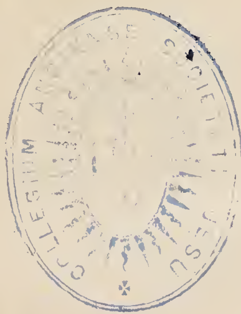




LE

CORRESPONDANT



Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CENT SIXIEME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME SOIXANTE-DIXIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

29, RUE DE TOURNON, 29

—

1877

LE

CORRESPONDANT

PÉTITION POUR LA BULGARIE

Elle a été forte et vaillante cette nation bulgare aujourd'hui si humblement soumise au pouvoir des Turcs. Elle a eu ses batailles ardentes, ses légions victorieuses, ses rois conquérants. Son histoire remonte à une date ancienne dans de lointains pays. Je voudrais en indiquer les principales phases.

Par les recherches des philologues et des ethnographes il semble bien démontré que les Bulgares appartiennent à la race touranienne finnoise.

Au temps des migrations précipitées comme des avalanches, du nord au sud, de l'est à l'ouest, par un arrêt suprême, par une loi de Dieu, les Bulgares campés près du Volga [1], se mirent en marche

[1] De là selon plusieurs notables écrivains, le nom de *Bolgari,* Bulgares. M. de Sainte-Marie cite ce passage du chroniqueur de Dioclœa. : « Exit numerabilis multitudo populorum a magno flumina Volga a quo et nomen ceperunt, nam a Volga Vulgari usque in presentem diem vocantur. » *Les Slaves méridionaux,* p. 69.

Les Byzantins donnaient aux Bulgares le nom de *Unongadari,* un indice de leur parenté avec les autres peuples finnois : *Ungari, Hunagari, Uturgari.* Kanitz, *Donan Bulgarien,* p. 7.

comme les Goths, les Avares, les Huns. Ils envahirent la Mésie, la Thrace, les rives de la Morava et du Danube. Devant eux, autour d'eux ils trouvaient des populations slaves, paisibles, laborieuses. Ils les subjuguèrent; puis peu à peu se mêlèrent avec elles et par elles se firent une nouvelle nationalité.

A plus d'un peuple on peut appliquer la métaphore d'Horace :

Græcia capta ferum victorem cepit.

Les Bulgares vainqueurs des Slaves adoptèrent graduellement l'idiome et les coutumes des Slaves.

Un de leurs puissants princes, Mikail Boris, fut converti au christianisme par saint Cyrille et saint Méthode qui prêchaient en langue slave, composaient un alphabet slave et traduisaient en slave les Evangiles et les Actes des apôtres [1].

Mais, après leur conversion, les Bulgares continuèrent longtemps encore à guerroyer. Leurs armoiries nationales représentaient un lion d'or couronné, et souvent ils combattaient comme des lions. Ils s'étaient constitué un royaume sur le sol qu'ils ont conservé, et ils aspiraient à étendre au loin leurs domaines.

Au commencement du neuvième siècle, Krum, leur rigide souverain, voulait être le Charlemagne d'Orient. Rude et vaillant soldat, habile stratégiste, rapidement il s'empara de deux grandes villes byzantines : Andrinople et Sophia. Il remporta près de Schumla une victoire éclatante où périt l'empereur Nicéphore, et il allait assiéger Constantinople quand une mort subite l'arrêta dans son ambition.

Boris, le prosélyte des saints apôtres de la Slavonie, était un homme instruit, sage, plus désireux d'améliorer par la paix la condition de son peuple que de le conduire à des luttes aventureuses. Les chroniqueurs ont loué son intelligente administration et son zèle religieux.

Après lui voici son fils Siméon, instruit aussi, aimant les lettres et parfois consacrant de longues heures à l'étude, mais en même temps passionné pour la gloire des armes. Il fit la guerre aux Byzantins et aux Serbes leurs alliés. De combat en combat, de victoire en victoire, il s'avança jusqu'à Constantinople. L'empereur épouvanté vint aux pieds des remparts lui offrir des présents comme un humble vassal et demanda la paix.

Avec une orgueilleuse satisfaction, Siméon voyait l'abaissement du souverain de Byzance; avec un religieux respect il sollicitait les bonnes grâces du pontife de Rome et il en reçut deux grandes bulles, l'une qui lui conférait le titre de Czar; l'autre qui élevait à la dignité de patriarche l'archevêque bulgare d'Ohreda.

[1] *Travels in the Slavonic provinces*, by Muir Mackenziè, p. 40.

Cinquante ans plus tard les Bulgares gagnaient d'autres batailles, par malheur sous les ordres d'un homme dont nul succès ne pouvait effacer les crimes.

C'était l'atroce Samuel Samisnovitch.

Il ensanglanta dans sa barbarie orientale le trône qu'il enlevait à son père, écrasa ou terrifia tous ceux dont il pouvait redouter la compétition, puis rassembla une armée à laquelle il imposa une rigoureuse discipline et il se mit en campagne contre l'empereur de Constantinople, qui vainement s'efforça de lui résister, et contre les Serbes plus faciles à vaincre.

Par l'habileté de ses manœuvres, par ses premiers succès et ses cruautés, il répandit de tous côtés l'effroi, et bientôt nulle population n'osa lutter contre lui. Plus rien ne l'arrêta dans sa marche de conquérant. Des rives du Danube jusqu'au golfe de Salonique, de Varna jusqu'à Raguse, tout lui fut soumis. Alors il construisit de pompeux édifices à Presba et à Ohreda ses deux résidences, et il se proclama roi des Slaves. Mais il n'était pas en état d'unir l'un à l'autre par de sages ordonnances, par un lien durable les diverses parties de ce royaume, comprimées par la violence. Basile reprit les armes, souleva toutes les principautés honteuses de leur assujettissement et Samuel mourut.

La Bulgarie ne fit plus aucune conquête. Après avoir tant de fois guerroyé contre l'empire grec, elle se joignit à lui pour combattre les musulmans. Elle fut écrasée avec lui par ces hordes terribles qui, du kalifat de Bagdad, du pays des mille et une nuits soumis à leur sauvage pouvoir, s'élançaient vers l'Europe avec Togrul Bey, leur premier sultan, avec Hunkiar dont le nom signifie Tueur d'hommes et le fameux Othman dont le nom signifie Briseur d'os.

La Bulgarie, envahie en 1389 par Amurat, était sept ans après entièrement conquise par Bajazet.

L'asservissement de cette lointaine monarchie est liée à une douloureuse page de nos annales. En un moment de trêve, à travers les calamités du règne de Charles VI, soudain on apprend que Bajazet s'avance vers les provinces du Danube disant qu'il voulait subjuguer tous les Etats chrétiens et s'en aller jusqu'à Rome faire manger à son cheval l'avoine sur le maître-autel de Saint-Pierre. Un prince qui avait déjà glorieusement lutté contre les Turcs, Sigismond, roi de Hongrie, plus tard empereur d'Allemagne, veut entreprendre une nouvelle lutte et appelle à lui la France. « Si fait icy à noter, dit Froissard, le grand couraige et bonne volonté que les vaillants Français ont toujours eu et ont en la noble poursuite d'armes pour lequel honneur acquérir n'espargnent corps, vie ni chevance. — Si fust cette chose tantost épandue partout et tant alla avant que le duc

de Bourgogne qui lors estait comte de Nevers en ouyt parler. Adonc lui qui estait en fleur de grande jeunesse désirant suivre la voye que les bons quièrent c'est à savoir l'honneur de chevalerie, considérant que mieux ne se pouvait employer, que de donner au service de Dieu sa jeunesse en travaillant son corps pour l'accroissement de la foy désira moult d'aller en ceste honorable besongne [1].

Le jeune comte dont chacun louait le généreux élan fut nommé par le roi chef de l'expédition contre les musulmans. Son père, Philippe le Hardi, fit recruter pour lui un corps d'archers et d'arbalétriers, lui composa une magnifique escorte et de magnifiques équipages. » La bannière, les guidons, dit l'historien des ducs de Bourgogne [2], étaient chamarrés d'or, d'argent et d'armoiries brodées. Les tentes et pavillons étaient de satin vert. La livrée composée de plus de deux cents personnes était aux mêmes couleurs. Les armures, la vaisselle tout était resplendissant. »

Et il partait, le vaillant prince, sans être armé chevalier. « Il recevra, disait son père, l'accolade comme chevalier de Jésus-Christ à la première bataille contre les infidèles. » Et les plus grands seigneurs s'empressèrent de s'adjoindre à lui : le comte d'Eu et le comte de la Marche, cousins du roi, le maréchal de Boucicault, Jean de Vienne, amiral de France, le sire de Coucy, le sire de la Trémoille « toute fleur de chevalerie et de noble gent, dit Froissard, qu'ils furent en nombre bien mille du royaume de France. »

C'était une nouvelle, une religieuse croisade préconisée par le Pape, soutenue par les vœux de toute la chrétienté. Au son des cloches, les chevaliers partent si fiers et si résolus, que si la voûte du ciel, disaient-ils, venait à tomber, ils la soutiendraient sur les pointes de leurs lances [3]. Partout où ils passent on applaudit à leur courage. Ils traversent la Bavière, l'Autriche, rejoignent le roi de Hongrie et avec lui vont assiéger Nicopolis. Bientôt arrive Bajazet. Ses sujets l'ont surnommé le Tonnerre. Comme le tonnerre il est rapide et terrible.

Le 29 septembre 1396, la bataille s'engage, et l'on sait ce qu'il en advint.

L'avant-garde ottomane était retranchée derrière des pieux aigus plantés en biais à la hauteur du poitrail des chevaux [1]. Cet obstacle ne peut arrêter nos intrépides gentilshommes qui les premiers s'élançaient au combat. Dans leur impétueuse attaque ils brisent les rangs des Azabs, puis des spahis, infanterie et cavalerie, ils les mettent en déroute, ils les écrasent. S'ils avaient voulu se rendre

[1] *Les Chroniques*, t. III, p. 590.
[2] M. de Barante, t. II, p. 155.
[3] Hammer. *Histoire de l'empire ottoman*, t. I, p. 329.

aux sages conseils de Sigismond, ils restaient maîtres du terrain. Mais enivrés par leur succès et emportés par leur ardeur, sans vouloir attendre les troupes de Hongrie, sans même vouloir donner à leurs chevaux le temps de reprendre haleine, ils poursuivent jusqu'au haut d'une colline les débris des légions effarées. Là était Bajazet avec une autre armée qui les cerne et les enveloppe. L'amiral Jean de Vienne et quelques-uns de ses compagnons essaient de s'ouvrir un passage à travers le réseau de fer et tombent baignés dans leur sang. Les autres sont captifs.

Le lendemain Bajazet assis dans un pavillon donna l'ordre d'assembler les prisonniers. Ils furent amenés devant lui, la corde au col, les mains liées derrière le dos, et devant lui assommés à coups de massue ou décapités. Dès le commencement du jour, jusque dans l'après-midi, plus de dix mille hommes furent ainsi massacrés. La rage du sultan n'était point encore apaisée. Ses généraux moins barbares que lui se jetèrent à ses pieds en implorant sa miséricorde. Il distribua le reste des prisonniers à ses principaux officiers réservant pour lui-même le comte de Nevers et vingt-quatre des principaux chevaliers, comptant bien en tirer une bonne rançon [1]. En effet pour rendre la liberté à ces nobles captifs il reçut de Lusignan, roi de Chypre, un vase en or d'un travail merveilleux, de Charles VI une volée de faucons, du linge fin de Reims, des étoffes écarlates autant que six chevaux pouvaient en porter, des tapisseries d'Arras, représentant les victoires d'Alexandre et enfin 200,000 ducats.

Ainsi dans cette croisade le sang français a coulé avec le sang bulgare; la France a subi avec la Bulgarie les extorsions de Bajazet. Entre ces deux pays il y a eu comme une alliance de deuil par la bataille de Nicopolis, et depuis cette bataille, depuis cinq siècles, la Bulgarie chrétienne est restée sous le joug des musulmans.

C'est maintenant la plus grande de leurs possessions en Europe. On évalue sa surface à 80,000 kilomètres carrés. Au nord, elle s'étend le long du Danube, à l'est, le long de la mer Noire; à l'ouest elle est séparée de la Servie par une chaîne des Balkans; au sud séparée de la Roumélie par un autre embranchement: l'Hémus (l'Eninch-Dagh). De vastes forêts s'élèvent sur ses montagnes; des rivières, dont plusieurs pourraient être navigables, l'arrosent de divers côtés. Doux et salubre est le climat de cette contrée située à peu près à la même latitude que notre Provence, et son sol est très-fertile. Il produit toutes les denrées de première nécessité, et plusieurs denrées de luxe. Il produit le froment, le maïs,

[1] Hammer. *Histoire de l'empire ottoman*, t. I, p. 334 et 336. Gibbon. *Histoire de la décadence de l'empire romain*, t. XII, p. 321. Froissard. *Chroniques*, t. III, p. 596.

le riz, un bon vin, des fruits et des légumes, des plantes oléagineuses telles que le sésame; des plantes textiles : le chanvre, le lin, le coton. Pendant la guerre d'Amérique, le gouvernement turc ayant à la demande de l'Angleterre, favorisé par une diminution d'impôts, la culture du coton, l'exportation de cette marchandise fut doublée en une année et triplée l'année suivante [1]. Là aussi on récolte du tabac d'une qualité particulière, et des roses dont on fait l'essence si renommée en Orient. Par l'arome de ces champs de fleurs l'air est au loin embaumé comme les îles à épices dans l'Archipel malais, et la plus grande partie de cette terre féconde est inculte, inhabitée, abandonnée, et là où l'on voit des villes et des villages là est l'inquiétude et la pauvreté.

Je n'ai nullement l'intention de composer un nouveau réquisitoire contre la Sublime-Porte ni de m'ingérer dans cet éternel et insoluble problème qu'on appelle la question d'Orient. Mais les historiens, les voyageurs, les poëtes ont par leurs récits et leurs descriptions glorifié l'Albanie, la Servie, le Monténégro, voire même la Moldavie et la Valachie. A Belgrade et à Cétinié, je me suis aussi enthousiasmé pour les vaillants combats de Kara-Georges, pour le noble règne du vladika, Pierre Ier, le Louis XIV de la Czernagora, pour les héroïques légendes de Lazare et de Marco Kralievitch.

Et la Bulgarie? Elle est dans la Turquie d'Europe comme la Cendrillon de la maison, soumise aux plus durs commandements, résignée et oubliée. Je voudrais dire l'idée que j'en ai par mes propres impressions et par celles de quelques graves écrivains.

De toutes les principautés subjuguées en Europe par les musulmans, la Bulgarie a été la plus complétement asservie et la plus maltraitée, étant la plus rapprochée de Constantinople.

A travers la Serbie, par delà les montagnes, à cette périphérie, à ce dernier contour de l'empire ottoman, les Turcs sont restés campés dans les villes, officiers et soldats, artisans et marchands. En Bulgarie au contraire, dans le voisinage du Bosphore et de la côte asiatique, ils ont envahi les campagnes [2]. La pauvre vaincue a été par eux assujettie à trois régimes très-respectables, souvent très-salutaires en d'autres lieux et en d'autres temps, mais pour elle trois fléaux, trois systèmes de compression, trois machines pneumatiques.

Elle a subi à la fois le régime féodal représenté par les spahis; le régime autocratique représenté par le pacha, et le régime théocratique représenté par les patriarches de Constantinople.

Dans chaque commune, le spahis, le seigneur territorial, qui en

[1] Muir Mackensie. *Travels in the Slavonie provinces*, p. 22.
[2] Kanitz. *Donan Bulgarien*, p. 24.

cette qualité de seigneur perçoit les dîmes sur tous les bestiaux, les fruits, les récoltes et compte strictement les corvées qui lui sont dues par le raïa. S'il est absent de son village c'est par un rigoureux agent qu'il fait recueillir ses redevances et faucher et charrier gratuitement ses moissons. Quand il entre dans son fief il a bien d'autres exigences. A son avarice, les timides Bulgares ne peuvent guère résister. A sa luxure, parfois ils ne peuvent pas même soustraire une innocente jeune fille [1].

Au-dessus du spahi est le délégué du sultan, le pacha, dont l'autorité est sans contrôle et pour ainsi dire sans bornes. Il prélève aussi sa dîme, si ce n'est plusieurs dîmes. Il ordonne, quand bon lui semble, le paiement immédiat du Haratsch [2]. Il impose aux communes l'obligation de loger et de nourrir quiconque voyage pour le service impérial, ou simplement avec un firman. Il assujettit le raïa à des taxes extraordinaires, à des réquisitions en nature, à des corvées désolantes. Pour faire ces corvées, les ouvriers, les laboureurs sont quelquefois envoyés à vingt ou trente lieues de leur village. Pour payer des contributions imprévues, il en est qui doivent contracter l'emprunt le plus usuraire ou vendre à vil prix ce qu'ils ont de plus précieux [3]. Celui qui ne peut, à une heure déterminée, satisfaire l'agent du fisc voit arriver les soldats qui s'installent à son foyer, fouillent partout, disposent de tout [4].

A ces facultés d'exaction, le pacha joint le privilége d'acheter au taux qu'il fixe lui-même le blé et les autres denrées. Au commencement de la guerre de Crimée un de ces puissants fonctionnaires se faisait livrer pour 50 francs des bœufs qu'il revendait 150 francs aux bons alliés de son souverain.

L'emploi de pacha est très-convoité, et il coûte cher. Si les banquiers grecs et arméniens n'en trafiquent plus comme autrefois à beaux deniers comptant, l'heureux candidat qui l'emporte sur ses compétiteurs n'en paye pas moins sa victoire. Quand il s'en va avec son harem et sa nombreuse escorte de cavaliers et de valets prendre possession de son poste, il songe qu'il doit amasser de l'argent pour verser un tribut régulier dans les coffres de l'Etat, pour solder les dépenses qu'il a faites dans ses négociations, pour entretenir par des présents les bonnes dispositions de ses protecteurs, enfin pour se faire à lui-même une fortune. De là, les exactions d'autant plus

[1] C. Robert. *Les Slaves de Turquie*, t. II, p. 282.

[2] Le Haratsch, dit la loi, est imposé aux chrétiens comme une peine pécuniaire substituée à la peine capitale qu'ils ont méritée en refusant de se convertir à l'islamisme.

[3] Bouée. *La Turquie d'Europe*, t. III, p. 242.

[4] Blanqui. *Voyage en Bulgarie*, p. 178.

promptes et plus rigoureuses que son pouvoir est plus éphémère. Qu'importent les plaintes de quelques troupeaux d'infidèles pourvu que le gouverneur vive selon son rang, et qu'il ait de quoi apaiser au besoin les colères du sérail ?

En 1837, après les premiers programmes de réforme administratives, nous avons vu nous-mêmes, dit M. Bouée, le pacha Mustapha, de Scutari, emportant 5 millions de piastres entassées en deux ou trois années et se préparant à en sacrifier une grande partie pour reconquérir les bonnes grâces du sultan[1] :

Ce sultan, c'était Mahmoud, qui prétendait corriger les vices de son empire et recevait des épîtres orientales qui disaient :

« Mahmoud est un terrible Alexandre. Le moindre signe de son visage arrêterait les efforts de cent mille Yadjoud (hyperboréen). Un seul de ses gestes écraserait les émules de Chadad, le monarque de l'ancienne Arabie.

« Sa générosité est telle que les eaux de la mer ne seraient qu'une cuillerée de ses bienfaits, et les mines de la terre une pincée de ses dons[2]. »

En 1841, M. Blanqui, après avoir décrit avec un sentiment de douleur les calamités des Bulgares, raconte la réception qui leur fut faite à Widdin par Hussein Pacha, et il dit :

« Pendant toute la durée de notre séjour dans cette ville, Hussein nous fit traiter avec une magnificence royale. L'étiquette, ou plutôt le préjugé religieux ne lui permettait pas de prendre ses repas avec nous. Il avait voulu que rien n'y manquât, comme s'il y avait assisté lui-même. Les vins les plus exquis de France et de Hongrie nous étaient versés dans des cristaux de Bohême et la variété prodigieuse des mets ne saurait être comparée qu'à leur délicatesse et à leur rareté. Je ne puis m'expliquer même aujourd'hui, après avoir parcouru la Turquie tout entière comment les intendants du vizir avaient pu se procurer dans un tel pays les éléments de ces festins de Lucullus. L'argenterie, le linge, l'éclairage étaient à la hauteur du reste. Il n'est pas jusqu'à nos petits pains de gruau dont le pacha ne tira la farine de Vienne et je déclare ici, sans manquer de respect à aucune cave française, que je n'ai bu nulle-part de vins de Bordeaux comparable à ceux de ce gouverneur de Bulgarie. Nous devons avoir consommé en quelques jours le revenu de cent villages. Mon Tartare prétendait que les miettes tombées de notre table auraient suffi pour le nourrir pendant un mois. »

J'ai cité ces particularités, peut-être un peu matérielles, pour

[1] *La Turquie d'Europe*, t. III, p. 227.
[2] M. Mathieu. *La Turquie et ses différents peuples*, t. I, p. 347.

faire voir à quel degré de splendeur peut s'élever en Turquie la fortune d'un homme à côté de la misère de tous. Si j'en crois les renseignements qui m'ont été fournis, Hussein Pacha possédait un revenu annuel de 1,500,000 francs, ce qui, en raison du prix élevé de l'argent dans le pays, équivaudrait à plus de trois millions [1].

Ce n'était pas assez du spahi, du pacha et de ses satellites pour outrager et appauvrir les Bulgares. Le gouvernement turc les a frappés au cœur en bouleversant leur organisation ecclésiastique. Jadis Tirnovo, leur cité royale, était aussi leur métropole religieuse. Ils étaient fiers de conserver l'indépendance de leur église, et heureux de célébrer leurs offices dans leur langue nationale. Cette double satisfaction leur a été enlevée, voici comment :

A Constantinople, près du port, est un quartier triste et sombre, mais riche et célèbre. C'est le Fanar. Là, se réfugièrent, à la dernière heure de l'empire byzantin, les descendants des Paléologues, des Ducas, des Comnènes épargnés par le conquérant. Il en est qui, dans leur intérieur, portent encore le titre de prince et d'altesse. Là s'est formée la colonie de ces rusés grecs, de ces fanariotes qui, en flattant la souveraineté musulmane, semblent vouloir lui reprendre par leurs habiles calculs, ce qui leur a été enlevé par les armes des Bajazet, des Amurat, des Mahomet. Grâce à l'éloignement des Turcs pour l'étude des langues étrangères, ils se sont peu à peu glissés comme traducteurs dans les négociations du Divan. Puis ils ont été ses drogmans officiels très-honorés et très-influents. A leur savoir diplomatique, ils ont joint les comptes financiers. Ils sont devenus les banquiers de la cour, les hommes d'affaires des ministres et des grands personnages. Enfin, on les a vus s'élever à un état de souveraineté. Pendant plus d'un siècle, de 1711 jusqu'à l'époque où éclata l'insurrection de la Grèce (1821), ils ont été les hospodars de la Valachie et de la Moldavie. Ceux qui acquéraient ce pouvoir de régent emmenaient avec eux des affidés qui, d'ici, de là, coopéraient activement à l'exploitation des deux bonnes provinces, et faisaient fortune et prenaient le titre de boyards [2].

Ceux qui restaient à Constantinople continuaient d'autres heureuses spéculations, achetant, de quelques vizirs besogneux ou rapaces, des brevets de cadis, de voïvodes, de beys, de pachas, et les vendant au plus offrant.

A ce trafic des fonctions judiciaires et administratives, les infatigables fanariotes ajoutaient celui des bénéfices ecclésiastiques.

Au seizième siècle, un décret du sultan soumettait tout le clergé

[1] *Voyage en Bulgarie*, p. 137.
[2] Marios Jallony, *Essai sur les fanariotes*, 1824.

chrétien des Etats musulmans au patriarche de Constantinople. Ce grand dignitaire était nommé par le padischa à la condition de verser, dans la caisse du sérail, une belle somme en bonnes espèces sonnantes. Dans l'intérêt du Trésor, le superbe privilége devait être renouvelé avec le même tribut tous les deux ou trois ans Comme il était très-convoité, les fanariotes l'acquéraient et le mettaient aux enchères. Il fut payé d'abord 1,000 ducats, puis 6,000, puis enfin 25,000, sans compter les présents aux patrons et aux courtiers de la négociation. Cela fait un assez joli capital. Celui qui engage ainsi son épargne ou son crédit, sait d'avance combien il a de nominations épiscopales à faire et ce qu'il en doit retirer. Tous les évêques à leur tour imposant une taxe aux prêtres des villes et des campagnes.

Ainsi va la simonie depuis l'Eglise métropolitaine jusqu'à la rustique chapelle, elle tombe de tout son poids sur la communauté chrétienne.

Cependant ce qui afflige le plus le pieux Bulgare ce ne sont point les exactions qu'il doit subir pour payer les honteux contrats. C'est la violation de ses principes et de ses prédilections héréditaires. Le patriarche de Constantinople est Grec; les évêques qu'il envoye dans les provinces sont Grecs, ignorants comme lui [1], et comme lui livrés à une idée fixe : soit par l'effet de leur ignorance, soit pour plaire aux puissants fanariotes, soit pour lier plus fortement au dogme d'Orient la Bulgarie qui, en diverses occasions, a manifesté un réel penchant pour l'Église latine, ils s'efforcent de *gréciser* cette région slave. Ils n'admettent dans leurs églises que des livres grecs, ne protégent que l'enseignement des Grecs, et proscrivent tant qu'il peuvent les écoles bulgares. L'un d'eux établi, il y a quelques années, dans une ville importante par un marché de fanariotes, était tellement Grec qu'il ne comprenait pas même la langue de ses diocésains. Pour les Bulgares, cette interdiction de leur langue dans les cérémonies religieuses et dans les maisons d'éducation est une injure qu'ils ressentent vivement. Leur bas clergé est généralement fort illettré et fort grossier. Mais il n'employe dans tous ses actes que l'idiome slave et par là entretient dans les campagnes le sentiment national.

Plus d'une fois les timides Bulgares ont à genoux, littéralement à genoux, imploré la pitié des pachas. On dit que leurs plaintes ont

[1] Un écrivain anglais à qui nous devons deux très-curieux ouvrages, M. Curzon, désirant visiter les monastères du Levant, s'était fait donner à tout hasard une lettre de recommandation de l'archevêque de Cantorbéry pour le patriarche de Constantinople. Grand embarras quand le voyageur eut l'honneur de présenter cette lettre. Cantorbéry, Cantorbéry murmurait le haut dignitaire. Jamais il n'avait entendu prononcer le nom de cette ville. Il ne pouvait s'imaginer où elle était et comment elle avait un archevêque.

été entendues et leurs souffrances allégées. Il serait doux de le croire. Mais est-ce possible?

Mahmoud II, dans son long règne de trente ans (de 1808 à 1838), prétendait comme Pierre le Grand régénérer son empire. A quels changements a-t-il attaché son nom? Si on essaye de les approfondir, on voit qu'ils atteignent à peine la surface de la société turque; la plupart sont restés à l'état de projets; d'autres sont consignés dans des ordonnances qui n'ont point été exécutées ou qui n'ont point atteint le cœur de la nation. De toutes ses tentatives de réforme la plus distincte est celle qu'il a opérée dans le remaniement de ses troupes, et franchement elle n'est pas belle. Les soldats turcs pour être assujettis à la discipline européenne n'en sont pas plus forts, et le vêtement qui leur est imposé leur donne l'aspect le plus disgracieux [1]. L'habitude de se tenir assis les jambes croisées, le corps plié sur leurs genoux donne aux Turcs une double difformité que leurs amples vêtements dissimulaient et qui maintenant est révélé par la veste ronde et l'étroit pantalon.

Abdul-Medjid, qui succéda tout jeune à son père, manifestait aussi les plus généreuses intentions. Il était doux et bon, aimant la justice, enclin à la miséricorde. Mais il n'avait point l'énergique volonté de Mahmoud, et dès l'âge de quinze ans, il était captivé par la vie de harem. La fatale vie!

Au temps du Baïram, je l'ai vu cet empereur des empereurs s'en allant en grande pompe à la mosquée, et je n'ai rapporté de ce spectacle qu'une triste impression. De chaque côté de l'Atmeïdan, la foule se tenait muette, immobile, regardant sans s'émouvoir le splendide entourage de son souverain, d'abord le chef des eunuques noirs, le personnage à qui l'on rendait le plus d'honneurs, puis une légion d'icoglans, de fonctionnaires, de généraux chargés de broderies en or, puis Abdul-Medjid monté sur un cheval arabe couvert d'émeraudes et de rubis, et toute cette brillante cohorte avait une apparence si morne et si ennuyée, et ce sultan de vingt-trois ans semblait si pâle et si fatigué, et le silence autour de lui était si lugubre! On eut dit la Mort qui dans les tableaux de Holbein vient chercher le souverain avec un manteau de velours et une couronne de diamants.

On se souvient de l'émotion produite en Europe par le hatti-chérif de Gul-Hané [2] par le tanzimat de 1840, et enfin par le

[1] Dans son récit de voyage en Orient, M. le maréchal de Raguse a dit : « Il est difficile de voir quelque chose de moins beau et de moins bon. Ce ne sont pas des troupes, c'est une réunion d'hommes qui a pour caractère générale de physionomie l'air misérable et humilié. »

[2] Son nom vient du kiosque impérial où il fut lu devant le sultan, les

hatti-humaïoun[1] de 1856. De tous côtés ces ordonnances furent vivement applaudies. Plus d'un lecteur sagace pouvait remarquer cependant ce qu'il y avait là d'incohérence et même de contradictions en divers passages. Plus d'un aussi aurait pu dire que sur certains points ces ordonnances brisaient les bases fondamentales de la religion et de la loi des musulmans, le Coran, leur livre sacré, et le Multeka leur code traditionnel[2]. Mais on ne voulait pas s'arrêter à ces difficultés ; on voulait croire à l'avenir de la jeune monarchie, à ses institutions, à ses promesses.

Quelles belles promesses ! Plus de vénalité dans les charges, ni de contributions arbitraires, plus de pachas cruels ni de cadis iniques ; la sécurité pour toutes les classes de la société, le chrétien protégé par la loi comme le musulman.

Hélas ! et de tout cela qu'est-il advenu ?

Quelques modifications dans le régime administratif et dans la circonscription des gouvernements, nul bien réel, nulle réforme sérieuse, nul allégement aux misères des raïas. Au contraire, leurs charges ont été encore aggravées. En vertu des nouveaux décrets, leurs divers genres de contributions doivent être totalisés et représentés par un chiffre unique. Les chrétiens payent et la plupart ne sachant ni lire, ni écrire, ne s'aperçoivent pas que le percepteur leur donne de faux reçus. Bon nombre d'entre eux doivent payer une seconde et une troisième fois. En vertu de ces mêmes décrets, les impôts que l'on acquittait précédemment en nature seront perçus en argent. Cela semble plus correct et plus facile. Mais pour avoir de l'argent, le paysan doit vendre ses denrées, et comment faire en certains districts où il n'y a ni chemins, ni chaussées, ni canaux et pas de ponts sur les rivières [3].

ministres et les représentants des populations chrétiennes et juives.

[1] Ecriture sublime.

[2] Deux exemples entre autres. Il est dit dans l'article 2 du hatti-humaïoun : « Toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de mon empire inférieure à raison du culte de la langue ou de la race sera à jamais effacé du protocole administratif. »

Et il est dit dans le Multeka le code des Kalifes et des docteurs : « Les sujets musulmans ne peuvent en aucun rapport se confondre avec les chrétiens, attendu la supériorité religieuse et politique du fidèle sur l'infidèle. »

L'article 14 déclare admissibles aux emplois publics tous les sujets de l'empire sans distinction de nationalités.

La loi religieuse défend au musulman d'obéir au chrétien et au juif.

[3] En arrivant à Philippopolis, une des importantes cités de la Bulgarie, M. Blanqui va voir le pacha qui lui dit : « Vous devez trouver la situation de cette ville charmante. — Oui, mais votre pont est en très-mauvais état. Nous avons failli ce matin y périr. Pourquoi ne le faites-vous pas réparer ? —

Souvent pour échapper aux poursuites dont il est menacé, le pauvre laboureur est obligé de livrer au percepteur son blé ou son bétail pour le prix que ce fonctionnaire veut bien lui en donner.

Autrefois les chrétiens n'avaient pas le droit de porter les armes. « L'Europe, a dit un de nos publicistes, a voulu les relever de cette infériorité et la Turquie y a consenti. Mais au lieu d'en faire des conscrits, elle en fait des contribuables. Elles les a soumis au recrutement, mais elle a converti le recrutement en un impôt forcé, si bien que les chrétiens ne portent pas plus les armes que par le passé, mais payent davantage. Le droit que l'Europe croyait leur avoir conquis n'est ainsi que le droit de payer un impôt de plus.

A Constantinople et dans quelques grandes villes, certaines clauses du hatti-chérif peuvent encore être efficacement invoquées par les ambassadeurs et les consuls. Ailleurs les décrets libéraux sont parfaitement oubliés ou ignorés.

En 1841, deux années après la promulgation de la fameuse ordonnance de Gul-Hané, M. Blanqui parcourant la Bulgarie s'écriait : « L'Europe qui porte un si vif intérêt à la cause des noirs ne sait pas assez qu'il existe à ses portes, et pour ainsi dire dans son sein, plus de sept millions de chrétiens qui sont traités de chiens en leur qualité de chrétiens, par un gouvernement auprès duquel toutes les puissances chrétiennes ont des ambassadeurs accrédités. L'Europe ne sait pas assez qu'à l'heure qu'il est, il n'y a pas une femme chrétienne dont l'honneur ne soit à la merci du premier musulman auquel elle aura le malheur de plaire. L'Europe ne sait pas que les Turcs entrent, quand bon leur semble, dans la maison d'un chrétien et prennent tout ce qui leur convient, que la plainte est plus dangereuse que la résistance, et que les plus simples garanties accordées aux derniers des hommes dans les pays les plus arriérés seraient des faveurs immenses pour les habitants de la Bulgarie [1].

Après le hatti-humaïoun de 1856, la pauvre Bulgarie est dilapidée, outragée, opprimée comme par le passé [2].

Que c'est triste de voir livré à de telles rigueurs un si beau pays avec une si excellente population !

Nous n'avons pas d'argent ! — Et s'il s'écroulait, que ferait-on ? — Que ferait-on ? répliqua tranquillement le pacha, on ne passerait plus. »

Sur la route impériale de Vardar, dit M. Mackenzie, on travaille à un pont qui, depuis longtemps devrait être fini. Mais ceux qui sont chargés de le construire, ont pensé qu'il y aurait pour eux plus d'avantage à n'en faire que deux côtés. Quand vient un voyageur, on met des planches sur ces deux côtés et naturellement il paye pour pouvoir ainsi traverser la rivière. Si le pont était terminé on ne payerait plus.

[1] Kanitz. *Donan Bulgarien*, p. 96, 107, 108, 109.

[2] *Voyage en Bulgarie*, p. 180.

Autant qu'il est possible d'en juger par les calculs de statistique très-difficiles à faire en tout ce qui tient à la Turquie, on compte plus de quatre millions de Bulgares, non pas tous réunis sur le terrain triangulaire qui a conservé le nom de Bulgarie, mais disséminés de divers côtés. Il y a des Bulgares en Macédoine, en Albanie. Il y en a un grand nombre dans les plaines de la Thrace et un grand nombre encore à Salonique, la ville maritime.

En quelque lieu qu'ils soient, on les reconnaît à leurs qualités distinctes, qualités physiques et morales. Les hommes sont généralement robustes et musculeux, les femmes très-belles. Pas un voyageur n'a passé près d'elles sans admirer leur taille élégante, leur douce physionomie, et leurs longs cheveux, si longs et si touffus, qu'elles pourraient, en les dénouant s'en faire un manteau.

Hélas ! et souvent il faut dire avec Filicaja :

Dono infelice di bellezza.

Malheur à la fille du raïa pour laquelle se passionne un musulman ! Il ne s'en fera pas aimer, mais il l'enlèvera sans crainte d'être puni par la justice musulmane, et s'il peut faire croire qu'il a converti cette chrétienne à l'islamisme, il sera pour un tel exploit exempté du service militaire[1].

Pour se préserver autant que possible de ces actes de violence, beaucoup de Bulgares ont leurs *zadroogas*, c'est-à-dire leurs associations de familles. Au milieu d'une enceinte défendue par une haie épaisse, ou une palissade, est la maison du chef de la communauté. Tout autour s'élèvent les maisonnettes occupées par les frères cadets, par les oncles et les neveux avec les femmes et les enfants. Tout le travail se fait en commun et tout le produit des récoltes est mis en commun. Le père de famille ou celui qui la représente veille au besoin de chacun, et tous les soirs on se réunit autour de lui, et toutes les fêtes sont célébrées dans sa demeure. Grâce à cette patriarcale association, les veuves et les orphelins ont un asile assuré ; les terres sont cultivées sans qu'on soit obligé d'introduire dans la maison des ouvriers étrangers. Le jeune homme, heureux de ces assemblées de famille très-cordiales, souvent très-gaies, n'est point tenté d'aller au dehors chercher d'autres distractions, et la jeune fille a près d'elle des compagnes et des protecteurs.

La différence entre l'ancienne et la moderne société, c'est, que dans la première, — l'unité, c'était la famille, — et maintenant c'est l'individu.

Fatal changement pour la société moderne !

[1] Rapport de M. Abbott, consul anglais. Kanitz, p. 107.

Les paysans bulgares ont conservé en grande partie leurs anciennes coutumes. Rien de plus primitif que leurs habitations faites avec des treillages de rameaux d'arbres comme la tente du Kalmouck et la case de l'Indien. Le foyer du Kalmouck est revêtu d'un tapis de feutre; celui de l'Indien d'un toit en feuilles de palmier. Le Bulgare calfeutre le sien avec une argile limoneuse, — et la recouvre avec de la paille. A la plupart de ces habitations, il n'y a que deux étroites fenêtres, et une porte basse. A l'intérieur, deux chambres peu éclairées, peu meublées, mais très-propres, et là l'étranger est accueilli sans calcul aucun avec une touchante bonté. La meilleure place lui est réservée, et le meilleur lait et le meilleur morceau de bœuf ou d'agneau. Nulle fausse pudeur n'éloigne de lui les femmes. Elles sont sûres de leur vertu.

Là, vivent de braves gens, travailleurs, économes et religieux. Leurs prélats grecs les humilient et leur imposent de lourdes charges. L'ignorance et les grossières habitudes de leurs popes ne peuvent leur inspirer un sentiment de respect. L'autorité musulmane est violemment hostile à leur culte. A tout instant, elle entrave leurs cérémonies; elle ne leur accorde pas même, sans de nombreuses difficultés et de lourds tributs, la permission de réparer leurs églises. Rien ne peut altérer leur foi. Les principaux ornements de leurs foyers sont des images de saints. Ils s'en vont assidûment aux offices dans des chapelles en ruines. Chaque mercredi et chaque vendredi, ils doivent jeûner. Ils ont un autre jeûne austère pendant six semaines avant Pâques, quatre semaines avant la fête de saint Pierre, plusieurs semaines encore dans le cours de l'année. Pas un ne manque à cette loi rigoureuse.

Douceur, patience, résignation. Ce sont là les qualités essentielles du Bulgare. Il n'a point l'ardeur belliqueuse de l'Albanais, ni l'active intelligence du Grec. Il n'aspire point à l'honneur des fonctions publiques, et n'a nulle envie de courir sur les Océans à la recherche de la fortune. Il aime la vie pastorale comme ses ancêtres campés sur les rives du Volga, et surtout la vie agricole. Partout il s'en va labourant, bêchant, ensemençant. Que ne ferait-il pas de son terrain fécond, s'il était seulement quelque peu soutenu dans son travail? Mais il est l'ilote, le raïa d'un empire qui selon l'expression du P. Lacordaire, n'a pas appris de ses douze cents ans de vie à protéger un épi de blé[1]. Telle est la condition de ce vigoureux laboureur que si, malgré tous les obstacles, il parvient à gagner quelque argent, il n'osera l'employer à élargir son domaine, à embellir sa demeure; il craindra de laisser voir sa petite fortune sachant qu'elle attirerait

[1] Conférences de 1845.

sur lui les regards cupides de ses maîtres et l'exposerait à de nouvelles persécutions [1].

Par une grâce de la Providence, il a un fond de gaîté naturelle qui résiste aux plus rudes fatigues, et aux plus mauvais traitements. Sa femme et sa fille chantent en allant au sarclage ou à la moisson, et il chante avec elles. Comme Uhland, le doux poëte, il peut dire : « Mon Dieu je te remercie, tu m'as donné des chants pour toutes mes joies, des chants pour toutes mes douleurs. » Malheureusement il n'a pu garder comme les Monténégrins et les Serbes ses strophes nationales, ses héroïques romanceros. Le Turc ne lui a pas même laissé cette satisfaction [2].

Un intelligent et studieux consul de France en pays slaves, M. Dozon, a fait un intéressant recueil des divers chants conservés aux foyers bulgares.

A vrai dire, on n'y trouvera pas ce qu'il y a de si vibrant et de si suave, de si naïf, et parfois de si saisissant dans la poésie populaire de différentes nations, dans le *Kanteletar* de Finlande, les *Russkiya narodnuiya pyessin*, les *Folkvisos* de Suède, les *Volkslieder* d'Allemagne, les *English et scottish ballads* les *Romances viejos*, les *Canti popolari toscani*, et les recueils de plusieurs de nos provinces, notamment celui du pays messin publié avec tant de soin par M. le comte de Puymaigre. Mais cette collection de chants bulgares mérite d'attirer l'attention. Il y a là des accents de cœur, de jolies idylles, des vestiges étranges d'une ancienne mythologie et de gracieuses images de la vie actuelle. M. Dozon y a joint une introduction, un glossaire, des notes dont les philologues et les ethnographes doivent lui savoir gré [3].

Si soumis et si résigné qu'il soit, le Bulgare peut se trouver quelque jour incapable de supporter plus longtemps d'injustes rigueurs. Alors il émigre, il s'en va dans un autre district construire sa hutte, défricher un coin de terre. A ceux qui ont épuisé sa patience, il enleve par son éloignement le produit annuel de ses impôts et de ses corvées. C'est leur punition et c'est sa vengeance. Du côté des Balkans, la vengeance s'accomplit d'une autre façon. De la famille de l'opprimé sort fièrement un vigoureux garçon. Le fusil sur l'épaule, la cartouchière et le poignard à la ceinture il s'en va camper dans les montagnes. C'est un brigand, disent ses ennemis. Non, c'est le soldat de la rustique cabane, le défenseur de l'ou-

[1] Mac Ferlane *Turkey and its destinies*, t. II, p. 324.

[2] Kanitz, p. 24.

[3] *Chansons populaires bulgars*: Texte et traduction, 1 vol. in-12, Maisonneuve, 1875. — *Rapport sur une mission littéraire en Macédoine*, in 8°. Maisonneuve, 1874. — *Poésies populaires serbes*, in-12, Dentu, 1859.

tragé, le Heidouk souvent glorifié par les chants populaires. Il n'ira point troubler un foyer paisible, ni inquiéter une jeune fille, ni effrayer un innocent voyageur. Mais il épiera la marche des percepteurs, des cadis, des spahis, et leur fera rudement expier les cruautés qu'ils ont commises. Avec quelques compagnons, il attendra dans un défilé le pacha toujours entouré d'une nombreuse escorte et lui barrera le passage. Par la peur qu'il inspire il protége ceux qu'il aime. Dans le voisinage des bois où il stationne l'autorité musulmane est moins rigoureuse, et la maison à laquelle il appartient est particulièrement ménagée.

Un jour vient où l'oppression ne soulève plus seulement quelques ardents jeunes hommes, mais toute une population. En 1838, la révolte en Bulgarie était fomentée par diverses incitations, et par le mécontentement général. Elle éclata par un incident semblable à celui qui bouleversa le gouvernement de Rome au temps des Décemvirs. Un neveu du pacha de Nissa avait enlevé dans un village une jeune fille. Les paysans de ce village, armés de pioches ou de gourdins, se jetèrent sur les Turcs, en massacrèrent plusieurs, puis se retirèrent dans les montagnes. Un corps de cavalerie envoyé à leur poursuite fut surpris par eux dans un étroit défilé et complétement écharpé [1]. Les insurgés s'emparèrent ensuite de la forteresse d'Ak-Palanka. Leur nombre s'accroissait, et ils espéraient bien prendre prochainement plusieurs places importantes. Mustapha Pacha, hors d'état de résister à une telle irruption avec son faible contingent, fit venir d'Albanie 7,000 Arnautes. Le pacha de Widdin marcha contre les rebelles avec son artillerie. La révolte fut écrasée et la Bulgarie livrée sans défense à des hordes sans pitié. L'Europe frémit en apprenant les nouvelles cruautés des Turcs et les atrocités des Albanais. Un membre de l'Institut, M. Blanqui, fut choisi par notre gouvernement pour aller sur les lieux mêmes examiner la réalité des récits dont l'âme généreuse de la France était péniblement émue.

M. Blanqui a traversé de l'ouest à l'est la Bulgarie et il a raconté avec une douloureuse émotion ce qu'il avait vu : les rizières, les champs de blé ravagés, les arbres fruitiers arrachés par des mains sauvages, les villages brûlés, les doux foyers anéantis, les enfants errants, les femmes effarées, les hommes les plus innocents traqués dans leur retraite par les fanatiques musulmans et les féroces Arnautes.

De nouveau l'ancien royaume chrétien était vaincu par le glaive des Turcs comme au temps de Bajazet, de nouveau désolé, ensanglanté et asservi.

Après de longues années, après la guerre de Crimée et le traité

[1] Mac-Ferlane, *Turkei*. t. II, p. 329.

de Paris, les Bulgares se hasardèrent à présenter encore leurs suppliques à la Sublime-Porte. Ils réclamaient humblement contre des exactions de chaque jour, contre des iniquités flagrantes, surtout contre le trafic des évêchés, la corruption et le despotisme des prélats grecs. Ils demandaient instamment leur droit de nationalité dans leur religion, le libre emploi de leur langue dans leurs églises et leurs écoles.

Mithad-Pacha, gouverneur des pachaliks de Widdin, de Tirnovo, de Varna et de plusieurs autres, n'était point opposé à cette requête. Le sultan y aurait peut-être volontiers accédé. L'or et les intrigues du Fanar firent écarter encore cet acte de justice.

Alors une conspiration s'organisa pour enlever par la force des armes ce qu'on ne pouvait obtenir par une pacifique volonté. Débile conspiration immédiatement violemment comprimée et suivie de cruelles persécutions. Tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir pris la moindre part à cette fatale entreprise furent arrêtés, enchaînés et plusieurs exécutés.

Un jour, à bord du bateau à vapeur la *Germania*, on signale à Mithad-Pacha deux passagers qui sont accusés d'avoir correspondu avec les insurgés. L'un d'eux voyage avec un passeport roumain ; l'autre avec un passeport serbe. Mithad-Pacha donne l'ordre de les arrêter et, comme tous deux résistent, il les fait fusiller par ses gendarmes [1].

A la nouvelle d'une telle exécution, en de telles circonstances, un cri d'horreur retentit en Europe. Tous les diplomates protestèrent en termes officiels contre cette violation du droit des gens. En termes officiels, selon nos euphémismes, Mithad-Pacha fut appelé à d'autres fonctions.

On le cite comme un des meilleurs gouverneurs que la Bulgarie ait jamais eus.

Un an après cet événement (1868), les garnisons turques des rives du Danube devaient de nouveau entrer en campagne. De jeunes Bulgares exaltés par un même désir de gloire et un même sentiment de patriotisme se réunissaient pour affranchir leur pays. Ils étaient cent cinquante ; pas plus. Mais ils avaient fait leur serment d'Annibal, leur serment du Grütli et ils se fiaient à leur courage. Dans les Thermopyles des Balkans, ces jeunes Léonidas auraient pu arrêter un Xercès. Par malheur ils s'avancèrent en rase campagne et furent cernés par une armée. Nul d'entre eux n'eut pourtant l'idée de fuir ou de se rendre. Tous combattirent avec une indomptable ardeur, et l'un après l'autre, tous moururent sur le champ de bataille.

Il y a quelques mois des cris funèbres ont retenti dans l'antique

[1] Kanitz, p. 29.

ville de Salonique, des cris funèbres dans les champs de la Bulgarie, les douloureuses invocations des honnêtes laboureurs dont les Badji-Bouzouks envahissaient et saccageaient les foyers, les lamentations des mères éperdues, des Rachel qui ne peuvent être consolées.

Après ces nouveaux désastres n'aura-t-on pas enfin vraiment pitié des Bulgares ? Ne seront-ils efficacement soutenus dans leur faiblesse, consolés dans leurs infortunes, et affranchis de leur servitude.

Oui, je le crois. Bien long a été l'empire de la violence. Mais il est à présent si décrépit.

Au dix-septième siècle cet empire des Turcs s'étendait en Europe jusque vers les confins de l'Allemagne méridionale. Bude, la noble ville hongroise était une de leurs forteresses, et l'empereur d'Autriche leur payait un tribut annuel. En 1683, l'étendard musulman s'étalait pour la seconde fois sous les murs de Vienne.

Jamais un plus formidable appareil n'avait menacé la vieille cité des empereurs. Jamais du haut des terrasses dentelées, des clochetons fleuris de la cathédrale de Saint-Etienne, on n'avait vu flotter tant de bannières, scintiller tant de mousquets dans les vastes prairies, dans les belles îles découpées, enlacées par le Danube. Pour réunir ces centaines de milliers d'hommes, Kara-Mustapha avait fait des recrues dans toutes les régions de l'empire ottoman. L'Asie-Mineure, l'ancien kalifat de Bagdad, la Grèce lui avaient livré leur contingent. Des soldats lui étaient venus des rives de l'Euphrate et des rives du Nil. La Crimée lui avait donné ses bandes de Tartares : Constantinople ses meilleures cohortes de janissaires. Les princes tributaires de Valachie et de Moldavie y avaient joint leurs enrôlés et Tékeli lui donnait une légion de Hongrois.

Tous les habitants de Vienne, bourgeois, fonctionnaires, étudiants avaient pris la résolution de se défendre vaillamment, et ils étaient commandés par des hommes d'un rare mérite : le duc Charles de Lorraine, le comte de Staremberg, l'évêque de Neustadt, le comte L. Kollonitsch, et le marquis de Sapeville, ambassadeur de France. Toujours des Français dans tous les généreux combats.

Cependant après deux mois de siége, la noble ville était réduite à la dernière extrémité, ses murailles de tous côtés ébranlées, ses vivres et ses munitions épuisées, ses forces anéanties.

Encore un ou deux assauts comme ceux qu'elle avait si intrépidement soutenus, et ses derniers remparts s'écroulaient, et les Turcs étaient les maîtres.

Alors arriva l'homme envoyé de Dieu [1], l'immortel Jean Sobieski.

[1] Après le *Te Deum* qui fut chanté dans la cathédrale le lendemain de la victoire, un prêtre monta en chaire et tournant ses regards vers Voldeski

Le 12 septembre au lever de l'aurore, il entendait la messe dans la petite chapelle de Kahlenberg, et quelques heures après l'innombrable, l'effroyable armée était vaincue, dispersée en pleine déroute. Kara-Mustapha fuyait un des premiers abandonnant sur le champ de bataille ses tentes et ses trésors.

De ce jour miraculeux date le déclin continu de la puissance musulmane. La lignée de ces terribles conquérants qu'on appella les grands sultans a disparu, et la région, délivrée de leur joug, a repris une nouvelle vie. Le flot amer a été refoulé vers sa source, et le sol qu'il inondait a reverdi.

En Europe, l'empire turc a perdu la Hongrie, la Transylvanie, la Grèce. Il a aussi à peu près perdu la Serbie, la Valachie, la Moldavie qui se gouvernent elles-mêmes, et ne sont plus astreintes qu'à lui payer un tribut annuel. Dans les provinces européennes qui lui appartiennent encore, l'élément chrétien grandit sans cesse, tandis que l'élément mahométan s'affaisse de plus en plus [1].

En Bulgarie le christianisme a résisté à toutes les persécutions, à toutes les avanies. Les braves gens de cette contrée sont plus que jamais attachés à la religion de leurs pères. Elle s'allie à leurs affections de famille, à leur sentiment de nationalité, à leurs habitudes d'ordre et de travail, à leurs progrès intellectuels, évidents progrès depuis plusieurs années, au milieu des entraves et des compressions de toute sorte : le travail du comptoir et de l'atelier joint au labeur des champs, et l'enseignement public des écoles joint à celui du foyer [2].

Ah ! s'ils étaient délivrés de leurs chaînes séculaires ces bons et intelligents Bulgares, on les verrait bientôt vivifier leurs pays dans toute son étendue, ce pays si fertile et si beau vers lequel s'ouvrent deux si grandes voies nautiques, la mer Noire et le Danube, le chemin de l'Orient, et le chemin de l'Occident.

Que la Bulgarie soit donc libérée de sa servitude ! A sa libération s'adjoindra naturellement celle de la Bosnie, de l'Herzégovine, de l'Albanie, de la Macédoine.

Ainsi sera enfin rompu le pacte monstrueux qui, depuis cinq siècles, assujettit le Slave et le Grec au Turc, le chrétien au musulman, le corps vivant au corps mourant.

Xavier MARMIER,
de l'Académie française.

commença son sermon par ce texte évangélique : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Johannes.*

[1] W. E. Gladstone, *Bulgariam Horrors*, p. 27.

[2] Elisée Reclus, l'*Europe méridionale*, p. 228.

LES CHEMINS DE FER ET L'ÉTAT

EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE

La question des chemins de fer s'impose périodiquement à l'opinion avec nos crises politiques et financières. Le gouvernement provisoire de 1848 eut, le premier, la pensée de racheter tout le réseau, et les compagnies, qui se trouvaient alors dans une situation précaire, firent volontiers contre fortune bon cœur. Il faut attribuer aux événements, peut-être même à un défaut de plan chez les partisans du rachat, l'oubli qui emporta bientôt cet audacieux projet. En 1859, sous l'empire des difficultés tout aussi aiguës, quoique provoquées par des circonstances bien différentes, on agita de nouveau le fantôme de l'expropriation, mais sans effrayer personne. En se reportant à ce moment critique, en examinant de près les arguments qui furent jetés dans la balance pour obtenir l'intervention de l'Etat sous forme de subvention ou de garantie, on ne peut s'empêcher de sourire du sans-façon avec lequel les événements se sont joués depuis de tant de savantes dissertations. Après la guerre de 1870-1871 et notamment à l'occasion de la loi du 15 juin 1873 qui a réglé la situation de la Compagnie de l'Est, l'organisation générale de nos chemins de fer ne pouvait manquer de défrayer la tribune, et l'idée du rachat est apparue encore une fois, mais pour faire triste figure, nous dirons tout à l'heure pourquoi.

Il faut en finir avec des illusions qui pourraient un jour coûter fort cher au pays. L'Etat et le public ont un égal intérêt à cette discussion, car le droit de rachat n'a profité jnsqu'à présent qu'aux théoriciens de la réforme sociale. Prouver que le rachat est impossible ne suffit pas encore, parce que l'on sera tenté de répondre que nos lois sont mal faites et qu'il s'agit précisément de les remplacer. Il nous faut donc analyser au moins brièvement celles des autres pays; et montrer par l'unanimité des exemples, que la France ne s'est point trompée, ou du moins qu'elle s'est trompée avec tout le monde.

On peut diviser les Etats en trois catégories principales : ceux où le gouvernement est demeuré étranger à l'établissement des chemins de fer, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, — ceux où le gouvernement exploite des chemins de fer qu'il a construits ou dont il s'est réservé l'administration par des traités passés avec les Compagnies comme la Belgique et les Etats composant aujourd'hui l'empire d'Allemagne, — ceux enfin où il n'existe que des chemins de fer privés ayant plus ou moins place au budget, comme la France, la Russie, l'Autriche et l'Italie.

I

Le caractère distinctif des chemins de fer anglais [1], c'est l'absence de tout parti pris, de toute conception d'ensemble. Nos voisins ont toujours considéré les chemins de fer comme une industrie ordinaire qui ne diffère des autres que par son importance et par les profits qu'elle peut donner. Depuis cinquante ans, le Parlement délivre les concessions sans autre contrôle que celui de l'opinion publique, et les concessions sont à ce point regardées comme affaires privées qu'elles font l'objet non de lois ordinaires, mais de simples jugements, — *private bills* — au même titre que les autorisations demandées pour organiser l'éclairage ou le balayage d'une ville.

L'Etat ne fit donc rien pour favoriser le début des chemins de fer. Leur établissement rencontra même la plus vive résistance de la part des propriétaires de canaux qui avaient alors une grande influence dans les deux Chambres. Le *private bill* demandé en 1825 pour l'ouverture d'un chemin de fer de Liverpool à Manchester fut repoussé à une grande majorité, et ne passa que deux ans plus tard, après que la Compagnie intéressée eut dépensé deux millions en frais de procédure. Ce *bill* a servi de modèle à tous ceux qui ont été rendus depuis sur la matière, sauf de légères modifications. Il n'occupe pas moins de 112 pages in-folio en deux cents articles. L'un de ses aspects originaux, c'est qu'il fait de la voie ferrée une route libre, — libre au même titre que les routes ordinaires et les

[1] *The appropriation of the Railways by the State, a popular statement* — by Arthur John Williams, London 1869. — *Railway reform, its importance and practicability considered as affecting the nation, the sharehalders and the government* — by William Galt, London 1865. — *Die Entwickelimg der Eisenbahngesetzhebung in Englan*, von Gustav Cohn, Leipzig 1874. — *Law of Railways*, by Shelford, London, 1867.

canaux, — dont le premier venu des entrepreneurs de transports peut se servir en payant à la Compagnie une redevance déterminée.

De 1826 à 1835, le Parlement n'autorisa que le chemin de fer de Londres à Birmingham et le *Great Western*, mais les actionnairess avaient acquis déjà une certaine influence, et à leur tour ils voulurent la faire sentir en exagérant les tarifs. Quant à l'intervention de l'Etat, il n'en était point question. « Nous sommes tenté de « croire, disait Macaulay en 1830, que cinq cent mille livres ster- « ling consacrées par des particuliers à la construction de chemin « de fer seront la source de plus grands avantages que cinq mil- « lions affectés au même but par le Parlement. » Cependant, à partir de 1837, les partisans de l'intervention gouvernementale commencent à faire parler d'eux. C'est d'abord lord Warncliffe qui, dans la chambre aristocratique, vante les bienfaits de cette intervention à l'occasion du projet de chemin de fer de Londres à Brighton. C'est ensuite le marquis de Londonderry proposant dans la même séance d'ajouter au *bill* de concession une clause qui assure, après un certain délai, le retour gratuit du chemin de fer aux mains de l'Etat. Le gouvernement lui-même n'était pas éloigné de partager cette manière de voir, mais il n'osait en convenir ouvertement, et cela par un calcul de stratégie parlementaire. Il se borna à introduire dans le *bill* un article portant que les tarifs pourraient être révisés périodiquement à l'avenir, et que les Compagnies auraient à à remettre chaque année au *Board of trade* un compte rendu de leur situation. Au vote, cette maigre réforme faillit elle-même éprouver un échec, tant l'opinion publique se montrait alors favorable au *self government* des chemins de fer. Que vous importe, « disait sir Granville Somerset, que les actionnaires touchent vingt « cinq pour cent ou ne touchent rien du tout? »

En 1839, sous l'influence des mesures adoptées par le gouvernement belge. il y eut en Angleterre une nouvelle réaction contre le système du laisser-faire. La Société de statistique d'une part, la *Revue d'Edimbourg* de l'autre, donnèrent le signal de cette « agitation, » et bientôt l'opinion prit feu grâce à de nombreux écrits, à des pamphlets où l'on dénonçait en termes virulents la toute-puissance des Compagnies. Enfin, la question fut portée en 1844 à la tribune par le capitaine Laws, qui proposa de racheter les chemins de fer en réglant le prix sur les bénéfices moyens des trois dernières années et en le payant avec des rentes trois pour cent. « Les avantages « de cette réforme, disait-il, sont de favoriser le commerce et d'en- « richir les finances publiques. Au point des tarifs, l'Etat peut « exploiter de plusieurs manières, mais j'estime qu'il doit se con- « tenter d'un revenu modeste, car il fera toujours des bénéfices

« considérables rien que sur ses emprunts, en y mettant des condi-
« tions que les Compagnies n'oseraient pas offrir. En outre, une « administration unique et centralisée coûtera nécessairement moins « cher que les rouages multiples qui fonctionnent aujourd'hui. Le « gouvernement peut d'ailleurs opérer le rachat en plusieurs fois. « Dans tous les cas, les chemins de fer d'un si grand pays consti- « tuent un levier trop puissant pour que l'Etat l'abandonne plus long- « temps à des particuliers. » On n'aurait point tenu un langage différent à la tribune française, et ce qui surprendra plus encore, c'est qu'une commission parlementaire tint compte de cette proposition en préparant un projet de *bill* où nous trouvons les articles suivants :

Après quinze ans d'exploitation, si une Compagnie distribue des dividendes de dix pour cent en plus, le *Board of trade* aura le droit de réviser les tarifs, mais le Parlement devra garantir aux actionnaires un dividende *minimum* de dix pour cent.

Après le même délai, le gouvernement représenté par le *Board of trade* aura la faculté de racheter le chemin de fer à un prix formant la moyenne des bénéfices réalisés pendant les trois dernières années, sans que cette moyenne puisse dépasser dix pour cent.

Le gouvernement n'eût point osé présenter de son chef une réforme aussi radicale, mais il adopta les propositions de la commission, et M. Gladstone, au nom du cabinet, fut chargé de les défendre à la tribune. Il soutint la théorie du rachat, non pour les chemins de fer déjà construits — qu'une loi ne pouvait atteindre — mais pour ceux à venir, et il ajouta que l'intervention de l'Etat, sous cette forme, lui apparaissait comme l'unique moyen de protéger le commerce et l'industrie contre l'exagération des tarifs. Bien que le projet eût été voté par les deux tiers des voix à la seconde lecture, M. Gladstone crut devoir y apporter *in extremis* de notables changements pour éviter un échec. Ces changements peuvent se résumer ainsi. On garantissait aux Compagnies les avantages du tarif primitif pendant vingt-et-un ans au lieu de quinze, et passé ce délai, si les dividendes s'élevaient au-dessus de dix pour cent pendant trois ans, le gouvernement était admis à réviser le tarif pour une seconde période de vingt-et-un ans, mais toujours à la condition d'assurer aux actionnaires un dividende de dix pour cent. La faculté du rachat se trouvait aussi reculée à vingt-et-un ans au lieu de quinze, et de plus, s'il arrivait que la moyenne des dividendes fût inférieure à dix pour cent, le rachat devait s'effectuer, non sur cette moyenne, mais d'après une estimation judiciaire.

Enfin, et c'est là le trait caractéristique de l'amendement, le gou-

vernement s'interdisait de réviser les tarifs et de racheter les chemins de fer, avant qu'une loi nouvelle eût déterminé la nature des garanties à offrir pour la conservation des dividendes, et fixé la procédure ainsi que les conditions du rachat. Toute la réforme allait donc aboutir à une déclaration de principes, mais le gouvernement dut s'incliner devant la prépotence des actionnaires. Le *bill* ainsi transformé fut voté le 9 août 1844 et durant la période de vingt-et-un ans qui suivit, les Compagnies jouirent d'une tranquillité relative, au moins dans le Parlement.

A partir de 1859, avec les changements apportés par le gouvernement français dans l'organisation financière des chemins de fer, l'opinion s'en prend de nouveau à l'indépendance des Compagnies. Dans la Société de statistique, sir Edward Chadwick demande une administration unique aux mains de l'Etat. Un organe fort estimé, le *Quarterly Review*, dans un article intitulé : *Railway Control*, « s'exprime ainsi : « Les compagnies ont à leur disposition l'ar-« gent, les protections, les « relations, tout ce qui constitue la « puissance, et cela dans des proportions inouïes pour l'histoire « des sociétés. Elles ont de nobles« lords et de grandes individua-« lités politiques pour agents ou « conseillers ; elles peuvent compter « sur une notable portion du Parlement ; la presse, en grande partie, « est à leur dévotion ; les sommités de la science s'empressent de « les servir ; elles possèdent, en un mot, de tous côtés une influence « qui pourra devenir un jour redoutable si l'on ne prend soin de la « régler dès à présent.

En 1865, l'occasion se présente de nouveau et tout naturellement d'en finir avec la question du rachat, puisque le délai de vingt et un ans accordé par le *bill* de 1844 doit bientôt expirer. M. Gladstone se trouvait précisément au pouvoir, et l'on comptait sur sa fidélité à d'anciennes convictions ; mais il déclara hautement qu'il lui était impossible de présenter la loi définitive touchant les conditions du rachat, et de fait il eût couru à un échec certain, parce que la prépondérance des Compagnies de chemin de fer dans le Parlement était parvenue à son apogée. D'un autre côté, les partisans de la réforme se montraient plus ardents que jamais. L'un d'eux, le capitaine Tyler, ancien administrateur du Canada et inspecteur des chemins de fer, demandait, à la fin d'un long et intéressant travail, si c'est l'Etat qui doit gouverner les chemins de fer, ou si les chemins de fer sont, au contraire, appelés à régenter l'Etat. Des négociants considérables de Liverpool, au nom de la corporation marchande de ce port, se joignirent au capitaine Tyler, et bientôt le mouvement gagna tous les grands centres de l'Angleterre. Sir William Wright, président de la Compagnie des docks de Hull,

exprimait le désir que l'Etat se mît en possession des chemins de fer au même titre que des postes et des télégraphes. Le président de la Chambre de commerce de Plymouth, M. Thomas Pitt, croyait également à la nécessité du rachat. Malgré ce concert de sollicitations, un projet de *bill* sur le rachat, introduit par plusieurs membres de la Chambre des communes, fut repoussé sans discussion, grâce à la défection du gouvernement.

Mais l'opinion ne se tint point pour battue. Un vieux lutteur de 1844, M. Galt, rentra bientôt en lice par la publication d'un pamphlet contre le monopole des grandes Compagnies. Dans un article publié en 1866 que l'on attribua à sir John Stuart Mill, le *Westminster Review* disait : « Au milieu des libres institutions de l'An« gleterre grandit un redoutable pouvoir, un état dans l'Etat, qui « soumet les échanges à un tribut exagéré, une véritable tyrannie « féodale sous les obligations jadis imposées au tyran. » En 1868, après la publication des procès-verbaux de la Commission d'enquête de 1865, le *Quarterly Review* à son tour ne craint point de dire que la majorité du peuple anglais est acquise à l'idée du rachat, et dernièrement encore la Société de statistique consacrait plusieurs séances à l'examen de cette question, notamment au point de vue financier.

Une pareille insistance à réclamer l'intervention de l'Etat surprendra moins si l'on réfléchit que l'absorption des petites lignes de chemins de fer par les grandes Compagnies menace de constituer un formidable monopole dans le pays le plus hostile aux priviléges de cet ordre. Ainsi, le *Great Western*, inauguré en 1836, avec 118 milles seulement, s'est approprié, depuis cette époque, 39 sociétés secondaires qui lui ont apporté un renfort de 1387 milles. Le *Nord Eastern* créé en 1854 par la fusion de 17 Compagnies formant un réseau de 702 milles, a pareillement attiré à lui 11 autres sociétés avec 1281 milles. Bref, sur 15,376 milles de chemins de fer exploités dans toute l'étendue du Royaume-Uni, près de 8,000 appartiennent à sept grandes Compagnies, et le surplus se répartit entre cinquante ou soixante petites sociétés qui ne tarderont point à disparaître à leur tour.

Avant de s'insurger, comme on le fait volontiers en France, contre la « tyrannie » des Compagnies de chemins de fer, on devrait bien méditer le mouvement de concentration qui s'opère en Angleterre depuis vingt ans. Chez nous, le prétendu monopole des Compagnies est, en définitive, étroitement subordonné à l'Etat, tandis que les Compagnies anglaises, impatientes de tout ce qui ressemble de près ou de loin au contrôle, traitent avec le gouvernement de puissance à puissance. Une telle situation est bien faite pour inspirer des

alarmes aux libéraux d'outre-Manche, et l'on conçoit que l'opinion, malgré plusieurs échecs successifs, ne veuille point désemparer. D'ailleurs plus on attendra, plus les difficultés du rachat seront elles-mêmes considérables, parce que le gouvernement, au lieu d'avoir affaire à soixante administrations isolées, faibles et d'intérêts contradictoires, se verra obligé de passer sous les fourches caudines des hauts barons de la finance.

Il ne suffisait pas aux Compagnies de chemins de fer d'être les propriétaires incommutables d'une industrie grandiose, de faire échec à la puissance de l'Etat dans la question du rachat et dans celle de la révision des tarifs, en un mot de régner sans partage sur le commerce et l'industrie d'un grand pays. Elles n'ont pas craint de se servir de leur influence d'abord pour se soustraire aux taxes qui pesaient sur toutes les entreprises de transports, et plus tard pour éluder autant que possible les efforts d'une loi spécialement rendue à leur intention. Au début, on soumit les chemins de fer à un impôt de 1 demi *penny* par mille et par quatre voyageurs, impôt qui se percevait depuis une époque reculée sur toutes les brochures publiques. Mais les voyageurs de troisième classe payaient, dans ce système, autant que les voyageurs de première classe, et une loi de 1842, plus équitable, vint substituer à l'ancien *Passenger duty* une taxe de cinq pour cent sur la recette brute du prix des places. Deux ans plus tard, pour indemniser les classes ouvrières de l'accroissement de dépenses que leur occasionnait l'établissement des chemins de fer, le Parlement obligea les Compagnies à organiser chaque jour, et sur chacune des lignes, au moins un train de troisième classe au prix *maximum* de 1 *penny* par mille. Ces trains, que l'on appelle encore aujourd'hui *parliamentary trains*, doivent desservir la ligne dans toute son étendue, aller et retour, avoir une vitesse d'au moins douze milles à l'heure, et s'arrêter à chacune des stations du parcours. En revanche, la loi de 1844 affranchissait de l'impôt de cinq pour cent la recette du *parliamentary trains*. Mais les Compagnies, donnant à cette immunité une extension que n'avait point prévue le législateur, adoptèrent spontanément le tarif *minimum* de 1 *penny* par mille pour la plupart des trains où se trouvaient des voitures de troisième classe, afin de soustraire à l'impôt la recette totale de ces trains. Bientôt elles ajoutèrent, dans le même dessein, des voitures de troisième classe aux trains dits d'excursion, qui constituèrent rapidement une portion régulière et considérable du trafic dans tout le Royaume-Uni. Cette interprétation abusive de la loi donna naissance à de nombreux conflits entre le département du revenu intérieur et les Compagnies, et le produit de l'impôt qui devait représenter un peu moins de cinq

pour cent de la recette totale s'affaissa rapidement à trois et demi. Mais les Compagnies d'omnibus, auxquelles cette tolérance portait ombrage, se plaignirent au Parlement, et en 1863 M. Gladstone, au nom du gouvernement, proposa un *bill* pour remplacer l'impôt de cinq pour cent par un autre de trois et de demi pour cent, qui devait être prélevé sur la recette totale du prix des places sans aucune disctinction. Cette réforme avait du moins le mérite de couper court aux abus, mais les Compagnies qui ne l'entendaient point ainsi firent adopter par la Chambre des communes, au lieu du projet du gouvernement, une loi portant que la franchise d'impôt ne serait applicable qu'aux trains de troisième classe fonctionnant au moins six jours par semaine, et aux trains de dimanche ou de marché. On réussit bien par cette mesure à enlever l'immunité aux trains d'excursion, mais la fraude conserve un champ assez vaste, et les difficulté de la perception n'ont pas diminué.

De 1864 à 1869, les recettes soumises à l'impôt ont grossi de 194 à 250 millions de francs, et celles des *parliamentary trains* de 100 à 150 millions, c'est-à-dire que la matière non imposable, qui ne devrait être que l'exception, a pris autant de développement que la matière imposable. Depuis cette époque, la situation n'a fait qu'empirer, et le ministère Gladstone projetait même une réforme radicale que le triomphe du parti conservateur vint étouffer dans l'œuf.

En définitive, si l'Angleterre pouvait aujourd'hui encore choisir entre les diflérents régimes de chemin de fer, elle commencerait par rejeter le sien, qu'une expérience décisive vient de décréditer, et à l'exemple de la France, elle associerait l'État avec l'industrie privée comme elle a su marier depuis vingt ans, et non sans succès, les théories du *self government* à celles de la centralisation administrative.

En Europe, les chemins de fer se présentent comme un produit raffiné de la civilisation : en Amérique, ils en sont les pionniers avancés, traînant à leur remorque, au milieu d'immenses solitudes, les populations cosmopolites qui doivent y apporter la vie et la fécondité. Jusqu'en 1850 [1], le gouvernement fédéral demeura étranger à toutes les entreprises, mais certains États, tels que ceux de New-York, d'Indiana, de l'Ohio, de l'Illinois et du Michigan, avaient garanti l'intérêt des emprunts effectués par les Compagnies. Cet essai n'ayant pas réussi, les États eux-mêmes se tinrent sur la

[1] *Die Finanzen der Vereinigten Staaten von Amerika,* van Hock Berlin, 1867. — *Die Finanzwissenschaft,* von J. Bergins, Berlin 1869. — *Railways Monitor,* 1874.

réserve et plusieurs poussèrent la réaction jusqu'à insérer dans leur constitution un article qui prohibait pour l'avenir toute nouvelle garantie d'intérêt. Cette frayeur n'eut qu'un temps, et l'on finit par accorder de nouveaux subsides aux Compagnies, soit en argent, soit en terres domaniales. En 1850, le gouvernement fédéral abandonna à celle de l'Illinois des terrains estimés 18 millions de dollars, et de 1850 à 1860 les États du centre, intéressés plus que les autres à créer des débouchés pour l'exportation, dépensèrent à leur tour 414 millions de dollars pour subventionner les chemins de fer qui les relient à la mer.

Le gouvernement de l'Union eut recours à des procédés différents, suivant les circonstances, pour venir en aide aux Compagnies. Lorsque le réseau à construire devait traverser des contrées peuplées, la Compagnie recevait des bons du trésor fédéral, à la charge d'en servir les intérêts et d'en effectuer le remboursement dans un délai convenu. Ces bons, d'un placement facile, jouissaient en outre d'une hypothèque de second ordre sur l'actif immobilier de l'entreprise, et ils n'avaient d'autre inconvénient, par rapport à l'État, que d'augmenter temporairement le chiffre nominal de sa dette. Pour les chemins de fer à créer dans l'Ouest, au milieu des steppes sauvages, le gouvernement de l'Union accorda, outre les bons en question, d'immenses superficies de terrains — en moyenne une lieue carrée par mille anglais de parcours — qui formèrent le pivot de l'organisation financière des Compagnies. Celles-ci, en effet, émettaient tout d'abord des bons remboursables à terme, garantis par une première hypothèque sur la voie et sur les terres concédées. Le chemin de fer une fois livré à l'exploitation, les colons affluaient pour profiter du bas prix des terrains, et la vente parcellaire fournissait bientôt un capital suffisant pour assurer l'intérêt et l'amortissement des bons. Au bout de quelques années, de grandes villes s'élevaient comme par enchantement sur le parcours du réseau, et l'Union comptait un État de plus.

Le gouvernement américain, en aidant à la construction des chemins de fer, réalisait donc sans bourse délier toutes sortes d'avantages politiques, économiques et financiers. Mais, à part quelques lignes sans importance que les Etats ont fait construire faute de concessionnaires, les chemins de fer restent une propriété essentiellement privée, susceptible, comme telle, de l'hypothèque et de toutes les autres conventions permises par la loi civile. Les tarifs ne relèvent que des Compagnies, et le gouvernement est sans droit, tant pour en discuter les conditions, que pour revendiquer une part quelconque des bénéfices ou la rétrocession gratuite de l'exploitation après un délai déterminé. Jusqu'à ces derniers temps, les chemins de fer,

comme toutes les entreprises de transports, devaient payer au Trésor fédéral une taxe de 2 1/2 pour cent sur leurs recettes brutes, sans préjudice de *l'income-tax* pour les dividendes distribués. En outre, la plupart des États percevaient pour leur compte particulier un tant pour cent sur le prix des places et sur le transport des marchandises. Mais ces divers impôts soulevèrent à plusieurs reprises des critiques au sein du Congrès, et à l'exception de *l'income-tax*, ils ont été abolis par une loi récente.

Cette expérience aurait dû être mise à profit par l'Assemblée nationale lorsque le gouvernement lui a demandé d'établir une taxe de 5 pour 100 sur les transports en petite vitesse. « Imposer la circulation dans un pays, disait le secrétaire de la Trésorerie en présentant le projet d'abrogation, est tout aussi conséquent que de saigner le corps humain pour lui donner des forces. ».

II

L'établissement des chemins de fer a été plus laborieux en Allemagne [1] que partout ailleurs. Les premières associations qui se formèrent avaient à lutter non-seulement contre la timidité bien naturelle des capitaux, mais encore — et cela ne fait guère honneur à la sagacité des hommes d'État germaniques — contre l'esprit de chicane des gouvernements. L'autorité semblait avoir pris à tâche de décourager tous les essais. Le 12 janvier 1837, le comité du chemin de fer de Breslau à la Haute-Silésie ayant voulu publier un *avis* aux capitalistes, le ministre de l'intérieur intervint pour empêcher la distribution de ce document. Le 14 juin de la même année, les ministres d'intérieur et des finances, par un manifeste commun, engagèrent le public à se défier des entreprises de chemin de fer. Singulier contraste. C'était le moment même où le gouvernement du roi Louis-Philippe s'efforçait de vaincre les hésitations de l'industrie privée en engageant résolûment l'Etat dans la construction d'un vaste réseau. Les princes allemands obéissaient encore au mot d'ordre de M. de Metternich, qui était de comprimer toute aspiration libérale, et les chemins de fer leur apparaissaient précisément comme une puissance révolutionnaire des plus redoutables. Mais la force des

[1] *Deutschlands Eisenbahmen*, von Koch, 1858. — *Das Preussisch. Eisenbaguwesen*, von Forstemann, 1869. *Geschicte das deutschen Eisenbahnwesen*, Schmeidler, 1871. — *Die Grundbüge des Eisenbabuwesen*, Max Hausafer, 1873. *Bie finanzie le Betheilihung des Preussishen Staats Dei den Preussischen, Privateisenbalmen*, Rapmund, 1869.

choses les entraîna à leur tour dans le mouvement, et nous devons ajouter qu'ils y entrèrent à leur façon. Ne pouvant plus empêcher la nouvelle industrie de prendre droit de cité dans leurs États, ils la mirent à rançon en se faisant payer avec usure les concessions. Rien que dans la principauté minuscule d'Anhalt, les entrepreneurs furent obligés de servir au gouvernement un pot-de-vin de 600,000 thalers qui absorba leurs premières ressources disponibles. Plus tard, lorsque l'exploitation des chemins de fer donna quelques bénéfices, il y eut entre les États une sorte de *steeple-chase* pour en acheter ou en construire.

La Prusse elle-même ne s'était pas montrée favorable à l'établissement des premiers chemins de fer. « A Berlin, dit l'auteur d'un livre que nous avons sous les yeux [1], on se sent particulièrement défiant vis-à-vis des découvertes qui ont obtenu le plus de succès à l'étranger. » Ce peuple avisé fit donc tout d'abord mauvais accueil à une industrie qui avait déjà rempli de ses merveilles l'Amérique, l'Angleterre et même la Belgique. La ligne de Berlin à Stettin, projetée en 1835, ne fut entreprise qu'en 1841 et après garantie par le *Landtag* poméranien d'un intérêt de 4 0/0 pendant six ans. Au reste, la Prusse avait une loi réglementant les rapports des chemins de fer avec l'Etat, avant de posséder un seul chemin de fer. Cette loi, qui porte la date du 3 novembre 1838, est bien le monument le plus achevé du despotisme administratif. Elle permet aux Compagnies de régler elles-mêmes leurs tarifs pendant trois ans, mais ce délai expiré, le gouvernement peut transférer l'exploitation à une autre Compagnie, à la charge par celle-ci de payer aux concessionnaires une « indemnité équitable. » De plus, elle autorise le gouvernement à établir un impôt sur les bénéfices, non-seulement pour indemniser le Trésor de la perte qu'il subit sur le monopole du transport des voyageurs, mais encore pour amortir successivement le capital-actions, de telle façon que même à défaut du droit de retour proprement dit, l'Etat devienne propriétaire sans bourse délier de tous les chemins de fer. Ces réserves draconiennes ne contentèrent personne. On jugea qu'elles créaient trop de difficultés à l'initiative privée, et que le gouvernement montrait un empressement peu convenable pour confisquer à son profit une industrie qui était encore à naître. Les capitaux effrayés s'éloignèrent, en le laissant à la recherche d'une solution meilleure. C'est alors qu'il résolut d'entreprendre à ses frais la construction d'un certain nombre de lignes dont le revenu paraissait assuré. Mais pour cela il fallait beaucoup d'argent et le Trésor était à sec; de plus, une loi de 1820 avait inter-

[1] *Geschichte des deutschen Eisenbahnwesens*, von Schmedler, 1871.

dit d'emprunter sans une autorisation de la législature, et l'on vivait précisément sous un régime ennemi des constitutions et des parlements. Pour sortir de ce cercle vicieux, le gouvernement convoqua à Berlin, dans le courant de 1842, les délégations des Etats provinciaux qu'il saisit de son projet. Mais la crainte d'imposer au pays des sacrifices au-dessus de ses forces fit hésiter les délégations, et au système de la construction directe par l'Etat, on substitua celui des garanties d'intérêts. Tout le monde était d'ailleurs persuadé que ces garanties seraient purement nominales — une illusion que l'on partagea peut-être en France dix-sept ans plus tard, malgré les leçons de l'expérience. A partir de 1843, le gouvernement vint en aide au plus grand nombre des Compagnies en garantissant un intérêt *minimum* de 3 à 4 1/2 pour cent, et en souscrivant une certaine portion — le septième ordinairement — du capital-actions. En revanche, il stipulait à son profit des avantages importants que l'on peut résumer de la manière suivante. Si le revenu net d'une année dépasse 5 pour cent du capital affecté aux dépenses du premier établissement, le surplus est attribué pour deux tiers aux actionnaires et pour un tiers à l'Etat, soit pour le couvrir des avances qu'il a faites du chef de la garantie, soit pour former un fonds commun. A l'origine et pour dégrever autant que possible le budget, on employait les ressources du fonds commun aux dépenses de la garantie, ou bien, — à défaut de cette destination, lorsque par exemple le revenu net d'une ligne dépassait l'intérêt contractuel — à l'amortissement des dettes, afin de préparer l'avènement de l'Etat. Mais ce système ingénieux, dans lequel l'une des parties contractantes ne donnait rien pour recevoir beaucoup, subit dans la suite d'importantes modifications. Si la garantie devient effective pendant trois années de suite, ou bien si l'avance exigée à ce titre dépasse pour une année seulement 1 1/2 pour cent, le gouvernement peut prendre en mains l'administration du chemin de fer et se substituer à la Compagnie dans la plénitude de ses droits et de ses obligations, mais à la condition de servir intégralement la garantie. En pareil cas, la Compagnie n'est appelée à reprendre l'administration qu'autant que le revenu net permet de distribuer l'intérêt garanti pendant trois années consécutives. — Une fois devenu propriétaire de toutes les actions au moyen de l'amortissement, l'Etat doit entrer en possession des chemins de fer, à titre perpétuel, aux lieu et place des Compagnies.

Ces conditions n'étaient point de nature à modifier sensiblement les conséquences de la loi de 1838, et bientôt en effet, le gouvernement mit sa lourde main sur les affaires des Compagnies. En exécution des clauses relatives à la garantie, plusieurs réseaux passèrent

rapidement sous son administration : le *Niederschlesirch* en 1848, le *Dusseldorf-Aachener* en 1849, le *Bergisch-Markisch* en 1850, et le *Stargard-Posener* en 1851. Deux de ces lignes, la première et la dernière, ont même été rachetées à l'amiable depuis cette époque, moyennant une rente de 4 0/0 au profit des actionnaires. La Compagnie du chemin de fer de la Haute-Silésie, *Ober Schlesischbahn*, qui n'avait jamais eu recours à la garantie et qui pouvait en conséquence se croire à l'abri d'un coup de force, dut y passer à son tour.

Obligée en 1856 de s'adresser au gouvernement pour obtenir l'autorisation d'émettre un emprunt destiné à agrandir considérablement son réseau, elle rencontra une opposition et des difficultés insurmontables. Le gouvernement tenait beaucoup à la possession de cette ligne, et il ne donnait son consentement à une nouvelle émission de titres qu'en se réservant d'intervenir activement dans l'administration, et même, au premier embarras, de se l'approprier tout entière. La Compagnie n'était point en mesure de lutter contre de pareilles exigences, et malgré sa bonne situation financière, elle dut se résigner à transférer l'exploitation du chemin de fer au gouvernement, qui en tire un produit net de 18 0/0, grâce aux établissements métallurgiques de la contrée.

Les concessions sont donc en droit perpétuelles, mais le mode d'amortissement des emprunts en fait des concessions temporaires, avec cette distinction que leur durée, au lieu d'être déterminée comme en France par les statuts, dépend des ressources consacrées au rachat des actions. Aussi quelques Compagnies, voulant s'assurer un *minimum* d'existence de cent ans, ont-elles stipulé que l'on ne pourrait rembourser chaque année plus de 1 0/0 du capital social. En ce qui concerne les entreprises, d'ailleurs peu nombreuses, auxquelles il n'a pas été accordé de garantie et dont les concessions, à défaut de fonds commun et d'amortissement, sont en fait, comme en droit, perpétuelles, l'Etat s'est réservé la faculté de les racheter après la trentième année d'exploitation en payant un prix aux actionnaires. Ce prix n'est pas uniforme comme en France. Suivant les Compagnies, il a été établi de manière à représenter, soit vingt-cinq fois le dividende moyen des dernières années de l'exploitation, soit les dépenses de premier établissement. Le système des annuités qui a prévalu en France n'eût pas été de mise ici, puisque l'on avait affaire à des concessions irrévocables, c'est-à-dire au droit de propriété en personne.

Pendant quelques années, la garantie d'intérêt suffit tant bien que mal à maintenir les Compagnies en équilibre. Mais en 1849 le gouvernement, à défaut de concessionnaires, dut entreprendre à ses

frais la construction du chemin de fer de l'Est qui traverse, il est vrai, les contrées les plus pauvres de la Prusse, mais qui est arrivé à produire 8 0/0 net. Vers la même époque, il construisait aussi le chemin de fer de Sarrebrück, et à ce réseau les évènements de 1866 sont venus ajouter les lignes de Hanovre à celle du duché de Nassau. Actuellement, le gouvernement prussien exploite pour son compte ou pour le compte des Compagnies près de trois mille kilomètres de chemin de fer, non compris les huit cent quarante kilomètres appartenant à l'Alsace-Lorraine et dont le produit est classé au budget de l'empire. Il faut d'ailleurs constater à sa décharge qu'il a mieux administré que les Compagnies dont il prenait la succession. Son intervention, quoique brutale en la forme, a eu pour résultat de relever leur crédit et d'assurer des dividendes à leurs actionnaires.

Les chemins de fer de l'Etat donnent un rendement net de quinze millions de thalers, sur lequel on prélève dix millions pour l'intérêt et l'amortissement des emprunts. De 1848 à 1866, il a été émis des titres pour quatre-vingt millions, et en ajoutant à cette somme le passif des lignes rachetées par le gouvernement ou dont il est devenu propriétaire par droit de conquête, on arrive à une dette totale de deux cents millions de thalers qui est d'ailleurs en voie d'amortissement grâce à l'argent de la France.

En effet, dès 1872, M. de Camphausen présentait un projet destiné à réduire le capital de la dette publique de 430 à 377 millions, et dans les 53 millions à rembourser immédiatement figuraient les emprunts de plusieurs chemins de fer. Le capital garanti s'élève, pour douze Compagnies, à 152 millions, ce qui représenterait, au taux moyen de 4 pour cent, une charge annuelle de 6,080,000, thalers, si le trafic ne donnait point de revenu net. Mais en réalité, les avances du Trésor n'ont jamais été considérables, et il n'y a aucune comparaison à établir sur ce point entre la Prusse et la plupart des grands Etats de l'Europe.

Dans les autres Etats de l'Allemagne, le régime financier des chemins de fer varie à chaque pas. La communauté de vues en pareille matière pouvait, mieux encore que le Zollverein, favoriser le rapprochement des populations, et frayer la voie aux apôtres de l'unité politique. Mais pour se mettre à la tête de ce mouvement, il fallait assumer de lourdes charges, et l'on sait que les grands Etats eux-mêmes n'ont d'abord cherché dans le Zollverein qu'un accroissement de revenus. La question des chemins de fer ne fut donc jamais portée à l'ordre du jour des Conférences générales, sauf pour régler la perception d'un droit de transit sur les marchandises étrangères. Toutefois, les gouvernements se rencontrèrent dans un empressement commun à construire les lignes qui offraient un ren-

dement assuré. Dans les royaumes de Wurtemberg et de Saxe, dans les duchés de Bade et de Brunswick, l'Etat se trouve ainsi en possession de la plus grande partie du réseau. La Bavière n'est entrée dans cette voie qu'à son corps défendant, et parce que l'industrie privée avait failli à ses engagements. Toutes les lignes construites antérieurement à 1856 appartiennent à l'Etat, mais depuis cette époque on est revenu au système des concessions avec garantie d'un *minimum* d'intérêt. La plus importante est celle du chemin de fer de l'Est, faite pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans après laquelle la Compagnie, tout en perdant son privilége pour l'exploitation, demeurera encore propriétaire de la voie, des constructions et du matériel.

Cette disposition bizarre n'a point fait école, même en Bavière, car la ligne de Neustald à Wissembourg était concédée quelque temps après à des conditions qui semblent avoir été calquées sur le cahier des charges de nos Compagnies, du moins en ce qui concerne le retour au domaine public. A la Compagnie de l'Est, le gouvernement promit un intérêt de 5 0/0 pendant trente-cinq ans, mais avec droit au partage des bénéfices excédant 4 pour cent. Il s'est réservé en outre le droit de racheter l'exploitation après ce délai, en remboursant le capital-actions au cours moyen de la bourse de Francfort pendant les dix dernières années, sans pouvoir cependant offrir moins que les dépenses de premier établissement ou que le revenu net du dernier exercice. Une semblable restriction met à néant les avantages attachés au droit de rachat, d'autant mieux qu'il n'échoit qu'après un délai de trente-cinq ans, c'est-à-dire à une époque où le trafic ayant nécessairement épuisé sa force ascensionnelle ne laissera plus de marge pour l'accroissement des bénéfices.

C'est principalement l'exemple de la Belgique qui a tourné la tête aux partisans du rachat. L'énorme développement du réseau et le bon marché des transports semblent faits tout exprès ici pour justifier les théories socialistes. On oublie les mécomptes qui assaillirent au début le gouvernement belge et dont les contribuables firent naturellement tous les frais. Il avait calculé sur un coût kilométrique de 78,000 francs qui monta en fait à 300,000. Il avait escompté un revenu net de 20 0/0, et durant de longues années il obtint à peine 1 0/0. Les meilleures lignes ne rapportaient que 5 francs par jour et par kilomètre ? Dès 1837 le gouvernement fût obligé de faire appel à l'industrie privée, et bientôt après de promettre des garanties d'intérêt qu'il sert encore aujourd'hui intégralement. Les frais d'exploitation de ses chemins ont atteint un moment la fabuleuse proportion de 88 0/0. Le revenu net, il est vrai, se maintient un peu au-dessus de 5 0/0, mais il s'agit des lignes les plus productives du royaume,

et la situation des Compagnies particulières n'est rien moins que brillante. Enfin le gouvernement ne peut exercer son droit de rachat qu'après un délai de vingt années, en payant un prix égal à vingt fois la moyenne du revenu des sept premières années plus une prime de 15 0/0, sans que ce prix puisse être jamais inférieur aux dépenses de premier établissement. Ici encore, le droit de rachat est condamné à rester lettre morte à moins que les Compagnïes, poussées par la mauvaise fortune, n'aillent d'elles-mêmes au devant d'une transaction.

III

Les chemins de fer français se distinguent de ceux qui précédent non seulement par le caractère de leurs statuts actuels, mais par l'unité de conception qui n'a point cessé de présider à leurs destinées. Le gouvernement, dès l'origine, sut prendre une attitude tranchée en décrétant la construction des grandes lignes qui relient Paris aux frontières. La théorie du laissez-faire avait déjà porté ses fruits sur un théâtre voisin, et les premières plaintes qui venaient retentir à la Chambre des communes furent mises à profit par nos hommes d'Etat. De 1837 à 1841, le gouvernement avait dépensé 800,000 francs en études de tracé — prêté 42 millions à cinq Compagnies — alloué une subvention de 24 millions pour les chemins de fer de Nîmes à Montpellier, et de Lille à la frontière de Belgique — garanti à la Compagnie d'Orléans un *minimum* d'intérêt sur un capital de 40 millions. L'expérience ayant démontré que l'industrie privée ne se trouvait pas encore en force — livrée à elle-même — pour mener à bonne fin l'éxécution du réseau, la loi du 11 juin 1842 imagina une sorte d'association entre l'Etat, les localités intéressées et les Compagnies. Les départements devaient fournir les deux tiers des terrains nécessaires; l'Etat se chargeait de payer le surplus ainsi que les terrassements et les ouvrages d'art; quant à l'industrie privée elle ne prenait à son compte que l'achat et la pose des rails. Mais en revanche les Compagnies demeuraient de simples locataires à court terme, au lieu de jouir, comme aujourd'hui de l'usufruit le plus étendu que la loi permette de constituer. En 1852, toutes les conventions furent révisées et les concessions portées uniformément à 99 ans. Enfin la loi du 11 juin 1859, plus niveleuse encore, vint fondre dans un seul et même moule l'organisation financière des six grandes Compagnies qui se partageaient le réseau national.

Le caractère dominant de cette loi, c'est qu'elle divise les concessions faites à chaque Compagnie en deux parties bien distinctes, l'ancien et le nouveau réseau. L'ancien réseau comprend les lignes

principales et de grand trafic dont le produit pouvait être évalué avec certitude; au nouveau réseau se rattachent celles de moindre importance qui étaient déjà concédées au moment de la loi ou qui l'ont été depuis. Cette division, qui est encore actuellement le pivot du système, avait pour but de sauvegarder les droits acquis aux actionnaires en brisant la solidarité qui existe de droit dans toute entreprise, entre le commencement et la fin, entre les succès et les revers. Après avoir touché de beaux dividendes pendant plusieurs années, alors qu'il n'existait que des lignes productives, les actionnaires se voyaient menacés de perdre pour un temps indéterminé jusqu'à l'intérêt de leur argent, et cela pour faire face au déficit d'exploitation des lignes secondaires dont le gouvernement exigeait la construction.

Autre fait plus grave : la dépréciation subite du titre action ou obligation, en ruinant le crédit des Compagnies, reculait indéfiniment le complet achèvement du réseau. Pour conjurer un désastre, l'Etat consentit à une double garantie en faveur des actionnaires et des obligataires. La garantie accordée aux actionnaires consiste en ceci, qu'il est tenu pour chaque réseau une comptabilité spéciale, et que les insuffisances de recettes du nouveau réseau ne peuvent absorber, sur les produits nets de l'ancien réseau, que l'excédant d'une certaine somme dite *revenu réservé* et qui a été réglée de manière à représenter approximativement le dividende payé en 1857, en d'autres termes de manière à assurer aux actionnaires la jouissance du *statu quo*.

Ainsi, quoi qu'il arrive, la Compagnie du Midi a droit sur l'ancien réseau à un revenu kilométrique net de 27,680 francs, celle du Nord à 38,240, celle de l'Est à 29,100 celle de l'Ouest à 35,900, celle d'Orléans à 26,000, et celle de Paris à Lyon à 32,100, à la condition, bien entendu, que l'exploitation de l'ancien réseau donne par elle-même au moins ces qualités. Tout ce qui vient en excédant est déversé dans les comptes du nouveau réseau en atténuation du déficit, ou s'ajoute au revenu réservé si le déficit n'a pas lieu. Les ressources normales du nouveau réseau se composent donc des recettes du trafic et du contingent apporté par le déversoir, contingent qui pour certaines Compagnies est sans importance. Même ainsi fortifié, le budget du nouveau réseau devait se solder le plus souvent par une insuffisance considérable de l'actif, et c'est précisément pour couvrir cette insuffisance, pour assurer le service des obligations qui, en dépit des arrangements intervenus entre l'Etat et les compagnies, primait légalement celui des actions, que le gouvernement s'est engagé à fournir chaque année le complément nécessaire pour former un *minimum* de revenu net de 4,65 0/0, tant pour l'in-

térêt que pour l'amortissement des obligations. Il va de soi que les avances faites à ce titre doivent être remboursées au Trésor dès que les ressources propres du nouveau réseau dépassent le *minimum* en question. Tel est dans ses grandes lignes le système de la garantie : en apparence tout entier à l'avantage des obligataires, mais en réalité ne profitant qu'aux actionnaires. Les premiers n'avaient rien à redouter en prêtant leur argent aux Compagnies; simples créanciers, ils trouvaient un gage plus que suffisant dans les bénéfices nets de l'ensemble du réseau, et le déficit n'eût atteint que les actionnaires. Sans doute, les droits des uns et des autres sont également sacrés, mais il ne convient que davantage de définir clairement leur situation respective, et de dissiper la confusion qui plane sur la nature et la portée des engagements souscrits par l'Etat.

A moins d'une clause spéciale des statuts, les obligations appartenant à l'ancien réseau ne participent point à la garantie, tandis qu'elle profite à toutes les obligations émises ou à émettre pour le nouveau réseau, et pendant cinquante années à partir du 1er janvier 1865. Limitée ainsi quant à la durée, elle l'est encore relativement au capital pour lequel les Compagnies peuvent y avoir recours : 200 millions pour celle du Nord, 865 millions pour celle de l'Est, 843 millions pour celle de l'Ouest, 854 millions pour celle d'Orléans, 637 millions pour celle de Paris à Lyon, et 456 millions pour celle du Midi, ensemble 3,855 millions qui représentent à 4,65 0/0, une annuité de 180 millions. Si une compagnie se trouvait amenée par les circonstances à consacrer aux dépenses de premier établissement une somme supérieure au *maximum* ainsi déterminé, le surplus demeurerait non avenu vis-à-vis de l'Etat et n'engagerait que les actionnaires. N'oublions pas de mentionner une autre éventualité où, en dépit de la garantie, la responsabilité des Compagnies subsiste toute entière : c'est lorsque les lignes du nouveau réseau ne donnent aucun produit net. Comme l'Etat ne garantit que 4,65 0/0 tandis que les emprunts ont coûté en moyenne 5,80, la différence doit être fournie, à défaut de revenu net sur le nouveau réseau, par l'apport du déversoir et même, s'il en est besoin, par voie de prélèvement sur le revenu réservé aux actionnaires. Mais ce danger est bien plus théorique que réel, car depuis 1859 le nouveau réseau a donné des produits nets, si ce n'est pour le Nord où il y eût un déficit de 48,000 francs en 1860 et 1861, et pour le Midi qui présenta également en 1859 un déficit de 34,000 francs.

Un écrivain plus que sympathique aux intérêts des Compagnies disait en 1860, à propos de la garantie : *L'Etat a préféré ne donner que son concours moral, car la garantie n'est pas autre chose*

tant qu'elle ne devient pas effective, et moyennant ce concours moral, il a la certitude aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'entrave dans la continuation des travaux. Il ne pouvait pas obtenir un pareil résultat à meilleur marché. Or, au 31 décembre 1872, c'est-à-dire en huit années, la garantie avait déjà occasionné à l'Etat une dépense de 278,935,300 francs, et ce chiffre sera vraisemblablement plus que doublé jusqu'au jour où les Compagnies parviendront à se suffire par elle-mêmes. Nous voici donc bien loin de se fameux « concours moral » qui devait être le *nec plus ultra* des sacrifices de l'Etat. Les sommes versées aux compagnies ne constituent, il est vrai, qu'une avance, et au pis-aller on en trouverait l'équivalent dans la valeur du matériel roulant à l'expiration des concessions. Mais cette avance ne produit qu'un intérêt de 4 0/0, tandis que l'Etat a dû emprunter à 6 0/0, sans parler du désarroi que le rétablissement du crédit de 36 millions pour les dépenses de la garantie a jeté dans l'économie générale du budget de 1874.

Enfin l'Etat a favorisé la construction des chemins de fer au moyen de subventions en argent ou en travaux qui s'élèvent à 1,638 milions, et qui se répartissent par moitié ou à peu près entre l'ancien et le nouveau réseau. Sur cette somme de 1,638 millions, il a déjà été payé un milliard, et pour alléger notre situation présente on a divisé le surplus en autant d'annuités qu'il restait d'années à courir jusqu'à la fin des concessions, sauf la faculté pour les Compagnies de se procurer par les moyens les plus avantageux l'argent dont elles auraient besoin avant cette échéance.

Comme prix de son concours, l'Etat s'est réservé trois avantages principaux : la nue propriété des chemins de fer, le droit de rachat après quinze années d'exploitation, et une part dans les bénéfices.

A l'expiration du délai de quatre-vingt-dix-neuf ans fixé pour chacune des concessions, l'usufruit exercé par les Compagnies fait retour gratuitement à l'Etat qui devient ainsi le propriétaire absolu des chemins de fer, à part le matériel roulant dont-il doit payer la valeur dans un délai de quelques mois. Les conditions du rachat n'ont pas été aussi clairement définies. Pour l'ancien réseau et pour les lignes du nouveau réseau dont la concession remonterait à plus de quinze ans, le rachat peut avoir lieu en payant une annuité égale à la moyenne du revenu net des sept dernières années, abstraction faite des deux années les plus défavorables à l'exploitation. Cette annuité est due à la Compagnie pour tout le temps qui reste à courir jusqu'à l'extinction de son privilége. En aucun cas elle ne peut être inférieure au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison, c'est-à-dire que l'on assure aux actionnaires la possession du *statu quo*, comme dans le système de la garantie.

Relativement aux lignes du nouveau réseau dont la concession daterait de moins de quinze ans, les statuts restent muets, mais la difficulté a été tranchée en principe par l'article 8 de la convention du 17 juin 1873, conclue entre l'Etat et la Compagnie de l'Est. D'après cet article, la Compagnie peut demander que les lignes en question soient évaluées, en cas de rachat, non sur leurs produits nets, mais sur les dépenses réelles de premier établissement. L'annuité doit alors être calculée de manière à couvrir l'intérêt et l'amortissement des emprunts faits par les Compagnies. Malgré la règle de droit civil qui veut que les conventions passées avec une personne ne profitent point aux tiers, il va de soi que le gouvernement ne pourrait, le cas échéant, refuser aux autres Compagnies le bénéfice des conditions qu'il a faites à celle de l'Est.

Enfin, à compter du 1er janvier 1872, l'État a droit à la moitié de la portion du revenu net qui dépasserait un intérêt de 8 0/0 du capital de premier établissement de l'ancien réseau et un intérêt de 6 0/0 de celui du nouveau réseau. Quels que soient, à ce point de vue, les résultats de l'exploitation, les comptes présentés par les Compagnies doivent être vérifiées par une commission dans laquelle figurent trois membres au choix du ministre des finances. Cette commission contrôle en même temps les opérations financières des Compagnies qui ont recours à la garantie d'intérêt, de façon à ramener au strict nécessaire les avances de l'Etat, Mais elle n'est point souveraine, et ses avis n'ont jamais lié l'administration des travaux publics.

La politique du gouvernement français exerça une influence considérable en Italie, en Autriche et en Rnssie. Dans ces trois pays, à notre exemple, l'Etat s'est réservé la nue propriété des chemins de fer; il a promis aux Compagnies un *minimum* d'intérêt; enfin il a stipulé, la faculté de racheter l'exploitation après un délai convenu. A l'heure qu'il est le gouvernement italien est déjà en train de prendre possession de la plus grande partie du réseau, non pour y chercher un bénéfice quelconque, mais pour sauver l'argent des actionnaires. La situation financière des chemins de fer autrichiens enlève également toute utilité pratique au droit de rachat, puisque le Trésor perdrait à ce marché plus de 20 millions de florins par an, sans parler du prix d'acquisition du matériel roulant.

La possibilité du rachat n'est donc point une question de latitude. Ces lois multiples où se reflètent pour ainsi dire toutes les variétés de politiques et de races aboutissent uniformément à une froide négation. Peut-il en être différemment en France? Voilà ce qu'il faut examiner.

IV

Le rachat peut être demandé pour le réseau du Nord depuis le 1er janvier 1868 — pour celui de l'Est depuis le 1er janvier 1873 — pour celui d'Orléans, depuis le 1er janvier 1873 — pour celui de l'Ouest depuis le 1er janvier 1874 — pour celui de Lyon à partir du 1er janvier 1876, et pour celui du Midi à partir du 1er janvier 1877. La question a donc une actualité du meilleur aloi, puisqu'elle surgit, non plus d'une révolution politique comme en 1848, non plus même d'une crise financière comme en 1859, mais de l'échéance naturelle d'un droit qui a été librement consenti. Seulement l'Etat a-t-il aujourd'hui, aura-t-il jamais intérêt à se prévaloir de cet avantage ?

On peut admettre comme un fait que les Compagnies de chemins de fer administrent avec toute l'économie possible, et qu'elles atteignent le *maximum* de produit net dont leur industrie est capable, On peut l'admettre *a priori* parce que les Compagnies y sont intéréssées plus que personne et qu'elles ont à leur tête des hommes d'une valeur incontestée.

C'est assez dire que nous écartons tout d'abord, au moins d'une manière générale, l'hypothèse d'une réduction importante sur les frais d'exploitation, hypothèse qui a servi de pivot à une proposition de loi déposée en 1873 par MM. de Janzé, Palotte, des Rotours, etc., pour decréter le rachat du chemin de fer de l'Est. Ces honorables députés érigeaient en principe que toute autre Compagnie que celle qui administre actuellement le réseau ferait une économie de 10 pour cent sur les dépenses d'exploitation, et comme preuve ils citaient les résultats obtenus par l'administration des chemins de fer bavarois. Or, à part deux ou trois lignes qui ne sauraient former un terme de comparaison, les chemins de fer de la Bavière sont exploités par l'Etat, et pour rester logiques jusqu'au bout, les auteurs du projet auraient dû demander au gouvernement de prendre en mains l'administration du réseau de l'Est. Sans doute, avec le développement du trafic, la proportion des frais d'exploitation devra baisser par une impulsion toute naturelle et sans que les Compagnies fassent le moindre sacrifice dans ce but. A l'origine, la moyenne était de 47 0/0; elle a touchée à 40 0/0 en 1860 pour remonter à 45 0/0 en 1869. Ces fluctuations mêmes prouvent qu'on a affaire à des causes générales qui dominent les petits calculs de la théorie. Dans tous les cas, ce n'est point de ce côté qu'il faut chercher les avantages du rachat, et les auteurs de la proposition,

en la maintenant sur ce lit de Procuste, faisaient vraiment la partie trop belle pour leurs adversaires.

Le problème se meut sur deux données principales : le mode de calcul de l'annuité et les variations subies depuis quinze ans par le produit net de l'exploitation. On a vu que l'annuité à servir par le gouvernement ne peut en aucun cas être inférieure au bénéfice net de l'année qui précède la rétrocession du réseau. Eh bien, si l'Etat n'a aucun moyen d'économiser sur les dépenses, s'il doit en outre verser aux actionnaires le revenu qu'eux-mêmes tiraient de leur industrie, où seront les avantages du rachat ? C'est ainsi que la question a été posée en 1859 par les défenseurs du *statu quo* et le stratagème réussit à merveille. On ne fit pas attention que le chiffre de l'annuité, une fois arrêté, n'éprouverait aucune modification, tandis que le bénéfice net devait par une loi naturelle s'accroître chaque année. MM. de Janzé, Palotte, etc., dans leur proposition relative au chemin de fer de l'Est, n'ont fait eux-mêmes aucune allusion à cet accroissement où se trouve cependant l'unique raison d'être du rachat. Ainsi de 1859 à 1869, pour ne prendre qu'une période en tous points normale, le produit net a grossi de 166 millions. Si l'Etat avait repris les chemins de fer en 1859, il servirait actuellement aux Compagnies une annuité de 215 millions et il en tirerait 381 de l'exploitation, à la charge bien entendu de payer toutes les dépenses du nouveau réseau. Mais le développement du trafic n'a point dit son dernier mot, et cela est si vrai, que le premier cahier des charges de la Compagnie d'Orleans, en date de 1840, après avoir imposé au rachat les conditions qui subsistent encore aujourd'hui, portait cette clause significative : « *Il sera en outre ajouté au dividende moyen* (*des sept dernières années*) *le tiers de son montant si le rachat a lieu dans la première période de quinze années à partir de l'époque où le droit en est conféré au gouvernement — un quart si le rachat n'est opéré que dans la seconde période de quinze années — et un cinquième seulement pour les autres périodes.* » Les parties contractantes admettaient donc en principe, pour l'intervalle compris entre la quinzième et la trentième année de l'exploitation, un accroissement de plus d'un tiers de revenu net, puisque la Compagnie se réservait *a priori* un tiers en abandonnant le surplus à l'État. Cette clause n'a pas été reproduite dans les conventions ultérieures, mêmes dans celles qui intéressaient le chemin de fer d'Orléans. Peut-être a-t-on fini par la juger draconienne, surtout en présence des sacrifices nouveaux que l'Etat consentait à s'imposer et qui rendaient certaines compensations indispensables.

Quoi qu'il en soit, comme l'augmentation graduelle du rendement

net par rapport à l'annuité forme le seul avantage du rachat, n'est-il pas élémentaire que cet avantage, pour ne point s'évanouir à son tour, a besoin d'être revendiqué au moment même où il devient exigible? Avec les années qui s'accumulent, le produit net s'accroît, mais l'annuité à payer suit ce mouvement ascensionnel, en même temps que la force d'expansion du trafic s'épuise en se réglant. Le cahier des charges de 1840 avait donc raison de réduire du tiers au quart et plus tard au cinquième le supplément de l'annuité, suivant que le rachat devait avoir lieu à une époque plus ou moins reculée. En définitive, le dilemme est bien simple. Ou l'Etat, en se réservant le droit de rachat, n'a voulu sauvegarder qu'un principe, et alors il serait préférable d'effacer cette clause des statuts, parce qu'elle peut donner le change sur l'étendue des compensations offertes aux contribuables. Ou l'Etat s'est promis de racheter effectivement les chemins de fer, et alors le moment est venu soit de les racheter, soit de convenir une fois pour toutes qu'il ne les rachètera jamais.

Les conventions ne permettent point le rachat partiel des lignes concédées à chaque Compagnie; il faut racheter la concession tout entière, et cela n'est que justice. Mais le gouvernement n'est pas obligé de reprendre en bloc tout le réseau; il peut parfaitement s'en tenir aux Compagnies qui offrent la meilleure situation financière. A ce point de vue, elles se divisent en deux catégories : celles qui ont recours à la garantie d'intérêt pour équilibrer leur compte annuel, et celles qui ont pu jusqu'à présent se passer des subsides de l'Etat. La Compagnie du Nord et celle Paris à Lyon se trouvent seules dans ce dernier cas. Eh bien ! pour le Nord, l'ancien réseau a donné un produit net de 35,813,000 en 1859; 37,493,000 en 1860; 39,560,000 en 1861; 40,520,000 en 1862; 42,582,000 en 1863; 45,948,000 en 1864; 48,750,000 en 1865; 48,512,000 en 1866; 50,493,000 en 1867; 48,060,000 en 1868; 51,255,000 en 1869. Soit dans l'espace de dix ans une plus value de 16 millions. En 1873, le revenu s'est élevé à 55,766,449 francs, et si le gouvernement exerçait aujourd'hui son droit de rachat, c'est précisément à ce chiffre que serait fixée l'annuité à servir pour l'ancien réseau. Quant aux lignes du nouveau réseau, comme la date de la concession remonte, pour la plupart d'entre elles, à moins de quinze ans, l'Etat devrait payer une annuité suffisante pour couvrir l'intérêt et l'amortissement des emprunts. Or, les constructions faites ou à faire sont évaluées à 200 millions, soit 5 fr. 80 pour cent une dépense annuelle de 11 millions et demi, tant comme annuité à payer à la Compagnie pour les emprunts qu'elle a contractés et qui s'élevaient au 31 décembre 1873 à 171,866,479 francs, qu'à titre d'intérêt des avances

nécessaires pour les travaux qui restent à exécuter. L'Etat devrait donc prélever sur son budget 67 millions pendant 80 ans pour racheter aujourd'hui l'ancien et le nouveau réseau, et cela en vue de quel profit? Jusqu'ici le produit net du nouveau réseau s'est trouvé insuffisant pour couvrir les dépenses d'intérêt et d'amortissement des obligations. Il a fallu encore prélever à ce titre, en 1872, 5,091,000 francs sur les bénéfices nets de l'ancien réseau, et en 1873, malgré une notable plus-value des recettes, 3,609,000 francs. Sans le secours du déversoir, le déficit du nouveau réseau aurait dû être mis au compte de la garantie, et en dépit même de cette combinaison, la Compagnie donne à entendre qu'elle pourrait bien se voir obligée de demander des avances à l'Etat après 1875. Or, le premier effet du rachat serait de briser la solidarité tout au moins relative que le déversoir établit entre les deux réseaux. L'Etat devrait alors couvrir de ses deniers, non plus même comme garant et avec droit de remboursement, mais à titre onéreux et définitif, l'insuffisance de produit du nouveau réseau, jusqu'au moment où l'ensemble du trafic lui permettrait de joindre les deux bouts. Si l'on considère ensuite que le nouveau réseau est, par sa composition générale, condamné à un rôle secondaire, au moins pour un temps indéterminé, il ne reste point de place pour une dernière illusion.

En admettant même que l'Etat puisse compter d'ores et déjà sur un produit suffisant pour faire face aux dépenses, il faut encore mettre en ligne la valeur du matériel roulant qui doit être payée à la Compagnie dans les trois mois de l'opération, soit pour un capital de 200 millions un intérêt de 10 millions à ajouter aux charges ordinaires du rachat, Or, dans dix ans, dans vingt ans, ces difficultés se reproduiront plus profondes encore, parce que le développement du trafic sera près de l'apogée, et qu'il n'y aura guère de plus-value à attendre. Le problème se résout donc en quelque façon par l'absurde, et s'il en est ainsi pour la Compagnie du Nord, qui est en pleine prospérité, que dirons-nous des autres?

En 1872 les sommes déversées par l'ancien réseau sur le nouveau ont atteint pour les six grandes Compagnies 42,046,000 francs, les avances de l'Etat aux quatre Compagnies qui profitent de la garantie, 36,780,000 francs ensemble, 78,826,000 francs que le Trésor, en cas de rachat de l'intégralité du réseau, devrait prendre à sa charge pendant un nombre illimité d'années, sans parler de 50 millions au moins représentant l'intérêt du prix d'acquisition du matériel roulant.

Enoncer ces chiffres, n'est-ce point prouver?

Qu'on le sache bien, jamais l'Etat ne pourra tirer le moindre parti du droit de rachat, non qu'il soit inhabile à le faire, mais

parce qu'il n'y aura jamais intérêt. Ne vaut-il pas mieux envisager la situation sous son véritable jour que de se leurrer de mots? Au surplus les Compagnies n'ont point gaspillé les capitaux que le pays leur avait confiés, et s'il est vrai qu'elles aient obtenu de l'Etat certaines conditions léonines, les contribuables ont été les premiers à en recueillir le profit.

Au fond ces conditions ne pouvaient pas être sensiblement meilleures pour nos finances, et ce qui le prouve tout d'abord, c'est que d'autres gouvernements plus âpres au gain que le gouvernement français n'ont trouvé rien de mieux que de se les approprier. Tel est, notamment, le cas de l'Autriche et de l'Italie. Fallait-il offrir aux actionnaires le remboursement des dépenses de premier établissement comme l'on a fait en Bavière pour deux ou trois lignes? Mais cette condition serait aujourd'hui, tout comme l'annuité et quoique par des motifs différents, un obstacle invincible au rachat, car l'Etat reculerait devant la nécessité de spolier les Compagnies, il n'oserait jamais offrir à celle du Nord, par exemple, les 542 millions que coûte actuellement l'ancien réseau, lorsque ces 542 millions rapportent un bénéfice net de 55 millions qui a presque triplé la valeur vénale des actions. Devait-on offrir comme en Prusse une rente 4 ou 5 0/0 du capital de premier établissement? Mais les conséquences n'en seraient point meilleures puisque les actionnaires perdraient encore une notable portion de leur revenu. Il fallait bien, dans l'intérêt des Compagnies comme dans celui de l'Etat leur garant, il fallait bien donner au marché des valeurs une complète liberté d'allures, et dès lors comment fixer le prix du rachat autrement que par la moyenne des bénéfices nets de l'exploitation? L'Etat pourrait d'ailleurs racheter au cours de la bourse les 525,000 actions qui ont été émises par la Compagnie du Nord, et à l'aide de ce procédé dont les lois prussiennes offrent de nombreux exemples, mais qui n'a rien d'iucompatible avec nos statuts, devenir le propriétaire unique de l'exploitation. Seulement il lui faudrait d'abord dépenser près de 600 millions, ou ce qui revient au même, ajouter au Grand-Livre une rente de 30 millions. Serait-il en mesure d'amortir ce capital dans l'intervalle de quatre-vingts ans qui nous sépare du terme de la concession? On peut en douter. En admettant même qu'il y parvienne, lui restera-t-il un bénéfice quelconque? Cela est plus douteux encore. De quelque côté que l'on se tourne, il n'y a que périls à courir sans la certitude, que dis-je? sans l'apparence même d'un gain à réaliser, d'un progrès à accomplir.

Il y a toutefois une réserve à faire touchant les conditions mises au rachat par le cahier des charges. L'Etat, nous l'avons dit, ne pouvait offrir aux actionnaires qu'une annuité égale à la moyenne

du revenu net, mais devait-il donner davantage? A l'origine des chemins de fer, la stipulation écrite dans l'article 37 du cahier des charges était parfaitement légitime, mais depuis les conventions de 1859, depuis que le produit net de l'ancien réseau a été divisé en deux parties, — le revenu réservé aux actionnaires et le revenu déversé — n'allait-il pas de soi que l'annuité à payer en cas de rachat devait représenter non plus le produit net intégral, mais la portion de ce produit réellement acquise à l'ancien réseau après le déversement? Le rachat, tel qu'il a été réglé, aurait donc pour conséquence d'augmenter le revenu des actionnaires de toute la fraction du produit net qui est actuellement attribué au nouveau réseau, tandis que l'Etat devrait non-seulement payer ce supplément, mais encore subvenir de ses deniers à l'insuffisance des recettes de l'exploitation. Pour ne citer qu'un exemple, si l'on rachetait aujourd'hui le chemin de fer de Lyon, le revenu à répartir entre les actionnaires s'accroîtrait des 18 millions qui sont prélevés sur l'ancien réseau pour les besoins du nouveau réseau, et chaque année, après avoir payé une première fois ces 18 millions à la Compagnie, l'Etat devrait les débourser une seconde fois pour aligner les comptes d'exploitation du nouveau réseau. Est-ce équitable? — Nous sommes loin de prétendre qu'il suffise de modifier dans ce sens les clauses du cahier des charges pour que l'opération du rachat devienne avantageuse, mais il saute aux yeux que les chances d'insuccès seraient par là notablement diminuées.

L'idée du rachat devant être reléguée dans le domaine des utopies, voyons si l'Etat peut au moins trouver une compensation dans le partage des bénéfices. Sous ce rapport les quatre grandes Compagnies qui ont recours à la garantie ne sauraient lui offrir la moindre ressource d'ici à une époque bien éloignée. Pendant quinze années encore, si ce n'est plus, elles auront besoin de l'assistance du budget, et le moment venu de se suffire par elles-mêmes, il faudra un nouvel intervalle, aussi considérable peut-être, avant que les revenus de l'exploitation dépassent les chiffres fixés pour l'ouverture du droit de partage. Il y a ici un inconnu dont la profondeur échappe à tous les hommes de bon sens.

La Compagnie de Paris à Lyon, qui n'a jamais eu recours à la garantie, semblait au contraire devoir donner matière au partage à compter du 1er janvier 1872, mais elle a réussi à écarter provisoirement ce calice. D'après les conventions primitives, le partage devait s'exercer après prélèvement : 1° de l'intérêt à 8 0/0 du capital des lignes de l'ancien réseau concédées avant 1857; 2° des charges réelles afférentes aux lignes du nouveau réseau et à celles de l'ancien réseau concédées, soit en 1857, soit postérieurement jus-

qu'en 1863; 3° de l'intérêt à 6 0/0 des capitaux de premier établissement des lignes concédées en 1863. La Compagnie se trouvait donc soumise à des conditions exceptionnelles relativement aux lignes qui lui ont été concédées de 1857 à 1863, et cette exception. qu'elle avait acceptée volontairement lorsque douze années la séparaient encore du partage, lui devint avec le temps insupportable. Une convention additionnelle du 22 juillet 1868 lui donna gain de cause en augmentant la somme à prélever avant tout partage sur les produits annuels, augmentation qui allait jusqu'à 1/2 pour cent sur toutes les dépenses du premier établissement des lignes concédées avant 1863, à part celles de l'ancien réseau. D'après ces bases, les limites de partage ont été établies comme il suit :

Sur un capital de	855,380,000 fr. à 8 0/0	68,430,400
—	1,794,620,000 fr. à 6 0/0	107,677,200
	Total.	176,107,600

Or en 1873, le produit net tant de l'ancien que du nouveau réseau ne s'élevait qu'à 156,425,629 francs, soit un écart de près de vingt millions.

Des évènements exceptionnels ont mis la Compagnie du Nord dans la nécessité d'avoir recours à la garantie pour l'exercice 1870, le produit net de l'ancien réseau n'ayant pas atteint même le chiffre du revenu réservé aux actionnaires. Mais la Compagnie n'a pas voulu demander à l'Etat les quelques millions dont elle avait besoin, afin de n'avoir pas à les rembourser l'année suivante sur le premier excédant de bénéfices. A tort ou à raison, elle préférait distribuer cet excédant pour relever la valeur de ses titres. Dans ce but elle passa avec le gouvernement, à la date du 8 janvier 1871, une convention additionnelle où elle renonce à la garantie pendant six ans, renonciation qui lui était d'autant plus légère qu'elle entrevoyait elle-même des excédants de recettes qui devaient rendre la garantie sans objet. En revanche, elle fut autorisée à emprunter directement au public, avec imputation au compte de premier établissement du nouveau réseau, la somme qui lui était nécessaire pour équilibrer les comptes de 1870. Si l'Etat par ce moyen n'a pas eu d'avance à faire du chef de la garantie, il faut bien observer d'un autre côté, qu'en imputant la somme empruntée au compte du premier établissement, on a retardé le moment du partage, et modifié pour toujours, au détriment du Trésor, les conditions dans lesquelles ce partage devait avoir lieu.

Mais il y a plus. La Compagnie de Lyon voulant gagner du temps, nous l'avons dit, obtînt une modification des conventions primitives en faisant valoir l'exception dont elle était l'objet. Celle du Nord,

au contraire, qui était régie par le droit commun, se fit placer, dans le même but, sous un régime d'exception. La convention additionnelle du 22 mai 1869 porte, en effet, que le partage au lieu de s'exercer comme pour les autres Compagnies, après prélèvement d'un intérêt de 8 0/0 sur le capital de l'ancien réseau et de 6 0/0 sur celui du nouveau réseau, se fera seulement lorsque l'ensemble des produits nets tant de l'ancien que du nouveau réseau excédera la somme nécessaire pour représenter à la fois un revenu net moyen de 50,275 francs par kilomètre sur l'ancien réseau, et un intérêt de 6 0/0 du capital du nouveau réseau augmenté de 60 millions. Or, l'ancien réseau comprend 1,115 kilomètres exigeant, sur le pied de 50,275 francs l'un, 56,056,625 francs de revenu net, avant tout partage, tandis que l'intérêt à 8 0/0 des 577 millions portés au compte de premier établissement n'exigerait que 46,160,000 francs, différence 10 millions qui ajourne indéfiniment le partage.

En définitive, les deux Compagnies qui, seules, pouvaient offrir des chances de compensation immédiate à l'Etat, ont pu échapper légalement, loyalement, aux conséquences d'une clause formelle du cahier des charges, qui avait dû être prise au sérieux par les parties contractantes — et peut-être obtiendront-elles de nouveaux sursis.

Allons d'ailleurs au fond des choses : Les Compagnies peuvent à toute époque, sans le secours de nouvelles conventions, en augmentant à point leurs dépenses, amener un semblable ajournement, et cela sans avoir à craindre le *veto* de l'Etat. Le personnel des chemins de fer a fait de nombreuses manifestations pour obtenir soit une diminution des heures de travail, soit une augmentation de salaires. Eh bien, que les Compagnies, à la veille du partage, donnent satisfaction à ces plaintes, est-ce que l'Etat oserait intervenir quand même il en aurait le droit? Et le même raisonnement s'applique *a fortiori* à toutes les dépenses d'amélioration qui aurait pour objet l'exploitation proprement dite, la sécurité des voyageurs, etc., dépenses qui seraient accueillies du public, on le sait avec la plus grande faveur. En réalité donc, le partage des bénéfices, pour être un peu moins imaginaire que le rachat, ne saurait de longtemps offrir à nos finances une compensation digne de ce nom, si même il leur offre une compensation quelconque — et pour notre compte nous n'avons aucune illusion sur ce point.

Heureusement, si d'une question de finances on s'élève à certaines considérations politiques, c'est tout autre chose. Quelques sacrifices que la construction des chemins de fer impose à l'époque présente, il ne faut point les regretter. Ces dix ou douze milliards que notre génération a créés seront son excuse devant les générations futures. On lui reprochera avec raison toutes les folies puisqu'elle n'en a

plus à faire. On dira qu'elle a perdu l'unité de la patrie, gaspillé les trésors accumulés par un siècle de travail, et doublé en quelques jours d'égarement une dette qui avait mis à naître quatre-vingts ans et dix gouvernements. Mais enfin nos neveux trouveront dans ce magnifique réseau des chemins de fer le moyen de réparer, au moins en partie, tant de désastres. Se figure-t-on d'ici l'énorme puissance de notre pays lorsque sonnera la déchéance des concessions, lorsque l'Etat pourra compter sur un revenu net de six à sept cents millions en dehors de l'impôt? Quel est donc dans le monde entier le peuple qui ait su préparer les éléments d'une pareille fortune? Est-ce l'Angleterre, est-ce l'Amérique, où les chemins de fer sont une propriété essentiellement privée à l'abri du droit de retour, et dont l'Etat ne pourrait s'emparer que par une violence légale, par l'expropriation? Est-ce l'Allemagne où, à défaut du droit de retour, le rachat imposerait des sacrifices au-dessus de la portée des gouvernements, mêmes de ceux que nos dépouilles ont enrichis? Enfin, est-ce l'Autriche, est-ce l'Italie, qui nous ont bien emprunté le droit de retour, mais dont les chemins de fer n'auront de longtemps qu'une valeur secondaire? Sans doute, un intervalle assez long nous sépare encore du jour où les Compagnies devront céder la place à l'Etat, mais l'influence de ce grand événement, aujourd'hui imperceptible et réduite à une simple abstraction, se fera sentir dans quelques années en donnant au crédit public une intarissable vigueur.

E. Trolard.

LE CONSEIL D'ÉTAT

SON RÔLE SOUS NOS DIFFÉRENTES CONSTITUTIONS[1]

Le Conseil d'Etat est, parmi toutes nos institutions, une de celles qui ont la plus ancienne origine. Le *Conseil du Roi* existe dès les premiers siècles de la monarchie française; on le retrouve ensuite à toutes les époques de notre histoire, et, malgré les fréquents remaniements dont son organisation et ses attributions sont l'objet, il conserve toujours la plupart de ses traits principaux. La Révolution française le supprime; mais, dès que le premier consul entreprend de créer une administration régulière, il le rétablit. Bientôt les gouvernements les plus divers se succèdent, despotisme impérial, monarchie constitutionnelle, République, second Empire, etc., etc.; le Conseil d'Etat ressent, il est vrai, le contre-coup de ces révolutions et voit son autorité tantôt accrue, tantôt amoindrie; mais il existe toujours, survivant aux attaques de tous ses adversaires. Une si longue vie, dans un pays où rien ne dure, atteste l'utilité du Conseil d'Etat et les services qu'il a toujours rendus. L'existence de ce grand corps devrait donc, ce semble, être depuis longtemps à l'abri de toute attaque. Il n'en est rien : sous la Restauration, le Conseil d'Etat, surtout en sa qualité de juge du contentieux administratif, fut combattu avec l'ardeur qu'on apportait alors dans toutes les luttes, politiques ou littéraires. Si les hostilités furent moins vives plus tard, elles n'ont jamais cessé. A la fin du second Empire, des publicistes de talent réclamaient la suppression du Conseil ; aujourd'hui encore on peut dire que ses adversaires n'ont pas désarmé, et qu'ils seraient tout prêts, si l'occasion s'en présentait, à commencer une nouvelle campagne contre ce grand corps.

Si le Conseil d'Etat n'est pas suffisamment apprécié du public, c'est qu'il est encore mal connu. Ses ennemis deviennent ses défen-

[1] *Le Conseil d'Etat avant et depuis* 1789, par M. Léon Aucoc, président de section au Conseil d'Etat. — Paris, Imprimerie Nationale, 1876.

seurs, dès qu'ils voient de près comment il fonctionne et comment il juge En veut-on une preuve? Dans un mémoire sur l'organisation judiciaire, lu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1871, M. Odilon Barrot, s'inspirant un peu exclusivement des exemples de l'Angleterre, avait combattu la juridiction administrative. L'exercice des fonctions de vice-président du Conseil d'Etat, auxquelles il fut appelé l'année suivante, modifia bien vite ses opinions, ainsi qu'il le déclara loyalement, par la suite, à ses collègues de l'Institut. — M. Aucoc, président de section au Conseil d'Etat, a donc rendu un véritable service à ce grand corps en le faisant mieux connaître, et en retraçant, dans une remarquable étude, son histoire, son organisation, ses attributions passées et présentes. Nul ne pouvait, mieux que M. Aucoc, écrire cette histoire : attaché, depuis vingt-cinq ans, au Conseil d'Etat, dont il fut de bonne heure un des membres les plus distingués et les plus écoutés, mêlé aux travaux de toutes les sections, il connaît à fond les rouages de cette institution, l'étendue et l'importance de ses fonctions législatives, contentieuses ou administratives. Son livre est, à beaucoup d'égards, le plus complet qui ait paru sur ce sujet, et mérite d'être signalé au public. On voudrait ici, à l'occasion de cet important travail, rappeler, le plus brièvement possible, l'histoire du Conseil d'Etat, rechercher les services qu'il a déjà rendus, et surtout ceux qu'il peut encore rendre sous la Constitution qui nous régit.

I

On faisait allusion tout à l'heure à l'antique origine du Conseil d'Etat; il serait facile de lui retrouver des ancêtres jusque dans l'empire romain; mais cette étude nous entraînerait trop loin. Sous nos rois de la première et de la seconde race, un Conseil siége à côté du roi et des grands officiers de la Couronne; et une lettre écrite par Hincmar, archevêque de Reims, à Louis le Bègue, en 877, montre quelles qualités étaient requises des conseillers : « On « prenait pour conseillers, dit Hincmar, des hommes qui, soit laï- « ques, soit ecclésiastiques, craignissent Dieu..., ensuite qui fussent « si fidèles que, hors la vie éternelle, ils ne préférassent rien au Roi « et au royaume... Les conseillers choisis tenaient pour principe, « et même le Roi, que tout ce qu'ils disaient familièrement entre « eux, tant sur l'état du royaume, que sur les individus, personne, « sans le consentement de tous, ne pourrait le confier dans sa fa- « mille, ni à d'autres, parce qu'il était possible que la chose dût « être cachée soit un jour, soit deux, soit plus, ou même une année

« entière, ou même à perpétuité [1]. » — Le Conseil du Roi subsista sous les princes capétiens : « Les rois, dit M. Beugnot, se faisaient « assister, dans l'exercice de leur pouvoir politique et judiciaire, « par des personnages éclairés et puissants, particulièrement par « des prélats, auxquels ils déléguaient momentanément une partie « de l'autorité royale. » La réunion de ces personnages formait une assemblée à la fois religieuse, politique et judiciaire, qui n'avait ni époque fixe pour délibérer ni lieu déterminé de réunion.

Au treizième siècle, le Conseil du Roi se sépare en trois fractions : le Conseil d'Etat proprement dit, le Parlement et la Chambre des comptes ; la Chambre des comptes et le Parlement deviennent sédentaires. Le Parlement forme une cour de justice ; le Conseil d'Etat garde l'administration et le gouvernement.

Il serait trop long de retracer ici, après M. Aucoc toutes les transformations que subit le Conseil d'Etat, du quatorzième au dix-huitième siècle. A mesure que s'accroît le nombre des affaires dont l'examen lui est confié, on le voit se subdiviser en différentes sections, Conseil d'Etat ou des affaires étrangères, Conseil des Parties, etc., etc., plus tard, Conseil des Dépêches, Conseil des Finances, Conseil du Commerce. Mais, sous ces changements divers, les traits distinctifs de Conseil d'Etat restent toujours les mêmes ; il est le modérateur éclairé de l'action gouvernementale, le collaborateur du chef de l'Etat dans l'exercice de son pouvoir ; il n'a pas d'autorité propre ; ses décisions sont toujours censées émaner directement du roi.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'entrée au Conseil d'Etat est vivement recherchée. A toutes les époques, on voit les rois de France multiplier les ordonnances pour limiter le nombre de leurs conseillers, et leurs efforts sont presque toujours inutiles. « Plusieurs chevaliers se sont fait retenir du Grand Conseil, en très-excessif « nombre, à grands gaiges et pensions, » dit une ordonnance de 1413. Aussi, un grand désordre régnait-il habituellement pendant les séances. « Le nombre de ceux qui avaient droit de prendre place « au Conseil, écrit d'Ormesson, montait, en 1647, à plus de six-« vingts Conseillers d'Etat ; les derniers reçus étaient assis hors le « rang des anciens, et beaucoup demeuraient debout, faute de « siéges, et c'était une grande confusion. » — Parmi les règlements qui cherchèrent à mettre un peu d'ordre dans les travaux du Conseil, il faut citer celui de 1585 qui entre dans des détails assez curieux ; il prescrit, par exemple, que : « Nul, dans la Chambre « ordonnée pour les Conseils, ne se promènera, ne traitera d'autres

[1] Voir l'ouvrage de M. Aucoc, p. 26-27.

« affaires que celles qui seront ordonnées par Sa Majesté, et encore « que nul n'usera d'aucunes paroles insolentes auxdits Conseils, « sur peine, outre les autres punitions qu'il encourra suivant les « circonstances du fait, d'en être privé. » Ce règlement exige de plus que les trente-trois personnages honorés du titre de Conseillers d'Etat n'aillent, pendant les quatre mois de leur service annuel, « dîner et souper que chez eux, ensemble ou en particulier, ou chez « M. le chancelier, » qu'ils soient tous les matins, à sept heures au plus tard, dans la chambre de Sa Majesté, pour l'accompagner, lorsqu'elle sortira en public, « qu'il y en ait pour le moins tou- « jours un durant le dîner de Sa Majesté. » — Ce règlement parle de trente-trois conseillers d'Etat ; par le fait, ils étaient en bien plus grand nombre à cette époque : ce fut seulement au dix-septième siècle qu'on parvint à réduire sérieusement la liste des conseillers admis dans certaines sections du Conseil.

Parmi les personnes appelées à prendre part aux délibérations du Conseil, on voit figurer les *Secrétaires d'Etat* qui ne tardèrent pas à se créer une grande situation ; tandis qu'au milieu du seizième siècle, « les conseillers d'Etat avaient le pas dans les Conseils avant « les secrétaires d'Etat, » on voit qu'au « commencement du dix- « huitième siècle, les charges de secrétaires d'Etat sont devenues « si considérables que les conseillers d'Etat se trouvent honorés, « quand il plaît au roi de les en pourvoir [1]. »

Dès les premiers temps de la troisième race, il est fait mention des *Maîtres des Requêtes.* Quand le Conseil se divisa au treizième siècle, certains maîtres des Requêtes s'attachèrent au Parlement pour former la Chambre des Requêtes, les autres continuèrent à fonctionner auprès du Conseil du Roi et gardèrent le titre de *Maîtres des Requêtes de l'Hôtel.* D'après une ordonnance de 1320, les deux maîtres des Requêtes qui suivaient la Cour et qui étaient désignés sous le nom de *Poursuivans*, devaient « siéger, chaque jour, au lieu connu « pour ouïr les requêtes, » et faire le rapport de ces requêtes. Quand ils étaient à la suite du roi, ils habitaient son hôtel, « étaient « défrayés par lui et recevaient chaque jour vingt-quatre sous parisis « de gages. » — L'importance de cette fonction grandit beaucoup avec le temps. La charge de maître des requêtes, qui était vénale, ne s'achetait pas moins de 150,000 livres du temps de Colbert, et ce prix s'éleva à 180,000 et 200,000 livres, au dix-huitième siècle. Si ces charges étaient recherchées, ce n'était pas à cause du traitement qui, sous Louis XIV, ne dépassait pas 1,500 à 3,000 livres,

[1] *Histoire du Conseil du Roi*, par Gaillard, p. 111 et 115. — Voir M. Aucoc, p. 39.

mais parce que les conseillers d'Etat et surtout les Intendants, chargés d'administrer les provinces, étaient en général choisis parmi les maîtres des Requêtes : « Les maîtres des requêtes sont comme les « désirs du cœur humain, écrivait le chancelier Daguesseau ; ils « aspirent à n'être plus ; c'est un état que l'on n'embrasse que pour « le quitter, un corps où l'on n'entre que pour en sortir ; et quiconque « y vieillit, se sent tous les jours dépérir et tomber dans l'oubli. »

Les services rendus par le Conseil d'Etat de l'ancienne monarchie sont nombreux, et M. Aucoc a pu dire que, pour signaler tous ses travaux législatifs, juridiques et administratifs, il faudrait refaire l'histoire de France. C'est le Conseil qui a préparé les grandes Ordonnances rendues du quatorzième au seizième siècle conformément aux vœux des Etats-Généraux ; il a collaboré activement aux grandes Ordonnances publiées sous le règne de Louis XIV et dont l'importance est connue de tous. Dans l'administration, son influence a été plus sensible encore ; il a plusieurs fois contribué à rétablir l'ordre dans les finances, a travaillé avec persévérance, pendant les derniers siècles de la monarchie, à améliorer les voies de communication, et il a rédigé, sur la voirie, la navigation, le dessèchement des marais, etc., etc., des arrêts dont beaucoup sont encore en vigueur.

S'il est juste de s'associer aux éloges que M. Aucoc adresse à l'ancien Conseil, n'y aurait-il pas, d'autre part, quelques critiques à faire, à propos de certaines tendances qui pénétrèrent de plus en plus dans ce grand corps? Quand on observe la composition du Conseil du Roi, on voit que le personnel spécial des légistes, qui était fort restreint au treizième siècle, s'accrut sans cesse, et arriva, à partir de Richelieu et de Louis XIV, à dominer complétement dans cette assemblée. Instruits et laborieux, les légistes ont pu, en matière administrative, provoquer des réformes importantes ; mais, sur le terrain politique, il faut reconnaître qu'ils ont moins bien compris leurs devoirs. Leur préoccupation fut toujours de développer outre mesure les pouvoirs du roi, et, par la même occasion, leur propre autorité, puisqu'ils préparaient toutes les décisions royales ; ils secondèrent les envahissements du prince sur les droits des provinces, des corporations et des communes, se montrèrent toujours les adversaires des vieilles libertés du moyen âge, des coutumes et des traditions qui constituent, selon le mot fort juste de M. Le Play, « la partie la plus vénérable et aussi la plus utile de toute constitution. » A la différence des légistes anglais, défenseurs obstinés des libertés de leur pays, ils prirent trop souvent pour idéal l'absolutisme de l'empire romain, et crurent que l'autorité royale, pour être forte, devait être sans contrôle et sans frein. Au dix-huitième siècle, dit M. de Toc-

queville, « tout finit par aboutir au Conseil du Roi, et de lui part le « mouvement qui se communique à tout[1]. » — En détruisant ainsi tout contrepoids au pouvoir du prince, les membres du Conseil d'Etat supprimèrent les meilleures garanties de paix et de stabilité dans nos institutions : on s'en aperçut en 1789.

II

Mais cette tendance regrettable du Conseil du Roi ne saurait justifier la mesure révolutionnaire qui supprima ce grand corps, en même temps que toutes les autres institutions de l'ancienne France. Le premier consul comprit mieux l'utilité du Conseil d'Etat, et, dès l'an VIII, il se hâta de le rétablir. Sous le premier empire, le Conseil d'Etat occupa le premier rang après l'Empereur : « Le Conseil d'Etat « était alors, dit M. de Cormenin, le siége du gouvernement, la « seule parole de la France, le flambeau des lois et l'âme de l'Empe- « reur. » Napoléon le présidait souvent et il y avait groupé autour de lui les hommes les plus éminents de l'époque : aussi les débats qui s'élevaient dans cette assemblée, notamment à propos des divers projets de code, sont-ils demeurés célèbres au point de faire oublier parfois que la tribune était muette.

Sous la monarchie constitutionelle, l'influence du Conseil d'Etat devait forcément diminuer. Son rôle politique disparut; il cessa de participer à la confection des lois, pour se renfermer dans l'examen des affaires administratives et contentieuses. Mais malgré ses attributions restreintes, il jeta encore un certain éclat, grâce surtout aux conseillers d'Etat de l'Empire qui continuaient à y siéger. A leur tête brillaient Cuvier, génie universel, Bérenger, orateur insinuant autant que lutteur hardi, et Allent, trop peu connu aujourd'hui, homme d'une érudition immense, doué de facultés merveilleuses et exerçant une autorité incomparable sur tous ses collègues. M. de Cormenin, qui l'a bien connu, a fait de lui un portrait dont l'exactitude parfaite n'a jamais été contestée : « Versé dans la littérature « ancienne, nationale et étrangère, ingénieur militaire et civil, « stratégicien, artiste, administrateur, financier, jurisconsulte « même..., exercé dans la pratique autant que savant dans la « théorie, Allent était propre à tout, et il eût été aussi bon ministre « de la Justice que bon ministre des Finances, de l'Intérieur ou de « la Guerre. Il était l'âme et le flambeau de toutes les commissions... « La soudaineté et l'à-propos de ses expédients étaient proverbiaux

[1] *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 52.

« au Conseil, et lorsqu'il opinait, l'Assemblée, d'ordinaire, passait à « ses avis... Homme d'une modestie singulière et d'un désintéres- « sement antique, n'attachant aux choses que le prix du devoir, fuyant « les honneurs qui l'allaient chercher, simple de mœurs et de « manières, comme les gens supérieurs, et auquel il n'a manqué que « de vouloir être pour être, et d'un autre théâtre pour laisser un « nom. » De pareils hommes honorent singulièrement les corps dont ils font partie : disons à l'éloge du Conseil d'Etat qu'il n'a pas oublié M. Allent; son nom, demeuré cher à tous ceux qui ont été ses collègues, est souvent rappelé aux jeunes membres du Conseil; on ne saurait assurément leur proposer un meilleur modèle.

On sait déjà que le Conseil d'Etat, surtout en sa qualité de juge du contentieux administratif, avait été l'objet de nombreuses attaques pendant la Restauration. Il fut néanmoins conservé par le gouvernement de Juillet qui s'appliqua seulement à donner des garanties aux justiciables dans les affaires contentieuses. Une ordonnance de 1831 établit la publicité des audiences, le droit pour les avocats d'ajouter des observations orales à leurs mémoires écrits, et institua un ministère public, chargé de conclure dans l'intérêt de la saine application de la loi. Une loi du 19 juillet 1845 rendit même au Conseil d'Etat le caractère d'une des institutions fondamentales du pays ; tel qu'il était réorganisé par cette loi, il méritait d'être regardé comme le type du Conseil d'Etat de la monarchie constitutionnelle : il *pouvait* être consulté sur les projets de lois, mais il était surtout occupé des affaires administratives et contentieuses. La juridiction administrative suprême lui était réservée dans les conditions anciennes, mais une nouvelle garantie pour les justiciables était ajoutée à celles de l'ordonnance de 1831 : si la décision royale, en matière contentieuse, n'était pas conforme à l'avis du Conseil d'Etat, elle devait être prise de l'avis du Conseil des Ministres, et insérée au *Moniteur* et au *Bulletin des lois*.

La loi de 1845 ne fut pas longtemps appliquée. La Révolution du 24 février 1848 survint bientôt, et la Constitution républicaine créa un nouveau type de Conseil d'Etat. — Cette Constitution avait remis le pouvoir législatif à une Assemblée unique, sortie du suffrage universel, et le pouvoir exécutif à un Président, issu de la même origine ; elle voulut que le Conseil d'Etat fût un corps intermédiaire, placé entre ces deux pouvoirs, leur prêtant son appui, les éclairant de ses connaissances propres, allégeant leur responsabilité par son concours et facilitant leurs relations mutuelles. — Aussi le Conseil d'Etat de 1848 participait-il largement à la préparation des lois que *le gouvernement était tenu de lui soumettre*; il *pouvait* également être consulté par l'Assemblé nationale sur les projets d'initiative par-

lementaire. Il était appelé à donner son avis sur le droit de grâce. La dissolution des Conseils généraux ou municipaux, la révocation des maires élus par le Conseil municipal ne pouvait être prononcée que conformément à son avis. Enfin l'Assemblée et le Président de la République pouvaient lui déférer les actes des divers fonctionnaires. — Le Conseil d'Etat continuait à être chargé du contentieux administratif, mais dans des conditions nouvelles. Il avait désormais un *pouvoir propre* de juridiction et ne se bornait plus à préparer les décisions pour le chef de l'Etat. En même temps, le jugement des conflits entre l'administration et les tribunaux judiciaires lui était enlevé et était confié à un tribunal mixte, composé, pour moitié, de conseillers d'Etat, pour l'autre moitié, de conseillers à la Cour de cassation, sous la présidence du garde des sceaux.

Le Conseil d'Etat de 1852 fut réorganisé naturellement d'après les traditions du premier empire. — En matière de préparations de lois, son rôle grandit autant que celui du Corps législatif était amoindri. Tous les projets de lois durent être soumis au Conseil. Les députés n'avaient pas l'initiative des lois : tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi, devait être renvoyé sans discussion au Conseil d'Etat, et cet amendement, s'il n'était pas approuvé par le Conseil, ne pouvait être soumis à la délibération du Corps législatif. Enfin le Conseil d'Etat pouvait être appelé à examiner et à discuter devant le Sénat les projets de *senatus-consultes*. C'est seulement en 1869, lorsqu'un senatus-consulte du 8 septembre rendit au Corps législatif l'initiative des lois, que le Conseil d'Etat vit diminuer son importance : son rôle au sujet des amendements se borna à donner un avis, dans le cas où le gouvernement et la commission du Corps législatif n'étaient pas d'accord [1]. — Quant aux attributions administratives du Conseil d'Etat, elles furent, dès 1852, réduites par le décret du 25 mars qui transférait aux préfets le droit de statuer sur un grand nombre d'affaires réglées jusqu'alors par décret rendu en Conseil d'Etat. Au contraire, le nombre des affaires contentieuses augmenta considérablement, grâce à la confiance des justiciables dans le Conseil d'Etat et aux dispenses de frais accordées pour certains pourvois, notamment en matière de contributions directes, de police, de roulage et d'élections départementales ou municipales.

La Commission, instituée au 4 septembre 1870, pour remplacer le Conseil d'Etat, a fonctionné pendant près de deux ans; le Conseil d'Etat n'a été réorganisé d'une manière définitive que par la

[1] V. M. Aucoc, p. 132.

loi du 24 mai 1872. Les auteurs de cette loi ont pensé qu'au lieu de reconstituer le Conseil d'Etat sur le modèle de celui de 1849, il était préférable d'adopter, pour son organisation et son fonctionnement, les règles suivies presque constamment, de l'an VIII à 1870. Ils firent seulement trois emprunts au système spécial de 1849 : la nomination des Conseillers d'Etat par l'Assemblée, le pouvoir propre de juridiction conféré au Conseil d'Etat, en matière contentieuse, et l'institution d'un tribunal spécial pour juger les conflits entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Et encore la première de ces trois dispositions a-t-elle été bientôt annulée par l'Assemblée nationale elle-même : la loi du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics a rendu au gouvernement le droit de nommer les conseillers d'Etat.

Quelles sont les attributions du Conseil d'Etat ainsi réorganisé? En matière de préparation de lois, ses attributions sont beaucoup moins étendues que sous les deux empires et la loi de 1849; son intervention n'est plus que *facultative*. Il donne son avis : 1° sur les projets de lois d'initiative parlementaire que l'Assemblée juge à propos de lui renvoyer; 2° sur les projets de lois préparés par le gouvernement et qu'un décret spécial ordonne de lui soumettre. — Ses attributions administratives n'ont pas sensiblement varié. — Enfin ses attributions contentieuses ont été maintenues par la loi de 1872, sauf, comme on vient de le voir, en ce qui concerne les conflits.

III

L'histoire du Conseil d'Etat qu'on vient de résumer ici, montre qu'à toutes les époques, cette haute Assemblée a été considérée comme un auxiliaire indispensable du souverain, que, depuis 1789, elle a su répondre aux besoins qu'entraînait la transformation des pouvoirs publics, et que sous tous les régimes, monarchie absolue, empire, monarchie constitutionnelle ou république, elle a rendu des services aussi nombreux qu'importants. Cela suffit à démontrer l'utilité de ce grand corps et l'imprudence ou l'inexpérience de ceux qui, à diverses époques, ont réclamé sa suppression. — Mais la nécessité de maintenir le Conseil d'Etat étant une fois reconnue, il reste à savoir si son organisation actuelle est en harmonie parfaite avec la Constitution qui nous régit, s'il a toutes les attributions, et rien que les attributions qui doivent lui appartenir dans un gouvernement parlementaire. Divers publicistes ont étudié cette question depuis quelques années, et ont fait, contre

telle ou telle fonction du Conseil d'Etat des critiques qu'il n'est pas sans intérêt d'examiner.

Occupons-nous d'abord des attributions législatives du Conseil d'Etat. — Ces attributions devaient forcément être très-limitées par la Constitution actuelle; c'est au chef de l'Etat, aux deux Chambres et au ministère responsable qu'est réservé le grand rôle politique. Le Conseil d'Etat ne peut plus songer à le partager avec eux : à quoi servirait qu'il repoussât un projet de loi, par exemple, sur la liberté de la presse ou la liberté d'association, si les ministres et la majorité des deux Chambres sont d'accord pour l'adopter? — Mais les lois, à proprement parler, *politiques*, ne sont pas les seules qui occupent le pouvoir législatif; plus nombreuses sont les lois d'affaires et autres, telles que celles qui ont trait aux réformes de procédure, au code rural, aux travaux publics, aux concessions de chemins de fer, etc., etc., etc. Dans tous ses cas, l'intervention du Conseil est une garantie précieuse pour l'intérêt public. Les Chambres élues, surtout quand elles émanent du suffrage universel, comptent toujours dans leur sein un grand nombre d'hommes nouveaux dans la vie publique et dépourvus des connaissances pratiques nécessaires à la confection de bonnes lois d'affaires; le Conseil d'Etat, au contraire, choisi parmi les sommités de l'administration, de la magistrature, de la science, etc., etc., a toutes les connaissances spéciales, l'expérience et l'esprit de tradition qui peuvent manquer aux représentants du pays. Les projets de lois qui auront été examinés par lui seront donc mieux préparés : ils arriveront aux Chambres, dégagés de toutes les difficultés secondaires: ils pourront être discutés et votés rapidement, sans que leur rédaction porte le cachet de l'inexpérience ou de la précipitation. En résumé, sans demander avec certains publicistes, que l'intervention du Conseil d'Etat, dans la préparation de *toutes* les lois redevienne obligatoire, comme sous l'Empire [1], on doit désirer que le gouvernement et les Chambres usent le plus souvent possible de la faculté qui leur est donnée de soumettre leurs projets de lois à l'examen de ce grand corps.

On a vu plus haut que les attributions administratives conservées par le Conseil d'Etat actuel ne différaient pas sensiblement de celles qu'il avait, à la fin de l'Empire. Notons seulement que l'abrogation du trop célèbre article 75 de la Constitution de l'an VIII a enlevé au Conseil la connaissance des demandes en autorisation de poursuites

[1] Voir, par exemple l'ouvrage récent de M. E. Flourens, maître des requêtes au Conseil d'Etat, sur l'*Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique*.

contre les agents du gouvernement. C'est là une attribution dont bien peu de personnes aujourd'hui songeraient à demander la restitution au Conseil d'Etat, et dont le Conseil lui-même ne doit pas regretter vivement la perte. — Convient-il d'aller plus loin et de restreindre davantage le nombre des affaires administratives sur lesquelles le Conseil est appelé à statuer? Il nous semble évident que ces affaires, ou au moins la plupart d'entre elles, sont mieux appréciées par lui qu'elles ne le seraient par aucune autre autorité. Ceux qui se montrent disposés à dépouiller le Conseil d'Etat d'une partie de ses attributions administratives actuelles, invoquent les avantages et les nécessités d'une plus grande décentralisation. Ils font une confusion qu'il importe de dissiper : la vraie décentralisation consiste à restreindre, au profit des autorités électives, les attributions des ministres et surtout des préfets bien plutôt que celles qui appartiennent encore au pouvoir central et au Conseil d'Etat. On a parfois à souffrir de l'arbitraire administratif dans les cas où les bureaux des ministères ou le préfet sont chargés de statuer; on serait rarement fondé à s'en plaindre dans les affaires que le pouvoir central règle sur l'avis du Conseil d'Etat. Ainsi que l'écrivait, il y a déjà plusieurs années, un publiciste bien connu des lecteurs du *Correspondant*, M. Paul Thureau-Dangin, « le Conseil d'Etat n'a « pas créé la centralisation, il l'a rendue moins lourde et moins « dangereuse; il n'a pas aggravé l'arbitraire, il l'a au contraire « tempéré [1]; » il a mis au despotisme administratif un frein que supportent avec une singulière impatience certains préfets et employés de ministères. Qu'on se garde donc de supprimer son intervention dans la plupart des questions qu'il est encore chargé d'étudier : ce serait renoncer aux garanties que présentent les délibérations d'un corps éclairé et, quoi qu'on en dise, indépendant, pour remettre la décision des affaires au bon plaisir de chefs de bureaux, moins expérimentés et souvent incapables de résister aux grandes influences, aux intrigues de tout genre, surtout aux considérations politiques ou électorales.

Loin de restreindre les attributions administratives du Consei d'Etat, il conviendrait de les étendre en plusieurs cas, notamment en matière de réglements d'administration publique. — La Constitution de l'an VIII avait chargé le Conseil d'Etat de rédiger les réglements d'administration publique; elle entendait certainement par là que tous les réglements destinés à régir les diverses branches de l'administration et prescrivant des mesures de détail dans le but d'assurer l'exécution des lois, fussent élaborés avec le concours

[1] Voir le *Français* des 3, 6 et 14 octobre 1869.

du Conseil d'État; c'est en ce sens que cette disposition a été comprise sous le premier empire. Mais peu à peu et malgré la pratique contraire du gouvernement de Juillet, l'intervention du Conseil d'Etat a été considérée comme obligatoire dans le cas seulement où une loi disposait que certaines mesures d'exécution seraient déterminées par un règlement d'administration publique. C'est là une distinction qu'il est impossible de justifier par aucune raison sérieuse. Si, comme le dit fort bien M. Aucoc, l'intervention du Conseil d'Etat est jugée nécessaire quand il s'agit de déterminer certaines règles de détail, dans les limites fixées par une loi spéciale, comment ne le serait-elle plus quand le gouvernement prend l'initiative d'un règlement pour combler les lacunes de la loi, pour organiser un service public ou imposer aux citoyens des obligations[1]? N'est-ce pas dans ce cas surtout qu'il importe que des garanties soient données à l'intérêt public et aux intérêts privés contre les erreurs, contre les abus possibles du pouvoir réglementaire, contre une sorte d'usurpation du pouvoir législatif? — Nous reconnaissons qu'en fait, le gouvernement demande généralement l'avis du Conseil d'Etat sur les règlements qu'il croit devoir faire en vertu de ses pouvoirs propres; cependant, il a parfois — et dans des cas importants — négligé de le faire; de là des omissions ou des erreurs dans le texte de ces règlements. Des fautes de ce genre, qui peuvent avoir de très-fâcheux résultats, ne seront évitées que le jour où le gouvernement sera tenu de prendre l'avis du Conseil d'Etat, pour tous les règlements d'administration publique, sans distinction.

Il reste à parler des attributions contentieuses du Conseil d'Etat. — Ces attributions ont été maintenues par la loi de 1872, mais non sans quelque opposition. On a déjà dit que les adversaires des juridictions administratives sont moins ardents aujourd'hui et surtout moins nombreux qu'à l'époque de la Restauration. Toutefois ils élèvent encore la voix : en 1869, un savant magistrat, M. E. Poitou, dans un livre sur la *Liberté civile et le Pouvoir administratif*, se faisait leur interprète. Dans le sein de la commission de décentralisation de l'Assemblée nationale, plusieurs membres attaquèrent non-seulement les conseils de préfecture, mais le rôle du Conseil d'Etat comme juge. — Il n'est donc pas inutile de faire connaître brièvement les principales raisons qui commandent de laisser au Conseil d'Etat ses attributions contentieuses.

Nous ne voulons pas insister sur les arguments théoriques qu'on a donnés à l'appui de cette thèse, par exemple sur la nécessité de séparer le contentieux judiciaire et le contentieux administratif, etc.

[1] Voir p. 151.

Quelle que soit la valeur de ces arguments, les raisons pratiques sont meilleures, ou, tout au moins, suffisantes pour montrer les avantages que présente la juridiction contentieuse du Conseil d'Etat et les graves inconvénients qu'amènerait sa suppression. — Demandons-nous d'abord comment le Conseil d'Etat remplit sa mission de juge. Sur ce point, la réponse est facile. Qu'on consulte les témoins les plus autorisés, tous rendront hommage aux lumières, à l'indépendance du Conseil et à sa sollicitude pour les intérêts privés. Les seules critiques qu'on pourra entendre sortiront de la bouche de certains préfets dont le Conseil aura réprimé les excès de pouvoirs. Dès 1822, avant que les ordonnances de 1831 et la loi de 1845 eussent donné de nouvelles et nombreuses garanties aux justiciables, M. de Cormenin écrivait : « J'affirmerais volontiers qu'il n'y a pas « de tribunal en France qui juge avec plus d'indépendance de « caractère et de conscience que le Conseil d'Etat. » Les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation qui voient à l'œuvre les deux juridictions, ne sont pas moins affirmatifs. L'un des plus éminents d'entre eux, M. Reverchon, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, écrivait en 1863 : « Nous ne saurions trop approuver « l'esprit général qui anime cette éminente juridiction, l'élévation et « le judicieux libéralisme de ses décisions... Nous ne croyons pas « qu'aucun tribunal, fût-ce la Cour de cassation, eût réussi, tout « en faisant la part aux exigences de l'intérêt administratif, à pro- « téger plus fermement les droits privés contre les exagérations de « cet intérêt dans les questions de travaux publics, de voirie..., et « nous ne croyons pas qu'aucune jurisprudence, fût-ce celle de la « Cour de cassation, présente, à tout prendre, moins de variations « et une plus habituelle unité. »

On propose, comme une réforme fort simple, de transférer aux tribunaux judiciaires l'examen des affaires soumises actuellement à la juridiction administrative. Mais songe-t-on que ces affaires sont très-nombreuses, et que, pour l'accomplissement de cette réforme, il faudrait remanier tous les tribunaux, augmenter leur personnel, faire acquérir aux magistrats des connaissances nouvelles? Sait-on aussi qu'à la différence de ce qui se passe devant les tribunaux judiciaires, la plupart des affaires soumises au Conseil d'Etat, sont jugées avec une procédure très-simple, sans frais, sans obligation pour les parties de constituer un avocat; qu'enfin, le recours au Conseil d'Etat est possible pour l'intérêt le plus minime, et que le propriétaire d'un chien trop imposé, par exemple, peut sans frais, mettre en mouvement cette haute juridiction? — On l'a dit très-justement, « si les tribunaux jugeaient ces affaires, il fau- « drait ou bouleverser complètement la procédure ordinaire, ce qui

« ne laisserait pas que de présenter de grandes difficultés pratiques, « ou substituer pour le seul amour des principes, à une juridiction « rapide et économique, une juridiction lente et coûteuse, ce dont « les justiciables auraient le droit d'être médiocrement satisfaits [1]. »

Ce qu'il importe surtout de bien comprendre, c'est qu'en supprimant la juridiction du Conseil d'Etat, on enlèverait aux particuliers une garantie précieuse contre l'arbitraire administratif, c'est-à-dire le recours pour excès de pouvoirs formé directement, en vertu de la loi des 7-14 octobre 1790, non pas contre les décisions d'un tribunal inférieur, mais contre les actes d'administration — juridiction d'une nature spéciale sans analogie dans l'ordre judiciaire [2]? — Pendant longtemps le Conseil d'Etat n'a usé qu'avec réserve de ce pouvoir; mais du jour où les décrets de 1852 et de 1861, appelés à tort décrets de décentralisation, ont transféré aux préfets bon nombre d'attributions réservées jusqu'alors au pouvoir central, le Conseil a compris qu'il devait étendre sa jurisprudence et admettre facilement les recours pour excès de pouvoirs, afin de mieux protéger les droits privés que les préfets, les ministres ou même le chef de l'Etat pouvaient avoir lésés. Les chiffres montrent avec quelle indépendance le Conseil s'acquitta de cette mission. Pour ne parler que de la période de l'empire, le Conseil annula, pour excès de pouvoirs, soixante-cinq décrets impériaux sur deux cent vingt-quatre qui lui furent déférés, deux cent quatre-vingt-dix-huit décisions ministérielles sur huit cent soixante-dix-sept, et deux cent soixante arrêtés préfectoraux sur cinq cent quarante-sept. Inutile d'ajouter que le Conseil d'Etat actuel ne réprime pas moins sévèrement que celui de l'empire, les excès de pouvoirs des fonctionnaires administratifs, quels qu'ils soient. — L'action devant les tribunaux judiciaires ne saurait remplacer le recours pour excès de pouvoirs; il y a, en effet, des cas nombreux où le litige judiciaire ne pourrait naître, bien que l'excès de pouvoirs soit évident. Le recours au Conseil d'Etat, loin d'être un double emploi avec l'action judiciaire, en est un complément et un supplément fort utile.

C'est là une vérité que ne comprennent pas ceux qui répètent que « la suppression de la justice administrative rendrait aux tribunaux « ordinaires toutes les affaires portées aujourd'hui devant le Conseil « d'Etat. » Loin de là ; une grande partie de ces affaires ne seraient plus jugées par aucun tribunal : « L'administration, dit M. Da- « reste [1], saurait bien s'arranger pour ne reconnaître aucun juge,

[1] Voir l'article déjà cité de M. Thureau-Dangin, dans le *Français* du 14 octobre 1869.

[2] Le *Français*, du 14 octobre 1869, même article.

[3] *Traité de la Justice administrative*, p. 679.

« et le droit de pétition remplacerait le droit de recours, c'est-à-« dire qu'il faudrait implorer comme une grâce ce qu'on réclame « aujourd'hui comme un droit. » Il suffit de voir ce qui s'est passé en certains pays étrangers, en Prusse par exemple, pour comprendre la portée de cette observation.

L'exemple de l'Angleterre a été parfois invoqué contre l'institution de la juridiction administrative. Cet exemple ne prouve rien. L'Angleterre n'a pas d'administration centralisée et hiérarchiquement ordonnée, mais de simples fonctionnaires, pour la plupart électifs, toujours responsables de leurs actes et toujours enchaînés au texte d'une loi attentive à tout prévoir. En outre, ses Cours de justice ont une organisation toute différente des nôtres; leurs pouvoirs et leurs formes de procéder rappellent notre Conseil d'Etat bien plus que nos Cours d'appel [1].

S'il fallait résumer tous les motifs qui commandent de maintenir au Conseil d'Etat ses attributions contentieuses, on ne pourrait mieux faire que de citer les paroles prononcées par M. Dufaure, alors garde des sceaux, quand il a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi sur le Conseil d'Etat : « Toutes les Assemblées qui, sous les régimes « politiques les plus différents, ont eu à se prononcer à ce sujet, « ont reconnu qu'il faut, pour bien juger les litiges qui composent « le contentieux administratif, des lumières spéciales puisées dans « le maniement des affaires administratives. » M. Dufaure ajoutait que « l'expérience a justifié cette opinion; qu'en effet la jurispru-« dence du Conseil d'Etat a, dans plusieurs circonstances, protégé « plus efficacement les citoyens contre les excès du zèle de l'autorité « administrative que ne le faisait la Cour de cassation elle-même. » Il faisait enfin remarquer qu' « il est d'un haut intérêt pour le gou-« vernement et pour les citoyens qu'une procédure simple, peu « coûteuse, souvent même absolument gratuite, permette à tous les « justiciables de faire parvenir leurs réclamations jusqu'à la juridic-« tion suprême, jusqu'au Conseil d'Etat qui remplit à la fois le rôle « de Cour d'appel unique et de Cour de cassation administrative. »

On voit maintenant quels services rend le Conseil d'Etat comme juge. Non-seulement ses attributions contentieuses doivent lui être conservées, mais elles doivent s'étendre à mesure que la décentralisation fera de nouveaux progrès. C'est ce qui a déjà eu lieu plusieurs fois à la satisfaction constante des particuliers : pour ne citer qu'un exemple récent, prenons la dernière loi sur l'organisation départementale. Le législateur a transféré au Conseil général le droitde

[1] Voir sur l'organisation des Cours de justice en Angleterre les détails fort précis donnés par M. Dareste. (*Justice administrative*, p. 685.)

statuer définitivement sur plusieurs questions importantes soumises autrefois à l'avis du Conseil d'Etat; mais lorsqu'il a prévu une difficulté entre l'assemblée départementale et le gouvernement ou même entre la commission formée dans son sein et le préfet, il a fait appel au Conseil d'Etat pour trancher ce litige. De même, dans l'avenir, chaque administration locale dont les attributions seront étendues, devra trouver dans le Conseil d'Etat un juge qui apprécie ses actes et réprime au besoin ses excès de pouvoirs : protection de tous les droits lésés par l'action administrative, telle est et telle doit être de plus en plus la devise du Conseil d'Etat jugeant au contentieux.

Une autre question appelle maintenant notre attention. Le Conseil d'Etat doit-il avoir un pouvoir propre de juridiction en matière contentieuse, ou doit-il simplement préparer des projets de décrets qui ne seront valables qu'après approbation du chef de l'Etat? On sait déjà que ce pouvoir de juridiction propre, qui avait appartenu au Conseil d'Etat de 1849 à 1851, lui a été restitué par la loi de 1872. Cette décision du législateur a été critiquée, notamment par un maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Emile Flourens, auteur d'un excellent ouvrage sur l'*Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique:* « Le Conseil d'Etat, « dit-il, doit, sur tous les points, dans le domaine contentieux « comme dans le domaine administratif, confondre son action avec « celle du chef de l'Etat, sous peine d'ébranler l'autorité du gou- « vernement... Il ne juge pas seulement les procès entre particuliers « et personnes morales...; par la voie de l'excès de pouvoirs, il « connaît de tous les actes administratifs, même de ceux qui n'ont « pas un caractère contentieux, et il les apprécie au point de vue « général de l'application de la loi. Il fait donc là office non-seule- « ment de juridiction, mais encore plus de haute administration; il « exerce une fraction d'autorité inhérente à l'essence même du pou- « voir du chef de l'Etat. On ne comprend pas dès lors comment il « l'exercerait autrement qu'en son nom et à un autre titre qu'à celui « de son interprète éclairé. » — Ces considérations ont leur valeur, il faut le reconnaître, au point de vue théorique; mais, en politique plus qu'en toute autre matière, il est dangereux de se laisser guider uniquement par les théories. Or, si nous nous plaçons sur le terrain pratique, il est difficile de ne pas approuver la disposition de la loi de 1872 qui donne aux décisions contentieuses du Conseil d'Etat la valeur d'un jugement. En fait, le chef de l'Etat ne manque jamais d'approuver ces décisions; il faudrait remonter à une époque déjà reculée pour trouver trois ou quatre cas dans lesquels le souverain a refusé de signer un projet de décret. Au fond, le véritable juge a donc toujours été le Conseil d'Etat, non le souverain, et c'est en

vertu d'une pure fiction que la justice administrative a été appelée une justice *retenue*. N'était-il pas naturel de détruire cette fiction qui servait de fondement à des critiques injustes contre la juridiction administrative, sans avoir aucun avantage pour l'intérêt public et pour la responsabilité de l'administration qu'on entendait sauvegarder.

Faut-il également approuver la disposition de la loi de 1872 qui enlève au Conseil d'Etat la connaissance des conflits d'attribution entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, pour la remettre à un tribunal spécial, appelé *Tribunal des conflits*, composé des sommités de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, réunies en nombre égal sous la présidence du garde des sceaux? — Cette innovation a été, comme la précédente, vivement critiquée par M. Flourens. « Chaque fois, dit-il, que les principes des deux juri- « dictions seront en contradiction sur la solution du conflit, il sera « nécessaire de départager les deux camps, et ce sera le garde des « sceaux qui seul, dans la réalité, en se prononçant dans un sens ou « dans l'autre, fera pencher la balance en faveur de l'une ou l'autre « compétence. » M. Emile Flourens voit un grave inconvénient à faire dépendre la jurisprudence sur des matières aussi délicates, d'une seule voix, surtout de la voix d'un juge appelé à changer fréquemment. Il ajoute que le conflit ne soulève pas un simple procès de compétence : il est une arme donnée au pouvoir amovible et responsable, pour défendre sa liberté d'action contre des corps inamovibles et irresponsables. Le débat est donc un débat politique; ce n'est pas aux représentants de l'ordre judiciaire qu'il appartient de connaître de cette question: seul, le chef de l'Etat, sur l'avis de son Conseil, doit pouvoir la trancher [1].

Il nous est impossible de nous associer à ces critiques. Lorsque le Conseil d'Etat n'avait pas de pouvoir de juridiction propre, et n'était que l'auxiliaire du souverain, l'interprète de ses volontés, on comprenait que le souverain, supérieur de la justice retenue comme de la justice déléguée, tranchât, après avoir pris l'avis de son Conseil, le conflit entre les deux juridictions, administrative et judiciaire... Mais aujourd'hui le Conseil d'Etat, sur le terrain contentieux, n'a plus le caractère de Conseil du souverain; il est un tribunal comme ceux de l'ordre judiciaire. La juridiction administrative et la juridiction judiciaire sont sur un pied d'égalité parfaite; dès lors, quand un conflit éclate entre elles, on ne voit pas à quel titre et en vertu de quels droits le Conseil d'Etat pourrait le trancher;

[1] Voy. *Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique*, p. 344-345.

le jugement de ce conflit ne saurait appartenir à une des parties engagées dans la lutte; il doit être réservé à un supérieur commun. Et comme le chef de l'Etat ne saurait, à lui seul, se charger de cette mission, il est nécessaire qu'il la délègue à un haut tribunal, tel que le Tribunal des conflits.

Maintenant est-il exact de dire qu'il y aura souvent, dans le sein du Tribunal des conflits, partage égal entre les membres de la Cour de cassation, partisans de la compétence judiciaire, et ceux du Conseil d'Etat, partisans de la compétence administrative, de telle sorte que la seule voix du garde des sceaux tranchera une grave question de jurisprudence? Faut-il même ajouter, comme on l'a dit quelquefois, qu'au cas d'un semblable partage, le garde des sceaux, presque toujours ancien magistrat ou ancien avocat, penchera naturellement pour la compétence judiciaire? Ces craintes ne sont pas fondées. Faisons d'abord observer qu'outre les membres de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, le Tribunal des conflits compte dans son sein deux membres qui ne sont ni conseillers d'Etat, ni conseillers à la Cour de cassation, et dont la présence suffit le plus souvent à empêcher le partage que craint M. Flourens. Mais il y a plus : l'expérience a prouvé combien on aurait tort de croire que les conseillers d'Etat pencheront toujours facilement pour la juridiction administrative, et les conseillers à la Cour de cassation pour la juridiction judiciaire. Voici plusieurs années déjà que le Tribunal des conflits existe : dans différentes affaires délicates, on a vu les membres de la Cour de cassation voter pour la compétence administrative et les conseillers d'Etat pour la compétence judiciaire. Une seule fois il y a eu partage, et le garde des sceaux a tranché la question en faveur de la juridiction administrative.

La vérité est que le Tribunal des conflits tient à honneur d'être un corps de haut arbitrage, qui se met au-dessus des passions et des rivalités de toute sorte, pour assurer l'unité de jurisprudence, dans les graves et difficiles questions de compétence. — On ne peut qu'applaudir à son existence et avoir confiance dans ses lumières comme dans son impartialité.

IV

On vient de montrer, avec l'aide du livre de M. Aucoc, combien le Conseil d'Etat s'est peu à peu perfectionné, dans quelle proportion s'est accrue son indépendance, et quelles garanties de plus en plus grandes il a données aux justiciables. — Tous les progrès possibles sont-ils réalisés et n'y a-t-il plus aucune amélioration à apporter

à l'organisation comme au fonctionnement du Conseil ? Nous ne le prétendons pas : en pareille matière, le progrès n'a jamais dit son dernier mot; mais ce qu'on peut affirmer sans hésitation, ce que nous espérons avoir prouvé dans le cours de cette étude, c'est qu'avec sa constitution actuelle, le Conseil d'Etat est à la hauteur de sa tâche, qu'il rend des services pour lesquels nul autre tribunal ne pourrait le remplacer et qu'il est prêt, quand il le faudra, à en rendre de plus grands encore. Lorsque le gouvernement personnel existait dans toute sa force, le Conseil a réussi à réprimer les excès de pouvoirs d'une administration qui, sans lui, n'eût connu aucun frein; sous le régime de liberté et de décentralisation, inauguré depuis quelques années, il a une mission nouvelle : il doit tempérer les excès de la liberté, comme il avait tempéré ceux du despotisme, et réprimer les illégalités de pouvoirs locaux, investis d'attributions dont ils ne connaissent pas toujours bien l'étendue et les limites. Cette mission, le Conseil d'Etat a déjà commencé à la bien remplir; on peut être certain qu'il persévérera courageusement dans la même voie, et que, par ses services importants, il méritera de plus en plus d'être comparé à ce grand tribunal, si haut placé dans l'estime des Anglais, qui a nom la *Cour du Banc de la Reine.*

Anatole Langlois.

CHATEAUPAUVRE

VOYAGE DE DÉCOUVERTE DANS LES CÔTES-DU-NORD[1]

X

Par les soins de M. John Byran de Châteauriche, Rosane était donc pensionnaire à la maison de Saint-Vincent-de-Paul de Dinan, pour devenir novice avec le temps, puis religieuse. Châtiau, lui, voguait vers Cambridge ou vers Eton, et Mêto, par permission de l'autorité qui était Edmond, continuait de faire le ménage et la cuisine à Châteaupauvre. Quelqu'un qui ne fut pas content c'est Aglaé Le Hervageur, perdant ainsi avec Rosane l'occasion d'exercer sa charité sans bornes, et une domestique qui ne coûtait point de gages.

Nous restâmes cinq jours à Châteaupauvre, Edmond et moi, puis nous remontâmes dans la carriole que Martin gevâ traîna cahin caha jusqu'à Rennes. Une fois de retour à Paris, le hasard voulut que je restasse bien des années sans visiter le pays de Saint-Juhel. Edmond me parlait souvent de Mêto Lecouïn dans ses lettres, et aussi de Vincent Prevôt, dont il était devenu le grand ami.

Mêto était le modèle des gardiennes et des cuisinières, seulement, mon frère se plaignait qu'elle lui fit sentir un peu trop durement son autorité. « Je sais bien que je ne suis qu'un simple achetoux, me disait-il, mais il y a des fois où elle abuse de mon humble position sans pitié. » Il ne me parlait jamais de Guy, ni de Rosane. Une seule fois pour répondre à une question que je lui avais adressée, il me manda : « j'ai interrogé Mêto sur les *deux petits* (qui doivent avoir grandi depuis le temps.) Elle était d'humeur massacrante parce qu'elle avait trouvé des traces de fouille interlope à

[1] Voir le *Correspondant* des 10, 25 novembre, 10 et 25 décembre 1876.

l'endroit où elle remue la terre, toute seule, depuis cinq ans, pour chercher le bahut de fer, plein de pièces de vingt-quatre livres. Elle attribue ce méfait au bancal qui boîte, et parle de lui tendre un piége à loups...

« Pendant mon séjour à Châteaupauvre, elle ne travaille guères son *héritage* que la nuit, mais au dire de Yaume et de son clan, quand je ne suis pas là, elle couche positivement dans sa perrière où elle a pratiqué des excavations qui t'étonneraient... A l'occasion tu seras content d'apprendre que le ménage Le Hervageur va bien. Il serait complètement heureux s'il n'avait perdu sa domestique.

« Quant au « grand argiein » il y a bien des gens qui disent que Mêto n'est pas folle. Yaume connaît une prophétie, annonçant que le trésor sera trouvé quand il n'y aura plus personne pour en jouir. Toutes les prophéties, à Saint-Juhel, sont de cette gaîté là.

« A ma question ou plutôt à la tienne, concernant l'ancien « Châtiau » et cette gentille petite Rosane, Mêto répondit donc assez malhonnêtement, quelque chose comme ceci : « Qu'çà vous fait-il « qu'ils soient ici ou là, bien ou mal, vivants ou trépassés, puisque « vous ne leur êtes point de rien? Si vous aviez voulu mettre les « Bodin dans la perrière à travailler, huit sous la pièce par jour, « on aurait déjà la *boursée* du dormi-qui-va, mais vous n'êtes point « riche, çà se voit, ni généreux, ni esprité non plus. Tout se fera « par moi toute seule avec le temps du bon Dieu. »

« Et ce fut tout. Yaume prétend que l'Angliche a adopté Châtiau qui est tout bastant doré dans un uniforme de « commandant militaire à gevâ. » Je crois que Rosane a fait ses vœux, voici deux ans à peu près.

« Mais il y a du nouveau, à Paris, à ce qu'il paraît? L'abbé (il s'agissait de Vincent) parle d'une guerre probable avec la Russie. Il a toujours envie d'être aumônier de régiment. Dis-moi quelque chose sur ces bruits de guerre. »

Le dernier paragraphe de cette lettre en donne la date. Il s'agissait de l'expédition de Crimée. Un mois après, ou six semaines, je reçus une nouvelle lettre d'Edmond qui contenait cette phrase: « nous avons fait une véritable perte à Saint-Juhel. L'abbé, seule personne « voyable » à cinq lieues en rond, a fini par gagner le procès de sa marotte. Il est aumônier je ne sais où, du côté d'Alma Séraï. Voilà un vrai brave cœur! Mêto dit que Châtiau est aussi à la guerre, dans l'armée anglaise qui se bat du même bord que nous. Rosane passe pour une grande sainte. Elle n'est plus à Dinan. On lui a déjà conféré une dignité, malgré son âge. »

Vers la fin de décembre 1855, un beau canonnier à cheval m'apporta, sous enveloppe, une carte dont la vue me fit battre le cœur.

Assurément je ne songeais guères à mon ami, le petit curé. C'était lui, pourtant, « l'abbé Vincent Prévôt, aumônier au 00me d'artillerie » qui me priait, en quelques mots écrits au crayon, de l'attendre, ce jour là même, pour déjeûner à midi :

Heure militaire, on l'introduisait dans mon cabinet.

Il n'était pas changé du tout, sauf un peu de brun sur la joue et quelques cheveux de moins autour de sa tonsure. Nous nous embrassâmes de bon cœur. Il arrivait plein de récits. Je le trouvai enthousiaste des soldats et profondément dégoûté de la guerre.

— Il faut avoir vu cela en grand et de près comme je viens de le faire, me dit-il, pour comprendre l'excès de folie où peut atteindre ce qu'on appelle la sagesse humaine. Ces questions, plaidées par le canon ne sont même pas jugées par la victoire. On a tué cent mille hommes qui ne s'en voulaient pas du tout les uns aux autres et qui même buvaient ensemble quand ils se rencontraient dans des coins, on rase une forteresse, on signe des traités, — et le procès pend toujours.

— Ne va pas trop loin, Vincent, lui dis-je, le Dieu que tu sers s'appelle le Dieu des armées.

— A cause des soldats ! me répondit-il vivement. Les canons et ceux qui les braquent du fond de leur cabinet coquin appartiennent au diable, mais les soldats sont à Dieu. Comme cela sait mourir, mon ami, ces fils d'ouvriers, ces fils de paysans et ces fils de gentilhommes, mêlés devant l'ennemi ! avec n'importe lequel d'entre eux, pris dans le tas des martyrs obscurs qui cotisent leurs morts pour faire la vie d'un maréchal de France, on écrirait une épopée !... Mais voici la paix faite, grâce au ciel, je m'en retourne chez nous. Tu as l'honneur de parler, non plus au petit curé de Saint-Juhel, mais au *curé* sans épithète, qui n'a désormais au dessus de lui que son recteur, son évêque, Notre-Saint Père le Pape et la Providence.

— Tu ne retrouveras point là bas Mêto Lecouïn, lui dis-je, mon frère m'a écrit qu'elle était partie sans crier gare. Pour où, personne ne le sait.

— Excepté moi, murmura Vincent.

Je pense que je n'entendis pas, car je poursuivis :

— Rosane est partie aussi.

Vincent dit :

— Je le sais.

— Et Châtiau...

— Je le sais... j'ai vu Méto, Guy de Byran et Rosane, en religion sœur Marie-Madeleine.

— Doit elle être assez belle !

— Comme les anges, ni plus ni moins.

— Mais tu es donc retourné en Bretagne?...

— Non.

— Alors, il y a une histoire?

— Oui... une pauvre belle histoire que j'aurai du mal à te raconter, car je pleure, avant même d'en avoir rien dit.

Et en effet, il avait des larmes plein les yeux. Il commença sans autre préambule:

— Les Anglais avaient leur camp au devant de Balaclava où était leur grande ambulance. Il y avait aussi une ambulance française parce que notre arrière-garde campait à droite de la ville, presque en ligne avec les avant-postes des Anglais. L'ambulance anglaise était toujours pleine. Impossible de trouver des gens plus solidement intrépides que les sujets de la reine Victoria, quand ils ont bien bu et bien mangé. Seulement c'est la condition *sine qua non*. Il FAUT qu'ils mangent bien et qu'ils boivent bien. Ils ont un cœur qui dépend de l'estomac. Du reste je ne connais que nos soldats à nous pour se bien battre tout de même quand ils n'ont rien dans le ventre.

Les Anglais, pour être des héros, demandent aussi à être bien vêtus, bien chaussés et bien couchés. Cela paraît assez difficile, en campagne, mais leurs administrations font des miracles. Elles ont peu d'employés et ils sont tous bons. On peut dire que les bureaux anglais sont autant au dessus des nôtres que nos soldats sont au dessus des soldats anglais. Et sans cela, il n'y aurait même pas d'armée anglaise possible. J'ai vu quand nous manquions de pain sec, le contingent anglais s'empiffrer à raison de deux livres de bœuf saignant par homme et par jour, sans compter le reste. C'est un grand peuple, après tout, et j'ai ouï dire que les fournisseurs, là bas, font fortune moins vite que chez nous.

Ils n'ont pas du tout la même réputation *d'honnêteté* que les nôtres. En Angleterre on trouve du patriotisme jusque dans le commerce !

Un soir que je confessais un mourant à l'ambulance de Balaclava, je m'entendis appeler par mon nom, avec l'accent du pays : « Monsié Prévôt ! » C'était un blessé qu'on venait d'amputer du bras droit. Je m'approchai et je reconnus notre gars Pelo, l'aîné des petits fils du bonhomme Yaume. Il avait l'air si content de me voir!

— Bonjour et vot'compagnie, me dit-il, je ne sais point écrire. Si c'était un effet que vous leur marqueriez que j'ai un bras de moins, més'huy, je vous en aurions de l'obligeance. En plus, n'y a point rien, sinon que je me porte bien, ne les inquiétez brin en

tout, quoique çà ne sera point commode pour battre dans l'aire, si je revas chez nous.

Je lui demandai s'il avait besoin de quelque chose et il me répondis:

— Brin, brin! not'demoiselle n'est-elle pas bonne sœnr, par ici?

J'étais si loin de penser à Rosane que je cherchais en moi-même quelle personne des environs de Châteaupauvre il pouvait bien appeler not'demoiselle, quand une sœur de charité qui passait tourna vers moi son visage souriant.

— Le pauvre Pelo est bien résigné, me dit-elle. Ah! ce sont de bonnes gens, chez nous!

L'aide-major de mon régiment passait en courant.

— L'abbé, me cria-t-il, on fait encore des saintes, qui l'aurait cru!

C'était un libre-penseur, mais l'héroïsme de sa charité m'a fait envie plus d'une fois. Et si gai! ses os sont restés là bas, sous le Mamelon Vert. Nous étions grands amis tous deux. Je prie pour lui chaque jour, car Dieu n'a pu refuser à un pareil cœur la grâce de la dernière larme. Il essayait de me convertir à la raison, comme il disait; j'aurais donné tout mon sang pour le pervertir à la foi!

Rosane était arrivée depuis quelques jours seulement. Elles étaient quatre de la maison de Laval où elle avait été envoyée en quittant Dinan. Elle avait eu bien de la peine a obtenir son permis de départ, à cause de sa jeunesse, et aussi de sa beauté suprême, mais parmi les filles de Saint-Vincent-de-Paul, dans ce milieu véritablement béni où la piété est comme l'air même qui se respire, sa piété se distinguait, plus pieuse. On n'avait pas osé la retenir. Véritablement, quelque chose de céleste éclatait en elle. Mon ami l'aide-major disait vrai: *On fait encore des saintes.*

Personne ne lui résistait. Du fond de son humble obéissance, elle exerçait une mystérieuse autorité, dont le miracle était inconnu à tous, surtout à elle-même. Ses compagnes, plus âgées la respectaient en l'admirant.

— Etes-vous guérie, ma sœur? lui demandai-je quand je pus lui parler seul à seul un instant.

Tu comprends bien le sens de ma question, n'est-ce pas? Tu n'as pas oublié qu'à Châteaupauvre, elle était Dormi-qui-va comme presque tous ceux de sa race.

— Oui, me répondit-elle avec cette chère candeur qui m'avait ouvert autrefois son cœur comme un beau livre. Il y avait bien sûr en moi quelque chose qui allait vers Guy chéri que j'aimais tant...

— Et ne l'aimez-vous plus, ma fille?

— Oh! si fait, plus qu'autrefois: il est Anglais et protestant.

— Et vous l'aimez mieux à cause de cela?

— Oui. J'ai demandé à Dieu que j'aime par-dessus lui et par-dessus toutes choses de prendre ma vie pour qu'il redevienne catholique et Français.

Je suis prêtre, mais il m'était arrivé tant de fois de marier dans ma pensée ces deux enfants que toutes les apparences humaines destinaient l'un à l'autre! Le Byran de Châteauriche avait perdu sa fille, avant que Rosane eût fait ses vœux. Je savais que cet excellent homme avait demandé la main de Rosane pour Guy en proposant de les instituer ses uniques héritiers. J'aime ceux qui, par leur sang, rappellent les vieux âges de notre Bretagne, et il me peinait de voir périr cette race qui avait régné en quelque sorte sur mon petit pays de Saint-Juhel et possédé les grandes forêts, depuis Ploeuc jusqu'à la mer.

L'origine du vœu qui faisait de Rosane une sœur de charité se perdait si loin! Cela remontait à la jeunesse de celle dont tu entendis parler longuement autrefois, Mme la marquise de Byran Coatmeur : « la grand' maman. » Trois générations avaient vécu depuis lors, sans que le vœu fut accompli. Rosane, dès sa petite enfance, s'était offerte pour délier la conscience de sa bisaïeule qui n'avait pas encore trouvé dans sa longue postérité la victime imprudemment offerte; chaque fille de Byran léguant à sa fille cet héritage auquel nul ne touchait.

En vérité, j'entends même en vérité ecclésiastique, quelle valeur pouvait-on accorder à un engagement pareil? Je me souviens que j'avais parlé à Rosane dans ce sens, il y avait déjà bien longtemps, mais je me souviens aussi qu'elle m'avait répondu :

— Tout passe des parents aux enfants, puisque Notre-Seigneur a souffert sur la croix pour nous absoudre du péché que nous n'avions pas commis.

Je mentionne tout cela pour que tu puisse mesurer je ne dirai pas la confiance, ce serait trop peu, mais le respect que m'inspirait cette belle âme. Ce fut elle-même qui fit naître dans mon esprit, et volontairement, je le crois, une ombre d'inquiétude. Elle me dit :

— Oui, je crois bien que je suis guérie. Depuis le jour où je quittai Châteaupauvre, jamais je n'ai marché la nuit; Guy chéri était trop loin et la mer nous séparait.

Elle souriait dans la profonde innocence de ses souvenirs. Elle continua, et sa voix trahit une émotion joyeuse, exempte de toute crainte :

— Maintenant qu'il est revenu près de moi...

— Comment! près de vous! m'écriai-je, sans même la laisser achever.

— Bien près, ici même, à Balaclava.

— Quand vous avez insisté pour venir en Crimée, ma fille, saviez-vous que vous vous rapprochiez de lui ?

— Non, mais je l'espérais, mon père, et je le demandais à Dieu.

— Et comment avez-vous appris que votre prière était exaucée ? Guy vous a-t-il écrit ?

— Mon père, je l'ai vu.

Il y eut un silence. J'avais en moi un grand trouble, un émoi qu'il m'eût été impossible de définir. Cela ne ressemblait pas au pressentiment d'un malheur.

— Je l'ai vu, répéta-t-elle, et j'en ai eu beaucoup de joie. Il a grandi. C'est un homme à présent. Je n'ai jamais rencontré d'homme si beau... Il était à cheval, il avait son sabre nu à la main, commandant à ses soldats, qui sont les dragons du fils aîné de la reine. J'ai fermé les yeux parce que l'éclair de l'acier et l'éclair de son regard m'ont éblouie en même temps.

— Et lui, vous a-t-il vue, lui, ma fille ?

— Il est devenu tout pâle... Si vous saviez comme il m'aimait autrefois !

J'ignore ce que disait mon visage. Voici ce qu'elle répondit à mon silence.

— J'appartiens à Dieu. Je n'ai pas offensé Dieu dans ma joie profonde, car mon cœur est plein de son divin nom. C'est vers Dieu que tout mon être s'élançait, pendant que revenaient en foule à ma pensée les souvenirs de mon enfance, si pauvre et si heureuse. Mon père, j'ai sacrifié un cher bonheur sur la terre, c'est vrai, mais je l'ai sacrifié avec réflexion et le yeux grands ouverts. Je ne crains rien parce que je ne regrette rien.

On l'appela pour un blessé qui arrivait. Une teinte rosée vint à sa joue et elle me dit tout bas, comme si le fond même de sa pensée eût répondu à une question que je n'avais pas faite :

— Mon père, je prends les mêmes précautions que si je n'étais pas guérie. Jamais je ne dors la nuit : vous entendez ? Jamais ! Et quand je me repose, le jour, c'est ici, à l'ambulance même, dans le fauteuil de garde. Je ne me coucherai pas une seule fois, dans un lit tant que la guerre durera. C'est mal, peut-être, car la bonté de Dieu suffirait à protéger sa servante, mais vous m'avez appris autrefois cette parole : « Celui qui brave le danger succombera. » Je veille.

Elle s'éloigna, laissant derrière elle une impression de candeur et de tendresse qui pénétrait comme le parfum des encensoirs.

Devines-tu où j'allai en quittant Rosane ? Tu te tromperais si tu

pensais que j'avais peur pour elle. Celle-là ne pouvait point faillir. Des anges sont tombés, mais ils avaient de l'orgueil...

Non, je ne craignais rien. Plus j'interroge mes souvenirs, mieux je puis l'affirmer : rien ! et si je voulais voir Guy, c'est qu'il était aussi un de mes enfants.

Je n'eus qu'un quart de lieue à faire pour gagner le campement de nos amis les Anglais, admirable d'ordre, d'abondance et de bonne tenue. Ce que j'y vis de viande passe toute imagination. Et des pommes de terre ! Tous les philosophes se sont évertués à deviner où les Anglais trouvent de si belles pommes de terre. Elles sont malades partout et pour tous ; je crois même que c'est chez eux qu'elles ont commencé d'avoir la maladie, eh bien ! celles qu'ils dévorent en si grande abondance sont pures comme des lis, fraîches comme des roses, et dignes de la glorieuse viande qui saigne en tous temps sur les tables d'Albion, la fortement nourrie. Quand j'arrivai, c'était sans doute l'heure de la cuisine. Une vapeur épaisse et savoureuse emplissait le campement et je dînais rien qu'en la respirant gratis.

Un homme grave et de mine respectable qui portait la longue redingote des pasteurs m'aborda pour s'informer avec une courtoise bienveillance du motif de ma venue. Aussitôt que j'eus prononcé le nom de Byran, il me dit :

— Vous êtes justement au quartier des dragons de son Altesse Royale. Voici le pavillon de lord H***, leur colonel. Celui que vous cherchez est un capitaine-lieutenant. Attendez !

Son regard fouilla un groupe d'officiers arrêtés devant la tente de mylord et il ajouta en me saluant :

— Le voilà.

J'avais déjà reconnu Guy sous l'écarlate et l'or de son uniforme. Ils sont véritablement splendides, ces soldats de la reine ! L'habit d'un capitaine-lieutenant des dragons du prince de Galles doit coûter aussi cher que toute la personne d'un de nos capitaines à nous. Et ce luxe est admirablement porté. Je ne crois pas qu'on pût trouver au monde un plus bel état-major que celui de l'armée anglaise : ni un plus brave.

Mon pauvre Châtiau d'autrefois était maintenant un fier jeune homme dont la tournure aristocratique se distinguait même au milieu de ce groupe qui exagérait comme à plaisir tous les caractères extérieurs de l'orgueil de caste. Vous eussiez dit, en vérité, sauf certaine raideur nationale et la différence de costume, un bouquet de ces jeunes héros-courtisans qui fleurissaient la guerre au temps de nos rois.

L'Angleterre est le pays de la liberté, c'est chose convenue dans les

articles de journaux, quoi qu'on prodiguât encore, chez nos voisins, les coups de gaule aux libres soldats, un an avant la guerre; ce qui est une manière toute comme une autre de rendre hommage à la dignité humaine; mais je ne pense pas avoir lu nulle part, même dans les journaux, les mieux informés, que l'Angleterre soit le pays de l'égalité. Il y a là des abîmes entre les classes, des précipices entre les rangs; chacun y vit dans son *box* étiqueté, et les enfants d'un même père n'y sont pas des frères, puisqu'il y en a un qui est dieu.

Cela, dit-on, garde les fortunes intactes; la grandeur de l'aristocratie anglaise ne périt point, confite qu'elle est dans ce vinaigre du droit d'aînesse. Je ne m'occuppe pas de savoir si c'est bien ou si c'est mal : je m'irrite simplement contre nos almanachs quotidiens, radotant avec impunité le refrain de leur mauvaise foi ou de leur ignorance et qui, depuis cinquante ans, proposent à plus bêtes qu'eux l'Angleterre comme un modèle d'équilibre social.

Guy me reconnut aussi. Il rougit excessivement, mais après ce premier mouvement qui n'était pas bon, je le crois, il quitta ses camarades pour courir à moi et se jeta à mon cou comme un cher enfant qu'il était autrefois. Pour lui comme pour Rosane, je dirai : c'était moi qui lui avais fait faire sa première communion. De cela il reste quelque chose toujours.

Des yeux de feu, un front hautain, une figure admirablement pensive, intelligente, et hardie, du sang passionné sous la blancheur délicate de la peau, une taille élevée, pleine de grace et de vigueur, tel était mon petit paysan de jadis et tel il m'apparut à cette heure. Ce que je voyais de son cœur en ce premier instant m'enchantait; il me serrait dans ses bras en pleurant et en balbutiant :

— Grand'maman! Pauvre grand'maman! Châteaupauvre!.. Et Mêto? ah! monsieur Prévôt! monsieur Prévôt! Je n'ai rien oublié, je vous le jure!

Tu remarqueras qu'il ne prononça pas le nom de Rosane.

Pendant que je lui rendais son étreinte, ému, moi aussi jusqu'aux larmes, quelque chose changea en lui. Peut-être avait-il jeté un coup d'œil vers ses camarades qui nous regardaient avec une curiosité, je dois le dire, pleine de politesse. Il n'y en eut pas un pour omettre de m'envoyer son salut, quoique je n'eusse pas encore été « présenté. »

Guy abrégea un peu brusquement son accolade et me dit, toujours en français, mais sur un tout autre ton :

— Venez, cher monsieur Prévôt, nous serons plus à l'aise pour causer sous ma tente.

Et il passa son bras sous le mien. Je crois que son idée fut d'abord de m'*enlever*, pour éviter les questions de ses amis, mais il se

ravisa et nous marchâmes droit à eux. Tu sais l'anglais? Il leur dit en me présentant :

— *A very worthy and dear dominie of mine, sirs : reverend V. Prévôt, Vicar of S. Juhel in France. — Dear M. Prévôt, I have the honour of introducing to you my brother-officers.*

Littéralement : « Messieurs, mon très-digne et cher précepteur, le P. Prévôt, vicaire de Saint-Juhel en France. — Cher monsieur Prévôt, j'ai l'honneur de vous présenter mes camarades. » Il y avait là dedans plusieurs choses singulières que tu ne remarquerais peut-être pas : d'abord le mot *dominie* que j'ai traduit par préecpteur, mais qui indique une sorte de domesticité familière. Grâce à cette parole, les compagnons de Châtiau, devenu grand seigneur, devaient me voir assis, dans le passé, au bas bout de la table, dans la noble demeure des Byran. Or, tu la connais, la table où ils mangeaient : c'est celle de la cuisine de Châteaupauvre où il n'y a ni bas ni haut bout. Quant à ma qualité de précepteur, à l'époque où Guy nous quitta, il ne savait pas lire. En second lieu, la forme même de la présentation, coupée en deux et devenant cérémonieuse dans la partie qui s'adressait à moi, établissait une ligne de démarcation qui n'était certes pas en ma faveur.

Les orgueilleux, pour se rabaisser, n'ont besoin que d'eux-mêmes. Guy avait le rouge au front quand il s'assit en face de moi sous sa tente. Il souffrait dans sa vanité et m'en voulait pour cela. Le mensonge qu'il venait de faire lui pesait d'autant plus qu'il avait au fond de son cœur une bonne et véritable fierté.

Les premières paroles qu'il m'adressa désormais furent en anglais, parce qu'il voulait savoir si j'avais pu constater le flagrant délit de son mensonge. Je sentais si bien cela, que j'eus d'abord l'idée de lui répondre tout simplement : « je ne comprends pas, » mais c'eût été mentir, moi aussi; je ne le voulus point, comme il me demandait des nouvelles de Mêto d'un ton froid et avec un regard mauvais, je lui répondis :

— Elle est triste et bien vieille. Elle garde la maison de M. Edmond Durand qui est bon pour elle. Dans la ruelle de son lit, à droite et à gauche de son bénitier il y a votre portrait photographié et celui de Rosane...

Je m'arrêtai sur ce nom, il ne broncha pas. Une colère d'enfant me monta au cerveau et je poursuivis :

— Mêto ne peut pas vous oublier. Elle regrette toujours le temps où j'étais votre précepteur, Monsieur le vicomte...

— Capitaine William Byran de Byran, prononça-t-il d'un ton sec. Les titres de France sont de pauvres plaisanteries. J'ai gagné mon vrai titre et j'ai repris mon vrai nom, Monsieur.

Il s'était redressé, moi aussi, nous étions comme deux coqs de combat. Pourquoi ? J'ai du sang bas-breton quelque part dans le corps, et puis, il y avait entre nous un terrible sous-entendu. Mon irritation diminuait évidemment le malaise de mon ami Châtiau qui devenait rapidement mon ennemi. Si j'avais été un diplomate, je l'aurais caressé pour le mettre aux cents coups. Au lieu de cela , je continuai sur le même ton que lui :

— Rosane n'a plus besoin de rien...

— C'est vrai, dit-il, elle est morte.

— Morte à la vie du monde qui est la vraie mort, m'écriai-je : née à la seule vie qui est l'amour du Christ, notre Seigneur : vous saviez cela, quand j'étais votre *dominie*, M. de Byran.

Tu me trouves peut-être agressif hors de propos et souverainement maladroit. Je ne suis pas tout à fait de ton avis. Là bas, les aumôniers de régiment avaient autre chose à faire que des assauts de rouerie avec des petits dragons vaniteux et amoureux. Je voulais arriver à la lutte ouverte tout d'un coup pour savoir au moins ce que j'avais à craindre et prendre mes précautions en conséquence. Sans même renvoyer Rosane en France, je pouvais très-bien l'éloigner des quartiers Anglais et la sauvegarder de la façon la plus efficace.

J'en étais là déjà. Tu vois que j'avais fait du chemin depuis mon entrée. Rien qu'à regarder la figure de mon capitaine-lieutenant, je devinai un danger plus grave et plus pressant. Il n'avait pas encore dit un mot qui eut trait à sa passion, mais je la voyais au travers de lui, et j'en mesurais la violence. Je poursuivis en faisant effort pour montrer du calme :

— Vous m'avez interrompu, mon cher Guy, je reprends et j'achève ma pensée : Rosane, disais-je n'a plus besoin de rien puisque le vœu de votre aïeule est accompli...

— Absurde ! murmura-t-il : impie !

— Accompli, continuai-je, de la propre volonté de Rosane : volonté persistante et qui s'est affirmée hautement. J'en puis parler, puisque je me suis fait fort vis-à-vis d'elle, non pas une fois, mais dix fois, d'obtenir en cour de Rome la rescision de ce vœu qui n'était ni absurbe ni impie, mais qui, ne venant pas d'elle-même à 'origine, ne pouvait engager sa volonté devant Dieu.

— Vous, prononça rudement mon capitaine, je vous crois honn ête homme.

— Je vous remercie... Ce n'est donc pas pour Rosane que Mêto travaille, voilà où j'en voulais venir, capitaine.

— Est-ce pour moi ?

— Vous l'avez dit, c'est pour vous.

— Et à quoi travaille-t-elle? à son rouet?

— Non, à la terre.

Il eut un rire méprisant.

— Ah! ah! fit-il, je comprends! Le trésor du Dormi-qui-va!... Pauvre vieille Mêto! quelle bonne âme! Aussitôt la guerre finie, elle viendra avec moi dans le pays de Galles: c'est réglé... Mais croit-elle donc que j'aie besoin de son aide?

— Oui, elle le croit.

— Pourquoi faire?

— Pour vous racheter, capitaine, Votre vieille Mêto vous regarde comme étant prisonnier chez les Anglais.

Je crus qu'il allait perdre ce qui lui restait de sang-froid. Tout ce qui paraissait de lui rougit jusqu'à son front sous la racine de ses cheveux.

— Monsieur l'abbé, me dit-il en contenant sa voix qui voulait éclater, je suis Anglais!

Je m'inclinai; peut-être que je ne retins pas assez le sourire qui venait à mes lèvres. Cela lui donna un avantage.

— Anglais par mon choix libre, ajouta-t-il avec une dignité vraie, Anglais par ma volonté. Avant d'être Français, mes pères étaient Anglais. Je n'ai fait que rentrer dans ma patrie. Vous aviez la bonté de m'aimer, au temps de mon enfance, et vous êtes Français; il ne m'étonne pas que ma détermination vous chagrine; cependant je ne vous permettrais pas de me blâmer, vous n'en avez pas le droit. En redevenant Anglais, j'ai cessé d'être catholique, par choix encore, ou plutôt par raison. Je hais l'Église romaine.

— Elle vous a fait du mal? demandai-je.

Il devint très-pâle et répondit à voix basse:

— Elle a brisé ma vie!

Tu vois que je n'étais pas si maladroit. Je le confessais par la colère. Aussi, loin de paraître touché par cette réponse qui, Dieu le sait, me remuait le cœur bien profondément, je répondis avec un parti pris de dureté.

— Toutes les désertions ont un motif d'intérêt personnel.

Chose singulière, il ne se fâcha point, le fier, l'ombrageux enfant! Et je sondai à cet instant d'un coup d'œil la grandeur de cette tendresse que je savais partagée. Oh! oui, j'avais le cœur serré...

— Elle partira demain, me dis-je. A nos pauvres yeux, Seigneur, vos voies semblent parfois bien rigoureuses. Si le bonheur peut exister sur cette terre, il était là: un légitime, un cher bonheur, car le trouble de cette âme qui s'égare loin de vous, c'est de l'amour, du grand amour....

Guy ne parlait pas. J'avais une larme qui chatouillait le bord de

ma paupière; mais j'avais aussi au dedans de moi un frisson qui était de la peur.

Je dis encore, et je n'ai plus besoin de t'expliquer pourquoi ma parole démentait si cruellement ma pensée; je voulais savoir à tout prix, je dis :

— Vous haïssez l'Eglise romaine qui a été votre mère, parce que, dans votre nouvelle patrie, la foi catholique empêche de parvenir.

Il eut un geste plein de tristesse et dit simplement :

— Non.

— Sans doute, repris-je, vous ne le croyez pas vous-même. Qui donc a le courage de descendre tout au fond de sa conscience? Mais si quelqu'un venait vers vous, quelqu'un qui aurait le droit et le pouvoir de parler ainsi, pour vous dire : « Vous vous êtes trompé, mon fils : non-seulement la sainte Eglise n'aurait pas mis obstacle à votre bonheur terrestre, mais elle seule pouvait vous rendre ce bien auquel vous aspirez si ardemment.

— Assez, mon père! dit-il d'une voix tout à coup brisée, au nom de Dieu, ne me tentez pas!

Je le regardai. Il avait les joues baignées de larmes.

Ce fut bien un autre effroi qui me prit alors. Je voulus revenir sur ce que j'avais dit et détruire l'effet de mes paroles, mais il n'était plus temps. Il avait mis son front entre ses mains, et je voyais l'effort de ses sanglots qui secouait terriblement sa poitrine.

— Est-ce que je savais que je l'aimais à ce point et de cette sorte! s'écria-t-il en me montrant tout à coup son visage bouleversé. Elle était ma sœur chérie, je gardais tout au fond de moi son sourire d'enfant comme l'image bien-aimée de ma première joie. Au travers d'elle, je revoyais le pays où j'allais pieds nus... Ah! cher pays! et ces pauvres gens de ma famille qui se mouraient autour de moi, courbés sous une condamnation mystérieuse : Mon père, ma mère, mes deux aïeules... car ils sont tous morts, et je n'ai plus rien de vivant dans le cœur! Non, je ne savais pas! Je jure que je ne savais pas! je me souvenais d'elle comme de cette heure émue que vous m'avez rappelée : ma première communion, et je voyais la couronne de ses cheveux blonds à travers les mousselines blanches, dans la fumée de l'encens, à la lueur des cierges, sous la pluie des feuilles de roses... C'était notre enfance, tout cela, et notre ignorance... Pourquoi n'est-ce plus ainsi? Parce que je l'ai revue... Pourquoi l'ai-je revue? Est-ce que je la cherchais! L'ai-je allumé moi-même, cet amour qui me brûle comme le feu d'une blessure. Je l'ai revue, et cet amour m'a foudroyé. Il est entré en moi avec un déchirement plein de délices. Je l'aime! Je l'aime! Si je pouvais dire comme je l'aime!... ô Dieu! Elle est à vous, elle ne peut être à moi! Et vous ne

voulez pas que je vous déteste dans mon cœur brisé! que je vous haïsse de tout mon désespoir, Dieu! Dieu qui m'avez pris plus que ma vie!

Je l'avais dans mes bras, tremblant comme la feuille, et tout vibrant d'un spasme qui secouait chaque fibre de son être.

C'était un de mes enfants que cet enfant là, écoute! sur sa pauvre joue mes larmes tombaient avec les siennes.

Il se laissa glisser à terre prosterné, et il embrassa mes genoux, Il disait... Ah! il ne savait plus ce qu'il disait!

— Dieu en a d'autres par milliers! moi, je n'ai qu'elle! Mon père! mon père! ô mon père! vous m'avez vu tout petit et vous souvenez-vous comme je courais par les chemins pour vous embrasser, criant après vous: « Evot! Evot! » car je ne savais pas encore prononcer tout votre nom! Je vais mourir Anglais, mon père! Et mourir protestant, car il faut bien que je me venge!

— Malheureux! disais-je, oh! malheureux!

Et j'essayais d'étouffer son blasphème sous mes deux mains qu'il baisait en répétant le refrain de sa fièvre folle :

— Mourir Anglais! mourir protestant! moi qui suis Français! moi qui suis catholique dans mon âme! Est-ce que cela ne vous fait rien mon père? à vous, un Français, un prêtre? à vous qui avez été soldat? Ecoutez, rendez-la moi! Faites ce que vous disiez tout à l'heure! seule au monde, l'Eglise peut me la restituer! que faut-il faire pour cela? J'irai à Rome sur mes genoux, je me traînerai aux pieds du Pape, si on veut, je lui dirai : vous êtes le pontife suprême, le vicaire de Jésus-Christ; en vous est le pouvoir, en vous est la conscience de Dieu, puisque votre regard est infaillible! vous avez la garde des âmes, sauvez une âme, — sauvez deux âmes, car elle sera perdue comme moi!

— Que dites-vous, Guy! m'écriai-je, osez-vous arrêter votre pensée sur le malheur éternel où vous entraîneriez un ange!

— Je dis la vérité, répliqua-t-il dans un élan de passion qui m'épouvantait, mais qui remuait et pétrissait le vieux levain de mon cœur; il n'est rien que je n'ose; elle est à moi dans mon malheur comme dans mon bonheur et s'il est éternel, mon malheur, — avec elle, tant mieux!... Vous parliez d'ambition, c'est vrai, j'étais ambitieux, je ne le suis plus. On peut rejeter la fortune, sacrifier une carrière, tuer en soi l'orgueil même, martyriser son corps, donner son sang!... ô Dieu! Demandez-vous tout cela? Tout cela est à vous! Mais elle! elle! Le regard si doux de ses grands yeux, le miracle de son sourire... Ecoutez! Elle était loin de moi, je ne la pleurais plus. Dieu, c'est Dieu qui l'a ramenée dans mon chemin et qui me l'a montrée si belle! c'était me la donner: je la veux!

Il s'était relevé, et je ne sais comment, à mon tour, je me trouvai agenouillé devant lui. A quoi bon raisonner? j'implorais, balbutiant :

— Mon cher fils! Guy, mon enfant bien-aimé...

— Je la veux! répéta-t-il durement.

Et il ajouta en me tournant le dos :

— Je l'aurai!

— Jamais! m'écriai-je!

Il revint sur moi, les bras croisés sur sa poitrine, le regard sec, mais rouge. Je me remis debout, car c'était un combat. Moi aussi, j'étais un soldat, et je croyais avoir mes armes. Nous étions en face l'un de l'autre, droits tous deux, mais je le regardais d'en bas. Il avait grandi dans sa révolte. Toute sa tête était au-dessus de moi.

— Je l'aurai sans vous, me dit-il d'une voix basse et brève qui tranchait sa phrase mot par mot: je l'aurai malgré vous!

— Silence! voulus-je ordonner.

Il eut un sourire douloureux. L'archange déchu devait être comme je le vis : odieusement beau et portant sur la sublimité de sa face le signe de la souffrance sans nom. Il dit :

— De quel droit m'imposez-vous silence? vous n'êtes ni dans votre maison, ni dans votre pays, ni dans votre église. Vous êtes chez moi que vous avez fait votre ennemi, chez moi que vous avez chassé de France, chez moi que vous avez jeté hors de la foi des apôtres et de la communion des saints. Votre châtiment sera de m'entendre jusqu'au bout: c'est vous qui m'aurez perdu, car je suis perdu; c'est vous qui l'aurez damnée, car elle est damnée!

Je reculai comme s'il m'eut frappé violemment au visage.

— Capitaine de Byran, m'écriai-je, voici une infâme parole...

— A votre tour, silence! me dit-il, rétabli désormais dans sa glaciale froideur qui dominait mon trouble: Vous ne me comprenez pas. Voyez les choses comme elles sont. Je ne lui ai pas parlé depuis ce jour triste où nous nous séparâmes pour aller, moi à Eton, elle dans le lieu de son sacrifice. Je lui écrivis une fois, deux fois, et Dieu m'est témoin que c'étaient les lettres d'un frère. Jamais elle ne me répondit. Pourquoi? parce qu'elle m'aimait... Oh! vous le savez bien!.. Non pas comme une sœur, elle, mais de ce grand amour que la Providence a *voulu*, et qui est la condition même de l'existence des hommes. J'ai vécu toute ma jeunesse sans connaître cet amour. Hier seulement... ne m'interrompez pas! je n'ai point menti en vous disant que jamais, elle et moi, nous n'avions échangé une parole. Mais je l'ai vue, mais elle m'a vu, et de ces deux regards qui se choquaient, l'éclair a jailli : elle m'aime!

— Pour un regard...

— Elle m'aime! aucune parole, aucun cri n'aurait pu entrer si

avant dans mon cœur. Ce regard a tout dit, et voyez! il a allumé un incendie! nous nous aimons, Monsieur: elle comme un bon ange qu'elle est, moi, comme un homme d'honneur. Je suis Anglais, la loi anglaise me protége; je suis protestant, le protestantisme n'admet pas la vaine formule de ce vœu qui la sépare de moi. Le premier venu parmi nos pasteurs bénira notre union selon sa conscience et son droit.

— Et vous croyez?.. vous comptez donc user de violence envers elle!

— Non, Monsieur.

— Vous y engageriez-vous?

— Sur l'honneur, oui.

— Jamais Rosane ne consentira...

— Vous vous trompez, monsieur. Souvenez-vous; je suis son maître.

Ma poitrine se serra. Je me souvenais, en effet.

Guy continuait, et sa voix qu'il esssayait de contenir, vibrait de nouveau, plus sonore. La flamme qui couvait dans sa prunelle, par moments, étincelait. Il répéta:

— Je suis son maître! autrefois, je l'appelais, elle venait, et vous savez bien que nul obstacle n'était capable de la retenir. Ce qui n'était qu'un jeu d'enfant alors, va être aujourd'hui l'accomplissement d'une double destinée...

— Guy! capitaine... Monsieur! vous ne ferez pas cela!

— Je le ferai.

— Mais il faut qu'elle dorme... elle ne dormira pas!

— Elle dort!

Son sabre était posé sur son lit. Que Dieu me pardonne! J'eus la pensée de l'étendre mort à mes pieds, et je cachai mon visage entre mes mains qui frémissaient.

Tu comprends bien, n'est-ce pas? Tu connais l'histoire de ce mystérieux héritage transmis de génération en génération dans la descendance du premier Roderick de Byran. Et tu sais que la pauvre belle Rosane était une Dormi-qui-va..

Je me relevai dans un dernier effort et je dis:

— Au nom de Dieu! je vous défends de l'appeler!

Sa physionomie avait changé; ses yeux ternes regardaient fixement le vide.

— C'est fait, me répondit-il, je l'ai appelée: elle est en route.

Le sabre!.. j'ai porté le sabre. L'indignation montait à mon cerveau comme une folie. Je tournai le dos à l'éclair de l'acier qui me tentait. Je soulevai la portière de la tente et je donnai mon front brulant à l'air froid du dehors. Une minute de réflexion me calma. En somme, qu'y avait-il à craindre? Un camp, ce pouvait être le

désordre, autrefois, et la licence, presque la barbarie, mais aujourd'hui, surtout quand deux nationalités rivales s'avoisinent et s'observent mutuellement, un camp est la civilisation dans sa règle la plus sévère.

J'étais au camp anglais. Il me suffisait d'y rester. L'Angleterre protége parfois ses nationaux jusqu'à l'absurde, mais l'Angleterre ne permet certes pas aux officiers de son armée d'enlever des religieuses aux ambulances de ses alliés ! Il n'y avait qu'un danger, c'était le fait de la fuite *volontaire* de Rosane. En restant au camp, je parais à ce danger puisque rien ne devait m'être plus facile que de prouver l'état de somnambulisme où la pauvre fille était plongée, et au besoin, de l'éveiller devant tous les témoins que j'aurais appelés.

Ce raisonnement était si frappant que j'en arrivai à me demander si le malheureux Guy ne serait pas trop puni par cet éclat donné à sa faute et qui allait être comme nn déshonneur public. Je rentrai sous la tente pour lui faire comprendre l'obligation où j'étais désormais de rester chez lui, même malgré lui, à moins qu'on ne m'en expulsât par la force, et cette autre nécessité où il me plaçait de porter témoignage contre lui, lors de l'arrivée de Rosane. — Mais Guy n'était plus là.

Alors, la vérité me sauta à l'esprit en éblouissement. Sous forme de menace, Guy venait de m'exposer un plan concerté à l'avance. Ce n'était pas sous sa tente, ce n'était pas au camp qu'il avait imposé rendez-vous à Rosane. Comment avais-je pu croire cela un seul instant ? La discipline anglaise a des sévérités excessives.

Et la réflexion gagnant de proche en proche, je me demandai si je n'avais pas été la dupe d'une effrontée comédie. C'était peut être un messager en chair et en os que Guy avait envoyé d'avance à Rosane. Peut être était-il lui-même en route pour Balaclava. Peut être qu'à l'heure même ou j'hésitais, un enlèvement.....

Je me précipitai dehors et je pris ma course. Je ne mis certes pas cinq minutes à franchir la distance qui me séparait de Balaclava. Je me souviens que je dépassai le tilbury du général anglais P***, qui allait le grand trot allongé des pur-sang.

En arrivant à l'ambulance, je demandai Rosane, ou plutôt sœur Marie-Madeleine. Il me fut répondu :

— Elle s'était assoupie dans le fauteuil de garde. On la cherche partout depuis plus d'une heure, et pourtant personne ne l'a vu sortir.

XII

Je ne peux pas dire que le départ de Rosane m'étonna, reprit Vincent, mais il me frappa comme un très-grand malheur qui me

fût arrivé à moi-même. Personne, assurément, ne me dit que Rosane *dormait* quand elle avait quitté l'ambulance, et j'ajoute que personne ne soupçonnait la possibilité d'un fait si bizarre, mais moi, j'étais absolument convaincu qu'elle s'était mise en route au milieu de son sommeil.

A tout hasard, j'allai faire ma déclaration au quartier. Sœur Marie-Madeleine était déjà connue de tous. On ordonna le possible en fait de recherches et chacun approuva le projet que j'avais de retourner au camp de nos alliés. Comme je sortais de l'état-major, je fis rencontre d'un vieux camarade à moi que j'avais connu en Afrique. Il portait maintenant l'épaulette. Je lui racontai l'aventure, car il était de bon conseil.

— Quant à empêcher des tourtereaux de roucouler, me dit-il, dame! c'est de l'ouvrage! J'ai entre aperçu la petite à l'hôpital, elle est rudement comme il faut. Les chérubins et séraphins doivent ressembler à çà, s'il y en a; je n'en ai jamais rencontré. Le général P*** dîne à Balaclava aujourd'hui, me charges-tu de lui en toucher deux mots?

— Tu me rendras un grand service, car je cours à son camp pour tâcher de retrouver Guy...

— C'est le jeune premier de la chose? cherche!... enfin, tu as raison tout de même. Parle haut et ferme, là-bas, et garde ton chapeau sur ta tête... C'est sûr que le petit joue un jeu à se faire fusiller tout net... Et tu dis que c'est un ancien pénitent à toi? Pas de chance... Tu sais? reviens le plus tôt que tu pourras.

— Pourquoi cela?

— Parce qu'il y a du tabac dans le temps.

— Ah! fis-je en le quittant, je m'embarrasse bien du temps!

Je lui avais donné ma main pour prendre congé, il la retint.

— Je sais que tu n'épargnes jamais ta peine, me dit-il. Si on ne prenait que des anciens d'Afrique pour porter soutane, çà serait un joli régiment que celui des curés, mais crois-moi, regarde où tu mettras le pied, après la nuit venue : ce n'est pas de la pluie qu'il va tomber.

— Est-ce qu'on attend quelque chose? demandai-je.

— Je ne sais pas, moi, c'est peut-être mon nez qui sent. Ecoute!

Je prêtai l'oreille. Il se faisait sur toute la ligne d'attaque un silence inaccoutumé. C'est à peine si un gros coup de canon ronflait paresseusement, de temps à autre dans le lointain.

C'était ce silence que mon vieil africain me disait d'écouter.

Je le quittai sans trop comprendre, et je suivis, à rebours la piste que j'avais courue une demi-heure auparavant. Le brun de nuit tombait; il faisait un ciel superbe du côté de la terre, mais, au-dessus

de la mer, un long nuage, plat comme la rive d'un lac, montait de l'horizon, vers le sud. A mesure que l'obscurité croissait, le silence augmentait. Ma préoccupation était trop profonde pour me permettre de songer aux présages de bataille, contenus dans les paroles que je venais d'entendre, et pourtant, deux ou trois fois, pendant la route, cette phrase de l'argot soldatesque me revint à l'esprit; « il y a du tabac dans le temps. »

Les vieux marins sentent la tempête; les vieux soldats ont un singulier flair pour prévoir les « averses de mirabelles. » Quant à moi, j'avais perdu l'habitude : à force de faire le catéchisme, je n'étais plus du tout soldat.

Je trouvai le camp anglais en gaieté. Les Gallois de S. A. R. rendaient une dinaille aux deux fameux régiments écossais qui furent décimés si glorieusement cette nuit-là même, car je ne vois pas pourquoi je te cacherais que le « tabac, » annoncé par mon vieil ami était la bataille nocturne qui portera le nom de Balaclava dans l'histoire. Nous commencions la nuit du 25 octobre 1854. Aucun désordre n'avait été produit par la petite fête; tous les postes étaient régulièrement tenus, et les fusiliers écossais trinquaient paisiblement la dernière santé, avant de regagner leurs quartiers. Ils avaient leurs officiers avec eux, tout jeunes pour la plupart : superbes enfants de ces montagnes héroïques qui versèrent autrefois tant de bon sang pour les Stuarts.

Tu sais aussi bien que moi qu'il y a relativement très-peu d'Anglais dans l'armée anglaise. C'est un fait qui a son côté curieux. Les gens des comtés du centre, le vrais Anglais, Saxons ou Normands, ne manquent pas du tout de bravoure, mais ils n'aiment pas à se gêner, et rien n'est plus gênant que de faire la guerre. Je ne sais pas, en vérité comment ils ont jamais pu englober ces races vaillantes et dures à la fatigue : Les Ecossais, les Gallois, les Irlandais; ce qui est certain, c'est que, depuis un siècle et demi, les Gallois, les Ecossais, et même les Irlandais, — si longtemps, si terriblement opprimés! ont pris le pli de porter le mousquet à la place des Anglais qui se reposent. Cela ne nous regarde pas.

Il est impossible que tu n'aies pas entendu parler de Miss Anna W*** et de lady M*** de G*** : Nos voisins n'avaient pas de sœurs de charité, mais les journaux ont célébré à satiété leurs deux héroïnes. Miss Anna W*** était campée à Balaclava même et rendait de très-grands services à l'ambulance. Lady M*** femme d'un âge déjà mûr, qui avait été, dit-on, admirablement belle, était là surtout pour convertir à l'Eglise « établie » ou Anglicane les catholiques du schisme grec qui forment la population de la Crimée; excellent cœur, grande fortune, appartenant par sa famille à la plus

haute vie de Londres, elle jouissait d'une grande popularité, non-seulement dans l'armée anglaise, mais aussi parmi nos soldats. Les turcos lui prenaient des bibles tant qu'elle voulait, pour une chope de rhum qu'elle donnait en prime. Le rhum était bon.

Elle habitait depuis quelques jours une maison de campagne demi ruinée qu'elle avait fait restaurer tant bien que mal, et qui était située entre la ville et le camp, à peu de distance de nos sentinelles, à nous. On appelait ce lieu « le cottage » Je n'ai pas entendu dire que cette excellente et ancienne jolie femme ait converti un grand nombre de nos hommes, mais je puis affirmer qu'ils avaient pour son grog une religieuse estime.

C'est chez elle que j'aurais trouvé le capitaine-lieutenant Guy de Byran au moment où je le cherchais en vain sous sa tente. Personne ne put me dire où il était. Je dois avouer du reste que j'eus quelque peine à rencontrer un officier supérieur avec qui m'aboucher. Celui à qui je pus parler enfin était le lieutenant-colonel du régiment de Guy. Il se montra à la fois indigné et incrédule. C'était un vieil homme à cheveux blancs. Il réprima sévèrement l'hilarité provoquée par ma dénonciation parmi les jeunes officiers qui l'entouraient, mais il me dit: « C'est une histoire bien singulière, Monsieur, et ce serait une honteuse histoire si elle était vraie. Je n'y crois pas. Un autre ajouta: « S'il fallait cautionner l'honneur du capitaine W. de Byran, vous trouveriez dix mille livres sterling sans sortir d'ici! »

Ce fut tout ce que j'obtins, avec promesse que le général P*** serait informé, dès son retour. Je sentais bien moi-même tout ce qu'il y avait d'invraissemblable dans le fait avancé par moi. Je suis fort éloigné d'accuser ici personne. C'est déjà bien assez que mon récit constate l'absence de tant de chefs, une heure avant l'attaque qui faillit anéantir l'armée anglaise.

Et remarque ceci: la sécurité du camp était profonde au moment où je le traversai de nouveau... pour aller ou? En vérité je ne savais. Aucun symptôme d'inquiétude ne se montrait à moi, et pourtant, cette vague impression de tempête prochaine, cet avant-goût de « tabac », dénoncé par mon vieil africain, je les retrouvais ici différemment exprimés.

Des rumeurs allaient et venaient. Dans un groupe on disait que la gauche des positions françaises était attaquée; dans un autre, on affirmait qu'une tentative de surprise était projetée contre les Piémontais. — Et il arrivait des éclaireurs qui disaient que, depuis les lignes assiégeantes jusqu'à la tour Malakoff, il n'y avait pas un chat russe, cette nuit, mais qu'il fallait veiller, justement à cause de cette apparente solitude.

Moi, je demandais toujours, partout où je passais: « Savez-vous

où je pourrais trouver le capitaine-lieutenant de Byran? » Les uns me répondaient qu'il était à Balaclava, les autres me certifiaient qu'il visitait les grand-gardes par ordre du général en chef.

Il y en eut un enfin, un dragon, qui prononça le nom de lady M*** et qui me dit, peut être au hasard: « Il est au cottage. »

Ce fut comme un trait de lumière pour moi. Guy m'avait dit: « le premier venu de nos pasteurs bénira notre union... » C'était sans doute une vanterie qui calomniait le clergé anglais, mais il y a tant de clergés divers chez nos voisins! Et de si drôles de clergés! Il faut entendre les membres de l'Eglise officielle parler des trois cent soixante-cinq espèces de dissidents qui les combattent! Lady M*** était un large esprit, admettant les quatre cents communions et d'autres. S'il y avait un lieu où se dût rencontrer le pasteur capable de *bénir* le sacrilége d'une pareille union, c'était au cottage de Lady M*** cet arsenal de bibles « arrangées. »

Maintenant, donc, je savais où aller. Je pris ma course. Il devait être temps encore de se jeter, non pas seulement comme prêtre, mais comme homme, en travers d'un si grand malheur.

Les Irlandais qui travaillaient au chemin de fer, destiné à relier Balaclava aux travaux du siége rentraient par bandes. Il y avait trois lieues, environ, des avant-postes anglais à Sébastopol. Comme j'arrivais à la sortie du camp, du côté de Balaclava, c'est-à-dire dans la direction opposée. Sébastopol étant au nord de nous et Balaclava plein sud, je vis les soldats s'égrener tout à coup hors des tentes et baraques. Le vent s'était levé et soufflait en ouragan; les nuages, montantde la mer, avaient gagné tout le ciel. J'étaissi bien le prisonnier de mon douloureux souci que je crus d'abord à un simple orage.

— Où est-ce? où est-ce? demandait tout le monde à la fois.

Et le vent apporta l'appel des clairons de France, en même temps que le tambour des écossais battait à l'autre bout du camp. Le canon dont le bourdonnement lointain m'entourait à mon insu depuis plusieurs minutes, me fit tout d'un coup reconnaître sa voix. Il y eut des lueurs vers l'est. J'entendis crier:

— Le camp est attaqué! Prenez vos armes!

A l'ouest une grande salve d'artillerie éclata, et ceux qui passaient dirent:

— Les Français sont en fuite!

Vers Balaclava, autre salve comme un long et retentissant écho.

— La flotte russe bloque le port!

Et partout, mais partout, sans excepter un seul point de la rose des vents, la fusillade crépita, loin et près, comme si des centaines de bataillons eussent été déjà aux prises. Çà et là, les Anglais, si froids et si calmes, se mirent à courir, affolés.

La dernière chose que je vis, ce fut le tilbury du général P*** qui arrivait en tourbillon. Le vieux soldat était monté a cru sur le cheval qui traînait la voiture, réduite en morceaux. Derrière lui, ventre à terre,-ses habits rouges galopaient.

— A vos postes, gentlemen! Longue vie à la reine!

Guy n'était pas là. Ah! j'avais bien regardé! Je m'élançai dehors. Sais-tu ce que je pensais? Il y a des choses terribles qui se font au milieu de la colère de Dieu. Je voyais l'impiété de ce mariage s'accomplir, là bas, dans cette maison que le carnage un instant oubliait, parmi les hurlements de la mêlée, dans la fumée de la poudre, sous le foudroyant fracas des canons.

Je le voyais et j'allais, le cœur serré, brisé, broyé! J'avais fait déjà plus de la moitié de la route, quand une soudaine clarté m'apparut entre les arbres.

C'était le cottage qui flambait. Je le reconnus, à genoux que j'étais, car une énorme vague de sable soulevée par la chûte d'une obus, venait de me terrasser,

Les balles me sifflaient aux oreilles. Où aller? Que faire? « Seigneur, ayez pitié de ces enfants là! Du pécheur comme de la sainte! Il était bon autrefois! il était doux, il était généreux! O Dieu! C'est moi qui mis l'hostie entre ses lèvres! Prenez la sainte dans sa blancheur, s'il vous faut une victime, elle est à vous, et laissez à celui qui a péché le temps de se repentir! »

Je dis cela, et tu vois bien que mes larmes m'étouffent. Ah! je dis cela, je dis cela!...

Sous moi, la terre trembla. A cinquante pas, derrière mon dos, un peloton russe avait fait feu; à cinquante pas devant moi, la nuit étincela, et un flot de balles passa en soufflant par-dessus ma tête qui pendait. Elles venaient de France. Nos soldats avançaient au pas de course et les Russes n'étaient plus là pour les attendre. La nuit parlait de toute part.

— En avant? en avant! Ils ont assassiné les Anglais dans leurs lits!

A droite et à gauche de moi le noir courant se précipitait. Nos hommes allaient comme le vent. Ils disaient de leurs loyales voix que l'effort de la course essoufflait: « Les Russes ont fait trois fausses attaques pour masquer leur grand mouvement; ils ont surpris le camp de nos alliés, ils les égorgent... »

Et ils passaient. Je crois que toute l'armée française passa.

Ils étaient deux à la fin de tout, et l'un soutenait l'autre: un infirmier de notre ambulance et un canonnier, de mon régiment. Je connaissais l'infirmier; le canonnier, oh! je le connaissais bien mieux encore!

Il y avait une éclaircie au ciel et la lune brillait, par intervalles, reculant à travers les nuages. Au moment où les deux hommes me dépassaient, le canonnier qui avait peine à se soutenir, dit à son compagnon d'une voix mourante :

— Plus vite! plus vite! Je vous donnerai encore dix louis pardessus le marché convenu!

— Cela fait cent trente de promis, répliqua l'infirmier.

Cent trente louis! Un soldat! mais la voix, où l'avais-je entendue?

La lune passait sur une place bleue. Je vis, soudain comme en plein jour le canonnier tout pâle et tout sanglant.

— Guy! Enfant! Est-ce que je rêve? C'est vous!

Il s'arrêta et lâcha son appui. Tout chancelant, il étendit ses deux bras vers moi.

— Donnez-moi l'absolution, me dit-il, je veux aller où elle est!

Et comme je restais sans voix, il ajouta :

— Vous savez ce que j'ai fait: Dieu s'est vengé, elle est morte!

J'avais demandé cela, et ma terrible prière était exaucée! Dieu avait pris la sainte en épargnant le criminel...

La tête de Vincent Prévôt était dans sa main, et entre ses doigts je voyais ruisseler des larmes. Je n'avais garde de parler, mais je pensais.

Jamais je n'avais conçu si vivement ni si profondément la notion de la providence de Dieu. Qui d'entre nous n'a murmuré en présence de ces apparentes iniquités du hasard qui nous montrent le juste puni, le méchant épargné ou même récompensé?...

Rien de ce que fait Dieu n'est fait selon la sagesse de la terre. Et la mesure de la justice terrestre, récompenses et peines, est courte en face des miséricordes de Dieu. Je touchais cela au doigt.

Vincent reprit, après quelques minutes de silence :

— Je donnai l'absolution à Guy de Byran qui s'était prosterné, le front dans la poussière. C'était pour avoir le droit de lui donner l'absolution que j'avais crié vers le ciel cette prière redoutable que j'écouterai dans le silence de mon cœur jusqu'au dernier jour de ma vie.

Guy de Byran poursuivit sa route. Il allait payer sa dette, en mourant, aux Anglais ses frères d'adoption, mais il avait promis à celle dont le martyr lui ouvrait la porte du ciel de mourir Français et de mourir catholique.

Je n'ai pas besoin de te dire comment se termina l'attaque des Russes qui, d'abord victorieuse, fut changée en complète déroute par l'arrivée des troupes alliées. J'ai dans ma malle des numéros des journaux de Londres qui déclarent que, « sans la vigilance des

Anglais, c'en était fait, cette nuit là, de l'armée française! » On se demande quelquefois pourquoi cette grande nation qui rit si rarement et de si mauvaise grâce, s'intitule elle-même envers et contre tous la *joyeuse* Angleterre. Ne cherchez pas d'autre motif : c'est à cause des variantes gaies qu'elle apporte à l'histoire!

Dans ce qui me reste à te raconter en quelques mots rétrospectifs, c'est-à-dire l'entrevue, le *rendez-vous* de Guy et de Rosane et les derniers instants de cette chère créature, je ne vais plus parler comme témoin oculaire. Ce fut le capitaine de Byran lui-même qui me rapporta la scène unique de ce drame, car il ne mourut pas au camp Anglais et j'eus la consolation de le préparer à sa dernière communion comme je l'avais instruit pour la première. Lequel de lui ou de Rosane j'aime le mieux dans la mémoire de mon cœur, ne me le demande pas, je n'en sais rien.

J'avais deviné juste ou plutôt les paroles que Guy avait laissé échapper dans le transport de sa passion, lors de notre entrevue sous sa tente, ses vanteries, ses menaces étaient la révélation même de son dessein. Il y avait un complot où étaient entrés lady M*** et un pasteur presbytérien qui suivait les régiments écossais. Point d'enlèvement, nulle violence; pas même de lettre écrite ni de message verbal. Je m'étais trompé en pensant que Guy emploierait d'autres moyens que celui dont il m'avait menacé.

Il *appela* comme autrefois, et comme autrefois, Rosane vint.

Tu la vis une fois, la nuit de ton arrivée, dans l'aire de Châteaupauvre, il l'avait appelée, elle était venue. C'étaient alors deux enfants, innocents, l'un autant que l'autre. Aujourd'hui, celui des deux qui pouvait commander à l'autre avait une mauvaise pensée.

Comment dirai-je? Une mauvaise pensée, entourée d'atténuations décevantes et habillée en quelque sorte dans le mensonge d'un acte religieux.

Ce que je n'avais pas deviné, c'était le rôle de lady M*** Toi même, tu as pu deviner tout le reste, mais cela, tu ne le devineras pas.

Un cœur d'or figure toi, cette lady M***, charitable jusqu'à l'héroïsme, une femme une vraie femme, altérée de miséricorde qui a semé sa vie déjà longue d'efforts merveilleux et de traits sublimes, générosité toujours prête, haute pureté de mœurs qui ne s'est jamais démentie; beaucoup de savoir, beaucoup d'intelligence et même d'éloquence, — mais sectaire, avec cela, sectaire dans l'âme, sectaire enragée, haineuse comme les sectaires, dès qu'il s'agit de secte, possédée du diable de subtilité, empoisonnée de mensonges, sophistiquée comme la version voleuse de ses bibles, et capable de tout, tu entends bien, de tout! car, au fond c'est un roman que cette créature. Elle apporte, dans ce qu'elle croit être le bien, les témérités,

les insanités, les excès, les roueries que d'autres emploient pour satisfaire les passions humaines ; elle est femme avec emportement, femme à haute pression sous l'enveloppe austère de sa froideur qu'elle porte comme un habit. Agitez devant elle sa marotte, montrez lui un trou d'aiguille par où passer pour faire pièce à sa bête noire qui est le Pape, et la voilà folle !

Et la voilà mauvaise ! avec un bandeau sur les yeux qui l'empêche de distinguer le bien du mal !

Elle va tout perdre jusqu'au sens commun qui, Dieu merci, permet au plus pauvre d'esprit de marcher droit dans le chemin du juste et de l'honnête ! Elle va marier une religieuse,.. Et en définitive ce n'est rien encore cela, puisque les vœux de cette religieuse, elle ne les admet pas, ils lui semblent impies ! Elle, la révoltée sous prétexte de liberté, de tolérance, que sais-je ? elle qui s'arroge le droit de juger souverainement la conscience d'autrui ! Elle liera elle déliera, chose qu'elle reproche si furieusement à l'Eglise ! Elle se fera infaillible, elle qui repousse en frémissant l'infaillibilté du lieutenant de Jésus-Christ ! C'est tout simple ! il n'y à rien là qui dépasse les bornes de l'aberration ambiante. Ah ! je ne t'aurais pas mis au défi de deviner le mariage de la religieuse... Mais réponds franc : aurais-tu deviné ceci : ELLE VA MARIER LA RELIGIEUSE ENDORMIE !

Je ne sais pas sur quelle réponse, Vincent comptait, mais nul ne se dépouille des habitudes de sa profession. Ce qui me frappa surtout, je l'avoue, ce fut l'absurdité profonde d'un pareil acte dont le côté extravagant voilait presque pour moi le côté sacrilége. Je dus exprimer cette pensée, car Vincent répliqua :

— Il n'y a pas de doute, c'est misérablement absurde et frappé d'avance de nullité selon toutes les législations du monde. Mais es-tu sûr de bien voir la « situation, » pour parler ton propre langage ? Il faut considérer d'une part Guy enfiévré d'amour et retenu à peine par le scrupule de son honneur : digue chancelante et contre laquelle bat déjà le débordemeut de la passion : de l'autre part Rosane sans défense ; et entre deux une folle qui démolit la digue... Il s'agit bien vraiment de savoir si le mariage est entaché de blasphême, d'idiotisme, de cent et de mille nullités ! Ce n'est pas l'avenir qu'il faut considérer, c'est l'heure présente et la nuit qui s'ouvre... Le danger, c'est la digue qu'on va rompre et c'est le torrent qui va passer, causant une irréparable ruine...

Je me tus. J'avais le frisson.

— L'idée n'appartenait qu'à la folle, poursuivit Vincent Prévôt, et ne pouvait appartenir qu'à elle. Le pasteur presbytérien n'était complice à aucun degré. Guy avait dépeint à lady M... l'état où se

trouvait Rosane pendant ses accès de somnambulisme : Elle marchait, elle parlait, et Guy savait trop bien qu'en ces moments, les actions de la pauvre fille et ses paroles n'étaient que le reflet de sa pensée à lui. Rien ne devait dévoiler au pasteur l'incroyable excentricité de cette union.

Mais Guy lui-même? Eh bien Guy avait hésité. Lady M... avait été obligée de plaider. Elle avait dit : « Brisons d'abord et n'importe comment une chaîne odieuse qui insulte à la bonté de Dieu et à la dignité de l'homme; plus tard, le mariage sera régularisé... » D'ailleurs, tu vas voir dans un instant de délire, Guy avait consenti, c'est vrai, mais il ne devait pas aller jusqu'au bout, et ce fut de lui-même qu'il s'arrêta dès les premiers pas de la route. Lady M... je te le dis tout de suite pour ne plus parler d'elle, est maintenant religieuse cloîtrée dans un couvent de Paris. Elle a choisi celui dont la règle est de beaucoup la plus sévère. Il n'y a pas de bornes à la miséricorde de Dieu.

Le soleil allait se coucher quand Guy et Rosane se rencontrèrent dans un bouquet d'arbres, situé à gauche de la route qui mène de Balaclava à Sébastopol, à environ cinq cents pas du cottage. C'était à peu près l'heure où j'arrivais moi-même à notre ambulance, après les menaces de Guy, et où je découvrais l'absence de Rosane, dont le départ n'avait pas encore été remarqué. Pendant qu'elle cédait au sommeil pour quelques instants, comme sa coutume était de le faire, dans le fauteuil de garde, abrité derrière un rideau, la grande coiffe de son ordre, détachée à son insu, avait glissé à terre; elle était donc comme tu la vis chez les le Hervageur, autrefois, avec son béguin de toile, d'où plus ne s'échappait la blonde auréole de ses cheveux, tombés sous les ciseaux. C'était la coiffure des petits enfants sur une tête d'ange, car les années n'avaient pas altéré le caractère candide de sa beauté.

Elle était partie dormant; dormant elle arriva. Elle vint tout droit à celui qui l'avait appelée et se pendit à son cou, en lui tendant son front à baiser. Guy se sentit, dès le premier moment, troublé en présence de cette pureté sans défense. Des larmes lui vinrent dans le cœur. Il avait été convenu entre lui et lady M*** qu'il amènerait Rosane au cottage tout de suite. Au lieu de cela, Guy la fit asseoir au pied d'un arbre et s'agenouilla près d'elle, en adoration.

Elle était contente; elle le disait avec de douces et charmantes paroles. Un peu de temps se passa. Guy pensa tout à coup que le ministre presbytérien et lady M*** l'attendaient.

Mais, maintenant l'idée de cette honteuse comédie où il avait accepté naguère le principal rôle lui mettait de la répugnance plein le cœur. Il attendit encore. La nuit tomba, et dans le silence les pre-

miers bruits de bataille s'élevèrent. Ils étaient bien lointains encore et ne venaient pas du camp anglais. Cependant Guy était soldat. il songea à son devoir. « Viens, chérie, » dit-il. Elle se leva aussitôt, obéissante, et répondit : « Où tu voudras que j'aille, j'irai. » Elle était enfant si admirablement que Guy fut subjugué par une irrésistible force de pudeur. « Je ne veux pas profiter de ton sommeil, dit-il : éveille-toi. » Et aussitôt, elle s'éveilla.

Un peu d'étonnement parut sur ses traits, mais pas beaucoup. « Ah ! fit-elle sans nulle frayeur, je ne suis donc pas encore guérie, puisque me voilà près de toi ? Es-tu heureux, mon Guy chéri ? moi je serai heureuse dans le ciel. Dieu sait bien que je t'aime, car je le prie tous les jours pour toi... Ramène-moi où je dois être.

Guy n'avait plus honte parce qu'elle ne dormait plus. C'est lui qui me l'a dit. Un flux de passion monta en lui. Il la saisit dans ses bras en répetant : « Viens ! oh ! viens ! » mais elle répondit, cette fois : « où veux-tu me conduire ? » Et elle essaya de s'arracher à son étreinte. Il était le plus fort et l'entraînait...

La nuit s'animait autour d'eux, pleine de mouvements invisibles. Des pas d'hommes et de chevaux allaient. Le canon gronda. Rosane frissonna entre les bras de Guy qui murmura contre son oreille : « Ne crains rien, tu vas être ma femme. »

Elle se rejeta en arrière avec une surprise qui était de l'horreur. « Oh ! fit-elle, Guy mon frère bien-aimé ! toi ! Est-ce toi !... Et pouvais-je être obligée de te haïr ! »

Cherchant sa justification au hasard, il dit : « Je suis protestant, je suis Anglais, ce qui nous sépare n'est rien pour moi !.. « Elle répéta comme si elle eut eu peine à comprendre : « Guy est Anglais ! Guy est protestant ! Guy veut me prendre jusque dans les bras de Dieu pour que je sois Anglaise et protestante !.. »

Tout à coup, la fusillade éclata derrière les arbres. Guy l'enleva, pressée contre sa poitrine et se mit à courir vers le cottage. Elle ne résistait pas. Sur ses traits et dans son regard il y avait une douleur morne. Elle murmurait d'une voix brisée : « Voilà que Guy est mon ennemi mortel ! Guy, mon cher Guy m'aime comme on déteste !... » Puis, se mettant à prier : « Pardonnez-lui, mon Dieu ; mon Dieu, souvenez-vous de ma prière de chaque jour ! »

Des coups de feu partaient encore dans la nuit. mais à chaque instant ils semblaient venir de plus loin. Comme Guy arrivait au pied du monticule où le cottage était situé, Rosane prononça ces mots dans un élan de douloureuse ferveur : « *Mon Dieu faites cela pour que je vive !...* »

Guy sentit qu'elle tressaillait contre lui. La lune éclaira en ce moment tout à coup grandement. Le visage de Rosane, mis en pleine

lumière, n'exprimait plus la souffrance. Autour de ses lèvres jouait et resplendissait son beau sourire d'autrefois. « Nous voici arrivés, » dit Guy. Elle répondit, dans sa joie inexplicable, mais si douce qu'il en avait le cœur tout pénétré : « Oui, oh ! oui, je ne crains plus rien, et je suis arrivée ! »

Il crut sa cause gagnée, d'autant qu'elle reprit en écartant de sa chère petite main les cheveux baignés qui tombaient sur le front de son ami : « Tu redeviendras Français, si tu m'aimes ! »

Cela ressemblait à un marché, n'est-ce pas? Guy le prit ainsi et répondit : « Demande-moi davantage, il n'est rien que je ne te donne !...

— Tu redeviendras catholique?

— Oui, je te le jure, fit-il avec transport, je veux ta patrie, je veux ton Dieu... »

Il sentit que les bras de Rosane se desserraient autour de son cou pendant qu'elle murmurait : « Comme je suis heureuse, et combien je t'aime ! As-tu entendu que j'ai dit à Celui qui peut tout : FAITES CELA POUR QUE JE VIVE? Adieu, Guy chéri, j'ai été exaucée, la vie est venue. La vie m'a frappée dans tes bras, et je m'en vais, pure comme la tendresse que j'ai pour toi... »

Il ne comprenait pas encore, mais il vit la tête de l'enfant s'incliner, puis glisser lentement le long de son épaule, puis se renverser, si lourde qu'il fléchit les jarrets pour la laisser tomber de moins haut. Ainsi il se trouva agenouillé devant celle qui était morte sur la terre et qui vivait déjà dans le ciel.

Une balle russe était venue, choisissant son chemin dans les ténèbres, vers le cœur de la jeune sainte et lui avait rendu le sourire des enfants joyeux.

Et les conditions du marché furent tenues. Guy tomba en combattant pour les Anglais, comme c'était son devoir, mais il tomba Français, sous l'uniforme de nos soldats, et il exhala son dernier soupir dans mon sein cette même nuit, vers l'aube, en répétant l'acte de foi que je lui avais appris à Châteaupauvre, quand il ne savait pas encore lire : Mon Dieu, je crois fermement ce que la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine m'ordonne de croire, parce que c'est vous, ô Vérité! qui le lui avez révélé.

Vers le soir de cette journée que nous avions passée tout entière ensemble, et au moment où Vincent Prévôt allait me quitter pour prendre le train de Bretagne, je m'avisai de lui demander :

— Ah çà ! et Mêto?

— Ai-je oublié de te dire cela? répondit-il : elle est venue là-bas.

— Où çà, là-bas?

— Eh bien ! en Crimée.

— En Crimée! Mèto! m'écriai-je, croyant qu'il plaisantait, car la gaieté de son caractère prenait aisément le dessus dans les plus grandes émotions. Comment a-t-elle fait le voyage? dans le bateau de son neveu Plenoë?

— Sur le paquebot, comme tout le monde.

— Elle a donc de l'argent?

— De l'or : tous louis de vingt-quatre livres à l'effigie de Louis XV.

— Alors elle a trouvé le bahut du Dormi-qui-va dans sa perrière?

— Je le crois.

— Et qu'allait-elle faire en Crimée?

— Voir le *berlinguin* (cimetière), où sont les deux chéris, leur faire des tombes et fonder des messes pour eux.

— A-t-elle fait de belles tombes?

— Très-belles, et qui ont coûté cher.

— A-t-elle fondé beaucoup de messes?

— Beaucoup. Il y a une chapelle catholique à Simféropol. Elle payait sans compter, mais elle mangeait des croûtes de pain dur en buvant de l'eau, et cheminait là-bas comme chez nous, avec ses sabots pendus au cou.

— Elle est revenue en Bretagne?

— Depuis deux mois, oui.

— Et tu n'as pas eu l'idée de lui demander...

— Où est le trésor? si fait. Elle m'a répondu textuellement ceci : « Pour valoir, vous valez; h'êtes un bon monsié-prêtre bravement, tout à fait, je ne mens point; mais vous n'aurez rien en tout de moi qu'une pièce de trois livres qu'est dûe pour dire ma messe de *libera*, chantée.

— Mais les pauvres, Mêto? Pensez aux pauvres!

— N'y a point plus pauvre que moi.

— C'est péché, quand il y a tant de malheureux manquant du nécessaire, c'est gros péché de perdre une pareille somme d'argent!

— L'argiein n'est point perdue. Elle est où faut qu'elle est, avec ses maîtres : en terre. Très livres, pour vous, de *requiem*, très livres à mon Yaume, pour la chairette neuve et les grands bœufs, çà fait la pièce ronde de six francs; c'est juste ma boursée, à moi, qu'est à moi. Quant à la grande argiein brin; brin, j'n'y ai droit. Elle est aux maîtres!

Et comme Méto Lecouïn, depuis déjà nombre d'années a fait le voyage de Châteaupauvre à Saint-Juhel avec les grands bœufs, traînant la charrette neuve de son Yaume, il est vraisemblable que personne ne rouvrira jamais plus le bahut de fer où est la grande argiein du Dormi-qui-va.

Paul Féval.

LA MORALE SOCIALE

ET LES NOUVELLES ÉCOLES DITES SCIENTIFIQUES [1]

Tout expliquer par les lois physiques, c'est l'ambition et l'espoir, ou du moins c'est la tendance de beaucoup de savants et de philosophes dans le temps présent. Frappés des merveilleux progrès des sciences de la nature, ils admettent ou sont tentés d'admettre qu'il n'y a de savoir que là, ou dans des conditions semblables. Ils rêvent donc pour la philosophie morale un nouvel avenir. Ils aspirent à la débarrasser de la métaphysique comme d'un luxe inutile ou comme d'une entrave usée. Entre l'objet des autres sciences positives et l'objet des sciences morales, il n'y a, selon eux, aucune différence essentielle, aucune différence de nature : les choses morales apparaissent après les choses physiques ; elles ne sont pas « d'un autre ordre. » Ils nous assurent que le premier obstacle au succès en toute recherche de ce genre, c'est précisément la persuasion que l'on y a affaire à un ordre de vérités absolument nouveau. Qui croit cela n'entend rien aux exigences de la science positive, fidèle interprète de la nature. Qu'on abandonne les vaines spéculations, qu'on rompe le charme de ces mots antiques entourés par l'éducation et l'habitude d'un prestige trompeur ; qu'on ose appliquer aux choses réputées saintes les procédés d'explication qui partout ailleurs réussissent si bien, et qu'embrassant la nature dans son ensemble et comme dans sa suite, on cherche l'origine de ce qui est appelé ordre moral dans l'ordre physique même, en sorte que de telle idée morale, prise à tort pour primitive ou transcendante, aux éléments vraiment premiers dont elle est le produit, le chemin soit tout entier parcouru par l'esprit, et la continuité rendue visible à tous les regards : alors, nous dit-on, il y aura une philosophie morale sérieuse, solide, féconde, car elle sera une science.

[1] *Problèmes de morale sociale*, par E. Caro, de l'Académié française. 1 vol. in-8°. Hachette, édit.

N'est-ce point là ce que répètent unanimement, sous des formes diverses, les nouvelles écoles? A vrai dire, c'est une abdication qu'elles nous demandent. Elles nous disent : Votre philosophie n'est qu'une fiction, belle peut-être, mais sans valeur scientifique; c'est de la poésie, tout au plus. Voulez-vous reconnaître que les choses morales se traitent de la même manière que les choses physiques, parce qu'elles sont, au fond, de même nature? Vous entrez dans les voies de la science, et vous assurez à vos recherches la solidité et la fécondité. Mais dire cela, c'est ôter à la philosophie morale toute autonomie, toute existence distincte. Cette prétendue science des choses morales, que pourrait-elle être, sinon une simple dépendance des sciences physiques elles-mêmes?

Etudier « ce mouvement d'invasion des sciences positives dans les sciences morales, » c'est rendre aux hommes du temps présent un signalé service. L'œuvre n'est pas facile. Il faut s'assimiler en quelque sorte les doctrines nouvelles, et puis, par des expositions nettes, précises, saisissantes, les faire connaître à cette foule d'élite qui en parle tant et qui ne sait guère en discerner les vrais caractères. J'appelle foule d'élite tous ces lecteurs de livres et de revues, qui n'ont ni le loisir, ni le goût de philosopher pour tout de bon, mais qui sont intelligents, curieux et que les questions philosophiques attirent, intéressent, troublent ou même tourmentent. Il faut leur donner une notion exacte des systèmes qui sont pour ainsi dire dans l'atmosphère. Il faut leur en montrer le faible, et, par une discussion à la fois sévère et alerte, leur en faire apprécier les principes, les méthodes, les résultats. Puis il faut mettre en une nouvelle lumière les antiques vérités, et savoir, sans être banal, avoir raison avec le vieux bon sens. Cette tâche demande une rare souplesse d'esprit, une sagacité singulière, je ne sais quel heureux mélange de calme et de passion, beaucoup de délicatesse et beaucoup de fermeté, en un mot les qualités du penseur, celles de l'écrivain, celles même de l'homme du monde, soutenues et comme vivifiées par le dévouement à la plus noble des causes, la cause de la vérité morale.

M. Caro est au premier rang parmi ces hommes de cœur et de courage, qui semblent séduits bien plutôt qu'effrayés par les difficultés d'une telle entreprise. En lui rendant cet hommage, je n'apprends rien à personne : on connaît ses livres, ses articles, son cours de Sorbonne. Nul plus que lui n'a l'art d'exposer clairement les doctrines d'autrui; nul ne combat un adversaire d'une façon plus courtoise; nul enfin ne réussit mieux à venger l'éternelle métaphysique des injures des jeunes écoles. Qui pourrait l'accuser de diminuer et d'affaiblir les doctrines qu'il veut réfuter? Quand il se fait l'interprète d'un autre, il s'oublie lui-même, et n'a plus d'attention

qu'à faire entendre, je dirai à faire valoir les opinions qu'il expose : il leur prête au besoin une netteté qu'elles n'ont pas toujours; sa plume habile leur ajoute des charmes; elles gagnent à être touchées par lui, et même quelques lecteurs peuvent trouver parfois qu'il y a du danger à mettre des erreurs en un si beau jour. Du moins l'impartialité du critique est par là protégée contre tout soupçon, et, quand vient la réfutation, les plus acharnés partisans des systèmes incriminés ne peuvent se plaindre que la cause soit jugée sans avoir été suffisamment instruite. Et quelle constante modération dans le ton et dans le langage! Jamais d'insinuations malveillantes, jamais d'attaques contre les personnes : une discussion libre, où l'on sent un homme qui n'a pas peur d'avoir raison ; mais point de procédés violents, ni de paroles amères; dans l'indignation même il sait se contenir; il ne s'interdit pas l'ironie qui, après tout, est la plus brève et la plus heureuse façon de faire justice de certains excès : mais il a l'art de la manier avec une bonne grâce qui prévient la colère et rend impossible la rancune. C'est un polémiste consommé.

Il a de la doctrine aussi, et c'est plaisir de le voir reprendre lui-même les questions controversées pour en chercher la solution. On n'a qu'un regret en lisant ces belles études : c'est qu'elles soient trop rares. On voudrait que l'auteur intervînt plus souvent dans le débat, et exposât avec plus d'abondance ses vues personnelles. Lui qui estime que « la plus habile des polémiques ne vaut pas un résultat effectif, un corps de doctrine constitué, » pourquoi dans ces discussions qui sont, la plupart du temps, des chefs-d'œuvre n'introduit-il pas plus souvent de délicates analyses et de magistrales expositions comme il en sait faire et comme il en présente souvent à ses auditeurs de Sorbonne? Sans doute sa pensée ne laisse de doute à personne : on sait bien et l'on sent partout quels sont les principes toujours présents qui le guident et le soutiennent; si sa polémique a tant de valeur, c'est précisement qu'elle n'est jamais un jeu d'escrime : c'est un combat sérieux. Le polémiste est un penseur. Mais enfin s'il trouve, et non sans apparence de raison je l'avoue, que de plus amples développements sur les questions elles-mêmes ne seraient point de son sujet en des livres dont le but est l'examen critique des systèmes du jour; si des scrupules de méthode ou d'art l'engagent à réserver pour d'autres ouvrages le plus intime de sa pensée, ses lecteurs ne peuvent s'empêcher de s'en plaindre comme d'une dure nécessité; et leur grief, lui fait honneur : car, si les échantillons qu'il nous donne de ses méditations doctrinales avaient moins de prix, on ne souhaiterait pas tant qu'ils fussent plus nombreux. Quoi qu'il en soit, l'auteur ne faillit point à la tâche qu'il a choisie : il est toujours sur la brèche pour signaler les périls qui menacent

les vérités métaphysiques et morales. Son dernier livre est une preuve que ni son attention ne se repose, ni son courage ne se lasse, et son talent semble se renouveler sans cesse. Les faibles se fatiguent, s'usent, s'épuisent : les forts se retrempent dans la lutte.

Problèmes de morale sociale : le titre indique bien la nature de l'ouvrage. Suivre les nouvelles écoles dites scientifiques dans leurs essais de réforme des sciences sociales, tel est le dessein de M. Caro. Comment les grandes questions qui agitent la société contemporaine sont-elles débattues entre les penseurs ? Quelles solutions reçoivent-elles dans les régions supérieures à la politique active et militante ? Il n'est pas inutile, même au point de vue social, de s'en rendre compte. Les spéculations philosophiques, tout abstraites qu'elles paraissent, exercent une lente et secrète, mais réelle et effective influence sur la vie sociale. « L'esprit mène le monde, dit M. Caro, mais le monde n'en sait rien. Le tumulte des intérêts et des passions étouffe le bruit imperceptible des idées. Les actives et silencieuses ouvrières n'en sont pas moins toujours occupées à leur tâche ; elles font ou défont, dans leur travail infatigable, la trame vivante des consciences. Tout d'un coup on s'aperçoit que l'opinion publique, l'éducation, les mœurs, sont en train de se modifier profondément; on cherche les causes de ces grands changements. Où les trouverait-on, si ce n'est dans ces mille influences actives et variées à l'infini qui descendent des hautes sphères où s'élabore la science ? » Je ne pense pas, à vrai dire, qu'on les trouve là seulement, et les intérêts et les passions, par exemple, dont M. Caro vient de parler, ont leur action propre qui ne procède point des idées. S'il se forme dans les régions élevées de l'esprit des courants d'opinions qui entraînent ensuite la masse flottante des intelligences dans une direction déterminée, il y a aussi d'autres courants qui se forment dans les basses régions de l'humaine nature ; il y a les cupidités, les violences, les faiblesses où les idées proprement dites n'ont point de part : la bête dont parle Platon se remue, s'agite, toujours prête à se déchaîner : les idées peuvent contribuer à en rompre ou à en user les liens ; mais les idées mêmes qui, en décomposant et en énervant la conscience humaine, aident au triomphe de la bête, comment sont-elles nées ? Est-ce dans la région sereine de la science ? Sont-elles les produits sincères, purs de la pensée ? La raison humaine est faible sans doute et exposée à l'erreur, mais si elle ne subissait pas l'influence des intérêts et des passions, elle n'enfanterait pas tant d'étranges systèmes.

M. Caro sait tout cela, et si je fais cette remarque, c'est pour expliquer et développer sa pensée, plutôt que pour la contredire et la redresser. Il est vrai, et c'est ce que M. Caro montre parfaite-

ment, il est vrai que les solutions données par la philosophie aux grandes questions morales ne peuvent demeurer sans action sur les sociétés. Ce ne peut être une chose indifférente que, pour des esprits d'élite, la notion de la liberté morale soit une chimère, que le droit naturel se confonde avec la force, que la destinée de l'homme se termine à la vie présente, que le progrès social consiste dans le développement de la science toute seule, que l'esprit de scepticisme, issu d'une critique négative ou d'un empirisme absolu, ôte aux idées morales leur prestige, leur autorité, leur force divine; enfin que tout se réduisant à des faits physiques, la science de la nature contienne le dernier mot de tout. L'examen des théories contemporaines n'intéresse donc pas le philosophe seulement : c'est une étude singulièrement instructive pour l'homme attentif aux maux qui travaillent son pays, et désireux d'y apporter pour sa part quelque remède. M. Caro évite avec raison dans un livre de philosophie toute ingérence dans les affaires politiques; il ne touche aux questions sociales mêmes que par allusion, ou d'une manière très-discrète; mais moins il insiste, plus sa pensée, en demeurant haute et sereine, a de puissance et d'effet : les lecteurs intelligents auxquels il s'adresse, comprennent et partagent la préoccupation qu'il se garde d'étaler, mais qui est presque partout présente; et c'est un des mérites particuliers de ce nouveau livre. C'est la philosophie sociale qui y est traitée, et c'est de notre temps, de notre pays, de nos maux, de nos inquiétudes qu'il s'agit. Que la morale indépendante, en dépit des contradictions qui la rendent insoutenable, devienne dominante parmi nous: c'est l'homme demeurant seul dans le monde en face de l'homme, et c'est, avec le devoir disparu et Dieu aboli, la société livrée sans défense au *naturalisme :* le fait est élevé à la hauteur d'un principe; l'ordre moral s'évanouit : quelle effrayante traduction de ces théories dans les événements, dans l'histoire d'hier et d'aujourd'hui, et peut-être dans celle de demain! Que la responsabilité morale soit déclarée, de par la science, vaine et illusoire, et que cette idée s'accrédite et s'étende parmi nous: c'est, malgré toutes les phrases où l'on exalte la dignité humaine, l'homme dépouillé de son plus noble titre d'honneur et rangé au nombre des forces sans liberté, sans destinée morale, sans valeur personnelle; et c'est la société ébranlée dans ses assises mêmes. Que par une conséquence fort naturelle de ces principes nouveaux, le droit de punir, perdant tout caractère moral, ne soit purement et simplement qu'un moyen de défense contre certains hommes dangereux pour la société, et que cette manière de voir se répande et s'établisse parmi nous, la société n'est plus qu'une sorte de champ clos où luttent des intérêts contraires, et où toute idée de justice

étant ôtée, on ne voit plus que des chocs sanglants : celui qu'on appelait autrefois le coupable, le criminel, c'est un homme qui a des besoins, des désirs, des appétits redoutables pour les autres, voilà tout, et la société le réprime et, si c'est nécessaire, le supprime, parce qu'il faut bien qu'elle se maintienne et qu'elle vive : tout se réduisant à cela, c'est la révolte continuelle, c'est la guerre éternelle au cœur même de la société. Enfin que la théorie du progrès, comme l'entendent les nouvelles écoles scientifiques, soit généralement admise : la science, reine du monde, promet à l'homme une ère de puissance et de prospérité inconnues jusqu'ici ; il sera maître de la nature, maître presque de la vie et de la mort. Décevante illusion ! dans ces rêves d'avenir, le droit individuel est sacrifié aux exigences de l'espèce ; le perfectionnement de la race est proposé comme le suprême but, comme l'unique but de l'homme, et dans cette société où l'amélioration du bien-être est toute la destinée humaine, les larmes, les sueurs, les plaies de ceux qui souffrent sont comptées pour rien : pourvu que la race se perfectionne, et qu'ainsi le progrès s'accomplisse, tout est bien. Mais, en attendant, ces espérances qu'on fait briller aux yeux des foules ignorantes, ces miracles de la science qu'on promet et qu'on annonce, ce mépris de toute notion morale et religieuse, cette suppression de toutes les hautes aspirations de l'homme et cette carrière indéfinie ouverte à ses moins nobles désirs, tout cela trouble, enivre, égare les intelligences, tout cela déconcerte les consciences, et la société descend aux abîmes. M. Caro exprime avec une extrême sobriété ces craintes patriotiques, et ce n'est pas lui qu'on pourrait accuser de déclamer en dénonçant le péril social ; mais les sentiments dont il retient l'expression pénètrent peu à peu dans l'âme du lecteur ; celui-ci achève, dans le silence de la pensée, les réflexions commencées à telle ou telle page qu'on pourrait citer, et ainsi ce livre, moins encore par ce qu'il dit que par ce qu'il suggère, est une œuvre de bonne politique sociale : le citoyen mérite d'être loué aussi bien que le penseur et l'écrivain.

Les théories destructives du droit sont nombreuses et diverses. L'ouvrage de M. Caro, qui les passe en revue, offre une grande variété dans l'unité d'une même pensée présente partout. Auteurs et questions se succèdent sous le regard du lecteur, qui se sent toujours guidé, soutenu, et en même temps excité à penser par lui-même à la suite de son guide. Le voici qui, au début du livre, trouve la théorie de la morale indépendante résumée avec une précision et une netteté parfaites, et discutée de la manière la plus pénétrante, la plus serrée, la plus décisive. On ne pouvait mieux montrer où est la vraie nouveauté, où est la gravité de cette thèse ;

les arguments qui l'appuient sont examinés avec soin ; les contradictions qu'elle implique sont mises en un puissant relief; les points importants qu'elle néglige forcément sont relevés d'une main ferme : le lecteur suit avec une attention émue cette discussion vigoureuse et triomphante. Bientôt il assiste aux efforts du darwinisme pour expliquer par la théorie de l'*évolution* la formation des idées morales; il voit par quelle série de suppositions il faut passer pour être darwiniste en morale, et il arrive le plus naturellement du monde à cette conclusion qu'il croit trouver lui-même : « Toute l'originalité de la théorie est dans la liaison des hypothèses qui nous conduisent d'un simple fait physiologique au concept de la moralité; mais aucune de ces hypothèses n'apporte ses titres avec elle. » Sentence ferme et piquante tout à la fois, et qui suggère au lecteur de salutaires et fécondes réflexions : avec quelle facilité les partisans exclusifs de l'expérience admettent des hypothèses invraisemblables! combien de positivistes qui soutiennent avec une merveilleuse assurance des assertions très-peu positives! La nouveauté des vues serait-elle donc une marque infaillible de vérité, et suffirait-il de dire ce qui n'a encore été dit par personne pour être cru et approuvé? Plus loin, le lecteur trouve une très-vigoureuse exposition des théories nouvelles concernant les inégalités sociales. C'est à la dictature de l'intelligence que ces théories aboutissent. Y avait-il songé jamais? Voilà une tyrannie d'un nouveau genre, la tyrannie de la science, je veux dire des savants. Cela donne bien à penser. Dans le *Gorgias* de Platon, Calliclès, un élève des sophistes, se plaint que les faibles se soient ligués contre les forts, et les aient, par des ensorcellements, réduits à l'impuissance. Les lois, les institutions, la morale, autant de mots magiques et de liens prétendus sacrés, qui retiennent les forts, capables sans doute de briser de si frêles entraves, mais accoutumés à en respecter le prestige. Vienne cependant un vrai fort : celui-là, se levant comme un lion, saura bien rompre le charme, se débarrasser de ces chaînes, recouvrer la liberté et l'empire, et faire briller d'un incomparable éclat la justice selon la nature, le droit de la force. Dans le monde moderne, le fort, c'est le savant. Arrière les superstitions par lesquelles les faibles ont voulu l'enchaîner; arrière la religion, la métaphysique, la morale. « Celui-là seul aura un droit, et tout le droit qui sera le plus fort par la science. Celui-là seul aura le droit de commander; les autres n'ont que le droit d'obéir. Il commande au nom de l'amélioration de la race, dont lui seul connaît les conditions et les lois. » Et M. Caro montre quel mépris de l'individu sort de ces théories; puis il se complait à chercher par quelle illusion les partisans de la liberté illimitée, excessive, ont pu s'éprendre de ces théories et les croire favorables

à leur cause. Cette étude l'amène à une comparaison des plus curieuses entre la politique de l'*évolution* et la politique de la *révolution :* souvent confondues l'une avec l'autre, combien ne diffèrent-elles pas! Entre les deux écoles l'opposition est complète, et pourtant si peu remarqué, que la signaler c'est presque énoncer un paradoxe.

Ailleurs M. Caro examine l'idée que les nouvelles écoles se font du progrès. Il se demande en quoi consiste le progrès, et quels sont les éléments du progrès. Question actuelle, comme on dit, et question brûlante. En combattant ici encore les partisans de l'évolution, il rencontre un auxiliaire qu'il se voit bientôt obligé de contredire sur un point important. Cela donne à ce chapitre un intérêt tout particulier, et les rares qualités de M. Caro se montrent dans un nouveau jour. L'auxiliaire, dont il devient pour un moment le contradicteur, est un austère et consciencieux penseur, M. Francisque Bouillier. Je connais peu d'écrivains qui aient au même degré le goût des études sérieuses et approfondies. M. Bouillier s'enferme pour ainsi dire dans une idée; il la scrute avec une infatigable patience : il affronte toutes les difficultés connues, il en prévoit et en imagine de nouvelles; il redoute la piperie des mots; il veut se rendre compte des choses et demande à une analyse exacte, fine, persévérante des notions nettes et précises. Le *progrès* a été l'objet d'un de ces examens sévères [1] : il fait bonne justice de toutes les rêveries folles dont certains partisans du progrès se sont enivrés; il brise impitoyablement toutes les idoles, mots brillants, phrases pompeuses, il montre qu'au fond de tout cela il n'y a rien; puis il établit de lumineuses distinctions ; il admet que dans l'ordre intellectuel il y a progrès, et il montre pourquoi ; mais en morale, qu'est-ce qui est susceptible de progrès? Ce qui est encore intellectuel, et cela seulement. La pureté et l'énergie de la volonté, voilà ce qui est proprement moral. Or pour cela il n'y a pas d'autre progrès que celui de l'individu même tâchant de pratiquer, avec une pureté et une vigueur croissantes, la loi morale : progrès tout personnel, perfectionnement de la volonté de chacun par la volonté de chacun; en un mot vertu grandissante, qui n'a rien de commun avec le progrès collectif et général de la race humaine, et avec un certain adoucissement de mœurs, fruit de la civilisation. Maître de cette thèse, M. Bouillier la soutient avec beaucoup de force, et en poursuit avec une logique inflexible les dernières conséquences. C'est ici que nous trouvons M. Caro et sa critique sensée, fine, mesurée. Il rend hommage aux intentions de M. Bouillier, et signale l'exagération dont cet excellent esprit n'a point su

[1] *Morale et progrès,* 1 vol. in-12, chez Didier, 1875.

se défendre. Il accorde qu'on ne doit pas juger les hommes d'après ce qu'il n'a pas dépendu d'eux de connaître et de faire, et il ne peut se résoudre à dire qu'un idéal moral plus élevé ne crée pas de nouvelles formes, des formes supérieures de vertu. Il reconnaît que la mesure de ce que vaut un homme au point de vue moral absolu est dans l'intention plus ou moins pure, dans le degré plus ou moins grand de l'effort, et il ne va pas jusqu'à soutenir que les lumières ne changent et n'ajoutent rien à la vertu, et que, pour être plus éclairée, une action n'en vaut pas mieux pour cela. « Je sais bien, dit-il, que par là on veut réserver pour tous, le droit égal à la vertu, le garantir aux générations les plus déshéritées de l'histoire, aux peuplades les moins favorisées dans la vie sauvage, ou même au sein de notre société aux individus les moins éclairés, les plus ignorants et les plus misérables. On veut assurer, au moins dans cette sphère des faits humains, quelque chose qui échappe à l'action du progrès social pour laisser l'accès libre à ceux mêmes que le malheur de leur destinée soustrait à cette influence. On veut faire ce que je pourrais appeler la part du pauvre dans le monde moral. J'approuve le sentiment, je n'accepte pas la conséquence. La vertu n'est pas seulement un instinct, elle est même d'autant plus la vertu qu'elle est moins un instinct : ce qui revient à dire qu'elle est d'autant plus la vertu qu'elle est plus éclairée, qu'elle connaît mieux son but et ses forces. » M. Caro, par malheur, insiste peu sur ces idées. Il se contente de marquer avec ce bon sens ferme et fin qui ne le quitte jamais les excès de la thèse qu'il examine. On aurait voulu le voir reprendre pour son propre compte cette thèse. La question, ce semble, en valait la peine. Faire ses réserves, indiquer les points faibles, c'est bien; mais la question n'est pas tranchée. Après avoir demandé comment il se pourrait que la lumière, en pénétrant plus abondante et plus pure dans la conscience morale, ne changeât rien à la qualité de la vertu, il accorde qu'elle n'y apportera pas plus de mérite, si l'on veut; il lui suffit, qu'elle y apporte plus de beauté morale, une beauté plus raisonnée et plus voulue. Ici la délicatesse de la critique ne fait-elle pas, par exception, quelque tort à la rectitude de la pensée? S'il y a plus de beauté morale et une beauté plus voulue, comment n'y a-t-il pas plus de mérite? et d'ailleurs c'est du mérite, c'est de la valeur morale proprement dite, que M. Bouillier entend parler, et si la concession qui lui est faite à la fin de la discussion est légitime, elle suffit pour relever toute sa thèse. Pourquoi donc M. Caro a-t-il craint d'entrer plus profondément dans le débat? Avec toutes les ressources de cette psychologie morale qui lui est si familière, il eût réussi à

dire des choses excellentes et décisives. Mais ce n'eût pas été de son sujet, a-t-il pensé sans doute : son livre n'est pas un traité dogmatique, c'est une revue critique des idées contemporaines. Cette fois encore ces scrupules de méthode dont nous parlions tout à l'heure, l'ont arrêté.

Toujours est-il qu'ici comme ailleurs, M. Caro invite à penser : il ouvre la voie à son lecteur, et puis lui laisse le soin de continuer tout seul les réflexions où il vient de l'engager. Non, il n'est pas possible que les lumières n'ajoutent rien à la vertu. La valeur morale n'est pas entièrement indépendante des lumières. Sans aucune connaissance de la vérité morale, il n'y a aucune moralité : c'est très-clair. Avec une connaissance très-imparfaite, comment la moralité ne serait-elle pas très-imparfaite elle-même? Ce désintéressement, cette pureté d'intention, cette bonne volonté, que la haute moralité exige, les peut-on concevoir là où la vérité est à peine connue? Là où il n'y a que des germes de vérité, il n'y a aussi que des germes de vertu; là où il n'y a qu'un commencement de lumière, il n'y a aussi qu'un commencement de moralité. Supposer une valeur morale parfaite en l'absence presque complète de connaissance (bien entendu je ne dis pas de science), c'est une contradiction : car la volonté du bien ne saurait exister là où il y a ignorance presque entière du bien. Avec quelques éléments de connaissance, la volonté peut déjà se montrer bonne : mais cette bonté est surtout un appel à la vérité et au bien; l'état où l'on se trouve est un état misérable; on aspire à en sortir, et l'on fait pour cela quelques efforts. Ces efforts ont sans doute une valeur morale : les faut-il égaler à la plus haute vertu? faut-il dire que, si le résultat n'a pas la même grandeur, la même beauté, le même éclat, la volonté, en soi, a le même prix? Oui, s'il y a la même pureté et la même énergie; mais, avec si peu de connaissance du bien, cette pureté et cette énergie sont-elles possibles? Non. Un louable effort pour s'élever au-dessus d'un état inférieur n'est pas l'équivalent des vertus qu'on pratiquera dans l'état supérieur. La difficulté vaincue n'est pas tout, en morale, non plus que dans l'art. L'idéal est indispensable. Vos premiers efforts vous préparent à concevoir un idéal meilleur : vos premiers efforts sont bons. Mais qu'on ne dise pas qu'ils ont la même valeur morale que les plus héroïques vertus. Je sais bien que je ne dois pas vous juger d'après ce qu'il n'a pas dépendu de vous de connaître et de faire; je ne puis admettre pourtant que, placé trop bas encore pour concevoir un idéal moral suffisant, vous ayez une bonne volonté suffisante; et si enfin vous connaissez trop peu pour faire bien, je pourrai vous plaindre; je ne dirai pas que vous êtes mauvais, je ne dirai pas non plus que

vous êtes bon. Il y a un certain degré de lumière, un certain degré de connaissance sans lequel je ne puis vous juger. Pourquoi, dira-t-on alors, pourquoi tous ne sont-ils pas également capables de vertu? Demandez pourquoi les inégalités de toutes sortes que nous voyons dans le monde. Il suffit à la justice que nul ne soit condamné pour n'avoir pas fait le bien qu'il ne pouvait connaître : la justice n'exige pas que tous puissent mériter et recevoir une égale louange et une égale récompense; elle n'exige pas que la bonne volonté, avec un idéal moral très-peu relevé et tout à fait insuffisant, soit mise au niveau de la sainteté.

Maintenant, dès qu'il y a assez de connaissance pour que le bien soit fait avec une vraie bonne volonté, les ignorances inévitables, les erreurs involontaires ne diminuent point la valeur morale; la grande affaire est d'opérer tout le bien connu. Les défauts de la doctrine ne sont pas imputés à qui n'a pu savoir plus. D'un autre côté, il est juste qu'il soit plus demandé à qui il a été plus donné. Plus de lumière oblige à plus de vertu. L'excellence de la doctrine est à la fois un secours de plus pour la volonté, et un motif de condamnation si par une coupable lâcheté on demeure au-dessous du niveau moral que l'on connaît.

Tout ceci d'ailleurs est fort délicat. En ces choses qui touchent à la conscience, il faut craindre de trop appuyer ici ou là : le point précis et exact est si vite dépassé! Quoi qu'il en soit, il ne faut jamais dire ni paraître dire que la vérité morale importe peu. La bonne volonté, qui excuse l'erreur, ne fait pas que l'erreur soit bonne; elle fait que l'âme s'attache à la vérité cachée dans l'erreur même et se prépare à être détrompée.

Je m'oublie à la suite de M. Caro. Je voulais montrer l'extrême variété qui règne dans son ouvrage où tant de théories impuissantes sont tour à tour examinées, où tant de graves questions sont remuées. Je voulais donner une idée de l'art de l'écrivain et faire entendre comment la sobriété même de ses indications personnelles devient pour le lecteur un stimulant à penser, si bien que ce qui peut d'abord sembler presque un tort se change en avantage. Je me suis laissé aller au plaisir de citer d'excellentes pages, et puis je me suis mis à dire les réflexions qu'elles m'inspiraient. Je me hâte maintenant de revenir à la pensée principale du livre, à ce qui en est l'âme. Traiter les choses morales de la même manière que les choses physiques, c'est les détruire; effacer toute différence essentielle entre l'ordre moral et l'ordre physique, c'est se condamner à dénaturer et puis à supprimer les idées sans lesquelles il n'y a pas de société humaine. Voilà ce que M. Caro veut établir, voilà ce qu'il établit en effet. Cette vérité lui a inspiré et dicté tout son livre :

c'est le principe qui en anime toutes les parties et qui fait le lien de ces études diverses si naturellement réunies ; c'est aussi la conclusion de chaque chapitre, puisque chaque chapitre confirme par de nouvelles preuves et met en une plus vive lumière cette unique pensée. Il n'y a plus de droit, partant plus de société digne de ce nom, s'il n'y a plus de liberté ni de loi obligatoire. Que dans l'homme tout soit jeu de machine et dispositions organiques ; qu'au-dessus de l'homme, il n'y ait rien : le droit se réduit au fait, c'est-à-dire il cesse d'être : sans liberté, par conséquent sans destinée morale, comment l'homme serait-il capable, et comment serait-il digne de respect? D'un autre côté, qu'est-ce que l'obligation si l'autorité souveraine qui commande dans la conscience n'est qu'une illusion ? « Hommes, nous sentons, quoi qu'on en dise, que rien d'humain ne nous oblige. » La liberté humaine, la loi morale éternelle, transcendante, divine, deux vérités métaphysiques que ne peuvent reconnaître ceux qui veulent s'en tenir aux faits ; deux vérités sans lesquelles toute morale s'écroule. C'est ce que M. Caro montre avec une éloquente vigueur, depuis la première page de son livre jusqu'à la dernière, à travers cette discussion variée dont nous essayions tout-à-l'heure de donner une idée. Mais, en deux endroits, il suspend le débat. Il consacre un chapitre à part, purement doctrinal, à déterminer quelles sont, d'après lui, les vraies origines du droit naturel. Un peu auparavant, il avait montré que la morale diffère de toute autre science et par la nature de son objet et par le genre de certitude qu'elle comporte. Le chapitre sur le droit frappe tous les regards : il est placé très-habilement et très-heureusement au milieu même du livre, comme pour en mieux éclairer toutes les parties. Les vues doctrinales sur la certitude des vérités morales sont moins manifestement détachées de la discussion : c'est en examinant la morale indépendante que l'auteur nous les propose ; mais cela n'en diminue nullement le prix. M. Caro insiste avec raison sur les caractères propres des vérités morales et de la certitude qui s'y attache : tous les sectateurs des nouvelles écoles méconnaissent ces caractères. Il est souverainement utile de dissiper en un si grave sujet toutes les équivoques, de prévenir les confusions, de fixer les idées avec une sévère précision et une complète netteté. C'est un des plus remarquables endroits du livre si remarquable de M. Caro. Ecoutons-le lui-même. Comparant la vérité géométrique et la vérité morale, il montre que la vérité morale est certaine, mais d'une manière qui n'est qu'à elle.

« Si un géomètre, dit-il, démontre devant vous la vérité qu'il possède, et que vous ne possédez pas encore, il l'expose, et tout est dit. D'après la manière dont vous avez compris la vérité exposée, vous êtes

jugé..... Ou bien vous embrassez immédiatement la démonstration et les conséquences qui s'y rattachent par une sorte d'intuition rapide et complète; vous êtes alors un géomètre d'aptitude et d'instinct. Ou bien vous mettez quelque temps et quelque effort à comprendre; mais après avoir provisoirement suspendu votre adhésion, parce qu'il vous fallait traverser laborieusement tous les intermédiaires qui composent la démonstration, vous êtes enfin éclairé, vous voyez. C'est là une preuve que vous êtes un esprit doué d'aptitudes simplement ordinaires. Ou enfin vous ne comprenez rien; c'est qu'alors, scientifiquement, vous n'existez pas, et le géomètre n'aura pas à se préoccuper de vous convaincre. Votre ignorance ou vos doutes n'auront pas à ses yeux la moindre valeur. La vérité mathématique n'a rien de commun avec votre intelligence, voilà tout.

« En est-il de même pour toutes les vérités de la science morale? Cette science est-elle toujours en état de ramener à l'unité les interprétations variées de tel ou tel principe? Est-ce qu'il dépend de ses interprètes les plus autorisés de réduire infailliblement les dissidences par le même genre d'évidence qui réduit à l'absurde les dissidences inutilement essayées en géométrie? Evidemment non. La morale a sans doute sa certitude, puisqu'elle dépend des vérités absolues; elle a son genre d'évidence, puisqu'elle raisonne et qu'elle démontre. Qui ne sent cependant que ni cette évidence, ni cette démonstration ne sont identiques à celles de la géométrie? Tandis que les sciences exactes imposent les vérités de leur ordre par une démonstration qui n'est qu'une identité retrouvée; tandis que les sciences physiques imposent la formule des lois de la nature par l'évidence positive d'une vérification indéfinie, la morale, en tant que science, ne peut établir ses principes que par un raisonnement plus ou moins personnel, par une discussion, ce qui est bien différent, la discussion impliquant le choix au moins possible du contraire, une résistance éventuelle, quelque chose comme un dernier élément de liberté survivant dans cet ordre de la logique, la logique spéciale des sciences philosophiques [1]. »

Ce n'est pas la première fois que M. Caro touche à cette question de la certitude des choses morales. Dans un écrit déjà ancien, nous trouvons une analyse non moins fine et non moins délicate que celle-ci. En 1865, traçant une très-remarquable esquisse de l'âme et de la philosophie de Jóuffroy, il disait :

« La certitude que la philosophie nous donne, est d'un autre ordre que celle des autres sciences.

[1] *Problèmes de morale sociale*, p. 37-39.

« Cette différence a été résumée par une distinction profonde entre la démonstration et la preuve, l'une n'admettant à aucun prix la résistance, forçant la conviction, domptant la raison la plus rebelle, jugeant sans appel l'intelligence qui veut se soustraire à elle, contraignant la liberté, fixe, immuable une fois qu'elle a reçu sa forme, impersonnelle, appartenant de droit à qui l'a comprise, autant qu'à celui qui l'a découverte; l'autre, au contraire, la preuve, laissant toujours prise par quelque côté à la dispute, ne jugeant pas sans appel les raisons qui se refusent à l'admettre, n'excluant jamais d'une manière absolue l'erreur ni la contradiction, laissant ainsi une certaine place à la liberté et par conséquent au mérite, qui ne va pas sans un certain choix du vrai; très-variable, sinon dans son fond, du moins dans ses formes, dans ses procédés, selon les époques diverses dans lesquelles elle se produit ou les classes d'esprits auxquels elle s'adresse, ou le génie personnel de celui qui l'établit. Cela ne veut pas dire, à Dieu ne plaise, que, dans l'ordre des sciences philosophiques, le vrai et le faux soient indifférents, ce qui reviendrait à dire ou qu'il n'y a ni vrai ni faux, ou qu'il n'y a que des approximations lointaines du vrai. Non certes. Infailliblement il y a du vrai absolu; la vérité existe, elle nous juge; nous pouvons, nous devons y atteindre. Ce qui nous manque dans cet ordre de problèmes supérieurs, c'est cette méthode de déduction rigoureuse qui n'est qu'une réduction des propositions à une série d'équations ou d'identités, à l'aide desquelles on a raison des intelligences les plus rebelles. Ici rien de semblable, aucun moyen d'obtenir ce genre d'évidence sèche et positive, qui enlève tout droit, tout prétexte même à la résistance, cette rigueur de raisonnement qui soit irrésistible à la passion, à la mauvaise foi, à certains aveuglements de nature et de système. Telle nous paraît être l'essence de la vérité métaphysique : elle exige, pour être saisie, les plus rares facultés d'intuition ou d'analyse, mais elle ne s'impose pas comme on impose une propriété du triangle ou un théorème de mécanique. C'est la noblesse de la philosophie d'avoir pour objet des vérités de cet ordre. Au fond, il y a de l'infini en elles, c'est pour cela qu'elles se montrent réfractaires aux procédés des autres sciences, qu'elles échappent à tous les instruments de précision. Par quelque côté elles touchent à l'absolu, et, si l'entendement peut les connaître, il ne les domine pas cependant, il est dominé par elles, « Il y a ainsi dans la raison, dit profondément M. de Rémusat dans ses *Essais*, quelque chose au delà d'elle; elle en sait plus qu'elle n'en voit; elle donne plus qu'elle ne possède, et par ses limites mêmes trahit son origine. Celui qui l'exposa sur cette terre a laissé dans son berceau des marques de haute naissance et quelques lettres

demi-effacées de la langue qu'il parle et qu'elle ne sait pas [1] ».

Voilà ce que M. Caro écrivait en 1865, et maintenant, en 1876, dans ses *Problèmes de morale sociale*, nous retrouvons la même préoccupation et la même pensée :

« Certes, nous dit-il, je crois à la morale et à ses lois aussi profondément que je crois à un théorème de géométrie ou à une loi physique. Nous nous tenons pour assurés des vérités morales autant que nous le sommes des vérités mathématiques ; nous le sommes, sinon *plus*, du moins *mieux* encore, s'il est possible ; nous les sentons plus près de nous, plus intimement en nous. Et pourtant puis-je imposer une croyance à quelqu'un qui prétend s'y soustraire, de la même manière que le géomètre imposera son théorème à l'esprit léger ou borné qui s'y refuse? Non sans doute. Le géomètre n'a pas à discuter, il démontre. Il faut bien qu'en morale la démonstration n'ait pas le même degré d'exactitude et de rigueur, puisqu'elle n'exclut pas la discussion [2] ».

La difficulté est nettement indiquée et franchement abordée. M. Caro examine les variations et les progrès de la morale à travers les âges, et il montre que les vérités morales ne sont pas toujours lumineuses, parce qu'en morale, au lieu de la simplicité idéale des conditions dans lesquelles travaille le géomètre, nous trouvons la complexité infinie des rapports que crée la vie. Il explique par là la lenteur avec laquelle certaines notions morales ont été enfin comprises et définitivement acceptées par les hommes, les divisions et les désaccords qui durent encore, la diversité des interprétations morales dans la vie intime, au sein de la conscience individuelle.

« Chacun de nous a connu quelqu'une de ces circonstances étranges et fatales, rares, il est vrai, où la lumière de la conscience pâlit et vacille sous le coup des orages invisibles, dans ces perplexités secrètes entre deux devoirs qui paraissent également sacrés. Chacun de nous sait bien jusqu'à quel point le raisonnement abstrait est inapplicable à ces situations déchirantes et incapable de mettre un terme à ces conflits désolants des deux parties de la conscience, divisée et luttant contre elle-même. Les vraies angoisses de la vie ne sont peut-être pas dans les luttes du devoir contre la passion ; elles sont dans les luttes du devoir contre le devoir, quand nous entendons deux voix contradictoires dont l'une nous dit : « Tu dois, » et l'autre : « Tu ne dois pas. »

M. Caro finit par opposer au criterium positif, géométrique, « un

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1865. Philosophes contemporains : Théodore Jouffroy.

[2] *Problèmes de morale sociale*, p. 39.

criterium tout intérieur, tout personnel, tout subjectif qui échappe à cette détermination inflexible : c'est la droiture de l'intention, c'est la pureté de l'âme, la loyauté de la conscience. » Je regrette que M. Caro n'ait pas poussé plus loin cette étude : ni dans l'article sur Jouffroy, ni dans le présent livre, il n'a développé sa pensée. Il a une vue nette et un sentiment juste et vif de l'excellence des vérités morales et de la qualité particulière et supérieure, si je puis parler ainsi, de la certitude qui leur convient. Mais combien n'est-il pas délicat et difficile de faire la part de la volonté et des dispositions personnelles dans l'assentiment, sans faire tort au caractère universel, absolu de la vérité ! Il faut montrer que si l'adhésion est un acte où il entre quelque liberté, l'objet lui-même est une réalité indépendante de nous, une réalité transcendante. Il faut laisser à la raison le droit, le devoir, le pouvoir de reconnaître le vrai et de juger des choses ; il faut se garder d'abandonner au sentiment le *criterium* de la vérité ; il faut montrer que si la volonté prépare la créance, elle ne la forme pas, et que si elle dispose l'esprit à recevoir la lumière, elle ne la fait pas naître. Qu'on nous permette de ne rien dire de plus ici sur cette question qui est, à notre avis, une des plus graves que puisse agiter la philosophie dans le temps présent. Quelque jour nous espérons la traiter à fond : c'est l'objet de nos méditations assidues. Nous tenions à signaler les pages si belles et si précieuses, quoique incomplètes, où M. Caro en a indiqué l'importance et en a commencé l'étude. Nous avons gardé des premières, contenues dans l'article sur Jouffroy, un si vif souvenir et une si durable impression ; nous avons lu les dernières avec tant d'intérêt, qu'il nous semble, en les louant ici, accomplir un devoir de reconnaissance intellectuelle [1].

M. Caro a beaucoup d'art. Les discussions demandent une attention soutenue : les faits, certains faits frappants, saisissants, mis en relief d'une manière habile, lui semblent un moyen de compléter heureusement les démonstrations ; et qui sait s'il n'y a point des esprits pour lesquels ils y suppléent ? M. Caro donc termine les *Problèmes de morale sociale* par un dernier chapitre intitulé : *Un*

[1] Notre pensée éveillée sur ce point a trouvé un aliment dans un livre anglais bien remarquable. C'est l'*Essay of the grammar of the assent*, du P. Newman, qui nous a été signalé par le vénérable et regretté P. de Valroger. Ce livre a paru en 1870 : il n'a pas été traduit. Il renferme des vues originales, des remarques très-fines. Nous le nommons ici, nous comptons le faire connaître bientôt d'une manière plus complète. — Disons encore que depuis que le présent article a été écrit, le programme des cours de Sorbonne a paru, et nous y voyons que M. Caro a choisi pour sujet : *De la certitude dans les sciences philosophiques et des différentes formes du scepticisme.*

Poëte positiviste. Quel peut être son dessein ? Lisez le chapitre : vous comprendrez que cette désolante poésie, présentée à la fin d'études toujours intéressantes, mais un peu abstraites, comme le fruit amer des idées nouvelles, est une vivante leçon adressée aux contemporains. Voilà donc ce que la philosophie des écoles dites scientifiques peut faire de la plus charmante chose qui soit au monde. Bacon disait que la poésie nous console des misères et des injustices de la réalité parce qu'elle offre à nos regards ravis des images plus nobles, plus belles, plus conformes à nos aspirations morales. Le poëte des temps nouveaux n'a sur les lèvres que des chants de haine et de colère ; la philosophie ne lui laisse qu'une muse : le désespoir. Ainsi l'antique Lucrèce trouvait dans le mépris des dieux le secret de je ne sais quel sombre enthousiasme. On a pu reprocher à M. Caro de s'être trop arrêté à cette poésie du positivisme et d'en avoir exagéré la valeur ; on a pu penser que c'était aller bien loin que de dire de ces vers « qu'ils resteront comme l'expression inspirée d'un moment vraiment tragique dans l'histoire de l'humanité; » on a pu juger qu'il eût convenu d'admirer un peu moins un talent qui n'est point extraordinaire et de juger plus sérieusement une inspiration qui est mauvaise ; que sais-je enfin? le chapitre a pu sembler dangereux et malsain : une poésie si troublée et si troublante méritait-elle tant d'attention de la part d'un philosophe comme M. Caro? On a pu penser et dire tout cela, mais du moins il faut reconnaître le dessein de l'auteur : par l'effet d'un art qui a sans doute échappé à bien des lecteurs, il a voulu placer à la fin de son livre cette triste et presque infernale image ; s'il n'en a pas craint l'étrange séduction, c'est qu'il a jugé bon qu'on sût dans quels troubles la philosophie du pessimisme jette les âmes ; puis il a remarqué éloquemment que ces colères mêmes témoignent d'un reste de foi au fond du cœur. On ne s'irrite pas ainsi contre ce qu'on ne redoute plus, contre ce qui est sans puissance ; si les dogmes nouveaux établissent définitivement leur empire, ces fureurs seront apaisées par les assurances triomphantes de la science ; le doute même, cette dernière source d'inspiration poétique, disparaîtra. Mais « c'est jeter l'homme en dehors de l'humanité que de lui interdire l'idéal et le divin » : s'il ne l'adore pas, il ressent au moins en y pensant un sublime tourment. Ils connaissent donc bien peu la nature humaine, ceux qui la croient capable d'oublier entièrement les choses d'au-delà, les choses d'en haut. Pour les nouvelles écoles il n'y a plus qu'une poésie, la physique, comme il n'y a plus qu'une philosophie, la physique, et qu'une religion, encore et toujours la physique. Ainsi les sciences positives envahissent de toutes parts le domaine moral ; c'est ce que M. Caro avait à cœur

de montrer, c'est le but de son livre : ce chapitre sur la poésie achève la démonstration.

Avant de quitter le livre de M. Caro, j'ai une dernière réflexion à exprimer : dans ces pages où les grandes vérités du spiritualisme sont maintenues d'une main si ferme en présence des nouvelles écoles, il y a, malgré l'élévation des pensées, je ne sais quoi d'incomplet : c'est de morale qu'il s'agit, et de morale sociale ; c'est des maux et des dangers auxquels notre société contemporaine est exposée, et en un tel sujet, c'est à peine s'il est question du christianisme. L'auteur rend volontiers hommage à la religion, qu'il respecte, qu'il aime : si elle tient peu de place dans son livre, ce n'est certes pas qu'il la dédaigne, c'est qu'il veut se placer sur un terrain purement philosophique, et combattre des adversaires purs philosophes avec les armes de la seule raison ; il craint de mêler des questions et des ordres d'idées différents et d'affaiblir par là ses arguments. Sans doute l'ordre naturel et l'ordre surnaturel sont profondément distincts, et puisqu'il y a des vérités que la raison a le pouvoir de prouver avec ses seules ressources, on peut, et à un certain point de vue, on doit, en les traitant, faire comme abstraction du christianisme. C'est une exigence légitime de la méthode philosophique : en faisant autrement on brouillerait tout, et comme on donnerait à penser qu'en dehors de la foi il n'y a point de vérité assurée, on autoriserait un scepticisme qui ne serait pas meilleur pour la foi que pour la raison elle-même. Mais si dans les discussions les arguments purements rationnels doivent être seuls employés là où il s'agit de ces vérités métaphysiques et morales qui sont du ressort de la raison, s'en suit-il qu'en fait la pensée n'ait point à tenir compte du christianisme ? Le monde moderne est chrétien ; la France est une nation chrétienne : peut-on traiter le monde moderne et la France à peu près comme s'il n'y avait pas de christianisme ? Est-ce des vérités morales toutes seules, sans religion, sans Christ, qu'il faut attendre le relèvement et le salut ? M. Caro ne le pense pas : pourquoi son livre expose-t-il le lecteur à le penser ? Ici encore des scrupules de méthode l'empêchent de dire tout ; il s'arrête pour demeurer dans les limites que la nature de son ouvrage paraît lui imposer. J'oserai dire que c'est à tort. Il n'y a rien d'efficace en dehors du christianisme. La raison garde tous ses droits et son pouvoir. Nous ne l'accusons pas d'impuissance, nous ne sommes pas sceptiques. Mais n'est-il pas manifeste que la raison, prétendant se passer du christianisme, tombe en des erreurs monstrueuses ? n'est-il pas manifeste aussi que nous ne pouvons sauver la société moderne sans le christianisme ? Il est dangereux de traiter des questions de morale comme si en ces matières la raison seule suffisait à tout. La

nécessité morale du christianisme doit être hautement proclamée. Nous regrettons que M. Caro ait cru qu'il lui convenait de s'abstenir de toute déclaration de ce genre. Il lui a semblé que c'était demeurer plus fort, nous pensons que c'était s'affaiblir volontairement.

Cette divergence de vues et ces réserves ne nous empêchent pas de renouveler en finissant l'éloge que nous avons fait tout à l'heure de cet important et remarquable ouvrage. La tâche que M. Caro s'est imposée est remplie : montrer que les nouvelles écoles tendent à ramener les sciences morales aux sciences physiques; signaler cette invasion, y résister vigoureusement; maintenir l'idée du droit contre les prétendues explications qui la dénaturent et la détruisent. L'inspiration première du livre se soutient partout : elle fait circuler dans ces chapitres si divers un même esprit. Il y a des vérités métaphysiques et morales ; il y a une philosophie morale qu'en vain on déclare chimérique et illusoire.

« Il ne faut pas que ce grand mot de métaphysique nous fasse illusion. Je l'emploie, parce que scientifiquement je n'en ai pas d'autre à mon usage. J'en aimerais mieux un autre pour désigner cet ensemble de notions et de croyances primitives, qui sont comme passées à l'état d'instinct, qui se transmettent avec l'âme et le sang à travers les générations, qui se sont mêlées si profondément à la pensée et à la vie de chacun de nous, que ce n'est plus que par un violent effort de critique ou de négation que nous pouvons les détacher du fond le plus intime de notre substance intellectuelle. Cet ensemble de croyances, que j'appellerai si l'on veut, une métaphysique spontanée, est vraiment, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la grande tradition de l'humanité pensante, parce qu'elle est dans une sorte d'harmonie préétablie avec notre nature raisonnable. Elle contient un certain nombre de réponses élémentaires aux questions inévitables que se pose tout homme venant en ce monde, aussitôt que le souci de sa vie matérielle laisse à sa pensée un instant de loisir, et qu'il peut relever sa tête courbée sur l'atelier ou le sillon. ..... L'humanité, dès qu'elle réfléchit, distingue l'ordre physique de l'ordre moral; elle admet que les lois qui gouvernent le monde de l'étendue et président aux mouvements mécaniques de la matière ne sont pas de la même nature que celles qui gouvernent le monde des esprits et des libertés. Elle marque à l'origine de nos déterminations et de nos actes, elle nomme d'un nom spécial cette force libre qu'elle se garde bien de confondre avec la force aveugle qui groupe les molécules de la matière ou les disperse. Elle affirme qu'il y a des lois primordiales complétement distinctes des généralisations de l'expérience, que le droit est supérieur au fait, le juge, et, s'il

est accablé par la force, se venge en la méprisant. Enfin elle croit à une cause intelligente et morale de l'univers. Voilà ce que l'on peut appeler la métaphysique éternelle de l'humanité, qu'une force invincible conserve dans le monde malgré les efforts tentés en tout sens pour l'obscurcir et la détruire, malgré l'ironie délicate de la critique, malgré les fortunes diverses ou la chute des systèmes philosophiques qui aspirent à la représenter et qui échouent successivement dans cette tâche [1]. »

Ces précieuses vérités, sans cesse attaquées, doivent être sans cesse défendues. Elles ont beau être profondément humaines, il ne suffit pas du bon sens public pour les mettre en sûreté. Les erreurs sont subtiles et bien armées. Il faut aider le bon sens à les reconnaître et à les combattre. « Un double excès est à craindre : l'infatuation frivole de certaines opinions qui se croient trop facilement à l'abri derrière le fragile rempart de formules banales et d'arguments vieillis, ou bien un découragement sans mesure qui fait qu'à certains moments les meilleurs esprits semblent s'abandonner et se laissent emporter à de soudaines paniques. C'est ici que se montre l'utile effort de la vraie philosophie (car, quoi qu'on en dise, il y en a une vraie). Son œuvre est d'appliquer toutes les ressources de la méditation et de la science à raffermir la raison dans ce qu'elle a d'indestructible, à la défendre dans ses justes limites et dans ses droits, à la préserver de ses propres défaillances, à la prémunir enfin contre l'esprit de scepticisme, issu d'une critique négative ou d'un empirisme absolu [2]. »

C'est l'honneur de M. Caro de contribuer pour sa part à raviver la foi en ces vérités de l'ordre moral et à les défendre par les armes de la dialectique et de la philosophie. Il y réussit. Il a le courage d'attaquer les erreurs du jour : ce n'est pas le moyen d'être populaire. Il obtient la popularité qu'il ne cherche pas. Ses articles sont goûtés. Son cours est suivi. Ses livres sont lus. Dans la *Revue des Deux-Mondes*, à la Sorbonne, dans ses ouvrages, il a le même rôle, il poursuit le même dessein, il marche au même but : et ses lecteurs comme ses auditeurs s'attachent à lui, quoiqu'il prenne le parti de ce qui n'a pas la faveur du moment. Il a un beau talent. Il a de l'éclat dans la parole et dans le style. Il a une manière jeune de présenter les vieilles vérités. Il est éloquent. Il a le don de conquérir l'attention et de se concilier la sympathie. Et puis les vérités dont il plaide la cause communiquent à sa parole quelque chose de leur auguste beauté et de leur force divine; il se consacre à les défendre,

[1] *Problèmes de morale sociale*, p. 49-51.
[2] *Id.*, p. 7-8.

elles le soutiennent à leur tour, et l'animent; il leur ouvre la voie dans les esprits prévenus contre elles, mais c'est en faisant valoir leurs sévères attraits et leurs charmes incomparables. Ainsi il leur donne et il reçoit d'elles : il brave, pour les protéger, bien des inimitiés; il trouve en elles cette hauteur de pensées, cette noblesse, qui est un des caractères de son talent. Si je ne craignais d'être indiscret en faisant allusion à la récente douleur dont son cœur saigne encore, je dirais que ces mêmes vérités le consolent de la seule manière que des peines si profondes et si vraies puissent comporter; elles le consolent, elles le fortifient; il sait mieux que jamais ce que valent les idées morales; mieux que jamais il sait qu'elles sont d'un ordre à part, et que d'elles vient pour l'homme toute dignité, toute force, toute consolation. Qu'il continue la généreuse tâche qu'il s'est prescrite. Il lui est permis de goûter une mâle et sévère joie en voyant l'accueil qui est fait à ses travaux. Le succès d'un livre sérieux ne flatte pas une vulgaire vanité : comme c'est un bon indice des dispositions publiques, il a une valeur morale. C'est aux nobles idées, aux fortes croyances, à toutes les bonnes, belles et saintes choses qu'il profite. Raffermir la raison et la conscience ébranlées, c'est l'ambition de M. Caro : les applaudissements de ses auditeurs en Sorbonne, la faveur qui s'attache à ses livres dans le monde, tout lui répond qu'il ne travaille pas en vain, et c'est, en même temps qu'une récompense, un perpétuel appel à de nouveaux combats, une perpétuelle promesse de nouveaux succès.

Léon Ollé-Laprune.

LES PAUVRES

A LONDRES ET EN ESPAGNE

Le paupérisme, tel qu'il existe chez « les grandes nations civilisées, » ne désole point les pays du soleil. Il y a des pauvres en grand nombre en Espagne ; la pauvreté y est même la règle, et l'aisance l'exception ; mais elle n'y revêt point les caractères dégradants et cruels qui font qu'elle est ailleurs non pas seulement la plaie, mais la honte secrète de la société. La pauvreté dans les pays catholiques de l'Europe a pu être et a été poétisée. Elle l'a été parce que, sous des cieux où elle n'engendre ni la souffrance ni la révolte, elle contribue dans une certaine mesure à la liberté de l'esprit. Le grand poète qui la nommait *sa Dame*, le séraphique S. François d'Assise, était né dans le doux pays de Naples. Sous une forme mystique, il chantait la vie populaire, la vie libre et confiante des masses dans les pays méridionaux. C'est une belle chose, en effet, que d'être pauvre quand on n'a ni soucis, ni besoins ! La pauvreté conventuelle par exemple, cette pauvreté de l'individu au milieu de toutes les magnificences de l'art et de la sécurité de la vie, donne un parfait repos à l'âme. Il en est de même de la pauvreté des familles, là où la terre féconde offre d'elle-même les premiers éléments de la subsistance matérielle, là où les moindres oripeaux lui servent à la fois de vêtement et de parure. C'est une condition enviable que celle *des oiseaux du ciel et des lys des champs*, *qui ne filent ni ne travaillent*, quand la faim et l'hiver ne tarissent point dans leurs veines et dans leurs racines jusqu'aux sources de la vie.

Le christianisme n'a pas seulement poétisé la pauvreté, il l'a honorée ; et cela par des raisons plus intimes, plus particulières à sa mission sociale. Là où il a régné en souverain, sous la forme

parfaite du catholicisme, les pauvres ont été, en dépit des tendances de l'humaine nature, élevés en dignité dans la hiérarchie chrétienne. Cette situation religieuse a exercé sur leur esprit une heureuse influence. Ils n'ont point éprouvé les sourdes colères que l'abaissement leur inspire ailleurs. Ils n'ont point protesté contre la société, puisqu'elle leur avait fait une place d'honneur. Tranquilles sur la satisfaction de leurs faibles besoins, ils l'ont été de même dans leur dignité, presque dans leur orgueil ; et comme l'existence leur était rendue supportable à eux-mêmes, la communauté n'avait point à rougir ou à souffrir de leur présence.

Cependant, comme tout ce qui renferme un élément humain contient nécessairement un germe d'imperfection, cette ordonnance chrétienne avait encore pour la société d'assez graves inconvénients. La mendicité, affranchie de ses dégoûts, risquait de devenir une profession ; l'imprévoyance s'augmentait dans les classes inférieures et gagnait, de proche en proche, la bourgeoisie et la noblesse ; les stimulants nécessaires — la peur du besoin et la peur de la honte — manquaient à l'activité humaine. Les hommes prenaient trop à la lettre, en négligeant l'esprit, la parabole du lys et de l'oiseau.

Les « progrès de la civilisation, » dans leurs rapports avec le développement des besoins matériels de l'homme, ont réagi contre cet état de choses ; mais ils l'ont fait dans certains pays de l'Europe avec une telle force, qu'à des maux supportables ont succédé des maux immenses. L'absence d'activité appauvrissait la société ; l'excès d'activité l'a déchirée. C'est en sondant la plaie du paupérisme dans la grande capitale de la civilisation ; c'est en comptant les institutions de bienfaisance fondées à Londres et en voyant leur impuissance, qu'on peut juger de ce que coûte à la société, de sang et de larmes, la lutte du « progrès. »

I

Un fait relevé par la statistique, c'est qu'à Londres, un habitant sur huit est en état d'indigence secourue. Rien n'égale, il faut le dire, la générosité de la société anglaise pour le soulagement des pauvres. Mais rien ne prouve mieux que la stérilité de ses efforts, combien l'assistance matérielle est inutile en l'absence de l'assistance morale. C'est une chose si difficile, si délicate, disons le mot, si divine que le commerce des pauvres, que ce n'est pas trop pour cette œuvre de toutes les grâces de la religion. Un pauvre n'est réellement secouru que s'il est aimé, respecté ; autrement, l'aumône l'avilit, s'il est vil ; le contriste, s'il est noble, et, dans tous les cas,

élargit le gouffre qu'elle prétend combler. Il faut s'attacher à la tradition de l'Eglise, regarder les pauvres comme élevés en dignité dans la hiérarchie chrétienne, dire avec le saint diacre Laurent : *Voilà nos trésors*, si l'on veut non-seulement leur faire du bien, mais éviter de leur faire du mal.

Or, sans méconnaître les hautes vertus de la société anglaise, nous pouvons dire que, jusqu'à ces dernières années, l'amour des richesses, du genre de pouvoir et d'indépendance que l'argent procure, avait banni des cœurs le respect des pauvres avec l'estime de la pauvreté. Il s'est fait un changement sur ce point dans les mœurs de la Grande-Bretagne. Nous parlerons tout à l'heure des premiers symptômes de ce changement. Mais, il y a cinquante ans, la main d'un riche n'avait jamais touché la main d'un pauvre. Non-seulement l'indigent assisté, mais tout homme dépendant, était méprisé. Un grand seigneur ne regardait jamais un domestique en lui donnant un ordre, et l'habitude sur ce point était si bien prise, que souvent il ne connaissait pas le visage de ses serviteurs. On connaît la locution anglaise par laquelle, pour s'informer de la fortune d'un homme, on demande : *Combien vaut-il?* Le *génie* des langues est l'expression fidèle du génie des peuples; et toutes les formes de la langue anglaise adaptées à l'idée de considération personnelle, le sont également à l'idée de richesse.

D'un autre côté, dans une société fondée, comme la société anglaise, sur le développement excessif du principe d'individualité, les mœurs ne sauraient incliner vers le respect et vers l'amour de l'homme qui n'a pas été doué pour triompher dans « la lutte pour l'existence. » *Honte aux faibles !* est sa devise. Elle observe la loi, parce que la loi est chez elle l'expression du droit, et que le droit est son principe essentiel; mais c'est la force qu'elle aime, la force et le succès sous toutes ses formes.

La plus grande et la plus respectable des Revues de Londres, la *Quarterly Rewie*, vient de donner une intéressante étude sur les œuvres de bienfaisance publique en Angleterre. Avant de lui emprunter quelques renseignements, recueillons un de ses aveux ;

« Il y a, dit-elle, dans le mélange de la liberté anglaise et de la charité anglaise, joint à l'absence totale, chez nous, dans l'application de la loi, de ce qu'on appelle ailleurs la surveillance paternelle, une influence qui a fait naître dans la ville de Londres une classe telle qu'il n'en existe nulle part, si ce n'est à l'extrême opposé de la vie sociale, autrement dit dans l'état sauvage. Le vagabond de Londres peut être comparé à l'Indien du désert, et la comparaison n'est pas toujours à son avantage. La difficulté de l'existence aiguise chez tous deux les facultés, mais dans des directions différentes. Ils

sont au même degré incapables de pourvoir à d'autres besoins qu'à ceux du moment. Mais le sauvage arrache à la nature les aliments qui lui sont nécessaires; l'habitant de Londres les dérobe à l'homme. Tous deux sont ingénieux à se soustraire aux recherches et aux poursuites. Là où l'Indien efface les traces de ses pas, le Londonnais donne une fausse adresse. Le sauvage présente un horrible spectacle. Les rites sanglants de son culte sont épouvantables; mais il a un culte; le Londonnais n'en a point. Le premier croit que sa misère provient de la colère du Grand-Esprit; le second ne croit rien du tout: l'un prie ainsi à haute voix: « Je suis pauvre; cela est mauvais; fais, ô Grand-Esprit, que je puisse voler des chevaux; inspire-moi des ruses pour que je me procure des fusils; amène ici le buffle pour que je le tue[1]; » l'autre a respiré dans l'atmosphère chrétienne; quelque chose lui dit qu'une telle prière est nulle, et il s'arrange avec sa conscience en ne priant pas du tout. Nous dirons même que le sauvage des fôrets n'est pas aussi stupide que son frère du grand pays civilisé. Il choisit pour compagne une femme capable de lui préparer sa nourriture et de réparer sa cabane. Le misérable jeune vagabond de Londres épouse une sale bohême, aussi impropre au premier genre de travail qu'au second. Le Peau-Rouge de la grande prairie est un être qui se trouve en harmonie avec ce qui l'entoure; le Peau-Rouge de *East-End* est une anomalie que les sorcières de l'enfer ont seules pu faire sortir de la chaudière bouillante d'une civilisation corrompue. »

Nous ne partageons point l'avis de la *Quarterly Review* que le mariage devrait être interdit, par la loi civile et religieuse, à cette créature dégradée. Sur ce point, nous serons plus libéral qu'un Anglais, plus religieux que l'organe respecté de l'orthodoxie protestante; mais nous regrettons, avec elle, que, par la dernière loi sur l'instruction primaire, on ait détruit en Angleterre ces écoles fondées par des particuliers zélés, pour recueillir à certains jours, à certaines heures, les hordes vagabondes d'enfants nés de ces tristes mariages et pour leur donner quelque teinture d'instruction et de religion. Les *Ragged Schools* (*écoles en haillons*) n'étaient point des institutions modèles; mais elles étaient excellentes pour la classe à laquelle elles étaient destinées. A moins que de pouvoir disposer, pour l'éducation élémentaire, d'un budget sans limites, et de s'emparer de légions entières à titre d'élèves internes, il est aussi fâcheux pour les enfants des classes moyennes, que pénible, souvent, pour ceux des classes pauvres, de se trouver réunis sous un même toit.

[1] *Voyage dans le Yellawstone supérieur,* par le comte de Dunraven. Londres 1876.

La grossièreté des uns est nuisible aux autres, et l'aisance de ceux-ci excite dans le cœur de ceux-là un sentiment précoce d'envie. La loi sur l'instruction primaire a oublié dans cette circonstance que le mieux, comme dit le proverbe, est l'ennemi du bien. C'était le bien qu'avaient fait les âmes pieuses en rassemblant le dimanche ces pauvres petits êtres — *moitié plantes*, *moitié bêtes*, disait lord Shaftesbury — pour leur procurer à la fois des leçons, des exemples, et d'innocents plaisirs. « Ce sera, dit la *Quarterly Review*, donner la mesure de l'état de ces enfants que de rappeler le fait suivant : Sur cinq mille cinq cent soixante sept jeunes garçons qui se sont présentés en 1870 pour servir comme mousses ou comme matelots à bord du vaisseau en station dans la Tamise, et qui presque tous appartenaient au district de Londres, quatre mille quatre cent dix ont été refusés, parce qu'ils ne savaient point lire, et surtout pour cause d'infirmités, de difformités et de maladies nerveuses incurables. »

« C'est cette jeunesse et la génération d'où elle est sortie qui composent la dernière couche de la population de Londres, la classe qu'on peut appeler criminelle par profession ; autour d'elle, au-dessus d'elle, et dans son sein (car le tout est mêlé d'une façon désespérante), s'étend une masse compacte divisée en paresseux, en ignorants, en ivrognes, en incapables, armée de malheureux qui sont coupables envers la société et envers lesquels la société est coupable, qu'on peut nommer la classe des mendiants par métier. Dans cette montagne de misère, il serait bien impossible de tracer la topographie du paupérisme. C'est un entassement de maisons infectes où grouillent les plus horribles tentations, où l'on sent l'atmosphère des plus hideuses maladies, où l'on aperçoit du premier coup d'œil tant à faire et tant à défaire, que bien brave est celui qui ose y mettre le main. Or, de toutes les causes qui concourent à produire un pareil état de choses, la plus profonde et la plus subtile est la longue pratique d'un système erroné de bienfaisance [1]. »

C'est un budget royal que celui des pauvres dans la ville de Londres. Les chiffres parlent hautement de la fortune du pays, de la générosité des classes riches, de la misère des classes pauvres. Le *Charity organisation Reporter* nous apprend qu'en 1871, la taxe des pauvres s'est élevée dans la capitale à 54,369,000 francs, somme uniquement affectée aux œuvres de la charité publique, dans lesquelles n'est pas compris l'entretien des maisons d'aliénés et celui des asiles pour les vagabonds. Cela n'est rien encore comparé à la masse d'aumônes versée par la charité privée à travers le

[1] *Quarterly Review*. Octobre 1876.

canal des sociétés et des œuvres particulières. Le chiffre donné par les relevés officiels n'est guère au-dessous de 180,000,000 de fr. Comme le nombre des indigents à Londres est d'environ cinq cents mille, on calcule que chaque individu reçoit plus de 300 francs par an. Tout cela est encore peu de chose si l'on songe aux sommes énormes qui passent chaque année de la main du riche dans la main du pauvre directement et sans intermédiaire. Et avec un tel flot de libéralités, la terre aride du paupérisme n'a pas encore donné un seul fruit! L'auteur d'un livre intitulé : *Administration des œuvres de charité dans les districts de East-End*, ouvrage qui fait autorité dans la matière, déclare que la somme du bien produit est infiniment moindre que la somme du mal causé. « Quand nous donnons un *shilling* à un pauvre, dit-il, quatre *pences* servent à le nourrir et huit *pences* à entretenir ses vices. »

Toutes les formes administratives de la bienfaisance publique ont été essayées. On a confié la distribution des secours aux officiers municipaux, aux officiers de police, aux personnes privées; on les a donnés en argent, en nature, à domicile, dans des établissements spéciaux, à la porte des municipalités; on a subdivisé les applications des aumônes à l'infini; on a d'abord concentré l'effort de la charité sur un petit nombre d'œuvres générales; ensuite on l'a réparti sur un grand nombre d'œuvres spéciales; on a écrit des livres par centaines, fait des rapports par milliers, et la conclusion à laquelle on arrive — c'est encore la grande Revue tory qui parle — est celle-ci : la misère ne fait que s'accroître; la faim est aussi aiguë, la plaie du paupérisme aussi profonde, que si pas un sou n'avait été dépensé. Il semble que l'effet de tant d'aumônes ait été de convertir en mendiants une plus grande partie de la population de Londres, et de justifier les paroles de l'archevêque Whately : « Si vous payez un homme pour travailler, il travaillera; si vous le payez pour mendier, il mendiera. »

Pendant le rigoureux hiver de 1860 à 1861, un cri général s'éleva dans les journaux de Londres contre l'effroyable misère des districts d'East-End et ce qu'ils appelaient l'impéritie de l'administration municipale. La suite a bien prouvé le peu de fondement de l'accusation; mais cette clameur injuste eut du moins une heureuse conséquence. Ce fut à ce moment que se forma cette *Société pour le soulagement des pauvres*, qui ne fut pas d'abord très-utile à ceux-ci, mais qui sema les germes du bien en donnant aux jeunes gens des quartiers aristocratiques l'habitude salutaire de payer de leurs personnes dans les œuvres de charité. On les vit courir en *cabs* dans les districts pauvres, et distribuer leurs bons de secours d'une main inexpérimentée, sans doute, mais enfin de leur propre

main. Jusques-là, les grands seigneurs anglais avaient, à bien peu d'exceptions près, fait l'aumône largement, mais avec indifférence, comme on remplit un devoir d'état et de position de fortune. Cette fois, ils purent apprendre que leurs fils allaient eux-mêmes dans les antres de la misère et qu'ils s'honoraient par des efforts personnels pour le soulagement des malheureux. De cette époque date un changement assez marqué dans les habitudes de la bienfaisance anglaise, changement dont l'effet semblerait devoir être de rapprocher des cœurs jusqu'ici séparés. La Société existe encore; elle continue de compter dans ses rangs des jeunes gens riches et de grandes familles; elle les exerce par la pratique de la charité à toutes les autres vertus; mais ceux-là seuls, parmi eux, qui ont ont été, comme Edward Denison[1], jusqu'à prendre leur résidence habituelle dans les quartiers pauvres, ont réussi à faire un bien véritable. Les autres ont répandu et répandent l'aumône, avec les résultats accoutumés.

Quelques années plus tard, une autre société bien autrement importante fut créée à Londres sous ce titre significatif : *Société pour l'organisation de la charité*. C'est un mécanisme vraiment immense, et qui fait honneur à la puissante activité de nos voisins. La nouvelle œuvre ne se propose rien moins que de coordonner toutes les autres œuvres et d'embrasser leurs opérations diverses dans un vaste système de surveillance et de contrôle. Ce n'est pas une œuvre proprement dite; c'est une société protectrice des œuvres, dont la multiplicité et le manque d'entente avaient fait de la bienfaisance à Londres une tour de Babel. Les indigents profitaient de la confusion pour recevoir de toutes mains, au grand détriment de leur probité. Les familles se désagrégeaient par la facilité de faire adopter leurs fils par une œuvre, leurs filles par une autre, et leurs vieux parents par une troisième. Enfin et surtout le prétexte des quêtes de charité était le manteau qui servait le plus habituellement à déguiser l'escroquerie. *La Société pour l'organisation de la charité* fait, pour ainsi dire, la police du paupérisme; et elle la fait à trois points de vue : 1° en dirigeant l'action des sociétés de bienfaisance; 2° en prévenant les tromperies des pauvres à l'égard de leurs bienfaiteurs, tromperies dont ils ont pris la longue habi-

[1] Cet admirable jeune homme était le fils de l'archevêque de Salisbury et le neveu de lord Ossington. Né en 1840, il est mort, en 1870, des suites d'une maladie de poitrine contractée dans l'air vicié de la misérable paroisse de Saint-Philippe, emportant devant Dieu le surnom de *frère des pauvres*, et laissant derrière lui un exemple dont l'influence se propage dans la haute société anglaise. M. Greene a donné une esquisse de sa vie, et sir Baldwin Leighton a publié *les Lettres et le Journal d'Edward Denison*.

tude par la faiblesse aveugle de ces derniers ; 3° et ce n'est pas là le moindre objet de son institution, en poursuivant devant les tribunaux les escrocs de toute espèce qui abusent de la confiance des âmes charitables et tarissent, par d'amères déceptions, les sources mêmes de la charité.

Rien n'est curieux comme les découvertes que font tous les jours les agents de la *Société d'organisation.* Recevez-vous une lettre de supplications d'une veuve éplorée, restée sans pain avec ses six enfants? Demandez à la Société d'où elle vient? Trois fois sur quatre, elle vous apprendra que la main qui l'a écrite est celle d'un jeune homme qui se fait, au moyen de lettres semblables, deux ou trois guinées de revenu par semaine. Voyez-vous arriver chez vous un respectable *clergyman* en cravate blanche qui vient, muni des papiers nécessaires, solliciter votre souscription à la fondation d'un asile pour la vieillesse? Ecrivez à la Société ; elle vous répondra probablement que ce digne homme a été condamné, une première fois, à trois mois de prison pour fraudes de ce genre, et qu'elle est occupée à rassembler des preuves pour le faire condamner de nouveau d'une façon plus sévère. La *Société pour l'organisation de la charité* est elle-même une organisation formidable. Elle est composée de trente-sept comités, lesquels embrassent la ville de Londres et ses faubourgs. Chaque comité envoie toutes les semaines un de ses membres au Conseil central pour lui lire son rapport. Des personnes de tous rangs, particulièrement des hommes sérieux, des hommes politiques, en font partie. Le cardinal Manning compte parmi ses membres. Là point d'entraînements juvéniles, mais un solide esprit de sagesse, un zèle sincère pour l'épuration des classes pauvres, une libéralité soutenue pour leur soulagement.

La société a rendu déjà de grands services pour la répression des fraudes individuelles ou collectives faites sous prétexte de charité. Parmi les plus importantes, la *Quarterly Review* cite un nombre surprenant de prétendues œuvres qui se sont évanouies au grand jour de la police correctionnelle. C'était l'*Œuvre du patronage des vieux pêcheurs et des vieux marins*; *l'Œuvre des pauvres incendiés ; l'Œuvre des dortoirs gratuits pour les vagabonds de la métropole ; l'Association de secours contre l'incendie dans les faubourgs de Londres ; l'Institut du prince Albert ; etc. etc.* Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que des noms aristocratiques figuraient en tête des programmes, tantôt usurpés par des escrocs, tantôt innocemment prêtés par les personnes de haut rang auxquelles ces noms appartenaient. Les présidents et les patrons s'appelaient Chandos, Leigh, Leicester, Montgomery ; etc. l'habile fripon qui avait créé *l'Institut du prince Albert* était parvenu à

se faire adresser une lettre de remerciement par l'empereur Napoléon III. Il se proposait de fonder un autre institut fictif du même genre, sous le nom d'*Institut de Minerve*. Et tout cela durait depuis des années ; et l'on faisait des quêtes à domicile, et l'on promenait avec succès des listes de souscriptions ; et les magistrats municipaux délivraient les autorisations nécessaires ; et la police ne se doutait de rien ; et des bandes entières vivaient dans l'oisiveté du produit de ces fraudes honteuses !

Mais ces faits appartiennent plutôt aux fastes des tribunaux et de la police qu'à l'histoire de la bienfaisance anglaise. Ce qui en fait partie, c'est la guerre de mensonges, conduite par les pauvres contre les riches, avec une instinctive tenacité. « Celui qui ment le mieux, obtient le plus, » disent-ils, et ils mentent en conséquence. Ainsi, par exemple, la Société d'organisation a mis en lumière ce fait que, dans la ville de Brighton, qui n'est pas un centre manufacturier, mais au contraire une ville de luxe, le *quart* de la population est parvenue à se faire donner les secours médicaux gratuits[1]. On voit à Londres des gens qui occupent des lits d'hôpitaux — l'usage est de leur laisser leur propre linge — vêtus de chemises fines et de vêtements de nuit brodés[2] ; d'un autre côté, des légions de malades hâves, portant avec eux des infections contagieuses, assiégent les portes des hôpitaux sans pouvoir y trouver place. C'est pis encore à la porte des dispensaires. Si dévoué que soit le corps médical attaché à ces établissements, il lui est impossible de suffire à la foule des malades, ou simplement des souffreteux, qui se présentent munis de cartes délivrées par les sociétés charitables. Les membres de ces sociétés, par bonté, par faiblesse, ou par insouciance, distribuent de ces cartes à quiconque en demande. Les docteurs sont obligés de se faire suppléer par des élèves ; et les vrais pauvres sont négligés, parce que de faux indigents partagent avec eux les sous qui leur sont dûs. L'abus est devenu si criant que les hopitaux Saint-Georges et Westminster ont fermé leur dispensaires, ainsi que les Israélites, si connus pour leur charité envers leurs pauvres.

Et pendant que *neuf cents* institutions et sociétés de charité fonctionnent à Londres[3] ; qu'un demi-milliard, peut-être, y est répandu chaque année sous forme d'aumônes (car aux chiffres que nous avons donnés il faut ajouter les dons directs et les fondations hospitalières) et qu'une armée de pieux travailleurs fait la guerre

[1] *Quarterly Review*. N° 284, p. 397.
[2] *Loc. Cit.*
[3] *Low's Handbook of the Charities of London.*

au paupérisme, on n'est point parvenu à supprimer seulement la mendicité! De pâles enfants, des Irlandais mourant de faim, remplissent les rues tous les soirs. Les vagabonds couchent en plein air; des mères dénaturées perdent volontairement leurs enfants sur la voie publique, dès qu'ils sont d'âge à mendier; des fils, plus dénaturés encore, vendent jusqu'aux derniers haillons de leurs mères pour se procurer du *gin;* des familles de dix personnes sont entassées sur une simple paillasse dans un espace de dix mètres carrés! Miss Octavia Hill, qui a vécu, comme Edward Denison, au milieu des pauvres, a raconté qu'elle avait entrepris, dans ces dernières années, de réparer et de rendre logeable une maison contenant plus de cent habitants, où elle n'avait trouvé, pendant un hiver rigoureux, que huit carreaux de vitres aux fenêtres! Tout le reste était brisé depuis des années. La rampe en bois de l'escalier avait été arrachée pour fournir du bois de chauffage. Les plombs suintaient un liquide infect qui avait, en plusieurs endroits, crevé les murailles! Et, chose curieuse! plus ces antres sont sordides, dégradés, plus ils se louent aisément! C'est que la puanteur attire l'aumône; et les plus sales quartiers sont, par cette raison, les plus recherchés. Les propriétaires de ces maisons ignobles le savent, et ils élèvent le prix de leurs loyers en conséquence; comme on loue chèrement une boutique non en raison de sa beauté, mais en proportion des avantages qu'elle offre au commerce.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur la dépravation d'une immense portion de la population pauvre de Londres; dépravation dont la mendicité n'est qu'un symptôme. Mais ces vêtements de nuit brodés, dont nous parlions tout à l'heure, n'indiquent pas seulement un abus fait de la charité publique par des gens qui pourraient subvenir à leurs propres besoins, ils sont aussi l'indice de ces mœurs bohêmes dans lesquelles la misère et le luxe sont mariés par la malpropreté. On ne voit guère à Londres ces costumes simples et modestes qui, dans d'autres pays, sont le signe extérieur distinctif de la classe pauvre. Les mêmes formes de vêtements sont en usage chez la duchesse et chez la mendiante. Seulement le chapeau, le châle et la robe à volants, passent, par une dégradation de teintes, des nuances fraîches et délicates qu'ils révèlent chez des jeunes miss, aux tons sordides sous lesquels disparaît leur couleur primitive quand ils sont devenus la parure des filles de la rue. Des robes de bal se convertissent en haillons sur les épaules de pauvres petites Irlandaises qui arrêtent le soir les passants dans les carrefours; et des guirlandes artificielles pendent de leurs têtes, comme ces fleurs fanées qui s'inclinent sur leurs tiges après une gelée d'automne.

II

Que nous sommes loin de ces misères, de ces ignominies, quand nous nous transportons par la pensée au milieu des pauvres d'Espagne, si fiers d'être espagnols, d'être hidalgos, d'être chrétiens! Si l'un d'eux, au teint hâlé, aux formes amaigries, s'approche de vous, et, portant la main à son large chapeau, prononce les mots sacramentels : *Au nom de Dieu!* gardez-vous de passer votre chemin! Il ôterait son chapeau tout à fait, en vous disant : — *Portez-vous bien!* — et, dans cette simple phrase, il y aurait un accent de reproche et d'ironie qui entrerait dans votre cœur comme un remords. C'est que le pauvre d'Espagne ne mendie point pour boire, ni pour entretenir ses vices; il ne mendie que quand il a faim; et il le fait alors avec une espèce d'autorité, avec un sentiment de dignité qui ne fléchit point.

En dehors des mendiants de la voie publique, qui sont presque tous des vieillards, il n'y a point de paupérisme en Espagne. Là, le mécanisme des œuvres de charité est à peine nécessaire. Les couvents — quand il y avait des couvents et qu'ils étaient riches — étaient les greniers des pauvres. En ce temps-là des hôpitaux nombreux et bien dotés étaient ouverts à la vieillesse. Des hôpitaux existent encore, mais les greniers sont vides et fermés. Les mendiants, par conséquent, se répandent sur les chemins. Ils vont coucher la nuit sous les porches des grandes demeures, et les chiens de la maison, qui sont leurs amis, viennent lécher leurs plaies comme ils léchaient celles de Lazare. A certains jours, les serviteurs descendent avec des corbeilles remplies de pains qu'ils distribuent; de petits pains, toujours entiers; car offrir un morceau de pain coupé à un pauvre espagnol, c'est lui faire une offense. Quand les maîtres de la maison viennent à passer, ils sont salués cordialement. L'aumône ainsi faite à la porte ne rappelle pas, comme les systèmes anglais de bienfaisance, une contribution arrachée aux riches par la misère ou par la ruse des pauvres; elle remet en mémoire les distributions généreuses du patriciat à ses clients et la sportule romaine. Seulement, ici, les dons sont faits avec une nuance de bienveillance, presque de respect, de la part de celui qui donne envers celui qui reçoit. Si quelque chose en ce monde porte l'empreinte de l'égalité chrétienne, et réalise le rêve de l'égalité sociale, ce sont les manières d'être du pauvre avec le riche dans les pays tout à fait catholiques. Quand j'habitais Palerme, un vieux mendiant faisait chaque jour sa ronde sur le quai de la marine, devant le palais Butèra. J'occupais une aile de ce palais, et me pro-

menais sur ma terrasse. Le vieux mendiant s'arrêtait, me demandait de mes nouvelles, s'informait de celles de ma femme, et finissait par me prier d'appeler *la signora* pour pouvoir la saluer lui-même. Et il ne faut point croire qu'il entendait, par là, recevoir une double aumône ! Non, c'était un *dilettante* de conversation, un poëte de la mendicité !

En général, l'aumône se fait ouvertement en Espagne, sans fausse modestie d'un côté, sans fausse honte de l'autre. Cela paraît si simple de part et d'autre ! Elle se fait directement aussi, si ce n'est lorsqu'on fonde des hôpitaux pour les malades, des asiles pour les vieillards et des hospices pour les enfants trouvés. Les enfants confiés par leurs parents à la communauté chrétienne sont là en assez grand nombre ; mais ils ne sont point en majeure partie, comme ailleurs, les fruits de la débauche ou du crime. Plus on s'éloigne des régions septentrionales habitées par les candides filles d'Eve, aux yeux bleus, moins on rencontre de filles-mères. En Sicile, par exemple, la vertu des femme du peuple est farouche. Elle l'est moins en Espagne ; mais cependant une pauvre fille est gardée par sa mère avec le même *decorum* extérieur qu'une princesse. Celle-ci l'accompagne dans la rue, même pour aller à l'église. Roméo ne peut causer avec Juliette hors de la présence d'une tierce personne respectable. Il n'y a d'exception à cette règle que pour les longues conversations qui se font le soir, aux fenêtres, à travers un grillage. Dans tous les rangs de la société, celles-là sont permises par un usage séculaire, dont nous trouvons la trace encore vivante dans Shakespeare, Molière, Caldéron, Lopez, et dans tout le théâtre ancien. Mais, en général, on peut dire que l'honneur féminin est aussi cher aux femmes que l'honneur masculin l'est aux hommes, en Espagne. Les enfants qu'on dépose dans le tour des hospices sont nés pour la plupart de légitimes mariages, et en accomplissement de la parole divine : *Croissez et multipliez*. Seulement, quand cet ordre si bien rempli a mis sur les bras d'une femme pauvre sept ou huit petits enfants ; quand son mari vient à mourir en la laissant enceinte, elle abandonne à la grande famille chrétienne le soin de ce dernier né, afin de garder ses bras libres pour subvenir aux besoins des autres. Une médaille, un anneau, un signe distinctif quelconque est attaché au cou du petit être, comme un talisman qui peut un jour lui faire retrouver sa mère.

On sait si bien que ces dépôts d'enfants sont plus souvent l'effet de la pauvreté que de l'inconduite, qu'aucune idée de honte ne s'attache pour eux à leur humble début dans la vie. Les préventions contre certaines catégories de gens mal notés, je dirai même, notés d'infamies, sont bien moins fortes dans les pays du midi de l'Eu-

rope que dans les pays du Nord. Quelle est, dans ces derniers, la famille honnête qui voudrait admettre à son service un homme sorti du bagne ou seulement des prisons? Or, j'ai vu, en Sicile, un galérien, encore chargé de sa chaîne, qui travaillait comme jardinier dans une maison noble, et que les autres serviteurs traitaient avec égards! Sous le roi Ferdinand II (c'était l'époque où j'habitais Palerme et Naples), les habitants du bagne, quand ils s'attiraient l'indulgence par leur bonne conduite, étaient autorisés à aller travailler dans des ateliers en ville, accompagnés d'un de leurs gardiens. Ils payaient ce gardien sur leur salaire; et comme la journée d'un ouvrier est plus rétribuée que celle d'un soldat, il leur restait encore de quoi former un petit pécule. Mais ce n'était pas là le plus grand avantage de cette longanimité administrative. Le meilleur fruit qu'elle produisait, c'était de faire rentrer progressivement le galérien dans la société; c'était surtout de le soustraire à l'atmosphère viciée d'une agglomération de criminels. Il fallait que les mœurs publiques se prêtassent à ce système. Il fallait que les patrons ouvrissent leurs ateliers aux condamnés; il fallait enfin que les ouvriers libres fussent disposés de façon à n'être point contaminés par leur étranges camarades; et certainement cette facilité du gouvernement et des particuliers à l'égard de condamnés notés d'infamie, facilité que des observateurs superficiels ont attribuée au relâchement général des mœurs, me paraît un triomphe de l'esprit de charité.

C'est parce que la société, en Espagne (comme en Italie), ne connait point les catégories vouées au mépris public, que la guerre sociale ne saurait, là comme ailleurs, recruter des classes entières. Sans doute, les fausses doctrines font leur chemin au midi comme au nord; mais la classe à laquelle, ordinairement, elles s'adressent, sera lente, en Espagne, à les recevoir. Elle le sera, non pas tant parce qu'elle est restée très-catholique, que parce qu'elle n'est pas séparée moralement des classes supérieures. Le ton de familiarité courtoise, dont le roi donne le premier l'exemple dans ses rapports avec la haute noblesse, se propage, de proche en proche, jusqu'aux derniers rangs de la société. De même, la fierté d'allures qui se montre au sommet de l'échelle sociale, ne s'observe pas moins en bas. Les Espagnols — explique qui pourra cette anomalie — sont, au point de vue administratif et gouvernemental, un des peuples les plus corrompus de l'Europe; au point de vue social, ils offrent encore le modèle de vertus qui appartiennent à un autre âge. Le mépris des serments et des engagements politiques, la trahison militaire, la concussion sous toutes ses formes, font cortége, dans la vie publique, aux révolutions, à la banqueroute; et, pendant ce temps, le respect de la parole donnée, la probité dans les échanges, l'hos-

pitalité envers les étrangers, le culte sincère de la femme, la douceur envers les pauvres, continuent de régner dans la vie privée. Ne serait-ce point qu'il est resté, dans les classes inférieures, des qualités préservatrices des mœurs que les classes supérieures ont perdues? Ne serait-ce point que, contrairement à ce qui a lieu en Angleterre, les pauvres, en Espagne, sont plus sages et meilleurs que les riches? Les statistiques criminelles des deux pays donnent, en effet, l'idée d'une situation morale bien différente chez eux et chez leurs frères du Nord. La population des prisons et des bagnes se recrute le plus souvent partout dans la classe indigente; mais, tandis qu'une partie des pauvres de Londres se convertit en *pick-pockets*, en escrocs et en voleurs, ceux de l'Espagne, quand ils tombent dans le crime, deviennent brigands, contrebandiers et assassins.

Assassins! c'est là le péché d'habitude de la classe ignorante en Espagne. Chez elle, il n'y a pas loin, comme on dit, de la main au couteau. L'ardeur des passions, et un reste mal effacé des mœurs guerrières du moyen âge, lui servent le plus souvent de circonstances atténuantes. La justice est si boîteuse en ce pays; elle est si lente à venir au secours du droit, que l'offensé a pris là, de longue main, l'habitude de n'en appeler qu'à lui-même. Puis, ces grandes idées d'honneur chevaleresque, que les Espagnols doivent aux moines, prévalent plus encore dans le peuple que dans les classes élevées. En Andalousie, en Murcie, dans la province de Valence, partout où ces derniers ont laissé dans les mœurs des traces plus profondes, ces idées d'honneur sont poussées si loin que les magistrats, quant il s'en rencontre par hasard quelqu'un de zélé pour la recherche des coupables, y trouvent un obstacle à l'accomplissement de leur mission. Un homme est assailli par son adversaire, laissé demi-mort sur la place et transporté dans un lit d'hôpital. Le magistrat s'approche pour recevoir sa déposition. « Non, dit-il, je prendrai ma revanche. » Si sa mort imminente ne lui en laisse point l'espoir : « Que votre Grâce ne s'en mette point en peine, répond-il, j'ai des frères, et ils me vengeront. » Aucune instance ne peut le décider à des révélations qui lui paraîtraient entachées de faiblesse et de lâcheté.

Avec de pareilles idées, la proportion des meurtres en Espagne est plus grande que dans aucun autre pays civilisé. Dans le cours d'une seule année, les statistiques y ont accusé trois mille assassinats ou tentatives d'assassinat, tandis qu'en Angleterre on n'en a, pendant ce temps, relevé que trente-sept. Assassinat n'est pas le mot juste; c'est meurtres qu'il faut dire; car les coups, le plus souvent, sont portés dans les querelles. A peine un Espagnol a-t-il atteint l'âge de quinze ans, qu'il se ceint de la *faja*, ou large ceinture rouge, et qu'il y passe un couteau poignard. C'est pour lui la bulle d'or et la

robe prétexte. Cela veut dire qu'il est adulte et homme libre, ayant charge de son honneur. A partir de ce moment, tout est matière à rixes sanglantes; et les rivalités d'amour et les moindres écarts de langage. Chaque foire de village, — ces *ferias* qui sont les grands foyers de la vie populaire dans les régions méridionales de l'Espagne. — voit couler le sang à flots. Les alcaldes et les corregidors n'en font presque jamais un sujet de poursuites : ce sont des affaires d'honneur, des duels au couteau; cela suffit; et, d'un autre côté, l'Espagnol, si catholique pourtant, est, en matière de meurtre, incapable de remords.

Quand le pauvre d'Espagne ne tombe point dans le crime, dans le brigandage ou dans le trafic illicite de la contrebande, son caractère, ses habitudes, son genre de vie, ont le charme d'une idylle. Il est l'enfant de la nature, mais de la belle et poétique nature des bords de la Méditerranée; ce n'est plus, comme à Londres, cet être souffreteux, révolté, bien souvent dégradé, qui attend de l'aumône, non pas son pain, mais la satisfaction de certains besoins factices, et qui fait entrer dans des prévisions budgétaires la contribution des riches; c'est un homme qui appartient à la dernière classe ouvrière, garde sa dignité avec son indépendance, et ne mérite le nom de pauvre que parce qu'il subsiste de ressources très-faibles et surtout très-précaires. A ce point de vue, la moitié de la population de l'Espagne est composée d'indigents. Indigents, ces jardiniers des bords du Guadalquivir, dont les masures, de dix pieds de large, sont fermées de trois côtés par un mur à sec en pierres branlantes et fermées du quatrième par une claie légère en osier; indigents, ces laboureurs à gages qui travaillent tout l'été à l'ardeur du soleil et qui, l'automne venu, et avec lui les fièvres qu'il amène, se couchent sur un lit de planches nues, grelottant sous leur *manta;* indigents, ces mineurs d'Andalousie, qui n'ont d'autres demeures que d'étroites cellules creusées dans le roc, qu'éclaire, jour et nuit, la faible lueur d'une petite lampe suspendue; indigents ces portefaix, ces journaliers pour lesquels le travail est rare et dont le gain suffit à peine à l'entretien de la fille aux yeux noirs qu'ils épousent au sortir de l'enfance et dont, à vingt-cinq ans, ils ont déjà six enfants; indigents, ces nombreux ouvriers des campagnes et des villes qui ne possèdent qu'un vêtement et n'ont jamais que le pain du jour; indigents même, ces gens de maison, ces *criados* de familles, auxquels est étranger l'esprit d'épargne, et dont le salaire, déjà minime, s'en va en joyaux pour les fillettes, en cigares, en billets de loterie. Tout ce monde serait pauvre, sans doute, si l'absence de pécule et de bien-être était toujours la pauvreté : si, déjeûner d'un morceau de pain et d'un oignon, dîner d'une pastèque, souper d'un potage

aux légumes assaisonnés de poivre rouge, donnait à ceux qui se nourrissent ainsi l'idée d'un dénûment douloureux. Mais l'Espagnol, en quelque condition qu'il se trouve, n'est pas mécontent de son sort. La famille, rassemblée le soir autour du potage, en rehausse la saveur par un air de mandoline et par des conversations animées. Où commence donc l'indigence véritable, l'indigence ayant conscience d'elle-même, chez ce peuple sans besoin? Nous répondrons : au délaissement dans la vieillesse, à l'abandon dans la maladie. Mais ce délaissement est rare, parce qu'il n'y a point d'homme qui ait, plus que le pauvre Espagnol, le respect et le soin de ses vieux parents ; cet abandon n'existe que pour celui qui préfère mourir dans sa chaumière à chercher un refuge dans une salle d'hôpital. Les moindres villes d'Espagne, quelquefois même des bourgades, ont des *casas* de *beneficienciæ*. Dans les grands centres, comme à Cadix par exemple, les hôpitaux sont des palais ; et ce qui les rend aussi attrayants que peut l'être le séjour de la souffrance, c'est que ce sont des palais ouverts. La discipline sévère que le soin d'une sage hygiène y impose chez nous, la réclusion où vivent les malades, qui s'y sentent comme en prison, ne sont guères connues en Espagne. Les parents vont et viennent; et dans les asiles pour la vieillesse, on les voit arriver aux heures des repas, portant dans leurs mains des ragoûts fumants. Les personnes riches envoient la desserte de leur table, et les hospices de vieillards ressemblent à des auberges, ou plutôt à des couvents qui vivraient des dons de la charité du voisinage. La règle y règne au milieu de la liberté. Il y a peu de luxe dans les provinces d'Espagne; mais en voyant tant d'hôpitaux vastes, aérés, bien bâtis, il faut rendre à la nation ce témoignage qu'elle a, ou du moins qu'elle a eu, le noble orgueil de la charité.

Tous les pauvres qui sont à proximité des villes sont certains de trouver, en cas de maladie, un refuge à l'hôpital. S'ils préfèrent recevoir dans leur maison l'assistance médicale, une simple demande faite à la municipalité suffit pour l'obtenir; mais comme on connaît peu le système des secours à domicile, les soins du médecin, qui ne sont point aidés d'un bon régime, restent le plus souvent inefficaces. D'ailleurs, les meilleurs médecins sont les sœurs de charité qui, dans les hôpitaux, sont, plus que les docteurs, utiles aux malades. Les pauvres véritablement abandonnés, ce sont ceux qui habitent les sauvages *sierras* de l'intérieur. Là, le barbier saigneur et chirurgien est souvent lui-même un personnage introuvable. Dans ces régions, la vie civilisée n'a pas encore triomphé sur la vie pastorale et guerrière.

Hors l'état de maladie, nul, nous le répétons, ne gémit en Espagne de la pauvreté. Un paysan qui tient à bail un seul arpent de

terre auquel il fait produire des raisins et de ces melons verts qui croissent sans culture, ne s'estime point malheureux. Une cabane couverte en roseaux, composée d'une unique petite pièce, bien souvent sans fenêtre, meublée d'un lit en planches recouvert de lambeaux d'étoffe et de jarres en terre rouge aux formes antiques, lui plaît, comme il le dit lui-même, à l'égal d'un palais. Un âne est le seul auxiliaire qui lui soit nécessaire pour gagner le pain de sa famille. Le soir, il le charge de deux vastes paniers où les melons s'empilent, où les grappes festonnent les bords. A deux heures du matin, quelquefois à minuit, l'homme et la bête sont couchés sur la terre, dans le marché de la ville voisine, attendant l'heure matinale où, de toutes les portes, sortiront les ménagères, une corbeille sur la tête ou un petit panier au bras. Quelquefois, les marchands établis dans les stalles achètent à l'arrivée tout le produit de la récolte. Le paysan retourne alors à sa chaumière par la fraîcheur des nuits, déjeûnant sur sa route d'un morceau de saucisse emporté dans l'aile du chapeau. Au matin, le marché, paré de ses fraîches richesses, offre un spectacle enchanteur. En tous pays, un marché aux fruits et aux légumes est un gracieux et séduisant tableau. Mais la pluie, le brouillard et la foule entassée, lui enlèvent beaucoup de son charme. En Espagne, c'est une fête de paix et d'abondance, de lumière et de couleur. C'est une fête surtout pour les pauvres ; car des riches voluptueux courraient le risque d'y trouver maigre chair. La viande de chèvre est peu appétissante ; le mouton maigre, le veau absent, le bœuf aussi mauvais qu'il peut l'être. Les volatiles seuls fournissent une chair supportable. Mais cela n'importe point au pauvre. Il ne pourrait songer à mettre dans son *puchero* même un petit morceau de cette viande exécrable qui se vend quelquefois jusqu'à trente sols la livre. Pour lui, la gracieuse Providence a préparé d'autres ressources. C'est pour le pauvre qu'elle prodigue, ici, ses trésors : à ce poëte, elle offre des festins de poëte ; à cet enfant de la nature, des produits de la nature, aussi simples que lui-même ; et quand il passe le long des *fruterias*, d'où les fruits s'échappent de toutes parts et roulent sur la terre comme de cornes d'abondances trop pleines, la table est déjà mise par elle pour son favori.

Dans l'étalage gracieux et charmant d'un marché d'Andalousie, laissons de côté ce qui serait trop cher pour la pauvre ménagère, qui nourrit son mari, quatre enfants et elle-même avec trente sols pour la journée. Ne parlons point des laitances de thon séchées qui se balancent aux tringles en bois, du poisson frais, du gibier ni des viandes fraîches d'aucune espèce. Arrêtons-nous seulement devant ces *fruterias* et ces *pulperias*, où l'on trouve ce qu'il faut à notre humble mère de famille. Trois sortes de boutiques contiennent sa

provende ; commençons par la première, par celle qui lui présente ses plus solides aliments.

Dans un espace de six mètres carrés, imparfaitement enclos de planches, sont entassés des monceaux de morue, ce froment de la mer, qui nourrit la moitié du peuple d'Espagne. Le *bacalhao* est là plus qu'un aliment pour le pauvre, c'est une partie de son hygiène. Comme il mange beaucoup de fruits, cette chair salée, tonique, est nécessaire pour rendre la vigueur à son estomac débilité. A côté de la morue, s'ouvrent de grands barils remplis d'anchois et de sardines, s'étalent dix sortes de poissons, séchés, fumés, à teintes d'ambre ou d'acajou. Leur aspect résistant et coriace, leur odeur combinée avec celle de l'huile rance, rebutent l'œil et l'odorat promeneur. Mais ces âcres senteurs sont des parfums pour le pauvre espagnol. Et puis, tout cela se vend à si bas prix! Une livre de morue, ou de sardines ou d'anchois, ou de *vogas*, ou de *majama*, coûte cinq sols, et suffit à la consommation d'une sobre famille. On la fait cuire avec d'abondants légumes et un peu de cette huile si forte que le nez le moins rancuneux croit la sentir toujours quand il l'a une fois aspirée. Les plus aisés parmi les pauvres varient leur régime avec un peu de porc salé, généralement maigre et de bon goût ; les plus indigents se contentent de la fameuse soupe aux légumes, qui ressemble à s'y méprendre au potage rouge des Hébreux. Voici comment on le prépare : deux cuillerées d'huile, une poignée de sel, une pincée de poivre rouge, et de l'eau à discrétion ; faites bouillir dans ce mélange autant de choux, de haricots, de pommes de terre que vous voudrez. Quand le tout est réduit en une masse onctueuse et compacte, versez dans un grand plat, et que toute la famille, rassemblée autour, en prenne sa part et mange ce mets avec du pain. Nul n'est si pauvre en Espagne qu'il ne puisse se nourrir d'une soupe aux légumes. Voici, dans la boutique voisine, des sacs de haricots, de pois et de lentilles, que l'on vend deux sols la livre ; des guirlandes de piments rouges et verts, qui s'enroulent autour des pieux supportant les tentes, comme des colliers de jaspe et de corail. Voici des calebasses sucrées, du poids de cinquante livres, dont les flancs sont large ouverts ; voici des montagnes de choux, de patates douces, de pommes de terre et d'énormes navets ; voici enfin des chapelets interminables d'oignons et d'ail, dernière ressource qui peut remplacer toutes les autres. Une soupe à l'ail est le plus économique des régals. Un sou d'ail et un sou d'huile, une pincée de sel et un seau d'eau, font un potage parfumé. Le plus coûteux est le pain qu'il y faut mettre ; mais on y emploie des croûtes vieilles de huit jours, que l'on paye en conséquence.

La ménagère, si pauvre qu'elle puisse être, ne quitte point le

marché sans en emporter quelques fruits. C'est pour les pauvres et les oiseaux du ciel que Dieu les a faits ! Comme il les a parés de couleurs vermeilles ! comme il leur a donné des formes élégantes ! avancez votre main ! vous n'avez qu'à cueillir ! penchez vous vers la terre ! vous pouvez ramasser ! Les oranges, les citrons et les grenades roulent sous vos pieds ! Les piles de melons, de pastèques et de coings, obstruent votre passage ! les paniers de figues fraîches et sèches, de raisins délicieux, à pulpe ferme, sont remplis jusqu'aux bords ! Si votre pied, par hasard, se pose au milieu de ces richesses, le marchand n'en témoigne aucune colère ; si vous lui présentez quelques maravédis, il remplit votre panier ! Prenez donc, pauvre ménagère, des muscats et des oranges, des chataignes de Rouda, des noix d'Estramadure et des figues pour vos enfants !

Au milieu d'une si grande abondance de produits naturels, l'Espagnol, s'il était sage, ne connaîtrait jamais la pauvreté. Mais, tandis que l'ivrognerie et la paresse sont des sources inépuisables de misère pour toute une classe en Angleterre, la passion du jeu, sous toutes ses formes, tarit incessamment les modestes ressources du pauvre d'Espagne. On est joueur souvent par des causes bien diverses ; l'un l'est par avarice et par avidité ; l'autre, par désœuvrement et par ennui ; celui-ci par un faux amour-propre ; le plus grand nombre, par le dégoût des plaisirs simples et le besoin des émotions factices. L'homme du peuple, en Espagne, a trouvé moyen de l'être sans déroger à la noblesse de sa nature ; c'est en poëte qu'il rêve de palais et de diamants, de chevaux harnachés d'or et de beautés couronnées de perles, qu'un tour de roue à la grande loterie pourrait lui donner ! L'Espagnol n'a pas impunément cohabité pendant neuf siècles avec les Arabes et les Maures. Il a pris d'eux le goût et le génie des *Mille et une Nuits*. Il se complaît dans les débauches de l'imagination orientale. Les *châteaux en Espagne* auraient dû être inventés pour lui ! Quand le marchand de billets de loterie parcoure les rues, et, jusques sur les marches des églises, crie du matin au soir : *La suerte de quinientos mil duros por una peseta !* — la chance de cinq cents mille piastres pour vingt sous ! — il n'est pas un ouvrier dont la *faja* tombe en lambeaux, pas une mère de famille préparant sa soupe à l'ail, pas une fillette n'ayant d'autre parure qu'un bracelet en cuivre, qui ne courre jeter dans sa main la dernière *peseta* qu'ils possèdent. Ce continuel drainage que les loteries royales, provinciales, municipales, etc., font des ressources du pauvre, n'est rien auprès de la perte de temps qu'occasionne à la classe ouvrière la passion de divers jeux ! Tout homme du peuple a des dés dans sa poche. Un paquet de cartes sordides est fixé à côté des saucisses dans l'aile repliée de son chapeau. Les combats de coqs,

que nous trouvons avec raison stupides et barbares, sont rendus intéressants par l'appât du gain ; c'est l'enjeu qui en fait le charme. Tout petit, l'enfant est conduit par sa mère à la roulette foraine, où il apprend à risquer son unique sou sur la chance de deux biscuits. A dix ans, il joue aux dés, aux cartes, aux dominos ; et la grande *Rifa* — la loterie royale — berce encore sa vieillesse de mille rêves dorés !

Ainsi, la funeste habitude de se confier à la fortune façonne son caractère et influe sur toute sa vie. Au lieu de prendre en main le timon de ses affaires, l'Espagnol, presque toujours, les laisse aller à la dérive. Au lieu de mettre en sûreté ses petites ressources à la Caisse d'épargne, comme le fait le Français avec une sage persistance, il compte sur le hasard pour lui venir en aide dans la maladie, dans le besoin. Ce que le *gin* est pour l'Anglais pauvre de Londres, qui s'enivre à l'âge de huit ans, le jeu l'est pour l'homme du peuple en Espagne. C'est la double cause de son incurable pauvreté et de sa démoralisation. Démoralisation est un mot trop sévère ; diminution des forces morales serait plus juste. A force de s'abandonner en imagination aux chances heureuses de la *rifa*, il perd, en même temps que l'habitude d'une activité féconde, la puissance indomptable de l'homme qui ne veut rien devoir qu'à Dieu et à lui-même. Aucun peuple moderne ne possède moins que le peuple espagnol cet esprit guerroyant de travail, d'entreprise, qui domine le hasard et qui ne lui fait point appel. Le pauvre reste donc pauvre et tout changement de fortune est plus rare en Espagne qu'ailleurs ; mais il n'en est pas plus malheureux. Entré dans la vie par la petite boîte roulante qu'on appelle un tour d'hôpital, il meurt le plus souvent sur un lit dur, et son corps est jeté dans la fosse commune, avec cet irrespect que les Espagnols ont pour la dépouille des morts. Sa vie n'a guère été féconde, car il a peu travaillé, peu combattu ; mais, s'il n'a point laissé de trace, s'il a faiblement contribué pour sa part au grand labeur que les hommes font en commun, il a mené la douce et poétique existence de ceux qui vivent de beaux rêves et de nobles croyances. Ses rêves, ce sont les mille chimères de grandeur nationale, de richesses personnelles, de plaisirs et d'amours, dont l'imagination peuple son horizon ; ses croyances, c'est la souveraineté sur la terre, et, dans le ciel, l'immortalité !

Léo Quesnel.

BATAILLE DE ROCROY

D'APRÈS LA RELATION EN PARTIE INÉDITE DE LA MOUSSAIE

La bataille de Rocroy, qui eut une si grande influence sur les destinées de la France, a été retracée par plusieurs contemporains. Un des confidents de la maison de Condé, Pierre Lenet, a donné, dans ses mémoires [1], un récit qu'il prétend avoir été approuvé par plusieurs de ceux qui avaient assisté à l'action. Nous avons aussi la relation du baron de Sirot [2] qui commandait, à Rocroy, la réserve de l'armée française. Enfin La Moussaie, qui se distingua dans cette journée et y servit d'aide-de-camp au duc d'Enghien, a laissé la narration la plus complète de la bataille de Rocroy [3]. Malheureusement, elle n'a été imprimée qu'avec des changements et des suppressions qui la rendent méconnaissable. On a même eu soin de faire disparaître entièrement le nom de l'auteur. Il nous semble juste et utile de rendre à La Moussaie l'œuvre qui lui appartient et de rétablir, dans son intégrité, le récit qu'il nous a laissé de cette mémorable action. Il faut d'abord rappeler le rôle militaire de La Moussaie et la cause qui s'opposa probablement à la publication de son récit.

I

François de Goyon La Moussaie, connu d'abord sous le nom de baron de Nogent, et, plus tard, sous celui de baron de La Mous-

[1] P. 477 et suiv. de l'édit. Michaud et Poujoulat. Il ne faut pas toujours se fier aux souvenirs un peu confus de Pierre Lenet : il prétend, par exemple, que les funérailles de Louis XIII eurent lieu le jour même de la bataille de Rocroy, 19 mai 1643, tandis qu'elles sont postérieures de plus d'un mois.

[2] *Mémoires de la vie de messire Claude de Letouf, baron de Sirot, lieutenant général des camps et armées du roi* (Paris, 1683, 2 vol. in-12).

[3] Nous ne parlons ni de la relation publiée par la *Gazette de France* (nº 65, p. 449), ni du récit de Monglat, parce qu'ils n'émanent pas de témoins oculaires.

saie [1], était issu d'une ancienne famille de Bretagne. Nous n'avons pas la date exacte de sa naissance, mais il était à peu près contemporain du duc d'Enghien, dont il fut un des compagnons d'armes les plus dévoués. Après la bataille de Rocroy, il fut chargé de porter à la reine la première nouvelle de la victoire. Il se signala encore au siége de Thionville (juin-août 1643). Le duc d'Enghien, toujours empressé à faire valoir les mérites et les services de ceux qui se distinguaient dans son armée, insista vivement pour que La Moussaie obtînt une des récompenses réservées aux gens de guerre, telles que le gouvernement d'une place, ou un grade élevé dans l'armée. « Vous pouvez croire, lui répondait Mazarin le 4 septembre 1643 [2], que connoissant le mérite de M. de La Moussaie et n'ignorant pas sa naissance, mais sachant particulièrement en quel degré d'estime et d'affection il est dans votre esprit, de si fortes considérations ne me peuvent qu'apporter un désir violent de rechercher les occasions de le favoriser. Je les rechercherai certainement avec soin et les embrasserai avec joie. »

La campagne de Fribourg-en-Brisgau, en 1644, où il fallut triompher de la difficulté des lieux et des habiles manœuvres du général bavarois Mercy, ajouta encore à la réputation militaire de La Moussaie. Le duc d'Enghien, annonçant la victoire à Mazarin, faisait le plus vif éloge de sa valeur : « Je ne vous puis dire avec quel zèle et quelle affection et quel cœur La Moussaie a servi en cette occasion ; il a eu trois chevaux tués sous lui et une mousquetade au bras. Cela mérite que vous le traitiez favorablement. » La récompense ne se fit pas attendre : La Moussaie fut nommé maréchal de camp.

Il prit part, en cette qualité, à la bataille de Nordlingen en 1645. Il s'y tenait près du duc d'Enghien, sans poste fixe, avec la mission de se porter partout où il faudrait ranimer le courage des troupes et décider la victoire par un effort vigoureux. Au siége de Dunkerque, en 1646, La Moussaie se signala encore par son intrépidité : abandonné par la plupart de ses soldats et n'ayant avec lui que quelques officiers, il repoussa une sortie des assiégés [3]. A Lérida en 1647, à Lens en 1648, on le retrouve combattant toujours aux côtés de Louis de Bourbon qui, en 1646, avait échangé son nom de duc d'Enghien pour celui de prince de Condé, après la mort de

[1] C'est à tort qu'on l'appelle ordinairement le *marquis de La Moussaie*. Ce titre appartenait à son frère aîné, Amaury de Goyon La Moussaie.

[2] *Lettres du cardinal Mazarin*, t. I, p. 337, dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.

[3] Voyez l'*Hist. du siége de Dunkerque*, par Sarrazin, p. 43 de l'édition de 1663.

son père Henri de Bourbon. La Moussaie fut fait prisonnier à Lens. « On demeura quelques jours, dit une relation de cette bataille, sans savoir ce qu'était devenu le marquis de La Moussaie. Plusieurs l'avoient vu blessé dans la mêlée et le visage tout en sang. On reconnoissoit son cheval tué sur la place, mais on ne le trouvoit ni parmi les morts, ni parmi les prisonniers. A la fin, par les soins du prince de Condé, qui favorise ce généreux marquis d'une particulière estime pour la fermeté de son cœur et l'excellence de son esprit, on eut avis certain qu'il étoit prisonnier à Douai. »

La Moussaie, après sa délivrance, obtint le titre de lieutenant, général auquel ses services à Rocroy, à Fribourg, à Nordlingen, à Dunkerque et à Lens, lui donnaient de glorieux titres. Condé aurait voulu lui procurer, comme il l'avait fait pour Chabot, devenu duc de Rohan [1], une riche et brillante alliance. Déjà il lui avait donné le gouvernement de la citadelle de Stenay, une des places fortes dont il avait la disposition. Il songeait à faire épouser à la Moussaie la fille de Jean-Louis d'Erlach [2], ancien lieutenant de Bernard de Saxe-Weymar et gouverneur de la place forte de Brisach en Brisgau. On accusa même Condé d'avoir voulu, par ce mariage, s'assurer de cette forteresse [3]. Quoi qu'il en soit, l'arrestation du prince de Condé, en janvier 1650, renversa tous les projets d'avenir de la Moussaie. Fidèle à ce prince dans le malheur comme dans la prospérité, il n'hésita pas à se jeter dans la guerre civile pour venger Condé et obtenir sa délivrance. Il s'enferma dans Stenay, où Turenne et la duchesse de Longueville trouvèrent aussi un asile. Mais pendant cette même année 1650, la Moussaie fut enlevé par une maladie, dont on ignore les détails. Il n'avait guère que trente ans, comme le prince dont il avait partagé la fortune.

Pendant les sept années, où se renferme toute la vie militaire de la Moussaie (1643-1650), il ne fut pas seulement le compagnon d'armes intrépide et dévoué de Louis de Bourbon, il se fit son historien pour les brillantes campagnes de 1643 et 1644. Personne n'était mieux placé pour connaître Condé, exposer ses plans

[1] Henri de Chabot avait épousé, en 1645, Marguerite de Rohan, fille unique et héritière de Henri de Rohan.

[2] Jean-Louis d'Erlach, né en 1595, mort en 1650. On a publié, sous le titre de *Mémoires historiques concernant M. le general d'Erlach*, un recueil en quatre volumes contenant la correspondance et le récit des principales actions de ce personnage.

[3] « Il (Condé) avait même redoublé depuis peu les diligences qu'il a toujours employées pour faire réussir le mariage du marquis de la Moussaye avec la fille du sieur d'Erlach, gouverneur de Brissac, *afin d'avoir cette place importante à sa dévotion.* » *Lettre du roy sur la détention des princes de Condé et de Conti et duc de Longueville*, envoyée au Parlement le 29 janvier 1670.

et raconter ses actions. On pourrait craindre la partialité d'un homme aussi dévoué à son héros ; mais le ton de simplicité, de sincérité, de franchise militaire, qui règne dans la relation de la Moussaie, inspire une confiance que justifie d'ailleurs la comparaison avec les autres documents contemporains.

Les travaux qui ont rempli la jeunesse de la Moussaie et sa mort prématurée suffisent pour faire comprendre que sa relation des campagnes de Condé n'ait pu être publiée de son vivant. La disgrâce et la proscription du parti qu'il avait soutenu durèrent pendant plusieurs années. L'exil de Condé ne cessa qu'après la paix des Pyrénées, et lorsqu'il rentra en France, il prit soin de s'effacer pour ne pas blesser un souverain, qui n'aurait pas aisément supporté d'autre gloire que la sienne. Cette sorte de disgrâce de Louis de Bourbon dura jusqu'en 1668. Il reparut dans la campagne de Franche-Comté qui ne dura que quelques semaines. En 1672, il eut un rôle plus important : à cette époque, Louvois fut bien aise d'opposer un rival à Turenne, dont le caractère indépendant blessait l'ambition du ministre. Condé fut chargé du commandement de l'armée qui allait envahir la Hollande. Mais Condé n'était guère connu des nouvelles générations que par son rôle pendant la Fronde, sa lutte contre la royauté, son alliance avec l'Espagne, sa défaite à la journée des *Dunes*. N'était-il pas convenable, au moment où il reparaissait à la tête des armées, de rappeler les glorieux exploits de sa jeunesse? Tel fut probablement le motif qui décida à tirer des archives de la maison de Condé la relation des campagnes de Louis de Bourbon écrite, il y avait près de trente ans, par la Moussaie et à la livrer à la publicité, mais altérée, mutilée, et sous un autre nom. La Moussaie était mort sous le coup de la sentence qui proscrivait les partisans de Condé : le citer eut presque été un crime d'Etat. On chargea un personnage peu connu, Henri de Bessé, sieur de la Chapelle-Milon, de revoir, corriger et publier l'œuvre de la Moussaie [1].

Henri de Bessé ne se borna pas à s'approprier, en la tronquant, la relation du compagnon d'armes de Condé ; il supprima le nom de la Moussaie toutes les fois qu'il se rencontrait dans le récit. Quant aux changements qu'il a faits à l'œuvre originale, on peut les résumer en quelques mots : il a ajouté une préface et des réflexions politiques ; il a retranché des passages qui lui paraissaient trop

[1] La première édition de cet ouvrage fut publiée en 1673, sous ce titre : *Relation de ce qui s'est passé dans les campagnes de Rocroi et de Fribourg*. Une seconde édition parut en 1693 dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de M. le Prince*. Enfin M. Antoine de La Tour a réimprimé cette relation dans les *Petits Chefs-d'œuvre historiques* (Paris, 1846, Didot, 2 vol. in-12.)

longs ou blessants pour des familles puissantes ; enfin il a corrigé presque partout le style qu'il trouvait lourd et traînant ; il a coupé les phrases, afin de les accommoder au goût du temps et de leur donner des allures qui étaient, à son gré, plus vives et plus françaises.

Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, la relation du compagnon de Condé passa pour l'œuvre de Henri de Bessé. Au dix-huitième siècle, Ramsay et Desormeaux, entreprenant de retracer la vie de Turenne et de Louis de Bourbon, remontèrent aux sources, consultèrent les archives de la maison de Condé et citèrent le nom du véritable auteur, mais sans faire connaître le texte même de la relation. Guidés par ces écrivains, MM. V. Cousin et Henri Martin ont très-bien reconnu que la publication de Bessé n'était qu'une édition plus ou moins modifiée du récit de la Moussaie [1]. Mais n'ayant pas sous les yeux le texte authentique, il n'ont pu apprécier les altérations que Henri de Bessé lui a fait subir. C'est à signaler ces changements que nous devons nous attacher pour ce qui concerne la bataille de Rocroy.

II

On se rappelle que dans les derniers mois du règne de Louis XIII, les Espagnols, comptant sur les troubles d'une minorité, avaient concentré leurs troupes au nord de la France et se préparaient à envahir la Champagne. Don Francisco de Mello, général de l'armée espagnole, vint mettre le siége devant Rocroy (10 mai 1643). La prise de cette place aurait ouvert aux Espagnols l'entrée de la Champagne et le chemin de Paris. Aussi le duc d'Enghien, auquel Louis XIII avait confié le commandement de l'armée destinée à pro-

[1] *Jeunesse de Mme de Longueville*, 3me édition., p. 520. « Les libraires, écrit M. Victor Cousin, qui publièrent la *Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg* disent seulement que « ce manuscrit est heureusement tombé entre leurs mains. Nous ne voyons pas pourquoi on a voulu l'attribuer à un certain Henri de Bessé, sieur de la Chapelle-Milon, qui aurait été employé à l'administration des bâtiments royaux. Tout ce qu'on peut croire, c'est que Bessé, homme de lettres, aura corrigé le style de cette relation ; mais elle est évidemment de la main d'un militaire et d'un confident de Condé. » M. V. Cousin cite ensuite la Moussaie comme le véritable auteur du récit. Désormeaux, qui était bibliothécaire de la maison de Condé, ne pouvait laisser aucun doute à cet égard, lorsqu'il écrivait dans une note marginale de son *Histoire de Louis II de Bourbon* (t. I, p. 65 de l'édition de 1768) : « *Récit de la campagne de Rocroy par M. de la Moussaye, revu et publié par M. de la Chapelle.* » M. Henri Martin cite également La Moussaie, mais toujours d'après le texte donné en 1673 et reproduit dans toutes les éditions.

téger le nord de la France, prit-il immédiatement la résolution de défendre Rocroy. Ce prince n'avait que vingt-deux ans, et comme son génie militaire ne s'était pas encore révélé, on lui avait adjoint le sieur du Hallier, qui devint bientôt le maréchal de l'Hôpital, pour modérer et diriger la fougue de sa jeunesse [1]. Il avait sous ses ordres le maréchal de Guiche, Gassion, Senneterre, le baron de Sirot, et l'élite de la jeune noblesse. Le duc d'Enghien, qui avait son quartier général à Amiens, quitta cette ville à la nouvelle du mouvement des Espagnols et se rendit à Péronne, où il fut rejoint par la Ferté Senneterre, maréchal de camp, et par le corps d'armée réuni à Arras. Il continua sa marche vers Rocroy, mais craignant de ne pouvoir arriver assez tôt pour secourir cette place, il chargea Gassion de prendre les devants avec deux mille chevaux, et de jeter du secours dans la ville assiégée. Lui même le suivit de près avec le reste de l'armée, et il était arrivé à Joigny [2], lorsqu'il reçut le 17 mai la nouvelle de la mort de Louis XIII.

Il apprenait en même temps que la cour était divisée, que la reine paraissait donner toute sa confiance à la maison de Vendôme, et que le duc de Beaufort, un des chefs de cette famille, affectait dans les palais royaux un ton d'arrogance et de supériorité [3]. Il existait une ancienne et profonde rivalité entre les maisons de Condé et de Vendôme. Elle venait d'être ravivée par la querelle du prince de Condé que la hauteur de Beaufort avait blessé. Dans ces circonstances, le duc d'Enghien aurait pu être tenté de suivre les conseils ambitieux que ses amis ne lui épargnaient pas. « On auroit cru alors, dit La Moussaie [4], qu'un événement si considérable auroit fait naître dans

[1] Les instructions données au duc d'Enghien se trouvent dans le manuscrit de la B. N. Fr. 4169, fol. 1-5. Il y est recommandé au duc d'Enghien de se tenir en relation avec les gouverneurs d'Arras, Hesdin Landrecies, Bapaume, et en général avec tous les gouverneurs des places frontières de Picardie, d'Artois et de Champagne, « ne lui pouvant rien prescrire de plus particulier sur ce sujet, » dit l'instruction (f° 3), « mais seulement de faire ce qu'il jugera estant sur les lieux, par le conseil du sieur du Hallier, lieutenant général sous le dict sieur duc en la dicte armée, etc. » Ainsi, en réalité, c'était au prince et aux officiers généraux de son armée qu'était laissé le soin de décider des opérations militaires. Le prince sut bientôt s'affranchir de la tutelle qu'on lui avait imposée.

[2] Aujourd'hui département des Ardennes arrondissement de Mezières.

[3] V. pour les détails les *Mémoires de La Châtre*, colonel général des Suisses, témoin oculaire des scènes qui troublèrent alors la cour.

[4] Ce passage est un de ceux qui peuvent montrer combien la relation imprimée diffère de l'original. De Bessé se borne à dire : « Peut-être qu'un autre que le duc d'Enghien n'auroit pas eu la pensée de secourir Rocroy. Son rang, ses affaires, les intérêts de sa maison et le conseil de ses amis le rappelaient à la cour. Néanmoins il préféra, en cette occasion, le bien gé-

son âme les pensées de quelque établissement particulier et de se servir de l'armée qu'il commandoit et où il avoit un crédit extrême pour porter les intérêts de sa maison dans un temps où il sembloit que tout le monde ne songeoit qu'à s'agrandir. Mais la considération du péril de l'Etat lui donna bien de plus glorieux mouvements. Il crut qu'il devoit d'autant plus s'appliquer à la guerre étrangère, qu'il y avoit apparence que les divisions de la cour en produiroient une civile, et *contre l'opinion de beaucoup de ses amis, qui tâchoient à lui persuader de se servir de la conjoncture présente pour se rendre arbitre de la régence*, il détermina de poursuivre les desseins qu'il avoit commencés, et se confirma dans la résolution qu'il avoit prise de combattre, jugeant que l'état tumultueux des affaires avoit besoin d'un événement extraordinaire pour donner de la vénération à la naissance de l'autorité de la régence, se réjouissant que le bien du service du roi s'accommodât[1] avec le désir de gloire dont il étoit rempli et de se voir entre les mains une occasion d'élever sa réputation, en assurant la tranquillité du gouvernement. »

Dans cette pensée, il pressa la marche de l'armée vers Rocroy, et ne tarda pas à rencontrer Gassion[2], qui avait réussi à jeter des renforts dans la place. Gassion donna au duc d'Enghien les détails les plus précis sur la situation de Rocroy, sur les abords de la place et la position des ennemis.

La ville de Rocroy est située sur un plateau à l'entrée de la forêt des Ardennes. Elle est entourée de bois et de marécages, dont elle n'est séparée que par une plaine de peu d'étendue. Cette plaine, légèrement accidentée, présente au milieu un vallon dominé de chaque côté par des éminences en pente douce. D. Francisco de Mello occupait la colline la plus rapprochée de Rocroy, et pouvait facilement défendre l'entrée de la plaine, où l'on ne pénétrerait qu'en franchissant un passage étroit à travers les bois et les marais. Ce défilé, long d'environ trois kilomètres, était d'abord très-resserré, puis s'élargissait en approchant de la plaine de Rocroy. Avant de s'y engager, le duc d'Enghien réunit les officiers généraux de son armée pour délibérer sur le parti à prendre[3]. Le conseil,

néral à ses intérêts particuliers, et l'ardeur qu'il avoit pour la gloire ne lui permit pas de balancer un moment. »

[1] La copie que j'ai sous les yeux porte *s'accommodoit*.

[2] Ce fut à Rumigny (aujourd'hui département des Ardennes, arrondissement de Rocroy) que Gassion rejoignit le duc d'Enghien.

[3] Sirot et La Moussaie placent le conseil de guerre à Rumigny, avant que l'armée s'engageât dans le défilé. D'après M. Henri Martin (*Hist. de France*, 4e édition, t. XII, p. 163), ce conseil fut tenu plus tard; mais le texte de La Moussaie est formel : « Le duc d'Anguien, s'étant exactement instruit de

présidé par le prince, se composait du maréchal de l'Hôpital, des maréchaux de camp, d'Espenan, Gassion et la Ferté-Senneterre, de la Vallière, maréchal de bataille, de la Barre, qui commandait l'artillerie, et des mestres de camps ou colonels, Persan et Sirot.

Le duc d'Enghien demanda au conseil son opinion sur le meilleur moyen de secourir Rocroy. Le maréchal de l'Hôpital, Espenan, la Ferté-Senneterre, la Vallière et de la Barre, furent d'avis que l'on devait se borner à jeter dans la place un secours aussi considérable que possible sans livrer une bataille générale. Il leur paraissait dangereux, au commencement d'un règne, d'exposer le sort de l'Etat aux hasards d'une action, où l'on engagerait toutes les troupes. Cet avis fut combattu par le duc d'Enghien, par Gassion, Sirot et Persan. Le duc d'Enghien insista avec une grande force sur la nécessité de ne pas laisser s'affaiblir la réputation des armes françaises au commencement d'un règne. Il déclara, dit La Moussaie, « qu'il n'y avoit point de résolution qu'il ne prît et point de hasard où il ne s'exposât plutôt que de souffrir l'affront de voir prendre cette place devant lui. » Les paroles du prince entraînèrent le conseil tout entier. Le maréchal de l'Hôpital lui-même ne résista plus ; mais tout en cédant, il conservait l'espoir que les Espagnols s'opposeraient au passage du défilé, et que tout se réduirait à une escarmouche, pendant laquelle on pourroit jeter des troupes dans la place sans en venir à une action générale.

Il fut donc résolu que le lendemain 18 mai, on marcherait droit à l'ennemi. Le duc d'Enghien disposa son armée en quatre corps, afin qu'elle fût toujours prête à livrer bataille si l'ennemi la lui offrait. Il prit lui-même le commandement de l'aile droite avec Gassion sous ses ordres. L'Hôpital, et sous lui La Ferté-Senneterre, conduisait l'aile gauche. Espenan avait le commandement de l'infanterie, qui formait le centre de l'armée. Enfin la réserve était sous les ordres de Sirot. Comme on prévoyait que le combat pourrait s'engager au milieu des bois, le prince « résolut, dit La Moussaie, de mêler de l'infanterie parmi sa cavalerie. Dans ce dessein, il munit chaque intervalle de sa cavalerie de cinquante mousquetaires commandés par un capitaine. » Il envoya tout son bagage à Aubenton [1], et marcha à l'ennemi en ordre de bataille.

Pendant ce temps, D. Francisco de Mello, informé de l'approche des Français, hésitait sur le parti qu'il devait prendre. Son armée était forte de dix-huit mille hommes de pied et de huit mille che-

toutes ces choses, fit assembler les officiers de son armée *à Rumigny*, et leur ayant exposé ce que Gassion venoit de lui dire, etc. »

[1] Aujourd'hui département de l'Aisne, arrondissement de Vervins.

vaux. Sous ses ordres, le duc d'Albuquerque commandait la cavalerie, et le comte de Fontaines, qui s'était distingué dans les guerres de Hollande, était à la tête des vieilles bandes espagnoles, réputées la meilleure infanterie de l'Europe. Avec de pareils généraux et des troupes aguerries, D. Francisco de Mello espérait accabler les Français, dont il ne connaissait pas les forces réelles. Il ne croyait leur armée que de dix à douze mille hommes, tandis qu'elle s'élevait à vingt-trois mille. « Il voyoit bien, dit La Moussaie, qu'il empêcheroit avec facilité le passage (du défilé) et qu'en jetant son infanterie dans le bois et l'appuyant d'un grand corps de cavalerie, il étoit impossible qu'on le pût forcer, que même il pourroit, s'étant posté dans l'avantage des bois et des marécages, occuper l'armée de France, et avec peu d'infanterie achever de réduire la place, qui ne pouvoit plus tenir que deux jours. Ce conseil paroissoit bien le plus sûr, et il n'y avoit personne dans l'armée de France, qui ne crût qu'il le prendroit. Mais il ne répondoit pas pleinement aux vastes pensées dont il étoit rempli, et le prix de Rocroy et quelque avantage remporté dans un combat, n'étoient pas des choses qui pussent satisfaire son ambition. Il falloit le gain d'une bataille pour ouvrir le chemin aux grands desseins qu'il avoit faits et aux hautes espérances qu'il avoit conçues. » Ainsi, au lieu de fermer le passage du défilé [1], D. Francisco de Mello, concentra son armée autour de Rocroy et se flatta de l'espoir d'écraser les Français dans une bataille générale.

Pendant qu'il délibérait, l'armée du duc d'Enghien arrivait au défilé. « Ce fut là, dit La Moussaie, qu'il fut impossible de tenir caché le dessein de la bataille. Car le maréchal de l'Hôpital vit bien que, si on s'engageoit dans la plaine de Rocroy, on ne pourroit pas refuser un combat général, et lui qui ne jugeoit pas à propos de le hasarder voulut s'opposer à ce que disoit Gassion [2]. Mais le duc d'Enghien lui ayant dit assez brusquement les raisons qui l'obligeoient à passer en diligence, se chargea de l'événement, lui

[1] L'on blâma généralement la conduite du général espagnol, comme on le voit par un passage de Voiture qui écrivait au duc d'Enghien sur un ton d'ironie : « A dire la vérité, çà été trop de hardiesse et de violence à vous d'avoir.... mis en désordre les meilleures troupes des Espagnols, qui *vous avoient laisser passer avec tant de bonté*! » (*Œuvres de Voiture*, édit. Ubicin, t. I, p. 397.)

[2] Gassion avait été chargé de reconnaître le défilé à la tête d'un corps de cavalerie et déclarait qu'il serait facile de le franchir. Mais il n'y eut pas à ce moment de conseil de guerre, comme l'indique M. Henri Martin. Tout se borna à une altercation bientôt terminée par la décision du duc d'Enghien.

ordonna de se mettre à la tête des troupes qu'il devoit commander, fit marcher son aile droite et passa le défilé. »

En débouchant dans la plaine de Rocroy, le duc d'Enghien posta ses troupes sur la colline qui n'était séparée de l'ennemi que par un étroit vallon. Ce mouvement ne s'accomplit pas sans danger, La Moussaie, qui était aux côtés du général, le reconnaît : « Il n'y avoit personne avec lui, dit-il, qui ne vît le péril où il s'étoit jeté. Mais il sut se mettre en si bonne posture et couvrit si bien de ses troupes le haut de la petite éminence, où il les avoit mises en bataille, que les ennemis ne purent voir ce qui se faisoit derrière lui, et ne pouvant pas s'imaginer qu'un si grands corps de cavalerie se fût avancé tout seul si près d'eux, ils jugèrent qu'il était soutenu et ne prirent point le parti de le charger. »

Le duc d'Enghien put ainsi faire entrer toute son armée dans la plaine de Rocroy et la rangea en bataille dans l'ordre établi pendant la marche. L'aile gauche, sous La Ferté-Senneterre, s'appuyait à un marais, et la droite touchait au bois ; au centre, Espenan avec l'infanterie, et enfin la réserve commandée par Sirot. L'armée française eut beaucoup à souffrir de l'artillerie ennemie qui, établie sur la colline opposée et bien servie, faisait, dit La Moussaie, « de si furieuses décharges de canon, que, sans une constance extraordinaires des troupes, on n'auroit pu maintenir le poste qu'on avoit pris. Il y eut plus de trois cents hommes tués et blessés ce jour-là [1]. »

A six heures du soir, toute l'armée du duc d'Enghien avait pris position sur la hauteur en face de l'ennemi. Le prince résolut d'engager immédiatement la bataille ; il savait que le général Beck avait reçu l'ordre de rejoindre l'armée espagnole et qu'il arriveroit le lendemain à la tête d'une renfort considérable ; il voulait le prévenir. Mais au moment où il achevait de ranger son armée en bataille, on vint lui annoncer que l'imprudence d'un de ses lieutenants l'exposait au plus grand danger.

La Ferté-Senneterre commandait l'aile gauche en l'absence du maréchal de l'Hôpital, qui était alors auprès du duc d'Enghien. « Il avoit une jalousie démesurée contre Gassion, dit La Moussaie [2], et ne pouvoit supporter la gloire qu'il avoit acquise en jetant du

[1] Les *Mémoires de Sirot* parlent de deux mille hommes tués ; ce qui paraît excessif pour une armée qui comptait à peine vingt-deux mille hommes. Le chiffre, donné par La Moussaie, est plus vraisemblable.

[2] Cette critique de la conduite de La Ferté-Senneterre a été complétement supprimée par H. de Bessé, sans doute par ménagement pour une famille puissante. Il se borne à dire que la Ferté-Senneterre avait probablement des *ordres secrets* du maréchal de l'Hôpital. La Moussaie ne dit pas un mot de ces prétendues instructions données par le maréchal à son lieutenant.

secours dans la place et dans le passage du défilé ; il vouloit, à quelque prix que ce fût, faire une chose qui lui donnât un honneur qui ne seroit partagé par personne. Il crut qu'il pourroit, en faisant traverser le marais à l'aile qu'il commandoit, s'en aller par derrière l'armée ennemie jeter des secours dans la place. Comme c'est un homme qui, par le déréglement de son esprit, est plus gouverné par la passion que par le devoir et par la raison, il ne délibéra point sur les conséquences de cette marche, et avec une imprudence et une audace sans pareille, il fit passer le marais en diligence à toute l'aile gauche de cavalerie et à cinq bataillons de gens de pied, sans en avertir le duc d'Enghein. Ainsi toute cette aile demeuroit dénuée de cavalerie et affaiblie d'un grand corps d'infanterie. »

Lorsque le duc d'Enghien fut informé de cette entreprise téméméraire qui pouvait compromettre le salut de l'armée, il se hâta de voler à l'aile gauche pour réparer la faute de La Ferté. Le péril semblait imminent : on voyait, dit La Moussaie[1], « l'armée ennemie marcher en pleine bataille droit à nous, et les trompettes et les tambours sonnant la charge avec toutes les apparences imaginables qu'ils vouloient se prévaloir du désordre où la marche de La Ferté nous eût jetés. Il n'y avoit personne qui ne connût bien qu'il étoit impossible de lui résister, et encore que le duc d'Enghien eût tâché de remplir, avec quelques troupes de sa seconde ligne, la place que celles de La Ferté occupoient, si don Francisco eût fait son attaque dans ce temps-là, il est indubitable qu'il eût facilement renversé des troupes, qui lui cédoient beaucoup en nombre, et qu'il eût chargées dans le désordre et la confusion ; mais, comme il y a des moments précieux dans la guerre, dont la fortune est la maîtresse et dont dépend l'événement des plus grands desseins, notre désordre ne leur parut point, et les espaces, que l'ont avoit laissés vides, furent remplis par le duc d'Enghein avec tant de diligence, que pas un des chefs des ennemis ne s'en aperçut, et l'on a su que le mouvement qu'ils avoient fait n'étoit que pour gagner du terrain et donner lieu à la seconde ligne de se ranger en bataille. Ainsi quand ils furent à quatre cents pas de nous, ils s'arrêtèrent, et l'on

[1] Ce passage, où l'on sent si vivement le témoin qui a vu l'armée ennemie marcher droit aux Français, a été modifié par H. de Bessé de la manière suivante : « L'armée espagnole marcha en même temps, ses trompettes sonnant la charge, comme si Mello eût voulu se prévaloir de ce mouvement. Mais le prince ayant rempli la première ligne avec quelques troupes de la seconde, les Espagnols s'arrêtèrent. » Il semble que la manœuvre du duc d'Enghien ait suffi pour suspendre la marche des Espagnols. Telle n'est pas la pensée de La Moussaie : il n'attribue le salut de l'armée française qu'à l'ignorance où étaient les ennemis du mouvement de La Ferté-Senneterre.

vit bien par leur contenance, que leur dessein n'étoit pas de commencé l'attaque. »

La Ferté-Senneterre, rappelé par les ordres réitérés et pressants du duc d'Enghien, revint en toute hâte. « Celui qui lui porta les ordres, dit La Moussaie[1], montra le péril si grand, que les troupes d'elles-mêmes prirent la course, et, se jetant tout au travers des marais, regagnèrent fort promptement la place qu'elles avoient laissée. Avant que la nuit fût venue, l'armée se trouva de nouveau rangée en bataille. » La Ferté-Senneterre, en avouant sa faute au duc d'Enghien, lui promit de l'effacer le lendemain par des actions d'éclat et apaisa sa juste colère[2]. « Ainsi, ajoute La Moussaie, cet accident ne fit que retarder la bataille, et, s'il causa quelque inconvénient, ce ne fut que de donner temps aux ennemis de se mettre en meilleur ordre et de gagner plus de terrain. » Le duc d'Enghien, reconnaissant la nécessité de remettre la bataille au lendemain, prit ses dernières mesures, visita les corps de garde et donna l'ordre qu'on l'éveillât le lendemain de grand matin[3].

III

La nuit, qui précéda la bataille, était sombre, et les soldats, ayant abattu des arbres dans les bois voisins, allumèrent un grand nombre de feux. « Toute la plaine, dit La Moussaie, en étoit éclairée, et les armées étoient si proches et les feux des corps de garde se touchoient de si près que les deux camps ne sembloient qu'une même armée. La tranquillité de la nuit ne fut troublée d'aucune alarme, et il sembloit qu'il se fût fait une trêve générale, qui ne se devoit rompre qu'à la pointe du jour. Seulement l'on voyoit pardessus l'armée ennemie le feu qui se faisoit sur la tranchée de Rocroy, et c'étoit le seul lieu où il y eut apparence de guerre. Voilà donc les deux camps en repos dans l'assurance d'une bataille inévitable. Le conseil de se retirer ne pouvoit être pris d'aucun des chefs, et les deux armées se trouvoient enfermées dans un champ clos[4], duquel elles ne pouvoient sortir sans une perte ou une victoire tout entière. »

[1] Il est probable que ce fut La Moussaie lui-même qui, en qualité d'aide de camp du duc d'Enghien, porta les ordres du général à La Ferté. Les détails qu'il donne indiquent assez qu'il assista à cette scène.

[2] Ce passage a été encore supprimé par H. de Bessé.

[3] C'est le seul trait, dans le récit de La Moussaie, qui se rapporte au passage de Bossuet : « On sait que le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. » L'orateur a peut-être profité de quelque tradition conservée dans la maison de Condé.

[4] Cette expression de *champ clos* a été reproduite par Bossuet dans *l'Oraison*

Le soleil n'était pas encore levé que déjà le duc d'Enghien avait donné le signal de la bataille; il marcha aux ennemis à la tête de l'aile droite que Gassion commandait sous ses ordres. En descendant dans le vallon, qui séparait les deux armées, l'aile droite des Français rencontra un petit bois taillis, dans lequel le comte de Fontaines avait placé mille mousquetaires qui ouvrirent le combat. « Ils furent attaqués, dit La Moussaie, par un grand corps de cavalerie et par l'infanterie qui étoit dans les intervalles des escadrons, et ne pouvant résister à cet effort ils furent tous tués sur place. » Pour éviter de mettre sa cavalerie en désordre en l'engageant dans le bois, le duc d'Enghien ordonna à Gassion d'en faire le tour avec la première ligne de cavalerie, et lui-même s'étant mis à la tête de la seconde ligne marcha aux ennemis en suivant la gauche du bois. Gassion en fit le tour en bon ordre, et tout en marchant il étendit son corps sur la droite, puis il attaqua les ennemis en flanc, pendant que le duc d'Enghien les abordait en tête.

Le duc d'Albuquerque, qui commandait l'aile gauche des Espagnols, n'avait pas prévu cette double attaque. Il voulut changer son ordre de bataille pour faire face à Gassion et au duc d'Enghien. « Mais il n'y a rien de si périlleux, ajoute La Moussaie, que de faire des mouvements devant un ennemi puissant. » Plusieurs escadrons de l'armée espagnole, rompue par le premier choc de Gassion, se rejetèrent sur les autres corps de l'aile gauche et y portèrent le désordre. Ce fut alors que le duc d'Enghien chargea les Espagnols déjà ébranlés et changea leur désordre en fuite générale. Après avoir assuré la victoire de ce côté, il laissa Gassion poursuivre les vaincus, et tourna court contre l'infanterie allemande et wallone, qui formait la seconde ligne de l'armée espagnole. La Moussaie insiste sur l'influence décisive de ce mouvement : « Rien, dit-il, ne peut être considéré avec plus d'admiration que la prudence avec laquelle le duc d'Enghien y agit parmi les mouvements d'une valeur bouillante comme la sienne. Car il est assuré que le point général du gain de la bataille fut la retenue qu'il eût quand l'aile gauche des ennemis fut rompue et que, ne s'emportant point à leur poursuite, il tourna ses escadrons sur l'infanterie ennemie, sans souffrir qu'ils se débandassent. »

Par cette prudence le duc d'Enghien put réparer l'échec que son aile gauche venait d'essayer. Elle était commandée, comme nous l'avons vu, par le maréchal de l'Hôpital et la Ferté-Senneterre, et

funèbre du prince de Condé : « Les deux généraux et les deux armées semblent avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais pour décider leur querelle, comme deux braves en champ clos. » Il est probable que Bossuet avait eu communication du manuscrit de La Moussaie.

avait en tête l'aile droite des Espagnols sous les ordres de D. Francisco de Mello. La Ferté-Senneterre, qui voulait réparer sa faute de la veille, lança impétueusement sa cavalerie contre les escadrons espagnols et combattit bravement, mais témérairement ; il fut blessé, fait prisonnier et ses troupes mises en fuite. Le maréchal de l'Hôpital tenta vainement de les soutenir et de les ramener au combat il eut le bras cassé d'un coup de pistolet et fut mis hors de combat. L'aile gauche de l'armée française était perdue sans l'arrivée de Sirot à la tête de la réserve. Ce brave capitaine rétablit le combat et donna le temps au duc d'Enghien, qui avait passé sur le corps de l'infanterie allemande et wallone, de voler au secours de son aile gauche. La rapidité de la course du prince, écrasant tout sur son passage, est vivement marquée dans le récit des contemporains. « Il passa comme un éclair, dit Lenet [1], à son aile gauche, où il trouva Sirot combattant, et le seconda de telle sorte qu'il mit, en peu de temps, l'aile droite des Espagnols au même état qu'il avait mis l'autre. » D. Francisco de Mello fut lui-même entraîné dans la fuite du corps qu'il commandait et ne s'arrêta qu'à Philippeville.

Il ne restait de l'armée ennemie que l'infanterie espagnole qui formait quatre régiments. Elle n'avait pris jusqu'alors que peu de part à la bataille ; serrée autour de ses canons, elle montrait assez, dit la Moussaie, « par la fierté de sa contenance qu'elle se vouloit défendre jusqu'à l'extrémité. Le comte de Fontaines la commandoit. C'étoit un des premiers capitaine de son temps. Une longue incommodité, qui ne lui permettoit pas de monter à cheval et l'obligeoit d'aller toujours en chaise [2]. ne l'empêchoit pas de prendre sur lui les plus difficiles fonctions de l'armée et il montra bien, dans cette occasion, combien dignement il savoit s'en acquitter. »

Le duc d'Enghien n'hésita pas à attaquer cette redoutable infanterie ; il venait d'apprendre que Beck était arrivé à la lisière des bois avec six mille hommes. Il avait hâte de terminer la bataille avant que l'ennemi reçût ce renfort [3]. Il se mit à la tête de l'infanterie d'Espenan, qui s'était bornée jusqu'alors à quelques escarmouches ; et soutenu par un petit corps de cavalerie, il marcha contre

[1] La Moussaie a moins insisté sur ce qui se passa à l'aile gauche de l'armée française ; retenu auprès du duc d'Enghien, il ne fut témoin que du dernier choc qui mit en déroute l'aile droite des Espagnols, sauva l'Hôpital et délivra la Ferté prisonnier des ennemis.

[2] « Le comte de Fontaines, dit Bossuet, qu'on voyait porté dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est toujours maîtresse du corps qu'elle anime. » C'est le même fait relevé par le style et les grandes pensées de l'orateur.

[3] La Moussaie insiste sur ce point sans doute pour expliquer la précipitation d'une attaque qui fut meurtrière pour l'armée française.

l'infanterie espagnole. Le comte de Fontaines l'attendit de pied ferme et défendit à ses troupes de tirer avant que les Français fussent à soixante pas de leurs rangs. Puis les bataillons s'ouvrirent, et dix-huit canons, chargés à mitraille, vomirent la mort sur les troupes du duc d'Enghien, pendant que l'infanterie espagnole faisait un feu terrible de mousqueterie. « Nos troupes ne le purent soutenir, dit La Moussaie, et se renversèrent les unes sur les autres. Mais parce qu'il n'y avoit point de cavalerie pour les pousser, elles ne reculèrent pas loin, et le duc d'Enghien les ayant remises en ordre recommença encore la même attaque, qui eut encore le même succès. Jusqu'à trois fois [1] l'on fut à eux sans pouvoir les rompre. Mais enfin la réserve étant arrivée et quelques-unes des troupes qui avoient poussé les ennemis ayant rejoint, cette brave infanterie se vit enveloppée de tous côtés. »

Alors les chefs firent signe de leurs chapeaux qu'ils voulaient se rendre, et le duc d'Enghien s'avança pour recevoir leur parole; mais soit que le geste des officiers n'eût pas été compris des soldats, soit que l'attitude du duc d'Enghien, qui s'avançait l'épée haute, leur fit craindre une nouvelle attaque, ils firent une décharge sur le prince et ses compagnons. A cette vue, les Français exaspérés se jetèrent sur les Espagnols, pénétrèrent jusqu'au milieu de leurs bataillons et en firent un horrible massacre. Le duc d'Enghien, touché de compassion, se jeta entre les deux armées, ordonnant aux siens d'épargner les vaincus. « Toute l'infanterie d'Espagne, dit La Moussaie, se pressoit en foule auprès de lui et de ses principaux officiers pour y trouver un asile contre la furie des François et principalement des Suisses, qui ne pouvoient se résoudre à faire des prisonniers..... Il s'assembla autour de sa personne un nombre infini d'officiers et de soldats espagnols qui ne pouvoient ôter les yeux de dessus lui, et qui, parmi le tumulte et la crainte où ils étoient, sembloient n'avoir d'autre application qu'à regarder avec admiration la jeunesse et la bonne mine de leur vainqueur, dont ils venoient d'éprouver la valeur et dont ils éprouvoient la clémence [2]. »

Le prince, après avoir donné ordre à la garde des prisonniers,

[1] On voit encore ici que Bossuet ne s'est pas livré à un mouvement oratoire, lorsqu'il s'écrie : « Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants, trois fois, etc. » Il s'est borné à animer par un mouvement oratoire le récit historique.

[2] H. de Bessé a supprimé complétement la fin de ce passage. Bossuet, au contraire, en a tiré parti avec sa supériorité ordinaire : « Quel fut alors l'étonnement de ces vieilles troupes et de leurs braves officiers!... De quels yeux regardèrent-ils le jeune prince dont la victoire avoit relevé la haute contenance! » Ce n'est pas un médiocre honneur pour La Moussaie d'avoir fourni à Bossuet plusieurs traits qu'a perfectionnés le génie de l'orateur.

rallia ses troupes et se disposa à recevoir Beck s'il osait s'engager dans la plaine. Mais bientôt Gassion, qui revenait de la poursuite des fuyards, lui apprit qu'il n'avait rien à craindre du général allemand. Beck n'avait point franchi la lisière des bois, s'était contenté de rallier quelques-uns des fuyards, et même, à l'approche de la cavalerie de Gassion, s'était retiré précipitamment vers le Luxembourg. Ainsi la victoire était complétement assurée. Alors le duc d'Enghien, ajoute la Moussaie, « ne voulut pas différer à en rendre grâces à celui qui en est le maître absolu, et s'étant mis à genoux et ayant commandé à toute son armée d'en faire de même au milieu du champ de bataille, il remercia Dieu de la bénédiction qu'il avoit donnée à ses armes et du glorieux succès dont il avoit récompensé sa valeur [1].

« Telle fut, dit encore la Moussaie, la fin de la bataille de Rocroy, la plus glorieuse, la plus disputée et la plus entière que les François aient remportée depuis plusieurs siècles et dans laquelle il se fit de part et d'autre des actions dignes d'une mémoire éternelle... Gassion y acquit beaucoup de gloire, et le duc d'Enghien lui donna des marques si éclatantes de la satisfaction qu'il en avoit que, sur le champ de bataille même, il lui promit d'obtenir pour lui la dignité de maréchal de France, que peu de temps après l'on accorda à sa recommandation. »

La conduite du duc d'Enghien à l'égard de Gassion fut d'autant plus honorable qu'il ne manqua pas de gens disposés à attribuer à Gassion le mérite de la victoire, Ce fut Gassion, d'après Monglat [2], qui, « au lieu de poursuivre les fuyards, les laissa sauver et fut bride en main, ralliant toutes ses troupes et les remettant en bataille, parce qu'il aperçut le désordre des siens dans l'autre aile. » Les rôles des généraux sont tellement intervertis dans ce passage, que l'on serait tenté de croire à une erreur du texte, si on ne lisait la même assertion dans le journal d'un magistrat qui recueillait tous les bruits de la ville et de la cour [3] : « Gassion, dit Olivier d'Ormesson, Gassion *à qui on attribue le gain de la bataille*, ayant poussé les ennemis devant lui, rallia les fuyards et fit revenir le duc d'Enghien, etc. » L'envie, qui s'attachait à la gloire du jeune vainqueur, n'a pu prévaloir sur la vérité historique. attestée par le témoin le mieux placé pour suivre tous les mouvements de la

[1] Bossuet ne pouvait pas oublier ce trait : « Le prince fléchit le genou, et dans le champ de bataille, il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait. »

[2] *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 143.

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 59.

bataille. On a vu [1] avec quel sentiment d'admiration et quel accent de vérité La Moussaie a signalé la prudence dont le duc d'Enghien fit preuve en arrêtant l'élan de ses troupes, qui se précipitaient à la poursuite de l'ennemi. Il y a insisté avec raison comme sur le fait capital qui décida du succès.

« Jamais victoire, dit encore la Moussaie, ne fut plus complète : toute l'infanterie espagnole fut dissipée, et de dix-huit mille hommes de pied qu'avoient les ennemis, il y en eut plus de huit mille tués sur la place et près de sept mille prisonniers. Le comte de Fontaine, mestre de camp général, se trouva mort auprès de sa chaire, à la tête de ses troupes, par un trépas digne de sa réputation..... L'on prit dix-huit pièces de campagne et six de batterie, et pour servir de marques éclatantes d'une victoire si glorieuse, l'on remporta sur les ennemis deux cents drapeaux et soixante étendards. Le pillage ne pouvait être plus grand ; car, outre le butin qui se trouva dans le bagage, une monstre [2] entière que l'armée devoit toucher après la prise de Rocroy servit encore à enrichir la nôtre. La perte des François fut peu considérable : il y eut à peine deux mille hommes morts, peu d'officiers perdus. »

Tout ce qui touche à une victoire aussi importante, qui raffermit la régence d'Anne d'Autriche et couronna de lauriers, suivant l'expression de Retz, le berceau de Louis XIV, mérite d'être mis en lumière. Voilà pourquoi nous avons insisté sur la relation d'un témoin oculaire, qui n'a été livrée au public que mutilée et défigurée par des changements et des suppressions arbitraires. Et cependant, même altérée et tronquée, le récit de la Moussaie a paru encore une œuvre remarquable à des juges compétents. Charles Nodier faisait grand cas du récit de la bataille de Rocroy, attribuée à H. de Bessé [3], et M. Antoine de la Tour, dont les lecteurs du *Correspondant* connaissent le goût délicat et la science étendue, l'a placée parmi les *Petits Chefs-d'œuvre historiques*. Il nous a paru utile, au double point de vue de la vérité historique et du mérite littéraire, de montrer combien le texte original de la Moussaie est supérieur à la relation revue et corrigée par H. de Bessé.

A. Chéruel.

[1] V. ci-dessus, p. 150.
[2] L'argent destiné à la solde des troupes.
[3] V. l'avertissement placé en tête de la relation de H. de Bessé dans les *Petits Chefs-d'œuvre historiques*.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU CLERGÉ

ET LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

La loi du 12 juillet 1875, sera, quoi qu'on ait dit, un des plus beaux titres de la dernière Assemblée nationale à la reconnaissance publique. Elle a proclamé la liberté de l'enseignement supérieur en France, aux applaudissements des vrais libéraux de tous les partis et de tous les pays, et malgré ses réserves, elle a pleinement affranchi l'enseignement, à tous les degrés du monopole de l'Etat, qui en était resté trop longtemps l'unique et jaloux dispensateur.

Nous rendons hommage au magnifique élan déployé par l'Episcopat, au lendemain même de la promulgation de cette loi. Nous sommes heureux et fiers d'avoir vu les Evêques se grouper à Angers, à Lille, à Toulouse, à Lyon, à Paris pour fonder des Universités catholiques, et compléter ainsi l'œuvre de la « *restauration des âmes* », de l'éducation chrétienne de la jeunesse, si bien commencée par l'institution des colléges libres. Mais, nous l'avouerons sans détour, ce spectacle nous réjouit surtout parce que nous espérons que, de cette œuvre de *préservation*, surgira bientôt l'œuvre de *fondation* qui doit en être le couronnement, et que nous découvrons dans ces nouvelles Universités le germe et le gage de l'enseignement supérieur du clergé. Nous voudrions montrer la nécessité de cet enseignement pour notre chère Eglise de France, et exposer les principaux moyens de le constituer. Nos intentions sont droites et généreuses, nos vues toutes modestes; qu'il nous soit permis de les exprimer avec franchise.

I

Il faut bien le reconnaître depuis le Concordat, on ne s'est pas assez préoccupé, en France, de l'enseignement supérieur du clergé;

on n'a presque rien fait pour l'établir et le développer. Chacun comprend sans peine qu'on ne pouvait rien faire au lendemain de la Révolution ; il fallait alors pourvoir avant tout au nécessaire, à l'indispensable, c'est-à-dire, au rétablissement du culte et au recrutement des ministres. On peut ajouter qu'il n'était pas possible de faire grand'chose dans la période suivante : l'œuvre de réparation absorbait encore le personnel et les ressources. Heureusement nous n'en sommes plus là depuis plusieurs années, encore qu'il ne faille pas s'endormir dans une sécurité qui serait dangereuse et funeste. Il est vrai que les grandes villes et beaucoup de campagnes ne sont pas encore suffisamment pourvues de prêtres ; mais, en retour, les congrégations enseignantes, les ordres religieux secondent merveilleusement de toutes parts et sous toutes les formes le zèle du clergé pastoral ; des missionnaires partent chaque jour pour porter la foi dans les contrées infidèles ou barbares : et l'on sait assez que les diocèses ne s'appauvrissent pas en favorisant ces vocations généreuses. Leur seul exemple est la semence féconde de plusieurs vocations sacerdotales ; souvent c'est le grain de blé que le semeur jette dans le sillon pour en recueillir un épi.

Nous n'oublions certes pas le progrès réalisé dans ces derniers temps. Sous l'impulsion de l'Episcopat, le clergé et les ordres religieux ont su bénéficier sans retard de la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire. Ils ont institué de nombreux et excellents colléges libres. La plupart sont en pleine prospérité, et tous les jours nous en recueillons les fruits abondants. Toutefois, comme nous ne saurions nous ranger parmi les endormis et les satisfaits, nous n'hésitons pas à déclarer qu'il reste beaucoup à faire pour l'éducation de la jeunesse laïque, dont une trop grande partie sèche encore sur pied, ainsi qu'une belle moisson dans des champs privés de la rosée du ciel. Nous n'ignorons pas non plus qu'en ce moment les Evêques sont tout entiers à l'œuvre des Facultés et des Universités catholiques ; que l'établissement de ces Facultés exige une grande prudence, et aussi des ressources qui sont loin d'être assurées. Nous savons enfin que pour bâtir sûrement, on doit édifier lentement ; que faire trop et vite ne mènerait à rien de stable et de fécond, mais entraînerait tôt ou tard la stérilité, la ruine, la confusion, selon le mot de l'Evangile ; et qu'ainsi, pour ne pas s'exposer aux plus cruels mécomptes, il faudra concentrer pendant longtemps toutes les forces et toutes les ressources sur quelques Universités régionales, établies dans les villes les plus centrales et les plus importantes.

Est-ce à dire cependant qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper dès à présent, et d'une manière active, de l'enseignement supérieur ecclésiastique? que le clergé peut et doit se contenter longtemps

encore de l'enseignement des petits et des grands séminaires? Qui oserait le prétendre? Qui voudrait le soutenir? Personne assurément.

Car enfin, si l'Episcopat a témoigné une si vive sollicitude pour la *restauration des âmes* et les intérêts spirituels de la jeunesse laïque, est-ce qu'il pourrait ne pas témoigner une pareille sollicitude pour les intérêts intellectuels de la jeunesse cléricale et le relèvement des études ecclésiastiques singulièrement dégénérées? Le jeune clergé n'est-il pas, comme on l'a dit, la meilleure part du troupeau qui lui a été confié? Les brebis du bercail qui nourrissent et élèvent les agneaux n'ont-elles pas un droit supérieur aux soins et à la vigilance? En un mot, si la jeunesse laïque avait surtout besoin d'une éducation chrétienne, ne peut-on pas affirmer que la jeunesse cléricale a surtout besoin d'un haut enseignement, et que le moment est enfin venu d'y pourvoir?

Comment, en effet, ne pas reconnaître, au moins en général, d'une part, l'incontestable supériorité du corps professoral universitaire et des laïques, même incroyants, dans les lettres, les sciences, la linguistique, l'histoire, et de l'autre, l'infériorité trop commune du clergé dans la science qui lui est propre, dans la théologie? C'est une vérité de fait et d'expérience que nous sommes obligés de constater chaque jour. Que pense-t-on, que dit-on de nous, au dedans et au dehors, en France et à l'étranger? Au dedans, on pense et on dit que le clergé français est admirable, surtout quand on le compare, par sa régularité, sa discipline, son zèle, son dévouement. Au dehors, on pense et on dit qu'il est, sous ce rapport, le premier clergé de l'Europe, et je ne sais quel général prussien, témoin de sa belle attitude religieuse et patriotique pendant la dernière invasion, a déclaré qu'il était la seule classe qu'il eût trouvée vraiment debout en France. Oui, debout et à la tête, sous le rapport moral et religieux, mais penché et un peu en arrière sous le rapport intellectuel et scientifique. S'il possède l'instruction moyenne, autant et plus que toute autre classe de la société, il est loin pourtant de posséder, à un degré suffisant, l'instruction supérieure, la haute culture qui lui conviennent plus qu'à toute autre, parce qu'il doit être toujours et partout, en vertu de sa mission divine, l'autorité sociale, la classe dirigeante par excellence. Voilà ce qui est généralement reconnu.

Or, à quelle cause faut-il attribuer cette infériorité relative du clergé sous le triple point de vue littéraire, scientifique, théologique, et cet amoindrissement d'influence sociale, qui en est le résultat inévitable en tout lieu et en tout temps, mais particulièrement en France et à notre époque? Evidemment à nulle autre qu'à l'absence prolongée de tout enseignement supérieur des lettres, des sciences

et de la théologie. Qui ne le sait? Le lettré, le savant, le théologien ne peuvent se former que dans les grandes écoles sous de grands maîtres. Et, je le demande, où sont aujourd'hui en France les grands maîtres du clergé? Où sont, depuis la Révolution, ses grandes écoles littéraires, scientifiques, théologiques? Hélas! les bons professeurs, qui ne sont pas assez nombreux dans les petits séminaires, sont trop rares dans les grands, où il est beaucoup plus difficile de suppléer à la direction intellectuelle par la conduite et le travail personnel. L'éducation sacerdotale y est mieux soignée, croyons-nous, que celle de tout autre clergé. Mais combien la direction des études laisse à désirer! — Nous n'incriminons pas les personnes, à Dieu ne plaise! nous constatons les faits, en déplorant amèrement le malheur des circonstances qui les ont amenés. — La théologie qu'on y enseigne communément est une simple théologie élémentaire dépassant à peine le niveau d'un grand catéchisme de persévérance fait en latin. Sans doute, elle suffit pour le ministère des campagnes, et bon nombre de séminaristes n'en demandent pas davantage. Mais ne sait-on pas que ce ministère n'est pas la seule destination du clergé? Ne sent-on pas que, dans tout grand séminaire, il y a un groupe d'excellents élèves qui souffre de cet enseignement si secondaire, et qu'il n'est pas bon de sacrifier, en pure perte, à la majorité cette minorité d'élite, à l'encontre de ce qui se passe, nous dit-on, dans les grands lycées, où le professeur néglige trop souvent les deux tiers de sa classe pour *chauffer* les *premiers sujets* en vue du prochain concours. C'est là un mauvais système, je le veux bien; mais l'autre méthode en a-t-elle plus de valeur et de mérite?

Ainsi, ce ne sont pas les élèves et les disciples qui manquent aux grandes écoles et aux docteurs dans l'Eglise de France. Ce sont les grandes écoles qui font défaut aux élèves et les docteurs aux disciples. Ah! qui dira jamais tout ce que tant de jeunes clercs consument en vain de lumière et de flamme, à la fleur de leur vie, parce qu'on ne donne pas à leur esprit affamé l'aliment nécessaire tout ce qu'ils endurent de soif dévorante, parce qu'on les fait boire à peine dans le creux de la main, au lieu de les abreuver largement aux sources profondes des lettres et des sciences sacrées? Qui racontera les généreuses et stériles aspirations de tant de prêtres, alors que, dans leur virilité, ne demandant qu'à combattre pour la gloire de Dieu, pour le triomphe de l'Eglise et le salut des âmes, ils se voient impuissants à repousser les assauts multipliés de l'erreur, semblables à un soldat intrépide, mais sans armes suffisantes devant l'ennemi? Car, on peut le dire, nulle classe ne saurait produire autant que le clergé de nobles esprits et surtout de nobles cœurs, nulle n'étant ni

aussi bien organisée et aussi virilement élevée, ni aussi sobre et aussi chaste, ni vivant en contact aussi intime avec les choses saintes, en voisinage aussi rapproché avec Jésus-Christ et avec Dieu. Et maintenant que le vent du malheur en passant sur nous, a ravivé le feu sacré dans nos âmes, nous éprouvons pour l'Eglise et la patrie en deuil une passion que nous ne nous étions pas connue jusqu'à ce jour. Oui, nous envions une instruction au moins comparable à celle que reçoit le clergé allemand, comme nous envions pour notre armée la forte organisation de l'armée prussienne. Et s'il est vrai que ses généraux affirment que nos soldats, bien disciplinés et bien commandés, seraient des soldats vraiment invincibles et les premiers du monde, il ne nous déplaît pas que les évêques d'Allemagne disent du clergé de France que, s'il avait un savoir égal à ses vertus, il serait le premier clergé européen.

Mgr l'évêque de Tarentaise n'a pas craint de l'affirmer. « Ce qui manque évidemment au clergé français, a-t-il écrit à S. Em. le cardinal archevêque de Paris..... c'est une science supérieure [1]. » N'insistons pas, pour le moment, après une telle déclaration, et hâtons-nous de dire que l'épiscopat songe depuis longtemps à créer le haut enseignement qui seul peut donner *une science supérieure.*

Déjà, sous la Restauration, Mgr Frayssinous avait conçu l'idée d'une maison d'études ecclésiastique, sorte d'école normale où devaient se former des jeunes prêtres des différents diocèses. Le concours de l'Episcopat et du gouvernement lui était assuré. La Chambre des Députés l'approuva et vota au budget l'allocation demandée. Mais ce projet échoua par un déplorable conflit de pouvoirs. Mgr l'évêque d'Hermopolis soutenait que la maison des hautes études, étant faite pour tout le clergé et devant servir à la nation entière, devait relever du ministre des Cultes et de l'Instruction publique, tandis que Mgr de Quélen soutenait, non sans raison, qu'étant un établissement ecclésiastique, elle devait relever de l'autorité diocésaine.

En 1831, M. Cousin adopta ce projet, en succédant à Mgr Frayssinous, et voulut le mettre à exécution. Il se présenta chez Mgr de Quélen avec les lettres de trois archevêques. Le vénérable prélat, quoique peu favorable au nouveau gouvernement, accueillit volontiers les offres du ministre, mais à la condition expresse que l'Ecole relèverait uniquement de son autorité. M. Cousin échoua donc comme Mgr Frayssinous, mais sans renoncer à un dessein dont il sentait vivement toute l'importance. «... Il faudrait reprendre « cette affaire, écrivait-il dans le *Récit de son voyage en Hol-*

[1] Lettre du 8 septembre 1874.

« *lande*, avec la ferme volonté de la mener à bien, et pour cela, « ce n'est point avec Mgr l'archevêque de Paris, c'est avec Rome « qu'il faudrait traiter. Rome sait à quel point la grandeur du clergé « français importe à la chrétienté tout entière, et elle ne peut qu'ap- « plaudir à un établissement dont le but est le perfectionnement « des études théologiques, et la formation d'une élite ecclésiastique « capable de soutenir, dans ces temps difficiles, l'ancienne réputa- « tion de savoir et de lumière de l'Eglise de France [1]...»

Redevenu ministre en 1840, M. Cousin comprit qu'il fallait s'entendre d'abord avec l'autorité diocésaine. Il parla plusieurs fois de son cher projet à M. l'abbé Affre, alors nommé vicaire général capitulaire et coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, en l'adjurant de mettre à profit pour sa réalisation les bonnes dispositions du gouvernement. Mgr Affre, devenu archevêque de Paris, fut pressé de nouveau par le ministre : il lui répondit que, si l'Etat voulait se réserver la haute direction de cette Ecole, il n'y consentirait jamais. Enfin, peu satisfait de la nouvelle loi sur l'instruction publique, et devinant les vues intéressées du roi dans cette fondation, il se vit obligé de l'ajourner indéfiniment. Mais il publia bientôt une remarquable lettre pastorale sur les études ecclésiastiques, la réorganisation des Facultés de théologie, et l'établissement des conférences diocésaines.

Il y disait, en parlant de l'influence plus immédiate de la science et de la littérature, que, « dans certaines circonstances, le prêtre « pouvait renoncer à exceller dans les sciences sacrées pour faire « rejaillir sur l'Eglise l'honneur de faire entrer dans toutes les voies « de l'esprit humain des hommes éminents. » — « Nous désirons, « ajoutait-il, cet honneur pour le sacerdoce, et nous soupirons après « le moment, où ayant réparé des pertes, il pourra occuper un rang « honorable dans les sociétés savantes et ressaisir la couronne que « la tempête arracha violemment de son front, à la fin du siècle « dernier. »

Cette lettre eut un immense retentissement en France, en Angleterre, en Allemagne. A Rome, Grégoire XVI, ravi d'admiration, en lut plusieurs fragments à divers évêques venus pour le visiter.

Vers 1843, peu après avoir acheté à Mme de Soyecourt l'ancien couvent des Carmes, Mgr l'archevêque de Paris annonça qu'il allait y fonder une maison de prêtres auxiliaires et une maison de hautes études dont il n'avait jamais abandonné le dessein. « .... Nous « devons désirer, écrivait-il, de former des écrivains capables de « composer de solides écrits en faveur de la religion, des prédicateurs « éminents qui soutiennent la haute réputation d'une chaire illustrée

[1] *Vie de Mgr Affre*, par l'abbé Cruice. Paris, 1849, pages 117 et suiv.

« par Bossuet, Massillon et Bourdaloue, et qui sachent la rendre « encore plus édifiante qu'elle n'est illustre... » — Il ne se proposait pas uniquement de rendre au clergé ses titres littéraires, qui furent une des gloires de l'Eglise et l'un de ses droits à la confiance et au respect des peuples ; il rappelait que la littérature est la compagne inséparable de l'éloquence, et qu'une forte instruction littéraire était utile à tous les membres du clergé, parce que tous ont un besoin habituel de parler et d'écrire pour défendre la foi et pour en exposer les divins enseignements avec succès. Il avait la vraie intelligence des idées et des besoins de son époque, et au sein des luttes ardentes et passionnées que suscitait la question de la liberté d'enseignement, il sentait qu'on devait viser surtout à la pacification des esprits et des cœurs par l'apostolat et la charité. «... Le prêtre qui comprendra « l'esprit de son siècle et de son pays, disait-il, et voudra rendre de « grands services à l'Eglise, ne sera pas seulement théologien. Les « études littéraires qui embrassent l'histoire et la philosophie offrent « un terrain pacifique où peuvent se rencontrer des hommes d'opi- « nions diverses et discuter sans aigreur les prétentions de l'erreur « et les droits de la vérité... » « Le malheur de la vérité, disait-il « encore, est d'être méconnue. Il faut la faire connaître en lui prê- « tant le charme et la force qui sont le secret de l'art uni à la piété. « Ce sont des prêtres savants et lettrés qui rempliront cette mission « de paix. Des relations affectueuses, établies par des études com- « munes entre les ecclésiastiques et les hommes vivant dans le monde, « seront plus efficaces que les raisonnements pour dissiper les pré- « jugés. » — La création de l'école ecclésiastique était ainsi, aux yeux de Mgr Affre, le meilleur moyen de prévenir, entre l'Etat et l'Eglise, dans le gouvernement de la haute éducation intellectuelle du pays, le plus fâcheux divorce, le meilleur moyen de rétablir entre le clergé et la société civile la vieille alliance qui, après avoir fait la grandeur littéraire et scientifique du dix-septième siècle, avait été si malheureusement rompue par la Révolution. »

« Il fallait poser les bases d'une si grande œuvre, construire avec lenteur pour construire avec sûreté, et attendre de Dieu et du temps l'achèvement de l'édifice. Mgr Affre fonda donc une école normale ecclésiastique, qui dût, comme un arbre naissant, grandir peu à peu et se diviser un jour en trois branches : les lettres, les sciences et la théologie. Il eut le bonheur, avant de mourir, de voir fleurir les deux premières, et ne sachant pas encore que sa mémoire serait consacrée par un glorieux martyre, il regarda depuis cette fondation comme la grande œuvre de son épiscopat. Un artiste lui montra un jour une médaille, dont un côté représentait son image, en demandant quel sujet conviendrait mieux au

revers. Il répondit : « La façade de l'église des Carmes, avec cette « inscription : *Pietati litteras adjunxit.* »

L'École des Carmes à Paris, celle des Chartreux à Lyon, ont été, croyons-nous, les deux seules écoles ecclésiastiques fondées en France pour l'enseignement supérieur des lettres et des sciences. Il serait facile d'expliquer pourquoi elles n'ont pas eu tout le succès voulu, mais il est plus agréable de constater qu'une grande part d'honneur leur revient dans le réel progrès littéraire et scientifique accompli par le clergé depuis la Restauration. Pour ne parler que de l'École des Carmes, et sans compter les membres distingués fournis à l'épiscopat, elle a formé, dans le cours de trente ans, cent quatre-vingt-sept licenciés et vingt docteurs ès-lettres, vingt licenciés et trois ou quatre docteurs ès-sciences, venus de divers diocèses et répandus aujourd'hui sur tous les points de la France. « La plupart ont acquis une véritable distinction par leurs travaux, leur savoir et leur esprit ecclésiastique; les uns dans l'enseignement, les autres dans le ministère honorent leur caractère sacerdotal par les services qu'ils rendent au pays. MM. Cousin, Villemain, Rouland, Fortoul, Prévost-Paradol, Victor Leclerc ont témoigné leur estime profonde pour cette institution dans des lettres que les Archives de l'Ecole conservent précieusement. Des membres éminents de l'Université, depuis M. Egger jusqu'à M. Ollé-Laprune, y ont donné des leçons et des répétitions. Tant la pensée de Mgr Affre était juste, et tant la littérature et la science sont un terrain propre pour le rapprochement des clercs et des laïques. »

Eh bien ! C'est aux évêques fondateurs qu'il appartient d'exécuter, en le perfectionnant, le beau programme de Mgr Affre : désormais ils peuvent bénéficier tout à la fois des ressources de leur puissante association, de l'établissement des Facultés nouvelles, et des leçons de l'expérience acquise.

D'abord il faudrait maintenir et réorganiser celle des Carmes, sous sa véritable appellation d'*école de hautes études*. Elle n'en a jamais eu d'autre, parce qu'elle n'a jamais eu d'autre destination que celle-là, et la présenter, ainsi qu'on l'a fait quelquefois assez malencontreusement, comme une *école de hauts dignitaires*, une *pépinière d'évêques et de grands vicaires*, c'est donner à entendre que l'Empire l'avait transformée en institution nationale avec les mêmes vues intéressées que la Restauration et le gouvernement de Juillet. La Chambre des Députés vient de supprimer le modeste crédit annuel de 29,000 francs qui lui était alloué par le budget des Cultes, et le Sénat n'a pas même songé à le rétablir. Le moment est donc venu de lui assurer des conditions de sécurité et d'indépendance qui lui ont fait défaut jusqu'à ce jour.

Plusieurs évêques réunis à Paris, en 1849, l'adoptèrent comme école normale métropolitaine. Les évêques-fondateurs de l'Université ne sauraient ni l'abandonner, ni en laisser toute la charge à un seul diocèse. Pourquoi ne l'adopteraient-ils pas comme école normale inter-diocésaine, afin d'y entretenir constamment un certain nombre d'élèves boursiers ou demi-boursiers? S'ils ne croient pas devoir prélever la somme nécessaire sur les dons et les aumônes recueillis chaque année pour l'entretien général de l'Université, ils n'ont, ce semble, qu'à faire appel à leur clergé. Cet appel sera entendu. Tous les prêtres seraient heureux, nous en sommes certain, de fournir une petite cotisation de 5 francs par tête, et par ce moyen on pourrait créer peu à peu quelques bourses ou demi-bourses dans chaque diocèse.

Ensuite, une école semblable devrait être annexée à chaque Université libre, et, autant que possible, établie dans son propre local, afin que les étudiants fussent plus à la portée des salles de cours, des bibliothèques, des cabinets et des collections. L'école serait fondée a frais communs par les évêques-fondateurs, mais l'entretien de chaque élève resterait, comme nous l'avons dit, à la charge de son diocèse. Enfin, les élèves qui auraient obtenu le grade de la licence, y resteraient encore deux ans environ, conformément au *prospectus* adressé par Mgr Affre à tous les évêques de France [1], afin de se préparer au doctorat et de perfectionner leurs études en dehors du programme officiel.

Qu'on ne se fasse pas illusion, il y va du succès de l'œuvre entreprise; il y va aussi des plus graves intérêts et de l'honneur même de l'Eglise de France.

Il y va du succès de l'œuvre entreprise, particulièrement de l'avenir et de la prospérité des Facultés des lettres et des sciences. En effet, celles de droit et de médecine, si on évite avec soin de les multiplier, pourront vivre et prospérer aisément, parce que leurs professeurs auront affaire, non pas à de simples auditeurs, mais à de vrais élèves, dont le nombre ira toujours croissant. Mais qu'on y réfléchisse bien, il y a péril pour la Faculté des lettres et surtout pour la Faculté des sciences. Leur but direct, leur raison finale est de former des licenciés et des docteurs; et par conséquent, si on veut assurer leur vitalité et leur prospérité, il faut leur fournir un noyau d'élèves sérieux et assidus. Sinon, la plupart des professeurs, n'ayant affaire qu'à un auditoire curieux et flottant, deviendront inférieurs à eux-mêmes, ou bien, condamnés à suivre les vieux errements de la plupart des cours publics, ils ne pourront pas donner à leurs

[1] *Vie*, etc., p. 140.

leçons le caractère essentiellement technique qui leur convient.
Or, on sait qu'en dehors des aspirants à l'enseignement officiel, les candidats à la licence et au doctorat ès-lettres ne sont pas nombreux en France, et que les candidats à la licence et au doctorat ès-sciences le sont moins encore. De plus, on doit bien pressentir qu'avec le courant d'opinion qui entraîne la société, les étudiants laïques qui viendront se préparer à recevoir ces grades dans les Facultés libres seront d'abord très-peu nombreux, et n'augmenteront que fort difficilement, parce qu'ils resteront isolés. D'où il suit manifestement que, livrées à elles-mêmes et réduites à un très-petit nombre d'élèves, les Facultés libres des lettres et des sciences ne pourraient que languir et végéter ; et bien des gens sérieux en viendraient peut-être à se demander avec tristesse, à quoi bon tant de dépenses et tant de sacrifices pour aboutir à un si mince résultat. Au contraire, assurez à ces Facultés un noyau d'étudiants ecclésiastiques et vous les verrez bientôt fleurir et prospérer. Les professeurs grandiront en se trouvant en présence de vrais élèves, et tel qui ne pouvait captiver un auditoire flottant, livrera aisément les trésors de la science qu'il possède ; les cours seront suivis, animés, et attireront peu à peu bien des étudiants laïques, restés à l'écart jusque-là, parce qu'ils redoutaient l'isolement et la solitude. L'expérience vient de s'en faire sous nos yeux, à Paris même, pour la Faculté des lettres. L'année dernière, les élèves de l'École des Carmes n'étaient pas en mesure de suivre ses cours : quelques-uns sont restés languissants et peu fréquentés. Cette année, bien que leur nombre ait été diminué par la terrible menace de la Commission du budget, ils suivent assidûment les cours préparatoires à la licence. Un progrès notable s'est accompli aussitôt, plusieurs étudiants laïques sont venus s'asseoir à côté des étudiants ecclésiastiques. Il en est de même à Lille, où les élèves du séminaire de l'Université suivent, les uns, les cours de la Faculté des lettres, les autres, ceux de la Faculté des sciences.

Il y va pareillement de l'honneur même et des plus graves intérets de l'Église de France.

Nous venons de conquérir laborieusement une de ces précieuses libertés civiles et politiques, si nécessaires et si utiles à l'indépendance de l'Eglise, toujours mal servie par le despotisme. L'épiscopat, qui l'a réclamé si longtemps en vain, s'est engagé en quelque sorte à constituer dans le clergé français, un corps professoral capable de rivaliser un jour avec celui de l'Université. Ce corps lui est indispensable s'il veut être à la hauteur de sa mission, et pouvoir distribuer l'enseignement à tous les degrés. Il l'emporte déjà dans l'enseignement primaire ; il commence à rivaliser dans l'enseignement secondaire. Si on veut qu'il rivalise bientôt, et qu'il l'emporte un

jour dans l'enseignement supérieur, qu'on n'oublie pas qu'il doit le recevoir avant de le donner, et tel est précisément le but de ces Écoles de hautes études dont nous réclamons l'établissement au sein de chaque Université catholique. C'est à ces Écoles que viendront se former pour l'avenir les prêtres savants et lettrés, les aumôniers des lycées, les professeurs des classes supérieures des petits séminaires et des colléges libres, où l'instruction doit toujours être au niveau de l'éducation, les professeurs des sciences et d'éloquence sacrée dans les grands séminaires, enfin les professeurs des Facultés et des Universités catholiques elles-mêmes. Nous recueillons aujourd'hui avec joie les fruits des colléges libres, fondés depuis la Loi-Falloux. Si les Écoles normales ecclésiastiques sont bientôt établies, nous ne tarderons pas à recueillir avec une joie encore plus grande des fruits meilleurs et plus abondants.

On le voit, il ne s'agit nullement de dépeupler et de désorganiser les séminaires; il s'agit seulement de leur préparer de bons et excellents professeurs: il ne s'agit pas d'appauvrir les diocèses, mais de les enrichir.

Un grave danger menace en ce moment l'Eglise de France; les vocations sacerdotales diminuent sensiblement sur plusieurs points à la fois. Le mal a sa source lointaine dans la corruption du long règne de Louis XIV, qui engendra l'incrédulité au siècle suivant; il a sa source prochaine dans l'incrédulité et l'immoralité propagées, depuis plus d'un siècle, par les mauvais exemples et les mauvais conseils des classes dirigeantes. Plus redoutables que le phylloxera qui dévaste lentement nos vignobles, l'indifférence et le sensualisme étendent maintenant leurs ravages sur toutes les villes et presque sur toutes les campagnes de notre infortuné pays. Le vieux peuple français, si fécond jusqu'à ce jour, en soldats et en prêtres, ne pouvant marchander ses fils à la patrie qui les exige, commence à les marchander à Dieu et à l'Eglise, comme s'il estimait que le sacerdoce n'est ni assez lucratif ni même assez honorable. Aussi, plus d'un diocèse est déjà en souffrance et beaucoup jettent des cris d'alarme. On doit donc désormais pourvoir sérieusement au recrutement du clergé; pour l'assurer, et en même temps, l'augmenter et l'annoblir, il faut élargir ses cadres, ouvrir de nouvelles voies, et faire jaillir de nouvelles sources de vocations sacerdotales. Le pays vient d'imposer à tous les citoyens le service obligatoire, comme nécessaire au relèvement de la patrie tombée. L'heure est venue où l'Eglise, elle aussi, doit faire appel à tous ses enfants. Grâce à Dieu, si le mal descend, le bien remonte; et dans ces derniers temps, les classes élevées, se ravisant enfin, ont su combler parmi nous plus d'un vide laissé par les classes populaires. Que le

clergé français s'honore donc de plus en plus par une instruction supérieure et une haute culture, tour à tour données et reçues largement; qu'il se lance avec ardeur dans le mouvement scientifique et littéraire, condition aujourd'hui indispensable de son ministère public et de son apostolat social; qu'il combatte vaillamment pour l'Eglise et pour la France, et il verra bientôt se presser dans ses rangs des enfants nouveaux, plus libres et plus généreux que les eunes volontaires de notre armée.

Maintenant, quels seront les élèves boursiers et demi-boursiers destinés aux Ecoles normales ecclésiastiques? Sans nul doute, les séminaristes bacheliers ès-lettres, choisis librement au concours par leurs Evêques, et, de préférence, parmi ceux qui offrent, avec la capacité et l'aptitude voulues, les plus sûres garanties de vocation au sacerdoce et à l'enseignement. Comment organisera-t-on ces écoles? Sera-t-il bon de les unir au Séminaire supérieur et à la Faculté de théologie, dont nous traiterons plus tard, pour les confier à une même direction? Ne sera-t-il pas préférable de les maintenir séparées, afin d'y recevoir des laïques internes? Enfin, faudra-t-il y admettre les séminaristes aussitôt après la réception du premier grade universitaire, ou seulement après leur élévation aux ordres sacrés et au sacerdoce? Toutes graves questions, pour la solution desquelles nous n'avons qu'à nous en remettre avec une entière confiance à la haute sagesse de l'Episcopat.

***

MÉLANGES

VALEUR DE L'ASSEMBLÉE QUI PRONONÇA LA PEINE DE MORT CONTRE JÉSUS-CHRIST.

Par les abbés Lemann. Paris, Poussielgue, 1875.

Qui ne sait le nom de ces deux frères, nés Juifs, devenus chrétiens, devenus prêtres, devenus apôtres; qui ont si éloquemment justifié leur passage, je ne dirai pas de la loi de Moïse à la loi de Jésus-Christ, mais de la loi imparfaite et exspectante à la plénitude de la loi ; qui n'ont pas cessé d'être Israélites, c'est-à-dire dignes fils d'Abraham et de Jacob, mais qui, au contraire, comme les Saints Pères le disaient, sont devenus plus que jamais en devenant chrétiens, des membres du vrai Israël, de vrais disciples de la loi, de vrais héritiers, par le cœur, comme par le sang, de Moïse et d'Aaron; qui de plus, en quittant la synagogue, n'ont pas pour cela abandonné l'amour de la race d'Israël ; qui l'aiment toujours, comme l'aimait saint Paul, et voudraient non se séparer d'elle, mais l'amener avec eux; qui peuvent dire avec saint Paul, *Hebræi sunt*, *et ego*, et qui restent Israélites par l'amour qu'ils ont pour Israël, par le zèle qu'ils ont pour sa conversion, par les espérances, qu'ils nourrissent toujours, des lumières qui lui seront données et des grandes destinées qui l'attendent?

Aussi c'est aux Juifs en particulier, que semble s'adresser le livre dont nous venons de transcrire le titre, bien que le lecteur chrétien, et plus encore le lecteur incrédule, ait beaucoup à apprendre et beaucoup à s'y intéresser. C'est au point de la loi judaïque et à l'aide des traditions judaïques qu'est jugé ici le procès intenté au Fils de Dieu. Quels furent ses juges? Comment procédèrent-ils contre lui? Quel fut leur respect pour la loi même dont ils étaient les interprètes et dont ils prétendaient se faire les défenseurs? Le Sanhédrin qui s'est assemblé pour

juger Notre-Seigneur est ici décomposé; on nous fait connaître, non-seulement son organisation, mais le personnel de ses membres. Sur soixante-et-onze juges qui le composaient, il n'y en a pas moins de quarante dont, avec l'Évangile, avec le livre du juif Joseph, avec les traditions répandues dans les écrits rabbiniques, on arrive à nous faire connaître le nom, le caractère, la vie. — Et, quant à leurs procédés, ils sont analysés et jugés à l'aide de la loi juive, telle qu'elle nous est restée dans les livres sacrés, telle aussi que nous la fait connaître la tradition rabbinique. Et nous voyons que cette loi sage, humaine, protectrice des accusés, sévère pour l'admission des preuves, concordante à cet égard, avec les lois de l'Europe chrétienne, a été dans le procès de Jésus-Christ violée (les auteurs en font le compte) jusqu'à vingt-sept fois. C'est un pourvoi en cassation, basé sur vingt-sept causes de nullité et porté devant la conscience de chacun de nous.

Cela nous rappelle l'œuvre pareille d'un célèbre avocat, jurisconsulte, magistrat, M. Dupin. Lui aussi, dans sa conscience de légiste et dans sa conscience de chrétien, avait examiné le procès dirigé par Caïphe, et réhabilité comme condamné celui qu'il adorait avec nous comme Dieu. Nous n'avons pas sous les yeux le travail de M. Dupin et il serait curieux de le comparer avec celui des frères Lemann. Mais il est difficile de croire qu'il ait pu connaître aussi bien qu'eux les traditions rabbiniques; la Mischna et le Talmud, d'autant plus précieux à consulter, d'autant plus concluants, qu'ils ont été rédigés dans un esprit plus hostile au christianisme.

Le livre se termine par un appel aux Israélites, les prenant à témoins de cette violation multipliée de leur loi, et leur demandant si, en toute conscience, ils peuvent tenir pour vrais disciples de Moïse ceux qui ont ainsi violé la loi de Moïse, et s'il ne doivent pas, au contraire, adorer Celui qui « est venu non pas abolir la loi, mais l'accomplir. » Les auteurs n'espèrent pas voir de leurs yeux le jour où cet appel sera entendu, le jour où, selon la prophétie de Zacharie, « tous les enfants « d'Israël diront au Seigneur : D'où viennent ces plaies que vous avez « au milieu des mains! et ils l'appelleront par son nom, et il les exaucera; « et il leur dira : Vous êtes mon peuple, et chacun d'eux lui dira : « Vous êtes mon Dieu. » « Ce jour-là, disent-ils, il ne nous sera pas donné de le contempler sur cette terre; depuis longtemps nous l'aurons quittée; mais, du haut du ciel où Dieu, nous l'espérons, nous fera la grâce de nous recevoir, nous nous unirons à notre peuple converti et repentant. »

On ne peut mieux dire. On ne peut mieux sentir, et ce qu'il y a de grand, de beau, de vrai, d'immortel dans le christianisme, et ce qu'il y a de noble dans les souvenirs de cette race Israélite, de ce peuple élu de Dieu, appelé avant tous, si merveilleusement doué par la Provi-

dence, mais qui n'a, pour son malheur, pas voulu demeurer le peuple de Dieu. On ne saurait l'appeler avec plus d'éloquence ; on ne saurait, si j'ose le dire, être à la fois et meilleur Israëlite et meilleur chrétien.

F. DE CHAMPAGNY.

MANUEL DES ŒUVRES CHARITABLES

Une nouvelle édition du *Manuel des Œuvres et institutions religieuses et charitables* vient d'être mise en vente par MM. Poussielgue (in-18 de 646 pages, 2 fr. 50). Beaucoup de changements sont survenus dans le personnel des œuvres, leur organisation, leur local, leurs conditions d'admission depuis l'époque où a été donnée la dernière édition (1867) et son supplément (1870). Toutes ces modifications sont indiquées de la façon la plus exacte et la plus précise dans le volume que nous avons sous les yeux ; on y compte environ sept cents notices sur des œuvres établies à Paris, ou existant en province et pouvant recevoir des enfants, des malades ou des vieillards de Paris. Il y a une liste considérable d'orphelinats (près de 250) et de maisons de retraite.

Les notices sont réparties en quinze chapitres et groupées suivant l'âge, l'origine et la situation des personnes qui ont besoin de secours :

Enfance, premier âge, crèches, asiles, écoles, première communion, — Orphelinat. — Jeunesse, patronage, écoles professionnelles. — Secours à domicile aux indigents, aux malades et aux blessés ; bureaux de bienfaisance. — Hôpitaux, maisons de santé et de convalescence. — Hospices, maisons de retraite pour les vieillards et les incurables ; asiles pour les protestants et les israélites. — Aliénés, aveugles, sourds-muets, bègues. — Prévoyance, épargne, secours mutuels. — Mariages, assistance judiciaire. — Correction, réhabilitation, préservation. — Secours des Ministères de la Ville de Paris. — Pensions, reconnaissance légale des œuvres, autorisation pour les loteries, logements insalubres. — Missions, paroisses et communautés, œuvres religieuses. — Associations catholiques, cercles, enseignement, bibliothèques. — Alsaciens-Lorrains. — Œuvres en faveur des étrangers.

Chaque notice fait connaître les conditions d'admission aux secours des diverses œuvres, les personnes auxquelles il faut s'adresser, les pièces à produire, etc. Ce *Manuel* est donc le guide indispensable et pratique des personnes charitables ; il leur sera d'une précieuse ressource pour venir en aide aux malheureux qui les intéressent ; il pourra aussi les éclairer pour l'emploi de leurs générosités.

QUINZAINE POLITIQUE

10 janvier 1877.

Rien ne marque mieux l'état actuel de la France que la modestie de ses joies, quand d'aventure elle en a une. La veille du jour de l'an, presque à l'heure où sonnait le premier coup de 1877, on se félicitait aux abords du Parlement et dans le public. Et pourquoi? Etait-ce pour avoir fait, parmi les souvenirs de 1876, le compte des biens et des gloires de la France, et pour en avoir trouvé la part plus riche que l'autre? Etait-ce parce qu'en regardant l'avenir, on apercevait au seuil de 1877 une longue suite d'heureuses promesses, toute une période de temps tranquilles et de destinées sûres? Nullement. On avait seulement évité un « conflit, » une « crise » nouvelle. On avait pu finir le vote du budget, juste dans le dernier délai permis par la loi. On épargnait aux finances du pays un détriment aussi coûteux qu'inutile. La Constitution restait intacte : la Chambre avait reconnu le droit budgétaire du Sénat. Voilà les satisfactions, parcimonieuses assurément, qu'on avait en ce moment-là. Car nous en sommes réduits à cette sorte de contentement négatif qui se mesure, non pas aux espérances qui se sont réalisées, mais aux craintes qui ne se réalisent pas. Ce n'est pas de vivre ou plutôt de revivre que la France se félicite, c'est de se survivre à elle-même, c'est de ne pas périr sous la République.

A la vérité, nous ne ferons pas les fiers; nous ne refuserons pas d'estimer ce dernier événement parlementaire de l'année 1876 comme un avantage pour le pays et pour nous autres conservateurs, ses serviteurs dans la mauvaise fortune aussi bien que dans la bonne. Evidemment, ce droit budgétaire du Sénat, nié doctorale-

ment par M. Gambetta, attesté par M. Jules Simon, proclamé par une grande majorité dans la Chambre, constaté ensuite à la tribune du Sénat même par M. Pouyer-Quertier, vérifié et confirmé par la pratique de deux amendements dont le principal préservait une loi tout entière, ce droit est une garantie puissante, une des sûretés de l'avenir; et le Sénat n'a pas été moins habile que sage en bornant ses soins, parmi les difficultés de ce moment, à cette validation de son pouvoir, à cette consécration de son droit : il l'exercera plus largement, dans une autre occasion; il en usera plus vigoureusement, quand la nécessité le voudra : nous le lui demanderons. Mais quoi! la première année qu'aura régné cette Constitution que les maux et les doutes, la désespérance de notre pays, avaient mis quatre ans à élaborer et à imposer, les républicains ont failli déchirer à l'un de ses plus importants chapitres la Charte de la République! Il a fallu, même après la promulgation des lois constitutionnelles, il a fallu, pour la reconnaissance d'un des droits qu'elles ont établis, une sorte d'entérinement solennel, une grande dispute du Parlement, presque l'enregistrement forcé, quasi le cérémonial d'un lit de justice! Il faut avouer que la gauche enseigne mal le respect de la Constitution et qu'elle n'a guère été soucieuse des auspices sous lesquels cette Constitution aura été placée dans l'histoire de 1876. M. Gambetta s'apprêterait-il à interpréter en 1880 les autres articles de la Constitution comme l'article 8 cette année? Et si, d'ici à cette date, nous avons annuellement quelque contestation constitutionnelle du même genre, que restera-t-il alors de cette Constitution dans l'obéissance des partis et dans la bonne volonté du pays?

La rivalité de M. Jules Simon et de M. Gambetta, c'est-à-dire la lutte de deux gauches avec la troisième, n'est qu'un moyen bien faible et bien incertain d'assurer au Parlement un peu de paix, au pays un peu de tranquillité, à la République un peu de stabilité. Que M. Jules Simon ait été adroit, courageux même, en arrachant l'autre jour à M. Gambetta la dictature financière et parlementaire qu'il exerçait sur la gauche, comme en 1871, à Bordeaux, il lui fit tomber des mains sa sanglante dictature militaire et politique : nous ne le nierons pas. Mais combien de temps jouira-t-il de ce mérite et de ce bonheur? Nous ne rappellerons pas que tous les ministères ont en France des commencements faciles : nous voulons bien admettre que M. Jules Simon doit cette première victoire à la seule force de ses talents, et que cette force, il est capable de la garder dans toute la suite des périls et des embarras qu'il aura à traverser. Mais nous avons peur que toute la dextérité de M. Jules Simon, si ingénieuse et si subtile qu'elle soit, ne suffise pas plus de quelques mois et à

retenir la droite et à contenir la gauche. Les conservateurs forment au Sénat la majorité ; dans la Chambre, leur appoint est nécessaire à M. Jules Simon, pour se composer une majorité avec le centre gauche et un groupe de la gauche modérée. Eh bien! M. Jules Simon pense-t-il qu'il puisse longtemps, comme dans ces derniers jours de décembre, se concilier la résignation et s'attacher la patience des conservateurs, en offrant à la gauche tantôt un de leurs intérêts, tantôt un de leurs principes, en guise de compensation pour la sagesse provisoire et partielle dont elle daigne fournir le secours à son ministère? Quant à la gauche, pense-t-il qu'il puisse longtemps contenter l'avidité naturelle de ses doctrines et de ses ambitions? Non, nous le répétons, l'habileté de M. Jules Simon n'aura pas cette vertu plus de quelques mois. M. Thiers a pu certains miracles d'équilibre dans une autre Chambre que celle-ci et parmi des circonstances bien différentes, au milieu de nécessités autrement impérieuses : en 1872 et même en 1873, c'était encore assez d'un balancier; aujourd'hui c'est trop peu pour régler la masse tumultueuse qui domine à gauche et dont le poids a déjà roulé sur M. Dufaure.

Sans doute, M. Jules Simon a pu et su diviser la gauche, l'autre jour. Mais à la faveur d'une situation et d'une question pour ainsi dire exceptionnelles. On était à la fin de l'année ; le pays commençait à gémir et à murmurer; la gauche avait conscience des fautes qu'elle venait de commettre en renversant M. Dufaure, en provoquant le maréchal, en assumant la responsabilité du débat où elle engageait la Chambre contre le Sénat et le gouvernement. D'autre part, la bataille se livrait sur un point de politique constitutionnelle, où l'opinion publique et la tradition étaient visiblement du côté du droit. Or, il peut s'élever des querelles équivoques, il peut se produire des controverses obscures, il peut survenir des cas graves, où les passions de la gauche, plus ou moins secrètement surexcitées par M. Gambetta, reprendront leur élan, se rassembleront de nouveau, et seront rebelles à M. Jules Simon, s'il ne consent pas à se laisser entraîner par elles. Nous ne serions pas étonnés que M. Gambetta, après un peu de ce repos qu'il prend au lendemain de chaque défaite, n'eût à son tour l'art de rallier la majorité des gauches avec la fraction bonapartiste, dans quelque campagne où la philosophie de M. Jules Simon ne pourra pas les suivre et où son éclectisme ne pourra pas se forger un moyen de conciliation. M. Jules Simon a été obligé, pour gagner sûrement sa victoire sur M. Gambetta, d'employer la menace de la dissolution. Certes, l'arme était bonne ; elle a effrayé la gauche. L'effraiera-t-elle autant, dans une autre conjoncture? Et M. Jules Simon ne s'est-il pas trop tôt servi de cette

arme? Dès ce moment, il a laissé soupçonner à la gauche, à la majorité du 20 février, qu'il aurait au besoin la hardiesse de la disperser, de la congédier, de la ramener à l'épreuve périlleuse d'une élection. Ceux qu'on épouvante en politique ne tardent pas à vous haïr. M. Jules Simon sera contraint plus d'une fois encore de brandir la même menace : si la gauche devine que c'est un simulacre seulement, elle passera outre; si l'arme lui semble vraiment levée pour frapper, la gauche pourra s'arrêter, mais elle s'irritera, et une heure viendra tôt ou tard où elle se précipitera en avant. M. Jules Simon a-t-il bien prévu le danger? Et quelle assistance pourrait-il recevoir des conservateurs et leur prêter à ce moment-là?

Nous ne faisons que signaler dans la perspective de l'avenir ces obstacles et ces périls. Nous avons beau savoir que M. Jules Simon excelle à délier les difficultés : sa fortune s'y heurtera et s'y brisera. Car, pour y échapper, ce n'est pas sa souplesse et sa perspicacité, ce n'est pas sa prudence qu'il suffirait de faire présider avec lui à la politique de son ministère : il faudrait qu'il communiquât ces qualités mêmes à l'orgueilleuse et confuse majorité du 20 février. Eh bien! qu'on écoute les interprètes de cette majorité, les journaux républicains ou radicaux, quelques heures après le sacrifice des huit préfets conservateurs que M. Jules Simon vient d'immoler aux haines et aux intérêts de la gauche. Est-ce assez pour eux? A-t-il assouvi leurs rancunes? A-t-il à leur gré servi leurs convoitises? Non certes. S'il est vrai que quelques-uns, deux ou trois, manifestent un plaisir pur et sobre, qui n'en veut pas davantage, tous les autres raillent, persifflent, grondent, réclament et s'écrient que cet holocauste est dérisoire. A leurs yeux, M. Jules Simon est bien avare de ses victimes! Il en faut bien d'autres à la République! Sans doute qu'avant le printemps, M. Jules Simon lui offrira une nouvelle hécatombe! N'y a-t-il pas une vingtaine de têtes qui restent marquées du signe fatal?... Tels sont les sentiments avec lesquels la gauche accueille ce premier acte de M. Jules Simon. La démocratie, comme on dit, ne veut pas qu'on lui fasse sa part: elle veut tout. La seule raison de s'apaiser un peu qu'elle accepte aujourd'hui, c'est la certitude que M. Jules Simon continuera; et il faudra bien que M. Jules Simon continue. Il prolongera plus ou moins l'attente; il choisira avec des ménagements plus ou moins bien calculés les noms des fonctionnaires qui doivent disparaître selon la volonté de la gauche. Mais M. Jules Simon cédera, ou lui-même disparaîtra comme M. Dufaure dans quelque tempête soufflée par les divinités de la République.

On a vainement voulu démontrer au parti républicain le mal qu'il se fait à lui-même et qu'il fait au pays par ce mouvement perpé-

tuel qui déplace tout dans l'administration. Loin de tempérer ce mouvement, il l'active. Quelle contradiction pourtant, quelle imprévoyance, quel oubli de l'utilité publique! Il se plaignait jadis que les préfets fussent des personnages politiques au lieu d'être uniquement des administrateurs ; et aujourd'hui voici qu'il confesse qu'ils doivent être d'abord les agents de la République, les propagateurs de l'idée républicaine, les amis de ses candidatures ; il ne se contente plus de vouloir qu'ils soient neutres ; il les veut dévoués, affidés, assermentés ; il les élit sur la présentation des députés et des journalistes du département ; il exige d'eux, non pas seulement l'honnêteté constitutionnelle, mais la foi républicaine, une des trois religions de la gauche ; il les dénoncera, il les punira, non pour avoir manqué au respect de la Constitution, mais pour n'avoir pas dans leurs origines un acte de naissance dûment républicaine. Que si le parti républicain devait ainsi demander aux préfets ces services politiques dont il leur déniait jadis le droit, était-ce donc la peine qu'il professât si haut, sous l'Empire et naguère, la platonique doctrine du désintéressement administratif? Qu'est-elle devenue d'ailleurs cette promesse de tolérance et de fraternité qui coulait si doucement des lèvres de la gauche, au temps qu'on nous dépeignait la République comme un endroit de refuge universel, comme une cité aux cent portes où on accueillerait tous les talents sans distinction du passé, comme un séjour d'amour et de paix où on recevrait tous les hommes de bonne volonté dont le concours pourrait profiter à la patrie? La victoire de la gauche a, ce semble, bien changé cette naïve bienveillance d'alors. Non-seulement on interroge avec une âpre curiosité toute la vie antérieure des fonctionnaires et on scrute tous les replis de leurs opinions primitives, pour connaître l'antiquité et la pureté de leur républicanisme ; mais on dresse dans les journaux ministériels des listes de suspects, et parmi les bons on commence à séparer ceux du centre gauche et ceux de la vraie gauche, si bien que ces derniers se hâtent de répudier l'honneur d'être confondus avec les premiers. Quant aux ennemis qu'on suscite à la République par ces proscriptions, par la dureté avec laquelle on anéantit tant de titres et on interrompt tant de carrières, la gauche ne paraît pas y prendre garde.

En altérant l'administration par tous ces changements, la gauche est en train de détruire le principal des ressorts qui, pendant les fréquentes et profondes commotions de nos gouvernements, maintenait l'ordre dans notre pays. L'administration de la France la préservait pendant ses révolutions : tandis que l'État perdait sa forme, elle sauvegardait du moins le fond de la société. Mais ce n'était pas l'œuvre d'un jour et le don d'un ministère ou d'un parti que toutes

ces traditions d'expérience et d'autorité qui composaient la force permanente de cette administration. Aussi les hommes d'État, vraiment dignes de ce nom, touchaient-ils le moins possible à ce personnel si difficile à créer et à remplacer. Sans trop regarder dans les souvenirs de notre variable histoire, les gouvernements intelligents du bien public laissaient à leur poste la plupart de ces fonctionnaires vieillis au service de l'État; ils n'expulsaient ou repoussaient que ceux qui avaient une trop fâcheuse notoriété. La gauche méprise ces règles, et elle va jusqu'à chasser des mairies, comme à Marseille, les plus modestes employés; ses journaux invitent même le gouvernement à révoquer les gardes champêtres et les juges de paix qui n'auraient pas l'âme républicaine. On ne distinguera plus parmi les serviteurs de l'État ceux qui ont des fonctions politiques et ceux qui n'en ont pas : tous, même les plus simples, les plus étrangers aux choses des partis, devront croire à l'excellence et à l'éternité de la République; tous devront plaire à la gauche! Mais nous doutons que la France supporte dans son administration cette tyrannie et cette mobilité; son bon sens aura quelque peine à s'habituer à la « rotation » des États-Unis, et elle aura d'autant plus raison de s'en fatiguer et de s'en effrayer qu'elle a, pour désorganiser de temps en temps sa puissance nationale et sa sécurité sociale, des fléaux inconnus dans la pacifique et vaste république des États-Unis, nous voulons dire les révolutions et les invasions. Oui, la France, avec ses habitudes et ses mœurs, avec ses périls et ses nécessités, a besoin d'administrateurs capables et respectés. Or elle sait bien qu'on n'improvise pas si aisément des administrateurs qui soient aptes à ses affaires, et les populations, à force de voir passer les préfets et les sous-préfets comme des ombres que le moindre coup de vent politique ou ministériel emporte ou dissipe, finissent par leur retirer leur confiance : elles n'osent plus leur donner leur crédit; elles sourient du sort de ces administrateurs; elles se moquent de ces mutations; leur docilité diminue peu à peu; elles deviennent indifférentes aux discours de ces fonctionnaires fugitifs et toujours tremblants, toujours inquiets du lendemain. Eh bien ! la gauche s'imagine-t-elle que, pour être républicain comme il l'est devenu, l'État puisse davantage souffrir sans détriment une telle perturbation de ses rapports administratifs avec les populations? Et, d'autre part, se figure-t-elle que par l'image de l'incessante instabilité qui remue et renouvelle ainsi nos préfectures et sous-préfectures, la République leur donne une idée bien favorable de sa propre stabilité?

Ah! la gauche est bien sévère, quand elle demande aux préfets et aux sous-préfets de ce temps un certificat de civisme républicain.

Ils sont rares, les politiques d'aujourd'hui que les lauriers de Périclès ou de Caton ont empêché de dormir au collége, et qui, dès l'adolescence, ont rêvé à la République avec la foi de Robespierre ou de Saint-Just. La gauche en connaît-elle beaucoup parmi ses docteurs? Combien en compterait-elle de ces stoïques jeunes gens qui ont grandi sous l'Empire dans l'amour de la République et qui aient mérité par ce culte les couronnes de préfets et de sous-préfets que M. Jules Simon a maintenant à distribuer? En vérité, nous n'oserions penser que, même sur les bancs de cette austère et bruyante majorité du 20 février, on trouvât un grand nombre de républicains sans reproche et sans peur, que l'ancienneté de leur républicanisme ou sa sincérité rendissent dignes d'être préfets ou sous-préfets dans ces conditions tout idéales. Nous voudrions bien le savoir des journaux radicaux qui, en faisant le dénombrement des suspects, leur imputaient comme crime principal et inexpiable le tort d'avoir été jadis monarchistes ou impérialistes. Combien seraient-ils, les préfets et sous-préfets que pour leur constance républicaine nous choisirions dans la Chambre? Serait-ce M. de Marcère ou M. Margaine, M. Adrian ou M. Bel, M. Brasme ou M. Bouteille, M. Cavalié ou M. de Choiseul, M. Danelle-Bernardin ou M. Duvergier de Hauranne, M. de Lur-Saluces ou M. Margue, M. de Rémusat ou M. Petrus Richarme, M. Riondel ou M. Menier, ou M. Tardieu et cent autres? Evidemment, si on condamnait M. Jules Simon à ne prendre pour administrateurs que des députés qui pussent s'honorer d'avoir été républicains toute leur vie, le nombre des élus serait fort petit à gauche. De grâce donc, que la gauche ait moins de rigorisme politique : il y a sept ou huit millions de Français et qui votent maintenant pour la République, à qui la gauche pourrait interdire toute fonction, si elle voulait n'avoir parmi les serviteurs de l'Etat et n'admettre comme des citoyens honnêtes que les gens pourvus d'un titre incontestable de noblesse républicaine.

Depuis le 20 février, quatre-vingt-sept préfets ont été destitués ou déplacés ; en moins de dix mois, l'administration a changé deux ou trois fois dans certains départements. M. Jules Simon, au dire de ses confidents, estime qu'enfin c'en est assez et qu'il convient d'arrêter ce mouvement perpétuel. Mais M. Jules Simon, directeur du *Siècle*, après avoir félicité M. Jules Simon, ministre de l'intérieur, pour les huit révocations qu'il a prononcées, s'est aussitôt écrié : « Ce qui n'a pas été fait aujourd'hui se fera demain ; ce qui n'aura pas été fait fait demain, se fera après-demain ; et ainsi, de jour en jour et de proche en proche, le gouvernement de la République mettra dans tous les postes, aussi bien dans les plus humbles que dans les plus élevés, des hommes dévoués à la République. »

Lequel des deux faut-il entendre? M. Jules Simon, ministre de l'intérieur, résistera-t-il aux exhortations de M. Jules Simon, directeur du *Siècle?* ou bien le second n'est-il pour le premier qu'un porte-voix qui sonne faux et seulement à l'oreille de la gauche ? Nous le saurons bientôt. Les deux prédécesseurs de M. Jules Simon eurent, comme lui, la pensée de ne pas opérer trop de changements; M. Ricard crut que la gauche se contenterait de voir renouveler, le 21 mars, l'administration de vingt-cinq départements ; M. de Marcère fut obligé, pour la satisfaire, de procéder le 13 avril à un renouvellement semblable dans quarante-sept autres, et le 17 juin, dans sept encore. M. Jules Simon ne sera-t-il pas forcé par la gauche à des opérations successives du même genre? Le *Siècle* le pressent, il le promet même, et nous craignons que le directeur du *Siècle* n'ait raison plus tard, fût-il démenti en ce moment par le ministre de l'intérieur.

Le Parlement a repris ses séances hier, à la date constitutionnelle. Le temps ne lui manquera pas plus que la besogne. La Chambre, qui a perdu plusieurs mois en 1876, soit à la validation de ses pouvoirs, soit à l'éducation financière de M. Gambetta, pourra vaquer plus tôt à l'élaboration du budget, et, en attendant, employer son activité à des œuvres utiles : la loi de l'administration militaire, celle des réquisitions et celle des services hospitaliers sont prêtes et sollicitent son attention. M. Gambetta osera-t-il ajourner des lois dont l'armée est si impatiente, et M. Jules Simon pourra-t-il prêter la moindre complicité à des retards qui préjudicient tant aux intérêts de la patrie ? On a dit tout bas à la gauche qu'il fallait se reposer un peu, par une prorogation de quelques semaines; on a prétendu qu'on n'avait rien d'urgent à faire. Sans doute on oubliait les sept ou huit lois qui sont déposées sur les bureaux de la Chambre et qui certes fournissent, comme celle de l'intendance qu'on aura préparée durant six années, une matière assez ample au génie de M. Gambetta; on oubliait même ces mille réformes qu'on annonçait si fastueusement dans les clubs, la veille du 20 février, et que les radicaux de la Chambre, assoupis dans la jouissance de leur dignité législative, négligent singulièrement pour la félicité du peuple et de l'humanité : il ne nous déplairait pas à nous que ces ténébreuses chimères parussent au grand jour; et les électeurs dupés par tant de serments ont bien le droit, ce semble, de sommer la gauche de s'occuper à ces utopies et de réaliser ces promesses : voilà du travail, à défaut d'autre ! Non, la gauche n'aurait pas d'excuse à sa paresse. Seulement, M. Gambetta voudrait, par les mêmes artifices qu'en 1876, renvoyer de délai en délai le vote définitif du budget jusqu'à l'automne. Ne faut-il pas qu'en dépit de la Constitution, le principe

démocratique de la permanence des Assemblées ait subrepticement sa sanction dans les sessions extraordinaires qu'on nécessite par ces calculs? Ne faut-il pas en 1877 acculer dans la même impasse qu'en 1876 la bonne volonté et l'honneur du Sénat? C'est de nouveau le dessein de M. Gambetta et de ses amis. Le gouvernement peut le déjouer, et nous espérons que M. Jules Simon saura s'en faire un devoir.

L'année qui vient de finir a été pour la France une pénible épreuve, au sortir de laquelle elle a plus que jamais à souhaiter dans sa destinée la force, la sécurité, la paix, qu'elle ne trouve pas sous l'abri changeant et vacillant de son instable Constitution. Crise électorale, ministérielle, gouvernementale, parlementaire, c'est une crise continue qui l'a enfiévrée et agitée en 1876. L'histoire politique de cette année n'a donc pu qu'attrister ceux qui contemplent d'un regard patriotiquement curieux l'avenir de cette noble et pauvre France dont pourtant, grâce à Dieu, nous n'avons pas le droit de désespérer. Même, dans la réparation de nos maux, dans la reconstruction de nos ruines nationales de 1870, l'année 1876 a peu fait pour la France : ses grandes œuvres militaires sont restées incomplètes; à l'étranger, son commerce a plus reçu que donné; et, par malheur, le ciel n'a pas favorisé ses moissons. Du moins elle a pu, derrière son incertaine et faible frontière, vivre une année encore sous tant de menaces et en face de tant de périls. C'est un bien dont la France doit être reconnaissante au maréchal de Mac-Mahon, à la politique de recueillement et de désintéressement qu'elle observe, et, on peut le dire aussi, aux nécessités qui pèsent sur l'Europe. La France est sage à l'extérieur, et elle aide ainsi la fortune à l'épargner, en attendant que la fortune soit plus bienveillante à notre gloire tombée, à notre richesse amoindrie, à notre puissance diminuée. Ah! si cette sagesse que de si dures et si pressantes obligations lui imposent à l'extérieur, la France l'avait également chez elle, si ses partis en comprenaient également l'efficacité dans la politique intérieure de notre pays, si nous avions un gouvernement tranquille et sûr du lendemain!

L'an 1876 a été témoin, en Serbie, d'une guerre dont on a pu limiter les coups. Est-ce qu'en 1877 cette querelle deviendra celle de l'Europe et se changera en lutte générale? Plus d'un présage est venu l'annoncer. Puis on s'est rassuré, et maintenant l'incertitude est poignante. Depuis trois semaines, la crainte et l'espoir ont varié tour à tour selon les dépêches contradictoires et souvent presque inintelligibles qu'on reçoit de Constantinople. La diplomatie a pu, il est vrai, prolonger l'armistice jusqu'au mois de mars, et c'est un bienfait. Mais la résistance que la Turquie oppose à la Conférence

met en péril tous ces efforts pacifiques. Céder à la Serbie le petit Zwornik moyennant une somme de 15 millions de ducats, et quelques districts au Monténégro moyennant la vassalité du peuple monténégrin, on conçoit encore que la Turquie le refuse. Qu'elle refuse même de diviser la Bulgarie en deux vilayets, on peut à peine le lui reprocher. Mais refuser qu'une commission internationale assiste, avec un corps plus ou moins mixte de gendarmerie européenne, à ces réformes administratives et judiciaires que la Turquie elle-même reconnaît nécessaires en Bosnie, en Herzégovine et en Bulgarie, c'est un mauvais vouloir qui marque l'intention de risquer tout; et bien qu'il soit en effet difficile de concilier l'intérêt turc avec l'intérêt européen, la Turquie, pour ménager quelques parcelles de son indépendance, livre à des hasards terribles son intégrité même. Animée par l'orgueil des victoires qu'elle a gagnées autour d'Alexinatz et de Zaïtschar sur les impuissantes milices de la Serbie, encouragée par les récits qui lui dépeignent l'état assez précaire de l'armée russe, stimulée par les compliments militaires de l'Allemagne et peut-être par certaines excitations secrètes, fière de la vitalité qui s'est réveillée en son sein, et jalouse, si elle croit la fatalité tournée contre elle, de périr du moins glorieusement, la Turquie repousse les conditions de la Conférence : Midhat-Pacha, son nouveau grand vizir, les prétend inutiles, maintenant que, par une Constitution que Mahomet doit bien s'étonner de voir écrite avec les caractères du Coran, la Turquie se trouve dotée d'un régime parlementaire. Comment finira cette guerre diplomatique où la Russie est désormais solidaire de l'Angleterre et de l'Autriche elles-mêmes? D'autres négociations règleront-elles ce démêlé? On l'ignore, et c'est ce redoutable problème que l'Europe a devant elle en Orient pour le printemps de 1877.

Auguste Boucher.

L'un des gérants: JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE PHYLLOXERA ET LE BUDGET

Il n'y a pas de sciences appliquées, il n'y a que des applications de la science.

(Pasteur).

Chaque fois que la santé ou la richesse publique se trouvent menacées par quelque fléau, les populations intéressées passent par des alternatives de découragement et de confiance que rien ne justifie. Comme l'a écrit l'un des historiens du phylloxera [1], « l'aide « ne vient pourtant qu'à ceux qui la méritent, et qui, en luttant « contre les fléaux dont ils sont assaillis, obéissent, quoi qu'en pen- « sent des esprits fanatisés, à un devoir étroit, on peut dire même « à un précepte divin. »

Fidèles à ce précepte, et cédant à un besoin naturel de leur esprit, les hommes d'étude se tiennent à l'abri des entraînements irréfléchis. Ils se préparent à la lutte en demandant des armes aux recherches et aux méthodes scientifiques, et n'ont pas de repos que le problème ne soit dégagé de l'inconnu qui l'obscurcissait. C'est ainsi que tour à tour la pyrale, l'oïdium, la maladie des vers à soie sont venus nous surprendre, et après des ravages réels, ont reculé devant les efforts des agriculteurs confiants dans les promesses de la science et éclairés par elle.

Après douze ans d'existence, la nouvelle maladie de la vigne arrive à cette phase de son évolution où raisonnablement nous ne devons plus rien attendre des forces cachées de la nature, mais aussi où, connaissant toutes les conditions de son développement, nous pouvons l'envisager avec sang-froid et chercher à nous en rendre maîtres.

Malgré le prix de trois cent mille francs voté par l'Assemblée nationale [2], il est peu probable que l'avenir nous réserve de connaître

[1] M. Duclaux.
[2] Loi du 22 juillet 1874.

ni des insecticides plus puissants, ni tel détail de la vie du phylloxera qui nous permettent de le combattre plus efficacement. Le moment paraît donc venu d'étudier le problème sous toutes ses faces et de prendre des résolutions définitives, si nous ne voulons pas qu'il soit trop tard pour préserver la France d'une catastrophe agricole et financière sans précédent dans notre histoire. Il s'agit en effet, comme l'a dit M. Dumas, « d'une récolte, qui est, à la fois, pour notre pays, l'un des premiers éléments de son hygiène, et pour l'Etat, l'une des ressources les plus sûres de l'impôt. »

I

LE PHYLLOXERA

I

C'est le 8 décembre 1867, dans une lettre adressée au président du comice agricole d'Aix, que la nouvelle maladie de la vigne a été décrite, pour la première fois, par M. Delorme, à l'occasion d'une vigne plantée en 1863, près de Saint-Martin-de Crau, entre Arles et Salon. Dès 1865 cependant elle avait été observée sur le plateau de Pujaut, près de Roquemaure (Gard), et presque en même temps (1866) à Floirac, près de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, à une grande distance, on le voit, du premier point d'attaque connu. Ce n'est qu'en 1868, à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), que M. Planchon, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, étudiant à la loupe une racine malade, découvrit la véritable cause du mal dans un insecte presque microscopique auquel il donna le nom, trop justifié depuis, de *phylloxera vastatrix*. Depuis cette époque, le fléau n'a cessé de s'étendre, tantôt comme une tache d'huile, suivant l'expression d'un des premiers observateurs, plus rarement en faisant des bonds de cinquante et de quatre-vingts kilomètres, sans parler des foyers latents qui tout à coup se sont révélés à de grandes distances des points infectés. C'est ainsi qu'en dernier lieu l'existence du phylloxera a été signalée aux portes d'Orléans, à plus de deux cents kilomètres des départements envahis.

La culture de la vigne occupait, en 1872, deux millions et demi d'hectares, répartis entre soixante-quinze départements. Pendant la même année, la production s'est élevée à plus de cinquante-cinq millions d'hectolitres, dont la valeur brute a été évaluée à un milliard six cent mille francs. Ces chiffres sont presque superflus pour

démontrer l'importance de la culture de la vigne dans notre pays ; mais ce qui est moins connu, c'est l'étendue de la surface actuellement envahie par la maladie nouvelle, moins de onze ans après son apparition. Rien de saisissant à ce point de vue, comme les cartes publiées sous les auspices du ministère de l'Agriculture et de l'Académie des sciences[1]. D'année en année, on voit le fléau s'étendre avec une intensité toujours croissante, poussant des ramifications dans le sens des vents régnants, parfois revenant sur ses pas, tantôt suivant le cours des fleuves, tantôt les traversant, se développant capricieusement et sans trouver d'obstacles sérieux, dans presque tous les sols, et sous toutes les latitudes.

Actuellement, vingt-cinq départements viticoles sont plus ou moins atteints. L'Hérault, le Gard, le Var, la Gironde, les Charentes, le Beaujolais, en un mot les régions essentiellement viticoles ont été les premières victimes ; la Bourgogne est attaquée ; les vignobles de la Loire, du Cher et de la Champagne sont menacés. En tenant compte des forces productives des départements envahis, un tiers de notre production viticole se trouverait sous le coup d'une destruction radicale. Si l'on songe que l'insecte dévastateur n'atteint pas au maximum trois quarts de millimètre de longueur et un demi de largeur, on partage les sentiments d'effroi et d'admiration manifestés par certains délégués de l'Académie, habitués cependant au merveilleux spectacle des forces de la nature et à sa prodigieuse fécondité.

La nouvelle maladie de la vigne est donc entrée dans une période aiguë, où elle n'intéresse plus seulement les savants et les viticulteurs. Tardivement posée devant l'Académie des sciences, en 1871, la question du phylloxera a été, depuis lors, méthodiquement étudiée, au point de vue scientifique, par des observateurs habiles et dévoués. Au point de vue administratif et financier, les travaux sont plus rares. A vrai dire, nous ne connaissons guère que les rapports présentés à la Commission supérieure du phylloxera, aux Conseils généraux des départements infectés, au Sénat et à la Chambre, rapports dans lesquels les questions administratives n'ont jamais

[1] *Etudes sur la nouvelle maladie de la vigne dans le Sud-Est de la France*, par M. Duclaux, professeur de physique à la Faculté des sciences de Lyon, délégué de l'Académie, 1874, 1875 et 1876.

Indications générales sur les vignobles des Charentes, par M. Maurice Girard, délégué de l'Académie, 1876.

Le phylloxera dans le département de la Gironde, par M. le docteur Azam. (Extraits des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences, 1876.)

Rapport présenté au conseil général de la Dordogne par M. le docteur H. Jaubert, 1876.

été traitées qu'incidemment, et sous forme de vœux souvent plus spontanés que réfléchis. Aussi l'opinion publique s'est-elle émue, dans ces derniers temps, des révélations apportées à l'Académie par certains de ses membres. Dans la séance du 6 novembre 1876, M. le docteur Bouillaud, tout en rendant justice aux pouvoirs publics et à la commission de l'Académie, s'est demandé si l'on était entré dans une voie qui permît d'entrevoir le terme du fléau. Bien que rassurante à certains égards, la réponse du secrétaire perpétuel, M. Dumas, président de la commission, laisse entrevoir que les questions relatives au phylloxera sont loin d'être résolues d'une manière satisfaisante, au point de vue de la pratique agricole, de l'intervention administrative, et surtout de l'instruction et du concours intelligent des intéressés. Cette discussion, bien qu'elle n'ait pas été d'abord publiée, n'aura certainement pas passé inaperçue. Néanmoins il peut être utile de faire une sorte de résumé de la question, d'étudier, principalement à l'aide des données fournies par les comptes-rendus de l'Académie des sciences, les résultats acquis, enfin de rechercher les voies et moyens à l'aide desquels on pourrait, plus efficacement que par le passé, venir en aide à l'agriculture et sinon détruire le phylloxera, du moins l'arrêter dans sa marche envahissante.

II. — Histoire naturelle du Phylloxera.

On a pu se demander, au début de la nouvelle maladie de la vigne, si le phylloxera était bien la cause et non l'effet du dépérissement de la plante. Sans entrer dans une discussion qui n'a vraiment plus d'intérêt scientifique, j'aurais voulu me borner à constater que l'opinion des observateurs qui l'attribuaient tantôt à la sécheresse ou au froid, tantôt à l'appauvrissement du sol, à la dégénérescence des ceps ou à l'emploi de certains engrais, n'a jamais compté de défenseurs que parmi les hommes absolument étrangers aux sciences naturelles. Il n'en est pas de même en dehors du monde scientifique, et l'on rencontre, aujourd'hui encore, de prétendus praticiens qui renouvellent à l'occasion du phylloxera les préjugés qui ont eu cours autrefois lors de l'apparition de l'oïdium, de la maladie des pommes de terre, et même de la pyrale; préjugés dangereux puisqu'en entretenant des illusions sur la vraie cause du mal, ils engagent les viticulteurs dans une voie coûteuse où les attendent des déboires certains. Ces préjugés sont un vestige de la croyance aux générations spontanées que les belles expériences de M. Pasteur

ont définitivement réduite à néant. On sait aujourd'hui que, dans le règne végétal comme dans le règne animal, la putréfaction est le produit et non la cause du développement des bactéries, des vibrions, des moisissures et de toutes les végétations parasites. Il en est de même des parasites de l'ordre le plus élevé[1]. Il y a là une règle générale, admise actuellement par la plupart des savants, et tout indique que le phylloxera qui occupe un rang relativement élevé dans l'échelle des êtres animés, ne fait pas exception à la loi. Ajoutons que des expériences concluantes ont été faites, non-seulement par des savants comme MM. Cornu et Boutin, mais aussi par des viticulteurs partisans du phylloxera-effet, dont elles ont dessillé les yeux[2].

On a également élevé des doutes sur l'origine américaine du phylloxera ; on a même cherché à prouver son existence ancienne en Europe. Sans parler du *phtheir* de Strabon dans lequel M. Koressios, d'Athènes, a cru reconnaître le phylloxera[3], on a signalé l'existence d'un puceron qui, de 1767 à 1771, aurait ravagé les vignes de la Marne[4] et aurait été mis en fuite par la culture interstlcielle du chanvre. M. Planchon a démontré combien cette opinion était erronée. Tous les faits la contredisent : l'identité absolue du phylloxera de la vigne en Europe et en Amérique, aussi bien que l'impossibilité de faire vivre nos vignes françaises avec ce nouvel ennemi. Sa puissance est telle, que tout cep d'origine européenne a disparu du vaste espace qui s'étend des Montagnes-Rocheuses à la mer[5]; il en aurait été certainement de même depuis longtemps en Europe s'il y était indigène. J'ajoute que partout l'apparition du phylloxera coïncide avec l'importation de plants américains ; en Irlande, en Angleterre, à Prégny en Suisse, à Klosterneuburg près Vienne, dans le grand duché de Bade, dans le parc du domaine royal d'Anaberg près Bonn ; en France à Roquemaure, à Bordeaux, hier encore à Orléans et à Beblenheim en Alsace. C'est donc bien contre le phylloxera et contre le phylloxera d'origine américaine que nos viticulteurs ont à lutter.

[1] Voir l'ouvrage intitulé : *Les commensaux et les parasites dans le règne animal*, par Van Beneden. 1875. (Introduction, p. 12.)

[2] *Mémoire sur la maladie de la vigne*, par M. Louis Faucon. 1874. (Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences, p. 14.)

[3] Le phtheir paraît être une cochenille farineuse répandue aujourd'hui encore dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire. En Crimée, où elle exerce de grands ravages, on s'en préserve par la submersion des ceps

[4] *Moniteur vinicole* du 27 janvier 1875.

[5] En Californie, au contraire, où le phylloxera n'a pas encore pénétré, nos vignes françaises n'ont cessé de prospérer depuis de longues années.

A l'inverse de son congénère du chêne, le phylloxera de la vigne mène, pendant la majeure partie de son évolution, une existence souterraine. Cette difficulté, jointe à l'extrême petitesse de l'insecte, et à celle plus grande encore de ses œufs[1], rendait les observations fort difficiles, impossibles même, pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'usage du microscope. On ignore trop, en général, combien les découvertes dans le domaine des infiniment petits exigent d'efforts patients et habiles de la part de l'observateur. On ne voit bien que ce que l'on connaît déjà, et d'un autre côté, il faut soumettre la théorie aux faits, et non les faits à la théorie. Peu d'hommes en France, en dehors des savants délégués de l'Académie, étaient capables d'observer avec cette sûreté de vues et cette indépendance de jugement.

Chimistes, botanistes, entomologistes se sont mis à l'œuvre : les uns ont étudié l'action de la maladie sur la plante et des insecticides sur la maladie ; les autres la topographie du fléau, les allures et les mœurs de l'insecte. M. Balbiani, professeur au collége de France, s'est plus particulièrement occupé de son évolution. On lui doit le dernier mot sur les diverses métamorphoses du phylloxera : par ses expériences et ses recherches, il a contribué, dans une large mesure, à rendre possible un traitement rationnel, à la fois préventif et curatif. Aussi ferons-nous de nombreux emprunts aux notes et mémoires qu'il a présentés à l'Académie[2].

Tout le monde connaît ces troupeaux de pucerons qui couvrent certaines plantes de nos jardins et à qui les fourmis industrieuses prodiguent les soins intéressés de l'éleveur pour son bétail. Le phylloxera de la vigne appartient à une espèce voisine, beaucoup plus petite et présente un des plus curieux exemples de polymorphisme que l'on rencontre chez les insectes. On le trouve successivement, sur les racines de la vigne, à l'état de femelle aptère, puis de nymphe ; il apparaît ensuite hors du sol sous la forme de femelle ailée qui donne enfin naissance à des individus sexués, très-différents des générations précédentes, et même de leurs descendants, qui repro-

[1] La dimension de l'œuf femelle, le plus gros des œufs du phylloxera, ne dépasse pas, d'après M. Balbiani, $0^{mm},40$ de longueur sur $0^{mm},20$ de largeur.

[2] *Mémoire sur la reproduction du phylloxera du chêne*, 1874. — *Sur le phylloxera ailé et sa progéniture*, 1874. — *Recherches sur l'action du coaltar dans le traitement des vignes phylloxerées*, 1874. — *Observations sur la reproduction du phylloxera de la vigne*, 1874. — *Les phylloxeras sexués et l'œuf d'hiver*, 1875. — *Sur l'éclosion prochaine des œufs d'hiver du phylloxera*, 1876 — *Sur la parthénogenèse du phylloxera comparée à celle des autres pucerons*, 1876. — *Nouvelle recherche sur le phylloxera du chêne*, 1876. — *Recherches sur la structure et la vitalité des œufs du phylloxera*, 1876, etc., etc. Nous avons eu soin de mettre entre guillemets les extraits des Mémoires de M. Balbiani.

duisent la forme primitive. Ceux-ci, eux-mêmes, selon la nature des ceps, ne reconstituent pas seulement les colonies souterraines, mais forment aussi des galles sur les feuilles [1]. Si nous suivons l'évolution du phylloxera à partir de son sommeil hibernal, nous trouvons au printemps, sur les racines de la vigne, « les premiers nés de l'année, « reconnaissables à leur belle couleur jaune d'or, mêlés en grand « nombre aux mères pondeuses et à des œufs non moins nombreux, « attendant le moment de l'éclosion. Les radicelles et surtout les ren- « flements de leurs extrémités, déterminés par la piqûre du parasite, « sont chargés d'individus de toute taille. » Tous ces insectes nés ou à naître sont exclusivement des femelles. Les jeunes, très-agiles, errent de place en place, en quête du point où ils vont se fixer pour se nourrir, et commencer la ponte. Sitôt fixé, l'insecte implante sa trompe dans le tissu des racines et y adhère fortement. Cette trompe est formée de trois soies, une plus grosse, médiane, double, et deux latérales plus grêles et plus courtes. Elle forme une sorte de fil brun qui se recourbe. Ce n'est que rarement, lorsque la plante se déssèche que le phylloxera se déplace; le plus souvent on le trouve mort, entouré de ses œufs [2]. « Tous les observateurs sont unanimes pour décrire la prodigieuse rapidité de multiplication du phylloxera; M. Faucon compare à une couche de couleur jaune l'aspect que présente la surface de certaines racines, en septembre. « Cette fécondité est « due à plusieurs causes; la principale tient au mode de reproduction « du phylloxera. Cet insecte est un exemple de reproduction par « parthénogénèse ou sans le concours du mâle, faculté qu'il partage « avec plusieurs autres animaux de la même classe. Non-seulement « toute la population est femelle, mais chaque individu, chaque œuf « même, dès l'instant qu'il est évacué, est fatalement fécond. Tout « sujet par cela même qu'il vient au monde, doit un tribut forcé à « l'accroissement de la société dont il fait partie, tribut qu'il paye « dans une large mesure. »

La larve fixée sur les radicelles grossit peu à peu; au fur et mesure sa peau fonce en couleur. Bientôt cette peau se rompt par la face dorsale, et tombe; c'est la première mue. Après trois ou quatre autres mues, c'est-à-dire, selon la température, au bout de six à douze jours, on aperçoit, par transparence, dans l'abdomen, un ou deux œufs. L'insecte a alors atteint le maximum de son développement.

[1] L'histoire des phylloxeras sortis de l'œuf d'hiver, déjà connue par les travaux de MM. Balbiani, Cornu, etc., a été l'objet d'une récente publication de M. Boiteau. — *Œuf d'hiver et son produit.* Libourne, 1876.

[2] Ces détails sont empruntés aux *Etudes sur la maladie de la vigne* de M. Maxime Cornu. (Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences, 1876.)

Vu au microscope il présente sur la face dorsale des rangées de tubercules et sa forme l'a fait comparer à une petite tortue. La ponte commence; elle se continue sans relâche, à raison quelquefois de dix à treize œufs en un seul jour, jusqu'à la mort de l'insecte, dont la vie a une durée d'environ six semaines. Après une période d'incubation qui varie également selon la température, et qu'on peut évaluer à huit jours en moyenne, il sort de l'œuf un phylloxera aptère qui, fécond à son tour, est apte, au bout de huit jours, à pondre des œufs, également féconds, pendant une série de générations dont on n'a pu jusqu'à présent établir exactement le chiffre. Ce qui est certain, c'est qu'une seule mère peut ainsi donner naissance, du 1er avril au 1er novembre, à des millions d'individus. Cette inondation d'insectes suceurs se répand sur les racines des ceps voisins tantôt par la surface, plus souvent à l'intérieur du sol. A l'époque où il sort de l'œuf, l'insecte dépasse à peine en longueur un demi, en largeur un quart de millimètre, et M. Cornu fait observer que c'est un animal aplati, qui n'exige pas plus d'un huitième de millimètre peut-être, pour se glisser d'un point à un autre. Aucun terrain n'est donc assez compacte pour faire obstacle à sa marche. Seuls les terrains sablonneux, à raison de leur excessive mobilité, sont relativement indemnes.

Plus on descend dans l'échelle des êtres, plus la nature semble multiplier et varier les moyens destinés à conserver la perpétuité de l'espèce. Après l'avoir assurée sur place, et pendant un temps donné, il lui faut encore préparer et garantir sa dissémination dans des régions nouvelles. Pour certaines races, et le phylloxera est du nombre, l'émigration n'est pas une faculté, c'est une loi. Sans l'émigration, l'insecte, après avoir tué la vigne sa nourrice, mourrait de faim, enseveli dans son triomphe, sans laisser de descendants.

« Vers le mois de juillet et au moment où les racines flétries ne « leur fournissent plus qu'une nourriture insuffisante, un certain « nombre de jeunes phylloxeras, tout d'abord semblables aux « autres, prennent en grossissant une forme plus allongée; bientôt « apparaissent sur les parties latérales du corps des rudiments « d'ailes; la taille de l'insecte s'étrangle de manière à délimiter le « thorax et l'abdomen. Au bout d'un temps variable, et à la suite « d'une dernière mue, cette nymphe se transforme elle-même en « insecte ailé et parfait, » qui ressemble à un moucheron minuscule, à corps jaune et allongé, muni de quatre ailes grises plus longues que l'abdomen et d'inégale grandeur. C'est à la surface du sol que se produisent les dernières métamorphoses de la nymphe du phylloxera et les derniers actes de son évolution.

« Si l'observation des mœurs du phylloxera aptère présente des

« difficultés particulières en raison de son existence cachée dans « l'intérieur du sol, celle du phylloxera ailé est moins aisée encore « parce que, aussitôt apparu, il fuit au loin et se dérobe à l'obser- « vateur. Sans doute, il est facile de le saisir, de l'incarcérer dans « des flacons et d'examiner comment il se comporte dans ces con- « ditions ; mais l'observation de l'animal captif ne peut donner « aucune idée de ses mœurs à l'état de liberté. Ses allures inquiètes « témoignent son impatience et son malaise. Sa vie est abrégée, et « le plus souvent il meurt sans s'être débarrassé de ses œufs. C'est « qu'en effet on supprime, par la captivité, toute une phase impor- « tante de la vie de l'insecte, celle de la migration qui est le but « essentiel de son existence et qu'un instinct irrésistible l'oblige à « accomplir avant de se livrer aux actes normaux de la reproduc- « tion. Ainsi se comportent beaucoup d'autres insectes; tels sont « aussi dans les classes supérieures, un grand nombre d'oiseaux et « de poissons. » Ces difficultés avaient arrêté beaucoup d'obser- vateurs; elles ont été vaincues par M. Balbiani. Le point important était de suivre l'insecte ailé dans ses dernières métamorphoses et de découvrir comment il servait de lien entre la colonie souterraine qu'il venait de quitter et celle qu'il allait fonder au loin. Guidé par les analogies que présentent l'évolution du phylloxera de la vigne et celle du phylloxera du chêne qu'il avait étudié à cet effet, M. Balbiani ne tarda pas à découvrir les individus sexués, issus des femelles ailées [1]. Jamais l'éminent zoologiste n'avait montré plus de sagacité. A l'aide d'un embryon mort avant que de naître, mais dont il avait pu suivre le développement au microscope, il avait réussi à reconstituer, par avance, toute l'histoire du phylloxera sexué. Néanmoins un détail important au point de vue pratique n'avait pu être observé directement ; il restait à connaître dans quel lieu les générations aériennes déposent leurs œufs. Pour découvrir un œuf microscopique, déposé dans le duvet des feuilles ou sous l'écorce de la vigne, il fallait non-seulement de la patience mais aussi un heureux hasard. Un an après la publication du mémoire de M. Balbiani, M. Boiteau, vétérinaire à Villegouge (Gironde), apercevait, le premier, l'insecte ailé pondant à la face inférieure des feuilles [2].

MM. Cornu et Balbiani se trouvaient alors à Cognac; ils furent

[1] *Le phylloxera ailé et sa progéniture,* par M. Balbiani. (Compte-rendu de l'Académie des sciences 31 août 1874.)

[2] C'est au mois de septembre 1875 que M. Boiteau a fait cette intéressante découverte qui lui a valu une grande médaille d'or, décernée par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, ainsi que les encouragements du Conseil général de la Gironde.

de suite appelés et constatèrent le fait. A partir de ce moment, les voiles qui couvraient les dernières transformations de l'insecte ailé ne tardèrent pas à tomber. Les prévisions de M. Balbiani sur le lieu de la ponte, sur la nature des œufs, sur la régénération de la race par des individus sexués, sur l'œuf d'hiver, se trouvaient réalisées; les faits étaient bien tels que la théorie les avait entrevus[1]. Les essaims de phylloxera ailés, comme les colonies souterraines de phylloxeras aptères, se composent exclusivement d'individus femelles qui restent groupés pour la ponte comme pour la migration. Les œufs déposés indifféremment sur les sarments, les bourgeons et les feuilles, au nombre de quatre ou cinq par individu, sont de deux sortes. Au bout de huit à dix jours, les uns, plus gros, donnent naissance à des femelles, les autres, plus petits, à des mâles. Ces nouveaux individus ne ressemblent en rien à leurs mères; ils sont aptères comme leurs grand'mères; mais, détail caractéristique, ils sont dépourvus de trompe et de tout organe digestif. Ces petits êtres si imparfaitement organisés pour la vie individuelle, ne se nourrissent donc pas et, comme leurs congénères du phylloxera du chêne, ne vivent, mâles et femelles, que pour la reproduction. La femelle, après avoir été fécondée, pond un œuf unique ; l'*œuf d'hiver*.

Malgré leur innocuité apparente, puisqu'ils ne prennent aucune nourriture pendant leur vie assez courte, les phylloxeras sexués jouent un rôle redoutable. Ce sont eux, en effet, qui régénèrent la race abâtardie et épuisée par plusieurs générations d'individus parthénogénésiques.

Les faits les plus importants au point de vue pratique de l'histoire des phylloxeras sexués sont, sans contredit, ceux qui sont relatifs à la ponte de l'œuf d'hiver, à l'époque de son éclosion et au sort du jeune qui en provient. Par sa forme, sa couleur, son origine, cet œuf constitue réellement une quatrième sorte d'œuf de ces singuliers insectes, les trois autres étant : l'œuf du phylloxera aptère des racines, et les œufs mâles et femelles du phylloxera aîlé. « Jaune comme les autres œufs de l'espèce lorsqu'il est « récemment pondu, l'œuf d'hiver prend dans les jours suivants « une teinte plus foncée qui passe graduellement au vert olive, en « même temps que de nombreuses petites taches obscures apparais- « sent à sa surface et y déterminent un pointillé noir qui, en se « détachant sur le fond vert, lui donnent un aspect assez élégant. « Il est luisant, transluide, avec un dessin superficiel en relief for- « mant des mailles hexagonales, comme les œufs des individus aîlés,

[1] *Le phylloxera ailé et sa progéniture.* Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1874.

« tandis que ceux de l'insecte des racines sont ternes, opaques « et lisses à leur surface. » Par sa taille, il tient le milieu entre les autres œufs; ses dimensions ne dépassent pas, en moyenne, $0^{mm},28$ de long sur $0^{mm},13$ de large. « Quant à l'endroit où « est déposé cet œuf, c'est toujours sur le bois, jamais sur les « feuilles, contrairement aux œufs de l'individu ailé qui sont « disséminés presque indifféremment sur toutes les parties de « la plante. »

Pour achever l'histoire du phylloxera, il reste à dire ce que devient la femelle régénérée qui sort de l'œuf d'hiver. Naissant au printemps sur la partie ligneuse et aérienne du cep, à mi-chemin des feuilles et des racines, les générations nouvelles se dirigent[1], selon leur caprice, les unes vers les racines pour y commencer une existence souterraine, les autres vers les feuilles pour y former les colonies gallicoles étudiées et décrites par M. Cornu[2]; les galles, assez communes sur les ceps américains, sont fort rares sur les ceps indigènes; elles ne nuisent pas par elles-mêmes à la plante et n'offrent d'intérêt qu'à cause des colonies souterraines qui peuvent en sortir. Quant à ces dernières, leur évolution nous est déjà connue; nous n'y reviendrons pas.

Il y a, au contraire, lieu d'insister sur les dernières découvertes auxquelles M. Balbiani a été amené par l'ensemble de ses recherches, découvertes qui ont une importance capitale au point de vue de la destruction possible du phylloxera. Dès l'origine, le savant professeur avait émis l'avis qu'à raison même de son mode de reproduction parthénogénésique, le phylloxera portait en lui-même une cause de dégénérescence qui amènerait infailliblement l'extinction de la race, si elle n'était régénérée par *l'œuf d'hiver*, produit de la génération sexuée. Depuis, M. Balbiani a développé dans plusieurs mémoires, les raisons scientifiques de cette probabilité qui avait été contestée par M. Lichtenstein, de Montpellier. Il paraît, en effet, prouvé que dans les galles, l'insecte, né de l'œuf d'hiver, pond un nombre d'œufs bien plus considérable sur les vignes américaines que sur les vignes françaises[3]. Dans les colonies souterraines, les

[1] Dans sa dernière brochure « *Œuf d'hiver et son produit,* » M. Boiteau rend compte d'un certain nombre d'observations nouvelles, d'après lesquelles, la première génération monterait toujours sur les feuilles, tandis que la troisième génération éclose dans les galles, redescendrait dans les racines.

[2] *Etude sur la nouvelle maladie de la vigne*, par M. Maxime Cornu, 1874.

[3] Certains observateurs disent avoir trouvé six cents œufs dans les galles de vignes américaines contre deux cents dans les galles des vignes françaises. Si le fait est vrai, il n'est pas en faveur de la transformation des vignobles phylloxérés par des plantations de vignes américaines.

premières générations pondent quatre-vingt dix à cent œufs au maximum. Dans les générations suivantes, le nombre des œufs va toujours diminuant; il n'est plus que de trois à cinq pour les générations ailées; la femelle sexuée, fille de l'ailée, qui forme le dernier anneau de la chaîne, ne pond plus qu'un seul œuf, l'œuf d'hiver.

L'examen anatomique a parfaitement rendu compte de ces faits physiologiques. Chez les pucerons ordinaires, on n'observe jamais d'avortement graduel de l'appareil ovarique ; chez le phylloxera, au contraire, le nombre des tubes ovigères qui est de vingt à vingt-quatre, chez l'insecte issu de l'œuf d'hiver, diminue progressivement, de telle sorte, qu'après plusieurs générations aptères, on ne trouve plus chez la femelle ailée que de deux à quatre gaînes, et une seule chez la femelle sexuée. Il est donc très légitime d'espérer que la destruction de l'œuf d'hiver arrêtant le développement de la génération aérienne, on verra peu à peu les insectes souterrains disparaître graduellement, et que la vigne pourra résister aux attaques d'ennemis dégénérés et moins nombreux.

Il reste cependant, dans l'histoire du phylloxera, un point obscur et une difficulté que nous devons signaler pour être complet ; je veux parler des femelles sexuées hypogées. Cette génération sexuée est fort rare [1]. Le mâle n'a jamais été observé, et très-probablement n'existe pas. De l'avis de M. Balbiani qui l'a découverte à Montpellier, la génération sexuée hypogée ne constitue pas une phase normale et régulière de l'évolution du phylloxera. On est donc en droit de considérer, sinon comme certaine, du moins comme très-probable, la destruction spontanée du phylloxera souterrain par la dégénérescence de l'espèce, à la suite du traitement préventif appliqué à l'œuf d'hiver.

En résumé, il résulte des belles découvertes de M. Balbiani, que le phylloxera possède trois modes de reproduction, ayant chacun, dans le plan du Créateur, leur but spécial et déterminé. Les femelles parthénogénésiques aptères perpétuent et développent sur place les colonies souterraines. Les essaims de femelles ailées vont fonder au loin des colonies nouvelles et donnent naissance aux individus sexués. Ceux-ci, mâles et femelles, voués uniquement à la reproduction, sont destinés à régénérer la race par l'œuf d'hiver d'où sortira, au printemps suivant, une femelle parthénogénésique aptère conforme au type primitif.

Aucun des détails patiemment recueillis, depuis plusieurs années,

[1] Cette génération sexuée exceptionnelle chez le phylloxera de la vigne, est normale chez le phylloxera du chêne kermès. Voir les *Mémoires* de M. Balbiani sur le phylloxera du chêne et sur la génération sexuée hypogée du phylloxera de la vigne. Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1874.

par MM. Faucon, Boiteau, Cornu et Balbiani n'était inutile. Aussi longtemps qu'on les a ignorés, les traitements proposés, résultats de recherches empiriques, n'ont abouti à rien de sérieux. Aujourd'hui, au contraire, on sait qu'avant tout, il faut débarrasser la vigne du parasite, que tout traitement qui détruit les colonies souterraines sans tuer l'œuf d'hiver, est forcément inefficace ; on sait enfin à quelle époque il faut agir et quelles sont les différentes retraites de l'invisible ennemi.

III. — Marche et évolution de la maladie.

C'est à M. Maxime Cornu [1] que l'on doit l'étude approfondie des lésions produites sur les racines de la vigne par le phylloxera, lésions qui amènent plus ou moins rapidement, mais infailliblement la mort de la plante. Quand un pied de vigne est attaqué, les radicelles qui forment le chevelu de la racine par lequel la plante puise sa nourriture dans le sol, se couvrent de nodosités caractéristiques qui constituent le résultat le plus net et le plus évident de la maladie, comme elles en sont d'ailleurs le premier symptôme. Le phylloxera est souvent visible à leur surface. Ces renflements, de consistance assez ferme, d'abord jaunâtres, se décomposent bientôt, pourrissent, deviennent noirs et finissent par se dessécher entièrement. Ils constituent une hypertrophie toute locale, produite par l'action directe du parasite et qui se retrouve, mais à un moindre degré sur les racines plus âgées attaquées par l'insecte. Après avoir démontré que le phylloxera « se nourrit avec une quantité d'élé- « ments plastiques relativement faible, » M. Cornu en conclut que l'épuisement de la plante provient « non pas de ce que les éléments « nutritifs sont absorbés par l'insecte, mais de ce qu'ils sont, par « la formation de tissus nouveaux, *détournés* de leur but naturel et « qu'ils ne nourrissent pas les organes qu'ils devaient alimenter. » C'est par ce motif que les fortes fumures et les engrais puissants donnent souvent à la vigne une apparence de guérison ; mais fatalement, si le parasite lui-même n'a pas été détruit, la plante, après s'être défendue plus ou moins longtemps, perd ses dernières radicelles et « meurt de faim. » Cette théorie n'a été sérieusement contestée par personne. Appuyée sur des faits constants, elle rend parfaitement compte des phases diverses et de la marche plus ou

[1] *Etude sur la nouvelle maladie de la vigne*, par M. Maxime Cornu, délégué de l'Académie. (Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences, 1874.)

moins rapide de la maladie, selon les circonstances locales de sol et de culture.

L'aspect extérieur de la vigne répond aux phénomènes internes que nous venons d'esquisser. Pendant la première année, c'est à dire jusqu'à la destruction du chevelu, aucun symptôme extérieur ne peut faire supposer l'existence de la maladie bien que les insectes soient ordinairement très-nombreux; c'est la période « latente. » Mais, dès le printemps suivant, la vigne qui l'année précédente avait donné sa récolte normale, ne pousse plus que de grêles bourgeons et, bien souvent, elle est morte avant la fin de l'année. Cette forme foudroyante s'est produite surtout dans les Bouches-du-Rhône et dans Vaucluse; elle n'est sans doute pas la plus commune, mais ce que l'on peut affirmer d'une manière générale d'après le témoignage des observateurs les plus consciencieux [1], c'est qu'une vigne abandonnée à ses propres forces ne passe pas la troisième année. Il est néanmoins certain que les circonstances de sol, de culture, de climat, exercent une grande influence sur la marche plus ou moins rapide de la maladie. Les terrains sablonneux jouissent d'une immunité relative, et, sous une latitude plus septentrionale, la période d'hibernation commençant plus tôt et finissant plus tard, il en résulte forcément une marche plus lente du fléau, mais rien de plus.

Ce serait donc une illusion des plus dangereuses que de croire que les départements septentrionaux échapperont au fléau. Déjà le phylloxera est à Orléans. N'y fût-il pas, on pourrait affirmer, d'après les expériences de M. Becquerel sur la température du sol [2], que même sous la latitude de Paris, le phylloxera hibernant se trouverait suffisamment abrité contre les hivers les plus rigoureux. Aussi c'est en vain que certains propriétaires ont déchaussé les vignes, au risque de les exposer à la gelée. Les expériences [3] ont établi que les phylloxeras hibernant supportent pendant plusieurs jours, sans paraître en souffrir, des températures de — 6° et — 10°. Ces froids seront bien rarement atteints dans nos climats, s'ils le sont jamais, aux profondeurs de $0^m,30$, $0^m,50$, 1^m et plus où descendent le plus souvent les racines de la vigne.

L'œuf d'hiver, il est vrai, est déposé à l'extérieur du sol, mais il

[1] Les recherches récentes de M. Boutin aîné, délégué de l'Académie, sur les altérations chimiques des vignes phylloxerées expliquent et confirment ces faits. (Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences, 1877.)

[2] Compte-rendu de l'Académie des sciences, 18 janvier 1875.

[3] *Indications générales sur les vignobles des Charentes*, par M. Maurice Girard, délégué de l'Académie. (Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences, 1876, p. 68-69.)

présente un degré de résistance encore plus grand que les insectes. Un sextuple rempart isole le germe et le vitellus de l'air ambiant, et M. Balbiani, à qui l'on doit ces détails histologiques, a reconnu, il y a déjà plusieurs années, que les œufs d'araignées pouvaient subir un froid artificiel de — 19°, sans que leur faculté prolifère fût altérée. Ce n'est que dans le voisinage de — 29° que l'embryon a été atteint et désorganisé par le froid. Il n'y a donc rien à attendre de l'hiver le plus rigoureux au point de vue de la destruction spontanée du phylloxera.

On sait, par les expériences de M. Faucon, que la submersion doit être complète et prolongée pendant quarante ou cinquante jours pour être efficace contre le parasite. On ne peut donc compter davantage sur les pluies d'automne ou d'hiver. Ces chances de destruction écartées, que reste-t-il à ceux qui espèrent encore la disparition naturelle du fléau? Les parasites du parasite. On n'a pas oublié qu'avant que le procédé de l'ébouillantage de Thomas Raclet se fût répandu, la pyrale de la vigne a disparu d'elle-même dans beaucoup de vignobles des environs de Paris, et Audouin a décrit avec soin les nombreux parasites auxquels on devait cette cure inattendue.

Peut-on avoir une espérance raisonnable de voir le phylloxera disparaître, ou du moins éprouver une très-forte diminution par des causes de ce genre? Tout d'abord, il y a lieu de remarquer qu'en Amérique, où le phylloxera est indigène, les parasites, signalés par MM. Riley et Planchon, l'ont laissé se développer librement, et n'ont en rien défendu les espèces de vignes qui ne peuvent vivre avec lui. En France, la question a été approfondie par M. Girard. Sans entrer dans les détails techniques qui abondent dans son intéressant mémoire [1], reconnaissons que cet entomologiste ne nous laisse aucun espoir. « Il y a d'abord, dit-il, cette circonstance très-« fâcheuse de la provenance exotique et de la vie souterraine de « l'insecte. » Parmi plus de cent espèces d'insectes carnassiers de toute taille, nocturnes ou diurnes, les uns aveugles et destinés à vivre sous terre comme le phylloxera, les autres courant ou volant à la surface du sol, M. Girard n'a découvert aucun auxiliaire sérieux. Dans tous les cas, grâce à la reproduction parthénogenésique, le phylloxera continuerait à se reproduire par milliards pendant que ses ennemis possibles ne se reproduisent que par milliers. Mais les insectes carnassiers ne sont pas les seuls ennemis naturels des autres insectes. Dès 1874, MM. Planchon et Cornu avaient signalé l'existence de champignons parasites, des pucerons de la vesce et du

[1] M. Girard. Mémoire déjà cité.

sureau. De son côté, M. Pasteur avait proposé d'inoculer au phylloxera les corpuscules parasitaires du ver à soie. Aucune des expériences faites dans ce sens n'a réussi, et M. Planchon lui-même qui avait rapporté d'Amérique certains acariens microscopiques parasites du phylloxera, ne paraît attendre aucun secours de ce côté [1].

Bien que le phylloxera et l'oïdium, tous deux d'origine américaine, soient l'un un parasite animal, l'autre un parasite végétal de la vigne, il n'est pas inutile de les comparer l'un à l'autre au point de vue de leurs effets et de leur développement. Le rapprochement est malheureusement tout en faveur de l'innocuité relative de l'oïdium. Il résulte, en effet, des recherches de M. Balbiani que si l'évolution du phylloxera a subi quelque variation par suite de son changement de milieu, il n'en accomplit pas moins le cycle entier de ses métamorphoses. L'oïdium, au contraire, ainsi que l'a reconnu M. Tulasne [2] n'est que la forme conidifère d'un Erysiphe qui, dans nos contrées, n'arrive jamais à son complet développement. Un hiver, une saison défavorable, telle qu'un été sec qui empêche les spores de germer, suffisent souvent pour détruire en grande partie ce cryptogame, qui n'est pas acclimaté en Europe, ni par suite organisé pour la résistance. Il suit de là que l'influence de l'oïdium sur la production peut être plus prompte et se faire plus vivement sentir au début que celle du phylloxera, mais qu'après une ou plusieurs années, la vigne, surtout si elle est aidée par le soufrage, pourra s'affranchir de cet ennemi, tandis que le phylloxera qui, au début, respecte et même active la production (j'essaierai de le démontrer), ne s'affaiblit pas de lui-même et amène fatalement la disparition, non plus seulement des fruits, mais du cep.

« Le phylloxera, écrit M. Girard [3], se présente dans les condi-
« tions les plus redoutables pour nous, au point de vue de sa des-
« truction possible. Les insectes nuisibles multipliés outre mesure
« par les cultures uniformes opérées par l'homme, sont détruits
« souvent par des accidents atmosphériques comme de violents
« orages ou des froids tardifs ou précoces, surprenant ces petits
« animaux à l'état d'activité et non dans celui de vie latente où ils
« pourraient leur résister. Le phylloxera est à l'abri de pareils
« agents de destruction comme il l'est des insectes carnassiers ou
« parasites. »

D'autre part, les lésions qu'il cause à la vigne sont plus dange-

[1] *Le phylloxera en Europe et en Amérique*, par J.-E. Planchon.

[2] *Rapport sur les progrès de la botanique phytographique*, par M. Adolphe Brongniart, membre de l'Institut, etc. 1868, p. 99.

[3] Ouvrage déjà cité.

reuses et plus perfides. La plupart des ennemis de la vigne, insectes ou végétaux parasites, s'attaquent aux organes aériens de la plante et n'amènent pas nécessairement sa mort ; le phylloxera, destructeur de la racine, attaque la plante dans les seuls organes par lesquels la vie végétale se continue en hiver, alors que tout le système aérien est au repos. On peut donc affirmer que jamais la vigne n'a rencontré de plus funeste ennemi, et tous ceux qui ont étudié la question sont unanimes sur ce point.

IV. — Remèdes et solutions

On peut dire qu'à l'heure actuelle tous les procédés de destruction du phylloxera ont été expérimentés ; procédés culturaux, procédés de dérivation, submersion, insecticides, procédés préventifs, remplacements des vignes françaises par les vignes américaines, greffes de toute espèce. Le cadre de cette étude ne comporte pas de longs développements sur cette partie de la question malgré l'intérêt qui s'y attache. Les discussions sur cet objet sont mieux à leur place dans les journaux spéciaux, à l'Académie et dans les commissions. Pour ma part, je dois me borner à exposer brièvement les tentatives faites et les résultats qui paraissent acquis.

Le nombre des recherches empiriques que le mirage d'un prix de 300,000 francs a fait éclore est à peine croyable et la somme des travaux sérieux est elle-même trop considérable pour qu'il soit possible de les énumérer, même sommairement. Pour ne parler que des tentatives qui ont mérité le patronage soit de l'Académie et du Gouvernement, soit des Congrès viticoles et des Commissions départementales, je citerai au premier rang celles faites dans les stations viticoles de Cognac et de Montpellier. Là seulement, en effet, et chez quelques viticulteurs d'élite [1], les intéressés peuvent se renseigner et s'instruire.

Il existe actuellement, à l'école d'agriculture du département de l'Hérault, une école de multiplication et de taille, une collection de cépages et spécialement de vignes américaines, des carrés d'expériences sur les sulfocarbonates et autres insecticides, des essais de submersion et de greffe, une cave pour la préparation et l'étude des vins américains, etc. L'honneur de cette entreprise revient au Conseil général de l'Hérault qui, de concert avec l'Etat, a contribué de

[1] Je citerai MM. Faucon, Marès, Bazilles, Vialla, Fabre, Bouscarens, Boiteau, Falières, de La Vergne, Laliman, de Laâge de Saluces, baron Thénard, etc.

ses deniers au développement de cette utile création. D'autre part, le haut commerce de Cognac, justement préoccupé des progrès du phylloxera, a pris, en 1874, l'initiative d'une souscription en vue de faciliter les recherches et les travaux des délégués de l'Académie. Le rapport présenté à l'Académie, au commencement de 1876, par MM. Cornu et Mouillefert, est, au point de vue des insecticides, un résumé à peu près complet que devront consulter tous les viticulteurs désireux d'opérer avec quelque chance de succès et d'éviter les tâtonnements coûteux et les dépenses inutiles. De son côté, dès 1874, M. Balbiani avait fait des recherches sur l'action du coaltar ou goudron de houille dans le traitement des vignes phylloxerées; ces recherches, continuées par M. Rommier, délégué de l'Académie, ont confirmé les bons résultats obtenus par M. Petit, de Nîmes. Dernièrement enfin, le savant professeur a proposé, en vue de détruire l'œuf d'hiver, un traitement préventif peu coûteux et d'une exécution facile, sur l'emploi duquel j'insisterai en temps et lieu.

Jusqu'à présent, la multiplicité des méthodes proposées a été plutôt nuisible qu'utile. Pour arriver à des conclusions nettes et précises, autant que pour éviter les détails superflus, il importe d'éliminer tous les procédés dont la prétendue efficacité ne saurait se concilier avec ce que nous savons de la nature contagieuse et parasitaire de la nouvelle maladie de la vigne.

Et d'abord, on ne saurait trop le répéter, tout traitement qui n'a pas pour effet de tuer le phylloxera ne peut amener la guérison de la vigne. Les engrais retardent parfois l'issue fatale, mais, employés seuls, ils n'ont qu'une action momentanée. Ils jouent au contraire un rôle important dans la convalescence de la plante. La culture des plantes intercalaires (valériane, chanvre datura, etc.) n'a jamais rien produit. Le phylloxera est *monophage*, ainsi que l'ont montré les expériences de MM. Balbiani, Planchon et Cornu. Si accidentellement, certaines cultures intersticielles ont paru amener une amélioration dans les vignobles malades, c'est seulement à raison de l'affermissement du sol qui en était la conséquence pour ainsi dire mécanique. Cet affermissement obtenu soit artificiellement, soit par gazonnement, a même été proposé comme remède par M. H. Marès [1], qui a démontré que le système actuel de culture de la vigne, en ameublissant le sol, facilite les progrès du phylloxera. Ce n'est encore là, on le comprend, qu'un palliatif, et l'on doit porter le même jugement sur l'ensablement qui, lorsqu'il n'est pas impraticable, a de plus le grand désavantage de ne fournir à la plante qu'un sol artificiel, trop pauvre en principes nutritifs. Les effets que certains expérimen-

[1] Extrait des comptes-rendus de l'Académie des sciences 24 avril 1876.

tateurs ont attribué à la suie, au plâtre, et à d'autres substances neutres sont également des effets mécaniques sans efficacité réelle.

En résumé, d'après l'Académie [1], il n'y a que deux choses à faire : détruire les colonies souterraines par l'emploi des insecticides ou par la submersion, lorsqu'elle est possible; détruire les œufs des insectes ailés et surtout l'œuf d'hiver par l'échaudement ou mieux par le badigeonnage des ceps à l'aide des mêmes insecticides.

Les résultats obtenus par M. Faucon [2] à l'aide de la submersion complète et prolongée pendant quarante à cinquante jours au moins, comptent parmi les plus sérieux et n'ont été contestés par aucun de ceux qui ont visité les vignobles de l'habile et intelligent viticulteur. Le vignoble des Mas de Fabre a produit :

En 1867, année d'avant l'invasion du phylloxera.	925	hectol.
En 1868, première année de l'invasion, vignes fumées, non submergées	40	—
En 1869, deuxième année de l'invasion, vignes fumées, non submergées. . . .	35	—
En 1870, première année de la submersion sans engrais	120	—
En 1871, deuxième année de la submersion sans engrais . . . . ,	450	—
En 1872, troisième année de la submersion avec engrais	849	—
En 1873, quatrième année de la submersion avec engrais	736	—
Pendant cette dernière année les vignes ont été en partie gelées.		
En 1875, sixième année de la submersion avec engrais . . , ...	2,480	—

Ainsi, bien que chaque année de nouvelles colonies d'insectes lui soient envoyées par les voisins, et malgré l'œuf d'hiver qui échappe à la submersion, M. Faucon a réussi à sauver ses vignobles ; mais il est évident qu'il sera forcé de recourir à ce procédé aussi longtemps qu'il aura à redouter la contagion des vignobles voisins et de l'œuf d'hiver.

On s'est demandé si un pareil régime ne deviendrait pas à la

[1] Voir notamment « l'*Instruction pratique sur les moyens à employer pour combattre le phylloxera et spécialement pendant l'hiver.* » (Extraits des comptes-rendus de l'Académie des sciences, 17 janvier 1876).

[2] *Mémoire sur la maladie de la vigne et sur son traitement par le procédé de la submersion*, par M. Louis Faucon. 1874 (Extraits des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences.)

longue nuisible à la vigne. L'exemple des vignes de Crimée [1] qui, chaque année depuis des siècles, sont inondées non-seulement pendant l'hiver, mais dès la fin des vendanges jusqu'à la floraison, c'est-à-dire de la fin d'octobre au mois de juin, semble prouver le contraire. Les simples arrosages, si copieux qu'ils soient, n'ont jamais produit d'effet. C'est ce que faisaient prévoir les expériences de MM. Balbiani et Planchon. Le phylloxera adulte périt dans l'eau au bout de vingt-quatre heures, mais les œufs et les jeunes peuvent y vivre quinze jours et plus. Est-il nécessaire d'ajouter que dans la submersion, l'eau agit comme insecticide ?

La submersion prolongée est donc efficace, mais combien de vignes qui ne peuvent être submergées qu'à grands frais, combien d'autres qui ne pourront jamais l'être ! Un ingénieur, M. Dumont, a proposé la construction d'un canal de dérivation du Rhône [2], entreprise qui a déjà obtenu les encouragements, du Gouvernement et de l'Académie. Ce canal coûtera plus de cent millions et quatre ou cinq ans de travail. On évalue à 50,000 hectares les terres qui pourront être irriguées et à 80,000 hectares les vignes qui pourront être submergées. Malheureusement, il faut bien le dire, cinq départements seulement seront appelés à profiter d'une dépense aussi considérable, et les vignes du midi auront peut-être disparu avant la fin des travaux.

Une des erreurs les plus communes est de croire qu'on n'a pas encore trouvé de substance capable de tuer le phylloxera. Le nombre de ces substances est considérable, mais l'emploi n'en est souvent ni assez facile ni assez économique pour les faire entrer dans la pratique, agricole ; il faut en effet que les insecticides réunissent des conditions presque idéales ; ils doivent être peu coûteux, d'une manipulation facile, exiger peu de main-d'œuvre, pénétrer facilement jusqu'à une profondeur déterminée, de manière à atteindre toutes les racines ; ils doivent surtout se décomposer lentement de manière que l'action des gaz délétères qui constituent leur efficacité soit suffisamment prolongée ; ils doivent être inaltérables aux composés minéraux si complexes qu'on trouve dans les différents sols ; il faut enfin que, tout en étant toxiques pour le phylloxera, ils soient inoffensifs pour la vigne.

En ce qui concerne les insecticides, les mieux connus et aussi les plus efficaces sont le sulfure de carbone [3], les sulfo-carbonates

[1] Voir le *Journal officiel* du 8 mars 1875.

[2] D'après la communication de M. de Lesseps à l'Académie (séance du 27 décembre 1876), les dépenses sont évaluées à 110 millions.

[3] Pour l'emploi du sulfure de carbone, consulter la brochure de M. P. Rohart. (*Etat de la question, phylloxera*), inventeur du procédé, qui a été essayé

préconisés dès 1874 par l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences [1], et le coaltar ou goudron de houille [2]. Les procédés varient, quant à l'application ; le principe lui-même ne varie pas. Il s'agit de détruire à l'aide de vapeurs toxiques lentement dégagées, les colonies souterraines et les œufs des insectes aptères avant l'apparition des générations ailées. On a attribué une action insecticide à d'autres subtances. Parmi celles qui paraissent avoir réussi en grande culture, on peut citer les schistes bitumineux employés en poudre, d'après la méthode de M. l'abbé Chevalier, de Lyon. Ces schistes se rapprochent d'ailleurs, comme composition, de la terre *ampélite* dont les Grecs, du temps de Strabon, faisaient déjà usage contre certains parasites de la vigne.

En exposant les découvertes de M. Balbiani sur les phylloxeras sexués et l'œuf d'hiver, j'ai insisté sur leur importance pratique, autant que scientifique. Les particularités physiologiques, signalées par l'éminent professeur, devenaient en effet, dans sa pensée, le point de départ de tout un nouveau mode de traitement. La destruction des colonies souterraines est insuffisante pour la guérison des vignobles, si l'œuf d'hiver est pondu et arrive à maturité. La destruction de l'œuf d'hiver au contraire peut, dans une certaine mesure, tenir lieu de tout autre traitement. M. Balbiani, avec la réserve qui convient à l'homme de science, n'a jamais affirmé que par ce traitement on arriverait du premier coup et dans une seule campagne à la guérison des vignes phylloxerées ; mais il croit à son efficacité pour préserver les vignobles situés dans le rayon d'infection du fléau [3]. Il lui paraît même très-probable que, grâce à ce traitement, les

chez M. de Laâge de Saluces. Consulter aussi la communication de M. de La Vergne, compte-rendu de l'Académie des sciences, 18 décembre 1876, ainsi que le mémoire de M. Dumas, cité ci-dessous.

[1] *Mémoire sur les moyens de combattre l'invasion du phylloxera*, par M. Dumas, 1874. — Du même, *Communications relatives à la destruction du phylloxera par l'action des sulfo-carbonates et autres insecticides.* (Comptes-rendus de l'Académie des sciences, 1874, 1875, 1876.)

Commission du phylloxera. (Séance du 17 janvier 1876), *Instruction pratique sur les moyens à employer pour combattre le phylloxera, et spécialement en hiver. — Compte-rendu des expériences faites à Montpellier, à Cognac, à Mancey* (Saône-et-Loire), *à Mézel* (Puy-de-Dôme), etc. (Académie des sciences, 1874, 1875, 1876.) *Le Phylloxera. Moyens proposés pour le combattre*, par Mouillefert, chargé du cours de sylviculture de Guignon, délégué de l'Académie et du ministère de l'agriculture, 1876.

[2] *Recherches sur l'action du coaltar dans le traitement des vignes phylloxerées*, par M. Balbiani, professeur au collége de France. 1874. — *Notes diverses sur le même objet*, par M. Alphonse Rommier, délégué de l'Académie, 1875-1876. — *Note sur la composition et les propriétés physiologiques du goudron de houille*, par M. Dumas, 1875.

[3] Vingt à vingt-cinq kilomètres environ.

colonies souterraines épuisées par la génération exclusivement parthénogénésique, finiront par s'éteindre d'elles-mêmes. Dans tous les cas, il paraît dès à présent certain qu'une vigne soumise au traitement préventif sera en mesure de lutter et de vivre en tolérance avec les quelques phylloxeras dégénérés qui subsisteraient sur ses racines.

Comme tous les produits empyreumatiques et mieux que beaucoup d'entre eux, la coaltar ou goudron de houille émet des vapeurs toxiques du germe de l'œuf [1]. La seule difficulté était de découvrir la substance qui, additionnée au goudron, en assurerait la pénétration dans toutes les anfractuosités et les replis de l'écorce de la vigne sans compromettre l'existence même de la plante. Le mélange proposé en dernier lieu par M. Balbiani, se compose de goudron additionné d'un dixième d'huile lourde. De leur côté, MM. Boiteau [2] et Mouillefert [3] ont essayé avec succès, le premier, l'huile lourde mélangée à l'eau, le second le décorticage des ceps et leur badigeonnage avec une solution de sulfo-carbonate. Remarquons enfin que ces traitements, à raison de leur simplicité et de leur économie, sont à présent les seuls qu'il ne soit pas impossible de généraliser et de prescrire par mesure administrative. Cet aspect de la question, sur lequel j'aurai occasion de revenir, a une importance exceptionnelle. Il est évident en effet que, dans une maladie contagieuse comme le phylloxera, les efforts isolés sont forcément stériles et qu'à défaut d'une entente commune de la part des intéressés, le mal ne peut être vaincu que par des mesures générales et obligatoires [4].

Il est impossible de traiter la question du phylloxera, sans dire un mot des vignes américaines [5]. La solution par le greffage ou par

[1] *Recherches sur l'action du coaltar dans le traitement des vignes phylloxerées*, par M. Balbiani, 1874. — *Recherches sur la structure et la vitalité des œufs du phylloxera*, par le même, 1876.

[2] D'après M. Boiteau et M. de La Vergne le prix de revient des badigeonnages ne dépasserait pas 30 fr. par hectare. Voir la brochure déjà citée de M. Boiteau et la communication de M. de La Vergne, du 18 décembre 1876.

[3] Communication de M. Mouillefert, du 18 décembre 1876.

[4] Le rendement moyen à l'hectare, d'après la statistique de 1872, est de 22 hectolitres 50; le prix de l'hectolitre de 28 fr. 98. On voit qu'il y a bien peu de vignes, qui ne puissent supporter une dépense de 30 fr. par hectare, alors que le revenu moyen brut dépasse 650 francs.

[5] *Le phylloxera en Europe et en Amérique*, par J. E. Planchon, 1874. — *Note sur les vins faits avec des cépages américains*, par M. Pasteur, 1874. — *Etude sur les vignes d'origine américaine qui résistent au phylloxera*, par M. Millardet, délégué de l'Académie, 1874. — *Etude d'analyse comparative sur la vigne saine et sur la vigne phylloxerée*, par M. Boutin, délégué de l'Académie des sciences, 1876. — Notes de voyage. *Le phylloxera*, par MM. Princeteau et Ramat. — *Comment on peut guérir les vignes malades et préserver celles qui ne*

les plantations de ceps américains est en effet à la mode, non-seulement dans les départements du Midi, mais même au Sénat et à la Chambre ; je ne dis pas à l'Académie ni dans le monde savant.

On peut acclimater en Europe les vignes américaines et personne ne conteste leur résistance relative au phylloxera. Mais que deviendront les deux millions d'hectares de vignes françaises encore indemnes si les cépages américains entretiennent indéfiniment chez nous la désastreuse fécondité du phylloxera ? Chaque pied de vigne sera désormais un foyer de contagion permanent. N'est-ce pas donner au phylloxera le droit de cité et renoncer à la lutte ? N'est-ce pas de plus, un inconnu redoutable ? Non-seulement les vignes américaines ne produisent que des vins médiocres qui ne peuvent soutenir la comparaison, je ne dis pas avec les vins de Bordeaux et de Bourgogne, mais avec les gros vins du Midi ; mais nous ne savons pas encore quelles sont les modifications que le climat et le sol peuvent apporter à leur résistance au phylloxera [1]. Les greffes de vignes françaises réussiront-elles ? n'auront-elles pas pour effet certain de modifier le bouquet si délicat qui assure la prééminence de nos vins sur les marchés du monde entier ? La réponse à faire à ces diverses questions est au moins douteuse et, ce qui est plus grave, nous ne savons pas davantage quels nouveaux ennemis nous risquons d'introduire chez nous au détriment de notre agriculture nationale. M. Planchon lui-même, tant favorable qu'il soit à l'introduction des vignes américaines, a énuméré les maladies inconnues en Europe, que M. Riley, savant américain, a signalées dans ses rapports entomologiques au gouvernement de l'Union. C'est un cryptogame, le *rot* (pourriture), « la plus redoutée « des maladies de la vigne en Amérique, vrai fléau tombant tout « d'un coup sur la récolte, sur les grappes pleines de vie et détrui- « sant en un jour les espérances de l'année. C'est le *mildew*, nom « sous lequel deux parasites, dont un, l'oïdium, nous est déjà venu

sont pas encore attaquées, par M. A. Fabre, ancien député, 1876. — *Considérations sur l'état actuel de la maladie de la vigne dans le département de l'Hérault*, par B. Cauvy, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier, 1876. — *Conservation des vignobles par la rhizoplastie ou adjonction de racines américaines*, par Gachassin Laffitte, 1876, etc., etc. *Rapports aux conseils généraux et aux commissions des départements phylloxerés. Compte-rendu du congrès international agricole de Bordeaux*, 1876. — *Procès-verbaux du congrès interdépartemental de Montpellier*, 1876. — *Rapport fait au nom de la Commission chargé de présenter au Sénat les mesures législatives, relatives aux ravages du phylloxera.* Journal officiel du 9 novembre 1876, etc., etc.

[1] M. Bouscarens, viticulteur expérimenté, a présenté au dernier congrès de Montpellier des sarments de *Concords*, de *Clintons* et de *Cunninghams* qui avaient succombé dans ses vignobles.

« par importation américaine, sont confondus par les viticulteurs « d'outre-mer. » L'autre le *Peronospora viticola* appartient au même genre que le champignon qui pendant plusieurs années a dévasté nos champs de pommes de terre. « Si la culture des vignes « américaines se répand, écrit M. Cornu [1], si l'introduction de ces « cépages se fait en grand, on voit quels risques on peut faire « courir aux nouveaux vignobles. La maladie nouvelle pourra se « se répandre parmi eux et décimer les ceps plantés et introduits à « grands frais [2]. Ce qu'il y a de plus terrible, c'est que le champi- « gnon n'est point superficiel comme l'oïdium ; il occupe le végétal « entier et y reste à demeure affaiblissant et fatiguant sans cesse la « plante nourricière ; il s'y dérobe et s'y cache. En un mot il n'est « pas externe et annuel comme l'oïdium ; il est interne et vivace. »

M. Cornu n'est pas le seul à regarder l'introduction inconsidérée de cépages américains nouveaux comme de nature à compromettre nos vignobles. Qui sait, en effet, si ce *Peronospora* n'attaquera pas les autres espèces du genre *vitis*, et même les solanées qui comme la pomme de terre, entrent pour une si large part dans l'alimentation publique?

Dans ces conditions, on ne peut s'étonner que la commission de l'Académie ait tenu à déclarer « qu'elle n'a jamais désespéré des vignes françaises » et qu'elle ait insisté, à plusieurs reprises, sur la nécessité de réglementer le transport et la circulation des ceps américains. L'intérêt général, en effet, ne saurait être sacrifié aux intérêts des départements phylloxerés, alors même qu'il serait démontré, ce qui n'est pas, que dans ces départements la maladie est inguérissable [3].

Tel est, d'après les documents les plus dignes de foi, le résumé,

[1] M. Cornu, mémoire déjà cité, p. 35.

[2] D'après les calculs de M. Rohart, pour une propriété déjà plantée en vignes, d'une valeur de 300,000 francs, l'introduction des vignes américaines coûterait 60,000 francs, soit une augmentation de capital de 20 0/0. Ouvrage déjà cité, p. 42.

[3] Nous reviendrons ultérieurement sur les mesures de police à prendre en vue de nous mettre à l'abri des maladies qui se sont développées en Amérique et qui ravagent la vigne et les autres cultures.

Un décret du 30 mars 1875 interdit l'entrée et le transit des pommes de terre provenant des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Cette sage précaution est destinée à nous mettre à l'abri de *l'insecte du Colorado*, autre parasite, venimeux pour l'homme et qui cause des ravages considérables dans les cultures de pommes de terre du Nouveau-Monde. — Des décrets, dont j'aurai ultérieurement l'occasion de parler, interdisent également les importations de vigne dans notre colonie d'Afrique. Ces mesures provoquées par des délibérations de l'Académie nous indiquent la voie dans laquelle il faudrait entrer pour prévenir de nouveaux progrès du phylloxera.

sinon complet, du moins aussi exact que possible, des travaux scientifiques et des essais continués depuis dix ans en vue de combattre le phylloxera. Si je me suis longuement étendu sur l'histoire naturelle de la nouvelle maladie de la vigne, plus encore que sur les insecticides et sur les autres procédés proposés pour la combattre, c'est que la question scientifique domine entièrement, à mon sens, la question administrative et financière. On ne peut séparer l'une de l'autre sans s'exposer à de graves erreurs et à de coûteux mécomptes. Le problème, en effet, se pose avec une effrayante simplicité, si les propositions ci-dessous ont pour le lecteur la netteté et la certitude qu'elles ont, je ne dis pas pour moi, mais pour les autorités scientifiques dont je leur ai cité le témoignage :

« L'évolution du phylloxera est actuellement parfaitement connue ; « il est l'unique cause de la nouvelle maladie de la vigne, et ne « disparaîtra pas de lui-même.

« Toute vigne atteinte est une vigne tuée, si le phylloxera lui-« même n'est pas détruit. La marche du fléau a ses lois ; elle suit « une progression mathématique et l'on peut prévoir, d'une manière « certaine, l'époque où notre production nationale sera atteinte « dans des proportions qui constitueront un véritable désastre « agricole et financier.

« Comme compensation à ces tristes pronostics, constatons que « nous possédons, dès aujourd'hui, plusieurs moyens certains de « prévenir et de détruire le phylloxera. On pourra les rendre moins « coûteux et plus pratiques ; on n'en trouvera pas de plus efficaces. »

Il me reste à exposer dans un second article, comment, par suite des conditions économiques de la production viticole et du mécanisme de l'impôt, cette atteinte profonde à la richesse publique ne se traduit et ne se traduira, pendant un certain temps encore, que par des ruines partielles qui passent inaperçues au milieu de la prospérité générale. De là des illusions funestes, même dans les régions administratives et parlementaires. C'est là le nœud de la question et le point qu'il s'agit de mettre en lumière. En regard de cette ignorance dangereuse, pour ne pas dire de cette indifférence, les voies et moyens n'ont qu'une importance secondaire. Néanmonis j'essaierai d'indiquer les mesures administratives et législatives à prendre ainsi que les sources de revenus auxquelles il faut s'adresser pour réunir les millions qui sont dès à présent nécessaires pour lutter efficacement contre le phylloxera.

Nous avons vu le rôle considérable joué par les savants dans les recherches dont la nouvelle maladie de la vigne a été l'objet. Il est triste de dire que jusqu'à ce jour, ils n'ont conquis à ce labeur ni les honneurs, ni même cette part de la reconnaissance publique

qui leur était due dans un pays civilisé et généreux comme la France. Le plus éminent d'entre eux a pu écrire dans une lettre rendue publique [1] : L'Académie « aurait voulu trouver quelques sympathies « dans le Midi et dans les pays atteints ; elles lui ont été refusées ; « mais elle n'en poursuivra pas moins sa tâche. Elle sait que son « œuvre est à la fois un devoir pour elle et un grand service à rendre « au pays : elle ne l'abandonnera pas. »

Je me féliciterais d'avoir contribué pour ma part à cette œuvre de justice et presque de réparation envers les hommes éminents qui servent en même temps la science et le pays avec tant de désintéressement et de patriotique dévouement.

A. Certes.

La suite au prochain numéro.

[1] Lettre de M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à M. E. Falières, à Libourne.

LES RUSSES DANS L'ASIE-CENTRALE[1]

A l'heure où la question d'Orient, si complexe et si grosse de périls, préoccupe anxieusement les esprits et menace de provoquer en Europe un conflit dont nul ne saurait prévoir toutes les conséquences, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la situation des Russes en Asie, et d'examiner leurs relations avec les peuples musulmans nouvellement annexés à leur territoire.

Si la France, trop accablée par ses propres malheurs, est réduite à rester spectatrice d'un conflit dont ses efforts, en d'autres temps, eussent peut-être empêché l'explosion, elle ne saurait néanmoins le considérer d'un œil indifférent, et tout ce qui peut jeter quelque lumière sur ce grand débat mérite de fixer son attention.

Nul n'ignore que, derrière les Turcs et les Serbes, deux nationalités plus puissantes cachaient leurs rancunes et leur rivalité. Mais l'Europe est-elle le seul théâtre de cet antagonisme? Ne trouve-t-il pas ailleurs une arène plus vaste? Oui, sans doute, et longtemps avant que les difficultés actuelles eussent tiré l'Angleterre du repos d'où elle contemple les bouleversements de l'Europe, elle voyait, avec une défiance et une irritation chaque jour plus marquées, les gigantesques progrès de la Russie dans le Turkestan.

Séparées longtemps l'une de l'autre par de vastes déserts, la Russie et la Grande-Bretagne semblaient pouvoir exercer paisiblement leur domination, l'une au nord, l'autre au sud de l'Asie. Leurs intérêts n'étaient pas opposés, leurs ambitions ne se heurtaient point. Mais, depuis quelques années, l'irrésistible force des choses les a, par un mouvement chaque jour plus rapide, précipitées l'une vers l'autre. L'Afghanistan est aujourd'hui la seule barrière qui empêche le choc de ces rivalités formidables. Les ombrages de l'Angleterre sont faciles à comprendre : si Constantinople est la

[1] *The Russian Turkistan*, by Eugène Shuyler, Londres, 1876.

principale clef de l'Orient, la Russie peut en avoir entre les mains une autre, d'un usage peut-être moins commode, mais capable cependant d'ouvrir les mêmes portes.

Dès 1864, le prince Gortchakof s'efforçait de calmer ces inquiétudes. C'était peu avant la prise de Tachkend; l'armée russe, après avoir réduit à l'obéissance les turbulentes tribus nomades, était arrivée aux frontières du Khokand et de Bokhara : « Nous nous trouvons aujourd'hui, disait le ministre de l'empereur Alexandre, en présence de peuples plus compacts, de sociétés mieux organisées ; la raison, d'accord avec notre propre intérêt, nous défend d'aller plus loin. Chercher à étendre notre pouvoir, non plus sur des tribus éparses, mais sur des Etats constitués régulièrement, exigerait des efforts considérables, et d'annexion en annexion, nous exposerait à des complications infinies. Ce mouvement serait d'ailleurs sans objet. Malgré leur civilisation peu avancée, malgré l'instabilité de leur politique, les peuples qui nous sont maintenant limitrophes peuvent entretenir avec nous des relations commerciales avantageuses, et nous avons l'assurance de voir finir les désordres qui ont paralysé tout progrès dans ces contrées. »

Ce langage pacifique n'empêchait pas, quelques mois plus tard, le général Tchernaïeff de prendre Tachkend : et « d'annexion en annexion, » l'Asie-Centrale presque tout entière est bientôt tombée aux mains de son successeur, le général Kaufmann. Quels motifs ont amené le cabinet de Saint-Pétersbourg à se désavouer de la sorte? Quel a été pour la Russie le résultat de ses récentes conquêtes? Ont-elles été pour elle une cause de « complications infinies, » ou bien une source de puissance et de grandeur? Les faits dont nous allons tracer une courte esquisse donneront à ces questions la meilleure réponse.

I

Placée aux confins du monde occidental et formée du mélange le plus hétérogène de races européennes, mongoles et tartares, la Russie, par sa position géographique aussi bien que par son histoire, ses mœurs et son caractère, semble appelée à jouer en Asie un rôle fort important. « Nos ancêtres, dit le savant professeur Grigorief, ont reçu pendant deux cents ans l'influence tartare, longtemps soumis aux chefs de la Horde-d'Or, leurs princes, leurs boyards, leurs officiers et leurs marchands, toutes les classes, en un mot, s'imprégnaient à l'envi des sentiments et des idées de la race

conquérante. On copiait le ton, les manières, les costumes des bords du Volga, comme plus tard il fut de bon goût d'imiter la France et Paris. » Grâce à cette assimilation même, la Russie se trouva bientôt en état de s'affranchir du joug tartare et d'étendre à son tour son empire. Instruits des côtés faibles de la civilisation asiatique, les princes de Moscou, par la politique la plus clairvoyante et la plus habile, préparèrent peu à peu leur prépondérance. Ils appelèrent dans leurs conseils, admirent dans leurs armées les chefs tartares qu'un motif de mécontentement quelconque poussait vers la Russie. Les fils de ces immigrants, devenus chrétiens et fidèles sujets des tzars, infusèrent dans le sang du peuple moscovite une sève toute nouvelle. Quant aux colons restés mahométans, ils ne furent point fondus dans le corps de la nation; par une mesure qui a produit les plus heureux effets, ils formèrent, comme les Cosaques du Don et de l'Ukraine, des états soumis au gouvernement central, mais gardant leur organisation particulière, leurs mœurs et leurs usages.

Cette combinaison permet à la Russie de réunir dans son sein, sans froissements et sans haines, les éléments les plus dissemblables. Ces communautés semi-indépendantes ont encore un autre avantage; tout ce qui serait trop à l'étroit dans le cadre de la société régulière, les déclassés, les esprits rebelles et aventureux, trouve place au milieu de ces tribus encore primitives, et dépense, au profit de l'Etat, les forces turbulentes qui, ailleurs, eussent été un péril. C'est ainsi que les Cosaques ont été, depuis deux siècles, les pionniers de la conquête russe. Jaloux de s'éloigner du gouvernement central, dont le voisinage restreignait trop leur liberté, ils furent les premiers à coloniser la Sibérie. Une autre de leurs bandes s'établit sur l'Oural, ravagea les frontières de la Perse, et porta ses déprédations jusqu'à Khiva.

Les descendants de ces rudes aventuriers forment pour la Russie une intrépide et précieuse avant-garde. Dès l'âge de dix-huit ans, tous les Cosaques sont tenus au service militaire, et peuvent, d'une heure à l'autre, être appelés sous les drapeaux. Habitués à une vie dure et grossière, sobres, patients, capables de supporter les privations et la fatigue, ils ont plus d'une fois, par leur courage, décidé du sort des campagnes. « Tout ce qui demande, dit M. Shuyler [1],

[1] Les Russes, peu désireux d'initier l'Europe, et surtout l'Angleterre, aux affaires intérieures de leurs possessions d'Asie, en ont fermé l'entrée à tout voyageur venu de notre continent. C'est en sa qualité d'Américain que M. Shuyler a pu y pénétrer. Si l'on avait prévu la publicité qu'il donnerait aux renseignements ainsi obtenus, il est vraisemblable qu'on lui eût interdi de les recueillir.

le voyageur américain qui a fourni sur l'Asie-Centrale tant d'informations précieuses, tout ce qui demande une somme plus qu'ordinaire d'audace et d'énergie, est accompli par les Cosaques. Après avoir participé à la conquête des contrées nouvelles, ils les gardent et s'y implantent. »

Voilà donc la Russie, avec sa profonde connaissance de l'Orient, avec ses tribus belliqueuses et encore primitives, placée au seuil de l'Asie. Ses premiers pas y furent lents et difficiles. D'une part, après avoir, sur les débris de la domination tartare, fondé sa propre puissance, elle voulait prendre rang parmi les grandes nations européennes ; de l'autre, elle se trouvait, au delà de l'Oural, en présence de vastes déserts, de steppes arides, habitées par une population nomade, mobile, insaisissable pour ainsi dire.

Les Kirghiz avaient cependant paru vouloir se prêter d'abord aux plans de la Russie. Lorsque, plus d'un siècle avant leur soumission réelle, leur khan Abul-Khair, implora la protection de l'impératrice Anne et offrit humblement de devenir son vassal, la joie fut grande à Moscou et à Saint-Pétersbourg. On entrait enfin en Asie. Le chemin vers les trésors de l'Inde, ce chemin de la steppe indiqué par Pierre le Grand lui-même, s'ouvrait devant les Russes. Les imaginations ardentes voyaient déjà une flottille moscovite sur la mer d'Aral ; l'Amou-Daria et le Syr-Daria, ces deux grandes artères de l'Asie intérieure, se couvraient de nombreux vaisseaux, qui venaient déverser sur le monde slave les fantastiques richesses de leurs cargaisons.

Un spectacle bien différent, et que l'histoire n'a pas souvent offert, remplaçait bientôt ces visions trop brillantes. Pour se défendre contre ses nouveaux sujets, devenus ses pires ennemis, la Russie dut élever sur ses frontières toute une ligne de forteresses occupées par de solides garnisons. « C'est, dit M. Grigorief, que ses hommes d'Etat, oublieux des traditions du passé, trop imbus des idées occidentales, avaient perdu le sens politique dont leurs prédécesseurs avaient fait preuve dans les affaires d'Asie. » Par suite des fautes qui en résultèrent, la steppe devint le théâtre de dépradations incessantes ; non-seulement les caravanes étaient pillées, les marchands tués ou réduits en esclavage, mais les habitants des frontières s'estimaient fort heureux quand leurs villages n'étaient pas ravagés, leurs femmes et leurs enfants enlevés par les nomades. Pendant ce temps, la Grande-Bretagne, qui trouvait sur les mers un chemin plus facile, s'emparait des Indes, et fermait ainsi devant le commerce russe les splendides horizons qui, un moment, l'avaient ébloui.

Les hommes d'Etat cependant ne se découragèrent point. L'indus-

trie slave étant hors d'état de lutter avec avantage sur les marchés d'Europe, il fallait lui trouver un débouché en Asie. L'Angleterre l'avait devancée dans la riche péninsule hindostanique; mais il restait la Chine, il restait l'Asie-Centrale, région impénétrable jusqu'alors, connue seulement par les grands souvenirs de Gengis-khan et de Timour, de Samarcande et de Bokhara. Ces villes, disait-on, étaient encore le siége d'une civilisation florissante; c'était là l'objectif vers lequel devaient se diriger désormais tous les efforts.

Soumettre des tribus comme les Kirghiz, puissantes par le nombre, défendues par la désolation même de leurs steppes, dépourvues de demeures fixes, avides de pillage et de butin, passionnément éprises de leur liberté sauvage, n'était certes pas une tâche aisée. L'empereur Nicolas réussit pourtant à l'accomplir; il plaça des colonies de Cosaques dans les plaines immenses qui s'étendent depuis Orenbourg jusqu'au lac Balkachi; des forteresses furent élevées sur l'Irghiz et sur le Syr-Daria; des vaisseaux sillonnèrent enfin l'Aral, jusque-là resté à peu près aussi inconnu que la plus éloignée des régions polaires, bien que, depuis un siècle, cette petite mer intérieure et les fleuves qui s'y déversent, eussent figuré sur les cartes russes comme la frontière, plus idéale que réelle, de l'empire moscovite.

Un certain nombre de Kirghiz ont oublié leurs coutumes nomades et sauvages au point de se fixer sur les bords du Syr-Daria (ancien Iaxartes) et de s'adonner à l'agriculture. Cédant aux instigations de la Russie, quelques familles de la classe révérée des *Os Blancs*, ont les premières donné un exemple que les *Os Noirs*, c'est-à-dire le menu peuple, commencent partiellement à suivre. L'ancien préjugé néanmoins subsiste encore. Les vieux Kirghiz gémissent de ce qu'ils considèrent pour leur race comme une dégradation, et regardent avec mépris l'homme qui s'assujettit à cultiver un champ. Plus fiers et plus respectés sont ceux qui, errant d'un pâturage à l'autre, habitant, l'hiver, dans des huttes souterraines, l'été, sous des tentes grossières, se contentent de la chair de leurs brebis, du lait de leurs juments ou de leurs chamelles, et savent même, au besoin, rester plusieurs jours sans nourriture, presque sans boisson.

Naguère encore les braves dont les traditions populaires célèbrent les exploits, demandaient à la rapine et au brigandage leurs épouses et les mères de leurs fils. Les plus hardis de ces aventuriers, véritables pirates du désert, allaient jusqu'à la steppe d'Astrakan, et même jusqu'aux frontières de Chine, enlever les femmes kalmoukes, qui jouissaient parmi eux d'une grande réputation de beauté.

Une coutume curieuse, que l'on retrouve même chez les tribus les moins rebelles à la civilisation, conserve encore le souvenir de ces mœurs barbares. Quand une jeune fille est en âge d'être mariée, on procède à ce qu'on appelle la « Chasse d'amour. » Armée d'une formidable cravache, la fiancée monte sur un cheval rapide et habitué à la course. Tous ceux qui prétendent à sa main ont le droit de la poursuivre, et celui qui peut la saisir devient son époux. Si cependant le ravisseur ne lui agrée point, la jeune Kirghiz se défend avec sa cravache, et souvent les coups administrés par la rude amazone font lâcher prise au téméraire cavalier. Il est permis de croire qu'au contraire, elle ralentit sa monture et n'oppose qu'une faible résistance quand elle se voit près de tomber aux mains de celui qui a su toucher son cœur.

« La Chasse d'amour » n'est au reste bien souvent qu'une affaire de forme, et le prétendant le plus riche a, chez les Kirghiz comme ailleurs, beaucoup de chances de l'emporter sur ses rivaux. Maintenant que le mariage n'est plus un acte de capture, un présent est offert par le fiancé au père de la jeune fille. Dans les familles opulentes, ce don ne se compose pas de moins de trente-sept têtes de bétail, ou même de quarante-sept chevaux. De son côté, l'épouse doit apporter en dot la kibitka ou tente qui forme la demeure habituelle des nomades.

Nul rite religieux n'accompagne d'ordinaire les fêtes nuptiales. Dans des chants simples, mais empreints d'une certaine poésie, les femmes célèbrent les vertus de la fiancée; les hommes racontent les exploits de l'époux, disent combien de razzias il a faites, combien de bestiaux il a enlevés. Le Kirghiz entre alors dans la tente où se tient sa nouvelle épouse, mais il ne l'emmène point sans combat : car la lutte a pour ces tribus plus d'attrait encore que l'amour. Les parents et les amis de la jeune fille s'opposent à son entrée; il doit se frayer de vive force un chemin vers elle, et quand il l'a saisie comme une proie, il lui faut encore livrer pour sortir une seconde bataille. Elle est alors sa conquête, et l'on devine qu'il se montre souvent un vainqueur peu commode.

Chaque automne, le voyageur peut rencontrer des bandes nombreuses de nomades qui, pareils aux oiseaux voyageurs, traversent la steppe pour se rendre à leurs quartiers d'hiver. La caravane s'avance le long de la plaine monotone; on a chargé sur les chameaux toute la richesse de la famille, le feutre et la charpente légère de la kibitka, les tapis, les ustensiles, les approvisionnements de toutes sortes; assises sur les bagages, les femmes veillent au trésor domestique; plus d'une a placé devant elle le berceau de son petit enfant. Puis vient la longue file des troupeaux : les hommes, montés sur les

agiles coursiers du désert, vêtus de larges chausses de cuir et d'épaisses tuniques, coiffés d'un bonnet de peau de mouton, dirigent gravement la marche. Quoiqu'ils se disent mahométans, et se montrent fort offensés si l'on émet des doutes sur leur foi, ils ne songent nullement à interrompre leur course pour réciter les prières ordonnées par le prophète; les préceptes du Koran les occupent assez peu, et si on leur demande en quoi consiste leur religion, ils répondent naïvement qu'ils n'en savent rien. Au fond, le chamanisme, avec ses superstitions païennes, vit encore chez les Kirghiz; ils ont fort peu de prêtres, et les rites musulmans sont accomplis chez eux par des Tartares qui visitent l'un après l'autre les divers campements.

La plupart des tribus, dans leurs migrations, franchissent le Syr-Daria et pénètrent, le long des plages de l'Aral, jusque sur les bords de l'Amou-Daria. La steppe est quelquefois, au nord, déjà couverte de neige, tandis qu'au sud un soleil plus chaud fait encore fleurir quelques maigres plantes sauvages sur les ondulations légères du sol. De chétifs cours d'eau sillonnent çà et là le désert; desséchés pendant les chaleurs, ils grossissent au printemps de telle sorte qu'ils inondent la plaine et la transforment en un vaste marais.

Plus on approche de l'Aral, plus le paysage devient aride et désolé. Sauf quelques rares bandes d'oiseaux, nulle créature vivante ne se montre sur les rivages de cette mer, véritable désert liquide. Le sable grisâtre du Kara-Kum s'étend au loin à perte de vue; les eaux de l'Aral sont peu profondes, et l'absence de ports en rend la navigation presque impossible. Chaque jour, au reste, la steppe empiète davantage sur ses bords. Si l'on en croit la tradition et les récits des anciens voyageurs, la mer occupait autrefois une étendue beaucoup plus vaste. Le lac Aibugir, situé à son extrémité méridionale et aujourd'hui presque desséché, en faisait autrefois partie. Les vents et le sable du désert continuent leur œuvre; à l'est et au sud de l'Aral, de grands espaces offrent une profondeur d'à peine quelques pieds. Le temps n'est pas loin où le Kara-Kum aura conquis ces plages à sa stérile solitude.

Le sol instable de la steppe a produit encore d'autres changements. Le Syr-Daria et l'Amou-Daria (ancien Oxus), qui autrefois prolongeaient leur course jusqu'à la mer Caspienne, ont maintenant changé de lit et s'arrêtent à l'Aral. Ils pourraient toutefois, s'ils étaient aisément navigables, rendre d'importants services au commerce russe, particulièrement le Syr, qui est compris tout entier dans les récentes annexions. Malheureusement ce fleuve, après avoir fertilisé la riche vallée de Ferghana et s'être grossi de nombreux tributaires, arrive à la steppe, cette région de « la soif, de la famine

et de la mort » comme l'appellent les Tartares, dévore sa fécondité. Tant qu'il a coulé dans des contrées montagneuses, ses eaux, plus fortes que les blocs de rochers, ont su se creuser un lit profond, capable de les contenir; mais voici le désert; il n'oppose, lui, nulle résistance à l'effort du courant; les ondes paresseuses coulent paisiblement à sa surface; cette tranquillité pourtant doit être mortelle pour le fleuve; chaque souffle de vent remplit de sable le lit si aisément formé; le sol spongieux absorbe les eaux; et, à partir du fort Perovsky, le Syr-Daria, trop peu profond pour recevoir aucun bâtiment, s'entoure de nombreuses lagunes, et envoie de tous côtés mille ramifications impuissantes, qui l'affaiblissent sans fertiliser cette terre ingrate. Les marais qui bordent ses rives se couvrent de roseaux et de plantes aquatiques, mais les arbres se refusent à croître au milieu des sables mouvants, et l'on pourrait, dit M. Shuyler, « compter sur ses doigts » ceux que les Russes ont réussi à faire croître aux environs de la station de Kazala, non loin de l'embouchure du Syr.

Les forts élevés sur la route stratégique d'Orenbourg à la mer d'Aral et ceux qui s'échelonnent sur les rives du Syr-Daria, sont, jusqu'à ce jour, les uniques centres de population que l'on rencontre avant d'arriver à la petite ville de Turkistan, c'est-à-dire pendant un parcours de plus de deux cents lieues. Une ancienne légende affirme pourtant que les bords du fleuve étaient autrefois couverts d'un graud nombre de villes et de villages, dont les jardins, célèbres dans tout l'Orient, offraient la plus splendide végétation. « Sans avoir besoin de se poser une fois à terre, un rossignol, disent les anciens du pays, pouvait aller de branche en branche, et un chat, de toit en toit, depuis Kachgar jusqu'à la mer d'Aral. » Il est évident qu'une population considérable a autrefois existé dans ces régions. Souvent le voyageur rencontre sur sa route des éminences couvertes d'arbustes rabougris; ces monticules sont formés par les masses de décombres; ce sont les tombeaux de cités mortes et déjà oubliées.

Quels moyens avaient fait surgir de ce désert une si florissante culture? C'est le secret des générations disparues. Les Russes ont essayé, mais en vain, d'endiguer le fleuve, et la flottille dont, il y a cent ans, ils projetaient de couvrir la mer d'Aral, continue d'être une chimère.

II

La conquête de la steppe et la soumission des Kirghiz de l'ouest avaient donc amené peu d'avantages réels. La Russie néanmoins,

parvenue à la frontière de populations fixes, « d'Etats constitués régulièrement, » allait-elle pouvoir développer son commerce avec les peuples de l'Asie-Centrale? On sait quels profits elle attendait de ces lointaines relations; mais bien des obstacles la séparaient encore du but depuis si longtemps poursuivi. Le khanat de Khokand, situé non loin des frontières de Chine, dans la plantureuse vallée de Ferghana, s'était, dès 1820, emparé de toute la rive droite du Syr. Placés le long du fleuve, et sur le versant méridional des monts Ala-Tau, ses forts dominaient la steppe entière. On ne pouvait vraisemblablement s'attendre à voir ce remuant voisin accepter sans objection la conquête russe. Le khan continua de prélever de lourds tributs sur les Kirghiz; et, mécontent de la résistance que les nomades opposaient à ces exactions, il mit à feu et à sang toute la région du Syr-Daria. La Russie dut s'émouvoir du sort de ses nouveaux sujets; après avoir réduit les tribus du désert à l'obéissance, il fallait songer à les protéger.

Au mois de juin 1864, le général Tchernaïeff s'emparait de Turkistan, ville peu importante comme population, mais célèbre par la mosquée que Timour éleva en l'honneur du saint vénéré des Tartares et des Kirghiz, Hazret-Yasavi. Chaque année, une foule de pèlerins, chargés de riches offrandes, affluaient en ce lieu; ils baisaient avec respect la pierre du tombeau, admiraient les proportions grandioses de la vaste coupole, la riche mosaïque des dômes, la délicate frise d'albâtre qui courait le long des murailles : ils lisaient avec un recueillement profond les versets du Coran dont le bleu d'azur se détachait sur un fond de blanches arabesques, et retournaient dans leurs villages raconter les grandeurs du « chef de tous les cheiks de l'univers, » Hazret-Yasavi.

Par malheur, cette mosquée se trouve dans l'enceinte de la citadelle. Au moment du siége de la ville, l'artillerie russe y causa de grands dommages, et peut-être ne fût-il pas resté pierre sur pierre de l'antique édifice, si les habitants, pour en sauver au moins les rnines, n'eussent consenti à se rendre.

Ce succès des Russes souleva contre eux le pays. La guerre sainte fut prêchée partout. Mais que pouvait l'armée du Khan contre la discipline de troupes européennes, commandées par un habile et intrépide officier? Au mois d'octobre, Tchimkent, puis la grande cité de Tachkend, tombaient aux mains de Tchernaïeff. Les Khokandiens étaient chassés de la steppe: le bassin du Syr-Daria, depuis l'Aral jusqu'aux montagnes, était au pouvoir des Russes. Le général usa de sa victoire avec une grande circonspection. Le khan s'était fait haïr par ses violences et ses rapines; les habitants ne regrettaient point un prince dont ils ne connaissaient que la

cruelle et insatiable cupidité; mais ils regardaient comme la pire de toutes les infortunes d'être soumis à une nation européenne, c'est-à-dire ennemie des vrais croyants. Tchernaïeff s'efforça de dissiper ces craintes; son premier soin fut de faire afficher dans Tachkend une proclamation ainsi conçue :

« Au nom du grand Tzar blanc, moi, Iskender Tchernaïeff, lieutenant de ses armées, déclare aux habitants de Tachkend qu'ils doivent continuer de se conformer aux lois du Dieu Tout-Puissant, et suivre, sans en retrancher seulement un iota, les préceptes de la religion de Mahomet. Que la bénédiction du Très-Haut soit sur lui et sur ses descendants! Que chacun donc dise les cinq prières, à l'heure, à la minute précise marquée par le Prophète. Que les mollahs dirigent les écoles et enseignent aux enfants la loi musulmane ; si les parents mettent de la négligence à les envoyer, ils seront, d'après la loi du *Shariat*, amenés au *Reis* et punis de cette infraction aux coutumes établies par le Koran. Votre religion vous défend le vin, les liqueurs, abstenez-vous de toute innovation contraire à ses maximes... Habitants de Tachkend, riches et pauvres, écoutez mes paroles. Les maisons, les jardins, les champs qui vous appartiennent, resteront votre propriété. Nul soldat n'aura le droit de rien vous prendre; les troupes ne seront point logées chez vous, et si quelqu'un vous maltraite, et tente seulement d'entrer dans la cour de vos maisons, il sera sévèrement puni. Voyez avec quelle clémence on vous traite, et priez pour le grand Tzar blanc. »

Ce langage, dans la bouche d'un représentant de l'orthodoxe Russie, a lieu de surprendre quelque peu. La tolérance, on ne le sait que trop, n'a pas toujours été la règle de conduite suivie par le cabinet de Saint-Pétersbourg; mais le catholicisme, et c'est là ce qui prouve sa vitalité, a l'insigne honneur de soulever les colères de tout ce qui ne puise pas la vérité dans son sein, l'incrédulité aussi bien que le schisme. Ceux dont le front ne s'incline pas devant cette force miséricordieuse et divine voudraient la détruire : car ils sentent en elle une puissance qui les écrase.

Tchernaïeff ne se trouvait pas en présence de ces haines vivaces; l'orthodoxie grecque avait, au contraire, plus d'une fois, dans la personne des tzars, fait des avances au mahométisme. « Nous étions au siècle dernier, dit M. Grigorief, en coquetterie réglée avec l'Islam. C'est chose bien connue, que l'un des principaux colléges musulmans de Bokhara fut construit à l'instigation de l'impératrice Catherine, qui donna pour sa fondation 40,000 roubles. »

Chose plus singulière et plus curieuse encore! Les Kirghiz furent convertis au mahométisme par les efforts du gouvernement de Saint-Pétersbourg. Leurs sultans et leurs chefs n'avaient qu'une

idée fort vague des doctrines de l'Islam ; pas une mosquée n'existait dans la steppe; ce furent les Russes qui envoyèrent les mollahs, qui élevèrent les temples musulmans; c'est près d'Orenbourg que l'on trouve le plus grand nombre de Kirghiz soumis aux lois du prophète; les nomades voisins des grands centres mahométans, Bokhara, Samarcande, sont des croyants beaucoup plus tièdes et gardent encore la plupart des coutumes du chamanisme.

La proclamation adressée aux habitants de Tachkend n'était donc nullement contraire aux traditions russes. Si les successeurs de Pierre le Grand se font en Europe les champions des chrétiens opprimés par l'Islam, ils savent aussi, variant leur politique avec les climats, se montrer dans l'Asie centrale les protecteurs de la religion du prophète. Tchernaïeff, d'ailleurs, avait à effacer le souvenir du bombardement de la mosquée d'Hazret; il ne voulait pas voir les habitants de Tachkend déserter leur ville comme l'avaient fait ceux de Turkistan. Sans doute il n'était pas pour cela nécessaire de flatter autant le mahométisme. Il y avait peu de dignité dans cette façon orientale d'appeler sur le Prophète et ses descendants les bénédictions du ciel, et, si les Tartares n'ont pas tardé à désapprendre le respect de leurs nouveaux maîtres, l'emphase peu sincère de pareilles démonstrations dut y être pour quelque chose. La conduite de Tchernaïeff néanmoins produisit tout d'abord les meilleurs effets. Les affaires ne tardèrent pas à reprendre leurs cours, la cité continua d'être prospère, et la colonisation put s'organiser sans obstacle.

Une ville russe s'est élevée près de la citadelle. Plusieurs milliers d'Européens l'habitent aujourd'hui, et son développement rapide, eu égard à l'époque récente de sa fondation, permet de croire qu'elle est appelée à un florissant avenir. « Lorsque j'entrai pour la première fois dans Tachkend, dit M. Shuyler, je pouvais à peine me figurer que j'étais véritablement au cœur de l'Asie Centrale. La ville me rappelait bien plutôt nos tranquilles cités de l'État de New-York : les larges rues poudreuses, ombragées d'une double rangée d'arbres; l'eau murmurante des canaux, les maisons aux blanches murailles, blotties au milieu de la verdure de leurs jardins ; le large square, plein de fleurs et de gazon, où s'élève une petite église, tout contribuait à me donner cette impression familière. »

Le palais du gouverneur général est, ainsi qu'il convient, le plus beau des édifices de la ville nouvelle. Il est bâti à l'européenne et entouré d'un parc qu'on croirait sorti des mains de M. Alphand, le créateur des promenades de Paris. On y voit des collines artificielles, des arbres, des fleurs, des lacs, des rivières et même des cascades. Trois fois la semaine, la musique militaire y joue le soir des airs

d'Offenbach, ou d'un autre compositeur en vogue, innovation qui paraît être du goût des indigènes, car on les rencontre en grand nombre, mêlés aux dilettantes russes, dans les allées ombreuses du parc.

Si l'on veut se retrouver dans l'Asie-Centrale, il suffit toutefois de faire quelques pas, et de rentrer dans l'enceinte du vieux Tachkend. Là subsiste, dans toute sa plénitude et sa première saveur, la vie asiatique mahométane. La population n'a pas encore fait de compromis avec les mœurs et les coutumes de l'Occident. Point de vêtements à l'européenne, point de ces fez que Mahomet n'a jamais connus. Si quelques beks boivent du champagne, ce sont uniquement ceux qu'un fréquent séjour dans la cité nouvelle a tant soit peu russifiés ; encore, pour apaiser les reproches de leur conscience, déguisent-ils sous le nom de limonade la séduisante liqueur. Du reste, les habitants portent tous le long turban aux quarante tours; ils ont le large pantalon de cotonnade blanche, la tunique d'étoffe claire, et par dessus, le *tchapan*, sorte de robe aux brillantes couleurs, que serre à la taille, selon la fortune, un simple mouchoir ou bien un châle du tissu le plus fin. A cette ceinture pend d'ordinaire un long couteau et une bourse de cuir ; les fashionnables y ajoutent de petits sacs destinés à contenir diverses superfluités élégantes et quelques menus articles de toilette, des parfums, des peignes destinés, non à la chevelure, qui est rasée complétement, mais à la barbe, qu'on laisse pousser fort longue.

Le costume des femmes diffère peu de celui des hommes, si ce n'est que la robe, faite d'ordinaire d'une étoffe de soie bigarrée, emprisonne le cou et descend en larges plis jusque sur le sol. Les belles de Tachkend portent une quantité considérable de colliers, d'amulettes, de pendants d'oreilles, etc. Elles couvrent de bijoux leurs bras, leurs mains et vont même jusqu'à s'imposer le supplice d'avoir au nez un anneau, tout comme les insulaires de l'Océanie. Cet usage, paraît-il, n'est pas aussi déplaisant à l'œil qu'on serait tenté de le croire. « Une jolie fille avec une turquoise dans les narines, dit M. Shuyler, n'est nullement un objet désagréable ; sa figure gagne, au contraire, à cet ornement insolite quelque chose de fort piquant. » Cela nous paraît simplement prouver que la beauté peut se permettre de singulières audaces. « Quand on est jolie, tout va », et nous voyons, en Europe, plus d'une mode dont l'unique raison d'être est d'avoir été portée d'abord par les capricieuses reines de nos salons.

Ce n'est, au reste, que sur les femmes de conduite suspecte que l'étranger peut, dans l'Asie Centrale, faire ses observations. La loi de Mahomet défend à toutes celles qui se respectent de se montrer

aux regards des hommes, et, quand elles se risquent dans les rues, elles ont soin de se couvrir d'un épais voile noir, disgracieux et lourd, qui cache à la fois leur taille et leur visage.

— Quelles sont, dans Tachkend, les distractions des habitants? demandait un jour M. Shuyler à un de ses amis, le mollah Hair-Ullah.

— Nos distractions? répondit d'un air fort scandalisé l'austère fils de l'Islam. Les vrais croyants n'en ont pas besoin. Le travail, l'étude et la prière leur suffisent. Quand ils veulent se délasser, ils dorment, ou bien ils causent avec leurs amis de sujets propres à les édifier.

M. Shuyler toussa légèrement. La conversation qu'il venait d'entendre chez le mollah, et qui avait roulé sur les scandales de la ville, ne lui paraissait point particulièrement sanctifiante.

— Mais les enfants? reprit-il.

— Nous les élevons pour la religion et pour la guerre. Ils peuvent monter à cheval, se servir d'arcs, de fusils; nous ne leur donnons point de jouets.

Qu'on ne se hâte pourtant pas de plaindre trop les habitants de l'Asie-Centrale, et surtout qu'on n'aille pas les croire un peuple de Spartiates. Les principes sévères sont beaux en théorie, mais la pratique s'en éloigne quelque peu. Sans parler des repas où, du reste, les quartiers de mouton préparés avec de la graisse et du riz, arrosés d'eau ou d'une légère infusion de thé, flatteraient peu la délicatesse de nos palais européens, les Tartares ne se privent ni de chants, ni de musique, ni même de danse. Les femmes ne devant point paraître en public, on ne voit point chez eux de bayadères, comme aux Indes, mais « en définitive, dit M. Shuyler, le diable n'y perd rien. »

De jeunes garçons remplacent les ballerines et jouissent de tous les priviléges qui, chez nous, sont le partage des artistes en vogue. Riches costumes, vie fastueuse, adulations de toutes sortes, rien ne manque à ces idoles de la foule. Dès qu'ils paraissent, ils sont couverts d'applaudissements; la salle entière, haletante, ravie, les dévore des yeux, bat la mesure à chacun de leur pas. Vêtu d'une tunique de soie flottante, les pieds nus, les cheveux séparés en deux longues tresses, le jeune *batcha* (danseur) chante parfois pour répondre à l'orchestre, tout en exécutant avec lenteur de gracieux mouvements de la tête et des bras. Bientôt le rhythme devient plus rapide; son corps frémit, le vertige semble le saisir, il tourbillonne autour de la salle, plus vite, toujours plus vite, jusqu'à ce qu'enfin, arrivé au paroxysme de cette course folle, il met un genou en terre devant l'auditoire et retourne à sa place. Un bol de thé chaud lui est apporté; l'assemblée, tout à l'heure muette d'admi-

ration, éclate en applaudissements frénétiques. Parfois le capricieux batcha offre à l'un des spectateurs la coupe où il vient de tremper ses lèvres ; le mortel ainsi favorisé veut donner un baiser au jeune garçon, mais s'il n'a pas en même temps laissé tomber au fond de la tasse une pièce d'or, le danseur s'esquive avec malice, au milieu des rires de l'auditoire.

Les batchas sont très-nombreux dans les grandes villes, principalement à Bokhara et à Samarcande, où toutes les maisons riches en entretiennent au moins un ; la passion de la danse et des spectacles est même poussée si loin, que les gens de moyenne fortune se réunissent à douze, quinze ou même vingt, pour se donner un luxe que leur modeste position ne semblerait pas comporter. Avoir un batcha est, en effet, le seul moyen de se procurer le plaisir que chez nous la foule va chercher dans les théâtres, car ces lieux publics d'amusement sont chose inconnue dans l'Asie Centrale.

Les mollahs toutefois gémissent de l'amollissement des mœurs, et maintes fois les danses ont été défendues. Les derniers princes de Khokand les ont sévèrement prohibées, et même à Tachkend, les autorités russes durent les interdire en 1872. Le choléra sévissait parmi la population ; les Tartares, frappés de terreur, crurent trouver dans leur infraction aux lois du Koran la cause des colères divines ; pendant une année entière, on ne vit, sur les rives du Syr-Daria, nul amusement d'aucune sorte ; mais cette vertu trop grande s'épuisa bientôt par son excès même : les fêtes qui suivirent enfin cette longue abstinence réunirent une assemblée plus nombreuse encore que de coutume et plus avide de plaisir.

Quoique ce goût trop vif pour les distractions bruyantes soit opposé à l'esprit comme à la lettre de l'islamisme, la Tartarie n'est pas, tant s'en faut, le pays de l'indifférence religieuse. Nulle part, au contraire, le fanatisme musulman n'a poussé de plus profondes racines. Tous les rites sont accomplis avec l'exactitude la plus scrupuleuse, et la présence d'un visiteur, voire même d'un Européen, n'empêche personne de vaquer, à l'heure prescrite, aux ablutions et aux prières imposées par le Koran. Les mosquées, malgré leur nombre prodigieux, — on en compte trois cents dans la seule ville de Tachkend, — les mosquées, disons-nous, suffisent à peine à la foule que chaque vendredi amène dans leur enceinte. Les ordres religieux sont répandus et florissants. La disposition contemplative des Orientaux pousse une foule d'hommes de tout rang et de tout âge à se retirer du monde, et à chercher dans les monastères un chemin plus sûr vers le ciel. Chaque année voit grossir les rangs des Nakchbandi, des Hufià, des Jahrià, des Khodrié. Mais ces âmes altérées de Dieu, qui seraient capables peut-être de s'épanouir en

d'admirables vertus, ne trouvent dans les congrégations mahométanes que la semence du fanatisme le plus exalté. Dans Tachkend comme dans toutes les grandes villes tartares, chaque ordre monastique dessert une mosquée ; les Jahrià, par exemple, célèbrent le service divin dans celle d'Ishan-Sahib-Hodja, et ce fut là que M. Shuyler put assister aux rites étranges par lesquels ces disciples d'Hazret-Yasavi croient glorifier Allah :

« Le jeudi soir, vers dix heures, nous dit-il, je me rendis à la mosquée avec quelques amis. On nous laissa entrer sans la moindre observation, et même il nous fut permis de garder nos bottes, ce qui montre à coup sûr de la part des habitants une grande courtoisie envers leurs maîtres les Russes. Une trentaine d'hommes, jeunes et vieux, étaient prosternés dans le temple. Tous étaient alignés, comme le veut l'usage, et non pas groupés au hasard, selon leur caprice ou leur convenance. Derrière les Jahrià se tenaient une centaine d'assistants ; ils avaient ôté leurs turbans et leur robe de dessus, car la nuit était d'une excessive chaleur. Nous prîmes place dans un coin et nous attendîmes avec curiosité ce qui allait suivre.

« L'assemblée entière se mit à réciter l' « *Hasbi rabi jal Allah*, » le Seigneur est ma défense, et quelques autres versets tirés des textes saints. Les paroles étaient chantées à demi-voix sur un ton d'une harmonie douteuse, et accompagnées d'un mouvement très-marqué de la tête vers l'épaule gauche, ensuite vers le cœur, puis en arrière, enfin vers l'épaule droite et de nouveau vers le cœur, comme pour concentrer vers ce but unique toutes les aspirations. La même prière, répétée des centaines et des centaines de fois, dure souvent près de deux heures. Le mouvement, très-lent tout d'abord, devient peu à peu d'une rapidité vertigineuse ; les voix s'élèvent dans la même proportion ; au bout d'une demi-heure de cet exercice, des cris rauques s'échappent de toutes les poitrines, tous les fronts sont inondés de sueur ; les yeux, qui paraissent près de sortir de l'orbite, sont rouges et sanglants ; n'importe, il faut continuer. Si l'un des fidèles, épuisé de fatigue, ralentit le mouvement, ou bien abaisse quelque peu la voix, l'*ishan*, qui règle l'enthousiasme, le frappe à la tête, et même le chasse des rangs de la pieuse assistance. Quand pourtant les voix sont trop enrouées, on commence, en guise de repos, le chant d'un autre verset, jusqu'à ce qu'enfin retentisse le cri qui doit couronner la solennité pieuse : « Hai ! Hai ! Allah Hai ! » (Vie, vie, à l'éternel Allah !) Le rhythme est lent et grave, tous les fronts s'inclinent vers la terre ; mais, à mesure que le chant devient plus vif, les assistants se redressent ; les voici maintenant debout ; chacun d'eux pose la main sur l'épaule de son voisin, et de nombreux cercles concentriques se forment ainsi. Puis

la rapidité de la sauvage mélodie augmente; la ronde fanatique s'en va d'un côté de la mosquée à l'autre, heurtant les murailles, et répétant toujours le cri : « Hai! Hai! Allah Hai! »

« Il y a dans cette danse furieuse quelque chose de si peu terrestre, de si diabolique pour mieux dire, que plusieurs de mes amis, trop faibles de nerfs, furent obligés de se retirer. Quant à moi, qui gardais assez de sang-froid pour demeurer encore, je trouvais que ces hommes ressemblaient à une bande de fous, dont les évolutions seraient indépendantes de toute volonté propre. L'excès de la fatigue les obligea à regagner leurs places; ils se formèrent en demi-cercle et se contentèrent de s'agiter à droite et à gauche, en continuant de crier l'éternel : « Hai! Allah Hai! » Bientôt quelques Jahrià se levèrent et commencèrent une danse frénétique, dont l'accompagnement changeait sans cesse. Ils paraissaient hors d'eux-mêmes, et plus d'une fois, se jetant avec des cris sauvages sur un de ceux qui les entouraient, ils le poussèrent de force dans le cercle et l'obligèrent à partager la danse infernale. »

On est pénétré de tristesse en songeant qu'un si grand nombre de créatures humaines, égarées par l'erreur et l'ignorance, emploient à de semblables pratiques une des plus nobles facultés de l'âme, celle qui la pousse à se rapprocher de son Créateur. Faiblesse et misère de l'esprit humain! A quel abaissement n'est-il pas réduit, quand il veut s'appuyer sur lui-même, ou se confier à des prophètes de mensonge!

Les Russes, — et peut-être en cela n'ont-ils point tort, — ne cherchent nullement à entraver le zèle religieux des Tartares. Rien n'exalte comme l'oppression; s'ils voulaient comprimer le fanatisme, ils tourneraient contre eux cette arme formidable. Mais le général Kaufmann a été plus loin que ne le commandaient le respect des droits de la conscience et la générosité envers les vaincus. Moins préoccupé des intérêts moraux de la population que du désir de gagner ses sympathies, il a, comme naguère encore l'Angleterre le faisait aux Indes, prohibé de la manière la plus formelle toute propagande ayant pour but de répandre l'Evangile parmi les populations musulmanes. Quelques missionnaires, orthodoxes pourtant, qui s'étaient rendus à Tachkend pour prêcher le christianisme, ont dû quitter la ville beaucoup plus vite qu'ils ne l'avaient projeté.

Rien n'empêche donc les Tartares de regarder le Tzar de toutes les Russies comme le protecteur déclaré de leur foi. Le bruit des agitations qui troublent l'Europe parvient rarement jusqu'à eux. Tachkend, il est vrai, possède des journaux; mais ces organes de la presse ont soin de ne laisser arriver dans le Turkestan aucune nouvelle capable de déplaire aux autorités. Il serait pourtant diffi-

cile que cette muraille de la Chine d'un nouveau genre pût maintenir les Tartares dans le calme de l'ignorance au cas d'un conflit avec le sultan, chef vénéré de tout l'Islam, et la Russie, qui tient si grand compte de l'opinion de ses sujets musulmans, ne manquera pas sans doute de peser les périls d'une telle éventualité.

Comme on peut l'attendre d'un peuple aussi fortement attaché à ses croyances, l'éducation est religieuse chez les Tartares ; elle est même exclusivement religieuse, car ces fils du Prophète attachent peu de prix aux sciences et aux lettres. Le savant le plus estimé parmi eux est celui qui connaît le Koran par cœur et peut le réciter en arabe d'un bout à l'autre. Il n'est pour cela nul besoin de savoir la langue de Mahomet ; que par un prodigieux effort de mémoire, on parvienne à retenir tous les mots, cela suffit ; le sens n'importe guère. Mais que l'on arrive ou non à comprendre les textes, les apprendre est indispensable. Chaque mosquée a une école que les enfants sont obligés de suivre depuis l'âge de cinq ou six ans jusqu'à douze, sept livres composent le bagage scientifique de ces établissements. Les élèves accroupis sur le sol et penchés vers leur leçon, placée à terre devant eux, doivent lire tous ensemble à haute voix. Il semblerait qu'au milieu d'un tel vacarme, le maître assourdi ne puisse se reconnaître, mais l'habitude lui apprend à distinguer facilement l'écolier paresseux qui garde le silence, et le bout d'une longue baguette le rappelle à son devoir. A l'exception d'un ou deux livres, les enfants ne comprennent absolument rien à ce qu'ils récitent, et « pour leur innocence, dit M. Shuyler, il est mieux qu'il en soit ainsi. »

L'enseignement supérieur vient ensuite. Il se donne dans les medresses ou colléges, et dure au moins quinze ans ; mais bien peu le suivent jusqu'au bout, à moins qu'ils ne se destinent au culte ou à la magistrature, qu'ils ne veuillent devenir *imans* ou bien *kazis*. Les élèves s'y exercent à la controverse religieuse et s'y instruisent du code tartare, ou *Shariat*, fondé tout entier sur le Koran. Les nombreux ouvrages qui le contiennent, et sur lesquels ont lieu des dissertations interminables, renferment, outre les textes eux-mêmes, tout ce qui peut y jeter quelque lumière, les traditions religieuses, les décisions et les exemples des califes, successeurs de Mahomet.

Les Russes ne cherchent pas plus à intervenir dans la législation que dans l'enseignement. Les kazis ont, depuis la conquête, continué de régler toutes les affaires relatives aux mariages, aux divorces, aux héritages, aux procès de toutes sortes. Les causes criminelles sont également restées de leur ressort, à l'exception toutefois de celles qui ont une grande importance : ces dernières relevaient autrefois des princes indigènes, les tribunaux russes se

les réservent aujourd'hui. Une innovation, dont les résultats ont été jusqu'ici peu satisfaisants, a toutefois été introduite depuis la conquête. Poussé par le désir de s'immiscer le moins possible dans les affaires locales, le général Kaufmann a renoncé au droit que possédaient les anciens beks, de nommer eux-mêmes les kazis ; ces magistrats, comme les aksakals ou chefs de villages, durent être élus par les habitants. Les autorités russes, on le voit, cherchent à rendre aussi légère que possible leur domination. Peut-être aussi, ayant appris par l'exemple de plus d'un Etat de l'Occident, que le suffrage universel est un instrument commode entre les mains de qui sait s'en servir, voulaient-elles apprendre le maniement de ce rouage administratif, tout en professant un profond respect pour la liberté des populations. Quoi qu'il en soit, les Tartares n'ont pas eu à se louer du changement. Les candidats ont eu recours à la corruption et à l'intrigue ; les fonctionnaires russes ont aussi plus d'une fois pesé sur les élections, et les juges ainsi nommés, par un choix fort peu volontaire, ont déjà donné lieu à une foule de plaintes. Plusieurs kazis ont dû être révoqués par l'autorité supérieure, car les Russes, toujours soigneux de complaire aux habitants, n'ont pas hésité à sacrifier leurs propres créatures aux réclamations de l'opinion publique.

Ce n'est pas sans motif que le Tzar ménage de la sorte ses nouveaux sujets. S'il faut en croire M. Shuyler, le mahométisme est sur le point de secouer la torpeur où, depuis des siècles, il reste enseveli. « L'homme malade » ne serait pas près de mourir ; il subirait une de ces crises qui raniment au fond des entrailles la vigueur et la vie. Ce réveil ne nous paraît pas devoir être aussi formidable ni aussi menaçant ; il y a toutefois dans les contrées musulmanes, une force avec laquelle il serait imprudent de ne pas compter : celle des convictions profondes et de l'absolu dévouement aux croyances. En outre, l'Asie, sous la double pression des Anglais et des Russes, subit de nos jours une transformation dont les conséquences peuvent avoir, même au point de vue des intérêts européens, une immense portée.

III

Le bassin du Syr-Daria n'est pas la seule région où se soit étendue la domination des Russes. Le même motif qui avait décidé Tchernaïeff à occuper les rives de ce grand fleuve, la nécessité de protéger la steppe et de refouler au-delà des montagnes les Khokandiens, avait amené, dès 1853, la création d'un avant-poste placé entre l'Ili et le Tchu, presque au pied de la chaîne des Tian-Chan.

Des colonies de Cosaques vinrent s'y établir, et le pays étant fertile, ce qui n'était qu'une simple station se trouva bientôt le centre d'une importante province. Vierny, la capitale du district de Semiretch, ou des « Sept-Rivières, » comptait déjà en 1871, plus de douze mille habitants, et depuis cette époque, sa population n'a fait qu'augmenter. La ville, d'aspect complétement russe, ou plutôt sibérien, offre de larges voies régulières, des maisons de briques bâties à l'européenne, des boutiques aux enseignes éclatantes ; elle a plusieurs mauvais hôtels, de vastes édifices publics, un club, un jardin où chaque semaine ont lieu ce que les Russes nomment « les soirées de famille, » réunions où la musique, la danse et les illuminations attirent la plus grande partie de la société slave.

Vierny néanmoins se distingue de toute autre ville par le bizarre mélange de races qu'offre sa population : on y rencontre des Sarts, des Tartares, des Kirghiz, des Kalmouks, des Afghans et surtout des Chinois, car on approche des frontières du Céleste-Empire, et les industrieux habitants de la Terre des Fleurs sont en voie, par leur diligence et leur économie, d'accaparer tout le commerce de la nouvelle cité. Grâce à ces auxiliaires, trop entreprenants peut-être, Vierny compte s'élever chaque jour de nouvelles usines, et son industrie dépasse de beaucoup celle de Tachkend.

Plusieurs autres villes ont été bâties depuis l'occupation russe. Les Kirghiz de la Grande-Horde, anciens habitants du pays, le voient avec une muette surprise se transformer comme par magie sous l'effort d'une activité sans égale. Naguère encore leurs tentes et leurs troupeaux animaient seuls ces vallées solitaires. Séparés d'Orenbourg et de l'Aral par toute l'étendue de la steppe, ils gardaient mieux que les tribus occidentales les anciens usages ; adorateurs du feu, ils célébraient, dans le silence des nuits, les rites mystérieux de leur culte. Neuf lampes symboliques étaient allumées autour d'un foyer aux flammes brillantes, et, tandis que les assistants se prosternaient le visage contre terre, un chaman, vêtu d'une robe garnie de duvet de cygne, et laissant sa chevelure flotter sur ses épaules, récitait les prières consacrées par une longue tradition. Les Kirghiz de la Grande-Horde se disent aujourd'hui musulmans, mais bien peu ont jamais entendu parler de Mahomet ; moins encore suivent les observances d'une foi qui, pour eux, est purement nominale.

Poussés par le flot montant de la civilisation russe, les nomades descendent de plus en plus vers la steppe, abandonnant aux colons les parties les plus fertiles du pays. Les vallées se couvrent de riches moissons, dont une partie sert à nourrir les régiments du Syr-Daria ; le commerce s'étend, les caravanes prennent l'habitude de s'arrêter

à Vierny, et cette ville devient un important lieu d'échanges. La prospérité du district de Semiretch est due à son gouverneur, l'actif et intelligent général Kolpakofsky. Nul homme au monde n'a une aussi parfaite connaissance du pays qu'il doit administrer. Doué d'une santé robuste et d'une énergie infatigable, il visite jusqu'aux endroits les plus reculés de la province, et passe des jours entiers sans quitter la selle, de sorte que les Kirghiz lui ont donné le surnom de *Cavalier de fer*. Il comprend à merveille le dialecte indigène, et quoiqu'il montre rarement son savoir, peut-être même à cause de cela, il est fort difficile de le tromper.

Le district de Semiretch promet donc de devenir, d'ici à quelques années, l'une des colonies russo-asiatiques les plus florissantes. La région montagneuse qui forme sa partie orientale renferme des vallées fertiles, arrosées de nombreux cours d'eau qui ouvrent à l'agriculture un champ plein de perspectives. Les environs de Vierny, et les rives du lac Issyk-Kul sont les points où l'immigration s'est jusqu'ici portée de préférence. « Je visitai sur ma route beaucoup de fermes européennes, dit M. Shuyler; la plupart appartenaient à des paysans venus de Voronej, Tambov et Saratov. Tous semblaient fort satisfaits de leur sort; et je dois avouer que, sous le rapport du bien-être physique, leur condition est infiniment préférable à celle de leurs compatriotes de la Russie européenne; le sol leur a été concédé, ou gratuitement, ou du moins aux conditions les plus avantageuses, et, pendant plusieurs années, ils sont exempts de toute charge et de tout impôt. La fécondité du pays, l'indépendance personnelle dont jouissent les habitants de cette frontière reculée attirent chaque année un nombre d'immigrants plus considérable; la province de Semiretch sera colonisée bien avant le Syr-Daria. »

Cette contrée semble au reste avoir été autrefois occupée par une population riche et industrieuse; mais le flot des siècles en a emporté le souvenir, et les légendes kirghiz jettent bien peu de lumières sur ce mystérieux passé. L'une d'elles, relative aux ruines trouvées dans le lac Issy-Kul, offre cette particularité curieuse qu'elle rappelle à la fois la fable de Midas et le récit biblique de la chute de Sodome.

« Les habitants de cette vallée, hommes cruels et impies, avaient un prince déjà vieux, à qui le ciel, dans sa colère, n'avait pas accordé d'enfant mâle. Les prières de sa femme finirent cependant par en obtenir un ; mais, hélas, ce rejeton tant souhaité, cet héritier de l'empire, portait dès sa naissance la marque de la malédiction... Il avait des oreilles d'âne!... A force de soins, on réussit pourtant à tenir caché cet humiliant secret. A la mort de son père, le prince,

appelé Jany Bek, monta sur le trône. Bientôt la surprise et la terreur se répandirent dans le pays. Chaque barbier qui rasait le Khan était immédiatement mis à mort. Personne, comme on pense, ne brigua plus ce dangereux office. Il fallut amener de force les malheureux capables de le remplir, et tirer au sort celui qui devait s'acquitter de la charge fatale. L'un d'eux, plus adroit et plus avisé que les autres, put échapper aux bourreaux et réussit à s'enfuir dans les montagnes. Parfois cependant, profitant des ombres du soir, il se rapprochait de la ville. Comme il était assis près d'une citerne, il vit de loin passer une troupe d'infortunés que le Khan faisait conduire au supplice. L'indignation le saisit à ce spectacle : « Puissant Allah, s'écria-t-il, ne détruiras-tu point cette cité lâche et coupable, ne feras-tu point justice de son barbare prince ? » Il parlait encore que les eaux de la citerne, s'élevant tout à coup, se répandirent dans la ville ; elles montèrent plus haut que ses palais les plus orgueilleux et formèrent le lac Issyk-Kul. »

Que la justice divine en ait ou non été la cause, il est certain que des perturbations profondes ont changé l'aspect de ces régions. Les eaux de l'Issyk-Kul, quand rien ne vient les troubler, permettent d'apercevoir encore les ruines de villes englouties ; plus d'une fois, les flots ont jeté sur ses rives les débris de poteries antiques et de vases de métal. M. Shuyler vit même une petite lampe fort curieuse que les Kirghiz avaient trouvée enfouie dans les sables ; elle portait, très-distinctes encore, des inscriptions en caractères aujourd'hui complétement inconnus. Enfin des murailles de briques, des débris d'édifices, des statues de pierre annoncent que là se trouvait autrefois une cité populeuse et déjà parvenue à un degré de civilisation assez avancé.

Mais les ruines vont vite sur le sol de l'Asie-Centrale ; les révolutions y balaient les villes et les peuples, comme le vent de la steppe efface sur le sable la trace des pieds du voyageur. Au nord des Tian-Chan, dans cette ramification de la chaîne qui porte le nom des monts Alatau et qui s'étend à l'est de Vierny jusqu'aux frontières de Chine, l'œil consterné rencontre des vertiges plus tristes encore, car le temps ne les a pas recouverts de son voile poétique. Au milieu d'un vaste désert de forêts incendiées, de champs laissés sans culture, des débris informes, noircis encore par le feu, annoncent la place où s'élevait naguère une grande ville. Des murailles croulantes, des maisons sans toiture, une forteresse dont quelques ruines subsistent à peine, s'offrent d'abord au regard ; le voyageur s'avance à travers les décombres ; deux avenues principales, trop larges pour être obstruées par la chute des édifices qui les bordaient, conduisent à un dédale de rues dont il est impossible de reconnaître

la configuration première, car elles sont littéralement couvertes par les maisons écroulées ; beaucoup de bâtiments ont été rasés par la rage des vainqueurs, d'autres avaient été minés par leurs défenseurs eux-mêmes ; des crânes humains, parfois même des squelettes entiers gisent parmi les décombres, comme pour les garder encore et en redire la lugubre histoire ; en certaines places, le sol est blanchi par le grand nombre d'ossements qui s'y trouvent amoncelés...

Cette ville était Kouldja, chef-lieu de la province du même nom, et siége de l'administration chinoise qui, depuis plus d'un siècle, gouvernait le pays, La plupart des cités voisines ont eu le même sort, et rien n'égale la désolation de cette vaste province. Quels événements ont accumulé ces monceaux de ruines? Pourquoi, depuis plus de dix ans, nul effort n'a-t-il été fait pour repeupler ces lugubres solitudes?

Les nationalités les plus diverses semblaient s'être donné rendez-vous sur le sol de Kouldja. Chacune des hordes qui avaient foulé cette région féconde y avait laissé quelqu'une de ses tribus, et les Chinois avaient implanté encore des colons nouveaux dans l'espoir que le mélange des races empêcherait les habitants de se réunir pour se tourner contre eux, et fortifierait ainsi leur domination. « Diviser pour régner, » ce vieil adage semble dès longtemps avoir eu cours parmi les ministres du Céleste Empire. Leur pouvoir toutefois ne se maintenait qu'avec peine, et M. Radloff écrivait en 1862 ; « Malheur aux Mantchous, si la haine contre eux devient plus forte que la haine des peuples de Kouldja les uns contre les autres ! » Les événements ne devaient réaliser que trop ces sombres prévisions.

La politique astucieuse des Chinois ne les empêcha point d'être des plus malheureux dans le choix qu'ils firent des colons envoyés à Kouldja. Les Dungans, débris de la horde farouche et guerrière des *Oigours*, allèrent au siècle dernier, sous la protection des autorités mantchoues, s'établir sur les rives de l'Ili. Quoique Chinois par le costume et le langage, ce peuple turbulent avait toujours été contenu avec peine, et peut-être voulait-on l'éloigner du centre de l'empire. De grands avantages lui furent assurés dans le district de Kouldja; bientôt il forma la principale population des villes, et le commerce presque tout entier tomba entre ses mains. Les choses étaient en cet état, lorsque le gouvernement de Pékin, ruiné par la guerre et plus encore par l'incurie de son administration, eut recours aux mesures les plus arbitraires pour remplir son trésor. Les Tarantchis, habitants des campagnes, supportèrent en silence les exactions qui leur enlevaient la meilleure partie des fruits de leur travail, mais les Dungans, exaspérés par différentes mesures monétaires qui arrêtaient les transactions et compromettaient leur for-

tune, entrèrent en révolte ouverte. La commerçante cité d'Urumtsi, où ils étaient en grand nombre, fut la première à secouer le joug; 130,000 Chinois, dit-on, y furent massacrés, une partie de la ville fut réduite en cendres, et le bazar, avec ses riches dépôts de thé, entièrement détruit.

La rébellion, néanmoins, pouvait encore être vaincue, mais il aurait fallu agir avec vigueur, car les Kirghiz, attirés par l'espoir du pillage, commençaient à joindre leurs forces à celles des Dungans; les Tarantchis, sourdement hostiles, soutenaient également la révolte. Le gouverneur chinois se contenta de fortifier la citadelle de Kouldja, et il attendit, dans une sécurité aussi imprudente que fatale, les attaques des insurgés.

Le siége régulier de la place commença en 1865. Les rebelles n'ayant point réussi à l'emporter d'assaut, résolurent de la prendre par la famine. On ne peut, sans faire un douloureux retour sur des événements encore bien près de nous, lire le récit des souffrances endurées par la population de la ville assiégée. Quoique distribués avec un soin parcimonieux, les vivres s'épuisèrent bien vite; on dut, pour se nourrir, tuer les chevaux, les chiens et les chats. Tout ce qui peut tromper la faim fut employé tour à tour, et des aliments, que l'industrie du désespoir est seule capable de créer, allèrent porter parmi les habitants des germes de mort. Le typhus et la petite vérole se mirent dans la ville; pour comble de maux, on était en hiver, et l'on manquait de feu...

Mais Kouldja n'était pas la tête et le cœur d'une grande nation; c'était le siége d'une domination étrangère, et ses propres citoyens, devenus ses ennemis, l'avaient condamnée à périr. Vers le milieu de janvier, les Dungans, las d'attendre qu'elle se rendît, recommencèrent l'assaut; ils parvinrent à enlever deux bastions, et se répandirent dans la citadelle. La population entière fut massacrée sans distinction d'âge ni de sexe. Beaucoup d'habitants épargnèrent aux féroces vainqueurs la peine de les tuer, eux et leurs familles. Tous les Mantchous s'étaient réfugiés dans le palais du gouverneur, qu'ils défendirent avec une énergie désespérée. Près de succomber enfin, « ils surent, disent les rapports chinois, remplir leur devoir de sujets fidèles; » ils firent sauter l'édifice et s'ensevelirent sous ses ruines.

Les Dungans n'étaient pas encore rassasiés de carnage; après quelques jours de repos, ils se répandirent dans la campagne, pillèrent et détruisirent les villes qui ne s'étaient point déclarées pour eux; la plus grande partie des habitants périt sous leurs coups, le reste alla chercher un refuge sur le territoire russe. Mais les Dungans ne devaient pas régner sur ce sol qu'ils avaient souillé

de meurtres. Les cruautés dont tant de populations inoffensives avaient été victimes soulevèrent l'indignation des Tarantchis eux-mêmes; les haines de race se réveillèrent; leurs sauvages alliés commençaient d'ailleurs à leur inspirer une sorte d'effroi; ils se mirent à trembler pour leur propre vie, et, comme rien n'est plus cruel que la peur, les guerres qui bientôt s'allumèrent entre les deux factions rivales, furent, de part et d'autre, signalées par des barbaries odieuses.

Tandis que le fer et le feu achevaient d'accomplir leur œuvre sinistre, un troisième champion, silencieux jusqu'alors, se préparait à entrer dans l'arène sanglante. Le gouverneur général des provinces russo-asiatiques, le général Kaufmann, n'eut pas songé à enlever Kouldja aux Chinois; mais comment ne pas saisir l'occasion qui s'offrait de jouer le rôle de pacificateur, de concilier les intérêts de l'humanité avec les projets d'agrandissement? Un rapport dans lequel étaient exposés les motifs qui rendaient souhaitable l'occupation du district, fut envoyé à Saint-Pétersbourg, et le général Kolpakofsky, gouverneur de Semiretch, prit le commandement du corps d'armée réuni sur les frontières de Kouldja. La campagne fut rapide et décisive. Commencée le 24 juin 1870, elle se terminait le 3 juillet par la soumission du khan des Tarantchis. L'arrivée des Russes ne put toutefois empêcher d'effroyables massacres. Kouldja n'était plus qu'un amas de ruines; la seconde capitale de la province, Nouveau Kouldja, vit égorger en une nuit plus de deux mille Dungans et Chinois. La foule fanatique vengeait sur eux la défaite des Tarantchis. Informé de ces faits, le général russe avertit les autorités indigènes que leur tête lui répondrait de la continuation du carnage. La menace produisit son effet, mais d'innombrables victimes avaient déjà péri. Les troupes, en s'avançant vers la ville, rencontrèrent partout les traces de la fureur populaire; les canaux charriaient des cadavres, le chemin était jonché de corps affreusement mutilés, de blessés ou de mourants. « La race humaine semblait près de périr; le ciel heureusement ne le permit pas, » disent les rapports chinois dans leur style oriental. « Maintenant, continuent-ils, le chef du grand empire russe a pacifié le pays. Son armée a sauvé Kouldja du feu et de l'eau; les enfants eux-mêmes n'ont plus peur aujourd'hui, et le peuple se soumet avec une joie qui va jusqu'à l'enthousiasme. »

La satisfaction fut moins grande à Saint-Pétersbourg, s'il faut en croire les documents officiels. Des embarras nombreux, dont nous verrons tout à l'heure la cause, attiraient sur un autre point de l'Asie-Centrale l'attention du gouvernement. Le prince Gortchakof s'empressa de donner à l'empereur de Chine avis de l'occupation

de Kouldja, et se déclara tout prêt à rendre la province aux autorités mantchoues dès qu'elles seraient assez fortes pour y maintenir l'ordre. A l'heure où nous écrivons, le Fils du ciel ne s'est point encore trouvé en mesure de réclamer le dépôt, et peu de chose a été changé au *statu quo* funèbre qui a suivi les discordes civiles.

Par courtoisie pour la Chine, la colonisation russe a été interdite; les villes incendiées ne se relèvent pas non plus de leur poussière; la population, qui comptait au moins 350,000 âmes, est aujourd'hui réduite de plus des trois quarts. Ces faits suffisent à montrer l'étendue des désastres, et l'on devine ce que peuvent, en de telles conditions, être devenus le commerce et l'agriculture du pays.

Les ressources de Kouldja sont néanmoins encore considérables. Le sol, admirablement fécond, peut se prêter aux productions les plus diverses; les vallées renferment de riches pâturages; les montagnes abondent en mines de fer, de cuivre et de charbon. Les Russes ont dû s'apercevoir que le pays est capable de couvrir, et bien au-delà, les frais causés par l'annexion; les Chinois les trouveraient peut-être aujourd'hui moins disposés à restituer leur conquête.

IV

Si l'extension des colonies russes vers le nord du Turkestan avait rencontré peu d'encouragement à Saint-Pétersbourg, il était un but que la politique des tzars poursuivait avec une tenace persévérance, quoique avec un succès douteux. S'avancer vers le sud, ouvrir au commerce les débouchés de l'Asie-Centrale avait été, on s'en souvient, l'une des tâches laissées par Pierre le Grand à ses successeurs. Plusieurs fois des députations avaient été envoyées, à travers mille périls, à Khiva et à Bokhara; c'était pour se frayer un chemin vers ces antiques cités tartares, réputées d'une féerique richesse, que la steppe avait été conquise et la région du Syr-Daria occupée. L'heure semblait venue de réaliser des espérances conçues depuis plus d'un siècle. Mais l'Asie-Centrale devait être pour les Russes la terre des déceptions.

Peu après la prise de Tachkend, le général Tchernaïeff tenta de conclure avec l'émir de Bokhara un traité de commerce dont les bases avaient déjà reçu l'approbation de l'empereur Alexandre. La réponse du prince tartare fut de nature à ne laisser aucun doute sur ses intentions. Les envoyés russes furent emprisonnés; la torture en décida même quelques-uns à embrasser l'islamisme. Indigné de cette violation du droit des gens, Tchernaïeff fit saisir dans les sta-

tions russes tous les marchands bokhariotes, et la guerre était imminente quand le général Kaufmann fut appelé à le remplacer.

Le nouveau gouverneur général du Turkestan n'apportait point l'esprit de conciliation qui, en ces difficiles circonstances, eût été nécessaire pour pacifier le pays, et, si le cabinet de Saint-Pétersbourg était opposé à toute nouvelle conquête, il faut avouer que son choix ne pouvait tomber plus mal. Ardent, ambitieux, le général Kaufmann briguait la gloire militaire et les titres qui en sont la récompense, beaucoup plus que le modeste honneur de se faire aimer par la sagesse de son administration. Il était facile de prévoir que la lutte avec Bokhara ne tarderait pas à s'engager. Une première bataille amena la prise de la ville de Khodjent, au sud du Syr-Daria; les résultats de la victoire de Zera-Bulak furent plus décisifs encore ; ils firent tomber au pouvoir des Russes la patrie de Timour, la sainte et légendaire cité de Samarcande.

L'émir Mozaffar-ed-Din, atteré de cette campagne désastreuse, demanda la paix. De son côté, le général Kaufmann, satisfait du renom qu'il commencait d'acquérir, craignit de compromettre, par une lutte plus longue, les résultats si brillamment obtenus. Le traité de commerce, cause première du conflit, stipulait pour les Russes les conditions les plus avantageuses ; leurs steamers acquéraient le droit de naviguer sur l'Amou-Daria ; des ponts pouvaient être jetés sur le fleuve, des magasins construits le long de ses rives ; toutes les villes, tous les villages du khanat étaient ouverts aux marchands russes ; liberté complète était donnée aux sujets du tzar de s'établir, sous la protection d'agents commerciaux, soit à Bokhara, soit dans toute autre cité, pour y exercer l'industrie qu'il leur plairait de choisir, à condition toutefois qu'elle ne fût pas interdite par le code musulman. Une clause spéciale, conclue dans des termes particulièrement humbles, supprimait le trafic des esclaves ; « afin, disait-elle, de plaire à l'Empereur de toutes les Russies, et d'augmenter la gloire de sa très-haute majesté, sa seigneurie l'émir Mozaffar déclare aboli dans ses Etats le honteux commerce des créatures humaines, commerce contraire à toutes les lois de l'humanité. »

Ces concessions, arrachées à la pointe de la baïonnette, n'ont sans doute pas rendu l'émir plus favorable aux Russes. Il voit surtout avec une amertume profonde l'un des plus précieux fleurons de sa couronne, la cité de Samarcande, rester entre leurs mains. Cette ville, si admirablement située dans une vallée pittoresque, cette ville, poétique et légendaire, est sainte entre toutes aux yeux des Bokhariotes. Une ancienne tradition montre quelle importance les musulmans lui ont toujours attribuée. Lorsque les missionnaires arabes se séparèrent pour répandre dans le monde entier la religion

de Mahomet, ils s'arrêtèrent sur une colline et voulurent que le sacrifice d'un agneau indiquât à chacun d'eux la route qu'il devait suivre. Les membres de la victime ayant été séparés et mis dans un vase, un des missionnaires y plongea la main. Il retira la tête, et décida de rester à Samarcande. Le second prit le cœur, et se dirigea vers La Mecque. Depuis ce temps, les deux grandes villes musulmanes ont été nommées, l'une la tête, l'autre le cœur de l'islamisme.

Samarcande n'occupe pas un rang moins élevé au point de vue national qu'au point de vue religieux. Son origine se perd dans la nuit des temps; capitale de la Sogdiane, elle était déjà, au temps d'Alexandre, une florissante cité. Mais, pour les Tartares, son importance date surtout du règne de Tamerlan. Le célèbre conquérant de l'Asie se plut à embellir une ville qui était son berceau. Il y bâtit, au milieu de délicieux jardins, des palais magnifiques; il construisit des mosquées et des colléges. « Samarcande, dit un ancien poëme, Samarcande illumine l'univers : le monde ne serait que boue et ténèbres si sa beauté ne rayonnait sur lui. »

De toute cette splendeur, il ne reste guère que des ruines. La cité montre avec un mélancolique orgueil les tombeaux où dorment depuis des siècles Timour et plusieurs de ses descendants. Deux minarets, croulants de vétusté, gardent l'édifice. Les Russes ont réparé, en partie du moins, la mosquée qui contient ces reliques précieuses. La ville renferme encore une foule d'autres tombes, car cette cité déchue semble être la nécropole des gloires du passé. Le souvenir de Timour la remplit tout entière. Le palais du conquérant, la pierre sur laquelle était posée son trône, font revivre devant le voyageur les siècles disparus. De combien de drames ces lieux ont été les témoins! La *kok-tash*, ce bloc de marbre orné d'arabesques et de pilastres, que le pied de Timour a tant de fois foulé, a toute une légende de larmes et de sang. Cette pierre, tombée, dit-on, du ciel, et dont tout khan nouveau doit gravir les marches pour monter au trône, ne se laisse souiller par les pas d'aucun usurpateur. C'est donc là qu'on amène, pour leur trancher la tête, les ambitieux dont la fortune ne seconde pas l'audace; et comme les révoltes sont fréquentes en Tartarie, la kok-tash a bien des fois été rougie du sang des rebelles.

Malgré l'état délabré de ses monuments, la ville, toute remplie de luxuriants jardins, offre encore un aspect capable d'attirer et de séduire. La colonisation néanmoins a fait peu de progrès. On dirait que la grandeur de ses souvenirs défend la patrie de Timour contre le flot de l'invasion étrangère, et, tandis que Tachkend est déjà, près de la citadelle, une cité presque entièrement russe, c'est à peine

si quelques maisons neuves se dressent timidement dans le nouveau quartier occupé par les fonctionnaires.

Le commerce n'a pas non plus, depuis l'annexion, pris un développement bien rapide. Samarcande, « ce soleil de l'Asie, » semble peu à peu s'éteindre; et la sève allanguie de la civilisation tartare reflue tout entière vers Bokhara. « Cette ville, dit M. Shuyler, fait sur l'esprit une impression profonde. Je ne suis pas surpris de l'admiration qu'elle inspire aux asiatiques; elle est appelée « al sherif, » la noble, et elle mérite ce surnom... Avant d'y entrer, on pressent déjà son importance. Plus nous avancions sur la route, plus la foule qui se dirigeait vers ses portes devenait nombreuse; des paysans, des marchands, des mollahs, à pied, à cheval, ou montés sur des ânes, cheminaient vers la ville; c'était jour de marché, chacun, riches et pauvres, allait faire ses achats. Les villages s'échelonnaient sur le chemin, reliés les uns aux autres par des centaines de boutiques remplies d'articles de toutes sortes. La route entière offrait l'aspect d'un interminable bazar. Nous entrâmes enfin dans Bokhara. On ne peut faire un pas dans ses rues sans s'apercevoir qu'elle est vraiment une grande capitale. La foule de promeneurs richement vêtus, montés sur des chevaux caparaçonnés avec luxe, le flot d'oisifs qui assiége le marché, l'étroitesse même des rues et la hauteur des maisons, le nombre des bazars et la multiplicité des transactions, tout annonce une métropole. Pour un Tartare, les calmes plaisirs de Bokhara ne sont pas non plus à dédaigner. Il y trouve quantité de mosquées où il peut passer ses heures, car la prière, dans l'Asie-Centrale, semble être un moyen comme un autre de tuer le temps; il y a aussi force boutiques où sont colportées chaque jour les nouvelles de la ville, et maint établissement où l'on peut se donner la jouissance, si appréciée des Orientaux, d'un brûlant bain de vapeur. »

Les monuments sont nombreux à Bokhara; des colléges et des mosquées s'élèvent sur tous les points de la ville; on en compte plusieurs auprès du palais de l'émir; d'autres entourent le Righistan, promenade publique des Bokhariotes, où la fraîcheur des eaux et de la verdure ne charme pas moins les yeux que la beauté des édifices. Une des mosquées, situées près de la citadelle, est remarquable par ses proportions gigantesques; elle peut contenir, dit-on, plus de dix mille personnes dans son vaisseau principal. En face du portail se dresse le *manari kalian* ou grand minaret, sorte de tour fort élevée, d'où l'on a coutume de précipiter les criminels qui ont fait scandale dans la ville.

Mais, en dépit de leurs dimensions colossales, aucun de ces édifices ne parle à l'imagination du voyageur comme les splendides

ruines de Samarcande, et la plaie faite à l'orgueil national des Tartares par la prise de cette ville ne saurait se cicatriser. Longtemps l'émir a nourri l'espoir que les Russes la lui rendraient moyennant rançon; l'épuisement de son trésor ne lui a pas permis de payer les sommes énormes qu'eût exigées une transaction de ce genre. On a toujours tort d'avoir la fortune contre soi; depuis les revers qui lui ont ravi une partie de ses domaines, Mozaffar a cessé d'être populaire parmi ses sujets. Placé entre les Russes, qu'il redoute, et un peuple qui lui est hostile, sa situation est loin d'être enviable. On lui reproche de garder une attitude suspecte; on ne saurait pourtant exiger, dans les conditions où il se trouve, que sa conduite vis-à-vis des envahisseurs soit franchement amicale, et il n'y a pas lieu d'être surpris que, plus d'une fois, il ait paru suivre les événements d'un œil où se trahissait, trop clairement peut-être, le désir de voir les Russes éprouver un échec.

Quels que soient, au reste, ses secrets sentiments, la prudence l'a toujours empêché de les manifester par des actes. Il connaît la force des Russes, et il ne se dissimule point que lutter contre eux serait marcher à une défaite certaine. Il se borne donc à entraver leurs progrès, autant toutefois qu'il peut le faire sans se compromettre ouvertement. Le traité de commerce conclu avec le général Kaufmann reste, à peu de choses près, lettre morte. Aucun vaisseau ne remonte l'Amou, aucun consul ne réside dans Bokhara, et les transactions n'ont nullement augmenté. Mais, en toute circonstance, l'émir proteste de son dévouement à la Russie, et il évite soigneusement de fournir contre lui un prétexte plausible d'hostilité. On peut donc croire, que pour éviter des complications nouvelles, le gouvernement de Saint-Pétersbourg laissera quelque temps encore Bokhara jouir de sa semi-indépendance, et qu'il attendra, pour l'annexer, la mort de Mozaffar.

V

On s'étonnera sans doute que le général Kaufmann, gouverneur du Turkestan, investi par l'empereur Alexandre de pouvoirs presque illimités, n'ait pas agi de façon à terminer plus tôt l'existence précaire laissée au khanat de Bokhara. Mais un autre champ s'ouvrait devant son activité ambitieuse. Khiva, située sur la rive opposée de l'Amou, non loin de son embouchure dans la mer d'Aral, offrait à l'esprit de conquête une entreprise à la vérité plus difficile, mais aussi mieux justifiée. Les relations avec ce pays étaient toujours restées des plus hostiles; les envoyés de la Russie avaient été

retenus prisonniers ou même mis à mort; enfin les Khivites, non contents de piller les caravanes, avaient en mainte occasion surpris les voyageurs dans la steppe, et les avaient réduits en esclavage.

Protégé par les brûlants déserts de sable qui entourent ses Etats, le khan se regardait comme invulnérable. Plusieurs expéditions, tentées pour le punir, avaient échoué misérablement, et son audace s'en était accrue. Mais à mesure que la Russie étendait sa puissance dans l'Asie-Centrale, il devenait plus urgent de réprimer de pareils désordres. « Quels que soient, disait en 1872 l'*Invalide russe*, notre patience et notre amour de la paix, nous ne pouvons les porter au-delà de toute limite. La dignité, l'intérêt de l'Etat sont intéressés à ne point laisser le chef d'une nation à demi-barbare compromettre impunément la liberté de ses sujets et la sécurité de leur commerce. »

Si l'on ajoute à ces motifs, très-valables par eux-mêmes, le désir qu'éprouvait le général Kaufmann de se signaler par une action d'éclat, et d'empêcher les gens indiscrets de faire savoir à Saint-Pétersbourg la façon, fort satisfaisante pour ses propres intérêts, mais onéreuse pour la métropole, dont il administrait le Turkestan, on comprendra que les regrets tardifs du khan de Khiva devaient être impuissants à empêcher la guerre, ou même à circonscrire le théâtre de la lutte. « Il était, dit M. Shuyler, grandement souhaitable de détourner l'attention publique de certaines mesures administratives, et de réveiller, s'il était possible, la sympathie de la population. Rien ne pouvait, mieux qu'une guerre, servir ce dessein. On avait à payer à Khiva une longue dette de haine, et de plus, il serait facile d'émouvoir la fibre patriotique en racontant les barbaries commises contre les prisonniers russes ; l'expédition présentait donc d'immenses avantages. Une pareille entreprise, menée à bonne fin, achèverait d'illustrer le gouverneur général. Il avait, en Asie, commencé sa carrière par la prise de Samarcande ; il avait conclu avec Khokand, Bokhara et Kachgar des traités de commerce qui figuraient fort bien sur le papier ; la conquête de Khiva ferait de lui l'arbitre de l'Asie-Centrale. »

Tout en admettant les motifs personnels du général Kaufmann pour désirer la guerre, nous ne croyons pas que le gouvernement de Saint-Pétersbourg eût besoin d'y être poussé. Vaincu plus d'une fois, dans le siècle précédent et dans le nôtre, par les sables de la steppe, il avait à venger ses propres désastres et les injures de ses nationaux. Une expérience trop chèrement acquise lui avait toutefois appris la nécessité d'agir avec prudence. La grande difficulté de l'expédition, ce n'était pas de prendre Khiva, c'était d'y arriver. La population du khanat est peu nombreuse, et les troupes, quoique

d'humeur fort guerrière, sont trop indisciplinées pour tenir contre une armée européenne. Mais ce pays forme une oasis placée au milieu d'un désert qui s'étend à l'est, jusqu'à Tachkend, à l'ouest, jusqu'à la mer Caspienne, au nord, jusqu'à Orenbourg. Ces trois points étaient les seuls que l'on pût choisir pour base des opérations, et le plus rapproché se trouvait à deux cents lieues environ de Khiva. On conçoit, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, combien il est périlleux de faire parcourir à des troupes un semblable trajet.

Le général Kaufmann proposa de marcher sur Khiva par deux routes à la fois, une colonne partant du Caucase et l'autre de Tachkend. Mais ce plan avait l'inconvénient de laisser ouverte la steppe qui se prolonge au nord jusqu'à l'Oural. Les Khivites pouvaient aller, par ce chemin, soulever les Kirghiz et créer de la sorte une dangereuse diversion. Le général Tryzhanofsky, gouverneur d'Orenbourg, fit valoir avec force le danger qu'il y aurait à courir les chances d'une éventualité pareille. On arrêta donc la création d'un troisième détachement ayant pour mission, non pas d'atteindre Khiva, dont il était séparé par plus de trois cents lieues ; mais de maintenir l'ordre dans la steppe et de protéger les derrières de l'armée principale.

Le 28 mars 1873, la colonne de Tachkend s'ébranla. Elle comprenait environ 6,000 hommes, 20 canons, des mitrailleuses, et une quantité considérable de munitions et d'approvisionnements de toutes sortes. Pour transporter dans le désert ce lourd matériel, 8,000 chameaux avaient été fournis par les Kirghiz du Syr-Daria, cinquante roubles devaient être payés pour chacun des animaux qui périrait en route ; mais les nomades, qui craignaient, — non sans raison, comme la suite le prouva, — de ne revoir jamais leurs bêtes ni leur argent, amenèrent ce qu'ils avaient de plus misérable.

Dès les premiers jours, un grand nombre de chameaux périrent ; il fallut abandonner sur la route les bagages qu'il devenait impossible de transporter. Les troupes néanmoins étaient pleines de confiance. Une tempête de neige avait éclaté dès le lendemain de leur départ, mais la rigueur inusitée de la saison, bien qu'elle retardât la marche, était un avantage plutôt qu'un inconvénient ; l'ennemi à redouter dans la steppe n'est point le froid ; c'est la brûlante chaleur du soleil. Le 11 avril, on arrivait non loin des frontières de Bokhara ; ce territoire, d'une neutralité douteuse, se trouvant à peu près à mi-chemin entre Khiva et Tachkend, il n'avait pas été possible de l'éviter. Si les Russes avançaient avec circonspection, leur approche causait à l'émir des craintes bien autrement vives. Cette armée, qui s'avançait avec un appareil de guerre formidable pour l'Asie, n'était-ce point contre lui qu'elle était dirigée ? Bokhara

n'allait-elle point partager le sort de Samarcande ? Pour détourner la tempête, il envoya au général Kaufmann une députation chargée de lui remettre un riche présent et de l'assurer d'une fidélité inviolable. Ce message ne pouvait arriver plus à propos ; l'hostilité de Bokhara eût ajouté aux difficultés de la route une complication fâcheuse. Les approvisionnements commençaient à devenir rares ; Kaufmann profita des dispositions pacifiques de l'émir pour donner l'ordre d'acheter des grains et des chameaux.

Tandis qu'il faisait de la sorte bon visage aux Russes, l'émir ne pouvait au fond du cœur s'empêcher de souhaiter leur ruine. Il donnait, comme chef spirituel, sa bénédiction aux Turcomans qui partaient pour défendre Khiva, et il leur ouvrait les ressources de son trésor.

Les Russes laissaient donc derrière eux un allié des plus suspects. Force leur était de vaincre, sous peine de voir se soulever ensemble toutes les populations indigènes, Bokhariotes, Kirghiz et Turcomans. La situation ne tarda pas à devenir fort grave. Des informations prises dans le pays avaient représenté comme relativement facile la route qui leur restait à parcourir avant de traverser l'Amou-Daria. Cette illusion fut de courte durée. Les troupes avançaient au milieu d'un sable profond et mouvant qui, sous les rayons du soleil, exhalait une chaleur suffocante. Pas un arbre, pas un ruisseau, pas un puits. L'eau, ménagée pourtant avec un soin avare, tarissait d'elle-même dans les outres. Il eût fallu accélérer la marche pour sortir au plus tôt de cette région funeste ; l'épuisement des hommes obligea au contraire à la ralentir.

« Courage, disaient les officiers ; encore quelques efforts, et nous arriverons aux puits d'Adam Krylgan. »

Les Turcomans y étaient avant eux. Plusieurs Russes, qui marchaient en éclaireurs, furent surpris et tués. Il fallut un combat pour conquérir cette eau qui était le salut. Hélas, malgré leur soif, les hommes purent à peine la boire, tant elle était bourbeuse et saumâtre.

Après un jour de repos, ordre fut donné aux troupes de se remettre en marche. Plus on avançait, plus le sable devenait profond ; la chaleur était intolérable ; pas un nuage n'obscurcissait l'implacable éclat du soleil ; les troupes avaient les pieds dans une fournaise ardente ; un air embrasé, tout chargé d'une impalpable poussière, desséchait leur poitrine. Chevaux et chameaux succombaient à la fatigue ; force fut de faire halte.

Tout semblait perdu. Il était impossible d'avancer, humiliant et périlleux de battre en retraite, mortel de rester d'avantage. Les sables du Kizil-Kum allaient-ils devenir le tombeau de l'expédition ?

Les hommes, habitués à une discipline sévère, ne laissaient pas échapper une plainte, mais leurs visages disaient leur découragement. Le général Kaufmann, au désespoir, ne songeait plus qu'à chercher, dans une mort honorable, un refuge contre les responsabilités terribles qui pesaient sur lui.

En ce moment, un Kirghiz déguenillé s'approcha de la tente du général. Une telle rencontre, au milieu de la steppe, n'avait rien de bien extraordinaire; mais d'où lui venait l'audace de vouloir parler au chef russe?

— Seigneur, dit-il, la soif est une ennemie redoutable. Je connais, non loin d'ici, des puits où vos hommes pourront boire à leur gré.

Le général Kaufmann eut un mouvement de joie, tempéré aussitôt par la défiance. N'y avait-il pas là un piége?

— Prends cette gourde, dit-il au Kirghiz en la lui montrant, et va la remplir. Si tu la rapportes, cent roubles seront ta récompense.

Avant la nuit, l'homme était de retour. Dire les transports qui l'accueillirent serait impossible; il faut, pour les comprendre, avoir connu les tortures de la soif. L'expédition était sauvée. On se dirigea vers les puits; les hommes et les animaux, rafraîchis par l'eau bienfaisante, sentaient leurs forces renaître. On s'approvisionna pour le reste du chemin, et le 23 mai, on arrivait enfin sur les bords de l'Amou-Daria. La colonne avait mis onze jours pour parcourir trente lieues.

« Cette route, dit M. Shuyler, était couverte tout entière de lugubres vestiges. Des dix mille chameaux fournis aux troupes, il restait à peine douze cents. Les équipages d'artilleries, les bagages des officiers, les munitions de guerre abandonnés en chemin auraient pu faire croire l'armée en pleine déroute. » Un Russe qui, peu de de jours plus tard, se rendit à Khiva, rencontra partout, sur le passage de l'expédition, des restes à demi-putréfiés de chameaux et de bêtes de somme. Des vautours planaient sur ces restes fétides, d'où s'exhalait une odeur repoussante. A côté des cadavres déjà presque squelettes, les objets laissés sur la route brillaient au soleil. Le désert offrait à la fois l'aspect d'un gigantesque bazar et d'un immense charnier.

Pendant que la colonne de Tachkend échappait de la sorte à une ruine presque certaine, le détachement parti du Caucase, se heurtait à des difficultés plus grandes encore. Obligées de lutter également contre la chaleur torride et l'aridité du désert, accablées de fatigue et dévorées de soif, les troupes étaient harcelées sans cesse par les Turcomans. Chaque jour, de nouveaux combats épuisaient leurs forces, la maladie décimait les hommes et, — chose presque aussi grave par ses conséquences —, la perte des bêtes de somme obligea

d'abandonner la plus grande partie des bagages. Le colonel Markozof, qui commandait la division, tenta de doubler les marches pour sortir plus vite de cette région funeste, mais le nombre des traînards qui restaient sur le chemin, l'obligea de renoncer bientôt à une mesure aussi impraticable. Des déserts, plus vastes encore que ceux qui venaient d'être franchis, s'étendaient devant l'armée, la plupart des soldats étaient malades, et l'on avait dû sur la route creuser bien des tombes. La honte au front, le désespoir dans le cœur, le colonel donna l'ordre de la retraite. La faiblesse des hommes était telle, qu'il fallut en faire transporter un grand nombre sur les chameaux. Les troupes regagnèrent leurs quartiers sans armes, sans munitions, sans bagages. Mais la fierté nationale des Russes s'abaisse rarement à l'aveu d'un échec. On tint secret le retour de la division ; un seul journal eut la hardiesse d'en parler ; un avertissement sévère lui rappela aussitôt la patriotique obligation du silence.

L'issue désastreuse de cette expédition devait, selon toute probabilité, rendre fort critique la situation du général Kaufmann. Il était sur le point de franchir l'Amou-Daria. N'allait-il pas avoir contre lui, pendant ce dangereux passage, la force entière des Khivites? Une escarmouche insignifiante fut cependant la seule tentative faite par l'ennemi pour s'opposer à l'entrée des Russes sur le territoire du khanat. Les villes échelonnées sur les rives du fleuve furent prises presque sans coup férir, et le 4 juin, le khan Seid-Mohamed envoyait une députation implorer humblement la paix.

— C'est dans Khiva seulement que j'écouterai de telles propositions, fut la fière réponse du général Kaufmann.

Le 9 juin, arrivait à l'état-major la nouvelle de la fuite de Seid-Mohamed-khan. L'oncle de ce prince, à qui la régence avait été laissée, offrait de rendre la ville aux Russes.

Quelle était la cause d'une si facile victoire? Comment la farouche population de Khiva ne cherchait-elle pas davantage à se défendre? C'est qu'une diversion puissante, venue du côté où le général Kaufmann l'attendait le moins, avait déjà décidé du sort de la campagne.

On se rappelle qu'une troisième colonne devait partir d'Orenbourg afin de surveiller au nord le désert d'Aral. La distance qui la séparait du théâtre de la guerre était considérable ; on ne supposait pas qu'elle pût y arriver à temps pour coopérer à l'action d'une manière efficace. Mais des reconnaissances nombreuses avaient éclairé la route ; les mesures les plus intelligentes avaient été prises, et la steppe, d'ailleurs, ne présentait pas de ce côté les mêmes périls. Le détachement, sous les ordres du général Verevkin, pénétrait par le nord sur le territoire de Khiva, au moment même où le

général Kaufmann y arrivait par le midi. Ce fut sur ces troupes, composées de Cosaques aguerris, que se concentra l'effort de la défense. L'armée du khan les attaqua le 27 mai sur deux points à la fois; de nouveaux combats, livrés les jours suivants, obligèrent les Khivites à se replier sur la ville. Le 9 juin, l'assaut commençait. Une canonnade furieuse, dirigée d'une manière fort habile par les assiégés, répandit d'abord quelque désordre dans l'armée russe; le général Verevkin fut blessé à la tête; mais la supériorité de l'artillerie des assiégeants, non moins que leur bravoure et leur discipline, ramena bientôt l'avantage de leur côté. Le soir même, la ville était à la discrétion des Russes, mais il n'appartenait qu'au seul général en chef, c'est-à-dire à Kaufmann, de régler les conditions de la paix.

Elles furent onéreuses pour les vaincus. Le khan dut céder toute la partie de son territoire située sur la rive droite de l'Amou-Daria, et si on lui laissa sur le reste de ses domaines une ombre de souveraineté, ce fut uniquement pour ménager les susceptibilités de l'Angleterre.

Au printemps de 1873, c'est-à-dire au moment où la campagne commençait, le comte Shouvalof, ambassadeur du Tzar à Londres, avait, de la façon la plus péremptoire, dénié tout projet d'agrandissement de la Russie, et affirmé au cabinet de Londres que le khan de Khiva serait maintenu. Le traité respectait la lettre de cet engagement, puisque Seid-Mohamed gardait sa capitale, mais il perdait presque la moitié de ses États et se trouvait réduit à un véritable vasselage. Il renonçait au droit d'entretenir des relations directes avec les khans voisins; il s'engageait à ne conclure aucune alliance, à ne déclarer aucune guerre, sans le consentement du gouverneur général; la navigation de l'Amou-Daria était exclusivement réservée au commerce russe; les bateaux khivites n'eurent le droit de s'y montrer que par tolérance et en étant pourvus d'une autorisation spéciale.

Quand les clauses furent connues à Londres, elles causèrent dans toute la presse une vive agitation. La Russie crut devoir justifier, par l'organe de son journal officiel, les mesures qu'elle avait prises. « Lorsque nous eûmes occupé Khiva, et qu'il nous fut possible d'étudier le pays, dit le *Messager du Gouvernement* du 12 décembre 1873, nous acquîmes bientôt la conviction que le khan, même avec tout le bon vouloir possible, était hors d'état d'entretenir avec nous des relations amicales, car il n'a pas la force nécessaire pour obliger ses sujets à l'obéissance... Il fut donc reconnu indispensable d'établir un point fortifié avec une garnison suffisante pour garder nos frontières, protéger nos caravanes, défendre le khan lui-même contre

les révoltes. En outre, il était urgent d'assurer les communications de cette citadelle avec la province de Turkestan, et pour cela, il nous fallut annexer toute la région de la steppe qui les sépare. »

Les rebelles sujets du khan de Khiva, dont parle ici la feuille officielle, étaient les Turcomans, tribus semi-nomades dont les territoires s'étendaient, bien au-delà des frontières du khanat, jusqu'à la mer Caspienne. C'étaient ces hordes farouches qui avaient assailli le détachement du colonel Markozof; c'étaient elles qui avaient attaqué le général Verevkin et défendu Khiva; enfin, grief plus grave encore, elles avaient, de temps immémorial, pillé les caravanes russes et persanes, et emmené en esclavage les marchands de ces deux pays. Une campagne fut décidée contre eux; l'espace nous manque pour en raconter les péripéties lugubres; il nous suffira de dire que l'expédition, exaspérée de la résistance qu'elle rencontra, se départit, de la façon la plus déplorable, de la modération dont elle avait fait preuve en d'autres circonstances. Les détachements de Cosaques montrèrent une barbarie tout asiatique; les villages turcomans furent réduits en cendres; les femmes, les enfants, les vieillards massacrés sans merci. Quelques mois plus tard, un décret de l'empereur faisait de toute la région comprise entre l'Aral et la mer Caspienne un district militaire dépendant du Caucase.

Les représentations de l'Angleterre n'avaient point, en 1863, arrêté la marche des Russes sur Tachkend; les alarmes causées par la campagne de Khiva, n'avaient pas empêché davantage l'annexion de l'Amou-Daria et de la province Trans-Caspienne. Mais ces épreuves n'étaient pas les dernières qui dussent être imposées à la longanimité de la Grande-Bretagne. Deux ans plus tard, en septembre 1865, une révolution intérieure ouvrait aux Russes l'accès de la grande ville de Khokand, capitale du khanat de ce nom, et située au sud de la province de Semiretch, non loin des sources du Syr-Daria. Déjà le cours inférieur du fleuve avait été enlevé à Khudayar-khan, le chef des Khokandiens; Turkistan et Tachkend lui avaient échappé; des forts avaient été construits, comme un avertissement et une menace, dans les défilés des Tian-Chan. Depuis plusieurs années cependant, des relations à peu près pacifiques existaient entre le khan et ses redoutables voisins. Mais Khudayar, de même que l'émir de Bokara, s'était vu, depuis sa paix avec les Russes, en butte à la désaffection de ses peuples; son caractère cruel, son insatiable avarice envenimèrent encore ces dispositions hostiles. Une révolte éclata; l'appui que le gouverneur général voulut prêter à Khudayar exaspéra les rebelles; on déclara déchu le prince qui recherchait la protection étrangère, et les mollahs, profitant de la disposition des esprits, proclamèrent la guerre sainte.

Selon l'invariable usage des Musulmans en pareille circonstance, sommation fut faite aux Russes d'avoir à embrasser l'islamisme. Le texte de ce message est trop caractéristique pour que nous n'en citions pas quelques lignes.

« Tous les habitants fixes et nomades, riches et pauvres qui se font gloire d'être de vrais croyants, se sont levés comme un seul homme, disait la proclamation. Par les lois du shariat, nous sommes obligés de vous déclarer la guerre, c'est la volonté d'Allah. Si nous remportons la victoire, nous serons les soldats de la foi; si nous mourrons, nous en serons les martyrs. Avant de prendre les armes contre vous, nous devons cependant vous demander de devenir les fils de l'Islam. Si vous acceptez, vous deviendrez pour nous des frères, et plus que des frères. Nous imiterons la miséricorde d'Allah et du Prophète; nous vous laisserons la vie, et même nous élèverons votre gloire plus haut qu'elle n'a jamais été. Si vous refusez, si, dans votre endurcissement, vous persistez à rester dans notre pays, nous combattrons : pesez bien nos paroles. »

Les Khokandiens, en effet, se défendirent avec toute l'énergie que donnent le patriotisme et l'ardeur des convictions. Une sanglante bataille fut livrée près de Makram. Les indigènes, dit-on, y perdirent plus de quarante mille hommes. Cette défaite ne pacifia point le pays. Des bandes de partisans continuèrent à combattre, et les villes du khanat devinrent tour à tour le théâtre de luttes acharnées. Après une résistance de plusieurs mois, les principaux chefs du mouvement furent obligés de se soumettre ; d'autres se refugièrent dans les montagnes où ils organisèrent une lutte de guérillas qui, aujourd'hui encore, n'est pas complétement éteinte.

Il ne fallait plus songer à rétablir Khudayar sur le trône ; le soulèvement du peuple n'avait fait qu'avancer le terme fatal de l'indépendance du pays. Le 2 mars 1876, jour anniversaire de son avènement, l'empereur signa le décret d'annexion, et le général Kolpakofsky annonça aux habitants que sa très-gracieuse Majesté le Tsar, accédant à leur désir, leur octroyait la faveur d'être sujets russes. Nous n'oserions dire que cette nouvelle fût reçue avec de vifs transports d'enthousiasme. La nouvelle province ne garda même pas son nom ; elle reprit la dénomination ancienne de Ferghana.

VI

Grâce à ces acquisitions multipliées, le territoire aujourd'hui soumis aux Russes dans l'Asie-Centrale n'occupe pas une superficie moindre que celle de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie en-

semble. Mais ces vastes provinces ont-elles ajouté beaucoup à la richesse de l'empire? La conquête n'a-t-elle pas été, au contraire, suivie d'une désillusion des plus amères!

Parmi les districts annexés, ceux qui sont situés à l'est, au pied des Tian-Chan, et dans la partie supérieure du Syr-Daria, offrent seuls, par leur fécondité, un champ favorable à la colonisation. Mais Kouldja n'est qu'un monceau de ruines; la province de Semiretch vient à peine d'être créée; sa population n'atteint pas le chiffre de deux cent mille âmes; le Khokand même ne compte pas un million d'habitants. Quant à la partie occidentale de la Tartarie, la steppe l'envahit presque tout entière. L'Amou-Daria et le Syr-Daria présentent à la navigation des difficultés sérieuses, jusqu'ici insurmontables. Bien circonscrit est l'espace cultivé qui s'étend autour des villes bâties sur leurs rives. Bohkara, Samarcande et Khiva, ces eldorados des anciennes légendes, ne peuvent être considérées comme florissantes et riches, que si on les compare à l'aridité de la steppe. Une administration intelligente pourra sans doute rendre à ces contrées quelque chose de la prospérité dont l'histoire et la tradition gardent le souvenir; mais il faut pour cela un temps très-long, des dépenses considérables et d'énergiques efforts.

Jusqu'à ce jour, le Turkestan, loin d'être pour la métropole une ressource, a été un lourd fardeau. Les campagnes faites depuis dix ans ont coûté au Trésor beaucoup de millions; on ne songea pas d'abord à s'en plaindre, car on croyait, après avoir traversé les sables du désert, arriver, comme les Israélites, à la terre promise. Les provinces nouvelles, disait-on, devaient non-seulement suffire à payer l'entretien des troupes, mais encore elles accroîtraient d'une manière considérable les revenus de l'Etat. Les statistiques ont constaté que les faits ne répondaient point à cette attente. D'année en année, les frais de l'armée d'occupation se sont accrus, et, quoiqu'on ait augmenté les taxes, de façon à exciter chez les habitants de violents murmures, on ne parvient pas — tant s'en faut — à combler le déficit du budget. Ce déficit atteignait, en 1874, près de trente millions; la guerre du Khokand a dû l'augmenter encore.

Comment remédier à un état de choses qui, dans la situation actuelle de ses finances, pèse sur la Russie d'une manière si fâcheuse? On a proposé de réduire le contingent de l'armée; l'impossibilité de cette mesure n'a pas tardé à être reconnue; il faudra peut-être, au contraire, augmenter l'effectif, car les Khokandiens ne sont pas des sujets faciles à contenir, et la province de Ferghana sera longtemps un sujet d'inquiétude. Ce qui semblerait plus praticable, serait la réorganisation de l'administration. Les Russes pourraient, sur ce rapport, étudier avec fruit l'exemple que

l'Angleterre leur donne dans les Indes. Le fonctionnarisme est, au Turkestan comme ailleurs, la grande plaie qui mine les forces de l'empire. C'est en vain que pour réaliser des économies d'une incontestable urgence, on a réduit au-delà de toute limite, le traitement des chefs et surtout des subalternes; chacun n'en a été que plus avide d'ajouter à son trop maigre salaire des revenus moins licites; le pays pressuré, appauvri par les exactions illégales des fonctionnaires, n'a pas rapporté davantage à l'Etat, et les habitants qui, sur plus d'un point, avaient d'abord été favorables aux Russes, commencent à regretter leurs anciens tyrans. « Nos princes, disent-ils, appartenaient du moins à notre race et à notre foi; s'ils étaient avides et cruels, la coutume imposait à leurs injustices certaines barrières qu'ils ne franchissaient point, tandis que la rapacité de nos nouveaux maîtres ne connaît pas de bornes. »

A ces embarras s'ajoutent les complications causées par l'attitude hostile de l'Angleterre. Chaque mouvement de troupes dans le Turkestan est devenu, pour la presse britannique, le sujet de dissertations inquiètes; des interpellations ont eu lieu dans les Chambres, et le prince Gortschakof a dû, plus d'une fois, expliquer au cabinet de Londres les motifs qui dictaient la conduite de son gouvernement. « La crainte d'éveiller chez notre rivale de vaines appréhensions, écrit à ce sujet un Russe, imprime à notre politique, dans l'Asie-Centrale, une indécision fort préjudiciable pour nos intérêts. Afin de calmer les défiances de l'Angleterre, nous avons fermé les yeux sur les injures des khans de Khiva, de Bokhara et de Kachgar. La Grande-Bretagne aurait eu moins de patience. »

Les concessions de détail faites aux ombrages du cabinet de Londres ont, il est vrai, plus d'une fois entravé la marche des Russes; si quelques états du Turkestan gardent encore leurs princes indigènes, c'est à ces ménagements qu'il faut l'attribuer. Sans doute la nécessité d'avoir à compter avec les susceptibilités d'une rivale est fort incommode pour un pouvoir qui rencontre déjà tant d'autres obstacles.

Les événements ont néanmoins marché assez vite pour diminuer beaucoup la valeur des courtoisies diplomatiques du prince Gortschakof, et si l'une des deux nations qui se partagent l'Asie a quelquefois manqué de patience, il ne nous semble pas que ce soit l'Angleterre. « Après des protestations bruyantes, des plaintes et des menaces, la Grande-Bretagne, dit M. Shuyler, a tranquillement accepté le fait accompli. Au début de l'expédition de Khiva, il semblait que tout serait perdu si la Russie s'établissait dans cette région. Après la guerre, on avouait qu'en définitive le mal n'était pas grand. Aujourd'hui que la ville de Khokand vient d'être annexée, on com-

mence à croire que la conquête de Kachgar ne sera pas non plus si alarmante. C'est Merv qui excite maintenant l'inquiétude de l'Angleterre, les russophobes déclarent qu'au cas où cette cité serait prise, il faudrait occuper Hérat. La conquête de Merv ne tardera sans doute pas et, sans doute aussi, le gouvernement britannique ne fera rien du tout. »

Tandis que ces colères, apaisées si facilement, excitaient ainsi plus d'un sourire, les imaginations des Russes s'enflammaient dans le Turkestan. Un récent voyageur, le capitaine Burnaby, raconte qu'à Tachkend, on regarde « les Indes comme la mine féconde où chacun ira remplir sa bourse vide. » — Mais quel chemin prendra-t-on pour y arriver? demande l'explorateur. — Oh! les routes ne manquent pas, répond un marchand indigène : seize jours suffisent pour aller de Bokhara jusque dans Caboul. Il y a aussi le chemin de Merv à Hérat, que les Russes vont ouvrir. Vous n'avez pas aux Indes de mauvais soldats, mais les Anglais sont détestés; on regardera les Russes comme des libérateurs. »

Ces paroles et d'autres du même genre, répétées par les organes de la presse, enveniment chaque jour la sourde hostilité des deux nations. Emue d'abord des conquêtes de sa rivale, l'Angleterre s'est rassurée en apprenant que les vastes territoires conquis dans le Turkestan étaient presque tous d'arides déserts. Il n'en faut pas conclure que les agrandissements de la Russie la trouveront toujours aussi prompte à se résigner. Les affaires d'Orient viennent de montrer qu'elle ne transige pas quand ses intérêts sont menacés d'une manière sérieuse. On a dit plus d'une fois qu'au cas d'une guerre, le gouvernement de Saint-Pétersbourg pourrait envoyer des troupes soulever les Indes; n'aurait-il pas à craindre, dans le Turkestan, les mêmes périls? Sa domination, il est vrai, inspire moins de haine; les Russes n'apportent pas, dans leurs relations avec les Tartares, cette morgue qui rend odieux aux Hindous jusqu'aux bienfaits de l'Angleterre; mais une lutte contre la Turquie amènerait, selon toute vraisemblance, une explosion terrible du fanatisme musulman. La Russie a donc fait sagement d'arriver à une entente avec la Grande-Bretagne et l'Autriche. L'aventure qu'elle allait entreprendre était périlleuse. La paix ne lui est peut-être pas moins utile qu'au reste de l'Europe. En raison même de sa vaste puissance et de ses agrandissements, elle a besoin d'organiser ses ressources bien plus que d'étendre ses conquêtes.

Pierre du Quesnoy.

VITTORIO ALFIERI

La guerre de 1870, dont nous subissons encore les douloureuses conséquences, ne nous a pas fait perdre que des provinces et des milliards; elle nous a ravi par surcroît toutes nos illusions sur les prétendues sympathies que nous nous flattions d'inspirer au dehors. Il nous a été donné de constater que l'Europe ne s'apitoyait pas sur nos malheurs, et même que notre déchéance lui paraissait être, dans une certaine mesure, conforme à ses intérêts : opinion décevante, dont elle reviendra quelque jour, dont elle commence déjà peut-être à revenir. Mais, si nous avons eu la dignité de ne pas nous en plaindre, il faut bien convenir que nous avons eu la naïveté de nous en étonner, et c'est encore trop. Mieux informés ou moins dédaigneux que nous ne l'étions des manifestations de l'esprit public dans les pays étrangers, nous n'aurions pas confondu les véritables sentiments des peuples avec les fausses assurances d'une diplomatie intimidée ou les vaines protestations d'une presse menteuse et stipendiée; nous aurions su tout ce qu'on pensait de nous là-bas, et en quelle estime nous tenait le monde, non pas le monde qui pérore plus ou moins officiellement dans les assemblées et les congrès, mais celui qui travaille et qui se bat, qui s'instruit ou qui enseigne, qui suit l'opinion ou qui la fait; nous aurions vu ainsi ce qui s'amassait de jalousies et de rancunes dans la plupart des sociétés européennes contre nos idées, contre notre influence littéraire ou morale, et surtout, hélas! contre notre éphémère retour de grandeur politique.

Ce n'est pas d'hier, au surplus, que la France est devenue l'objet de la défiance et de l'animosité des peuples, et ce n'est pas même de ceux à qui nous avions fait le plus de mal que nous sont venues les pires injures. On s'est demandé particulièrement pourquoi l'Italie, qui nous doit sa jeune liberté, s'est montrée naguère si indifférente à nos désastres. On n'a pas compris tout d'abord qu'un pays qui nous était ou qui devait nous être attaché par tant de liens, —

consanguinité de race, affinités de caractère et de génie, parité de destinées dans la mauvaise et dans la bonne fortune, sans parler des services rendus — se soit si délibérément dégagé des obligations qu'il avait contractées envers nous. On n'a pas songé que, dans l'ordre politique comme dans l'ordre moral, le bienfait appelle et provoque l'ingratitude, et qu'en mettant les Italiens en possession de toutes les indépendances, nous ne les dispensions pas non plus de celle du cœur. On a donc essayé d'expliquer par toutes sortes de raisons diplomatiques cette attitude équivoque et ambiguë, cette neutralité plus ou moins attentive, qui sera l'un des étonnements de l'histoire, et les moins malveillants ont cru pouvoir attribuer l'abstention du cabinet de Florence à l'esprit machiavélique qui fait depuis des siècles tout le fond de la politique italienne. A y regarder d'un peu plus près, on aurait fini par s'apercevoir que l'Italie n'est pas seulement la patrie de Machiavel, et qu'elle est aussi celle d'Alfieri.

A Dieu ne plaise que nous prétendions ici rendre tout un peuple responsable et solidaire des passions d'un seul homme ! Il saute aux yeux, d'ailleurs, que, si l'Italie entière s'était inspirée en 1870 des sentiments et des exemples d'Alfieri, nous aurions trouvé en elle, au lieu d'une alliée hésitante et molle, une ennemie plus irréconciliable et plus féroce que la Prusse elle-même. Les Lessing et les Schlegel n'ont jamais eu contre nous que des rancunes littéraires : c'est moins à la France qu'au génie français qu'ils en voulaient et qu'ils ont déclaré la guerre. L'auteur du *Misogallo* nourrissait contre nous une haine à la Blücher. « L'homme vit d'amour, écrivait-il un jour à une dame de ses amies, et l'amour le fait Dieu. J'appelle Dieu l'homme qui sent très-vivement, et j'appelle *chiens ou Français, ce qui est tout un*, ces philosophes glacés qui ne s'émeuvent de rien, sinon de ce que deux et deux font quatre. » Une autre fois, six semaines après la bataille de Marengo, il écrivait au célèbre mathématicien Lagrange : « Lagrange, es-tu Français ou Italien ? Si tu es Français, je ne veux pas me déshonorer en te parlant. Mais si tu es Italien, si tu es l'honneur de notre noble Italie, je ne ferai que mon devoir d'écrivain véridique et libre, — devoir impérieux et sacré, — en te disant qu'un homme tel que toi ne peut ni ne doit vivre en France, dans ce troupeau de vils esclaves, sous cette infâme et stupide tyrannie. J'ajoute que tu dois moins encore, fût-ce au prix d'une honorable et glorieuse mendicité, recevoir ton pain de la main *des oppresseurs et des assassins de ta patrie désolée.* » Voilà l'homme. Ce serait faire une insulte gratuite à la nation italienne, que de lui prêter seulement la dixième partie de ces sentiments fanatiques. Mais il suffit qu'ils aient pu se produire

un jour, impunément, contre une puissance amie, sous une signature si autorisée, pour qu'il n'y ait pas trop de témérité à supposer que la trace n'en est pas encore complétement effacée dans tous les cœurs.

Après les pages étincelantes que M. Villemain a consacrées à Alfieri dans son *Cours de littérature*, on conçoit que nul critique n'ait plus osé se prendre à cette figure, dont les traits avaient été si bien fixés une première fois et à jamais dans leur immortelle expression de mépris, de colère et de haine. Le dramaturge-pamphlétaire, le sectaire italien, italianissime et gallophobe jusqu'aux moëlles, a été saisi là sur le vif, dans toute la ferveur de ses passions patriotiques, dans tout l'éclat de ses violences iconoclastes. Mais, à cette date de 1828, la question politique pouvait sembler absolument subordonnée à la question littéraire, et le cas d'Alfieri se présentait simplement comme une exception, comme un phénomène isolé, comme une anomalie sans précédents ni conséquences possibles, sans aucune application directe à la situation réciproque de la France et de l'Italie. On étudiait, on admirait même cet implacable haïsseur de notre génie et de nos gloires, avec autant de désintéressement et de quiétude scientifique que s'il se fût agi de la girafe du Jardin des Plantes. Heureux temps et qui ne reviendront pas de sitôt, que ceux où l'on se passionnait ainsi pour les belles œuvres par pur amour de l'art et sans acception de nationalité, où l'on n'avait d'aversion et de dédain que pour les mauvais livres, en quelque langue qu'ils fussent écrits, où l'on se laissait aller doucement au plaisir de traduire et de goûter de nobles pensées, noblement exprimées, sans qu'il s'y mêlât d'amertume ou de ressentiment, sans que la politique vous prît au collet et vous arrêtât au plus bel endroit pour vous crier brusquement : « Halte-là ! c'est un ennemi ! »

Une dure expérience nous a appris que la littérature est bien effectivement l'expression des sociétés, l'interprète aventureuse parfois, brutale, si l'on veut, et envenimée, mais le plus souvent fidèle de leurs opinions, de leurs sympathies et de leurs répugnances. A quoi servirait-il aujourd'hui de vouloir nous donner le change? N'avons-nous pas payé assez cher le droit de porter partout la lumière de notre critique, de chercher jusque dans les œuvres de l'esprit les motifs ou les règles de notre conduite à venir, de prendre enfin toutes les précautions réputées indispensables à qui fut une fois trompé? L'Italie est majeure, émancipée, puissante même, paraît-il, et assez fière de sa puissance : elle ne saurait prendre ombrage de nos études. Et c'est un devoir pour nous de n'ajouter point aux joies secrètes que nos revers ont pu inspirer les

railleries qui ne manqueraient pas d'éclater publiquement, si nous continuions à être dupes, ou seulement à le paraître.

I. — L'HOMME.

Vittorio, comte Alfieri, vint au monde dans la petite ville d'Asti, en Piémont, le 17 janvier 1749.

Il y a des hommes qui naissent en quelque sorte mécontents et chagrins, et notre poëte fut de ceux-là. Sainte-Beuve a bien voulu attribuer cette maladie morale qu'Alfieri contracta dès le berceau à je ne sais quelle douloureuse gestation d'idées révolutionnaires, laquelle aurait fait de lui une espèce de martyr ou de victime publique, « un Prométhée dont le foie était rongé par une fatalité intestine. » C'est là une façon de parler propre aux temps qui ont précédé la *Tristesse d'Olympio*, et où il semblait qu'on eût horreur de la simplicité en toutes choses. La vérité toute nue est que le poëte d'Asti n'a jamais souffert que de son orgueil, où tous ses maux ont pris leur source, et qui fut, comme on dit aujourd'hui, sa passion-maîtresse.

Il avait sept ans à peine, et déjà sa violente nature ne pouvait être contenue (c'est lui-même qui l'avoue dans le pathétique et fidèle récit de sa vie) que par la crainte des réprimandes. Son enfance fut la première de ses tragédies. Sa mère l'obligea un jour, pour le punir, à se rendre à la messe avec le réseau qui lui servait de bonnet de nuit, et l'auteur de la *Tyrannie* se montre en germe dans la description de cette « tempête sous un réseau, » comparable, pour la vivacité et l'énergie des sentiments de révolte, aux plus mémorables tortures des héros de lord Byron. Une autre fois, son confesseur lui ordonna, en manière de pénitence, d'aller se prosterner devant sa mère, à l'heure du dîner, et de lui demander pardon de toutes ses fautes. Il n'avait point trop de répugnance à s'humilier devant sa mère; « mais ce prosternement à terre, en présence de tous ceux qui pouvaient être là, était pour lui un supplice insupportable. » Il n'y eut aucun moyen de lui faire exécuter sa pénitence, et il en garda une aversion insurmontable pour les confesseurs et pour la confession elle-même. Un peu plus tard, en faisant l'exercice à la prussienne avec son frère, il tomba par mégarde sur un chenet, et se fendit la tête. La blessure était large et profonde : il se releva tout de suite de lui-même, et cria à son frère de n'en rien dire à personne, n'éprouvant, disait-il, aucune douleur, sensible seulement à la honte de s'être montré soldat si peu ingambe. Et l'enfant, qui naguère s'était gendarmé contre la nécessité de sortir

avec un réseau sur la tête, ne rougit plus cette fois de paraître en public avec tous ses emplâtres, « soit que l'idée du péril qu'il avait couru flattât son petit orgueil, soit que sa jeune cervelle, dans ses pensées encore informes, joignit quelque idée de gloire à cette blessure. »

L'éducation seule aurait pu tempérer ce qu'il y avait d'effréné déjà dans les saillies de cet orgueil inconscient. Mais Vittorio eut le malheur de perdre son père quelques mois après sa naissance, et sa mère, qu'il nous présente comme une femme douée d'une ardente et héroïque piété, n'avait guère de sa patronne Monique que le nom. Elle s'était remariée d'ailleurs, et Alfieri fut ainsi prématurément sevré des affections propres à l'enfance. Il lui aurait fallu une mère comme celle de Gœthe, attentive à lui plaire, occupée de développer ses bons instincts (car il en avait aussi) et pourvue de cette intuition du cœur qui, dans l'enfant, lui eût fait pressentir le poëte. Il ne trouva dans la sienne que cette tendresse un peu banale de la femme qui peut quelquefois se faire toute à tous, mais qui ne sait pas toujours se faire toute à chacun. Force lui fut alors de se rabattre sur sa sœur Julie, qu'il aima avec passion jusqu'au moment où elle fut exilée à son tour de la famille et, sous prétexte d'éducation, placée dans un couvent. Ainsi contrariée dans ses besoins d'expansion affectueuse, cette jeune âme se repliait de plus en plus sur elle-même; elle devenait ombrageuse, défiante, et prenait ce tour de misanthropie amère dont la vie ne devait pas la corriger.

On l'envoya bientôt à l'académie de Turin pour y faire ses études. C'était au mois de juin 1758 : il avait alors neuf ans. Le voilà installé dans un grand bâtiment sombre, distribué en compartiments ou chambrées, à deux pas d'un autre corps de logis, destiné à des étudiants de tout pays et de tout âge, lesquels, n'étant astreints à aucune discipline, se donnaient toutes les libertés, et des libertés qui n'étaient pas, on l'imagine bien, pour édifier les yeux et le cœur d'un enfant. « C'était plutôt une auberge, dit Alfieri, qu'une maison d'éducation. » Et quant à l'instruction qu'on y recevait, il l'a encore admirablement définie en ces mots : « C'est ainsi que je me traînais dans cette école, ignorant parmi des ignorants et sous des ignorants. » Eussent-ils été les plus savants du monde, ses maîtres ne lui en auraient sans doute pas appris davantage. Rebelle à toute contrainte, rétif à toute étude qui lui était imposée comme une tâche, il lisait en contrebande les poëtes italiens, quand le professeur s'évertuait à lui faire entendre Virgile et Cicéron. Ou bien, quand il lui fallait préparer son examen de maître ès-arts, il prenait des leçons de clavecin, d'escrime, de danse, d'équitation. Une fois gradué et émancipé de la tutelle de son oncle, à l'âge de quatorze

ans, il se trouve maître de sa fortune, mais non pas encore de sa personne. Il reste attaché à l'Académie, et, s'il en veut sortir quelquefois, ce ne peut être qu'en compagnie d'un valet. Cette demiliberté l'humilie : il aime mieux rester dedans, passer plusieurs mois dans sa chambre sans s'habiller, sans se coiffer, couché tout le jour sur un matelas, sans dire un mot à personne. D'auberge qu'elle avait été d'abord, l'école s'est transformée pour lui en prison. Il y fait son apprentissage de républicain.

Quand on est à ce point l'ennemi de toute règle et de toute discipline, ce n'est pas chose facile que de choisir une carrière. Mis en demeure d'opter, à la sortie de l'école, entre la diplomatie et le service militaire, Alfieri se décide... à acheter un cheval. Puis, après avoir mené quelque temps la vie de dandy, agrémentée d'une première et très-inoffensive passion, il se prend d'ennui et se met en tête de voyager. Il fallait une permission du roi pour sortir du Piémont, pour aller même à Florence ou à Rome ; car le roi n'aimait pas à laisser vaguer sa noblesse à l'étranger, où elle pouvait s'imprégner des idées révolutionnaires et apprendre à *penser*. « Je dus me courber beaucoup, dit Alfieri, pour obtenir la permission ; mais cela ne m'empêcha pas ensuite de me relever tout entier. » Il ne s'est que trop relevé.

A-t-on remarqué que la plupart des grands orgueilleux de ce siècle, Gœthe, lord Byron, Chateaubriand, ont été aussi de grands voyageurs? C'est que l'orgueil sans doute mène vite à la lassitude, à l'ennui, au dégoût de soi-même et des autres, et qu'on espère changer d'âme, s'il était possible, en changeant de ciel. Notre poëte n'y réussit pas mieux que les autres. Il eut beau s'éloigner de Turin : il le retrouva partout, à Milan, à Venise, à Rome, à Naples, c'est-à-dire qu'il se retrouva partout lui-même, ignorant et ennuyé comme devant, « Allobroge » dans les musées, « Vandale » dans les bibliothèques, « marchant à grands pas vers la perfection de la barbarie, » condamné à parler le français qu'il abhorre pour ne pas se donner le ridicule de mal parler l'italien qu'il ignore, indifférent aux chefs-d'œuvre de l'art dont il ne comprend pas la beauté, heureux seulement de pouvoir épancher sa bile aux dépens des monarques qu'il rencontre sur son chemin, et de se prouver ainsi à lui-même qu'il a le cœur haut et bien placé. Pauvre Alfieri !

Il arrive en France par Marseille, et dans ce pays, qui doit lui être si odieux, tout le séduit d'abord et tout l'enchante, la nouveauté des usages, de la langue, des figures, la beauté de la ville, le mouvement du port, les femmes surtout. Mais Marseille, c'est encore l'Italie, au moins pour la splendeur du ciel. Il va se promener tous les jours dans un endroit écarté, à la droite du port, et là, assis sur

le sable, le dos appuyé contre un rocher, entre ciel et mer, entre ces deux immensités qu'embellissent les rayons du soleil couchant, il passe, en rêvant, des heures délicieuses. Ce n'est qu'à Paris que la gallophobie se déclare. Il se trouve, pour la première fois, dans la région du brouillard, et son cœur se serre. Paris lui semble un « cloaque; » le faubourg Saint-Germain n'est « qu'un tombeau fétide et fangeux; » l'architecture est « barbare et chétive: » les palais sont « ridicules et mesquins », les églises « sales, » et les femmes « laides ». Il ne se déridera un instant qu'à Versailles, pour se moquer de notre roi Louis XV, qui a eu l'impertinence de ne pas distinguer en lui, à la première entrevue et au premier regard, un gentilhomme ou un grand homme. Puis, par cela seul qu'il déteste la France, il se croit tenu d'aimer l'Angleterre. Il lui paraît qu'il fait moins froid à Londres qu'à Paris, et que le séjour en est incomparablement plus gai. Il s'extasie devant les chemins, les auberges, les chevaux; il éprouve des douceurs nonpareilles à se faire cocher, à attendre sur le siége d'un carrosse le prince de Masserano, son ami, et il met sa gloire à se tirer avec adresse des embarras de voitures où il s'est engagé. Les orgueilleux ne sont pas les délicats : César eût trôné volontiers dans une bicoque; Alfieri se prélasse fièrement dans la pensée qu'il est le premier cocher de Londres.

Nous sommes bien loin encore du temps où il ne suffira pas à son ambition d'être l'un des plus grands tragiques de son siècle et le plus grand incontestablement de son pays. Rien encore ne décèle en lui l'écrivain ou le poëte. On pourrait défier l'observateur le plus sagace, le psychologue le plus subtil, de noter dans toute cette première jeunesse un seul trait révélateur de ses futures destinées. Peu de natures littéraires, sans en excepter J.-J. Rousseau lui-même, se sont annoncées dès l'abord comme aussi radicalement réfractaires, je ne dis pas même à la vocation poétique, mais à la plus simple culture intellectuelle. Au milieu des abaissements et des dégradations de sa vie oisive et vagabonde, l'auteur des *Confessions* laisse échapper de loin en loin une flamme, une étincelle, un je ne sais quoi qui trahit la présence du foyer intérieur et comprimé. Celui qui, dès son enfance, se délectait et s'exaltait à la lecture de Plutarque n'était pas pour languir indéfiniment dans la condition d'un laquais. Chez l'auteur de la *Vita*, au contraire, la matière étouffe et domine l'esprit. C'est un de ces fils de famille, un de ces beaux fils désœuvrés et blasés, rassasiés de tout presque avant d'avoir rien goûté, plus futiles et plus vains que les vanités mêmes dont ils font leurs délices. Ils ne sont capables de rien et ils sont capables de tout, comme on l'a dit spirituellement d'une autre classe d'individus avec laquelle Alfieri ne tardera pas du reste à sympathiser. Ils ne sau-

raient en travaillant gagner le pain qu'ils mangent; mais il n'est pas rare qu'on les voie hasarder sur un coup de dé la fortune péniblement amassée par leurs pères. Ce n'est pas le courage qui leur manque ; ils se feront rompre le cou pour tenir quelque gageure insensée; mais ils mourront de faim plutôt que de s'attacher à quelque besogne utile et suivie. Ils se reconnaissent à ce trait qui les caractérise tous, et qui leur sert comme de *shiboleth* dans le monde où ils végètent, l'ignorance absolue et le parfait dédain des choses de l'esprit. Ils passeront à deux pas du tombeau de Pétrarque, sans se détourner pour l'aller voir. « Qu'avais-je à faire de Pétrarque nous dit brutalement Alfieri, moi qui ne l'avais jamais lu, ni compris, ni senti? » On n'est pas plus Béotien.

Qui sait pourtant ce qui peut se cacher de qualités précieuses ou charmantes sous ces dehors de rusticité? N'a-t-on pas dit que la sève remonte quelquefois sous des écorces en apparence desséchées? Ne sait-on pas qu'avant de scintiller au grand jour, la pépite d'or est restée bien longtemps enfermée dans sa gangue? Serrons l'image de plus près. Quand nous admirons un chef-d'œuvre de la statuaire, comme la Vénus de Milo ou l'Apollon du Belvédère, ne pensons-nous pas involontairement qu'avant de revêtir ces formes sublimes ou gracieuses qui réalisent à nos regards l'idéal de la beauté plastique, la statue n'a été d'abord qu'un simple bloc de marbre? et notre admiration n'est-elle pas alors dévolue sans partage à l'ouvrier inspiré qui a dégagé l'œuvre d'art de cette aggrégation de molécules? De même, ici, cette première vie toute matérielle et en quelque sorte anesthétique d'Alfieri n'est autre chose que le bloc de marbre d'où sortira tantôt la radieuse effigie d'un penseur et d'un poëte. Mais on aurait beau accumuler, autour d'une organisation humaine semblable à celle que nous venons de définir, toutes les influences extérieures et ambiantes de paysages, de climats, de famille, de milieu social et littéraire, il ne se pourrait jamais faire que de ce *rien*, en quoi consistait la nature intellectuelle de l'homme, il sortît *quelque chose*. L'œuvre suppose nécessairement un ouvrier, et la destinée d'Alfieri va nous démontrer que le principal ouvrier du génie, c'est la volonté.

Naître en 1749, au beau milieu du dix-huitième siècle, quand la poésie se meurt d'anémie aux mains des traducteurs comme Cesarotti ou des librettistes d'opéra comme Métastase, c'est déjà un fâcheux contre-temps pour un poëte. Naître à Asti, en Piémont, sur une terre presque française par l'esprit, les mœurs et le langage, c'est une disgrâce pire encore pour un homme qui se dispose à porter en lui l'âme même de l'Italie. Naître enfin sous les lambris d'un manoir féodal, au sein d'une famille entêtée de préjugés aris-

tocratiques, c'est l'affront suprême et la plus amère dérision du sort pour un citoyen féru de toutes les idées de liberté et d'égalité dont le monde va s'engouer. Ainsi s'explique précisément ce qu'il y eut d'agité dans la vie d'Alfieri, ce qu'il y a d'étrange, de violent et de *voulu* dans son œuvre. Républicain, il devra lutter jusqu'au bout contre ses instincts de gentilhomme et les influences persistantes de son éducation patricienne. Italien, il sera obligé de se *défranciser* d'abord, de se *dépiémontiser* ensuite (les mots sont de lui), et de s'assimiler par un prodigieux effort de travail sur lui-même les idées, les usages, les opinions, les goûts et jusqu'à la langue de sa patrie. Poëte, il lui faudra suppléer par un labeur d'arrache-pied, par des lectures incessantes, par toutes sortes de procédés artificiels et mécaniques, à l'inspiration qui souvent lui fera défaut. Son génie (s'il en a) ne sera vraiment, selon le mot de Buffon, qu'une longue patience. l n'est pas né poëte comme les autres; il le deviendra. Cet homme ainsi fait n'est-il pas, je le demande, une exception flagrante aux théories qui sacrifient ou subordonnent les facultés de l'âme, l'action de la volonté, le droit de la conscience et de la personne humaine, aux fatalités de la race, du moment et du milieu? Le milieu où il a vécu le prédispose à être un des soutiens du trône et de l'autel, et il sera le plus fougueux des révolutionnaires de son temps. La race d'où il sort le prédestine à adopter nos idées françaises, et il en sera l'adversaire passionné, systématique, irréconciliable. Au moment où il arrive, enfin, il n'y a de place que pour la déclamation philosophique ou pour la poésie de ruelles et de boudoirs; mais il *veut* être un grand poëte tragique, et il le sera.

En de telles conditions, et au regard d'un tel homme, on ne voit pas du tout à quoi pourraient servir les enquêtes généalogiques, topographiques, historiques et autres, dont la critique littéraire se montre si prodigue de nos jours, et dont elle mène un si grand bruit. Alfieri ne s'est souvenu de la noblesse de ses parents que pour les féliciter de leur probité, qui a fait, dit-il au début de sa *Vita*, qu'il n'eut jamais à rougir d'être né gentilhomme. Que si l'on cherche, dans ses écrits en prose et en vers, ce qu'il a pu devoir de sensations à ces paysages alpestres au milieu desquels s'écoula son enfance, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elles se réduisent à zéro, et qu'il aurait pu vivre tout aussi bien, sans préjudice pour son talent, dans les plaines monotones de la Lombardie ou sur les humides lagunes de la mer Adriatique. Quant au milieu intellectuel où la date de sa naissance l'avait jeté, quant à ces écoles amollies et dégénérées de versificateurs sans génie, qui avaient détourné et disséminé en mille filets d'eau le profond et large courant de la primitive poésie italienne, on peut dire qu'il s'en soucia uniquement,

comme son contemporain David se souciait chez nous des Boucher, des Lancret et des Watteau, pour réagir contre leur manière et la mettre à néant. Il n'a dû qu'à lui-même tout ce qu'il a été ; c'est de son fonds le plus personnel et le plus intime qu'il a tiré tous les éléments de sa poésie. L'analyse psychologique est donc le seul instrument qui se puisse appliquer avec certitude et précision à ce tempérament d'écrivain. Ne l'oublions pas.

C'est en Hollande qu'il reçut le premier avertissement de sa vocation, ou, comme dirait Horace, la première parcelle du souffle divin, *divinæ particulam auræ*. Il avait alors dix-neuf ans. Et qu'a-t-il fallu pour opérer en lui ce commencement de métamorphose, pour imprimer à ses facultés sommeillantes la vibration qui précède le réveil? rien que la visite de deux sentiments nouveaux : une amitié intelligente, un amour passionné. L'ami s'appelle dom Joseph d'Acunha, ministre de Portugal à la Haye, esprit original, grand caractère, âme de feu. Il fait honte au jeune voyageur de sa vie oisive, de son ignorance; il lui donne à lire un exemplaire de Machiavel, et le héros du Tasse ne fut pas plus confus quand les deux chevaliers lui présentèrent, dans les jardins d'Armide, le miroir magique où il rougit de se voir tel qu'il était. L'amante est restée innommée; mais si elle n'avait pas l'étoile au front, s'il lui manquait la vertu inspiratrice des Laure ou des Béatrix, elle était assez belle du moins pour révéler à un cœur qui s'ignorait encore tous les prestiges et tous les enchantements de la passion. Le *sursum corda* se prépare; la chrysalide brise à demi son enveloppe; Alfieri sent sourdre au fond de lui-même « un grand désir d'étude et une prodigieuse effervescence d'idées créatrices. » Quand cette femme le quitte, il tombe malade, il veut mourir, il essaie de se tuer. Il n'a tué en lui que le vieil homme, la brute qui dormait d'un si lourd sommeil. Alfieri l'*inutile* est mort : Alfieri le poëte va commencer à vivre.

La seule passion qui surnage de sa vie antérieure, l'orgueil, aide aussi à cette transformation. Pope a très-bien remarqué dans une de ses *Epîtres morales* que, pour qui veut connaître à fond un seul homme, tout est sujet à méprise et à confusion dans sa conduite, ses opinions et son langage, mais qu'il y a une chose qui ne trompe jamais, dès qu'on a pu la saisir dans cet homme, la passion maîtresse ou dominante, *the ruling passion*, qui explique tout, qui donne la clef de tout, et qui sert de fil conducteur dans ce labyrinthe de l'âme. Alfieri ne se voit pas plutôt aimé, qu'il rêve de déposer aux pieds de sa maîtresse toutes les grandeurs et toutes les gloires. Le désir d'arriver, de se faire connaître, l'a mordu au cœur. Placé au confluent des deux voies qui mènent l'une au plaisir, l'autre à l'honneur, il opte

bravement, comme Hercule, pour la dernière. Il ne sera ni soldat, ni diplomate, car il ne sait ni obéir ni dissimuler. Il se fera homme de lettres, écrivain, poëte, — un gentilhomme peut l'être aussi sans déroger. Et, revenu dans son Piémont, il se met à lire la pleine malle de livres qu'il a achetés en passant à Genève.

Ne semble-il pas que son âme se peigne déjà dans ses lectures? Ni Voltaire, ni Rousseau, ni Helvétius, ni aucun des spéculatifs de cette catégorie ne réussit à l'émouvoir ou à lui plaire. Il lui faut un livre assorti à sa nature agissante, et il le trouve dans Plutarque, ce répertoire des grandes actions, ce bréviaire des héros. « Je relus jusqu'à cinq et six fois, dit-il, les vies de Timoléon, César, Brutus, Pélopidas, et d'autres encore, avec des cris, des pleurs et de tels transports que j'entrais presque en fureur, et, s'il y avait eu quelqu'un dans la chambre voisine, on m'aurait certainement cru fou. Toutes les fois que je rencontrais quelques grands traits de ces grands hommes, j'étais saisi d'une agitation si forte, que je ne pouvais rester assis. J'étais hors de moi, et je versais des larmes de douleur et de rage, en me retrouvant né en Piémont, et dans des temps, et sous des gouvernements où il était impossible de faire et de dire quelque chose de grand, et où l'on était réduit à penser et à sentir inutilement. » Cet homme évidemment n'est pas mûr pour la vie assise et contemplative du cabinet : il porte en lui une sève qui déborde, un sang qui bouillonne, une fièvre de mouvement qui va le détourner pour quelque temps encore de sa vocation. Mais, comme l'a dit M. Villemain, on peut perdre son temps lorsqu'on a ce foyer dévorant de chaleur et d'enthousiasme.

A le voir courir une seconde fois d'un bout de l'Europe à l'autre, on pourrait croire qu'il eût été un Alexandre ou un capitaine Cook, s'il n'avait été le poëte Alfieri. Mais ce n'est déjà plus le même voyageur qui promenait, deux ou trois ans auparavant, son indolence et son ennui dans les cabarets et les tripots. Au lieu d'impressions purement physiques, il cherche et il éprouve maintenant des émotions morales d'un ordre élevé. La sensation fait place au sentiment. Il s'est lancé à travers la vaste Allemagne ; il est venu à Vienne, et il y a vu Métastase, le poëte de cour, faire ses génuflexions devant la reine Marie-Thérèse avec une figure si béatement adulatrice et servile, qu'il se dégoûte presque de la condition d'écrivain. A Berlin, en présence du roi Frédéric II, il voit la propre image de la tyrannie se dresser devant lui, — et pourtant nous ne sommes qu'en 1769, et la Pologne n'a pas encore été démembrée. Si le Danemark et la Suède le réconcilient un peu avec l'humanité, en lui offrant le spectacle de peuples honnêtes, actifs et à moitié libres, la Finlande lui révèle le sentiment de la nature. Il se laisse toucher à la beauté

mélancolique et morne de ces paysages arctiques, à la mystérieuse majesté de ces déserts de neige et de cet éternel silence qui ravit la pensée loin du monde et de ses vanités périssables. Le charme ne cesse qu'à Saint-Pétersbourg, « dans ce camp asiatique de baraques alignées, » et devant le palais de Catherine II, « cette Clytemnestre philosophe, » qu'il ne veut pas même entrevoir. Il a assez de la tyrannie et des tyrans : il a hâte de respirer un air libre, il revient à bride abattue en Hollande, où il ne trouve plus l'objet de sa première passion, et de là en Angleterre, où l'attend une passion plus malheureuse encore.

Nous ne redirons pas ici cette tragique aventure, qu'il a si éloquemment racontée lui-même dans sa *Vita*, et qui fournirait à nos théâtres du boulevard le scenario d'un mélodrame complet, auquel ne manqueraient ni l'adultère, ni le divorce, ni le duel de rigueur. Nous n'en voulons retenir qu'un trait, le plus poignant de tous pour l'orgueil d'Alfieri : il avait cru aimer la femme d'un pair d'Angleterre, et il se trouva être le rival d'un laquais ! Quelle déception atroce ! Mais il faut à l'homme de telles écoles, et « celui qui n'a pas mangé son pain trempé de larmes, celui qui, dans des nuits d'angoisses, ne s'est pas assis sur son lit pour pleurer, celui-là ne vous connait pas, ô puissances célestes ! » La douleur est un feu où le fer se forge et où l'or s'épure : c'est à ce rude creuset que l'imagination se débarrasse des scories de la réalité, que le caractère se retrempe, que toute l'âme enfin contracte cette rigidité, ce poli et cet éclat qui la font ressembler à un beau glaive.

L'homme est un apprenti, la douleur est son maître,
Et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.
C'est une dure loi, mais une loi suprême,
Vieille comme le monde et la fatalité,
Qu'il nous faut du malheur recevoir le baptême,
Et qu'à ce triste prix tout doit être acheté.

Alfieri n'en mourut pas, et c'est tout ce qu'il put faire ; mais la *bête*, qui n'était pas encore tout-à-fait morte en lui, se réveilla sous le coup de cette douleur aiguë. Dans un séjour qu'il fit à Madrid, après son départ de Londres, il faillit tuer un de ses domestiques pour quelque maladresse dont il s'était rendu coupable. Et ainsi vivent ces âmes violentes, partagées entre les nobles élans de l'esprit et les soubresauts instinctifs de la chair qui les pousse parfois jusqu'aux confins du crime. Elles pleurent et elles rugissent, comme l'a dit George Sand, fascinée elle-même par cette prose frémissante de la *Vita*, où le cri fauve de la sensation a trouvé encore un écho. L'auteur de *Philippe II* ne laisse pas d'entrevoir, à ses heures de

réflexion calme, tout ce qu'il y a de force et de grandeur dissimulées et comme enfouies sous la décadence apparente de l'Espagne. Il comprend que les Espagnols sont la seule nation de l'Europe qui ait gardé ses mœurs et sa physionomie propres dans l'effacement général des grandes vertus et des grands caractères du moyen âge, et il sait gré à ces âmes d'être restées fières et même un peu barbares, parce que le plus mauvais original lui semble préférable à la meilleure copie.

Le Portugal devait être la dernière étape de son voyage. Il y rencontra un de ses compatriotes, l'abbé de Caluso, qui prit tout de suite dans son cœur la place laissée vacante par l'absence de Joseph d'Acunha. Celui-là était un vrai savant, affectueux et indulgent pour ceux qui ne savent pas, si bien que le voyageur se laissa prendre au charme de cette intimité qui lui voilait une ignorance dont il eût rougi devant tout autre. Et un soir, pour la première fois de sa vie, en entendant l'abbé réciter quelques belles odes de Guido, il se sentit poëte lui-même. Etincelle rapide et fugitive, on peut en convenir; mais elle avait fait jaillir la flamme qui désormais ne s'éteindra plus.

Quelles que soient les dissipations et les débauches où il se laisse entraîner encore, ces obstacles ne prévaudront plus, on le pressent, contre sa jeune vocation. Les instincts littéraires et poétiques persisteront quand même au milieu de cette vie enfiévrée de plaisirs. Il établira chez lui-même, en son hôtel de Turin, une espèce de *vente* (société secrète), où, sous prétexte de petits soupers, l'on agitera après boire toutes sortes de questions « mêlées de philosophie et d'impertinence », et où l'on poussera de vives pointes dans le domaine de la poésie et des lettres. Qu'importent les douleurs et les hontes que lui réservent encore ses équipées amoureuses? C'est aux pieds d'une Omphale du carrefour ou de la rampe qu'il ébauchera le plan de sa première tragédie. De toute cette fange où il se vautre, le dégoût va naître insensiblement, et la volonté de s'en dégager à tout jamais. Pour se soustraire aux séductions de je ne sais quelle vulgaire sirène, il prend la résolution de ne plus sortir de chez lui, et, comme s'il se défiait de sa faiblesse, il appelle à son secours le point d'honneur : il s'engage par serment, dans une lettre à un ami, à se donner la mort s'il ne réussit pas à s'affranchir. Vains efforts! Le démon tentateur est toujours là qui veille à ses côtés et lui suscite de dangereuses démangeaisons. Il se fait donc tailler les cheveux d'un seul côté de la tête pour se défendre de paraître en public, sous peine d'un ridicule qu'il redoutait plus que la mort. Est-ce assez? Non pas encore : il se fait attacher tous les matins à une chaise, devant sa table de travail, avec

des liens énormes qui ne le laissent libre que d'une main pour lire, écrire et se frapper la tête (car dans cette position humiliante, humiliée, on doit penser si le lion rugissait), et il passe ainsi deux grands mois, enchaîné à sa volonté plus encore qu'à son devoir.

O mes amis, ô mes maîtres, Taine, Deschanel, Sainte-Beuve, et vous tous qui vous évertuez, non pas sans doute à contester d'une manière absolue, mais à restreindre, à diminuer par mille considérations secondaires et accessoires l'action directe de la volonté sur le génie, vous tous qui subordonnez cette action à des circonstances extérieures, — dont j'ai bien garde moi-même de nier le pouvoir plus ou moins prochain, — et à des causes même purement physiologiques, comme le tempérament, la santé, le régime et les fonctions de l'estomac, — qui ont aussi leur importance, — que dites-vous de cet homme-là? Qu'en dites-vous, esprits vigoureux et profonds, analystes ingénieux et subtils, qui pensiez révolutionner la critique littéraire en rhabillant à l'usage de ce siècle quelques vérités issues des aphorismes d'Hippocrate? Oui certes, ce serait une critique imparfaite et inféconde, que celle qui négligerait de parti pris certains éléments d'information nécessaires à la pleine intelligence du génie. Mais quand vous venez mettre au premier rang les influences qu'ont exercées sur lui le centre où il s'est produit, le siècle où il a vécu, le tempérament nerveux ou sanguin de cette machine qui lui sert d'enveloppe, ne voyez-vous pas que vous faites au matérialisme pur et simple des concessions dont il n'a pas besoin? Un arbre se développe plus ou moins suivant la nature du sol où il est planté, les conditions atmosphériques du milieu où il pousse, les variations d'humidité ou de sécheresse auxquelles il est exposé; mais un homme n'est pas un arbre, et sa sève ne lui vient pas du sol où il adhère; il la porte en lui-même, — je veux dire qu'il porte en lui-même le principe générateur de tous ses actes, qui est ce que nous appelons la volonté. Nos pères n'allaient point par tant de chemins, et ne s'embarrassaient point comme nous dans les difficultés et les broussailles d'une science qui a mis l'observation des faits au service d'hypothèses préconçues, plus ou moins judicieuses, plus ou moins morales; mais ils avaient un mot qui en dit plus dans son éloquente brièveté que toutes les théories à la mode sur l'action des fluides électriques, magnétiques et impondérables; ils disaient simplement : « Vouloir, c'est pouvoir! » Et Alfieri l'a bien prouvé. La nature l'avait fait énergique et passionné seulement pour le plaisir; elle semblait (sa jeunesse en témoigne) l'avoir rendu impropre à tout travail sérieux et appliqué; son éducation l'avait laissé parfaitement ignorant non-seulement des principes et des règles de l'art où il devait exceller un jour, mais même de la langue qui devait

lui servir à publier ses inspirations et ses idées; la tendance de son caractère et de son esprit ne le portait point vers la poésie dramatique; il paraissait plutôt fait pour les agitations de la vie politique que pour les peintures pathétiques et les émotions morales de la scène; bref, il y avait en lui l'étoffe d'un Mirabeau plutôt que d'un Racine ou d'un Voltaire. Mais il a cru, à tort ou à raison, que la tragédie était le plus noble emploi qu'un poëte pût faire de ses facultés; il a dirigé, il a tendu dans ce sens tout l'effort de sa volonté, et il a réussi.

A quel prix, — il nous l'a dit lui-même, et nous avons quelque peine à l'en croire. C'est que l'orgueil, comme toutes les passions humaines, a ses côtés mystérieux et ses abîmes qui défient la sagacité des moralistes. Ce jeune homme, on peut déjà dire cet homme (il a plus de vingt-six ans), se résigne à redevenir un tout petit enfant, à rapprendre la grammaire qu'il n'a jamais sue, à recommencer toutes ses études, à se remettre à l'école. Il quitte Turin, ses amis, ses maîtresses, ses chevaux eux-mêmes, et il va s'emprisonner dans un petit village, au pied du mont Genèvre, entre deux abbés qui lui enseignent tout ce qu'il ignore, l'italien surtout et la littérature : il correspond de là avec deux hommes de goût et de savoir, le comte Tana et l'abbé Paciaudi, qui lui servent de mentors. Et quel travail n'a-t-il pas à faire pour chasser de son esprit les locutions et les formes françaises, pour dépouiller ses idées de leur premier vêtement et les habiller d'une autre façon! Il passe près d'une année à lire, en les annotant, les grands poëtes italiens, le Tasse, l'Arioste, Pétrarque, Dante, suant sang et eau pour résoudre les difficultés philologiques qui s'offrent à lui, et n'y réussissant pas toujours. Enfin, pour achever de se « défranciser », il va se fixer en Toscane, à Pise d'abord, puis à Florence, puis à Sienne, où il fait ce que M. Villemain a ingénieusement appelé des pèlerinages de prononciation et d'harmonie. Entre temps, il a repris aussi l'étude du latin, à commencer par les fables de Phèdre; il a expliqué comme un écolier les odes d'Horace, les histoires de Salluste, celle de Tite-Live, — ce qui ne l'empêche pas de mener bon train la composition de quelques tragédies sur lesquelles il fonde déjà de sérieuses espérances de gloire. On voit d'ici le cyclope, penché sur sa fournaise, amassant, entassant tous les matériaux de son œuvre à venir, se démenant, haletant, soufflant, forgeant sans cesse, l'esprit et l'œil tendus vers l'enclume d'où jaillissent des myriades de pensées, martelant et tordant le dur métal de l'histoire, alimentant et activant la flamme de l'inspiration poétique, prêt à jeter dans l'immense brasier tout ce qui peut en redoubler l'ardeur, passions politiques non satisfaites, rêves de jeunesse irréalisés, ambitions

rentrées, voluptés inassouvies, toutes les raisons d'être et toutes les joies de la vie.

Mais le hasard lui épargna la moitié au moins de ces sacrifices, en plaçant sur sa route celle qui devait tout à la fois le dédommager de ce labeur enragé (*arrabiato*) et le purifier de ses souillures dernières. On a nommé la comtesse d'Albany, femme et puis veuve de l'infortuné Charles-Edouard, le dernier des Stuarts. Les travaux de M. de Reumont en Allemagne et de M. Saint-Réné Taillandier en France ont popularisé déjà ce noble amour dont l'histoire par conséquent n'est plus à faire. Tout au plus a-t-on le droit, après ces consciencieuses et complètes monographies, de définir en quelques mots et, s'il y a lieu, de réduire à ses véritables proportions une passion qui n'a peut-être pas joué, dans l'évolution littéraire et morale d'Alfieri, le rôle prépondérant et décisif qu'on lui attribue.

Et d'abord, si attrayante et si douce que puisse paraître la figure de Luisa Stolberg, il faut écarter ici toutes les réminiscences de Béatrix et de Laure. Le lointain des siècles suffira à peine à vaporiser les matérialités qui, dans l'histoire aujourd'hui bien connue de cette liaison, se jettent décidément à la traverse de l'idéal. Il y a, au surplus, deux périodes à distinguer dans la passion d'Alfieri, comme dans la plupart des passions : la période qui dure peu, toute de feu et de fièvre, où le délire du cœur et des sens, surexcité par les obstacles, s'exhale en sonnets brûlants, quand il ne s'emporte pas jusqu'aux tentatives de rapt ; — et puis la période de possession tranquille, de vie en commun, j'allais presque dire de ménage, où les ivresses de tout à l'heure se sont dissipées, où la raison a repris ses droits, où le culte dure encore et se perpétue, mais sous une forme et avec des façons plus discrètes, plus tempérées, où la Béatrix enfin des premiers jours fait place à l'Egérie de tous les jours et de toutes les heures. C'est dans cette dernière attitude surtout que l'on doit se représenter la comtesse d'Albany auprès de son amant, si l'on ne veut pas tomber dans l'exagération, ni confondre la règle avec ce qui ne fut et ne put être que l'exception. Le héros de roman y perd peut-être quelque chose de son éclat; mais l'homme y gagne, à coup sûr, et ce n'est pas parce qu'il se rapproche sensiblement de la moyenne de l'humanité qu'Alfieri doit nous sembler moins intéressant et moins sympathique. Le lion est au repos; mais il y a bien de la poésie encore dans ce spectacle de la force désarmée et pacifiée par la grâce. Et si la noble veuve de Charles-Edouard baisse aussi de quelques crans; si elle perd l'avantage, qu'on lui avait décerné un peu légèrement, d'avoir créé un poëte (le poëte, comme on l'a vu, s'était déjà créé lui-même), elle garde encore le mérite d'avoir entretenu par l'amour le feu sacré

que l'orgueil avait allumé dans son âme inquiète et tourmentée, de l'avoir maintenue dans le chemin qui mène aux astres, de l'avoir même attendrie au point de lui faire oublier ses haines pendant quelques heures du jour et quelques jours de l'année.

Il faut observer enfin qu'Alfieri, dès le début, avait su arranger son amour de telle sorte que son travail n'en souffrît pas. Toutes les matinées étaient utilement employées, pour sa santé ou pour sa gloire, à des exercices d'équitation ou à la composition de ses tragédies,

Et le reste du jour *était* tout à Zaïre.

Il confirmait ainsi par sa conduite la théorie égoïste de lord Byron, qui disait que « dans la vie de l'homme l'amour est une chose à part. » C'est pendant la période la plus orageuse de la passion qu'il a le plus et le mieux travaillé à son théâtre, et l'on ne trouve pourtant dans ce théâtre aucune trace des émotions douces que la tendresse d'une femme adorée aurait dû y déposer. La seule pièce dont Mme d'Albany puisse revendiquer l'inspiration directe et immédiate, *Marie Stuart*, est la plus froide et (pourquoi ne le dirai-je pas?) la plus mortellement ennuyeuse de tout le répertoire du grand tragique. L'amour a bien pu le soutenir dans son dessein ; il a bien pu prolonger l'impulsion, la secousse imprimée à ses facultés créatrices et poétiques ; mais il y avait en cet homme quelque chose d'antérieur et de supérieur au besoin d'aimer et d'être aimé : c'est l'orgueil, c'est le sentiment et le culte du *moi;* c'est l'immense désir de se produire avec tous ses avantages aux yeux de son idole, de se rendre digne d'elle, de s'élever au-dessus des autres et de savourer toutes les faveurs de cette dernière marotte qui l'a sauvé, selon l'expression de George Sand, — la gloire.

Et voyez l'empire que cet orgueil avait pris sur lui. Il est avéré aujourd'hui que le lien qui l'unissait à Mme d'Albany ne fut jamais sanctionné par le sacrement ni par la loi : ce qui ne parut pas tirer à conséquence en un temps où la religion et la morale n'étaient pas plus à l'abri, que les gouvernements et les dynasties elles-mêmes, du souffle des idées révolutionnaires. Partout où les deux amants se présentèrent au cours de leurs voyages, en France, en Angleterre même, aussi bien qu'en Italie, ils furent accueillis avec considération et déférence. Mais le motif qui les fit persister l'un et l'autre dans cette situation irrégulière vaut la peine d'être remis en lumière. Tandis que la veuve du Prétendant ne pouvait se résoudre à abdiquer son titre de reine honoraire, et qu'elle ne manquait aucune occasion d'en revendiquer les prérogatives extérieures, Alfieri, de

son côté, répugnait à donner une fin prosaïque et bourgeoise à son beau roman, et il lui semblait plus digne d'un poëte de rester jusqu'au bout l'amant d'une reine, que de devenir l'époux honoré d'une simple comtesse et d'une honnête femme. On voudrait croire qu'en reculant devant le mariage, l'écrivain, qui tonnait dans ses livres contre la corruption du siècle, n'avait à cœur que de préserver la liberté de son talent. « Je te dis que ton génie est mon bien (s'exclame le héros d'une comédie contemporaine, en parlant à un artiste), et que je te défends de le placer sous cet ignoble éteignoir du mariage. — Pouvez-vous me faire la grâce de me dire pourquoi le mariage est un éteignoir, chevalier? — Pourquoi?... Parce que l'opium fait dormir..., parce que l'eau éteint le feu..., parce que cela est fatal, entends-tu? Parce qu'il y a dans cet état de torpeur végétative et d'engourdissement béat, qu'on appelle le bonheur d'être époux et le bonheur d'être père..., il y a, dis-je, une vertu pétrifiante qui vous enduit peu à peu les lobes intellectuels et qui vous cristallise le cerveau comme l'intérieur d'une ruche à miel... Un artiste marié est un artiste fini. Il est époux, il est père, il est citoyen, tout ce que tu voudras, mais le poëte est mort! » A la bonne heure! Alfieri, cependant, ne semble pas s'être inspiré de ces motifs-là, lui qui se soumit de gaieté de cœur, pendant quinze ans, à toutes les nécessités de la vie à deux, et qui, au risque d'étouffer son inspiration « sous le couvercle d'un pot-au-feu de ménage, » accepta toutes les dépendances, tous les assujétissements, toutes les servitudes du lien conjugal, sans en avoir jamais la sécurité ni la dignité. Mais la joie de conduire dans le monde, comme son épouse légitime, une femme d'élite, fière, sensible, élégante, ornée de toutes les grâces de l'esprit et du cœur, n'avait pu prévaloir dans son âme contre l'égoïste et orgueilleux plaisir de recevoir ses amis dans une chambre royale, où il y avait un trône magnifique écussonné aux armes de la Grande-Bretagne, et qui était la sienne.

Au reste Alfieri n'était pas fait pour goûter, comme un autre, les pures joies de la famille. On a essayé naguère encore de passionner l'opinion des Italiens en faveur de leur illustre compatriote, en le présentant sous un jour tout différent de celui où il s'est placé lui-même dans sa *Vita*. MM. Bernardi et Milanesi ont exhumé de la poussière des archives quelques lettres écrites par le poëte à sa mère, et d'où ils se croient autorisés à tirer cette conclusion aventureuse que l'amant de la comtesse d'Albany fut le modèle des bons fils. Il ne nous a été donné, pas plus qu'à personne, de sonder les reins et de lire au fond des cœurs. Nous ne voudrions pas même contrarier sans motif, dans ses essais de réhabilitation posthume, un peuple qui aime à se mirer, faute de mieux, dans le génie et

dans la gloire de ses artistes et de ses poëtes. Mais il nous paraît que les éditeurs des lettres d'Alfieri se sont un peu trop complu à retourner dans l'autre sens le mot du diplomate qui disait : « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre. » La collection de ces lettres embrasse une période de neuf années, du 30 août 1782 au 25 octobre 1791, et elles sont au nombre de trente-quatre : ce qui fait un peu moins de quatre lettres par an. Rien n'égale la rareté de ces effusions filiales, si ce n'est la sécheresse d'âme dont elles portent, à quelques formules près que l'usage imposait, la régulière et monotone empreinte. Chose triste à dire! c'est la question d'argent qui joue le plus grand rôle dans cette correspondance, et les habiletés de l'emprunteur aux abois y ont plus de part que la tendresse et l'affection du fils.

Or, la complaisance ou la témérité de ces chercheurs de choses inédites ne s'en tient pas là. Vous aviez cru sans doute, comme moi et comme tout le monde, que l'auteur de la *Tyrannie*, de *Philippe II*, de la *Conjuration des Pazzi* et de tant d'épigrammes plus que voltairiennes décochées en mainte circonstance contre les papes, les prêtres et les moines, n'avait jamais été un chrétien ni un catholique bien fervent. Vous supposiez que l'homme qui fit de l'orgueil le mobile et le pivot de tous ses actes; qui, dès l'âge de sept ans, s'indignait ou se dispensait des pénitences que lui avait imposées son confesseur; qui, plus tard, se repentait comme d'une faiblesse, d'une bassesse et d'une hypocrisie, d'avoir voulu dédier une de ses tragédies au pape Pie VI, c'est-à-dire à un personnage qu'il estimait inférieur à lui-même en vrai mérite; — vous supposiez qu'un tel homme n'avait pas dû se sentir bien vivement attiré vers une religion qui fait de l'humilité, du renoncement à soi-même et du pardon des injures les premiers et les plus impérieux devoirs du croyant. Détrompez-vous. Voici M. Bernardi qui se fait fort de vous démontrer, pièces en mains, que les libres penseurs n'ont pas le droit d'enrégimenter Alfieri dans leur phalange, et qu'il n'y a jamais eu d'âme plus sincèrement religieuse que la sienne. Suivez-bien, je vous prie, cette argumentation. Il est reconnu, en thèse générale, qu'il y a en tout homme deux personnages distincts et jusqu'à un certain point contradictoires : l'un, public, officiel, qui dit ce qu'il ne pense pas pour se conformer aux dures exigences de l'opinion ; l'autre, intime, replié en lui-même, et qui pense ce qu'il ne dit pas pour obéir à la voix de sa conscience. Etant donné cette théorie de l'*homo duplex*, rien n'est plus simple que d'en faire l'application à Alfieri et de recomposer ainsi un parfait chrétien qui relève d'une main ce qu'il a renversé de l'autre, qui refuse en 1787 d'épouser une riche anglaise parce qu'elle n'est pas catholique,

qui s'édifie en 1790 au spectacle de la piété et des vertus des Trappistes, et qui confesse en 1791 qu'il n'est pas sans aller voir à l'occasion un capucin corse de sa connaissance, homme d'une vie très-exemplaire et très-sainte. C'est sur de telles bases que M. Bernardi a assis sa conviction inébranlable et sa foi robuste dans l'orthodoxie du poëte. Il faudrait peut-être quelque chose de plus. La vérité est qu'Alfieri est mort le 8 octobre 1803, — après une courte maladie, il est vrai, — sans avoir reçu ni demandé les derniers sacrements, en libre penseur, en esprit fort, en enfant du dix-huitième siècle qu'il était.

Dieu sait que nous eussions accueilli avec joie, avec consolation du moins, toute lumière décisive sur ce point délicat. Il est une autre patrie où les âmes, qui se sont méconnues et outragées ici-bas, peuvent se réconcilier dans une étreinte fraternelle sous l'œil de leur Père commun, et, même en cette courte vie, il est de devoir strict que le chrétien ne se souvienne plus des injures adressées au Français. Mais il y a, dans l'étude qu'on fait d'un poëte, quelque chose qui parle plus haut et qui porte plus loin que les bouts de phrases ingénieusement triés sur le volet par des abstracteurs de quintessence épistolaire : ce sont ses œuvres elles-mêmes, ce sont les créations de sa pensée ; c'est le cri de son cœur qui s'échappe dans quelque strophe immortelle ; c'est sa passion qui se fait jour dans quelque mordante satire ; ce sont ses haines qui se distillent dans quelque pamphlet envenimé ; c'est toute son âme enfin qui frémit et qui vibre à chaque vers de ses drames.

Nous connaissons à présent de la vie d'Alfieri tout ce qu'il importe d'en connaître pour bien comprendre et bien juger ses écrits. Il ne nous servirait plus à rien de le suivre dans ses éternelles pérégrinations de France en Italie et d'Italie en France, à la recherche d'un éditeur, ou dans ses voyages en Angleterre à la recherche de quelque beau cheval. Son œuvre dramatique est terminée en 1787 : le poëte a accompli sa tâche. Il vivra seize ans encore, en tête-à-tête avec sa gloire, dont il ne dédaigne pas de surveiller, de diriger et, au besoin, d'accélérer l'essor. Il traduit les anciens ; il se prend même d'un beau goût pour le grec, fonde un ordre des « chevaliers d'Homère, » dont il s'improvise le grand-maître, et consacre à l'étude des antiquités les restes d'un enthousiasme littéraire qui tombe et d'une ardeur physique qui s'éteint. Son amour pour la comtesse d'Albany est devenu une simple habitude, un de ces plis du cœur qui ne s'effacent plus après un certain âge. On assure toutefois que l'idéalisme épuré de sa passion pour la *carissima donna* n'a pas préservé l'*incomparable ami* de certaines chutes où, si l'on veut, de certains caprices d'une nature moins extatique et

plus réelle. L'unique sentiment qui lui reste de sa jeunesse, inaltéré et vivace encore comme aux premiers jours, c'est la haine de la France. En ce point seul il n'a pas faibli, et il ne faiblira jamais. Aussi longtemps qu'il aura la force de tenir une plume, on le verra penché sur son *Misogallo*, son œuvre de chevet, qu'il polit et repolit sans cesse, ajoutant un sonnet par ici, une épigramme par là, et faisant faire par ses secrétaires jusqu'à dix copies de ce cher ouvrage, « pour qu'elles ne puissent ni s'égarer ni se perdre, jusqu'au moment où les circonstances leur permettront de paraître. » Triste besogne et pitoyable emploi du génie ! Il en sera d'ailleurs de ce livre comme de tous ceux qui se colportent en contrebande et qui se lisent sous le manteau : ils ont une saison, une fleur d'actualité, passé laquelle ils deviennent à peu près inintelligibles. Cela est éloquent, émouvant, irritant, pour les contemporains; mais, au bout d'une génération seulement, cela tourne à l'aigre, comme une liqueur trop fermentée, comme le produit d'une haine cuite et recuite dans une âme ulcérée ; cela sent le rhumatisme enfin, comme le disait pittoresquement Sainte-Beuve en parlant d'Alfred de Vigny, — rhumatisme littéraire et politique tout à la fois.

Ah! c'est aux poëtes surtout qu'on pourrait appliquer la belle parole de l'ancien : « Heureux ceux qui meurent jeunes, car ils sont aimés des Dieux! » On a remarqué, on remarque encore que la plupart de ces enfants gâtés de la Muse ne savent pas vieillir comme il faut. Pour un Gœthe qui a su faire si constamment, si également et si noblement jusqu'à la fin son personnage public, combien d'autres terminent dans la déconsidération une vie qui avait commencé dans la gloire, quand ils ne la profanent pas dans le vice ou ne la dépoétisent pas dans la mendicité! Combien de ces demi-dieux n'avons-nous pas vu tomber au-dessous même de l'ordinaire condition humaine! Alfieri, j'en conviens, devait être préservé par son orgueil de ces tristes déchéances ; mais la mort est venue à temps peut-être le soustraire à d'autres périls et l'arrêter sur une pente funeste. Avec l'âge, en effet, sa misanthropie s'était tournée en sauvagerie, et son orgueil en adoration perpétuelle de soi-même. Lors de son dernier séjour à Paris, dans les années qui précédèrent la Terreur, Mme d'Albany avait essayé de lui créer une société et des amitiés dignes de lui. Beaumarchais et Mme de Staël, les deux Chénier, le peintre David, d'Ansse de Villoison l'antiquaire, Joséphine de Beauharnais, la future impératrice, tous ces esprits brillants et un peu cosmopolites, dont son patriotisme exclusif et farouche ne pouvait prendre ombrage, passèrent et repassèrent devant lui sans le réconcilier avec nos mœurs et nos idées. Revenu à Florence, en 1792, il se claquemura étroitement dans sa maison

de *Lung'Arno*, celle qu'on appelle encore aujourd'hui *la Casa d'Alfieri*. Il refusa obstinément de faire partie de l'Institut national qu'on venait de fonder à Turin, parce qu'il lui semblait que les Piémontais n'avaient voulu en cela que singer les Français leurs maîtres. Les rares personnes qui le visitaient chez lui se heurtaient infailliblement à un écriteau cloué à sa porte avec ces mots : « Le comte Alfieri n'est pas chez lui. » Quand les Français occupèrent la Toscane, le général Miollis, attiré par la réputation du poëte, voulut obtenir de lui une courte audience, et voici la réponse qui lui fut faite : « Vittorio Alfieri, pour éviter tout malentendu dans la réponse qu'il donne au domestique de monsieur le général, la met par écrit. Si le général, en qualité de commandant de Florence, lui ordonne de se présenter chez lui, Alfieri, qui n'a jamais résisté à l'autorité constituée, de quelque manière qu'elle le soit, s'y rendra sur le champ ; mais s'il ne s'agit que d'une simple curiosité d'individu, Alfieri, naturellement très-sauvage, ne veut plus faire connaissance avec personne, et prie monsieur le général de vouloir bien l'excuser. » On ne peut se défendre de songer qu'en de pareilles circonstances l'auteur de *Faust* fut plus gracieux, et qu'il déféra au désir de Napoléon, dont il avait encore moins sujet de se louer qu'Alfieri du général Miollis.

Ce misanthrope, en définitive, n'abhorrait peut-être que le monde, car il eut des amis, et fidèles, et dévoués : amis littéraires, comme Hippolyte Pindemonte, comme Pignotti, Baldelli, Bandini, Fantoni, Fabroni, qui furent à des degrés divers les confidents de sa pensée, ou les compagnons de ses études ; amis de cœur, comme Joseph d'Acunha, Mario Bianchi, l'abbé de Caluso, et ce Francesco Gori, enfin, dont il a célébré les mérites dans son beau dialogue intitulé *la Virtu sconosciuta*. Mais en vieillissant, s'il ne se détacha pas absolument de ceux qui l'aimaient, le poëte rechercha de préférence ceux qui l'admiraient et le flattaient sans l'aimer. Il réunissait souvent dans son hôtel une troupe de jeunes gens des deux sexes, enthousiastes et effrénés louangeurs de son talent, avec lesquels il se plaisait à jouer ses propres tragédies et se donnait lui-même en spectacle à sa cour. Et puis il avait ses chevaux, ses quatorze ou quinze chevaux amenés d'Angleterre, qui furent, après la comtesse d'Albany et la muse tragique, la plus durable et la plus vive de toutes ses passions. Il a fait en leur honneur un *Capitolo* en tercets dantesques, qu'il n'a pas dédaigné d'insérer dans ses œuvres : ils y figurent tous, comme dans leurs *boxes*, avec leurs noms et l'éloge de leurs vertus. Il leur donnait l'avoine chaque matin de ses propres mains, et son humeur du jour dépendait, dit-on, du hennissement plus ou moins joyeux qu'avait poussé au réveil son cheval favori.

Son dernier plaisir, depuis que la goutte lui interdisait l'équitation, consistait à conduire lui-même une espèce de tilbury qu'il lançait à bride abattue à travers les chemins solitaires, enveloppé d'un grand manteau rouge, ses longs cheveux roux rejetés en arrière et flottant au vent sur ses larges épaules. Il y eut toujours dans ce poëte comme un coin de palefrenier ou de cocher, qui se retrouve à la fin de sa vie comme aux tristes jours de sa jeunesse. L'historien de la République de Saint-Marin, Melchior Delfico, allait le voir un jour, en compagnie de Pindemonte : il l'aperçut de loin, sur le quai de l'Arno, administrant une volée de coups de poings à un polisson qui avait éclaboussé sa chaussure en jetant une pierre dans une flaque d'eau. Car ce républicain avait horreur de la canaille. Il ne parlait jamais que par signes à ses domestiques et à son secrétaire, et ne leur témoignait son mécontentement que par des coups de pieds, dont il les dédommageait ensuite avec de l'argent.

Il nous a laissé son portrait peint par lui-même dans un sonnet :

Sublime miroir de pensées secrètes, montre-moi en corps et en âme, tel que je suis : cheveux maintenant rares au front et tous roux ; longue taille, et la tête penchée vers la terre ; un buste fin sur deux jambes minces ; peau blanche, yeux d'azur, l'air noble ; nez juste, belles lèvres et dents parfaites ; plus pâle de visage qu'un roi sur le trône ; tantôt dur, amer, tantôt pitoyable et doux ; courroucé toujours et méchant jamais, l'esprit et le cœur en lutte perpétuelle ; le plus souvent triste, et par moments très-gai ; tantôt m'estimant Achille, et tantôt Thersite. Homme, es-tu grand ou vil ? Meurs, et tu le sauras.

J'ai sous les yeux une gravure du portrait auquel se rapporte ce sonnet, et dont l'auteur n'est autre que ce Xavier Fabre qui fut son ami et son successeur, comme on le sait, dans l'intimité de la comtesse d'Albany. L'attitude est emphatique et théâtrale, comme celle que David a donnée à notre Ducis, le cou entièrement découvert, le manteau tragique négligemment jeté sur l'épaule gauche, le linge fin et brodé, les doigts ornés de bagues, les cheveux moins rares que n'a dit le poëte, légèrement crêpés et rejetés en arrière, le front large, élevé, sillonné de quelques rides, la physionomie sérieuse, pour ne pas dire pis. Tel on se représente l'Alceste de Molière. Il est évident que le peintre a fait effort pour imprimer à cette figure un caractère poétique ; l'œil est très-ouvert, brillant ; il semble contempler quelque chose qui vient d'en-haut ; mais le sourcil surplombe lourdement, et dénote l'action habituelle d'une volonté supérieure à tous les souffles du dehors. Les traits fortement tirés indiquent l'exténuation produite par un travail irrémittent, et la même

impression de fatigue se trahit jusque dans la pose allanguie et nonchalante du bras droit. Même en faisant la part de l'apprêt et du *convenu* qui se trouve dans tous les portraits, et surtout dans ceux de cette époque, on se sent en présence d'un gentilhomme et d'un penseur. Mais ce qu'il n'est pas possible de ne pas remarquer, ce qui frappe également les indifférents et les initiés, c'est l'expression de dureté qui se dégage de tous ces traits ; c'est la contraction violente de cette lèvre sur laquelle on devine bien que le sourire n'a pas dû passer souvent ; c'est l'absence de tout sentiment bienveillant et *humain*, dans le beau sens que les anciens donnaient à cet adjectif. L'orgueil et la haine concentrée se sont comme plaqués d'eux-mêmes, quoi qu'ait pu faire le pinceau d'un ami, sur toutes les saillies, dans tous les replis et les méplats de cet inflexible et fier visage. Il n'a pas que la pâleur, il a aussi le superbe regard et la hautaine majesté d'un roi sur son trône. Si la grandeur d'un homme devait se mesurer à l'intensité de ses rancunes et à l'âpreté de ses colères, — Alfieri n'avait que faire d'en appeler à la postérité pour décider la question, — Alfieri serait un grand homme.

Tout bien pesé, bien examiné et bien contrôlé, on peut dire qu'il fut au moins un homme. J'aurai sans doute, dans la suite de cette étude, à rabattre beaucoup des louanges qui ont été décernées au pamphlétaire et au poëte. L'homme, avec tous ses défauts, que je n'ai pas dû songer à voiler, reste encore un des plus magnifiques échantillons de son espèce, et il mériterait de servir de modèle aux énervés et aux sceptiques de notre temps, qui vont répétant avec amertume, suivant la belle parole d'Augustin Thierry, que, dans le monde, constitué comme il est, il n'y a pas d'air pour toutes les poitrines, pas d'emploi pour toutes les intelligences. On se demande ce qu'il n'eût pas fait et jusqu'où il ne fût pas monté, s'il avait consacré à quelque haut emploi ou à quelque noble cause la moitié seulement de l'énergie qu'il a péniblement usée à limer des vers et à rhabiller à l'italienne les déclamations politico-tragiques de Voltaire. Pitt n'a pas déployé plus de fanatique et sauvage ardeur dans son long duel contre la Révolution française et contre Napoléon, que ne l'eût fait Alfieri, s'il avait trouvé dans son Piémont une tribune libre ou un gouvernement capable de défendre son indépendance. Mettez ce poëte à la tête d'une armée, en présence des Français qu'il abhorrait : il était homme à tenir bon, comme le *Duc de fer*, sur quelque plateau de Mont-Saint-Jean. Que lui a-t-il donc manqué pour donner à ses facultés agissantes toute leur plénitude et tout leur essor ?

On a dit, et je suis bien près d'en convenir, qu'il était né sous une mauvaise étoile ; mais son orgueil fut cause qu'il ne tenta jamais

d'en corriger l'influence. M. Villemain, qui parlait en 1828, a beaucoup insisté sur les abus dont la cour de Turin offrait le spectacle au dix-huitième siècle, et encore n'a-t-il pas tout dit. Il ne faudrait pas pourtant se représenter ce petit Etat du Piémont comme un pays hermétiquement fermé à toutes les aspirations de l'esprit moderne. Les rois, menacés et attaqués dans l'exercice de leur droit par toutes sortes de doctrines subversives, s'y défendaient sans doute de leur mieux, parce que leur métier à eux, suivant le mot spirituel d'un empereur philosophe, était d'être royalistes. On aurait assez de peine, toutefois, à voir un tyran proprement dit et un oppresseur délibéré de la liberté de penser dans ce Charles-Emmanuel, qui revit lui-même et fit imprimer les *Révolutions d'Italie* de l'historien Denina, répondant à ceux qui s'en étonnaient : « J'aime mieux les esprits modernes que les vieux pédants! » Il est bien vrai encore que ce même Denina et le mathématicien Lagrange et le chimiste Berthollet et le typographe Bodoni et bien d'autres ont dû renoncer, comme le poëte Alfieri, à séjourner dans une patrie où la crainte des innovations perpétuait, sans les justifier entièrement, certaines entraves apportées à la libre émission de la pensée. Mais ne sait-on pas qu'un autre grand esprit, et qui valait bien tous ceux-là, le comte Joseph de Maistre, avait pris son parti de toutes ces misères, encore bien qu'il fût dans sa jeunesse fort imprégné de libéralisme, et qu'il tonnât aussi à ses heures contre l'intolérance et la persécution? « Heureux, s'écrie-t-il dans un de ses premiers opuscules, heureux les peuples dont on ne parle pas! Le bonheur politique, comme le bonheur domestique, n'est pas dans le bruit; il est fils de la paix, de la tranquillité, des mœurs, du respect pour les anciennes maximes du gouvernement, et de ces coutumes vénérables qui tournent les lois en habitudes et l'obéissance en instinct. » Et qui oserait dire que M. de Maistre se soit jamais montré plus souple, plus maniable, plus disposé aux concessions et aux capitulations de conscience, que son compatriote Alfieri? Ce n'est pas aux paroles ni aux écritures, c'est à l'action que se reconnaissent les âmes fortes et vraiment grandes. Après leurs belles sorties contre le despotisme piémontais, Berthollet et Lagrange sont allés s'asseoir au Sénat de Napoléon, et Denina s'est enseveli sans bruit, en qualité de bibliothécaire, dans la propre domesticité du tyran.

Alfieri est resté debout; car il était de ceux dont l'échine ne se courbe pas, et il avait en trop ce qui manquait aux autres, le sentiment de sa dignité personnelle, poussé jusqu'à la susceptibilité la plus chatouilleuse. Il a suffi qu'il ait été obligé une fois de demander au roi de Sardaigne la simple permission de voyager au dehors, pour devenir ce qu'il est resté toute sa vie, l'ennemi des rois

et de toute royauté. A-t-il été persécuté, vexé, gêné, comme tant d'autres, dans l'expansion de ses idées? A-t-on mis ses livres au pilon, comme l'*Allemagne* de M[me] de Staël? L'a-t-on enfermé dix ans dans une prison d'Etat, comme Silvio Pellico? Non; mais on lui a fait sentir qu'il y avait quelque chose en ce monde de supérieur à sa volonté, — la loi, — et c'est pourquoi il a versé incontinent dans l'ornière du républicanisme le plus étroit, le plus vulgaire et le plus faux. Ou je me trompe fort, ou ce n'est point là la marque d'un esprit juste et droit. Dans tous les cas, ce n'est qu'à lui-même et à son orgueil qu'il a dû s'en prendre si sa vie politique a été manquée, et s'il a été réduit à illustrer son pays, quand il lui aurait été possible et facile, comme à certains autres, de le gouverner.

On sait que ce besoin d'agir et cette ambition dévorante se sont fait jour dans ses œuvres. « Son inspiration, dit M. Schlegel, était plutôt politique et morale que poétique, et l'on doit louer ses tragédies en qualité d'actions bien plus qu'en qualité d'ouvrages. » M[me] de Staël observe aussi avec bien de la finesse qu'étant né pour agir, il n'a jamais pu qu'écrire, et que ses tragédies se ressentent de cette contrainte : « Il a voulu marcher par la littérature à un but politique », et elle ajoute sensément que rien ne dénature les ouvrages d'imagination comme d'avoir un but. Oui, c'est à ce mélange adultère de la politique et de l'art qu'il faut attribuer le discrédit prématuré où nous voyons qu'est déjà tombé le théâtre d'Alfieri dans son propre pays, et l'ostracisme mérité peut-être dont il est frappé dans la plupart des autres. Les éternelles passions du cœur humain, celles dont la peinture peut seule donner le charme et la durée aux œuvres de l'esprit, celles qui font qu'on ne se lassera jamais d'admirer et d'applaudir les créations d'un Sophocle, d'un Shakespeare ou d'un Corneille, ont dû céder le pas à cette passion unique dont l'âme d'Alfieri était pleine. Il a fait de la tragédie l'instrument de ses haines, l'arme de ses vengeances et, si l'on peut dire, l'exutoire de tout son fiel. Il a transformé la scène en une sorte de club, où des jacobins, déguisés en Timoléons, en Icilius, en Brutus et en Sénèques, viennent vouer à l'exécration des peuples les prêtres et les rois. Il a coiffé Melpomène du bonnet phrygien, et il a si bien aiguisé la lame de son poignard légendaire, que des fanatiques ont pu s'en servir depuis contre les Basseville et les Rossi. Ce n'est pas à Florence ni à Rome, au milieu des élégances d'une société polie et raffinée, c'est à Paris, en 1793, dans tout le déchaînement des orgies démagogiques de la Terreur, que ses pièces devaient être représentées. Elles auraient trouvé là le public qu'il leur fallait. Marat se fût pâmé d'aise et Robespierre eût donné le signal des applaudissements.

Je ne conteste pas le talent, et même, sous certaines réserves, je suis tout prêt à saluer le génie. Je me demande seulement pourquoi et comment ce grand ennemi de la France est resté si français dans ses œuvres; pourquoi et comment ce farouche amant de la liberté dans l'Etat s'est montré si peu soucieux de la liberté dans l'art. Sa tragédie reproduit à peu près tous les défauts de la nôtre : elle a les formes classiques et le tour déclamatoire, la régularité poussée jusqu'à la monotonie, la simplicité jusqu'à la sécheresse, la raideur même jusqu'à l'ankylose. Quand elle ne s'élève pas d'un bond jusqu'au sublime de Corneille, elle végète sans peine dans le bourgeois de Campistron. Alfieri a pourtant vécu en plein mouvement romantique : il est venu au monde vingt ans après Lessing, la même année que Gœthe, et s'il ne savait pas assez d'allemand pour lire la *Dramaturgie de Hambourg*, il n'était pas que mainte traduction italienne ou française ne lui eût révélé l'apparition d'un nouvel art dans *Gœtz de Berlichingen* ou *les Brigands.*

Mais que lui importaient les Allemands, et les Espagnols qu'il n'a pas connus davantage, et Shakespeare lui-même, qu'il a à peine entrevu sous la prose de Letourneur ! Il avait trop d'orgueil pour se traîner à la remorque même des novateurs. Il a voulu être lui, fût-ce au prix de certains défauts sur lesquels il ne se faisait point illusion, et qui accusaient d'une façon plus tranchée ce qu'il croyait être son originalité. Il s'était fait de la tragédie un idéal plus voisin du classique que du romantique, voilà tout. On l'eût bien étonné, au demeurant, si on lui avait dit de son vivant que son théâtre n'était pas autre chose que le théâtre français, non pas même épuré, mais simplement rétréci. Il n'a eu toute sa vie qu'une préoccupation, qui a été de faire autrement et mieux que nous. La vogue de Voltaire, qui tenait alors le sceptre de la poésie dramatique, avait particulièrement le don de l'agacer. « Des Brutus ! des Brutus d'un Voltaire ! s'écriait-il un jour, j'en ferai des Brutus, et je les ferai tous les deux ! et le temps prouvera si un tel sujet ne convient pas mieux à moi qu'à un Français, né plébéien, et qui pendant soixante et dix ans signa : *Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi.* » Il a donc recommencé le *Brutus* et la *Mort de César* : il a refait aussi l'*Oreste*, la *Sophonisbe*, la *Mérope*. Il n'a pas même redouté de se mettre en parallèle avec Racine : son *Polynice* n'est qu'une réédition des *Frères ennemis*, comme son *Octavie* est un défi (malheureux, hâtons-nous de le dire) jeté à *Britannicus*, et il ne serait pas impossible qu'il ait eu la pensée présomptueuse, en composant *Saül* (qui est son chef-d'œuvre) de se mesurer, sur le terrain de l'inspiration biblique, avec l'auteur d'*Athalie*. Il a gardé, pour les maîtres de l'art dramatique en France, l'antipathie et la haine qu'il éprouvait, à

l'Académie de Turin, pour son maître à danser, « Français nouvellement arrivé de Paris, lequel, dit-il, avec son air poliment incivil et la caricature continuelle de ses mouvements et de ses discours, doublait l'aversion innée que je ressentais pour cet art de marionnettes. »

Voilà une vie qui ne manque certainement ni d'unité dans sa variété, ni de grandeur dans ses passions souvent chétives et mesquines. Voilà un homme qui n'est pas, à coup sûr, le premier venu, qui a élevé la haine à la hauteur d'un principe, qui a fait produire à sa volonté des effets extraordinaires, et qui, le jour où la morale humaine se serait tout à fait émancipée de la religion, mettrait ses semblables en demeure de se demander si l'orgueil n'est pas la première des vertus cardinales, au lieu d'être, comme l'assure le catéchisme, le premier des péchés capitaux. Mais cela dit et accepté, je pense, par tous ceux qui ont lu la *Vita*, il reste une dernière question à poser et à résoudre, qui est celle de savoir si l'exaltation fiévreuse dans laquelle Alfieri a vécu, l'attitude militante et guerroyante qu'il a prise en face de son siècle et l'isolement farouche où il s'est volontairement enfermé, sont des dispositions favorables pour étudier le cœur humain et pour en reproduire sur la scène les passions et les combats, les défaillances et les héroïsmes, les langueurs et les reprises. Quand on étudie la vie privée et même la vie publique de ces grands observateurs, de ces grands peintres de la nature morale, qui se sont appelés Sophocle, Ménandre, Shakespeare, Calderon, Corneille, Molière, Gœthe et Schiller, on est un peu étonné de n'y trouver rien que de paisible, d'uni, de tempéré, de conforme au *tous les jours* de chacun de nous. La région des orages n'est pas celle qu'ils ont habitée de préférence : quelques-uns, qui y ont été jetés malgré eux, n'ont fait que la traverser ; les autres l'ont contemplée de loin et de haut, et s'en sont bien trouvés. Autre chose est la condition du poëte lyrique, autre chose est celle du poëte dramatique. Je me représente volontiers l'âme de celui-ci comme un beau lac, dont la surface immobile et transparente réfléchit tous les objets qui l'environnent, et reflète avec la même indifférence dans le miroir de ses eaux l'azur du ciel et les sombres nuages avant-coureurs de la tempête.

Mais à cette question de pathologie littéraire, l'œuvre elle-même d'Alfieri va fournir, je l'espère, la plus démonstrative et la plus nette des réponses.

G. d'Hugues.

La suite prochainement.

LA RÉFORME JUDICIAIRE [1]

Depuis quelques années divers projets de réforme judiciaire ont été mis en avant. L'un d'eux a même été discuté à l'Assemblée nationale pendant plusieurs séances. Mais cette discussion a démontré que les inconvénients du système actuel étaient incomparablement moindres que ceux du projet examiné ; aussi la délibération a-t-elle été ajournée pour ne plus être reprise.

L'ajournement était-il un aveu d'impuissance ou une reconnaissance implicite de l'excellence des institutions ainsi mises en question ? Les hommes politiques qui se sont succédés au ministère de la justice ne l'ont pas pensé : ils ont repris à leur tour l'œuvre délaissée par l'Assemblée. Le 30 décembre 1873, M. Depeyre, alors garde des sceaux, nommait une « commission afin d'étudier toutes les réformes qu'il convient d'introduire dans la composition des cours et tribunaux pour mettre le personnel de chaque juridiction en rapport avec l'importance de ses travaux. »

Ce programme définissait nettement le travail que le ministre attendait de la Commission et semblait promettre la solution que n'avait pu donner le projet à la fois vague et chimérique soumis peu de temps auparavant aux délibérations parlementaires. Autant la Commission de l'Assemblée nationale s'était montrée hardie et même téméraire dans ses propositions, autant la Commission ministérielle a fait preuve de circonspection et de timidité. Craignant sans doute de porter une main profane sur l'arche sainte, elle semble avoir porté la vénération pour elle jusqu'à ne pas oser l'effleurer. Aussi son travail, par trop optimiste, est-il allé rejoindre dans les cartons de la chancellerie tous ceux qui y étaient déjà voués à un oubli mérité.

L'œuvre de cette commission ne pouvait être considérée comme

[1] Sous le même titre M. Jules Favre vient de publier chez Plon, une brochure que nous avons lue avec un vif intérêt quoique nous n'en approuvions pas toutes les conclusions.

le dernier mot du ministère de la justice qui s'est efforcé depuis d'apporter quelques améliorations dans les services judiciaires. Elle s'est préoccupée notamment de pourvoir au recrutement de la magistrature en règlementant les concours à la suite desquels quelques-uns des jeunes gens qui se destinent à cette carrière sont admis à une sorte de stage, comme attachés au cabinet du garde des sceaux ou au parquet des procureurs généraux.

Enfin au début de la session actuelle un projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux de première instance a été soumis au Sénat. Ce projet aurait pour but de faire droit aux critiques formulées contre le maintien de certains tribunaux d'arrondissement qui ne jugent chaque année qu'un nombre d'affaires trop minime pour occuper suffisamment les magistrats qui en font partie. Il croit donner satisfaction à ces critiques en réduisant en principe le personnel de ces tribunaux, que d'ailleurs il ne désigne pas, à un président et à un substitut qui appartiendraient en même temps, l'un et l'autre, à un tribunal voisin. Quand le tribunal ainsi mutilé devrait siéger; il serait complété par d'autres juges du même tribunal voisin. Ce plan très-compliqué et qui a de fortes analogies avec un projet présenté, en 1848, par M. Crémieux à l'Assemblée nationale et repoussé par elle a pourtant des lacunes considérables. Il ne prévoit pas, par exemple, ni les divers empêchements qui peuvent s'opposer à ce que son président isolé remplisse ses fonctions, ni la suspension du cours de la justice qui en serait la conséquence pour le ressort qui n'a d'autre magistrat que lui. Aussi n'y a-t-il guère lieu de s'étonner de l'unanimité avec laquelle les bureaux du Sénat ont accueilli défavorablement les projets de M. Dufaure.

C'est ailleurs qu'il faut chercher les réformes judiciaires.

Quelle doit d'abord être la base de ces réformes?

S'agit-il uniquement d'une question d'économie?

Aux yeux de quiconque comprend la gravité du sujet il est évident que l'intérêt budgétaire, dont trop de personnes se préoccupent, ne joue ici qu'un rôle secondaire et que la grosse affaire c'est surtout la bonne administration de la justice.

Que vaut donc à ce point de vue notre organisation judiciaire?

Pour tous ceux qui sont en mesure d'en apprécier le fonctionnement, il est certain que l'organisation judiciaire de la France, prise dans ses traits généraux, est excellente. Elle se recommande d'une expérience de quatre-vingts ans qui démontre qu'elle répond pleinement aux besoins de la société. La justice nous fait aussi un devoir d'ajouter que notre magistrature est digne de toutes les sympathies et de tous les respects. Il ne peut en être autrement, car elle se recrute d'hommes instruits et zélés qui recherchent moins le

modeste traitement que l'Etat alloue à leurs fonctions que l'honneur qui s'y attache.

Le principe même de l'organisation ne semble plus pouvoir être mis en question aujourd'hui. En effet il nous suffira de rappeler que les révolutionnaires de 1848 avaient réclamé des réformes radicales dans la magistrature. Ils demandaient notamment l'élection des magistrats par le suffrage universel et l'introduction du jury en matière civile. Les radicaux de 1871, au contraire, n'ont pas attaqué le principe de l'institution; ils se sont bornés à occuper pour leur propre compte les places qu'ils déclaraient vacantes et à nommer dans les limites de leur juridiction usurpée, un président, des juges de tribunal civil et des juges de paix.

Si notre organisation judiciaire est inattaquable dans ses bases constitutives, elle a, comme toutes les institutions humaines, ses imperfections que l'expérience a fait ressortir en même temps qu'elle démontrait l'excellence de l'organisation elle-même, et autant il serait insensé de substituer à ces institutions éprouvées des innovations téméraires, autant il serait imprudent de fermer les yeux à l'évidence et de conserver religieusement des abus incontestables et qui, s'ils continuaient d'être tolérés, pourraient à la longue compromettre l'institution elle-même. En effet, quand des abus réels sont signalés, il importe qu'ils soient immédiatement redressés.

Il faut d'ailleurs ajouter que les véritables réformes sont modestes, que loin de faire table rase du passé elles n'en sacrifient que ce qui est absolument condamné par l'expérience : ce sont ces réformes seules dont nous conseillons l'adoption.

Elles doivent avoir pour but :

1° D'augmenter les garanties de l'administration d'une bonne justice et de rehausser la dignité de la magistrature en répartissant moins inégalement le travail entre les magistrats et en mettant, autant que possible, en jeu la responsabilité individuelle de chacun d'eux;

2° De supprimer par conséquent les rouages inutiles;

3° D'assurer plus d'autorité et de force aux corps judiciaires en prévenant les mutations constantes de personnel que provoquent de trop nombreuses facilités d'avancement.

Enfin, pour qu'elles ne soient pas trop vivement contestées, il faut que ces réformes, loin d'apporter dans leur ensemble des charges nouvelles à nos budgets, comportent plutôt des économies réelles.

Tel est, nous allons le démontrer, le caractère des modifications que nous proposons d'apporter, non pas, nous le répétons encore, au principe même, mais à certains détails de nos institutions judiciaires.

Le recrutement de la magistrature demande-t-il à être entouré de

garanties nouvelles? Nous ne le pensons point. Le système des présentations par les chefs de chaque cour pour les postes vacants dans leur ressort nous paraît en définitive celui qui offre le moins d'inconvénients, et le garde des sceaux se montre sagement ménager de sa propre responsabilité lorsqu'en règle générale il s'en réfère à ces présentations. Que le ministre concentre tous ses efforts sur le choix des premiers présidents et des procureurs généraux, qu'il ne confie ces fonctions importantes qu'à des hommes laborieux, intelligents et fermes, et les présentations faites par des magistrats ainsi choisis seront certainement excellentes : car le ministre de la justice ne peut pas plus avoir la prétention de connaître le personnel de la magistrature, que le ministre de la guerre n'a celle de juger du mérite des simples officiers.

La disposition du décret du 1er mars 1852, qui fixe une limite d'âge à l'exercice des fonctions judiciaires, a été très-vivement critiquée. On a justement reproché à ceux qui l'ont édictée de n'avoir cédé qu'à une inspiration politique en éloignant le plus promptement possible de leur siége, les magistrats inamovibles investis par les gouvernements antérieurs et sur lesquels on comptait peu, en les remplaçant par des magistrats plus jeunes que la reconnaissance rattacherait au gouvernement de qui ils tenaient cette faveur et en surexcitant la fièvre de l'avancement dans des proportions jusqu'alors inconnues. Cependant l'Assemblée nationale de 1871, peu sympathique à l'œuvre de l'empire, n'a pas rapporté cette mesure malgré la proposition qui lui en a été faite, et nous ajoutons qu'en se tenant ainsi en garde contre ses propres tendances elle a fait acte de sage politique.

En effet on a eu tort de prétendre que la limite d'âge portait atteinte à l'inamovibilité du magistrat telle que notre législation a entendu la constituer.

Pourquoi l'inamovibilité est-elle établie? Est-ce dans l'intérêt du magistrat lui-même? En aucune façon. C'est uniquement dans un intérêt social; c'est pour que le magistrat ne soit pas troublé dans l'exercice de ses fonctions par la crainte de les perdre en déplaisant aux puissants du jour; c'est en un mot pour assurer sinon complétement, du moins relativement son indépendance.

Or, la fixation de la limite d'âge ne touche pas à l'indépendance du magistrat; elle ne le livre pas à la merci du pouvoir exécutif, c'est la loi seule qui met un terme à l'exercice de ses fonctions et comme, en pareille matière, il n'est donné à personne de devancer ou de retarder l'heure de l'exécution de la loi, l'indépendance du magistrat et l'inamovibilité relative destinée à la garantir n'en reçoivent aucune atteinte.

Il est très-vrai que cette mesure est inflexible et qu'elle a fait descendre de son siége plus d'un magistrat dans la plénitude de sa santé et de son intelligence. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Combien même n'avons-nous pas vu de magistrats pour lesquels les décrets de la Providence n'avaient pas attendu la limite d'âge fixée par le décret du 1er mars 1852 et qui, cependant, conservaient des fonctions qu'ils ne remplissaient plus ou qu'ils remplissaient seulement en apparence.

Qu'on ne vienne pas nous dire que le législateur a pourvu à cette situation et qu'il a déterminé par la loi du 16 juin 1824 une procédure spéciale pour constater l'incapacité du magistrat. Il suffit de jeter un regard rapide sur les dispositions de cette loi pour se convaincre qu'elle constate le mal sans y porter remède; mille considérations plus puissantes les unes que les autres, et que nous laissons à la sagacité du lecteur le soin de peser, s'opposent à leur application et il faudrait que le scandale dépassât toute proportion imaginable pour que la procédure dont nous venons de parler fut suivie. Dès lors n'est-il pas évident que nos cours et tribunaux comptent des non-valeurs auxquelles la pensée de toucher ne vient à personne et que la loi de la limite d'âge finit seule par atteindre effectivement [1].

Loin donc de revenir sur cette loi, il faudrait en étendre l'application aux magistrats amovibles qui n'ont pas été compris dans le décret de 1852. Si ces magistrats ont été soustraits à la mise à la retraite forcée, alors que la loi qui la prescrivait n'avait qu'un but politique, il est juste de les y soumettre au plus tôt quand cette mise à la retraite n'est plus envisagée que comme une disposition

[1] D'après la loi du 16 juin 1824, quand un magistrat est atteint d'infirmités graves et permanentes qui le mettent hors d'état de remplir ses fonctions, une commission composée du premier président, des présidents de chambre et du doyen de la cour au ressort de laquelle appartient ce magistrat, se livre à un examen préalable, et s'il y a lieu de croire à la réalité de l'infirmité, ordonne qu'il en sera référé au garde des sceaux. Si le garde des sceaux décide qu'il en soit informé, la cour est convoquée et nomme des commissaires pour procéder à l'information. Après avoir entendu leur rapport et le procureur général en ses réquisitions, la cour déclare si elle est d'avis que le magistrat puisse être admis à la retraite. Si l'avis de la cour est affirmatif, le gouvernement peut prendre cette mesure; s'il est négatif, une proposition analogue ne peut se reproduire avant deux années. Est-il besoin de dire que la loi du 16 juin 1824 est restée à l'état de lettre morte dans nos codes, non pas que depuis plus de cinquante ans qu'elle existe les circonstances pénibles en vue desquelles elle avait été faite ne se soient présentées, mais parce qu'elle a le tort de supposer chez ceux qui sont chargés de l'appliquer un degré de fermeté qu'il est humainement impossible de leur demander.

tutélaire prise dans l'intérêt de la bonne administration de la justice.

Les magistrats du ministère public et les juges de paix ne sont-ils pas atteints par les infirmités que l'âge entraîne avec lui au même degré que les autres. S'ils ne devaient pas être assujettis à la même règle, nous continuerions de voir des juges de paix qui deviennent la fable de leurs justiciables, en s'éternisant dans leur prétoire, ou des magistrats revêtus des fonctions du ministère public se contenter d'apparaître aux jours de solennité, ou d'assister avec une scrupuleuse exactitude à toutes les réceptions officielles : car, tant que la loi de la mise à la retraite n'aura pas été étendue aux magistrats de cette catégorie, les mêmes scrupules qui empêchent d'éloigner de son siége un juge incapable ou affaibli, s'opposeront à ce qu'il soit pourvu au remplacement des magistrats amovibles arrivés à l'âge de la retraite, et cette condescendance pour les personnes nuit singulièrement à la bonne administration de la justice, et, par conséquent, à la dignité des corps judiciaires.

Y a-t-il lieu de réduire le nombre des cours d'appel? A l'appui de l'affirmative, on fait valoir cette considération que plusieurs cours d'appel ont très-peu d'affaires à leur rôle et qu'il y aurait avantage, soit à réunir leur ressort à celui d'une cour voisine, soit à le répartir entre plusieurs d'entre elles, que de la sorte les cours conservées acquerraient une importance plus grande, que la suppression de cours relativement peu occupées concilierait heureusement les intérêts de l'administration de la justice et ceux du budget. Il est certain que le nombre des cours souveraines est considérable, presque disproportionné avec les besoins des justiciables; que sous l'ancien régime, alors que les communications étaient souvent difficiles et toujours lentes entre les diverses provinces, la France était cependant très-inégalement partagée entre treize cours souveraines, et qu'aujourd'hui que les distances sont, pour ainsi dire, effacées par l'établissement des chemins de fer, il y a vingt-six cours d'appel. Mais il faut reconnaître que ces cours existent depuis bientôt quatre-vingts ans, que sur la foi de leur maintien des dépenses considérables ont été faites, par les départements et les communes, pour concourir à les doter de splendides palais, que leur suppression entraînerait des charges sérieuses et immédiates à raison des indemnités auxquelles auraient droit les titulaires d'office dont l'extinction en serait la conséquence, que de plus, au moment où les meilleurs esprits s'accordent à éviter tout ce qui pourrait accélérer le mouvement qui porte toutes les forces vitales d'un pays à se concentrer dans un très-petit nombre de villes, il conviendrait de ne pas briser les institutions qui contribuent à ralentir ce mouvement en maintenant sur certains points du territoire une vie intellectuelle et morale,

indépendante de celle de la capitale, qu'incontestablement un corps judiciaire recruté parmi des hommes qui ont déjà fait preuve d'expérience et de capacité, est l'une de ces institutions qu'enfin, s'il est absolument nécessaire de faire cesser l'oisiveté relative qui diminue singulièrement la valeur de ce bienfait, il est possible d'atteindre ce résultat par des réductions de personnel intelligemment combinées.

Il faut d'abord réviser la classification des cours d'appel. Elles sont divisées en trois classes dont les magistrats reçoivent des traitements inégaux. Il résulte de cette inégalité de traitement, que lorsqu'un magistrat est appelé à faire partie d'une cour souveraine, il ne se regarde pas comme n'ayant plus d'autre perspective à son horizon que celle d'un avancement dans le sein même de sa cour. S'il appartient à une cour de troisième classe, le désir de passer le plus rapidement possible dans une cour de classe supérieure devient trop souvent sa préoccupation principale.

Dans de telles conditions, les corps judiciaires les plus élevés participent à l'instabilité des autres; leurs membres ne s'efforcent plus d'acquérir, dans un milieu social qu'ils aspirent à quitter, une influence si nécessaire à leur considération et à celle de leur compagnie; ils n'appartiennent plus à leur ressort et à la cité qui en est le chef-lieu qu'à un titre à peu près égal à celui de l'officier qui tient garnison dans la ville où son régiment est de passage.

Le seul remède à cet état de choses consisterait à réduire les classes des cours d'appel à deux, celle de Paris continuant à former la première à raison des conditions particulières à la capitale et toutes les autres étant réunies dans une seule et même classe avec le même traitement pour les conseillers dans toutes, c'est-à-dire le traitement de la deuxième classe actuelle.

De cette sorte, le magistrat trouverait dans le sein de la cour même où il est appelé, avec une rémunération plus élevée, toutes les chances normales d'avancement sur lesquelles il a le droit de compter, et le passage d'une cour dans l'autre n'aurait plus lieu que lorsque celui qui l'obtiendrait serait jugé digne d'occuper, dans la cour où il serait promu, un poste plus important que celui qu'il avait dans la cour qu'il quitterait. Nous ajoutons que ces changements seraient peu nombreux et que le personnel des cours souveraines aurait désormais la stabilité dont nous avons indiqué l'importance.

Mais, nous dira-t-on, cette réunion des deux classes de cours d'appel en une seule aurait pour effet immédiat d'accroître les charges du budget de la justice, et par conséquent de s'éloigner du but que se proposent la plupart de ceux qui réclament des réformes judiciaires. Cette objection, si elle était fondée, ne nous arrêterait

pas, car il n'y a pas de bonne économie à réaliser lorsque la nécessité d'une dépense est démontrée. Nous nous hâtons, d'ailleurs, de dire que l'augmentation de dépense ne représente qu'une faible partie des économies qu'entraînerait avec elle la réduction du personnel de la magistrature, réduction qui est la base principale de toute réforme judiciaire.

En effet, il n'est pas de cour d'appel dont le personnel ne soit infiniment trop nombreux, et cet excès de nombre a non-seulement pour résultat de grever inutilement le budget, mais surtout, et c'est ce qui nous touche le plus, de créer trop de loisirs à certains magistrats, d'effacer chez eux le sentiment de la responsabilité personnelle et, par conséquent, d'amoindrir la valeur et la dignité de l'œuvre judiciaire.

Nous sommes loin de méconnaître l'importance des pompes au milieu desquels les corps judiciaires se présentent dans les grandes occasions au respect des populations. C'est un sentiment qui a été évidemment exagéré par Pascal, lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

« Nos magistrats, disaient-ils, ont bien connu ce mystère; leur « robe rouge, leurs hermines dont ils s'emmaillotent en chats « fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lis, tout cet appareil « est nécessaire..... Il faut qu'ils prennent ces vains ornements « qui frappent l'imagination à laquelle ils ont affaire et par là en « effet ils s'attirent le respect. Les seuls gens de guerre ne sont pas « déguisés de la sorte parce qu'en effet leur part est plus essen- « tielle, ils s'établissent par la force, les autres par grimace. »

Quoi de plus réellement majestueux au contraire que ces audiences solennelles de l'antique grand'chambre du Parlement de Paris dans lesquelles se groupaient autour du premier président, neuf présidents à mortier, les conseillers d'honneur, les vingt-cinq conseillers lais, les douze conseillers clercs, la foule des conseillers honoraires et qui faisaient dire à un jeune avocat que, lorsqu'il pénétrait dans cette enceinte auguste, sa main cherchait involontairement le bénitier.

Mais l'administration de la justice ne consiste pas uniquement dans ces pompes imposantes et, si tout en les maintenant dans la mesure compatible avec nos mœurs et nos idées, il ne faut leur attribuer qu'une part très-secondaire dans l'œuvre de la justice et se demander surtout si la valeur des décisions judiciaires s'accroît en raison directe du nombre de ceux qui y prennent part. Ceux que l'idée de tout changement effraie, affirment qu'il en est ainsi et que le nombre est à la fois une condition d'autorité pour nos cours et une garantie pour les justiciables.

Cette affirmation est en contradiction absolue avec l'opinion généralement professée au barreau, et plus discrètement, mais non moins fermement admise par la conscience de la plupart des magistrats. Pour quiconque a l'expérience des affaires et n'a pas de parti pris à l'avance contre toute réforme si modeste qu'elle soit, il est évident que l'œuvre de la justice a surtout un caractère sérieux lorsqu'elle se concentre entre un nombre restreint de personnes.

Pour que le juge ne se laisse pas entraîner à une fâcheuse indifférence, il faut que le sentiment de sa responsabilité personnelle soit constamment tenu en éveil et qu'il ait la conviction que son opinion a une influence décisive sur la solution du litige. Si le magistrat a cette conviction, il prête une oreille attentive aux débats, se met en garde contre cette somnolence si naturelle à ceux qui écoutent sans un intérêt suffisant pour occuper leur attention et arrive au délibéré avec une opinion bien arrêtée et qu'il s'efforce de faire prévaloir parce qu'elle repose sur des bases solides ; d'ailleurs la communication des pièces qui seule éclaircit complétement les obscurités du débat n'est possible au délibéré qu'autant qu'un petit nombre de juges y prennent part. N'est-il pas évident que ce sont les décisions rendues dans les conditions que nous venons d'énumérer qui seules peuvent fortifier l'autorité des cours et donner des garanties suffisantes aux intérêts des justiciables.

Or, il est difficile que ces conditions se rencontrent si les juges sont trop nombreux, car alors la part de chacun dans l'œuvre commune devient moins grande, le poids de la responsabilité se fait moins sentir, le magistrat se désintéresse à l'avance d'un débat où il sait que son avis n'a plus qu'une importance relative ; il peut dès lors être tenté de n'y prêter qu'une oreille distraite ; quand il prend part au délibéré, il ne peut pas avoir sur l'affaire qui lui est soumise ces convictions fortes et éclairées que donne l'étude attentive d'une affaire, et il est incertain là où il devrait être fixé ; sa volonté est soumise aux mêmes fluctuations que son intelligence ; enfin la communication des pièces dont nous avons rappelé l'importance devient presque impossible, et plus d'une fois c'est le hasard qui décide en maître dans un ordre d'idées où il ne devrait pas avoir la moindre prise. La valeur personnelle des magistrats n'a donc rien à gagner à leur séjour dans des chambres trop nombreuses, et ceux qui ont passé leur vie au palais pourraient citer plus d'un magistrat qui, après avoir brillé au tribunal de première instance, où il avait le sentiment de sa participation utile à la décision des causes, a laissé son ardeur s'éteindre après avoir siégé dans une juridiction supérieure, non pas parce que son intelligence et son zèle n'étaient plus

à la hauteur de sa nouvelle dignité, mais parce qu'ils n'y trouvaient plus leur emploi.

Une chambre de cour d'appel ne peut valablement délibérer en matière civile qu'autant que sept magistrats au moins sont présents, et un grand nombre d'affaires sont même jugées par douze conseillers. Ce nombre est beaucoup trop élevé et il importe de le réduire pour tenir compte des considérations que nous venons de développer. Nous ne proposerons pas de substituer le juge unique à nos chambres actuelles; ce serait là une innovation radicale et les innovations de cette sorte n'ont et ne méritent aucune chance de succès. Nous pourrions indiquer le chiffre de trois conseillers comme parfaitement suffisant pour la validité d'un arrêt, c'est celui qui est en vigueur pour les jugements des tribunaux de première instance et il présente les garanties les plus sérieuses lorsque les magistrats sont appliqués aux devoirs de leur charge. Mais cette réduction constituerait un changement encore trop brusque.

Nous croyons donc, que, pour le moment, il conviendrait de fixer à cinq le nombre des magistrats dont la présence est nécessaire dans une chambre de cour d'appel, ce nombre n'est pas encore trop élevé pour que chacun ne sente l'importance de sa voix dans la délibération commune et par conséquent ne participe avec zèle et intérêt à toutes les phases de l'œuvre judiciaire; il ne peut être non plus considéré comme insuffisant puisqu'il est déjà adopté pour les chambres correctionnelles de la cour dont les délibérations n'ont pas un moins grand intérêt que celles des chambres civiles : car elles statuent non-seulement comme ces dernières sur la fortune des citoyens, mais sur ce qu'ils ont de plus précieux, leur honneur et leur liberté.

D'ailleurs l'expérience des autres nations n'est-elle pas là pour nous éclairer sur les avantages de cette réduction de personnel.

« La France, dit M. Yvernès, (Statistique internationale, p. 118,) « cité par M. Jules Favre, est le seul pays où la loi exige sept « membres pour asssurer la validité des arrêts des cours d'appel. « La législation de Suède, de Hongrie, de Bade, des Pays-Bas, de « Belgique, d'Italie et de Grèce n'en demande que cinq et celle de « Norvége, d'Espagne et de Roumanie fixe à trois seulement le « nombre des magistrats devant concourir au jugement des affaires « d'appel. Les résultats sont à peu près les mêmes quelle que soit la « quotité des membres siégeants. En Belgique avec cinq conseil- « lers et en France avec sept, on compte 66 et 69 confirmations « sur 100 arrêts; en Roumanie avec 3 juges la proportion s'élève à « 70 pour 100. »

La réduction du nombre des conseillers dont la présence est né-

cessaire pour la validité des délibérations entraînerait nécessairement une diminution dans le personnel de la magistrature, et cette diminution ne porterait atteinte à aucun droit acquis, car elle s'opérerait graduellement au fur et à mesure des extinctions.

Comme conséquence du principe que nous venons de poser, nous réclamerions aussi la suppression de ces audiences solennelles dans lesquelles sont jugées les questions d'Etat, les prises à partie et les renvois après cassation par deux chambres réunies, c'est-à-dire quelquefois par vingt-quatre magistrats. En effet si les délibérations à dix et même à sept présentent les inconvénients que nous avons signalés, que dire de ces assemblées à vingt ou à vingt-quatre ; la confusion n'y doit-elle pas nécessairement régner ?

N'y pourrions-nous même pas quelquefois retrouver les tâtonnements et les incertitudes du suffrage universel. Les affaires jugées en audience solennelle méritent, dit-on, plus de garanties que les autres. En admettant que cela soit vrai, n'est-il pas certain que ces affaires livrées ainsi aux chances des audiences solennelles sont en réalité moins bien traitées, sinon au point de vue de la pompe extérieure, du moins à celui d'une bonne et judicieuse appréciation, que celles qu'on prétend être moins intéressantes.

N'y a-t-il pas en tout cas une perte de temps peu justifiée quand on absorbe dans l'étude d'une seule et même affaire vingt magistrats, que s'ils étaient judicieusement répartis pourraient en juger plusieurs autres? C'est sans doute ce que le législateur a déjà pensé lorsque, par l'ordonnance royale de 1835, il a soustrait le jugement des séparations de corps aux audiences solennelles pour le renvoyer aux audiences ordinaires.

Pourquoi dès lors n'en pas faire de même pour les autres affaires qui restent encore soumises à cette juridiction irrationnelle.

Il convient aussi de couper court à un véritable abus, à une perte de temps, en prescrivant que les magistrats qui siégent dans chaque affaire devront toujours être en nombre impair. En effet lorsque les conseillers qui prennent part à un arrêt sont en nombre pair, il peut se faire que les opinions soient divisées également ; dans ce cas toute décision définitive est impossible et la cour rend un arrêt qui déclare le partage et ordonne que l'affaire sera plaidée de nouveau devant la même chambre en adjoignant à ses membres un ou plusieurs conseillers toujours en nombre impair, dit l'article 468 du Code de procédure civile, ce qui occasionne de nouveaux frais pour les parties et une perte de temps pour la cour. Il n'y aurait rien de plus facile que de prévenir ce partage d'opinions et les inconvénients qui en découlent, en décidant que, conformément à l'esprit de l'article 468, les magistrats siégeraient toujours en nombre

impair dans chaque affaire et que, s'ils se trouvaient en nombre pair, l'un d'eux le dernier nommé n'aurait que voix consultative.

Il importe encore de débarrasser le rôle de la première chambre de chaque cour d'affaires qui ne lui reviennent que par une violation réelle de principe de l'égalité de tous devant la justice. Aux termes de l'article 10 de la loi du 28 avril 1810, lorsque certains grands fonctionnaires ou hauts dignitaires de l'Etat sont prévenus de délit, ils sont jugés par la cour d'appel qui est saisie directement sans qu'il y ait d'autre degré de juridiction et d'après l'article 4 du décret du 6 juillet 1810 l'affaire est renvoyée à la chambre que préside le premier président, c'est-à-dire à la première chambre. L'article 479 du code d'instruction criminelle applique cette compétence spéciale aux membres des tribunaux de première instance, aux juges de paix et aux officiers chargés du ministère public près ces divers tribunaux, et enfin aux termes de l'article 483 du même code, lorsque des juges d'un tribunal de commerce ou des officiers de police judiciaire ont commis un délit dans l'exercice de leurs fonctions; ils sont poursuivis devant cette juridiction spéciale de telle sorte que, lorsqu'un grand'officier de la Légion d'honneur a escroqué de trop crédules actionnaires ou lorsqu'un garde-champêtre a commis un délit dans l'exercice de leurs fonctions ils sont jugés par la première chambre de la cour.

Qu'une juridiction exceptionnelle soit chargée de réprimer les délits reprochés aux membres des cours ou des tribunaux de première instance, nous l'admettons dans l'intérêt de la bonne administration de la justice; mais pourquoi conférer à d'autres catégories de citoyens un pareil bénéfice? Pourquoi troubler exclusivement en leur faveur l'ordre des juridictions? N'est-ce pas introduire le privilége là où doit régner l'égalité la plus absolue? Si ces grands fonctionnaires, si ces hauts dignitaires veulent que leurs fonctions et leur caractère soient respectés, qu'ils les respectent d'abord eux-mêmes, sinon ils seront soumis, comme tous les autres délinquants, à la même juridiction répressive et le rôle de la première chambre ne se grossira plus d'affaires qui ne lui appartiennent pas.

L'examen des affaires civiles gagnerait beaucoup à ce que l'obligation fut imposée de distribuer avant les plaidoiries à chacun des magistrats une copie imprimée ou autographiée du jugement attaqué et des conclusions des parties. En règle absolue une seule copie de ces documents est remise au président qui s'y réfère constamment pendant tout le cours des débats et se livre ainsi à une étude approfondie de l'affaire. Mais le président n'est pas seul juge, les conseillers qui l'entourent ne figurent pas dans le prétoire pour en faire un vain ornement; ils jugent aussi l'affaire, ils ont voix égale au

délibéré, il faut donc leur donner des moyens égaux d'instruction, et c'est ce que l'on ferait en prescrivant la remise à chacun d'eux des documents que nous venons d'indiquer.

Chacune des chambres de la Cour compte un président à l'exception de la première où siégent à la fois le premier président et un président de chambre. Or nous n'hésitons pas à dire que le concours de ces deux présidents dans une seule chambre n'est pas justifié. On prétend, il est vrai, que le premier président n'appartient pas spécialement à une chambre, déterminée, que le décret du 6 juillet 1810 lui impose même l'obligation de présider au moins une fois dans l'année chaque chambre de sa cour, mais cette obligation est évidemment tombée en désuétude, puisque dans le cours de vingt-cinq ans le premier président de la cour de Paris n'a pas présidé plus de quatre affaires jugées par d'autres chambres que la première.

Si le premier président ne peut momentanément prendre part aux travaux de sa chambre il sera, le jour où cette impossiblité existera, remplacé par le doyen de cette chambre, comme cela a lieu dans les autres chambres de la cour. L'Assemblée nationale a déjà supprimé, en 1873, dans chaque cour, le titre de président de la chambre de mise en accusation, qui était une véritable sinécure. Il y a lieu de faire un pas de plus dans cette voie, en supprimant encore une fois, au fur et à mesure des extinctions, un président de chambre dans chaque cour, la première chambre comme les autres, ne devra plus avoir qu'un seul président.

La loi du 20 avril 1810 prohibe la présence simultanée dans le sein de la même cour ou du même tribunal, des magistrats ayant certains degrés de parenté ou d'alliance, et en même temps elle donne au Chef de l'Etat le droit d'accorder des dispenses pour les cours et tribunaux composés d'au moins huit juges, toutes les fois qu'il veut bien le faire.

Dans la pratique ces dispenses sont toujours accordées; ne vaudrait-il pas mieux en finir avec une fiction aussi puérile, et ne pas imposer à l'administration une restriction dont on indique en même temps le moyen de s'affranchir. De pareilles contradictions ne sont-elles pas indignes de la majesté de la loi?

Les cours d'assises demandent aussi non moins impérieusement une réforme de leur personnel. Elles se composent d'un président et de deux assesseurs, le président est toujours un conseiller de la cour d'appel, dans le ressort de laquelle siége la cour d'assises, et les deux assesseurs sont des conseillers de cette même cour, si la cour d'assises siége au chef-lieu de la cour d'appel, ou deux magistrats du tribunal de première instance, si la cour d'assises fonctionne

dans un autre département. Le plus souvent cette assistance des assesseurs n'est qu'un vain simulacre, puisque le président a seul la direction des débats et que la cour d'assises n'a qu'à appliquer la loi aux faits reconnus constants par le verdict du jury. Dès lors un magistrat unique au courant de ses devoirs, comme le sont tous les présidents d'assises, suffirait amplement pour remplir à lui seul toutes les fonctions déférées à la cour. Il est vrai que certains incidents d'audience peuvent se produire, mais ils sont toujours fort simples, et pourraient être aisément résolus par le président à lui tout seul.

Aussi dans la pratique, les assesseurs se bornent-ils à prêter une attention distraite à des débats où ils n'ont le plus souvent aucun rôle à jouer, et perdent leur temps qui serait très-utilement employé ailleurs. Dans ce cas même, un conflit fâcheux peut pourtant s'établir entre les attributions de la cour, et les droits du président. En effet certaines décisions peuvent être prises par le président seul, d'autres doivent être l'œuvre de la cour tout entière, mais entre ces attributions diverses la limite n'est pas très-nettement déterminée, et s'il y a erreur commise, soit que le président ait agi là où la cour devait parler, soit que la cour ait décidé là où le président seul avait juridiction, le résultat est le même, la procédure est viciée et la cour de cassation casse l'arrêt ou l'ordonnance rendus par suite de cette confusion.

Supprimer ces éventualités de cassation en même temps que la présence des assesseurs, c'est certainement faire une chose judicieuse, et la concentration des pouvoirs de la cour d'assises entre les mains du président qui les a presque tous ne serait même plus une innovation. Une expérience analogue a déjà été faite avec succès pour certains jurys spéciaux, notamment pour le jury d'expropriation, qui est présidé et dirigé par un magistrat unique sans que jamais cette concentration de l'autorité judiciaire sur la tête d'un seul ait donné lieu à la moindre critique. Si donc la cour d'assises était réduite au seul président, on supprimerait toute éventualité de conflits entre ses droits et ceux de la cour, on n'absorberait pas dans un apparat futile des magistrats d'appel ou de première instance qui sont détournés d'un travail sérieux, et on pourrait encore opérer des réductions de personnel dans chaque cour et dans les tribunaux des chef-lieux d'assises.

D'après l'article 257 du code d'instruction criminelle, le magistrat qui a voté la mise en accusation ne peut, dans la même affaire, présider les assises à peine de nullité. Il est difficile de comprendre le motif de cette prohibition ; la cour d'assises n'appréciant pas les faits, le magistrat qui a participé à la procédure préliminaire ne

serait pas par conséquent deux fois juge. Il est incontestable d'un autre côté, que le débat serait dirigé avec plus de compétence et plus de rapidité par le magistrat qui a déjà été appelé à connaître de l'affaire, que par celui qui en ignore les premières phases. D'ailleurs en matière correctionnelle les juges d'instruction qui ordonnent le renvoi des prévenus devant le tribunal, et qui, par conséquent, ont déjà fait acte de juridiction à son égard, n'en sont pas moins appelés à participer au jugement de l'affaire, sans que cette participation soulève aucune objection. L'article 257 est donc une entrave à la bonne administration de la justice criminelle et doit disparaître.

La répartition des présidences de cours d'assises n'est pas, dans chaque ressort de cour d'appel, faite de manière à économiser le temps des magistrats. Ainsi un conseiller est chargé de présider les assises trimestrielles d'un seul département et comme la session des assises ne dure que quelques jours et s'ouvre dans chaque département à des mois différents le président pourrait sans excès de labeur être appelé à la présidence dans plusieurs départements de son ressort.

Démontrons la possibilité et par conséquent la nécessité de cette réforme pour le ressort de Paris par exemple. Ce ressort comprend sept départements sur lesquels celui de la Seine absorbe pour la présidence des assises deux conseillers par trimestre, alternant de quinzaine en quinzaine, sans qu'il y ait rien à changer à l'état de choses actuel puisque les assises siégent tous les jours à Paris et que, pendant plusieurs mois de l'année, il y a même parfois lieu à convoquer une seconde section de la cour d'assises. Mais dans les six autres départements du ressort il s'en va tout autrement. Il n'y a qu'une session par trimestre et si dans les départements de Seine-et-Oise et de la Marne la durée moyenne d'une session est de huit à quinze jours, elle n'est que de trois à six jours dans l'Aube, l'Yonne, Seine-et-Marne et Eure-et-Loir. Attribuer la présidence de ces sessions d'assises à un seul magistrat comme on le fait pour le département de la Seine où la tenue des assises est quotidienne est donc chose peu justifiée, et ce qu'il conviendrait de faire ce serait certainement de diviser ces six départements en deux séries, dont l'une pourrait se composer de la Seine-et-Oise, de Eure-et-Loir et l'Yonne, et l'autre, de la Marne, de l'Aube et de Seine-et-Marne, et d'attribuer chacune de ces séries à un seul président ; ce magistrat aurait trois sessions de vingt à vingt-cinq jours en tout par trimestre, réparties sur trois mois différents, ce qui serait loin de constituer pour lui un fardeau trop lourd. Cette combinaison aurait le mérite de conserver, pour les travaux ordinaires de la cour, quatre conseillers que l'organisation actuelle eu distrait pour le service des

assises. Cet exemple sur lequel nous nous sommes un peu longuement étendu montre ce qui pourrait se faire pour les autres ressorts.

L'organisation du parquet des cours d'appel est susceptible de quelques modifications qui doivent avoir toutes pour but et pour résultat de placer, aussi directement que possible, les auxiliaires du procureur général sous sa main.

La suppression du titre de premier avocat général a déjà été un progrès réel. En effet, ou c'était un vain titre et il n'y a pas lieu de le regretter, ou il créait à celui à qui il était conféré une situation à part dans le parquet et alors les nécessités de la discipline pouvaient y être méconnues. Mais cette réforme est insuffisante, il faut la compléter en unifiant le personnel du parquet des cours.

Ce personnel se divise en avocats généraux et en substituts du procureur général. Dans notre ancienne organisation judiciaire à laquelle ces titres ont été empruntés, il répondait à des attributions complétement différentes. L'avocat général était complétement indépendant du procureur général et prenait même rang avant lui s'il était son ancien. Aujourd'hui l'avocat général, comme le substitut, n'est plus que le lieutenant du procureur général. Seulement le premier a une situation hiérarchique et un traitement plus élevé que le second, et il résulte de cette hiérarchie factice et de cette inégalité de traitement des complications qui vont être indiquées.

Les complications naissent de ce que le procureur général n'est pas le maître de répartir, comme il l'entend, les diverses branches du service entre ses auxiliaires. Le titre supérieur des avocats généraux leur donne le droit d'occuper la première place aux audiences et de ne laisser siéger les substituts que pour les suppléer. Or, il se peut qu'au point de vue de l'expérience des affaires judiciaires, de la science du droit, et du talent de la parole, le rôle du ministère public à l'audience soit bien plus utilement confié à un substitut qu'à un avocat général. Cependant tant que la distinction de titres existe, le procureur général a les mains liées ; son autorité est impuissante ; il n'est pas le maître d'utiliser chacun de ses auxiliaires au poste pour lequel ils lui paraissent le mieux doués ; il est responsable et il n'a pas le moyen de mettre sa responsabilité à couvert. Si, au contraire, cette responsabilité tout arbitraire venait à disparaître, les entraves qui gênent la liberté d'action du procureur général tomberaient ; il saurait qu'il ne peut plus froisser aucun droit ni même aucune susceptibilité ; il emploierait chacun suivant ses aptitudes, celui-ci dans le service intérieur, celui-là à l'audience, et sa propre responsabilité deviendrait effective.

L'unification des membres du parquet de la cour trancherait aussi une question d'avancement assez délicate. Les substituts du pro-

cureur général, qui ont un traitement égal à celui des conseillers, considèrent comme un avancement réel leur appel aux fonctions de conseiller, qui ont le privilége de l'inamovibilité et par cela même le prestige d'une plus grande indépendance. Quant aux avocats généraux dont le traitement est supérieur à celui des conseillers, ils se croient autorisés à n'envisager comme avancement qu'une présidence de chambre ou le poste de procureur général. Or l'administration reconnaît plus d'une fois qu'il lui est difficile d'accorder à tous des postes aussi élevés et, comme d'un autre côté il lui répugnerait d'avoir l'air d'infliger une sorte de disgrâce à des hommes, d'ailleurs fort honorables, en les nommant conseillers, elle maintient dans certains parquets des magistrats qui cessent d'y rendre tous les services qu'on attendait d'eux lorsqu'ils y étaient appelés, que remplaceraient très-avantageusement des magistrats plus jeunes, plus actifs et plus brillants. Il n'en serait plus ainsi si cette hiérarchie toute factice était supprimée. Si les auxiliaires du procureur général étaient tous revêtus du titre d'avocat général qu'on donne déjà par courtoisie à l'audience et dans les rapports de service à ceux qui ne l'ont pas encore, s'ils avaient tous un traitement égal à celui des conseillers, ils ne considéreraient plus dès lors comme une disgrâce la mesure qui les appellerait à siéger sur les bancs de la magistrature assise. Ajoutons enfin que cette distinction entre les membres d'un même parquet n'existe ni dans les tribunaux de première instance ni à la cour de cassation [1].

L'organisation des tribunaux de première instance comporte des

[1] Nous allons nous efforcer de déterminer en quelques lignes les conséquences budgétaires des réformes que nous venons d'indiquer dans l'organisation des cours d'appel.

La cour de Paris n'aurait plus que 8 conseillers par chambre civile, autant pour le service des appels correctionnels et 5 pour la chambre des mises en accusation, ce qui donnerait un total de 53 conseillers au lieu de 64. Le parquet ne compterait plus que 16 avocats généraux au lieu de 18, ceux qui étaient jusqu'alors affectés au service des mises en accusation rentrant dans le service actif; tous les avocats généraux auraient un traitement égal à celui des conseillers, enfin un président de chambre serait supprimé; ce qui produirait les économies suivantes :

1 président de chambre.	15,000	»
11 conseillers à 11,000 francs.	122,000	»
Réduction du traitement actuel de 7 avocats généraux à celui des conseillers. . . .	15,200	»
Suppression de 2 substituts.	22,000	»
Total.	174,200	»

Pour les 4 cours de seconde classe il y aurait encore des économies, le

réformes analogues à celles que nous venons de signaler pour les cours d'appel. Ces réformes doivent avoir à la fois pour but de couper court à cette fièvre d'avancement qui agite tant les magistrats pendant presque toute leur carrière au grand détriment de leur dignité et de mettre fin à cette oisiveté qui semble être l'apanage et la plaie d'un trop grand nombre de tribunaux. S'il est juste de dire que les facilités d'avancement données par la législation actuelle aux membres des cours les porte à ne se considérer que comme des passagers sur les siéges qu'ils y occupent, que penser des membres des tribunaux de première instance qui peuvent parcourir successivement six classes et chercher dans chacune d'elles une amélioration à leur situation. Cette fièvre de l'avancement, dans un corps aussi respecté que la magistrature, était de nature à attrister les esprits les moins enclins au découragement. Nous n'en voulons d'autres preuves, que cette circulaire adressée par M. Delangle, garde des sceaux, le 1er août 1859, aux procureurs généraux.

« Dès qu'une place devient vacante dans la magistrature, écrivait « le chef de la justice française, souvent même avant que la mort « ou la retraite du titulaire l'aient rendue disponible, ceux des ma- « gistrats qui se croient des titres à l'obtenir, s'empressent, les « uns de venir la solliciter en personne, les autres d'envoyer des « demandes et des lettres de recommandations.

« Ces démarches ne peuvent être plus longtemps tolérées ; je veux « qu'on soit partout averti que le mérite et les services rendus sont

nombre des conseillers serait réduit à 4 ; un président de chambre serait supprimé, ce qui donnerait par cour :

1 président de chambre.	10,500 »
4 conseillers à 7,000 francs.	28,000 »
Total.	38,000 »
Soit pour quatre cours.	152,000 »

Dans les 20 cours qui seraient élevées à la seconde classe, il y aurait une légère augmentation. En effet, si d'un côté 1 président de chambre était supprimé et les conseillers réduits de 20 à 16, les 16 conseillers restants recevraient 7,000 francs au lieu de 5,000 francs : le calcul s'établirait alors de la manière suivante :

Augmentation de 16 conseillers à 2,000 fr. .		32,000 »
Suppression de 4 conseillers à 5,000 fr. . .	20,000 »	27,500 »
Suppression d'un président de chambre à .	7,500 »	
Excédant de dépense par cour.		5,500 »
Qui pour 21 cours donne une augmentation de. . .		115,500 »
Mais les économies signalées plus haut étaient de. . . .		326,200 »
Et l'excédant des dépenses de.		115,500 »
Il résulterait pour le budget une économie finale de. . .		212,700 »

« à nos yeux la seule raison de préférence, que les seules recom-« mandations auxquelles je veuille donner crédit sont les recom-« mandations des chefs hiérarchiques de chaque ressort.

« Je ne saurais rien de plus inconvenant que ces visites dans « lesquelles le candidat, tout au but qu'il poursuit, s'exalte sans « mesure et ne craint pas de rabaisser des collègues qu'il consi-« dère comme des rivaux.

« Il peut arriver, et c'est là le cas le plus fréquent, que les lettres « adressées à la chancellerie émanent de personnes considérables « et dont en général la parole mérite attention ; mais quelle in-« fluence peut exercer sur le choix de la magistrature le témoignage « même des personnes les plus honorables, quand elles sont étran-« gères à l'administration de la justice, ignorantes de ses besoins, de ses susceptibilités, de ses règles.

« C'est le devoir du ministre de chercher et de récompenser le « mérite, et pour accomplir ce devoir il n'a besoin que du concours « des premiers présidents et des procureurs généraux.

« Faites, je vous prie, connaître ma détermination aux magistrats « de votre ressort et que désormais ils s'épargnent des visites qui « nuisent plus qu'elles ne servent, et des sollicitations que je ne « veux plus écouter. »

Lorsque M. Delangle écrivait ces lignes, il s'est certainement souvonu qu'il occupait la place du chancelier d'Aguesseau ; mais s'il a eu le sentiment du mal, il n'y a pas porté remède, et ses successeurs ont éprouvé à la fois les mêmes tristesses et la même impuissance, car ce n'est pas des hommes que vient le mal, mais des vices des institutions, et tant que ces vices n'auront pas été corrigés, il faut s'attendre aux mêmes abus.

La réduction des classes des tribunaux aurait indubitablement pour résultat d'obvier à la plus grande partie de ces inconvénients. Elle ferait cesser d'ailleurs des inégalités choquantes, et dont il est impossible de soupçonnner la raison d'être ; c'est ainsi, par exemple, que, dans le ressort de Paris, le tribunal d'Etampes, qui a beaucoup moins d'affaires que celui de Corbeil, est pourtant d'une classe supérieure.

Il conviendrait donc de supprimer les cinquième et sixième classes des tribunaux de première instance qui sont de beaucoup les plus nombreuses, puisque la cinquième classe comprend 142 tribunaux, que la sixième en a 188 et de réunir ces deux classes à la quatrième qui n'en a que 26. Cette réforme de la classification atteindrait presque complétement le but que nous nous proposons puisque les trois premières classes qui seraient conservées ne se composent que de 16 tribunaux siégeant dans les villes exceptionnellement impor-

tantes et où les conditions de l'existence exigent un traitement beaucoup plus considérable.

Il est très-vrai que l'élévation des tribunaux des deux dernières classes entraînerait des charges sérieuses si elle se faisait sans transition ; en tout cas on pourrait n'augmenter que le traitement des juges et des substituts, et cette augmentation trouverait sa compensation en quelque sorte immédiate dans les réductions de personnel dont nous aurons à parler.

Cette amélioration de la situation des membres de la plupart des tribunaux de première instance serait parfaitement justifiée. En effet, les juges et les substituts ne reçoivent que 2,400 francs dans la sixième classe et 2,700 francs dans la cinquième ; il est bien évident qu'il conviendrait de fixer ce traitement à 3,000 francs, chiffre alloué aujourd'hui seulement aux juges et substituts des tribunaux de quatrième classe. Nous retrouvons d'ailleurs l'équivalent tout au moins partiel de cet accroissement de charge dans des réductions de personnel qui seraient surtout très-avantageuses pour la dignité de la magistrature.

L'une des grandes plaies de nos corps judiciaires c'est l'oisiveté dans laquelle végètent un grand nombre, nous pourrions presque dire le plus grand nombre de ceux qui les composent. C'est ce que M. le garde des sceaux Dufaure, dans l'exposé des motifs du projet de réforme présenté au Sénat en novembre 1876, déplorait avec autant de ménagements dans les termes que de force dans le raisonnement.

Après avoir dit que plusieurs tribunaux rendent à peine en une année 60 jugements civils contradictoires, qu'un plus grand nombre ne rendent pas annuellement 150 jugements, que près de 100 tribunaux enfin ne parviennent pas au chiffre de 200 jugements contradictoires par an, il écrivait ces lignes qui constatent toute l'étendue du mal :

« Tandis que certains tribunaux se trouvent surchargés, dans d'autres siéges toute l'éloquence des avocats et toute la patience des juges arrivent malaisément à remplir une ou deux audiences par semaine. C'est là une situation profondément regrettable et funeste, soit pour les magistrats, soit pour la magistrature. Pour les magistrats, car le spectacle de leur inoccupation trop évidente les dépouille peu à peu du prestige qui doit être le privilége de leurs fonctions, et le public, qui s'accoutume à les voir oisifs, s'accoutume aussi à ne plus chercher en eux les modèles respectés de la vie active, studieuse, intelligente; pour la magistrature elle-même, car, outre que son autorité ne peut que souffrir de la diminution du prestige d'une partie de ses membres, elle court risque de voir, sur certains

points, s'abaisser peu à peu le niveau de sa valeur morale intellectuelle. Ces tribunaux, peu chargés en effet, ce sont généralement des postes de début. Les hommes qui les composent sont jeunes; ils sont dans l'âge où se forment définitivement le caractère et l'esprit, où se contractent les habitudes qui dominent ensuite l'existence tout entière : s'ils ne sont point doués de ces énergies puissantes qui se créent à elles-mêmes des aliments suffisants, leur inaction les détourne peu à peu de la voie du labeur sérieux et fécond ; ils se déshabituent du travail et de l'étude. Ils parviennent cependant, ne fût-ce que par ancienneté, à des postes plus considérables ; ils deviennent à leur tour présidents, conseillers. Ne doit-on pas craindre que, leur nombre croissant toujours, par la force des choses, dans les rangs élevés de la magistrature, i s n'y apportent, avec autant d'honneur et d'intégrité sans doute que leurs devanciers, moins de lumières, moins d'autorité? »

Il est impossible de rien ajouter à ces considérations aussi vraies qu'attristantes ; mais il est certain qu'il importe de remédier à une pareille situation. Deux moyens de réformer ces abus se présentent au législateur.

Il peut d'abord supprimer certains tribunaux qui n'ayant pas d'affaires à juger n'ont par cela même aucune raison d'être. On s'expliquera facilement que nous ne puissions donner ici aucune indication précise sur le nom des tribunaux qui devraient disparaître ; le ministère de la justice a tous les renseignements nécessaires pour déterminer les suppressions qu'il conviendrait de faire sans froisser aucun intérêt légitime. Ces suppressions pourraient s'opérer d'ailleurs sans charge pour le trésor, puisque les officiers ministériels qui exercent auprès des tribunaux supprimés pourraient obtenir le transfert de leur office au tribunal dans le ressort duquel la circonscription du tribunal supprimé serait absorbé.

Nous ne nous dissimulons pas toutefois que ce travail de répartition des circonscriptions judiciaires supprimées sera assez délicat et provoquera des oppositions locales qui ne manqueront pas de vivacité, et nous reconnaissons qu'il serait infiniment plus facile de se borner en commençant à opérer pour les tribunaux de première instance comme pour les cours d'appel des réductions de personnel à où le nombre des juges est en disproportion avec celui des affaires.

Ainsi, sans nuire en aucune façon à la prompte expédition des affaires, il est possible dès maintenant de supprimer la seconde chambre dans la presque totalité des tribunaux de chefs-lieux de département.

Le personnel de ces tribunaux est plus considérable que celui des

autres pour deux motifs. D'abord ils étaient appelés à juger un plus grand nombre d'affaires correctionnelles puisque non-seulement ils connaissaient en première instance de celles de leur propre ressort, mais qu'ils faisaient fonction de tribunaux d'appel pour les jugements rendus en matière correctionnelle par les autres tribunaux d'arrondissement du même département. La loi de 1856 qui a renvoyé aux cours l'appel de tous les jugements correctionnels rendus dans leur ressort a déjà par cela même déchargé d'autant les rôles des tribunaux de chefs-lieux de départements.

En outre ces tribunaux doivent fournir les deux assesseurs qui, avec le conseiller délégué pour la présidence, constituent la cour d'assises. Or nous avons démontré la nécessité de supprimer les assesseurs et de réduire la cour d'assises à son président. Les tribunaux de chefs-lieux ne seraient donc plus dans la nécessité d'avoir des magistrats en réserve pour le service des assises.

Chacun de ces tribunaux se composerait désormais d'un président, de trois juges, dont un serait chargé de l'instruction, et de deux juges suppléants. Le parquet n'aurait qu'un procureur et un substitut. Les juges suppléants rempliraient indifféremment les fonctions de juge ou de substitut pendant les vacances réglementaires, les maladies ou les congés. Le personnel serait ainsi diminué d'un vice-président, de deux juges et d'un substitut. Ces réductions devraient s'opérer partout excepté dans les tribunaux qui, comme ceux de Reims et de Versailles, ont un rôle plus chargé et comportent un personnel plus considérable.

Les juges d'instruction reçoivent un traitement supérieur à celui des autres juges. Cette différence n'est aucunement justifiée. Le service du juge d'instruction est obligatoire comme tous les autres et la faveur peu motivée que lui accorde la loi a cette conséquence que les magistrats qui ont obtenu l'instruction considèrent comme une disgrâce la mesure qui la leur retire. Dès lors il devient souvent difficile de prendre cette mesure, quoique tous ceux qui sont chargés de l'instruction n'y fassent pas preuve de capacité, et que plusieurs d'entre eux même seraient mieux placés dans l'administration de la justice civile. La récompense des travaux du juge d'instruction et du mérite exceptionnel qu'il déploie dans la fonction si délicate qui lui est confiée, doit être surtout dans l'avancement plus rapide qu'il obtiendra de la justice de ces chefs.

Enfin à l'exception des chefs-lieux de département, où pour les raisons que nous avons indiquées, deux juges suppléants peuvent être utilement employés, il n'y a lieu d'attribuer aux tribunaux qu'un seul juge suppléant. En effet la faculté en quelque sorte illimitée pour le ministre de nommer des juges suppléants qui n'ont ni traite-

ment ni travail assuré lui permet trop souvent de se débarrasser des sollicitations qui l'assiégent en leur donnant ce qu'il croit être un semblant de satisfaction. Mais celui qui entre, par cette porte dérobée, dans la magistrature, ou bien y contracte ces habitudes d'oisiveté si justement déplorées par M. Dufaure, ou ne voit trop souvent dans sa qualification un peu illusoire qu'un marchepied vers un titre plus réel, et consacre tous les loisirs que lui laisse sa fonction à l'intrigue et aux sollicitations.

Telles sont les diverses observations que nous a suggérées l'examen attentif de notre organisation judiciaire : nous croyons avoir donné le témoignage le plus irrécusable de notre respect pour la magistrature en signalant les imperfections des lois qui la régissent, et les réformes qui nous paraissent les plus urgentes dans l'intérêt de la bonne administration de la justice.

Henry Moreau.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE & DES ARTS

Paris pendant la quinzaine du jour de l'an. Du réveillon à l'ouverture des bals masqués. Confiseurs et bimbelotiers parisiens. La machine parlante du Grand-Hôtel. Les précurseurs du professeur Faber. Les machines parlantes du journalisme. Un peu de statistique : le mouvement de la presse en 1876. — M. Buloz et la *Revue des Deux-Mondes*. Maître Chaix-d'Est-Ange : l'avocat, le magistrat, l'homme politique. Henry Monnier et Joseph Prudhomme. La galerie des *Scènes populaires*. Les types de ce siècle. Causes du rapide succès de M. Prudhomme. — Théâtres. — Les reprises. Rentrée de l'Albani. Les anniversaires de Racine et de Molière. *Un drame au fond de la mer. Le secrétaire particulier*. Un mot sur *Dora*. — Exposition de Gustave Doré. Réception de M. Gustave Boissier à l'Académie française. Election de M. Paul Dubois à l'Académie des beaux-arts. Une fausse joie pour les artistes : la *Madeleine* de Canova. La statue de Mirabeau et la réclamation de M. Louis Blanc.

I

Nous avons doublé par une température singulièrement clémente le redoutable cap du premier jour de l'an : je dis redoutable pour ceux qui ont passé l'âge heureux où l'on reçoit des étrennes et sont entrés dans l'âge ingrat où l'on en donne et qui dure jusqu'à la fin de la vie. Le thermomètre marquait quinze degrés au-dessus de zéro, comme en plein mois de mai ; la nature verdoyait et les arbres bourgeonnaient ; les journaux annonçaient dans chaque numéro qu'un de leurs abonnés leur avait apporté la veille une branche d'amandier ou des petits pois en fleurs ; des voyageurs ont rencontré un hanneton qui vaguait dans la banlieue ; on attendait de jour en jour les papillons et les hirondelles. Au coin de son feu, que le valet de chambre allumait chaque matin par habitude, le Parisien était visité par un joyeux rayon de soleil qui lui chantait la chanson du

printemps, et lui faisait signe, en souriant par la vitre entr'ouverte, d'aller se promener au bois de Meudon. Il semblait, suivant le mot d'un homme d'esprit, que l'été fût venu passer l'hiver à Paris.

De Noël à l'Epiphanie, Paris présente un coup d'œil étonnant. Toutes les rues sont obstruées par le flot débordant des piétons et des voitures ; on prend les omnibus d'assaut ; les tramways, à leur point de départ, traînent derrière eux des queues plus longues que celle de la comète ; le fiacre est une chimère et tout cocher devient l'homme de la situation. Les théâtres étincellent de mille feux ; les magasins ont fait peau neuve et se sont parés d'étalages étincelants. Saint Antoine ne pourrait mettre le pied dans la rue de la Paix et ses alentours sans éprouver, en regardant les devantures de Siraudin, de Boissier, de Tahan, de Mellerio, de Samper, de Barbedienne, des tentations mille fois plus cuisantes que celles dont Tassaërt s'est fait le peintre et M. Flaubert le poëte. On voit rouler sur les trottoirs, de huit heures du matin à minuit, un double courant de gens affairés, endimanchés, avec des physionomies de circonstance, portant de petits paquets à la main, offrant dans toute leur allure et dans toute leur personne la mine indéfinissable de gens qui vont donner des étrennes ou qui vont en demander. Les embarras de voitures se multiplient ; dans certaines rues il faut prendre la file et marcher pas à pas, comme à la procession. Vînt-il de Londres ou de Naples, c'est-à-dire de la ville la plus encombrée et de la ville la plus tumultueuse de l'Europe, un étranger jeté tout-à-coup dans ce chaos ne peut s'empêcher de ressentir une stupéfaction mêlée d'une certaine épouvante. Un provincial qu'on y plongerait sans lui crier gare croirait à un immense rassemblement causé par quelque émeute, ou tout au moins par quelque catastrophe, sinon par un feu d'artifice.

Sur toute la ligne des boulevards élégants, de la Madeleine au Gymnase, principalement dans ce coin privilégié qui va de la rue Basse du Rempart au faubourg Montmartre et où se concentre ce que les chroniqueurs ont l'habitude assez impertinente d'appeler tout Paris, l'animation ne s'éteint guère avant deux heures du matin. Cafés et restaurants ressaisissent leur proie au sortir des théâtres et des soirées, — et cette année aucune solution de continuité n'aura eu le temps de se produire entre le réveillon, pieusement célébré par des gens qui n'ont jamais connu la messe de minuit que de réputation, et l'inauguration des bals masqués du nouvel Opéra, qui s'est faite le 13 janvier, sans crainte d'une date fatale, avec une pompe digne du monument décoré par la *Danse* de Carpeaux, et sous la direction de Johann Strauss, le grand maître de la valse, appelé tout exprès de Vienne pour la circonstance.

Les petites baraques qui transforment pendant quinze jours nos boulevards en une foire populaire ajoutent encore à cette animation, et mêlent aux bruits de la foule, qu'elles condensent en la resserrant comme dans un étroit défilé, les cris d'appel des marchands et le tapage de tous les instruments inventés par d'ingénieux industriels pour « la joie des enfants et la tranquillité des parents. » Les pauvres gens qui viennent exploiter ces baraques de deux mètres de long sur un mètre de profondeur, ont porté pendant le mois de décembre leurs matelas au Mont-de-piété, ce banquier du petit commerce, afin d'approvisionner l'étalage, en se promettant de les dégager le 15 janvier avec leurs bénéfices. Quelques-uns les laisseront. Malgré la faveur exceptionnelle de la température, on dit qu'ils se plaignent de leurs recettes. Comment lutter contre ces magasins monstres, habités par tout un peuple de commis, qui prennent, aux approches du jour de l'an, des centaines d'employés supplémentaires, qui cumulent toutes les spécialités, s'assimilent tous les genres de négoce, pompent la substance de tout ce qui les entoure et en sont venus à la fin à vendre des livres d'étrennes et des jouets? Il y a dans Paris une douzaine de maisons de nouveautés dont les affaires se chiffrent par millions, qui poussent le luxe jusqu'à offrir en cadeaux à leurs clientes des bouquets, des concerts, l'usage gratuit d'un cabinet de lecture, d'un musée, d'un buffet, — que sais-je encore? — et le bon marché jusqu'à ruiner les maris à force d'occasions et de *soldes* d'un prix invraisemblable. On y vend absolument de tout ce qui s'achète, et chaque jour il pousse à ces pieuvres du haut négoce un bras nouveau pour enlacer quelque nouvelle proie. Peut-être, par une de ces ironies qui sont trop fréquentes pour qu'on s'en étonne, est-il réservé à notre siècle démocratique d'assurer le triomphe de l'infâme capital par l'épanouissement chaque jour plus prodigieux de ces Babels commerciales, qui font le vide et la ruine autour d'elles.

Mais il faut sans doute attribuer aussi la déconvenue des petits marchands du boulevard à la fâcheuse stérilité d'invention dont a fait preuve cette année la bimbeloterie parisienne. Tandis que les confiseurs se distinguaient par l'invention de boîtes et de corbeilles d'un genre inédit, destinées à servir de chapeaux après avoir servi de bonbonnières, qu'ils imaginaient les créations les plus suaves et les plus savoureuses, baptisées du nom des pièces à la mode, qu'ils mettaient Capoul en fondants, en pralines, en dragées, en chocolats à la crême, dans des cornets de papier gaufré et doré, dans des sacs de satin bleu noués de faveurs roses, dans des boîtes coquettes, ornées de glaces et pareilles à des bijoux, afin de permettre à ses admiratrices de savourer l'heureux ténor sous toutes les formes,

les fabricants de joujoux fournissaient quelques lignes à peine au chroniqueur qui essaiera un jour d'écrire notre histoire par celle de nos jouets. Une étude assidue des petites boutiques du boulevard ne m'a permis de découvrir que deux jouets d'actualité : encore ne le sont-ils que par leurs noms, adaptés après coup, en guise de réclames, à des objets anciens ou qui eussent pu s'appeler tout autrement. C'est le *Drame au fond de la mer*, — un diablotin qu'on fait descendre dans une fiole d'eau en appuyant le doigt sur le couvercle de parchemin, et qui remonte ensuite de lui-même. C'est l'*Amant d'Amanda*, — le titre d'une inepte chanson dont les cafés-concerts ont infecté tous les échos de la rue, pour faire suite aux *Bottes à Bastien*, aux *Petits Agneaux*, au *Pied qui remue*, à la *Femme à Barbe*, aux cent autres refrains que l'érudition ne dédaignera peut-être pas de fouiller un jour de son crochet pour y rechercher quelque trace infime de nos mœurs et de notre littérature populaires, comme nous fouillons les couplets du Savoyard, du cocher de Verthamont et du sottisier de Maurepas, mais qu'il est bien permis aux contemporains de trouver d'une trivialité stupide et d'une amère bêtise.

On montre depuis un mois, dans une chambre du Grand-Hôtel, un autre jouet d'une nature plus intéressante : la machine parlante inventée par le professeur Faber, des Etats-Unis. Elle est calquée sur l'organisme humain. Les touches d'un clavier, où voltigent les doigts d'une jeune dame avec le *brio* du capitaine Voyer jouant une sonate de Beethoven sur un piano d'Erard, font mouvoir un soufflet qui pousse l'air dans des appareils simulant le larynx, la glotte, la langue, la mâchoire et les lèvres. La machine parle indifféremment tous les idiômes. Après avoir prononcé les lettres, puis les chiffres, elle prononce des mots et enfin des phrases entières. Le maître de philosophie de M. Jourdain eût été charmé du premier de ces exercices, qui est, pour ainsi dire, la démonstration des principes exposés par lui dans le *Bourgeois gentilhomme*. On voit clairement, en regardant la machine, que « la voix A se forme en ouvrant fort la bouche ; la voix E, en rapprochant la mâchoire d'en bas de celle d'en haut ; la voix O en rouvrant les mâchoires » et en faisant justement avec l'ouverture de la bouche « comme un petit rond qui représente un O. » Mais la démonstration ne pourrait se pousser jusqu'à la voix U : la machine parlante, qui a mis sept ans avant de consentir à prononcer L et J, qui ne forme les lettres M N P T que d'une façon assez peu distincte, à l'aide des consonnes correspondantes, avec des efforts si visibles, des aspirations et des contractions si laborieuses que le spectateur en souffre pour elle, ne veut absolument pas prononcer l'U. C'est sa grande lacune. En revanche, elle fait vibrer l'R comme un lauréat du Conservatoire, et l'on pour-

rait envoyer à son école les comédiens et les orateurs qui s'obstinent à grasseyer.

Naturellement la machine parlante parle comme une machine. On a beau lui faire hausser ou baisser le ton à volonté ; c'est toujours une modulation monotone et lente, où manque l'âme de la voix et qui finit par devenir pénible à l'oreille. Ces sons plaintifs, presque lugubres, précédés d'un bruit de touches et du sifflement de l'air dans le *poumon*, ont même quelque chose de presque effrayant, et depuis ma visite, je les ai plus d'une fois entendus en rêve. C'est ainsi, je me le figure, que doit parler un sourd-muet à qui l'on parvient à faire prononcer, d'après les nouvelles méthodes, des mots qu'il n'entend pas.

La machine parlante n'est pas précisément une nouveauté. François Picus raconte que Roger Bacon, aidé de son frère en religion Thomas Bungey, avait construit une tête d'airain, qui devait leur apprendre le moyen d'enfermer l'Angleterre dans un gros mur. Mayer, dans le *Symbole de la Table d'or*, nous a fait connaître l'*androïde* d'Albert le Grand, qui lui servait d'oracle en résolvant toutes ses questions et que saint Thomas d'Aquin brisa à coups de bâton comme une œuvre du diable. Les légendes du moyen âge ont également prêté des androïdes à Virgile, au pape Silvestre II, à tous les grands magiciens. C'étaient probablement des têtes parlantes, chefs-d'œuvre de mécanique, qui avaient frappé de stupeur l'imagination des contemporains et que leurs récits ont dénaturés. Les androïdes reparurent dans des temps moins crédules et plus rapprochés de nous. Euler semble avoir tracé le programme de la machine Faber dans ses *Lettres à une princesse d'Allemagne* :

« La construction, dit-il, d'une machine propre à exprimer tous les sons de nos paroles avec toutes les articulations, serait sans doute une découverte bien importante. Si l'on réussissait à l'exécuter, et qu'on fût en état de lui faire prononcer toutes les paroles par le moyen de certaines touches, comme d'un orgue ou d'un clavecin, tout le monde serait surpris, avec raison, d'entendre prononcer à une machine des discours entiers ou des sermons qu'il serait possible d'accompagner avec la meilleure grâce. Les prédicateurs et les orateurs dont la voix n'est pas assez forte et agréable pourraient jouer leurs sermons et leurs discours sur cette machine, comme des organistes des pièces de musique. La chose ne me paraît pas impossible. »

En 1778, le baron de Kempelen, mécanicien hongrois, devenu si fameux depuis par son automate joueur d'échecs, exécuta une machine parlante qu'il montra en France et qui, d'après la description de Grimm, n'était pas sans analogie avec celle du professeur Faber.

Mais, à certains détails, il paraît assez probable que cette machine n'était, elle aussi, qu'une supercherie ingénieuse et qu'elle cachait dans ses flancs une personne, sans doute un enfant, que le grand étalage de ressorts et de rouages mis en jeu par l'inventeur ne servait qu'à mieux dissimuler : « Telle qu'elle est aujourd'hui, dit Grimm, la machine répond déjà clairement à plusieurs questions ; la voix en est agréable et douce ; il n'y a que l'R qu'elle prononce en grasseyant et avec un certain ronflement pénible (à l'inverse de la machine actuelle). Lorsqu'on n'a pas bien compris sa réponse, elle la répète de nouveau, mais avec le ton d'une humeur et d'une impatience enfantines. » Pour le coup, c'est trop, et cette impatience a dû inspirer les mêmes soupçons que celle du joueur d'échecs, qui se mettait en colère contre les tricheurs et, après s'être contenté d'abord de hocher la tête, renversait toutes les pièces du jeu si l'on recommençait.

En 1783, un rival de Vaucanson, l'abbé Mical, présenta à l'Académie des sciences deux têtes qui articulaient des syllabes et dont on peut voir la description détaillée dans le rapport de Vicq d'Azyr. La machine du Grand-Hôtel semble avoir dépassé notablement l'ingénieux essai de l'abbé Mical, mais il a négligé ou dédaigné le moyen facile d'ajouter une certaine illusion à l'effet produit, en dérobant aux spectateurs la vue du clavier et en donnant à sa machine la forme d'une tête humaine.

Je ne sais si l'invention du professeur Faber obtient un grand succès à Paris. Nous avons assez de machines parlantes, et véritablement le besoin ne s'en faisait pas sentir ! Quelle peut, d'ailleurs, être l'utilité pratique de la sienne ? Je ne le vois pas trop. A moins toutefois qu'un homme de génie ne trouve moyen de l'appliquer à l'exécution du mandat impératif tel que le comprennent les nouvelles couches électorales, en remplaçant les touches du clavier par un système de fils électriques, qui permettraient aux citoyens de Belleville et de la Villette de diriger à leur gré, sans quitter le comptoir du marchand de vins, l'éloquence de leurs députés.

Parmi les machines parlantes dont Paris est rempli et dont le tintamarre perpétuel fait plus de bruit que tous les carillons de l'Ile sonnante, la première place appartient aux journaux. D'après une statistique toute récente, le nombre des journaux parisiens de tout genre, s'élève au chiffre invraisemblable de neuf cent soixante-et-onze. Il naît chaque année plus de cent feuilles nouvelles, dont la plupart, il faut le dire, ont grand'peine à traîner pendant quelques mois une existence chétive et misérable. Depuis deux ans, il en a disparu ainsi cent soixante, au nombre desquelles cinq grands journaux politiques. L'un est l'*Opinion na-*

tionale, dont on se rappelle la fortune rapide sous le second empire, et dont le déclin, depuis la guerre, avait été plus rapide et plus irrésistible encore : Privée, par la mort, de l'habile homme qui l'avait fondée, et par l'effondrement impérial, du Prince peu Charmant qui fut son génie protecteur, l'*Opinion*, malgré tous ses efforts et malgré son empressement à couper ses liens d'attache au bâtiment naufragé, ne put jamais retrouver l'équilibre sur le nouveau terrain où sa politique équivoque et bâtarde ne fleurissait plus à l'aise. — Un autre est la *Révolution*, que M. Alfred Naquet avait lancée, en compagnie des *Droits de l'homme*, du *Ralliement*, de l'*Homme libre*, de la *Tribune*, aux trousses du *Rappel*, pour lui arracher les faveurs du public radical. Mais si gros que soit le gâteau, ils se sont trouvés trop nombreux à la curée.

Il a été créé à Paris, en 1876, quinze grands journaux politiques, ce qui en porte actuellement le nombre total à cinquante-et-un. Paris possède huit périodiques qui s'occupent exclusivement de géographie et de voyages ; on n'en comptait encore que deux au commencement de 1875 : peut-être, en dépit de la fameuse définition du Français par les Prussiens, finirons-nous par savoir la géographie. Mais le sport est plus riche : il a seize organes ; et la mode dépasse presque tout le reste, puisqu'elle se glorifie d'en compter soixante-huit. D'après le dernier recensement, Paris a d'ailleurs regagné depuis 1872 tout près de 135,000 habitants, qu'il ne doit malheureusement pas à une augmentation du chiffre de ses naissances ; sa population a repris la marche ascendante un moment interrompue par le siége et la Commune, et tout porte à croire qu'au recensement prochain, si les clients des *Droits de l'homme* le permettent, elle dépassera notablement deux millions. Quelle pâture ne faut-il pas à un pareil entassement d'hommes, depuis l'*Union* et l'*Univers* jusqu'à l'organe du citoyen comte de Rochefort ou de M. About ; depuis le *Petit journal* jusqu'à la *Revue des Deux-Mondes*, si l'on me permet un pareil rapprochement entre ces deux pôles extrêmes de la presse, qui n'eurent jamais qu'un point commun : le succès.

II

Un procès récent nous a donné les chiffres officiels du succès de la *Revue des Deux-Mondes*, dû presque tout entier à l'esprit de suite, à la force de travail, à la persévérance indomptable de l'homme qui l'avait fondée et qui la dirigeait depuis son origine. M. François Buloz, qui vient de mourir à l'âge de soixante-quatorze ans, s'était incarné dans sa revue, et l'on peut dire, malgré l'épisode

de son passage à l'administration du Théâtre Français, qu'elle fut sa pensée unique et la préoccupation exclusive de sa vie. Il aura montré tout ce que peut une volonté opiniâtre dirigée vers un seul but, concentrée en une seule tâche, et aussi tout ce qu'il faut d'efforts incessamment répétés pour créer définitivement une œuvre pareille, de luttes et même de défaites pour préparer la victoire. Jamais le proverbe latin : « Je crains l'homme d'un seul livre, » n'a reçu une justification plus éclatante dans un sens qui n'est peut-être pas tout-à-fait celui de l'auteur. M. Buloz n'était certes pas un esprit supérieur ; il n'avait reçu qu'une éducation médiocre, et s'il fallait en croire la dixième partie seulement des amères récriminations que lui a values la rudesse légendaire avec laquelle il veillait à la porte du temple pour en écarter les profanes, on aurait une assez triste idée de son caractère. Cet ancien prote d'imprimerie n'en a pas moins réussi à grouper autour de lui les écrivains les plus distingués et les plus illustres, à leur imposer sa direction, à leur faire accepter bon gré mal gré ses conseils, ses critiques, ses corrections même, enfin à conquérir et à garder le public si longtemps rebelle.

Il ne faudrait pas croire toutefois, comme on l'a dit, que M. Buloz ait été le créateur de la revue en France. Quand il fonda, en 1831, ou plutôt quand il ressuscita le recueil fondé deux années plus tôt et disparu depuis un an, plusieurs autres périodiques d'un genre analogue lui avaient déjà tracé la voie et donné l'exemple. Qu'il nous suffise de rappeler, sans sortir de la France, la *Revue britannique*, créée en 1825, la *Revue de Paris*, née en 1829, achetée en 1834 par M. Buloz lui-même, qui essaya d'en faire un annexe de la *Revue des Deux-Mondes*, et enfin, — il nous sera bien permis de l'ajouter, — *le Correspondant*, créé sous sa première forme, le 10 mars 1829, par MM. de Carné, Foisset, Cazalès, Riambourg, et qui peut opposer avec une fierté légitime, aux noms que M. Buloz réunit sous sa direction et qu'on a rappelés de toutes parts, la liste de ses propres collaborateurs : Châteaubriand, Villemain, Biot, Guiraud, Ballanche, Ampère, Ozanam, le P. Gratry, l'abbé Perreyve, Pierre Clément, de Barante, l'abbé Bautain, l'abbé Gerbet, l'abbé Darboy, le baron d'Eckstein, Reboul, H. de Riancey, Rio, Saint-Marc-Girardin, Cochin, Ch. Lenormant, Montalembert, Lacordaire, pour ne parler que des morts. Nous y pourrions joindre aussi la *Revue française*, que MM. Guizot, de Broglie, de Rémusat avaient fondée au mois de janvier 1828 et qui combinait ses efforts avec ceux du *Globe*, son avant-garde. On voit que la *Revue des Deux-Mondes* n'était pas plus isolée à son origine qu'elle ne l'est aujourd'hui, et qu'elle ne jaillit pas toute armée du cerveau de M. Buloz, comme Minerve de la tête de Jupiter. Dix autres revues lui avaient

fourni les éléments de sa conception, et il tâtonna longtemps avant de la réaliser sous une forme adéquate, comme diraient les Allemands. A l'origine, il avait donné à son recueil le caractère d'un *magazine* plutôt que d'une revue. Les artistes, les romanciers, les poëtes y donnaient et y faisaient régner avec eux l'imagination et la fantaisie. C'est peu à peu seulement que la critique littéraire, philosophique, historique se dégagea, affirma son indépendance, établit son empire et imprima à la revue le caractère qu'elle a gardé et qu'il ne nous appartient pas d'apprécier ici. L'évolution fut assez lente, mais le succès fut plus lent encore. Avant d'enrichir ses actionnaires, la *Revue des Deux-Mondes* dut mettre plusieurs fois leur patience et leur foi à l'épreuve par des appels de fond successifs. En 1848, elle ne faisait pas encore ses frais. Il fallut y semer 550,000 francs de pertes avant de voir lever la moisson. *Tantæ molis erat!*... La Revue existait déjà depuis sept ans ; sa renommée était établie ; elle comptait ou elle avait compté parmi ses rédacteurs Balzac, Dumas, Sainte-Beuve, Henri Heine, Victor Hugo, Augustin Thierry, Cousin, Alfred de Vigny, George Sand et le critique qui pendant si longtemps y rendit sur le ton d'un oracle des arrêts sans appel, Gustave Planche, lorsque M. Buloz fut mis à Clichy, dit-on, pour une somme de 4,242 fr. qu'il ne pouvait payer à un marchand de papier. Il semblait naturel et même prudent de renoncer à cette lutte stérile, ce qui prouve que la prudence peut avoir plus d'inconvénients que la témérité et qu'il faut y regarder à deux fois avant d'être raisonnable. S'il eût désespéré, c'était la ruine sans remède. Il eut le mérite de croire quand même à son œuvre. Le bœuf, — comme disait Chapelle en parlant de Boileau, — poursuivit son sillon sans regarder en arrière. De sa cellule de Clichy il continua à diriger la *Revue des Deux-Mondes* avec la même activité despotique, sans épargner à ses auteurs une seule de ses corrections ordinaires. M. Buloz à Clichy, corrigeant les épreuves de la Revue et le style de M. Cousin, n'y a-t-il pas là le sujet d'un tableau pour faire pendant à saint Louis dans les fers?

Un mois avant M. Chaix-d'Est-Ange, l'un des plus grands avocats de ce siècle d'avocats, était mort à l'âge de soixante-seize ans, dans la retraite où il vivait depuis la chute de l'Empire, sans autre préoccupation que d'y jouir en amateur éclairé d'une richesse acquise par de nombreux et éclatants succès au barreau.

Chaix-d'Est-Ange était le fils d'un magistrat de Reims, toutes les biographies le disent ; mais ce qu'elles ne disent pas et ce qui semble résulter d'un document nouvellement produit, qu'on n'a point contesté, c'est que ce magistrat avait été prêtre, s'était signalé par son ardeur révolutionnaire et, vicaire général en 1791 de l'évêque

constitutionnel du Calvados, le fameux Fauchet, avait présidé à Bayeux le club des Amis de la Constitution, comme s'appelaient alors ceux qui devaient être plus tard les Jacobins. Le jeune Chaix montra, dit-on, une vocation si précoce qu'il se cacha un jour dans la cour d'assises, pour être sûr de ne point manquer le débat du lendemain, comme avait fait Boïeldieu au théâtre des Arts, pour entendre un opéra de Grétry. Resté orphelin à dix-neuf ans, avec une sœur à sa charge et un capital de 600 francs pour toute fortune, Chaix débuta au barreau dans quelques-unes des plus célèbres affaires politiques de la Restauration. Il fut — avec MM. Mérilhou, Barthe, Plougoulm, Berville, Boinvilliers, Mocquart, Boulay de la Meurthe; avec M. Gauthier de Rumilly, qui ouvrait, il y a quelques jours, la session du Sénat comme doyen d'âge; avec M. Delangle, la nature la plus opposée à la sienne et dont il ne sut ou ne voulut jamais conquérir les bonnes grâces, même en devenant son subordonné dans la magistrature, — l'un des défenseurs des sergents de la Rochelle. Comme presque toute la jeunesse d'alors et en vrai fils de son père, Chaix-d'Est-Ange était un libéral, que dis-je? un carbonaro, qui avait juré sur un poignard, avec ses collègues de la défense, une haine éternelle aux Bourbons. Tous sont arrivés depuis à de hautes fonctions, où ils ont donné des preuves de leur *libéralisme*, et ceux qui vivaient encore devaient se retrouver avec lui parmi les grands dignitaires et les plus dévoués serviteurs du second empire.

On eût pu croire que la révolution de juillet allait donner l'essor aux ambitions politiques de l'avocat libéral. Au contraire, c'est à partir de ce moment surtout qu'il devient ce qu'il restera toujours : l'avocat de cour d'assises par excellence. La cour d'assises fut son vrai terrain; la plaidoierie criminelle son triomphe : chaque fois qu'il en sortit, il perdit une partie de sa force. Au fond, Me Chaix-d'Est-Ange a été le précurseur de Me Lachaud, un précurseur plus lettré, plus artiste, plus spirituel, plus mordant, mais non plus habile. Avec une très-grande diversité de nature et d'esprit, tous deux ont appliqué leur science à disséquer le cœur du jury pour en connaître intimement toutes les fibres et les faire mouvoir à leur gré. Seulement les deux virtuoses, en pinçant cette guitare, n'avaient pas le même jeu, et le dernier a porté à son plus haut degré de perfection l'art de sauver la veuve et l'assassin. M. Chaix-d'Est-Ange joua un rôle plus considérable, mais la carrière de Me Lachaud n'est pas finie et l'on sait que ce n'est point sa faute s'il n'est pas devenu, lui aussi, l'un des personnages politiques du second empire.

La première victoire éclatante de M. Chaix-d'Est-Ange fut celle qu'il remporta, en 1832, dans l'affaire du parricide Benoît. Mme Be-

noît, femme du juge de paix de Vouziers, était assassinée dans son lit, en l'absence de son mari, pendant la nuit du 8 novembre 1829, et une somme de 6,000 francs en or devenait la proie du meurtrier. L'instruction, mal dirigée, s'égara d'abord et les soupçons tombèrent sur un charcutier de la ville, le sieur Labauve, homme assez mal famé, qui semblait d'ailleurs avoir pris à tâche de les attirer sur lui par les démarches les plus compromettantes. Acquitté cependant sur le fait de l'assassinat, mais seulement grâce au partage égal des voix du jury, Labauve avait comparu ensuite, pour rendre compte d'une lettre anonyme contenant des menaces de mort, devant la police correctionnelle, qui, convaincue de sa culpabilité, réforma dans la mesure de son pouvoir le verdict du jury en le condamnant au maximum de la peine. Il subissait ses cinq ans de détention à Clairvaux, quand un nouveau crime vint jeter sur le drame de Vouziers une lumière qu'on n'espérait plus. Le 25 juillet 1831, le jeune Benoît était arrêté pour avoir coupé la gorge d'un coup de rasoir, dans une auberge de Versailles, à un compagnon de plaisir, et l'information de cette affaire remettait tout à coup la justice en face du meurtre commis vingt mois auparavant, et découvrait des charges accablantes contre le fils de la victime. Alors, du fond des cachots de Clairvaux, une voix s'éleva, pour se joindre à celle du ministère public contre Frédéric Benoît : c'était la voix de Labauve, qui déclarait se porter partie civile et demander réparation de la sentence injuste rendue contre lui.

Les débats s'ouvrirent devant la cour d'assises de Paris, au milieu d'une émotion vivement surexcitée par la gravité et par tous les détails de l'affaire, par la première erreur de la justice, et aussi par la perspective d'un brillant tournoi d'éloquence. Me Crémieux, que la France possède encore, était chargé de la défense du jeune Benoît, avec l'assistance de Me Victor Augier, gendre de Pigault-Lebrun, père du futur auteur de *Gabrielle*. Le procureur général Persil soutenait l'accusation, mais le rôle du ministère public fut rempli, en réalité, par maître Chaix-d'Est-Ange, avocat de Labauve. Son plaidoyer prit les proportions d'un réquisitoire écrasant contre Frédéric Benoît, et, après avoir discuté pied à pied tous les moyens de défense, après l'avoir enlacé, de manière à ne lui laisser aucune issue, dans le réseau pressant de son argumentation, il arriva à reconstituer la scène du crime nocturne avec tant de précision, d'énergie et de feu que, par un triomphe unique peut-être dans les annales de l'éloquence judiciaire, il arracha à l'accusé l'aveu de son crime. — Lorsqu'on lui a annoncé que sa mère était morte, pourquoi son premier mouvement n'a-t-il pas été de courir vers elle ? Pourquoi n'a-t-il pas voulu la voir ? « Non,

non, s'écrie l'avocat, il ne peut franchir le seuil de cette porte; une invincible terreur l'en tient éloigné... comme si, à sa vue, le cadavre pouvait se ranimer tout-à-coup et, soulevant la main par un dernier effort, montrer du doigt le parricide! » Et l'accent pathétique de Chaix-d'Est-Ange, ses yeux étincelants, son geste accusateur, l'agitation de l'auditoire, tout achevait de troubler le misérable qui, après s'être débattu haletant comme sous l'étreinte d'un magnétiseur, crut voir tout à coup apparaître le spectre maternel et se renversa en arrière pour fuir la main invisible, en disant d'une voix étouffée : « Ah! Dieu! ma mère!... Ah! moi!... C'est moi!...

Aussitôt toute la salle est debout, le père et le frère de l'accusé l'entourent, le rappelent au sentiment de la réalité. Il essaie de ressaisir son aveu. Mais il tombe brisé. On l'emporte, et l'audience demeure suspendue, tandis qu'on entend les cris qu'il pousse en se débattant dans d'effrayantes convulsions.

Benoît fut condamné à mort, et Me Chaix-d'Est-Ange sortit du Palais avec la renommée du plus grand avocat de cour d'assises qu'on eût jamais entendu. Quelques années après, nous le retrouvons dans une autre affaire de parricide, qui est également restée parmi les causes célèbres, mais cette fois il était rentré dans son rôle habituel, et il arrachait au jury, à force d'habileté, l'acquittement d'Edouard Donon-Cadot. Il fut moins heureux, sans avoir été moins habile, ni moins éloquent, dans la ténébreuse affaire La Roncière Le Noury, dont, après un intervalle de plus de quarante ans, le retentissement n'est pas encore oublié. Ne rappelons que pour mémoire son plaidoyer dans le procès Pescatore, où il se fit battre complétement par M. Dufaure, jouteur autrement redoutable que lui sur le terrain juridique. Chaix-d'Est-Ange, il serait injuste de l'oublier, ne plaida pas exclusivement des procès politiques ou criminels. Il a souvent aussi porté la parole dans des questions de propriété littéraire ou des affaires d'expropriation. Il soutint même les droits de l'administration devant le tribunal de commerce, après l'interdiction du drame de Victor Hugo : *le Roi s'amuse.* Ces antécédents avaient préparé les voies à son entrée dans la magistrature. Mais tous ceux qui l'ont bien connu s'accordent à dire qu'il ne fut complètement lui que dans ces affaires criminelles où il pouvait le mieux dissimuler ses lacunes et mettre dans tout leur jour ses incomparables qualités de verve, d'esprit, d'ironie, sa facilité d'improvisation, son art de présenter, de grouper, d'éclairer les faits, de dramatiser les incidents et les personnages, d'appuyer sur les circonstances favorables en rejetant les autres dans l'ombre, de maintenir toujours l'attention en haleine, au besoin de plaider à côté, ou même en dehors du sujet, en cachant les faiblesses de la

défense sous une diversion habile, ou sous une agression hardie. Personne ne s'entendait mieux que lui à rejeter au second plan la discussion juridique pour peindre au vif les faits de la cause, les animer, les personnifier, les interpréter, prendre ses arguments dans l'homme même et faire jaillir ses conclusions des détails étudiés avec une ingénieuse et subtile finesse. Cette éloquence, qui savait cacher d'innombrables artifices sous les dehors de la sincérité, et joindre à un apparent abandon ou à des négligences trop réelles l'élégance nerveuse de l'allure, toutes les grâces piquantes de l'esprit, toutes les armes de la raillerie, s'aidait encore d'une action oratoire où le geste, la voix et l'accent concouraient également à l'effet.

Chaix-d'Est-Ange entra dans la magistrature à la fin de 1857. Déjà, après l'une de ses premières plaidoiries en faveur d'un jeune sous-officier accusé de conspiration, où il avait eu l'heureuse chance de se produire devant la cour des pairs, le grand référendaire, M. de Sémonville, charmé de cette jeune éloquence, s'était offert à lui ouvrir les portes de la magistrature. Mais Chaix-d'Est-Ange avait alors d'autres ambitions, et d'ailleurs son libéralisme, que ne devait point effrayer l'Empire, ne lui permettait pas d'entrer au service de la Restauration. Avocat de premier ordre, mais jurisconsulte d'ordre inférieur, il ne fut qu'un médiocre procureur général : il parut avoir perdu la moitié de son talent en perdant l'indépendance et la liberté de sa parole. Il répondit moins encore, lorsqu'il fut nommé commissaire du gouvernement près le Corps législatif, à l'attente de ceux qui se félicitaient sans doute d'avoir acquis le concours d'une parole aussi éloquente. Ses échecs à la tribune furent aussi éclatants que ses triomphes au barreau. Les honneurs qui se mirent à pleuvoir sur lui pendant la dernière moitié du régime impérial marquèrent, avant l'âge, la décadence de son talent et de sa renommée. Sous la simarre rouge du procureur général, il dut regretter bien des fois amèrement la robe de l'avocat. Qui se souvient aujourd'hui qu'il fut conseiller d'Etat, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur ? Il suffit à la gloire de Chaix-d'Est-Ange d'avoir brillé aux premiers rangs dans un barreau qui réunissait des noms comme ceux de Paillet, Mauguin, Odilon Barrot, les deux Dupin, Bethmont, Michel de Bourges, Delangle, Marie, Dufaure, Berryer.

Henry Monnier, qui vient de mourir dans sa soixante-dix-huitième année, n'avait pas donné signe de vie depuis plus de dix ans; pourtant son nom était demeuré populaire : on l'a bien vu au déluge d'articles biographiques et d'oraisons funèbres provoqué par sa mort, à l'avalanche d'anecdotes plus ou moins apocryphes que tous

les chroniqueurs de Paris, de province et de l'étranger sont venus déverser pendant quinze jours sur sa tombe, fondant plusieurs personnalités dans la sienne, comme l'antiquité avait fait pour Hercule, et lui prêtant toutes les mystifications classiques des Musson, des Ourliac, des Romieu et des James Rousseau. C'est que dans l'œuvre contemporaine Monnier a marqué une trace qui lui est bien personnelle : il a été l'observateur minutieusement, impitoyablement exact, sans aucun mélange d'imagination, comme Balzac et les romanciers à sa suite, sans aucune préoccupation d'arrangement scénique, comme les écrivains de théâtre, de toutes les vulgarités de la petite et de la moyenne bourgeoisie. Sans doute Monnier (sans parler de son œuvre inédite ou occulte, que nous voulons ignorer) a étudié bien d'autres figures que celle du bourgeois : le paysan, dont il a photographié, avec un réalisme épouvantable, les plus vilains échantillons dans l'*Esprit des campagnes;* l'employé, qu'il avait pu regarder de près, à la loupe, pendant des années entières, dans tous les genres et les sous-genres du microcosme bureaucratique, et pour lequel il a fourni certainement plus d'un trait à l'auteur de la *Comédie humaine;* le rapin, qu'il avait coudoyé longtemps dans les ateliers de Gros et de Girodet; le commis-voyageur, dont il a tracé une esquisse si amusante et si vraie dans le *Voyage en diligence;* la grisette, espèce disparue, que vous trouverez conservée dans la *Petite fille,* comme un fossile dans une couche de terrain tertiaire; le soldat, dans le *Café militaire* et le *Précis historique de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration;* toutes les variétés du peuple, depuis Titi et Lolo, ces crapauds de l'égoût parisien, jusqu'aux ouvriers d'*Un banquet*; depuis Mme Pochet, Mme Desjardins, la Lyonnaise, Mme Bergeret, Mme Potain, jusqu'à Jean Iroux, cette brute à la voix enrouée, à l'intelligence obtuse, dont il n'a fait qu'esquisser, dans la *Cour d'assises*, la physionomie stupide, développée peu à peu par les légendes de brasseries, de coulisses et d'ateliers jusqu'à des proportions burlesquement sinistres. Mais le centre, le quartier-général de ses observations, c'est la bourgeoisie. Il y revient sans cesse, et il l'a, pour ainsi dire, résumée en un type immortel qui offre dans sa personne comme la quintessence de tous ses travers, de tous ses ridicules et de toutes ses prétentions : le solennel et folâtre Joseph Prudhomme, cette fleur de bêtise épanouie, de nullité satisfaite, de galanterie badine, mais toujours suave, de niaiserie majestueuse et pourtant pleine de condescendance, qui cite l'*Almanach des Muses*, traite les femmes de *belles dames* et les compare à des fleurs, fait l'ornement et l'admiration du salon de Mme Joly, profite de sa comparution comme témoin pour protester devant la cour de son attachement sans bornes au

roi, aux autorités constituées, à la gendarmerie et à son auguste famille, abonde en formules, en maximes, en sentences, en axiomes, en apophthegmes d'une importance comique, où Jocrisse se combine avec Machiavel et Montesquieu avec La Palisse.

Oui, Henry Monnier a eu cette gloire, — qui a manqué absolument à George Sand, à Mérimée, à Musset, à Th. Gautier et à cent autres plus grands artistes que lui, que Victor Hugo n'a trouvée qu'à soixante ans, en créant le Gavroche des *Misérables*, que Balzac a plusieurs fois effleurée sans l'atteindre aussi complétement, avec Vautrin, Gobseck, le père Goriot et le père Grandet, — de bâtir un type, de le lancer dans la circulation et d'enrichir ainsi d'une figure nouvelle cette galerie de personnages imaginaires plus vrais et plus vivants que les êtres en chair et en os. On peut dire que la vie entière de Monnier, sous ses trois formes, d'écrivain, de caricaturiste et de comédien, a été consacrée à constituer nettement et à parachever cette physionomie typique du bourgeois. Il a même fini par la gâter à force de vouloir l'exploiter, ce qui semblerait donner raison à ceux qui prétendent qu'il l'a créé d'une façon pour ainsi dire inconsciente. Le vrai Prudhomme, c'est celui des *Scènes populaires*, qu'on voit successivement apparaître, en s'enrichissant chaque fois de quelques touches nouvelles, dans le *Roman chez la portière*, où il allume son rat à la chandelle de Mme Desjardins, et vient le rallumer par deux fois avec la plus exquise politesse, en émettant des réflexions de ce genre : « Que voulez-vous ? Tout finit par s'éteindre dans la nature. Le rat, c'est l'image de la vie ; » dans la *Cour d'assises*, où il répond à la question du président : « Êtes-vous parent ou allié du prévenu ? — Je pourrais l'être, je ne le suis pas : tous les jours, on voit dans les familles les plus respectables, des scélérats, des intrigants ; » où il qualifie Paris de *moderne Athènes*, et raconte l'aumône qu'il fit un jour à l'accusé, son ancien *disciple :* « Je tirai ma bourse de cette même culotte ; je me rappelle le fait comme aujourd'hui. J'en retirai cinq francs en lui adressant ces paroles : *s'ils peuvent parvenir à ton bonheur, sois-le.* Il les prit, et je me dérobai à sa gratitude ; » — dans le *Dîner bourgeois*, où, causant avec un voisin qui lui répond invariablement *bonjour* et, prévenu que ce voisin est un Anglais, qui ne sait pas un autre mot de notre langue, il s'écrie d'un air aimable : « Ah ! monsieur est d'Albion. Il n'y a pas de mal à ça, monsieur. Tous les hommes sont faits pour s'estimer, et comme dit la chanson :

Peuples, formons une sainte alliance
Et donnons-nous la main.

« Eh bien, Monsieur, comment trouvez-vous notre belle patrie ?...

Ah ! vous êtes venu comme ça sans savoir la langue ! C'est le tort que vous avez eu, car vous devez être embarrassé à chaque pas ; » dans le *Voyage en diligence*, où il a des aperçus historiques de cette force : « Par une singulière concordance du calendrier, c'est aujourd'hui que, — à deux différentes époques, bien entendu, — François I[er] et Bonaparte sont passés par cette ville ; » et où il manifeste la crainte d'avoir blessé par cette observation les susceptibilités politiques de son interlocuteur ; — dans le *Peintre et les bourgeois*, où, se débattant contre un rapin mal élevé qui le taquine, il s'écrie : « Daignez m'excuser, belle dame, si je donne ici l'exemple d'un scandale inouï dans les fastes de votre maison ; il faudrait être un dieu pour se contenir en certaines occasions, et je ne suis qu'un homme. »

Monnier porta son type au théâtre dans une comédie en cinq actes : *Grandeur et décadence de Joseph Prudhomme*. La charge s'y est glissée ; ce n'est plus un simple portrait, c'est une caricature. Mais que de traits frappants encore, où la vérité s'accuse sous l'exagération ! » Otez l'homme de la société, vous l'isolez. — Ce sabre est le plus beau jour de ma vie. » Et la profession de foi de M. Prudhomme candidat, qui débute par ces hardies métaphores parlementaires : « L'horizon se rembrunit. Le char de l'État navigue sur un volcan ! » Henry Monnier écrivit ensuite les *Mémoires de Joseph Prudhomme*. Ce sont les siens. De l'avis unanime de tous ceux qui l'ont connu, il s'était si bien incarné dans la peau de son personnage qu'on eût pris le peintre pour le modèle. Des pieds à la tête, par le geste, l'allure, le langage, Monnier était Prudhomme lui-même, comme Frédérick Lemaître avait toujours gardé quelque chose de Robert Macaire. Mais après ces deux ouvrages, il eut l'inconcevable idée de mettre encore sur la scène *Joseph Prudhomme chef de brigands*, ce qui faisait tomber dans la bouffonnerie pure et dans la plus froide extravagance un personnage qu'il avait, pour ainsi dire, reproduit d'abord avec la fidélité passive d'un miroir. Il n'a pas tenu à lui, comme on voit, que son portrait ne dégénérât en fantoche et ne perdît toute valeur en perdant toute réalité. Quand il voulait, comme il en éprouva plus d'une fois l'ambition, sortir de l'observation pure, Henry Monnier, qui ne se rendait pas exactement compte de la nature toute spéciale de ses aptitudes, avait des aberrations de ce genre. Croirait-on qu'il lui vint un jour l'idée bizarre de mettre l'une de ses plus amusantes *Scènes populaires*, celle qui porte pour titre *le Peintre et les bourgeois*, en vers alexandrins, et d'en faire une comédie en trois actes, genre Alexandre Duval, qui endormit pendant quelques représentations le parterre bienveillant de l'Odéon, — tant ce mystificateur avait un fond de naïveté, tant

il y avait de Prudhomme dans ce peintre plus indifférent qu'ironique, qui avait étudié son modèle en partie sur sa propre personne ! Vapereau lui prête même une brochure politique publiée en 1848 : j'aurais bien voulu connaître ce coup d'œil jeté par M. Prudhomme « sur la situation actuelle ».

Il est curieux que la plupart des types qui ont définitivement survécu dans ce siècle et qui sont restés en possession de la popularité, semblent la parodie des grandes ambitions littéraires et autres qui caractérisent la période romantique. Rien de plus familier, de plus trivial, de plus réaliste, depuis le Robert Macaire de l'*Auberge des Adrets* et de Daumier, jusqu'au Gavroche de Victor Hugo, depuis Jérôme Paturot jusqu'à Bilboquet, depuis le Mayeux de Traviès jusqu'au Prudhomme de Monnier. Prudhomme est l'idéalisation de Mayeux, cet affreux bourgeois bossu, sceptique, libertin, vaniteux, bruyant, irascible, pérorant dans les corps de garde contre le parti prêtre, mêlant Voltaire à Pigault-Lebrun et la Pologne à la Charte, don Juan cynique et ricaneur qui traite l'amour comme le père Duchesne traitait la politique. Il est l'Achille de ce Thersite et l'Apollon de ce Vulcain. L'un n'est qu'un bouffon grimaçant ; l'autre, dans sa sérénité majestueuse, est d'une portée beaucoup plus haute et d'une application plus large.

Deux causes contribuèrent surtout au succès rapide de Joseph Prudhomme. D'abord il est le contemporain d'*Antony*, — un autre type qui est resté, mais avec une signification railleuse et à la condition de ne plus être pris au sérieux. — On dirait que Monnier a voulu en faire le contrepied, l'envers de tous ces héros fatals et échevelés du romantisme, que Prudhomme est la protestation du bon sens épais, de l'éternel lieu commun, de la banalité triomphante, heureuse, inexpugnable, contre les êtres fiévreux, paradoxaux, impossibles, créés alors à l'envi par la poésie, le roman et le théâtre, — de la même façon que la légende de Jean Hiroux est la parodie du *Dernier jour d'un condamné*. Il exagère sans doute cette réaction du sens commun ; il la pousse à outrance, sans s'en rendre compte, comme le bonhomme Chrysale en face de Bélise et de Philaminte. Ajoutons que l'auteur même de Joseph Prudhomme se moque de lui et le livre à la risée du lecteur ; mais qu'importe ? on sent bien qu'il estime au fond cette honnête créature et qu'elle vaut mieux que tous les capitaines Fracasse de la passion extravagante et de la vie excentrique traduits sur la scène par les Bocage, les Dorval, les Frédérick Lemaître et les Laferrière. Contre ces Antony, ces Arthur, ces Paolo, ces Alfred d'Alvimar, ces Didier, ces Ruy-Blas, toutes ces copies de Werther, d'Obermann, de René et de Jacques Ortis qui avaient envahi la littérature entière, la victoire, demeure à ce brave

nigaud de Prudhomme, bon père, bon époux bon garde national, convive aimable, de mœurs paisibles, de parole fleurie, de tenue digne et correcte, qui sait mêler à une gravité d'augure la douce gaieté d'un homme du monde recherché des dames, qui n'a rien de subversif dans toute sa personne, bien qu'il tienne, en sa qualité de bourgeois, à donner de temps à autre une leçon au pouvoir, et qui, pour parler sa langue, ne sapera jamais les bases de la famille ni de l'ordre social.

La seconde cause de la rapide popularité de Prudhomme, c'est qu'il est la satire sans fiel de la classe que les événements venaient de porter au pinacle. Les Joseph Prudhomme pullulaient alors dans la vie réelle autant que les Antony au théâtre; on les rencontrait à la tribune, au barreau, à la cour, à la ville, dans toutes les fonctions administratives, dans tous les rangs de la garde citoyenne. Prudhomme était magistrat, préfet, député, pair de France, conseiller d'État, quelquefois ministre; Prudhomme était comblé d'honneurs; on n'a jamais décoré Monnier, mais Prudhomme avait franchi tous les grades de la Légion d'honneur. Dans la phraséologie solennelle du héros de Monnier, dans ses métaphores incohérentes, dans ses lieux communs boursouflés, dans ses aphorismes banals prononcés d'une voix sonore, avec une confiance en soi qui s'impose à l'admiration des Prudhomme en sous-ordre, se retrouvaient tous les caractères dominants de la bourgeoise triomphante, et même les images et les axiomes de l'éloquence parlementaire. Il n'est pas jusqu'aux traits les plus risqués du peintre qu'on ne puisse rencontrer dans le modèle : « Je jure, dit le Prudhomme de la comédie, en recevant son sabre d'honneur, de m'en servir pour dé endre nos institutions et au besoin pour les combattre. » N'est-ce point là, en une phrase qui n'a d'abord l'air que d'un coq-à-l'âne, tout le résumé de la politique bourgeoise, telle qu'elle s'est manifestée maintes fois dans la double institution de la garde nationale et du suffrage universel! M. Prudhomme, malgré les railleries des rapins et autres créatures d'une ironie malfaisante, partage avec Robert Macaire la royauté de l'époque, et Henry Monnier en a eu l'intuition le jour où, échangeant la plume contre le crayon, il l'a représenté sur un piédestal, comme une statue, avec sa prestance imposante, ses cheveux rares, son nez en bec de dindon, ses lunettes d'or et son majestueux faux-col où la tête de l'important personnage se présente comme un bouquet dans sa garniture de papier.

En dehors même de ce type général, de ce symbole vivant, les innombrables variétés de bourgeois mis en scène par Monnier sont, avec des nuances infinies qui se marquent dans tous les détails, mais surtout dans le vocabulaire, comme des épreuves en

petit format de cette grande figure. Ces êtres de troisième et de quatrième ordre qui se rencontrent partout, qui semblent, par leur vulgarité et leur effacement, décourager l'observateur, il les a pris sur le fait, en plein épanouissement de leur nullité. Où voit-on mieux qu'en ces tableaux intimes, à la Téniers, jouer tous les ressorts de ces esprits terre-à-terre et de ces âmes étroites, qui semblent au-dessous même des passions, mais auxquels en tiennent lieu la vanité, la cupidité, la rage de la médisance, la curiosité bête, l'irréligion niaise, le libertinage d'habitude, les tracasseries de ménage, les disputes d'intérieur, tout ce qui peut grouiller de méchanceté dans les bas-fonds de la sottise, tout ce qui peut se loger d'étroite ambition dans une tête pointue et un horizon borné? Il est parvenu par la seule vérité de l'observation, par la vérité toute nue, mais par une vérité extraordinaire, à jeter de l'intérêt sur ces peintures de luttes mesquines, de sottises domestiques, de commérages insignifiants. Les sujets qu'il choisit excluent naturellement toute hauteur de point de vue, toute largeur d'aperçus, toute profondeur d'observation; lui-même il en excluait l'intérêt de l'intrigue et de l'arrangement pittoresque. Mais cet artiste d'un ordre inférieur est un photographe prodigieux. Cette absence de tout art, de toute fantaisie doublent l'intensité et l'effet de son exactitude. Plus tard, il arrivera quelquefois, dans les *Bourgeois de Paris*, dans *Paris et la province*, à exagérer un peu, à prêter même certaines tournures de convention à ceux qu'il fait parler; mais dans les *Scènes populaires*, son début et son chef-d'œuvre, c'est la nature saisie en flagrant délit, reproduite comme par une glace, sans *mots d'auteur*, pour employer l'expression du *Roman chez la portière*, sans que nulle part, dans cette œuvre absolument impersonnelle, l'écrivain apparaisse derrière ces personnages. Toutes ces reproductions des mœurs et du langage courants par une sorte de daguerréotype intellectuel resteront comme une collection de matériaux et de documents authentiques sur un ensemble d'hommes et de choses qui se rattachent à l'histoire d'une époque, bien que l'histoire officielle dédaigne de s'en occuper.

III

Les Variétés viennent de reprendre la comédie d'Henry Monnier : *Grandeur et décadence de Joseph Prudhomme*. Les théâtres vivent en grande partie de reprises pour le moment. C'est ainsi encore que la Porte Saint-Martin a remonté la *Reine Margot*, une pièce taillée à coups de ciseaux par M. Maquet dans le roman d'Alexandre Du-

mas, dispersant l'attention et l'intérêt en une foule de tableaux parfois sans lien, poussant le décousu jusqu'à l'incohérence et enseignant au peuple, qui prend pour argent comptant les hardies inventions des deux dramaturges, une histoire de France dont la haute fantaisie n'a plus le droit aujourd'hui de se prétendre inoffensive. MM. Dumas et Maquet ont trouvé moyen de calomnier Charles IX, Catherine de Médicis et le duc d'Alençon : en voyant ces rois et ces princes qui passent leur vie à assassiner et à empoisonner, les radicaux de la troisième galerie s'affermissent dans leur opinion que tous ces gens-là sont « de la canaille, » que le « peuple » a bien fait de guillotiner Louis XVI et de fusiller les otages et qu'il serait bon de recommencer le plus tôt possible. Le Gymnase, ne sachant plus à quel auteur se vouer, a redemandé un regain de succès à *Fernande*, l'une des pièces les plus habiles et les plus hardies de M. Sardou, mais tellement connue que le talent même de Mme Pasca aura bien du mal à y attirer la foule pendant quelques jours. Le Théâtre Lyrique a trouvé dans *Martha*, l'opéra populaire de M. de Flotow, — bouquet de fraîches et charmantes mélodies qu'on ne se lasse point de respirer, — les lendemains de *Paul et Virginie*. Le théâtre italien a rouvert avec une nouvelle reprise d'*Aïda*, où l'Albani, qui s'était révélée pour la première fois il y a quatre ans, a fait une rentrée triomphale et pris définitivement son rang parmi les étoiles.

Je souhaite au Théâtre-Historique d'attirer, avec un *Drame au fond de la mer*, la moitié seulement des spectateurs qui se sont pressés pendant un an au *Tour du monde en 80 jours*. C'est évidemment son ambition, et je crois même qu'il se contenterait à moins. La pièce, tirée par un vétéran du théâtre, M. Ferdinand Dugué, d'un roman géographique et scientifique de M. Richard Cortambert, a été faite tout entière en vue d'un acte muet qui se passe dans les régions sous-marines, et qui a pour personnages principaux des raies, des soles, des barbues, des pieuvres, des hippocampes, des pégases, des argonautes, des cadavres fantastiquement éclairés par la lumière électrique et des êtres vêtus de scaphandres, sous lesquels ils ont eux-mêmes l'air de monstres marins. Les féeries de la science tendent à s'acclimater à la scène comme dans le roman. L'ingénieur, qui tenait déjà une si grande place dans les pièces de M. Dumas fils et de M. Legouvé, va prendre définitivement l'emploi des vieux génies et des vieux chevaliers. Voici encore que le théâtre des Variétés prépare, d'après la nouvelle de M. Jules Verne, une *Fantaisie du docteur Ox*, dont le grand agent dramatique est le gaz oxygène. Qu'on prenne garde seulement de fausser la science, à force de vouloir l'animer et la vulga-

riser? Le beau résultat si tous ces drames nouveaux l'enseignaient au peuple de la même façon que la *Reine Margot* lui apprend l'histoire de France!

Les anniversaires de Racine et de Molière ont été célébrés, à la Comédie française et à l'Odéon, par de petites comédies de circonstance qui ont survécu quelques jours à l'actualité. Ces agréables à-propos appartiennent tous au genre anecdotique. M. Pierre Elzéar a spirituellement mis en scène, dans *Racine sifflé*, le désespoir de Racine après la chute de *Phèdre* et la trahison de la Champmeslé, en faisant apparaître à la fin la douce figure de la jeune fille qui va devenir la consolation et le seul amour du poëte. Dans le *Barbier de Pezenas*, MM. Blémont et Valade se sont emparés d'une tradition populaire de la vie de Molière pendant ses pérégrinations provinciales, pour faire défiler sous les yeux du poëte et du spectateur une galerie d'originaux, qui se retrouveront plus tard sur les planches du Petit-Bourbon et du Palais-Royal. Leur petite pièce est gaie, ingénieuse, pleine de mouvement et de vie. Il serait curieux de compter à combien de pièces, de mémoires, de dissertations, de tableaux a déjà donné lieu, cette légende du perruquier Gély et du fauteuil de Molière. On peut être à peu près certain que nous la verrons reparaître encore, avec celles du souper d'Auteuil et de la servante de Molière, à l'un des anniversaires prochains, avant que trois ou quatre ans ne se soient écoulés. La Comédie française a célébré Molière avec une autre légende moins souvent exploitée, bien qu'elle ne se prête pas moins aux développements comiques. Perrault raconte, dans ses *Hommes illustres*, que la famille du jeune Poquelin lui avait envoyé, pour l'arracher aux planches, son ancien maître de pension, mais que l'enfant prodigue peignit si vivement à cet ambassadeur, trop facile à la tentation, les charmes de la vie de théâtre qu'il lui fit signer séance tenante un engagement pour les rôles de Docteur. C'est Chapelle enivrant Boileau, qui lui prêchait la sobriété. Tel est le sujet qu'a traité M. Ernest d'Hervilly dans le *Magister*. M. d'Hervilly est un homme d'esprit et un versificateur adroit, posé en bon rang parmi les jeunes Parnassiens à qui semble dévolu l'entretien des petites chapelles dramatiques en l'honneur de Molière, Racine et Corneille. Il avait donné à l'Odéon, quelques semaines auparavant, la *Belle Saïnara*, une pièce japonaise, — après la Russie, le Japon est le pays le plus à la mode pour le moment, — qui se déguste comme une gorgée d'excellent thé dans une tasse à la forme rare et aux dessins bizarres. Le jeune poëte aime les curiosités du style, les images exotiques, les élégances recherchées ; il jongle avec le rhythme, il a le goût et l'aptitude des chinoiseries littéraires, ce qui va parfai-

tement dans une comédie japonaise, — le Japon est si voisin de la Chine ! — mais n'est pas aussi parfaitement à sa place dans une comédie où l'on fait parler Molière et les gens du dix-septième siècle. Le vrai Molière ne chevillait pas, et celui de M. d'Hervilly abuse terriblement de la cheville :

Mais que parliez-vous donc de déshonneur, *mon maître?...*
Seul on est l'artisan de son honneur, *vois-tu;*
Mais le talent, *ami*, ne gâte pas la chose...
Oui, c'est la gloire, *ami*, que je veux obtenir ;
Mais si ce rameau d'or je ne puis le tenir
Dans mes mains, en mourant, *oh! va*, du moins mon âme
S'envolera sans tache et pure de tout blâme.

Tout cela, — et bien d'autres, — dans une seule tirade. Il est trop clair que tantôt ce *maître* et tantôt cet *ami*, à qui l'on dit *vous* dans le premier cas et *tu* dans le second; que ce *vois-tu* et que cet *oh! va*, sont là simplement pour la rime et pour la mesure. Ce qui est pis encore, c'est de prêter à Molière le langage je ne dis pas de l'homme au sonnet, mais tout au moins du *Parnasse contemporain*, et le lyrisme champêtre qui caractérise l'école poétique moderne. Qu'eût dit sa servante, la bonne Laforêt, en l'entendant parler du reflet des eaux vives qui court, en les *moirant*, sur les herbes des rives, et du « chaume *étoilé* d'iris en fleurs » qui sourit aux passants. Qu'eût-il dit lui-même en s'entendant débiter ces vers romantiques :

Et j'avais dans les mains, *pensive arrière-garde*,
Le vinaigre rosat, le poivre et la moutarde.

Plus tard
Surgiront le vin clair et l'omelette au lard.

Une omelette qui *surgit*, c'est déjà d'une langue plus que contestable au dix-neuvième siècle, mais c'est un pur anachronisme au dix-septième, et M. d'Hervilly fera sagement, une autre fois, de consulter les lexiques, et de se méfier des métaphores modernes en faisant parler Molière.

On dit que le *Secrétaire particulier*, « comédie » en trois actes donnée à l'Odéon, était primitivement un grand « drame » en cinq actes. Les débutants comme M. d'Arlhac, à qui la direction d'un théâtre impose la garantie d'un collaborateur connu sont exposés à de pareilles mésaventures, et pour peu que les scrupules de la censure alarmée par les côtés dangereux du sujet se joignent aux inquiétudes du directeur, la pièce risque fort de n'échapper à toutes

ces épreuves qu'après avoir subi une transformation radicale. C'est sans doute faute de reconnaître son œuvre ainsi changée en nourrice que l'auteur a pris un pseudonyme sur l'affiche. Ne lui reprochons donc pas la ténuité d'une intrigue tellement inconsistante qu'il serait presque impossible de la saisir et de l'analyser. Il s'agit, comme dans le *Fils de Giboyer*, du secrétaire éminent d'un député médiocre ou ridicule, dont la femme de ce député est tombée amoureuse. Mais, au lieu de concentrer nettement l'intérêt sur un point, l'auteur l'a disséminé : il nous lance d'abord sur une piste qu'il abandonne ; il expose une situation dont il ne tire rien ; il détourne notre attention dès qu'il l'a excitée. Tout se dérobe sans cesse et rien ne se tient dans cette pièce où l'esprit ne sait à quoi se prendre. Elle se rachète par les détails, par un dialogue spirituel, par les mots fins et mordants dont fourmille surtout le rôle du député. Le public s'est diverti de ce type, pas trop invraisemblable, et joué par M. Dalis avec une verve comique effleurant la charge sans y tomber, d'un représentant qui n'est jamais parvenu à avoir une opinion politique, ce qui lui évite, d'ailleurs, la peine d'en changer, et qui, dans les cas embarrassants, a deux grandes ressources dont il use, — lui et son groupe, formé de deux amis politiques, — avec une dextérité toujours nouvelle : l'abstention et la buvette.

Nous espérions pouvoir ajouter à cette maigre récolte la nouvelle comédie de M. Sardou, *Dora*, que vient de donner le Vaudeville. Mais, de retard en retard, *Dora* a été reculée jusqu'à l'heure où notre chronique est mise en pages, et nous sommes contraints de renvoyer à un prochain article le compte-rendu de cette pièce fourmillante, adroitement et laborieusement agencée, qui demande le succès aux éléments d'intérêt les plus divers et qui offre je ne sais quel air de famille avec l'*Etrangère* de M. Dumas.

IV

En attendant le Salon, nous avons eu l'exposition des œuvres de M. Gustave Doré, au cercle de l'Union artistique, du 21 décembre au 15 janvier. Quarante-cinq tableaux, dont quelques-uns déjà connus, et à peu près autant d'aquarelles ou de dessins composaient ce salon tout intime, dont un certain nombre de morceaux nous ont révélé sous une face nouvelle le riche et fécond talent de l'artiste : je parle surtout des aquarelles où il a reproduit avec une justesse de tons, avec une finesse, une vigueur et un éclat de coloris comparables à la prodigieuse intensité de son sens pittoresque, les plus beaux aspects de la nature en Suisse, dans le Tyrol, en Ecosse,

mais surtout dans les Alpes. Pendant la belle saison, M. Gustave Doré est allé se rassasier des vues du lac de Genève et de ses alentours, et il en a rapporté une provision de sites qui suffirait à toute la vie d'un paysagiste. Nous avions souvent vu dans son œuvre des compositions comme celles où il nous montre l'enfance de Gargantua et l'entrée de Pantagruel à Paris, le retour du Derby ou les mendiants de Whitechapel, voire de magnifiques dessins où je ne sais quel sentiment fantastique s'ajoute à la réalité pour en doubler l'impression sans la dénaturer, — comme le *Rappel* où un Génie aux ailes déployées, levant l'épée d'une main, de l'autre frappe à une porte avec la crosse d'un pistolet, tandis qu'autour de lui les fenêtres s'ouvrent et les rues s'emplissent d'hommes armés qui accourent, la flamme aux yeux, prêts à mourir; ou comme la *Dernière armée*, couchée tout entière sur le champ de bataille parmi les affûts brisés et les chevaux éventrés, le drapeau seul debout, maintenu dans un effort suprême par un soldat qui se soulève à demi en s'étayant sur un monceau de cadavres, en face des vainqueurs dont la silhouette s'estompe dans le crépuscule en prenant des physionomies de spectres. Mais ce que nous y avions vu rarement, ce sont de bel es études de paysages comme le *Hameau*, le *Gouffre*, les *Environs de Montreux*, l'*Allée des Dames à Plombières*, où il a tiré de l'aquarelle un si éclatant parti pour rendre les aspects les plus variés de la nature et en reproduire toutes les impressions de calme ou d'effroi, de grâce charmante et de sublime horreur.

Le jour même où s'ouvrait l'exposition Doré, l'Académie française recevait M. Gaston Boissier, successeur de M. Patin. On assure que plusieurs charmantes femmes du monde, plus fortes en confiserie qu'en histoire littéraire et influencées aussi, sans doute, par l'époque de l'année, se sont disputé les billets pour la séance, parce qu'elles avaient confondu le nouvel académicien avec le confiseur du même nom. C'est ainsi du moins que des sceptiques, qui sont en même temps de mauvais plaisants, ont voulu expliquer l'affluence qui s'est produite à cette réception et que justifiaient suffisamment, suivant elles, ni le renom, ni la nature particulière des travaux de M. Boissier. Ils ignorent sans doute que nul n'a porté plus d'esprit et de style dans l'érudition que l'auteur de *Cicéron et ses amis*, de la *Religion romaine*, de l'*Opposition sous les Césars*, que ce professeur est un écrivain qui sait sacrifier aux Grâces et que ce Latin est Français jusqu'au bout des ongles. Pourquoi ne serait-on pas venu à la réception de M. Boissier comme on va à ses cours du Collége de France? Peut-être aussi le secret espoir d'assister à une escarmouche entre le directeur et le récipiendaire n'était-il

point étranger à cet empressement, puisque la mode est décidément venue à l'Académie de mêler quelques épines à la couronne de roses qu'on tresse au récipiendaire, de lui faire sentir sous l'éloge la pointe de la critique, quelquefois même de s'escrimer avec lui au fleuret plus ou moins démoucheté. M. Legouvé, fine lame et grand ami de la mode, devait d'autant moins faillir à l'usage qu'il n'a pas voté pour M. Boissier, comme il a jugé opportun de nous l'apprendre dans son discours. Mais c'est lui seul qui a fait tous les frais de cette petite guerre, d'ailleurs très-courtoise, M. Boissier n'ayant point eu le mauvais goût de suivre envers son prédécesseur l'exemple que lui avait donné M. Charles Blanc.

Comment l'eût-il pu? Elève de M. Patin, avec toute la génération universitaire de son âge, professeur comme lui et comme lui spécialement voué à l'étude de la littérature et des mœurs romaines, il devait traiter en aïeul le vénérable doyen de la Faculté des lettres, et concentrer en quelque sorte dans son discours tout le respect dont l'Académie avait voulu donner une preuve éclatante au vieillard en le nommant son secrétaire perpétuel. Il a finement indiqué, mais sans vouloir mettre d'ombres au tableau, les traits essentiels de cette délicate physionomie de lettré et de savant, qui choisit sa voie de bonne heure, qui marcha toujours droit devant lui, qui n'eut, chose rare de nos jours, que les ambitions de son état, qui était né conservateur, comme d'autres naissent révolutionnaires, et pourtant fut naturellement amené par les circonstances à prendre après M. Villemain, dans ce vaste territoire de la critique, une place bien à lui, où il devint un maître à son tour. Le mérite propre de M. Patin est d'avoir appliqué le premier, avec le goût, la mesure et le tact de son esprit, la méthode historique de M. Villemain à l'étude des littératures anciennes, en ne se bornant plus aux siècles classiques et aux auteurs consacrés, mais en ne craignant point de remonter aux origines, de suivre pas à pas, à travers les ruines, les laborieux tâtonnements et la formation progressive du génie latin. La fortune se plut à combler de ses faveurs un homme qui avait su borner ses désirs et régler sa vie, en s'interdisant, dans le domaine intellectuel comme dans tous les autres, les ambitions disproportionnées qui ont perdu un si grand nombre de nos contemporains. Après son favori Horace, mais d'une tout autre manière, on ne pourrait guère citer d'hommes plus heureux que le sage et digne M. Patin.

Malgré sa longueur et bien qu'il y fut question des poëtes latins et des tragiques grecs beaucoup plus que des hommes et des choses du jour, le discours de M. Boissier a été écouté avec un intérêt soutenu. Mais il faut le dire, les honneurs de la séance ont été pour M. Legouvé qui, moins réservé que le récipiendaire, n'a pas eu le

courage de se priver comme lui du concours toujours puissant de l'actualité, et dont la causerie, débitée avec art, vive, alerte adroite, tissue d'anecdotes, d'allusions, de souvenirs personnels, très-peu académique au sens ancien du mot, arrangée çà et là comme un petit drame ou une petite comédie par un homme fort expert aux choses du théâtre, a récolté maints sourires et maints applaudissements.

M. Legouvé n'a pas oublié l'allusion obligée à M. Thiers : c'est la marque de fabrique des discours libéraux ; il l'a faite du moins avec une discrétion de bon goût. Nous ne le suivrons pas dans la question de la réforme de l'enseignement secondaire, qu'il a cru devoir aborder d'une façon assez inattendue et résoudre, au moins sommairement, en un sens qui formait un piquant contraste avec l'éloge de M. Patin et qui eût fait froncer le sourcil au respectable doyen de la Faculté des Lettres. Tout en rendant grâce à son apologiste, celui-ci eût trouvé sans doute beaucoup à lui répondre ; mais il est mort et M. Legouvé a su mêler si bien la vérité au paradoxe dans cette partie de son discours, il a arrangé sa petite mise en scène avec tant de coquetterie, de prestesse et de belle grâce que les professeurs de rhétorique présents à la séance souriaient et se sentaient désarmés.

L'Académie des beaux-arts a choisi M. Paul Dubois pour succéder à Perraud. Ce choix était désigné par une opinion unanime. M. Paul Dubois avait tout près de trente-quatre ans, lorsqu'il exposa pour la première fois, au Salon de 1863 ; mais il débutait par le *Saint Jean-Baptiste enfant* et le *Narcisse au bain*, et l'on peut dire que du premier coup il fut célèbre. Son *Chanteur florentin* du Salon de 1865 le rendit presque populaire. Les personnes les plus étrangères au mouvement artistique connaissent cette exquise vignette, d'un goût d'ajustement si fin, d'une élégance si souple et si aisée, que rehausse une pointe de mélancolique rêverie. Ce n'était pas une œuvre d'un grand style : le thème ne le demandait pas ; c'était une œuvre charmante, exactement moulée sur le sujet et l'égalant, sans le dépasser. Le grand style et le grand goût, M. Paul Dubois a prouvé qu'il y pouvait atteindre dans les figures du monument de La Moricière, dont la beauté noble et tranquille a une âme. Comparez M. Dubois à lui-même dans ces trois principales étapes de sa carrière ; comparez cette figure de jeune inspiré, le *Saint Jean-Baptiste*, d'un modelé si sobre et si nerveux, d'une expression si *vibrante*, à la grâce pittoresque du *Chanteur*, à l'expression profonde et calme de la *Charité* et du *Courage militaire*, vous aurez une idée de la richesse et de la variété de son tempérament artistique et de ce qu'il a su allier de simplicité choisie et de force pai-

sible à l'ingénieuse délicatesse de son invention. Si M. Paul Dubois a débuté un peu tard, c'est qu'on avait d'abord voulu faire de lui un magistrat et qu'il usa sur les bancs de l'Ecole de droit les premières années de sa jeunesse, jusqu'au jour où, n'y pouvant plus tenir, il abandonna Thémis, comme auraient dit nos pères, pour entrer dans l'atelier du sculpteur Toussaint. Il alla compléter ses études en Italie. M. Dubois n'a pas été élève de l'Ecole de Rome, ou du moins il n'en a été qu'un élève libre. Les pensionnaires de la villa Médicis l'ont vu longtemps au milieu d'eux, s'associant à leurs travaux et à leurs études, parcourant les églises, les musées, les galeries, copiant les chefs-d'œuvre. En 1863, avec ses premières statues, il avait envoyé aux Champs-Elysées deux beaux dessins d'après un tableau de Sébastien del Piombo et une fresque de Léonard. S'il n'était sculpteur, il pourrait être peintre, la dernière exposition l'a prouvé : on se souvient qu'il y remporta à la fois la médaille d'honneur pour ses statues et la première médaille de peinture pour le portrait de ses enfants. Mais Florence le retint plus encore que Rome. Devant les maîtres toscans, il se sentit dans son climat et dans sa patrie. L'influence de cette école est restée visible en presque toutes ses œuvres. Le *Chanteur florentin* est un Donatello. On dirait qu'il y a comme un souvenir lointain de Léonard de Vinci dans la *Vierge et l'Enfant Jésus*. Le *Courage militaire* rappelle, mais librement, la figure du *Pensieroso*, comme la *Charité* fait penser au célèbre tableau d'André del Sarte. Depuis la mort de Carpeaux et de Perraud, M. Paul Dubois occupe incontestablement l'une des premières places dans cette excellente école française de sculpture, qui est elle-même la première de l'Europe, c'est-à-dire du monde, et à laquelle il ne manque, pour justifier tous les éloges de la critique, que de savoir élever la conception et la pensée à la hauteur de la science et du goût.

Un bruit s'était répandu, que tous les artistes avaient accueilli avec un empressement joyeux et que la plupart des journaux ont répété à l'envi sans avoir l'idée fort simple de la vérifier auparavant. On disait que le duc de Galliera, mort récemment à Gênes et connu par l'immensité de sa fortune autant que par la magnificence de ses dons, avait légué au Louvre la *Madeleine* de Canova. Quelle bonne fortune pour un musée dont les salles de sculpture se sont déjà enrichies depuis peu de tant de chefs-d'œuvre groupés autour de la magnifique porte qui ornait le palais Stanga à Crémone! Plusieurs ne s'arrêtaient pas en si beau chemin, et il ne leur en coûtait rien d'ajouter à cette générosité posthume la galerie de tableaux dont les visiteurs du palais Brignole-Sales et ceux de l'exposition d'Alsace-Lorraine ont pu, par quelques échantillons choisis, apprécier la

valeur. M. le duc de Galliera était un demi-Français; il aimait notre pays, qu'il a souvent habité : la nouvelle parut vraie parce qu'elle était vraisemblable. Mais si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, le vraisemblable non plus n'est pas toujours vrai.

Qui ne connaît, au moins par la gravure et par d'enthousiastes descriptions, cette œuvre séduisante? C'est bien — chose rare — Madeleine après le repentir que nous a montrée Canova : la pécheresse à genoux, ployée par la douleur, les cheveux épars sur les épaules, les flancs ceints d'une corde, les yeux noyés de larmes, contemple avec amour une croix formée de deux roseaux qu'elle tient dans ses mains défaillantes. Mais si amaigrie, si désolée qu'elle soit, elle reste toujours belle. Peut-être l'est-elle plus encore, sous ses haillons et sous ses pleurs, qu'elle ne l'était dans la pompe joyeuse de ses atours de courtisane. Je ne sais quelle grâce amollie, quel charme pénétrant et dangereux subsiste sous les macérations de la pénitence. Le ciseau de Canova avait des mollesses caressantes qui donnent au Carrare tout le velouté, toute la grâce et la morbidesse des carnations féminines, et il semble que le magique clair-obscur du Corrége colore et anime ce marbre vivant. La *Madeleine*, commandée à Canova par un prélat italien, était devenue la propriété d'un Français, M. Juliot, et on a pu la voir longtemps à Paris dans la collection du comte de Sommariva. On l'eût accueillie au Louvre comme une vieille connaissance. Il nous en coûte de dire que les conservateurs du musée n'ont appris jusqu'à présent que par les journaux le legs princier qu'on leur attribuait.

Un dernier mot sur les nombreuses inaugurations de l'année 1876, qui se sont closes le 17 décembre par celle de la statue de Mirabeau, dans la cour de l'hôtel de ville d'Aix. La fête a été toute républicaine. L'autorité militaire s'est montrée tiède. Les magistrats se sont abstenus de prendre part à l'apothéose d'un homme qui avait eu tant de démêlés avec la justice avant d'entrer dans la période historique de son existence, et qui, après une interdiction provoquée par ses folies, après ses incarcérations successives dans l'île de Ré, au château d'If, au fort de Joux, au fort de Vincennes, après l'enlèvement de Sophie Monnier, nouvel outrage à la morale et à la magistrature, après une condamnation à la peine capitale, avait fait retentir les tribunaux d'Aix de ses longs et scandaleux débats contre sa femme, en prouvant, suivant le mot de celle-ci, « qu'il avait encore plus d'esprit qu'il n'était méchant. » En revanche, on a beaucoup chanté la *Marseillaise* et crié : vive la République ! Il paraît que la Révolution a oublié « la grande trahison du comte de Mirabeau » ou qu'elle ne lui en garde pas rancune; les républicains d'Aix ont cassé, après quatre-vingts ans, le décret de la Conven-

tion qui *dépanthéonisait* Mirabeau. Ils n'ont plus voulu voir en lui que le géant Adamastor de ce cap des Tempêtes, l'homme qui déchaîna les forces révolutionnaires, non celui qui, après les avoir animées de son souffle et poussées de ses mains impures, mais puissantes, essaya de les contenir et qui seul eût pu en venir à bout. Mirabeau usa le reste de sa vie et de ses forces à vouloir relever, devant le flot terrible qui avait déjà emporté la Bastille, la féodalité, la noblesse, les ordres religieux, les parlements et les cours de justice et qui allait emporter le roi avec la royauté, les digues qu'il avait lui-même abattues : envisagée à ce point de vue, sa statue est presque un monument de réaction. Entre tous les historiens de la Révolution, M. Louis Blanc s'est montré particulièrement sévère pour cet « aventurier prodigieux, » pour ce libertin, marqué au front, dès sa jeunesse, du sceau de la malédiction paternelle, perdu de dettes et de vices, qui à quarante ans n'avait encore dépensé son exubérance de forces qu'en productions obscènes, dignes de l'Arétin, et en débauches vulgaires, conquérant Mlle de Marignane à force d'artifices et l'abandonnant après l'avoir épousée; passant de la femme du cantonnier Mourret à Mme de Monnier; de Mme de Monnier à la Saint-Huberti — laide, mais riche; — de la Saint-Huberti à Henriette Nehra; d'Henriette Nehra à Mme Le Jay; de Mme Le Jay à Mlle Colon, danseuse de l'Opéra, sans préjudice de beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer. Aussi l'*Homme libre*, organe de M. Louis Blanc, a-t-il pris sòin de faire remarquer qu'il y a « dans le panthéon révolutionnaire des noms plus glorieux et plus purs, » et de réclamer particulièrement en faveur de l'intègre, du vertueux Maximilien. « Ces hommes, dit-il, qui ont partagé le génie de Mirabeau sans partager ses faiblesses, qui sont morts martyrs et calomniés, la République, née d'eux, ne saurait manquer, tôt ou tard, de leur rendre les honneurs filiaux qu'elle leur doit. Qu'on élève à Aix la statue de Mirabeau, soit; mais pourquoi ne pas couronner à Arras la statue de Robespierre? Espérons.. »

M. Louis Blanc s'arrête à Maximilien parcequ'il est un réactionnaire, comme le citoyen comte de Rochefort vient de le lui démontrer rudement. Les *Droits de l'Homme* pousseront prochainement la logique révolutionnaire jusqu'à demander une statue pour Marat, qui remplaça Mirabeau au Panthéon. Après quoi Félix Pyat en réclamera une pour le père Duchesne. « Espérons. »

Victor Fournel.

REVUE CRITIQUE

I. *La sœur Natalie Narischkin,* par Mme Augustus Craven. 1 vol. — II. *Les réformes de Louis XVI,* par M. Sémichon. 1 vol. — III. *Un évêque au douzième siècle, Hildebert et son temps,* par M. le comte de Déservillers. 1 vol. — IV. *L'Asie Mineure et les Turcs en* 1875, par M. Auguste Choisy. 1 vol. — V. *Dans les herbages*, par Gustave Levavasseur. 1 vol. — *Drames de village,* par M. Alphonse Baudoin. 1 vol. — *Les Songères,* par M. Robinot-Bertrand. 1 vol. — VI. *Dictionnaire universel des littérateurs,* par M. Vapereau. 1 vol.

I

Un soir du mois de janvier 1845 j'étais au grand théâtre de Moscou. La troupe allemande, venue extraordinairement de Saint-Pétersbourg, chantait *la Muette de Portici*, l'opéra le plus en faveur durant cet hiver, et Sivori devait se faire entendre dans les entr'actes. *Great attraction!* L'immense salle était comble. Les loges, dans ce théâtre, ne sont séparées qu'à hauteur d'appui, ce qui fait qu'on peut se voir et se parler de l'une à l'autre. La plus voisine, à gauche de celles du général où je me trouvais, ne contenait que des dames accompagnées d'un vieillard et d'un officier aux Gardes, qui sortait de temps en temps avec quelques-unes d'elles. La plus jeune ne bougea pas et ne prit que très-peu de part au spectacle. Elle ouvrait et refermait souvent une brochure de petit format, qu'elle paraissait impatiente de lire, ce qui me la fit remarquer. Un moment j'eus la curiosité de me pencher, comme pour mieux voir sur la scène, mais en réalité pour découvrir quel était l'ouvrage qui avait le pouvoir de l'arracher ainsi à l'intérêt du spectacle. Grande fut ma surprise : c'était le récit de la conversion miraculeuse du P. Ratisbonne, qui faisait alors grand bruit dans le monde catholique. Quand je parlai de cela, le lendemain en allant faire ma visite de remerciement chez le général S., on se regarda avec une sorte d'effroi et l'on échangea, en russe, quelques mots que je ne

saisis qu'imparfaitement, mais qui me parurent exprimer plus de déplaisir que d'étonnement.

— Vous connaissez, me dit-on, la personne qui lisait cela?

— Nullement, répondis-je.

— En tout cas, ajouta-t-on, n'en parlez pas ailleurs. Ce n'est rien, mais vous connaissez assez notre pays pour comprendre tout ce qu'une indiscrétion sur une chose de ce genre pourrait amener d'ennui.

Je savais en effet que l'attention du gouvernement était éveillée sur les mouvements d'idées politiques et religieuses qui agitaient alors la Russie et en particulier la vieille capitale des tzars, refuge connu des mécontents, et où l'activité des esprits dans l'ordre spéculatif était d'autant plus grande qu'il n'y en avait aucune autre. La conversion au catholicisme d'un jeune attaché diplomatique de la haute aristocratie venait précisément d'y causer une émotion profonde. On en murmurait dans tous les salons, et, comme il arrive toujours en pareil cas, il n'était question que d'autres défections religieuses prêtes à éclater. Je me tus.

Depuis longtemps, le souvenir de cette soirée théâtrale et de l'incident qui lui avait alors donné, pour moi, de l'intérêt m'était sorti de la mémoire, quand il m'est revenu, l'autre jour, en lisant le curieux et touchant volume que Mme Craven a récemment écrit sur la vie de la sœur Natalie Narischkin [1], cette fille de boyard, dont l'une des parentes avait ceint la couronne impériale de Russie et que Paris a vue porter avec bonheur, pendant plus de trente ans, la cornette des Filles de Saint-Vincent de Paul. Je lis dans cet ouvrage que Natalie Narischkin était à Moscou vers le temps dont j'ai parlé, et que, bien que rentrée déjà dans le sein de l'Église catholique, elle dissimulait, à la prière de ses parents, sa conversion encore ignorée et fréquentait avec eux le monde. Serait-ce elle que j'avais vue faisant à l'Opéra une lecture si peu en harmonie avec le lieu? Il y a des raisons d'en douter; mais on comprend ce que la possibilité seule a dû pour moi ajouter à l'attrait du livre!

Cet attrait du reste s'était fait sentir bien avant d'arriver au chapitre de la conversion de Natalie et de son retour à Moscou : il naît à la première page, qui relie intimement ce récit au *Récit d'une Sœur* et en fait, pour une bonne partie au moins, la continuation désirée. Jusqu'à son abjuration et à son entrée en religion, la vie de Natalie Narischkin est, en effet, unie à celle d'Olga, d'Alexandrine et de Pauline de la Ferronays. C'est par Olga, la plus jeune, que s'était formé le lien qui les unissait. La mort de cette tendre amie ne le rompit point. Natalie reporta sur les survivantes l'affection qu'elle avait pour la chère défunte, et l'effet qu'elle en éprouva n'en fut que plus puissant. La fréquentation

[1] *La sœur Natalie Narischkin, fille de la charité de Saint-Vincent de Paul*, par Mme Augustus Craven. 1 vol. in-8°, Didier, édit.

d'Olga avait doucement incliné son cœur vers le catholicisme : celle des sœurs aînées lui imprima une décisive impulsion.

C'est d'Alexandrine que cette impulsion vint surtout. Natalie l'avait aperçue, cinq à six ans auparavant, dans les premiers jours de son mariage et en possession d'un bonheur profond, malgré les nuages dont il était voilé parfois. Quand elle la revit, Alexandrine était veuve, « dans ce deuil qu'elle ne devait plus quitter, dit Mme Craven, dans cette séparation absolue du monde, qu'elle ne devait plus revoir, et cependant dans cette sérénité que lui avait donnée la possession de la vérité achetée au prix de tout le bonheur de la terre, et qu'elle n'estimait pas avoir payé trop cher. Son seul aspect était un enseignement éloquent et touchant. Natalie, ajoute Mme Craven, n'en comprit pas alors la signification tout entière, mais elle en reçut une impression vive et profonde. »

Alexandrine de la Ferronays n'est pas toutefois la seule qui disposa Natalie Narischkin à l'effort héroïque qu'elle devait accomplir ; la Providence lui avait déjà ménagé et lui préparait encore, pour l'avenir, des relations qui, dans des mesures différentes, devaient, à leur insu pour la plupart, aider sa marche vers la vraie lumière. L'histoire de ces rencontres, en apparence fortuites, de ces connaissances nées du hasard, dirait-on, a fourni à Mme Craven la matière d'une galerie de portraits, qui fait passer sous nos yeux, comme un défilé d'ombres, tout un monde d'élite aujourd'hui disparu, mais dont la mémoire n'est pas éteinte. Cette évocation a un charme mélancolique et attachant.

A l'influence des personnes avec lesquelles Natalie Narischkin se trouve en contact, se joint, dans l'économie providentielle de sa conversion d'abord et de sa vocation plus tard, le fait du long séjour de sa mère hors de la Russie, et, par suite, la pratique intermittente et à peu près sans influence sur son cœur et son esprit de la religion dans laquelle elle était née. Ajoutons-y la liberté laissée par Mme Narischkin à ses filles de fréquenter, à titre de curiosité, les cérémonies religieuses des pays catholiques où elle résidait. D'extérieures qu'elles étaient d'abord, les séductions du culte catholique devinrent intimes pour Natalie ; après avoir été un spectacle attrayant, nos solennités furent pour elle un besoin ; elle accompagnait ses amies aux églises, s'y agenouillait et y priait avec elles. Ainsi se trouva levé d'abord, pour le jour du véritable appel, l'obstacle le plus résistant peut-être de tous, celui de l'habitude. Mais, en revanche, que d'autres devaient se produire, auxquels, dans ce pieux groupe d'amies, on n'avait point songé ! On ne s'attendait pas, en particulier, à la résistance que pourrait faire la mère de Natalie qui s'était montrée si tolérante et si large à l'endroit des choses religieuses. Mais quand Mme Narischkin vit ses deux filles aînées (Natalie, la seconde avait entraîné Catherine, la première) tomber à

ses genoux et lui demander la permission de quitter la religion de leurs aïeux, tous ses préjugés d'éducation se ranimèrent, tous les désagréments et tous les périls qu'un pareil acte devait faire naître sous un gouvernement comme celui de l'empereur Nicolas, se présentèrent à son esprit, et elle refusa nettement. Mme Craven s'explique très-bien aujourd'hui, chez une mère, une veuve chargée du sort de cinq enfants, sujette du plus autocrate des souverains du monde et totalement étrangère aux préoccupations religieuses, l'opposition formelle que Mme Narischkin fit à la demande de ses filles. Mais l'apprécia-t-elle de même alors? Il est permis d'en douter. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de concert avec sa belle-sœur, Alexandrine, et sous l'ardente inspiration de celle-ci, elle se prêta, pour l'accomplissement du dessein des deux néophytes, à l'exécution d'un plan qui n'était ni plus ni moins qu'une sorte d'enlèvement temporaire et dont il faut l'entendre raconter elle-même en toute franchise l'échec dramatique et comique à la fois.

Cette abjuration, qui avait failli s'opérer par des moyens que condamne l'esprit de l'Evangile, ainsi que, dans le temps, le fit remarquer le P. de Ravignan, s'accomplit moins d'un an après, à la suite d'un événement naturel, mais imprévu, la mort de Mme Narischkin. Ce ne fut pas encore sans difficulté pourtant; au récit que nous en trouvons dans l'ouvrage de Mme Craven, la pensée se porte tout de suite vers ce qu'ont dû faire, sans doute, dans les familles romaines, les femmes et les filles de patriciens qui, les premières, embrassèrent le christianisme. Grand est le soulagement qu'on éprouve quand on la voit communier à Venise, le 15 août 1844, de la main du supérieur des Jésuites, puis lorsque, quelques semaines après, on la trouve à Moscou, où elle avait dû se rendre avec son frère et ses sœurs, et qu'on mesure, à l'épouvante que cause à tous les siens la découverte de sa conversion, les formidables impossibilités qu'elle aurait eues à la réaliser, si elle ne l'eût fait plutôt. La terreur causée par la haine, en ce moment à l'état aigu, que l'empereur Nicolas portait au catholicisme était cependant le plus grave obstacle; car, il faut le dire avec Mme Craven, à l'honneur de la noblesse moscovite d'alors, il y avait chez les gentilshommes de la génération d'Alexandre, élevés pour la plupart sous l'influence des idées françaises, une réelle intelligence des besoins supérieurs de l'âme et un véritable respect de la liberté de conscience. Natalie en eut la preuve dans sa famille même. Ici se place, dans le livre de Mme Craven, une noble scène que nous ne pouvons, malgré les limites qui nous sont imposées, nous empêcher de citer.

Mlle Narischkin se trouvait à Moscou, chez son oncle paternel, à l'époque des fêtes de Pâques, où c'est, pour tous les fidèles de l'*Eglise orthodoxe*, un devoir strict de communier, en quelque état de

conscience qu'ils soient d'ailleurs : la police surveille avec vigilance l'accomplissement de cette prescription. Toute la famille Narischkin avait donc communié ostensiblement : Natalie seule s'en était abstenue. Grand scandale pour tous, grande douleur pour le maître de la maison, vieillard vénérable et chrétien sincère ! Il mande sa nièce dans son cabinet.

« On peut se figurer, dit Mme Craven, ce qu'elle éprouva, lorsqu'après la messe son oncle Alexis la fit appeler, et avec quelle émotion elle se rendit auprès de lui et ensuite l'écouta en silence, tandis que, du ton le plus paternel, après lui avoir adressé quelques reproches sur sa tiédeur, il l'interrogea sur le motif qui l'avait empêchée d'accomplir, avec sa famille, un devoir aussi formel et aussi sacré que celui de la communion pascale, et, comme pour donner plus de poids à cette remontrance, il ajouta qu'en vérité il *aimerait mieux la savoir catholique romaine, qu'indifférente aux devoirs de sa religion.* Le ton triste et la voix émue de son oncle, ainsi que ces dernières paroles eussent suffi pour faire jaillir la vérité des lèvres de Natalie, lors même qu'à une question aussi directe toute réponse évasive n'eût pas été un mensonge. Aussi, sans hésiter davantage, elle lui répondit par un récit détaillé et exact de tout ce qui s'était passé pour elle dans les années précédentes. . . . .
. . . .

« Sans doute Dieu mit sur ses lèvres les paroles qu'il fallait dire et disposa celui qui l'écoutait à l'entendre ; car tandis qu'elle attendait en tremblant ce qu'il allait répondre, elle vit avec un soulagement inespéré les yeux de son bon oncle se mouiller de larmes et se fixer sur elle d'un air triste, mais sans aucune sévérité... Oh ! ce fut là un moment dont elle conserva le tendre et reconnaissant souvenir toute sa vie ! Quelque affligé et même effrayé que fût cet homme excellent de la révélation qu'il venait d'entendre, non-seulement il répondit à sa nièce avec douceur et sans aucune amertume, mais il l'embrassa tendrement et l'assura que, malgré cet aveu, il l'aimait toujours et que jamais l'affection qu'il avait pour elle n'en serait altérée ! »

« Elle ne le fut point, en effet, ni alors, ni jamais, » ajouta Mme Craven. Et pourtant cette nièce réfractaire ne s'en tint pas là ; cette fille de boyard, qui, chez elle, était servie par des esclaves, se fit, peu après, fille de la charité et servit, le reste de sa vie, les pauvres.

Mme Craven a raconté, avec un sentiment très-délicat du développement de la vie spirituelle dans un cœur élevé et pur ce nouveau pas fait par son amie dans la voie des saints. Comme pour le premier, Natalie Narischkin fut aidée par des circonstances toutes naturelles en apparence et des rencontres de pur hasard, eût-on dit, mais où, en y regardant bien, on voit manifestement une prédestination divine.

Ici encore se retrouvent des noms chers à la France et à l'Eglise, et d'autres qui mériteraient d'être plus connus, en particulier, celui d'une Anglaise revenue tout récemment au catholicisme, Mme Néville, dont le zèle fervent et même un peu exalté ne fut pas étranger à la direction active et pratique que prit chaque jour davantage la piété de la nouvelle convertie.

Ici encore le récit est partout animé des souvenirs personnels de l'écrivain, des confidences qui lui ont été faites, des lettres qu'elle a reçues ou qui lui ont été communiquées. Mme Craven s'y est laissée aller plus que dans ses autres Mémoires, aux réflexions que lui suggèrent les faits, et ces réflexions prennent toujours sous sa plume une expression émue ou un tour ingénieux. C'est ainsi qu'en parlant des effets de la vertu, Mme Craven s'écrie : « La science étudie avec passion tous les mystères de la nature ; elle contemple avec une juste attention et un respect infini le développement des germes déposés au sein de la terre ; elle se perd dans l'étude des transformations diverses que peut subir la matière. Combien il est étrange qu'à côté de ce monde extérieur, déjà si beau et si rempli de mystères, tant de savants négligent cet autre monde, non moins mystérieux, non moins digne d'étude, à coup sûr, dont les fruits apparaissent mûris au dehors et surprennent ceux qui les contemplent ! » Ailleurs, elle écrit à propos du coup d'œil pénétrant avec lequel un saint prêtre lazariste découvrit l'intensité de la grâce qui agissait en Natalie, même avant sa conversion : « Il est des plantes qui ne peuvent naturellement s'épanouir sous le soleil de nos climats, et dont on ne peut voir poindre la fleur sans être assuré qu'elles ont subi l'influence d'une température plus élevée que celle où nous vivons. » Dans un autre endroit, Mme Craven signala cette singulière infériorité du corps, vis-à-vis de l'âme : le corps n'agit sur le corps qu'à l'état malade ; il n'y a pas contagion de santé physique. Il en est autrement de la santé morale : le contact d'une âme saine est le meilleur remède pour une âme malade.

Natalie Narischkin l'éprouva cent fois. Ses progrès vers la vérité et la vertu furent toujours dus aux fréquentations que Dieu lui ménagea. L'une des premières et des plus fécondes en résultats, fut, nous l'avons dit, celle d'Alexandrine de La Ferronnays, dont le saint veuvage l'avait si profondément impressionnée. Parmi les faveurs que Dieu réservait à Natalie en récompense de fidélité à répondre à sa grâce fut celle de revoir encore Alexandrine avant sa mort. « Dans le moment où Natalie Narischkin quittait le monde, dit Mme Craven, Alexandrine de La Ferronnays, épuisée par les excès de sa charité, allait quitter la vie. A cette heure solennelle pour toutes les deux, elles voulurent se revoir, et déjà revêtue de son habit, la nouvelle servante des pauvres fut introduite auprès de son amie mourante.

Cette rencontre (presque aussi solennelle que celle de Bruxelles, 1843, lors de la mort d'Olga) fut toute remplie de la lumière qui les environnait l'une et l'autre et elles n'échangèrent ensemble que des paroles d'espérance et de joie. Alexandrine, avant d'aller rejoindre Olga, vit ainsi, de ses derniers regards, la réalisation complète de la prière que sa jeune sœur avait emportée dans l'éternité. »

Je m'arrête ici, au moment où Natalie Iégorovna Narischkin est devenue la sœur Natalie. C'est la fin de la première partie du livre de Mme Craven, la plus dramatique, la plus curieuse, la plus remplie de péripéties saisissantes. La seconde n'est pas d'un intérêt moins grand, mais cet intérêt est d'un autre genre. Après avoir suivi Natalie dans son courageux voyage à la recherche de la vérité, il y a en effet une véritable satisfaction à la voir en jouir et y déployer son activité. Mais les œuvres d'une fille de la Charité, on les connaît d'avance : sans l'agrément personnel qu'elles y apportent, elles sont toutes les mêmes. Ce qu'il y a de particulier à dire de celles de sœur Natalie est contenu dans cette exclamation que laissa échapper le gardien du cimetière où elle est enterrée, lorsqu'il vit la foule immense et toute en larmes qui accompagnait son cercueil : « Oh ! s'écria-t-il, comme il fallait que cette sœur fût bonne pour être tant aimée ! »

La bonté, c'est tout ce que l'on savait alors de la sœur Natalie, et on la pleurait. On connaît aujourd'hui, grâce au livre de Mme Craven, sa grandeur d'âme et son courage et l'admiration se joint pour elle aux regrets.

II

Un des lieux communs les plus audacieux que l'esprit de parti ait fait prévaloir chez nous, est celui qui attribue à 1789 l'honneur de toutes les réformes, de toutes les améliorations de notre état social actuel. A en croire la tourbe des histoires de la Révolution, les hommes que fit surgir cette année fatidique de 89 eurent les premiers l'idée de ces changements, et, les premiers, en tentèrent la réalisation. Avant eux, on n'avait rien imaginé et rien fait pour arracher le pays aux abus funestes, né du temps, de la routine et des excès du pouvoir monarchique.

Or, si quelque chose est aujourd'hui prouvé, c'est que durant les quinze années qui précédèrent immédiatement 89, la guérison du mal dont souffrait la France dans sa constitution économique, politique et sociale fut l'objet de vives préoccupations, d'études sérieuses, d'essais nombreux, et que l'initiative en appartient souvent, sinon toujours, au prince qu'on accusa d'en être l'ennemi.

De nombreux travaux ont mis le fait, dans son ensemble, hors de contestation. Quant à la part qui, dans ces tentatives réformatrices,

revient personnellement au prince qui régnait à cette date, elle n'avait peut-être pas été jusqu'ici suffisamment faite. Peut-être est-on encore trop généralement disposé à croire que l'honnête successeur de Louis XV se borna, dans sa paternelle bienveillance, à accueillir les projets que lui soumettaient ses ministres, et que, né timide, comme on sait, il n'était pas homme à proposer aucun plan ou à provoquer aucune mesure. A cet égard, on se trompe. Un livre riche de renseignements que vient de publier un avocat de Rouen, connu déjà par d'excellents travaux historiques, M. Sémichon[1] ne permet plus de réduire Louis XVI à ce rôle de souverain débonnaire et passif. Oui, l'on sera obligé de le reconnaître, au moins dans une certaine mesure, après avoir lu cet ouvrage : la bonté de Louis XVI fut active, ingénieuse, hardie même hélas ! jusqu'à l'imprudence.

Qu'on ne s'en étonne pas ; le besoin de réformes était depuis longtemps senti partout, même autour du trône, et Louis XVI n'était pas sans connaître les idées qu'avait hautement professées, sur ce point, l'illustre petit-fils de Louis XIV. Il ne devait pas ignorer que le grand dauphin avait dit et écrit, du vivant même de Louis XIV : « Il s'agit de se ressouvenir de la vraie forme du royaume et de tempérer le despotisme, cause de tous nos maux, » et qu'il rêvait, pour le jour où il serait roi, de ranimer la vie des provinces, de ressusciter les Etats, et de revenir en tout aux traditions de la royauté limitée d'autrefois. Ces vœux qui, du temps de Louis XVI, étaient devenus généraux et qui se formulaient dans de nombreux écrits, ne lui étaient donc pas suspects. Loin de les repousser, comme autour de lui bien des esprits d'ailleurs éclairés étaient disposés à le faire, par crainte des hommes qui s'en étaient constitués les organes, il montra, dès le premier jour de son règne, un grand empressement à y répondre. Chaque année de son règne fut marquée par une réforme. Un fait, dit M. Sémichon, permet de juger de l'étendue du travail législatif de cette période relativement courte : « Le recueil général des anciennes lois de la France donne deux volumes pour les cinquante-neuf années du règne de Louis XV et six volumes pour les quinze années du règne de Louis XVI. » Le roi n'eût-il fait que s'y prêter, que déjà sa gloire serait belle ; mais Louis XVI fit plus que d'agréer les propositions de ses ministres ; il les devança plusieurs fois, fut l'inspirateur et le promoteur du plus grand nombre des changements qui furent faits ou projetés. « Pour s'en rendre compte, ajoute M. Sémichon, il suffit de lire les ordonnances, les préambules surtout, que Louis XVI a souvent rédigés lui-même. »

[1] *Les réformes sous Louis XVI. Assemblées provinciales et Parlements*, par Ernest Sémichon, avocat, ancien conseiller général. 1 vol. in-8°. Didier, édit.

Malheureusement ce prince, qui avait une si juste vue des réformes à opérer, débuta par la mesure qui devait mettre le plus d'obstacles à ses généreux desseins, nous voulons dire le rétablissement des Parlements, corporation hautaine, tracassière, totalement dénuée d'esprit politique et qui se suicida elle-même en neutralisant les bonnes intentions de la royauté. Mais, outre une puissante coalition d'intérêts bourgeois, les Parlements avaient pour eux l'aveugle popularité que leur avait valu leur opposition systématique ainsi que la faveur de la presse déjà maîtresse de l'opinion dans les hautes classes de la société.

Sauf cette mesure funeste, qui fut une concession à l'engouement public, toutes les réformes essayées par Louis XVI étaient sages, bien conçues et propres à prévenir la catastrophe vers laquelle courait le pays. M. Sémichon les passe en revue et les apprécie toutes : la simplification de la maison du roi, la reconstitution de la marine et de l'armée, l'administration des finances, l'instruction criminelle et les lois pénales, et en particulier la grande institution des Assemblées provinciales, à laquelle l'auteur a consacré la plus grande partie de son travail.

La réduction de la maison du roi, qui eut pour conséquence la diminution des pensions et faveurs royales, n'avait pas seulement pour but l'allégement du budget, mais c'était, dans la pensée du roi, selon M. Sémichon, une réaction de haute portée contre la politique de Louis XIV, dont tous les efforts avaient tendu à attirer les nobles à la cour pour annuler leur influence en province. Quoi qu'il en soit, cette résolution du jeune roi, quoique bien modérément exécutée, fut l'une des principales causes de l'opposition que lui firent la noblesse et la haute bourgeoisie : le sentiment de la dignité de corps s'était perdu dans ces deux classes.

Si nous nous arrêtons un instant sur cette réforme, c'est qu'elle fut la première dont s'occupa le roi et qu'elle vint exclusivement de lui. Ce qui lui appartient personnellement dans les autres est plus difficile à déterminer. Quand M. Sémichon après avoir exposé l'ensemble législatif de ces quinze ans de règne, se demande : « Quel en fut l'auteur ? » et répond : « on ne peut en douter; ce fut le roi, » il veut dire sans doute que, par la loyale et généreuse disposition qu'il montra à sortir des errements du passé, Louis XVI ouvrit la voie aux nombreux changements que ses ministres entreprirent. Il y en eut, en effet, pour lesquels ce prince ne devait pas avoir personnellement beaucoup de compétence, tels que ceux de la guerre, de la marine et de la législation criminelle. De ceux-ci, du reste, M. Sémichon ne dit guère qu'un mot; il n'y en a qu'une seule des réformes de l'époque sur laquelle l'auteur de l'ouvrage qui nous occupe entre dans de larges développements, parce que dans son opinion, c'est celle qui pouvait avoir le plus d'ave-

nir, n'étant qu'une rénovation du passé : les Assemblées provinciales. « C'était, dit M. Sémichon, la plus vieille forme de la vie politique de notre nation. » Et il en esquisse rapidement l'histoire en appuyant particulièrement sur celle des pays les plus récemment annexés à la couronne où ces assemblées s'étaient maintenues avec une autorité et des attributions très-considérables. Proposée par Fénelon au duc de Bourgogne, réclamée par le marquis de Mirabeau, *l'ami des Hommes*, en 1720 et, plus tard, par le marquis d'Argenson, l'institution des Assemblées provinciales fut décrétée enfin par Louis XVI, sur la proposition de Necker, en 1778. Dans la pensée du ministre, ces assemblées particulières n'excluaient pas la réunion d'une assemblée générale, mais l'idée de celle-ci fut provisoirement écartée. Les assemblées provinciales fonctionnèrent d'abord dans quelques États, mais furent abandonnées à la chute de Necker, qui tomba, surtout pour cette rénovation, devant l'opposition des Parlements. On revint, comme on sait, aux assemblées provinciales en 1787 ; le 1er juin de cette année parut l'ordonnance royale qui instituait ces parlements locaux. On trouvera dans le livre de M. Sémichon des détails peu connus sur leur organisation, et presque une histoire inédite de l'assemblée particulière de la province de Normandie. Il y a là, pour l'édification de notre temps, des faits de détail utiles à recueillir. Ce fut là, comme dit l'auteur, un beau spectacle ; les assemblées s'occupèrent des intérêts publics avec intelligence et désintéressement, commencèrent des réformes et fondèrent des institutions qui, poursuivies avec constance, auraient pu sauver le pays et lui éviter les périls de la cure radicale à laquelle, l'opposition des uns, l'inertie des autres, l'aveuglement de tous le condamna finalement. Il est quelqu'un toutefois à qui ce reproche d'aveglement, d'opposition, d'inertie ne saurait être fait ; quelqu'un qui avait voulu et même avait, en partie, réalisé tout ce qu'il y a de bien dans les réformes et les institutions de 1789, en évitant presque toujours ce qui s'y est introduit de mauvais : c'est Louis XVI.

Voilà ce qu'a voulu établir M. Sémichon, dont le livre un peu négligé de forme, mais plein de faits importants, aurait pu, à notre avis, s'intituler : *la Révolution avant* 89, ou : *la Révolution avant la révolution.*

III

Depuis que l'Evangile a été annoncée au monde, il n'y a presque pas de siècle où la question religieuse n'ait tenu la première place, et n'ait ainsi témoigné de l'élévation que le christianisme a mise dans les pensées des hommes. Notre époque même en est une preuve. Le combat, dont la vérité religieuse est à peu près partout l'objet, atteste sa présence et l'empire qu'elle exerce. On ne l'attaquerait pas tant si elle

n'était pas réellement puissante. Et encore cherche-t-on moins à l'anéantir qu'à la confisquer à s'en faire un instrument, à l'exploitation enfin. Bonaparte, la plus haute expression du génie révolutionnaire, ne voulut-il pas avoir le pape entre ses mains, puis se faire pape lui-même? Et c'est ce qu'ont ambitionné, plus ou moins ostensiblement, tous les pouvoirs sortis de la même source. C'est ce qui fait que notre siècle ne diffère pas, autant qu'on serait porté à le penser, de ceux du moyen âge, où exista en permanence et partout, sur les petits comme sur les grands théâtres, cet antagonisme appelé la lutte du sacerdoce et de l'empire. Voilà pourquoi l'histoire de cette lutte, qui ne finira qu'avec le christianisme, offre toujours un grand intérêt.

C'est de cette lutte, si souvent étudiée de nos jours, qu'il s'agit encore dans le livre très-neuf, quant aux faits, très-pur quant à la doctrine et très-distingué quant au style, que vient de publier M. le comte de Déservillers : *un Evêque au douzième siècle*[1].

Le douzième siècle fut le siècle religieux par excellence, plus religieux peut-être, quoi qu'on en ait dit, que ne l'a été le treizième; le siècle qui fit les grandes croisades et termina l'interminable querelle des investitures. Nous connaissons les hommes qui, du côté de l'Eglise, furent au premier rang dans le double combat de ce siècle contre l'invasion de l'islamisme et celle du pouvoir séculier : saint Bernard, Lanfranc, saint Anselme. Mais ce sont là des moines. A côté d'eux, dans les hauts grades du clergé séculier, il y eut d'autres champions dignes aussi d'être connus. Ils durent même être nombreux, à en juger par la continuité de la croisade et la forte résistance que l'ambition féodale rencontra. C'est un de ceux-ci, un évêque du Mans, jusqu'ici peu célèbre, que M. de Déservillers a pris pour sujet d'étude. Hildebert (c'était son nom) avait droit à l'honneur de ce choix par la distinction de son origine, par son talent, par le rôle considérable qu'il joua dans son pays et son temps, et, à quelques égards, par le caractère qu'il montra.

Malgré la physionomie germanique de son nom, M. de Déservillers pense qu'Hildebert appartenait à cette aristocratie des gens d'affaires (*agentes in rebus*), romains ou gaulois, qui s'étaient maintenus libres à côté des conquérants auxquels ils étaient nécessaires, à peu près comme les *Phanariotes* dans l'empire grec après la conquête des musulmans et avaient pris place dans la hiérarchie féodale. C'était un lettré brillant sorti des écoles de Cluny et de Tours, et qui avait eu pour maître en théologie le fameux Béranger, dont il se sépara hau-

[1] *Un Évêque au douzième siècle. Hildebert et son temps*, par M. le comte de Déservillers. Préface par M. Amédée de Margerie. 1 vol. in-8°. Librairie Périsse.

tement en matière de doctrine, mais dont il resta toujours l'ami ; fidélité qui a scandalisé plusieurs écrivains modernes, mais que peut expliquer ou excuser la dignité de mœurs que garda du moins l'hérésiarque au milieu de sa révolte contre l'Eglise. Les contemporains qui (remarque bonne à faire aujourd'hui) ne s'étaient point hâtés d'anathématiser le professeur tourangeau, ne firent pas à son disciple un crime de sa reconnaissance. Et la preuve, c'est qu'Hildebert fut maintenu à la tête des écoles du Mans, et que l'évêque Hoël le nomma aux fonctions importantes d'archidiacre, au bout de sept ans de professorat. Ce professorat serait curieux à étudier maintenant. « Ce qui nous reste des œuvres d'Hildebert nous révèle, dit M. de Déservillers, quels devaient être la forme et les principes de son enseignement. Ses lettres nous montrent avec quelle facilité et quelle élégance il devait s'exprimer. Chez lui, les idées abondent et l'expression en est heureuse et facile. Hildebert cite les auteurs sacrés et les auteurs profanes ; la révélation divine et la sagesse humaine sont chez lui comme deux fleuves sortant de la même source et qui viennent rejoindre leurs eaux dans son discours. Son *Traité de l'honnêteté et de l'utile* étonne par l'immense connaissance qu'il montre de la littérature ancienne. Hildebert a composé ce traité, d'une morale très-pure, en réunissant des citations de Cicéron, de Sénèque, de Salluste, d'Horace, de Térence, de Juvénal, de Perse, etc. Son style ne figure, pour ainsi dire, dans cette œuvre, que comme une riche monture qui réunit et qui enchâsse des pierres précieuses. La supériorité de son esprit le faisait échapper à toute manière étroite et absolue d'envisager les hommes et les choses. Partout où il rencontrait le beau et le bien, il aimait à le citer, et il retrouvait l'empreinte de Dieu, soit dans la conscience humaine, soit dans le travail de la raison séparée par de longs oublis de la révélation primitive et qui n'en apercevait plus que des rayons douteux et brisés. Du haut de la vérité, il regardait avec intérêt, plus que cela, avec enthousiasme, les efforts de ces intelligences s'élançant en dehors des ténèbres qui les entouraient et, à l'aide de quelques lueurs qu'envoyaient encore une tradition lointaine, arrivant presque aux sublimes clartés de la révélation. »

« Non ! » s'écrie l'historien de Hildebert en voyant ainsi quelle élévation et quelle largeur d'idées présidait à la direction de l'enseignement catholique du douzième siècle et en songeant sans doute aux pitoyables réformes qu'on a essayé de lui faire subir, il y a quelque temps en France, sous prétexte d'orthodoxie : « non il y a dans l'activité intellectuelle des anciens quelque chose qui touche et qui attire. Quand l'essor de la pensée s'arrête, ils se rejettent sur la forme : c'est pour ainsi dire le génie humain refoulé sur la nature. Mais la perfection de la forme n'est-ce pas un côté de ces divines harmonies qui,

elles aussi, révèlent l'infini et qui soulèvent en nous cette voix intérieure et cachée dont Dieu seul connaît la profondeur. »

D'archidiacre du Mans, Hildebert fut fait évêque par l'acclamation du peuple. L'intérêt de sa vie grandit avec son rôle et de littéraire devient politique. A partir de ce moment commence pour Hildebert une vie de combats. Si l'on veut avoir une idée des difficultés dont était entouré, au douzième siècle, le gouvernement d'un diocèse, il faut lire le livre de M. de Déservillers. La querelle des investitures, nous l'avons dit, était générale et éclatait partout où se rencontraient face à face les deux pouvoirs. La lutte engagée entre les papes et les empereurs se répétait, sur une plus petite échelle, entre les évêques et les rois, entre les curés et les châtelains. Partout l'Eglise et la féodalité étaient aux prises. Hildebert avait été fait évêque, nous venons de le dire, par acclamation et sans l'agrément du prince dans les domaines de qui se trouvait le Maine. Or ce prince était Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie, émule de Henri IV, aussi entiché de sa domination sur l'Eglise que pouvait l'être l'héritier des Othons. « Dès le jour de son élévation, dit M. de Déservillers, Hildebert vit se former les orages qui ne cessèrent de fondre sur lui pendant tout le cours de son épiscopat. S'il ne recula pas, ce n'est point qu'il aimât la lutte : son caractère pacifique, ses habitudes studieuses, sa piété douce, tout la lui faisait redouter; mais il était de ces natures qui puisent dans leur conscience une force surhumaine qui les maintient à la hauteur de tous leurs devoirs et de tous les sacrifices.

C'est dans l'historien d'Hildebert lui-même qu'il faut lire la suite des persécutions auxquelles le prélat fut en butte de la part de l'oppresseur anglais jusqu'au jour où la flèche de Tyrel délivra involontairement de sa tyrannie les Saxons et l'Eglise dans les broussailles de la « forêt nouvelle. »

Mais les prétentions des tyrans féodaux, grands et petits, n'étaient pas les seuls obstacles que rencontrât alors un évêque qui voulait remplir son devoir : la révolte et l'hérésie couvaient toujours au sein du clergé. L'organisation compliquée du temps fournissait aux clercs de nombreux prétextes de résistance, que favorisait souvent l'appui des autorités séculières ; et, à cause de son ardeur même, la foi des populations se laissait aisément surprendre par les charlatans de vertu. Le nouvel évêque du Mans fut dénoncé au roi son ennemi par ses chanoines insurgés, et, au retour d'un pèlerinage à Rome, il trouva, un beau jour, sa ville épiscopale affolée d'admiration pour des religieux girovagues, qui, sous couleur de christianisme épuré, lui prêchaient une de ces impures doctrines orientales dont l'Eglise du moyen âge eut autant de peine à débarrasser la chrétienté que de la lèpre.

Une autre sorte de difficulté inhérente au gouvernement épiscopal de ce temps, et que le nôtre ne connaît plus guère, ou dont le monde aujourd'hui s'aperçoit peu, remplit de fréquents et graves ennuis la carrière d'Hildebert : nous voulons parler de ses démêlés avec les autorités monastiques ; on ne se représenterait pas bien la vie pleine d'obstacles qui était faite aux évêques de cette époque, réputée l'âge d'or de l'Eglise, si l'on omettait de regarder aux germes de contestations que contenait la constitution ecclésiastique que le temps avait faite et qu'il devait détruire. Les angoisses, alors fréquentes, nées des doubles élections au souverain pontificat, ne lui furent pas épargnées non plus, et il faut même ajouter que, lors du schisme passager qui éclata à la mort d'Honorius II, sa rectitude habituelle d'esprit lui fit un instant défaut. Son affection pour Henri Beauclerc l'abusa, d'autre part et pour le reste de sa vie, sur le compte de ce mauvais prince dont il fut le partisan déclaré. Naturellement M. de Déservillers cherche à excuser ces défaillances d'intelligence ou de caractère, mais du moins ne les dissimule-t-il pas ; car ce n'est pas un panégyrique, mais une histoire de l'évêque Hildebert qu'il a entendu écrire. Cette histoire ne répond pas entièrement sans doute à son titre : *Hildebert et son temps*, car les choses étrangères à la vie de l'évêque n'y sont guère qu'à l'état d'esquisse ; mais elle n'en est pas moins une des plus intéressantes ou des plus instructives monographies qu'on ait publiées de nos jours sur le moyen âge.

IV

Rome n'est plus dans Rome.....

Ce n'est plus à Constantinople qu'il faut aller pour voir les Turcs : Constantinople n'est plus qu'une copie — nous pourrions dire une parodie de Paris. « On s'y habille à la française, on y joue Molière en turc, et l'on répare aux frais des Croyants les figures de saints d'une église devenue une mosquée. » Il est bien vrai qu'au fond, le Turc n'a pas changé et qu'en prenant nos vêtements, notre langue et nos usages, il a gardé ses idées, ses sentiments, ses goûts, ses habitudes nationales et héréditaires, son inaptitude à la civilisation européenne ; mais toujours est-il que ce n'est pas sous son déguisement européen et sur le sol qu'il occupe de ce côté du Bosphore, qu'il est le plus facile et le plus avantageux de l'étudier. Pour le voir tel que ses instincts de race, sa religion et son passé l'ont fait, il faut traverser le détroit et aller le chercher dans l'Asie-Mineure, où il campe à l'état natif — le Turc n'a jamais fait que camper — parmi les ruines de la civilisation grecque et romaine, qui sont en grande partie son œuvre.

C'est là qu'a eu l'occasion de l'observer un ingénieur français de beaucoup de pénétration et d'esprit, M. Auguste Choisy, que des recherches relatives à sa profession avaient conduit dans ces contrées peu visitées des Européens et qui, à son départ de France, avait cru, lui aussi, trouver les Turcs dans leur capitale. Le journal que M. Choisy publie aujourd'hui de son excursion [1], ou plutôt le recueil de notes qu'il a prises sur ce qui l'a le plus frappé dans le caractère et les mœurs de la population en allant à la découverte des monuments de l'art, présente, dans les circonstances actuelles, un intérêt que relève la nouveauté et la finesse de la plupart de ces observations et le tour piquant qu'elles ont pris sous la plume de l'artiste voyageur.

L'excursion de M. Choisy date de deux ans et a précédé les événements qui agitent en ce moment la Turquie et ont pu y raviver, à un certain degré, les passions du temps de la conquête; mais les remarques du sagace observateur n'en ont que plus de prix, car elles constatent l'état normal des Turcs, leurs dispositions habituelles, en dehors de l'accès de fièvre dont ils peuvent être pris en ce moment. Or, de tout ce qu'a vu M. Choisy, un fait résulte : c'est que le fanatisme a bien baissé chez les Musulmans de l'Asie-Mineure, et que, du côté des chrétiens, la haine a également fort diminué. Sans doute les croyances sont restées, de part et d'autre, aussi fermes, aussi tranchées, aussi intransigeantes, pour parler le langage du jour, qu'à l'époque de l'invasion; elles se sont même accentuées plus vivement par le fait de la juxtaposition des races. « Les diverses communions, dit M. Choisy, s'affirment là en face les uns des autres, et toutes en face de l'islamisme, et c'est bien l'un des traits les plus singuliers de l'Orient, que ce contact de tant de sociétes religieuses vivant côte à côte, et dont le temps n'a pu ni changer les pratiques ni modifier le caractère. » Assurément le chrétien, le ghiaour, était encore aussi étranger pour le Turc, il y a deux ans que s'il n'eût pas été son voisin depuis mille ans, et tout bon musulman le traitait encore de chien. Mais cette appellation n'était pas une injure et semblait une affaire d'habitude. Qu'il existât un reste de haine religieuse dans les localités isolées, cela est possible; mais il n'y en avait plus guère dans les grands centres, dans les villes notamment. M. Choisy le remarque en particulier pour Brousse et Andrinople. « Les Turcs de Brousse sont, avec ceux d'Andrinople, les moins fanatiques dont je garde le souvenir : des imans vous appelleront pour vous montrer leur mosquée. Peut-être entendrez-vous le nom d'infidèle (ghiaour), mais croyez

[1] *L'Asie-Mineure et les Turcs en* 1875. *Souvenirs de voyages,* par A. Choisy 1 vol. in-12. Librairie Didot.

bien que, prononcé par eux, il n'implique nulle idée de mépris; il semble qu'ils reportent sur l'infidèle une part de l'affection qu'ils ont pour son baghchik (son pourboire); bref ils laissent faire, et j'ai pu, grâce à leur tolérance, étudier d'assez près les monuments de leur architecture et les pratiques mêmes de leur culte. »

Que faut-il donc penser du secours que la cause de l'islamisme pourrait tirer de l'Asie-Mineure, dans les éventualités d'une guerre très-possible avec l'Occident, et qui serait une guerre essentiellement religieuse? On a dit, dans ces derniers temps, en parlant de la Turquie et en rappelant le mot de l'empereur Nicolas, que « l'homme malade » se porte mieux qu'on ne croit, et l'on a indiqué l'Asie-Mineure comme la partie où il est le plus vivace et le plus vigoureux. Il n'en serait pas ainsi, au moins d'après M. Choisy. En effet, nous dit-il à plusieurs reprises, la race turque s'éteint en Asie. Voici ce qu'il écrit notamment à Boulavadyn, au centre même de la contrée, après avoir signalé plusieurs symptômes de ce dépérissement : « Nous passons la nuit dans un poste de soldats, et le lendemain matin vient s'offrir à moi un indice plus frappant encore de ce dépeuplement de la Turquie : un cimetière tout récent, là où ne se montre aucune trace d'habitation actuelle! Un cimetière à trois heures de tout lieu habité, c'est un spectacle que je retrouverai plusieurs fois chez les Turcs. Là où de grands villages prospéraient, il y a vingt ans, on ne voit plus aujourd'hui qu'un grand cimetière et quelques huttes. Le Turc n'émigre pas au loin, sa race s'éteint sur place. Il semble que les races humaines aient, comme les hommes, une somme limitée de vie à dépenser, de même que ces espèces géologiques qui s'effacent après avoir épuisé la part bornée d'existence qui leur fut dévolue. On allègue la trop longue durée du service militaire; on allègue les épidémies, les famines surtout : ces famines, suite de l'incurie et du fatalisme, ne sont que des causes de dépeuplement trop réelles; on allègue même d'autres raisons plus tristes au moral et moins avouables; en somme, le fait est là et saute à tous les yeux : la race turque disparaît. »

Cette race pourra bien, dans un accès de colère, faire un effort terrible, mais elle n'en mourra que plus tôt. Aux chrétiens de s'apprêter à reprendre la place qu'elle laissera.

V

Nous avons eu jadis le roman pastoral, au souvenir duquel est resté attaché — on pourrait dire accroché — le nom du bon Florian. Voici venir aujourd'hui le roman villageois né, comme l'autre, du besoin, pour l'imagination, de changer d'air et d'aliment, mais appelé, s'il

n'est point compromis par esprit de réaction, à de meilleures destinées que l'autre. Le roman villageois peut devenir un genre aussi vrai et aussi intéressant que le roman pastoral était insipide et faux; mais il y faut de la mesure et du goût. Boileau avait tort, selon nous, d'admettre *Philis* et *Lycidas*, qui étaient des pastiches, mais il avait raison d'écarter *Pierrot* et *Toinon*, qui sont du réalisme. Il y a de la poésie au village, mais elle n'y court pas les rues, et c'est la poésie, autrement dire le beau, que le roman nous doit, ainsi que toute autre œuvre d'art.

Voilà ce que l'on paraît comprendre et ce qui nous vaut sans doute, de la part d'un esprit charmant, qui ne s'était jusqu'ici révélé au public que dans des vers pleins d'idéal, le petit volume de nouvelles intitulé *Dans les herbages* [1], scènes de la vie rustique de cette vallée d'Auge où, comme dans les temps primitifs, l'homme ne laboure, ne sème, ni ne moissonne et n'a d'occupation que le soin de ses troupeaux. Quiconque a traversé, ne fût-ce que pour se rendre aux bains de mer, ces prairies toujours vertes où ruminent, perdus dans l'herbe jusqu'aux cornes, ces grands bœufs qui sont des montagnes de chair et ces vaches aux larges mamelles qui sont des fontaines de lait, en retrouvera ici, avec l'image aux vagues contours, l'impression douce et un peu somnolente. M. G. Le Vavasseur excelle à peindre, en prose comme en vers. Son talent de narrateur, qui se produit dans ce volume pour la première fois, est brillant, mais il pèche par surabondance et excès de naturel. D'autre part, le nouveau prosateur s'exagère l'indigence de notre langue et se donne trop de peine pour lui chercher de nouvelles ressources. Nous ne nous dissimulons pas tout ce que le Français a perdu de richesse et de coloris à se former dans les salons et les académies, en dehors du contact fécond de l'idiome traditionnel. C'est une bonne pensée que de travailler à lui infuser ce qui reste de vie gauloise dans le vieux parler des provinces. Le genre dans lequel M. Le Vavasseur s'essaye aujourd'hui s'y prête plus qu'un autre. M. Paul Féval le tentait également ici, l'autre jour, dans des scènes de même nature. Mais MM. Féval et Levavasseur ont, à notre avis, dépassé le but qu'ils s'étaient proposé et oublié le conseil que donnait jadis Horace aux écrivains de Rome qui se plaignaient aussi de l'appauvrissement du latin. Discrétion! leur disait-il, à propos des emprunts qu'ils étaient enclins à faire un dehors. Nous ne ferons pas à M. G. Levavasseur l'injure de supposer qu'il ait oublié ce début de l'*Epître aux Pisons*. De même qu'il y a trop de breton dans *Château-pauvre*, il y a trop de normand dans *les Herbages*. Pour avoir un peu moins de patois, ces

[1] *Dans les herbages*, par Gustave Le Vavasseur. 1 vol. in-12. Eugène Plon, éditeur.

nouvelles pleines de caractères originaux et piquants, n'en eussent pas moins d'attrait, selon nous.

Il en faut dire à peu près autant des *Drames de village* de M. Alphonse Baudoin[1], autre transfuge de la poésie, dont nous avons plusieurs fois signalé les esquisses généralement brusquées, mais d'une versification énergique et brillante. Qu'il écrive en vers ou en proses, M. Baudoin a plusieurs des dons du poëte, et, en particulier un sentiment de la nature qui va jusqu'à l'ivresse ét se traduit plus ou moins directement par une hymne à Dieu, car M. Baudoin n'est pas un de ces faux brahmanes dont notre poésie est empoisonnée : c'est un chrétien, voire un catholique accentué. Seulement il a volontiers le tour d'esprit sombre, et ce qu'il peint de la vie du village, c'en sont généralement les côtés laids et tragiques. Le crime est le repoussoir dont il se sert d'habitude pour faire ressortir la vertu. Des trois nouvelles que renferme le volume que nous avons sous les yeux, celle qui a pour titre : *Sylvestre Flahot* et qui en est à sa seconde édition, est la plus développée et la plus remarquable. La vie dans la forêt, tel en fait le sujet. C'est un crayon remarquable mais à la manière noire. Cette manière est bonne; mais Horace que nous rappelions tout à l'heure, aurait dit : *Non erat his locus !* C'est décidément trop de réaction contre Florian.

Les poëtes se sont-ils donc donné le mot pour passer avec armes et bagages au roman? Nous avons, en effet, à dénoncer un troisième déserteur. Tous ceux à qui est resté le goût de la poésie et qui aiment à la voir se maintenir dans ses bonnes traditions, notamment dans les provinces où elle est moins sujette à nos contagions parisiennes, ont gardé le souvenir de certains recueils publiés sans fracas de réclames, sous ces titres : *la Légende rustique, la Fête de Madeleine, Au bord du fleuve*, etc., et signés Robinot-Bertrand. C'étaient de petits poëmes champêtres d'une inspiration élevée et d'une couleur simple et vraie, qui semblaient le prélude de quelque épopée agricole, comme en comporterait, croyons-nous, notre temps où une mission est assignée à l'homme instruit qui se retire aux champs. Cette épopée nous était même promise, si nous ne nous trompons. Nous voulons l'espérer encore ! mais en attendant, c'est un roman que M. Robinot-Bertrand nous donne : *Les Songères*[2] sont ainsi dénommées. Mais ce roman est une œuvre tout à part, et d'une portée bien supérieure aux ouvrages

[1] *Drames du village : la Fille du chaufournier. — La Vengeance est à Dieu. — Sylvestre Flahot,* par A. Baudoin. 1 vol. in-12. C. Dillet, éditeur.

[2] *Les Songères,* roman, par T. Robinot-Bertrand. 1 vol. in-12. Lemerre, éditeur.

parmi lesquels l'auteur l'a lui-même classé. Les passions n'en sont pas, en effet, l'objet principal, elles n'y servent que de base à une haute étude philosophique, celle du rôle de l'amour dans l'art. « Oui, s'écrie dans un élan de joie, l'un des personnages de M. Robinot-Bertrand, un peintre qui, après avoir longtemps travaillé sans arriver l'idéal, vient d'y atteindre enfin, oui, mon œuvre est belle, je le sais, et c'est la seule de mes œuvres qui soit complète. Pourquoi? parce que j'aime et que jusqu'ici je n'avais pas aimé. L'amour, générateur du monde, l'est aussi de l'art. »

Voilà le thème traité dans *les Songères*. Une question d'esthétique en fait ainsi le fond. « C'est l'art que j'ai voulu honorer ici, dit l'auteur. Mais, ajoute-t-il, si je célèbre l'art, je ne suis pas de ceux qui croient que l'art est le but : l'art guide vers le but... L'art pour l'art, c'est la fleur des ruines. »

Les anciens, pour développer des sujets de cette nature, se servaient de fictions aussi; le dialogue entre personnages légendaires ou d'invention était la forme habituelle à laquelle ils avaient recours. Pouquoi n'y emploierions-nous pas le roman? s'est dit M. Robinot-Bertrand, et peut-être n'a-t-il pas eu tort. Toutefois, le roman a des exigences dangereuses, et par le développement de l'action qui le constitue peut, si on ne le contient, détourner de son côté toute l'attention. C'est à l'écrivain qui s'en fait un instrument à empêcher cette diversion. L'auteur des *Songères* n'y a pas toujours réussi; il a fait aux aventures et aux incidents une part trop large. Il y a excès d'imagination dans le développement du scenario et des caractères, comme il y a excès de coloris dans le style. A son insu, le romancier est demeuré poëte.

VI

Malgré la quantité déjà notable que nous avons de dictionnaires (tout le savoir humain à peu près a été réduit sous cette forme) il nous en manquait un, dont on peut dire en vérité que « le besoin se faisait sentir. » C'est un dictionnaire de littérature. La littérature est un des plus riches domaines de l'intelligence et l'un des plus fréquentés. Si connu qu'il soit cependant, qui oserait se flatter de ne pas y errer ou de ne pas y faire confusion? Les sentiers y sont si nombreux et si difficiles à distinguer parfois! Rien que pour la rhétorique et la grammaire, que de causes d'erreurs ou de quipropos par suite de la similitude des désinences grecques et latines! Et, dans la biographie et la bibliographie, que de noms identiques désignant des ouvrages ou des hommes différents : les écrivains du nom d'Alexandre, par exemple, depuis *Alexander ab Alexandro*, jusqu'à Alexandre, l'auteur d'un de nos der-

niers dictionnaires grecs, ainsi que les épopées, les tragédies et les romans portant le même titre !

C'est donc un grand service que rend aujourd'hui M. Vapereau, non-seulement aux écoliers, mais aux maîtres, mais à tout homme instruit et pressé, comme chacun l'est en ce temps de vie dévorante, par son *Dictionnaire universel de littérature*, dont il vient de commencer la publication [1]. Cet ouvrage que nous pouvons apprécier dès maintenant, puisqu'il est arrivé à sa cinquième livraison et à sa neuf centième page, est conçu dans les plus larges proportions ; il embrasse toutes les littératures, les anciennes comme les modernes, et comprend, pour chacune d'elles : une notice sur les langues qu'elles ont employées ; un exposé des théories esthétiques qu'elles ont suivies et des genres qu'elles ont cultivés ; une biographie et une appréciation des écrivains qu'elles ont produits avec le tableau des établissements littéraires, tels que bibliothèques, académies et concours ; enfin, chose aujourd'hui particulièrement appréciée, une bibliographie très-étendue donnant pour chaque auteur l'indication fort développée de ses ouvrages et une liste des livres à consulter sur chaque sujet.

Qu'il y ait là quelques oublis, dans une matière si vaste, on ne saurait s'en étonner. Nous en signalons un en passant, à l'article *apocryphes* : les apocryphes du Nouveau-Testament, collection spéciale et très-célèbre de faux évangiles n'y sont pas même nommés, non plus que les savants recueils qu'en ont publié Fabricius au dix-huitième siècle et Thilo, au commencement de celui-ci.

L'esprit qui a présidé à la rédaction du *Dictionnaire des littératures* est généralement celui d'une sage réserve. Pour tout ce qui tient aux doctrines religieuses, politiques ou littéraires auxquelles les rédacteurs n'ont guère pu se dispenser de toucher dans la biographie des écrivains et l'appréciation de leurs ouvrages, il y a une équité et une impartialité réelles. Signalons-y toutefois une confiance trop grande dans la critique d'Outre-Rhin. L'article *Daniel*, pour n'en pas citer d'autres, nous semble un peu trop se sentir de l'influence que l'exégèse germanique a si longtemps et si abusivement exercée sur nous.

A tout prendre cependant, le *Dictionnaire universel des littératures* est, au moins dans ce que nous en connaissons, un livre d'une utilité très-grande et qu'on peut mettre entre toutes les mains.

P. Douhaire.

[1] *Dictionnaire universel des littératures*, par M. G. Vapereau, auteur du *Dictionnaire des contemporains*. L'ouvrage formera 1 vol. grand in-8° à 2 colonnes, de 2,096 pages. Librairie Hachette.

MÉLANGES

UN DISCIPLE DE VAUVENARGUES

PENSÉES, MAXIMES, RÉFLEXIONS

Par le comte de Belvèze.

Quand, passant en revue les grands moralistes, nous cherchons ceux qui ont publié des *Pensées* ou des *Maximes*, deux noms seulement éveillent un écho dans nos souvenirs, La Rochefoucault et Vauvenargues [1]. Tous deux sont Français. D'où vient que ce genre littéraire semble nous appartenir en propre, et pourquoi même sur le sol natal a-t-il porté aussi peu de fruits? Je serais tenté de répondre à la seconde de ces questions : parce que ce genre est mauvais. D'autres plus indulgents diraient peut-être : parce qu'il offre des difficultés singulières, qu'il ne supporte pas la médiocrité. Comme il arrive souvent, les indulgents ont raison. Ce n'est pas parce qu'elle est indigne d'eux, c'est parce qu'elle est souverainement ingrate, que les moralistes redoutent cette forme si précise donnée aux productions de leur génie. Qu'est-ce, en effet, qu'une pensée se présentant seule, sans cortége, sans ornements, et, pour ainsi dire, sans vêtements? Il n'y a que les déesses qui supportent ainsi la nudité, et lorsqu'on ne reconnaît pas l'immortelle à son allure triomphante « *incessu patuit dea*, » quelle est cette effrontée, quelle est cette impudique, s'écrie-t-on?

Qui peut se vanter, d'ailleurs, d'être l'auteur d'une pensée? Les plus admirables d'entre elles sont des enfants trouvés. On ne connaît point leur père. Tels sont les proverbes, telles sont même certaines maximes célèbres auxquelles, dans notre ignorance, nous attribuons une paternité de rencontre.

« Dieu est un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part. » Cette pensée est de Malebranche, dit la voix publique. Point du tout. On la retrouve dans les œuvres du père Saint-Jure imprimées une quinzaine d'années avant la publication des premiers ouvrages de Malebranche, et ce Père la cite comme appartenant soit à Empédocle soit à Hermès. Je me souviens d'avoir souvent entendu attribuer à M. de Talleyrand la boutade célèbre : « Cet homme est à la fois suffisant et insuffisant. » L'autre jour, en parcourant les lettres de Bussy-Rabutin,

[1] J'omets à dessein Pascal. Il n'a jamais écrit de *Pensées*. On trouva après sa mort les admirables fragments d'un ouvrage inachevé, et on les imprima sous le nom impropre de *Pensées*. Autant appeler les morceaux d'une statue brisée une mosaïque.

quelle ne fut pas ma surprise de retrouver précisément la même épigramme!

J'avais tort de m'étonner. Les pensées des hommes ont une certaine analogie avec les tons de la musique. Le nombre en est borné. Ce qui est pour ainsi dire sans limites, ce sont les combinaisons qu'on peut produire en les associant. Il en résulte qu'une *pensée* tient toujours beaucoup du lieu commun. Son principal mérite est donc celui de la forme. La concision, l'énergie, l'image heureuse et précise, voilà ce qui en fait le charme.

Analysez cette pensée attribuée à Malebranche et que nous citions plus haut. Au fond, elle ne veut dire que ceci : Dieu est incommensurable, ce qui est un *truism*, excellent mot anglais qui manque à notre langue, et dont l'application peut se faire à la plupart des belles pensées. En veut-on un autre exemple? Prenons une des définitions du courage par Platon, la plus belle quoique ce ne fut pas celle qu'il préférât : « Le courage est la science des choses à craindre. » Voilà qui est admirable de forme et qui ne signifie cependant que ceci : le bien l'emporte sur le mal. Vérité qui ne vaudrait pas la peine d'être énoncée. « En venant au monde j'ai pleuré, et chaque jour m'a dit pourquoi, » dit un proverbe espagnol. Je ne connais dans aucune langue une image plus délicate et plus fidèle; néanmoins ce n'est qu'une image, et la pensée est vulgaire.

Donc, en général, les pensées ne sont que des images. Mais que sont les mots eux-mêmes? La plupart du temps, des images. C'est pourquoi il faut être si sobre dans l'emploi des métaphores.

I

Je ne serais pas très-étonné que le comte de Belvèze, qui vient de publier des *Pensées* et des *Maximes*, ne fut, au fond, de mon avis. La forme discrète qu'il a adoptée pour la publication de son livre, charmante plaquette destinée à ne figurer que dans les bibliothèques de choix, le ton à la fois leste et naïf de la pensée qui sert d'introduction, les deux cent cinquante exemplaires numérotés de l'édition, tout m'indique qu'il se méfie du lecteur et de lui-même. Il aurait tort cependant, et la fort jolie gerbe qu'il offre d'un air railleur au public, prouve que dans le champ moissonné par La Rochefoucault et Vauvenargues, il restait plus d'un épi à glaner.

M. de Belvèze nous pardonnera si, l'introduisant devant le public, nous disons quelques mots de lui avant de parler de son livre. La faute en est à ses deux cent cinquante exemplaires numérotés. Il ne se présente que de trois quarts, et notre rôle est de le montrer de face.

Dans les salons littéraires du temps de Louis-Philippe et de Napo-

léon III, quelques figures se faisaient d'autant plus remarquer qu'elles cherchaient à s'effacer davantage. C'étaient des hommes d'un esprit reconnu comme supérieur, dont les mots étaient cités, dont les suffrages faisaient loi et qui cependant n'appartenaient ni à la politique, ni à la littérature. Tels étaient M. Doudan à l'hôtel de Broglie, M. Joubert à l'hôtel Molé, tel enfin M. de Belvèze dans la société légitimiste. Il s'élevait bien de temps à autre des protestations contre ces réputations d'autant plus difficiles à discuter, que les Conrart modernes se refusaient plus obstinément à donner publiquement leur mesure. Les envieux réclamaient donc et cependant, pour Joubert d'abord, pour M. Doudan ensuite et aujourd'hui pour M. de Belvèze la sentence des coteries se trouve ratifiée par le public le jour où, soit par l'indiscrétion de la tombe, soit par un caprice, les confidences de ces délicats s'étalent aux vitrines des libraires.

Nommer les amis de M. de Belvèze, ce serait énumérer les principaux d'entre les hommes politiques ou les écrivains de notre siècle. Il nous suffira de citer Lamartine, Tocqueville, Cavour, Berryer. Mais la mort a frappé la plupart de ces illustres intimes ; M. de Belvèze malade et attristé s'est confiné depuis quinze ans, à l'imitation de son compatriote Montaigne, dans un château isolé de Gascogne. Notre auteur vit seul avec ses pensées, et la solitude qu'il ne craint pas pour lui, il la redoute pour elles.

M. de Belvèze a cherché à les classer. Il semble que ce soit un travail fait après coup. Il ne peut guère en être autrement. Les pensées vous viennent et on ne va pas à elles; donc on ne les choisit pas. Aussi le lien qui unit les *Maximes*, *Réflexions* et *Pensées* est-il fragile.

Ce que l'homme apporte à la société et ce qu'il y trouve.

Le cœur et ses environs.

La religion, la philosophie et la politique.

Telles sont les divisions tant soit peu arbitraires qui partagent le livre.

« Lorsqu'un vieillard écrit ses pensées, il écrit ses mémoires. » Voilà une des premières maximes de l'auteur. Nous ne la citons pas comme ayant un mérite particulier, mais parce qu'elle nous autorise à chercher l'homme sous l'écrivain.

Un peu plus loin M. de Belvèze nous dit : « Pour juger le monde, il faut le voir de loin et l'avoir connu de près.

Ceci est ingénieux et plaît, en outre, parce que l'on se représente le philosophe de Gascogne, méditant, dans son vieux château, sur la comédie humaine dont il fut jadis acteur et qu'il regarde aujourd'hui dans son fauteuil. Il a dû rencontrer sur sa route bien des esprits faux sous des dehors brillants. Il les a vite démasqués et leur applique comme un fer rouge cette sentence spirituelle :

« Les esprits faux ont naturellement beaucoup d'idées. »

A côté de ces intelligences en similor, il a vu les économes d'esprit et a souri avec bonhomie de leur manége.

« En fait d'esprit, nous dit-il, comme en fait d'argent, faire valoir son capital et dépenser ses revenus avec habileté, donne à la simple aisance tous les dehors d'une fortune brillante. »

Nous parlions tout à l'heure de pensées qui ne sont que des images. Celle que je viens de citer n'en offre-t-elle pas un exemple indiscutable? Aussi, à cette métaphore je préfère infiniment la maxime qui suit : elle est neuve, très-ingénieuse et échappe au reproche que je viens de faire?

« L'amour-propre est si naturel à l'homme, qu'il n'y a pas d'imbécile qui ne puisse être modeste. »

Laissons les sots ou les gens d'esprit de côté; disons un mot des méchants. Dans les sociétés brillantes où M. de Belvèze a vécu, les natures mauvaises, pour se faire accepter, ont dû user de dissimulation, ou au moins de prudence.

A ceux-là, M. de Belvèze enlève les faux semblants et les prétextes dont ils colorent leurs mauvais sentiments.

« La haine, dit-il, serait une simple justice si le cœur n'en faisait pas une passion, » et plus loin :

« Les vices changent de physionomie avec les transformations sociales. Au lieu de parler les yeux baissés d'œuvres pies, de haire et de discipline, Tartufe monte aujourd'hui à la tribune, lève la tête et parle de sa conscience. »

Détournant ses regards des méchants, M. de Belvèze cherche à fortifier les âmes honnêtes, mais faibles. L'hygiène morale qu'il leur conseille nous paraît à la fois sage et ingénieuse.

« On ne peut admirer sans s'élever, » nous dit-il.

J'aime infiniment cette pensée. Il est certain que rien n'est plus moral que l'admiration. Voici pourquoi l'art, en dépit de ses enveloppes sensuelles, est si salutaire à l'homme; voici pourquoi des bas-fonds de l'âme humaine il ne s'élève pas une mauvaise pensée en face de la Vénus de Milo laissant tomber ces voiles. Admirons hardiment! Admirons la nature, l'art, le talent, la beauté, la science! Par cela seul que nous aurons senti notre cœur battre de la sorte, nous aurons gravi un degré dans l'échelle des âmes.

Méfiez-vous toutefois, reprend le philosophe gascon, et ne confondez pas le goût, l'attrait, la sympathie que vous inspirent certains hommes avec l'admiration.

« Il y a des gens que l'on peut faire entrer dans ses plaisirs et qu'il ne faut jamais faire entrer dans son bonheur. »

Nous sommes obligé de borner nos citations. Aussi prendrons-nous congé de la partie philosophique de l'œuvre de M. de Belvège en souli-

gnant l'aimable et spirituel conseil que l'auteur donne aux vieillards et qui a dû être pratiqué par lui avant d'être formulé.

« Il est encore des jours heureux pour la vieillesse si elle s'intéresse à tout et se désintéresse d'elle-même. »

II

La seconde partie des *Pensées et Maximes* de M. de Bellvèze traite du « cœur et de ses environs ; » en d'autres termes, c'est des femmes qu'il s'agit ou mieux encore, d'une catégorie particulière de femmes, celles au milieu desquelles l'auteur a vécu.

On devine aisément que M. de Belvèze est resté célibataire. Le mariage, quoique très-respectueusement salué quand l'occasion s'en présente, l'est à distance et d'un air à la fois réservé et quelque peu railleur. Aucune note sur l'enfance, sur les émotions de la famille ; ce n'est donc ni la jeune fille, ni l'épouse, ni la mère, que M. de Belvèze nous peint, mais la femme du monde, la maîtresse de maison, l'amie ou l'Egérie. C'est dans un salon qu'il l'a vue, admirée, devinée, dévoilée. Ce point de vue donne aux *Maximes* un reflet particulier. C'est la société polie du milieu de ce siècle que nous montre M. de Belvèze ; et cette société, hélas ! est aussi loin de nous aujourd'hui, non en raison du temps, mais des disparates, que celle de Mme de Sévigné ou de Mme du Deffand.

Les salons se meurent ou sont morts : aussi les relations entre les hommes et les femmes ont absolument changé de caractère, même dans le milieu le plus aristocratique. Est-ce un bien, est-ce un mal ? je l'ignore. Il est certain que la morale n'a pas d'ordinaire beaucoup à gagner à cette vie artificielle qu'on nomme *le monde*. Dans les desseins de la Providence les hommes et les femmes n'ont pas été créés pour échanger autour d'une table à thé, au coin d'une cheminée ou sur les banquettes d'une salle de bal, des compliments, des traits d'esprit, des douceurs ou des médisances. Une société polie est une société oisive. L'élite qui la compose emploie les dons de la fortune, et de la fortune héréditaire (c'est là une condition presque absolue), ceux de l'éducation, de l'esprit, de l'indépendance, à ne rien faire, à perdre son temps, ou une portion notable de son temps. Tout aristocratie oisive porte en elle un germe de mort. Son raffinement, sa grâce, sa politesse, sont des signes de décrépitude. Les grandes aristocraties sont et doivent être surchargées du fardeau de leurs occupations, telle était la noblesse féodale au moyen âge, telle la pairie anglaise au dix-huitième siècle. C'est la renaissance italienne qui a eu l'honneur ou le malheur d'exhumer *le monde* retrouvé parmi les ruines de la Rome des empereurs, en même temps que les statues, les palimpsestes, la philosophie de Platon et la poésie grecque. C'est en France, sous Louis XVI, que l'institution

a atteint son plus complet développement; elle a survécu à la Révolution, elle végète encore, mais elle se meurt.

Je disais plus haut : est-ce un bien, est-ce un mal ? En effet, le doute est permis. Si avec la société polie disparaissait en même temps l'oisiveté, volontaire ou forcée, des classes élevées, si les mœurs devenaient plus austères, si le sentiment de l'honneur s'affinait, ou simplement se maintenait tel qu'il était jadis, on ne pourrait que se réjouir de la *fin du monde*. Mais il n'en est pas malheureusement ainsi. A ceux qui possèdent la richesse et auxquels l'oisiveté pèse, il ne reste que deux occupations : la politique ou les affaires. La politique est une fort triste carrière. Autant il est utile à une classe de posséder le pouvoir et d'être héréditairement obligée de l'exercer, autant il est mauvais pour elle d'en acheter les profits et les honneurs au prix de complaisances et de flatteries envers le souverain, s'appela-t-il Louis XIV, Napoléon ou Démos. D'ailleurs, si les choses suivent leur cours naturel, ce genre de péril sera absolument épargné aux rejetons des vieilles aristocraties. Quant à l'argent, son maniement est plus profitable que sain. Il s'en suit donc que, de nos jours, la fortune héréditaire place ceux qui la possèdent dans une situation fort enviée et, en apparence, fort douce, mais précaire et peu propre à former et à maintenir les caractères. Mais même en supposant prochain le jour où M. Naquet mettra dans sa poche la clef des salons, ceux-ci tendent à se fermer tout seuls; le cercle ou *club* les remplacera et le profit n'est pas grand.

Aujourd'hui, vingt ou trente cercles réunissent à peu près tout ce que Paris renferme d'hommes possédant l'aisance. Chacun a son club. On y passe les heures de loisir, et c'est à cette habitude nouvelle qu'est due, non la désertion des grandes réunions « du monde », bals, concerts, soirées, mais celle des salons, coteries, bureaux d'esprit, disparus et remisés dans le grand fond de décors où l'histoire enferme ses défroques, perdus, confondus avec la poudre, les mouches, l'épée, la culotte, le couplet, toutes nos antiques gauloiseries.

A l'époque où M. de Belvèze recueillait les observations qu'il formule aujourd'hui dans les *Maximes*, les *clubs* ne faisaient que de naître et les *salons* gardaient encore leur empire. On se réunissait de quatre à six heures du soir autour de la cheminée d'une femme d'esprit; on y racontait l'événement du jour ; on y analysait le livre à la mode ; on y discutait sur la politique ; on y conspirait même, mais l'innocent complot avait pour objet d'ouvrir les portes de l'Académie à quelque favori de la coterie. Le ton était très-châtié, le langage un peu précieux, les sentiments faux, comme ils le sont toujours dans une société spirituelle, parce que la grande affaire des délicats est de ne pas penser comme la foule et surtout comme on pensait hier. On était alors partagé entre l'engouement pour Balzac et l'engouement pour Georges

Sand : tels nos pères tenaient pour Voltaire ou pour Rousseau, pour Gluck ou pour Piccini. Les femmes à la mode, les *irrégulières* étaient ou incomprises ou lionnes. Les unes plaidaient pour l'entraînement du cœur, les autres défendaient l'audace et la folie du plaisir. Sur cette matière, les vertueuses et les prudentes sans prendre parti se contentaient de raisonner à perte d'haleine. La poésie était fort à la mode, et cela, à juste titre, car l'Europe à cette époque comptait de grands poëtes, au Nord comme au Midi. Mais pour être très-vif, ce goût n'était pas très-éclairé, et ce qu'on aimait le mieux dans ces beaux vers était peut-être moins leur force, leur grâce et leur harmonie, que leur représentation exagérée ou fausse des mœurs ou des passions. C'est, au reste, un travers commun à tous les temps. Souvenons-nous de l'engouement du dix-huitième siècle pour les romans de Richardson et, plus tard, pour ceux de Rousseau. Admirait-on alors la peinture énergique de la société anglaise, ce mélange de force, de vertu, de pruderie et de libertinage si bien décrit par l'auteur anglais ? Dans la *Nouvelle Héloïse*, étaient-ce les admirables descriptions de la nature, le style incomparable qui enthousiasmaient ? On n'y était pas insensible, sans doute, mais la fausse élégance de Lovelace et la fausse vertu de Julie, voilà ce qui était fait pour charmer. Il en était de même en 1830. Les Espagnoles, les Grecques, les Italiennes, de lord Byron, toutes ces miss anglaises travesties, apparaissaient alors comme des spécimens très-acceptables du beau sexe de Cadix, Venise ou Corfou. Cinq ou six ans plus tard on croyait à la marquesa d'Amaégui, à Namouna, à Lorenzaccio, et l'on ne se donnait guère la peine de rechercher si le talent de Musset était admirable, non pas en raison, mais en dépit, des types exotiques que créait sa fantaisie. C'était à peine si la lyre de M. de Lamartine commençait à être démodée et si quelque ridicule s'attachait à la représentation lithographiée d'un poëte en pantalon à sous-pieds, manteau catalan, col montant aux oreilles et toupet inspiré, jouant de la harpe, assis sur un rocher.

Mais si les sentiments étaient tant soit peu artificiels, néanmoins ils étaient élevés. On professait pour l'argent un grand dédain, les femmes étaient remarquablement simples dans leurs ajustements, le luxe nul, le respect de la morale et de la religion sincèrement gardé, dans le langage, toujours, et dans les mœurs, d'ordinaire. Tandis qu'à la fin du dix-huitième siècle une honnête femme avouait sans détours avoir lu *La Pucelle*, vers 1840, sa petite-fille eût rougi si on eût prononcé devant elle le nom de ce triste poëme. Le sentiment religieux était plus sincère et plus profond qu'il ne l'avait été depuis le dix-septième siècle. La réaction avait commencé avec le *Génie du Christianisme*, mais les contemporaines et les admiratrices de M. de Chateaubriant n'osaient pas, dans leur zèle, aller au-delà d'une simple défense de la religion

sous le rapport poétique. Pour bien faire voir le chemin parcouru de Louis XV à Louis-Philippe, il nous suffira de rappeler que les salons qui pouvaient être mis en parallèle avec ceux de Mme Jeoffrin et de Mme du Deffand étaient tenus, vers 1830, par Mme Swetchine et par Mme Récamier.

Une dizaine de maisons se disputaient alors les hommes d'esprit enrôlés dans les différents partis politiques. Sans les citer toutes, à celles que nous venons de nommer, nous ajouterons l'hôtel de Broglie et l'entresol de Mme de Circourt. Les opinions, les talents et la réputation étaient, à coup sûr, très-divers dans ces différents centres, mais le ton y était le même, et les sentiments variaient peu.

En parcourant le chapitre de M. de Belvèze intitulé : *le cœur et ses environs*, il me semblait entendre un écho fidèle de tous ces bruits éteints. Ces sentences délicates, moqueuses ou tendres avaient dû s'échapper des lèvres de quelques-unes de ces charmantes femmes que j'avais pu apercevoir dans ma jeunesse. Ces paroles vibrantes av ient dû être murmurées à leur oreille par quelque admirateur passionné. M. de Belvèze trouvait-il ou se souvenait-il ? En dépit de la marque très-fortement empreinte de l'auteur, je ressentais l'impression d'une sorte de réminiscence ; mais, en y réfléchissant, je m'aperçus que la seule chose que cette lecture me rappelât c'était le ton juste, fin et châtié de la bonne compagnie d'alors.

Néanmoins, me laissant aller à ma fantaisie, je lus le chapitre *du cœur*, en me figurant un de ces dialogues où Musset excelle. L'homme du monde est en gants blancs, le chapeau à la main ; la femme, une jeune veuve, pour ne blesser aucune convenance, est en toilette de bal, mais les pieds sur les chenets, prête à sortir ou à rester, selon que la conversation lui agréera.

Le soupirant doit être sincère s'il veut être vraiment persuasif, car « si l'amour-propre, comme l'a dit La Rochefoucauld, est le plus grand des flatteurs, l'amour est la plus grande des flatteries ; » il s'efforcera donc de détruire les préjugés qui lui sont contraires, de se laver de quelques reproches, il pressera, il insistera. Mais la dame hésitante et ébranlée répondra par une jolie pensée de l'auteur : « La passion nous persuade toujours qu'elle fait nos affaires et ne fait jamais que les siennes. »

Ah ! madame, reprendrait l'amoureux, « un peu de cœur simplifie ce que beaucoup d'esprit complique. »

Aussi, continuerait la dame, « l'esprit ne saurait jouer longtemps le personnage du cœur. Convenons cependant qu'il aide admirablement le cœur à jouer le sien. »

Ce jeu d'esprit deviendrait vite monotone ; nous ne continuerons donc pas à encadrer ainsi les pensées de l'auteur dans un dialogue, mais on peut supposer qu'ainsi commencée la conversation ira loin. On parlera de tout, mais surtout de l'amour et de sa fidèle compagne la

jalousie. Sur ce sujet, M. de Belvèze est intarissable : il n'aime pas les jaloux et les châtie d'importance. Lorsqu'il est question d'eux, les « pensées » qui, d'ordinaire sont formulées en quelques mots, s'étendent et s'épanchent en longs paragraphes au point de remplir des pages entières.

« Comme on croit presque toujours à l'amour de la femme et toujours à l'amour-propre de l'homme, on plaint presque toujours la jalousie de la femme et toujours on rit de celle de l'homme... La naïveté d'un égoïsme qui n'a plus conscience de lui-même est le fond inépuisable où la jalousie puise ses ridicules. Voyez le jaloux dans un salon · il s'isole et se tait; le rogue de la dignité blessée lui donne une attitude provoquante. Inquiet, il regarde autour de lui comme s'il avait fait une chute. Il ne peut rester en place et l'indécision l'y cloue, ses yeux qu'il s'efforce de promener dans l'espace sont ramenés sans cesse vers un point unique où il espère voir ce qu'il ne voudrait voir à aucun prix. Ses mains crispées tordent dans le vide les objets de sa rage. Il a chaud, il a froid; la pâleur et la pourpre se succèdent sur ses traits contractés : c'est la fièvre..., si on lui parle, il répond avec des paroles de venin; s'il essaye de sourire, il fait une grimace de tigre. Mais qu'il trouve par hasard une oreille amie, la scène change, il s'y précipite. De ce silence furieux s'échappe un torrent; il déborde. Il conte, raconte son affaire; il la commente avec notes, notules et parenthèses; il se confesse, il accuse en forme les parties adverses; il plaide ses droits et fait solennellement appel à la morale, à la justice, à l'indignation, à la vindicte publique... et si vous êtes distrait, il sera très-étonné que vous ne soyez pas aussi jaloux que lui ! »

Après cette virulente sortie, M. de Belvèze semble pris d'une sorte de remords. Le jaloux est si malheureux! Et puis, peut-on être amoureux sans être un peu jaloux ? Mais tout ce que la compassion arrache à l'auteur est cette jolie pensée :

« Tout ce qu'il y a de délicat et de touchant dans le principe de la jalousie disparaît dans ses conséquences. »

III

En 1849, M. de Belvèze fut nommé député. Il prit consciencieusement sa part des travaux de l'Assemblée législative, mais sans affronter la tribune et sans avoir recours à l'artifice ordinaire de la timidité ambitieuse ; l'interruption. Un esprit aussi distingué que le sien ne pouvait manquer de se faire remarquer ; mais c'était à voix basse et à l'oreille selon la coutume de toute sa vie, que le représentant donnait ses conseils ou formulait ses jugements. Il renonça à la politique après l'envahissement de l'Assemblée, en 1851, et ce fut alors qu'il s'enferma dans son château de Gascogne profondément découragé et irrité.

Quelques pensées vigoureuses nous peignent cet état d'âme.

« Lorsque les idées et les mœurs d'un peuple sont en désaccord avec les lois qui le régissent, une révolution est inévitable. Mais qu'attendre d'un peuple dont les idées et les mœurs sont en désaccord avec toutes les lois et toutes les formes de gouvernement...

Trois signes caractérisent un peuple en décadence : l'infatuation, le dédain de ce qui fit sa grandeur et le culte superstitieux des erreurs qui l'égarent et des vices qui le rongent. Comment en proie à ce triple vertige pourrait-il se régénérer ? Sa volonté s'y refuse, et, eût-il la volonté, sa faiblesse trahirait, au premier effort, une résolution aussi héroïque. En un mot, il ne veut ni ne peut. Ce n'est pas que les prophètes et les sages lui ménagent les vérités et les menaces, mais elles tonnent vainement à ses oreilles. Ces hommes sont mes ennemis, dit-il; et comme Jérusalem, il les insulte quand il ne les lapide pas... Grâce aux phénomènes que produit l'orgueil chez les nations comme chez les individus, les crises malheureuses, les mécomptes ont beau multiplier leurs leçons, la masse du peuple garde une confiance aveugle dans ses propres inspirations. Rien ne l'éclaire, rien ne l'ébranle, pas plus les souvenirs sans honte de ses longues défaillances que les souvenirs sans remords de ses excès. Un dernier trait achève de mettre en relief cet état de maladie chronique : si l'un de ces fléaux que les passions déchaînent sur les sociétés humaines vient troubler son existence ou le mettre en danger, la nation s'irrite, s'affole, et ne voit pas de meilleurs remèdes à ses maux que de prendre à plus forte dose le poison qui la mine et la tue.....

. . . .

« Toutes les fois que le peuple français fait un faux pas, il croit qu'il avance, et toutes fois qu'il tombe, il croit qu'il arrive. »

Nous bornerons là nos citations, espérant que celles que nous avons faites suffisent à donner une idée des différents aspects sous lesquels l'auteur nous présente ses pensées. Il n'a pas destiné son livre au grand public : il n'a parlé, comme toujours, qu'à l'oreille de quelques élus. Peut-être lui sera-t-il fait une douce violence et le suffrage de ses confidents l'encouragera-t-il à risquer une publicité plus étendue ? Nous croyons qu'il le peut faire sans crainte et que, pour se rassurer, il n'a pas besoin de nous adresser une de ses plus jolies maximes :

« Qui n'est pas indulgent, s'oublie. »

Comte G. de Ludre.

VIE DE JEANNE D'ARC

Par Madame E. de Laboulaye [1].

Après le beau livre de M. Wallon, il était désirable que de ce luxe de

[1] 1 vol. in-12. Paris, Henri Pélagaud, rue de Tournon, 5.

textes et de gravures, on vit sortir, dans sa simplicité héroïque, la pure image de Jeanne d'Arc; et c'est à ce besoin des esprits que répond avec grâce le petit volume de Mme de Laboulaye. L'auteur, cependant, s'est proposé un autre but; elle a voulu aussi que, parmi tant d'histoires de Jeanne d'Arc, les jeunes filles eussent la leur, et voici en quels termes sentis elle leur montre le fruit qu'elles doivent tirer de celle qui leur est est offerte :

« Surtout n'allez pas vous imaginer, en lisant ce récit, que vous aussi serez des Jeanne d'Arc, appelées à étonner le monde par des actions extraordinaires. Dieu a ses vues; il choisit, quand il veut, le temps, le peuple, l'individu, qui doivent accomplir ses desseins. Loin de rêver une situation exceptionnelle, dites-vous bien qu'il y a une mission que Dieu nous a confiée à toutes et que chacune, dans son milieu, vous êtes appelées à sauver notre chère France, et à être toujours et partout l'ange du foyer domestique, la douce, chaste, charitable enfant qui deviendra la femme vraiment chrétienne, la femme sérieuse au cœur noble, à l'âme élevée, qui vit sous le regard de Dieu, lui demande chaque jour la lumière et la force pour accomplir son devoir, la grâce pour bien souffrir, et cette charité vraiment céleste qui, à l'école du divin Maître, apprend à aimer, à pardonner, à se dévouer. »

Après avoir lu de telles paroles, les mères de famille peuvent être tranquilles sur ce que leurs enfants vont lire, et on ne s'étonnera pas que deux évêques, celui de Verdun et celui d'Orléans, ce dernier, dans une longue et admirable lettre, les rassurent d'avance. Dans cette lettre, placée en tête du volume, l'évêque de Jeanne d'Arc, le nom lui restera, trace à grands traits ce qu'il entend par une vie de la Pucelle, écrite pour les jeunes filles, et il se trouve que Mme de Laboulaye avait d'avance suivi ce beau programme.

Son récit, qu'elle appelle modestement une esquisse, ne pouvait être, en effet, qu'un résumé, mais où se rencontre tout ce qu'il était nécessaire de savoir, tout ce qui charme dans cette admirable vie, tout ce qui fortifie le cœur et élève à la fois, avec le sentiment religieux, l'instinct patriotique. L'auteur se défend, avec une vivacité pleine de grâce, d'avoir rien voulu ajouter à ce que tout le monde sait de cette noble histoire. Mais il est telle esquisse qui vaut un tableau et ne diffère de ce qu'on nomme ainsi, que par la plus grande simplicité du cadre. L'essentiel n'était-il pas que Jeanne se retrouvât ici tout entière, et d'autant plus rapprochée des spectateurs que le regard de celui-ci ne se perd pas dans de trop vastes horizons? C'est Jeanne surtout que Mme de Laboulaye a tenu à nous montrer, toujours elle, presque uniquement elle. Et, à vrai dire, pendant les deux courtes années où Jeanne a marqué son rôle dans l'histoire, ne semble-t-il pas qu'elle ait été à elle seule presque toute l'histoire? Sa vie est un drame qui a eu son

prologue à Donremy, son exposition à Chinon, ses péripéties à Orléans, à Reims, à Compiègne, et son dénouement à Rouen. L'histoire proprement dite, qui a besoin de tout savoir, y ajoutera, à loisir, des épisodes qui ont leur importance et qui éclaireront de côté et même de haut le fait dominant. Mais il est bon que, de temps en temps, l'âme humaine et la France qui, elle aussi, est une âme, se manifestent dans de grandes personnalités, dont une s'est appelée Jeanne d'Arc, sous la forme plus concentrée de la biographie.

Celles ponr lesquelles ce nouveau récit a été écrit se plairont d'autant plus à cette image de leur héroïne, qu'elle leur apparaîtra dégagée d'une foule de détails pleins d'intérêts par eux-mêmes, mais que l'auteur a bien fait de laisser aux érudits, aux politiques, aux gens de guerre. Il arrive seulement quelquefois que cette sobriété de détails poussée trop loin donne au style un peu de nudité, et que pour rechercher avec trop de soin cette sévère simplicité qui doit être, au fond, la vraie parure de cette haute figure, on se prive d'une foule d'expressions pittoresques que l'histoire a recueillies de la bouche des contemporains de Jeanne et de la sienne, et qui semblent désormais inséparables de sa personne. Mme de Laboulaye en a gardé quelques-uns qu'elle enchâsse avec art dans la trame de son récit. Il eut été mieux qu'elle n'en négligeât aucune. Elle eut par là marqué son héroïne d'un trait plus vif dans le cœur, dans la mémoire, dans l'imagination de ses jeunes lectrices.

Une autre observation, dirai-je une autre critique? Les rois ne sont pas en faveur aujourd'hui! il faut en prendre son parti. L'opinion a une roue comme la fortune. Il nous sera peut-être donné de voir un jour ces pauvres rois redevenir populaires, en attendant tâchons au moins d'être justes. Charles VII, nous en convenons, a mérité d'être jugé sévèrement, aussi ne voulons-nous réclamer en sa faveur que le bénéfice des circonstances atténuantes et celui des travaux récents qui nous le présentent sous un jour différent. Ce n'en sera pas moins l'éternel malheur de sa mémoire de n'avoir pas su, voulu, ou pu délivrer Jeanne d'Arc; encore faut-il lui tenir compte de l'avoir accueillie, au début, contre l'avis de sa cour et de l'avoir soutenue, plus tard, contre le mauvais vouloir de la plupart des gens de guerre, d'avoir aidé à sa réhabilitation, d'avoir enfin gardé dans son cœur la foi en Jeanne d'Arc, quand sa condamnation et sa mort avaient, chez les meilleurs, fait pâlir sa douce et brillante image. Il y a, dans la vie de Charles VII, un fait qui nous a toujours touché, et nous demandons la permission de le rappeler ici avec quelques détails. Lorsque plusieurs années après la mort de la Pucelle, une aventurière osa s'emparer de son nom et joua assez bien son rôle pour que beaucoup s'y méprissent, même de ceux qui l'avaient connue, les gens d'Orléans, par exemple, et même, dit-on,

un des frères de Jeanne; le roi, importuné de tout ce qu'on disait de cette femme, ordonna qu'elle lui fût amenée. Mais laissons parler le chroniqueur, Pierre Sala, lequel tenait l'anecdote de M. de Boisy, chambellan de Charles VII, à qui ce prince avait raconté sa première entrevue avec la vraie Jeanne d'Arc et par occasion, sa rencontre avec l'autre.

« Or, en ce temps estait le Roy blessé en ung pied et portait une bote faulve; il estait en ung jardin soubs un grant treille. Li commanda à l'ung de ses gentishommes que dès qu'il verroit la Pucelle entrée, qu'il s'avançât pour la recueillir comme s'il fult le Roy : ce qu'il fit. Mais elle venue, congnoissant aux enseignes susdictes que ce n'estoit il pas, le reffusa; et vint droit au Roy, dont il fut esbahi, et ne sceut que dire, sinon en la saluant bien doulcement, lui dist : Pucelle m'amye, vous soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu qui sçait le secret qui est entre vous et moy. Alors miraculeusement, après avoir ouy ce seul mot, se mit à genoulx devant le Roy cette faulce pucelle, en lui criant mercy et sur le champ confessa toute sa trayson. »

Le roi, on le voit, avait été un moment troublé de ce que l'innocente supercherie de Chinon ne réussissait pas mieux cette fois que l'autre; mais il revint aussitôt à lui-même et jetta entre lui et l'aventurière, comme un talisman, la pensée de ce grand secret par lequel Jeanne s'était révélée à lui comme l'envoyée de Dieu. Ce secret avait, après tant d'années, gardé sur lui toute son autorité et avait communiqué à son regard l'éclair qui précipita cette femme à ses pieds. On sait cependant qu'elle ne tremblait pas devant une épée. C'est l'éclair de ce regard qui nous réconcilie avec Charles VII.

Dans un dernier et émouvant chapitre, Mme de Laboulaye suit l'héroïne au-delà du bûcher, devant ce second tribunal dont la sentence provoquée et confirmée de si haut, devait si bien effacer l'iniquité de l'autre, dans les fêtes annuelles d'Orléans qui perpétuent si heureusement sa mémoire sur le théâtre même de son premier combat, et où tour à tour les plus grands orateurs de l'Eglise de France viennent, avec tant de joie et d'éloquence, faire, pour ainsi dire, amende honorable pour l'évêque de Beauvais, en attendant que Rome elle-même mette le sceau à tant d'hommages, en permettant à la France d'honorer Jeanne comme une sainte, et de l'invoquer comme son ange tutélaire et sa patronne.

Citons les dernières paroles du livre : « En attendant, nous pouvons penser que, du haut de la patrie céleste, Jeanne n'oublie pas cette patrie de la terre qu'elle a tant aimée; nous pouvons fortifier nos âmes en les élevant vers cette âme si pure, si grande, si héroïque, qui a eu même patrie, mêmes souffrances et mêmes malheurs que nous; et, songeant à la gloire dont elle jouit au sein de Dieu, nous devons ap-

prendre d'elle que la plus belle couronne est réservée à qui sait le mieux aimer et servir son Dieu, ses frères, son pays ! »

Antoine DE LATOUR.

UN MOIS EN ITALIE.

Par M. F. CHON, professeur d'Histoire honoraire de l'Université.

On ne compte plus les récits des voyageurs qui ont été en Italie. Les journaux, les revues, les livres, tout est bon à ceux qui reviennent de Rome ou de Naples pour nous redire : « Moi aussi j'ai vu le pays sans pareil ; j'ai été ici, puis là ; telle chose m'advint, et plus heureux que le pigeon de La Fontaine, quoique j'aie été plus de trois jours absent, je vous reviens l'âme satisfaite. » Tel est le cas du plus grand nombre. Ils admirent de bonne foi et sincèrement ce que leur guide leur a fait voir ; ils sont heureux, les uns d'avoir admiré, les autres d'avoir cru admirer ; et quelques-uns en profitent pour être un peu plus enchantés d'eux-mêmes. Petit travers bien innocent.

Il y a aussi les gens difficiles à contenter, ceux qui se plaignent du froid et du chaud, qui n'aiment ni les plaines ni les montagnes ; ils n'ont vu que les taches du soleil ; il n'y a que les petits côtés, que les misères du voyage qui les aient frappés ; les œuvres grandioses, les merveilles de l'art les ont laissés tièdes ; ils ont peur d'admirer, ce qui est une façon comme une autre de déployer un moi prétentieux et qui vise à l'effet. Heureusement ces voyageurs récalcitrants sont l'exception ; ceux-là on les compte.

Ces naïfs qui admirent tout, ces dénigrants qui font le contraire, étaient-ils bien dignes de faire le voyage d'Italie ? Je ne voudrais pour rien au monde avoir l'air de faire un paradoxe : mais, selon moi, le premier venu ne devrait pas pouvoir aller en Italie : la Providence devrait n'accorder les douceurs charmantes ou sérieuses de ce pèlerinage qu'à ceux qui doivent en profiter pour en revenir avec un esprit plus large, plus lumineux, plus ouvert aux beautés de l'art, ou bien en faire la récompense de ceux qui s'y sont préparés par une vie d'intelligence, d'étude, de dévouement à toutes les belles connaissances, je veux dire à celles qui rendent l'homme meilleur.

Il en est des voyages comme des livres : en général, nous n'en rapportons que ce que nous y avons porté, c'est-à-dire que ce que nous avions en quittant notre logis. Tous les guides ont beau nous dire devant une Vierge de Raphaël : « Prosternez-vous : vous êtes devant la suprême beauté. » Si la voix intérieure ne nous dit pas en quoi consiste cette suprême beauté, malgré les phrases admiratives du guide, nous n'en serons pas plus avancés.

D'où il résulte qu'un voyage en Italie n'est pas le fait de tout le monde. Pour y aller avec fruit, pour en revenir avec profit, et surtout pour en faire bénéficier autrui, il faut autre chose qu'une valise, le goût du déplacement, et un portefeuille plus ou moins bien garni. Du goût, des connaissances précises, un scepticisme raisonnable à l'endroit des phrases faites, voilà l'indispensable.

M. Chon, le rapide narrateur de l'excursion dont nous parlons, avait mieux et plus que ce viatique indispensable. Il avait en outre la finesse, la mesure et d'autres mérites que je ne veux pas énumérer, parce qu'il faut respecter les gens modestes encore plus que les autres ; aussi, dans cette relation d'une tournée de cinq semaines en Italie, s'est-il bien gardé d'aller sur les brisées des érudits, des critiques ou des imaginatifs, comme aurait dit Malebranche, c'est-à-dire de ceux qui inventent toutes sortes de belles choses pour le plus grand ébahissement du bourgeois casanier qui les lira au coin de son feu, à Paris ou en province.

Ce qu'il se proposait, il l'a exécuté sans phrase, sans prétentions, avec une simplicité parfaite : c'était tout bonnement de faire connaître les impressions spontanées, rapides et durables néanmoins, qu'il avait éprouvées ici et là, sans rien surfaire, sans leur donner plus d'importance qu'il ne fallait, comme il le dit très-bien. « Il y a dans un voyage, des choses intimes, des incidents de tous les jours, des observations prises sur le fait, qui sont d'un intérêt spécial non-seulement pour moi, mais pour tous ceux qui comme moi voudront voyager vite et non sans fruits : je ne suis pas un guide, je suis un compatriote qui pense aux voyageurs de mon cher pays ; je leur dis le point de vue où je me suis placé pour regarder tel ou tel tableau, tel ou tel site ; je m'en suis bien trouvé, qu'ils s'y replacent et peut-être conviendront-ils que j'ai eu raison de leur faire part de ma petite expérience. »

Un mois, c'est bien peu pour visiter l'Italie, et cependant M. Chon, précisément parce qu'il était mieux préparé qu'un autre par toute une vie d'études et de lectures, a vu non-seulement l'Italie artistique et idéale, si l'on peut ainsi parler, mais l'Italie réelle, les lieux publics, les promenades, les cafés, rien n'a échappé à son intelligente curiosité; mais j'ai dit que le narrateur est avant tout un homme de tact, le public n'entend donc que ce qu'il a intérêt à savoir et M. Chon n'a garde de nous dire le menu des dîners ou des concerts dont il nous parle.

Il est Lillois ; c'est dire qu'il aime la bonne musique ; il est Lillois, c'est dire qu'il a l'habitude de voir de bons tableaux et qu'il sait les juger. Personne n'ignore que le musée de Lille est un des plus complets et l'un des mieux composés de France. Aussi M. Chon n'a-t-il pas cette mauvaise habitude qui choquait si fort Mérimée, de demander à la peinture les émotions de la poësie ; c'est un tic parisien : mais, en Flan-

dre, dans le pays des hardis coloristes, la peinture reste l'art du coloris. Ses appréciations m'ont paru, à ce titre, intéressantes et neuves, d'autant plus qu'elles sont sincères et vraiment personnelles.

Mais le public lira lui-même ce petit volume, livre de bonne foi écrit par un homme qui peut laisser lire dans son esprit aussi bien que dans son âme. Tel était M. Chon, l'aimable et solide professeur, arrivé aujourd'hui à l'éméritat ; tel est l'excellent narrateur qui, en termes simples, n'exagérant ni ne diminuant jamais les choses, nous raconte ses joies d'honnête homme, d'esprit élevé et juste, ses impressions de chrétien sérieux et doux devant les splendeurs de l'art sacré ou devant celles de l'art profane s'épurant au voisinage du christianisme.

D'une conversation un peu complète avec un bon esprit, il se dégage toutes sortes de conclusions qu'on ne cherchait pas. En voici une que M. Chon ne désavouera certainement point : c'est la supériorité des œuvres que la religion a inspirées sur toutes les autres, d'origine plus ou moins profane. Le plus majestueux monument de l'architecture italienne est une église ; le chant le plus doux qui ravisse l'oreille humaine est celui qui soupire les douleurs de la Vierge-Mère auprès de la croix ; le chef-d'œuvre du pinceau est un miracle de l'Homme-Dieu, et celui du ciseau l'image du législateur des Hébreux. La *Jérusalem délivrée* et le *Paradis perdu* sont jusqu'à présent les deux seules épopées encore populaires des temps modernes comme *Athalie* et *Polyeucte* sont les monuments du drame classique.

Mais je m'arrête, car, si j'insistais, je ferais grand tort à M. Chon, qui cause si agréablement et qui disserte si peu.

Ses anciens élèves se croiront, en le lisant, revenus au bon temps où, sans s'en apercevoir, ils apprenaient l'histoire rien qu'à écouter les récits d'un maître ingénieux comme le dévouement.

Mais il y a dans ce petit volume un oubli que l'auteur nous permettra bien de lui signaler : il a négligé de nous dire le bonheur avec lequel il est rentré dans son cher Lille, au milieu de ces amis si nombreux qui sont tous ses élèves et auxquels il a pensé plus d'une fois au milieu même des enivrements de l'art et des magnificences de la nature.

F. Colincamp.

QUINZAINE POLITIQUE

25 janvier 1877.

Soit qu'elle juge ou préjuge les actes du nouveau ministère qui gouverne la République, il serait difficile de dire ce qu'en ce moment l'opinion publique pense ou ne pense pas, dans l'essai qu'elle fait de ses espérances ou de ses craintes. En réalité, elle est dans le vague; elle regarde et cherche; elle n'a devant les yeux rien de fixe ni de net. Est-ce parce que ministère et partis, choses et personnes, tout est encore dans le demi mystère des préparatifs? Est-ce parce que ce sera le propre de la politique de M. Jules Simon que d'être ondoyante et diverse, d'avoir des aspects changeants et des retours continus, de troubler la vue, de dérouter l'attention, de diviser les sentiments? Il est certain que l'opinion publique, ni d'un côté ni de l'autre, ne peut que murmurer : « Que sçais-je? »

Le programme que M. Jules Simon lui montrait au lendemain de son avènement, n'avait rien de précis. Mais ce n'était qu'un programme! Les évènements définiraient ce que les mots ne définissaient pas! Or un de ces évènements avait eu bientôt cette vertu, semblait-il : M. Jules Simon avait arraché à M. Gambetta la dictature que celui-ci exerçait sur la Chambre; le ministère avait attiré à lui la majorité de la gauche, pour consacrer ensemble le droit budgétaire du Sénat. M. Jules Simon justifiait donc à sa manière et dans une certaine mesure ce cri de sa profession de foi ministérielle : « Je suis profondément conservateur. » Puis, M. Jules Simon payait, par le sacrifice des huit préfets qu'il immolait, le tribut que sa complaisance devait aux haines et aux besoins de la gauche. Il justifiait ainsi cette autre exclamation de son cœur : « Je suis profondément républicain. » Comment deviner la suite? Où inclinera demain cette faveur variable et savante? A qui, dans l'imprévu de ce jeu, sera

maintenant le premier tour? Quel sera désormais le train de ces alternatives? Aucun fait n'est survenu qui pût permettre une supposition sûre. Ce ne sont que secrets et soupçons; ce ne sont que des indices habilement dispersés, que des nuages légers et qu'une main adroite assemble çà et là. Que faut-il craindre? Que faut-il espérer? A qui le demande il semble qu'on s'ingénie à répondre seulement qu'il faut douter. Mais tous ces artifices auront beau faire : cette laborieuse ignorance de l'opinion publique ne saurait durer bien longtemps. Quand même nous ne serions pas au pays de la franchise et de la logique, la nécessité de la situation où nous sommes forcerait M. Jules Simon à sortir de cette obscurité et à parler tout haut, autrement que par l'équivoque. Attendons. Un jour, ce sera la passion qui voudra un peu de clarté; un autre jour, ce sera le péril : cette clarté, il la faudra.

Nous n'en voulons pour témoignage que le débat orageux et soudain où M. Martel, interpellé par M. du Bodan, a eu à justifier la disgrâce dont il avait frappé M. Bailleul, cet avocat général coupable d'avoir affirmé, devant la Cour de Besançon et avec elle, la légalité des Commissions mixtes. Certes, qu'un avocat général tombe de son siége ou qu'on le déplace, c'est peu, en temps ordinaire, pour émouvoir un Parlement, et en soi l'intérêt est médiocre pour la nation. Mais en politique la gravité des choses est toujours relative : elle dépend de l'heure et du milieu; elle se proportionne aux principes surtout; et souvent dans les petites choses la gravité est grande par les enseignements que l'événement contient. Quand la magistrature est en butte comme aujourd'hui aux insultes du radicalisme, quand elle est menacée par les hardiesses des novateurs et par les fureurs des révolutionnaires, la toucher comme on l'a fait dans la personne de M. Bailleul, c'est un péril. Du même coup, on soulevait la passion des partis avec ce souvenir maudit des Commissions mixtes. Au surplus, il était évident que, dans la hâte et dans la bonne volonté que le ministre mettait à satisfaire contre la magistrature et les Commissions mixtes la vindicte de la gauche, il y avait comme un trait de la politique générale que le ministère suivrait. Voilà les raisons qui ont suscité ce débat et qui lui ont donné cette importance. La Chambre, assurément, pourra bien, au gré de M. Gambetta, conspirer pour le silence et l'oisiveté, comme on le voit en ce moment; elle pourra s'accorder tous les congés qu'il lui plaira et laisser muette sa tribune : un accident, un grief, un mouvement de colère rompt ce repos et déconcerte cette sagesse; et parmi les invectives, les applaudissements, les clameurs, les ministres viennent malgré eux élever la voix; il leur faut bien alors trahir leur pensée; il leur faut bien, en dépit de leur prudence et de leur douceur, marquer

plus ou moins profondément à leur politique un de ses caractères. Or, qui assurera qu'une obligation fortuite comme celle-là ne contraigne bientôt M. Jules Simon à une attitude moins oblique et à un langage plus clair?

Eh bien! nous avons malheureusement à constater que tout ce que le ministère a révélé sur lui-même, dans ce débat, a inquiété ou attristé les gens impartiaux, les modérés et les prévoyants. Ah! s'il ne fallait que condamner, avec l'histoire, avec l'humanité, ces Commissions mixtes qui, sans droit et sans justice, jetèrent à la prison ou à l'exil, et à toutes les morts qui sont dans ces gouffres de l'exil et de la prison, tant de malheureux dont le seul crime était leur opinion politique; s'il ne fallait que vouer à la réprobation de la France et à la sévérité de Dieu cette fausse magistrature qui se faisait servante de la vengeance et complice du despotisme, qui supprimait les lois pour punir et qui frappait sans juger; s'il fallait uniquement prononcer cette sentence, nous serions, nous autres libéraux, aussi jaloux que personne de la prononcer avec M. Martel comme naguère avec tous ceux qui virent cette iniquité préparer et commencer le règne de l'Empire. Mais ce n'était pas là vraiment la question. On demandait seulement au garde des sceaux si un avocat général, qu'on a laissé parler, doit être chassé de son siége pour avoir parlé selon sa conscience; et entre toutes les libertés, celle-là, la liberté du magistrat, est bien aussi nécessaire à la société que certaines autres à la République. Le garde des sceaux n'a répondu que comme si on l'interrogeait sur les commissions mixtes. Nous nous trompons : si M. Martel était tenté d'être en passant le justicier choisi par la République et la postérité pour accomplir contre ces commissions la vengeance expiatoire du jugement public, s'il voulait se concilier la majorité par cette vertu d'indignation, s'il désirait échapper à la difficulté du débat, il aurait dû borner sa réponse au blâme honnête et véhément dont il accablait la mémoire de ces commissions. Sans doute on aurait pu lui reprocher d'avoir esquivé la question; sans doute il eût paru remporter une trop facile victoire. Au moins n'eût-il diminué en rien la force qu'il a le devoir de préserver, l'honneur qu'il a le devoir de sauvegarder, la force et l'honneur de la magistrature. Mais en lisant à la Chambre la lettre confidentielle de M. Serre, il a discrédité deux magistrats, l'accusateur et l'accusé; et nous ne savons pas quelle confiance les ministres qui livrent de tels documents à la publicité peuvent désormais réclamer et obtenir de leurs agents, procureurs ou préfets. D'autre part, quand M. Martel, citant cette lettre, a deux fois qualifié de « déplorable » et de « regrettable » l'arrêt de la Cour de Besançon, il a donné le spectacle

d'un garde des sceaux incriminant la magistrature, animant contre elle le Parlement et la foule, et provoquant pour le lendemain l'audace et l'imagination des réformateurs radicaux qui voudraient en France les tribunaux de la démocratie athénienne ou américaine, l'élection des juges par le peuple. Il y a plus : comme la Cour de cassation avait en ce moment même à délibérer sur l'arrêt « déplorable » et « regrettable » de la Cour de Besançon, le garde des sceaux manquait ainsi au respect de la justice qui était rendue et de celle qui était à rendre. Mauvais exemple qu'il est douloureux aux conservateurs de voir partir du gouvernement et avec un tel éclat, surtout en un temps où l'autorité de la justice, comme celle de l'Etat, est de plus en plus contestée ou méprisée par les ennemis de l'ordre !

Quelques jours après, ceux qui assimilent les tribunaux militaires de 1871 aux commissions mixtes de 1851, ceux qui traitent d'égorgeurs et de bourreaux les vainqueurs et les juges de la Commune, ceux qui vénèrent dans la Commune une sorte de soldat blessé de l'humanité et qui ne voient en elle que le héros malheureux du droit et de la liberté, ceux-là déléguaient les députés de la Seine à M. Jules Simon et à M. Martel, pour demander une indéfinie multiplication des grâces qui leur rendît inutile la revendication de l'amnistie. Non, nous ne voulons pas faire entendre ici le dialogue qu'au nom de la Commune, M. Louis Blanc et M. Clémenceau, auraient pu, dans ce colloque, avoir avec les deux ministres et l'auxiliaire du garde des sceaux, M. Méline : âpre et amer dialogue, en vérité, si ces radicaux avaient rappelé à l'un qu'il avait la veille proclamé dans la Chambre les fautes de la justice, à l'autre qu'il avait invoqué contre la magistrature le jugement des partis, au troisième qu'il avait participé aux premières erreurs de la Commune et que l'indulgence était pour lui un devoir de pudeur et de fraternité. Mais avons-nous besoin de supposer ce dialogue pour attester et affirmer qu'à décrier les magistrats, on affaiblit les lois elles-mêmes, et qu'on désarme la société en face des condamnés, quand on frappe ceux qui condamnent ?

C'est pour les ministères de la République un étrange destin : le second, comme le premier, trouve dès son avènement une demande d'amnistie sur le seuil de la Chambre. Il est vrai qu'en 1876 c'était M. Raspail qui la présentait et qu'en 1877 c'est M. Gambetta ; il est encore vrai qu'alors on voulait faire décréter par la loi ce pardon de la Commune et qu'aujourd'hui on se contenterait de le faire décréter par le Maréchal lui-même, partiellement et peu à peu. Le procédé change. Mais la fatalité n'en est pas moins pressante : les radicaux veulent que M. Jules Simon, philosophe qui a le don des larmes,

ministre qui ne refuse jamais tout, donne par sa miséricorde pour la Commune la mesure même de son républicanisme ; on est prêt, s'il résiste, à tourner contre lui la popularité de ce qu'on appelle Paris ; et certes il faut bien que la menace émeuve un peu M. Jules Simon, pour qu'en la voyant portée au ministère par M. Gambetta en personne, M. Thiers, oui, M. Thiers à qui hier le journal de M. Rochefort jetait le nom de « Loriquet sanglant, » ait jugé nécessaire de promettre l'intercession de sa propre clémence. On ne connaît pas encore bien le sentiment de M. Jules Simon : il paraît souhaiter beaucoup de grâces, sans vouloir pourtant grâcier les contumaces avec les autres, selon le vœu de M. Gambetta. Peut-être M. Jules Simon aura-t-il l'art d'ajourner quelque temps ses faveurs ; il voudrait bien, ce semble, endormir jusqu'à l'hiver prochain la sensibilité des radicaux ; évidemment, il aimerait mieux satisfaire en eux d'autres intérêts. Quant au Maréchal, l'unique dispensateur de ces grâces qu'on l'invite à prodiguer, il en sera, nous l'espérons, plus ménager que ne le veulent M. Gambetta et même M. Jules Simon. On le prie de pardonner aux contumaces qui ont decliné le jugement et fui la peine, comme aux condamnés qui ont paru devant le juge et subi le châtiment : c'est un droit nouveau que le Maréchal aurait à inaugurer, c'est un usage de la clémence que la loi n'a pas encore autorisé chez nous. On le prie de pardonner même à ceux qui repoussent le pardon comme un outrage fait à leur innocence ; il les grâcierait sans avoir exigé d'eux qu'ils reconnussent leur erreur ; et ils pourraient, fiers et farouches, le front haut et ceint de leurs couronnes de martyrs, rentrer dans ce Paris qu'ils ont incendié, dans cette patrie qu'ils ont failli détruire sous le regard triomphant de son vainqueur ! Ils pourraient s'énorgueillir d'avoir souffert et n'avoir rien cédé de leur doctrine, de leurs souvenirs, de leurs espérances, de leur crime ! On prie enfin le Maréchal de prendre à sa charge, devant la société, l'amnistie tout entière : seulement c'est par détail qu'il l'opérerait ! Mais en vérité, le Maréchal, qui a réprimé la Commune avec le bras d'une armée couverte de blessures, ne saurait si facilement que M. Gambetta oublier tant d'indignité ; il ne saurait absoudre et réhabiliter par une pareille indulgence des scélérats qui s'honorent d'être indomptables et dont quelques-uns, hier encore, lui criaient : « Grâce à toi-même ! » Il ne saurait accorder de pardons que ceux qui sont mérités ; il ne saurait distribuer ces grâces sans discernement et par milliers, comme ces pièces de monnaie qu'on répand à pleines mains dans la rue sous les pas du souverain nouveau, en Orient. Le Maréchal a pour la société, pour l'armée, pour lui-même, des devoirs de vigilance et de dignité dont les radicaux ont trop peu de souci ; devoirs qu'il continuera de

pratiquer et que M. Jules Simon lui-même ne voudra pas méconnaître.

Que M. Jules Simon y prenne garde, la France a encore l'horreur, la juste et salutaire horreur de la Commune; on ne lui persuadera pas encore que la tolérance que les radicaux croient due à la mémoire de la Commune et à ses restes, soit légitime, honnête et prudente. Quand le Conseil municipal de Paris alloue aux familles des communards condamnés une somme de 30,000 francs qu'il ne fournit à leur misère qu'à cause des titres politiques dont elle lui paraît revêtue, le bon sens du pays proteste : il se souvient que ce même Conseil municipal, en 1876, refusait à des pauvres les secours de son budget, à cause des mains religieuses qui leur transmettaient l'aumône : aux uns le nom de la Commune porte bonheur dans la charité du Conseil municipal de Paris; aux autres, le nom de Dieu porte malheur. Cette distinction est singulièrement injuste, se dit-on : est-ce que la démocratie a pour ses bienfaits des favoris, parmi ceux qui ont faim et qui ne sont pas vêtus? Et de quel droit en aurait-elle avec l'argent de la Ville? De quel droit puiserait-elle dans le trésor commun pour soulager le fils ou la femme de l'émeutier plutôt que le fils ou la femme de l'ouvrier paisible qui n'a jamais pris que ces seules armes du travail, arrosées de sa sueur et parfois de ses larmes? De quel droit cette générosité qui se fait par choix et par privilége? D'ailleurs, est-il quelqu'un, qui, connaissant le radicalisme de ce Conseil et se rappelant les discours où ses chefs ont jadis célébré la Commune, ne sente tout ce qu'il y a eu de volontairement politique dans le calcul de cette générosité? On pouvait donc et on devait croire que le gouvernement annulerait ce vote illégal. Quel scrupule en empêche M. Jules Simon? Pourquoi hésite-t-il? Veut-il que l'exemple du Conseil municipal de Paris devienne une loi? Veut-il que Lyon, Marseille, Béziers et vingt autres des cités où le radicalisme règne en maître imitent demain Paris, et que cette manifestation de pitié se change en ovation pour la Commune?

De même, M. Jules Simon pense-t-il, depuis qu'il a le pouvoir, comme au temps où il était dans l'opposition, que la liberté de la presse doive être absolue? Est-ce pour pratiquer sa doctrine d'autrefois qu'il laisse impunis la violence et le cynisme de ces journaux radicaux qui n'outragent pas seulement les croyances les plus nécessaires à l'ordre et à la paix de la société, mais qui bafouent le Président de la République et qui nient à la Constitution elle-même le respect et l'obéissance? Ou bien cette tolérance de M. Jules Simon n'est-elle pour les radicaux qu'un ménagement intentionnel? Il faudra bien qu'on le sache. Si M. Jules Simon continue de penser

que la liberté de la presse se règle elle-même et qu'elle trouve sa limite dans le mépris public, qu'elle devient inoffensive à force de licence et que tous ces méfaits punis par la société dans les actes de l'individu sont innocents dans la parole du journal, même multipliée d'esprit en esprit avec une telle rapidité ; si M. Jules Simon professe toujours cette théorie, soit : qu'il se hâte donc de demander au Parlement l'abolition des lois qui restreignent une liberté si platonique ; mais, en attendant, rien ne l'autorise à abroger, par une négligence semblable à la complicité, les lois qui régissent maintenant la presse. Nous ne serons pas de ceux qui, au jour de la discussion, refuseront à M. Jules Simon une loi libérale. Mais nous ne sommes pas de ceux pourtant qui jugent la presse plus digne d'immunités complètes qu'aucune des autres forces de l'Etat : nous ne voulons, pas plus dans la presse que dans le gouvernement, la libre tyrannie de cet absolutisme qui ne connaît ni droits ni devoirs que ceux de son caprice. Que M. Jules Simon soit d'avis qu'un Etat, quelque forme qu'il ait, peut subsister parmi les attaques qui en atteignent le principe même ; que M. Jules Simon estime incapables d'aucun mal les hardiesses les plus osées et les plus dévergondées du discours, dans un pays où cependant l'acte suit la parole plus promptement que chez aucun autre peuple ; que M. Jules Simon oublie imprudemment le dégoût et la haine qu'après deux ans de ce régime, le gros de la nation ressentit au spectacle de ces excès et de ces abus de la presse, vers la fin de la seconde république ; que M. Jules Simon, dont la philosophie a longtemps habité les écoles des sophistes et des éclectiques à Athènes et à Alexandrie, ait sur cette liberté de la presse des opinions éthérées qui ne sont pas celles de son prédécesseur, M. Dufaure, ni même de son protecteur, M. Thiers, nous le voulons bien. Qu'il produise à la tribune ses opinions ; mais jusqu'au moment où il aura supprimé par une loi la loi régnante, jusqu'à l'heure où il aura prouvé que ce libertinage et cette licence des journaux radicaux conviennent à la République, nous nous étonnerons qu'il laisse ainsi mépriser la loi et avec elle la conscience publique.

Demain, reconnaîtrons-nous, aux choix qui auront composé la commission du budget, certaines vertus que nous n'aurions pas soupçonnée dans cette politique qui se dérobe, qui aime l'art comme le secret, qui a sa force comme son habileté occulte, qui atermoie, qui traite, qui divise les difficultés et qui cède partout pour cheminer mieux, tout en n'avançant que d'ondulation en ondulation ? Nous verrons. Cette élection parlementaire est un grave événement ; elle décidera si, en 1877 comme en 1876, M. Gambetta sera le maître du budget, si sa prépotence financière durera

dans la Chambre, s'il restera l'inspirateur et le directeur d'une majorité libre d'annuler des lois en annulant les crédits nécessaires à leur fonctionnement, s'il pourra organiser de nouveau une guerre comme celle qu'il a faite, l'an dernier, aux droits du Sénat. Nous ne pouvons supposer, quelque assurance qu'on nous en donne, que M. Jules Simon assiste avec une indifférence béate à cette élection : c'est sur lui, c'est contre lui que M. Gambetta élèverait sa supériorité, s'il reprenait dans cette commission son rang et son ascendant d'autrefois. Faut-il croire, au contraire, qu'un pacte a été conclu entre eux? Serait-il vrai que leur rivalité se soit apaisée, qu'un partage ait été préparé et que l'élection s'accomplira sous l'empire de cet amour fraternel et chevaleresque, mais adroitement dissimulé? Nous ne savons, tant les apparences sont incertaines et tant le doute est possible. Mais, nous savons moins encore comment M. Jules Simon pourrait se résigner à subir dans cette commission la prépondérance de M. Gambetta ou M. Gambetta à s'y incliner sous l'autorité de M. Jules Simon, si bénigne que celui-ci la rende. Supposons même que, grâce aux prodiges d'une souplesse égale, ils évitent la moindre lutte ; supposons que, par un règlement savant des concessions mutuelles et des avantages alternés dont ils auraient besoin pour leur accord, l'équilibre de leurs prétentions et de leurs opinions dure pendant quelque temps en l'honneur et au profit de la République, comment durera-t-il jusqu'à la fin? Le budget est préparé ; M. Léon Say en a déposé le projet sur les bureaux de la Chambre ; et le ministère désire, raconte-t-on, que la discussion en soit accélérée, de telle sorte que la loi de finances puisse être votée pour le mois d'août. Mais est-ce là le compte de M. Gambetta? Ne veut-il pas, lui, que, de délai en délai, on ajourne ce vote à l'automne comme en 1876? Ne veut-il pas, lui, qu'il y ait une sorte de permanence de la Chambre, les sessions extraordinaires prolongeant les sessions ordinaires? D'autre part, M. Gambetta renonce-t-il à sa théorie parlementaire de l'an passé? A-t-il abandonné l'idée d'établir le droit budgétaire de la Chambre au-dessus des attributions du Sénat? Et s'il provoque un conflit des deux Chambres, est-ce que M. Jules Simon lui rendra les armes? L'accord, assurément, ne peut être ni si complet ni si long. L'abnégation de M. Gambetta finirait par lui coûter trop de sa popularité. Quant à celle de M. Jules Simon, elle trahirait trop d'intérêts essentiels, parmi ceux qui président à l'ordre et à la sécurité du pays. Nous le répéterons donc : attendons. Il faut aux conservateurs plus de lumière pour distinguer la politique de M. Jules Simon et pour diriger la leur : cette lumière, les événements la leur fourniront.

Tandis que la France débat dans cette incertitude ses destinées,

la toute-puissante Allemagne a renouvelé son Reichstag. M. de Bismark y rencontrera quelques adversaires de plus : car les catholiques y reviennent aussi nombreux, les socialistes plus forts et plus hardis, les autres partis moins compactes. Toutefois ce serait une illusion que de croire M. de Bismark moins sûr d'y faire régner sa volonté : la gêne l'irritera, mais sans entraver un seul de ses desseins. En même temps que de l'empire allemand, c'était l'élection de l'Alsace-Lorraine : élection simultanée avec l'autre, mais naturellement distincte par tous ses traits ; élection presque nationale encore à nos yeux, puisqu'elle avait lieu sur une de nos frontières fraîche encore dans sa sanglante déchirure, parmi les tombes de nos dernières armées et avec deux débris de notre patrie. Plus d'un avertissement nous l'enseigne : nous sommes à peine aussi libres devant M. de Bismark, pour parler en France de l'Alsace-Lorraine, que ne le sont au Reichstag les députés d'Alsace-Lorraine pour parler de la France. Nous nous contenterons donc, le cœur gonflé de nos regrets, de dire que la Haute-Alsace et la Lorraine ont nommé des représentants pour « la protestation », et que les populations de la Basse-Alsace, plus appauvries par l'émigration, plus mêlées de leurs vainqueurs, intimidées ou séduites, ont nommé des « autonomistes », dont le rêve, à entendre quelques-uns, serait de former entre les deux pays une province libre. Pauvres gens ! Nous savons comme elle est difficile, leur vie ; et nous sentons bien combien elle est noble et tendre, cette fidélité de la langue, de la race, de l'histoire, de la terre que nos pères ont foulée ensemble et du ciel qui a couvert jadis la communauté de nos gloires et de nos infortunes. Qu'ils reçoivent, ces fidèles, le salut de la France, et puisse la France être assez sage pour redevenir heureuse, comme ils le lui souhaitent d'au-delà des Vosges !

L'avenir de l'Europe n'est pas moins incertain que le nôtre aujourd'hui. Voici la Conférence de Constantinople séparée, sans avoir pu assurer la paix de l'Orient ni de l'Occident, même jusqu'au printemps. Car de quel nom appeler la trêve qui suspend encore les coups qu'on peut se porter sur les rives du Danube? La Turquie a repoussé toutes les conditions de l'Europe avec une fierté encouragée non-seulement par son orgueil et son fanatisme, mais aussi par la discorde secrète des intérêts qui la pressaient de leurs conseils contradictoires ou de leurs trop vaines menaces dans cette Conférence. Ces conditions pourtant s'étaient modestement réduites à deux. Que demandait-on, samedi, à cette même Turquie qu'au commencement de la Conférence on croyait soumettre si aisément à toutes les volontés de l'Europe, pourvu que ces volontés s'associassent ? Seulement la nomination de gouverneurs qui seraient

agréés par l'Europe et l'institution d'une commission internationale qui surveillât pendant un an les réformes promises. Eh bien! la Turquie a rejeté ces deux conditions après les sept autres. Elle a cru voir la Russie trop faible dans ses embarras financiers et militaires pour vouloir ni pouvoir immédiatement la guerre; l'Angleterre inerte, l'Autriche tremblante et la France impuissante. Quant à l'Allemagne..... Donc, spéculant sur les hostilités qui diviseraient l'Europe et qui armeraient l'une contre l'autre trois ou quatre des nations présentes à cette Conférence, la Turquie a été hardie et même insolente; les négociations ont fini; les plénipotentiaires quittent Constantinople. Il n'y a plus, pour garder la paix jusqu'au mois de mars dans le Monténégro, en Serbie et même en Roumanie, qu'un armistice dont l'obligation morale n'est presque sentie de personne après cette rupture de la Conférence.

Cette Conférence, dont M. de Werther, au dire des journaux anglais, a précipité la fin par une impatience qui aurait tout à coup bouillonné après un long silence, cette Conférence a eu pourtant un avantage : elle a rendu la Russie solidaire des autres puissances dans les rapports qu'elle a désormais avec la Turquie; en se séparant, la Conférence laisse à Constantinople une question, non plus russe, mais européenne. La Russie est donc plus libre dans son honneur, qui est maintenant lié à celui de l'Europe même : dans cet ensemble diplomatique, l'intérêt de la Russie et sa dignité se trouvent abrités derrière ceux des autres nations. Elle peut rester campée derrière le Pruth : sa querelle n'est plus particulière au czar. L'expérience de ces deux mois, les signes et les présages que le prince Gortschakoff a pu observer à Constantinople même, l'état nouveau de l'Europe, tout invite la Russie à demeurer sur le qui-vive; si elle fait sentinelle, elle devine au moins qu'elle n'a rien de plus à faire. La Turquie, de son côté, comprendra-t-elle qu'il lui faut profiter de ce répit et de ce loisir pour se justifier par ses réformes et pour se pacifier elle-même? Nous voudrions le prédire. Mais qui sait quelle perfidie ou quelle folie peut souffler la guerre, au printemps, sur cet Orient si plein maintenant de feux mal éteints? Dès ce moment, il suffirait d'un hasard, d'un malheur, d'une seule mauvaise volonté, pour décider du sort de l'Europe depuis le Danube jusqu'à la Néva et jusqu'au Rhin.

Auguste Boucher.

L'un des gérants: JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LES PUBLICISTES AMÉRICAINS

ET LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS[1]

L'exposition de Philadelphie n'a pas porté bonheur aux Etats-Unis d'Amérique ni servi à leur réputation dans le monde. Par une fâcheuse coïncidence, les nombreux étrangers convoqués aux fêtes du centenaire, se sont trouvés, en fait, invités à l'exhibition d'un étalage étrange de scandales politiques, financiers ou sociaux, et d'immoralités telles, que c'est à ne plus oser parler de la corruption des cours et des courtisans. Aussi l'opinion publique aujourd'hui semble-t-elle se détourner de toute étude approfondie sur ce qui touche aux questions transatlantiques. Le lecteur veut bien être amusé du récit vrai et souvent fantastique ou plaisant des décadences américaines. « Notre gouvernement a été la proie lentement dévorée d'une maladie putréfiante[2]. » — « Une armée innombrable de voleurs, d'imposteurs, de banqueroutiers et de gens tarés a fait main basse sur l'argent, la comptabilité, la justice et l'administration de l'Etat[3]. » — « Nous vivons sans gouvernement au milieu d'une race de voleurs, de brigands et de meurtriers[4]. » — « Sous cette république de l'oncle Sam, il y a la même place pour le coquin que pour l'honnête homme[5]. » Cela résume tout, on n'a pas besoin d'en savoir davantage, et on ne consent plus à entendre parler sérieusement des constitutions démodées de l'Amérique. Parlons-en au contraire ; le moment est propice pour étudier les conséquences politiques et sociales d'un régime qui arrive à de si funestes résultats, après avoir été célébré longtemps comme le type idéal des

[1] Voir le *Correspondant* du 25 mai 1876.
[2] *The Nation*, 28 janvier 1875.
[3] *The Nation*, 3 août 1876.
[4] *The Observer*, de New-York.
[5] *Journal des Débats*, du 13 novembre 1874.

institutions dont notre pays vient précisément d'adopter l'étiquette et la forme. Faut-il, à cause de ces découvertes scandaleuses, fermer avec dégoût les livres des historiens et des publicistes américains, et dédaigner les utiles leçons que l'on peut tirer de leurs travaux?

Et puis doit-on se montrer si sévère à l'égard d'un peuple enfant gâté, avide et bourru, fils de ses œuvres et déjà créateur d'une œuvre colossale après tout, quoique singulièrement imparfaite et peu attrayante? Assurément, pour ce qui a trait aux actes de la vie publique, le caractère américain révèle une étrange anémie dans le sens moral des délicatesses pécuniaires et autres; nous n'en dissimulerons rien dans cette étude. Mais ne serait-ce pas aussi trop exiger que de demander, à ce peuple nouveau et privé d'éducation traditionnelle, ces raffinements qui nous viennent du moyen âge, et que l'antiquité païenne n'avait pas connus? A toute nation qui n'a pas traversé les phases de la féodalité et de la chevalerie, et n'en a pas conservé quelques traditions vivantes, une ou deux notes manqueront toujours dans la gamme des sentiments nobles et délicats; il lui sera très-difficile, sinon impossible, de deviner ou de s'assimiler cette fine fleur de point d'honneur qui survit chez les vieilles nations, dans l'appréciation tout au moins de la conduite publique et privée. Va-t-on reprocher aux Américains de n'avoir pas été aux croisades, ou de ne pas compter d'aïeux tels que Bayard, le Cid, saint Louis, Tancrède ou Richard Cœur de Lion? S'ils avaient eu seulement la chance que Don Quichotte lui-même, ce fanatique en retard, dont il ne faut rire qu'avec d'honorables réserves, ait fait la guerre de l'Indépendance entre La Fayette et Washington, son influence chevaleresque se serait peut-être fait sentir, et les mœurs des Etats-Unis en auraient pu prendre un cachet différent.

« Nous avons, disait un des fondateurs de l'Union américaine, façonné et dirigé notre pays d'après ce que nous savions faire, comme une boutique. » Ce n'est pas un crime, mais il ne faudrait pas finir par un tripot. Les Américains ont certaines qualités d'esprit et de caractère qui leur permettront sans doute de ne pas périr victimes des défauts et des vices de leur organisation politique; il y a des gens assez avisés ou chanceux pour joindre à l'exploitation des sept péchés capitaux la possession des trois vertus théologales qui leur suffisent à se bien tirer d'affaire.

Toutefois les Etats-Unis sont aujourd'hui, non sans motifs, déchus de la place d'honneur qu'ils occupaient au panthéon de la démocratie. Les libéraux n'osent plus les citer comme un exemple et un modèle. Quant aux délégués que les partis extrêmes ont envoyés à Philadelphie, le seul profit du voyage paraît avoir été pour eux la perte de beaucoup d'illusions. Il leur a fallu reconnaître

que l'application la plus complète, la plus illimitée des principes démocratiques n'avait apporté aux classes laborieuses aucune des solutions sociales que les esprits chimériques se plaignent amèrement de ne pas voir acceptées en Europe. Les conditions de la propriété, les relations du capital et du travail ne varient point d'une rive à l'autre de l'Atlantique. Si les lois sont plus relâchées aux Etats-Unis, le fonds en est le même que chez nous. Ce fut donc une déception générale; et la presse européenne, loin de glorifier comme autrefois la grande république, signala par le menu les défaillances de son gouvernement et jeta à tous les échos le récit trop vrai de ses faiblesses nationales [1]. Possédons-nous enfin la notion de l'Amérique telle qu'elle est? Notre temps aurait-il ce caractère particulier de faire tomber une à une les vieilles légendes dont nous avons été bercés? Les Etats-Unis nous présentent le tableau complet de ce qu'entraîne et produit un grand gouvernement démocratique, aussi régulier que le comporte sa nature, le seul d'ailleurs qui existe et qui, après avoir si bien commencé, semble fort exposé à mal finir.

Dans l'espace d'un siècle, nous voyons surgir, croître et dégénérer une grande nation dont les origines ne sont obscurcies par aucun nuage : tous ses hommes influents nous sont connus ; toutes ses idées, tous ses actes sont presque contemporains. L'histoire si courte de ce peuple pourrait, comme l'on sait, se diviser en deux périodes bien distinctes de quarante à cinquante ans environ. Pendant la première on assiste au développement d'une prospérité sans exemple, due à l'influence des premiers fondateurs de la République, hommes éminents, doués d'autant de fermeté de main que d'esprit, conservateurs, religieux, et nullement favorables aux principes démagogiques. Ils s'efforcent d'établir une démocratie limitée, un gouvernement de contre-poids dont le savant, mais fragile équilibre sera bientôt détruit par les mains moins délicates de leurs successeurs. Dans la seconde période se révèlent en effet des tendances funestes qui, sans ralentir tout d'abord le progrès apparent, portent fatalement leurs fruits, et arrivent à produire une corruption et un désordre mortels pour toute nation qui ne parviendrait pas à se réformer. La balance entre les pouvoirs n'existe plus; la tyrannie exclusive des partis a remplacé le gouvernement national. Et toutefois les traditions et les exemples laissés par la première génération en héritage à la seconde étaient marqués d'un tel caractère de sagesse et de prudence, que le pays et le gouvernement ont pu

[1] Les excellentes correspondances de M. Molinari aux *Débats* pendant l'exposition de Philadelphie, et du correspondant du *Temps*, durant la même période et depuis, nous ont donné plus d'un utile renseignement.

se soutenir jusqu'ici. La troisième période qui commence à peine se terminera-t-elle par une dictature militaire, ainsi que le baron de Hübner le prédit d'après les pronostics des Américains eux-mêmes, quand la population sera aussi dense à l'Ouest qu'elle l'est dans les régions de l'Est dès maintenant? Ce ne serait pas la première fois ni la dernière sans doute qu'une démocratie illimitée aboutirait au despotisme en passant par l'anarchie.

Quoi qu'il arrive, la crise actuelle ne saurait être regardée comme un simple accident. On y reconnaîtra le résultat naturel d'un régime où l'omnipotence populaire s'exerce non-seulement par le choix des représentants, mais encore directement par l'élection à court terme de tous les fonctionnaires, ce qui ne peut manquer d'engendrer partout la vénalité, la fraude et la corruption.

Les hardiesses de langage que les écrivains des Etats-Unis se permettent pour flétrir tant d'abus et de scandales, atténuent sensiblement la crainte d'éveiller des susceptibilités légitimes. Car s'il était difficile autrefois d'atteindre à la hauteur des éloges que s'adressaient les Américains et du bien qu'ils disaient de leurs propres institutions, il est encore plus malaisé maintenant d'en dire autant de mal qu'ils en disent eux-mêmes.

I

La souveraineté absolue du peuple, principe fondamental des institutions et du gouvernement aux Etats-Unis, a pour instrument le suffrage universel qui s'exerce par l'élection, universelle aussi, de tous les fonctionnaires, à tous les degrés : c'est la conséquence logique et nécessaire du régime démocratique.

Sans discuter la valeur théorique d'un système dont le mécanisme ne procède jamais que par voie d'écrasement, nous resterons sur le terrain des faits pour n'examiner ici que la manière dont l'instrument fonctionne et les résultats qu'il a donnés.

Rien de plus simple en apparence. Le nombre fait loi : voilà un principe fixe en théorie et facile à appliquer. Tout se réduit à l'opération arithmétique la plus élémentaire, il suffit de savoir compter et de se compter. Pourtant la solution n'est pas aussi limpide qu'on devrait le supposer au premier abord. On a prétendu qu'en statistique, en finances, en économie politique, il était possible de faire tout dire aux chiffres. En matière d'élections la complaisance des chiffres ne paraît pas moins illimitée, et l'art de les grouper fleurit surtout dans les combinaisons américaines. Mais à part même certaines recettes de prestidigitation électorale, il faut bien reconnaître que

plus d'une déception ressort de la marche régulière et légale des élections. L'arithmétique, sur le terrain du suffrage universel, cesse d'être une science exacte.

Dès que les nombres se balancent à peu près, les difficultés pratiques surgissent sans aucun remède topique et constitutionnel; la solution correcte a disparu, sitôt que la question de poids brut demeure indécise. Autrefois c'était avec de gros cubes de grès ou de granit juxtaposés que se construisaient les vieilles routes royales, un peu cahotantes, il est vrai, mais inusables. Aujourd'hui l'on fait les chemins avec une infinité de petits cailloux; mais ceux-ci, pour former des chaussées suffisamment compactes et solides, doivent subir l'écrasement d'un compresseur d'une énorme puissance : tout est dans la question de poids. De même la masse pesante peut seule donner la solidité et la cohésion suffisantes aux décisions du scrutin; si les majorités sont douteuses, le verdict électoral manque de force et de pression, l'instrument n'est plus bon à rien. Aussi, lorsqu'on a fait parler le peuple au moyen du bulletin de vote, et que l'on parle en son nom, ne manque-t-on pas de laisser supposer que la masse est d'un seul côté et que l'on a pour soi, sinon la totalité des voix, du moins une majorité écrasante.

Que subsiste-t-il de cette hypothèse et de la loi du nombre elle-même, dès que l'analyse minutieuse a vérifié les calculs et réduit les chiffres à leur juste valeur? Les Américains dont la bonne foi et la science en théorie égalent presque la rouerie en pratique, n'hésitent pas à répondre sans réticences ni détours. Leurs publicistes, loin de chercher l'ombre, s'efforcent de porter la lumière sur ces questions délicates. Toutes les constitutions présentes ou passées des cinq parties du monde renfermant toujours un point irréductible et sans solution précise, ils ne craignent pas de pénétrer ce « mystère constitutionnel » dont on reprochait à Charles X « de ne pas respecter le voile », et n'éprouvent aucun scrupule de dire au peuple la vérité sur l'origine, la nature et l'étendue de ses pouvoirs.

« C'est un fait positif dans l'histoire de la formation de notre gouvernement, écrivait Story, que nos institutions ont été fondées sans le consentement exprimé ou implicite de la nation entière, et qu'elles doivent leur autorité, comme leur existence même, à la volonté d'une simple majorité de votants qualifiés [1]. » Ainsi non-seulement l'unanimité des suffrages se trouve écartée tout d'abord, mais il ne s'agit plus de la majorité du peuple considéré dans son ensemble; il s'agit de la majorité d'une simple catégorie de votants. « Tout

[1] *Commentaires sur la Constitution des Etats-Unis,* par Story. Edition de 1858.

Etat, en effet, de quelque façon qu'il soit organisé, renferme dans son sein beaucoup d'individus qui n'ont jamais donné leur consentement précis à la forme du gouvernement, et un grand nombre d'autres qui, bien que réputés incapables d'exprimer leur assentiment, n'en sont pas moins liés par les institutions et par les lois fondamentales adoptées. Les femmes, les enfants, les mineurs et bien d'autres encore sont compris parmi les sujets d'un pays et soumis à ses lois, bien qu'ils n'aient jamais été consultés sur cette question, et que ces lois, en les frappant d'incapacité, les privent de la possibilité même d'y donner leur adhésion. La ratification de nos différentes constitutions est réservée aux électeurs qualifiés, et c'est la majorité de la convention ou de toute autre assemblée qui désigne ceux qui ont ou qui auront le droit de vote. Toutes les constitutions américaines ont été formées de la sorte. »

Ces déductions se résument à démontrer, ce qui est incontestable d'ailleurs, que tout pays, si libéral qu'il se prétende, ne compte guère qu'un électeur sur quatre ou cinq habitants; en outre, les abstentions, volontaires ou non, étant toujours assez nombreuses, la moitié plus un des inscrits ou des votants devant suffire à former la majorité qui fait les choix et prend les décisions de la plus haute importance, on trouve, en résumé, que le sort de tous est remis à la discrétion d'un citoyen au plus sur dix ou douze habitants. C'est à ces termes que se réduit l'universalité du suffrage et la théorie du gouvernement de la nation par la nation. Des catégories nombreuses de citoyens n'ont pas voix au chapitre. La majorité se fait sans eux, et peut se faire contre eux; en tout cas ils sont tenus à l'écart. On n'admet pas que leur acquiescement soit nécessaire; on ne les consulte même pas. Comment donc présumer la réponse qu'ils auraient faite à une question qui ne leur a pas été posée? A plus forte raison ne saurait-on invoquer cette unanimité prétendue comme un titre suffisant pour lier les générations futures. « Quelle présomption de leur assentiment peut exister au point de vue du fait ou de la loi ? »

Nous touchons ici au point délicat de la doctrine. En effet, dès que se trouve proclamé le dogme de la souveraineté absolue du peuple, prétendre établir aucune forme définitive de gouvernement est une entreprise impossible et illogique : l'électeur d'aujourd'hui n'a pas qualité pour imposer des obligations à l'électeur de demain. Jefferson n'a pas craint de conclure. « Les constitutions et les lois, écrivait-il à Madison, s'éteignent suivant le cours naturel des choses avec ceux qui leur ont donné l'existence[1]. » Ainsi, plus

[1] *Correspondance de Jefferson.* Lettre à Madison du 6 septembre 1789.

de solidarité ni de lien moral entre les générations successives d'un même peuple ; plus de ces traditions antiques et respectées qui faisaient de chaque nation une grande famille, trop bien née pour oser renier ses ancêtres. Superstitions et routines que tout cela. Il faut faire table rase du passé pour appliquer aux gouvernements la méthode scientifique. Au lieu de consulter la justice ou le droit, il suffit d'avoir des statistiques exactes. Nous saurons alors si c'est tous les quinze ou tous les dix-neuf ans que doit revenir la banqueroute politique et que le bilan national doit être déposé. De bonnes tables de mortalité, telle serait donc la base du vrai gouvernement démocratique. Heureusement Jefferson resta fidèle à sa coutume de mettre ses actes en contradiction flagrante avec ses principes. Une fois au pouvoir, il n'eut garde d'appliquer ses doctrines et se contenta d'être un précurseur. Aujourd'hui il a fait école. « Dans les Etats de l'Ouest, on ne consent guère à s'incliner devant les engagements pris par les générations précédentes. Le citoyen de l'Ouest dirait volontiers comme le pionnier du poëte Lowel : *The serf of his own past is not a man.* L'esclave de son propre passé n'est pas un homme [1]. »

Sans s'arrêter plus que de raison aux conséquences extrêmes de la logique radicale, il suffit d'envisager la question de chiffres, telle qu'elle s'est présentée lors de la fondation des Etats-Unis. Les majorités qui votèrent la constitution, celles dont le rôle était capital, puisqu'elles ont déterminé la forme même des institutions encore en vigueur aujourd'hui, ces majorités furent-elles du moins assez importantes pour absorber des minorités en quelque sorte imperceptibles ? Il s'en faut bien. Si la constitution fédérale fut votée à l'unanimité par la Géorgie, le New-Jersey et le Delaware, et par de fortes majorités dans la Pensylvanie, le Connecticut, le Maryland et la Caroline du Sud, elle n'obtint que de faibles majorités dans les autres Etats et encore à grand'peine, surtout dans le Massachusetts, le New-York et la Virginie. Bien plus, à l'époque où furent convoquées les Conventions locales, la majorité dans ces derniers Etats se trouvait notoirement hostile au nouveau pacte constitutionel. Les choses ne se passèrent donc pas aux Etats-Unis aussi aisément que l'on est souvent tenté de le croire. De loin nous sommes habitués à considérer leurs principes et leurs moyens de gouvernement comme se développant avec la majestueuse ampleur qui résulte de l'approbation d'un peuple entier. Au contraire, minorités et majorités se balançaient presque, et peu s'en fallut que l'Amérique ne fît précisément le contraire de ce qu'elle a fait. Ce n'était pas là une

[1] *Les Etats-Unis pendant la guerre de la Sécession,* par M. Laugel.

exception ; telle fut plutôt la règle commune. « Il n'existe probablement pas un seul des Etats de l'Union dont la Constitution n'ait été adoptée malgré l'opinion et les désirs d'une forte minorité, non point seulement d'habitants, mais encore de votants légalement qualifiés. Quelques Etats même ne votèrent leurs Constitutions qu'à des majorités insignifiantes. »

Ainsi dans les gouvernements des Etats particuliers, comme dans le gouvernement fédéral, ce n'est pas l'unanimité, c'est la majorité, faible, ou forte, qui décide. Mais, une fois formée, celle-ci devient et reste toute-puissante. Devant son pouvoir absolu les minorités n'ont qu'à s'incliner; elles ne comptent plus, et se trouvent liées, qu'elles y consentent ou non. Si dans certains cas la majorité apporte une certaine mesure à l'exercice de son droit souverain, c'est que tel est son bon plaisir ; elle pourrait ne le pas faire et reste seule juge de la réserve qu'il lui plaît de s'imposer. La minorité à laquelle on permet de survivre doit encore s'en montrer reconnaissante. Mais les garanties n'existent pas. On ne garantit que des droits et la minorité n'en conserve aucun. Le fait brutal subsiste donc : c'est la majorité seule qui règne. « Comment pourrait-on affirmer avec vérité que dans nos libres constitutions, remarque Story, le gouvernement est fondé en fait sur l'assentiment du peuple entier, lorsque d'une part une grande partie de celui-ci n'a même pas eu la liberté d'exprimer son opinion et que, de l'autre, un grand nombre de votants ont exprimé une opinion radicalement contraire ? » Sans doute la découverte n'a rien de très-neuf. Pour établir que l'assentiment universel n'existe pas et ne saurait exister, fallait-il un tel luxe de preuves ? Pourquoi non ? L'abus du paradoxe, en politique surtout, donne presque aux vérités de simple bon sens la saveur de la nouveauté. A la formule fameuse, que la République est le gouvernement de tous par tous, les Américains opposent donc cette définition plus exacte qui ressort nettement de leurs discussions : la République, en fait comme en théorie, n'est dans ses meilleurs jours que le gouvernement de tous par la moitié plus quelques-uns des votants.

Pour ne rien omettre, ils auraient dû ajouter : parfois même c'est le gouvernement de la moitié moins quelques-uns. La constitution des Etats-Unis présente en effet cette anomalie singulière. Le président, l'un des rouages les plus importants du mécanisme gouvernemental, se trouve en certaines occurences l'élu d'une minorité. Partout on a vu des factions s'emparer violemment du pouvoir et le détenir plus ou moins longtemps. Mais il n'est pas question ici de moyens révolutionnaires amenant le triomphe et le règne momentané d'un parti ; c'est par des procédés réguliers et constitu-

tionnels qu'une minorité peut légalement en Amérique arriver à administrer le pays et à supplanter la majorité. Cette contradiction au principe de la loi du nombre tient surtout au mode de suffrage adopté. On sait en effet que le Président est élu par un vote à deux degrés. Les électeurs primaires se trouvant groupés par Etats pour choisir au scrutin de liste les membres du collége présidentiel, « il peut se faire, dit M. Moncure Conway, que la liste des électeurs primaires d'un Etat passe à la stricte majorité d'une seule ou de quelques voix, tandis que la liste des électeurs primaires d'un autre Etat réunira au contraire la presque unanimité des votants. Et pourtant les deux listes locales auront le même poids et la même valeur à Washington dans l'élection définitive au second degré. Comme on n'établit pas le compte général des votes pour tout le pays, mais le compte par Etats seulement, toutes les voix des minorités, quelles que nombreuses qu'elles soient, sont annulées puisqu'elles n'ont point réussi à se donner un représentant; de même tous les votes en surplus de la majorité stricte ne sont point comptés non plus »[1]. Dès 1824, le sénateur Benton développait dans un discours au Sénat les mêmes idées que M. Moncure Conway et les appuyait sur des chiffres et des arguments presque identiques[2].

En réalité plusieurs présidents des Etats-Unis ne furent élus que par des minorités. Pour n'en citer qu'un exemple célèbre, Abraham Lincoln qui eut en 1860 la majorité dans le collége présidentiel, n'avait réuni que le tiers environ des suffrages du premier degré[3]. La situation actuelle dont le dénouement est si impatiemment attendu ne présente-t-elle pas un fait analogue dans des conditions encore plus frappantes? Si tous les votes primaires avaient été comptés, M. Tilden, le candidat démocrate, aurait été reconnu président, sans contestation possible, avec une majorité de 200,000 voix environ. Avec le système actuel aggravé par les singulières opérations des bureaux de vérification, il n'arrive tout au plus qu'à l'égalité de 185 voix régulières contre 185 dans le collége présidentiel. Encore cette égalité est-elle violemment contestée par le parti républicain. Si celui-ci l'emporte et parvient à faire proclamer son candidat, ce sera encore la minorité qui, dans la personne de M. Hayes, gouvernera pendant quatre années le pays et annulera la volonté manifeste de la majorité des électeurs.

Ce procédé de vote et les graves dangers qui en découlent tiennent

[1] *Superstitions républicaines*, par M. Moncure Conway. Londres, 1872.

[2] *Trente ans au Sénat*, par Thomas H. Benton.

[3] Sur 4 millions 600 mille suffrages environ exprimés dans les élections primaires, M. Lincoln se trouvait en minorité de plus de 900 mille voix. Dans le collége présidentiel, sur 303 votants il obtint 29 voix de majorité.

surtout au fédéralisme et à la susceptibilité des petits États, jaloux d'exercer une influence presque égale à celle des grands dans la nomination du premier magistrat de la République. Mais supprimerait-on l'anomalie signalée en se bornant à modifier la forme de l'élection? Nullement. Le résultat pourrait rester identique, si, comme on le propose, le choix du Président appartenait au Congrès Les nombres seuls seraient changés, mais rien ne pourrait garantir que les députés composant la majorité présidentielle ne représenteraient pas, eux aussi, la minorité des électeurs primaires. D'ailleurs un semblable procédé, en augmentant outre mesure le pouvoir des Chambres, serait en opposition directe avec l'esprit même de la constitution américaine dont tout l'effort paraît porter sur ce point : la résistance aux empiétements naturels mais périlleux du pouvoir législatif, et la lutte contre le despotisme parlementaire. Ainsi, sous une apparence de rigueur mathématique, la loi du nombre ne donne souvent que des résultats trompeurs, et il est bien difficile, sans s'exposer à des contradictions flagrantes, d'en tirer un principe absolu et rationnel de gouvernement.

Ces jours derniers encore, avant la récente décision du Congrès, toute la question de la compétition présidentielle pivotait, comme l'on sait, sur le jugement du bureau de vérification électorale de deux ou trois Etats et de la Louisiane en particulier. « Dans ce dernier Etat, le *returning board* est légalement composé de cinq membres, mais n'en compte en réalité que trois dont un seul blanc, employé subalterne de la douane. L'un des nègres a été récemment candidat à la députation. Mais ni l'un ni l'autre ne peuvent donner aucune garantie d'instruction et d'intégrité approchant de ce qui conviendrait pour l'accomplissement des devoirs importants qu'impose une aussi grave responsabilité. De toutes les discussions il ressort que les pouvoirs de ce bureau au sujet des vérifications électorales sont absolus. Il peut annuler les votes de telle paroisse qu'il voudra, sur tels prétextes de fraudes, de violence ou d'intimidation qu'il lui plaira d'invoquer, et ses décisions sont sans appel. Ce bureau fut institué aux plus mauvais jours de la toute puissance des *carpet baggers* du Nord comme une machine de guerre qui leur permettrait de rester maîtres absolus de l'État au moyen du vote des nègres. L'année dernière, la Commission du Congrès et le Sénat ont déclaré la conduite de ce bureau illégale et frauduleuse. Néanmoins, s'il y a égalité complète ou approximative entre les chiffres de voix des deux candidats, c'est ce bureau de vérification qui fera l'élection présidentielle et nommera le prochain président[1]. »

[1] *The Nation* (16 novembre 1876), journal hebdomadaire de New-York, important et considéré, dont le but est de provoquer la Réforme, en signalant

De sorte que non-seulement, selon la remarque de M. Moncure Conway, le Président peut être nommé par une minorité de voix du premier degré, mais encore toutes les institutions américaines, toutes les garanties les plus multipliées, les volontés manifestes du suffrage universel lui-même aboutissent à ceci, que, sous le couvert d'une légalité habilement exploitée, la fortune et l'avenir des États-Unis se trouvent, dans une occasion particulièrement décisive, livrés aux mains de deux nègres et d'un mince gabelou comme on disait au temps de la gabelle. Bien que notoirement incapables et déconsidérés, ils défient pourtant à eux trois et tiennent en échec une grande nation ainsi que tous ses pouvoirs constitués. Il est vrai que dans plusieurs Etats les cours locales ou fédérales sont déjà intervenues; il est vrai aussi que le jugement en dernier ressort sur les validations vient d'être remis à un comité mixte, choisi dans les deux Chambres du Congrès. Mais, à quelque parti que soit favorable la décision de cette double juridiction, respectable et légale cette fois, ce sera malgré tout soit à une voix, soit à une faible majorité sans mandat populaire, que viendra régulièrement se terminer la vaste pyramide du suffrage universel, si large à la base et si étroite au sommet.

Tout le monde est appelé à voter à grand orchestre aux États-Unis. Mais qui rend parfois le verdict du peuple souverain? Qui décide en fin de compte? Dans certains États peut-être une unité noire, et partout des groupes ou des coteries bien restreintes, se chargeant d'interpréter les vœux du grand nombre. « Madame, il se joue de terribles farces par le monde, » écrivait déjà en 1580 l'ambassadeur, évêque de Dax, à la reine Catherine de Médicis[1]. C'est encore tout pareil aujourd'hui; seulement la scène est moins élevée et l'affiche différente.

II

La question vitale pour un gouvernement libre est de savoir à qui doit être confié le droit de suffrage. Chaque système politique, dit-on, se rattache, en effet, à une fiction, à une hypothèse plus ou moins plausible. Dans les démocraties pures, où tout repose sur les votes du peuple appelé à faire choix des agents du pouvoir à tous les

tous les abus avec impartialité. Il s'est rallié néanmoins dans l'élection présidentielle au ticket républicain. Ses appréciations ne risquent donc pas d'être taxées d'exagération.

[1] Lettres de François de Noailles, évêque de Dax, publiées par M. Tamizey de Larroque, 1865.

degrés, l'hypothèse nécessaire est que le peuple usera toujours de ce choix avec sagesse et discernement, et n'appellera aux fonctions publiques ou aux Assemblées que les candidats les meilleurs et les plus méritants.

« Admirable théorie, dit M. Ezra Seaman, et si aucun homme n'était absolument égoïste, si tous étaient vertueux, s'ils avaient tous reçu de la nature des talents égaux, s'ils possédaient à égale dose l'expérience, l'intelligence et la capacité, si la divinité les avait doués également de bonté et de sagesse, un tel gouvernement serait aussi beau en pratique qu'en théorie[1]. » Rien de plus séduisant, en effet, qu'une démocratie de saints gouvernée par des anges. Mais en fait, il faut reconnaître, avec les auteurs américains, que le dogme de l'égalité a ce fâcheux résultat de confondre de parti pris l'ignorance avec l'instruction, l'incapacité avec l'expérience, le vice avec la vertu, en les tenant tous pour égaux et en leur reconnaissant un titre égal à remplir les mêmes fonctions? « Le principe fondamental de l'élection directe par le peuple, quelle qu'en soit l'importance, ne suffit donc pas à la sécurité publique, s'il n'est pas accompagné de nombreuses garanties auxiliaires[2]. »

Quoique, dès l'origine, la démocratie américaine se sentît entraînée par une tendance naturelle à généraliser les droits politiques, ses représentants les plus illustres n'ont pas cessé, autrefois surtout, de formuler des restrictions fort nettes et des réserves expresses à cet égard. Le suffrage doit-il être universel ou restreint? On a quelque peine à obtenir d'eux une réponse décisive, car ils montrent peu de goût pour les discussions abstraites. Au lieu de regarder les choses de si haut qu'elles pourraient devenir difficiles à bien voir, ils préfèrent d'ordinaire considérer les faits pratiques et s'en tenir aux données variables de l'expérience. Si sur ce sujet capital ils ont cru devoir déroger à leurs habitudes, encore ne se hasardent-ils qu'avec une extrême défiance dans le domaine de l'abstraction. Loin de prétendre que leurs arguments possèdent la vertu singulière de résoudre toutes les difficultés et de réfuter toutes les objections, ils les exposent plutôt pour mettre en lumière les raisons valables de douter, et pour montrer les embarras inextricables où l'on s'engage, si l'on admet que le droit de suffrage est absolu et inaliénable, qu'il dérive de la loi de nature plutôt que des dispositions éventuelles et passagères de la loi civile. Au nom même du principe de la souveraineté populaire, ils affirment que « les conditions et les termes d'après lesquels chaque société hu-

[1] *Le système du gouvernement américain*, par M. Ezra Seaman. New-York, 1870.

[2] Story.

maine s'est constituée et organisée, dépendent essentiellement de la volonté de ceux qui sont réunis en un corps de nation, et cette volonté doit être considérée comme dépendant exactement elle-même des intérêts, de la puissance et des vues politiques de chacun. Si donc toute société bien réglée a le droit de prendre des mesures pour le bien commun et si, d'après les principes de la loi naturelle, ce droit se trouve concédé par le fait même de l'union sociale, il semble difficile d'assigner à ce droit aucune limite, pourvu qu'il reste compatible avec le but que l'on s'efforce d'atteindre. En conséquence, lorsqu'une société estime que le bien commun, l'intérêt social de tous, selon les conditions et les circonstances où elle se trouve, est mieux garanti par la restriction du suffrage, il est difficile de lui opposer aucune objection solide. » En d'autres termes, de même que le suffrage restreint est maître d'établir le suffrage universel, de même le suffrage universel est incontestablement maître de rétablir le suffrage restreint.

Malgré le progrès des temps, l'opinion des auteurs les plus accrédités n'a guère varié sur ce point. M. Jameson, qui dans son histoire des Conventions aux Etats-Unis [1] a résumé la doctrine américaine du droit de suffrage, ne s'exprime pas autrement que les premiers commentateurs de la constitution, et M. E. Seaman conclut dans le même sens en maintes pages de son livre. « Le droit électoral, dit-il, base du pouvoir politique dans les démocraties, n'est pas un droit inné qui appartient à tout homme à titre d'héritage naturel. Au contraire, c'est un pouvoir confié à certains citoyens pour protéger les intérêts de tous. Personne ne peut le revendiquer légitimement qui ne possède assez d'intelligence et de courage civique pour l'exercer avec convenance et en vue du bien public. C'est un droit acquis, ce n'est pas un droit naturel. »

Dans presque tout pays où la race anglo-saxonne domine, les meilleurs esprits, et non les moins libéraux, sont d'accord sur cette interprétation du droit de suffrage. Les modernes se rencontrent ici avec les anciens, et les Américains avec les Anglais. M. Jameson se borne presque à répéter les arguments d'Hamilton ou de Story, et M. E. Seaman cite tout au long Stuart Mill. Les uns et les autres se refusent également à admettre que l'électorat soit un droit de nature, absolu et inaliénable. Ils se révoltent unanimement contre ce qu'ils appellent l'absurdité d'un tel principe, et ne ménagent pas l'expression de leur dédain à l'égard de ceux « chez lesquels la théorie du suffrage universel *a priori* a imposé silence au sens commun. »

[1] *Les Conventions constitutionnelles, leur histoire*, etc..., par M. Jameson, juge à la cour suprême de Chicago. New-York, 1867.

Suivant eux, l'exercice du vote est subordonné à certaines qualités d'instruction, de moralité, d'expérience ainsi qu'à l'accomplissement de certains devoirs civiques, tels que le payement des taxes et le service militaire. Avant tout, c'est une fonction publique ne s'exerçant qu'en vue de l'utilité générale pour donner la forme et la vie aux institutions et engendrer les pouvoirs constitués qui doivent prendre leur source quelque part. Ce n'est donc pas à ce point de vue un droit personnel et natif, mais une délégation de la société dans l'intérêt de la société même et non directement dans l'intérêt de l'individu; en conséquence cette délégation peut être confiée ou retirée à telle ou telle catégorie de citoyens. Aussi d'après ces principes, aux Etats-Unis et en Angleterre, ne dit-on pas le droit, mais le privilége électoral, quelque étendu ou restreint qu'il soit d'ailleurs.

En fait les Américains, conformément à leurs doctrines, réglèrent les conditions du vote comme une question dépendant strictement de la loi civile. Chaque Etat ne prit conseil que des circonstances, de sa situation ou de ses intérêts, et ne manqua pas de fixer, de modifier et de régulariser à son gré le droit de suffrage. Il en résulta la variété la plus grande dans les différents modes de votation, « sans qu'aucun Etat puisse affirmer que son système soit exclusivement fondé sur la justice naturelle, absolument conforme à une politique judicieuse ou le mieux adapté à la sécurité générale. Car la solution n'est pas unique et le même procédé peut, suivant les circonstances et la situation, produire de bons ou de mauvais résultats. »

La plupart des Etats conservèrent en effet le système électoral en vigueur avant la séparation. Dans quelques-uns d'entre eux le droit de suffrage était attaché à la résidence plus ou moins prolongée et au payement des taxes, ailleurs à la résidence seulement, ailleurs encore à quelques services publics, à la possession d'une propriété libre (*freehold*), et à l'acquittement de l'impôt. En 1787 la Convention de Philadelphie se trouva donc en présence d'une grande variété de lois électorales, puisque chaque Etat, ou peu sans faut, possédait la sienne propre. Il semblait naturel d'attendre des constituants la définition du droit de suffrage. Réunis pour libeller une constitution républicaine, n'avaient-ils pas le strict devoir de se prononcer nettement sur cette question capitale pour tout gouvernement républicain? Ils s'en gardèrent bien. Les partisans de l'uniformité ne manquaient pourtant pas et s'empressèrent de proposer un projet en ce sens. Mais on devait compter aussi avec les défiances jalouses des Etats, peu disposés à sacrifier au gouvernement fédéral leur autonomie, leurs coutumes et leurs traditions. La Convention tourna la difficulté. Cette question du droit de suffrage ne fut pas même abordée directement. On se contenta de déclarer que « les

électeurs fédéraux de chaque Etat devraient justifier de toutes les qualifications requises pour les électeurs de la branche la plus importante des législatures de l'Etat particulier. » En fait c'était laisser subsister toutes les différences. Aussi cette décision souleva-t-elle d'abord de violentes attaques. Mais elle était bien conforme à la politique générale, toujours prudente et sensée, des fondateurs de la constitution. Soucieux avant tout d'établir l'harmonie entre des populations d'origine et de traditions très-diverses, ils pensaient avec Burke que « le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer le bien-être du peuple, au lieu de flatter par le spectacle de l'uniformité de la loi les opinions abstraites des politiques de cabinet. »

Chaque Etat continua donc à disposer de son droit d'étendre ou de limiter à sa guise le privilége électoral. Généralement parlant, on n'aurait pas pu trouver deux constitutions établissant le vote sur une base uniforme. Il est vrai que depuis l'élection à la présidence de Jefferson en 1800 la tendance commune a toujours été vers le suffrage universel et l'éligibilité de tous. Mais la théorie n'avait rien à voir en cette affaire ; la puissance restrictive subsistait intacte et continua de recevoir des applications diverses. Entre autres catégories de personnes réputées inéligibles et incapables de remplir aucune fonction, la constitution de la Caroline du Nord désigne celles qui nient l'existence du Dieu tout-puissant. De même dans le Tennessee, « sont exclus de tout emploi public ceux qui nient l'existence de Dieu, ainsi que la doctrine des peines et des récompenses futures [1]. »

En sorte que chez un peuple libre et éclairé, réuni pour établir à son gré les formes de son gouvernement et les droits de ses électeurs, la question de l'extension des suffrages est traitée comme une question purement locale, qui admet des solutions différentes, les plus aptes à satisfaire aux préjugés, aux besoins et aux intérêts de la majorité. Aux Etats-Unis le droit absolu et inaliénable d'élire et d'être élu ne semble jamais avoir été ni affirmé d'un côté ni récusé de l'autre; on a toujours considéré qu'il relevait uniquement de l'organisation civile et locale, et devait être réglé d'après les vœux de la majorité, selon les conditions morales, matérielles et intellectuelles de chaque Etat particulier; car, de même que tous les autres droits, il reste soumis au principe de la souveraineté populaire.

Hamilton, appréciant ce pouvoir réservé aux Etats particuliers, ne s'abusait point sur l'usage qu'ils seraient tentés d'en faire. « Je vois peu de chances, disait-il, que les changements apportés aux lois

[1] *Limites Constitutionnelles*, par Cooley. Boston, 1874.

électorales le soient jamais dans un sens restrictif[1]. » C'était bien connaître la marche ordinaire des gouvernements démocratiques. Mais pouvait-on penser dès lors que la chute serait aussi rapide? Cinquante ans après Hamilton, Story, pas plus que les hommes de son temps, ne soupçonnait guère que l'on pût jamais songer à donner les droits politiques aux nègres, aussi n'en parle-t-il même pas; quant aux femmes, il ne croyait pas davantage que les plus ardents promoteurs du suffrage universel pussent prétendre à les faire voter, plutôt que les mineurs de tout sexe et de tout âge.

Les choses ont marché depuis. On sait en effet qu'une expérience partielle a été tentée et se poursuit en Amérique. La législature du territoire de Wyoming a appelé les femmes à prendre part aux élections. Sans doute le théâtre est modeste. Mais la question n'a-t-elle pas déjà fait son entrée dans la grande politique? Dès 1872, lors de la deuxième élection de M. Grant, les républicains, sans doute pour les besoins de leur cause, l'avaient admise à figurer sur leur programme de Philadelphie en déclarant « que la question du suffrage des femmes méritait d'être respectueusement examinée. » Aujourd'hui la *Platform* républicaine de Cincinnati vient de témoigner plus d'empressement encore. Elle affecte de s'applaudir des progrès qui ont été réalisés dans ces derniers temps vers la reconnaissance de l'égalité des droits des femmes, et ajoute « que toutes les demandes honnêtes qui pourront être faites en ce sens seront prises en respectueuse considération. »

Sans vouloir toucher à cette question délicate, ni aborder les divers arguments légers ou sérieux invoqués pour ou contre le vote féminin, on peut remarquer avec M. E. Seaman que jusqu'ici les femmes paraissaient trouver leur situation et leurs droits suffisamment protégés et défendus « par l'influence qu'elles savaient exercer sur leurs tuteurs naturels, et le dévouement qu'elles savaient mériter du mari, du père, du frère ou de l'autre ami masculin » (*or other male friend*), aimable euphémisme pour désigner cette protection supplémentaire que le *cant* transatlantique et puritain interdit surtout de nommer. Les Américaines veulent s'émanciper et se rendre complétement indépendantes, c'est leur affaire; mais cette réforme peu sérieuse, et sans aucun profit pour personne, ne se produira, comme le disait Story « qu'au grand détriment de l'harmonie des relations sociales dans la famille et dans l'Etat. » En un court espace d'années, des réformes autrement graves sont venues peser lourdement sur la situation présente, non sans menacer l'avenir des Etats-Unis. Les garanties primitives sont tombées les unes après

[1] *The Federalist*, par Hamilton Jay et Madison.

les autres, et aujourd'hui l'opération du nivellement destructeur paraît être arrivée à son dernier terme. Non-seulement, en effet, les noirs ont été subitement appelés à exercer les droits politiques, mais encore, « dans la plupart des Etats, les criminels de toute catégorie sont admis légalement au scrutin [1]. »

Etait-ce ignorance ou aveuglement de la part des Américains? Partageaient-ils les illusions de ces républicains enthousiastes qui voient dans le suffrage universel une sorte de panacée propre à guérir tous les maux dont souffrent les peuples, au triple point de vue social, industriel ou politique? Dès l'origine au contraire, leur bon sens naturel les tenait en garde contre l'exagération de semblables doctrines, et depuis lors cent ans de république et de démocratie ont fait justice de ces chimères. Ce n'était pas davantage la conception philosophique de l'égalité des hommes qui poussait les Américains à poursuivre violemment en politique les conséquences de cette égalité prétendue. Quel blanc parmi eux croit de bonne foi le nègre son égal? Il serait difficile de tenir un langage plus ferme que leurs écrivains politiques pour faire ressortir les contradictions et les incohérences où mène l'application radicale du principe absolu de la loi du nombre. « Donner la franchise électorale aux citoyens dont l'intelligence est incapable de juger par elle-même du mérite des candidats, c'est confier un pouvoir effectif non pas à eux, mais aux ambitieux et aux chefs de parti qui transforment les électeurs ignorants en instruments dociles dont ils usent et abusent pour parvenir au but de leurs désirs. Un pareil système conduit directement à la dégradation du droit électoral et de tout le mécanisme des élections populaires; il fait de la politique un commerce scandaleux et un pur jeu de spéculations; il ne tend qu'à corrompre la représentation et le gouvernement du pays comme à démoraliser le peuple [2]. » Ce n'est pas tout. On voudrait revenir en arrière et rétablir le droit électoral sur sa véritable base, c'est-à-dire sur la propriété, le service militaire, l'acquittement de l'impôt. On a repris, à cette occasion, l'ancien principe libéral que les taxes doivent être votées par ceux qui les payent. On va jusqu'à dire « qu'un bon système de lois est dix fois plus important que la liberté politique pour le bien-être de la famille humaine et pour la cause de la civilisation. La liberté sans la loi n'a que fort peu de valeur; au contraire, la loi, même sans la liberté politique ou sans le droit électoral, est encore d'une immense importance pour un peuple [3]. » Ne cite-t-on

[1] E. Seaman.
[2] E. Seaman.
[3] *Ibid.*

pas enfin, comme un modèle à imiter, la constitution du Brésil, un empire! La conclusion presque unanime, c'est qu'il faut aviser à tout prix et chercher un remède à ce système d'élections que l'on qualifie de véritable « démence. »

N'est-il pas remarquable qu'après un siècle d'expérience des résultats donnés par l'extension des droits électoraux jusqu'à la dernière limite, ceux qui protestent aujourd'hui contre l'abus fassent valoir les mêmes griefs et formulent leurs arguments presque dans les mêmes termes que les fondateurs de la Constitution américaine, lorsqu'ils refusaient d'inscrire le droit de suffrage parmi les droits primordiaux de l'homme et du citoyen? Les générations suivantes d'hommes politiques n'étaient pas non plus séduites par l'idée de l'universalité du vote ; ce n'était certes pas un respect superstitieux de la théorie qui les poussait aux innovations électorales. Mais la force des choses les emportait. Malgré leurs efforts, leur talent et les conditions favorables où se trouvait à tous égards leur pays, ils ne purent échapper aux inévitables conséquences des institutions et des doctrines qu'ils avaient adoptées. Ils voyaient où ils allaient, mais les principes démocratiques les forçaient de marcher quand même, et l'esprit de parti les entraînait avec non moins de force; car l'extension du suffrage aux nègres fut adoptée moins comme une application théorique du droit de vote universel que comme un moyen pratique de maintenir le Sud vaincu dans la dépendance des Etats du Nord. Les Américains avaient reconnu avant M. Stuart Mill « que la constitution d'un pays ne peut sans danger déclarer l'ignorance autorisée à exercer autant de pouvoir politique que la science. » Mais la logique de leur système devait les forcer précisément de convier eux-mêmes l'ignorance à partager avec eux le pouvoir. Chose singulière en effet, ce ne sont pas, aux Etats-Unis ou ailleurs, les masses ignorantes qui les premières ont réclamé leur admission au scrutin. Ce sont les capacités et la science qui spontanément, sans le prétexte d'aucune pression d'en bas, ont appelé l'ignorance et l'incapacité à revendiquer et à exercer les mêmes droits qu'elles. Les meneurs d'alors, pour satisfaire leur ambition et se faire pousser au pouvoir, ont dû recourir à des auxiliaires puissants par le nombre ; mais le nombre a poussé si fort qu'il est entré aussi, a pris toute la place et prié les sommités intellectuelles et autres de sortir de la salle du banquet politique. Aujourd'hui on paraît s'effrayer de la rapacité et des mauvaises façons des nouveaux convives. Il est peut-être un peu tard pour regretter de les avoir invités.

III

Le suffrage universel amène infailliblement l'élection universelle, comme la cause produit l'effet. Tout le monde électeur, tout fonctionnaire élu, tout le monde éligible, sans aucune garantie quelconque de moralité, de capacité ni d'expérience, élection à outrance de tous les agents du pouvoir à tous les degrés et dans tous les ordres, politique, administratif et judiciaire, tels sont les traits généraux du système que les Américains nomment avec orgueil « leur glorieuse institution ».

Elections municipales, élections d'Etats, élections fédérales se disputent le temps et les soins du libre citoyen d'Amérique. Tantôt il s'agit de nommer les employés et les juges de paix du township; puis les magistrats du comté, commissaires, trésorier, assesseur, greffier, shérif, coroner, attorney, juges, officiers de police, sans compter les constables, dont l'élection correspondrait à celle du gendarme chez nous. De nouveau les élections de l'Etat rappellent l'électeur au scrutin. Que de choix à faire ! gouverneur, lieutenant-gouverneur, attorney-général, députés, sénateurs, membres de la cour suprême et jusqu'au chief-justice. Viennent les élections fédérales : tous les deux ans, nomination de députés au Congrès; tous les quatre ans enfin, le grand branle-bas de l'élection présidentielle qui, durant plusieurs mois, met le pays entier en mouvement et en combustion.

Chaque citoyen est donc appelé sans cesse, en temps régulier et normal, à donner, par le choix direct des fonctionnaires, son avis raisonné sur les plus hautes et les plus délicates questions de politique, de finances, d'administration, de justice. On avait espéré et professé que la république serait un gouvernement simplement représentatif et délégué du suffrage universel. Mais par degré et par une conséquence inévitable, le peuple en est arrivé autant que possible au gouvernement direct, façonné presque à l'image des républiques anciennes. Encore le républicain de l'antiquité, enfermé dans son cadre municipal restreint, avait-il des loisirs fréquents, dûs aux esclaves qui travaillaient pour le nourrir; quelle grâce d'état possède donc le citoyen des Etats-Unis pour se transformer en un politique consommé au sortir de son comptoir, de sa ferme ou de sa fabrique? Que de lumières, quelles connaissances variées et approfondies ne lui faut-il pas pour se tirer à son honneur des devoirs délicats et multipliés qui le sollicitent sans cesse! A propos du choix direct des fonctionnaires par le peuple, Hamilton, qui croyait avec les bons esprits de son époque l'exercice d'un pareil

droit absolument impraticable, ajoutait bonnement qu'à défaut d'autre considération, il ne resterait plus aux citoyens le temps de s'occuper d'aucune autre affaire. Aujourd'hui pourtant ils semblent suffire à tout. Comment donc a pu s'opérer ce prodige? C'est ici qu'entre en scène le politicien.

La toute puissance populaire est nécessairement plus apparente que réelle et le gouvernement direct reste en somme une utopie. Si libre et si répandue que soit la presse, le peuple livré à lui-même est incapable de se reconnaître au milieu de cette confusion, de cet antagonisme perpétuel d'idées, de doctrines, de principes et de personnes; tout son rôle se borne à choisir ses guides. Encore le plus souvent ceux-ci lui sont-ils imposés par la forte organisation des partis, mais il a l'air de rester libre dans ses choix. Entretenir cette illusion est le grand talent des politiciens d'Amérique. Le secret de leur puissance consiste à ne pas laisser voir au peuple que, tout comme un simple monarque constitutionnel, il règne, mais ne gouverne pas. En fait le gouvernement se concentre dans les mains de soixante mille politiciens de tout étage s'appuyant sur un personnel administratif, politique et financier de quatre-vingt ou cent mille individus plus ou moins capables et lettrés. Cette classe de cent cinquante à deux cent mille citoyens divisés en deux groupes ennemis qui se disputent et se passent le pouvoir tour à tour, mène absolument tout le système politique et social, sans qu'il soit possible d'échapper à sa direction. D'après la distribution des rôles dans ce jeu des élections universelles, les électeurs sont les comparses que les politiciens se chargent de grouper et de faire manœuvrer avec ensemble. Et il ne saurait en être autrement.

De tous côtés aux Etats-Unis, on demande et on promet la réforme; on voudrait se débarrasser des politiciens. Est-ce possible? A supposer même que cet essai de réforme ne fût pas condamné d'avance à avorter, il n'en résulterait rien. Les politiciens sont indispensables pour former les cadres qui seuls peuvent faire marcher la grande armée électorale; sans eux, celle-ci resterait à l'état de masse confuse et ne présenterait qu'un vaste chaos, d'où rien de viable ne pourrait sortir. Assurément on a le droit de trouver qu'il font payer cher leurs services, mais nul ne saurait s'en passer. Le système qui les a créés les maintiendra en dépit de tout, car ils sont un des rouages principaux du mécanisme et celui qui fait marcher tous les autres. Malgré leurs prétentions, leurs principes et leurs institutions démocratiques, les Américains sont bien forcés de subir eux aussi une tutelle et de se laisser conduire par une classe dirigeante. Seulement au lieu d'être héréditaire, désignée par le pouvoir, réservée au talent, ou choisie parmi les principaux

détenteurs de la richesse et de la propriété, elle se recrute au hasard parmi tous ceux qui veulent ou qui peuvent y entrer. C'est néanmoins une classe, non fermée en principe sans doute, mais bien spéciale et caractérisée, qui a su se rendre nécessaire et mène le pays entier. La création et la domination de cette nouvelle classe gouvernementale, formée de politiciens d'aventure, est peut-être après tout le seul résultat pratique et le but final des institutions démocratiques. La loi du nombre se trouve donc encore être une illusion, et le gouvernement plus ou moins direct de tous aboutit forcément au gouvernement d'une poignée de meneurs qui vivent au dépens du peuple.

Là ne se bornent pas les conséquences de ce système d'élections universelles. Dès que toutes les fonctions sont électives, tout se fait, se juge et se décide uuiquement au point de vue du scrutin. Tout l'effort se porte sur le terrain électoral. C'est le rendez-vous forcé des passions, des intrigues, des cabales, des manœuvres, voire même des violences. C'est le vrai champ de bataille des partis. Journaux, agences d'élections, souscriptions, meetings, processions monstres, tous les moyens sont mis en œuvre pour enlever la victoire et s'emparer du butin. Mais qu'on ne s'y trompe pas; si les fonctions et les places lucratives sont seules visées dans cette lutte acharnée, en fait le pays entier se trouve atteint du même coup. Il faut bien, à chaque élection nouvelle, pour opposer au programme ancien un programme nouveau, sacrifier quelque fragment d'autorité et jeter quelque satisfaction tapageuse en pâture aux passions populaires, afin de conquérir son tour de pouvoir. Entre tous les candidats, c'est une rivalité et une concurrence effrénée à qui offrira aux masses électorales la proie la plus alléchante. Aujourd'hui l'administration, la religion, la justice; demain l'impôt ou l'armée. Le courant est rapide et irrésistible. L'intérêt personnel et immédiat des agents d'une république se trouve donc trop souvent directement ou indirectement en désaccord et en conflit avec l'intérêt général de la nation.

Quel candidat démocratique sachant son métier hésitera, pour emporter les suffrages, à faire les plus dangereuses concessions, à risquer même la paix sociale par des promesses qu'il sait irréalisables? Où trouver une matière plus riche en discours pompeux, en déclamations sonores, en articles passionnés? Comment négliger des moyens de succès aussi faciles? Pourquoi rejeter une arme excellente qu'un concurrent plus adroit aurait bientôt ramassée? Et la conscience elle-même finit par se plier aux exigences impérieuses de la plus basse servilité pour satisfaire les caprices du nombre. En réclamant ou en défendant telle mesure que l'on sait

mauvaise, chacun se dit qu'il obéit à l'opinion publique qui doit régner sans partage et à laquelle il faut déférer d'abord, afin d'arriver à la redresser ensuite. Est-il besoin d'ajouter qu'on oublie vite la seconde partie du programme ? Donc, pas de question réservée, pas d'institutions, si utiles, si respectables, si vitales qu'elles soient, qui ne se trouvent mises en cause et attaquées violemment ; pas une qui puisse sortir intacte de la mêlée des partis. Avant d'en arriver là, les Américains ont lutté quelque temps ; leur république vivait encore, à un certain degré, des institutions conservatrices et des traditions monarchiques anglaises qu'ils n'avaient pas eu le temps de détruire.

La conséquence finale de l'élection à outrance ne saurait être que la désorganisation universelle de tout bon régime administratif et judiciaire, le désordre apparent ou caché, et l'affaiblissement de toutes les combinaisons politiques et sociales indispensables à l'existence d'une nation nombreuse et d'un pays étendu. Les novateurs, les révolutionnaires ne l'ignorent pas. Lorsque vers 1855 apparut en Amérique un parti socialiste qui réclamait le remaniement complet de la constitution, quel article plaça-t-il en tête de son programme radical? Le suffrage universel et l'élection directe de tous les fonctionnaires par le peuple [1], comme l'avaient déjà fait dès 1786 les insurgés du Massachusetts. Ils auraient pu s'en tenir là : toute autre condition était superflue ; le reste ne pouvait manquer de suivre.

La conséquence immédiate est de faire du gouvernement américain un gouvernement de parti. Toutes les fonctions deviennent la proie des vainqueurs qui s'en emparent aussitôt depuis la plus haute jusqu'à la plus humble, en attendant le jour prochain où une élection nouvelle les chassera. Car la nomination même aux emplois qui ne sont pas électifs dépend encore indirectement du suffrage populaire. « D'après un usage invariablement suivi, les districts représentés par des sénateurs ou des députés de la majorité provinciale leur appartiennent exclusivement. Ils y disposent en maîtres de la nomination aux places. Le président ne saurait se dérober à cette coutume sans soulever les plus violents orages. » Lui-même n'est-il pas l'instrument de ceux qui l'ont porté au pouvoir, l'homme-lige de ses électeurs? Indissolublement lié à son parti pendant toute la durée de son mandat, il ne peut pas rompre ces liens et n'a pas le droit de rester impartial, à supposer même qu'il voulût user d'impartialité.

[1] *The sons of the sires*, par un membre anonyme du parti républicain. Philadelphie, 1855.

Ce gouvernement de partis devient en outre un gouvernement de médiocrités. Toutes les fonctions étant électives, excepté celles de juges à la cour suprême fédérale, les personnes les plus honnêtes et les plus capables se refusent à consentir aux capitulations nécessaires pour gagner les suffrages de la multitude, et s'écartent systématiquement de tous les emplois publics. D'un autre côté les électeurs n'ont aucune raison de se montrer difficiles dans leurs choix. N'est-ce pas la théorie du suffrage universel qu'il suffit à créer les hommes d'Etat et les grands hommes du jour? Plus bas il ira chercher ses agents, mieux il donnera la mesure de sa force. Dès lors plus de distinctions inutiles. « L'homme de mérite n'a pas plus de titres que l'incapable, l'honnête homme est confondu avec le coquin. Nommé et non élu, le fonctionnaire méprisable ou malhonnête ne pourrait pas longtemps conserver sa place. La clameur publique l'en chasserait bientôt. Au contraire une élection par le peuple est considérée comme l'approbation, conme la consécration de l'ignorance, de l'incapacité, de l'oubli des devoirs et même du crime [1]. »

Faut-il s'étonner qu'en un pareil état de choses le gouvernement tout entier dans toutes ses branches soit devenu la proie de politiciens égoïstes, intrigants et tarés qui font peser sur les classes les plus honnêtes et les plus éclairées leur domination humiliante et ne cherchent dans l'exercice de l'autorité qu'un moyen régulier de mettre au pillage les deniers publics? Les organes du pouvoir les plus respectés jusqu'ici, la cour suprême et le Sénat, ont été atteints par la contagion de ces influences pernicieuses, de « cette pestilence morale » dont toute la presse américaine étale presque quotidiennement à nos yeux les déplorables effets. Le niveau démocratique a passé partout.

On serait heureux de ne voir qu'un accident passager dans ces faiblesses nationales constatées avec tant d'éclat. Mais ni le bon sens naturel dont ils sont doués, ni les origines conservatrices qui paraissaient devoir les défendre et qui les ont en effet préservés longtemps, n'ont réussi pourtant à empêcher les Américains de verser en plein dans les conséquences radicales où les entraînait leur système de gouvernement : ce n'est donc pas là un mal accidentel dont on peut guérir, si aigu qu'il soit, mais plutôt une maladie chronique et constitutionnelle dont il faut bien que l'on meure à la longue : les plus robustes tempéraments n'y résistent pas.

[1] E. Seaman.

IV

Du moins, au milieu de ces changements, de ces compétitions, de ces intrigues dissolvantes, une chose restait debout dans le vieux monde américain : le pouvoir judiciaire. Prudemment placé en dehors et au dessus des querelles de partis, il était le protecteur né de l'individu contre l'oppression des masses victorieuses. En face de ces modifications incessantes, de cette mobilité perpétuelle, il représentait la stabilité de la loi. Au milieu de ces déplacements fréquents de l'autorité, de ces va-et-vient du pouvoir, il restait le défenseur incorruptible de la Constitution, le gardien fidèle des traditions conservatrices. Sa légitime influence était respectée de tous, car chacun y voyait une garantie de sécurité et de liberté indispensable surtout dans les démocraties où, sans ce contrôle, l'Etat tout entier devient la proie des majorités éphémères. Les anciens auteurs se plaisent à nous représenter le magistrat dans l'exercice honoré de ses fonctions tutélaires. Dégagé de tout compromis et indépendant, ce qui lui permet de rester impartial, il habite des sphères sereines et ne descend jamais dans l'arène des partis. « C'est que, loin d'être redevable de sa nomination aux suffrages sollicités de la foule, il a l'orgueilleuse satisfaction de ne rien devoir qu'à lui même [1]. » Là surtout, en effet, on avait cru trouver la garantie la plus efficace pour maintenir le pouvoir judiciaire dans sa pureté native, et le rendre digne de la haute mission qui lui était confiée.

Afin d'empêcher le gouvernement de dégénérer en un intolérable despotisme, il faut avant tout, pensait-on, faire en sorte que l'administration de la justice ne dépende pas du caprice, de la faveur, ou des menaces du parti dominant, non plus que de la recherche de la popularité. Livrer le choix des juges à l'élection populaire, c'est les faire tomber inévitablement sous l'action directe de la majorité victorieuse qui les a nommés. Pour obtenir un emploi ou le conserver, ils seront donc contraints de se ranger avec empressement du côté des puissants du jour et d'exécuter servilement leurs ordres. Comment résister à ceux qui les ont élus et peuvent les destituer d'un signe? Soumis au bon plaisir de ceux-là mêmes qu'ils vont juger, les magistrats, au lieu de sauvegarder la loi, ne sauvegarderont que leurs places. Qu'un parti nouveau s'empare du pouvoir, ce seront de nouvelles exigences à satisfaire et des interprétations constitutionnelles différentes qu'il faudra façonner à sa fantaisie.

[1] *American Law*, par Walker.

D'immuable et d'impartiale qu'elle doit rester, la justice ne sera donc plus qu'une sorte d'arbitraire légal, et l'instrument flexible du parti vainqueur.

Ce langage, résumé fidèle des pensées exprimées presque à chaque page par les divers commentateurs de la constitution, semble aux néo-républicains d'Amérique exhaler maintenant je ne sais quel parfum d'ancien régime. « *Vetustissima America!* » s'écrient-ils avec un sourire de pitié. Et pourtant ces doctrines sont-elles au fond aussi surannées qu'on paraît le croire? Les Américains d'autrefois affirmaient que dans une démocratie élective l'indépendance de la magistrature est la seule barrière contre les empiétements et l'oppression du parti vainqueur, toujours prêt à abuser de son pouvoir pour détruire les institutions et ruiner les libertés que s'est données le choix mûrement réfléchi du peuple. Suffit-il aux Américains d'aujourd'hui de renverser les antiques barrières pour prouver que ces empiétements n'existent pas, et pour avoir le droit de déclarer que cette oppression n'est qu'un fantôme? Les premiers constituants avaient le dessein d'établir une république constitutionnelle, une démocratie limitée et, pour maintenir intacte cette forme de gouvernement, ils avaient confié au pouvoir judiciaire la mission de veiller sur la constitutionnalité des lois. Peut-on se flatter de conserver leur œuvre, si une magistrature élue et dépendante applique la constitution, non d'après le texte écrit, mais d'après les opinions des dominateurs du moment, si les volontés changeantes des majorités successives deviennent ainsi la loi suprême, et la suprême interprétation de la loi? « Ne nous payons pas de mots, dit Story, et sachons au moins, donner à ce régime le nom qu'il mérite. Une telle république, exerçant par ses chefs une souveraineté despotique et universelle, n'est en réalité qu'un gouvernement de tyrans, électifs il est vrai, mais tyrans néanmoins, d'autant plus violents, vindicatifs et sanguinaires qu'un tel ordre de choses engendrera forcément de nouvelles et perpétuelles factions qui ne pourront régner que par la ruine des factions rivales. »

Ces arguments, d'ailleurs, ont si peu vieilli que de nos jours encore les écrivains de la démocratie, en Angleterre comme en Amérique, n'ont pas renoncé à les invoquer. « Il nous paraît certain, dit M. Stuart Mill, que les juges, les fonctionnaires et les administrateurs de toutes sortes seraient infiniment mieux choisis, si ce choix était l'attribution de quelque haut dignitaire, tel qu'un président ou un premier ministre qui sent la conservation de sa place, sa responsabilité et sa réputation engagées, non pas à ce que l'on pense de son choix au moment où il le fait, mais à ce qu'on en pensera après que les fonctionnaires nommés par lui auront été mis à l'épreuve. »

« Aujourd'hui, écrivait en 1859 M. Lieber, auteur américain apprécié, l'élection des juges par le peuple est universellement et sans réserves considérée comme un système désastreux. J'estime que l'élection de la magistrature est contraire et funeste à la vraie liberté civile, parce quelle est incompatible avec l'indépendance si capitale de la loi. L'examen le plus attentif et le plus consciencieux, la lecture d'une quantité considérable de feuilles publiques, des consultations nombreuses avec les légistes et les hommes d'Etat ne m'ont pas, que je sache, mis en présence d'une seule opinion favorable à une magistrature élective. Il semble généralement admis que ce fâcheux système ne fut pas adopté pour cause de mécontentement contre la magistrature et ses actes, mais uniquement en vue d'augmenter la puissance du souverain maître, c'est-à-dire du peuple. Et ce but n'a pas été atteint en réalité, car les magistrats nommés par le suffrage populaire sont, en fait, désignés par une coterie de politiciens au vote aveugle du peuple qui ne peut nullement discuter, ni vérifier les choix [1]. »

Tout le monde en Amérique est d'accord sur ce sujet que l'élection des juges est funeste. Comment se fait-il donc qu'on l'ait établie et qu'on la maintienne? Cette contradiction s'explique. Car si toutes les doctrines qui revendiquaient hautement l'indépendance de la magistrature étaient vraies et sensées au fond, elles contenaient pourtant un point faible et une illusion. L'erreur était de croire que sous un régime où tout appartenait à l'élection, le pouvoir judiciaire seul pourrait échapper à la loi commune. On se refusait à comprendre que, plus les progrès de la démocratie et lès envahissements du suffrage universel exigeraient la barrière efficace d'un pouvoir judiciaire fort et indépendant, plus il deviendrait difficile de sauvegarder cette indépendance en maintenant la nomination des juges hors des atteintes du vote populaire. L'exception était condamnée par la force des choses à disparaître tôt ou tard. D'ailleurs il fallait surtout trouver des dépouilles nouvelles à distribuer, c'est-à-dire des places; celles des juges non élus devinrent dès lors une anomalie antidémocratique qui ne pouvait plus être tolérée.

Aujourd'hui, dans les Etats particuliers, les juges, même ceux des cours suprêmes, sont élus directement par le peuple. Seule la cour suprême fédérale n'est pas assujettie au suffrage populaire, et conserve encore son indépendance garantie par l'inamovibilité de ses membres. Mais les attaques ne lui sont pas épargnées, et qui voudrait affirmer que cette dernière exception ne finira pas aussi par disparaître un jour? Le parti radical, qui se plaît d'ailleurs à recon-

[1] *De la liberté civile et du self government,* par M. Lieber, Philadelphie. 1859.

naître la haute influence de ce tribunal et l'importance du rôle qui lui est départi, ne demande pour déclarer l'institution parfaite qu'à y introduire « certaines réformes ». Il est facile de pressentir en quoi ces réformes consisteraient. Les Américains, en hommes pratiques, savent le parti qu'on peut tirer des choses. Sans rien toucher aux fonctions, on a soin au contraire d'en conserver pieusement les attributions et les priviléges, et de les déclarer simplement électives. Tout est là, le reste vient par surcroît. Ainsi, lorsqu'en 1873, les fermiers du nord-ouest réclamèrent l'abrogation de certaines concessions onéreuses relatives aux voies de transport, il fut objecté à leurs délégués pendant le cours de l'enquête que, même si le Congrès leur donnait satisfaction, sa décision serait certainement cassée par la cour suprême. « Eh bien ! alors, répondirent les délégués, il faut renvoyer la cour suprême, et en prendre une autre qui se prononce dans notre sens. » N'est-ce pas là en effet tout le secret : avoir des juges à soi et leur dicter les sentences ? Le mandat impératif imposé à la magistrature serait donc le dernier mot de la démocratie.

Si cette « légère réforme » n'a pas encore été introduite dans l'organisation de la cour suprême fédérale, elle est depuis longtemps en vigueur dans les tribunaux ainsi que dans les cours suprêmes des Etats particuliers, et elle y a produit ses fruits naturels. On s'était flatté que le peuple exercerait sur ses magistrats une surveillance attentive et vigilante. Quelque juge s'aviserait-il d'abuser de ses fonctions, le peuple était là pour le ramener dans le sentier de la vertu par un ou deux bons coups de suffrage, (*with a sudden perk at one or tow elections*). On sait quel démenti éclatant les faits ont donné à ces théories séduisantes. Presque partout les juges sont devenus les complaisants et les complices des spéculateurs, des fripons, des agioteurs de toute espèce. Sur l'ordre de ceux qui les avaient fait élire, on les a vus compromettre l'autorité de la loi dans les affaires les plus scandaleuses, supprimer des contrats, annuler des créances, absoudre des accusés notoirement coupables. Car ils ne sont maintenus qu'à ce prix dans leurs places. Si quelque juge honnête, car il s'en trouve, tente de se soustraire à ces odieuses exigences, c'est pour celui-là seul que le peuple réserve « les bons coups de suffrage » ; c'est ainsi que l'épuration de la magistrature s'entend aux Etats-Unis. On cite les magistrats intègres qui, comme le chief-justice Lawrence, un Américain de Plutarque, ne consentent pas à subir cette dépendance humiliante, et prétendent rester les serviteurs consciencieux de la loi, au lieu de n'être que les exécuteurs des hautes et basses œuvres de ceux qui les ont élus. Au contraire les complaisances du magis-

trat envers le client qui le nomme, l'entente honteuse du juge élu avec l'accusé électeur, paraissent de droit commun aux Etats-Unis. Il serait fastidieux de pousser trop loin l'énumération de faits notoires que la presse américaine nous apporte chaque jour. Mais il fallait montrer que de tels abus sont les résultats naturels du système et marquent la dernière étape du progrès démocratique.

Quel exemple peut mieux faire saisir sur le vif le vice irrémédiable d'une pareille organisation que cette association de malfaiteurs, les *Molly-Maguires* de Pensylvanie, faisant du suffrage universel et de la magistrature élue ses auxiliaires et ses complices? Comprenant admirablement l'art d'exploiter les abus, ils se sont dit qu'ils avaient mieux à faire qu'à se mettre en guerre ouverte contre les lois et ceux qui les appliquent, c'était de s'installer dans les tribunaux. Maîtres du suffrage universel, les voilà du même coup disposant des places et nommant les magistrats. On eut ainsi pendant vingt ans entiers le triste spectacle de cette bande de voleurs et d'assassins faisant élire ses membres magistrats, chefs de police, constables, disposant ainsi de la justice et exerçant tranquillement son sauvage métier avec la connivence des juges et sous la protection de la loi.

Le pire de tout, c'est que la dégradation générale semble rendre une réforme impossible. Tout essai en ce genre ne rencontre qu'incrédulité ou indifférence; les réformateurs sont traités de théoriciens et de visionnaires. La démoralisation des juges a corrompu dans les cœurs l'idée de la justice et du droit. « L'opinion générale a perdu jusqu'à la notion du type ancien d'une magistrature digne et respectée! Le peuple a complétement oublié quel genre d'objet pouvait bien être une judicature intègre et indépendante. Il écoute les discours les plus vifs sur ce sujet actuel et palpitant avec une froideur égale à celle qu'il montrerait en entendant louer et discuter les mérites d'Abraham et la sagesse de Salomon, qu'il admire sans doute, mais comme un idéal vague et irréalisable, dû aux conceptions littéraires de l'imagination d'un homme de bien [1]. »

D'ailleurs par où attaquer le mal et comment opérer cette réforme partielle? Aux yeux de quelques Américains, l'élection des juges par le peuple est un moindre mal que la nomination de magistrats inamovibles par les gouverneurs d'Etat. Ceux-ci, élus eux-mêmes pour un ou deux ans, ne manqueraient pas de nommer dans un intérêt de parti, des juges dont on ne pourrait plus se débarrasser. On voit comme se répercutent loin les inconvénients de l'élection portée hors de son domaine naturel. Pourtant la réforme est

[1] *The Nation*, du 2 décembre 1875.

indispensable et urgente; qu'adviendra-t-il si elle reste en même temps impossible? « Qu'on y prenne bien garde, écrivait M. de Tocqueville, un pouvoir électif qui n'est pas soumis à un pouvoir judiciaire, échappe tôt au tard à tout contrôle, ou est détruit... L'extension du pouvoir judiciaire dans le monde politique doit donc être corrélative à l'extension du pouvoir électif. Si ces deux choses ne vont pas ensemble, l'Etat finit par tomber en anarchie ou en servitude. » Story précise avec plus de rigueur encore les deux termes du dilemme : « Dans le gouvernement des hommes, il n'y a que deux puissances maîtresses, celle des armes et celle des lois. Si cette puissance n'est pas appliquée et mise en œuvre par un pouvoir judiciaire sans peur et sans reproche, il faut que la puissance militaire l'emporte et triomphe des institutions civiles. »

V

Non-seulement tout est livré aux caprices et aux hasards du suffrage populaire, sous réserve de la direction occulte ou patente des politiciens, mais la machine à voter fonctionne sans relâche : l'élection en permanence achève l'œuvre de l'élection universelle et concourt aux mêmes résultats fâcheux.

Les mutations du pouvoir représentatif, non moins que celles du pouvoir administratif, sont incessantes. Dans la plupart des Etats la législature est annuelle. Le Rhode-Island change la sienne tous les six mois. Le terme de deux années, admis par la Chambre fédérale, paraît la concession suprême que la raison ait pu obtenir des exigences toujours plus impérieuses du suffrage universel. « Un tel renouvellement de personnes, dit le *Fédéraliste*, amène un changement correspondant d'opinions et de mesures politiques; or le changement continuel, même des combinaisons les mieux concertées, est contraire à toute règle de prudence, et incompatible avec toute chance de succès. On remplirait un volume de la nomenclature des inconvénients économiques, politiques et moraux de l'instabilité des institutions qui empoisonne les bienfaits et les fruits mêmes de la liberté. » Sans doute, Hamilton, comme on le lui a reproché souvent [1], conservait un grand fonds de défiance sur le succès définitif de la République aux Etats-Unis. Mais il eut toujours, et ses ennemis mêmes lui rendent justice sur ce point, la droiture de faire tous ses efforts pour rendre possible le gouvernement nouveau, et pour l'empêcher de tomber dans les erreurs ou les fautes

[1] *Histoire des partis en Amérique*, par Van Buren.

qui lui en paraissaient la conséquence ordinaire et peut-être inévitable. C'est là un bon exemple de patriotisme.

Souvent, dans le *Fédéraliste*, il signale à ses concitoyens les inconvénients d'un régime qui, par ses faiblesses, ses hésitations, ses fluctuations perpétuelles, remettrait sans cesse tout en question et tarirait ainsi les sources de la prospérité nationale. Mais à ses yeux vice profond et irrémédiable de cette mobilité républicaine était de le ruiner dans les cœurs tout sentiment de respect et d'attachement pour les institutions du pays, ainsi que pour les assemblées chargées de voter les lois.

Et Dieu sait comment on se permet aujourd'hui de traiter les Chambres en Amérique. On n'y prête aucune attention aux débats législatifs, on les tourne en ridicule et en mépris ; plusieurs députés sont nominativement désignés comme voleurs dans les journaux. Le spectacle de corps politiques tombés à un tel degré d'incapacité et de discrédit arrache à la presse libérale les réflexions les plus amères et lui inspire des doutes sur l'avenir même des institutions qui ont engendré de pareils abus. « Ces assemblées en décadence sont-elles condamnées à disparaître sans laisser une trace et un débris dans le naufrage des institutions populaires ? Notre génération est-elle destinée à voir se renouveler l'antique phénomène du cercle vicieux en politique, c'est-à-dire cette perpétuelle histoire de la liberté tombant dans l'anarchie et de l'anarchie ramenant le règne de la force ? Il faut bien admettre que l'aversion suscitée par les législatures est poussée à ce point que si la constitution avait accordé le droit de dissolution à l'exécutif, ce droit aurait été sans nul doute appliqué plusieurs fois dans ces dernières années ou du moins aurait servi de menace salutaire pour le plus grand bien de la majorité des habitants, particulièrement dans l'Etat de New-York. C'est avec un vrai sentiment de soulagement que la plupart des citoyens auraient vu la législature mise à la porte par quelque gouverneur populaire et considéré [1]. »

Quant aux fonctionnaires de tout ordre, ils sont nommés pour des périodes si courtes qu'à peine peuvent-ils commencer à connaître les attributions et les devoirs de leur charge quand vient le moment de la quitter. Détenteurs peu respectés d'une autorité temporaire, toujours à la merci d'un vote prochain qui les destitue, ils ont perdu tout sentiment d'indépendance et jusqu'au souci de leur dignité. A quoi bon des efforts honnêtes et un travail consciencieux pour mériter de conserver leur place ? N'en seraient-ils pas dépossédés juste au moment où ils commenceraient à s'en rendre

[1] *The Nation*, 1875.

dignes? Mieux vaut mettre à profit l'occasion de faire fortune, le temps presse; après quoi l'on se perdra dans la foule. Les nouveaux élus en feront autant. En outre les institutions passent comme les personnes, et la rotation des fonctions entraîne plus ou moins la rotation des lois. Dans le Massachusetts, dans l'Ohio, la loi varie sans cesse; de là une confusion et un désordre inextricables. Par un heureux contraste avec cette instabilité universelle, seule la petite armée fédérale est restée jusqu'ici tout à fait étrangère à la politique; c'est le trait distinctif et la grande différence entre les républiques d'origine espagnole et celle des Etats-Unis. Aussi trouve-t-on dans le corps d'officiers une indépendance et des sentiments de dignité, trop rares dans les carrières civiles. Etrange faveur de la fortune qu'une république où tout change, où rien n'est stable ni indépendant, si ce n'est le pouvoir militaire qui sait se tenir en dehors de toute question de parti. Combien de temps cette heureuse exception pourra-t-elle subsister encore? Le parti républicain n'a-t-il pas eu le tort grave de compromettre déjà l'armée, en l'engageant malgré elle dans les agitations électorales?

Lorsque dans une monarchie constitutionnelle le ministère est renversé, du moins la magistrature, l'administration, le souverain et tous les grands instruments de règne restent intacts et debout, prêts à servir l'Etat dans une direction modifiée, mais sans subir de changement radical. Aux Etats-Unis tous les quatre ans la Constitution provoque une révolution légale, mais profonde, pleine de troubles et d'excitations pour les moins nobles penchants humains; tous les fonctionnaires sont changés; les Chambres l'étant aussi à des intervalles plus fréquents encore, il se produit des chocs et des courants d'une périlleuse violence dans toutes les branches de la vie sociale et politique.

Il est juste d'ajouter pourtant que d'après le procédé électoral usité aux Etats-Unis, la victoire d'un parti est rarement assez complète pour amener d'un seul coup un changement immédiat et définitif dans les différents organes du pouvoir. Aujourd'hui, par exemple, la Chambre démocratique tient en échec le Sénat qui est resté républicain. On a calculé que, d'après la marche ordinaire des choses, il faut de dix à quinze ans pour battre sur tous les points aux élections le parti régnant qui peut garder le pouvoir deux années encore après sa défaite. En effet l'opposition doit s'emparer successivement de la Chambre des députés, du Sénat et de l'exécutif, ce qui la suppose en outre déjà maîtresse dans la plupart des législatures d'Etats. Comme le peuple s'occupe plus d'élections que de politique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, les progrès de la désaffection contre le parti au pouvoir sont lents et presque imper-

ceptibles. Puis un jour le pays s'apercevant ou se laissant persuader qu'il faut se fâcher, se jette dans une violence d'opposition justifiée par les abus dont s'empressent de profiter les vaincus du dernier scrutin qui détiennent encore pour quelque temps les fonctions gouvernementales.

Devant cette effervescence, il a donc été sage et prudent d'arranger les choses de telle sorte que la majorité nouvelle ne puisse pas immédiatement imposer sa volonté sous le coup d'une indignation violente, et exiger des réparations qui seraient des vengeances. Il faut même que les Américains soient un peuple remarquablement peu nerveux pour supporter, pendant deux ans parfois, un gouvernement absolument contraire à la majorité victorieuse, et se résigner à laisser ainsi le pays dans un état indécis, contradictoire et flottant. En outre, quelque avantage que puisse d'ailleurs présenter cette survivance au pouvoir d'un parti vaincu, elle est compensée par des abus souvent scandaleux. Le président, si son parti a le dessous, peut continuer à gouverner contrairement à l'esprit de la nouvelle majorité du Congrès. De même, le Congrès qui doit disparaître et dont les successeurs sont déjà nommés, emploie ses derniers moments à légiférer activement et sans scrupule sur des sujets à propos desquels le verdict électoral a déclaré qu'il avait perdu la confiance publique. Singulier spectacle que celui d'un gouvernement et d'assemblées représentatives d'outre-tombe, disposant du pouvoir pendant des mois après s'être vu retirer leur mandat, et par conséquent n'étant plus liés envers qui que ce soit par aucune responsabilité.

On se plaint vivement en Amérique de ne pas avoir d'hommes d'Etat honnêtes et capables. Mais de tels hommes ne s'improvisent pas. Pour les former il faut le temps et les traditions. La fréquence des élections supprime l'un et l'autre. De là l'insuffisance notoire du personnel politique ou judiciaire, et l'incapacité de presque tous les agents du pouvoir. Beaucoup de politiciens, mais peu ou point d'hommes d'Etat, qualifications très-différentes. Les fonctions de la magistrature surtout exigeraient à un haut degré de longues études, des connaissances spéciales et approfondies. L'Amérique ne possède pas de code; les tribunaux appliquent les précédents surtout d'après *la Common law* anglaise. Or *la Common law* forme à elle seule un recueil qui ne comprend pas moins de quinze cents volumes; et la limite du mandat judiciaire se réduit souvent à six mois. C'est là tout le temps accordé au juge pour se débrouiller dans ce formidable amas de précédents, et découvrir le fil conducteur qui le guidera sûrement au travers des subtilités inextricables, des formalités de procédure, des sen-

tences contradictoires et singulières dont la loi américaine offre une si riche collection. En fait, le magistrat, dans de pareilles conditions, est donc forcé fréquemment de rendre ses sentences d'après son initiative personnelle sans aucun moyen d'éclairer sa conscience et sa raison par l'étude des textes, et sans aucune possibilité d'acquérir les connaissances et l'expérience professionnelles. C'est une sorte d'arbitraire individuel substitué à la justice.

Que deviennent donc, sur le terrain judiciaire aussi bien que sur le terrain politique, les prétentions des Américains au gouvernement des lois et non des hommes, et leur cri de ralliement électoral : « *Principles, not men ?* » Sous nul autre régime au contraire, les questions de personnes n'acquièrent plus d'importance et n'exercent une action plus immédiate et plus efficace. Nulle autre forme de gouvernement ne présente plus de variété dans la direction politique, selon la composition de la majorité qui nomme les gouvernants, comme elle fait, défait et refait les lois. Il est vrai que les hommes doivent y gouverner d'après la loi ; sans doute, mais la doctrine de la souveraineté populaire, définie par les plus éminents jurisconsultes américains, est là pour établir que le peuple souverain a toujours le pouvoir d'amender la Constitution, de la changer et de la remplacer. En d'autres termes cette loi suprême, qui est censée gouverner, peut toujours être modifiée ou supprimée, parce qu'en définitive, on ne saurait contester en dernier ressort à la nation, ou plus exactement aux hommes qui la mènent, le droit permanent de choisir ses institutions, de les modifier, de les défendre et au besoin de les détruire.

Quant à la faculté d'interpréter la loi, elle appartient de fait et de droit à chaque nouveau pouvoir périodique, sauf recours et appel au prochain concile, c'est-à-dire aux élections suivantes qui peuvent tout légitimer ou annuler. Que reste-t-il, en réalité, des lois et de la constitution, lorsqu'à la fixité du texte écrit et des interprétations légales et solennelles se trouve substituée cette facilité d'interprétation individuelle dont le président Jackson en 1832, dans un message au Sénat, a su le premier donner la formule, souvent approuvée et répétée depuis : « Tout fonctionnaire qui prête le serment de défendre la constitution jure de la soutenir comme il la comprend et non comme la comprennent les autres. »

On avait cru trouver dans ce renouvellement fréquent des fonctionnaires et des assemblées une garantie indispensable pour sauvegarder les libertés populaires, et le meilleur, sinon le seul procédé propre à maintenir efficacement la dépendance et l'accord entre le peuple et ses mandataires, ainsi que la responsabilité réelle de ces derniers envers leurs électeurs. Précisément ce système se retourne

contre les intérêts de la démocratie qu'il devait servir, et par une contradiction singulière détruit cette responsabilité même qu'il avait pour but d'assurer.

Certaines mesures législatives ont un résultat immédiat, mais le plus grand nombre ne produisent leurs effets qu'après un intervalle plus ou moins long. Les assemblées élues pour des périodes trop courtes ne peuvent donc former qu'un ou deux anneaux de l'enchaînement régulier des lois et des dispositions indispensables à la marche des choses et à la prospérité générale. Quelles pourraient être l'influence et la responsabilité effective d'une chambre qui ne contrôlerait jamais que les comptes des recettes et des dépenses prévues dans les budgets votés par une autre dix-huit mois ou deux ans auparavant? En outre, il arrivera presque toujours qu'un petit nombre de membres seulement possèderont des talents supérieurs; ceux-ci seront donc fréquemment réélus, deviendront ainsi députés à long terme, et, par le fait, complétement maîtres de toutes les affaires publiques. La grande masse se composera de membres nouveaux qui, nécessairement inexpérimentés, timides, en même temps qu'indisciplinés, se verront forcément soumis à l'influence de l'habileté et des connaissances supérieures de leurs collègues. Ils seront incapables de déjouer les piéges des vieux roués du Congrès, et se trouveront ainsi à la merci d'une oligarchie de politiciens de Chambre.

C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. « Chaque législature actuelle, composée d'éléments extrêmement variables, est presque entièrement dénuée d'hommes ayant cette expérience des assemblées, qui serait indispensable, mais que la brièveté des sessions ne permet pas d'acquérir. Quant aux représentants, les connaissances de la plupart d'entre eux, ne dépassent pas les premiers rudiments de la loi parlementaire, tandis que quelques-uns en petit nombre, plus habiles ou plus retors, et familiarisés d'ailleurs avec tous les tours du métier et toutes les finesses enseignées dans les écrits de Cushing et autres manuels spéciaux, savent saisir au vol les occasions de duper les naïfs et d'arriver adroitement à leurs fins intéressées. Car cette loi parlementaire, aujourd'hui, fournit tout juste les armes qu'il faut au député peu honnête pour en imposer aux assemblées dont il fait partie[1]. »

Il est donc faux de prétendre que plus les élections sont fréquentes, plus le peuple est libre. Dans les colonies, avant la proclamation de l'Indépendance, les époques de renouvellement des assemblées n'étaient nullement uniformes; elles variaient de sept

[1] *The Nation* 15 juillet 1875.

ans en Virginie, à six mois dont le Connecticut et le Rhode-Island. Ces différences n'influèrent en rien sur le libéralisme des divers Etats : car ce fut précisément la Virginie, dont les élections étaient septennales, qui la première proclama l'indépendance par un acte public. « Quel erreur aussi d'avancer, disait John Adams, que le peuple soit le meilleur gardien de ses libertés; il en est au contraire le pire gardien imaginable, et ne les protége en rien; car il ne peut ni porter un jugement sain, ni agir, ni penser, ni vouloir comme corps politique. Si l'on veut parler des assemblées représentatives, celles-ci ne sont pas non plus les meilleures gardiennes des libertés populaires; car tout au moins la majorité confisque la liberté des minorités plus vite et plus souvent que n'importe quelle monarchie. Un peuple, assure-t-on, ne s'opprime jamais lui-même, ni ne se dépouille de ses droits. Ce compliment à l'adresse des nations anciennes et modernes en dit plus qu'elles ne méritent en général. On invoque toujours les exemples d'Aristide, de Fabricius et de Cincinnatus, comme si de telles vertus se rencontraient assez souvent pour protéger efficacement la liberté. Les cris et les parades de liberté sont le fait de ces déclassés dissolus et besogneux qui vendraient leurs pères, leur pays et leur Dieu, pour un profit, pour une place, ou pour une part du pouvoir. L'hypocrisie, les tromperies et la ruse ne sont pas plus pratiquées dans les cours des princes que dans les élections démocratiques, ni plus encouragées par les rois que par le peuple [1]. »

Une étrange surprise nous attendait ici. Royer-Collard, si démodé parmi nos jeunes générations, est cité avec les plus grands éloges et invoqué comme une autorité de premier ordre par un écrivain de la moderne Amérique, M. Lieber, qui ajoute de son propre chef : « La démocratie et l'égalité sont loin de constituer par elles-mêmes la liberté. Elles peuvent produire le pire des despotismes, l'une en annulant les individualités, ainsi que les communistes s'efforcent de le faire; l'autre en exerçant un absolutisme collectif, sans responsabité et sans recours... Qu'un seul, deux, trois, ou mille, ou un million d'hommes aient la puissance de faire ce qui leur plaît, et la liberté n'existe plus. Le pouvoir arbitraire ne l'est pas moins, parce qu'il est exercé par une multitude [2]. » Qu'importe en effet le nombre, dès que la loi suprême n'est que la

[1] Van Buren.

[2] Lieber. Voici le passage de Royer-Collard, retour d'Amérique : « It is nothing but a sovereignty of brute force, and a most absolute form of absolute power. Before this sovereignty, without rule, without limit, without duty and without conscience, there is neither constitution nor law, neither good nor evil, nor past, nor future. The will of to-day annuls that of yesterday,

volonté toujours variable et changeante des partis tour à tour vainqueurs? Un gouvernement qui, sous un nom ou sous un autre, aboutit toujours à un pouvoir absolu de forme quelconque, n'est pas le règne de la liberté, mais seulement le régime des déplacements périodiques du despotisme; et le despotisme devient d'autant plus oppresseur qu'il est collectif et mobile, c'est-à-dire destructeur et affranchi de toute responsabilité. « Si je choisissais un maître, disait l'américain Governor Morris, je prendrais un tyran unique; car j'aimerais cent fois mieux être dévoré par un tigre que rongé par la vermine. »

VI

La conséquence forcée de l'élection universelle érigée en système est de faire du gouvernement américain un gouvernement de parti. Pour que la démocratie prenne une forme possible, il est nécessaire que les antagonismes et les divergences qui sont, de fait et de droit, inévitables sous un tel régime, se réduisent à deux grands partis bien tranchés, et qu'ainsi soient évités avant tout la confusion et l'émiettement des factions, le premier et le pire danger qu'aient à redouter les républiques. Le peuple doit donc à tout prix se partager et se grouper en deux grandes armées électorales ayant chacune ses chefs, ses cadres et son drapeau. La discipline est sévère : pas de place pour les irréguliers.

Cette nécessité de s'enrôler dans un des deux partis dominants s'impose au citoyen des Etats-Unis dès ses premiers pas dans la vie publique; elle l'étreindra jusqu'au bout, depuis les plus humbles jusqu'aux plus hautes fonctions. Le voilà d'abord électeur, simple soldat de l'armée démocrate ou républicaine, condamné par la nécessité même à voter suivant la consigne et sans s'écarter du rang. S'est-il rallié au ticket républicain ou au ticket démocrate? Toute la question est là. En dehors de cette alternative, le vote indépendant n'est qu'une voix perdue. Que l'électeur monte en grade, la discipline est plus rigide encore et les chaînes qui le rivent à son parti n'en sont devenues que plus pesantes. Aucun éclectisme n'est possible pour celui qui ambitionne les succès politiques. Il lui faut s'inféoder à un parti, en adopter aveuglément tous les actes, en suivre la fortune, en endosser la responsabilité. Sénateur, député, fonc-

without engaging that of to morrow. The pretentions of the most capricious and the most extravagant tyranny do not go so far, because they are not in the same degree disengaged from all responsability. »

tionnaire ou juge, il se doit tout entier à ses coreligionnaires politiques qui ne cessent d'avoir l'œil sur lui. Il est leur homme ; qu'il ne l'oublie pas.

En retour, il pourra compter sur leur appui quoi qu'il fasse. Entre eux et lui s'établit un échange de services, une sorte de franc-maçonnerie occulte par laquelle élus et électeurs s'engagent à se soutenir mutuellement quand même, envers et contre tous. Corrompu, le fonctionnaire est à peu près sûr de l'impunité, pourvu qu'il soit resté fidèle à ses engagements politiques. On ne lui pardonnerait pas d'être honnête, si les effets de son honnêteté devaient amener le discrédit de son parti. Qu'il ne s'avise donc pas, comme le secrétaire d'Etat M. Bristow, de frapper sur les siens, en poursuivant par devoir des malversations dont s'indignerait sa conscience. Tout droit d'avoir une conscience est perdu pour lui ; le dernier *credo* adopté, voilà la loi et les prophètes. Il doit y conformer ses actes, ses paroles et jusqu'à ses pensées mêmes. Qu'importent toutes les fraudes des rings ? On ne lui demande pas d'être vertueux ; on l'a nommé pour qu'il soit un instrument aveugle. La moindre hésitation, le plus léger doute attirent sur sa tête les foudres de son parti. Tous se liguent aussitôt contre lui ; on le dénonce comme hérétique, infidèle et déserteur. Tout un passé de dévouement et de services rendus ne pourra lui faire pardonner un seul moment d'indépendance.

« Quel plus frappant exemple de ce despotisme que le sort réservé à William Seward et à Thurlow Weed ? Ils avaient formé, organisé et instruit le parti républicain, et l'avaient conduit à la victoire. Mais, s'étant plus tard permis d'élever des doutes sur la politique adoptée par la majorité, ils ont été immédiatement en butte au plus dur ostracisme et bien plus injuriés qu'ils n'avaient jamais été loués, quoiqu'ils aient continué à travailler activement au succès de leur parti. Les sénateurs Dixon, du Connecticut et Doolittle, du Wisconsin, eux aussi, enrôlés dans le parti républicain dès le premier appel, avaient combattu pour lui pendant toute la guerre, et défendu quelques-uns de ses actes les plus contestables. Mais ayant osé mettre en question la sagesse de la politique du Congrès sur la reconstruction du Sud, ils sont aussitôt désignés comme traîtres, et poussés malgré eux dans les rangs du parti démocratique opposé » [1]. La discipline est impitoyable et n'épargne personne : les plus illustres en subissent les rigueurs. M. Charles Sumner était une des gloires de l'Amérique. Chacun révérait en lui le talent et l'intégrité. Il avait rendu au parti républicain les plus signalés services. Prési-

[1] E. Seaman.

dent du comité des affaires étrangères au Sénat, depuis l'élection de Lincoln, il méritait par son expérience et ses hautes capacités d'être maintenu à ce poste éminent. Mais, sous l'administration de M. Grant, il ne craignit pas de s'opposer aux visées ambitieuses du gouvernement relativement à l'annexion de Saint-Domingue, cela suffit; il fut excommunié.

Quant au premier magistrat de la République, il est lié lui aussi à ses électeurs par un véritable mandat impératif. Malgré ses pouvoirs étendus, il est bien moins le chef de l'Etat que le chef ou parfois même le serviteur de ceux auxquels il doit sa nomination. « Tout ce qui peut faire du président le jouet d'une majorité temporaire tend à détruire notre gouvernement et peut infliger une blessure à la liberté constitutionelle, » disait devant le Sénat l'avocat du président Johnson décrété d'*impeachment*, précisément pour avoir voulu se soustraire à la domination de son parti. La Constitution en effet, en déclarant le président responsable, avait voulu le rendre indépendant et souverain dans la sphère de ses attributions. Mais la division du pays entier en deux groupes politiques de forces à peu près égales a supprimé forcément cette indépendance. Le président peut bien gouverner contrairement aux vues de la majorité du Congrès, si la majorité nouvelle est hostile à son parti; mais ce qui lui est absolument interdit, c'est de se séparer de ceux qui l'ont porté au pouvoir. Pendant les quatre années que dure son mandat, il leur appartient corps et âme. Toute l'influence, toute la force que lui donne la haute situation qu'il occupe doit être mise au service exclusif de l'idée et surtout des intérêts qu'il représente. Contrairement à l'esprit de la Constitution, on n'entend faire de lui que le mandataire soumis de la majorité du moment. Un ami de Lincoln s'étonnait de lui voir révoquer un employé modèle qui avait eu le malheur de déplaire à quelque député influent : « Est-ce le député ou bien vous qui êtes président, lui demande-t-il enfin. — C'est le député, réplique Lincoln [1]. » Ainsi du haut en bas de l'échelle, le même principe retrouve toujours son application : vote de parti à la base, gouvernement de parti au sommet.

On aime à répéter en France, et les personnages les plus considérables se font volontiers l'écho de cette maxime, que, « sous la forme démocratique, l'Etat, c'est l'intérêt de tous préféré à l'intérêt de chacun. » Il y aurait bien des réserves à faire sur cet intérêt de chacun opposé à l'intérêt de tous. Mais que veut-on dire, au fond,

[1] *Le pouvoir exécutif aux Etats-Unis*, un volume, par M. de Chambrun. 1873. La compétence reconnue de M. de Chambrun dans les questions de droit qu'il traite depuis longtemps aux Etats-Unis, permet de le ranger parmi les publicistes américains autorisés.

sinon que l'intérêt du plus petit nombre doit être sacrifié à l'intérêt du plus grand? Poussez aux conséquences, il n'est pas besoin de franchir beaucoup de degrés pour arriver à sacrifier la justice même et toutes les garanties les plus précieuses de la liberté individuelle. Utilité publique ou raison d'Etat sont des termes identiques qui aboutissent également à la suppression des droits légitimes de la minorité ou de l'individu, tandis qu'au contraire tout l'effort de la civilisation moderne tend à assurer la protection des faibles et des opprimés. « La volonté de la nation doit toujours prévaloir, cela est incontestable, disait Jefferson, mais que personne n'oublie cet autre principe sacré : pour que cette volonté soit légitime, il faut qu'elle soit raisonnable. La minorité a des droits égaux que des lois égales doivent protéger et qu'on ne peut violer sans injuste oppression. » Mais lorsque le même parti politique a vaincu sur toute la ligne, a élu le Président et tient la majorité dans les deux Chambres du Congrès; quand les gouverneurs, ainsi que la majorité des législatures de la plupart des Etats sont ses créatures, et qu'il domine seul et sans contrôle sur toutes les branches du gouvernement national et local, où donc la minorité trouvera-t-elle la garantie de ces « lois égales » dont la suppression paraissait à Jefferson l'indice certain de la tyrannie? Battue sur le terrain électoral et parlementaire, la minorité sera battue encore sur le terrain de la loi. Car la justice n'est plus ni fixe, ni universelle, ni égale pour tous. Elle n'est trop souvent que la volonté, le bon plaisir éphémère du parti victorieux qui a nommé les juges, les tient toujours dans sa main et, par eux, applique ou viole les lois.

C'est là, un peu partout, la théorie des républiques. Hier encore en France, à l'occasion de l'acquittement d'un journal d'opposition, n'a-t-on pas vu la presse républicaine s'élever contre l'inamovibilité des juges? On leur reproche amèrement de n'avoir pas compris « qu'ils devaient mettre leurs sentiments politiques en harmonie avec le suffrage universel et d'accord avec ceux de la majorité »; transparente façon de dire : nous sommes la majorité, c'est notre droit d'avoir des juges à nous pour absoudre nos amis et condamner nos adversaires. Les magistrats qui conservent d'autres idées sur leur indépendance professionnelle sont invités à prendre leur retraite. S'ils ne se retirent pas, eh! bien qu'une loi nouvelle les rende à la vie privée. Ceci est très-américain. De tels principes conduiraient vite à l'application de cette doctrine professée par le parti avancé : en politique il n'y a ni crimes, ni délits, il n'y a que des vainqueurs et des vaincus. « Aux vainqueurs les dépouilles, » dit-on également aux Etats-Unis, où depuis longtemps règne la loi du plus fort.

En vain les démocrates du Massachusetts essayèrent, en 1868, de protester contre d'aussi funestes tendances. Réunis en Convention, ils déclarèrent solennellement que « le peuple des Etats-Unis avait suffisamment éprouvé par l'expérience et les leçons de l'histoire que le caprice des majorités est la plus insupportable tyrannie. » Leur voix devait rester impuissante contre un régime où le parti dominant peut tout faire, puisqu'à lui seul il est le pouvoir, où la constitution elle-même n'offre plus de sauvegarde au parti vaincu, car « elle a été trouvée assez flexible pour se prêter à toutes les volontés du vainqueur [1]. » Sans conteste possible, la république aux États-Unis se montre donc le gouvernement dur et exclusif de la minorité par la majorité, et de la majorité par ses chefs.

N'est-ce pas la vérité absolue et indéniable, lorsqu'on la dégage des vaines et prétentieuses formules dont elle est revêtue pour les besoins de la cause? Les Etats-Unis ne nous offrent pas davantage le spectacle de la tranquillité douce et paisible du gouvernement républicain. Chez eux, c'est la lutte violente, le combat politique à perpétuité, avec toutes ses conséquences. Deux armées de politiciens sont là en présence, aspirant aux mêmes fonctions, aux mêmes occasions d'agiotages et de profits dans les contrats de fournitures, de concessions ou autres affaires, et travaillant à l'envi l'esprit public par tous les moyens imaginables pour s'enlever une élection, avec l'assurance d'être largement récompensés si leur parti l'emporte. « Deux coqs de combat en arrêt et de force presque égale ne sont vraiment pas le plus juste symbole de la liberté, uniquement parce que tantôt l'un tantôt l'autre a le dessus. » C'est pourtant la fidèle image de la situation permanente où se trouvent en face l'un de l'autre les deux partis de toute démocratie.

La meilleure république est celle où cette guerre est le plus tolérablement organisée, où l'on épargne l'existence des vaincus, pour se contenter de les dépouiller. Il va sans dire que les dépouilles sont, avant tout, les 80,000 places des fonctionnaires qui à chaque élection présidentielle reçoivent leur congé immédiat, et, comme dit un journal américain, sont chassés « d'un coup de balai. » On croyait que le coup de balai et les séductions du manche étaient une découverte et une locution française de 1851. Nous serait-elle venue d'Amérique ou y a-t-elle émigré? Aussitôt la bataille gagnée, les créatures du nouveau président se partagent le butin. C'est là l'objectif capital, le moment de la curée, l'échéance où l'heureux élu tient les engagements onéreux contractés pendant la période

[1] E Seaman.

électorale. Les places, dit la *Platform* démocratique, sont le prix d'un vote, la récompense du zèle de parti, au lieu d'être le prix de la capacité et de la fidélité au service public.

Quand le moment est venu de remplacer d'un seul coup tout cet immense personnel gouvernemental, on assiste à une débacle complète, et l'abus est si monstrueux que personne n'ose plus le défendre. La réforme des services civils était dans la récente campagne présidentielle le cri de ralliement des démocrates, et le candidat républicain lui-même, M. Hayes, n'a pas pu se dispenser de parler sur ce point le même langage que ses adversaires. Rien de plus séduisant que cet honnête programme : désormais, tout employé sera nommé d'après son mérite, et maintenu à son poste tant qu'il en restera digne ; les fonctions publiques arrachées aux fluctuations de la politique attireront les hommes de valeur. Ce serait tout une révolution. Quoi qu'il advienne de ces belles promesses, renouvelées depuis un certain nombre d'années avant chaque élection, et régulièrement éludées après, le mécanisme assez compliqué des nominations est précisement aujourd'hui le contraire de cet idéal.

La Constitution avait confié au président la nomination aux emplois fédéraux sous la réserve de l'approbation du Sénat : mais en fait, c'est le Sénat qui nomme d'après l'ordre des politiciens et sous l'œil vigilant des hommes de parti. « Lorsque, par exemple, le directeur des postes destitue un de ses agents, ce n'est pas au président, mais à l'un des sénateurs qu'il demande de désigner un titulaire au poste vacant. Les fonctionnaires des douanes, du fisc et du ministère de l'intérieur, obtiennent leurs places de la même manière, et en réalité il ne reste plus à la disposition du président que les nominations diplomatiques et consulaires. » Si du moins le sénateur était contrôlé dans ses choix par ses collègues, de tels procédés, quoique inconstitutionnels au fond, auraient peu d'inconvénients pratiques, mais c'est tout le contraire. Les Américains sont trop habiles pour n'avoir pas su respecter la lettre, tout en faussant l'esprit de la Constitution sur ce point. On s'est arrangé entre soi, et ce n'est pas le Sénat en corps ou en comités, mais bien les sénateurs individuellement qui nomment aujourd'hui les fonctionnaires, ce qui est très-différent. « Par une sorte de pacte mutuel, réglant le partage des dépouilles, chaque sénateur est protégé et respecté par ses collègues dans l'usage arbitraire de son influence et de son patronage. Sans empêchement ni enquête, il distribue toutes les places à donner dans son Etat ; c'est ce qui s'appelle « la courtoisie du Sénat. » Mais pour l'achever de peindre, il faut ajouter que toutes les nominations sont faites en vue de dominer les manifesta-

tions de l'opinion publique dans les conventions électorales comme au scrutin, et de diriger tout le mécanisme si extraordinairement compliqué des élections. De là résulte le favoritisme et le marchandage le plus éhonté qui se soient jamais vus en aucun pays »[1].

Pour couronner ce vaste édifice de mensonge et de misères, le gouvernement entier se fait agent et courtier d'élections ; il met ainsi toute la puissance publique au service du parti dont il est le délégué. Dès le commencement de la campagne présidentielle, les fonctionnaires de tout ordre et de tout rang sont invités à en payer les frais. On comprend ce qu'a d'obligatoire une telle invitation venant de haut. D'ailleurs ils sont personnellement intéressés au succès final. Chacun sait qu'il y va de sa place, et paie volontiers pour éviter « le coup de balai ». La défaite du parti les rendrait à la vie privée, les exposerait à la gêne ou à la ruine complète. Il n'y a pas, paraît-il, de spectacle plus déchirant que d'assister aux scènes de désespoir qui se passent dans les bureaux des grandes administrations lorsqu'y arrivent de mauvaises nouvelles du dépouillement des votes présidentiels des Etats. Au contraire les explosions de la joie la plus bruyante ou la plus burlesque se manifestent si les nouvelles sont bonnes. N'est-ce pas naturel ? De ces nouvelles, en effet, dépendent le sort et l'existence de milliers d'individus et de leurs familles. Une fois déjà ils ont partagé le butin ; ils y ont pris goût et en veulent de nouveau leur part. N'est-il pas juste qu'ils paient les frais de la guerre en vue de la récompense ? Aussi ce procédé de cotisation, nullement nouveau, est si généralement accepté qu'on a songé à le régulariser pour l'élection actuelle, tout comme un honnête usage passé dans les mœurs. Donc cette fois chaque fonctionnaire fédéral a dû verser à la masse une somme montant à 2 1/2 p. °/₀ de ses appointements annuels. Ainsi l'a décidé le secrétaire d'Etat, ministre de l'intérieur, qui par un singulier cumul remplit en même temps les fonctions de président du comité général républicain. C'est la candidature officielle à la plus haute pression, organisée systématiquement et effrontément régularisée.

Ces manœuvres redoublent d'intensité lorsqu'il s'agit de faire réélire le président en fonctions. Quand le chef du pouvoir est lui-même candidat, il consacre sans scrupule au service de sa propre cause toutes les forces que la constitution lui confie et plus que jamais les ressorts administratifs sont tendus à se briser. Tout alors est suspendu dans l'action gouvernementale; il n'y a plus de questions politiques ou administratives; on ne sait plus où trouver ni les hommes politiques, ni les fonctionnaires; chacun est trans-

[1] *The Nation.*

formé en agent d'élections et atteint de cette fièvre qui saisit tous ceux qui passent par la grande fournaise où bouillonne la matière électorale. Il ne s'agit plus que d'un objet unique ; enlever le vote par tous les moyens. Alors la violence de la lutte arrive à son paroxysme; la polémique est montée à un diapason inouï; la presse, achetée à l'avance par les deux partis opposés, déverse également des deux côtés un torrent d'injures. On se souvient de cette sinistre facétie d'un journal offrant de parier cinq mille dollars que Lincoln ne passerait pas l'année sans être assassiné. Une autre fois c'étaient d'immenses affiches collées sur murs ou promenées à dos d'hommes, sur lesquelles on pouvait lire que Franklin Pierce, le président d'alors, « était le plus atroce coquin qu'on eût jamais vu. » Chaque jour les partis traitent réciproquement leurs hommes de brigands sanguinaires, de corrupteurs et de corrompus, d'Indiens Sioux ou Modocs, de cormorans affamés ou de caravane de mendiants. Tel est le ton général.

Cette fois tous semblent s'être surpassés dans le genre, car en aucun temps, dit-on, les attaques personnelles, les calomnies et les injures n'ont été plus violentes ni les haines plus surexcitées. « Jamais, s'écriait tristement le *New-York Herald*, la lutte électorale n'a été aussi extravagante. » Réciproquement les partis se couvrent de boue à plaisir. Chacun traite son adversaire d'infernal coquin. Chacun aurait-il raison qu'on devrait encore déplorer, pour la dignité nationale, de le voir publier si haut. Les Américains n'ont pas l'épiderme sensible en fait de point d'honneur électoral et politique. Pour eux une injure s'efface par la repartie d'une injure égale ou plus grossière. Ils savent d'ailleurs ce que vaut ce langage et, comme P. L. Courier, sont prompts à se couvrir par une ingénieuse philosophie. « Il m'appelle voleur, empoisonneur, faussaire, je vois ce qu'il veut dire; il entend que lui et moi sommes d'avis différent. »

Malgré tout, tant d'attaques passionnées et furieuses, tant de dénonciations violentes qui forment le cortége habituel des élections à la présidence produisent forcément les plus tristes résultats. « Le Président élu n'arrive au pouvoir suprême que diffamé par la moitié environ de la nation qu'on l'appelle à gouverner, et regardé par elle comme méritant plutôt les galères que la plus haute magistrature de l'Etat [1]. » Quant au pays entier, il ne sort de ces scandales et de ces orgies qu'abaissé, démoralisé et en quelque sorte ramolli dans sa moëlle et dans son cœur.

Autrefois, lorsque le Président régnant n'était pas personnelle-

[1] Moncure Conway.

ment en jeu, et qu'à défaut de chances ou pour toute autre raison il s'abstenait de se représenter, l'intervention directe de l'administration était peut-être moins violente. Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Lorsque le général Grant se trouva, par la décision de la Convention de Cincinnati, absolument exclu de toute possibilité de réélection à un troisième terme et n'eut plus dans la question aucun intérêt personnel engagé, on aurait pu croire que l'administration et le gouvernement se tiendraient, dans une certaine mesure, en dehors de la lutte. Mais que se passe-t-il au contraire? « Jamais le mécanisme entier du gouvernement n'a été aussi complétement mis au service exclusif d'un parti. Depuis le plus haut fonctionnaire du cabinet jusqu'au dernier employé des douanes, tous les agents publics sont devenus les serviteurs et les âmes damnées du parti républicain. Le secrétaire, ministre de l'intérieur, a consacré son temps et ses forces à l'organiser pour la bataille. Le secrétaire du trésor, ministre des finances, a essayé de persuader au pays que le crédit public dépendait de sa victoire. Partout la douane a déployé en sa faveur toute la puissance dont elle dispose. De hauts fonctionnaires ont attaqué la réputation personnelle de M. Tilden à l'aide d'informations notoirement officielles. Et tous ces actes ont été perpétrés dans une élection où aucune question vitale n'était en jeu, — par un parti dont le programme était la réforme administrative, — pour soutenir un candidat dont la profession de foi était une protestation contre de tels scandales, — et de plus avec l'approbation d'un Président qu'on avait cru sérieux et sincère, lorsqu'en un jour de ferveur vertueuse il avait formellement annoncé sa résolution de fonder les choix aux fonctions sur la capacité et l'honnêteté des titulaires [1]. » Sans compter l'intervention des baïonnettes qui ont fait leur apparition sur le terrain politique et électoral, quoi qu'en petit nombre encore. Leur présence indique néanmoins une phase nouvelle, et semble pour l'avenir une menace qui trouble et scandalise tous les Américains honnêtes.

En face de ces périls, de ces capitulations de conscience, de ces turpitudes et de ces violences, dont nous empruntons ici la confession uniquement aux documents et aux publications d'Amérique, on comprend l'inquiétude, la honte et le cri de douleur des bons citoyens des Etats-Unis. « Quelque prospère que notre pays puisse être sous bien des rapports, dit M. Ezra Seaman, il est bien évident que les hommes et les choses de la politique se sont de plus en plus dégradés et corrompus parmi nous, et que depuis un demi-siècle, l'esprit de parti a miné et supplanté tout sentiment de patriotisme

[1] *The Nation.*

Si nous persévérons dans ce funeste système de domination exclusive des partis, notre destinée future comme nation est incertaine. » Et les tireurs d'horoscopes prévoient déjà le moment où tous ces abus auront achevé de *mexicaniser* le pays, expression nouvelle qui à elle seule est un symptôme.

Les Américains sont-ils si bas? Nous ne pouvons l'admettre volontiers; cette fois encore ils trouveront moyen sans doute de se retourner à temps et du bon côté. Néanmoins les meilleurs esprits s'inquiètent fort au-delà de l'Atlantique, et comme ils en savent plus long que nous sur leur pays, il faut bien les croire. Au bout de cent ans de république serait-ce déjà la fin?

Mais le secret plaisir qu'éprouvent certains esprits sceptiques à voir comment les dogmes républicains finissent, ne saurait rester absolument sans mélange. Doit-on éprouver un si vif sujet de joie à constater la déchéance et la faillite du système qu'on tenait pour une des grandes ressources politiques, et l'une des grandes conceptions de l'esprit humain? Il y aurait eu lieu de se féliciter, au contraire, si l'on avait pu démontrer par des faits précis qu'il se rencontrait deux solutions également ou inégalement bonnes au problème de l'organisation des pouvoirs posé à chaque nation. La question n'est-elle pas en effet de savoir si, en dehors de la monarchie constitutionnelle, n'existe pas une autre combinaison donnant les garanties nécessaires et des résultats à peu près aussi favorables. Car c'est parfois aussi une grosse difficulté, dont la bonne volonté des hommes ne parvient pas toujours à triompher, que d'établir cette sorte de gouvernement monarchique perfectionné dans de bonnes et durables conditions. En fait de solutions gouvernementales satisfaisantes, tout peuple n'aurait-il donc pas deux cordes à son arc?

NOAILLES, duc D'AYEN.

La suite prochainement.

MONTESQUIEU

SA VIE ET SES OUVRAGES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS

Pour juger les hommes, il faut leur passer les préjugés de leur temps.

(MONTESQUIEU).

INTRODUCTION.

MOTIFS POLITIQUES DE CE TRAVAIL. — HÉSITATIONS ET ENCOURAGEMENTS. — RÉFLEXIONS SUR LA BIOGRAPHIE. — CELLE DE MONTESQUIEU N'EST QU'UNE LÉGENDE : PREUVES. — ERREURS ET PRÉJUGÉS QU'ELLE CONTIENT ET QUI LA FAUSSENT. — PLAN D'UNE VÉRITABLE VIE DE MONTESQUIEU.

L'ignorance politique est un des traits distinctifs de notre temps. Cependant, grâce au suffrage universel, tout le monde est électeur et veut être député, sénateur, ministre ou président de la République. Comme si le cadeau d'une arme de précision rendait habile tireur !

Les Conventionnels, qui poussaient la sottise jusqu'à demander les lois de Minos, n'ont fait que des théories et des folies. Leur exemple devrait nous décider à apprendre le métier de citoyen. Nous sommes moins jeunes, plus ambitieux et aussi incapables qu'ils l'étaient.

Pourtant la France possède depuis cent vingt-cinq ans le plus grand professeur de droit constitutionnel du monde. Le garde des sceaux même vient de faire mettre au milieu du péristyle des Chambres législatives de Versailles, assise sur les lys, en costume de

magistrat, un livre d'une main et de l'autre une plume, dans l'attitude de la réflexion, la statue de Montesquieu.

Il n'y a qu'à puiser chez lui tous les faits et les principes de la science sociale.

Malheureusement il est dans une position à part; on le vante et on le critique beaucoup; on le cite davantage, mais on le lit peu, et on l'étudie encore moins : *laudatur et alget.*

Le mot de cette énigme m'a longtemps préoccupé. Il m'avait semblé d'abord en voir l'explication dans la légèreté prétentieuse du public, énervé par la bourse, le théâtre et le journal. L'expérience m'apprit bientôt toute la vérité. Montesquieu n'est très-intéressant et très-instructif que quand il est devenu très-clair, c'est-à-dire à mesure qu'on connaît mieux sa vie et son siècle.

Alors j'ai eu l'idée d'écrire sa biographie pour encourager à ouvrir ses livres, aider à s'y plaire et permettre de les comprendre.

Une hésitation m'est venue. Nous ne sommes plus au temps où Montesquieu passionnait les esprits, où Marat concourait pour son éloge, où la République lui marchandait les honneurs du Panthéon, où un employé des douanes faisait un poëme de vingt-six chants à sa gloire, et où ses œuvres complètes se vendaient à une ou deux éditions par année.

Un libraire m'a dit récemment : « La moitié de Montesquieu est « morte avec l'ancien régime, et l'autre est entrée dans nos institu- « tions; en sorte qu'il n'y a plus lieu de le réimprimer. »

Cependant j'attribue à l'utilité de mon dessein les encouragements dont il a été l'objet de la part des hommes les plus distingués : M. le vicomte de Meaux, ancien ministre; M. Sacase, sénateur; M. Silvy, membre du Conseil d'Etat; Mgr Darboy et l'abbé Trouilh, MM. Ortolan, Bonnier, Gide, Guyot et Barkhausen, professeurs de droit; des publicistes comme MM. Alloury, Laugel et Hervé; des magistrats, des députés, et surtout M. le comte Sclopis, ministre d'Etat d'Italie, et associé de notre Académie des sciences morales et politiques, qui me précède dans la même carrière, où il a laissé des traces lumineuses.

L'Académie de Bordeaux a couronné mon premier essai. M. Laboulaye, sénateur, membre de l'Institut, professeur de législation comparée au collége de France, dans l'édition définitive qu'il donne de son auteur favori, veut bien m'appeler « l'homme qui « mieux que personne au monde connaît Montesquieu et ses ou- « vrages. »

Enfin M. Guizot m'a écrit le 11 septembre 1871 :

« ..... Vous avez bien raison d'étudier à fond et minutieusement tout ce qui se rapporte à Montesquieu.

« De tous les grands esprits du dix-huitième siècle, il est, je

« crois, celui qui restera le plus grand dans tous les siècles, et duquel « notre siècle en particulier a le plus à apprendre et le moins à dé- « sapprendre. »

Nous verrons bien, comme dit Alceste.

Plutarque rapporte que Caton l'Ancien avait composé des *Annales*, pleines de faits, de lois et de batailles, sans y mettre le nom d'aucun citoyen, rapportant à Dieu et à la patrie tous les services rendus.

Peu à peu, à mesure qu'on a cru moins aux principes, on a cru davantage aux hommes, et le progrès a changé le style des auteurs. Aujourd'hui, dans notre société cosmopolite et athée, l'égoïsme a fait naître la biographie qui est la glorification de l'individu.

Une nouvelle cause a développé ce genre de littérature. Depuis que l'histoire a cessé d'être un art pour devenir une science, l'érudition nous a montré que les détails ont leur importance, et que la vie des grands hommes est le commentaire le plus pathétique de leur temps et du genre qu'ils ont illustré.

Les Anglais ont consacré deux volumes au marin qui n'a pas découvert le passage du pôle nord, les Allemands ont fait une *Vie de Jésus* pour établir que Jésus-Christ n'a jamais existé ; la mode en Italie est de s'occuper des musiciens célèbres, et chez les Espagnols de peindre les grands ascètes. Nous, nous préférons nous occuper des militaires, depuis la chanson de Roland jusqu'à l'histoire de Napoléon.

Quelques écrivains prennent pour sujets des inventeurs, ceux-ci des poëtes, ceux-là des princes, beaucoup des actrices.

Nulle part, même en France, personne, ni magistrat, ni publiciste, ni docteur ès-lettres ou en droit, n'a entrepris un travail biographique sur Montesquieu. Depuis longtemps des maîtres de la critique s'en sont plaints.

D'après l'un, le mal vient de ce qu'il vécut alternativement trop dans la solitude ou dans la société, tantôt avec les gens du monde, tantôt avec les paysans, peu avec les écrivains : prudence fréquente chez les moralistes qui aiment mieux être observateurs qu'observés.

L'autre allègue que Montesquieu est un de ces hommes qu'on n'aborde qu'avec crainte, à cause de la considération qu'ils inspirent et de l'espèce de culte dont ils sont l'objet. Peu s'en faut qu'il ne soutienne que c'est une religion reconnue en France.

Mauvaises raisons, indignes de notre temps! Sous le prétexte de saint Simon que « il faut tout dire parce que cela sert à l'histoire, » de savants indiscrets ont publié les mémoires les plus intimes et les lettres les plus familières du dix-huitième siècle. Pourquoi ne pas y fouiller ? Nous avons fait nos humanités dans les *causeries*

d'un vieil étudiant en médecine : Pourquoi ne pas chercher à regagner en précision ce que nous avons perdu en respect?

A mon avis, résultat de dix ans d'études et de réflexions, ce qui paralyse les biographes de Montesquieu, c'est qu'ils ont devant eux une légende et des erreurs dont Gœthe lui-même ne s'est pas douté.

Loin de moi de médire des traditions; le meilleur de notre histoire en est composé, et elles sont presque toujours le récit fabuleux d'un fait réel; mais la légende de Montesquieu s'est formée d'une façon qui a besoin d'être expliquée.

Il était d'usage, sous l'ancien régime, dans les grandes familles de robe, que le fils aîné composât la vie de son père. C'était une espèce de discours qui servait moins à faire connaître un personnage qu'à présenter à ses enfants et à ses collègues un modèle des vertus domestiques et parlementaires.

Le hasard protége toujours les chercheurs; il a fait tomber entre mes mains un manuscrit de 20 pages in-8° intitulé : *Mémoire pour servir à l'éloge historique de M. de Montesquieu, par M. de Secondat, son fils*, et daté du 5 avril 1755. Ce document réunit les conditions du programme; Sem et Japhet n'en ont pas usé autrement vis-à-vis de leur père; chacun doit en faire cas. Ma seule peine est qu'il ait servi de base à tout ce qui a été écrit sur Montesquieu.

Je n'ose pas dire que M. de Secondat, homme soigneux de la gloire de sa maison, ait envoyé des copies de sa notice à tous les auteurs qui lui en demandèrent. Pourtant Dreux du Radier s'en prévaut dans la table du *Journal de Verdun;* d'autres le firent croire comme Maupertuis et Solignac, lorsque, le 5 juin 1755, à l'académie de Berlin et, le 20 octobre de la même année, à l'académie de Stanislas, ils prononcèrent un éloge de Montesquieu rempli de renseignements semblables et faux. C'était la légende familière qui se faisait, comme le premier pas, sans qu'on y pense.

Vous trouverez partout le morceau que Mme d'Aiguillon elle-même appelait « l'apothéose de Montesquieu. » D'Alembert le publia deux fois. En tête du cinquième volume de l'Encyclopédie, au mois de novembre 1755, il l'accompagna de cette note : « La famille « a eu la bonté de nous fournir les mémoires dont nous avions « besoin. » Dans ses œuvres posthumes (édit. de 1805) revenant sur une anecdote, il ajouta : « Ce détail n'est pas exact, quoique nous « l'ayons rapporté d'après un Mémoire que la famille nous avait « fourni. » Je ne vois dans cet éloge qu'une légende philosophique, écrite par un sectaire qui veut absolument se faire un complice de plus.

Le morceau oratoire de Villemain sur Montesquieu est un des chefs-d'œuvre de l'éloquence appliquée à la critique littéraire, et

l'apologie du gouvernement constitutionnel. Mais le genre ne comportait pas les particularités qui nous charment tant aujourd'hui et qui peignent mieux que l'art le plus consommé. Aussi l'homme y est-il effacé par le publiciste. Voilà encore la légende prise, cette fois, par le côté politique.

Excepté le talent il n'y a rien à remarquer dans les notices sur Montesquieu faites par Barrière (an v), Goethe (1805), Auger (1816), Villenave (1817), Lacépède (1822), Depping (1823), Lamy (1829), Audibert (1841), Riaux (1848), Sainte-Beuve (1852), Bersot (1855), Franck (1858), Gandar (1865), Lamartine (1869), Etienne (1870), etc. Ils se sont plus ou moins copiés les uns les autres, sans se citer ni se contredire. Quant à Walckenaer, auteur de l'article publié dans la *Biographie universelle de Michaud*, je m'étonne que cet érudit, qui avait contribué à faire lever le séquestre mis sur les biens du petit-fils de Montesquieu émigré, se soit contenté de faire un mélange des trois légendes.

Un dernier embarras encombre cette biographie, car les préjugés ne vont pas sans erreurs. Je pourrais satisfaire la malignité du lecteur en lui racontant mes courses et mes luttes à la recherche de la vérité. Pour montrer l'utilité du pyrrhonisme en histoire, il me suffira de raconter la découverte de deux inexactitudes, dont la plus sérieuse vient des étrangers.

Une généalogie des Secondat, publiée, en 1858, dans *le Nobiliaire* in-quarto de *Guyenne et Gascogne* par O' Gilvy, allègue que « Montesquieu avait épousé en 1715, à Clérac, le 22 mars, « noble dame de Lartigue. » Sans malice, je demandai au maire du pays indiqué cet acte de mariage ; il me répondit qu'il ne l'avait pas. Un de mes amis, qui est expert en héraldique, se piqua de retrouver l'acte et y parvint. Cette pièce, inconnue jusqu'ici, prouve que « Montesquieu avait, en 1715, épousé à Bordeaux, le 30 mars, « Jane Lartigue. » Ainsi, le renseignement exact sur l'année, était faux sur le mois, sur le lieu, sur l'orthographe du nom et sur la particule.

L'autre exemple est plus important. Tous ceux qui ont dit que l'*Esprit des Lois* avait été traduit devant la Congrégation de l'*Index*, ont ajouté que le duc de Nivernois, ambassadeur de France près du pape, était parvenu à épargner à Montesquieu une condamnation. Sainte-Beuve le tenait d'un discours de Dupin, qui le tenait d'une notice de François de Neufchâteau, qui le tenait des parents du duc de Nivernois dont il faisait l'éloge. J'ouvris tout bonnement une publication périodique du Saint-Siége, *Index librorum prohibitorum*, et je trouvai à sa place alphabétique que le chef-d'œuvre de Montesquieu avait été condamné le 2 mars 1752.

Ah ! les moutons de Dindenault, comme ils suivent toujours celui de Panurge ! encore s'ils étaient tendres ! La routine vient-elle de la paresse ou de la bêtise humaine ?

Telles sont la légende et les erreurs répandues sur Montesquieu. Ce n'est, en conscience, pas assez pour le faire connaître maintenant surtout. Mais avant de semer le blé il faut en arracher l'ivraie qui en occupe la place.

Autrefois la critique littéraire demandait à un auteur ses livres et un peu son temps ; elle les appréciait en détail, y cherchant l'écrivain, l'historien, le philosophe, l'économiste, le législateur, et en faisait une analyse aussi ingénieuse qu'éloquente. Le dernier mot sous cette forme a été dit, en 1833, par le ministre actuel de l'Intérieur en Hollande, M. Heemskerk, dont le coup d'essai fut un coup de maître. Son ouvrage est une thèse de doctorat de trois cents pages, écrite en latin, sous le titre de *Specimen inaugurale de Montesquivio* ; elle m'aurait découragé, si elle eût été complète sur la biographie.

Aujourd'hui on prend moins d'intérêt aux œuvres qu'à l'homme ; on veut savoir où, comment, pourquoi il a écrit et les petites circonstances de sa vie, celles où nous agissons plus naturellement que dans les grandes. Abélard nous intéresse plus par ses amours que par ses livres. Aussi les professeurs de rhétorique se sont-ils faits moralistes.

J'ai donc voulu, pour combler une lacune, essayer de faire cette notice, et je m'y suis préparé par tous les moyens.

Il existe chez des descendants très-éloignés de Montesquieu, une correspondance et des manuscrits inédits. Je suis allé d'abord, après Walkenaer, Lainé et Cousin, me les faire refuser poliment. Une des pensées imprimées de leur auteur aurait dû me détourner de cette démarche. « J'avoue, dit-il, que j'ai trop de vanité pour sou-« haiter que mes enfants fassent une grande fortune ; ils regarde-« raient mon tombeau comme le monument de leur honte. Je puis « croire qu'ils ne le détruiraient pas de leurs propres mains, mais « ils ne le relèveraient pas s'il était à terre. »

Ma seconde préoccupation a été de travailler sérieusement pour apprendre l'histoire de son siècle dans les journaux politiques et littéraires, dans les chroniques, dans les romans, les pièces de théâtre, les mémoires, les almanachs, les tableaux et les vignettes, afin de bien apprécier les événements où il a vécu et les allusions qu'il a pu y faire.

Dans tous les pays civilisés, il a été écrit des volumes sur, pour et contre lui ; ils m'ont passé sous les yeux ; car on ne connaît un génie de cette trempe que quand on a entendu parler de lui ses amis et ses

critiques les disciples qu'il a faits et les institutions élevées sur plans.

Je me suis donné le luxe d'aller voir tous les portraits, médailles, médaillons, bustes et statues qui ornent ses œuvres, ses biographies, les musées, les bibliothèques, les académies, les tribunaux, les parlements, les places publiques et les cabinets d'amateurs? Puissé-je avoir emprunté quelques traits à Dassier, à Lemoine, à Clodion, à Eisen, à de Sève, à Marillier ou à Grateloup.

Il m'a été permis de visiter le château où il est né et la maison où il est mort, ses habitations de ville et de campagne. Dans ces lieux divers, j'ai recueilli les traces de son séjour et des renseignements précieux. Tantôt les êtres m'ont expliqué ses théories, tantôt un usage particulier ses critiques générales.

On sait sur son compte bien des détails, mais ils sont disséminés un peu partout. Des érudits tels que MM. Ed. Fournier, Borel d'Hauterive, Ravenel, Brunet, Tourneux, Tamisey de la Roque, Judicis, Challamel, Vatel, d'Auriac, Schwab, Larchey, Poulet-Malassis, Desnoireterres, Gaulieur, Marie Cougny, Barkhausen et la comtesse de Raymond, m'ont signalé tout ce qu'ils ont rencontré. Mes meilleurs aides ont été le docteur Guérard, un des premiers médecins de Paris pour le dévouement et la science, M. Céleste, l'ingénieux, laborieux et consciencieux employé de la bibliothèque de Bordeaux, enfin le portefeuille d'un avocat au Parlement de Guyenne qui avait gardé note de toutes ses conversations avec les contemporains de Montesquieu.

Mon cabinet contient ses éditions originales, parues soit en France, soit à l'étranger, dans lesquelles se trouve sa première pensée. L'amour de mon sujet m'a fait acheter aussi toutes celles qui ont suivi, de son vivant ou d'après sa dernière volonté, afin de me rendre compte des exigences de la censure à son égard et des progrès de son génie.

De plus j'ai réuni beaucoup de ses productions qui sont égarées dans des recueils avec lesquels elles n'ont aucun rapport. J'ai même trouvé une grande quantité de pièces et de lettres inédites qui sont entre les mains d'intelligents amateurs, comme MM. F. de Conches, Boutron, Boilly, Dambry, Charavay, le marquis de Flers, de la Sicotière, le comte Sclopis, Frank, Saint-Albin, ou dans des dépôts publics, les unes de la main de ses secrétaires, d'autres de la sienne propre.

Ce long travail de recherches, de promenades, de collation, de méditation n'a été qu'un plaisir pour moi; car il me paraît qu'ainsi j'ai obtenu un Montesquieu véritable.

Les écrivains ne l'ont jamais représenté qu'en buste, comme Mme de Staël, et drapé à l'antique, comme Sylla ou comme Eucrate. Je l'ai montré de la tête aux pieds avec ses habits, ses mœurs, ses

livres et son temps. Les accessoires, sans jouer un rôle inopportun dans sa vie, y auront place : la ressemblance tient autant aux petits détails qu'aux lignes d'ensemble. Ce sera peut-être moins grand, mais sans doute plus réel et plus animé. Socrate nous est connu par deux de ses disciples : Platon l'a idéalisé ; Xénophon l'a peint au naturel. Je préfère les *Mémorables* aux *Dialogues*, comme on préfère le fruit à la fleur, et la vérité à la vraisemblance.

J'ai été guidé, pour faire cette notice, par les succès qu'ont eu les derniers travaux sur Cromwell, Beaumarchais, Voltaire et Labruyère. MM. Carlyle, de Loménie, Desnoireterres et Fournier sont des maîtres pour qui l'histoire universelle est une suite de biographies, et qui savent retrouver un siècle dans la vie d'un homme ou la vie d'un homme dans un siècle.

Je ne les ai pas pris pour modèles avec l'espoir, mais avec le désir de les égaler ; car il faut sans cesse, auteur ou lecteur, suivre le conseil de Don Diègue à son fils : « *Arda para salir*, en toutes « choses, tâchons de nous élever. »

I

LA GASCOGNE ET LES GASCONS. — BORDEAUX ET LES BORDELAIS. — LE PATOIS GASCON. — LE CHATEAU DE LA BRÈDE. — LA FAMILLE DE MONTESQUIEU. — SES PARENTS : SON PÈRE, SEIGNEUR D'UN FIEF ; SON ONCLE, MEMBRE D'UN PARLEMENT. — SON PORTRAIT.

Avant que l'Assemblée constituante eût morcelé la France en départements et que la facilité des communications, à force de multiplier les voyages, eût rendu semblables les pays et les habitants, nos provinces avaient toutes un caractère différent. Mais il n'en existait pas de plus remarquable que le Bordelais en Gascogne.

Cette contrée, qui est également éloignée du nord et du sud, abritée du siroco par les contreforts des Pyrénées, garantie de la sécheresse par le voisinage de l'Océan, a toujours eu un climat tempéré, où il ne fait ni chaud, ni froid, ni pluie, ni vents excessifs.

Le sol est fort varié. Çà et là s'étendent des vallées riantes, étroites, sinueuses, encaissées, à pentes douces, couvertes de céréales et de prairies arrosées par de petites rivières frétillantes et desservies par un grand fleuve navigable. Ici sont les *landes*, champs plats, sablonneux et arides où poussent des sapins dans des touffes de bruyère. Ailleurs se groupent de nombreux et pauvres mamelons nommés *dunes*, qui ressemblent aux vagues d'une mer pétrifiée. Enfin sur les côteaux, les collines et les hauteurs, voici les *graves*,

cette couche de graviers, qui absorbe la chaleur pendant l'été et qui garantit de la gelée pendant l'hiver ; terrain sacré qui produit la vigne et donne au vin de Bordeaux quelque chose de fin et d'exquis, de net et de dépouillé et un peu de tannin.

Ce bel et bon pays, parsemé de villes coquettes, de pittoresques bourgades, de jolis châteaux, coupé de bois, de cultures, de prairies, de terres labourables, de céréales, de chanvre et d'oseraies, offre l'idée de la véritable aisance : de tout un peu.

La singularité de cette région est d'avoir subi un grand nombre d'invasions et de conquêtes. Les Romains y apportèrent le goût des arts les plus raffinés ; les Goths y ont semé les erreurs d'Arius ; les Arabes d'Espagne lui ont montré le mahométisme ; Charlemagne et ses successeurs y ont fait prêcher l'Evangile ; les Anglais pendant trois cents ans lui ont donné des habitudes d'indépendance municipale et même féodale ; les Vaudois et les Albigeois l'ont dégoûtée de la Réforme, et Henri II l'a découragée de faire de l'opposition. Après quoi il ne faut pas s'étonner si les Gascons, depuis les *Politiques* du seizième siècle jusqu'aux *Girondins* de la Révolution, ont été mobiles, spirituels, éloquents, hardis, ingénieux, fins, fanfarons, actifs, moins pratiques que positifs, peu pudiques comme les méridionaux, et surtout hâbleurs comme le renard de La Fontaine, c'est-à-dire doués de ce scepticisme, qui procède d'un caractère heureux et d'une imagination vive, égaye les affaires avec un bon mot, excuse les fautes par des sophismes, ne recule pas devant un paradoxe, aime l'hyperbole, discute sans conclure et se plaît à embellir la vérité. Nos pères appelaient « tour de gascon » une action habile, et « gasconnade » un jeu d'esprit.

La capitale de ce pays mérite une mention aussi. Bordeaux n'est ni trop loin ni trop près de la mer, et est desservie par un fleuve qui fait d'elle un port. Une muraille, percée de douze portes et défendues par trois forteresses, l'enveloppait de tous les côtés. Les monuments publics y étaient rares, mais les maisons y étaient bien aménagées dans des rues larges et autour de places nombreuses : on s'y sentait à l'aise et à l'abri pour aller et venir, y faire le commerce et l'industrie. Des priviléges municipaux, conservés à travers les siècles, ajoutaient à ces avantages. Les habitants, faciles sur les principes, se proposant pour but la fortune et ne comptant que sur le travail, n'étaient soucieux que de la liberté individuelle. Le despotisme qui menace les intérêts, et la démocratie qui subordonne les affaires à la politique, leur étaient également odieux ; leur idéal était un gouvernement confortable qui protège chacun et ne gêne personne. D'ailleurs les gens aisés ont des goûts modérés ; ils ne sont ni dévots, ni athées, ni rêveurs, ni passionnés, ils aiment l'ordre,

l'économie, le bon sens, l'esprit et même les arts. Tels étaient les Bordelais.

Ces paysans et ces citadins étaient, comme on le voit, très-originaux. Pour comble, ce qui en devait être ou un des effets, ou une des causes, il existait un patois gascon. Sans doute le français était leur idiome, mais, dans la campagne, ils y substituaient un dialecte de la langue d'oc que Montaigne trouvait « singulièrement beau, « sec, bref, signifiant, mâle, militaire, nerveux, puissant et perti- « nent. » Les habitants des villes lui empruntaient des tournures de phrase et s'en servaient pour donner des acceptions inusitées aux mots ou même pour en forger. Tous les auteurs méridionaux font des gasconismes.

A quinze kilomètres sud-est de la capitale de ce pays, au milieu de ces choses, de ces hommes et de ce langage, mais un peu à l'écart, dominant la vallée, au centre de vastes prairies et enveloppé d'arbres qui le cachent au soleil du Midi, se dressait comme un grand sphinx une immense masse noire.

C'est un donjon gothique, polygone presque rond offrant dix-sept pans droits et soixante-quatorze mètres de circonférence, flanqué à l'ouest d'une grosse tour qui est balafrée du haut en bas, ornée de tourelles à machicoulis, couronné de crénaux, éclairé de fenêtres irrégulières, baigné tout au tour par des fossés d'eau vive qui varient de quatorze à trente-cinq mètres de large, du reste inaccessible excepté au moyen de trois ponts-levis successifs qui sont défendus par des barbacanes à meurtrières. Comment ne pas être orgueilleux, quand on est le maître d'une semblable citadelle d'où l'on peut braver le pouvoir et protéger ou opprimer ses voisins.

Sur le fronton ogival de la porte d'entrée se présentait un écu timbré d'un tortil de baron, supporté par deux griffons, entouré du cordon de Saint-Michel et portant : « d'azur, à deux coquilles « d'or, accompagnées en pointe d'un croissant d'argent, » avec la devise : *Virtutem fortuna secundat.* Voilà le fief de La Brède.

Ce château, moins fort par sa position que par l'épaisseur et la forme de ses murailles et ses moyens de défense, avait été bâti au treizième siècle, par un seigneur gascon, féal du roi d'Angleterre, qui l'avait, sur l'ordre de son maître, armé contre les soldats français. Il fut l'un des derniers boulevards de l'indépendance anglo-gasconne sous Charles VII, puis de l'opposition parlementaire contre Louis XIV. Un de ses possesseurs devait commencer, au dix-huitième siècle, la première attaque contre la monarchie et la religion.

Alors cette terre baroniale était en quenouille, ou plutôt une fille unique l'avait, le 25 septembre 1686, apportée avec son titre en dot à son mari.

Les deux époux étaient d'assez bonne noblesse; les ancêtres de Jacques de Secondat avaient occupé des emplois à la cour lettrée, amoureuse et protestante de Navarre et s'étaient convertis en même temps qu'Henri IV. Une famille anglaise, venue en France lors de la domination et restée après le départ de ses compatriotes, s'éteignait dans Marie-Françoise de Penel. Leurs enfants devaient avoir dans les veines des principes réformés et des idées constitutionnelles.

Le baron, ancien garde du corps du roi, jurat de Bordeaux, né en 1654, était éclairé et pieux; la baronne née en 1665, fut le modèle des vertus chrétiennes, et a laissé une réputation de sainte.

Il est bon de se rappeler ici en quoi consistaient alors les droits féodaux, que les services rendus, pendant le moyen âge et la renaissance, par la noblesse, avaient fait accorder à ses descendants.

Le seigneur, dans son domaine, avait à l'église une place où, de son vivant, le curé devait lui offrir l'eau bénite et l'encens, et, à sa mort, la sépulture. La taille, le guet, les prises, les douanes, les péages, les corvées personnelles étaient remplacées par le service militaire à vie. Son fief, exempt du cens, lui permettait de percevoir tous les impôts qu'aujourd'hui l'Etat lève comme contributions directes ou indirectes, avec cette différence qu'alors les roturiers pouvaient toujours les acquitter en nature. Ajoutez le privilége paternel et onéreux de faire rendre la justice en son nom; enfin en échange de la renonciation au commerce et à l'industrie, le droit de chasse, si important à cause des forêts giboyeuses qui existaient et des habitudes guerrières qu'il entretenait.

Aussi, pour conserver de telles propriétés dans les familles, et pour les rendre indivisibles et inaliénables, avait-on inventé le droit d'aînesse.

Hors de chez lui, les attributs du noble étaient de prendre le nom de sa terre, d'en porter le titre, de mettre partout ses armoiries timbrées et d'avoir le pas sur les bourgeois et les vilains. Il pouvait, sans se soumettre aux juridictions inférieures, porter ses procès aux baillages, sénéchaussées et présidiaux, comme aujourd'hui les grand'croix de la Légion d'honneur au correctionnel et au criminel. Surtout il était admissible à tous les emplois civils, militaires et administratifs, à l'exclusion des roturiers.

Après ces détails, on comprend que cette classe, n'ayant pas besoin de s'enrichir, considérât qu'il y avait dérogeance à s'adonner à toute profession manuelle.

On comprend encore mieux qu'un grand homme, mais un homme enfin, pourvu par sa naissance de tous ces avantages, en ait joui et même fait l'éloge. C'est en prison que Mirabeau a écrit contre les

lettres de cachet, et Frédéric n'était pas roi quand il a réfuté Machiavel.

Le membre important de la maison qui nous occupe, veuf et sans enfants, était l'aîné, « un des plus beaux génies, selon sa famille, et « peut-être l'homme le plus libre et le plus juste de son temps, » messire Jean-Baptiste Secondat, baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Guyenne.

A la fin du dix-septième siècle, il y avait deux sortes de noblesse, celle qui s'acquérait à l'armée, et celle qui s'obtenait dans la magistrature. La principale différence entre elles était que l'une avait ses entrées à la cour, tandis que l'autre ne les avait, pour ainsi dire, pas. D'où naquirent des dédains et des jalousies dont tous les écrivains se sont faits les échos, et qui expliquent quelques contradictions apparentes de l'*Esprit des Lois*; car l'auteur y exalte les nobles de robe, et y critique les nobles d'épée.

Les parlementaires, discrets, circonspects, timides, hautains et cérémonieux, formaient une société à part dans les immenses vestibules, sur les vastes escaliers de pierre, au milieu des salons solennels, au fond des nombreuses bibliothèques de leurs grands hôtels, décorés du luxe le plus austère.

Certain président au Parlement de Paris vit, un jour, arriver chez lui, un de ses collègues de Pau, qui venait, pour la première fois, juger la capitale. Ils sortent ensemble à pied; les voilà sur le quai des Théatins. Le magistrat de province regarde avec admiration cette suite de palais et, les comparant en secret au sien, il en désigne un des plus beaux à son guide et lui dit : « A un président? — « Non — Diable! A un conseiller? — Non. »

Montesquieu n'ajoutait jamais un mot de plus à ce court dialogue qu'il se plaisait à raconter. Du reste les hôtels de ces magistrats n'abritaient jamais aucune fête, aucune comédie; sauf quelquefois un riche diner, le plus souvent une conversation sur les matières de jurisprudence ou de politique.

Les parlementaires ne passaient la nuit que pour étudier les textes et les dossiers. Levés dès l'aube, ils se rendaient au tribunal, montés sur leur mule, une lanterne à la main, à travers la ville. Tout dormait, la justice veillait dejà et passait sa journée à l'audience, en robe écarlate, en perruque longue, les yeux demi-clos et un doigt sur la bouche, entourée de la puissance publique : image de la méditation, du droit, de la science et de la force.

Il faut qu'on m'excuse de m'être ainsi étendu sur la Gascogne, sur la noblesse et sur la magistrature au dix-huitième siècle. Ce sont les trois clefs du caractère et des ouvrages de l'homme dont je vais écrire la vie et dont voici le portrait.

Il était d'une taille moyenne, seulement d'une corpulence très-maigre et très-nerveuse. Un de ses contemporains dit qu'il ressemblait beaucoup aux bustes des philosophes anciens et notamment à Cicéron. Le burin et le pinceau qui nous l'ont, d'après nature, représenté dans la force de l'âge, donnent quelques détails plus précis.

Le caractère dominant de cette physionomie très-mobile est la finesse : chaque trait est aiguisé et dénote un esprit pénétrant, délié et même un peu subtil. Ses cheveux, qui étaient blonds, sont groupés sur sa tête avec le talent et le désir de plaire. Le front respire un grand penchant à l'analyse et une sérénité superbe. Le nez fort et long est orné de narines dégagées qui trahissent la délicatesse et la sensualité. La circonspection est empreinte sur sa lèvre d'en haut et l'enjouement porté à la raillerie sur l'autre. Le menton avancé montre de l'énergie. Enfin ce qui rend cette tête extraordinaire, quoique la vue soit extrêmement basse, c'est l'œil : il est si beau, avec un peu de hauteur, et la paupière supérieure est si large, qu'on sent l'homme de génie dans ce regard qui lance des éclairs.

II

NAISSANCE DE LA BRÈDE. — ENFANCE, COLLÉGE. — PREMIER OUVRAGE. — VIE D'ÉTUDIANT. — *Esprit des lois.* — ENTRÉE DANS LE MONDE. — MOEURS. — NOMINATION DANS LA MAGISTRATURE. — MARIAGE.

La première enfant du mariage de M. et Mme de Secondat, née le 11 septembre 1687, nommée Marie, épouse de M. Trousset d'Héricourt, mourut à Marseille, où son mari était gouverneur du fort d'If. Le 31 août 1691, il leur naquit une seconde fille, appelée Thérèse, qui fut religieuse à Agen, où elle est morte en 1772. En 1693, ce fut un enfant du nom de Joseph qui vécut à peine quelques années. Le 9 novembre 1694, Charles-Louis-Joseph vint au monde à Bordeaux; nous le retrouverons devenu abbé, selon l'usage des cadets de famille. En 1696, eut lieu la naissance de Marie-Anne, morte à quatre ans.

Si l'on passe vite sur ces enfants, parce que leur existence a laissé peu de traces, il faudra cependant se les rappeler, à cause des relations qu'ils eurent avec le suivant.

Je veux parler maintenant de celui qui fait le sujet de cette étude.

On se figure mal, dans notre France actuelle, les circonstances qui, chez les nobles d'autrefois, accompagnaient la naissance d'un fils aîné. Les historiens de l'école de Michelet racontent volontiers

qu'alors les parents obligeaient leurs vasseaux à venir saluer l'enfant dans ses langes, sous peine d'être pendus haut et court au bois de Justice. Voici la vérité.

Le lendemain de la Révolution d'Angleterre et un siècle avant celle de France, messire Jacques de Secondat, baron de La Brède, seigneur de Baron en Entre-deux-mers, de Martillac, du fief d'Olivier, de Léogan et autres lieux, eut son fils aîné. Je n'ai pu retrouver son acte de naissance, mais on a relevé cette note sur le livre de messe d'une femme du pays : « Ce jourd'hui, 18 janvier « 1689, a été baptisé dans notre église paroissiale, le fils de M. de « Secondat, notre seigneur. Il a été tenu sur les fonds par un pauvre « mendiant de cette paroisse, nommé *Charles*, à celle fin que son « parrain lui rappelle toute sa vie que les pauvres sont ses frères. « Que le bon Dieu nous conserve cet enfant. »

Au surplus, ce n'est pas une exception, le seigneur de Montaigne agit de même en 1553, ainsi que le baron de Beauvais en 1641 et et le comte de Buffon en 1742.

Les curieux soupçonnaient, d'après une médaille conservée à l'académie de Bordeaux, que cet enfant s'appelait encore *Louis*. J'en ai acquis la preuve, en lisant une assignation, donnée par lui, en date du 26 janvier 1736, où il se désigne ainsi.

Un dernier détail mérite d'être rappelé. Les nobles, surtout dans les provinces méridionales, avaient alors une autre habitude plus connue, parce qu'elle était, j'en conviens, plus fréquente : le chef de famille portait, avec le titre, le nom patronymique, tandis que les enfants prenaient celui du domaine qui devait leur appartenir dans l'héritage paternel. Celui-ci devint donc *Charles-Louis de la Brède.*

Aussitôt après sa naissance, ses parents le mirent dans un des cinq moulins du village, celui du Bourg, entre les mains d'une nourrice, mais sous leurs yeux.

Ils l'y laissèrent pendant trois années, pour qu'une alimentation simple fortifiât sa santé et que la fréquentation de ses vassaux le rendit moins fier. Le résultat est qu'il eût une bonne constitution, qu'il aimait les paysans et qu'il était aimé d'eux. Son frère de lait, Jean Demarennes, brave berger de la *lande*, ne pouvait jamais être six mois sans venir le voir avec ses échasses, fût-il à Paris.

Pendant cette période, l'enfant ne parla que le patois gascon : à quoi des hommes compétents attribuent les solécismes, les idiotismes et même les barbarismes qui se remarquent dans tous ses ouvrages. C'est comme l'accent de son pays. « Et, dit d'Argenson, il trouve « en quelque façon au dessous de lui de s'en corriger. » Il écrivit toujours *Bourdeaux*, et prononçait son nom *Montesquiou;* aussi beaucoup de ses contemporains le désignent-ils ainsi.

Ensuite ses parents le retirèrent au château et lui firent l'honneur de le prendre pour parrain de son frère, Charles-Louis-Joseph, le futur abbé.

Mme de Secondat mourut en 1696, quand son fils aîné n'avait que sept ans ; mais elle avait eu le temps de lui apprendre à dire sa prière. Heureux privilége! Les grands incrédules du dix-huitième siècle, Gibbon et Volney, ont peut-être manqué du sentiment de la religion parce que leur enfance, cette fleur de l'âme, ne s'était pas ouverte sous les douces caresses d'une mère.

M. de Secondat était un père aussi tendre qu'instruit ; il avait donné les meilleurs soins à préparer l'éducation de son fils dont il avait, dit-on, deviné l'avenir. La perte de sa femme, en présence de six enfants, le décida à mettre au collége l'aîné, qui y était propre à tous les points de vue.

La maison, qui passait alors dans la noblesse pour offrir les plus sérieuses garanties d'éducation, d'instruction et d'hygiène, était celle des oratoriens de Juilly près Meaux, avec son antique manoir, son grand parc, ses belles eaux et son air pur. Sa réputation est encore méritée aujourd'hui, comme son dernier chroniqueur le prouve deux fois, en citant les élèves qui l'ont illustrée, tel que Berryer, et en se montrant digne d'eux.

La Brède y fut instruit du 11 août 1700 au 4 février 1711. On connaît quelques-unes des lettres adressées par le frère Andrieu, économe du collége, à M. de Secondat. Elles ont été publiées avec beaucoup d'intelligence par un écrivain qui a laissé de côté les dépenses du pensionnaire et qui s'en est tenu à donner des renseignements personnels à l'écolier.

« J'écris toujours avec plaisir lorsqu'il s'agit de parler de notre cher élève qui est, à son ordinaire, le plus joli enfant du monde. S'il ne grandit pas beaucoup, il a une tenue et des manières qui le font aimer de tous ceux qui le voient. Je l'ai fait habiller de drap gris de fer, couleur assez à la mode et qui lui sied on ne peut pas mieux. Je ne vous dirai rien de ses études, sinon qu'il est allé à rhétorique tout comme il a fait dans les basses classes. (3 décembre 1709.)

« Notre cher disciple est en bonne santé. Je lui ai donné les neuf livres de son oncle. J'ai donné ordre à la corde pour qu'il puisse s'y brandiller. S'il ne tient qu'à cela pour le faire grandir, je vous réponds d'une belle taille. (10 février 1710.)

« J'ai donné les cent sols à notre disciple pour se réjouir un peu, ces vacances. Le Révérend Père supérieur doit vous écrire pour ses études. Tout le monde croit qu'il doit doubler sa rhétorique, n'ayant point le jugement assez formé pour la philosophie ; on croit même qu'il y aurait

du danger, aimant l'étude autant qu'il le fait. Il se roidirait contre une science qu'il ne comprendrait point, ce qui le mettrait hors d'état de rien faire le reste de ses jours. Il n'est point de lui comme du reste des écoliers : au lieu de le pousser, il faut l'arrêter; il ne quitterait jamais les livres, si on le laissait faire. On en a vu un exemple, cet été, dans le temps où il se préparait à soutenir ses auteurs. (13 décembre 1710.) »

La Brède quitta Juilly peu après.

En 1723, « il sentait — raconte le P. Castel — qu'on ne lui avait « pas assez fait connaître le vrai précis de la religion purement catho- « lique dans sa première éducation. » Mais ses études littéraires avaient été très-solides ; ce qui lui donna d'être le plus instruit des écrivains de son temps, malgré les erreurs qu'ont pu relever dans ses ouvrages Crevier, Heyne et Ernesti.

D'ailleurs les grands génies d'Athènes et de Rome apprennent aux élèves passionnés l'admiration des républiques ou la haine des monarchies, et le mépris de l'humanité par l'orgueil de soi. Dans son commerce assidu avec eux, l'esprit de La Brède s'imprégna de théories démocratiques et de philosophie stoïcienne : double trace visible dans tous ses livres et dans toute sa vie.

Son amour pour les auteurs s'était offensé surtout d'entendre les Oratoriens lui dire que l'idolâtrie de la plupart des païens méritait la damnation éternelle. Aussi composa-t-il, à vingt-deux ans, un petit écrit, en forme épistolaire, où il entreprenait de réfuter cette opinion, en appelant à son aide non-seulement quelques Pères de l'Eglise comme saint Justin, mais encore Casaubon, Lamothe le Vayer et d'autres pyrrhoniens. Il paraît l'avoir résumé depuis dans la *XXXV*[e] *Lettre persane*, qui proclame la tolérance religieuse et prétend que Dieu confondra un jour tous les cultes dans sa souveraine impartialité. « Le temps, dit-il, qui consume tout, détruira « les erreurs mêmes. »

Je suis porté à croire que le père du jeune Le Brède lut cet opuscule ; et peut-être que, voyant poindre dans son fils un libre penseur et un écrivain, il le détermina à ne jamais publier ce travail qui, selon M. de Secondat, « brille d'esprit et de traits d'une imagination vive « et lumineuse. »

Au surplus, La Brède était destiné à la magistrature. Ses deux grands-pères avaient été présidents au Parlement de Guyenne, et son oncle l'était encore. Le choix d'une autre carrière n'était pas possible. Il s'agit de faire son droit.

Cette étude comprenait les lois romaines, les canons de l'Eglise et toutes les coutumes de France qui étaient en vigueur selon les

lieux; à quoi il fallait ajouter les commentaires en grec, en latin, en patois et en français. Ces textes n'avaient pas encore été codifiés, en sorte que chacun était forcé d'approfondir la science des principes. Guasco dit : « Montesquieu était obligé par son père de « passer toute la journée sur le Code. » Lui-même ajoute : « Au « sortir du collége, on me mit dans les mains des livres de droit. J'en « cherchai l'esprit. » Il devait trouver celui des lois, comme Newton trouva la gravitation, grâce à ce pressentiment et à cette tenacité qui font les découvertes et les œuvres de génie.

L'idée d'une pratique plus immédiate du jeune étudiant fut de se créer un plan de travail, dont l'esquisse existe dans ses manuscrits sous le titre de *Manière d'apprendre ou d'étudier la jurisprudence.*

Il recueillait aussi des chansons qui formaient une histoire satirique de Louis XIV. On prétend que cette collection était destinée au roi d'Angleterre. Elle a dû lui fournir quelques traits des *Lettres persanes*.

La Brède allait également dans le monde. La position de sa famille lui permit d'être présenté et admis dans les premiers salons de Bordeaux : véritable faveur pour un esprit élevé qui, en lui créant de grandes relations, le met à portée de bien voir les hommes et les choses, afin d'étudier les uns et de profiter des autres. On l'annonça comme un homme d'esprit et il fut accueilli avec empressement par les gens en place, surtout par le plus illustre des gouverneurs de la province, le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. Leur amitié a laissé des traces précieuses : le cruel persécuteur des protestants fut plus humain depuis son passage en Guyenne (1716-1719), et le froid président a ébauché un éloge de Berwick qui est de l'éloquence la plus émue.

La Brède se fit distinguer dans la société par une grande amabilité de caractère. La chronique croit savoir les personnes qu'il fréquenta le plus : milady Black, aussi charmante que respectable; la comtesse de Pontac, qui brillait par sa beauté avant de le faire par son esprit et ses amitiés littéraires; Mme Duplessis, qui rassemblait une collection d'histoire naturelle; Mmes de Bouran et Dangeart, « qui arrangeaient et dérangeaient tout ce qu'elles voulaient »; enfin Mme Duvergier, la femme du procureur général à laquelle il écrivait : « Pendant que nous fûmes dans le petit chemin, quoique « entre deux ruisseaux, nous ne formâmes pas une seule pensée « galante; nous avons bien réparé cela depuis le retour. »

La nécessité m'oblige à toucher un point délicat de cette existence, parce qu'il peut servir à faire connaître certains côtés de l'homme et à comprendre quelques passages de l'auteur.

On disait autrefois « libertin comme un robin », on dit aujour-

d'hui « galant comme un homme de lettres », on dira toujours « roué comme la régence. » Ces trois proverbes expliquent peut-être pourquoi Montesquieu s'est adonné à « l'amour que, selon un « éditeur bien informé de 1783, il ressentait tantôt impétueux, « rarement sombre, souvent badin. » Il avoue lui-même qu'il a eu des maîtresses jusqu'à trente-cinq ans, et ses papiers conservent la trace qu'il en eût au-delà. Quelqu'un assure en outre qu'il préférait les femmes laides, c'est-à-dire celles que leur infériorité rend plus faciles à séduire et plus affectueuses.

« J'ai été assez heureux, écrit-il quelque part, pour m'attacher à « des femmes que j'ai cru qui m'aimaient; dès que j'ai cessé de le « croire, je me suis détaché soudain. » Et plus loin : « J'ai assez « aimé à dire aux femmes des fadeurs, et à leur rendre des services « qui coûtent si peu. »

Du reste la galanterie n'était que l'accessoire de son existence; le principal était l'étude et la méditation : *ante omnia Musæ.*

Sur ces entrefaites, le 15 novembre 1713, M. de Secondat mourut. Son fils aîné le fit enterrer dans l'église paroissiale du village dont il avait été seigneur.

Ensuite il passa sans transition sous la surveillance de son oncle, le président à mortier, baron de Montesquieu, dont j'ai parlé plus haut. Ce brave homme prit ses devoirs à la romaine, c'est-à-dire qu'il n'eût pas de cesse qu'il n'eût donné à son pupille une profession et une femme.

Deux mois après que La Brède eut atteint les vingt-cinq ans d'âge, qui permettaient d'entrer dans la magistrature, le 24 février 1714, il fut nommé conseiller laïc au parlement de Guyenne. Nous étudierons sa carrière dans un autre chapitre.

Pour remplir son deuxième mandat, le tuteur officieux éprouva vraisemblablement plus de difficultés. Le pupille se rendit, mais sans doute après avoir fait les deux objections suivantes, qu'il a mises depuis dans l'*Esprit des Lois* : « Les filles que l'on ne conduit « que par le mariage aux plaisirs et à la liberté, qui ont un esprit « qui n'ose penser, un cœur qui n'ose sentir, des yeux qui n'osent « voir, des oreilles qui n'osent entendre; qui ne se présentent que « pour se montrer stupides, condamnées sans relâche à des baga- « telles et à des préceptes, sont assez portées au mariage; ce sont « les garçons qu'il faut encourager. — Le luxe d'une monarchie « rendant le mariage à charge et coûteux, il faut y être invité et « par les richesses que les femmes peuvent donner et par l'espé- « rance des successions qu'elles peuvent procurer. »

Près de la baronnie de Montesquieu, à Clairac, il y avait une jeune fille candide et bonne, pas jolie et boîtant même un peu lorsqu'on la

regardait, mais riche puisqu'elle avait cent mille livres de dot. L'oncle de La Brède la demanda à son père, ancien lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, qui tout d'abord avoua que sa fille était calviniste très-zélée.

La Brède descendait, comme on l'a vu, de protestants convertis, néanmoins la réponse était grave. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, la pratique de la religion réformée était un crime puni au moins de mort civile : les protestants et même les catholiques qui se mariaient devant le ministre ne pouvaient contracter qu'un concubinage et n'avoir que des bâtards ; enfin à leur décès, ils étaient jetés à la voirie. Non-seulement Louis XIV avait, en 1685, prescrit ces rigueurs, mais il les avait rappelées par des ordonnances dont la dernière datait du 8 mars 1715. Du reste, en 1749, le parlement de Bordeaux devait encore annuler trente-deux unions protestantes ou mixtes envoyant les épouses à l'hôpital et les époux aux galères.

La Brède persista dans sa demande, toutefois à la condition que le mariage aurait lieu de la seule manière reconnue par l'Etat : c'était ainsi qu'on tournait la loi.

La fiancée vint habiter Bordeaux, et, après les deux publications indispensables, le 30 avril 1715, les futurs se présentèrent à l'église Saint-Michel.

Une ordonnance récente posait en principe qu'il n'y avait plus de protestant. Donc, n'admettant pas que l'un des époux le pût être, le curé maria catholiquement « messire Charles Secondat de « Montesquieu, seigneur de La Brède, conseiller au Parlement, « habitant de la paroisse de Saint-Maixent, et demoiselle Jeanne « Lartigue de cette paroisse, en présence de deux témoins, » dont l'un ne savait même pas signer. Ni l'oncle de l'époux, ni le père de l'épouse ne paraissent avoir assisté à cette cérémonie.

Je me suis étendu sur cet acte ignoré, auquel chacun va vouloir donner un motif différent. On peut simplement l'imputer à l'avarice. Si on l'attribue au scepticisme, M. Coquerel regrettera d'avoir accusé d'amitié pour les persécuteurs de la religion réformée le seul philosophe du dix-huitième siècle qui se soit allié avec une de ses coreligionnaires. D'ailleurs les catholiques auront une explication nouvelle de l'influence protestante qui règne dans les *Lettres Persanes*, dans l'*Esprit des Lois*, et même dans la *Grandeur des Romains*.

Mais on peut exercer de l'influence sur quelqu'un sans en avoir le cœur : la tradition rapporte que Montesquieu n'aimait pas sa femme. Du reste, impropre au mariage, « qui n'a, dit-il, que des « peines pour ceux qui n'ont plus de sens pour les plaisirs de l'in- « nocence, » il regrettait, dans une *Lettre Persane* de 1718, l'abo-

lition du divorce, et s'arrangeait de façon à pouvoir écrire vers la fin de sa vie : « J'ai assez aimé ma famille pour faire ce qui allait « au bien dans les choses essentielles, mais je me suis affranchi des « menus détails. »

Néanmoins, pour la généalogie, un an après ce mariage, il en naquit un fils.

Sa descendance assurée, M. de la Brède se remit à rendre des arrêts, à étudier les sciences, à améliorer ses terres, à fréquenter les salons, à préparer ses ouvrages, sans négliger le reste, tantôt à Paris, souvent à Bordeaux; quelquefois dans sa seigneurie. Car le plaisir, l'histoire naturelle, le monde, l'administration, les voyages, les devoirs et l'étude se partagèrent sa vie d'une façon égale et tempérée, comme nous allons le voir.

Louis Vian.

La suite prochainement.

LE PHYLLOXERA ET LE BUDGET[1]

II

LE BUDGET

I

Dans une circonstance récente[2], M. le ministre de l'agriculture constatait qu'il n'y a ni petits mécomptes ni progrès insignifiants en agriculture : « On opère sur des quantités si considérables, sur « des surfaces si étendues, que le moindre pas en avant ou en « arrière produit des plus value ou des pertes qui se chiffrent par « dizaines et par centaines de millions. » Que sera-ce lorsqu'il s'agit d'un fléau dont l'intensité est d'autant plus grande que la culture dont il fait sa victime est peut-être le plus beau fleuron de notre couronne agricole !

Tous les renseignements statistiques confirment cette appréciation. La France possède actuellement plus de 2,400,000 hectares plantés en vignes, et la moyenne des récoltes des dix dernières années n'est pas inférieure à 57 millions d'hectolitres. La récolte de 1872 s'est élevée à 55 millions d'hectolitres, celle de 1874 à 63 millions, celle de 1875 à 83 millions !

En 1872, la valeur brute de la récolte est évaluée à 1 milliard 591,000 francs, soit à 4 0/0[3], un capital de près de 40 milliards.

[1] Voir le *Correspondant* du 25 janvier 1877.

[2] Discours prononcé par le ministre de l'agriculture et du commerce à l'inauguration de l'Institut agronomique, 1876.

[3] La statistique de 1862 donne pour taux moyen de capitalisation du revenu des vignobles 3,70 à 3,92 0/0. Le calcul du capital à 4 0/0 est donc plutôt au-dessous de la vérité.

Les impôts indirects, perçus *sur les vins exclusivement*, s'élèvent en 1875 :

Au profit de l'Etat, à.	175,000,000 »[1]
Au profit des communes (octrois et surtaxes), à.	66,600,000 »
Total. . .	241,600,000 »

Enfin nos exportations de vins de toute espèce représentent : en 1872, 273 millions, en 1873, 281 millions de francs. Ces chiffres ont une éloquence qui rend tout commentaire superflu ; ils révèlent, au premier coup d'œil, la gravité de la secousse économique et financière, suite inévitable d'un déficit, toujours croissant, de la production vinicole.

Et cependant, tandis que les savants annoncent, à bref délai, la disparition probable de nos cépages européens, si on ne prend pas des mesures énergiques contre le phylloxera, les administrateurs, comme la masse du public, paraissent disposés à croire que tout au moins ces craintes sont fort exagérées. Cette divergence d'appréciations ne saurait nous étonner ; les uns posent le problème scientifiquement, et, étant donnée l'évolution connue de la maladie assignent une date fixe au dénouement fatal ; les autres ne voient que les résultats agricoles et financiers. Malgré dix ans de phylloxera la production générale et l'impôt ont été, en 1875, plus prospères que jamais ; comment admettre que la nouvelle maladie de la vigne exercera jamais une influence sérieuse sur l'impôt ? Telles sont les illusions fort excusables, je le reconnais, qu'il importe de dissiper.

I. — Influences diverses qui agissent sur les récoltes.

En étudiant les conditions économiques de la production viticole et le mécanisme de l'impôt, on comprend comment des ruines partielles qui, d'après les évaluations les plus modérées, s'étendent sur six cent mille hectares, disparaissent et sont comme noyées au milieu de la prospérité générale.

La production de la vigne est essentiellement variable. Elle est subordonnée non-seulement aux maladies et aux influences atmosphériques, mais aussi au mode de culture, plus encore qu'à l'éten-

[1] Le produit total des droits sur les boissons était en 1872 de 289 millions ; en 1874 il atteint 348 millions. Les prévisions du budget de 1877 dépassent 377 millions. Le chiffre que nous avons donné (175 millions) comprend seulement les droits de circulation, d'entrée et de taxe unique.

due des superficies plantées en vignes. Ce dernier élément a cependant son importance. Depuis 1788, il a presque doublé et, de 1862 à 1872, l'augmentation est de plus de cent mille hectares. Mais, pour des surfaces de deux millions et demi d'hectares d'une même culture, le rôle prépondérant appartient aux influences atmosphériques. C'est ainsi que dans le département de l'Yonne, épargné jusqu'à ce jour par le phylloxera, la récolte tombe, de 1 million d'hectolitres en 1871, à 157 mille en 1873 et remonte en 1875, à 2 millions 862 mille. Sur l'ensemble de la France, et d'une année à l'autre les différences de 20 à 25 millions d'hectolitres ne sont pas rares; elles dépassent parfois 45 millions [1]. Dans ces conditions, la diminution produite par le phylloxera qui, dans l'état actuel de la maladie, peut être évaluée à 10 ou 15 millions d'hectolitres, passe nécessairement inaperçue [2].

La récolte de 1875 est de beaucoup la plus forte qui ait jamais été obtenue; mais c'est un leurre, un mirage qui ne rassurera que les observateurs superficiels. Au risque d'exciter quelques sourires je dirai même que le phylloxera n'est peut-être pas étranger à la production excessive de 1875. Aristote n'ignorait pas que moins la vigne produit de feuilles plus elle se couvre de fruits. Toute la culture du précieux arbuste est fondée sur ce principe. La taille n'est autre chose qu'une mutilation raisonnée du système végétatif de la plante, dirigée en vue d'augmenter sa production. Or, dans la première phase de la maladie, le phylloxera ne fait pas autre chose; il taille la vigne A MORT. Avant de paralyser la végétation, il l'active. Dans tous les comptes-rendus faits *de visu*, on trouve l'expression de la stupeur des observateurs qui rencontrent une vigne morte là, où l'année précédente la récolte avait été normale. D'un autre côté, il paraît démontré qu'à la suite des mauvaises récoltes de 1872 et

[1] Nous empruntons au *Moniteur viticole* du 26 février 1876 les chiffres ci-dessous :

1865	récolte totale	68,924,000	hectolitres.
1867	—	38,869,000	—
1869	—	71,375,000	—
1871	—	57,084,000	—
1873	—	35,769,000	—
1874	—	63,146,000	—
1875	—	83,632,900	—

Ce dernier chiffre est le plus élevé qui ait jamais été obtenu. La récolte de 1876 d'après les appréciations les plus dignes de foi ne serait au contraire que de 45,000,000 d'hectolitres.

[2] Dans un rapport présenté au conseil général de la Charente (29 octobre 1875), M. Lajeunie, après enquête dans les départements du Midi, arrive au chiffre de 10 millions.

1873 les vignerons ont beaucoup « chargé » la vigne, surtout en Bourgogne et dans les pays phylloxerés.

Directement et indirectement, le phylloxera a donc travaillé à augmenter la récolte de 1875. La récolte de 1876 (45 millions seulement), inférieure de 38 millions à celle de 1875, paraît être la première sur laquelle l'action désastreuse du parasite se soit fait sentir d'une manière appréciable, au point de vue général.

II. — Mécanisme de l'impôt.

Ce qui vient d'être dit de la production viticole me dispenserait presque d'examiner comment le rendement de l'impôt sur les boissons n'a pas diminué sous l'influence de la nouvelle maladie de la vigne. La France produit, suivant les années, deux ou trois fois plus de vin qu'elle n'en consomme et nous avons toujours un stock de matière imposable, fort difficile à évaluer, mais qui n'est certainement pas inférieur au triple et peut-être au quadruple de la consommation annuelle. Dans les départements phylloxerés, les produits de l'enregistrement ont déjà baissé par suite de la dépréciation des propriétés plantées en vignes [1], tandis que les recettes des contributions indirectes n'ont pas cessé d'augmenter. Il est facile de démontrer qu'il ne saurait en être autrement. Ce dernier impôt pèse essentiellement sur la consommation et il ressent le contrecoup de toutes les influences qui l'activent ou la restreignent. Cette influence est prépondérante; mais par le mécanisme même de l'impôt, il s'établit entre les droits de circulation (droits sur les quantités) et de détail (droits *ad valorem*), une sorte de compensation qui maintient l'équilibre aussi longtemps que cet équilibre n'est pas violemment rompu. On verra donc le rendement de ces droits diminuer à raison du malaise de l'agriculture, du commerce ou de l'industrie bien avant que la matière imposable leur fasse réellement défaut à la suite d'une série de récoltes telles que l'oïdium nous en a déjà faites et que le phylloxera nous en prépare.

Le peu d'importance relative des fluctuations que subissent les quantités annuellement atteintes par l'impôt, alors que les chiffres de la récolte augmentent ou diminuent dans des proportions con-

[1] Dans le Midi, des terres qui se vendaient sur le pied de 8,000 francs l'hectare sont maintenant offertes à 800 francs. Dans la Gironde même, un grand crû, rival du château Yquem, estimé autrefois 1 million, vient, m'assure-t-on, d'être vendu pour moins de 500 mille francs.

sidérables, donne à ces prévisions toute la rigueur d'une démonstration.

Pour la période antérieure à 1875 [1], la récolte maximum, 1869,

s'élève à :	70,000,000 hectol. ;	
les quantités atteintes par l'impôt à :		28,000,000 hect.
En 1873, récolte minimum de cette même période :	35,715,000 — ;	
les quantités atteintes par l'impôt restent sensiblemt les mêmes :		27,997,000 —
En 1872, récolte moyenne :	50,154,000 — ;	
les quantités atteintes par l'impôt sont de :		28,511,000 —
En 1874, très-bonne récolte :	63,146,000 — ;	
les quantités atteintes par l'imp. descendt à :		24,612,000 —
En 1875 enfin, nous trouvons la plus forte récolte que nous ayons jamais eue :	83,000,000 — ;	
les quantités atteintes par l'impôt s'élèvent à :		29,000,000 —

Cette augmentation exceptionnelle de 4 millions 400,000 hectolitres, en 1875, est due principalement à l'application des mesures votées par l'Assemblée nationale en vue de combattre la fraude [2]; aussi sommes-nous en droit d'affirmer, d'une manière générale, que la récolte peut varier, d'une année à l'autre, de plus de 30 millions d'hectolitres, sans que les quantités soumises à l'impôt augmentent ou diminuent dans une proportion sensible. Presque toujours même, les diminutions correspondent à une augmentation de récolte. Ce

[1] Ces chiffres sont extraits des *Annales du commerce extérieur* (*Exposé comparatif pour les quinze années de la période* 1860-1874).

[2] D'après les renseignements fournis à la Chambre, à l'occasion du budget de 1877, les inventaires dressés chez les débitants des villes soumises à la taxe unique (loi du 9 juin 1875) ont produit. 3,800,000

La loi du 2 juin 1875 et les mesures administratives. . . 2,035,000

Total. . . . 5,835,000

On voit, d'après ces chiffres, que l'augmentation de 1875 tient à des causes exceptionnelles et non à la récolte.

phénomène, singulier au premier abord, n'a cependant rien qui doive nous surprendre. La différence entre ces deux chiffres représente non-seulement les exportations, le stock en magasin, les quantités livrées à l'alambic ou converties en vinaigre, mais aussi, pour un très-gros chiffre, les quantités consommées en franchise par le propriétaire récoltant ou livrées en fraude à la consommation locale. Dans les conditions économiques où se trouve la France au point de vue de la production vinicole, une très-bonne récolte, en facilitant la consommation en franchise ou en fraude, doit exercer une action défavorable sur les produits de l'impôt des boissons. J'irai même plus loin et je ne crains pas d'affirmer que la destruction des vignes localisée dans certaines régions, amène forcément une augmentation dans le rendement de l'impôt. En effet, dans les pays de production où le vin est la boisson normale, le propriétaire récoltant ne cesse jamais de consommer, mais il ne commence à payer les droits que le jour où il est forcé de s'approvisionner au dehors [1].

Le produit de l'impôt doit donc s'accroître dans les départements envahis par le phylloxera, en suivant une échelle progressive, jusqu'au moment où la consommation elle-même se trouvera atteinte dans une proportion donnée, à raison de la gêne produite par les pertes locales et de la cherté croissante des vins.

III. — Conséquences économiques et financières de la nouvelle maladie de la vigne.

Si l'action de la maladie sur la production générale et par suite sur le rendement de l'impôt est lente à se produire, elle n'est pas moins certaine. Elle passera inaperçue pendant un certain temps; mais si les illusions ne tombent que le jour où il ne sera plus possible de les conserver, il sera trop tard pour agir, et nous assisterons à une panique commerciale, administrative et financière qui ne sera que trop justifiée.

A ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de profiter des enseignements du passé et de rechercher quelle a été l'influence de l'oïdium sur la production viticole et le rendement de l'impôt. D'après ce qui a été dit précédemment en traitant la question d'histoire naturelle, nous pouvons affirmer, malheureusement sans crainte

[1] Cette observation ne s'applique pas seulement au droit de circulation, mais aussi au droit d'entrée. L'article 17 du décret de 1852 accorde au propriétaire récoltant une déduction de 10 0/0 dont il cesse de jouir lorsqu'il s'approvisionne au dehors.

de nous tromper, que l'action du parasite animal est moins prompte, mais bien autrement funeste que celle du parasite végétal.

En 1846, la superficie plantée en vignes était de deux millions d'hectares. En 1847, la récolte dépasse 54 millions d'hectolitres; sous l'influence de l'oïdium,

		Quantités de vins soumises à l'impôt.
elle descend :	en 1851 à 39 millions hectol.	18,052,000 hect.
	en 1852 à 28 millions	17,263,000
	en 1853 à 23 millions	14,803,000
	en 1854 à 10 millions	11,247,000
	en 1855 à 15 millions	8,938,000

En 1858, le mal est définitivement enrayé par la pratique du soufrage, et seulement alors on retrouve un chiffre de production (45 millions) qui se rapproche de celui de 1847. En même temps les quantités soumises à l'impôt se relèvent à 16,272,000 hect.

Comment admettre qu'avec un mode de propagation bien autrement puissant, et en l'absence d'un remède sinon efficace, du moins complétement économique et universellement applicable, le phylloxera n'est pas appelé à produire un bien autre désastre?

Les craintes manifestées à cet égard sont-elles exagérées? Pour nous, les pronostics de la science sont les seuls auxquels on puisse se fier; nous avons dit pourquoi. Les chiffres suivants dissiperont les doutes qui pourraient encore subsister dans quelques esprits.

Dans une conférence qu'il a faite devant la commission départementale du Loiret, au mois d'octobre dernier, M. Mouillefert, délégué du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, estimait qu'à l'heure actuelle « un tiers de la production viticole de la France est atteint; 300 mille hectares sont détruits, 500 mille sont envahis. » Ces chiffres, s'ils ne sont pas absolument exacts, sont malheureusement très-près de la vérité; il est même probable qu'ils seront largement dépassés dès l'année prochaine, si l'on songe aux progrès latents effectués par la maladie en 1876, et qui ne seront visibles qu'au printemps de 1877. Aussi, pour rendre la triste vérité plus palpable, paraît-il préférable d'observer la marche du fléau dans certains départements ou même dans certaines communes.

Vingt-cinq départements sont actuellement envahis par le phylloxera. Ils représentent ensemble 1,313,000 hectares plantés en vigne, soit plus de la moitié de la surface totale cultivée dans notre pays. Bien évidemment, ces départements ne sont pas atteints dans toutes leurs parties, mais ce n'est là qu'une question de temps, toujours dans l'hypothèse, trop réelle jusqu'à présent, où l'on ne parviendrait pas à enrayer la marche du fléau. Dans Vaucluse, presque

toutes les vignes sont arrachées; il est actuellement impossible au voyageur de soupçonner que la route d'Orange à Valréas, par exemple, traversait, il y a peu d'années, sur un parcours de 40 kilomètres, des vignobles d'une richesse incomparable. Dans l'Hérault, sur 220,000 hectares de vignes « la moitié au moins est attaquée [1]. » Dans ce même département, la commune de Castries récoltait annuellement 150,000 hectolitres; un an après l'invasion la récolte n'était plus que de 12,000 hectolitres, et la troisième année elle ne fournissait pas, disent les habitants du pays, « le vin nécessaire pour dire la messe. »

Dans le Gard, sur 112,967 hectares, 86,306 sont absolument détruits; le reste est attaqué.

Aussi la récolte descend-elle, dans le Gard, de 2,365,000 hectolitres en 1872, à 943,000 en 1875; dans l'Hérault, de 14,929,000 hectolitres à 9,423,000 hectolitres. On n'a pas oublié que la récolte de 1875 a été exceptionnelle par toute la France comme quantité, sinon comme qualité.

Ces résultats sont tristes, ils le deviennent bien davantage si on les envisage, non plus dans l'ensemble, mais sur certains points déterminés. Je prendrai pour exemple, parmi beaucoup d'autres, quelques communes des départements du Gard et de l'Hérault.

COMMUNES DU GARD	RENDEMENT DE LA RÉCOLTE			
	Années qui ont précédé l'apparition du phylloxera 1870-71-72	1873	1874	1875
	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.
Nîmes	204.000	124.000	42.000	6.000
Saint-Bonnet . . .	2.400	1.400	600	50
Bellegarde	64.000	24.000	8.000	1.600
Marguerittes	53.550	36.000	7.500	1.000
Ledenon	22.150	10.000	2.400	140
Montmirot	11.400	4.000	400	25
Clusensac.	22.500	6.000	250	Néant
Saint-Mamert . . .	21.000	6.000	500	35
Culvisson.	133.000	75.000	12.000	250
Congenies	31.500	10.000	1.200	50
Langlade	28.000	6.000	250	Néant
Nayes	11.100	1.800	150	Néant
Etc., etc.				

[1] Conseil général de l'Hérault, séance du 8 septembre 1876.

COMMUNES DE L'HÉRAULT	RENDEMENT DE LA RÉCOLTE		
	1873	1874	1875
	Hectol.	Hectol.	Hectol.
Clapiers	24.840	6.000	180
Jacou	19.600	7.000	132
Assas	17.400	9.500	450
Teyran.	20.400	8.750	200
Saint-Gely . . . . . . ·	40.800	14.850	500
Les Matelles.	20.000	8.000	20
Le Triadou	10.500	3.850	20
Lunel	117.200	152.000	49.500

Que seront les chiffres de la prochaine statistique, alors que la production générale est descendue de 83 millions d'hectolitres en 1875, à 45 millions seulement en 1876 !

Il paraît inutile de multiplier ces exemples ; quand on les a sous les yeux pour un grand nombre de communes, on ne s'étonne plus que dans ces pays désolés il se soit établi un courant d'émigration vers notre colonie d'Afrique [1], et que dans certaines régions on ait plutôt à lutter contre le découragement que contre des illusions sur la gravité de la crise. Il n'en est pas de même dans les départements qui ont échappé au fléau et même dans quelques localités récemment atteintes. Pour le lecteur, cette courte excursion à travers les pays phylloxerés lui aura permis de constater avec quelle logique implacable les faits répondent aux craintes que nous avons exprimées après avoir étudié l'évolution de l'insecte et la marche de la maladie. Depuis dix ans, le fléau n'a reculé nulle part, sauf en Suisse [2], où l'on s'est résigné aux sacrifices nécessaires. Tout nouveau délai représente, à brève échéance, des pertes qui se chiffrent par millions, et l'on peut affirmer qu'à une date plus rapprochée peut-être qu'on ne le pense, notre budget sera mis en déficit par le phylloxera. Que ce soit dans dix ans, dans vingt ans, peu importe. Les gouvernements ont le devoir de regarder plus haut et plus loin. Nous sommes donc bien réellement en présence de ce dilemne : Le phylloxera sera détruit, coûte que coûte, où ce sera la vigne ; et avec elle disparaîtraient 175 millions d'impôts.

Ce chiffre est fort au-dessous de la vérité. En effet — et c'est à

[1] *Exposé de la situation de l'Algérie* (*Journal Officiel* du 19 décembre 1876.)

[2] A Prégny (Genève), Mülberg (Turgovie), Schmerikon (Saint-Gall), Flürlingen (Zurich) et aussi en France, à Mézel, près Clermont-Ferrand. Malgré un échec partiel dont la cause est connue.

dessein — je n'ai tenu compte jusqu'ici que des droits qui pèsent sur les vins[1]; mais il est bien évident que tous les impôts sont solidaires : droits d'enregistrement, patentes, droits de licence[2], droits de navigation, impôts sur la grande et petite vitesse, sans parler du déficit pour ainsi dire normal causé par la misère publique sur toutes les branches de revenu.

IV. — Mesures administratives et législatives.

En dehors du prix de trois cent mille francs qui n'a pas encore été décerné, les divers crédits votés sur la demande du gouvernement, n'ont trait qu'à l'étude des moyens de résister au phylloxera[3]. Cependant en vue de faciliter et de multiplier les expériences, l'Administration s'est engagée à fournir gratuitement les produits nécessaires au traitement des ceps malades dans tous les cas où

[1] L'industrie des transports est une de celles qui auraient le plus à souffrir de la disparition de la vigne. La compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée l'a si bien compris qu'elle a subventionné largement les expériences de M. Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. En raison de la garantie consentie par l'Etat en faveur de certains réseaux, le Trésor subirait le contre-coup des pertes infligées aux compagnies de chemins de fer. Je n'hésite pas sur le point de vue qui ne rentre pas absolument dans le cadre restreint de cette étude.

[2] Si je ne parle pas du droit de consommation sur l'alcool, c'est que cet impôt n'aura pas à souffrir de la disparition des vignes, ainsi qu'on pourrait le penser au premier abord. Les quantités de vin livrées à l'alambic varient chaque année, moins d'après la quantité que d'après la qualité de la récolte, et elles peuvent diminuer notablement sans que le Trésor y perde. A défaut des alcools de vins les alcools d'industrie entreraient dans la consommation plus largement qu'aujourd'hui, au plus grand profit sinon de l'hygiène publique, du moins de l'impôt. On sait, en effet, que les bouilleurs de cru consomment en franchise et livrent en fraude de grandes quantités d'eau-de-vie, tandis que les alcools d'industrie ne se consomment jamais en franchise et échappent plus difficilement aux droits. On n'a pas oublié non plus que la perte résultant de la suppression de l'exercice chez les bouilleurs de cru n'a pas été évaluée à moins de 15 millions pour 1877. Il y aurait donc de ce côté des compensations plutôt que des pertes pour le Trésor.

[3] Dans la séance du 24 février 1876, le directeur de l'agriculture a résumé devant la commission supérieure du phylloxera l'emploi de ces crédits. A cette date, l'Académie avait déjà reçu 58,000 fr., la commission départementale de l'Hérault 22,000 fr. Un nouveau crédit de 20,000 fr. sur l'exercice 1876 a été ouvert en faveur de l'École d'agriculture de Montpellier, qui reçoit en outre des subventions importantes des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Enfin un crédit extraordinaire de 60,000 fr. sur l'exercice 1876 a été accordé au ministère de l'agriculture et du commerce par la loi du 27 novembre 1876.

la présence de l'insecte serait constatée à trente ou quarante kilomètres des localités généralement envahies. »

Dans un autre ordre d'idée les préfets ont été invités à réglementer la circulation des ceps [1], et plus récemment [2], à provoquer dans leur département la création d'une commission centrale d'étude et de vigilance. Enfin, plusieurs décrets, rendus sur la demande du Gouverneur de l'Algérie, ont prohibé l'importation dans notre colonie de plants d'arbres fruitiers ou forestiers venants de France [3]. En dehors de ces mesures de police, évidemment insuffisantes [4], et qui ont néanmoins soulevé de nombreuses réclamations, il n'existe aucun plan d'ensemble pour s'opposer à l'envahissement des départements épargnés, encore moins pour prendre l'offensive dans les départements envahis. Aucun doute ne peut cependant subsister sur la nécessité et la possibilité d'opposer enfin des digues à cette inondation de nouvelle espèce. En 1874 l'Académie, sur le rapport de M. Bouley, proposait au gouvernement l'adoption d'une série de mesures administratives. Dès 1871, le gouvernement suisse était entré dans cette voie; il nous donnait en 1875 les premiers exemples de succès. Au prix de sacrifiees, dont on ne saurait dissimuler l'importance relative [5], le phylloxera a été complétement détruit sur les points isolés où il s'était montré. Ces mesures énergiques ont préservé d'une ruine certaine les vignobles de la confédération helvétique [6].

Nous avons eu, en France, des cas identiques d'invasion : à Mézel (Puy-de-Dôme), à Mancey (Saône-et-Loire), en dernier lieu à Orléans. Le foyer phylloxerique découvert aux portes d'Orléans, à plus de deux cents kilomètres des départements envahis, se compose d'une vingtaine de taches, disséminées sur moins de deux

[1] Circulaire ministérielle du 28 mai 1874.

[2] Circulaire ministérielle du 6 mars 1876.

[3] La culture de la vigne s'étend actuellement en Algérie sur 20,000 hectares. Ces décrets ont été maintenus dans leurs principales dispositions sur le rapport de M. Bouley, adopté par l'Académie à la presque unanimité des voix.

[4] L'Italie a plutôt exagéré ces précautions ; elle a mis l'embargo sur tous les produits horticoles d'utilité et d'agrément, d'origine belge et française.

[5] A Prégny (Genève) les dépenses se sont élevées, pour 54,340 ceps à environ 11,075 fr.
Les indemnités à 27,440 fr.
Total 58,515 fr. soit presque 0 70 c. par cep.

[6] *Rapport au département de l'Intérieur* par MM. V. Fatio et Demole-Ador, commissaires du département, Genève 1875. Il résulte d'une communication faite à l'Académie, le 4 septembre 1876, que le phylloxera n'a pas reparu à Prégny.

hectares, mais du même coup toute la région, soit environ 200,000 hectares, se trouve menacée [1].

L'autorité locale a compris de suite l'imminence du danger. Un arrêté préfectoral a réglementé la circulation des ceps dans le département et la commission départementale a voté l'arrachage immédiat des vignes phylloxerées, et même des vignes saines dans la zone de contagion. En l'absence d'une loi spéciale, il a suffi du mauvais vouloir de quelques propriétaires [2] pour paralyser ces vœux intelligents. Il était cependant évident qu'il fallait avant le printemps, et à tout prix, ne laisser au fléau aucune chance de se développer et de gagner les vignobles du Cher, de la Touraine et de la Champagne. La commission du Loiret ne s'est pas tenue pour battue. Par ses soins, une pétition, bientôt couverte de plus de cinq mille signatures était adressée dès la fin de novembre au Sénat et à la Chambre des députés. Elle demandait *d'urgence* qu'une loi permit à l'autorité préfectorale, sur l'avis de la commission compétente, de faire traiter et au besoin arracher les vignes, malgré le refus des propriétaires mal éclairés ou mal disposés. Elle laissait d'ailleurs à la sagesse du pouvoir législatif le soin de déterminer « dans quelle proportion une « indemnité serait due aux propriétaires ainsi évincés, et à qui « incomberait la charge de payer cette indemnité ». Les rapports sur cette pétition n'ont pas encore été déposés. Telle est, prise sur le vif, l'histoire d'un département où ne manquent ni les lumières ni la bonne volonté, mais que la législation actuelle laisse à la merci de l'ignorance ou de l'aveuglement de quelques propriétaires de vignes. Jamais la nécessité de l'intervention administrative n'a été mieux démontrée.

Sans doute il est fort difficile de délimiter le périmètre dans lequel on doit procéder à la désinfection de vignes saines en apparence. On est en effet exposé à aller au-delà, ou, ce qui est plus grave, à rester en deçà du rayon de l'infection phylloxerique. En toute hypothèse, et alors même qu'on procéderait à l'arrachage administratif, il n'est pas impossible que quelques phylloxeras survivent et que la maladie reparaisse l'année suivante sur quelques points isolés. Evidemment aussi, tant qu'on n'aura pas la certitude que l'ennemi a disparu jusqu'au dernier, il sera nécessaire de veiller et d'exercer la plus active surveillance. Enfin les dépenses et surtout les indemnités atteindront une somme qui paraîtra excessive si l'on

[1] Communication à l'Académie, par M. Mouillefert le 16 octobre 1876, et journal du Loiret du 7 du même mois. A Orléans, comme à Prégny, il a été reconnu que le phylloxera a été apporté par des ceps américains venus d'Erfurth et introduits par des pépiniéristes de la localité.

[2] Le nombre total des propriétaires intéressés est de cent soixante environ.

considère l'étendue des vignes malades, et non celles des vignes préservées.

Pour beaucoup de personnes, l'élévation de la dépense et l'incertitude du succès sont une raison suffisante de refuser l'assimilation que l'Académie a cherché à établir entre la peste bovine et le phylloxera. Mais il est certain qu'à défaut de ces mesures radicales, le fléau s'étendra, dès la seconde année, dans une proportion qui ne fera qu'accroître les dépenses et les difficultés si elle ne rend pas complétement inutiles les efforts ultérieurs. Par ce seul motif il ne saurait être raisonnable d'attendre et de s'abstenir.

Ce que nous venons de dire de la tache d'Orléans s'applique à tous les points isolés, et même à ce que l'Académie appelle les *avancées*, c'est-à-dire aux points phylloxerés voisins de départements envahis, et qui ont une origine évidemment indigène.

Ces considérations ne sont autres d'ailleurs, que celles formulées par l'Académie, dès le mois de juin 1874, dans un rapport[1] transmis en son nom au Ministre de l'Agriculture. Ce document intéresse tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir de nos vignobles, et si je ne puis le citer *in extenso*, tout au moins lui ferai-je de larges emprunts :

Lorsqu'une grande contagion vient à sévir sur nos animaux domestiques, l'autorité publique seule peut réussir à en arrêter les ravages, parce que seule elle a le moyen de concerter tous les efforts et d'appliquer toutes les mesures propres à empêcher la propagation du mal et à en étouffer les foyers.

Le succès de la lutte entreprise contre la peste bovine, même dans les circonstances les plus défavorables, comme à l'époque de la dernière invasion de cette maladie, est une preuve de ce que peut, contre la plus subtile et la plus énergique des contagions animales, l'intervention de l'autorité, lorsqu'elle est armée de la puissance de la loi, et que, dominant toutes les volontés, surmontant toutes les résistances, elle impose à chacun le sacrifice de ce qu'il croit être ses intérêts pour sauvegarder les intérêts de tous.

Le souvenir de cette lutte heureuse a inspiré à M. Dumas l'idée que ce que l'on a fait contre la peste des bestiaux on pourrait le faire, et peut-être avec autant de succès, contre la maladie parasitaire qui s'attaque à la vigne depuis près de dix ans déjà, et qui menace d'être tout autant féconde en désastres que la peste bovine elle-même.

[1] *Rapport sur les mesures administratives à prendre pour préserver les territoires menacés par le phylloxera*. Commissaires MM. Dumas, Milne-Edwards, Duchartre, Blanchard, Pasteur, Thénard, Bouley, rapporteur.

De fait, cette maladie de la vigne est, elle aussi, une maladie contagieuse, et, comme toutes les contagions, elle trouve les conditions de son accroissement dans son accroissement même. A mesure que grandit la surface sur laquelle elle se développe, à mesure que se multiplie le nombre des sujets qu'elle atteint, l'intensité de sa force expansive augmente dans une proportion que l'on peut considérer comme géométrique.

Un coup d'œil jeté sur les cartes suffit pour faire voir que cette contagion est fidèle à sa nature, et il est facile de prévoir, par les progrès qu'elle a accomplis, qu'obéissant à la loi fatale de son expansion elle marchera tant qu'elle trouvera où se prendre.

Mais ne peut-on donc opposer aucune barrière aux envahissements de ce terrible mal, qui menace de tarir, et pour longtemps peut-être, l'une des plus grandes sources de notre richesse nationale? La Commission du phylloxera ne l'a pas pensé et, se conformant à l'idée émise par M. Dumas, elle a été d'avis que, dès à présent, il y avait urgence à essayer d'arrêter la marche de la maladie actuelle de la vigne par des moyens analogues à ceux qui se sont montrés si efficaces à protéger la population bovine des atteintes de la peste.

L'analogie des phénomènes autorise cette tentative, et votre Commission a l'espérance que les résultats viendront confirmer la justesse de l'idée qui l'a déterminée à la proposer.

Elle croit devoir, en conséquence, soumettre au jugement de l'Académie les résolutious suivantes, auxquelles elle s'est arrêtée.

Dans l'état actuel de notre législation, il n'existe point de lois qui puissent investir l'autorité des pouvoirs nécessaires pour appliquer à l'extinction de la maladie de la vigne les mesures rigoureuses que réclame la gravité des circonstances.

Une loi spéciale doit donc être promulguée, et voici dans quel esprit votre Commission pense qu'elle devrait être conçue.

La première de ses dispositions devrait avoir pour but d'imposer aux propriétaires de vignobles l'obligation de faire au maire de leur commune la *déclaration* de l'existence, dans leurs vignes, de la maladie causée par le phylloxera, dès l'apparition des premiers signes par lesquels cette maladie peut être reconnue.

Cette première mesure a l'avantage de tenir en éveil l'attention des plus intéressés, de les obliger à une active surveillance et de les faire concourir à l'œuvre de la préservation commune, quand bien même ils n'y seraient pas disposés.

Une fois prévenu par cette déclaration, ou, à son défaut, par la notoriété publique, le maire de la commune aurait à en donner avis au préfet du département, qui désignerait des experts pour constater l'état des choses et lui en rendre compte dans un procès-verbal circons-

tancié, qu'il s'empresserait de transmettre au Ministre de l'Agriculture.

Si le Ministre décidait, d'après les circonstances locales, qu'il y a lieu, en vue d'opposer une barrière à l'extension de la maladie, de faire détruire les vignes où la présence du phylloxera aurait été signalée, les experts, nommés par l'autorité préfectorale, auraient mission d'estimer le revenu que pourrait produire, pour l'année courante, l'ensemble des vignes qu'il s'agirait de détruire, et une indemnité égale à cette estimation serait allouée à leur propriétaire.

Dans la pensée de votre Commission, la destruction des vignes infestées devrait être prescrite dans deux circonstances principales :

1° Dans ces foyers isolés, plus ou moins nombreux, que l'on voit apparaître à une distance plus ou moins grande du foyer principal que représentent les départements envahis aujourd'hui en grande surface. Ces foyers isolés dénoncent la présence de colonies de phylloxeras, dont les fondateurs ailés ont été transportés par les vents dans les lieux qu'elles occupent actuellement ; et quand on les laisse à elles-mêmes, comme on a fait jusqu'à présent, elles ne tardent pas, grâce à la prodigieuse fécondité des individus qui les composent, à agrandir leur domaine par la dispersion, dans tous les sens, des myriades qui sortent de leurs œufs.

Votre Commission est convaincue qu'en s'attaquant à ces points isolés, dès que la maladie commence à y être signalée, et en élargissant autour des ceps reconnus malades le champ de la destruction dans une mesure suffisante, on parviendrait à empêcher le phylloxera de gagner du terrain, et qu'il serait possible ainsi de préserver les territoires menacés.

2° Mais la destruction des vignes malades ou menacées d'infection ne devrait pas seulement être pratiquée dans ces localités isolées où se trouve signalée la présence de ces sortes d'avant-gardes de la grande armée des phylloxeras ; il faudrait aussi, dans la pensée de la Commission, diminuer les chances de la propagation du mal, en procédant à la destruction des vignes infestées sur les limites du grand foyer représenté par les départements envahis, et en s'attaquant principalement à ces *avancées* qui se dessinent sur la carte sous forme d'angles saillants, sur la phériphérie de la tache sombre qui marque la trop grande étendue du territoire dont le phylloxera a pris actuellement possession. Ces avancées indiquent, en effet, la direction que le phylloxera tend à suivre, sans doute parce que, dans ce sens, il rencontre des conditions plus favorables à sa marche, et, en l'attaquant sur ces points, on a plus de chances d'opposer des obstacles à ses envahissements. A quelle profondeur faudrait-il s'avancer dans ce mouvement concentrique dirigé contre le foyer principal ? Rien de précis ne peut être dit ici ;

c'est sur les lieux seulement que les choses peuvent être appréciées ; mais on peut dire, d'une manière générale, que plus grande sera l'étendue sur laquelle sera pratiquée la destruction des vignes infestées et plus grandes seront aussi les chances pour que le mal ne puisse plus en irradier.

Voilà dans quelle mesure votre Commission pense que la loi à intervenir devrait être appliquée. L'Etat peut beaucoup pour préserver les territoires qui ne sont pas encore envahis, et on a le droit de compter qu'en éteignant les nouveaux foyers au moment où ils s'allument, et en s'opposant à la progression du foyer principal par la destruction de ses avancées, sur toute sa périphérie, le fléau restera concentré et finira par disparaître, s'il est résolûment combattu, d'ailleurs, dans les pays où il a trouvé jusqu'à présent trop libre carrière pour son développement.

La destruction nécessaire pour arrêter la marche du phylloxera devrait s'appliquer et être prescrite par la loi, non-seulement pour les ceps qui portent la visible empreinte du mal, mais encore pour ceux qui, quoique sains en apparence, sont déjà infestés par leurs racines, et, dans un certain rayon aussi, pour ceux qu'on peut considérer comme *suspects*, en raison de leur voisinage des ceps malades. En pareil cas, mieux vaut faire le sacrifice immédiat de ceps encore sains que courir la chance de voir le mal repulluler par l'application de mesures trop timorées.

Avant de procéder par l'arrachage à la destruction des vignes dont le sacrifice serait reconnu nécessaire, il faudrait opérer la désinfection du sol, sur la périphérie de la place à défricher et dans toute son étendue, par l'emploi des procédés chimiques dont l'expérience aura démontré l'efficacité; puis, l'arrachage exécuté, les bois, les racines et les feuilles seraient réunis au centre de la place où l'on aurait fait le vide, et livrés immédiatement au feu, pour les cendres y être enfouies.

Enfin, défense devrait être faite de replanter la vigne dans le terrain défriché avant qu'une récolte, au moins, faite dans les vignes restées saines eût donné la certitude que toute crainte d'infection a désormais disparu. Autant que possible, le terrain défriché devrait être livré lui-même à une autre culture, pendant le temps où celle de la vigne y resterait suspendue.

Toute exportation de ceps, de sarments, de feuilles, d'échalas hors des territoires infestés devrait être interdite de la manière la plus rigoureuse pendant toute la durée de la maladie et après sa disparition, pendant le temps nécessaire pour constater qu'elle est complète et qu'aucun danger de retour n'est à craindre.

Depuis dix ans que le phylloxera a fait son apparition dans nos

vignobles, il n'a pu prendre possession d'une aussi grande étendue du territoire que parce qu'on ne lui a encore opposé aucune barrière ; mais qu'on sache faire, dès maintenant, les sacrifices voulus pour entreprendre contre lui une lutte qui n'est pas impossible ; qu'on arme l'Administration de l'Agriculture de la loi dont elle a besoin pour appliquer les mesures sanitaires que les circonstances réclament ; que partout les efforts se concertent pour lui venir en aide ; que des commissions locales se constituent pour exercer une grande surveillance sur les vignobles menacés, de manière que le remède puisse être appliqué contre le mal aussitôt qu'il est signalé ; qu'en un mot on s'attaque à cette contagion comme on s'est attaqué à la grande contagion bovine, avec le même concours de volontés et d'efforts, et il n'est pas impossible que le succès couronne également l'entreprise.

Après tout, l'inertie ne peut être que nuisible en laissant au mal toute liberté de grandir : le passé en témoigne. Il ne faut donc pas y persévérer, puisque l'histoire des contagions animales autorise à penser que la contagion de la vigne peut, elle aussi, n'être pas insurmontable.

Contrairement aux vœux de l'Académie aucune proposition de loi n'a été, jusqu'à présent, déposée par le Gouvernement, et les projets dûs à l'initiative parlementaire[1] ne tiennent aucun compte, ainsi que nous le verrons, des données scientifiques, ni même des principes financiers. Depuis 1874, on ne pourrait cependant invoquer aucun fait qui ne vînt à l'appui des conclusions du rapport de M. Bouley et il est plus urgent que jamais d'établir un cordon sanitaire autour des départements phylloxerés, si nous voulons sauver les dix-huit cent mille hectares qui nous restent.

Les considérations qui précédent s'appliquent exclusivement aux régions limitrophes des départements phylloxerés, ou à celles plus éloignées qui présentent des taches isolées de date récente. Faut-il donc abandonner la lutte dans les départements où l'infection est généralisée? Tel paraît être l'avis de tous ceux qui préconisent aujourd'hui les vignes américaines, cette solution « désespérée, » comme l'appelle M. Girard. La Commission du phylloxera elle-même semble hésiter à se prononcer sur cette grave question. Elle n'a pas encore déposé le rapport qu'elle annonçait à l'Académie dès le mois de juin 1874 sur ce qu'il y aurait à faire dans les pays envahis. Et cependant n'est-il pas démontré, par une expérience de dix années, que dans cette campagne offensive comme dans la campagne défensive, les efforts isolés sont voués fatalement à la stérilité. Jamais un propriétaire ne se résoudra à des dépenses même minimes lorsqu'il a

[1] La commission nommée par la Chambre pour étudier les mesures à prendre contre le phylloxera, n'a pas encore déposé son rapport.

la certitude que l'ennemi reste embusqué chez le voisin et reparaîtra l'année suivante. Or il en est ainsi chaque fois que les procédés de destruction ne s'attaquent qu'à une des formes du phylloxera et ne s'étendent pas à toutes les vignes, saines ou non, situées dans les trente à quarante kilomètres qui constituent le rayon de la contagion annuelle.

Malheureusement il est plus facile de démontrer la nécessité d'agir d'une manière générale et par voie administrative que de faire un plan de campagne. Pour ma part, je ne saurais avoir la prétention d'être plus perspicace que la Commission supérieure du phylloxera et que l'Académie. Que de difficultés en effet, à n'envisager que les conséquences industrielles et commerciales qu'entraîne l'emploi des insecticides sur une surface de 600,000 hectares. En présence d'une telle étendue, on arrive à cette conclusion que les agents destructeurs étant trouvés, un des principaux obstacles consiste à se procurer assez de matières premières, et assez de produits fabriqués pour pouvoir suffire à tous les besoins dans en délai restreint. En 1875, M. Rohart[1] a calculé que pour 250,000 hectares seulement, il faudrait plus de 62 millions de kilogrammes de sulfocarbonate solide, soit, aux cours de 1875, une valeur totale de 149 millions de francs. Depuis lors le prix des sulfocarbonates a notablement diminué; par contre, les étendues envahies ont augmenté.

Fort heureusement il n'y a pas qu'un remède ni qu'un insecticide. Dans certaines localités la submersion est possible; dans d'autres, on peut appliquer les sulfocarbonates, ailleurs le coaltar. Presque partout on peut tout au moins mettre profit les récentes découvertes de M. Balbiani et procéder à la destruction de l'œuf d'hiver au moyen de la décortication ou du badigeonnage des ceps avec un liquide insecticide. J'admettrai même si l'on veut, que là où les plantations de vignes américaines existent déjà et ont reçu un certain développement on peut les tolérer provisoirement.

Au point de vue administratif, le seul dont j'aie à m'occuper dans cette étude, il ne paraît pas impossible de vaincre les difficultés pratiques qui seraient insurmontables si on avait la prétention de lutter partout à la fois. Sans formuler de toutes pièces un programme, j'indiquerai certains procédés administratifs déjà inscrits dans notre législation et sanctionnés par l'expérience.

Il n'y a pas de difficultés en ce qui concerne les déclarations à exiger des propriétaires phylloxerés et les mesures de police

[1] *Etat de la question. Phylloxera*, par F. Rohart, manufacturier chimiste. 1875.

réclamées par l'Académie en vue de prévenir la contagion. Mais dans les pays phylloxerés depuis longtemps, la lutte elle-même doit être localisée et ne peut être entreprise, avec quelque chance de succès, que dans certaines conditions. De là, la nécessité de déterminer administrativement les périmètres dans lesquels doivent être entrepris les travaux d'ensemble. Ce ne serait pas la première fois que l'Administration aurait à procéder à de pareilles délimitations. Les lois de 1860 et de 1864 sur le reboisement et le regazonnement des montagnes, bien qu'il n'y ait, je le reconnais, qu'une analogie fort éloignée entre les opérations qu'elles ont en vue et celles qui nous occupent, nous fournissent des antécédents utiles à consulter. Elles reposent, l'une et l'autre, sur un certain nombre de principes qui paraissent applicables aux circonstances actuelles. L'urgence, les facilités de l'exécution, les chances de succès d'après les données scientifiques, aussi bien que les dispositions plus ou moins favorables des intéressés serviraient à déterminer l'ordre à suivre dans les travaux d'ensemble. Dans certains départements l'intérêt général domine; dans d'autres, l'intérêt des propriétaires du sol est surtout en jeu. Dans le premier cas, l'État, en vue de préserver les régions encore indemnes, prendrait l'initiative des travaux ; dans le second, il ne ferait que répondre aux vœux des populations qui réclameraient des subventions et offriraient leur concours. En toute hypothèse, il y aurait nécessairement lieu de faire prononcer l'expropriation momentanée de la superficie pour cause d'utilité publique.

Réduite à ces termes, l'intervention direct de l'État cesse d'être une utopie. Par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale, le Gouvernement apporterait l'autorité de la loi aux comités locaux chargés de diriger les travaux. Les comptables du Trésor seraient chargés des recettes et des dépenses dont le contrôle serait ainsi assuré. La Commission supérieure serait consultée sur les questions de délimitation de périmètre et sur l'application des remèdes. Au besoin ses délégués se rendraient sur le terrain et s'assureraient que les deniers de l'Etat sont utilement employés

Je n'ai pas à formuler ici un projet de loi, ni par conséquent à entrer dans les détails d'exécution sur lesquels le Conseil d'Etat et les deux Chambres auraient à se prononcer. Mon but est plus modeste, et ce serait déjà beaucoup que de faire admettre le principe même de la loi nouvelle, étant donné que cette étude tout entière n'est que la démonstration de la réalité du danger qui menace la richesse nationale, l'équilibre du budget et l'hygiène publique.

Deux sortes d'objections, également sérieuses, peuvent être faites à un projet de loi qui entraîne l'intervention pécuniaire de l'Etat.

Les uns le repousseront au nom des principes qui s'opposent, avec raison selon moi, à ce que l'État joue le rôle de Providence ; j'essaierai de démontrer que, dans le cas présent, ces principes ne sont pas en jeu. Les autres seront effrayés des sacrifices à demander au budget. Cette seconde objection tombe d'elle-même si j'ai réussi à démontrer que tôt ou tard l'impôt sera atteint dans une proportion qui menacerait bien autrement cet équilibre, juste sujet de préoccupation de tous les pouvoirs publics.

V. — Projets de loi déposés au Sénat et a la Chambre.

S'il est difficile de faire un programme, des mesures administratives à prendre contre le phylloxera, il est beaucoup plus aisé de démontrer que les projets déposés jusqu'à ce jour à la Chambre et au Sénat par quelques-uns de leurs membres, sont en dehors de la question, et que leur adoption n'aurait que des résultats désastreux à tous les points de vue.

Au début de l'invasion phylloxerique, il y a dix ans, tous les départements viticoles avaient les mêmes intérêts. Il n'en est plus de même aujourd'hui. C'est ce qui explique comment les projets déposés ne tiennent aucun compte des intérêts généraux du pays. Dans l'Hérault, par exemple, qui n'a jamais produit que des vins de peu de valeur et qui est envahi dans toutes ses parties, comme dans la plupart des départements du midi, la culture des vignes américaines apparaît comme la seule planche de salut. Aussi le congrès interdépartemental, tenu à Montpellier en 1876, a-t-il émis des vœux favorables à tout ce qui peut l'encourager. Il ne saurait en être de même dans les départements qui, jusqu'à ce jour, ont échappé au phylloxera, surtout lorsqu'ils produisent ces vins délicats dont la saveur et le bouquet ne connaissent de rivaux dans aucun pays. Pour ces départements, nous l'avons démontré, la culture des vignes américaines, même comme porte-greffes, perpétue le danger et fait naître des chances redoutables au point de vue de la qualité de nos produits. Par malheur on s'occupe peu du phylloxera là où il n'existe pas encore.

Ceci dit, examinons brièvement les projets dûs à l'initiative parlementaire. Ils consistent uniquement, pour les vignobles phylloxerés, dans le dégrèvement de l'impôt direct, et dans une exemption d'impôt pendant plusieurs années, en faveur des plantations de vignes américaines.

Ces faveurs ne me paraissent nullement justifiées. Chaque année, sur un crédit ouvert au ministère de l'agriculture, des secours sont

accordés aux sinistrés de toute catégorie. En 1873, par exemple, ce secours spécial s'est élevé à 2,682,950 francs, sans préjudice des dégrèvements d'impôts qui, pendant la même année et pour le même objet, ont dépassé 2,860,000 : soit un total de 5,542,950 fr. Soixante-huit départements ont été atteints par la gelée en 1873. Dans plusieurs d'entre eux les pertes dépassent quinze, vingt et trente-neuf millions ; de ce chef et de celui de la grêle, elles se sont élevées pour l'ensemble de la France : en 1871 à 160, en 1872 à 119, en 1873 à 306 millions de francs.

Néanmoins le pouvoir législatif n'a été saisi d'aucune proposition spéciale.

Jusqu'à présent, les pertes annuelles causées par le phylloxera restent fort au-dessous du moindre de ces chiffres ; — je ne parle pas de l'avenir au sujet duquel, je me suis suffisamment expliqué — Que les vignerons phylloxerés prennent leur part dans la répartition des fonds de secours et de dégrèvement, rien de mieux. Exiger davantage serait souverainement injuste. Comment, en effet, justifier ce privilége? Les terroirs plantés en vignes depuis le cadastre — et l'on en compte beaucoup, surtout dans l'Hérault et dans les autres départements du Midi — ont été cotisés, pour la plupart, sur le pied des terrains de moindre valeur. Depuis vingt ou trente ans, ils payent un impôt dérisoire, hors de proportion avec le revenu réel, tandis que les cultures voisines qui existaient à l'époque du cadastre, payent proportionnellement sur un taux beaucoup plus élevé. Le privilége dont jouissent les vignes depuis un grand nombre d'années, peut-il servir d'argument pour en obtenir un nouveau ? En définitive, au point de vue de l'impôt, la destruction des vignes ne fait que rétablir la proportionnalité, et la péréquation cadastrale votée en principe par la Chambre, aurait pour premier effet de rehausser considérablement le contingent foncier des départements au nom desquels on réclame aujourd'hui des dégrèvements d'impôt. Enfin est-ce au moment où le Trésor a besoin de toutes ses ressources pour équilibrer le budget que l'on peut, sans distinction des besoins plus ou moins grands de chacun, par mesure générale, et en dehors des règles habituelles, créer toute une catégorie de contribuables qui échappera pendant plusieurs années à l'impôt direct ? Poser ces questions c'est les résoudre. Ce n'est pas en dégrèvant les vignes que l'on guérira le phylloxera ni que l'on secouera l'apathie trop évidente des populations viticoles. C'est encore moins en accordant un privilége aux vignes américaines, vouées fatalement au phylloxera et qui en conservent précieusement le germe. J'ajoute que ces dégrèvements généraux, prononcés par des lois d'exception, présentent dans leur application des difficultés parfois insurmontables. L'instruction des

demandes de dégrèvement se fait précipitamment, sans être entourée de garanties nécessaires. C'est ce qu'a très-bien senti le rapporteur chargé d'appuyer la loi devant le Sénat, et la lecture de cette partie de son rapport suffirait à elle seule pour faire repousser la loi[1]. Il faut donc en matière de dégrèvement, demander pour les viticulteurs atteints par le phylloxera, aussi bien que pour ceux qui sont victimes de la grêle ou de la gelée, le droit commun, rien de plus. Créer un privilége en leur faveur, c'est faire renaître cette dangereuse conception de l'Etat-Providence, se substituant aux intéressés dans une foule de questions qui sont exclusivement du domaine de l'initiative privée[2]. Nous avons péniblement conquis la liberté du travail et de l'industrie; le régime protecteur a disparu de nos lois et de nos traités de commerce; dans l'intérêt du régime républicain plus encore que de la logique, la protection ne doit reparaître sous aucune forme et sous aucun prétexte. Dans un pamphlet resté célèbre, F. Bastiat, démolissait d'un seul mot ces dangereuses chimères, en donnant à

[1] Le rapporteur, M. le colonel Meinadier, reconnaît qu'il y a lieu de redouter, lors de l'application de la loi, « les prétentions de certains propriétaires qui, dès la première menace, voudront considérer tous leurs vignobles comme attaqués, dévastés, détruits; les plaintes de ceux qui auront été atteints les premiers, qui auront peut-être déjà modifié leurs cultures et ne pourront plus réclamer en temps utile; de tels autres qui, pour avoir remplacé quelques ceps malades par des ceps de même espèce qu'ils avaient sous la main, présenteront ces plantations partielles comme une reconstitution donnant droit à l'exemption d'impôt... etc. » (*Journal officiel* du 9 novembre 1876.)

A la Chambre, le rapport de la commission du phylloxera n'est pas encore déposé.

[2] Fidèle à son esprit de réglementation à outrance, l'ancien régime avait fait arracher les vignes plantés par les Jésuites dans le nouveau monde et interdit les nouvelles plantations en France. Il n'est pas sans intérêt de lire les considérants de l'arrêt du Conseil de 1731, qui ne faisait, d'ailleurs, que confirmer la législation existante.

« Sur les représentations qui avaient été faites au roi depuis longtemps, que la trop grande abondance des plants de vignes dans ce royaume occupait une grande quantité de terres propres à porter des grains où à former des paturages, causait la cherté des bois, par rapport à ceux qui sont annuellement nécessaires pour cette espèce de fruit et multipliait tellement la quantité des vins, qu'ils en détruisaient la valeur et la réputation dans beaucoup d'endroits..... SA MAJESTÉ voulant faire cesser ces nouvelles plantations de vignes et remédier aux inconvénients qui en résultent... LE ROI EN SON CONSEIL, a ordonné qu'à commencer du jour de la publication du présent arrêt, il ne sera fait aucune plantation des vignes dans l'étendue des Provinces et généralités du Royaume... à peine de trois mille livres d'amende et de plus grandes, s'il y écheoit etc... »

En favorisant par des dégrèvements d'impôts les plantations de vignes américaines, le Sénat et la Chambre des députés ne feraient que suivre ces principes de tutelle administrative exagérée.

l'usage de ses adversaires, cette définition de l'Etat : « L'ÉTAT c'est la grande fiction à travers laquelle TOUT LE MONDE s'efforce de vivre aux dépens de TOUT LE MONDE. » Si j'insiste sur ces principes, c'est qu'il importe beaucoup, dans l'intérêt même de la cause que je défends, qu'aucune confusion ne puisse subsister sur le point de vue auquel on doit se placer pour réclamer une intervention exceptionnelle de l'Etat en faveur des vignes françaises.

IV. — Application du principe de l'assurance mutuelle contre le phylloxera.

Si je repousse énergiquement, au nom des principes de l'économie politique, l'idée de l'Etat-Providence et *assureur* universel, j'admets parfaitement, au contraire, que l'Etat prenne part à l'assurance en qualité d'*assuré*, fournissant sa quote-part à la Caisse commune. C'est ce qui se passe tous les jours, dans la pratique, pour le domaine de l'Etat, sans qu'il soit jamais venu à l'idée de personne de trouver cette mesure de vulgaire prudence indigne d'un si gros personnage.

Ceci posé, nous pouvons nous demander si ce n'est pas dans une assurance *sui generis* que l'on doit chercher les ressources nécessaires pour combattre le phylloxera.

En 1875, l'Etat retire de l'impôt indirect, pesant exclusivement sur les vins, un revenu de 175 millions. De leur côté, les communes perçoivent, sur la même denrée, des droits d'octroi pour une somme de 66 millions. Ne peut-on pas considérer les communes et l'Etat comme des usufruitiers qui ont grand intérêt à conserver intact le domaine sur lequel repose uniquement ce magnifique revenu? Enfin, les propriétaires de vignes ont encore en 1876, plus de 1200 millions de revenu brut. C'est à ces trois catégories d'intéressés qu'il appartient de faire le fonds social et de le doter assez richement pour que l'homme reste vainqueur du puceron.

Il ne serait pas impossible de tracer immédiatement le plan de cette opération financière. Mais, ainsi formulé, ce projet soulèverait, au point de vue des détails d'exécution, de nombreuses objections qui ne peuvent être ni prévues ni résolues dans une simple étude. J'aurai suffisamment atteint le but que je me suis proposé si, par quelques indications sommaires, j'arrive à démontrer la justesse du principe et la possibilité pratique de son application.

Que l'Etat et que les communes aient un intérêt majeur à conserver intact un revenu de près de 300 millions, c'est ce qui n'a pas besoin d'être démontré. Toute la question est de savoir si,

comme j'ai essayé de le prouver, ce revenu est sérieusement menacé. La Ville de Paris, par exemple, recouvre chaque année sur ce seul objet de consommation, le vin, près de 45 millions de francs. Serait-ce donc trop de lui demander, ainsi qu'aux douze cents autres communes à octroi, le quarantième et même le vingtième de ce revenu. Il n'y a pas si longtemps — (décret du 19 mars 1852) — que le dixième du produit total des octrois était prélevé au profit de l'Etat. Le sacrifice à demander aux communes, et qui pourrait leur être imposé par la loi, est beaucoup moindre ; il ne saurait entrer en comparaison avec les intérêts de toute nature qu'il s'agit de sauvegarder.

La quote-part annuelle de l'Etat et des Communes, quelque réduite qu'on la suppose, suffirait donc à elle seule pour constituer un fonds commun déjà fort respectable. Jusqu'ici point de difficultés pratiques. Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit des intéressés. En ce qui les concerne l'assurance sera-t-elle volontaire ou obligatoire, et en tout cas comment faire comprendre à un vigneron dont le petit morceau de terre est bien loin des régions infectées qu'il doit contribuer pour sa part à la destruction d'un puceron microscopique qu'il n'a jamais vu, et qu'il espère bien ne voir jamais ? Demandera-t-on une prime d'assurance aux propriétaires de vignes des pays déjà phylloxerés ? C'est en ne négligeant aucune de ces difficultés que l'on peut arriver à formuler un plan général vraiment pratique.

Qui dit assurance dit que le sinistre à réparer peut arriver, mais n'est pas actuel. Les départements phylloxerés doivent donc être exclus, en principe, du bénéfice de l'assurance. Lorsque l'Etat, sur leur demande ou en vue de protéger des vignobles encore indemnes, entreprendra des travaux d'ensemble dont ils seront appelés à profiter, ils lui devront, non le sacrifice minime que représente une prime d'assurance, mais bien un concours pécuniaire effectif en rapport avec le service rendu. D'ailleurs, en admettant les pays phylloxerés à s'assurer, ce serait s'engager à faire immédiatement des travaux partout à la fois, et nous avons reconnu la nécessité pratique de localiser les chantiers, non-seulement selon le vœu des populations, mais surtout selon l'urgence et les chances de succès.

L'assurance ne doit donc être offerte qu'aux départements encore indemnes. Leur concours, sinon désintéressé, du moins d'un intérêt pour eux beaucoup moins évident, sera plus facilement obtenu, si la somme à payer par hectare de vignes est minime et si l'assurance, au lieu d'être faite directement par les intéressés, est consentie par le Conseil général, au nom du département tout entier. L'assurance conserverait ainsi son caractère volontaire au premier degré.

Au second degré, elle revêtirait la forme d'une taxe départementale, facilement acceptable parce qu'elle serait légère. Il paraît peu probable qu'un Conseil général, éclairé par les discussions que la loi soulèverait au Sénat et à la Chambre, se refuse à doter le département qu'il représente, du droit à des subventions ultérieures pour le cas où il serait à son tour atteint par l'invasion phylloxerique. Il s'y refuserait d'autant moins qu'à défaut de cette assurance préalable, la loi sur le phylloxera mettrait à la charge du département les dépenses faites par l'Etat en vue de protéger contre la contagion les départements voisins.

En résumé, les fonds dont l'Etat aurait à disposer pour établir un cordon sanitaire autour des départements phylloxerés, et commencer, sur certains points déterminés, la lutte contre l'ennemi commun, se composeraient :

1° De sa quote-part comme assuré;

2° De la quote-part des communes à octroi;

3° De la quote-part des départements encore indemnes, assurés collectivement par le Conseil général;

4° Enfin des fonds de concours à exiger des départements, des communes ou des propriétaires phylloxerés, dans l'intérêt desquels des travaux communs de défense seraient entrepris [1].

La lutte contre le phylloxera durera de longues années; il serait donc tout naturel que les opérations, recettes et dépenses, fussent

[1] Voici, en chiffres, le résultat approximatif de cette combinaison étant donné que la quote-part de l'Etat et des communes serait fixée au 40e et celle des particuliers à 2 francs par hectares.

1° Part de l'Etat, $\frac{1}{40}$ de 175 millions, produit de l'impôt sur les vins.	4,375,000 »
2° Part des Communes $\frac{1}{40}$ de 66 millions, produit des octrois et surtaxes sur les vins.	1,650,000 »
3° Part des propriétaires de vignes, à raison de 2 francs par hectare, — 1,500,000 hect. (départements non phylloxerés). —	3,000,000 »
	9,025,000 »
4° Fonds de concours des départements phylloxerés. .	9,025,000 »
Total annuel. .	18,050,000 »

Lors de la peste bovine (1870-1871-1872), et avec le système de l'intervention unique et exclusive de l'Etat (Loi du 30 juin 1866), les indemnités payées aux propriétaires des animaux abattus, se sont élevées: pour une perte totale de.	24,333,847 »
à.	8,258,308 »

soit, à la charge du trésor 45.11 0/0 de la perte totale. Dans le système proposé ci-dessus, la part du budget de l'Etat serait proportionnellement moindre, quelque soit le tarif adopté par le législateur.

inscrites non au budget général, mais à un chapitre particulier du budget sur ressources spéciales.

C'est donc bien au principe parfaitement équitable de l'assurance mutuelle que je propose de recourir pour trouver les millions actuellement nécessaires pour combattre efficacement le phylloxera. Grâce au même principe, les charges se trouveraient réparties proportionnellement aux intérêts engagés, sans préjudice du concours que l'Etat, comme représentant des intérêts généraux, peut être amené à prêter à cette entreprise.

Je ne me dissimule nullement les objections et les obstacles que rencontrerait l'exécution de ce plan financier; mais les dangers sont tels, la nécessité d'une action prompte et énergique s'impose si évidemment, qu'en regard du désastre qu'il s'agit de prévenir, objections et obstacles doivent être comptés pour peu de chose. J'espère d'ailleurs qu'en appelant la discussion sur ce nouveau point de vue de la question du phylloxera, on tirera tout le parti possible de ce qu'il peut y avoir de bon dans les idées que j'ai cru devoir exposer au sujet de l'intervention de l'Etat.

CONCLUSION

En terminant je répéterai ce que l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences disait dès 1874 : « Le phylloxera ne peut être dompté que si l'on est bien convaincu qu'il s'agit d'une peste animale et seulement lorsqu'on se décidera à mettre à profit, à cette occasion, les principes adoptés aujourd'hui pour la surveillance des épizooties. » Cet avertissement, donné par une voix si autorisée, a été méconnu et l'on ne saurait trop le regretter.

Le Ministre des Finances appelait récemment [1] l'attention de la Chambre sur un document qui, disait-il, « ne saurait être trop médité par ceux qui tiennent à ne pas compromettre la prospérité actuelle de nos finances. » Ce document n'est autre que le tableau des échéances de toute nature auxquelles le Trésor est tenu de faire face, sur les fonds du budget, pendant une longue série d'années. Le phylloxera — je crois l'avoir démontré — a sa place marquée sur ce relevé des charges présentes et futures du Trésor. Tôt ou tard, qu'on le veuille ou non, le phylloxera aura son budget avoué ou déguisé. Il y a quelques années ce budget eut été de quelques

[1] Exposé des motifs du budget de 1878.

centaines de mille francs; aujourd'hui il faut des millions. Plus on attendra plus le chiffre des sacrifices annuels grossira.

En dix ans le fléau s'est avancé de Roquemaure à Mancey. Il faudra plus de dix ans de travaux opiniâtres et intelligents pour lui faire rebrousser chemin et il peut être le plus fort si on ne se décide pas à agir avec méthode, sans négliger aucune des données scientifiques, administratives et financières du problème. Dût-on ne pas réussir il serait encore préférable d'engager la lutte. Jamais le proverbe « *time is money* » n'a été plus vrai. En 1875 la récolte de la vigne peut être évaluée à 2 milliards de francs, en 1876 à 1,200 millions; chaque année de répit représente des centaines de millions.

Pour ma part j'ai la conviction absolue qu'au prix d'un tribut annuel on peut satisfaire ce minotaure et l'empêcher d'élargir le cercle de ses ravages. Pourra-t-on le chasser définitivement de notre pays? Ici le résultat est plus incertain, mais une fois encore je répéterai le « *time is money* » de nos voisins. Que de progrès ne font pas la science et l'industrie en vingt ans! C'est donc beaucoup déjà que de reculer la catastrophe. Dès l'année prochaine d'ailleurs, l'expérience aura prononcé, pour les plus incrédules, sur la portée des dernières découvertes de M. Balbiani et sur la valeur des divers procédés préconisés pour la destruction de l'œuf d'hiver. Quant à moi je ne doute pas que le savant professeur n'ait vu juste et n'ait trouvé la solution pratique du problème tant cherchée jusqu'à ce jour.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de la nécessité de l'intervention de l'Etat, de la forme qu'elle doit prendre, et de l'importance des ressources dont il doit disposer, si l'on ne veut pas marcher à un échec certain.

Maintes fois, dans le cours de ces études, à travers les chiffres et les formules administratives ou scientifiques, j'apercevais dans toute sa petitesse et aussi dans sa terrible réalité, ce puceron déjà cause de tant de ruines privées. De l'avis des plus modérés, le monde comptait cinq à six mille ans d'existence quand il apparait pour la première fois en Europe. Aussitôt les Académies sont en émoi; les zoologistes découvrent en lui un des plus curieux exemples de polymorphisme et de parthénogenèse: les botanistes analysent les lésions mortelles qu'il fait à la vigne. Pour lui, les chimistes chauffent leurs cornues et recueillent leurs gaz les plus délétères; les ingénieurs détournent les fleuves de leurs cours et font des devis de plus de 100 millions. Au bout de dix ans d'existence, il menace un revenu de 2 milliards et un impôt de 300 millions. Il faudra dix ans, vingt ans peut-être de lutte opiniâtre et une rançon de

plusieurs millions pour le chasser de notre territoire. Brochures, articles de journaux, conférences, circulaires ministérielles, exposés des motifs, rapports de commissions, voici pour le passé; que sera-ce demain ! Quand il aura donné son nom à quelque mode et quand il sera monté sur la scène, non pas avec des grelots et en jupon court dans quelque revue de fin d'année, mais en habit noir, à côté du fameux vibrion de M. Alexandre Dumas fils, rien ne manquera à son triomphe. C'est alors qu'il faudrait pouvoir dire avec la Fontaine :

> L'insecte du combat se retire avec gloire:
> Comme il sonna la charge, il sonne la victoire,
> Va partout l'annoncer, et rencontre en chemin
> L'embuscade d'une araignée :
> Il y rencontre aussi sa fin !

Mais quelle est l'araignée famélique qui ne dédaignerait ce moucheron ! Belle occasion pour les philosophes de disserter avec Pascal sur la grandeur et la misère de l'homme.

Au moyen âge, le phylloxera eut été condamné en bonne et due forme, sous peine d'excommunication majeure, à quitter les lieux [1]. De nos jours, il va faire couler l'encre et noircir du papier, créer des usines, mettre en mouvement des capitaux et des légions de chercheurs et de travailleurs. De tout temps, derrière ce ciron comme derrière tout fléau, les esprits religieux n'auront pas de peine à découvrir la main du Dieu créateur, qui veut bien que les peuples s'enrichissent, mais qui ne leur permet pas de l'oublier jamais.

A. Certes.

[1] En 1562, dans le Roussillon, des jugements en bonne forme furent rendus contre la pyrale, l'obligeant, sous peine d'excommunication majeure, à quitter le pays et à se retirer dans un lieu particulier qu'on lui désignait.

MADAME DE LA VALLIÈRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

I

On a beaucoup écrit sur Mlle de La Vallière, et cela se comprend. Si, d'un côté, l'éclatante sincérité de sa conversion est de nature à toucher les esprits religieux, de l'autre, les gens du monde ne peuvent assister, sans émotion, au spectacle de cette existence tourmentée où le sentiment joue un si grand rôle, et dont la première moitié forme un si étrange contraste avec la seconde. Pour les uns, c'est une amante délaissée, qui n'a pu supporter l'abandon et qui a cherché à remplir sa solitude, en consacrant à Dieu un cœur dont le roi ne voulait plus ; pour les autres, c'est une sœur des grands mystiques, dont l'âme s'est ouverte aux affections périssables, avant de connaître Celui d'où découle le véritable amour, et qui a expié les fautes de sa vie dans les austérités d'une longue pénitence. C'est pour ce motif que tant d'écrivains de génie et de caractère divers se sont sentis entraînés vers la maîtresse de Louis XIV, qui, suivant Marie-Madeleine dans ses égarements comme dans sa conversion, a quitté les palais où elle avait, en quelque sorte, régné en souveraine, pour aller, à trente ans, chercher la paix et l'oubli à l'ombre d'un cloître.

Attiré, nous-même, vers cette figure intéressante et sympathique, nous avions réuni d'assez nombreux matériaux, dans le but d'étudier une vie dont les différentes phases forment, au milieu des grandeurs et des tristesses du dix-septième siècle, un précieux et solennel enseignement. Nous nous sommes arrêtés un instant, en voyant qu'avant nous, le terrain avait été sérieusement exploré et

[1] Ces documents font partie de la riche collection d'autographes de M. Benjamin Fillon qui a bien voulu me les communiquer.

brillamment parcouru. Sans parler de l'abbé Le Queux et des autres écrivains antérieurs à notre époque, comme Mme de Genlis, MM. Sainte-Beuve, de Sacy, Pierre Clément, Capefigue, Arsène Houssaye, Damas Hinard et Romain Cornut nous avaient déjà devancé dans la carrière. Ces écrivains ont dit et, à coup sûr mieux que nous ne pourrions le faire, quel charme irrésistible avait dû exercer cette séduisante personne sur tous ceux à qui il avait été donné de l'approcher. Peut-être même eût-il été téméraire à nous de reprendre un sujet qui paraissait épuisé, si la découverte de documents originaux ne nous avait permis de sortir des sentiers déjà battus et d'indiquer, à propos de Mlle de La Vallière, quelques points nouveaux de critique historique et littéraire.

Françoise-Louise de la Baume Leblanc, duchesse de La Vallière, était issue d'une famille noble, originaire du Bourbonnais, fixée en Touraine depuis un siècle environ. Elle ne naquit pas à Saint-Médard du Raguey ou plutôt à Saint-Médard de Reugny, comme le prétend M. Jal, dans son Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, mais à Tours[1], de Laurent de la Baume Leblanc, seigneur de La Vallière, lieutenant de la mestre de camp de la cavalerie légère, et de Françoise Leprevost, veuve de Bernard Rosay, conseiller au parlement de Paris. Elle fut baptisée, le lendemain, dans l'église de Saint-Saturnin[2]. Françoise-Louise perdit son père étant très-

[1] Ce qui a causé l'erreur de M. Jal, c'est que la terre de La Vallière, appartenant à Laurent de la Baume Leblanc était située dans la paroisse de Reugny; mais le père de la célèbre favorite avait à Tours un hôtel, dont on voit encore quelques restes au numéro 5 de la rue Ragueneau. C'est évidemment dans cet hôtel situé sur l'ancienne paroisse que dut naître Mlle de La Vallière.

[2] Voici, du reste, l'acte de baptême de Mlle de La Vallière, tel qu'il a été extrait des registres de la paroisse de Saint-Saturnin de Tours (registre 8e, page 110).

« Ce septième jour d'août mil six cent quarante-quatre, a été baptisée Françoise-Louise, fille de messire Laurent de la Baume Leblanc, chevalier seigneur de La Vallière, capitaine-lieutenant de la mestre de camp de la cavalerie légère, et de dame Françoise Leprevost, ses père et mère. Fut son parrain Pierre Leblanc, escuïer, sieur de la Roche, conseiller du roy et président au siége présidial de cette ville, et la marraine, dame Louise la Baume Leblanc, veuve de feu messire Michel d'Evrard, chevalier, seigneur de Jouy et de Crissé, capitaine d'une compagnie des chevaulx-légers.

(Le registre est signé) :

« Chauffour, « Leblanc,
« E. de la Baume leblanc.
« Laurent de la Baume Leblanc. »

En marge on lit :
« Cet acte est celui de Mme de La Vallière (Louis XIV). »
Cette note est toute moderne.

jeune, et sa mère ne tarda pas à se remarier[1] avec M. de Saint-Remy, premier maître d'hôtel de Gaston d'Orléans.

Mademoiselle de La Vallière passa la première partie de sa jeunesse dans le château de Blois, qui faisait partie de l'apanage du duc d'Orléans, et elle fut élevée avec une jeune fille de son âge que M. de Saint-Remy avait eue d'un premier mariage[2]. Mme de Saint-Remy n'était pas de ces mères qui estiment que le plus beau patrimoine d'une fille est cet ensemble de vertus modestes qui font l'épouse fidèle et la femme forte. Elle n'avait d'autre pensée que de précipiter sa fille dans le tourbillon de la cour, sans paraître craindre qu'en y rencontrant la fortune, elle n'y laissât, en même temps, son honneur et son repos.

Mlle de La Vallière, abandonnée à ses propres inspirations, aurait peut-être préféré la paisible solitude du château de Blois aux bruyants plaisirs de la cour; mais Mlle de Montpensier, fille de Gaston, l'emmenait quelquefois avec elle à Fontainebleau, à Saint-Germain et à Versailles. Enfin Mme de Choisy, mère de l'abbé qui est resté plus célèbre par ses aventures et ses déguisements que par son Histoire de l'Eglise, la fit entrer, à l'âge de dix-sept ans, en qualité de demoiselle d'honneur, chez Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, duc d'Orléans et frère de Louis XIV. Les querelles de la Fronde étaient terminées, et Mazarin, qui avait tout aplani pour assurer le triomphe de l'omnipotence royale, s'apprêtait à jeter les fondements d'une paix durable, en négociant le mariage de Louis XIV avec une infante d'Espagne. Anne d'Autriche, de son côté, songeait à arracher son fils aux séductions d'une cour galante et à la vive passion qu'il éprouvait pour Marie de Mancini, nièce du cardinal. Elle donna d'autant plus volontiers la main à ce projet de mariage qu'il favorisait l'élévation de sa propre nièce au premier trône de l'univers. Mais cette union, œuvre de la politique, n'était pas de nature à fixer le cœur inconstant du jeune roi. En partant pour Saint-Jean de Luz, au printemps de l'année 1660, Louis XIV s'arrêta à Chambord et à Blois et il dîna au château de Blois, chez son oncle Gaston d'Orléans[3]. Est-ce dans cette circonstance, comme paraît le penser M. de la Saussaie[4], que Louis XIV vit pour la première fois Mlle de La Vallière? Cette question est d'autant plus difficile à résoudre que les premiers rapports du roi et de la fille d'honneur de Madame, furent, pendant longtemps, couverts de mystère, et que, contrairement à l'exemple suivi par les autres

[1] Le 2 mars 1655.

[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier.*

[3] *Mémoires de Mlle de Montpensier.* Edition d'Amsterdam, 1785, t. V, p. 20.

[4] *Histoire du château de Blois*, p. 350.

favorites, Mlle de La Vallière, au lieu de s'enorgueillir de la préférence dont elle était l'objet, fit tous ses efforts pour rester ignorée.

S'il faut en croire Bussy-Rabutin ou ses continuateurs [4], Mlle de La Vallière aurait aimé le roi, un an avant qu'il ne la connût, et elle en aurait fait naïvement l'aveu à une de ses amies, en lui disant qu'elle voudrait qu'il ne fût pas d'un rang aussi élevé. Une pareille sincérité était dangereuse au milieu d'une cour où la pureté des mœurs n'était pas la vertu dominante et où l'on cherchait à s'avancer en flattant les passions du maître. Ce propos, on le comprend, fut rapporté au roi, qui chercha à connaître celle qui l'aimait en secret.

Mlle de La Vallière, qui était loin d'être une beauté accomplie, se faisait surtout remarquer par le charme de l'expression. Pour la bien connaître, il est nécessaire de se reporter aux portraits qu'en ont tracé les contemporains. « Elle est, dit Bussy-Rabutin, d'une taille médiocre, fort menue; elle ne marche pas de bon air, à cause qu'elle boîte ; elle est blonde et blanche, marquée de petite vérole, les yeux bruns. Les regards en sont languissants et quelquefois aussi sont-ils pleins de feu, de joie et d'esprit, la bouche grande, assez vermeille, les dents pas belles, point de gorge, les bras plats, qui font assez mal juger du reste du corps ; son esprit est brillant beaucoup de vivacité et de feu. Elle dit les choses plaisamment, et elle a beaucoup de solidité et même de savoir, sachant presque toutes les histoires du monde : aussi a-t-elle le temps de les lire. Elle a le cœur grand, ferme et généreux, désintéressé et tendre et sans doute qui veut que son corps aime quelque chose. Elle est sincère et fidèle, éloignée de toute coquetterie et plus capable que personne au monde d'un grand engagement [1]. »

« Dans ces mêmes temps (1661), dit Mme de Motteville, le roi se déclara avoir de l'inclination pour Mlle de La Vallière, une des filles de Madame. Elle était aimable et sa beauté avait de grands agréments par l'éclat de la blancheur et de l'incarnation de son teint, par le bleu de ses yeux qui avaient beaucoup de douceur et par la beauté de ses cheveux argentés, qui augmentait celle de son visage [2]. »

Enfin l'abbé de Choisy en trace le portrait suivant :

« Mlle de La Vallière n'était pas de ces beautés toutes parfaites, qu'on admire souvent sans les aimer. Elle était fort aimable et le vers de La Fontaine :

Et la grâce plus belle encor que la beauté

[1] *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. Sainte-Beuve. t. Ier, p. 282.

[2] *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. Sainte-Beuve, t. Ier, p. 281.

[3] *Mémoires de Mme de Motteville*, édit. 1723, t. V, p. 216 et 217.

semble avoir été fait pour elle. Elle avait le teint beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus et le regard si tendre et, en même temps, si modeste qu'il gagnait le cœur et l'estime au même moment. Au reste, assez peu d'esprit, qu'elle ne laissait pas d'orner tous les jours par une lecture continuelle. Point d'ambition, point de vues. Plus attentive à songer à ce qu'elle aimait qu'à lui plaire; toute renfermée en elle-même et dans sa passion, qui a été la seule de sa vie, préférant l'honneur à toutes choses, et s'exposant plus d'une fois à mourir, plutôt qu'à laisser soupçonner sa fragilité; l'humeur douce, libérale, timide, n'ayant jamais oublié qu'elle faisait mal, espérant toujours rentrer dans le bon chemin; sentiment chrétien, qui a attiré sur elle tous les trésors de la miséricorde, en lui faisant passer une longue vie dans une joie solide et même sensible d'une pénitence austère. J'en parle avec plaisir. J'ai passé mon enfance avec elle, mon père était chevalier de feu Monsieur, et sa mère, femme du premier maître d'hôtel de feue Madame. Nous avons joué plus d'une fois ensemble à *Colin-Maillard* et à la *clique-musette.* »

Tous ces portraits, avec leurs dissemblances apparentes, s'accordent entre eux, à l'exception des yeux qui, au dire de Bussy, étaient bruns et qui étaient bleus, selon Mme de Motteville et l'abbé de Choisy; mais il résulte de l'opinion unanime des contemporains que la beauté de Mlle de La Vallière manquait d'ampleur et de régularité et qu'elle séduisait cependant par un ensemble plein de charme. Mlle de Montpensier, la comparant à une fille de M. de Saint-Remy, le mari de sa mère, disait : « L'une est belle et l'autre jolie [1]. » Cette dernière expression semblait rendre toute la pensée de la grande mademoiselle, qui avait connu Mlle de La Vallière depuis son enfance [2]. Il est bien évident pour moi qu'il n'y a pas de différence réelle dans le jugement des contemporains sur l'esprit de Mlle de La Vallière. Faut-il dire avec l'abbé de Choisy et le marquis de La Fare, qu'elle avait peu d'esprit, ou avec Bussy-Rabutin, que son esprit était brillant et qu'elle avait beaucoup de vivacité et de feu? Ces deux appréciations, contradictoires en apparence, se concilient en réalité et se rapportent parfaitement au caractère connu de Mlle de La Vallière, si on veut se rendre compte des diverses acceptions du mot esprit. Quelquefois l'esprit est considéré comme l'étincelle légère et pétillante qui jaillit des conversations mondaines, dont l'éclat naît et meurt en même temps, et dont la vivacité semble

[1] *Mémoires*, t. V, p. 133.

[2] Charles Lebrun, dans son tableau de la *Madeleine repentante*, qui est au musée du Louvre, passe pour avoir reproduit les traits de Mlle de La Vallière.

exclure le sérieux et la durée. C'est dans ce sens que Choisy et La Fare entendent le mot esprit, et ils ont raison : Mlle de La Vallière n'avait point cet esprit-là. Mais l'esprit est aussi l'ensemble des facultés intellectuelles, et souvent, quand on parle de l'esprit, on a en vue l'intelligence elle-même. Plus particulièrement encore, sous le nom d'esprit, on désigne l'imagination, qui anime tout de son souffle puissant et qui donne aux idées la forme, la couleur et la vie. C'est certainement, dans ce sens que l'entend Bussy quand il dit : « Ses regards sont languissants et quelquefois ils sont pleins de feu, de vivacité et d'esprit ; son esprit est brillant, plein de vivacité et de feu. »

Mlle de La Vallière était de ces organisations délicates qui naissent pour aimer et pour souffrir. Elle ne devait pas comprendre et parler cette langue légère et railleuse des salons de Saint-Germain et de Versailles, et quand un sentiment profond ne remuait pas son âme, on devait croire, en effet, qu'elle avait peu d'esprit. Mais Louis XIV, qui était, à coup sûr, bon juge en pareille matière, ne s'y était pas trompé, car il y avait à la cour des beautés plus parfaites, et c'était surtout par l'esprit et par le cœur que Mlle de La Vallière l'avait subjugué.

Avec cette expression de physionomie dont parlent les contemporains, on comprend, à la rigueur, que les yeux de Mlle de La Vallière aient paru aux uns et aux autres de couleur différente. Une passion profonde ne peut-elle pas, à certains moments, imprimer aux yeux une nuance plus accentuée ? Quoi qu'il en soit, il résulte des documents que nous venons de citer que Mlle de La Vallière, sans être une beauté accomplie, telle que la comprenaient les anciens, a exercé sur les contemporains le charme que produit toujours, dans un milieu choisi, une femme sérieuse, aimante et gracieuse.

Aussi avait-elle fixé les regards de plusieurs personnages de la cour. Le secrétaire d'état, Loménie de Brienne, et le surintendant Fouquet avaient soupiré pour elle, et, peut-être, au point de vue de leur tranquillité et de leur fortune, avec un peu moins de réserve qu'il n'eût fallu. Leurs tentatives furent vaines. La jeune fille d'honneur aimait Louis XIV, qui était alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa gloire. La cour s'était un instant trompée et avait cru que les assiduités du roi dans les appartements de Madame avaient un autre objet.

Cependant les fêtes se multipliaient à Fontainebleau, à Saint-Germain et à Versailles. Ce n'étaient que carrousels, comédies et ballets, dont le célèbre graveur Israël Sylvestre nous a transmis le tableau curieux et fidèle. On préludait ainsi aux *Plaisirs de l'île enchantée*, qui devaient remplir les jardins de Versailles d'éblouis-

sements inconnus jusqu'alors et rivaliser avec les merveilles de l'Empyrée. Des divertissements sans nombre étaient imaginés pour charmer les yeux et pour préparer les cœurs aux douces émotions de l'amour.

Les résidences royales étaient transformées, comme par la baguette enchanteresse des fées, et dans les éclatantes imitations de l'Olympe, les dames de la cour, pour la plupart jeunes et belles, passaient et repassaient à travers les bosquets mystérieux, au milieu des illuminations nocturnes et des fontaines jaillissantes, pareilles aux divinités de la Grèce antique. Tout, dans ces fêtes splendides, retentissait des éloges du roi et des mérites de la femme préférée, dont le nom était encore inconnu. Dans le parc de Fontainebleau, on dansait des ballets, où l'on représentait, tour à tour, Jupiter et Neptune, le Soleil et le Printemps. Des vers, destinés aux divers personnages qui représentaient Louis XIV, étaient composés par Benserade, qui ne manquait pas de faire allusion à la passion secrète du roi.

Les divertissements de Fontainebleau furent, sinon surpassés, du moins égalés au château de Vaux, qui appartenait au surintendant Fouquet. Rien ne peut être comparé au faste que déploya le célèbre financier dans une fête qu'il donna au roi et à la cour, le 17 août 1661. Après la comédie des *Fâcheux*, représentée dans le parc, il y eut un brillant feu d'artifice et on dansa jusqu'à trois heures du matin. Les courtisans, qui prennent garde à tout, dit l'abbé de Choisy [1], remarquèrent que dans tous les plafonds et aux ornements d'architecture, se trouvaient les armes de Fouquet. C'était un écureuil qui montait sur un arbre avec ces paroles : *Quo non ascendam*? (où ne monterai-je point ?) Ce qu'il y avait à Vaux et ce qui dut également impressionner le roi d'une manière désagréable, c'était le portrait de Mlle de La Vallière : comment le surintendant se l'était-il procuré ? C'est ce que l'on n'a jamais su d'une manière bien exacte. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au milieu de la fête, Fouquet fut averti par Mme Duplessis Bellière que le roi avait l'intention de l'arrêter à Vaux, mais que la reine-mère l'avait fait revenir sur cet ordre, qui aurait été une violation flagrante des droits de l'hospitalité.

En faisant arrêter Fouquet quelques jours après [2], Louis XIV eut-il la pensée de détruire un des derniers débris de la Fronde, de punir un ministre prévaricateur, ou de se venger de celui qui avait osé lui disputer le cœur de Mlle de La Vallière ? Il est difficile de se

[1] *Mémoires*, p. 163, 164, 165, 170, 171, 172.
[2] Le 5 septembre 1661.

prononcer à ce sujet. Peut-être l'homme politique et l'amant irrité se sont-ils entendus pour se débarrasser d'un audacieux rival et d'un serviteur infidèle.

La duchesse d'Orléans fut une des premières à s'apercevoir des assiduités du roi près de Mlle de La Vallière et elle ne manqua pas d'en avertir la reine-mère. Cette nouvelle affligea Anne d'Autriche, qui fit des représentations à son fils, lui parla avec beaucoup de convenance de ses devoirs envers la reine qui alors était enceinte; le roi promit à sa mère de cacher sa nouvelle passion à la reine, le plus longtemps possible et notamment tant que durerait sa grossesse. C'est tout ce qu'Anne d'Autriche put obtenir.

Mais, malgré la discrétion des personnes qui l'entouraient, Marie-Thérèse ne tarda pas à voir que le roi ne l'aimait plus. Elle apprit ce qui se passait par une lettre écrite par le comte de Vardes et traduite en espagnol par le comte de Guiche. Cette lettre était censée émaner du roi d'Espagne qui faisait connaître à sa fille les amours du roi. La jeune reine, qui aimait passionnément Louis XIV, fut accablée de douleur. Elle put d'autant moins douter de son malheur que le délaissement dans lequel elle était plongée était de nature à ne pas lui inspirer une grande confiance dans la fidélité de son époux [1].

A défaut d'avertissement officieux, le cœur de la femme abandonnée n'aurait pas manqué de l'avertir. Il arrivait, en effet, que Marie-Thérèse, en maintes occasions, se plaignait à la reine-mère des infidélités du roi et versait, en sa présence, d'abondantes larmes. A l'époque de sa seconde grossesse, un jour que Mlle de La Vallière passait par sa chambre pour aller souper chez la comtesse de Soissons, elle fit signe à Mme de Motteville et lui dit en espagnol ; « *Esta Donzella con los arcade de diamante, es esta que el rey quire!* (Cette fille qui a des pendants d'oreilles de diamants, c'est celle que le roi aime !) [2]

La feinte, au surplus, n'aurait pu se prolonger indéfiniment. Les allées et venues du roi dans l'appartement de Madame et ses assiduités près de La Vallière avaient pris un tel caractère, que le doute n'était plus permis. On commençait à savoir, à la cour, le nom de celle qui était l'objet de l'amour secret du roi et pour laquelle on avait organisé tant de divertissements et de spectacles. Madame qui, selon certains chroniqueurs, avait d'abord pris pour son propre compte les fréquentes visites du roi dans son appartement, fit éclater son indignation et sa colère. Elle fit part de ses

[1] *Mémoires du marquis de la Fare*, édition de 1775, p 57.
[2] Mme de Motteville, *Mémoires*, édit. de 1724, t. V, p. 281.

observations aux deux reines, qui firent une scène violente à M[lle] de La Vallière. Deux jours après, cette dernière alla se renfermer dans le couvent des Bénédictines de Saint-Cloud. Ce jour-là était précisément un jour de sermon, et le roi, qui y assistait, ne porta qu'une attention distraite aux paroles du prédicateur, car il cherchait partout La Vallière. Après le sermon, le roi donna audience aux ambassadeurs d'Espagne; plusieurs personnes de marque assistaient à la réception et, parmi elles, le duc de Saint-Aignan et le marquis de Sourdis, qui s'entretenaient ensemble, à voix basse. Tout d'un coup, Saint-Aignan, étonné de ce que venait de lui dire Sourdis, s'écria assez haut : « Quoi! La Vallière en religion! » Le roi, qui n'avait entendu que le nom, tourna la tête vers eux tout ému et demanda : « Qu'est-ce ? dites moi. » Saint Aignan lui répondit que La Vallière était entrée en religion. Heureusement les ambassadeurs étaient expédiés, car, dans le transport où le roi se trouvait, il n'aurait été retenu par aucune considération. Il commanda qu'on lui apprêtât un carosse, et, sans l'attendre, il monta aussitôt à cheval et, enveloppé d'un grand manteau gris qui lui cachait une partie du visage, il partit dans la direction de Saint-Cloud. Il alla droit au couvent des Bénédictines. Tout d'abord, il ne put entrer et il ne put même parler à la tourière ; mais après avoir essuyé quelques refus, il parvint à voir la supérieure. Quelques instants après, La Vallière vint à la grille. « Ah ! lui dit le roi, vous avez peu de soin de la vie de ceux qui vous aiment. » Elle voulut lui répondre ; mais l'émotion l'empêcha de prononcer une seule parole ; elle ne put que verser des larmes. Elle monta dans le carosse que le roi avait fait venir, et comme elle lui faisait observer que cet éclat allait lui occasionner de nouvelles scènes : « Non, madame, reprit Louis XIV, je suis roi, dieu merci, et je le ferai connaître à ceux qui auront l'insolence de vous déplaire. » A partir de ce moment, toute feinte disparut, et aucune retenue ne fut gardée. M[lle] de La Vallière fut installée par le roi dans un hôtel splendide, le palais Brion ; les meubles étaient les plus riches que l'on pût voir, et elle en changeait quatre fois l'année. Les femmes de qualité reçurent l'ordre de la suivre, comme une princesse du sang. Elle était devenue la favorite en titre, et les larmes de Marie-Thérèse et les supplications de la reine-mère ne purent empêcher le roi d'afficher, devant toute la cour, le scandale d'une passion qu'il ne savait plus contenir.

Il faut lire, dans les *Mémoires* de madame de Motteville [1], cétte sincère amie d'Anne d'Autriche, le récit de ces scènes d'intérieur, qui éclataient entre la mère-reine et son fils, à l'occasion de ses

[1] T. V, p. 330 et suivantes.

désordres. « Elle lui dit, raconte madame de Motteville, qu'il était trop enivré de sa propre grandeur, qu'il ne donnait point de bornes à ses désirs ou à sa vengeance. Elle lui représenta le péril où il était du côté de son salut et lui dit enfin tout ce qu'elle put pour le faire rentrer en lui-même et pour l'obliger du moins à désirer rompre les chaînes qui le tenaient attaché au plaisir. Il lui répondit cordialement avec des larmes de douleur, qui partaient du fond de son âme, où il y avait encore quelques restes de sa piété passée, qu'il connaissait son mal, qu'il en ressentait quelquefois de la peine et de la honte, qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour se retenir d'offenser Dieu et pour ne se pas s'abandonner à ses passions, mais qu'il était contraint de les avouer ; qu'elles étaient plus fortes que sa raison ; qu'il ne pouvait plus résister à leur violence et qu'il ne se sentait même pas le désir de le faire. » Il lui confessa qu'il avait longtemps disputé contre lui-même, pour ne pas demander aux femmes de qualité de suivre La Vallière ; mais qu'enfin il avait résolu que cela serait, parce qu'elle le désirait et qu'elle le priait de ne s'y pas opposer. La reine-mère lui ayant reproché d'avoir chassé de sa cour le duc et la duchesse de Navailles, parce que la vertueuse duchesse avait eu le courage de prendre au sérieux sa charge de surveillante des filles d'honneur, et avait refusé de faciliter les amours du roi, celui-ci répondit qu'il ne pouvait pas plus se vaincre sur cela que sur le reste et qu'il voulait se venger du mari et de la femme [1].

Voilà donc Mlle de La Vallière établie en favorite avec rang à la cour ; mais ce n'était pas suffisant encore. Il fallait, pour plaire au roi, que les reines la reçussent chez elles. Un jour, pendant l'hiver ou le printemps de 1664, la reine étant malade à Vincennes; le roi lui annonça La Vallière, qui joua chez la reine-mère avec le roi, Monsieur et Madame. La reine ne sortit pas de sa chambre; elle fut avertie de la présence de Mlle de La Vallière et elle envoya immédiatement prévenir Anne d'Autriche qui, pour ne pas assister à une telle réunion, passa la soirée dans son oratoire [2].

Pendant que la reine-mère protestait ainsi contre ce scandale, les courtisans, croyant qu'elle avait consenti à recevoir chez elle la maîtresse de son fils, applaudissaient à sa sagesse. Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, s'entretenant avec Mme de Motteville, lui disait en poussant une exclamation de joie : « Voyez-vous, madame, la reine-mère a fait une action admirable d'avoir voulu recevoir La Vallière. Voilà le tour d'une très-habile femme et d'une

[1] Mme de Motteville.
[2] Id.

très-bonne politique, mais elle est si faible que nous ne pouvons espérer qu'elle soutienne son action, comme elle le devrait. » Et Montausier, l'homme qui, selon certains écrivains, aurait fourni à Molière le type du *Misanthrope*, s'écriait à peu près dans le même temps : « Ah! vraiment! la reine-mère est bien plaisante d'avoir trouvé mauvais que Mme de Brancas ait eu de la complaisance pour le roi, en faisant compagnie à Mme de La Vallière! Si elle était habile et sage, elle devrait être bien aise que le roi fût amoureux de Mlle de Brancas; car, étant la fille d'un homme qui est à elle et son premier domestique, lui, sa femme et sa fille lui rendraient de bons offices auprès du roi [1]. » Voilà ce qu'étaient devenus le sens moral et la dignité humaine, à la cour, au milieu du grand siècle! Anne d'Autriche passait pour sage et elle était félicitée, parce qu'on croyait, qu'au mépris de la morale et des convenances, elle avait consenti à recevoir chez elle la maîtresse de son fils! Elle était, au contraire, réputée peu habile et peu politique, parce qu'il lui avait répugné d'abaisser, en elle, le caractère auguste de la mère, en prêtant la main à de pareils désordres. C'était là, comme on dit aujourd'hui, un signe des temps. La cour de Louis XIV se modelait sur l'Olympe antique, et le Jupiter de la monarchie, débarrassé des Titans de la féodalité, dont la Fronde avait été le dernier combat, transformait en loi toutes ses volontés et voyait autour de lui les courtisans et les poëtes prêts à flatter et à diviniser ses passions.

Louis XIV avait beau s'abriter derrière le désir de Mlle de La Vallière, quand il l'environnait d'un éclat presque royal; cet éclat importunait les yeux de celle qui avait dû garder une certaine retenue jusque dans sa faute [2]. Mme de Sévigné, dans une de ses lettres à Mme de Grignan, la compare à la violette qui se cache dans l'herbe, en disant qu'elle était honteuse d'être mère et d'être duchesse. Charlotte-Elisabeth de Bavière, seconde femme de Philippe d'Orléans, parle de sa modestie et de son caractère vertueux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au lieu d'afficher son déshonneur, comme la plupart des favorites, elle faisait pour le cacher les imprudences les plus graves. Lorsqu'elle fit ses premières couches à Vincennes, en 1666, elle envoya chercher une sage-femme, du nom de Baucher. Madame étant passée dans sa chambre pour aller à la messe, elle dit à la sage-femme qu'elle voulait être accouchée avant que madame ne fût de retour. C'est ce qui arriva en effet [3]. Le même

[1] Mme de Motteville.
[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. V, 251 et suivantes.
[3] *Mémoires,* édit. de 1788, p. 107.

soir, il y avait réception à la cour, et Mlle de la Vallière y veilla jusqu'à minuit en toilette de bal [1].

Mlle de La Vallière oublia, dans une circonstance restée célèbre et qu'ont notée les écrivains du temps, la retenue dont nous venons de parler. C'était en 1667, pendant la guerre de Flandre. La reine était partie avec toute la cour pour aller rejoindre le roi à l'armée. Voulant, la première, approcher de son époux, Marie-Thérèse avait défendu aux officiers de son escorte de laisser passer qui que ce fût, afin que personne ne pût voir le roi avant elle-même; mais cette défense fût audacieusement méconnue. Mlle de La Vallière étant arrivée sur une hauteur, crut deviner le lieu où se trouvait Louis XIV. Elle fit alors passer son carrosse à travers champs pour arriver avant la reine. Marie-Thérèse en fut profondément blessée. Elle fut, dit Mlle de Montpensier, tentée de l'envoyer arrêter et elle se mit dans une effroyable colère. Mais elle finit par se calmer, ses amis lui ayant donné le conseil de dévorer l'outrage en silence, pour éviter de plus grands malheurs. « Voilà, dit M. Sainte-Beuve, ce que la modeste La Vallière s'était permis en vue de toute la Cour, tant il est vrai que les plus timides ne le sont plus, quand leurs passions sont une fois déchaînées. N'a-t-elle donc pas eu raison plus tard de dire, en s'accusant dans ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, que sa gloire et son ambition avaient été comme des chevaux furieux qui entraînaient son âme dans le précipice? Cette phrase a paru trop forte pour être de Mme de La Vallière. J'en crois voir ici la justification [2] ».

La naissance d'une fille, connue sous le nom de Mlle de Blois, vint encore resserrer les liens qui unissaient au roi Mlle de La Vallière. Environ une année après, elle accoucha d'un fils, qui devint le comte de Vermandois, amiral de France : ces deux enfants furent légitimés par ordonnances royales enregistrées au parlement de Paris.

Mlle de Blois et le comte de Vermandois furent confiés aux soins de Mme Colbert, femme du surintendant des finances. Mme de La Vallière eut encore deux autres enfants qui ne vécurent pas. Sa santé en fut profondément ébranlée; dans une crise elle faillit mourir et resta presque percluse d'un côté. Bien que le roi, dans cette circonstance, eût manifesté la plus grande tendresse pour elle, ces sentiments n'en devaient pas moins s'altérer. La passion de Louis XIV allait s'affaiblir, puis s'éteindre. Déjà l'astre de Mme de Montespan paraissait à l'horizon.

[1] *Causeries du lundi*, article La Vallière.
[2] *Ibid.*

Françoise Athénaïs de Rochechouart, duchesse de Montespan, dame d'honneur de la reine, avait depuis quelque temps attiré les regards de Louis XIV. D'une beauté accomplie et d'un esprit brillant, elle avait pris part aux divertissements donnés par le roi en l'honneur de La Vallière et elle avait dansé dans les ballets que Benserade composait pour la cour. Habile, ambitieuse et affectant des dehors austères, elle avait trompé la reine par l'apparence de la piété et elle avait réussi même à s'insinuer dans l'intimité de Mlle de La Vallière. Elle avait blâmé tout haut la conduite de la favorite, quand, emportée par la passion qui la dominait, celle-ci allait dans les camps, à la cour, chercher le roi sous les yeux de la reine. Après avoir dit, en parlant de La Vallière : « Dieu me garde d'être la maîtresse du roi ! Si j'étais assez malheureuse pour cela, je n'oserais pas me présenter devant la reine [1], » Mme de Montespan, bravant la colère d'un époux justement irrité, se laissa enlever avec fracas par Louis XIV, et joua à la cour, pendant plus de vingt années, le rôle de favorite orgueilleuse et triomphante.

Pour Mlle de La Vallière, l'heure de l'ivresse était passée et le désenchantement allait venir. Après avoir cruellement blessé la reine en lui faisant sentir tout l'éclat d'une faveur dont elle aurait dû pressentir l'éphémère durée, elle se vit délaissée, à son tour, pour une rivale qui, la veille encore, était son amie.

[1] *Lettre* de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, du 12 février 1671.

A. Giraud,
Ancien député.

La suite prochainement.

VÉRA

Si notre Pétersbourg est joli les jours de grande gelée, alors que les arbres sont poudrés à frimas et qu'un beau soleil fait étinceler les clochers dorés, on doit convenir qu'il n'est pas beau, les soirs d'automne, quand il pleut à verse et que les réverbères se mirent à grand'peine dans les ruisseaux grossis jusqu'à occuper la moitié de la rue.

Je faisais, en pataugeant, ces réflexions mélancoliques, lorsque l'idée me vint que notre ville de district était encore beaucoup moins attrayante en cette saison : les rues défoncées, avec leurs petits trottoirs en bois qui semblent surnager au-dessus d'une débacle universelle, si bien qu'on est presque étonné de les sentir solides en mettant le pied dessus; les charrettes échouées dans la boue à la porte des cabarets; l'éclairage absent...

— Décidément j'aime encore mieux Pétersbourg, même en octobre, même la nuit!

J'étais de mauvaise humeur, cependant : j'avais perdu ma soirée.

— Beau malheur! me direz-vous.

Sans doute, cela m'arrivait plus d'une fois par semaine; mais quand on est venu à Pétersbourg pour s'amuser, quand on s'est accoutumé à exiger de la destinée qu'elle vous envoie tous les jours quelque plaisir, on se prend à murmurer pour une soirée ennuyeuse.

— Que suis-je venu faire dans cette galère! me dis-je avec un mouvement d'humeur. Comme si je n'étais pas mieux là-bas, dans mon bien, où je n'avais rien à faire qu'à me chauffer le dos, soit au poële, soit au soleil...

C'était justement là que le bât me blessait : je m'étais ennuyé de n'avoir rien à faire, et poussé par un beau désir d'être utile à mes semblables, je m'étais embarqué un jour sur un bateau de la compagnie « Volga », et j'étais arrivé à Pétersbourg pour entrer au service, — comme on dit chez nous, — dans l'administration; ce qui n'équivaut pas du tout à rendre des services à qui que ce soit.

Sur la foi de nos romanciers, de nos économistes, etc., je m'étais figuré que la société éplorée, « manquant de bras pour la servir », appelait à son aide toutes les têtes intelligentes du pays. Comme je ne suis pas par trop bête et que j'ai fait des études à peu près suffisantes, grâce à mon gouverneur, qui par le plus grand des hasards se trouvait être un homme capable, je m'étais dit que je rendrais service aux autres et à moi-même, en cherchant à mettre mes faibles moyens à la disposition de mon pays.

Malgré mes vingt-six ans, je venais bien de ma province!

Le premier chef d'administration auquel je m'adressai, après m'avoir écouté avec un sourire qui ne me plut pas outre mesure, me dit tranquillement :

— Nos bureaux regorgent de demandes semblables, mon jeune monsieur ; nous avons plus de trente postulants pour chaque place déjà occupée; — quant aux vacances, c'est par milliers que les suppliques se présentent.

— Mais la Russie manque d'intelligences dévouées! m'écriai-je, le cœur plein d'une noble indignation, comment se fait-il...?

— Ah! voilà... me dit le fonctionnaire avec le même sourire, tout le monde veut entrer au service, mais une fois qu'on y est, personne ne veut rien faire. Cependant, ajouta-t-il, depuis que nous avons diminué les appointements, nous commençons à avoir des gens capables.

Là-dessus, il me congédia...

Depuis, j'avais fini par comprendre : j'étais moins généreux, plus sceptique qu'en disant adieu à mon joli domaine, mais j'avais acquis des idées pratiques... J'hésitais néanmoins : fallait-il retourner dans ma province pour y chasser pendant l'hiver et y bâiller pendant l'été, — ou bien tenter encore le sort?

Avec tout cela, il pleuvait à flots, et pas un seul *isvostchik*...

— Je finirai par arriver à la perspective Nevsky, et là, je trouverai bien un drochki! me dis-je avec la philosophie d'un homme si complètement trempé, qu'il lui devient impossible de se mouiller davantage. J'avais un parapluie, — mais uniquement par respect humain, pour les domestiques : ce petit meuble me gêne encore plus à la main que sous le bras, et je m'étais bien gardé de l'ouvrir.

Je suivais une des grandes artères de la ville, la Mestchanskaïa, où les belles maisons habitées par des gens honnêtes coudoient d'ignobles cabarets... A vingt pas devant moi, sous une marquise éclairée par la lueur du réverbère voisin, une forme noire encapuchonnée se dessina : autant que j'en pouvais juger, c'était une jeune femme. Elle jeta autour d'elle un coup d'œil rapide, et cria d'une voix sonore et bien timbrée : *Isvostchik!*

Le cri s'éteignit dans un redoublement de pluie. Elle fit un petit mouvement d'épaules, releva ses jupes d'un geste vif et gracieux, et se mit en marche du côté de la Perspective, avec un air résolu, — sans le moindre parapluie.

Cette jeune femme et moi, nous nous trouvions pour le moment les seuls habitants de la rue visibles à l'œil nu. En passant, je regardai la maison d'où la promeneuse était sortie : maison ni bien ni mal; des boutiques fermées au rez-de-chaussée, — il était presque onze heures, — un bon escalier; pas de suisse... Cela ne disait rien...

— Par ce temps abominable, pensai-je, et sans parapluie! Est-elle seulement jolie?

Là-dessus, j'ouvris mon incommode fardeau, qui m'éclaboussa en pleine figure en déployant ses plis collés par l'eau du ciel, — et je doublai le pas pour atteindre la courageuse petite personne.

Elle marchait très-bien, ma foi, et j'eus quelque peine à la rejoindre. Elle était jeune, très-certainement : son pas avait cette élasticité moelleuse qui se perd vite sous un ciel inclément. Au milieu des flaques qui envahissaient les trottoirs, elle avait littéralement l'air d'un poisson dans l'eau. Décidément, cette ondine m'intriguait. Si seulement elle avait tourné la tête!

En passant sous un réverbère, elle s'arrêta, se retourna, embrassa la rue d'un regard, et, jugeant inutile d'appeler encore un véhicule évidemment absent, elle releva de nouveau ses jupes d'un petit coup de main sec et nerveux, et reprit son chemin du même pas.

— Elle doit être jolie, me dis-je, — allons!

Je la rejoignis en deux grandes enjambées, non sans m'envoyer de l'eau jusqu'à la nuque, et je lui dis d'une voix irrésistible :

— Il pleut bien fort. Ne voudriez-vous pas accepter la moitié de mon parapluie?

La promeneuse se retourna, me regarda bien en face, et me répondit tranquillement :

— Non, merci, monsieur, c'est inutile; je suis déjà assez mouillée...

En effet le parapluie, avancé à moitié seulement, versait un torrent d'eau sur la petite écharpe de soie qui couvrait sa tête, et quelle tête! Un visage doux et frais, comme en ont nos jeunes filles russes quand elles se mêlent d'être jolies, avec ce teint d'un coloris invraisemblable rehaussé par le froid qui en avivait le blanc et le rose.

Je me sentis immédiatement décidé à l'accompagner jusqu'au bout du monde.

— Cependant, lui dis-je en m'approchant davantage, mademoiselle, ne me refusez pas, au moins jusqu'à un abri prochain : ce vent qui nous chasse les gouttes au visage...

— Je vous remercie, monsieur, dit-elle d'une voix plus sèche, mais avec une intonation qui trahissait l'envie de rire. C'est inutile.

— Permettez-moi au moins de marcher auprès de vous!

— Je ne puis pas vous en empêcher, répondit-elle en regardant la rue déserte.

Nous passions en ce moment le long de la place de Kazan, où l'éclairage se faisait rare.

— Il est dangereux de sortir seule à cette heure, dis-je avec la politesse la plus exquise : n'avez-vous pas peur?

— Je n'ai jamais peur, répondit-elle d'un ton décidé.

— Jamais?...

La conversation était engagée, il s'agissait de la soutenir.

— Jamais? repris-je. Pas même des impertinents?

— Je n'en ai pas encore rencontré, répondit-elle sérieusement.

Je me sentis un peu décontenancé, mais il fallait parler...

— Veuillez accepter mon bras, dis-je assez bêtement.

— Non, merci, monsieur, cela me gênerait pour marcher, et puis, vous êtes tout mouillé.

Elle avait raison, cette petite personne. Son profil était très-joli, sous l'eau qui la frappait en pleine figure sans la faire sourciller.

— Vous sortez souvent seule, le soir? lui dis-je.

— Jamais..., répondit-elle encore.

Ses réponses n'étaient pas variées.

— Mais aujourd'hui?

— Aujourd'hui, il n'y avait personne pour me reconduire.

Je me dis que je serais un imbécile de la croire sur parole.

— En effet, jolie comme vous l'êtes... (Il fallait bien avancer un peu dans l'entretien, que diable!)

— Je ne suis pas jolie, répondit-elle le plus gravement du monde en tournant vers moi son adorable visage.

Ses yeux pétillaient de malice. Elle s'amusait à mes dépens, positivement!

— Quelle effrontée, pensai-je : allons donc!

J'allais dire quelque sottise; je la regardai encore, et je ne sais pourquoi les paroles s'arrêtèrent sur mes lèvres. Ses yeux avaient pris une expression sévère et profonde qui me frappa.

— Voici la Perspective, me dit ma compagne. Auriez-vous, monsieur, la bonté d'appeler un isvostchik?

Enchanté de la voir demander quelque chose, je m'égosillai de toute la force de mes poumons. Après quelques appels infructueux, je vis arriver des profondeurs de l'ombre deux ou trois drochkis, qui se livraient à une course au clocher pour nous atteindre.

— Nous pouvons choisir, dis-je galamment à ma compagne.

— Lequel est le meilleur? répondit-elle sérieusement, la tête un peu penchée de côté, en examinant les rosses pantelantes.

— Celui-ci, fis-je d'un air connaisseur, en indiquant un petit cheval de race suédoise, trapu, vigoureux, mais admirablement laid.

— Je vous remercie, monsieur, dit-elle en s'élançant d'un bond sur le fragile véhicule, sans se servir de ma main étendue.

Avant que le siége du drochki chancelant eût retrouvé son aplomb et qu'embarrassé de mon parapluie j'eusse pu faire un mouvement :

— Tout droit, et très-vite! dit-elle au cocher, en lui montrant une pièce d'argent.

Le maudit animal partit comme une flèche, emportant sous le déluge mon ondine qui me salua d'une inclination gracieuse et d'un second : « Je vous remercie, monsieur, » nettement accentué.

L'équipage découvert roulait en plein dans l'eau sur le pavé de bois : un rire argentin m'arriva porté sur les ondes sonores, — l'eau est très-bon conducteur.

Ma promeneuse s'amusait certainement de tout son cœur. J'avais envie de me fâcher, j'éclatai de rire moi-même, à la sotte figure que je faisais, mon parapluie à la main, entre deux cochers qui se disputaient ma personne. Je ris peut-être un peu plus haut que je n'en avais envie, — et un doux rire lointain m'arriva en réponse, illusion ou réalité.

— Allons, me dis-je, il était écrit que je perdrais ma soirée. Je m'en vais souper.

J'allais souper chez Borrel, je me donnai une indigestion, et je fus deux jours sans avaler autre chose que du thé. Après quoi, le temps se mit à la neige et je repris mon genre de vie accoutumé.

D'ordinaire, en arrivant à Pétersbourg, nos hobereaux de province se casent dans un petit cercle par lequel ils jurent, et qui les englue si bien, qu'au bout de trois semaines ils savent par cœur l'histoire de cinquante personnes étroitement liées, et n'ont plus idée ni souci du reste du monde jusqu'à la saison prochaine. J'étais plus éclectique dans mes goûts : j'allais un peu partout, cherchant une société complétement à mon gré, et ne la trouvant pas, comme de raison, attendu que le meilleur de nous est enchanté de lui-même, de ses habitudes, de ses manies, et trouve parfaitement ridicule ce qui se fait chez les autres.

Grâce à cette manière de vivre, j'étais allé à de grandes soirées chez les puissants de la terre, — où j'avais entendu abîmer le prochain à mots couverts, — et chez de braves gens de la petite noblesse, — où j'avais entendu abîmer un prochain analogue avec un peu plus de franchise et non moins de malice. Je préférais cette

seconde société à la première, en vertu du proverbe qui dit : « Mieux vaut être le premier au village… »

Parmi ces maisons, il y en avait une où j'allais rarement, car elle était située au bout du monde, et c'était bien dommage, car on s'y amusait royalement et le souper y était toujours exquis. Le traînage ayant toutefois rapproché les distances et mon indisposition m'ayant ouvert l'appétit par suite de mon jeûne forcé, je me rendis un soir chez Mme Brédine, qui recevait tous les jeudis.

On y dansait avec l'air affairé et convaincu des maisons où l'on s'amuse, où la dernière figure du quadrille est une affaire capitale et où certaines gens, grâce à leur réputation de *dirigeur*, se font bien recevoir sans qu'on leur demande aucune autre espèce de mérite.

Il y avait ce jour-là une demi-douzaine de jeunes personnes, très-jolies en vérité. Je me fis présenter, et je choisis une danseuse au hasard.

Quand nous fûmes assis, pendant les évolutions de la contredanse, je regardai ma partenaire, et je m'aperçus qu'elle avait un air fort sérieux. Les yeux baissés, elle examinait soigneusement son éventail; mais aussitôt que je cessais de la regarder, je sentais son regard sur moi, et en relevant les yeux, je ne trouvais plus rien, qu'un air très-posé, des joues un peu plus roses que de raison, peut-être, et une fossette, au coin de la joue, agitée par un imperceptible frémissement nerveux.

Cela m'intriguait. Je commençai une de ces conversations stéréotypes des salles de bal. Ma danseuse me répondait à voix basse, sans me regarder… Cette timidité n'était pas naturelle, car l'instant d'avant, je l'avais vue causer avec animation au milieu d'un groupe. L'envie me prit d'éclaircir ce mystère, et, pour la faire parler, je me servis d'un moyen très-usé, mais toujours bon.

— Il me semble que j'ai déjà eu le plaisir de vous rencontrer quelque part, lui dis-je.

La jeune fille ne leva pas les yeux, mais le frémissement de sa fossette devint plus prononcé. Après un très-court silence, elle répondit :

— C'est bien possible.

— Sortez-vous beaucoup? demandai-je avec une certaine curiosité.

— Non…, cela dépend, répliqua-t-elle.

— Comment, cela dépend?

— Mais oui, dit-elle en se tournant vers moi et en me regardant franchement, cela dépend des circonstances et de l'occasion.

— Je vous ai certainement vue! répétai-je, mais sincèrement, cette fois : car je me rappelai soudain ce sourire et ce regard sans pouvoir les rattacher à un souvenir distinct.

— Je crois que oui, répondit-elle en souriant finement.

Ce sourire ne fut qu'un éclair : son visage reprit immédiatement une expression réservée. Mais la fossette tremblait toujours.

— Où donc?

Je nommai vingt maisons sans obtenir de réponse affirmative. J'allais lui demander de nommer elle-même les personnes chez lesquelles nous nous étions rencontrés, lorsque la contredanse finit. Ma danseuse me fit un salut compassé et disparut dans un fouillis inextricable de blanches épaules, de mousselines et de nœuds de ruban. J'allai droit à la maîtresse de maison.

— Avec qui viens-je de danser? lui demandai-je.

— Je n'en sais rien, répondit-elle en riant; je vous ai présenté.

— Est-ce qu'on entend jamais les noms, lors d'une présentation?

— Faites-moi le portrait de votre inconnue...

— Des cheveux bruns, un teint de lys et de roses, des yeux bleus rieurs, l'air très-sérieux, une jolie bouche, et une fossette, oh! une fossette?

— Une seule?

— Oui, mais qui en vaut dix. Tenez, la voilà qui passe.

Mme Brédine suivit mon regard.

— Si c'est une fossette qui vous a charmé, Véra Téplof en est l'heureuse propriétaire. Elle en a ensorcelé d'autres que vous.

— Vraiment?

— Oui; Véra est une malicieuse petite fée, qui ne rit pas souvent tout haut; mais c'est la plus rieuse des mortelles, et sa fossette trahit ses gaietés intérieures. Si vous avez remarqué ce petit signe, c'est qu'elle se moquait de vous, soyez en sûr.

— C'est consolant! répliquai-je, piqué. Elle me connaît depuis dix minutes et elle se moque de moi? Joli caractère!

— Charmant, en effet! reprit Mme Brédine en continuant à rire; — elle se moquait aussi de moi, je n'avais pas de chance, — vous en serez amoureux avant huit jours.

— Qui est-elle?

— La fille d'un pauvre *tchinovnik*, un employé inférieur sans fortune et sans avenir. La mère a été gouvernante chez ma tante; c'est une bonne femme. Ces braves gens se sentent peu faits pour la société; mais il faut bien que la jeune fille s'amuse, et on me l'envoie les jeudis. Je l'aime beaucoup, je vous en préviens : si vous tenez à mes bonnes grâces, soyez gentil avec elle.

— Entendre, c'est obéir, répondis-je en m'éloignant.

J'avais à peine quitté Mme Brédine que Mlle Véra s'approcha d'elle. Quel est ce monsieur? disaient ses regards et son attitude.

— Un jeune homme comme il faut, répondit la charitable hôtesse à mi-voix ; mais je n'étais pas bien loin.

— Ah ! fit Véra en me regardant gravement de la tête aux pieds, je suis bien aise de le savoir.

Là-dessus, elle retourna dans un groupe de jeunes filles.

— Je connais ce profil, me disais-je à part moi. Au théâtre peut-être...

Je m'approchai du groupe : un éclat de rire doux et musical me cloua sur place. En un instant, je revis la rue déserte, mon parapluie, le *drochki* noyé dans l'eau jusqu'à mi-roues...

— C'est elle ! me dis-je.

Véra se tournait en ce moment de mon côté, et son regard plein de malice rencontra mes yeux probablement effarés. Elle éclata de rire une seconde fois, et le groupe fit écho.

— L'abominable petite fille ! me dis-je. Une coureuse qui se promène avec des jeunes gens inconnus, à onze heures du soir, et qui se fait recevoir dans une maison honnête ! L'effrontée !

J'oubliais que jusqu'ici, les inconnus, c'était moi tout seul, et qu'elle ne m'avait pas précisément choisi pour compagnon de route.

— Je vais la confondre, me dis-je résolûment. Et j'allai l'inviter pour la mazurka.

La confondre, pourquoi ? Quel mal m'avait-elle fait ?...

Oui, mais pourquoi s'amusait-elle à mes dépens ? C'était très-désagréable, et cela méritait un léger châtiment.

La mazurka une fois en train, je m'adressai délibérément à M[lle] Véra :

— Maintenant, je sais où je vous ai vue ! lui dis-je.

Elle rit franchement, cette fois, de tout son cœur, jusqu'à en faire disparaître son frais minois dans son mouchoir de batiste.

J'étais très-mécontent.

Elle finit par me dire :

— Vous m'avez reconnue?

— En vous entendant rire.

— Oui, c'est un vilain défaut, mais je ne puis m'en corriger.

Et la voilà partie de plus belle. J'avais envie de la battre ! Heureusement on l'enleva pour une figure ; j'eus le temps de me calmer un peu et de préparer une méchanceté bien acérée.

— Vous arrive-t-il souvent de pareilles histoires? lui dis-je quand elle revint à côté de moi.

— Jamais ! répondit-elle gravement. (Toujours ce jamais !) — Et à vous ?

Je ne m'attendais pas à voir mon arme se retourner contre moi.

— A moi ? à moi, cela ne fait rien, je suis un homme.

— Oui, mais voyez la différence, dit-elle très-sérieusement à en juger par sa mine, vous êtes un homme, et vous portez un parapluie; je suis une femme, et je m'en passe.

Et là-dessus, le rire mélodieux de reprendre. J'avais donc été bien ridicule?... J'étais si fort en colère, que je me sentis calmé tout à coup.

— J'étais donc bien ridicule? lui répétai-je tout haut, avec assez de mauvaise grâce.

— Ridicule? Non! dit Véra, tout à coup sérieuse, mais pour tout de bon; la fossette avait disparu. Mais bien amusant, oh! bien amusant! Pensez donc! Cela ne m'était jamais arrivé! On n'a pas deux fois de pareilles aventures dans la vie.

— Et vous n'avez pas eu peur?

— Je n'ai jamais peur, répondit Véra en souriant, cette fois, à ce qu'il me parut, avec beaucoup de charme.

— Mais si j'avais été... Je cherchai un mot... désagréable?

— Que pouvais-je y faire? répondit la jeune fille avec une nuance de tristesse. Ce jour-là, il fallait déranger des gens malades ou donner de l'inquiétude à mes parents; j'étais allée chez ma sœur en plein jour, il faisait beau, mon beau-frère avait promis de me reconduire; il est médecin, on est venu le chercher... il fallait bien rentrer.

— C'était la première fois qu'il vous arrivait de sortir seule?

— Si tard, oui, dans la journée, non. Nous ne sommes pas assez riches pour que j'aie toujours une servante pendue à mon manteau.

— Je vous ai effrayée! Je vous en demande pardon.

— Non, dit Véra en me regardant avec une certaine expression de confiance. J'ai bien vu tout de suite que vous étiez un homme comme il faut, et...

— Eh bien?

— Je me suis dit que je pourrais en rencontrer d'autres qui seraient moins comme il faut, et qu'alors, je vous demande pardon, monsieur, acheva-t-elle en rougissant, j'aimais mieux être protégée par vous jusqu'au drochki, que d'aller toute seule au risque d'être attaquée par un voleur.

— Alors, repris-je tout à fait rasséréné, je vous ai protégée sans le savoir?

— Certainement, répondit-elle.

— Et vos parents? n'ont-ils pas été effrayés de vous voir rentrer seule, si tard, par ce temps?

— Oh! le temps!... Je ne crains pas l'eau, répliqua-t-elle en souriant, et j'ai dit à mes parents que vous m'aviez conduite jusqu'à l'*isvostchik*.

— Comment, vous leur avez raconté?...

— Naturellement!

— Et vous leur avez dit qu'un impertinent...

— Mais non; je leur ai raconté qu'un monsieur très-poli m'avait offert son parapluie, qu'il m'avait trouvé un drochki, et que j'étais arrivée sans encombre.

J'étais tout à fait réconcilié avec ma danseuse : sa fossette ne m'effrayait plus. Je la quittai enchanté du dénoûment de mon aventure, et je ne sais comment il se fit que je ne manquai plus un seul des jeudis de Mme Brédine.

C'était une étrange personne que Mlle Téplof, et au bout de deux mois je n'étais pas encore bien fixé sur son compte. Etait-ce une fieffée coquette ou simplement une enfant malicieuse et naïve à la fois? Fallait-il l'adorer ou me méfier d'elle?

Malgré les explications toutes simples, toutes naturelles, qu'elle m'avait données, l'étrangeté de notre première entrevue m'avait laissé des doutes.

— Pour une jeune fille qui se trouve seule dans la rue pour la première fois, elle avait l'air bien à son aise! me disais-je.

Mais elle avait toujours l'air à son aise, et je commençais à croire qu'en effet, comme elle me l'avait dit, elle n'avait jamais peur. Cela ne me plaisait pas beaucoup : j'aime assez qu'une femme soit timide.

Malgré nos moustaches, nous ne sommes pas toujours intrépides, nous autres hommes, et quand il nous arrive, d'avoir peur, non, mais d'éprouver un léger sentiment d'appréhension, il ne peut pas être agréable de s'entendre déclarer par une fillette de dix-huit ans qu'elle n'a jamais peur. Si, transgressant les lois de son sexe, une femme se permet d'avoir une supériorité morale sur quelqu'un de nous, elle devrait au moins avoir la modestie de la cacher soigneusement; car c'est le seul moyen de se la faire pardonner.

Malgré cela, nous étions devenus très-bons amis. Mais, en dépit de la prédiction de Mme Brédine, je n'étais pas amoureux de Mlle Véra. Amoureux! je n'en sais rien, à dire vrai; je ne l'aimais pas comme à dix-neuf ans j'avais aimé ma cousine Hélène, avant qu'elle n'épousât le prince S., plus beau, plus riche, plus âgé que moi. Je n'étais pas amoureux, certainement, car je n'adressais pas d'apostrophes à la lune ni au plafond; mais si par hasard Véra n'étais pas là quand j'entrais, le jeudi soir, chez Mme Brédine, je me sentais le cœur serré, jusqu'à ce que les yeux brillants et la fossette se montrassent sur le seuil de la porte. J'étais bien auprès d'elle, quand nous dansions ensemble : j'aurais voulu que la contredanse fût éternelle; et cependant, de temps à autre, je me disais : Serge, mon ami, il me semble que tu es entrain de faire des bêtises;

puisque tu n'arrives pas à te caser, il serait temps de partir pour tes terres !

Et je restais.

Je ne peux pas m'expliquer comment il se fit que je me laissai présenter par Véra chez ses parents.

Il n'est pas rare, dans une classe moyenne de la société russe, que les parents permettent à leur fille de leur présenter des jeunes gens dont elles ont fait la connaissance dans des maisons amies. Je ne me serais jamais prévalu, de mon propre chef, de cette liberté d'allures; mais M[lle] Téplof m'ayant dit un soir : C'est demain l'anniversaire de ma naissance; venez me féliciter et prendre une tasse de chocolat chez nous ! il m'eût été bien difficile de me soustraire à cette invitation.

Ce que je comprends moins c'est qu'après ce jour-là, j'y retournai, et j'y retournai souvent.

M. et M[me] Téplof s'étaient mariés dans leur seconde jeunesse, et Véra était leur unique enfant. C'étaient deux bons vieillards, pas bien fins, mais de vraies natures russes, hospitalières, superstitieuses, le cœur sur la main et les saints du calendrier toujours sur les lèvres.

Cet intérieur modeste, très-modeste me plaisait par contraste; tout y était franc, simple, sans prétentions; et Véra, dans ce cadre un peu obscur, gagnait cent pour cent en fraîcheur et en grâce.

Ces braves gens se prirent d'affection pour moi et me comblèrent de prévenances. Evidemment Véra ne leur avait pas répété ma phrase : Jolie comme vous l'êtes... Autrement, l'accueil eût été moins aimable.

Au lieu de me laisser choyer tout bonnement, je me disais de temps en temps : On voit en moi un promis pour la demoiselle; tenons-nous sur nos gardes ! Et j'espaçais mes visites, et puis j'y retournais fasciné par l'irrésistible rire de Véra, qui me faisait l'effet d'un talisman. Elle était la vivante incarnation de la joie, et, si maussade que fut ma disposition d'esprit quand j'entrais chez elle, j'en sortais content de tout le monde et de moi-même.

Nous étions arrivés aux plus belles gelées de l'hiver; M[me] Brédine avait organisé deux ou trois parties de traîneaux fort bien réussies, et, pour en finir avec la « folle semaine, » elle nous donna une grande soirée, le dernier samedi du carnaval. Jamais on ne s'était tant amusé ! Malheureusement le maître de la maison avait une si forte migraine, qu'il disparut au milieu de la soirée en nous disant de ne pas faire attention à lui, et de continuer à sauter. On continua en effet, et de plus belle.

Quiconque n'a pas vécu en Russie ne peut se faire une idée de

la rage frénétique avec laquelle nous nous amusions durant ces folles journées. On voit bien que nous aurons le temps de faire pénitence pendant nos sept semaines de carême! La somme de péchés qui s'amasse sur nos consciences ne veut vraiment pas moins qu'un repentir si prolongé pour nous permettre d'apparaître le jour de Pâques, purs comme de blanches colombes. Aussi, quelles indigestions on se donne à manger du veau et du jambon, lorsque la pénitence est terminée!

Vers minuit, Mme Brédine me prit à part.

— Etes-vous un galant chevalier? me dit-elle en souriant.

— Je l'espère, répondis-je avec toute la suffisance désirable.

— Vous êtes un honnête homme, par-dessus le marché, ajouta-t-elle plus gravement. Je vais vous confier une mission d'honneur. Aurez-vous la bonté, la soirée finie, de reconduire chez elle Mlle Téplof? Mes gens sont tous plus ou moins ivres..., que voulez-vous, c'est de tradition dans notre sainte Russie; je n'ose confier cette enfant à personne. Mon mari, qui avait promis de se charger d'elle, est trop souffrant pour sortir; elle ne veut pas entendre parler de passer la nuit ici, de peur de causer de l'inquiétude à ses parents...

— Il n'est pas besoin de si longues explications, répondis-je; je suis prêt à reconduire Mlle Téplof où il lui plaira.

Vers deux heures du matin, après le souper, les groupes s'éclaircissaient; Véra s'approcha de moi et me dit timidement :

— Quand vous voudrez, monsieur.

Nous partîmes. Les traîneaux ne manquaient pas, cette fois; et, bien enveloppés dans nos fourrures, nous serrant l'un contre l'autre sans nous en apercevoir, nous nous mîmes à glisser rapidement sur la neige durcie qni scintillait à la lueur des réverbères comme une poussière de diamants.

Il faisait bien douze à quinze degrés de froid; mais l'atmosphère était si calme, qu'on n'éprouvait aucune impression pénible. L'air condensé donnait à nos poumons une recrudescence de plénitude et de vie, et nous causions joyeusement de choses et d'autres.

Animés encore par le souvenir du bal, nous avions une expansion quelque peu fébrile; nous nous sentions dans cette disposition d'esprit où l'idée d'aller dormir semble absurde, où l'on continuerait indéfiniment à causer, à rire, à souper même jusqu'à ces lueurs du matin qui vous font paraître la vie si laide, les gens si maussades et la couche où l'on se retourne sans pouvoir dormir, plus désobligeante que tout le reste.

Véra me parlait de son enfance, d'un été passé en province, chez sa grand'mère, des longues soirées lumineuses, du soleil brillant

jusqu'à neuf heures du soir, derrière le bois de sapins, plein de grosses fraises parfumées...

— J'aime la campagne! dit-elle tout à coup. Que vous êtes heureux d'habiter la province! Pétersbourg m'ennuie...

— Pourquoi donc?

— Je ne sais pas; il m'ennuie. J'aurais voulu demeurer à la campagne, avoir un jardin, des lilas, beaucoup de lilas, au bord d'une rivière...

Véra rêveuse et sentimentale! Cette idée me sembla si originale, que j'en exprimai ma surprise à la jeune fille. Elle se mit à rire, de son rire charmant, communicatif; involontairement, je me rappelai notre première entrevue; et un doute coupable, absurde, me saisit au cœur...

— Elle a l'air bien à son aise pour une jeune fille reconduite chez elle par un jeune homme, à trois heures du matin!

Et je ne trouvai plus rien à dire.

Nous gardions le silence depuis quelques instants, lorsque, à un brusque détour du chemin, nous vîmes devant nous l'horizon embrasé; des lueurs plus vives se détachaient par instants sur la rougeur générale et semblaient lécher le ciel.

— Un incendie! s'écria Véra.

— Pas bien loin, dit notre cocher.

— Où penses-tu que ce soit? lui demandai-je.

— A la barrière de Narva, peut-être ; pas loin, bien sûr, répondit-il.

— Voici les pompes! dit Véra, en tournant la tête à un tintement de clochettes.

En effet, un lourd cavalier, lancé à fond de train, nous dépassait en ce moment. A quelques centaines de pas derrière lui, suivaient les pompes, enlevées par leurs puissants attelages aux harnais étincelants. Les troïkas échevelées passèrent devant nous comme l'éclair; les casques de cuivre des pompiers reflétaient la sinistre lueur qui augmentait à chaque instant. Quelques chiens aboyèrent; puis le silence se fit autour de nous, et on n'entendit plus que le bruit des clochettes retentissantes qui peu à peu se perdait au loin.

Notre cocher se retourna vers nous :

— Faut-il vous mener voir l'incendie? fit-il avec empressement.

— Allons! criâmes-nous tous les deux, d'une seule voix.

Le cocher fouetta son cheval, et nous volâmes sur la neige, colorée en rose par le reflet toujours croissant.

Plus nous avancions, moins la neige était tassée sous les fers des traîneaux; les maisons se faisaient rares; des bouquets d'arbres

couverts de givre, des clôtures commençaient à dessiner la route. C'était plus loin que notre cocher ne l'avait supposé.

Nous allions au hasard, guidés par l'immense foyer, et nous avions fini par désespérer de l'atteindre, lorsque, après avoir franchi un ou deux ponts et tourné au hasard une demi-douzaine de coins, nous trouvâmes le passage barré par les équipages des pompes: Une haute muraille se dressait devant nous, derrière laquelle on entendait un bruït confus, des cris, des appels, le rugissement continu des flammes, et, dominant tout, une voix nette et impérieuse qui donnait des ordres.

— Il faut aller à pied, dis-je à Véra.

Nous descendîmes de traîneau. Elle saisit ma main, et, chancelant, trébuchant à l'envi dans la neige épaisse, nous tournâmes le coin du mur. Un spectacle grandiose s'offrit à nous.

Une immense savonnerie, isolée au milieu des cultures, brûlait de toutes parts avec un ensemble parfait. Le feu avait probablement pris dans un amas de matières inflammables placé près du fourneau principal; la haute cheminée de briques, droite au milieu du désastre, envoyait dans l'air une gerbe de flammes qu'on devait apercevoir à une distance énorme. Les bâtiments adjacents flambaient par toutes les fenêtres; les pompes lançaient au milieu du foyer leur jet strident, enveloppé d'une blanche aigrette de vapeur. De temps en temps une poutre brûlante noircissait sous leur effort; puis la flamme l'embrassait avec une nouvelle violence, l'eau s'envolait en vapeur épaisse et grisâtre, et les pans de murs s'écroulaient les uns après les autres.

L'édifice était bien perdu; il ne restait plus qu'à contempler ce spectacle sinistre et splendide. Des centaines de personnes, attirées comme nous par la curiosité, se tenaient sur les talus, sur les murailles, partout, regardant en silence cette magnifique horreur.

Une forme noire se dessina tout à coup sur le toit d'un apentis. Un cri d'effroi s'éleva de toutes les poitrines :

— Il y a encore quelqu'un!

— Ah! c'est affreux! me dit Véra à voix basse en me serrant fortement le bras.

Des échelles furent dressées contre la muraille incandescente; des pompiers essayèrent d'arriver jusqu'au malheureux qui leur tendait ses mains suppliantes. Trois ou quatre fois, on le crut sauvé; toujours une langue de feu, sortant brusquement d'une crevasse nouvelle, forçait les libérateurs à reculer. Un silence complet s'était fait sur la plaine; on n'entendait que le bruit des flammes.

— On ne peut pas! cria de loin une voix épuisée.

— Courage, enfants! répondit une autre voix, celle du souverain,

arrivé des premiers comme toujours sur le lieu du désastre : on peut tout ce qu'on veut !

A cette parole, dix échelles s'appliquèrent aux parois calcinées, et, après une lutte horrible avec le feu, un pompier, héros obscur, rapporta dans ses bras un homme évanoui, qu'il déposa à terre.

En ce moment, la cheminée s'écroula avec un bruit formidable, faisant rejaillir jusqu'à nous une pluie d'étincelles, d'esquilles enflammées et même de pierres brûlantes. L'incendie jeta une vive lueur, la dernière ; un rouge sombre et uniforme s'étendit sur la ruine.

— C'est fini, me dit Véra, allons !

Sa voix me parut singulière. Je la regardai : ses dents claquaient, elle tremblait de la tête aux pieds.

— Qu'avez-vous? lui dis-je effrayé.

— Je me sens mal, répondit-elle; j'ai froid. Allons vite à la maison.

Retrouver notre traîneau ne fut pas une petite affaire. Enfin nous vînmes à bout de nous dépêtrer de la confusion qui nous entourait, et, stimulé par un vigoureux pourboire, notre cocher nous ramena bientôt au cœur de la cité.

Véra grelottait toujours. Elle s'efforçait de rire; mais son rire contraint me faisait peine ; à toutes mes questions, elle répondait seulement :

— J'ai froid, très-froid.

— Mauvaise idée que nous avons eue, dis-je affligé du résultat de cette aventureuse excursion.

— Non, au contraire, dit Véra, d'une voix à peine sensible ; c'était très-beau... Avec vous, c'est si bon !

J'étais sous une étrange influence; surexcités par la chaleur du bal, le froid de l'air environnant et cette scène terrible à laquelle nous venions d'assister, mes nerfs gouvernaient ma volonté. J'étais dans cet état, hélas! qui ne le connaît? où l'on parle coûte que coûte, où l'on ne peut retenir les paroles sur les lèvres, quitte à se repentir toute sa vie de les avoir prononcées.

— Avec moi, est-ce meilleur qu'avec un autre? demandai-je.

— Avec un autre? répondit Véra; je n'ai jamais été nulle part avec un autre ; mais je suis bien partout avec vous...

Elle continuait à se plaindre du froid. En passant devant ma maison, une idée folle me traversa l'esprit.

— C'est ici que je demeure, dis-je à Véra ; voulez-vous entrer pour prendre une tasse de thé.

Elle me regarda avec étonnement, puis une charmante expression de joie brilla dans ses yeux. Elle sourit doucement et répondit :

— Aujourd'hui, non ; avec mon père, quand vous voudrez.

Avec son père ! J'avais bien affaire de son père ! J'étais de mauvaise humeur. Je ne dis plus rien jusqu'à la demeure de Véra.

Je la remis entre les mains de leur unique servante et je rentrai chez moi, très-fatigué, très-agité et très-mécontent. Quelle espèce de rôle jouais-je au monde? Pas celui d'un homme qui sait bien ce qu'il veut, à coup sûr ! Et j'en enrageais.

— Est-ce que je l'aime? me dis-je vingt fois pendant le reste de la nuit.

— Oui ! me répondait ma conscience fouillée dans ses secrets détours. — Non ! me disaient l'amour-propre, le respect humain, l'intérêt, et mille autres voix qui font toujours majorité quand il s'agit de voter contre le vrai et le juste.

— Mais si elle m'aime?... me disais-je. — Ce n'est pas ma faute ! répondait l'orgueil. Je ne puis pourtant pas l'épouser ! Si encore j'étais sûr que... Que quoi ?... Qu'elle n'en a pas aimé un autre avant moi ! m'écriai-je enfin, poussé à bout par cette lutte intérieure. Une jeune fille qui sort seule, elle a avoué elle-même qu'elle sort seule le jour... et la nuit ?... qui va voir un incendie à trois heures du matin avec un jeune homme... Quelle femme serait-ce ?... Impossible !... Et d'ailleurs, je ne l'aime pas ! Non, je ne l'aime pas ! Je sais ce que je ressens, peut-être !

Oui, peut-être...

A mon réveil, je me trouvai extraordinairement ferme dans ma résolution. J'étais décidé à ne pas aimer Véra, à l'épouser, encore bien moins ! La plus simple politesse exigeait toutefois que j'allasse m'informer de sa santé, le jour même. Je n'en avais guère envie, mais il le fallait. Sur les deux heures, martyr du devoir, je sonnai donc à la porte de Mme Téplof.

Je trouvai la jeune fille dans le salon, à demi étendue sur l'inévitable canapé vert, pièce fondamentale de tout mobilier vraiment russe. Son père et sa mère étaient sortis ; nous étions seuls.

Cela ne me fit pas plaisir. J'avais eu l'intention bien arrêtée de ne faire qu'une cérémonieuse apparition, et voilà qu'il me faudrait rester au moins une demi-heure ! Cependant en voyant la figure de Véra, je ne pus retenir un mouvement de pitié, tant elle me parut souffrante et changée.

— Qu'avez-vous, Véra Ivanovna ? lui dis-je en m'avançant vers elle.

— Je ne sais pas, répondit-elle avec un frisson ; je crois que c'est la fièvre.

— Vous avez pris froid hier !

— Oui ; mais cela ne fait rien, cela passera avec quelques jours de repos.

Ses lèvres tremblaient visiblement ; elle avait peine à parler.

— Vous devriez être au lit, dis-je presque malgré moi : pourquoi restez-vous debout?

— Je voulais vous voir; j'étais sûre que vous viendriez, dit-elle en rougissant subitement, rougeur fugitive qui disparut en la laissant pâle comme un marbre.

— Comment cela?

— Mais... après hier... c'était bien naturel...

Elle parlait difficilement. Etait-ce la fièvre ou une émotion intérieure qui l'agitait ainsi?

— Vos parents ont tort, après une nuit semblable, de ne pas envoyer chercher un médecin; je le leur dirai.

— Ne leur dites rien! interrompit Véra avec effroi : ils ne savent pas..., ils seraient mécontents !

Terrible petite fille! Elle gardait donc des secrets pour elle toute seule? Elle m'avait fait accueillir dans la maison, après ma conduite au moins imprudente lors de notre première rencontre, et voilà qu'elle faisait mystère de notre promenade! Avait-elle l'habitude de ces cachotteries?

Plus perplexe que jamais, et sérieusement contrarié, cette fois, d'une réticence qui pouvait avoir pour moi des conséquences graves si on venait à en avoir connaissance, je lui demandai d'un ton presque sévère :

— Pourquoi voulez-vous garder le secret ?

— Pour n'être pas grondée d'avoir été si loin, si tard, en toilette de bal! Ils m'aiment bien, mes pauvres parents! S'ils savaient comment j'ai pris froid, ils n'auraient plus de repos !

Cette explication paraissait sincère; était-elle vraie? Le doute, plus que jamais, me mordit au cœur. Pourtant, en regardant la pauvre jeune fille, je me sentis ému.

— Je suis désolé, Véra Ivanovna, qu'un pareil accident vous soit arrivé par ma faute.

— Du tout! interrompit-elle; c'est la mienne!

— La nôtre, soit! dis-je sans réfléchir; mais je suis plus âgé que vous, j'aurais dû prévoir...

Le visage de Véra s'illumina.

— Comme c'est gentil à vous de me gronder, dit-elle en m'interrompant avec un accent câlin dans la voix. On dit que je suis indocile, ce n'est pas vrai, grondez-moi tant que vous voudrez, vous verrez!

La situation devenait intolérable; je résolus d'y couper court.

— Malheureusement, dis-je d'un air glacial, je ne pourrai pas vous procurer ce divertissement bien longtemps; je pars prochainement pour mes terres.

— Vous partez? dit Véra en se levant toute droite, et fixant sur moi de grands yeux effarés.

— Oui, mademoiselle.

— Pourquoi?

Une idée infernale me traversa l'esprit.

— On m'attend, dis-je en détournant les yeux.

Le regard de Véra me faisait mal.

— Qui cela? Vos parents?

Je souffrais un martyre incroyable; j'aurais voulu me fuir moi-même. Dans l'impossibilité d'échapper à ma conscience, je me brouillai définitivement avec elle, et un mensonge affreux, cruel, inutile, sortit de mes lèvres, au moment où Véra répétait sa question d'une voie pleine d'angoisse.

— Ma femme! répondis-je en regardant ma victime en face.

Son visage se décomposa horriblement; ses yeux lancèrent une vive étincelle, puis s'éteignirent tout comme l'incendie avait fait, la veille, en jetant le dernier soupir; la main qu'elle avait étendue vers mon bras tomba inerte à son côté; elle me regardait comme si elle n'avait pas compris. J'aurais voulu être en Chine.

— Vous êtes marié? dit-elle à voix basse.

— Oui.

— Vous êtes marié!... Je ne savais pas! fit-elle du ton d'un enfant pris en faute, et qui cherche à s'excuser. Je ne savais pas, monsieur Serge! répéta-t-elle d'une voix suppliante, pleine de larmes.

Je sentis un désir presque irrésistible de la prendre dans mes bras, de la bercer sur mon cœur, et de lui dire: « Je mens! Je t'aime, je n'aime que toi!... » Le silence qu'elle avait gardé au sujet de notre expédition nocturne me revint à la mémoire, et mon cœur se raidit contre lui-même.

— Je reviendrai vous voir, mademoiselle Véra, lui dis-je en me levant; je vous conseille vivement de voir un médecin; vous n'êtes pas bien.

Elle me reconduisit sans rien dire jusqu'à la porte du salon. Arrivée sur le seuil :

— Je vous jure, Serge Pavlovitch, que je ne savais pas..., dit-elle, la voix brisée. Adieu!

Elle employa ce mot qui en russe signifie à la fois « adieu » et « pardon. » Je lui tendis la main; elle y mit la sienne, inerte et glacée. La porte se referma sur moi; j'entendis tomber un corps lourd sur le parquet. Je prêtai l'oreille : je crus distinguer un sanglot... J'allais rentrer; Mme Téplof se montra.

— Votre fille est très-malade, lui dis-je; je vous conseille d'envoyer chercher un médecin sans perdre de temps.

Elle voulait m'accabler de questions : je disparus.

Je fus quatre jours sans oser retourner dans la famille Téplof. J'éprouvais un sentiment analogue à celui d'un homme qui craindrait d'en avoir tué un autre sans le vouloir. Enfin, dévoré d'inquiétude et de remords, je me rendis, le jeudi soir, chez Mme Brédine. Nous étions en carême : elle était seule.

— Eh bien ! vous savez ? me dit-elle en me voyant entrer, la pauvre Véra Téplof !

— Quoi ? demandai-je, pendant qu'une sueur froide me perlait à la racine des cheveux.

— Elle est bien malade ; à vrai dire, elle se meurt. Il paraît qu'elle a pris froid en revenant de chez nous, l'autre jour... Oh ! je ne vous blâme pas ! interrompit-elle, se méprenant sur le sens de mon mouvement ; naturellement, vous ne pouviez pas l'empêcher d'avoir chaud en dansant et de prendre froid après.

— Qu'a-t-elle ? demandai-je d'une voix étranglée.

Il me semblait que mes paroles n'avaient plus de son.

Mme Brédine me regarda avec étonnement.

— Une fièvre cérébrale, à ce qu'il paraît.

— Je ne veux pas qu'elle meure ! m'écriai-je, perdant tout-à-fait la tête. Je l'aime ! Véra, Véra ! Seigneur Dieu ! sauvez-la... ma vie est à elle !

Mme Brédine continuait à me regarder sans comprendre.

— Je l'aime ! répétai-je... Je veux la voir tout de suite ! Allons chez elle ; venez avec moi.

Mes instances étaient si pressantes, que Mme Brédine se décida à m'accompagner chez les Téplof... Les deux vieux, consternés, ne songèrent même pas à remarquer l'étrangeté de ma visite en ce moment.

Véra était étendue sur le canapé vert transformé en lit.

On l'y avait couchée le jour même où je l'avais vue pour la dernière fois, et la maladie avait pris une telle violence, qu'on n'avait pas pu la transporter ailleurs.

On avait coupé ses beaux cheveux pour lui entourer la tête de morceaux de glace. Elle était immobile sur l'oreiller, la figure très-rouge, amaigrie, allongée, méconnaissable. Elle se tordait les mains avec désespoir et répétait très-vite, d'une voix éteinte et monotone :

— Marié ! Marié ! Marié !... Que lui avais-je fait ?... Marié !... Oh ! que j'ai mal !

Et le cri commencé s'éteignait en une plainte déchirante, qui attirait des larmes dans les yeux, même de la garde-malade, habituée à voir de pareilles souffrances.

— Qui est marié? demanda Mme Brédine à la pauvre mère qui regardait mourir son unique enfant.

— Personne... Je ne sais pas! répondit celle-ci. C'est le délire. Elle est comme cela depuis dimanche soir... Le médecin dit qu'elle est perdue, et qu'elle ne passera pas cette nuit... Ma fille!...

Je regardai un instant cette scène horrible. Après un court silence, Véra, tordant le drap dans ses mains crispées, reprit sa plainte : Marié... marié... marié!...

Je ne pus en supporter davantage et je m'enfuis comme un meurtrier, comme Caïn après qu'il eut tué son frère.

Véra mourut en effet dans la nuit.

Ceci s'est passé il y a dix ans. Depuis j'ai failli deux ou trois fois prendre femme; mais au moment de faire ma demande, j'entends la voix éteinte et brisée de Véra répéter : Marié! Marié!... Et je n'ose pas.

Henry Gréville.

LES TRAMWAYS

HISTORIQUE, SITUATION ACTUELLE ET AVENIR DE CETTE INDUSTRIE[1]

I

« Les rivières sont des chemins qui marchent, » a dit Pascal. Les Yankees, parodiant ce mot célèbre, ont défini les tramways « des trottoirs qui marchent. » Cette métaphore, un peu hardie, donne pourtant une assez juste idée du caractère de ce nouveau mode de locomotion, spécialement, sinon exclusivement approprié aux nécessités croissantes de la circulation urbaine et suburbaine. Il importe en effet, pour répondre à sa destination aujourd'hui principale, que les voitures servant à l'exploitation du tramway soient en quelque sorte rapprochées autant que possible des piétons, d'un accès plus commode que celui de n'importe quel véhicule; » qu'on puisse les atteindre facilement, les quitter de même, et n'être jamais exposé à les attendre longtemps. » Relié par une origine commune aux chemins de fer, le tramway urbain s'en écarte sensiblement dans la pratique. Ce n'est pas, comme on l'a dit avec raison, un diminutif de chemin de fer. Il a un tout autre rôle et répond à des besoins différents. En facilitant l'économie du temps, ce capital qui aujourd'hui ne représente plus de l'argent, mais de l'or, ils servent avec une élasticité et une énergie remarquables les tendances du siècle le plus affairé qui fut jamais.

Les commencements des tramways ont été, comme ceux de la plupart des grandes industries de notre temps, obscurs et laborieux. Contrairement à une opinion généralement accréditée, la conception première de ce système de locomotion paraît être d'origine française. Nous avons déjà eu l'occasion de constater, dans d'autres

[1] *Les Tramways*. Paris, E. Lacroix. — *Rapport sur une mission en Amérique*, par M. Malézieux, ingénieur. — *Note sur les Tramways de Francfort, Bruxelles, Lille et Genève*, par M. Vandal, etc., etc.

travaux de vulgarisation scientifique, que l'initiative de la plupart des grandes inventions modernes est due à des Français. C'est le blésois Papin qui a trouvé l'emploi de la vapeur comme force motrice, le lyonnais Ampère celui de l'électricité, le provençal Philippe de Girard la filature mécanique du lin, le champenois Le Bon l'éclairage au gaz, le girondin Latour du Moulin le touage à vapeur, le bourguignon Niepce et le parisien Daguerre la photographie, etc. *Gallia artifex!* En revanche, il faut bien reconnaître aussi que cette liste d'hommes de talent et parfois de génie, n'est guère qu'un long martyrologe. La plupart de ces grandes découvertes furent plus nuisibles qu'utiles à leurs inventeurs, et la France a été presque toujours la dernière à en comprendre la portée, à en recueillir le fruit. Cette anomalie s'explique par l'étrange amalgame de qualités et de défauts inhérents à notre caractère national, et qui semblent être la condition ou la résultante les uns des autres; par cette mobilité incessante, cette inconsistance organique en quelque sorte, qui s'allient chez nous aux facultés les plus heureuses. De plus, les bouleversements politiques, si favorables, comme on sait, au progrès moral, ne le sont guère au progrès scientifique et industriel, et nous sommes loin d'avoir regagné le temps qu'ils nous ont fait perdre.

Ce fut, dit-on, vers 1730, qu'un nommé Beaumont, appartenant à une famille française réfugiée, établit dans les environs de Newcastle, pour le service des houillères du Northumberland, une « fabrique de chemins, » composés d'une double suite de planches étroites et épaisses, ou madriers joints bout à bout, placés un peu en saillie au-dessus du sol, et assujettis par des étais. Dans ces madriers était pratiquées des rainures longitudinales, correspondant à un rebord en saillie, ménagé au milieu de la circonférence extérieure des roues. Cet emboîtement avait pour but d'empêcher la déviation des véhicules; c'était déjà, en principe, le système de *rails* présentement en usage sur les chemins de fer, auquel on a fini par revenir[1].

La conception de ces chemins en bois, d'où dérivent le railway et le tramway modernes, naquit en quelque sorte de la nécessité de plus en plus impérieuse d'économiser les frais de traction; cette nécessité se faisait sentir particulièrement dans les houillères anglaises dont l'exploitation augmentait chaque jour, par suite du développement de l'industrie des « machines à feu. » D'ailleurs la plupart de ces houillères se trouvaient au milieu de marécages, où les charrois étaient singulièrement pénibles et dispendieux. Aussi les che-

[1] D'après une tradition douteuse, un premier essai de ce genre avait déjà eu lieu en Angleterre vers le milieu du dix-septième siècle, mais sans succès.

mins de bois » donnèrent d'excellents résultats. Un seul cheval suffisait pour y traîner, et en bien moins de temps, des charges triples de celles qui auraient exigé deux ou trois chevaux sur les routes ordinaires.

Ces chemins, dont l'emploi permanent ou accidentel se propagea insensiblement en Angleterre, puis sur le continent, dans les localités où l'on éprouvait le plus grand besoin d'économiser sur la traction, ont été le point de départ des études sur les frottements, qui ont joué un rôle si important dans l'établissement des chemins de fer. C'est ainsi qu'on fut graduellement amené à garnir de métal le bois qui se détériorait promptement; puis, pour éviter l'obstruction des rails creux, à intervertir leurs fonctions et celles des roues, en donnant au rail la forme d'une barre saillante, dans laquelle s'enchâssait la roue évidée à l'intérieur. En 1767, on commença à substituer pour la fabrication des rails, la fonte au bois, qui se détériorait trop promptement, et en 1805, le fer à la fonte.

Cependant les premiers essais d'application de la vapeur à la locomotion par terre commençaient à se produire, mais en dehors des railways à traction de chevaux. La curieuse charrette à vapeur de l'ingénieur français Cugnot (1769), qu'on peut voir à Paris au conservatoire des Arts-et-Métiers, le modèle de voiture à vapeur construit par Watt en 1785, et qui ne fut jamais exécuté en grand, celle d'Evans à Philadelphie (1804), étaient des ébauches de locomotives *routières*, aspirant à marcher sur les chemins ordinaires; problème qui, malgré de récentes et ingénieuses tentatives, n'est pas encore résolu aujourd'hui [1].

L'année 1804 est la date mémorable du premier essai d'emploi d'une machine à feu roulante ou locomotive sur des rails. Ce fut en cette année qu'une machine rudimentaire de ce genre, construite par les ingénieurs Trewitick et Vivian circula sur le railway du Marthyn Tydwil, dans le pays de Galles.

« La locomotion sur les routes par l'action de la vapeur ne devait réussir que grâce à l'adoption de ce système de voie, précédemment appliqué au transport des matériaux dans les mines de houille. Ces chemins à ornières, puis à bandes saillantes, d'abord en bois, puis en fer, diminuaient considérablement la résistance au roulement [1]. »

[1] On peut voir dans l'intéressant traité de M. Guillemin sur la *vapeur* (Hachette), la description des principales locomotives routières (p. 225 et suiv.). Ces divers systèmes ont toujours plus ou moins l'inconvénient de dégrader promptement les chemins, mais on étudie présentement leur appropriation à l'établissement sur les grandes routes de tramways ruraux à traction mécanique (V. ci-après).

[2] A. Guillemin, p. 230.

Toutefois, cette application d'un si grand avenir fut retardée pendant plusieurs années par un obstacle d'abord regardé comme insurmontable. Comme ces premières voitures étaient assez légères, leurs roues motrices, tournant rapidement sur les rails, glissaient sans avancer ou *patinaient*, suivant l'expression technique. Après avoir essayé inutilement divers moyens pour vaincre cette difficulté pratique, on reconnut « que l'adhérence de la locomotive sur les rails pouvait s'obtenir en donnant à la machine un poids suffisamment considérable, pourvu qu'on fît supporter cette pression à l'essieu des roues motrices. » Ce fut alors que le célèbre Stephenson construisit sa première machine (1814), dans laquelle l'adhérence de toutes les roues était réalisée et utilisée, grâce à la solidarité des essieux, obtenue au moyen d'une chaîne sans fin. A partir de ce moment le problème de la locomotion sur les voies ferrées à l'aide de voitures mues par la vapeur, était résolu en principe. Il ne le fut toutefois complétement que plusieurs années après, par suite de deux perfectionnements décisifs qui augmentèrent dans une proportion énorme la force propulsive des machines ; la chaudière tubulaire de notre compatriote Séguin, et l'application du jet de la vapeur au tirage, dont la première idée paraît appartenir à Stephenson.

« Marc Séguin, Stephenson, tels sont en résumé les deux noms en qui se personnifie la révolution économique, mécanique et industrielle par laquelle les chemins de fer, jusqu'alors exclusivement employés dans les exploitations minières, sont devenus les plus importantes voies de circulation universelle [1]. » Ces deux améliorations capitales se complétaient l'une par l'autre. D'une part, en effet, l'augmentation de la surface de chauffe, résultant de la substitution d'un grand nombre de tubes au tube unique des chaudières primitives, accélérait et multipliait la production de la vapeur. De l'autre, le foyer était maintenu incessamment dans l'état d'activité nécessaire pour suffire à cette production, grâce au tirage énergique que renouvelait chaque jet de vapeur s'échappant par la cheminée après avoir agi sur le piston. La première machine

[1] Guillemin, 236. Sans diminuer le mérite de Séguin comme inventeur, nous croyons devoir rappeler ce que nous avons eu déjà l'occasion de dire dans une Etude sur Philippe de Girard, publiée il y a quelques années. Il résulte des documents qui nous ont été communiqués par la famille de Girard, que cet illustre ingénieur aurait fait usage, dès 1817, d'une chaudière tubulaire, dans un bateau construit à Vienne (Autriche). Mais Girard, alors éloigné de la France, où il ne revint que longtemps après pour y mourir, ne donna pas suite à cette invention, et rien ne prouve que Séguin en ait eu connaissance. C'est ainsi que Lavoisier et Priestley avaient découvert l'oxygène chacun de leur côté, sans qu'on puisse y soupçonner ni l'un ni l'autre de plagiat.(V. *Deux inventeurs célèbres* (Hachette), p. 61.

où ces deux perfectionnements aient été appliqués à la fois, est *la Fusée*, prototype de toutes les locomotives employées aujourd'hui. D'après Perdonnet, l'historien classique des chemins de fer, la surface de chauffe qui, dans les premières locomotives à un seul tube, n'était que de 3^{m}82, était déjà portée à 12^{m}80, c'est-à-dire à près du quadruple dans *la Fusée*, par l'emploi du nouveau système tubulaire. Aussi elle vaporisait 850 kilogrammes d'eau par heure au lieu de 450 seulement, maximum obtenu jusque-là; la vitesse était portée de 10 kilomètres à 15, et néanmoins la dépense de combustible pour le transport d'une même charge à une même distance était réduite de plus de moitié. Ces résultats ont été bien dépassés depuis, mais seulement par suite des perfectionnements de détails apportés dans l'emploi des deux inventions combinées de Séguin et de Stephenson ; — de même que les progrès récents et merveilleux de la photographie, photoglyptie, photographie instantanée, photochromie, ont pour base les travaux primitifs de Niepce et de Daguerre [1].

Cette prise de possession définitive, éclatante, des rails par la locomotive, semblait annuler radicalement les espérances qu'on avait pu fonder sur la possibilité d'étendre au transport des voyageurs, sur les grandes routes ordinaires, les avantages économiques des anciens railways industriels à traction de chevaux. Cette possibilité avait été entrevue de bonne heure en Angleterre, car on cite un service de voitures publiques circulant sur des rails entre Glocester et Cheltenham (à peu près la distance de Paris à Versailles), créé en 1821. La tentative n'eut aucun succès; à quoi bon désormais, dit-on bientôt, des chevaux sur des rails, quand on peut y mettre des locomotives? Cette appréciation trop sommaire empêcha pendant plusieurs années l'établissement de petites voies à traction de chevaux.

Mais on devait y être graduellement ramené, par suite de l'accroissement rapide de la population et de la circulation dans les grands centres, du percement de nouvelles communications urbaines et suburbaines et de l'élargissement des anciennes. Toutes ces circonstances réunies ne tardèrent pas à déterminer d'abord l'établissement de services de transports économiques en commun, circulant à intervalles réguliers sur un parcours déterminé, dans les quartiers les plus animés des grandes villes. Puis quand ces véhicules multipliés, surchargés, ne purent plus suffire à leur tâche, un jour vint où l'on se rappela les services rendus par les anciens railways à chevaux des houillères, et l'on reconnut que ces avantages

[1] V. le *Correspondant* des 10 et 25 août 1876.

pouvaient être facilement appropriés à la circulation aux abords et jusque dans l'intérieur de bien des cités importantes. C'est ainsi qu'après un long oubli, la voie ferrée à traction de chevaux a reparu comme instrument perfectionné de locomotion urbaine. L'omnibus n'aura été, en définitive, que le précurseur du tramway. Cette évolution curieuse justifie une fois de plus la remarque profonde de Gœthe, que « le progrès s'accomplit toujours en ligne spirale. »

L'avénement des omnibus réalisait encore une conception d'origine française, celle des carrosses à cinq sous qu'on avait essayé vainement d'établir en 1672, à Paris, et dont la première idée remontait à Pascal. Cette fois, comme bien d'autres inventeurs, il avait vu trop loin d'avance, et eu trop tôt raison[1]. Londres eut ses premiers omnibus en 1820 et Paris les vit renaître en 1828. Leur apparition sur la ligne des boulevards, de la Madeleine à la Bastille, fit événement. Pendant assez longtemps, les excursions en omnibus furent à la mode dans la plus haute société ; on reconnut même plus d'une fois des princes et des princesses dans ces voitures démocratiques. Celui qui écrit ses lignes se rappelle avoir vu, peu de temps après la révolution de juillet, le duc Pasquier dans un des omnibus de la ligne qui a pour point de départ la grille du Luxembourg derrière l'Odéon. Le noble pair, en montant dans cet omnibus, s'était amusé à payer d'avance au conducteur le prix de la voiture entière. Renfoncé dans son coin, il riait aux larmes des figures agréablement surprises et des conjectures de ceux dont le conducteur refusait les six sous ; — fait inouï et probablement unique dans les fastes des omnibus et des tramways.

Le grand succès de ces premiers omnibus détermina l'établissement de plusieurs entreprises du même genre ; les uns faisaient directement concurrence aux omnibus proprement dits sur les mêmes lignes, comme les voitures dites *Dames Blanches* sur les boulevards : les autres (*Favorites*, *Béarnaises*, *Tricycles*[2], etc.), exploitè-

[1] Voir, au sujet des *Carrosses à cinq sous* du dix-septième siècle, la curieuse brochure publiée par la Société des Bibliophiles français. Le tarif des nouveaux carrosses économiques parisiens du dix-neuvième siècle, était aussi d'abord de vingt-cinq centimes seulement, mais il fut bientôt porté à trente, chiffre auquel il est toujours resté depuis. Les premiers omnibus avaient dix-huit places d'intérieur, trois chevaux de front ; on ne tarda pas à abandonner cet attelage incommode, pour revenir au système ordinaire, et à réduire le nombre des places à seize. Le système des impériales ne fut adopté que bien plus tard.

[2] Ces voitures, comme l'indique leur nom, n'avaient que trois roues, la roue unique de devant était placée au milieu de l'avant-train. Cette innovation, ayant donné lieu à plusieurs accidents, fut bien vite abandonnée ; et les tricycles eurent quatre roues comme les autres voitures.

rent des lignes différentes. Après bien des péripéties dont nous n'avons pas à suivre l'histoire, ces entreprises, dont plusieurs avaient prospéré, se sont fusionnées en 1855 avec celle des omnibus en une seule et puissante compagnie, dite aujourd'hui Société générale des Omnibus. En vertu de traités conclus avec la ville de Paris en 1854 et 1860, cette Société est investie, jusqu'en 1910, « du droit exclusif de faire circuler, avec faculté de stationnement sur la voie publique, les voitures dites omnibus, employées au transport en commun des personnes, dans l'enceinte de Paris, et entre Paris et les communes de Courbevoie et Vincennes[1]. »

Ce monopole, toutefois, n'était concédé qu'avec certaines restrictions, dont la plus importante concernait l'établissement éventuel de voies ferrées que le gouvernement se réservait la faculté d'autoriser. Cette réserve, formulée en juin 1860, était évidemment inspirée par des démarches fort actives, faites précisément à la même époque auprès du gouvernement, pour établir dans Paris des lignes de tramways semblables à celles qui fonctionnaient déjà avec succès depuis plusieurs années aux États-Unis, et de celles qui, à leur imitation, venaient d'être établies à Londres et à Liverpool.

II

C'est en effet aux Américains qu'appartient l'initiative de ce progrès plus sérieux qu'on ne pense, l'appropriation du railway aux besoins de la locomotion urbaine. On comprend que cette idée ait été proposée et accueillie d'abord dans des villes telles que New-York, Boston, Philadelphie, où le chiffre de la population s'accroissait dans des proportions plus fortes qu'en aucun endroit du monde ; et qui, de plus, offraient des facilités d'installation exceptionnelles par la symétrie et la largeur considérable de leurs rues, justement qualifiées d'*avenues*. Elles ne se distinguent, comme on sait, que par leurs numéros d'ordre, ce qui est foncièrement démocratique, mais

[1] Dans la suite de ce travail, nous serons forcé de blâmer, au point de vue de l'intérêt public, les tendances par trop conservatrices de cette société célèbre. Mais il est juste aussi de rappeler que, grâce aux traditions de prudence et d'économie qui se perpétuent dans son administration, la compagnie des omnibus, comptera bientôt cinquante années de durée et de prospérité croissante. Son histoire pourrait être proposée comme modèle pour la conduite des grandes entreprises industrielles ; et sa fortune si brillante ne peut manquer de s'accroître encore, si elle ne tarde pas plus longtemps, par excès de prudence, à se prêter aux exigences des temps nouveaux.

incommode et dangereux parfois pour les gens insuffisamment positifs et sujets à brouiller les chiffres[1].

Aussi la construction des premiers railways à traction de chevaux, dans ce paradis du monde des affaires, remonte à 1832. A cette date, l'innovation était prématurée ; aussi son début ne fut rien moins qu'heureux. Elle souleva des hostilités si violentes, que plusieurs ordonnances de police défendirent à ces premiers entrepreneurs d'omnibus sur rails d'obstruer la voïe publique. Il faut dire aussi qu'ils prêtaient largement le flanc à la critique, par la forme grossière et incommode des véhicules, aussi bien que par la structure défectueuse des premiers rails. « Ceux-ci consistaient en simples bandes de fer méplat, disposées en relief sur des dalles de pierre. Ce système, qui mettait le rail en saillie sur une surface très-dure, avait le double inconvénient de secouer horriblement les voyageurs et d'entraver la circulation. C'était méconnaître une des conditions essentielles du tramway; celle d'emprunter une portion de la voie publique sans l'accaparer exclusivement. Si, dans l'intervalle du passage des véhicules, l'installation matérielle de ces voies ferrées empêche ou gêne la circulation des autres voitures, ce n'est plus le tramway véritable ; c'est un railway ordinaire en rupture de ban.

Mais, aux États-Unis, on ne se décourage pas d'un premier échec, ni même de plusieurs, pour peu que l'entreprise offre quelque chance de succès définitif. Les vaincus se relèvent quand ils en ont la force, et retournent à la charge; sinon ils sont remplacés par de nouveaux assaillants qui leur passent sur le corps. On retrouve, dans ces mêlées industrielles, le même égoïsme implacable que dans les conflits militaires. On a bien autre chose à faire, vraiment, que de s'apitoyer sur les vaincus. La sensibilité constitue une perte de temps, de capital par conséquent : *times is money !*

La dureté des voies dallées, la forme vicieuse du rail avaient été au début les principales causes d'insuccès. On s'appliqua à corriger ces défauts en faisant retour au type primitif des voies de service

[1] On a dernièrement raconté la terrible aventure de Rachel dans son voyage triomphal et funèbre d'Amérique : *Morituram salutabant!* Un soir, à New-York, elle était sortie en voiture, emportant tous ses diamants qu'elle voulait montrer à une famille française qui l'attendait pour dîner. Ayant indiqué par mégarde au cocher un numéro d'avenue inexact, elle fut conduite, après un trajet interminable, dans une région ultra-démocratique, à un bouge de l'apparence la plus sinistre. Ce ne fut qu'après de longues évolutions dans des quartiers perdus qu'elle arriva, demi-morte de froid et d'angoisse, à sa véritable destination. Cette émotion hâta sensiblement les progrès de la terrible maladie qui la força, peu de jours après, d'abandonner la scène et bientôt l'entraîna au tombeau.

des houillères. On refit les voies en bois; dans ce bois étaient creusées des rainures où venait s'emboîter la partie saillante de la jante du véhicule, tandis que le reste posait sur des bandes plates de fer, ajustées des deux côtés de ces espèces d'ornières. Cette nouvelle disposition n'ayant pas encore donné des résultats assez satisfaisants, on intervertit de nouveau les rôles du véhicule et de la voie, et l'on fit usage, avec plus de succès, d'une seule bande de fer, plate en dessous, et munie en dessus de la saillie nécessaire pour l'emboîtement. Ce système fut appliqué d'abord à Philadelphie, ville qui par la régularité parfaite, la longueur et la largeur considérables de ses nombreuses « avenues », semblait prédestinée au succès d'un tel mode de locomotion. La nouvelle bande de fer formant rail à elle seule, fut appelé *Tram*, et c'est de là qu'est venue la dénomination de *Tramway*, encore que la forme des rails ait passé depuis par de nouvelles péripéties, sur les tramways comme sur les railways [1].

Ce fut en effet à Philadelphie que commença, à partir de 1852. la grande vogue des tramways. Elle s'étendit bientôt à New-York, où leur usage paraît avoir contribué au développement formidable qu'a pris cette ville depuis 1860. Au début, un nombre relativement restreint de véhicules suffisait au service du tramway de la troisième avenue. Aux termes du cahier des charges, qui remonte à 1853, on devait faire partir une voiture toutes les quatre minutes, de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et tous les quarts d'heure seulement ensuite jusqu'à minuit. Aujourd'hui les voitures se succèdent incessamment jour et nuit sur cette ligne, la plus fréquentée du monde entier. Elle occupe, sur une longueur de 13 kilomètres, 250 voitures et 1,600 chevaux. Aux heures où le mouvement de circulation est le plus considérable, les véhicules partent des points extrêmes tous les trois quarts de minute! C'est l'idéal, l'Eldorado du tramway urbain : le chiffre moyen annuel des voyageurs transportés sur cette ligne bienheureuse entre toutes les lignes est de plus de vingt-cinq millions. Ce détail de statistique suffit pour donner une idée de ce fourmillement des grandes cités américaines, qui dépasse de bien loin tout ce qu'on peut rêver de Ninive, de Babylone, de l'ancienne Rome, au point de vue de l'agglomération et de l'agitation des foules [2].

[1] On trouvera, dans l'excellent traité sur *les Chemins de fer* qui fait partie de la *Bibliothèque des Merveilles* (p. 115 et suiv.), l'explication et les figures des différentes formes de rails les plus usitées aujourd'hui. Ceux d'acier, plus résistants, semblent destinés à prévaloir.

[2] Il y a à New-York vingt lignes de tramways, exploitées chacune par une compagnie différente. Dix-neuf de ces compagnies ont de 25 à 125 voitures;

Quelques hardis spéculateurs, venus du nouveau monde, entreprirent, il y a plus de vingt ans, d'acclimater en Europe, en commençant par l'Angleterre et la France, le nouveau mode de locomotion déjà connu de ce côté de l'Atlantique sous le nom de « chemins de fer américains. » Le premier de ces initiateurs était un Français du nom de Loubat, homme fort intelligent, qui, après avoir réalisé en peu d'années une fortune considérable dans l'exploitation de l'un des principaux hôtels de New-York, revenait en jouir dans sa patrie. Témoin des premiers succès de l'établissement des tramways, il essaya de doter son pays de cette industrie. Ses démarches réussirent d'abord : par un décret du 18 février 1854, il fut autorisé à créer un service d'omnibus à traction de chevaux sur des rails, de Vincennes au rond point de Boulogne et au pont de Sèvres, y compris la traversée entière de Paris par les quais de la rive droite de la Seine. Mais il n'exécuta que la section comprise entre le Louvre et Sèvres, section qui fut ensuite prolongée jusqu'à Versailles. C'est à tort, suivant nous, que l'auteur d'un récent Mémoire sur ce mode de locomotion, conteste à M. Loubat le mérite d'avoir introduit en France le vrai tramway : « 1° parce que les voitures qu'il fit circuler étaient des omnibus à impériales et non des *Cars*, voitures à plates-formes à l'avant et à l'arrière, aujourd'hui usitées ; 2° parce que la durée du trajet de ce service dépasse cinquante minutes, « qu'alors le tramway sort de son rôle, qui se borne exclusivement à la circulation urbaine et suburbaine, et que le chemin de fer proprement dit reprend tous ses avantages [1]. »

D'abord, si réelle que soit la supériorité des nouvelles voitures, on ne saurait faire un grief au concessionnaire du chemin de Sèvres et de Versailles de n'avoir pas employé les *cars* qui alors n'existaient pas encore, ou commençaient à peine en Amérique. Il serait juste, au contraire, de reconnaître que Loubat réalisa à cette époque un progrès assez important dans la locomotion en commun, en profitant de l'allègement que procurait l'emploi des rails, pour introduire le premier en France, si je ne me trompe, le grand modèle anglo-américain d'omnibus à impériale accessible au moyen d'un escalier à rampe, assez sûrement pour les voyageurs peu ingambes, et décemment — ou à peu près — pour les femmes. C'était un progrès relatif considérable sur le système aventureux d'ascension emprunté aux anciennes diligences, qu'on persiste à maintenir pour les omnibus ordinaires, et qui semble plutôt appro-

celle de la troisième avenue en a le double. La ligne la plus fréquentée du monde après celle-là, est celle du *Ring*, à Vienne.

[1] *Les Tramways*, p. 3 et 10.

prié aux évolutions des quadrumanes et des perroquets du Jardin des Plantes. Le type d'impériale à escalier, a été adopté, de préférence aux *cars*, sur les voies ferrées de la nouvelle compagnie du sud de Paris, et sur celles construites par la compagnie des omnibus. Cette préférence peut être mal fondée, mais ces voies ferrées n'en sont pas moins réputées justement des *tramways*.

En second lieu,nous croyons qu'une voie ferrée à traction animale ou même mécanique, empruntant une partie de la voie publique pour relier une grande ville avec ses environs immédiats, demeure un « vrai tramway », son trajet durât-il plus d'une heure, du moment où il conserve le caractère, qui d'ailleurs lui est commun avec l'omnibus ordinaire, d'instrument de circulation empruntant une partie du grand chemin sans le confisquer, et s'arrêtant à volonté sur tout point du parcours. Cette observation est parfaitement applicable au trajet entier de Paris à Sèvres et à Versailles, sur lequel les habitations se succèdent sans interruption. Aussi l'on a vu le chemin américain soutenir la concurrence avec les lignes du chemin de fer de Paris à Versailles, même avant que la *great attraction* des assemblées républicaines eût valu à cette dernière ville un surcroît de visiteurs.

Néanmoins cette entreprise n'avait rapporté à son auteur que des tracasseries, auxquelles il ne peut mettre un terme qu'en traitant avec la Société des Omnibus et la substituant à ses droits [1]. Par cet arrangement, il ne faisait guère que rentrer dans une partie de ses déboursés. Mais il dut s'estimer heureux d'en être quitte à ce prix, en comparant son sort à celui de l'américain G. H. Train, dont le souvenir se rattache également à l'établissement des premiers tramways en Europe. Ce personnage, d'une activité exubérante, construisit ou fit construire de 1857 à 1863, deux lignes de tramways à Londres, une à Birkenhead en face de Liverpool, et deux à Genève. En 1860 il était à Paris, prodiguant les notes, les Mémoires, les sollicitations auprès des personnages influents ou qu'il supposait tels, pour obtenir l'autorisation de sillonner Paris de tramways. Dans ces Mémoires, dont plusieurs me passèrent alors sous les yeux, il faisait ressortir chaleureusement l'importance présente et future de ce mode de locomotion. Ces considérations, que l'événement a justifiées depuis, avaient produit une certaine impression en haut lieu, mais les démarches de l'entreprenant améri-

[1] M. Loubat n'avait construit que la ligne du Louvre à Sèvres et Versailles. En cédant la place à la compagnie des omnibus, il la substitua naturellement au droit qu'il avait de faire l'autre section, celle du Louvre à Vincennes. Mais la compagnie a tenu rigueur aux tramways. Cette section n'a été établie qu'en 1874, et son exploitation n'a commencé que le 25 août 1875.

cain furent contre-carrées par celles des chefs de la Société générale des Omnibus, qui trouvaient cette tentative prématurée dans l'intérêt commun, et surtout dans l'intérêt particulier de leurs actionnaires. Il faut dire aussi que Train valait moins comme ingénieur que comme solliciteur et metteur en scène, ou plutôt qu'il n'était pas ingénieur du tout, et avait mal choisi ses auxiliaires. Ses lignes de Londres et de Liverpool, dont il avait annoncé pompeusement l'inauguration par voie télégraphique, ne tardèrent pas à être abandonnées et détruites, à la suite d'accidents dus à la mauvaise disposition des voies. Les deux lignes mises en exploitation à Genève en 1863, de cette ville à Carouge et à Chêne-Thonex, ont végété douze ans dans l'état primitif. « Mais ces lignes, d'un parcours restreint, sans liaison entre elles, desservies par un matériel grossier et insuffisant, ne rencontraient aucune sympathie dans la population. Elles vivaient à peine, et ne donnaient à leurs actionnaires qu'un produit insignifiant [1]. »

Cependant le temps accomplissait son œuvre. L'industrie des tramways continuait de se perfectionner et de se développer en Amérique. L'ancien monde ne pouvait demeurer plus longtemps étranger à ce mouvement. Après avoir subi toutes les tribulations inhérentes aux inventions nouvelles, premiers essais défectueux et compromettants, attaques intéressées, etc., les tramways ont enfin surmonté l'indifférence publique dans la plupart des Etats européens. Le premier tramway de Bruxelles a été livré à la circulation dès l'année 1867, et toutes les villes belges importantes possèdent aujourd'hui de ces voies. A Vienne, une première ligne (*Wiener tramway*) fut inaugurée dans le cours de 1868, et cette ville avait déjà 38 kilomètres en exploitation à la fin de 1873. En Angleterre, d'où cette invention tire son origine, les essais malencontreux dont nous avons parlé avaient accrédité des préjugés hostiles qui n'ont cédé qu'en 1869. Alors plusieurs compagnies se sont formées; elles ont obtenu des résultats dont leurs comptes-rendus annuels depuis cette époque démontrent l'importance croissante. Ainsi, sur les 49 kilomètres 1/2 de la principale compagnie de Londres, « *North Metropolitan tramways C°*, la circulation qui, en 1872, n'avait été encore que de 11 millions de voyageurs, a été de 28 millions en 1875.

De 1869 à 1873 les tramways ont été adoptés par l'Allemagne, la

[1] Ed. Vandal, *Note*, p. 8. Après une longue éclipse, Train a reparu un moment à Marseille pendant la guerre de 1870, comme fournisseur d'armes du gouvernement de la Défense. Il n'eut pas, dit-on, plus de chance dans cette nouvelle phase de sa carrière de spéculateur.

Hollande, la Russie et l'Espagne. Les Turcs eux-mêmes ont bien accueilli les tramways, qui ont fait leur apparition chez eux au commencement de 1871. En 1872 Constantinople avait déjà 16 kilomètres exploités. La même année, le pacha de Bagdad, ce même Midhat devenu ensuite grand visir, puis si brusquement disgracié, faisait poser les rails d'une ligne d'omnibus ornés de cochers bédouins, qui relie l'ancienne ville des Khalifes au faubourg de Kâzem [1].

Enfin, après la Turquie ! Paris attardé par les bouleversements politiques auxquels il doit, il est vrai, d'admirables compensations ; — Paris n'a fait connaissance qu'en 1874 avec les *Cars*, dernière expression du progrès, en fait de tramways, de l'autre côté de l'Atlantique.

La mission des tramways dans une grande capitale, et particulièrement dans Paris, est nettement définie dans l'excellent rapport de M. Malézieux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, sur sa mission en Amérique :

« Le public, en général, apprécie les chemins de fer à traction de chevaux, lorsqu'ils relient le centre des grandes villes, les quartiers du commerce et des affaires, avec les zones excentriques où les maisons d'habitation peuvent s'établir plus à l'aise. Ce service spécial semblerait devoir également réussir chez nous. Les efforts faits depuis quinze ans à Paris pour faire refluer la population de centre vers les extrémités n'eussent-ils pas été plus heureux, si les grandes voies nouvelles avaient été desservies par des véhicules plus économiques, et en même temps plus commodes que ceux qui existent aujourd'hui ? »

En d'autres termes, ce n'est pas aujourd'hui seulement que l'installation des tramways dans la banlieue et jusque dans l'intérieur de Paris est devenue opportune et nécessaire. Elle l'était depuis longtemps ; et l'on a eu tort de ne pas écouter ceux qui, dès 1860, la réclamaient comme corollaire indispensable de l'œuvre de transformation en voie d'accomplissement. Mais on est ainsi fait en France. Trop souvent les choses les plus utiles, les plus urgentes y sont sacrifiées à d'autres qui pourraient sans inconvénient être différées, même indéfiniment : les révolutions, par exemple.

[1] V. *le Caucase, la Perse et la Turquie d'Asie* (Plon), p. 343. L'auteur de ce voyage intéressant avait rencontré en plein désert les poteaux du télégraphe des Indes. Quelques semaines après, en débarquant d'un de ces radeaux primitifs faits d'outres gonflées, sur lesquels on descend le Tigre depuis Mossoul, il se rembarquait sur le chemin de fer américain de Kâzem à Bagdad.

III

C'est seulement depuis deux ans que la lumière s'est faite, en dépit des préjugés et des compétitions d'intérêt privé, jusque dans les esprits les plus insouciants, les plus incrédules. Depuis ce temps on travaille avec un emportement fébrile à réparer le temps perdu. Pour ne parler que de Paris; cette ville qui, en fait de tramways, était, à la fin de 1873, en arrière de Bruxelles et même de Constantinople, compte aujourd'hui, en dépit des lenteurs et du mauvais vouloir administratifs, plus de kilomètres de tramways en exploitation que Londres, et autant que New-York! A la fin de 1876, ces deux villes en possédaient, la première, 87 kilomètres, l'autre 124. A l'heure qu'il est, Paris en a 124 aussi dont 42 appartiennent au réseau nord, 64 au réseau sud, 18 à la société générale des omnibus. Cédant enfin à l'évidence, cette puissante compagnie, jusque-là réservée à l'excès dans ses appréciations, a déjà changé l'une de ses lignes les plus importantes en tramway, et prépare plusieurs transformations semblables.

Le coût d'établissement des tramways varie considérablement suivant les pays, la nature et le relief plus ou moins accidenté du sol, l'installation plus ou moins complète des compagnies, suivant aussi que l'entreprise se trouve ou non grevée au début du rachat d'une concession primitive. Cette circonstance suffit à elle seule pour accroître sensiblement la dépense, si la position du concessionnaire primitif est telle qu'il fasse la loi au lieu de la subir. C'est ainsi qu'à Francfort et à Lille, où les concessions ont été directes, le capital engagé dans l'établissement des voies n'a été que de 150 à 152,000 fr. par kilomètre, tandis qu'il s'est élevée à 287,000 fr. à Bruxelles, à cause du rachat préalable.

Dans la situation actuelle, les renseignements connus sont trop peu nombreux, trop peu concordants pour qu'il soit possible d'établir une moyenne, même approximative, du coût d'installation total, comprenant, outre les voies, les bâtiments, voitures, chevaux, etc. Mais ces renseignements suffisent déjà pour dissiper bien des illusions. Il n'est plus possible de considérer les tramways, en thèse générale, comme des chemins de fer à bon marché. Ainsi, les compagnies des tramways parisiens, nord et sud, avaient sagement cavé au pire, en prévoyant, lors de la constitution de leur capital, un chiffre de coût d'établissement *total* d'environ 500,000 fr. par kilomètre, supérieur par conséquent d'une cinquantaine de mille francs,

à la moyenne kilométrique totale des grands chemins de fer français[1]. Ces prévisions ont été presque justifiées.

Bien des gens trouveront sans doute étrange que l'installation de la voie d'un tramway puisse souvent coûter aussi cher, sinon davantage, que celle d'un chemin de fer; rien pourtant n'est plus facile à expliquer[2]. Les grands railways sont isolés de la circulation générale; ils sont chez eux, en quelque sorte, et n'ont à supporter que les conséquences de leur propre travail. Aussi leurs voies sont simplement ballastées, opération relativement peu dispendieuse. Au contraire, les tramways qui sont obligés d'emprunter, comme ceux de Paris, des voies publiques très-fréquentées, doivent tenir compte de l'ébranlement occasionné par des camions lourdement chargés, et par les autres voitures qui ne se font pas faute de circuler sur le tramway dans les intervalles du passage des *véhicules*. Il a donc fallu établir les plates-formes de ces voies ferrées dans des conditions de solidité exceptionnelles. Les économies qu'on voudrait faire sur ce premier établissement seraient bientôt absorbées et au-delà par les frais de réparation, comme il est arrivé pour les railways départementaux construits à trop bon marché. Le pavage de la voie, exigé avec raison par les cahiers de charges, constitue à lui seul une dépense sérieuse, qui, à Paris, s'élève à plus de 60,000 fr. par kilomètre pour une double voie.

Aux dépenses de la voie, il faut ajouter pour les compagnies qui commencent, celles presque aussi considérables du matériel d'exploitation. Nous disons, pour les compagnies qui commencent, parce que pour celles-là tout est à créer, comme ont dû le faire celles des tramways parisiens du nord et du sud. La compagnie générale des omnibus, concessionnaire du réseau de Paris, n'ayant qu'à transformer et non à créer, n'a pas été évidemment grevée de charges si lourdes au début. Il n'est pourtant pas exact de dire, comme l'auteur d'un des Mémoires que nous avons sous les yeux, « qu'elle n'a à s'occuper que de la voie ferrée »; car si ses bâtiments, sa cavalerie, son personnel, pouvaient être appropriés à cette nouvelle destination, il n'en était pas de même des voitures. Son dernier compte-rendu accuse, pour la confection de la voie double, de l'Etoile au Trône, une dépense de 701,964 fr., non

[1] La moyenne kilométrique de l'ancien réseau des six grandes compagnies a été de 510,000 fr., mais celle du nouveau réseau ne s'est élevée qu'à 436,200 francs.

[2] Dans cette comparaison, il ne s'agit, bien entendu, que de l'installation des voies, défalcation faite des travaux d'art qui augmentent souvent dans une proportion énorme les frais d'établissement des grandes lignes des chemins de fer.

compris les frais accessoires, comme constructions de voitures, achats de terrains, etc.

Les documents recueillis sur le coût kilométrique total dans les différents pays présentent d'énormes variantes. A New-York, pour la ligne de la troisième avenue, la plus fréquentée et la plus rénumératrice qui existe; le coût kilométrique, toutes dépenses comprises, s'est élevé à un million de francs. Mais la dépense moyenne de l'ensemble du réseau américain ne va qu'à 229,000 fr. En Angleterre, la plus importante des compagnies de Londres s'est exonérée de la lourde charge de l'écurie en se servant de chevaux loués; néanmoins ses frais d'établissement ont encore monté à 340,500 francs par kilomètre. La compagnie autrichienne de Vienne, qui exploite un réseau de 43,000 mètres, est une de celles qui ont le plus dépensé. Son prix de revient kilométrique est, en chiffres ronds, de 584,500 fr., dont un peu moins de la moitié pour l'établissement de la voie. Néanmoins, après les *écoles du début*, qui ont tenu une large place dans la confection des premiers tramways, les renseignements qu'on possède aujourd'hui permettent d'affirmer que, dans bien des cas, « une ligne de tramways, concédée sans intermédiaire, ne doit pas coûter plus de 150 à 160,000 fr. de construction. »

Les frais d'exploitation des tramways à traction de chevaux, varient également beaucoup suivant les localités. Des chiffres que nous avons sous les yeux, il ressort que ces frais sont, en moyenne, plus considérables que sur les railways ordinaires. Ce fait n'a rien de décourageant, comme on va le voir, mais il donne à la question présentement à l'étude, de l'application des moteurs mécaniques aux tramways un intérêt d'autant plus grand, que, dans une entreprise bien menée, les frais de traction forment encore à eux seuls, près des deux tiers de la dépense totale d'exploitation. Ainsi, par le tableau des dépenses de la principale compagnie de Londres (*North Metropolitan*) pendant le premier semestre de 1876, on voit que cette compagnie, l'une des plus prospères, puisque son bénéfice net a été de 23 1/2 0/0, a dépensé par voiture et par jour 89 fr. 41, et que les frais de traction figurent dans ce total, pour 57 fr. 86. Le prix de traction se présente avec une netteté absolue dans les comptes des compagnies qui, comme celle-là, louent des chevaux à tant par jour. Souvent, au contraire, il est fort difficile à dégager dans les comptes de celles qui ont une cavalerie à elles (comme les compagnies parisiennes), à cause des variations du prix des denrées. Toutefois, en groupant dans le compte de la société générale des omnibus de Paris pour ses services de tramways en 1875, tout ce qui se rapporte à la traction, on trouve par journée

de voiture, 60 fr. 50. C'est près de 3 fr. par jour de plus qu'à Londres, et l'écart est en réalité plus grand qu'il ne paraît, tout étant plus cher en général à Londres qu'à Paris. Il y a là un argument sérieux en faveur du système de location, au moins pour les grandes villes.

En continuant la comparaison entre les dépenses d'exploitation des compagnies anglaises et parisiennes, on constate que dans ces dernières les charges sont plus lourdes, surtout pour les compagnies nord et sud. Ces charges, qui ne sont que de 3 fr. 21 pour la *North Metropolitan*, s'élèvent à 6 fr. 90, pour les omnibus, et pour les compagnies nord et sud à 14 fr. 43, fardeau exorbitant auquel on voulait bénévolement ajouter une taxe de stationnement que le conseil d'Etat n'a pas ratifiée [1].

Parmi tous les tramways des deux mondes, l'entreprise la plus prospère est cette ligne déjà plusieurs fois citée de New-York (troisième avenue) qui exploite en moyenne à 64 1/2 0/0, c'est-à-dire que chaque recette de 100 fr. correspond à une dépense de 64 fr. 50. Jusqu'ici, les autres compagnies qui font le mieux leurs affaires, même en Amérique, ne suivent celle-là qu'à distance respectueuse. La moyenne des compagnies de Londres varie de 72 à 80 0/0; la plus florissante, *The North Metropolitan*, qui exploite à 76 1/2 0/0, distribue 8 0/0 à ses actionnaires. A Bruxelles, où le capital total engagé dans quatre entreprises (présentement refondues en une seule), est de seize millions, s'appliquant à un parcours de 46 kilomètres, les actionnaires n'ont touché que 2 1/2 0/0 en 1875; mais ils comptent sur l'avenir, et les faits semblent autoriser leurs espérances, car en deux ans les recettes ont augmenté d'un cinquième. Néanmoins, à recettes égales, les bénéfices de l'exploitation avec des chevaux, seront toujours moins considérables dans cette ville que dans beaucoup d'autres, à cause du relief très-accidenté du sol, qui exige des frais de traction énormes, les pentes atteignant 5 et jusqu'à 6 0/0 dans des sections asez longues de parcours.

Francfort-sur-le-Mein, où le maximum des pentes n'est que de 1,33 0/0, semblait prédestiné aux tramways. En 1875, l'exploitation des siens a produit, en bénéfice net, de 16 à 17 0/0 du capital engagé. On fonde aussi de grandes espérances sur les tramways génevois, réorganisés de fond en comble et complétés l'année dernière. Cette nouvelle organisation paraît fort bien entendue. Les deux anciennes lignes jadis isolées de Carouge et du Chêne, com-

[1] Parmi ces charges, la redevance imposée au profit de la compagnie des omnibus figure pour 2 fr. 50 par kilomètre. Plusieurs de ces dépenses, indispensables au début, sont susceptibles d'être réduites ultérieurement; par exemple les bureaux de contrôle, dont le nombre pourra être diminué.

munes suburbaines situées aux deux points extrêmes de la ville, sont reliées aujourd'hui par une ligne qui traverse Genève du nord au sud, et projette un embranchement sur la gare du chemin de fer, en franchissant le Rhône à son embouchure dans le lac, sur le grand pont du Mont-Blanc. L'exploitation n'a commencé qu'en septembre dernier; mais, d'après des informations sûres, le rendement des premiers mois, pendant lesquels le produit a dépassé 1,000 fr. par jour pour 6 kilomètres 1/2 exploités, permet aux actionnaires d'espérer, dès la première année, un revenu d'au moins 8 0/0. Ceci prouve que le spéculateur américain, promoteur originaire des tramways génevois, ne manquait pas de coup d'œil. Bien qu'une partie de ce trajet offre encore d'assez fortes pentes, peu d'endroits semblent offrir de meilleures conditions de succès pour le nouveau mode de locomotion. « A Genève, le goût de la villégiature est universellement répandu. Carouge est occupé par une nombreuse population ouvrière, qui vient chaque jour chercher du travail en ville, et apporte aux tramways une clientèle nombreuse et assurée. Cette commune et celle du Chêne se meublent tous les jours de villas nouvelles, et les communes suivantes ou adjacentes participent au développement que prennent les premières. Aussi elles offrent déjà des subventions aux tramways pour qu'ils se prolongent sur leur territoire. » (Vandal, 13, 33, 35.) Il paraît également certain qu'à Genève, de même qu'à Bruxelles et à Francfort, la valeur des propriétés s'accroît, dans les quartiers traversés par les nouvelles voies ferrées. On a remarqué aussi, dans l'intérieur de ces villes, et aussi à Genève, que les tramways, au lieu d'occasionner des embarras et des accidents comme on l'avait craint si longtemps, produisent justement l'effet contraire. Ils désencombrent et dégagent la voie publique, en forçant les voitures lourdement chargées de suivre une marche plus régulière. Cette observation est d'une grande portée pour l'avenir.

Il faut bien dire aussi que les compagnies belges, suisses, allemandes ont généralement rencontré, de la part des autorités locales, une bienveillance, une tolérance qui facilitent singulièrement leur tâche, et que l'on ne rencontre pas toujours ailleurs. Cette attitude des administrations étrangères, vraiment patriotique et conforme à l'intérêt de tous, est attestée par un grand nombre de faits caractéristiques qu'a recueillis M. Vandal. Ainsi à Bruxelles, où les autorités avaient paru d'abord défiantes, cette froideur n'a pas tenu longtemps contre les avantages évidents de la nouvelle industrie, et l'assentiment unanime du public; les relations, assez tendues au début, sont devenues faciles et protectrices. « Là où l'autorité écrivait deux lettres par jour, aigres et déplaisantes, elle n'en écrit plus

que deux par mois, bienveillantes et faciles. » A Francfort, la police et l'autorité municipale avaient montré aussi quelque sévérité au début, mais une sévérité raisonnée et qui ne cherchait *jamais chicane* (ceci a été dit en français à M. Vandal). L'une et l'autre n'ont pas tardé à s'inspirer de l'esprit de la population, essentiellement favorable à l'industrie nouvelle. A Genève, les autorités ont été plus sympathiques encore, et dès les premiers jours. Dans ces villes et dans plusieurs autres, pour faciliter l'accès des centres à la population suburbaine, on n'a pas craint d'admettre les tramways dans des rues relativement étroites. On s'abstient également (à l'étranger toujours) de toute ingérence tracassière dans le choix des types de rails et de voitures.

« *Les administrations étrangères* n'ont pas commis la faute de reléguer les tramways dans des quartiers éloignés, et de leur imposer en quelque sorte le second réseau des chemins de fer en leur refusant le premier, qui peut nourrir le second. Elles leur ont ouvert, au contraire, les grandes artères des cités et leur ont assigné des points *terminus* rapprochés du centre, condition essentielle pour que les quartiers excentriques profitent du bénéfice de la vie urbaine, et pour que les quartiers du centre profitent du bénéfice de la vie rurale. Leur action est bienveillante et active; elles aident et n'entravent pas. Eloignées d'une réglementation excessive, autant que d'une revendication défiante d'attributions, leur office hâte les solutions au lieu de les ajourner, et elles semblent aussi pressées que les compagnies de faire jouir le public des avantages qu'il attend. *Les administrations étrangères* agissent dans l'intérêt et pour le bien des populations, et non pour révéler leur action, ou faire sentir leur autorité. »

Cet éloge mérité de certaines administrations étrangères est en même temps une critique amère, et trop bien justifiée, de certaines administrations françaises. Toutes pourtant ne méritent pas de tels reproches. Ainsi l'entreprise des tramways de Lille, qui fonctionne depuis 1874, n'a eu jusqu'ici qu'à se louer, sous tous les rapports, de la municipalité de cette ville. Cette entreprise est d'ailleurs parfaitement conduite; elle a déjà distribué deux fois 6 p. 100 à ses actionnaires, et l'on s'attend à une augmentation, quand l'ensemble du réseau (38 kil. 1/2) sera entré dans la période de l'exploitation complète.

Celle des tramways parisiens ne donne pas encore d'aussi beaux résultats. Les débuts des tramways sud ont été pénibles, mais leurs recettes s'accroissent chaque jour. Sur les lignes de la compagnie des omnibus, et des tramways nord, la moyenne kilométrique des recettes est supérieure à celle de la compagnie *North Metropolitan*.

Cette moyenne, qui n'est que de 1 fr. 001 dans la compagnie anglaise, est de 1 fr. 10 sur le réseau du nord, et de 1 fr. 66 pour les tramways-omnibus. La Compagnie anglaise distribuant 8 0/0, il semble que les tramways nord auraient dû obtenir un excédant de recette au moins aussi considérable ; à porter, conformément aux statuts, en atténuation des comptes de premier établissement. Malheureusement, si la recette avait été un peu plus forte que celle des tramways anglais, la dépense l'avait été bien davantage, ce qui a réduit l'excédant de recette à des proportions minimes [1]. Les frais d'exploitation, ont monté presqu'au quadruple de ceux de la compagnie anglaise. Ce surcroît est dû à des causes fort diverses : notamment aux taxes françaises, quatre ou cinq fois plus lourdes et plus nombreuses que celles des entreprises étrangères ; à la cherté exceptionnelle de la nourriture des chevaux, dont la compagnie anglaise se trouvait exonérée par ses marchés à forfait, etc.

Mais la campagne eût été bien plus fructueuse sans les tracasseries de l'administration municipale, et sa partialité extrême pour la compagnie des omnibus. Cette partialité s'était déjà manifestée d'une façon non équivoque, lors de la répartition des lignes de tramways parisiens entre les compagnies. Il est bien à remarquer du reste, que dans toutes les localités où il s'établit des tramways, les difficultés d'organisation augmentent en raison directe de l'influence et de l'importance des entreprises d'omnibus qui existaient antérieurement. C'est ainsi que l'opposition intéressée des entreprises de halage a retardé pendant bien des années l'établissement du touage à vapeur. C'est toujours, sous diverses formes, l'éternelle lutte de la routine contre le progrès. En 1872, la puissante compagnie des omnibus parisiens renonçait enfin à sa trop longue lutte contre les tramways ; elle se décidait même à en construire une partie. Elle obtint les lignes qu'elle voulut, et naturellement ne choisit pas les pires. Elle eut dans son lot la partie intérieure du réseau nord, celle qui traverse la région la moins excentrique ; de l'Arc de l'Etoile à l'ancienne barrière du Trône. Les lignes extérieures de ce réseau, situées en grande partie au-delà de la zone des fortifications et du chemin de fer de ceinture, et dont elle ne se souciait pas, furent concédées à la compagnie des tramways nord. Ces lignes, d'une valeur fort inégale dans diverses sections de leur parcours, commencent toutes *extra muros*, et se prolongent plus ou moins avant dans l'intérieur de Paris. Ce sont celles : de Suresnes à l'Etoile, par Courbevoie et la Porte-Maillot ; de Neuilly et Levallois-Perret à la

[1] Les recettes de l'exercice 1875 ont été de 577,194 fr. 60 ; les dépenses de 744,486 fr. 36.

place Saint-Augustin; de Gennevilliers d'une part, et, de l'autre, de Saint-Ouen et Saint-Denis à la place Clichy; de Saint-Denis à la Chapelle : enfin d'Aubervilliers d'une part et de Pantin de l'autre, à la place du Château-d'Eau. Mais, le cahier des charges imposa à la compagnie concessionnaire, pour les sections *intra muros* de ce réseau, le paiement à celle des omnibus d'une indemnité kilométrique annuelle, comme indemnité de la perte de son trafic et de la cession du droit à l'exploitation de ces lignes; — droit qu'on fait sourdre de l'article déjà cité du traité de 1860, qui confère à la compagnie des omnibus le monopole du transport en commun dans l'enceinte de Paris... Les tramways du sud (lignes de l'Etoile à la gare Montparnasse, à la Bastille et à la place Saint-Germain des Prés) ont dû subir la même exigence.

On aurait pu dès lors chercher des armes contre cette redevance kilométrique dans ce même traité de 1860: rappeler la réserve *pure et simple* contenue dans l'article Ier du droit pour le gouvernement (et pour la Ville de Paris subrogée en son lieu et place) d'autoriser l'établissement de nouvelles voies ferrées, autres que celles concédées à M. Loubat en 1854, sans qu'il eût été aucunement articulé que l'on ne se permettrait d'user de ce droit qu'en stipulant une indemnité au profit de la compagnie. On aurait pu faire remarquer aussi, que la situation des omnibus vis-à-vis des tramways était absolument pareille à celle des maîtres de poste vis-à-vis des grands chemins de fer, sauf peut-être en ceci, que la prétention des maîtres de poste à une indemnité reposait sur un titre plus formel, appuyé d'une possession séculaire, et que pourtant leurs réclamations si longtemps réitérées avaient été inutiles. On l'aurait pu, mais on n'eût garde de le faire; il fallait en passer par là ou par la fenêtre.

Quoi qu'il en soit, le paiement de la redevance étant accepté, il ressortait virtuellement des termes mêmes de la concession qu'au fur et à mesure de la mise en application des sections concédées *intra muros*, les omnibus se retireraient devant les tramways. C'est ce qui a eu lieu en effet, lors de l'ouverture des lignes de l'Etoile à Courbevoie, de Levallois à Saint-Augustin. Mais on avait compté sans le soin jaloux des nouveaux édiles parisiens pour leur popularité. Donc, au mois de juin 1875, la compagnie des omnibus recevait à la fois l'autorisation de supprimer sa propre ligne de voitures ordinaires faisant double emploi avec ses propres tramways de l'Etoile à la Villette, et l'injonction de recommencer à faire circuler ses voitures ordinaires à partir de la Porte-Maillot, concurremment avec la section *intra muros*, la plus lucrative naturellement, de la ligne de Courbevoie, pour laquelle cette compa-

gnie touchait une indemnité! Les omnibus ont dû subir cette douce violence, et cette nouvelle situation, parfaitement logique et normale... au point de vue révolutionnaire, dure depuis le 18 juin 1875! un Waterloo; des tramways nord! La compagnie ainsi lésée, après des protestations inutiles, a dû demander aux tribunaux l'annulation de la redevance kilométrique dont elle reste grevée... et *adhuc sub judice lis est.* Il nous paraît impossible que la décision à intervenir ne supprime pas cette redevance, tout au moins dans la proportion du dommage causé par le rétablissement de la concurrence, dommage qui ne saurait être équitablement évalué d'après la longueur matérielle, mais d'après l'importance financière de la section.

Depuis cette époque, la partialité administrative pour la compagnie des omnibus s'est manifestée dans plusieurs autres circonstances; entre autres par la fin de non-recevoir opposée d'abord à la demande des tramways de reporter les points *terminus* de plusieurs de leurs lignes plus avant dans Paris. Parmi ces demandes, conformes à l'intérêt général, au système actuellement en pleine vigueur dans toutes les autres grandes villes, figure celle du prolongement de la ligne Levallois-Perret-Saint-Augustin, jusqu'à la Madeleine, vivement appuyée par toute la population de ce quartier, qui n'est pas, il est vrai, dans les bonnes grâces de la soi-disant démocratie. Les refus de l'administration sont toujours motivés sur l'impossibilité de porter préjudice au monopole légal des omnibus. Est-ce donc en République qu'on devrait être obligé de rappeler à des édiles républicains que des intérêts privés, si respectables qu'ils puissent être, doivent fléchir devant un intérêt public manifeste? Est-il juste, est-il possible que l'établissement de services dont la nécessité devient plus évidente de jour en jour, soit subordonné au bon vouloir, à l'intérêt privé d'une seule compagnie? Est-ce que l'appréhension d'un préjudice bien autrement grave, d'une ruine complète pour l'industrie des postes et des diligences a retardé d'une heure l'établissement, sans indemnité, des chemins de fer? Autant vaudrait dire qu'on n'aurait pas dû dessécher les étangs des Dombes, parce qu'ils fournissaient du poisson en abondance aux communautés religieuses, et qu'on devrait interdire les défrichements ou remettre des terres en friche, parce que la France trop bien cultivée ne possède plus en moyenne, suivant les calculs de M. Toussenel, qu'un quart de perdreau par hectare! [1].

[1] Des renseignements, qui nous parviennent au dernier moment, permettent d'espérer que la difficulté relative au prolongement dans Paris sera levée prochainement.

IV

En voici bien long, peut-être, sur un incident d'histoire locale. Mais, outre qu'il y a là un signe caractéristique des temps, nous sommes Parisien, et comme tel, disposé à croire que tout ce qui intéresse Paris intéresse tout le monde.

Nos nouveaux édiles avaient ici la partie belle. Il dépendait d'eux de réparer une faute qu'avait commise l'administration antérieure, en ajournant l'établissement, sur une vaste échelle, de ce nouveau mode de locomotion, corollaire indispensable de la transformation de Paris. Loin de là, quand on s'est enfin décidé à faire ou à laisser faire quelque chose, on s'y est pris gauchement, de mauvaise grâce, sans tenir compte des expériences faites avec un succès complet et définitif dans d'autres grandes villes. Le système adopté par les tramways parisiens est justement l'inverse de celui qui avait été adopté judicieusement par les grandes lignes de chemins de fer, en commençant par concéder les lignes à grand trafic, pour imposer ensuite celles non productives. A Paris, au contraire, pour ne point troubler la quiétude des omnibus, on a fait faire le second réseau avant le premier, sillonné des sections presque désertes de la banlieue, de rails s'arrêtant à une grande distance de l'intérieur, comme s'il s'agissait encore de tentatives douteuses, périlleuses. Il semble qu'on ait voulu d'abord expérimenter les tramways *in anima vili*...

Nous trouvons encore des symptômes évidents d'une ingérence administrative, contraire à l'intérêt public, dans une question qui touche à l'avenir de cette industrie, celle des types du matériel roulant. L'administration actuelle voit, dit-on, de mauvais œil le *street-car*, type américain à plate-forme, sans impériale, *offrant* trente-deux places. Elle ne cache pas sa préférence pour les voitures à impériales, à quarante-huit places, auxquelles la compagnie des tramways sud et celle des omnibus ont donné la préférence. C'est même là, si je ne me trompe, un des principeaux motifs de la décision anormale que nous signalions tout à l'heure relativement à la section de la Porte-Maillot. On trouve que les *cars* n'offrent pas assez de places pour *le peuple*.

La question mérite d'être serrée de prêt, car quelques personnes, à première vue, seraient disposées à croire que le type américain était la forme primitive, que le type à impériale est l'expression du progrès. C'est présisément le contraire.

En Amérique où les tramways sont nés, et ont constamment progressé depuis bientôt trente ans, les impériales avaient été adoptées

au début, à l'imitation des omnibus. Aujourd'hui, les sociétés qui desservent New-York ont absolument renoncé à ce type. Un célèbre constructeur de cette ville, qui expédie des voitures tramways dans le monde entier, a déclaré et imprimé que « tout en fabriquant encore des voitures à impériale pour ceux qui y tenaient absolument, il s'efforçait de les en détourner ; que les compagnies sans expérience qui préféraient d'abord ce type, ne tardaient pas à l'abandonner ; que, pour des tramways, ce qu'il fallait surtout, c'était aller vite et partir souvent. » Tout récemment encore, il exposait au directeur d'une des compagnies belges les plus importantes le plan d'un nouveau service de tramways, composé de très-petites voitures à un cheval, ne portant pas plus de dix personnes et partant de minute en minute. Il prouvait par des exemples que partout où la concurrence s'établit entre la voiture à un cheval et celle à deux chevaux, c'est la première qui l'emporte, et que les recettes s'accroissent, par suite de la substitution des petites voitures aux grandes. « Réduire le poids de la voiture, diminuer le nombre des voyageurs et multiplier les départs, » telles sont les vues qui prévalent aujourd'hui parmi les hommes les plus pratiques et les plus clairvoyants. La défaveur croissante du type à impériale est encore attestée par de nombreux exemples empruntés aux villes d'Europe, dotées de tramways avant Paris. A Londres, la compagnie la plus récente y a renoncé. A Bruxelles, sur quatre compagnies, une seule emploie encore quelques voitures de ce genre, mais seulement à certains jours et à certaines heures où l'affluence est exceptionnelle au point de départ. A Vienne, des voitures à impériale ont circulé au début ; aujourd'hui, après cinq ans d'exercice, elles ont toutes disparu. A Lille, elles ont été repoussées tout d'abord, ainsi qu'à Genève, depuis la réorganisation, etc. « En un mot, les anciennes Compagnies qui avaient des impériales les délaissent, et les nouvelles ont décidé qu'elles n'en construiraient jamais. » Dans une ville que nous nous abstiendrons de nommer, on a proscrit les impériales, à cause du grand nombre d'ivrognes. Ailleurs, c'est à cause de la rigueur du climat, ou bien encore des inconvénients variés de l'ascension des femmes [1].

Quant aux appréhensions relatives à l'insuffisance prétendue du nombre de places offert dans les *Cars* à plate-forme, on y a victorieusement répondu par la statistique du mouvement des voyageurs

[1] Une autre considération qui a bien son importance, au point de vue pratique, c'est que les voitures sans impériale, plus légères peuvent être traînées sans efforts par des petits chevaux bretons, ardennais ou pyrénéens, qui coûtent un tiers moins que les gros chevaux nécessaires pour le service des voitures à impériale.

sur les lignes exploitées avec ce type de voitures. Dans le mois de l'année dernière où il a été transporté le plus de voyageurs sur ces lignes (juillet 1876), le nombre de places offertes et restant inoccupées a varié, en moyenne, suivant les lignes, de 26 à 76 0/0. *Le peuple* n'est donc pas près de manquer de véhicule.

On a vu combien sont considérables les frais de la traction par chevaux, qui, dans une des entreprises les mieux conduites, la *North Metropolitan*, représentent encore les 56/100 de l'exploitation. D'après l'opinion des personnes les plus compétentes, cette dépense de traction animale ne pourra jamais être ramenée, malgré toute l'économie possible, au dessous de la moitié de la dépense. Cette circonstance donne un grand intérêt à la solution du problème de « la substitution du charbon à l'avoine, » ou traction mécanique. En Amérique, où depuis longtemps on s'en préoccupe, aucun procédé n'a encore été reconnu pratique. A Paris, diverses systèmes sont à l'étude. Parmi les essais en cours d'exécution, il faut citer d'abord l'appareil Merry-Weather, petite machine à vapeur portant foyer, introduite en France par M. Harding, et qui a fonctionné sans accident depuis le mois de juin 1876, sur une des lignes concédées à la compagnie des tramways sud, allant de la gare Montparnasse au pont d'Austerlitz, et qui vient, ces jours derniers, d'être prolongée jusqu'à la Bastille. Cette expérimentation de traction mécanique, la plus prolongée qui ait été faite jusqu'ici sur aucun tramway, a une sérieuse importance. La longueur totale du trajet, aller et retour, est de 6,700 mètres que la machine parcourt en une heure, y compris 24 minutes d'arrêts en moyenne et avec une égale vitesse dans les deux sens, bien que la différence de niveau soit assez considérable. Afin de diminuer autant que possible le *panache de fumée*, le plus grand inconvénient pour des machines circulant sur la voie publique, celle-là est chauffée avec du coke de premier choix, et des dispositions ingénieuses dérobent au tuyau d'échappement une fraction notable de la vapeur, dont une partie est dirigée dans le foyer, l'autre dans la cheminée. Mais, bien que le volume de vapeur se trouve ainsi considérablement réduit, il nous paraît douteux que ce système puisse jamais fonctionner avec sécurité dans l'intérieur des villes. De plus, les frais n'y seraient, paraît-il, guère inférieurs à ceux d'une traction animale gérée économiquement (0,508 au moins par kilomètre). En revanche, cette machine pourrait bien être appelée à rendre des services sérieux dans certaines régions suburbaines ou purement rurales à fortes pentes. Là, en employant du combustible moins cher et dégrevé des droits d'octroi, on pourrait obtenir probablement un prix kilomètrique inférieur à 0,45. Ce système doit être prochainement appliqué à Rouen.

Nous citerons ensuite la voiture automobile Bollée, dont la machine est à condensation, ce qui évite la projection extérieure de la vapeur. Cet appareil avait été essayé d'abord comme locomotive routière, pouvant fonctionner sans rails sur la voie publique. Elle a été, en novembre 1875, l'objet d'un rapport très-favorable d'un homme dont le nom fait autorité en matière de sciences appliquées. Ce qui a particulièrement frappé l'honorable M. Tresca, c'est une disposition particulière du mécanisme de l'avant-train, permettant au conducteur de ralentir ou d'accélérer la vitesse, d'arrêter ou de détourner le véhicule à volonté. « C'est là, dit M. Tresca, un progrès sérieux dans l'histoire de la locomotion à vapeur. » Cette faculté semble devoir rendre possible et même avantageuse, l'appropriation de l'appareil aux tramways. Il doit être prochainement essayé sur un de ceux de la compagnie des omnibus. Reste à résoudre la terrible question du prix de revient, ce cap des tempêtes où tant d'inventions ingénieuses ont fait naufrage.

Nous devons encore mentionner deux autres appareils de traction mécanique, dignes d'un sérieux intérêt. L'un est la machine américaine dite *Thermo-Spécifique* qui marche au moyen de l'eau chaude ; essayée avec succès sur le boulevard Bineau. Cette machine, importée et perfectionnée par M. L. Franck, doit fonctionner prochainement sur les tramways de Versailles et de Montpellier, qui sont en construction. Avec un récipient contenant 2,000 litres d'eau, elle peut marcher pendant deux heures de suite, à raison de 18 kilomètres l'heure. D'après les évaluations de M. Franck, l'économie réalisée sur la traction animale serait d'un peu plus de moitié sur un parcours de 90 kilomètres, et de près des deux tiers sur un parcours de 125 (0,24 c. et 0,17 c. au lieu de 0,50). Il n'en faudrait pas tant pour résoudre victorieusement le fameux problème. Nous verrons bien !

L'autre appareil, également en expérience (sur la ligne de Neuilly des tramways nord), est le moteur à air comprimé de M. Mekarski. On sait que l'emploi de cette force motrice, destinée peut-être à remplacer tout à fait un jour la vapeur, avait été deviné, aussi bien que l'emploi de la vapeur elle-même, par le Français Denis Papin. Son projet de « machine propre à transporter au loin la force des rivières » (1687) contenait en germe le principe des chemins atmosphériques [1]. On comprend quel serait l'avantage, sur les tramways urbains, d'une invention qui supprime le bruit, le feu, la fumée ! Aussi des appareils de ce système avaient déjà été essayés en Amérique et en Angleterre, avec plus ou moins de succès.

[1] V. notre *Étude sur Papin* (Hachette), p. 62 et 63.

Les expériences de la voiture automobile Mekarski ont prouvé qu'elle réalisait des améliorations notables sur les précédentes. L'économie sur la traction animale, sans être aussi considérable que celle qu'on nous promet pour la machine thermo-spécifique, a bien aussi son importance. D'après les calculs établis par la « société des moteurs à air comprimé, » qui a obtenu la concession des tramways de Nantes pour l'application de la voiture automobile Mekarski, cette économie serait de 13 centimes par kilomètre [1].

Sans préjuger des résultats qui ne sont pas encore définitivement acquis, on peut dire que la traction mécanique semble appelée à jouer prochainement un rôle important dans l'exploitation des tramways urbains et suburbains qui font l'objet de cette étude ; peut-être même à étendre dans les campagnes et pendant de plus longs trajets l'usage de ce mode de locomotive, principalement dans les régions très-accidentées [2].

Nous espérons avoir donné une idée suffisante de la nature de cette nouvelle industrie, de sa situation présente, de son avenir très-probable. Comme le chemin de fer, le tramway a une voie ferrée destinée à diminuer l'effort de traction, mais le caractère du tramway ne changerait pas, même si la traction devenait mécanique. La continuité est l'essence du tramway, l'intermittence celle du railway. En d'autres termes, le tramway transporte la foule en la fractionnant ; le railway, au contraire, accumule les voyageurs, les groupe pour utiliser ses énergiques engins. Ces différences s'accentuent d'autant plus que chacun des deux modes de locomotions se perfectionne. Le matériel des chemins de fer devient chaque jour plus puissant, plus lourd ; celui des tramways urbains et suburbains ira au contraire en s'allégeant. Aussi la tendance des populations, tendance que secondent les municipalités intelligentes, et qui prévaudra finalement malgré les autres, se détourne manifestement des voitures pesantes et rares. On demande partout des voi-

[1] On trouvera p. 317 et 318 des *Chemins de fer*, de M. Guillemin (Hachette), à la fin du chapitre consacré à la description des principaux moteurs atmosphériques essayés jusqu'ici, la figure de la voiture automobile Mekarski, et l'explication des perfectionnements apportés dans cet ingénieux appareil dans l'emploi de l'air comprimé.

[2] Ainsi l'on se préoccupe fort sérieusement de la possibilité d'établir des tramways à traction mécanique dans le Tyrol, où l'établissement des chemins de fer ordinaires serait évidemment ruineux. Il a été question tout récemment à la Chambre des députés, d'un projet, ou plutôt d'un avant-projet de loi autorisant l'établissement de chemins de fer à traction mécanique sur les grandes routes. Enfin, il est question, dans ce moment même, de l'organisation d'une société générale qui construirait dans plus de quarante départements un réseau de tramways d'une superficie totale de près de 500 kilomètres.

tures légères, simples, d'accès facile, mais passant fréquemment. Le tramway des villes et des faubourgs n'est pas une voiture proprement dite; c'est l'appendice ambulant de la rue, de la place, du carrefour; une succursale mobile du trottoir; c'est en un mot, une sorte d'*ascenseur longitudinal* (cette heureuse définition est de M. Vandal), qu'on prend sans embarras et qu'on quitte machinalement. C'est dans de telles conditions qu'il rend et rendra les plus grands services. Disons encore que ce mode de locomotion ne convient pas seulement aux gens très-lestes et très-affairés, comme pourraient le faire croire certaines descriptions trop mouvementées de ces *poussées* américaines où l'on s'entasse et se tasse sur les plates-formes, debout dans le couloir de l'intérieur, et jusque sur les voyageurs déjà assis. On n'en est point encore venu en France à cet excès de sans-gêne démocratique, et nous espérons qu'on n'y arrivera jamais. Mieux peut-être qu'aucun autre mode de locomotion, par sa facilité d'accès, par son allure plus douce que celle même du railway, le tramway convient aux personnes âgées et valétudinaires.

Aussi chaque jour les difficultés s'aplanissent; les tramways se multiplient, se prolongent, non-seulement aux abords, mais jusque dans les rues les plus populeuses. C'est ce qu'on remarque notamment à Bruxelles, à Gand, surtout à Genève, où la voie ferrée, projetée à travers la ville, passe dans une rue qui deux fois par semaine sert de marché, sans qu'il soit encore arrivé un seul accident en plusieurs mois d'exploitation. En 1871, les Etats-Unis avaient déjà 700 kilomètres de rails, et ce nombre s'est augmenté depuis; aujourd'hui, toutes les villes anglaises, belges et allemandes un peu importantes, en possèdent et en construisent. La France enfin s'ébranle pour suivre cet exemple. Déjà les tramways de Lille peuvent être cités comme modèle : Tours, Orléans, Lyon, Saint-Etienne, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Versailles, le Havre, ont ou auront bientôt les leurs. On espère qu'il en sera de même à Rouen, malgré les lenteurs de la municipalité républicaine, lenteurs qu'on ne saurait qualifier de sages en cette occurrence. A Paris enfin, malgré de longs ajournements, malgré *les écoles du début*, dont les autorités ont eu leur large part, les tramways ont présentement vaincu. D'ici à peu d'années, quand les dernières préventions auront disparu devant l'évidence, nous espérons voir les rails triomphalement installés au cœur de la ville, et la ligne de la Bastille à la Madeleine devenue l'heureuse rivale de la légendaire « troisième avenue ». C'est sur cette ligne des boulevards parisiens qu'avaient circulé les premiers omnibus; c'est là peut-être que les tramways auraient dû commencer.

Baron Ernouf.

LES DROITS FÉODAUX

ET LA RÉVOLUTION [1]

Les faits relatifs à la destruction, en 1789, des restes du régime féodal ont été si défigurés ou si écourtés par la plupart des historiens de la Révolution, que nous étonnerons probablement plus d'un lecteur en affirmant que, ni dans la *fameuse nuit* du 4 août, ni plus tard, l'Assemblée constituante n'eut jamais la pensée d'abolir sans condition *tous* les droits féodaux, comme étant *tous* également iniques. Nous prouverons que notre première assemblée, en reconnaissant que les droits féodaux devaient disparaître parce qu'ils étaient contrairse à l'intérêt général, distingua soigneusement entre ceux de ces droits qui lui semblaient n'avoir pu dériver que de la force, et ceux qui ayant, pour origine positive ou probable, un contrat et une concession de propriété, ne pouvaient être supprimés qu'à la condition d'être *rachetés* par les débiteurs ; nous prouverons qu'elle fixa le taux et le mode de ce rachat et qu'elle s'efforça de maintenir la perception des droits féodaux *rachetables* jusqu'à ce qu'ils eussent été rachetés. Nous établirons ensuite que les efforts de la Constituante pour *liquider* honnêtement le régime féodal, échouèrent devant la résistance intéressée de l'immense majorité des

[1] La première partie du grand ouvrage de M. de Loménie sur les Mirabeau paraîtra bientôt en deux volumes in-8° à la librairie Dentu. Les lecteurs du *Correspondant* connaissent déjà cette première partie, cependant ils ne la connaissent pas complètement, car l'auteur avec l'esprit consciencieux qui le caractérise a retouché beaucoup son travail primitif. Telle idée qui n'avait été qu'indiquée dans les articles du *Correspondant*, est devenue la matière d'un chapitre entièrement inédit. Celui que nous offrons au public porte sur deux questions difficiles, intéressantes et souvent mal comprises ou mal présentées par les écrivains de nos jours. La thèse de M. de Loménie nous paraît propre à redresser quelques erreurs assez répandues, et elle se recommande à l'attention de tous les esprits sérieux.

débiteurs, encouragés d'ailleurs par l'état anarchique où se trouvait le pays, que la question du rachat, décidée en droit, suspendue en fait, arriva d'abord devant la Législative, qui modifia les décrets de la Constituante et enfin devant la Convention, qui les abolit complétement et donna quittance pleine et entière à tous les débiteurs de droits *rachetables*, créant ainsi un précédent qui, on le verra, n'est pas sans influence sur les thèses inquiétantes dont la propriété est aujourd'hui l'objet. Mais, pour faire comprendre les distinctions et les décisions de la Constituante en matière de droits féodaux ou seigneuriaux, il nous faut essayer d'exposer aussi clairement que possible la nature, l'origine de ces divers droits, et les diverses formes de la propriété sous l'ancien régime.

§ Ier — DES DIVERSES FORMES DE LA PROPRIÉTÉ AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Quels étaient, à la veille de la Révolution, les droits des *possesseurs de fiefs* ? Nous employons à dessein cette dernière expression au lieu de celle plus usitée de *seigneurs*, afin de rappeler que la possession des fiefs n'était pas exclusivement réservée aux nobles anciens ou nouveaux; mais que tout roturier assez riche pour acheter un fief, même de ceux qui donnaient la haute justice, et qui ne voulait pas prendre la peine d'acheter simultanément une charge conférant la noblesse, jouissait néanmoins de toutes les prérogatives attachées à sa propriété, à la seule condition de payer au roi une taxe spéciale, dite droit de *franc-fief*, qui consistait, en 1789, en une année et demie du revenu du fief, et qui, une fois payée, se renouvelait au bout de vingt ans, si le roturier était encore en possession de la propriété noble acquise par lui [1].

Les droits attachés à la possession des fiefs, c'est-à-dire à la qualité des biens, plus encore qu'à celle des propriétaires, étaient de deux sortes, les uns qualifiés droits *utiles* parce qu'ils produisaient un revenu, les autres droits *honorifiques*. Cette seconde catégorie comprenait aussi des droits pouvant produire un revenu, mais comme, dans son ensemble, elle était attribuée particulièrement aux seigneurs justiciers, nous la réservons pour le chapitre des *justices seigneuriales*, et nous ne nous occupons en ce moment que de la première, la plus importante au dix-huitième siècle, et celle qui soulevait contre l'aristocratie les inimitiés les plus vives.

Dans toutes les provinces de France régies par le droit coutumier et où régnait la maxime juridique : *Nulle terre sans seigneur*, le

[1] Voir l'ouvrage de Henrion de Pansey, intitulé *Dissertations féodales*, publié en 1789, t. II, p. 12.

possesseur d'un fief *dominant*, c'est-à-dire assez considérable pour avoir d'autres fiefs dans sa mouvance, était, par ce seul fait, le créancier de la plupart des habitants de la seigneurie qui y possédaient des biens ; nous disons de la plupart et non de tous, parce qu'il y avait des biens en *franc-alleu* et comme tels affranchis de toute redevance féodale, même dans les pays les plus soumis à ces redevances. Toujours est-il, qu'en droit coutumier, toutes les propriétés nobles ou roturières, situées dans la mouvance d'un fief dominant, étaient présumées (*sauf la preuve du franc-alleu*) provenir de ce fief par une concession primitive sous deux formes, par l'*inféodation* ou par la *concession en censive*. Dans le premier cas, le bien noble avait été inféodé au profit d'un *vassal* qui l'avait reçu en don originairement, à la condition de ne pouvoir le transmettre à autrui par son héritage, soit par vente, que perpétuellement chargé d'un certain nombre d'obligations envers le fief dominant, dont la principale au dix-huitième siècle était le payement au possesseur de ce fief d'une somme fixée par les coutumes de la province, chaque fois que le fief inférieur changeait de mains.

Dans le second cas, celui de la concession en censive, qui s'appliquait à tous les roturiers, paysans ou artisans habitant la seigneurie et y possédant des fonds de terre plus ou moins considérables, tous ceux d'entre eux qui ne prouvaient pas leur possession en *franc-alleu* étaient dits *censitaires*, c'est-à-dire soumis au *cens*. La signification du mot latin *census*, par lequel les Romains désignaient le tribut imposé au profit du fisc sur les terres conquises, avait été transformée par le droit féodal et s'appliquait au prix des concessions de terres, faites par les seigneurs féodaux aux serfs affranchis, et continuées, comme nous le prouverons tout à l'heure, jusqu'à la Révolution par les possesseurs de fiefs au moyen du bail à cens.

Ce prix consistait en une redevance annuelle en argent ou en nature, souvent des deux genres, proportionnée à l'étendue du fonds concédé, mais généralement modique, imposée perpétuellement sur ce fonds, et qui le suivait dans toutes les mains par lesquelles il passait [1]. Sauf cette sorte d'hypothèque qu'il ne pouvait jamais

[1] Il y avait deux sortes de cens : celui que, dans les coutumes *censuelles*, on regardait comme étant de droit commun et que le seigneur par conséquent n'était pas obligé d'établir par titres. Celui-là, qualifié *menu cens*, était très-minime. Dans la coutume de Paris par exemple, il ne dépassait pas dix ou douze deniers par arpent. Mais quand la redevance annuelle en argent ou en nature était assez forte pour être qualifiée gros cens, le seigneur créancier ne pouvait la réclamer qu'en exhibant le contrat en vertu duquel elle avait été établie, ou en prouvant une possession assez longue pour remplacer le titre primitif.

purger et qui l'exposait à être exproprié, s'il ne payait pas ses redevances, le censitaire, au dix-huitième siècle, avait d'ailleurs presque tous les droits d'un propriétaire : il pouvait vendre, diviser ou donner son fonds ou le transmettre à ses héritiers. Mais à chaque mutation un droit dont la quotité était plus ou moins variable suivant les coutumes, se percevait au profit du seigneur du fief dominant, ou de tout autre fief, duquel relevait le fonds en censive [2].

Ces deux principales obligations, droits de mutation et redevances annuelles, qui formaient une partie souvent considérable des revenus seigneuriaux, étaient accompagnées d'un certain nombre d'autres devoirs imposés aux tenanciers, qui attentaient plus ou moins à leur liberté et dont la plupart ne pouvaient avoir d'autre origine que la loi du plus fort. C'était, d'abord, le privilége de chasse, de pêche, de colombier, réservé exclusivement au seigneur du fief, puis le droit de *banalité*, c'est-à-dire le droit accordé à celui-ci de contraindre ses tenanciers à faire moudre leur blé à son moulin, cuire leur pain à son four, faire leur vin à son pressoir, en payant à ses agents une somme déterminée par la coutume : parfois le tenancier devait fournir gratuitement au seigneur, à titre de corvées, un certain nombre de journées de travail par an, ou bien, il avait à payer un droit de mesurage sur les marchés tenus dans la paroisse, un droit de péage sur les ponts, de bac sur les rivières. Le seigneur était, il est vrai, obligé de son côté d'entretenir en bon état toutes les choses dont il tirait un profit. Il y avait aussi dans quelques coutumes : un droit de *banvin* qui interdisait aux censitaires de vendre leur vin tant que le possesseur du fief n'avait pas vendu le sien ; un droit de *monéage* datant de l'époque où les seigneurs battaient monnaie ; un droit de *guet* ou de *garde* remontant à la même époque, et plusieurs autres droits, dont il serait facile de faire une liste d'autant plus longue qu'on redirait souvent la même chose, attendu que les mêmes droits portaient souvent des noms différents dans les différentes provinces. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'au dix-huitième siècle, et bien avant la révolution, la jurisprudence est généralement hostile à la perception de tous les droits seigneuriaux qui n'ont pas pour origine le contrat présumé ou prouvé qui a présidé à la constitution des fiefs et des censives.

Presque tous les auteurs du dix-huitième siècle qui traitent des matières féodales, distinguent déjà entre les droits seigneuriaux, ceux qualifiés *favorables* et ceux qualifiés *défavorables* ou même *odieux*. « Ce sont ceux, dit le feudiste Renauldon, à qui on peut

[1] Voir *Dissertations féodales*, t. I, p. 273-76.

donner pour motif la loi du plus fort, qu'on peut soupçonner d'usurpation sur l'autorité royale, ou bien ceux dont les motifs ne subsistent plus et qu'on ne laisse pas de percevoir. » Cette définition comprend précisément la plupart des droits féodaux qui furent plus tard abolis *sans rachat* par la Constituante. Renauldon, qui écrit en 1765, nous assure que, pour peu que les titres rapportés par le seigneur pour établir ces droits ne soient pas en règle, ils sont toujours regardés par les juges comme des usurpations ou comme des exactions...

La propriété foncière avant la Révolution, se présentait donc, dans notre pays, sous trois formes distinctes et soumises à un régime légal différent[1]. Il y avait la propriété noble, en fief et en arrière-fief, primitivement formée par le démembrement des immenses domaines des grands vassaux, et les donations faites par eux à leurs compagnons de guerre, divisée et subdivisée de siècle en siècle, mais astreinte encore à une véritable hiérarchie territoriale, avec des droits et des devoirs honorifiques et pécuniaires, dans les rapports des fiefs supérieurs et des fiefs inférieurs, investie d'un certain nombre d'immunités, et réglée dans sa transmission héréditaire par une législation spéciale.

Il y avait ensuite la propriété, dite en *franc-alleu*, celle que la Révolution devait justement substituer aux deux autres et qui représente à peu près la propriété telle qu'elle est aujourd'hui constituée. « Le *franc-alleu* disent les feudistes, est un héritage libre qui n'est sujet à aucuns devoirs ou droits seigneuriaux serviles, utiles ou honorifiques. » La propriété *allodiale* pouvait être noble ou roturière et dans le premier cas avoir un droit de justice annexé, et même des censives. Mais noble ou roturière, elle ne relevait d'aucune seigneurie. C'était principalement dans les pays de droit écrit qu'elle était établie. Pansey indique le Languedoc, le Dauphiné, le Lyonnais, comme étant les provinces les plus exemptes du cens ; tout héritage y était réputé franc, si le seigneur dans la mouvance duquel il était situé ne prouvait le contraire, et à la règle du droit coutumier, *Nulle terre sans seigneur*, on opposait la maxime *Nul seigneur sans titre*. Il y avait enfin la troisième forme de propriété foncière, dite en censive ou en roture, telle que nous venons de la décrire en parlant de la condition des censitaires ou tenanciers à l'égard des possesseurs de fiefs.

[1] « Nous ne connaissons en France, écrit Renauldon, que trois conditions de biens, le franc-alleu, le fief, et la roture (ou censive). » La forme de cette phrase du feudiste du dix-huitième siècle, semble indiquer et indique, en effet, que dans plusieurs autres pays de l'Europe, les distinctions en matière de propriété étaient encore plus compliquées qu'en France.

Cette constitution hétérogène de la propriété, maintenant le sol dans une sorte d'indivision pour deux espèces de biens, devenait chaque jour plus incompatible avec les idées et les mœurs d'une société fort différente de celle du moyen âge; elle entraînait des inconvénients de plus en plus graves sur lesquels nous reviendrons, et depuis longtemps des esprits sagaces se préoccupaient des moyens de la réformer. Mais quand on réfléchit que tous ces restes du régime féodal subsistaient encore dans toute l'Europe et presque partout sous des formes plus dures pour le peuple que dans notre pays, qu'en Angleterre même, sans oppression, il est vrai, sur les personnes, et avec d'autres différences que nous signalerons ailleurs dans l'ensemble du régime social, la propriété foncière était organisée à peu près de la même manière qu'en France, et que la condition du *copy holder* y était peut-être encore plus précaire que celle du censitaire français; quand on considère en outre que, dans tous les pays de l'Europe, où ces débris de la féodalité étaient plus nombreux, plus gênants, plus pesants, plus irritants que chez nous, ils ont aujourd'hui disparu à peu près complétement par des transactions régulières, entre les intérêts opposés, faites sous la direction des gouvernements et sans donner lieu à des convulsions sociales, on est naturellement porté à se demander par quel douloureux privilége, la France n'a pu se guérir d'une plaie qu'en contractant cette fièvre révolutionnaire qui la dévore depuis 1789, et qui ne se relâche guère, pour un temps, qu'au moyen d'un remède, la dictature, remède trompeur et à la longue plus dangereux que le mal?

Tocqueville se pose aussi cette question, tout en la restreignant davantage. Il se demande pourquoi les mêmes droits féodaux, souvent plus durs qu'en France, n'ont point soulevé les autres peuples de l'Europe, tandis qu'ils ont excité chez nous dans le cœur du peuple une haine si forte qu'elle survit à son objet même et semble inextinguible. « La cause de ce phénomène, est, dit-il, d'une part, que le paysan français était devenu propriétaire foncier, et de l'autre, qu'il avait entièrement échappé au gouvernement de son seigneur. Il y a bien d'autres causes encore, sans doute, mais je pense que celles-ci sont les principales [1]. »

Développant d'abord la première de ces deux causes principales, il peint, avec son beau talent, une figure de paysan du dix-huitième siècle, « si passionnément épris de la terre, qu'il consacre à l'acheter toutes ses épargnes, et *qu'il l'achète à tout prix;* » il montre ensuite ce paysan s'indignant d'autant plus des redevances et charges seigneuriales dont sa terre est grevée, qu'il n'en est pas

[1] *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 45.

le fermier, mais le *propriétaire*. Or, il nous semble que, pour n'avoir pas distingué entre les diverses formes de la propriété sous l'ancien régime, l'éloquent écrivain est tombé ici dans une erreur qui rendrait incompréhensibles les décrets de la Constituante sur les droits féodaux *rachetables*, et que son portrait ne peut s'appliquer rigoureusement à aucune des catégories de paysans devenus propriétaires au dix-huitième siècle. S'il s'agit, en effet, d'un paysan qui a acheté, même à *tout prix*, un fonds de terre en *franc-alleu*, ce nouveau propriétaire n'a pas l'occasion de s'indigner contre les redevances *seigneuriales* de divers genres, puisqu'il n'en supporte aucune [1]; si, au contraire, le paysan est devenu acquéreur d'un fonds déjà tenu en *censive* par un autre, il a dû sans doute payer ce fonds au précédent censitaire en raison de la plus-value qu'a pu lui donner le travail d'une ou de plusieurs générations ; mais il a dû certainement aussi rabattre sur son prix d'achat la valeur de toutes les charges seigneuriales dont il sait très-bien que ce fonds est grevé. Si, enfin, il s'agit d'un paysan qui a obtenu un fonds en censive de la part du seigneur lui-même; dans ce cas sa condition n'est pas très-dure, au moins immédiatement, car il obtenu ce fonds sans bourse délier, à la seule condition de s'engager, en reconnaissant la directe seigneurie du bailleur, à payer les redevances annuelles, les droits éventuels ou autres droits stipulés dans le contrat. C'est là le caractère général du *bail à cens*, et ce genre de contrat est encore le plus usité au dix-huitième siècle entre le seigneur et ses tenanciers. L'intérêt du seigneur est d'augmenter le produit de son territoire, en mettant en valeur toutes les portions non encore cultivées ou qu'il ne lui convient pas d'affermer ou de faire cultiver par des métayers auxquels il serait tenu de fournir un cheptel, ou bien par des manœuvres qu'il aurait à payer, et il ajoute chaque jour de nouvelles censives à celles qui sont déjà établies sur ses domaines.

Le seul paysan du dix-huitième siècle qu'on puisse, à notre avis, considérer jusqu'à un certain point, comme l'original du portrait tracé par Tocqueville, ce n'est pas le paysan devenu, plus ou moins récemment, propriétaire foncier, mais bien le censitaire de vieille date, celui qui, cultivant de génération en génération un fonds primitivement concédé, oublie aisément la concession primitive, se persuade même qu'elle n'a jamais existé, et se révolte avec une ardeur sincère contre les charges et les entraves qui le gênent dans

[1] Le roturier proprietaire d'un fonds *allodial* n'était soumis qu'à la juridiction du seigneur justicier, dans le ressort duquel son fonds était situé ; il subissait les obligations attachées à sa qualité de *justiciable*, mais il était affranchi de toutes les charges qui pesaient sur les vassaux et les censitaires.

la jouissance et la libre disposition d'un bien mis en valeur par son travail et par celui de ses pères.

Nous ne discuterons pas ici la solidité de cette présomption légale, qui a régné en France dans les provinces de droit coutumier jusqu'à la Révolution, et qui tenait pour *censuelle*, c'est-à-dire soumise au cens, en vertu d'une concession primitive du seigneur, toute portion du sol qui n'avait pas été *inféodée*, c'est-à-dire donnée en fief, ou dont le propriétaire n'établissait pas le caractère *allodial*.

Une telle discussion, qui a déjà donné lieu à bien des volumes, nous entraînerait beaucoup trop loin. La majorité des feudistes au dix-huitième siècle considérait la règle du droit coutumier comme l'expression d'un fait réel et universel. D'autres au contraire ne voyaient dans cette règle qu'une sanction donnée à d'anciens actes de violence et d'usurpation ; d'autres encore prétendaient distinguer plus ou moins, entre les inféodations et les censives, celles qui avaient le caractère d'un contrat, et celles qui ne l'avaient pas. Ces dissidences persistent encore de nos jours entre les érudits qui traitent des institutions féodales. Ce qui est certain, c'est que l'ancienneté de la propriété *allodiale*, c'est-à-dire franche, non-seulement dans les pays de droit écrit, où le franc-alleu était la règle, mais aussi dans les pays de droit coutumier, où il était l'exception, suffirait pour prouver que la force ne fut pas toujours, même dans des temps barbares, l'unique base des rapports entre les hommes. Ce qui est certain également c'est que, si, à l'époque de l'affranchissement des serfs, la propriété du sol se trouvait concentrée par la conquête en un petit nombre de mains, à partir de cette époque elle n'a cessé de subir un morcellement progressif, soit par l'inféodation, soit par l'accensement...

Le bail à cens, malgré ses inconvénients, fut l'agent le plus actif de la formation et de la multiplication de la petite propriété en France. Tocqueville a très-bien établi, contrairement à une erreur fort accréditée de nos jours, *que ce n'est pas la Révolution qui a donné la terre aux paysans*, qu'ils la possédaient déjà sous l'ancien régime, et que le nombre des paysans propriétaires était, au dix-huitième siècle, beaucoup plus grand chez nous que dans tous les autres pays de l'Europe [1] ; mais, pour avoir confondu, comme nous venons de le constater, le paysan propriétaire en *franc-alleu* et le paysan propriétaire *en censive*, il a, d'une part, compromis, suivant nous, sa thèse qui serait excessive, si elle ne s'appliquait

[1] Il affirme aussi très-justement que, si la vente des biens du clergé et d'une partie de ceux de la noblesse a pu augmenter, dans une faible mesure, le nombre des paysans propriétaires, cette vente a surtout profité à des bourgeois plus ou moins riches et à des paysans déjà propriétaires.

qu'au premier, auquel d'ailleurs elle ne peut pas s'appliquer, et d'autre part il a laissé dans l'ombre un fait important, savoir, que cette multiplication incessante des paysans propriétaires tenait précisément à l'usage permanent d'un droit seigneurial.

Si la plupart de nos historiens de la Révolution ne s'étaient en quelque sorte donné le mot pour supprimer ou pour résumer très-incomplètement tous les débats de la Constituante relatifs aux droits féodaux, on aurait certainement remarqué une phrase prononcée dans la séance du 24 février 1790, par un membre du côté droit, par M. de Juigné : « Pour rendre le peuple français heureux, dit M. de Juigné, il faut qu'il soit *propriétaire* ; et comment les paysans seront-ils *propriétaires*, si vous ne permettez pas les baux à cens? » Ainsi, aux yeux de ce député, il n'y aurait eu jusqu'alors pour le paysan d'autre moyen d'arriver à la propriété foncière que par le bail à cens. Cela n'était pas rigoureusement exact, comme nous venons de le montrer tout à l'heure, en parlant des diverees catégories de paysans propriétaires ; mais il n'est pas douteux que le moyen signalé par M. de Juigné ne fût le plus répandu sous l'ancien régime, parce qu'il était le plus commode pour le censitaire. Le paysan de nos jours acquiert, il est vrai, une propriété plus complète, mais il est obligé de la payer soit de son argent, soit d'un argent qu'il emprunte souvent à de gros intérêts. Le seigneur, au dix-huitième siècle, pouvait aussi, en observant les formalités légales, faire saisir le fonds en censive, si le censitaire ne payait pas ses redevances ; mais celui-ci ne restait engagé ni pour un capital, ni pour des intérêts, puisqu'il avait reçu le fonds gratis, et que son déguerpissement le libérait.

Il n'en est pas moins vrai que la Constituante avait raison contre M. de Juigné, en ne laissant pas subsister plus longtemps un genre de contrat fondé sur des obligations perpétuelles, irrachetables, presque toujours imprescriptibles, et qui, dans bien des cas, ne pouvait profiter qu'au possesseur du fief. Mais, pour prouver combien le bail à cens avait multiplié, au dix-huitième siècle, le nombre des paysans propriétaires, et en même temps, pour donner une idée de la situation d'un certain nombre de possesseurs de fiefs sous l'ancien régime, nous emprunterons encore au *Moniteur* du 24 avril 1790 un détail curieux que nous avons vainement cherché dans les ouvrages les plus célèbres sur la Révolution française. L'Assemblée est occupée à discuter le mode de rachat des droits féodaux qu'elle a reconnus rachetables. Un gentilhomme, député de la Saintonge, M. de Richier, intervient dans la discussion : « En Saintonge, dit-il, les plus belles terres ne rapportent pas en fermage plus de mille livres, tout leur produit est en redevances, et

vous feriez tort à un grand nombre de propriétaires, s'ils ne retrouvaient plus les dix mille livres de rente qu'ils avaient [1].

« Permettez-moi de citer un fait que je connais bien puisqu'il m'est personnel. Je possède un fief en *agrier* [2] de deux cents pièces de vin sur *trois mille propriétés particulières.* Si chaque *propriétaire* me remboursait séparément, qu'arriverait-il? Il faudrait d'abord, jusqu'à ce qu'ils eussent tous racheté, que je conservasse les hommes et bâtiments nécessaires à la perception des redevances... » L'orateur continue à exposer les divers inconvénients qui résulteront, pour lui et les autres seigneurs de sa province, du mode de rachat qui consisterait à laisser chaque censitaire d'un même tènement, libre de racheter sa redevance ou de continuer à la payer. Il demande que le tènement soit obligé de se racheter en entier, et il conclut en disant : « Sinon vous ruinerez un millier de citoyens, qui n'ont d'autre crime à vos yeux que celui d'être possesseurs de fiefs. »

Ce qui nous importe dans ce discours, ce n'est pas encore la question du rachat des droits féodaux, dont nous nous occuperons tout à l'heure, mais bien ce fait qui doit paraître monstrueux et incompréhensible aux nombreux écrivains qui soutiennent qu'il n'y avait pas de paysans propriétaires fonciers avant la Révolution. Voici un possesseur de fief qui déclare que, dans la mouvance de son *seul* fief, *il y a trois mille propriétés particulières* sur chacune desquelles il perçoit une modique redevance en mesures de vin dont le total s'élève à deux cents pièces par an. Ce nombre de *trois mille* nous aurait peut-être paru suspect, s'il était écrit en chiffres, mais il est écrit en toutes lettres. Dira-t-on que ces trois mille censitaires ou tenanciers ne méritent pas la qualification de *propriétaires?* Mais cette qualification leur est donnée en pleine assemblée, et ni le rapporteur Tronchet qui répond à M. de Richier, ni aucun autre député ne songent à la contester. L'Assemblée y songe d'autant moins, qu'elle veut libérer complétement ces trois mille propriétaires en leur faisant racheter, à un taux modéré, la redevance perpétuelle qui a été l'origine et le prix de *leur propriété.* N'est-il pas évident, en effet, qu'ici l'origine de la propriété n'est pas douteuse, qu'elle s'est formée par la division en parcelles d'une très-grande étendue de terrain propre à la culture de la vigne, et par la concession que les propriétaires de ce terrain en ont faite successive-

[1] Cette phrase, mal reproduite sans doute par le *Moniteur*, ne peut avoir qu'un sens, c'est qu'en Saintonge les redevances seigneuriales formaient les neuf dixièmes du revenu d'un fief.

[2] Un fief était dit en *agrier*, en *champart* ou en *terrage*, lorsque les censitaires ne payaient leurs redevances qu'en nature.

ment à un grand nombre de cultivateurs moyennant une redevance annuelle?

Le marquis de Mirabeau, dont la biographie nous a conduit à étudier ce rapport des seigneurs et des censitaires, a passé sa vie à donner des terres à cens, et à augmenter ainsi le nombre des paysans propriétaires. Il donne à cens non-seulement de petites portions du sol, mais parfois des corps de bien assez importants, à en juger par le prix de ferme qui est de 800 livres par an, et qu'il transforme en une rente perpétuelle de même somme, faisant ainsi une opération qui, si elle n'était pas prohibée par nos lois actuelles, trouverait plus d'amateurs parmi les fermiers que parmi les propriétaires. Il ne s'en dissimule pas d'ailleurs les inconvénients : « J'ai permis à Thabot (son régisseur), écrit-il en 1752, de donner « la bastide des Perdigons, pour une rente annuelle et perpétuelle « de 800 livres par an; en général, ces *accensements* en argent ne « valent rien, par la raison que les denrées haussent toujours et « les rentes en argent jamais, mais je consentis à celui-ci pour « plusieurs raisons... » Nous supprimerons quelques-unes de ces raisons, pour nous arrêter seulement à la dernière, qui rentre dans notre sujet. « Ayant, dit le marquis, toujours eu attention à accroître « et peupler Mirabeau, cela ne se peut que par deux moyens, l'un « en réveillant l'industrie, l'autre en étendant la portion de terrain « livrée aux habitants, et il est à présumer que les possesseurs de « cette bastide s'étendront en diverses familles selon l'étendue du « bien. »

Mais si les baux à cens multipliaient indéfiniment la petite propriété rurale, ils multipliaient indéfiniment aussi la difficulté des rapports entre les possesseurs de fiefs et leurs tenanciers. Le fait d'avoir beaucoup de petites créances sur un très-grand nombre de personnes, qu'on peut ménager plus ou moins, constitue sans nul doute un moyen d'influence, mais, sans nul doute aussi, ce fait devient aisément pour le créancier une source d'embarras et d'inimitiés.

Quoique l'autorité seigneuriale ait disparu depuis longtemps, il y a encore de nos jours une tendance populaire à se représenter le propriétaire d'une seigneurie, même au dix-huitième siècle, sous la forme d'un tyran effréné qui écrase et pressure les paysans courbés sous son joug. Ce tableau, dans son application générale, est plus faux encore que ne le serait un tableau contraire, dans le genre de ceux de Berquin, où le seigneur figure souvent comme la Providence et l'idole de ses vassaux. Qu'il se produisît des iniquités et des exactions, surtout dans les fiefs où le maître, toujours absent, abandonnait les habitants à la rapacité de ses gens d'affaires, cela n'est

pas contestable. Mais que la tyrannie du seigneur fût l'état normal avant la Révolution, cela est absolument inexact, et pour deux raisons : d'abord parce que les seigneurs eux-mêmes n'échappaient pas à l'influence des idées de leur temps, idées peu propices à la tyrannie, mais aussi et surtout parce que, dans le cas où ils auraient voulu abuser de leur autorité très-ébranlée, leurs tenanciers, toujours prêts à se réunir et à se liguer par paroisses, étaient alors en mesure de se défendre et se défendaient à outrance contre toute prétention seigneuriale, à laquelle une jurisprudence de plus en plus sévère pour les droits féodaux leur donnait l'espoir de se soustraire. Si l'on nous objectait, comme preuve de la tyrannie habituelle des seigneurs, le soulèvement des paysans en 1789, nous répondrions d'avance, qu'on verra bientôt que le besoin de se venger de leurs seigneurs et de les abaisser tient beaucoup moins de place dans leur esprit que le désir ardent et impérieux de se libérer gratis des redevances seigneuriales, et de briser un régime de *copropriété*, d'ailleurs foncièrement vicieux.

§ II. — UN GRAND NID A PROCÈS.

Considéré sous cet aspect, le régime seigneurial en France, au dix-huitième siècle, au lieu de représenter, comme en d'autre temps, l'oppression du faible par le fort, peut être bien plus justement défini par l'expression d'un publiciste de l'ancien régime, Boncerf, dont nous reparlerons : c'est un *état contentieux* par excellence, c'est-à-dire une source intarissable de petits procès, qui, en alimentant la milice toujours croissante des procureurs et praticiens, aigrissent sans cesse les uns contre les autres les supérieurs et les inférieurs, et dont les résultats ne sont guère plus avantageux aux premiers qu'aux seconds. Qu'on se figure en effet la situation d'un homme qui a reçu de ses pères ou souvent aussi acheté une propriété plus ou moins considérable, dont le revenu consiste, sinon pour les neuf dixièmes, comme en Saintonge, au moins pour une grande partie : 1° en une masse de petites redevances annuelles, dont la valeur moyenne est de trois à six sols six deniers et deux poules, ou bien de trois à six boisseaux de froment, de seigle ou d'avoine ; 2° en un droit éventuel de *lods* et *ventes* à percevoir sur toutes les mutations soit d'arrière-fiefs, soit de censives, qui s'opèrent dans la mouvance du fief supérieur ; 3° en un droit de banalité qui, s'il est repoussé par les habitants, donne lieu à un procès, et enfin en d'autres droits dont nous avons déjà dit un mot, et qui, acceptés par telle coutume, rejetés par telle autre, sont encore plus sujets à

contestation. Si le seigneur afferme sa propriété dans son ensemble, c'est-à-dire avec ses revenus de tous genres, c'est le fermier qui, après avoir fait le calcul de toutes les redevances pour établir son prix de ferme, est chargé de les percevoir. Quand la propriété n'est pas affermée c'est un régisseur ; mais si les redevances sont contestées (et elles le sont toujours plus ou moins), le seigneur ne peut contraindre les censitaires à les payer, qu'en obtenant une sentence, non pas de son juge, celle-ci n'est jamais exécutoire sans appel, mais des juges royaux du bailliage ou de la sénéchaussée, auprès desquels la présomption légale du droit coutumier est de plus en plus combattue par l'influence du droit écrit, et qui, par conséquent, exigent, sinon les titres de toutes les censives, au moins des reconnaissances antérieures de toute redevance contestée par le débiteur. Tantôt le censitaire soutient que la redevance est prescrite [1], tantôt que la quotité en a été indûment accrue, tantôt que le fonds sur lequel on la réclame en a été affranchi par tel seigneur, à telle époque, ou bien que ce fonds n'est pas celui sur lequel elle doit porter ; ou encore qu'il n'est pas dans la mouvance du fief dont le seigneur la revendique, et qu'elle est déjà payée au seigneur d'un autre fief. Dans ce dernier cas, naît un nouveau procès, souvent interminable, qu'on nomme dans le style juridique d'alors *combat de fief*, et où l'on voit deux seigneurs dépenser, à la grande joie des procureurs, de grosses sommes, et entasser des montagnes de procédures, pour savoir auquel des deux appartient une rente annuelle et *censuelle* de deux sols six deniers et deux poules ; il y a des dossiers qui portent une poule et *demie*, une poule *trois quarts* et même un *seizième* de poule [2]. Pour parer à toutes ces difficultés sans cesse renaissantes, le possesseur d'un fief dominant était obligé de ne pas laisser perdre un seul des plus vieux papiers accumulés dans son manoir. Il employait le ministère coûteux d'un archiviste, pour remettre ces pièces en ordre et en dresser l'inventaire. Il lui fallait ensuite courir au ministère, encore plus coûteux, d'un praticien spécial dit *commissaire à terrier*, qui devait être agréé par le juge royal du ressort. Ce praticien était chargé de confectionner un grand registre appelé *terrier*, où se trouvait d'abord le plan cadastral de toute la seigneurie, et ensuite autant de cartes particulières qu'il y avait d'héritages différents, avec indication de chaque portion de

[1] Quoique les redevances *censuelles* fussent imprescriptibles, dans un grand nombre de coutumes, elles ne l'étaient pas dans toutes, et telle circonstance pouvait même, dans le premier cas, les faire considérer comme prescrites.

[2] Cette bizarrerie s'explique par ce fait, qu'un fonds de terre soumis à une redevance annuelle comprenant deux poules pouvait avoir été divisé par la suite en plusieurs tenanciers dont chacun devait payer sa part.

territoire sujette au cens ou autres droits, et de la somme due par chacune de ces portions, avec résumé des titres à l'appui. Cette opération une fois faite, il fallait la recommencer de temps en temps. C'est ce qu'on appelait procéder à la *rénovation du terrier*. « Les seigneurs, disent les feudistes, ne peuvent apporter trop d'attention à ce que leurs *terriers* soient toujours dans une perpétuelle vigueur ; ils doivent consulter les différentes prescriptions qui régissent leurs seigneuries, et, dans le cours de chaque prescription, ils doivent renouveler leurs terriers. Ils le doivent aussi, à cause des changements survenus dans la possession des fonds tributaires ; tel tènement autrefois donné à cens, à un seul particulier, est possédé cinquante ans après par vingt ou trente tenanciers. Comment répartir le cens primitif ? » A chaque rénovation de terrier, tous les vassaux et censitaires étaient appelés à renouveler leur foi et hommage, et à reconnaître les diverses obligations inscrites à leur charge dans ce document, et alors commençait la série de procès divers, dont nous venons de tracer l'esquisse [1].

Devons-nous maintenant reconnaître, sous peine de passer pour un esprit étroit, qu'un état de chose si défectueux en lui-même et souvent aussi onéreux aux seigneurs qu'aux censitaires ne pouvait être réformé, ou même changé qu'au prix d'une convulsion sociale effrayante, dont la secousse dure encore? Ce n'est pas ce que pensaient, au dix-huitième siècle, des hommes très-distingués ; ce n'est pas ce que pensait notamment le marquis d'Argenson, quand il n'hésitait pas à demander que le gouvernement autorisât le rachat de toutes les redevances seigneuriales, qu'il le rendît même obligatoire pour les deux parties et qu'il en donnât l'exemple dans les domaines de la couronne. Ce rôle convenait d'autant mieux à la royauté, qu'elle l'avait déjà utilement exercé, d'abord en travaillant à l'affranchissement des personnes, et en faisant ensuite pour les villes ce qu'on lui proposait de faire pour les campagnes. C'était une série d'ordonnances royales dont la dernière est, je crois, de 1693, qui avait prescrit le rachat des droits féodaux subsistant encore sur les maisons dans les villes et bourgs fermés.

Comme pour encourager le gouvernement français à appliquer le même système à la propriété rurale, un monarque voisin, le seul de l'Europe, qui, par parenthèse, ait pris cette initiative aussi hardie que sage, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, venait, par un édit du 19 décembre 1771, de prescrire en Savoie le rachat général de toutes les rentes et redevances féodales. L'opération était dif-

[1] *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France,* par le marquis d'Argenson, p. 273-274.

ficile, à cause de la multiplicité des petits intérêts qui s'y trouvaient engagés. Aussi en ordonnant le rachat, la loi en prescrivait le mode [1].

Peu de temps après, en 1776, il parut en France une brochure anonyme, célébrée par Voltaire, et qui fit beaucoup de bruit; elle était intitulée : *Les Inconvénients des droits féodaux.* L'auteur, Boncerf, était un ami de Turgot, qui l'avait associé, comme premier commis, à son court ministère. Plusieurs pensaient même que la brochure avait été inspirée par le ministre. Elle fut lue avec avidité, surtout quand on apprit les poursuites judiciaires dont elle était l'objet. Rien n'était cependant plus sage et plus modéré que cet écrit, si l'on ne tient pas compte de quelques assertions tranchantes et contestables sur l'histoire du droit féodal. L'auteur proposait, comme d'Argenson, au roi, de donner l'exemple à tous les propriétaires de droits féodaux, en admettant les vassaux et les tenanciers du domaine royal à racheter leurs redevances à un taux modéré. Il n'allait même pas jusqu'à demander que le rachat fut rendu obligatoire en France, comme il l'était en Savoie. Il s'efforçait seulement de montrer aux seigneurs laïques et ecclésiastiques, quels avantages résulteraient pour eux, de recevoir le remboursement de toutes ces petites rentes ou obligations diverses, dont la perception les entraînait dans des faux frais immenses de régie, d'administration et de procédure. « Tel grand seigneur, disait-il, qui a pour quarante mille francs par an de ces dépenses, les verrait réduites presque à rien. Les seigneurs, d'ailleurs, ne perdraient rien de l'autorité et des droits honorifiques attachés à la justice et au patronage », et il énumérait les maux de cet état *contentieux*, et chaque jour plus

[1] Chaque seigneur créancier devait produire un état sommaire et légalisé des rentes qui lui étaient dues, et chaque débiteur, vassal ou censitaire, devait payer le capital à raison du denier 25. Pour fournir aux débiteurs le moyen de se libérer, il était établi, sur la totalité des fonds sujets au rachat, un impôt spécial, dont le produit devait être versé dans une caisse à part. Cette caisse, suivant les fonds qui s'y trouvaient, était obligée de prêter successivement aux communes l'argent nécessaire à leur acquittement envers les seigneurs. Une commission nommée par le Sénat de Savoie était chargée de concilier et de régler définitivement les droits des seigneurs et des censitaires. Nous empruntons ces détails aux mémoires historiques sur la maison de Savoie par le marquis Costa de Beauregard, t. III, p. 264, 265, mais nous croyons que l'auteur se trompe gravement quand il dit que l'opération qui fut longue à la vérité, parce que les transactions le sont toujours, n'était accomplie que pour un tiers, lorsqu'en 1792 la République française envahit la Savoie. Un autre historien savoisien, M. Victor de Saint-Genis, affirme au contraire, que les rentes féodales dues en Savoie, qui se montaient à douze millions, étaient éteintes en 1792 jusqu'à concurrence *des cinq sixièmes,* et cette assertion est confirmée par plusieurs députés à la Constituante qui, en 1789, s'appuient sur la mesure prise par Charles-Emmanuel III et continuée par son fils Victor-Amédée III.

périlleux, entre seigneurs, vassaux et censitaires, que nous venons de décrire. Son plan était défectueux, en ce sens qu'une opération aussi compliquée n'aurait guère pu s'accomplir en restant facultative. Mais pourquoi ne se trouva-t-il pas en France un roi ou un ministre assez intelligent pour suivre l'exemple que donnait alors le roi de Sardaigne, et conjurer ainsi l'ouragan, qui, treize ans plus tard, devait tout renverser.

Turgot eût peut-être tenté l'entreprise, mais il s'était compromis en poursuivant à la fois une foule de réformes diverses, dont aucune n'était cependant plus pressante que celle-là, et le pouvoir échappait de ses mains. L'animosité du Parlement de Paris contre lui explique sans doute l'étrange rigueur avec laquelle fut poursuivi l'ouvrage sagace mais inoffensif de Boncerf. Un avocat général, fameux par ses excès de rhétorique et de zèle, Séguier, dénonça comme « *tendant à ameuter les habitants des campagnes contre les seigneurs*, » cet écrit où l'auteur s'adressant aux vassaux et censitaires, leur disait : « Vous devez vous rapprocher de vos seigneurs, leur exposer combien les charges féodales que vous subissez et qui vous désespèrent, leur sont peu profitables ; observez-leur combien il résultera d'avantages pour eux, pour l'Etat et pour vous, de vous admettre au rachat de ces droits ; distingués par leurs sentiments, autant que par leur naissance et leurs dignités, ils seront sensibles au plaisir de faire un grand bien, et ils saisiront les moyens nouveaux que vous leur en présenterez. » L'ouvrage fut condamné au feu, l'auteur décrété de prise de corps, et il fallut l'intervention du roi, provoquée, dit-on, par Turgot et Malesherbes, pour arrêter cette procédure.

§ III. — LES DROITS FÉODAUX DEVANT LA CONSTITUANTE ET DEVANT LA CONVENTION.

Momentanément étouffée par la funeste intervention du Parlement de Paris, la question du rachat des droits féodaux fit néanmoins assez de progrès dans les esprits, pour qu'on pût, dès la convocation des Etats-Généraux, la considérer comme une cause gagnée. Non-seulement tous les cahiers du tiers-état demandaient cette mesure, mais la majorité de ceux du clergé et de la noblesse y adhérait. Cependant, quoique cette question nous semble aujourd'hui une des plus urgentes de toutes celles que soulevait le mouvement des esprits en 1789, il s'écoula près de trois mois, à partir du 5 mai, avant que la Constituante manifestât le désir de s'en occuper : soit qu'elle n'en aperçût pas d'abord toute l'urgence,

soit qu'elle fût absorbée par la lutte politique du tiers-état contre les ordres privilégiés, soit enfin, et c'est ce qui nous paraît le plus probable, qu'elle s'effrayât dans une certaine mesure, devant la difficulté de ce rachat, où les intérêts de propriété des deux premiers ordres n'étaient pas seuls engagés (car il y avait aussi des membres du tiers-état qui possédaient des fiefs), il est certain que ce qui était la grande, l'unique affaire des populations rurales, parut d'abord destiné à un ajournement indéfini.

Mais dès que les paysans apprirent le succès de l'insurrection du 14 juillet, et qu'ils en ressentirent le contre-coup par la désorganisation des provinces, ils ne tardèrent pas à courir aux armes, et ils mirent brusquement à l'ordre du jour la seule question qui les intéressât, en brûlant les châteaux, en massacrant les possesseurs de fiefs et en détruisant partout ces archives et ces *terriers*, en vertu desquels on leur faisait payer des redevances. A la première nouvelle de cette jacquerie, on voit l'Assemblée constituante essayer encore d'ajourner la difficulté. Dans la séance du 3 août, son comité des rapports, par l'organe du député Salomon, lui propose de rendre un arrêté déclarant aux paysans qu'elle voit leur conduite *avec douleur*, qu'aucun prétexte ne peut les dispenser de payer les droits seigneuriaux, jusqu'à ce qu'elle ait prononcé sur ces différents droits, et, quant à l'époque où elle prononcera, le comité rédige cette phrase, qu'il suppose la plus propre à calmer l'impatience des insurgés : « L'Assemblée déclare, qu'occupée sans relâche de tout ce qui concerne la constitution de l'Etat, elle ne peut, *quelque pressants que soient les objets particuliers qui lui sont soumis*, détourner ses regards de celui auquel elle est fixée, et suspendre ses travaux, dont toute l'importance exige la continuité. » En adoptant cette déclaration, la Constituante la renvoie cependant et non sans raison au comité de rédaction, pour en réformer le style. Le lendemain, on apprend que l'insurrection des paysans s'étend et s'aggrave de plus en plus, et ce fait suffit pour que 1,200 députés, avec la mobilité nerveuse du caractère français, passent tout à coup d'une extrémité à l'autre, et l'événement qui leur paraissait la veille tenir « à des *objets* PARTICULIERS », prend à leurs yeux, dès le lendemain, de telles proportions, qu'il les entraîne à entasser, précipitamment et en une seule nuit, une foule de promesses de destruction destinées à calmer le peuple, mais qui embarrasseront beaucoup le législateur quand il s'agira d'en régler les effets.

Cependant l'article 1er des arrêtés du 4 août, en annonçant que l'Assemblée nationale *détruit entièrement le régime féodal*, ajoute que tous les droits féodaux non abolis par les arrêtés, sont remboursables et continueront à être perçus, jusqu'au rembourse-

ment; or les arrêtés du 4 août n'abolissent sans indemnité qu'un petit nombre de droits féodaux, et il n'y a en somme que trois exceptions au principe général du rachat [1]. Ce résultat n'était pas propre à calmer l'agitation des paysans. Aussi l'Assemblée s'empressa-t-elle de nommer un comité de légistes, non suspect d'attachement à la féodalité, qui, sous la direction de ses deux principaux rapporteurs, Merlin de Douai et Tronchet, entreprit, dans une série de trois décrets, dont deux très-détaillés [2], de distinguer entre tous les droits féodaux ou seigneuriaux ceux qui devaient être supprimés sans indemnité, comme représentant plus ou moins une servitude personnelle, et ceux qui devaient être rachetés par les débiteurs, comme étant le prix et la condition d'une concession de fonds.

Voici le résumé du titre III du décret du 15 mars 1790, intitulé : *Des droits seigneuriaux rachetables* : Seront simplement rachetables et continueront d'être payés jusqu'au rachat effectué, tous les droits et devoirs féodaux ou censuels utiles qui sont le prix et la condition d'une concession primitive de fonds et sont présumés tels, sauf la preuve contraire, toutes les redevances seigneuriales annuelles en argent, grains, volailles, denrées ou fruits de la terre servis sous la dénomination de cens, censives, surcens, etc., etc. Le décret énumère ici tous les noms que portaient dans les diverses provinces les redevances seigneuriales en argent ou en nature, comprises sous la dénomination plus générale de cens. Sont également déclarés rachetables par les débiteurs tous les droits seigneuriaux *éventuels* qui, sous différents noms, dont le plus commun était celui de *lods et ventes*, se payaient en argent au seigneur du fief, à chaque mutation survenue soit dans les arrière-fiefs, soit dans les biens roturiers tenus en *censive*. D'où il résultait que la partie la plus productive des droits féodaux, et par suite la plus désagréable aux débiteurs, se trouvait soustraite à l'abolition pure et simple et devait être rachetée. Les droits de *banalité* eux-mêmes et les droits de corvée ne furent pas tous supprimés sans indemnité. La Constituante se crut obligée d'excepter de l'abolition pure et simple les banalités *conventionnelles* dont nous avons déjà parlé, et les corvées *réelles*, c'est-à-dire celles qui seraient *prouvées* être dues pour

[1] La première porte sur un reste de servage, maintenu dans quelque provinces de l'Est sous le nom de droit de main-morte, droit supprimé dès 1777 par Louis XVI dans les domaines de la couronne, et déclaré, dans la nuit du 4 août, aboli partout. La seconde s'applique au droit exclusif de chasse, de colombier et de garenne, qui fut également aboli sans indemnité. La troisième a trait aux justices seigneuriales dont nous parlerons bientôt et aux différents droits qui s'y rattachaient.

[2] Ces trois décrets sont ceux du 15 mars, du 3 mai et du 3 juillet 1790. Le dernier, moins important que les deux autres, n'est qu'un décret additionnel.

le prix de la concession d'un fonds. Dans ces deux cas, banalités et corvées furent déclarées rachetables par les censitaires.

L'Assemblée s'efforça donc loyalement et courageusement, tout en supprimant la propriété qu'elle considérait comme abusive, de concilier le respect de la propriété légitime, avec les exigences d'une crise formidable. L'entreprise était sans doute impossible, puisqu'elle avorta complétement. C'est en vain que, dans l'espoir de faire accepter par les populations rurales la partie la plus irritante de ses décrets, la Constituante prit le contre-pied de la thèse soutenue jusqu'en 1789, par ceux qui, en demandant le rachat des droits féodaux productifs de revenus, se prononçaient pour le maintien des droits *honorifiques* attachés à la possession des fiefs ; c'est en vain qu'elle crut donner satisfaction aux paysans, en faisant litière, non-seulement des droits honorifiques du banc à l'Eglise, du pain bénit, de l'encens, etc., mais encore des titres de noblesse, des armoiries et des livrées ; c'est en vain qu'elle leur dit par l'organe de son rapporteur Merlin de Douai : « Il n'existe plus de *fiefs*, et nous devons ajouter plus de *censives* ; donc la supériorité féodale et censuelle est évanouie ; donc tous les droits *utiles* dont sont chargés les biens ci-devant féodaux ne doivent plus être considérés que comme des droits *purement fonciers* et des créances *purement réelles.* » Il importait peu aux paysans que les redevances seigneuriales eussent changé de nom, s'il leur fallait toujours les payer ou bien les racheter. Aussi refusèrent-ils d'entendre de cette oreille. Un jurisconsulte savant mais naïf, M. Garnier, qui publiait en 1791, avec commentaire, le Recueil des décrets de la Constituante sur l'abolition et le rachat des droits féodaux, fait remarquer que « le ci-devant censitaire n'a pas encore bien com-
« pris que les droits féodaux qui n'atteignent que les choses et non
« les personnes doivent être exactement payés... On lui dit que le
« cens n'existe plus comme cens, mais comme redevance foncière.
« Est-ce l'*habitant des campagnes* qui saisira du premier coup
« d'œil la différence de ces deux qualifications ? Dix sols de cens,
« ou dix sols de rente foncière, lui paraissent la même chose ; il a
« donc pu regarder d'abord comme illusoire l'abolition du régime
« féodal qui, malgré la suppression du cens, ne le dispensait pas
« de payer la même somme sous une autre dénomination. »

M. Garnier est persuadé que l'erreur du ci-devant censitaire se dissipera à mesure que le calme renaîtra dans son esprit, et c'est pour l'aider à comprendre les décrets qu'il écrit son commentaire. Ce fut peine perdue ; l'habitant des campagnes comprenait très-bien que les droits féodaux honorifiques, dont on le débarrassait gratis, étaient ceux dont il se souciait le moins, tandis que ceux qu'on mainte-

nait jusqu'au rachat, intéressant sa bourse, lui paraissaient naturellement beaucoup plus intolérables. En lui donnant la faculté de racheter ces droits jadis irrachetables, en prescrivant même le mode et le taux de rachat, soit pour les redevances annuelles, soit pour les droits éventuels, la Constituante n'avait pas osé imiter l'exemple du roi de Sardaigne, et rendre l'opération obligatoire. Elle n'avait pas non plus (et ce fut un tort grave que les difficultés du temps expliquent) cherché, comme le roi de Sardaigne, à faciliter le remboursement de ces droits par une combinaison de taxes locales, destinées à fournir aux censitaires de bonne volonté les moyens de se libérer progressivement. Le rachat restait donc facultatif. Presque tous les débiteurs refusèrent de racheter leurs redevances. La conséquence *légale* de ce refus était pour eux de continuer à les payer ; ils repoussèrent cette conséquence avec la même obstination. Le petit nombre de ceux qui s'étaient d'abord résignés à obéir à la loi soit en rachetant, soit en payant les droits maintenus, s'en trouvaient mal. Dans plusieurs provinces on élevait des potences à l'usage de ces débiteurs scrupuleux. Le pouvoir exécutif invitait le pouvoir législatif à lui fournir les moyens de faire exécuter ses décrets. L'Assemblée multipliait les sommations vaines aux ex-censitaires et aux vassaux de racheter leurs redevances ou de les payer, et elle finissait par renvoyer la difficulté à ce même pouvoir exécutif, de plus en plus énervé par elle. Quelques extraits de deux lettres du régisseur de la terre de Mirabeau, en date du 27 juin et du 15 septembre 1791, adressées après la mort de l'orateur au notaire de la succession, donneront une idée très-nette de l'attitude générale des paysans devant les décrets de la Constituante sur les droits féodaux rachetables.

Le fermier principal de Mirabeau, écrit le régisseur, vient de me payer trois mille francs au lieu de six mille qu'il me doit, parce que les habitants de la commune refusent tous d'acquitter les cens. Depuis deux ans, je n'ai reçu qu'un *seul* droit de *lods*. Faire des poursuites, ce serait provoquer des voies de fait. Les administrations et les tribunaux sont encore sans force ; les municipalités de villages propagent plutôt le désordre qu'elles ne l'arrêtent. Il ne serait donc ni prudent ni utile de poursuivre en justice des habitants qui refusent le payement des redevances rachetables et qui ne veulent pas les racheter, qui se permettent de dévaster les bois, d'usurper les eaux, d'empêcher la culture des défrichements. Tous les grands propriétaires laissent tout aller. Quelques débiteurs ne se contentent pas de ne pas payer et de ce qu'on ne leur demande rien, j'en ai rencontré qui ont voulu me contraindre à leur faire quittance de ce qu'ils n'avaient pas payé. Ce n'est pas sans peine et sans danger, que je suis parvenu à me délivrer de cette extraordinaire pétition appuyée de menaces.

On reconnaît à ce dernier trait l'esprit ingénieux du paysan. Il ne voulait pas obéir aux décrets en payant; mais, comme il n'était pas bien sûr du lendemain, il aurait encore mieux aimé profiter de la situation pour obtenir quittance tout en ne payant pas [1].

Après la Constituante, le mouvement général de résistance à ses décrets, se prononçant de plus en plus, l'Assemblée législative s'y associe par son décret du 25 août 1792, où elle intervertissait la présomption de droit, établie par la Constituante en faveur des créanciers, et la transférait aux débiteurs. Elle déclarait non avenus tous les effets produits par la maxime du droit coutumier : « Nulle terre sans seigneur »; elle décidait que « tous les droits seigneuriaux, tant féodaux que censuels, conservés ou déclarés rachetables par les lois antérieures, étaient abolis sans indemnité, à moins qu'ils ne fussent justifiés avoir pour cause une concession primitive de fonds, laquelle cause, ajoutait le décret, ne pourra être établie qu'autant qu'elle se trouvera clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, d'accensement ou de bail à cens qui devra être rapporté. » On voit que la Législative, en abolissant tous les effets du droit coutumier, maintenait au moins le rachat des redevances seigneuriales fondées sur un contrat positif. Mais cette dernière limite imposée à la libération des débiteurs ne fit que redoubler leur impatience, et la Convention moins scrupuleuse en matière de propriété, leur donna enfin pleine satisfaction par le décret du 19 juillet 1793.

« Art 1er. Toutes redevances ci-devant seigneuriales, droits féodaux, censuels, fixes, casuels, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier, sont supprimés sans indemnité.

« Art. 2. Sont exceptées des dispositions de l'article précédent les rentes ou prestations purement foncières et non féodales. »

La restriction de l'article 2 était presque dérisoire, puisqu'il s'agissait précisément, d'après la Constituante, de considérer les rentes seigneuriales ou féodales comme des rentes foncières et de les racheter en cette qualité, tandis que le décret de la Convention anéantissait du même coup toutes les obligations des ci-devant cen-

[1] Le récit du régisseur de Mirabeau s'accorde d'ailleurs en tous points, avec les remontrances éloquentes mais stériles que la Constituante adressait précisément à la même époque, 15-19 juin 1791, à tous les débiteurs de droits féodaux rachetables. « Il est temps, disait le législateur, que ces désordres cessent, et si l'on ne veut pas voir périr dans son berceau une constitution dont ils troublent et arrêtent la marche, il est temps que les citoyens dont l'industrie féconde les champs et nourrit l'empire rentrent dens le devoir et rendent à la propriété l'hommage qu'ils lui doivent. L'Assemblée nationale aime à croire qu'ils n'ont besoin pour cela que d'être éclairés sur le véritable sens des lois, dont ils ont jusqu'à présent abusé. »

sitaires ou vassaux envers les possesseurs de fiefs, car il n'en était aucune qui ne fût seigneuriale et féodale, au moins par la forme. Ce décret supprimait donc également les anciennes et minimes redevances qualifiées *menus cens* qui ne s'appuyaient que sur la présomption légale du droit coutumier, et tous les baux à cens faits depuis plusieurs siècles, y compris les plus récents, attendu que tout acte de ce genre contenait une reconnaissance directe ou indirecte de la *seigneurie* du bailleur par le preneur, c'est-à-dire une stipulation essentiellement féodale, qui suffisait pour que le débiteur pût se soustraire au payement de la rente que l'acte lui imposait en échange de la propriété qu'il lui avait conférée [1]. Dès lors, les ci-devant censitaires et vassaux se trouvèrent dégagés de tout remboursement, non-seulement envers les ci-devant seigneurs, mais aussi envers l'ancien domaine royal et l'ancien domaine du clergé, devenus le domaine national, et qui tous deux avaient possédé un grand nombre de rentes foncières féodales, de sorte que, si nous avons bien compris une discussion assez confuse qui eut lieu au Conseil des Cinq Cents, dans la séance du 15 thermidor an V (août 1797), relativement aux conséquences du décret de la Convention du 17 juillet 1793, l'Etat aurait perdu à cette suppression définitive et absolue de tous les droits féodaux indistinctement un capital de 400 millions en rentes foncières. Quant aux pertes faites par les possesseurs de fiefs, quoique nous manquions des éléments nécessaires pour les apprécier, elles furent certainement très-considérables.

Ainsi échoua la Constituante dans la mission honnête et difficile qu'elle s'était imposée. Mais son impuissance à faire exécuter ses décrets sur une question d'une telle importance est un précédent dont la gravité ne peut échapper qu'aux esprits superficiels. Si, en effet, le changement inévitable et juste que devait subir dans ses formes la propriété, telle qu'elle était constituée sous l'ancien régime, avait pu s'accomplir en France comme il s'est accompli plus tard dans d'autres pays, régulièrement, équitablement, sans

[1] Pour éclaircir la situation par un exemple, il nous paraît évident que ce fermier, auquel nous avons vu le marquis de Mirabeau donner à cens en 1752, et pour le prix de ferme, transformé en une rente foncière perpétuelle, un domaine assez considérable, se trouva, lui ou ses héritiers, dégagé par le décret de la Convention de toute obligation de racheter cette rente qui n'était pas purement foncière, mais qui était *censuelle*, c'est-à-dire *féodale*, car le marquis qualifie lui-même ce contrat un *accensement*, et qu'il devint ainsi propriétaire absolu du fonds dont il n'avait payé que la ferme. Le décret du 17 juillet annulait encore au profit des débiteurs un grand nombre de contrats mixtes, portant stipulation expresse de rente purement foncière, mais avec la réserve du cens seigneurial.

être faussé par la résistance intéressée des débiteurs et par l'asservissement de la Convention à cette résistance, le redoutable problème de la propriété n'eût point survécu à la Révolution, il n'aurait point fait de la France le pays de l'Europe qui, avec des institutions judiciaires, financières, militaires, administratives, meilleures que celles d'autrefois, reste peut-être encore le plus atteint dans sa stabilité sociale par l'esprit de spoliation qu'on excite d'autant plus aisément parmi les masses populaires qu'il est entretenu chez elles, par l'exemple pernicieux du triomphe des spoliations anciennes.

Celle qui résulta du décret du 17 juillet 1793, donna lieu plus tard à de nombreux procès, diversement jugés, suivant les circonstances politiques ; tous sont aujourd'hui éteints. La prescription et la jurisprudence garantissent également contre toute revendication les héritiers de quiconque a bénéficié du décret conventionnel. Nous pouvons donc faire ressortir le côté inique et dangereux de ce décret qualifié par Merlin de Douai *une loi de colère*, sans être exposé au ridicule soupçon de vouloir plaider pour des droits seigneuriaux que nous venons de qualifier nous-même *une plaie*, et qui furent en effet une des grandes plaies de l'ancien régime.

Il n'en demeure pas moins incontestable qu'en repoussant l'équitable mesure du rachat, adoptée par la Constituante, en supprimant sans indemnité non-seulement les redevances seigneuriales qui ne reposaient que sur la possession, mais toutes les rentes foncières garanties par les contrats les plus légitimes, comme étant le prix de la concession d'un fonds de terre ; en libérant le débiteur de sa dette et en dépouillant le créancier de sa rente sous l'unique prétexte que l'acte était entaché de formules plus ou moins féodales, la Convention portait au principe de propriété une atteinte des plus graves, car ce premier coup dont elle frappait la rente foncière dite féodale, ouvrait la voie aux théoriciens, qui de nos jours attaquent la rente sous toutes ses formes. Quand M. Proudhon demande *une seconde nuit du 4 août* contre les propriétaires et les capitalistes qui, n'ayant plus le droit de faire des baux ou des placements *perpétuels*, continuent cependant à toucher *perpétuellement* le fermage de leurs terres ou l'intérêt de leurs capitaux, il s'appuie, il est vrai très-indûment, sur la *nuit du 4 août*, puisque la propriété des rentes foncières seigneuriales y fut expressément reconnue aux créanciers, par l'obligation du rachat imposée aux débiteurs : mais le célèbre démolisseur contemporain ne fait que développer le principe de l'abolition de la rente foncière, sous prétexte de féodalité, contenu dans le décret du 17 juillet 1793, quand il déclare que le « fermage actuel est un reste de la tyrannie *quiritaire* et de *l'usurpation féodale* », et quand il réclame un décret, « portant que tout payement

de redevance annuelle pour l'exploitation d'un immeuble, sera imputable sur le prix de l'immeuble, de manière à en conférer au bout d'un certain temps la pleine propriété au cultivateur. » C'est toujours en vertu du même principe, qu'il veut que l'usine devienne la propriété commune et indivise de tous les ouvriers employés à son exploitation et que toutes les dettes soient remboursables par le simple payement des intérêts [1]. En un mot, les plans d'une seconde et plus large *liquidation sociale*, qu'on présente aujourd'hui aux regards effrayés des hommes qui, après avoir trop admiré peut-être la première, jugeaient cependant qu'elle était bien suffisante, ont précisément, suivant nous, leur origine dans les injustices et les fraudes dont celle-ci fut accompagnée.

C'est cette conviction qui nous a conduit à étudier d'abord dans leur partie fiscale les droits seigneuriaux sous l'ancien régime, à montrer ensuite que le rachat régulier de ces droits eût pu, même avant la Révolution, se pratiquer en France aussi pacifiquement qu'en Savoie, si l'inertie du gouvernement et la résistance imprévoyante des Parlements et des possesseurs de fiefs n'eussent ajourné la question jusqu'au moment critique où il devint aussi difficile de l'écarter que de le résoudre; et enfin nous avons cru d'autant plus nécessaire d'exposer les vicissitudes de la législation abolitive des droits féodaux, que nos historiens de la Révolution ont généralement négligé de s'en occuper, laissant croire à leurs lecteurs que tout avait été consommé dans la nuit du 4 août, et paraissant même ne s'être pas aperçus de la dissidence radicale qui séparait sur ce point important les vues de la Constituante de celles de la Convention.

Louis de Loménie.

[1] Voir le chapitre V (*Liquidation sociale*) de l'ouvrage de M. Proudhon, intitulé : *Idée générale de la Révolution au dix-neuvième siècle.*

MÉLANGES

LE CRÉDIT ET LES BANQUES D'ÉMISSION
par M. Victor Bonnet[1].

Peu de sujets, en économie politique, sont moins bien connus que ceux qui touchent au Crédit. Les erreurs les plus graves ont été professées en cette matière, et malgré les leçons de l'expérience, elles trouvent encore bien des partisans. Quelle n'est pas, sur ce terrain, l'ignorance de l'école radicale qui nous gouverne, ou du moins prétend nous gouverner aujourd'hui? Il n'est, pour ainsi dire, pas de jour où les députés de l'extrême-gauche et leurs organes ne soutiennent quelque nouvelle hérésie économique. Que de fois n'ont-ils pas demandé les réformes les plus dangereuses, relativement au rôle de la Banque de France, au cours forcé de ses billets, aux emprunts pour travaux publics, etc., etc.? Sur ce dernier point notamment, personne n'a oublié le discours du radical M. Nadaud, à la Chambre des députés, lors de la discussion sur le projet d'emprunt de la ville de Paris. Il serait difficile de trouver, même dans les paroles ou les écrits de quelques hauts fonctionnaires du second Empire, plus de sophismes économiques entassés dans quelques pages.

On voit combien il est utile de combattre toutes ces erreurs, de faire connaître à ceux qui les ignorent les principes et les règles véritables du Crédit, cet instrument si puissant lorsqu'on s'en sert avec précaution, si dangereux quand on en use sans discernement. C'est la tâche qu'a entreprise avec succès, dans son livre sur le *Crédit* et *les Banques d'émission*, M. Victor Bonnet, bien connu déjà par d'excellentes publications financières; l'une de ces publications — on s'en souvient peut-être, — fut la dernière lecture faite, dans sa prison, par l'infortuné M. Bonjean qui, déjà assuré d'une mort prochaine, trouvait encore assez de liberté d'esprit pour envoyer ses félicitations à l'auteur et discuter avec lui diverses questions économiques!

Ainsi que l'indique le titre de l'ouvrage, M. Bonnet a étudié avec un soin tout spécial les Banques d'émission que l'on considère, en général, comme le pivot du Crédit; mais il n'a négligé aucune des grandes

[1] Un vol. in-8, chez Plon et chez Guillaumin, éditeurs.

questions qui se rattachent à son sujet; il a consacré notamment un chapitre presque tout entier au *chèque*, si répandu en Angleterre et aux Etats-Unis, et dont le rôle grandit chaque jour dans notre pays.

Il suffit de parcourir ce livre pour voir que les dangers de l'abus du Crédit préoccupent, depuis longues années, M. Victor Bonnet. A côté de quelques chapitres composés récemment, il en est plusieurs qui portent la date de 1863, 1864 et 1866 : le temps ne leur a rien enlevé de leur valeur; car les réflexions qu'inspiraient à l'auteur les crises économiques de 1857 et de 1863, les plaintes du public contre la Banque de France, l'enquête sur la liberté des Banques d'émission, etc., etc., ont été pleinement confirmées par l'expérience. Il est rare que les faits prévus par M. Bonnet ne se soient pas réalisés; son livre était à peine paru que la banqueroute de la Turquie et l'embarras des finances Egyptiennes montraient la sagesse des règles qu'il avait tracées, relativement aux emprunts des Etats ou des villes.

Cette question des appels au Crédit, et des imprudences auxquelles ils peuvent donner lieu, n'a jamais été étudiée d'une manière plus complète que dans le livre dont nous nous occupons. L'auteur a entendu répéter fréquemment que pour des travaux utiles, pour des dépenses d'amélioration, « on pouvait sans crainte faire des appels réitérés au « Crédit. » Pour réfuter cette théorie, il lui a suffi de montrer à quelle déplorable situation financière l'application de ce principe a conduit certains Etats, grevés aujourd'hui de dettes dont ils ne peuvent qu'à grand'peine payer les intérêts. Chez nous, grâce aux progrès de la richesse publique, aux habitudes de travail et d'épargne répandues dans la nation, aux plus-values constantes dans le rendement des impôts, l'abus des emprunts pour exécution de travaux publics a eu des conséquences moins graves; cependant il a amené plusieurs fois des crises financières que personne n'a oubliées. En matière d'appels au Crédit pour dépenses extraordinaires, dit très-bien M. Bonnet, la vérité est celle-ci : « *Du moment qu'on engage l'avenir pour une somme d'intérêts* « *supérieure à celle que peuvent fournir*, en *revenu*, et *pendant assez* « *longtemps*, les *améliorations qui ont eu lieu*, il *y a des embarras inévi-* « *tables*; ces embarras se traduisent par la cherté du capital, par « l'absence de ressources pour les besoins les plus urgents. On aura « plus de chemins de fer, plus de canaux..., mais on aura moins « d'argent pour entretenir la production des choses nécessaires à la « vie. On manquera de blé, de viande, d'étoffes, de fer, etc., etc.; et on « paiera toutes ces choses d'autant plus cher qu'on ira les chercher « ailleurs. »

Une pareille situation engendre bien vite le déficit. Quand il existe dans un budget, comment le combler? Par l'économie, répondent les esprits sages, ceux qui estiment que la fortune d'un Etat ou d'une

ville doit être gérée d'après les mêmes principes que celle des particuliers. Par de nouvelles émissions de papier-monnaie, dira une école de faux-économistes qui ne compte, aujourd'hui encore, que trop d'adeptes. Ceux-ci croient qu'en émettant du papier-monnaie qui ne coûte rien, on emploie le procédé le plus économique. Rien de plus faux : pour le prouver, M. Bonnet cite avec raison l'exemple de l'Italie : le ministre des Finances du dernier cabinet italien écrivait naguère qu'en 1877, l'Italie aurait absorbé un milliard de papier-monnaie, pour couvrir ses déficits budgétaires. Il faudrait épargner, pendant de longues années, pour arriver au remboursement de cette somme; mais combien ces épargnes sont devenues difficiles! Par suite de ses émissions excessives de papier-monnaie, l'Italie a toujours le change contre elle, son commerce est paralysé; ses impôts ne rendent pas ce qu'ils devraient rendre, et ses embarras financiers se prolongent indéfiniment. Rien ne sert de dépasser la limite raisonnable en matière d'émission de billets, et de décréter ensuite le cours forcé, puisque ces billets sont aussitôt dépréciés, et troublent davantage, loin de l'améliorer, la situation financière du pays.

Quelle est donc la *limite raisonnable* de la circulation fiduciaire dans un Etat? « Il n'y a pas de chiffre sacramentel, répond M. Bonnet. Tout « dépend des circonstances : c'est là l'enseignement qui a été fourni « par notre pays après 1870. Quand on a le change contraire pour une « raison ou pour une autre, soit parce qu'on s'est livré à des spécula- « tions excessives, ainsi que nous l'avions fait en 1857 et en 1863, soit « parce qu'on est débiteur à l'étranger, par suite d'emprunts et autres « opérations financières, comme l'Italie, l'Autriche, la Russie, on doit « être très-circonspect dans l'émission du papier-monnaie. Le *véritable* « *criterium* à consulter, c'est *le taux du change; c'est lui qui marque la* « *limite qu'on ne peut dépasser.* » Ainsi, le change est la boussole qui doit diriger les banques d'émission, l'indice le plus sûr de ce qu'elles peuvent et doivent faire en toute circonstance.

On objectera peut-être que la France a traversé, il y a cinq ans, les circonstances les plus graves avec une quantité considérable de papier-monnaie qui n'a subi aucune dépréciation. M. Bonnet répond très-nettement à cet argument. Chez nous, dit-il, le papier-monnaie n'a pas été émis pour suppléer à la richesse, aux métaux précieux qui manquaient; il a tout simplement fourni, pendant quelques temps, un instrument de circulation, lorsque les autres se cachaient par peur. Ce papier reposait sur un fond solide, chacun le savait, et de là sa force. Rien de semblable dans beaucoup d'autres pays. Tandis que l'Autriche, l'Italie, la Russie, etc., ne pourraient rembourser leurs billets qu'en faisant des emprunts au dehors, c'est-à-dire en creusant un nouveau trou pour en boucher un autre, la France pourrait rem-

bourser les siens sans rien demander à personne. Elle n'a même pas eu besoin longtemps des capitaux qu'elle avait empruntés à l'étranger pour le paiement des cinq milliards, et elle a déjà repris possession de la presque totalité des rentes qu'elle avait aliénées à cet effet. — La situation de notre pays, pendant ces dernières années, était donc tout-à-fait exceptionnelle, et on ne saurait en tirer argument en faveur d'un accroissement immodéré de la circulation fiduciaire.

Mais, si l'abondance des billets de Banque ne présente pas chez nous autant d'inconvénients que dans les contrées moins riches, il n'en est pas moins vrai qu'elle a amené l'élévation du prix des objets, ce qui équivaut à une dépréciation *indirecte* des billets. M. Bonnet émet donc le vœu que la Banque reprenne, le plus tôt possible, le paiement en espèces. Ce vœu sera satisfait dans peu d'années, si quelque folie économique des radicaux ne retarde pas la libération de l'Etat vis-à-vis de la Banque de France.

Il nous a paru utile d'étudier avec quelque développement une des questions les plus importantes que traite le livre sur le *Crédit et les Banques d'émission*. On ne saurait évidemment insister de même sur tous les sujets, pourtant fort intéressants, qui sont examinés dans cet ouvrage, tels que le taux de l'escompte, les avantages et les dangers des chèques, l'administration des Banques d'émission, etc., etc. Sur tous ces points, il faut renvoyer le lecteur au livre de M. Bonnet; il y retrouvera partout les deux qualités qui distinguent les précédents travaux de l'auteur; la connaissance approfondie des questions économiques et l'art de les exposer avec une clarté et une précision qui les mettent à la portée de tous les esprits.

Anatole Langlois.

Une notice biographique sur M. Sauzet, ancien président de la Chambre des Députés, sous Louis-Philippe, vient de paraître à la librairie E. Plon. Elle a pour auteur notre collaborateur M. R. Chantelauze, le savant historien de Marie Stuart et le dernier vengeur de sa mémoire. Neveu de l'honnête et consciencieux ministre que M. Sauzet, par son éloquence chaleureuse, arracha aux fureurs du parti révolutionnaire, M. R. Chantelauze paie aujourd'hui une dette de famille, mais sa reconnaissance ne s'acquitte pas aux dépens de la vérité. Les pages qu'il a consacrées à la mémoire de M. Sauzet sont, en effet, d'une impartialité remarquable, et l'histoire, à laquelle elles fourniront beaucoup de curieux et piquants détails, ne contredira pas à l'impression qu'elles laissent et au jugement qu'elles expriment.

QUINZAINE POLITIQUE

10 février 1877.

Combien de fois, depuis six ans, nous avons fatigué les présages à leur demander quel serait le lendemain des jours incertains et tremblants où vit la France ! L'inquiétude du lendemain, c'est, à vrai dire, le trait caractérisque de cette histoire. Plus haut ou plus bas, tous les partis, même celui qui règne, s'écrient : « Où allons-nous ? » Sur les lèvres des uns, ce mot a l'accent de l'alarme ; dans la bouche des autres, fût-ce des plus confiants, il a l'accent du doute. La République justifie en effet la définition de M. Naquet. On a beau en modifier le régime ; on a beau l'avoir sans titre ou bien graver son nom sur l'airain de la loi ; on a beau l'organiser sans la constituer ou lui faire une constitution pour l'organiser ; on a beau remettre ses pouvoirs aux mains de ministres de plus en plus républicains : il semble qu'on ne remplace jamais, dans toute cette série de changements, qu'un provisoire par un autre provisoire. La question subsiste parmi tous ces essais de fixité plus ou moins passagère : « Où allons-nous ? » Et si elle est si fréquente, si elle est si constante, c'est bien qu'en réalité nous sommes un peuple qui sent ses destinées flotter comme au hasard sur la route où la fortune les a mises, qui sait au loin un gouffre où elles peuvent être précipitées, et qui, par peur qu'elles y arrivent, veut non-seulement en ralentir la marche, mais voir éclairé le chemin qu'elles suivent.

Non, aucun parti n'a en ce moment sur l'avenir, nous ne dirons pas cette lumière de la certitude qui ne luit jamais parfaitement dans aucune histoire et dont la France est cependant avide entre toutes les nations, mais cette lumière de la foi et de l'espérance qui rassurent. Des républicains, les uns se demandent si la République est bien dans toute sa plénitude, comme M. de Marcère le jurait

jadis à Domfront; les autres, si elle a désormais mieux à faire qu'à jouir de sa force avec M. Jules Simon et à laisser s'écouler paisiblement sa durée, sans plus d'ambition, sans plus d'agitation. Des radicaux, ceux-ci attendent que la République, après avoir été celle de M. Dufaure et de M. Jules Simon, passe par une transformation encore et devienne la République de M. Gambetta; ceux-là ne se contentent pas de ce vœu trop modeste et ils attendent qu'une quatrième république, née de l'impatiente logique du radicalisme, vienne opérer cette grande réforme de la société qu'ils promettent à la France comme le bonheur définitif et l'honneur suprême. Et tandis que les républicains et les radicaux sont dans cette incertitude ou dans cette attente, les conservateurs, de leur côté, s'interrogent anxieusement, en graduant leurs craintes dans la mesure même où se graduent les désirs des républicains et des radicaux. Qui gouvernera la République après M. Jules Simon? Sera-ce M. Gambetta? Et après M. Gambetta, sera-ce M. Louis Blanc? Voilà comment, pour les conservateurs, se traduit présentement cette question du lendemain ; « Où allons-nous? »

On conçoit donc qu'à gauche et à droite, dans cet état des esprits, le public ait un si pressant besoin de connaître la politique véritable du gouvernement, ce qu'elle prépare, ce qu'elle veut. Le public sait fort bien, assurément, que M. Jules Simon ne peut pas prophétiser l'avenir. Mais plus les peuples sentent leurs destinées indécises et les partis leur sort variable, plus ils réclament de ceux qui gouvernent un langage net et ferme; et c'est là le secret de la satisfaction avec laquelle le public a tant de fois accueilli les déclarations successives de nos changeants ministères, depuis six ans : même vagues, ces affirmations lui sont des guides. Certes, M. le duc de Broglie et M. Buffet pouvaient irriter dans le public tel ou tel de leurs adversaires. Mais ils ne laissaient ni leurs amis ni leurs ennemis douter de leur politique; personne n'ignorait que cette politique était capable d'un acte et incapable d'un autre ; ils avaient un programme qui était le leur et non celui de tous les partis; ils s'étaient marqué des limites ici et là, et d'avance on était sûr qu'ils ne les franchiraient pas. M. Jules Simon, lui, s'est déclaré « profondément républicain et profondément conservateur »; et dans la duplicité de ce personnage, dans le mélange de ces qualités plus ou moins hétérogènes, il confond si bien tout ce qu'il est et ce qu'il n'est pas, qu'aucun parti ne le reconnaît. Quand un homme est si divers et si souple, on craint toujours une métamorphose : on doute de l'apparence qu'il a revêtue; on a peur qu'à l'instant il ne vous échappe. Plus que personne, M. Jules Simon est un ministre à interpeller, parce qu'il a des paroles équivoques pour tout le monde;

plus que personne, il finit par être poursuivi par tout le monde, à force d'éviter qu'on le saisisse à droite ou à gauche. Quelles préférences a-t-il pour cette loi-ci ou cette loi-là? A-t-il des candidats dans l'élection qui nomme la commission du budget? Est-il d'accord ou non avec M. Gambetta? On soupçonne; mais M. Jules Simon se dérobe. Devinez, si vous pouvez. M. Jules Simon excelle dans l'art d'ombrer sa pensée et d'assourdir sa voix; et non-seulement il cache à merveille ce qu'il fera, mais, chose plus rare, il cache aussi bien ce qu'il fait. Comment donc s'étonner que tous les partis commencent à se réunir pour lui demander quelle sera sa politique de demain, les uns et les autres sachant à peine quelle est sa politique d'aujourd'hui?

Le public, même dans cette incertitude, s'obstine à croire que la rivalité, ou présente, ou future, de M. Jules Simon et de M. Gambetta est le problème de la République, comme la rivalité de M. Gambetta et de M. Louis Blanc pourrait le devenir en d'autres temps. Aussi épiait-il avec une vive curiosité les signes que cette rivalité donnerait d'elle-même, pensait-il, dans le vote qui élirait la commission du budget. Evidemment, ce vote avait sa gravité. M. Gambetta allait-il y reconquérir cette dictature financière que naguère M. Jules Simon lui ôtait à l'heure suprême, le jour où M. Gambetta menaçait de faire usurper la Chambre sur le droit budgétaire du Sénat? M. Gambetta allait-il redevenir en 1877 l'arbitre ou plutôt le tyran de la majorité et du gouvernement, dans la commission du budget? Personne ne supposait que M. Jules Simon pût, sans conteste, laisser M. Gambetta reprendre une si dangereuse souveraineté. On s'était trompé. Soit que M. Jules Simon ait su dissimuler dans un mystère complet l'activité de sa résistance, soit que par désespoir de vaincre il l'ait jugée inutile, soit qu'il se désintéressât en réalité ou qu'il le feignît seulement, M. Jules Simon ne paraît pas avoir combattu dans cette élection les candidatures que M. Gambetta rassemblait autour de la sienne comme des satellites. M. Gambetta et ses amis ont triomphé; M. Gambetta a même ceint de nouveau sa couronne de président, et c'est à l'unanimité qu'elle lui a été décernée. Des trente-trois commissaires choisis, sept sont de la gauche républicaine, quatre du centre gauche : c'est la part du ministère. Deux sont indépendants : on les appelle « des conservateurs républicains ». Cinq ont leurs noms inscrits sur le registre de l'Union républicaine comme sur celui de la gauche républicaine. Quinze sont des membres de l'extrême-gauche, de l'Union. Tel est le compte du *Journal des Débats* lui-même. Quant au jugement que cette élection a mérité, qu'on le demande au *Temps*, qui n'est pas suspect : « Il est difficile de ne pas regarder le ministère comme

battu, puisque ses amis le sont..... On nous permettra de penser que l'abstention du cabinet, le monopole d'une réunion isolée, l'abdication du groupe le plus important de la Chambre, ne sauraient être considérés comme les meilleures conditions d'un régime républicain parlementaire. »

Au gré du centre gauche et de la gauche républicaine, le régime de la République n'est plus parlementaire, dès que l'extrême gauche leur dispute et leur ravit l'avantage de la majorité, dès que le parti radical leur soustrait une supériorité qu'en bonne arithmétique ils croient légitimement due à leur nombre. Nous pourrions, à notre tour, demander si c'est le régime d'une république vraiment parlementaire que l'ostracisme dont la gauche a frappé la droite entière dans cette même élection. Quoi! on n'aura pas admis un seul député de la droite aux travaux d'une commission qui a pour fonction spéciale un devoir de contrôle financier et de répartition économique, le soin de régler l'emploi de cette grande fortune publique qui est faite avec les deniers de tous les partis! Et cette exclusion ne paraîtra pas au centre gauche et à la gauche républicaine une proscription aussi peu parlementaire que l'est à leurs yeux « le monopole » électoral dont l'extrême gauche s'est assuré le bénéfice, ce jour-là! Soit. Que le centre gauche et la gauche électorale se plaignent donc pour eux seuls, avec cet égoïsme des partis, qui, tôt ou tard, a pour victime la liberté elle-même. Soit. Mais il y a au-dessus de cette plainte un enseignement qu'il est temps d'entendre enfin. Si le centre gauche et la gauche républicaine subissent, dans cette élection, la despotique et dédaigneuse volonté de M. Gambetta alliant, pour les expulser, les radicaux républicains aux radicaux césariens, pourquoi ce pouvoir de M. Gambetta? Parce qu'aux élections de 1875 et de 1876, le centre gauche et la gauche républicaine ont été eux-mêmes les alliés de M. Gambetta et de M. Rouher, pour proscrire les conservateurs, ces conservateurs dont les secours manquent aujourd'hui aux modérés de la République. Reconnaissez donc les armes que vous avez maniées et les coups que vous avez portés. Rappelez-vous comme vous battiez des mains, quand, aux derniers jours de 1875, M. Gambetta, menaçant des disgrâces populaires les députés de la droite, leur criait avec sa joie furieuse qu'ils seraient bientôt « écrasés entre les deux écoles du suffrage universel. » Saluez-les maintenant, ces deux écoles : elles viennent de vous écraser, vous aussi, dans la Chambre. Saluez-les, et craignez que le suffrage universel ne répète leur victoire. Nous vous avions avertis qu'on ne fraternise pas impunément avec les radicaux et qu'on ne leur rend pas sans danger l'autorité qu'ils avaient perdue : redevenus forts, ils vous foulent à leurs pieds. Nous vous le prédi-

rons encore : ce sera le destin de la République elle-même que d'être la proie du radicalisme, si les républicains ne se séparent pas des radicaux. Dès qu'ils le pourront, ces radicaux que vous avez relevés du sang et de la boue où la plupart gisaient en 1871, que vous accréditiez devant les électeurs en les plaçant à vos côtés dans l'Assemblée, et qui déjà, dans cette Chambre, sont vos dominateurs, ils vous expulseront du Parlement et du gouvernement ; et ce sera fait de cette République que vous aurez voulu rendre conservatrice sans les conservateurs, et que, malgré vous, vous aurez rendue radicale avec les radicaux.

Le centre gauche a été fort scandalisé du pacte que M. Gambetta, pour écarter les républicains favorables à M. Jules Simon, a fait dans cette élection avec le parti bonapartiste. Sans doute, cette union de M. Gambetta, « l'irréconciliable » ennemi de l'Empire, avec M. Rouher, avec M. Paul de Cassagnac, a quelque chose de scandaleux. Mais l'alliance des républicains avec les radicaux n'est guère plus honorable, et l'association de M. Thiers avec M. Gambetta ne fut pas moins monstrueuse. Au surplus, M. Gambetta peut répondre qu'on n'était pas si délicat naguère, quand on se conjurait avec M. Rouher contre M. de Broglie ou M. Buffet, quand M. Jules Simon s'abouchait avec lui, M. Gambetta, et avec M. Raoul Duval pour proscrire du Sénat les candidats de la droite, et quand, trois jours durant, les républicains et les radicaux trafiquaient de leurs votes pour ce marché. Que les bonapartistes soient des révolutionnaires prêts à tout ruiner, la République et peut-être la patrie, pour relever parmi ces débris le trône qu'ils ont vu s'écrouler à Sedan, le centre gauche est bien naïf, en vérité, si c'est seulement aujourd'hui qu'il le constate. Il pouvait et il eût dû le constater, le jour où il s'unissait lui-même au parti bonapartiste et au parti radical, pour interdire l'entrée du Sénat à la droite modérée et au centre droit. Les bonapartistes l'éliminent à son tour, avec l'aide imprévoyante des radicaux, et ainsi l'avenir de la République se resserre de plus en plus dans un cercle formé par les radicaux et par les bonapartistes. Triste spectacle devant lequel nous oublions les torts du centre gauche pour gémir de ces vicissitudes, pour nous effrayer de ces représailles, pour songer au danger qui approche et pour en appeler au bon sens et au patriotisme de tous ceux qui veulent sauver la société et la France de cette double perdition, la violence radicale et la violence impériale !

Mais c'est trop peu que de s'indigner contre ceux qui par une telle alliance ont marié à la « pourriture impériale » le « fumier républicain » : il ne suffit pas que la gauche abhorre le bonapartisme ; il faudrait ne pas le servir par des fautes comme celle qu'on

a commise contre la magistrature à Besançon et à Paris. On destitue un magistrat, on blâme une Cour d'appel, parce qu'ayant à vérifier les titres des commissions mixtes sans avoir à en juger les actes, ils ont reconnu ces commissions, sinon légitimes devant le droit et l'histoire, du moins légales de cette légalité que les coups de la force imposent, que les décrets proclament et que les plébicistes sanctionnent. Or voici que la Cour de cassation rend le même arrêt, sans justifier davantage l'arbitraire odieux que cette légalité couvrit de son voile. Ainsi la Cour de cassation réforme le jugement prononcé à la tribune (et on se rappelle parmi quels transports), par le garde des sceaux lui-même, par le président du Conseil, par la Chambre; ainsi la Cour de cassation est du même sentiment que le magistrat destitué et le tribunal blâmé. Si on peut se plaindre que des contradictions si solennelles troublent l'idée même de la justice dans la conscience publique, qui l'a voulu, si ce n'est le parti qui a traduit à la barre de la Chambre une magistrature qu'il fallait laisser libre sur son siége? Qui l'a voulu, si ce n'est le ministre qui a frappé, pour la vengeance de ce parti, une magistrature qu'il n'avait ni à punir ni à intimider au nom d'aucune colère politique? Qui l'a voulu, si ce n'est le gouvernement qui a pris cette attitude au milieu des juges d'hier et des juges de demain? Qui l'a voulu, si ce n'est l'imprudence de ceux qui, par l'éclat de leur haine, par le tumulte de leurs griefs et de leurs menaces, ont donné une telle importance à des jugements qui, en vérité, ne refont pas plus l'histoire que le droit? Les origines de l'Empire restent ce qu'elles ont été : recommencer ce procès tous les jours, c'est mettre en doute le droit et l'histoire qui les ont condamnées et qui, s'ils ont été justes, n'ont pas besoin de répéter tous les jours et dans toutes les enceintes leur juste condamnation. Et puis, les républicains et les radicaux ont-ils donc un si grand intérêt politique à s'en aller criant à travers la foule que la magistrature absout l'Empire dans ses jugements?

Il y a dans les invectives dont la gauche frappe la magistrature autant de maladresse que d'iniquité. Sera-t-il donc dit que la République suspectera, mécontentera, lésera tour à tour tous les ordres de la société que la France s'est habituée à compter comme les premières de ses forces morales ou de ses puissances matérielles? Sera-t-il dit que tour à tour elle abandonnera ou même livrera aux outrages les généraux, les prêtres, les magistrats? Est-ce la magistrature qu'en particulier on veut irriter contre la République, cette année? On la traite de « factieuse » pour les arrêts de la Cour de Besançon et de la Cour de cassation; on déclare que le pouvoir judiciaire est en rébellion contre le pouvoir législatif et le pouvoir exé-

cutif; on propose de détruire l'inamovibilité de la magistrature; on discute insolemment les arrêts des tribunaux; on demande au garde des sceaux justice contre les juges; les journaux dénoncent les avocats généraux et les substituts qui ont osé, dans leurs réquisitoires, défendre la cause d'un plaignant dit « bonapartiste; » on réclame de leurs discours l'éloge de la République; on sollicite d'eux des professions de foi républicaine; on met pour prix aux faveurs de la presse et du gouvernement la condition d'être un magistrat républicain; on invite le ministère à faire des exemples politiques dans le monde judiciaire, et déjà, de toutes parts, on sacrifie les juges de paix aux défiances et aux rancunes des démagogues. Quelle sorte de magistrature la gauche veut-elle donc voir au service des lois? Est-ce celle qui briguait les suffrages et l'obole de la République athénienne et dont la comédie d'Aristophane a immortalisé les vices? Est-ce cette magistrature des Etats-Unis qui, dans sa vénalité politique, dans la dépendance de sa peur, dans l'obéissance qu'elle doit à la versatile multitude, profane la justice en la vendant aux partis, en la prostituant au populaire? Et la gauche ne s'aperçoit-elle pas, non-seulement qu'elle porte une main téméraire sur l'une des institutions les plus respectables de la France, mais qu'en inquiétant ou en offensant ainsi la magistrature, elle lui apprend à détester la République autant qu'à la redouter?

La magistrature, il est vrai, vient de mériter par un acte de justice bien dû à la société la colère vindicative des radicaux : les *Droits de l'Homme* ont été supprimés pour six mois; ce cynique journal avait eu l'audace de ravaler le Maréchal au-dessous des communards que sa clémence grâcie, puis celle de louer l'assassinat en célébrant le meurtre du banquier Jecker. Il a fallu plusieurs semaines d'hésitation à M. Jules Simon pour laisser faire son œuvre à la magistrature : c'est qu'un philosophe, qui proclama jadis la liberté absolue de la presse, est dans un bien grave embarras quand, devenu ministre, il se trouve obligé de reconnaître le péril de sa vieille opinion ou la fausseté de son ancienne doctrine; c'est aussi que M. Jules Simon n'ignorait pas qu'en retirant aux *Droits de l'Homme* le bénéfice coupable de l'impunité et en démentant ainsi l'un des préceptes de sa sagesse d'autrefois, il allait soulever contre lui l'ire des radicaux. Mais il faut le dire à sa louange : M. Jules Simon a fini par reconnaître que la loi est la loi, qu'il n'a pas le droit de l'abroger par un oubli volontaire et qu'il a même le devoir de l'appliquer. Il eût été curieux de l'entendre parler de la liberté de la presse, en réponse à M. Madier de Montjau qui l'interpellait à ce sujet, mais qui, pour avoir négligé de tenir son éloquence prête à tonner immédiatement, a dû retirer ses foudres en désordre, sans

même obtenir la grâce de les ajuster et de les charger pour le lendemain. Toutefois, un radical d'une autre espèce, M. Raoul Duval, qui, sous la République, aime à l'excès toutes les libertés dans la généreuse pensée de les compromettre et de les perdre en l'honneur et au profit de l'Empire, a provoqué M. Jules Simon à quelques aveux. Nous savons maintenant que M. Jules Simon ne veut pas rester « désarmé » devant les hostilités de la presse; que, s'il a jugé salutaire sous l'Empire la théorie de l'impunité, il la juge pernicieuse sous la République; qu'il a changé de sentiment, parce qu'il a changé de position; et que le temps où la liberté absolue de la presse pourra fleurir en France, comme il l'a rêvé jadis, ce sera seulement l'époque où la République, régnant dans tous les cœurs, sera chérie, révérée, bénie de tout le monde, même de M. Raoul Duval.

Certes, ce n'est pas nous qui sourirons de ces déclarations. L'exemple de M. Gambetta, supprimant des journaux et emprisonnant des journalistes pendant sa dictature de Tours, nous avait appris déjà que de très-purs républicains abdiquent plus ou moins forcément leur libéralisme radical, en prenant le pouvoir. Nous ne contesterons pas non plus la bonne foi de M. Jules Simon : les choses ont ainsi leurs nécessités qui convertissent les hommes; l'utopiste qui délirait dans les nuages, devient, qu'il le veuille ou non, un peu plus sage sur la terre; c'est une des différences de la théorie et de la pratique. Heureux seulement l'homme d'Etat que l'expérience n'a pas contraint à changer, parce qu'il a eu d'avance la maturité et qu'il a commencé sa vie politique par le goût du sens commun! Il a plus d'autorité. M. Jules Simon, sous le faix de la responsabilité et en face du danger, reconnaît que l'impunité de la presse est une facilité impossible; il ne veut plus confondre la liberté avec la licence; sa chimère d'autrefois lui paraît aujourd'hui malfaisante; il admet enfin que le journalisme a une puissance de nuire et même une force de destruction à laquelle un gouvernement ne peut livrer ni le principe de sa Constitution, ni la dignité du chef de l'Etat. Eh bien! M. Jules Simon, ministre, a raison. C'est M. Jules Simon, député, qui avait tort. Peu importe que s'étant trompé sous l'Empire, il se désabuse sous la République : il rectifie son erreur, et c'est faire mieux que de la prolonger et de l'accroître. Sa politique sera meilleure que sa doctrine. Tant mieux, et nous l'en félicitons. S'il y a une contradiction entre ses discours de 1867 et ses actes de 1877, au moins la contradiction est-elle vertueuse. Seulement, on se dit tout bas dans la Chambre que si M. Jules Simon a obtenu l'assistance de M. Gambetta pour obliger M. Madier à l'ajournement de sa malencontreuse interpellation, il lui aurait

promis, en retour de ce service aimable, l'abrogation, non-seulement de la loi de 1868, mais de la loi de 1875. Si cette promesse s'exécutait, il nous semble que de toutes ces lois, il ne resterait plus guère que le droit de l'impunité : ce serait pour M. Jules Simon une manière ingénieuse de réaliser sa doctrine de 1867. Nous avons peine à croire que M. Jules Simon, pour plaire à M. Gambetta, brave ainsi le Sénat et M. Dufaure, en abolissant dans la Chambre la loi de 1875. Nous ne devinons pas non plus quelle loi il improviserait pour suppléer à l'arme qu'il abandonnerait. Que veut donc M. Jules Simon? De quel côté se range-t-il? Que prépare-t-il? Son ministère est-il républicain, est-il conservateur, est-il radical? C'est la question, et il faudra que M. Jules Simon y réponde bientôt : les partis n'en sont plus à l'heure de la longanimité, et si habile que M. Jules Simon puisse être à se laisser ignorer pour laisser tout espérer de tout le monde, le pays ne saurait vivre de cette ignorance.

En Orient, nouveau mystère. Une révolution de palais s'est faite à Constantinople, dans le temps même que Midhat-Pacha se flattait le plus complaisamment d'avoir, par sa magie, changé en pays parlementaire le pays des Mille et une nuits. Midhat-Pacha a été exilé avec la même brusquerie qu'Abdul Aziz avait été détrôné; et le hasard a vraiment de terribles traits d'esprit à Constantinople : le premier usage des lois constitutionnelles créées par Midhat-Pacha, ce sera d'avoir servi à le déporter constitutionnellement, bien qu'encore à la turque; il a été expulsé en vertu d'un article 113 de sa Constitution, auquel M. Wallon n'a pas songé en élaborant la sienne et que, par mesure de salut public, les radicaux y introduiront sans doute quelque jour. Pourquoi Midhat-Pacha a-t-il eu ce malheur? Est-il vrai qu'il ait conspiré? Est-il seulement coupable d'avoir été trop impérieux, lui grand vizir parlementaire, pour son sultan? Est-ce la main d'une puissance étrangère qui a dirigé le coup secret auquel il succombe? On l'ignore en ce moment. Mais personne n'augure que le remplacement de Midhat-Pacha, qui, on ne peut le nier, s'était montré habile autant qu'énergique, soit un avantage pour la Turquie. Le premier effet de cet événement, c'est d'inspirer la crainte qu'une autre série d'accidents intérieurs ne commence à Constantinople. Edhem-Pacha est plus pacifique que Midhat, assure-t-on maintenant; il est plus propre à renouer les relations de la Turquie avec la Russie; il sera moins dur que Midhat dans les conditions que la Turquie imposera à la Serbie; il traitera le Monténégro avec plus de bienveillance; il continuera, d'ailleurs, les réformes de Midhat et maintiendra la Constitution. Nous ne prétendons pas le nier. Mais avant qu'on nous l'affirmât, on nous racontait et on nous prédisait,

il y a deux jours, tout le contraire. Il nous semble donc qu'il faut attendre quelques clartés avant de rien préjuger. Nous constatons seulement que l'Europe s'est alarmée : il lui a paru que la Turquie venait d'ajouter une difficulté et un péril à tous ceux dont la menace pèse sur l'Orient.

Presque à la même heure, le prince Gortschakoff adressait aux grandes puissances une circulaire où la Russie déclare que le refus opposé par le gouvernement turc aux demandes de la Conférence « porte atteinte à la dignité et au repos de l'Europe. » La Russie, à entendre le prince Gortschakoff, ne pourrait supporter cette humiliation de l'Europe, ni endurer cette inquiétude. « Il est important pour nous, dit le chancelier du tzar, de savoir ce que les cabinets avec lesquels jusqu'ici nous avons agi de concert, ont maintenant l'intention de faire pour répondre à ce refus et pour assurer la réalisation de leurs vœux. » S'il fallait lire ces mots dans leur sens purement littéral, on aurait à prévoir deux choses. Ou la Russie convoquerait l'Europe à une autre Conférence, et vraisemblablement cette Conférence aurait la fin platonique de la première ; car, pour rester unie, l'Europe ne tentera contre la Turquie qu'une croisade de diplomates, la seule que la diversité de ses intérêts lui permette. Ou la Russie, plus fière et plus hardie que l'Europe, tenterait avec ses seules armes de venger, selon l'expression du prince Gortschakoff, « la conscience des nations chrétiennes. » Or, si la Russie est dans le même état économique et militaire qu'il y a trois semaines, si la sagacité du prince Gortschakoff n'a pas diminué, on peut supposer qu'elle n'essaiera pas de revendiquer seule, sur le Danube, la cause de l'Europe. Pour qu'elle se jetât dans cette aventure, il faudrait que, durant ces quinze jours, sa diplomatie lui eût forgé à Berlin, à Vienne ou ailleurs, surtout à Berlin, des sûretés qui lui manquaient naguère. Peut-être l'a-t-elle pu. Nous en doutons pourtant ; et pour la Russie, pour l'Europe et pour la France, nous nous plaisons à croire que le prince Gortschakoff a plutôt voulu, par cette circulaire, satisfaire à la dignité un peu attristée de la Russie et prolonger diplomatiquement la querelle que préparer au général Ignatieff un autre ultimatum.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

M. ODILON BARROT

ET SES MÉMOIRES POSTHUMES

I

Dans la nuit froide et brumeuse qui suivit le coup d'Etat du 2 Décembre, les voitures cellulaires destinées au transport des criminels ne suffisant pas pour conduire à Mazas, au Mont-Valérien, à Vincennes, les députés qui, en défendant la loi, avaient correctement fait leur devoir, on eut recours aux omnibus. Le jour commençait à poindre quand le dernier convoi, dans lequel le hasard avait donné place à celui qui écrit ces lignes, quitta la caserne du quai d'Orsay. Un peloton de lanciers à cheval faisait escorte. Nulle part n'apparaissait la fameuse « sentinelle invisible » dont, peu de jours auparavant, M. Michel de Bourges avait promis à ses collègues la trompeuse assistance, en échange de l'appui réel que leur eût apporté l'adoption d'un article de loi mettant la force armée aux ordres de l'Assemblée nationale. Aveuglé par la haine que lui inspirait une majorité trop peu républicaine à son gré, — bien qu'elle fût à la veille, chose oubliée maintenant, d'aller en prison pour la République, — l'ardent tribun avait réussi à faire échouer la proposition des questeurs, dédaigneusement repoussée par les Montagnards, empressés alors comme toujours à faire les affaires de l'Empire. Au matin du 3 décembre 1851, le peuple de Paris, — ce n'est pas un reproche à lui faire, c'est simplement un fait à constater, — semblait avoir oublié le chemin des barricades ; on peut même dire que son indifférence, poussée trop loin, le laissait absolument insensible à l'affront fait à la nation entière dans la personne de ses représentants. Toutes les rues étaient désertes, y compris le faubourg Saint-Antoine lui-même, que les députés dirigés de ce côté traversèrent d'une extrémité à l'autre sans qu'il s'y produisît la moindre émotion. Dans

l'intérieur de la voiture où on les avait entassés, régnait, avec la dignité du silence, l'incertitude de leur destination, connue seulement de l'agent de police qui les accompagnait sans mot dire et sans qu'aucun d'entre eux songeât à lui faire l'honneur de l'interroger. J'avais la fortune d'être assis, ce jour-là, entre M. Odilon Barrot et M. Berryer, preuve qu'on ne siégeait point là tout à fait comme à la Chambre. Les prisonniers de la mairie du X[e] arrondissement et du quai d'Orsay étaient tous, à quatre ou cinq exceptions près, de ceux qui formaient alors ce qu'on appelait le grand parti de l'ordre; mais, à cette heure, il n'y avait plus ni droite ni gauche. Quant aux centres, ils avaient disparu : bon nombre de ceux qui les composaient n'étaient pas sur le chemin de Vincennes, où était leur place, mais bien sur celui de l'Elysée.

Si divisés qu'ils eussent été naguère d'opinions, les deux hommes que je viens de nommer, M. Berryer et M. Barrot, avaient cependant entre eux des points communs. Après la chute de la monarchie de 1830, le péril social les avait déjà rapprochés ; l'Empire naissant les confondait. Outre l'éloquence, inégale assurément, mais incontestable chez l'un et chez l'autre, ils joignaient tous deux à la dignité du caractère des convictions diverses mais profondes, un patriotisme ardent, un amour sincère de la liberté, particulièrement des libertés parlementaires. De plus, la fréquentation du barreau ayant resserré des liens d'amitié qui dataient de leur première jeunesse, ils avaient, malgré l'écart de leurs sentiments politiques, contracté l'habitude de se tutoyer.

Le bruit de notre voiture, auquel faisait seulement diversion le piaffement des chevaux de l'escorte, fut tout à coup accompagné par un roulement cadencé et sonore. C'était la voix de M. Odilon Barrot qui, sur ce ton grave et solennel dont il ne savait jamais se défaire, même en simple conversation, même en déshabillé comme celui où nous nous trouvions alors, troublait nos méditations solitaires. Tout voisin de lui, j'entends encore ces mots retentir à mon oreille étonnée: « Eh bien ! Berryer, il sera donc dit qu'après plus de soixante ans écoulés depuis 1789, nous voilà réduits, toi et moi, à voir toujours la force triompher du droit. N'est-ce pas que c'est humiliant ? »

Certes, M. Berryer a, autant que personne, fait preuve d'attachement à ce qu'on est convenu d'appeler les principes de 1789. L'attentat du 2 Décembre lui fut particulièrement odieux. Mais, à l'interpellation de son vieux camarade, éclatant comme une bombe au bivouac dans notre intérieur silencieux, Berryer se redresse, et, faisant un geste de sobre et magistrale impatience, il ne dit, à mi-voix, que ces trois mots : « Tais-toi, Barrot. »

Cela valait mieux qu'un long discours. C'était une explosion courte et discrète de sentiments accumulés, qui voulait dire : « Laisse-nous tranquilles avec tes phrases ; tu en as trop fait dans ta vie, et qui n'ont servi à rien ; pas plus qu'à toi il ne me plaît, pour mon pays, de voir ce que nous voyons et d'être où nous sommes ; mais c'est ici que le silence est d'or ; c'est la seule protestation qui, en ce moment, convienne aux représentants de la France captifs dans un omnibus ; s'il te plaît de philosopher, fais comme les autres ; garde bouche close et, pour parler, attends du moins que la police ait vidé les lieux. » — Tout cela était en substance dans les trois mots qu'avait dits Berryer.

Cet épisode du 2 Décembre, qui rend bien la différence de physionomie et de caractère de deux hommes animés ce jour-là de mêmes sentiments, mais dont l'un va aux réalités et déteste la phrase, que l'autre affectionne, a sa place naturelle au début d'une étude consacrée aux entreprises et aux déceptions de M. Odilon Barrot. Le quatrième et dernier volume de ses *Mémoires posthumes* vient de paraître. La publication des premiers a été signalée, ici même, par deux des collaborateurs de ce recueil, dont l'un, M. le comte de Carné, laisse, à la suite de tant d'autres, parmi ses nombreux amis, un vide qui ne sera pas comblé. M. de Carné a jugé l'auteur des *Mémoires*[1] avec cette bienveillance qui sait rendre justice même à ceux dont on

[1] *Correspondant* du 25 août 1875.

M. de Carné a trop bien décrit les dangers de la propagande conseillée, après 1830, par le parti dont alors M. Barrot suivit trop les inspirations, pour qu'il y ait lieu de revenir sur les illusions et les entraînements auxquels il céda en fait de politique extérieure. Je ne dirai rien de cette politique, sinon que promener partout le drapeau tricolore pour faire trembler les rois sur leur trône, et menacer à tout propos de tirer le canon, n'était pas précisément le moyen de nous concilier les sympathies de l'Europe ; c'était bien plutôt celui de nous la mettre encore une fois à dos. Oubliant que l'esprit révolutionnaire ne peut suffire pour infuser à une nation « l'enthousiasme de Jemmapes et, par surcroît, la savante discipline d'Austerlitz », les nouveaux volontaires de 1830 cédaient, comme M. de Carné l'a dit, à cette double illusion qu'on peut à tout propos inoculer « la fièvre chaude à tout un pays, et qu'en évoquant l'esprit de 1792, la France sera toujours invincible, même en combattant un contre trois. »

Chez nous, on est trop enclin à prendre pour du patriotisme cet esprit d'aventure. Pendant le siége de Paris, un brave garde national, rentrant au logis après vingt-quatre heures de service au rempart, et, en fait d'histoire de France, ne sachant que sa *Marseillaise*, se plaignait amèrement de ce que le général Trochu n'avait pas encore « *décrété la victoire* ». Un de ses jeunes camarades, dont le père a occupé depuis une haute position dans le gouvernement du maréchal de Mac Mahon, lui répondit avec à-propos : « Faites seulement en sorte qu'on décrète la soupe et le bœuf, et tout ira bien. » — C'était au moment où Paris commençait à mourir de faim.

a vécu longtemps séparé, avec cette connaissance profonde de notre histoire contemporaine et cette sûreté de touche qui, alors même qu'elle laisse quelque chose à dire, n'offre rien à rectifier. Après lui, M. de Cumont, dans un article consacré au tome troisième et intitulé : *les Premiers Auteurs du second Empire* [1], s'est attaché, et il a pleinement réussi à faire voir que celui-ci a eu surtout pour fondateurs ces républicains effarés dont l'espèce n'est pas perdue, qui, par le bruit qu'ils font, par l'effroi qu'ils inspirent, par leurs violences et par leurs insultes aux choses les plus dignes de respect, semblent prendre à tâche de tuer la République chaque fois qu'elle essaie de naître et de ressusciter l'Empire quand il est mort. Ce sont eux qui, par affolement, jettent la France dans des voies où d'elle-même elle ne songerait point à aller. Mise en lumière par M. de Cumont, cette vérité éclate surtout dans le quatrième volume des *Mémoires*, où le coup d'Etat du 2 Décembre est raconté avec tous ses préliminaires d'astuce de la part de la présidence, avec toute sa dose d'aveuglement et de sottise du côté des républicains de cette époque, perdant de vue les choses qu'on va leur escamoter et se payant de mots pour se consoler entre eux. Ce sujet est fécond, mais il est épuisé, et la tâche est ingrate de parler aux lecteurs du *Correspondant* d'un livre qu'ils connaissent déjà. Peut-être cependant reste-t-il à glaner quelques vérités éparses, quelques enseignements utiles dans le testament d'un honnête homme toujours déçu, toujours confiant, souvent aveuglé par ses illusions, jamais par l'intérêt ou par la haine, et qui, jusqu'à son dernier jour, a gardé, avec des illusions qui font sourire, de fermes convictions qui l'honorent.

Quiconque lira les *Mémoires posthumes* les trouvera certainement ressemblants, c'est-à-dire conformes au souvenir que gardent de l'auteur tous ceux auxquels il a été donné de le connaître. On doit naturellement s'attendre à ce que, s'étant peint lui-même, il se soit plutôt flatté qu'enlaidi, non certainement qu'il cherche, même sur son propre compte, à dissimuler la vérité quand elle lui apparaît, mais souvent elle lui échappe. Il est d'ailleurs dans la nature humaine, à moins qu'une modestie bien rare ne la rehausse, de prétendre au moins à une demi-infaillibilité; il est surtout dans le tempérament des hommes politiques qui ont longtemps occupé la scène de croire que, mieux écoutés, ils eussent empêché le mal et fait le bien. Ce travers n'est point particulier à M. Odilon Barrot. Ses *Mémoires* nous le montrent avec ses qualités d'honnête homme, avec ses grands et petits défauts d'homme politique, avec cette

[1] *Correspondant* du 10 août 1876.

bonhomie naïve et cependant mêlée d'emphase qui ne le quitta jamais et qui faisait de lui le même personnage à la tribune ou au coin du feu, dans les salons de la chancellerie ou sous les ombrages de Bougival, en cravate blanche ou en pantalon de nankin. Bon, affable, accueillant, quoique toujours un peu gourmé; non sans doute dédaigneux du pouvoir, mais incapable de l'acheter au prix d'une capitulation de conscience; aussi dépourvu d'ambition que peut l'être un homme d'Etat aux mains duquel un portefeuille a semblé maintes fois à la veille d'échoir, en tous cas, subordonnant les considérations personnelles à ce qu'il croit être l'intérêt de son pays; clair, souvent même énergique en paroles malgré l'ampleur excessive de la phrase, et cependant faible et confus dans le gouvernement; homme d'ordre et conservateur par instinct, révolutionnaire par faiblesse et par compagnie; cédant à l'influence d'un parti qu'il fréquente et qui, en réalité, n'est pas le sien; avec cela d'une imprévoyance politique qui, comme on l'a dit, « rendit toujours chez lui l'honnêteté inutile » ; plus doctrinaire en réalité, c'est-à-dire plus dogmatique qu'aucun des doctrinaires de son temps dont il se sépare avec éclat; croyant, bien qu'il s'en défende, au prestige de certains mots, et cela au moment même où croulent avec fracas, devant la violence de l'émeute ou devant l'indifférence d'une foule imbécile, les choses que ces mots expriment; impuissant pour le bien qu'il veut faire, puissant pour le mal qu'il voudrait empêcher; — tel fut Odilon Barrot. Ajoutons que si l'on peut dire de lui qu'il fut sans orgueil, il ne fut pas sans vanité, et que sa simplicité, même aux jours où elle affectait le plus de rondeur, ne manquait pas d'un certain apprêt.

Dans un avant-propos mis en tête du premier volume des *Mémoires posthumes*, M. Duvergier de Hauranne nous apprend qu'une partie importante du manuscrit a été perdue : celle qui se rapporte au temps où l'auteur administra, comme préfet, le département de la Seine. Cette lacune, insuffisamment comblée par la publication de quelques extraits retrouvés dans les papiers du défunt, est d'autant plus regrettable que cette partie de la vie de M. Barrot est précisément celle qui, par tout un camp de ses adversaires politiques, a été la moins épargnée. M. Duvergier de Hauranne nous dit bien que c'est aussi une de celles « dont il s'honorait le plus et sur laquelle il était toujours prêt à donner, à ses amis comme à ses adversaires, de loyales explications ». Tout en acceptant cette affirmation d'un témoin véridique, devenu l'un des exécuteurs testamentaires de M. Odilon Barrot, chacun reste libre assurément de réserver son hommage pour d'autres phases de la longue existence de l'administrateur qui, de son court passage à la préfecture de la

Seine, n'a guère laissé d'autres souvenirs que celui d'un pouvoir trop faible pour empêcher le pillage de l'archevêché et le sac de Saint-Germain l'Auxerrois.

Parmi les incidents de la vie si accidentée de M. Barrot, il en est un qui mérite une mention particulière, non-seulement à cause du contraste, honorable pour lui, qu'on y trouve entre ses sentiments et son attitude, mais parce qu'il en résulte une grande leçon de convenance et de dignité humaine à l'adresse des gens tout d'une pièce dans leurs affections ou dans leurs rancunes politiques. Il s'agit de ce voyage de Cherbourg durant lequel l'homme que les événements venaient de mettre en évidence reçut mission d'accompagner la famille royale allant chercher un refuge en Angleterre, voyage long, pénible, émouvant, menaçant même un jour de devenir périlleux. C'était au lendemain de la révolution de Juillet : celle-ci venait de combler les vœux du brillant avocat destiné à vieillir dans l'opposition, mais qui, à cette heure, pouvait croire le gouvernement pour longtemps fixé entre les mains de ses amis. Satisfait du présent, il envisage l'avenir sous le jour le plus riant ; des horizons nouveaux s'ouvrent à ses yeux pour une France qu'il aime et que, toutes visées personnelles mises à part, il voit à la veille d'être heureuse, tranquille et libre comme il l'entend. Quoi de plus propre non-seulement à faire dérailler une imagination ardente et jeune encore à quarante ans, mais à lui inspirer des écarts de conduite dont il arrive trop souvent, même à des vieillards, de nous donner le triste spectacle? C'est un exemple de tenue parfaite que leur donne, au contraire, celui des commissaires auquel le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, vient de confier particulièrement le soin de protéger, jusqu'au lieu de leur embarquement, les membres de sa famille, et de « les entourer de tous les égards dus au malheur[1]. » Le conseil ou l'ordre, comme on voudra, fut ponctuellement suivi. Heureux autant qu'on peut l'être des événements qui viennent de s'accomplir à Paris, ivre de joie et d'espérances, M. Barrot, pendant les quinze jours que dure le pénible voyage, sait renfermer en lui-même, avec une pudeur méritoire, tous les sentiments qui l'animent. Il n'a, pour les royales infortunes dont la garde lui est confiée, que des procédés dont le récompense, lui et ses collègues, un témoignage écrit de la main même du roi Charles X, se louant « des soins et des attentions » que les commissaires du nouveau gouvernement ont eus pour lui, pour sa famille, pour toute sa suite. A l'heure de l'embarquement, M. Barrot reçoit en outre personnel-

[1] Paroles du duc d'Orléans, rapportées par M. Barrot : *Mémoires posthumes*, t. I, p. 133.

lement, de Mme la duchesse d'Angoulême, une marque de haute estime dont il dit lui-même que, dans tout le cours de sa vie, « jamais distinction n'a eu plus de prix » pour lui que celle-là. C'est un blanc-seing non cacheté que, pour le réglement de ses affaires, l'infortunée fille de Louis XVI confie à la loyauté de celui dont elle ne veut pas se souvenir que le père fut membre de la Convention [1] : elle le prie de remettre, à sa rentrée à Paris, ce papier à une personne de son intimité, qui ira le lui réclamer. Je fus, dit le mandataire ému, d'autant plus touché de cette marque de confiance de la princesse, que, « par respect, je m'étais constamment tenu éloigné d'elle et ne lui avais pas une seule fois adressé la parole : il semblait qu'elle eût deviné les profondes et vives sympathies qu'elle m'inspirait. » A l'honneur du commissaire choisi par le gouvernement de 1830, il faut citer la page des *Mémoires* où se trouve raconté l'embarquement de la famille royale.

Le 14 août, sur les midi, dit-il, le cortége entrait à Cherbourg, traversait silencieusement la ville et pénétrait, sans s'arrêter, dans l'enceinte murée du port militaire, dont les portes se refermèrent aussitôt. Le temps était magnifique, et le soleil éclairait de toutes ses splendeurs cette triste et solennelle cérémonie. Nous avions fait une dernière inspection des bâtiments, et debout, découverts, nous attendions le roi et sa famille pour assister à son embarquement : ses vieux et fidèles serviteurs, dont la plupart avaient déjà connu et éprouvé les douleurs d'un premier exil, étaient là, tristes, consternés, attendant aussi que leur maître parût. Ce fut un moment d'attendrissement universel que celui où nous vîmes descendre ce vieillard sur lequel tant d'infortunes s'étaient appesanties, sans altérer en lui les grâces de la jeunesse et sans troubler cette sérénité d'âme que lui donnaient, au milieu des plus cruelles épreuves, ses croyances profondes et sincères. L'attendrissement redoubla, et les sanglots recommencèrent à éclater autour de nous, lorsque après lui descendit, couverte de ces vêtements de deuil qu'elle n'avait jamais quittés, la duchesse d'Angoulême, cette sainte femme à qui la providence n'avait épargné aucune douleur; puis, vint un jeune enfant, et, à son apparition, un frémissement se fit entendre au milieu de cette foule d'exilés [2]...

[1] Le père de M. Odilon Barrot était député de la Lozère à la Convention. A propos de lui, une erreur s'est glissée dans le premier volume des *Mémoires*. L'auteur y indique que son père, qui a voté contre la mort du roi, aurait voté aussi contre le sursis. Un petit-fils de l'ancien député de la Lozère, M. Meunier, a adressé à l'éditeur des *Mémoires* une lettre publiée à la fin du tome II, et de laquelle il résulte que son grand-père, après avoir voté contre la mort du roi, a voté pour le sursis. Le *Moniteur* du 24 janvier 1793, que M. Meunier invoque, en fait foi.

[2] *Mémoires*, t. I, p. 179.

Ce langage respectueux d'un homme dont les idées triomphent satisfait l'esprit et repose le cœur des injures et des calomnies dont les partis vainqueurs ont l'habitude de poursuivre les vaincus. Pour ceux qui, bien jeunes alors, ont cependant gardé le triste souvenir des outrages dont la caricature et la chanson, venant en aide à une presse éhontée et n'épargnant ni le sexe, ni l'âge, ni l'infortune, abreuvèrent la famille royale, l'attitude correcte et discrète de M. Odilon Barrot pendant le voyage de Cherbourg, et l'émotion qu'il en conserve quarante ans après, resteront comme un témoignage consolant de ce que peuvent la force d'âme et la dignité du caractère quand elles gardent, chez un homme bien élevé, le pas qui leur appartient sur les opinions politiques.

La vie de M. Barrot peut se diviser en deux grandes phases : la première, durant laquelle l'esprit révolutionnaire déborde chez lui, sans qu'il s'en doute, l'esprit conservateur et libéral ; la seconde, datant du 24 février 1848, c'est-à-dire de l'avénement imprévu du suffrage universel, qui, en dépassant de beaucoup le but poursuivi par le chef de l'ancienne gauche constitutionnelle, ne combla nullement ses vœux. Ce n'est point pour cela qu'il travaillait. Mais, comme il arrive souvent en politique, même à ceux dont l'intelligence est au-dessus du niveau commun, il obtint ce qu'il ne souhaitait pas, sans trouver ce qu'il cherchait. La réforme électorale telle qu'il la voulait, restreinte à ce qu'on appelait alors l'adjonction des capacités, c'est à-dire à l'extension du droit électoral, conféré, sans conditions de cens, à l'exercice de certaines professions libérales, fut noyée dans le gâchis d'un suffrage non-seulement universel, mais absolument désordonné. Imprévu la veille, celui-ci surgit tout à coup, sans préparation aucune, d'une révolution qui, radicale à ses débuts comme elle l'est restée même sous l'Empire dans quelques-unes de ses conséquences, n'admettait point d'étapes sur la route des réformes et du progrès. De cela, nous souffrons encore. C'est, en effet, par notre système électoral que le radicalisme progresse; c'est par là qu'il menace la France, par là qu'il lui rend impossible le repos et aussi la jouissance des libertés dont elle avait rêvé la possession paisible et incontestée.

De ces libertés, il faut garder l'espoir. Mais si, aux jours où elles sont absentes, on veut obtenir que du moins elles restent apparentes sur les horizons de l'avenir, chacun doit avoir, en dépit des clameurs suscitées par cette franchise, le courage de dire en public et bien haut ce que tout le monde, y compris les républicains clairvoyants, dit maintenant en particulier : c'est qu'un suffrage universel aussi peu réglementé que le nôtre, et où domine sans contre-poids d'aucune sorte la puissance du nombre, n'est pas seu-

lement un sable mouvant sur lequel on ne peut rien bâtir ; c'est une force inconsciente et aveugle devant laquelle rien ne tiendra, ni monarchie, ni république, ni gouvernement, ni société [1]. Mieux que personne, M. Barrot voyait cela : lui-même a pris soin de dire qu'à ses yeux le suffrage universel est un système « très-peu libéral, » et qu'à vouloir descendre jusque-là, on s'expose à prendre « le chemin du despotisme bien plus que celui de la liberté ». Ce qu'il ne vit pas, c'est que les moyens, même légaux, — car sa probité répudiait les autres, — auxquels il eut recours avec ses amis pour essayer d'obtenir la réforme, menaient la France à une révolution. Ce reproche, justifié par l'événement, a été souvent adressé à M. Barrot, et on peut calculer le poids dont il pesa sur la seconde moitié de son existence, non-seulement à un aveu final de sa faute, mais aux peines que, pour alléger sa responsabilité, il se donne dans celles des pages de ses *Mémoires* qui ont trait à la fameuse campagne des banquets, d'où sortit le 24 Février.

En attendant qu'on écrive l'histoire du règne de Louis-Philippe, les esprits dégagés peuvent dès à présent émettre, sur l'ensemble de ce règne et en particulier sur les circonstances qui en ont précipité la chute, deux jugements dont l'un est opposé et dont l'autre est conforme à ceux que porte l'auteur des *Mémoires*. Celui-ci se trompe quand il soutient que, pour la royauté de 1830, le vrai moyen de s'affermir était d'entrer à pleines voiles dans les eaux de la Révolution ; il a raison quand il pense qu'une réforme électorale, maintenue dans de justes bornes et faite à temps, eût donné de la force à la monarchie constitutionnelle. Sur ces deux points l'épreuve est faite, l'expérience a prononcé ; les leçons de l'histoire sont si claires que pour les faire ressortir, il suffit de rappeler quelle fut, à cette époque de sa vie, l'attitude de M. Barrot.

Dans toute la partie de ses *Mémoires* qui s'étend de 1830 à 1848, il est dominé par une préoccupation constante qui l'égare. Non pas une fois, mais vingt fois, non pas seulement à propos de la

[1] Voir, dans le *Correspondant* du 25 novembre 1876, le remarquable article de M. H. de Lacombe sur *le Suffrage universel et la Représentation des intérêts*. L'auteur a bien raison de penser qu'il y a désormais mieux à faire qu'à « s'épuiser en déclamations stériles » contre la révolution française accomplie. Quelle que soit la forme de notre gouvernement, république ou monarchie, ce gouvernement est condamné à périr si on le laisse exposé aux surprises et aux emportements de notre régime électoral actuel. Pour bien faire, il ne faut, dit M. de Lacombe, ni mutiler le suffrage universel, ni surtout prétendre le comprimer, en essayant de ruser avec lui. Il faut simplement le régler en combinant deux éléments dont un seulement existe et domine chez nous ; il faut contenir la force déréglée du *nombre* par le frein des *intérêts*. D'autres nations, et particulièrement l'Allemagne, y ont réussi. Pourquoi pas nous ?

réforme électorale sur laquelle, réserve faite des moyens employés par lui, il est bien permis maintenant de trouver qu'il n'avait pas tout à fait tort, mais à propos de tout, le même homme que, dans le voyage de Cherbourg, on a vu si respectueux pour la famille royale exilée et qui plus tard, à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, déploiera, comme représentant ou comme garde des sceaux, quelque vigueur de résistance contre les entreprises démagogiques, confond deux choses qu'il sait cependant être distinctes : il croit se montrer libéral en engageant Louis-Philippe à se faire révolutionnaire. Une idée le hante, le poursuit, le domine; c'est elle qui, pendant dix-huit ans, l'empêche de prendre part à la conduite d'un gouvernement qu'il a cependant contribué à créer. Cette idée est que si jamais le duc d'Orléans, monté sur le trône, en descend, il en descendra faute d'avoir consenti à être, autant que la situation l'exige, le roi de la Révolution. Là-dessus, M. Barrot est implacable; il y revient sans cesse; il harcèle le roi et ses ministres; il met à leur faire la guerre une persistance qui explique comment il arrive que lui, l'un des enfants chéris, pour ne pas dire l'un des pères de la révolution de Juillet, passe cependant dans l'opposition tout le temps du règne de Louis-Philippe. Si, à ses yeux, celui-ci eut un tort, c'est d'avoir régné et gouverné sous l'empire de cette conviction qu'il y a plus à gagner qu'à perdre à essayer d'enrayer la révolution qui, en juillet, s'est arrêtée à le faire roi. — N'est-il pas vrai que, cette révolution, il l'a plutôt subie qu'acceptée? — Quelle faute! — Ne s'est-il pas avisé un jour de traiter de « catastrophe » l'événement qui le porta au trône! — Quel scandale! — Louis-Philippe ne s'est-il pas quelquefois souvenu du sort infligé à son père, Philippe-Egalité? — Quelle défaillance et quelle aberration d'esprit! — Son gouvernement n'a-t-il pas, à certaines heures, montré qu'il n'avait qu'une confiance limitée dans l'institution de la garde nationale? — Quelle ingratitude pour les barricades! Qu'on nous parle de Guillaume d'Orange, à la bonne heure! Voilà un prince qui, pour accepter la couronne, n'attend pas qu'on vienne le chercher : il va la prendre à la tête de son armée!

En vérité, tous ces griefs sont puérils, autant que ce dernier rapprochement est déplacé : le parallèle établi par M. Barrot entre le roi Louis-Philippe et Guillaume III manque absolument d'à-propos. Quelque idée qu'on ait des similitudes ou des dissemblances de la révolution de 1830 comparée à celle de 1688; que l'on considère le gendre de Jacques II comme un ambitieux déçu, par la naissance inattendue d'un prince de Galles, de ses royales espérances, ou bien comme l'homme providentiellement indiqué pour conduire l'Angleterre dans les voies d'une révolution déjà accomplie, les défenseurs

de la monarchie de 1830, et M. Odilon Barrot en particulier, ont perdu tout droit de nous dire que, par ses antécédents, par ses origines, par son avénement au trône, le roi Louis-Philippe était tenu à faire que la Révolution se propageât en lui et par lui. Aux reproches d'avoir fomenté celle-ci, les amis du prince n'ont-ils pas toujours répondu que c'étaient là de pures calomnies? Tout en reconnaissant que, dans les dernières années de la Restauration, le Palais-Royal faisait contraste avec les Tuileries, tant sous le rapport des hommes qu'on y recevait que sous celui des sentiments qu'on jugeait à propos d'y entretenir, M. Odilon Barrot ne dit-il pas lui-même que l'avénement du duc d'Orléans « n'a pas été le résultat d'un complot ourdi par lui », et qu'il « doit être absous de cette accusation devant l'histoire? »

Sans doute M. Dupin, l'homme aux boutades, a fait, sur le *quoique* et le *parce que*, un mot subtil et dissolvant; mais un autre mot est resté célèbre : c'est celui de La Fayette qui, tout prêt, disait-il, à monter sur l'échafaud s'il le fallait pour affirmer ses convictions républicaines, s'avisa cependant de présenter la monarchie de 1830 aux Parisiens comme étant pour eux « la meilleure des républiques ». Au début du règne, Louis-Philippe put croire que cela l'obligeait à se faire plus républicain qu'il n'avait, au fond, envie de l'être ; mais cette phase n'eut qu'un temps. Après l'effervescence du premier moment passée, le roi se souvint du double rôle que lui imposait le mot de La Fayette ; il se soucia peu d'être une république quelconque; il pensa, non sans raison, que le vrai moyen d'être « la meilleure » était de rattacher, autant que possible, le présent au passé sans cependant revenir en arrière. Pouvant constater que le principe monarchique, atteint en juillet, mais non détruit, gardait en France de nombreux partisans, il fit acte de convenance et ne fit pas acte maladroit en laissant voir qu'il considérait son titre princier comme une carte bonne à garder dans son jeu et à mettre dans celui de ses fils.

Ce qui surprend surtout, ce qui confond l'esprit conservateur dans cette première phase de la vie politique de M. Odilon Barrot, c'est que ce n'est pas seulement à la fin ou dans le cours du règne, c'est tout de suite, c'est au sortir même de l'Hôtel-de-Ville de Paris qu'il trouve que la royauté du 9 août déraille et qu'elle tourne le dos au point d'arrivée en oubliant le point de départ. Pour lui, le péril ne date pas de l'époque où le gouvernement de 1830 se montre sourd à ses réclamations en faveur de la réforme électorale. Son hostilité remonte au ministère même de M. Laffitte, qui ne passa point cependant pour un réactionnaire, pour un ministre « à poigne ». Longtemps avant que celui-ci ne s'avise de demander son fameux

pardon à Dieu et aux hommes de la part qu'il a prise à la révolution de Juillet, l'auteur des *Mémoires* le trouve en faute, et en quelle faute? Le reproche qu'il lui fait, c'est de favoriser par ses complaisances et par son concours la contre-révolution; c'est de ne pas comprendre qu'après la retraite de La Fayette manquant d'emploi et de Dupont de l'Eure mis à l'écart, sa place n'est plus dans un cabinet où « il est tombé entièrement à la disposition du roi ».

L'opposition de l'ancien préfet de la Seine, s'oubliant au point de blâmer publiquement et par affiches le gouvernement dont il est l'agent, s'accentue sous le ministère Casimir Périer. Il semble qu'il n'y ait pas lieu de savoir gré à cet homme illustre de l'énergie dont il fit preuve à l'égard des factions vaincues par lui : quand il meurt, M. Barrot nous apprend que si l'opposition dont il fait partie daigne, dans une certaine mesure, s'associer au deuil de la France, c'est seulement parce qu'il est juste de tenir compte au premier ministre de « l'indomptable fermeté » avec laquelle il sut résister à la couronne et maintenir vis-à-vis d'elle « les conditions du gouvernement parlementaire ». Voilà toute l'oraison funèbre. C'est trop court. Les amis du gouvernement parlementaire se garderont bien de dire que ce fut là le petit côté du grand homme qui, de son pays, mérita mieux que cet hommage restreint et incomplet. Assurément la fermeté de Casimir Périer, même à l'égard du roi, lui fait honneur. Mais on oublie qu'elle a sa source dans le caractère résistant et bien trempé, dans la nature d'acier du grand patriote qui, vaincu seulement par la mort, se montra dur à la révolution et à ceux qui la servaient, surtout quand il les rencontrait dans les rangs conservateurs. En attendant que vienne le jour où, sollicité de rentrer aux affaires, il invoquera, pour rester à l'écart, le dégoût que lui inspirent « les prostitutions de la royauté » exposée à « l'avilissement des camaraderies révolutionnaires »; longtemps avant qu'il n'adresse à ses amis le dédaigneux et sanglant reproche de venir lui offrir à nouveau « un pouvoir tombé dans la boue des rues », Casimir Périer eut d'autres mérites que celui d'avoir tenu la couronne en échec et obligé le monarque à rentrer dans les voies parlementaires dont il avait tendance à sortir. Opposé à toute réaction inutile, il fut d'abord l'ennemi juré de tout ce qui pouvait affaiblir le pouvoir et perpétuer la révolution. Ce fut lui qui, pendant son glorieux ministère, sauva la France de l'anarchie; il la préserva de la guerre où des esprits aventureux menaçaient de l'entraîner; avec la confiance en elle-même il lui rendit un gouvernement et contribua à lui refaire des finances à l'heure où la banqueroute menaçait. De plus, il donna l'exemple aux hommes d'Etat qui, venus après lui, dédaigneux comme lui de popularité et fidèles seulement au devoir, se con-

solent facilement pour eux-mêmes de l'ingratitude de leurs contemporains et attendent fièrement le jugement de l'histoire.

Tout cela méritait une mention. Mais, au moment même où nous penchons à gauche, M. Barrot voit le danger à droite. Bien qu'il se réserve de signifier plus tard aux poëtes que leur place n'est pas au gouvernement et qu'il raille justement M. de Lamartine, quand celui-ci se flatte de « conspirer avec la foudre », ce jeu est précisément celui que, pendant toute la durée du règne, il donne à Louis-Philippe conseil de jouer. Il reproche au roi de ne pas assez se souvenir que c'est des mains du « peuple de Paris » qu'il tient la plus belle couronne du monde : oubliant à la fois la fragilité des pouvoirs qui ont une telle origine et sa propre aversion pour les excès d'une centralisation qui met la France à la merci des coups de main de la capitale, il va même jusqu'à prétendre que ce genre de couronnement « en vaut bien un autre ». Que Louis-Philippe ait d'abord partagé cette illusion, c'est possible. Mais il fut bientôt amené à comprendre que, si la liberté peut, à la rigueur, naître d'une révolution, elle ne peut, comme on l'a dit, vivre qu'en tuant sa mère. Et, au point de vue des intérêts conservateurs, en dépit des manifestations de la place publique et des acclamations de Paris, il suffit au roi des Français de jeter un regard sur la province pour s'apercevoir que la bourgeoisie, surprise et même un peu effrayée de la révolution qu'elle avait faite sans le vouloir, n'attendait pas de lui qu'il propageât le mouvement, non plus au dedans qu'au dehors. Quand la vague eut passé, la royauté de l'Hôtel de Ville songea qu'on ne l'avait pas mise là pour rien. Pas toujours, mais à certains jours, elle se souvint qu'elle avait un rôle à jouer ; elle se considéra comme une digue jetée en travers du torrent.

La digue, il est vrai, céda sous le flot. Une heure vint où elle fut emportée. Eût-elle mieux résisté si elle-même s'était faite torrent, suivant le conseil de M. Barrot ? Le doute là-dessus est au moins permis. Ce qui est certain, c'est que l'avénement de la branche cadette ayant été à la fois un fait révolutionnaire et un acte de résistance aux entraînements populaires, il y eut là une dualité d'origine qui fut le grand embarras du règne. A vouloir essayer de concilier deux forces contraires, la monarchie de 1830 s'usa et succomba. On peut croire qu'au 24 février 1848, elle n'eût point succombé comme elle l'a fait si elle eût pris, ce jour-là, les mesures nécessaires pour se défendre. Mais on doit penser qu'elle se serait usée encore plus vite et qu'au lieu d'être emportée par un coup de surprise, elle l'eût été par sa propre faiblesse, si, en ménageant l'une des deux forces avec lesquelles il lui fallait compter, elle eût accru

précisément celle d'où lui venaient les plus grands dangers. Voilà ce que M. Barrot ne voit pas.

Mais, s'il fait fausse route quand il insiste à tout propos et hors de propos pour que le roi Louis-Philippe n'accepte d'autre sacre que celui de la Révolution ; si, en refusant tout concours au gouvernement de ses préférences, il se trompe aussi sur l'emploi des moyens à prendre pour amener la réforme électorale qu'il désire, il voit clair quand il indique cette réforme comme étant une des bases essentielles sur lesquelles le gouvernement né en juillet pouvait et devait s'appuyer.

Napoléon III, flattant les chaumières, où les électeurs du suffrage universel sont nombreux, a dit un jour qu'il savait bien que ses vrais amis étaient là. Descendant moins bas dans les profondeurs des nouvelles couches sociales, le duc d'Orléans, prince royal alors, avait dit avant lui que les amis de sa famille n'étaient, pour la plupart, ni dans les mansardes, ni aux premiers étages des maisons, qu'ils étaient dans les étages moyens. L'auteur des *Mémoires* rapporte ce mot : il le trouve juste, et il a raison.

Partant de là, il a raison aussi de penser que, « sorti pour ainsi dire des entrailles de la classe moyenne », le gouvernement de 1830 devait s'attacher à vivre surtout par elle. Ainsi fit-il en général, mais point, il faut le dire, dans la question électorale, question vitale cependant pour lui, comme elle l'est pour tous les gouvernements dont l'origine n'est pas absolument indiscutée. Trop personnel dans ses allures, le gouvernement de Louis-Philippe n'aurait pas dû seulement s'étudier à être parlementaire toujours : il aurait dû, pour ce qui regarde en particulier la réforme électorale, se mettre franchement à la tête du mouvement par lequel il fut emporté. Personnellement hostile à l'abaissement progressif du cens, le roi eut souvent pour ministres des hommes qui, à cet égard, ne partageaient pas ses craintes et ses préventions. M. Guizot lui-même a dit et écrit qu'il fut de ceux-là. L'erreur de ceux qui, comme lui, ne repoussaient pas absolument les idées de réforme, ne fut-elle pas d'avoir hésité à en proposer eux-mêmes l'application ; d'avoir, en négligeant de prendre les devants, laissé passer le moment opportun? Pour entraîner le roi et aussi ceux des conservateurs de la Chambre qui regimbaient à subir une transformation quelconque du statut électoral existant, il eût suffi, on peut le croire, aux conseillers de la couronne de mettre celle-ci, et avec elle la majorité parlementaire, dans l'obligation de choisir entre leur démission et leur concours. Assurément M. Barrot a nui, en marchandant trop le sien, à la monarchie, qu'il voulait cependant servir : d'autres ont pu la mal servir en lui cédant trop volontiers. Ce

n'était pas, nous l'accordons, au lendemain même des élections générales de 1846, c'est-à-dire dans le cours de l'année 1847, comme l'exigeait alors une opposition trop pressée de jouir, qu'il était à propos d'opérer une réforme électorale et une réforme parlementaire qui, en atteignant la nouvelle Chambre dans sa composition et dans son origine, auraient rendu, à bref délai, de nouvelles élections nécessaires et remis ainsi tout le pays en émoi. Peut-être même le système proposé par les amis de M. Barrot n'était-il pas le meilleur, bien qu'il semblât le plus modéré; peut-être convenait-il, pour rendre la réforme projetée vraiment libérale et conservatrice, de se donner le temps de l'étudier non en vue de la restreindre, mais de l'étendre; peut-être fallait-il trouver moyen de combiner ce qu'on appelait alors l'adjonction des capacités avec une certaine réduction du cens qui, en admettant l'élément campagnard, aurait contre-balancé l'influence considérable que cette adjonction promettait de donner à l'élément le plus éclairé peut-être, mais à coup sûr le plus raisonneur des villes. En tout cas ce n'était pas devant l'agitation un peu factice, alors même qu'elle n'était pas factieuse, produite par la campagne des banquets, que le gouvernement devait céder. Mais, ces réserves faites, il fallait s'apercevoir que, la veille, étaient possibles certaines modifications qui, au lendemain des élections générales, devenaient inopportunes et que rendait d'ailleurs dangereuses la campagne d'opposition entreprise à la fois, bien que séparément, par les deux partis dont M. Odilon Barrot et M. Ledru-Rollin étaient les chefs. Si l'on peut dire du premier que sa conduite resta constitutionnelle et légale, l'événement a fait voir qu'elle ne fut pas prudente.

Mais imprudents d'abord furent ceux d'entre les conservateurs qui, occupés surtout de leur situation personnelle et des chances de leur réélection, ne comprirent pas, avant l'organisation des banquets, l'à-propos d'une réforme dont les avantages dépassaient de beaucoup les inconvénients. Assurément cette réforme n'aurait pas suffi à désarmer M. Ledru-Rollin et son parti, qui, leur arme manquant, en auraient vite forgé une autre pour monter à l'assaut du pouvoir; mais elle désintéressait M. Barrot et tous ceux qui, comme lui, étaient sincèrement attachés à la monarchie. Privée de l'appui que lui apportait l'opposition constitutionnelle de M. Barrot, que serait devenue l'opposition républicaine de M. Ledru-Rollin, alors sans écho dans le pays?

L'objection principale que faisaient aux idées de réforme des esprits trop prompts à s'alarmer était celle-ci : le gouvernement de 1830 ayant déjà, à son origine, abaissé le cens électoral de 300 à 200 francs, il convient, disait-on, de réserver pour plus tard

l'adjonction des capacités; car, si l'on accorde aujourd'hui cette adjonction, on n'aura plus désormais d'autre ressource que celle d'une nouvelle réduction du cens, et, cette réduction en amenant une autre après une nouvelle période de quinze ans écoulée, on s'expose, avant la fin du siècle, à voir admettre comme électeurs des citoyens ne payant plus que 50 ou même 25 francs d'impôt.

Il est bien permis maintenant de demander où serait le mal. N'eût-il pas mieux valu, de cascade en cascade, descendre progressivement jusqu'à 25 francs de cens électoral ou même à 10, comme l'ont fait d'autres nations qui, pour s'être arrêtées là, ne se croient pas privées des bienfaits du suffrage universel, que de tomber, en un jour, de 200 francs de cens à zéro? Il s'est trouvé que, faute d'avoir su faire les choses à temps, la réforme étant écartée, la révolution est venue. Le 24 Février a éclaté!... Coup de surprise tant qu'on voudra, il n'en a que mieux forcé la porte de tous les scrutins : sans préparation, sans transition, sans stage d'aucune sorte, il a introduit partout non-seulement certaines capacités, mais tous les genres d'incapacités. Moyennant quoi, après trois ans d'essai d'une république tombée devant l'indifférence des masses non moins que devant les embûches tendues par un pouvoir présidentiel qu'elles avaient élevé, ces mêmes masses se ruèrent à cœur joie, tant que dura l'Empire, dans tous les excès de la candidature officielle, partout pratiquée avec renfort de pressions administratives. Quand c'est fini, cela recommence. Parmi ceux qui, comme électeurs ou autrement, servirent avec le plus d'entrain le second empire, combien n'en est-il pas qui apportent maintenant à servir notre troisième république le même zèle, le même empressement, surtout le même luxe dans les manifestations et le même tapage dans les mots? Est-ce fini? S'en tiendront-ils là? Non, sans doute, à la seule condition que, de leur vivant, la scène change encore. Vienne demain une monarchie constitutionnelle, et ce sont les mêmes hommes qui crieront le plus haut que cette monarchie comble leurs vœux. Affaire de conviction chez les uns, la politique n'est chez d'autres qu'affaire d'appétit : ils vont où la table est mise. Le véritable ami, l'ami du jour, n'est-il pas celui chez qui l'on dîne?

M. Odilon Barrot n'appartint jamais à cette classe de viveurs raffinés. Plus épris de liberté que de gloire, il voit, dans sa jeunesse, tomber l'Empire; il n'accompagne sa chute d'aucun regret. Il accueille avec joie Louis XVIII apportant la Charte; il déteste les Cent-Jours; il salue, à son retour, la monarchie constitutionnelle; quand celle-ci excède et tombe sous la faute des ordonnances de Juillet, il s'attache à la royauté de 1830, espérant qu'elle fera à

la France bonne mesure. Ce n'est point par malice qu'il contribue à la renverser. La république de 1848 l'a pour ministre : il la sert franchement, sans la trahir comme sans la flatter. Le second empire, né de la violence et non du droit, n'a pas son hommage; il n'aura son concours que s'il change d'allures. Sans se montrer irréconciliable pour aucune forme de gouvernement, il ne s'attachera qu'à celle qui satisfera ses désirs d'ordre et de liberté. Si la République lui donne l'un et l'autre, il ne refusera pas de se faire républicain. En attendant, il garde ses préférences, et de tout temps il le dit très-haut, pour celle de ces formes qui lui semble le mieux réaliser son idéal, pour la monarchie constitutionnelle. Tout se tient dans cette conduite. On ne dira pas de M. Barrot qu'il change d'opinion et d'allures au gré de ses intérêts.

Avec une ténacité d'idées quelquefois poussée à l'extrême, il montra toujours un désintéressement digne d'éloge. Il ne donna point l'exemple des honteuses palinodies dont notre siècle a été témoin: c'est plutôt d'un excès d'obstination que doivent l'accuser ceux qui, tout en rendant justice à la droiture de ses intentions, gardent le droit de penser qu'il a manqué de clairvoyance. Lui-même a dit que le premier soin des hommes politiques, quand ils ont bien réfléchi sur la marche à suivre et qu'ils ont adopté une ligne de conduite, doit être, « à moins de motifs bien impérieux », d'y persévérer et de mettre ainsi dans leur vie quelque logique et quelque unité. Dominé par cette idée, qui est vraie pourvu qu'elle ne soit pas poussée à l'extrême, peut-être perdit-il trop de vue la restriction que lui-même y avait mise : il oublia les « motifs impérieux » qui, avant la chute de la monarchie constitutionnelle, auraient dû l'engager à modifier son attitude à l'égard d'un gouvernement qu'il croyait servir et dont il a, sans le vouloir, précipité la chute.

La révolution du 24 février 1848 clôt la première phase de la vie politique de M. Odilon Barrot. Ce jour-là même, et plutôt la veille que le lendemain, on peut dire que la seconde commence.

II

Elevé par une émeute au pouvoir, d'où la révolution va le faire descendre avant qu'il ne s'y soit assis, M. Barrot fait son devoir. Le nom de M. Thiers semblant insuffisant pour, après la retraite de M. Guizot, calmer l'effervescence populaire, il se rend à l'appel du roi. Il comprend que si, à la suite de son imprudente campagne des banquets, il y a des balles à recevoir, ces balles doivent être pour lui, M. Ledru-Rollin étant sans doute occupé ailleurs ce jour-là. Il

a trop parlé : il faut maintenant agir et, s'il en est temps encore, essayer d'arrêter la guerre civile qui éclate. Il se jette donc dans la mêlée, et il le fait résolûment ; à pied d'abord et puis à cheval, il parcourt Paris. Pour annoncer partout la réforme, il n'attend pas même l'ordonnance royale qui l'appelle à la présidence du Conseil et dont le texte, égaré peut-être dans l'envahissement des Tuileries, n'a, paraît-il, jamais été retrouvé. Il a la parole du roi, cela suffit. Le feu, dit-il, « était à la maison », et ce n'est que trop vrai. On cherchera plus tard qui l'a mis : ce n'est pas l'heure d'enquêter là-dessus, non plus que de s'arrêter aux formalités de signatures. C'est celle de courir aux pompes ; il y court. Au premier moment, son intervention produit l'effet désiré. Sa figure ouverte, ses bonnes paroles, ses poignées de main franchement données, désarment ceux qui le reconnaissent et qui, ayant confiance en lui, l'assurent qu'ils le tiennent pour un brave homme et lui recommandent seulement de ne pas se laisser duper. Il sera dupe, mais non pas la dupe du roi. Les dupeurs seront ceux qui, en ce moment, lui donnent l'avertissement et le conseil. Pour mieux dire, ce seront les chefs auxquels ceux-là ne font qu'obéir, mais, comme résultat, c'est tout un. En attendant, tout va bien. Sauf un groupe de visages sinistres, sous lesquels, aux abords de la porte Saint-Denis, on reconnaît les affidés de la *Société des droits de l'homme* qui ne désarmera pas pour si peu, la réforme électorale promise paraît suffire à contenter la révolution. Déjà déchaînée, celle-ci s'apaise. M. Odilon Barrot est acclamé ! Les barricades tombent à son approche ; on prend par la bride son cheval, que précède une femme portant le drapeau tricolore ; on le reconduit chez lui en triomphe ; la rue de la Ferme-des-Mathurins, qu'il habite, s'appelle, pour un instant, la *rue du Père du Peuple* : un écriteau improvisé la baptise ainsi. Sur ce point, l'orage semble dissipé. Mais l'ovation n'est que locale ; l'accalmie est de courte durée. Toute médaille a son revers. Peu d'instants se sont écoulés et celui que le peuple appelait tout à l'heure « son père » se retrouve, au milieu de la Chambre des députés envahie, devant des enfants qui méconnaissent absolument son autorité, et qui ne songent plus même à prononcer son nom quand il s'agit de proclamer un gouvernement provisoire. Est-ce oubli, versatilité, ingratitude ? Est-ce soumission à des ordres partis de haut ? Est-ce seulement hommage rendu au caractère de l'homme, qui repousserait certainement avec dédain un pouvoir ainsi offert et usurpé ? C'est probablement tout cela. En tout cas, la leçon est donnée : elle apprend à tous ce que dure et ce que vaut la popularité d'un jour d'émeute. Le prestige de M. Barrot est tombé, que ses illusions durent encore. Il compte tour à tour sur M. de Lamartine, sur M. Garnier-Pagès, sur la

sagesse de « la population de Paris », et enfin sur les divisions du parti républicain, représenté alors par deux journaux qui se disputent, pour amener, ou pour ramener, après quelques jours d'égarement et d'erreur, la régence de madame la duchesse d'Orléans. Vain espoir ! Quand M. de Lamartine monte à la tribune, c'est pour dire qu'il ne se reconnaît pas le droit de proclamer une régence, et qu'il faut consulter le pays. Quand, rentré chez lui, harassé de fatigue, épuisé d'efforts, déjà couché mais ne pouvant dormir, M. Barrot entend, pendant la nuit, sonner à sa porte, c'est qu'il lui arrive un message de M. Garnier-Pagès qui, parti pour l'Hôtel-de-Ville en vue d'y patronner la régence, lui fait savoir qu'il est rallié à la république. Il peut alors s'apercevoir, mais un peu tard, que « la population de Paris » n'est pas toujours sage, et qu'à certains jours les républicains sont unis, même ceux du *National* et de la *Tribune*. Ayant réussi à prendre le pouvoir, ces deux groupes entendent bien le garder : ils se le partageront au moins pour un temps, sauf à se le disputer plus tard. En attendant, les autres peuvent rentrer chez eux. Les morts vont vite : le roi est parti, la monarchie constitutionnelle a pris fin, et M. Barrot est démodé.

Il voulait une réforme électorale restreinte ; la révolution qui vient de s'accomplir lui donne le suffrage universel qu'il ne voulait pas, et un suffrage universel sans frein et sans contre-poids. Attristé d'un résultat qui, pour lui, est une défaite, non une victoire, rendu pour trois mois aux douceurs de la vie privée, il se retrouve élu le quatrième sur une liste de quatorze représentants que le département de l'Aisne envoie à l'Assemblée constituante. Les conservateurs lui ont donné leurs voix, bien qu'ils le poursuivent de leurs anathèmes, en l'accusant d'être l'auteur des événements qui viennent de s'accomplir et dans lesquels ils oublient que bon nombre d'entre eux ont trempé. En attendant que, pour s'excuser eux-mêmes, ils le traitent plus tard de « bonnet de coton rouge », plusieurs de ceux qui l'ont encouragé dans sa campagne des banquets lui font reproche de ne pas les avoir arrêtés à temps. M. Barrot est triste des événements qui viennent de s'accomplir ; on peut croire que, dès lors, il sent le poids de la responsabilité qui pèse sur lui. Mais il a le cœur patriote. Il ne se laisse donc influencer ni par les accusations dont on le poursuit, ni par les tristes exemples que donnent toujours, au lendemain d'une révolution, les gens disposés à acclamer tout ce qui s'est fait et à gagner ainsi, faute de considération, une candidature ou un emploi. Il dit très-haut, à qui veut l'entendre, que la plage sur laquelle le flot l'a jeté lui semble malsaine, qu'il en eût préféré une autre, et que si jamais le nouveau gouvernement lui permet de devenir républicain, ce sera seulement au titre de

« républicain du lendemain », suivant l'expression alors consacrée, qu'il pourra prétendre. Aussi est-ce un compliment que, croyant faire une épigramme, M. Ledru-Rollin lui adresse, quand il rappelle un jour que ni ses amis ni lui, bien qu'ils aient aidé au 24 Février, n'ont eu l'intention de concourir à ce qui est sorti de là.

Mais la République est faite; et, comme bien d'autres, comme M. de Montalembert, préférant, pour une longue traversée, un navire à un radeau, mais un radeau à rien du tout, M. Odilon Barrot est d'avis que, lorsqu'on ne peut avoir le gouvernement qu'on désire, il faut essayer de faire vivre celui qu'on a, à la seule condition qu'il soit acceptable. Il soutiendra donc la République, et il le fera avec sincérité. Mais il a soin de marquer tout de suite la place que, sous elle, il gardera.

Ce sera celle, absolument la même, qu'avaient prise de nos jours, à l'égard de la troisième république, bon nombre de conservateurs, maintenant éconduits parce qu'ils se sont refusés à s'engager au-delà de « l'essai loyal ». On leur a signifié qu'une adhésion ainsi restreinte et conditionnelle étant insuffisante, il fallait choisir, et cela sur l'heure, entre bouder avec mauvaise humeur ou adhérer sans conditions. Ne pouvant adhérer ainsi, ils n'ont pas non plus consenti à bouder. Plusieurs d'entre eux, députés alors et des plus notoires, ont donné leur vote à l'essai d'une nouvelle constitution républicaine, ce dont on ne leur sait aucun gré. D'autres, sans refuser leur concours, qui d'ailleurs n'est point réclamé, se contentent du rôle de spectateurs. Ils sont au balcon et regardent passer la République, à laquelle ils ne demandent rien sinon d'essayer de faire le bonheur de la France, promettant qu'à ce prix elle les aura pour sujets aussi soumis que désintéressés. Seulement, tant que l'épreuve n'est pas faite, ils se refusent absolument à acclamer, à mettre des lampions aux fenêtres et à dire qu'ils sont ce qu'ils ne sont pas. On en est là, et nul ne sait combien de temps durera cette phase.

Moins exigeante que la république actuelle fut celle du général Cavaignac. Si prononcé que fût dans ses opinions ce loyal soldat, s'oubliant un jour jusqu'à déclarer qu'au gouvernement de ses préférences il sacrifierait tout, « même son honneur », les intransigeants d'alors ne réussirent point à éliminer ceux des monarchistes de la veille qui, sans promettre la foi à l'établissement du jour, lui apportaient seulement la bonne foi. M. Barrot et bien d'autres furent admis à mettre la leur au service de la république naissante, et, quoi qu'on en dise, ce n'est point de cela qu'elle est morte. C'est même de cela qu'elle aurait vécu si sa destinée eût été de vivre, et si, pour échapper à des dangers imaginaires, ses propres amis ne

l'eussent jetée, à peu près morte, dans les bras de l'ennemi redoutable qui la guettait. En 1848, ceux-là firent preuve d'intelligence, autant que de patriotisme et de caractère, qui, sans refuser leur concours à la République, refusèrent absolument de s'engager à mourir pour elle. Il faut laisser ces ardeurs aux apôtres, ou bien à ces spéculateurs éhontés qui, toujours prêts à vivre de n'importe quel gouvernement, ne sont jamais morts pour aucun. M. Barrot ne cache à personne, et alors personne ne s'en scandalise, que ses affections restent acquises à la monarchie constitutionnelle ; mais les souvenirs d'un passé qu'il regrette ne l'empêcheront pas de fournir sa pierre à l'édifice qu'il s'agit de construire et d'y travailler avec ardeur. Nommé membre de la Commission chargée de préparer un projet de constitution républicaine, il déclare lui-même que si d'autres ont apporté à ce travail plus d'enthousiasme que lui, nul ne fut animé d'un désir plus grand que le sien de mener à bien l'œuvre entreprise. Ceci est vrai : aussi l'attitude de M. Barrot à cette époque est-elle correcte. Non-seulement on peut affirmer qu'il ne trempa jamais d'une manière occulte dans aucune entreprise contre le gouvernement établi, mais, pendant les quatre années que celui-ci dura, on le vit faire les efforts les plus louables et les plus constants pour préserver la République des dangers que lui font courir ses amis. Ce sont eux qui, comme il le dit fort justement, ont entravé l'œuvre de l'Assemblée constituante et rendu sa mission à peu près impossible, en accumulant sur elle des orages qui lui enlevèrent la liberté d'esprit nécessaire pour songer à autre chose qu'à sa défense ; ce sont eux qui, par leurs concessions et leurs flatteries pour les socialistes et les jacobins, ont exalté et excité les passions perturbatrices au point de décourager, d'éloigner, de « rendre de plus en plus hostiles à la République tous les sentiments conservateurs et tous les intérêts de l'immense majorité de la société ». Voilà ce que, à toute époque, feraient bien de ne pas perdre de vue ceux qui, sous prétexte qu'il faut songer d'abord à fonder la République, nous prêchent, comme condition indispensable et comme point de départ « l'union de toutes les gauches ». La République n'a jamais réussi à vivre de cela.

On peut dire de l'Assemblée constituante qu'elle fut le beau temps de M. Odilon Barrot. A cette époque de sa vie, il se montre animé d'un véritable esprit de gouvernement. M. Thiers faisant justice des sophismes de M. Proudhon en matière de propriété, il ne se trouve, il est vrai, qu'un seul représentant, M. Greppo, devenu célèbre ce jour-là, pour suivre le hardi réformateur jusqu'au bout de ses doctrines spoliatrices. Mais, tant au sein de l'Assemblée qu'au dehors, bien des esprits se laissent séduire par quelques-unes des utopies,

moins radicales et moins logiques, de M. Considérant ou de M. Louis Blanc ; M. Barrot ne cède rien ni à l'un ni à l'autre. Sauf une vieille erreur, qu'il faut lui pardonner tant elle est sincère, sur l'institution du jury en matière civile ; sauf un regain de faveur qu'après les journées de Juin, pendant lesquelles les jeunes mobiles se sont vaillamment battus, il accorde à l'institution permanente de la garde nationale, idole de sa vie, il se montre, en toute occasion, ferme au poste où la confiance des conservateurs l'a placé. Il n'est pas seulement avec M. Senard quand celui-ci accepte et revendique la responsabilité des mesures prises à Rouen pour y rétablir la tranquillité publique. Il est avec M. Buffet, révélant pour la première fois à la France son esprit gouvernemental dans un discours, resté célèbre, contre la limitation des heures de travail imposées aux ouvriers. Il est avec MM. de Falloux et Léon Faucher réclamant la dissolution immédiate des ateliers nationaux, devenus une menace permanente pour l'ordre public. Il est avec M. Vivien, proclamant qu'il faut des moyens de répression exceptionnels pour protéger la société à la suite d'une crise aussi formidable que celle des journées de Juin, l'instrument ordinaire étant impuissant devant une armée de criminels. Sur toutes les questions d'impôt progressif, de droit au travail, de liberté des clubs confondue à tort avec la liberté d'association, M. Barrot se montre d'une fermeté propre à satisfaire les plus exigeants, même parmi ceux qui, en d'autres temps, l'ont justement accusé de manquer de clairvoyance et de sens pratique.

Lorsque s'ouvrent les grands débats sur la constitution, sur l'organisation des pouvoirs publics, on le retrouve constamment dans le vrai, particulièrement en ce qui regarde l'élection présidentielle et surtout la question de savoir si le pouvoir législatif doit être confié à deux assemblées ou à une seule. Son esprit, synthétique d'ordinaire et lucide dans les questions simples ou même dans celles qui sont complexes quand un grand intérêt y domine, a tout de suite aperçu le danger de confier au suffrage universel direct l'élection d'un pouvoir exécutif qui, élu par la France entière, tirera argument de son origine pour se dire supérieur à une assemblée dont chaque membre n'aura été nommé que par un seul département. Là-dessus le sens politique de M. de Tocqueville lui-même s'égare, lorsque ce grand esprit compte sur un ministère dépendant de la Chambre pour faire contre-poids au président ainsi élu. M. de Parieu s'attache à prouver que ceci est une illusion, et M. Barrot n'hésite pas à dire que M. de Tocqueville a tort et que M. de Parieu a raison.

La question des deux Chambres offre à M. Barrot l'occasion d'un grand succès oratoire, le plus grand peut-être de tous ceux qu'il ait jamais obtenus à la tribune. Vaincu au scrutin par une majorité de

530 voix qui, contre 289, se prononcent pour le système d'une Assemblée unique, il produit néanmoins, dans la séance du 27 septembre 1848, un effet dont se souviennent tous ceux de ses collègues de l'Assemblée constituante qui lui survivent. Ce jour-là, il s'élève jusqu'à la plus haute éloquence : il n'est ni ampoulé, ni diffus, ni véhément, il est simple, clair et fort. Après une discussion qui semble épuisée, à la suite d'un discours très-complet dans lequel on peut croire que M. Duvergier de Hauranne a tout dit, M. Barrot demande la parole : l'impatience est le premier sentiment que manifeste l'Assemblée fatiguée. A peine l'orateur est-il à la tribune, on l'écoute, et ceux-là mêmes qui sont résolus à lui donner tort au scrutin sont sous le charme de sa parole. Pourquoi ? Parce qu'il a rajeuni le débat en partant de cette idée simple, sous le coup de la nécessité, nos pères ont fait une Convention; mais une Convention est une ressource de salut public, qui, par nature, est transitoire. Ce que vous allez faire, c'est une *Convention permanente*, et la chose est insensée ! Voulez-vous perpétuer la Révolution ? Ayez une Assemblée unique. Voulez-vous la clore ? Ayez en deux.

L'Assemblée décide qu'il n'y aura qu'une Chambre. M. Barrot perd son procès : la Révolution gagne le sien. Mais, bien qu'on cède, ce jour-là, aux entraînements dont M. de Lamartine se fait l'organe, on sent que la vérité est du côté de M. Barrot. Le soir même de cette mémorable séance, dans un article attribué à M. de Sacy, le *Journal des Débats*, tout en rappelant ses vieilles luttes avec le chef de l'ancienne gauche dynastique, ne rend pas seulement hommage à « la pureté de ses intentions », à « la noblesse de son caractère », à « l'élévation de son talent » : il prédit, et il n'a pas tort, que son discours restera comme « un monument de raison et d'éloquence ». On peut dire que, sur cette question des deux Chambres comme sur toutes celles qui se débattent alors, — et quelle est la question qu'à cette époque on ne soulève pas, — M. Barrot se conduit en homme clairvoyant et en honnête homme. Il ne fait pas seulement preuve de bon sens; il fait acte de loyauté; il donne à la République, dans l'intérêt de sa conservation, les mêmes conseils qu'il donnerait, s'il était encore debout, au gouvernement de ses préférences. Ceci n'est-il pas le comble de la franchise, du désintéressement et de l'honneur?

Sur un point, sur un seul, on peut croire que M. Odilon Barrot va essayer d'entraîner la jeune république dans des voies différentes de celles où il a engagé longtemps la monarchie constitutionnelle à marcher : c'est au regard de la question religieuse, ou, pour parler juste, de celle des rapports de l'Eglise et de l'Etat. N'est-ce pas lui qui, dans les dernières années de la Restauration, a fait scandale, en disant, devant la Cour de cassation, que la loi doit être « athée » ?

N'est-ce pas lui qu'à l'Assemblée constituante nous trouvons au premier rang de ceux qui soutiennent l'expédition entreprise par le général Cavaignac pour rétablir, à Rome, la puissance temporelle du Saint-Père? Comment concilier ces deux attitudes? La contradiction n'est-elle pas flagrante?

Non. La contradiction n'existe qu'en apparence. Si l'on se donne, en effet, la peine d'y regarder de près, on verra d'abord que M. Barrot se défend d'avoir jamais dit que la loi dût être « athée ». Il a dit seulement, en s'emparant de ce mot qu'on lui prête, que, dans les pays où la liberté de conscience est inscrite dans la constitution, la loi civile ne doit pas édicter de peines contre les délits d'ordre purement religieux. D'autre part, si on relit les discours du temps, on reconnaîtra que M. Barrot, lorsqu'il appuie l'expédition romaine, l'appuie seulement par cette considération qu'il importe de garantir la liberté de conscience à deux cents millions de catholiques répandus dans le monde entier. Le vrai moyen et même le seul qu'on ait trouvé jusqu'à présent pour cela, c'est de maintenir à Rome le pouvoir temporel, qui d'ailleurs, on peut le croire, ne déplaît pas à la majorité du peuple romain, mais seulement à une poignée de mécontents ou d'ambitieux, encouragés par les assassins du comte Rossi. Rendre Rome aux Romains, et, en leur rendant le Pape qu'ils aiment malgré les réformes de gouvernement qu'ils désirent, assurer partout la liberté de conscience des catholiques, telle est la donnée première de l'expédition romaine ; tel fut à l'origine le vrai et, on peut dire, l'unique caractère de cette expédition. Seulement plus tard, on s'avisa de vouloir qu'en tirant l'épée de la France, le général Cavaignac ait fait acte non de libéralisme, mais de foi, et que la république française se soit battue moins pour protéger un droit que pour affirmer un dogme. L'histoire dira si, l'intention étant bonne, on ne s'est pas trompé au point de vue du résultat, et si vraiment, dans l'état actuel du monde, des législations et des croyances, il était de l'intérêt de l'Eglise elle-même que cette confusion s'opérât. Ce qui est certain, c'est que c'est à titre de libéral, non autrement, que M. Barrot, député alors, ministre plus tard, a soutenu l'expédition romaine. S'il veut qu'à Rome les deux pouvoirs soient réunis dans une même main, c'est seulement, comme il l'a dit souvent lui-même, afin qu'ailleurs ces pouvoirs puissent être distincts, et il n'y a rien là, bien s'en faut, de contradictoire avec ses doctrines d'autrefois.

Ce qui est malheureusement changé, c'est l'attitude actuellement prise à l'égard les uns des autres par des hommes qui jadis, tout en suivant des religions différentes, avaient pris franchement le parti et donné l'exemple d'essayer de s'entendre pour la défense de cer-

taines libertés nécessaires et communes à tous. Par cette union d'ordre civil qui, dans l'ordre religieux, ne portait nulle atteinte à l'intégrité de la foi, non plus qu'au droit de prosélytisme, la liberté allait grandissant et la pacification des esprits s'opérait. Où en sommes-nous maintenant sous ce rapport? Comme si les questions politiques ne suffisaient pas à nous diviser, la crise religieuse a pris de nos jours un développement et une acuité qui indiquent où une nouvelle Commune irait chercher en grand ses otages. Cela fait de nous un peuple d'ennemis; cela nous expose au premier coup de main qui viendra du dedans ou du dehors. Non-seulement toutes les croyances sont en guerre, mais les bases de toute société sont mises en question, et il semble que Dieu lui-même est atteint. Assurément il ne le sera que suivant sa permission et au degré qu'il fixera. Mais n'est-il pas vrai que, de l'enfance à la mort, de l'école à la tombe, on fait rage pour chasser non plus seulement telle croyance, mais Dieu de partout, sous prétexte que Dieu a son domaine et que le reste ne lui appartient pas? Où cela s'arrêtera-t-il? Il semble qu'on soit à la veille de voir régner sur le monde des gens qui, faisant du tort à Cavour et même à Voltaire quand ils se donnent pour leurs héritiers, attendent seulement qu'ils soient devenus nos maîtres pour substituer à la formule de l'Eglise libre dans l'Etat libre celle de la conscience esclave sous une démagogie triomphante. On peut affirmer que, comme à l'époque de l'expédition romaine et sans renier pour cela ses antécédents, bien au contraire, M. Odilon Barrot, s'il était vivant, serait avec ceux qui combattent de tels emportements. Dût-il, en soutenant qu'opprimer les croyants, ce n'est point servir la liberté, se faire traiter de « clérical », le vieux libéral de 1830 en prendrait bravement son parti. Comme bien d'autres, il accepterait l'appellation, et peut-être même, au lieu d'y trouver un opprobre, en tirerait-il quelque vanité, ayant, pour se consoler, la compagnie de philosophes tels que MM. Laboulaye et Vacherot, et d'hommes d'Etat tout à fait distingués, parmi lesquels il suffit aux amis de M. Buffet et à ceux de M. le duc de Broglie de pouvoir, en attendant d'autres, nommer dès à présent M. Dufaure. Clérical est un mot qui ne blesse plus; c'est même un titre qu'on peut fièrement porter depuis que l'usage s'est introduit de l'appliquer à quiconque se montre soucieux de la liberté des consciences religieuses.

Lors de la discussion de la Constitution de 1848, la question religieuse fut posée, mais sans aigreur : après un court débat sur les rapports à établir entre l'Eglise et l'Etat, le maintien du *statu quo* prévalut. Six mois d'un travail opiniâtre ne purent faire cependant que cette constitution naquît viable : son premier échec, celui

dont après bien d'autres fautes commises elle devait mourir, lui vint de l'élection du président. Par un entraînement populaire qui ne prouve point que les mœurs de la France fussent alors aussi républicaines qu'on le disait; par connivence de royalistes qui ne jugèrent pas dangereux un prétendant n'ayant, dans ses états de services, d'autres campagnes à invoquer que celles de Strasbourg et de Boulogne; par l'aveuglement aussi de républicains bilieux qui, le général Cavaignac les dépassant de toute la hauteur d'un caractère qu'on pourrait dire irréprochable s'il n'eût été un peu fanatique, s'avisèrent de dénoncer publiquement le général et par là de bien servir le prince, le prince est élu. C'est lui qui, à la majorité formidable de 5,400,000 suffrages, l'emporte, pour présider la jeune république, sur l'homme indiqué, sur le chef du pouvoir exécutif, dont l'Assemblée a dit qu'il « a bien mérité de la patrie » en réprimant comme il l'a fait la formidable insurrection de juin. Malgré ses opinions républicaines bien connues, peut-être en partie à cause d'elles, le général Cavaignac n'obtient que 1,400,000 voix. Il quitte avec dignité le pouvoir, qui passe sans secousse aux mains de l'élu de la nation. Le premier usage que celui-ci en fait consiste à appeler à la présidence du conseil M. Odilon Barrot, auquel il confie les sceaux. Il lui donne pour collègues, dans les différents ministères, MM. Drouyn de Lhuys, de Falloux, de Malleville, Hippolyte Passy, le général Rulhière, de Tracy, Bixio et Léon Faucher, semblant indiquer par ces choix que, pour gouverner, l'élu du 10 Décembre veut, de droite à gauche, c'est-à-dire depuis M. de Falloux jusqu'à M. Bixio, faire appel à tous les sentiments conservateurs du pays. Telle fut en effet, à ses débuts, la politique présidentielle, mais cela ne devait pas durer. M. Barrot ne tarda pas à s'apercevoir que celui dont le nom venait d'être universellement acclamé parce qu'il signifiait pour les uns « ordre, sécurité et même monarchie », pour les autres, « triomphe du peuple sur les riches, égalité absolue, révolution », entendait bien ménager à la fois, en les flattant à tour de rôle, les deux éléments auxquels il devait sa majorité. De là, ce perpétuel jeu de bascule qui, l'Assemblée législative venant remplacer la Constituante, ne fit que s'accentuer le jour où le président de la république reconnut que cette assemblée nouvelle renfermait dans son sein une majorité conservatrice assez forte pour résister à ses caprices et cependant trop divisée pour faire sérieusement échec à son ambition. Il comprit tout de suite que, pour réussir, il suffirait de mettre dans son jeu, au moment voulu, cet appoint de cartes républicaines qui, en fin de partie, l'a si bien servi et lui a fait gagner le coup. Même renforcé qu'il fut bientôt par l'adjonction de parlementaires aussi notables que MM. Dufaure, de Tocqueville et

Lanjuinais, le ministère Barrot, ne pouvant s'appuyer sur une majorité homogène, était, comme cette majorité elle-même, destiné à périr sous les coups partis de l'Elysée.

C'est là que, sans rien brusquer et attendant l'heure favorable, tantôt ménageant les transitions, tantôt déconcertant l'opinion par des revirements subits et incompris, par des bonds qu'elle ne pouvait suivre, celui des Napoléon qui alors, en vue de mieux préparer l'Empire, caressait une démocratie empressée à lui rendre ses politesses, donna librement carrière à ses vieux instincts de conspirateur. Nous n'en sommes pas encore à ce fameux discours de Dijon, dont, par un coup d'autorité louable, M. Léon Faucher, alors président du conseil, défendit au *Moniteur* de reproduire, dans sa crudité, l'audacieux appel à la France. Mais nous sommes déjà loin, quoique peu de mois nous en séparent, de l'amende honorable faite à Ham par le prisonnier en apparence repentant qui, devenu, comme il disait, le chef légitime d'une grande nation, s'accusait en public de ses témérités d'autrefois, et, sur le lieu même de sa longue captivité, portait un toast aux hommes résolus « à respecter les institutions de leur pays ». Les respectait-il ces institutions, et donnait-il, au degré voulu, l'exemple des égards dus au premier des pouvoirs de l'Etat, quand il congédiait sans façon le ministère Odilon Barrot, auquel il ne pardonnait pas d'avoir jusque-là réussi à maintenir au sein de l'Assemblée nationale une majorité dont son désir, dicté par son intérêt personnel, était d'entretenir les divisions? Non content de renvoyer ses ministres sous prétexte de la nécessité d'une direction émanant d'une volonté unique — la sienne, — il adressait à l'Assemblée elle-même un message où l'hypocrisie de la forme le disputait à l'insolence du fond et à l'ingratitude pour des conseillers qui l'avaient fidèlement servi [1].

Débarrassé, non par un vote du Parlement, mais par sa volonté propre, de ministres tels que MM. Barrot, Dufaure, de Tocqueville, dont le nom et l'influence lui portaient ombrage, le président de la république, de cette république qu'il voulait, disait-il, « raffermir », se donna plus librement carrière. L'un des moyens, entre bien d'autres, qu'il employa pour arriver à ses fins, fut de distraire l'opinion en usant les hommes, en appelant aujourd'hui celui-ci,

[1] M. Barrot raconte, dans ses *Mémoires*, la brusque manière dont, malade à sa campagne de Bougival, il apprit la chute du cabinet qui porta son nom. En même temps qu'on lui remettait une lettre du président, gazant sous des termes polis pour sa personne la destitution que cette lettre lui annonçait, M. Edgard Ney, le messager des grands jours, déposait sur le lit de M. Barrot les insignes du grand cordon de la Légion d'honneur, que par dignité le ministre révoqué refusa.

demain celui-là, et en les congédiant à tour de rôle, brusquement, sans qu'on sût pourquoi, sans consulter en apparence d'autre règle que son caprice. C'était le vrai moyen de disloquer une majorité capable de suivre une direction quand on lui en donnait une, mais trop divisée d'opinions pour se maintenir longtemps unie quand on la livrait à ses propres forces. Ce qu'on appelle la fiction parlementaire perdit bientôt pied dans le Parlement lui-même, à plus forte raison dans le pays, qui ne s'émut point de voir des hommes s'élever et disparaître au gré du président tout seul. Pendant deux ans, celui-ci fit table rase et débauche de ministères, parlementaires les uns, en ce sens du moins que les hommes qui les composaient appartenaient à l'Assemblée nationale et que tels d'entre eux couvraient de leurs noms honorés et de leur valeur personnelle l'insuffisance de leurs collègues ; extra parlementaires les autres, et à l'un desquels, bien qu'il ne fît rien, on osa donner le nom de « ministère d'affaires ». Cette succession rapide, ces changements de décors, ces coups de théâtre eurent pour effet de blaser le public et de le rendre aussi inattentif qu'indifférent à l'avénement final des hommes de proie disposés à tout entreprendre et soigneusement mêlés, pour la circonstance, à des nullités complaisantes, incapables de rien empêcher.

Parlant des services rendus par le ministère dont il fut le chef et qui consistèrent surtout à paralyser, dans la mesure du possible, l'antagonisme que la Constitution de 1848 avait eu l'imprudence de créer entre les deux grands pouvoirs de l'Etat, M. Odilon Barrot a raison de dire que, manquant de l'éclat nécessaire pour frapper les masses, ces services ne peuvent être appréciés que par une élite d'hommes libéraux et intelligents. Aussi ne s'étonne-t-il pas de l'indifférence et même de la satisfaction relative avec laquelle le public accueillit sa chute. Ce public n'a point changé. Toujours et partout le même dans les pays et aux époques où le nombre à lui seul fait la loi, il garde d'incroyables ingratitudes envers les hommes de valeur qui, montés au pouvoir, en descendent pour y avoir porté une volonté, un talent et un caractère. Cette loi du sort est permanente, mais à l'égard de ceux qu'elle atteint, l'injustice n'est que passagère : elle se répare après leur mort, quelquefois même de leur vivant, souvent trop tard, jamais trop tôt pour consoler ceux qui survivent de ce travers de l'humanité.

Dans la série des événements qui s'accomplissent du 28 octobre 1849, jour de la chute du ministère Barrot, jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851 ; dans cette agonie de la République destinée à sombrer sous des conflits que l'hostilité des deux pouvoirs fait naître et que bon nombre de républicains encouragent,

on distingue trois périodes, que l'auteur des *Mémoires* résume ainsi :

« Dans la première, on voit, dit-il, la majorité et le président de la république agissant en parfait accord, pousser à la réaction. Dans la seconde, Louis-Napoléon, affectant de s'effacer, laisse à la majorité toutes les responsabilités du gouvernement : c'est ce qu'on a appelé dérisoirement *le règne des Burgraves*. Enfin la troisième phase est remplie par la lutte qui s'engage entre les deux grands pouvoirs, désormais sans intermédiaires, lutte qui se termine par le coup d'Etat. »

Exact comme peinture d'ensemble, ce résumé contient un mot de trop. C'est un mot dont M. Barrot s'est déjà servi ailleurs, à l'époque où l'Assemblée législative succèda à la Constituante. Il croit à « la réaction », et, dès lors, sans se rejeter dans l'opposition qui, sous la monarchie constitutionnelle, lui a si mal réussi, il se résigne, en s'isolant, au rôle effacé que l'isolement impose à tout homme politique. On doit croire qu'en agissant ainsi, M. Barrot obéit à sa conscience. Celle-ci l'a-t-elle bien inspiré en l'engageant à se tenir à l'écart comme il l'a fait depuis sa sortie du ministère jusqu'à l'accomplissement du coup d'Etat, période pendant laquelle il ne prend plus qu'une part insignifiante aux travaux de l'Assemblée? On peut en douter, car les dangers que, suivant M. Barrot, les chefs de la majorité d'alors font courir au gouvernement existant, sont imaginaires. S'il y eut, à cette époque, ce qu'il ne faut pas nier, dans la majorité parlementaire, des membres trop prompts à prendre leurs désirs pour des réalités, il y avait surtout une majorité trop divisée pour pouvoir songer à convertir en réalités ces désirs. Outre l'Empire qui, avant le succès, comptait déjà, parmi les députés, des partisans quoique en petit nombre, deux monarchies se trouvaient en présence, dont les forces se balançaient dans l'Assemblée. Les chefs eussent-ils donné le signal, leur effort n'eût point abouti. Comme en d'autres temps qu'on a revus depuis, les divisions des monarchistes faisaient alors la force de la république. On se trompe absolument quand on croit qu'à cette époque il aurait pu se rencontrer, dans l'Assemblée nationale, une majorité pour consentir à monter à l'assaut des institutions existantes, derrière des généraux qui, sur la question du meilleur gouvernement à donner à la France, ne s'entendaient pas du tout.

Ils s'entendirent seulement sur un point : sur la nécessité d'épurer un suffrage universel d'où l'on n'était alors exclu que dans quelques cas très-rares d'indignité. Tel fut le but de la fameuse loi électorale du 31 mai. Il n'en coûte point, même à plusieurs de ceux qui, sous la menace d'un péril social révélé par les élections de

Paris, votèrent cette loi et la votèrent à contre-cœur, de trouver qu'elle frappa trop fort et à faux. M. Barrot nous dit qu'un de ses principaux auteurs, l'ancien duc de Broglie, esprit lucide et libéral autant que conservateur, fut de cet avis : à l'épreuve, il jugea lui-même que la loi du 31 mai devait être modifiée.

L'effet le plus clair de celle-ci fut de mettre une arme terrible entre les mains du président, conspirant contre le pouvoir législatif. Là dessus, M. Barrot voit juste. Il est dans le vrai quand il constate qu'après avoir « fait le mort » pendant la discussion de la loi, le gouvernement, ou pour mieux dire le président, se réservait de faire plus tard de la popularité à son profit personnel en proposant lui-même le retrait de la loi électorale, et en satisfaisant ainsi la masse énorme, trop considérable à coup sûr, d'électeurs que cette loi avait exclus. C'est ce qui arriva. Mais il était assurément possible à M. Barrot de combattre la loi du 31 mai dans ce qu'elle avait, à ses yeux, de dangereux et d'excessif, sans aller jusqu'à s'isoler, et cela par crainte de dangers imaginaires que la république ne courait pas du tout. Les dangers de la république devant lesquels M. Barrot, sans retourner précisément à l'opposition, mais cédant au tour d'esprit qui fut le sien sous la monarchie constitutionnelle, prit alors parti de se retirer sous sa tente, vinrent d'un autre côté que de celui des chefs de la majorité parlementaire. Il ne restait plus à l'Assemblée nationale, affaiblie par ses divisions intérieures, impuissante même à formuler un vœu régulier en faveur de la révision d'une constitution vicieuse [1], et tombée dans le piége que lui avait tendu le président faisant usage à son profit de la loi du 31 mai, il ne lui restait plus qu'à recevoir le coup de grâce. Ce fut la gauche qui, d'accord avec l'Elysée, le lui porta.

Affolée par la crainte d'une restauration monarchique dont les éléments manquaient et perdant le sentiment des dangers réels qui la menaçaient, la Montagne jeta la France dans les bras de l'Empire. Non contente de l'y conduire, comme d'habitude, par la terreur qu'elle inspire toujours, elle l'y précipita cette fois par ses votes. Vainement, le colonel Charras, un républicain cependant, suivi au scrutin par quelques autres républicains comme MM. Grévy, Chauffour et Arnaud de l'Ariége, s'efforce, dans la séance du 17 no-

[1] Dans la séance du 19 juillet 1851, l'Assemblée législative émit, à la majorité de 446 voix contre 278, un vœu en faveur de la révision de la constitution. Mais ce vœu était de nul effet, la constitution de 1848 ayant fixé aux *trois quarts* des voix la majorité nécessaire pour que la révision pût avoir lieu. Le nombre des votants, dans la séance du 19 juillet, ayant été de 724, il aurait fallu que, pour avoir une suite, le vote en faveur de la révision obtînt 543 voix.

vembre 1851, de prouver à l'Assemblée qu'elle abdique, si, en présence des déclarations hautaines du ministre de la guerre, elle n'affirme son droit de requérir la force armée. C'est à qui de MM. Crémieux, Michel de Bourges, Jules Favre, Madier de Montjau, Pascal Duprat, se montrera le plus empressé à faire échouer la proposition des questeurs. M. Crémieux déclare que si le président de la république a l'audace de violer la Constitution et le fait enlever de sa chaise curule, il s'opposera à lui... « dans la mesure de ses forces ». L'image de M. Crémieux luttant avec prétention de succès contre la force armée prête à rire, et l'Assemblée ne s'en fait pas faute. M. Michel de Bourges requiert la sentinelle invisible, le peuple, qui, au jour voulu, ne paraît pas. MM. Jules Favre et Pascal Duprat plaisantent agréablement la majorité, et en particulier M. Thiers, au sujet de leurs terreurs nocturnes.

Deux semaines ne s'étaient pas écoulées que M. Thiers était nuitamment arrêté; envahie par un bataillon, la salle du Parlement était close; si le peuple se montrait quelque part, c'était pour se moquer des députés « à vingt-cinq francs » que l'on coffrait. Quant à la Montagne, à l'exception de quelques-uns de ses membres, particulièrement de M. Baudin, sachant mourir sur une barricade, on n'en entendit plus parler[1]. M. Crémieux n'était pas plus inquiété que

[1] Comme on ne put, au 2 Décembre, cacher à l'armée l'arrestation de plusieurs de ses généraux qu'elle estimait, l'Élysée prit soin de lui persuader qu'à la mairie du Xe arrondissement, elle avait, par compensation, fait rafle des Montagnards, qu'elle détestait. Plusieurs incidents ont démontré cette fraude, et M. Barrot en rapporte un. Mandé chez le colonel Féray, commandant le régiment de lanciers qui, à quelques exceptions près, n'avait à garder comme prisonniers que des députés appartenant à la majorité conservatrice, l'ancien ministre de la présidence rencontra, dit-il, dans l'antichambre, un personnage se disant l'ami intime de M. de Morny, qui, en le voyant, affecta une pénible surprise et s'écria : « Quoi, monsieur Odilon Barrot, vous ici!... mais il y a là nécessairement un malentendu. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas rester. » — A quoi M. Barrot répondit qu'au contraire il resterait quand même on lui ouvrirait les portes, se trouvant là à sa vraie place.

Cet épisode, raconté dans les *Mémoires*, m'en rappelle un qui, dans cette même nuit, me fut personnel. Un officier de lanciers, ayant eu l'obligeance de recevoir, à la porte du quartier, un manteau que ma famille m'envoyait, prit la peine de me l'apporter lui-même dans la chambrée dont je faisais partie. Cet officier ne me connaissait pas du tout; je ne l'ai jamais revu, et j'ai même eu l'ingratitude de ne pas lui demander son nom. Mais il était en relations avec un de mes parents, point montagnard, et dont il supposait, non sans raison, que je partageais la manière de voir. Aussi ne put-il, en me remettant l'objet dont il était porteur et en accompagnant son interrogatoire d'un affreux juron, s'empêcher de me demander « ce que je..... *faisais* en pareille compagnie ». Évidemment il était de bonne foi. Ne me doutant pas alors de la supercherie, je restai stupéfait, non sans

M. Dupin, auquel il fallut qu'un de ses collègues passât son écharpe autour du cou pour l'amener à faire, au nom de la loi, un simulacre de protestation, tandis qu'un autre membre de l'assemblée lui adressait, en quatre mots accentués, et cela dans son propre salon d'où il refusait de sortir, un de ces compliments qu'on n'écrit pas. Le président de la république, auquel il faut rendre ce témoignage qu'il connaissait bien les hommes, s'était épargné la peine de faire arrêter le président de l'Assemblée nationale, dont il redoutait peu l'opposition. On assure cependant que celui-ci, après l'envahissement du palais législatif, poussa le courage civique jusqu'à dire : « Si j'avais eu un homme à mes ordres, je l'aurais fait tuer. »

La République était morte ; l'Empire était fait ; le gouvernement parlementaire allait subir une longue éclipse. Quant à M. Odilon Barrot, sorti de Vincennes, il pouvait mettre la dernière main à ses *Mémoires* et les clore sur cette journée du 2 Décembre, dont la France abusée attendait un repos qu'elle n'a pas encore trouvé.

III

La carrière politique de M. Odilon Barrot est close, sa vie publique est terminée. De son passage au conseil d'État, dont peu de temps avant sa mort le gouvernement de M. Thiers lui confia la présidence, on peut dire que le point saillant est le souvenir que ses collègues ont gardé de sa bienveillance et de la modération de son esprit. Il reste cependant à M. Barrot, rentré dans la vie privée après le 2 Décembre 1851, une influence à exercer : c'est celle que donne à tout homme ayant joué un rôle et fixé les regards de ses contemporains une retraite digne et honorable. Le jeune garde national de 1814, le franc libéral qu'on vit alors, malgré la douloureuse présence de l'étranger, saluer avec joie les Bourbons et la Charte [1], maudire plus tard le criminel retour de l'île d'Elbe comme une menace au repos et à la liberté de son pays, refuser son adhé-

répondre cependant que la compagnie était bonne et que, même plus mêlée, elle me conviendrait, étant celle de députés qui avaient ensemble défendu la loi.

[1] Parlant des traités de 1815, dont les auteurs s'étaient solidairement engagés à maintenir en France le gouvernement de la branche aînée des Bourbons, M. Odilon Barrot dit quelque part que le désir de faire acte d'indépendance nationale a été pour beaucoup dans la chute de cette branche ainsi « *imposée* ». Le fait est vrai, mais le mot est inexact. On voit que ce mot lui a échappé. On le voit non-seulement à son langage et à son attitude au moment où Louis XVIII rentre en France, mais encore et surtout à la pénible impression qu'il éprouve lorsque, de garde aux Tuileries ce jour-là, il assiste, en 1815, au départ du roi, faisant, pour trois mois, place à celui qui vient de s'échapper de l'île d'Elbe. Évidemment, à cette époque,

sion à l'Acte additionnel et de tout temps détester l'alliance de la démagogie et du despotisme, ne pouvait s'accommoder du second Empire, sous lequel il entrevoyait César flattant de nouveau la plèbe. Le lendemain du 2 Décembre, il rentra donc chez lui, où il vécut considéré, mais oublié du maître qu'il avait fidèlement servi comme ministre, et au-devant duquel d'ailleurs il faut dire qu'il se garda bien d'aller.

Un jour vint cependant où, après dix-huit années de compression et de silence, de bon plaisir et d'arbitraire, de gaspillages financiers et de pratiques administratives dont le suffrage universel lui-même, malgré ses complaisances et sa myopie, commençait à se lasser, l'empereur sentit ou fit semblant de montrer qu'il comprenait la nécessité de détendre un peu la corde du gouvernement personnel. Nous voici arrivés à l'année 1870, à la naissance de ce ministère du 2 janvier qui, bien qu'il garde pour étiquette le nom de son chef, M. Émile Ollivier, reste, à son origine, couvert par ceux de MM. Buffet, Daru et de Talhouët, le premier démissionnaire aussitôt que les projets de plébiscite lui indiquent nettement les aventures où l'on conduit la France, les deux autres n'attendant, pour suivre dans sa retraite leur clairvoyant et vaillant collègue, que le jet de lumière qui tout de suite l'a frappé. Va-t-on faire reproche à l'un ou à l'autre d'avoir cru à un retour de bonne foi et momentanément accepté le portefeuille dont on leur offrait la charge en échange des libertés promises? Ceci est le rôle des irréconciliables : il faut le leur laisser sous n'importe quelle forme de gouvernement. Ce ne pouvait être celui du vieux patriote qui, exagérant un peu la formule, mais donnant un bon conseil aux gens disposés à lâcher la proie pour l'ombre, a écrit dans ses *Mémoires :* « République et Monarchie ne sont que des mots et des formes; le fond des choses, c'est la liberté. »

Aussi, voici ce qui arrive. Lorsque l'empereur changeant de programme et manifestant, au 2 janvier, l'intention de changer de système, fait offrir à M. Barrot le portefeuille de la justice, il refuse; mais il refuse par cette considération que, n'étant pas député,

M. Barrot ne croit pas du tout aux Bourbons *ramenés dans les fourgons de l'étranger.*

L'histoire a donné son démenti à cette fable, avec laquelle notre enfance a été bercée. Ce n'est pas aux lecteurs du *Correspondant,* qui ont eu les prémisses des beaux travaux historiques de M. Thureau-Dangin, qu'il est nécessaire de rappeler que, force des choses mise à part, M. de Talleyrand fut le principal, pour ne pas dire l'unique auteur de la Restauration. Ce fut lui qui, le premier, prononça, en 1814, le nom des Bourbons, que les chefs de la coalition semblaient avoir oublié et au retour desquels l'empereur Alexandre en particulier ne songeait nullement alors.

il n'est point l'homme indiqué pour faire partie du premier ministère qu'on va charger de ramener la France dans les voies du gouvernement parlementaire. Lorsque, à défaut des sceaux qu'il décline, on lui propose la charge de procureur général près la cour de cassation, il refuse encore, mais en s'excusant sur ce que, l'heure du repos ayant sonné pour lui, ce n'est pas le cas de se laisser attacher à quelqu'une de ces places qui ne l'ont jamais tenté, même à l'âge des jeunes ou viriles ambitions. Lorsque, non découragé par ce double refus, l'empereur lui fait demander s'il consentira du moins à présider la commission que le gouvernement va nommer pour étudier les questions de décentralisation, qui alors sont à l'ordre du jour, il accepte sans hésiter [1]. Il fait plus : sur l'invitation du chef de l'Etat, il se rend aux Tuileries, où, comme il le dit lui-même, il apporte de « loyaux conseils ». Bien qu'il n'ait pas eu lieu de se louer du personnage qui, avant le coup d'Etat, l'éconduisit brusquement de ses conseils, du moment qu'il accepte les gages de réconciliation offerts, sa probité se révolte à l'idée qu'il pourrait tendre un piége à qui lui tend la main. Il joue donc franc jeu ; et ce n'est point la page la moins curieuse de ses *Mémoires* que celle où M. Barrot raconte son entrevue avec l'empereur qu'il n'a pas revu depuis vingt ans, et les caresses qu'il reçoit de lui en échange de son libre langage. Ce langage prouve que si l'offre de hautes fonctions n'a pu le séduire, son patriotisme ne reste pas sourd à l'appel qu'on lui fait au nom de la liberté absente. Vieux lutteur, croyant le moment venu de la servir encore, il consent à rentrer dans l'arène ; il y rentrera non pour y chercher des succès personnels dont l'heure est passée, mais pour donner l'exemple aux plus jeunes. Si leur confiance à tous fut passagère, si l'événement

[1] M. Odilon Barrot n'avait pas seulement, à toutes les époques de sa vie, affiché ses opinions en faveur d'une large décentralisation administrative. Il avait publié, sous l'Empire, dans un recueil fort mal vu du gouvernement d'alors, une forte étude, intitulée : *De la Centralisation et de ses effets*. Il avait aussi adressé aux auteurs du *Projet de Nancy*, l'une des adhésions les plus complètes, les plus détaillées et les plus chaleureuses entre toutes celles dont ces auteurs furent honorés. En fait de décentralisation, il allait plus loin qu'eux, particulièrement en ce qui regarde la nomination des maires, qu'à charge de les prendre dans le conseil municipal le *Projet de Nancy* laissait au gouvernement, et que M. Odilon Barrot lui enlevait. Napoléon III faisait donc preuve de goût et il paraissait faire acte de sincérité en appelant un tel homme à la présidence de la commission de décentralisation. Toutefois celle-ci n'était pas encore nommée qu'aux objections faites contre certains noms que M. Barrot proposa pour en faire partie, il s'aperçut tout de suite, dit-il, que l'empereur gardait ses idées sur « les amis et sur les ennemis personnels des gouvernements », et que « le César se laissait toujours entrevoir derrière le chef constitutionnel ».

prouva qu'ils avaient trop compté sur une sincérité qui ne fut point réciproque, que la responsabilité en retombe sur ceux qui les ont trompés et sur eux seuls. La courte phase de respiration qui, avant les supercheries du plébiscite entraînant la guerre et l'invasion, suivit l'avénement du cabinet du 2 janvier, n'est faite pour déplaire aux hommes étrangers au gouvernement d'alors qu'à ceux dont les haines sont implacables ; elle ne reste lourde que pour ceux qui, après avoir semblé prendre la direction du mouvement libéral, l'ont audacieusement trahi.

A la suite d'une guerre insensée, entreprise sans motifs et sans préparatifs sérieux, tous les malheurs ont fondu sur la France. Après nos milliards engloutis, après nos provinces perdues, la Commune n'a eu d'autre effet que celui de laisser chez nous, avec un gouvernement resté faible même depuis qu'on lui a, vaille que vaille, donné une constitution, un peuple d'esprits étourdis, d'intelligences dévoyées, de cœurs hostiles et incapables de faire autre chose que se haïr en poursuivant chacun sa chimère. On rencontre partout la division et l'impuissance. Sauf exception, le patriotisme n'est nulle part : sous le regard de l'étranger qui la guette, notre pauvre France est devenue un pays où tout le monde se dispute et s'injurie ; où l'on a perdu, avec la notion du droit, jusqu'à la possibilité de poursuivre les libertés qui, sous l'Empire, furent l'objet de notre amour constant et de nos revendications légitimes. A cet égard, on a bien vu où nous en sommes, quand, aux jours d'agonie de notre dernière Assemblée nationale, chacun a pu, et à bon droit, se demander si, pour changer notre organisation administrative, c'était l'heure de suivre des hommes restés fidèles aux programmes d'autrefois, et parmi lesquels il suffit de nommer MM. Raudot et de Chabrol, l'un président, l'autre rapporteur de la commission de décentralisation. Là-dessus, rien n'a pu aboutir. Pourquoi ? Est-ce seulement parce que, sur ces questions comme sur tant d'autres, il y a eu de fâcheuses défaillances et même de tristes palinodies ? Non. C'est aussi et surtout parce que les meilleurs esprits sentaient bien que l'heure n'était pas favorable aux réformes d'ensemble qui, pour s'opérer, ont d'abord besoin qu'un gouvernement soit assis. L'Empire l'était ou paraissait l'être, quand, faisant appel à M. Odilon Barrot, il lui demanda ses conseils pour donner une base nouvelle à notre organisation communale, cantonale, départementale. La commission qu'il présida se réunit et fit de son mieux. Mais l'Empire croulant à Sedan sans qu'il vînt alors à personne l'idée qu'il pût jamais se relever et la centralisation subsistant, la France, livrée aux Prussiens, apprit que, faute de s'être appliqué à temps des institutions de nature à la protéger contre de nouveaux coups de surprise, Paris daignait encore

une fois disposer d'elle sans la consulter et lui donnait pour maîtres les personnages du 4 Septembre. Au premier moment, et chacun n'écoutant que la voix du patriotisme, on accepta tout, même M. Rochefort. Les partis avaient disparu : de gauche à droite, on se donnait la main pour tenter un suprême effort, et jusqu'aux zouaves pontificaux, reprenant, sous M. de Charette, leur uniforme illustré par le général de Lamoricière, ce fut à qui, pour chasser les envahisseurs, prêterait concours au gouvernement improvisé. L'origine de celui-ci reste assurément discutable ; mais ce qu'on ne saurait lui pardonner, ce dont la postérité l'accusera surtout si nos malheurs veulent qu'on se souvienne de lui plus tard, c'est de s'être transformé en gouvernement politique, de gouvernement de défense nationale qu'il devait rester ; c'est d'avoir, par lui-même ou par ses agents, menti à son nom et affiché des préférences, allant parfois jusqu'à la menace, en faveur d'une forme de gouvernement déterminé ; c'est d'avoir pesé sur l'avenir en n'admettant pas que le nom du gouvernement nouveau pût être ultérieurement discuté ; c'est d'avoir encore une fois prétendu que tout ce que fait Paris est bien fait et nié ainsi les droits de la province, c'est-à-dire ceux de la France.

En voulant qu'on rende à la province, au département, au canton, à la commune, leurs droits naturels ; en faisant à la décentralisation une large part dans ses aspirations politiques, M. Barrot n'avait pas seulement le cœur patriote, il avait la vue claire. Froissé des pratiques autoritaires du second empire, il appartenait, par antécédents et par caractère, à cette classe d'esprits, souvent déçus, toujours honnêtes, auxquels l'amour des réformes est inspiré par un désir sincère d'éviter les révolutions. Quand ils réussissent, tout est bien. Quand ils manquent le but, ils ont tout le monde à dos, aussi bien les ennemis des réformes que les amis des révolutions. Tel fut le sort de M. Barrot. Il est de ceux qui se fussent accommodés d'une transformation de l'empire autoritaire en empire libéral. La chose était-elle possible ? Les uns affirment, les autres nient. Ce qui est certain, c'est que le point de départ rendait cette transformation difficile. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que l'Empire est mort de la guerre, et non, comme le prétendent ses amis du premier degré, de la première heure et de la première manière, des libertés qu'il parut un jour vouloir nous rendre, et qu'en réalité il ne nous donna point. A peine eut-on fait mine d'avancer, qu'on recula. Le plébiscite de 1870 fut un bond en arrière. Grâce à l'affolement causé, dans les sphères gouvernementales, par ce nouvel appel au peuple, on se crut tout permis, même d'aller en Allemagne sans motifs, moyennant quoi l'Allemagne vint chez nous avant que la liberté n'y rentrât.

Fidèle à celle-ci, M. Barrot prit congé des fonctions qu'en matière de décentralisation l'Empire venait de lui donner. On peut dire qu'il resta jusqu'à sa dernière heure dans les rangs de cette union libérale à laquelle, même en ses jours d'emportement, même à l'époque des banquets, il avait indiqué lui-même qu'il y avait une limite à poser. Cette limite, il l'avait mise, du moins il avait cru la mettre, en séparant franchement sa cause de celle de M. Ledru-Rollin ; en refusant absolument de s'entendre avec l'opposition radicale dont celui-ci était le chef, et d'assister à aucune des réunions où le fougueux tribun d'alors n'admettait pas que la question de gouvernement et de dynastie restât en dehors de l'agitation produite par la réforme électorale, but de l'un, moyen de l'autre. Le moyen de M. Ledru-Rollin emporta le but de M. Odilon Barrot; la barrière du toast au roi, dont celui-ci exigea le maintien dans tous les banquets auxquels il prit part, fut trop faible. Mais le soin qu'il prit de la mettre, s'il laisse des doutes sur sa clairvoyance, témoigne de sa sincérité.

Ce soin prouve qu'il comprit dès lors que, pour rester licite sous n'importe quel gouvernement, l'union libérale ne doit pas être une promiscuité de sentiments hostiles les uns aux autres, et rapprochés seulement, pour un jour, par la haine qu'inspire un ennemi commun. Disposé qu'il se montra toute sa vie à se rencontrer et à s'entendre sur le terrain politique avec des hommes qui n'avaient pas toutes ses idées, il ne poussa jamais la condescendance et la sottise jusqu'à se faire l'allié de ceux qui n'en avaient aucune. Cela fut essayé, mais sans succès, du moins sans succès d'estime, à la fin de la Restauration. C'est à notre génération qu'il était réservé de voir, sans plus de dégoût qu'elle n'en montre, les malsaines capitulations de conscience auxquelles se laissent aller, dans le pays, des hommes honnêtes, conservateurs et libéraux, acceptant le sort et subissant l'affront d'être publiquement mêlés à d'autres qui ne sont rien de tout cela: ceux-ci n'ont de commun avec eux que le nom de républicains qu'ils se donnent sans le mériter. Quand il arrive qu'on les confond sous une appellation commune et qu'on les traite tous indistinctement de radicaux, de socialistes, d'échappés de la Commune, on a tort ; mais ils y prêtent. Ayant accepté la compagnie, ils se sont eux-mêmes exposés à la confusion.

Celle-ci prendra fin et, dans l'opinion, chacun reprendra sa place le jour où, sans proclamer l'indifférence en matière de formes de gouvernement, mais sans se laisser absorber non plus par cette préoccupation exclusive, libéraux et conservateurs, qu'ils viennent de droite ou qu'ils viennent de gauche, prendront le parti et donneront l'exemple de s'entendre pour faire entre eux le gouvernement qui leur convient. Tant pis non-seulement pour toutes les droites

et pour toutes les gauches avec toutes leurs subdivisions, mais pour toutes les républiques et pour toutes les monarchies si, parmi elles, il n'en était aucune qui comprît la nécessité d'en venir là.

Il faut ajouter : tant pis pour la France! Car le plus grand danger que puisse courir un pays bouleversé, surtout si le suffrage universel y règne, c'est quand il arrive que, tous les démolisseurs étant d'un côté, on ne peut pas dire que tous les conservateurs sont de l'autre. Et par conservateurs on doit entendre ici non pas les partisans convaincus ou résignés de telle ou telle forme de gouvernement établi, mais bien les hommes animés de respect pour les grands principes sociaux sans lesquels les institutions politiques restent fragiles et chancelantes.

Sans compter la guerre, nous avons toujours, à l'intérieur, deux dangers qui nous menacent et qui s'engendrent : l'anarchie et le despotisme. Ces dangers n'ont pas seulement leur ordre de succession dans le passé : à tour de rôle, ils menacent aussi l'avenir, si, pour échapper à tous deux, nous n'avons recours au seul remède qui se présente : à une grande union résolûment conservatrice, libérale au degré que les circonstances comporteront. Parlant quelque part dans ses *Mémoires* du sentiment bonapartiste, des vicissitudes qu'il subit, de la faveur diverse qu'il obtient en France suivant les circonstances et les temps, M. Odilon Barrot fait justement remarquer qu'on peut « mesurer cette faveur au degré d'ordre et de liberté » qui règne dans le pays. Rien n'est plus vrai. Dès que l'ordre et la liberté montent, le bonapartisme baisse, et ce symptôme est de ceux dont il semble que monarchistes et républicains devraient tenir compte. Parmi les premiers, il en est qui hésitent devant les difficultés actuelles de refaire la monarchie. Parmi les seconds, — nous ne parlons ni des théoriciens absolus ni des intransigeants dont le siége est fait, — il en est plus encore qui, sans viser à renverser la République, l'acceptent ou la subissent crainte de pire et faute de mieux, tout disposés qu'ils sont d'ailleurs à s'y tenir si elle leur donne les biens qu'elle leur promet.

Entre cette classe nombreuse de monarchistes et cette catégorie plus nombreuse de républicains, on cherche vainement où est la barrière. Unis dans le pays ils font la majorité, et la majorité fait la loi. Qu'ils s'entendent, et tout de suite vient à eux le renfort des hommes qui, pour fuir les excès démagogiques, ont tendance à se jeter dans les bras du premier maître qui se présente, masse énorme de gens étourdis, un peu courts de vue, mais paisibles, point ennemis de leur pays, amis surtout de leur repos, et qui, si l'accord en question était fait, abandonneraient bien vite, pour mettre là leurs espérances, les rêves malsains d'un troisième empire.

Jetant, à la fin de ses *Mémoires*, un coup d'œil sur le passé, cherchant la part de responsabilité qui revient à chacun dans les événements de février 1848, et parlant de ceux qui, comme lui, appartenaient à l'opposition d'alors, M. Odilon Barrot a écrit ceci :

« N'avons-nous pas à nous reprocher d'avoir eu trop de foi dans « le libre jeu de nos institutions, et surtout d'avoir trop cru à la « force de ce gouvernement qui se disait si fort et qui n'a pu supporter « l'épreuve de cette agitation réformiste qu'il avait lui-même pro- « voquée? N'aurait-il pas mieux valu attendre dix ans, vingt ans « même, s'il l'avait fallu, que d'exposer notre pays aux perturba- « tions et aux réactions contre lesquelles nous nous débattons « encore? Pour moi, je n'hésite pas à en faire l'aveu... »

Rapproché des paroles adressées à M. Berryer dans l'omnibus qui conduisait à Vincennes les prisonniers du 2 Décembre, ce passage prouve que, de l'avis de M. Odilon Barrot, il y a, pour les esprits sérieux, mieux à faire que d'attendre toujours des révolutions, d'où qu'elles viennent, un progrès qui, par elles, arrive rarement[1]. S'il est vrai que la crainte est le commencement de la sagesse, l'aveu est, à lui seul, la moitié du pardon. M. Barrot avoue, et de plus il se repent. On trouvera peut-être que dix lignes de confession générale à la fin de quatre volumes d'histoire contemporaine et d'apologie personnelle, c'est bien peu. Que ceux qui oseraient le dire commencent par en faire autant. Le jansénisme politique n'est de mise nulle part, surtout dans un pays et dans un temps où tout le monde peut dire que tout le monde a péché.

Ce serait surfaire M. Barrot que de le présenter comme étant une des grandes figures de ce siècle : il lui manque pour cela d'en avoir été soit l'un des vaincus à outrance, soit l'un des héros triomphants. Sa destinée fut autre. Elle fut, même aux jours où il joua grand rôle, de rester dans cette note moyenne où, alors même que la vérité s'y trouve, on rencontre rarement le succès et plus rarement la gloire. Ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il fut une des personnifications les plus vraies d'un groupe d'hommes dont les passions, même quand elles s'emportent, restent terre à terre et manquent de distinction et d'éclat. Il fut « centre gauche ». Comment se fait-

[1] On rapporte, de l'ancien chef de la gauche dynastique, un mot qui, bien que dit sous forme de plaisanterie, indique qu'il eut conscience des fautes politiques de sa vie. M. Barrot aimait la chasse, du moins à titre de délassement. Il y était d'ailleurs assez maladroit, et n'avait en ce genre aucune prétention. Invité un jour à une battue donnée chez l'un des chefs de l'ancienne droite parlementaire, il manqua, l'une après l'autre, plusieurs pièces de gibier. Un de ses voisins de poste lui cria en riant : « Décidément, M. Barrot, je crois que vous tirez trop à gauche. » — « C'est vrai, répondit-il avec bonne humeur; je n'ai jamais pu me corriger de ce défaut-là. »

il que, résumant si bien l'idée qu'on dit être celle de la France entière, il n'ait, dans tout le cours de sa longue existence, occupé le pouvoir que pendant quelques mois?

La longueur de cet article veut qu'on soit sobre. Il y aurait cependant, là-dessus, tout un livre à faire, surtout si l'on prenait licence de joindre à l'histoire de M. Odilon Barrot celle de bien d'autres personnages politiques qui, morts ou vivants, partagent son destin : celui d'avoir occupé longtemps la scène et dont on dira pourtant que la vie, quand elle ne fut pas malfaisante, fut stérile au point de vue des résultats acquis.

Voilà cinquante ans qu'on ne cesse de nous répéter que la France est « centre gauche ». Qu'est-ce à dire? Est-ce un sentiment que l'on exprime? Est-ce un parti que l'on veut désigner? Le sentiment est réel : il est fort, il est respectable, et l'on doit d'autant plus compter avec lui qu'il est partagé par tous ceux qui, repoussant « l'union des gauches », forment dans le pays ce qu'on peut appeler la seule véritable « union des centres », c'est-à-dire l'accord, sur le terrain de la défense sociale, de tout ce qui, à droite et à gauche, est modéré, intelligent, patriote, libéral et conservateur. Quant au parti, il n'existe pas. Il n'existe pas, par la raison toute simple qu'un parti auquel tout le monde appartient n'est pas un parti. Si, en effet, par les mots de centre gauche on indique tous les hommes qui, attachés à 1789 et détestant 1793, acceptent franchement, dans ce qu'elles ont de légitime, les conséquences de la révolution française et ne songent point à revenir sur un passé à jamais détruit, on peut dire que, du centre gauche ainsi compris, tout le monde fait partie, aussi bien Berryer et Montalembert, que Lanjuinais et Tocqueville, pour ne citer que quelques noms marquants entre les morts. De quel droit ceux qui invoquent un tel programme prétendraient-ils exclure les premiers, alors qu'ils admettent les seconds?

Mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend. Le centre gauche qu'on nous présente, c'est celui de nos dernières assemblées, manquant de lumières et de prudence, de modestie et pourtant de fierté, petite église à petit *Credo*, ayant seulement de grandes prétentions, croyant étendre son influence en rétrécissant le cercle de ses adeptes. L'infaillibilité de ceux-ci se réduit à les rendre incapables de rien faire, sinon des révolutions qui les surprennent sans qu'ils s'en doutent et qui, une fois accomplies, les dépassent et les congédient. Quelle est, de leur part, cette prétention d'être culte, fétiche, idole; de rester, en tant que centre gauche, groupe identique, parti immuable, et cela dans un siècle où, le centre étant brusquement déplacé tous les quinze ans, ce qui était à droite passe à gauche et réciproquement? C'est comme si, chez un homme, le foie ayant pris

la place du cœur, on voulait, par vergogne, que cela s'appelle toujours le cœur. On s'étonne parfois que, dans un pays où l'on prétend, non sans raison, que l'esprit centre gauche règne et domine toujours, les hommes de centre gauche ne gouvernent presque jamais. On se demande quelle est la cause de ce phénomène. La voilà : L'orgueil mène à l'aveuglement et, par lui, à l'impuissance. Qui se fait Dieu ne mérite pas de conduire les hommes.

Pour ce qui regarde personnellement M. Odilon Barrot, on peut dire de lui qu'ayant passé par erreur, dans une opposition trop accentuée, les dix-huit années d'existence d'un gouvernement fait à son image, il expia cruellement cette opposition par dix mois de pouvoir exercé, dans des circonstances difficiles, sous un gouvernement qui n'était pas le sien. La tâche fut trop lourde ; il y succomba. Quelques efforts qu'il fît alors pour mériter le titre d'homme d'Etat, il ne put le conquérir : sa réputation ne se releva point.

La justice oblige d'ajouter que, tout homme qu'il fut de son pays et de son temps, il se distingua de l'un et de l'autre sur deux points essentiels qui font son mérite, mais qui contribuèrent aussi à faire sa faiblesse.

Ami de la liberté, il la voulut sincèrement pour les autres comme pour lui-même, et cela ne pouvait lui être de secours aux yeux de son propre parti, peuplé qu'il était de faux libéraux, dont il essaya, sans y réussir, de séparer la cause de la sienne.

D'autre part, s'il fut toute sa vie le partisan austère et le défenseur convaincu de l'égalité des citoyens devant la loi, il fit preuve de détester toujours cette égalité menteuse et contre nature, qui, jalouse de toute supériorité, semble devoir rester longtemps encore, malgré les stigmates que lui imprima Tocqueville, la passion souveraine du peuple français.

Faut-il s'étonner, après cela, qu'usé avant l'âge par une opposition dont il fallut l'exercice tardif du pouvoir pour lui révéler à lui-même toutes les rigueurs, toutes les petitesses et tous les dangers ; ayant eu longtemps des ennemis pour alliés, ayant pour amis des hommes dont le programme différait du sien ; suspect aux uns, non suivi par les autres ; incapable d'ailleurs de faire aux uns ou aux autres des sacrifices de conduite non dictés par ses convictions, M. Odilon Barrot ait manqué le but politique de sa vie ? Si pleine qu'elle fût de labeur et d'honneur, celle-ci ne laisse cependant après elle qu'un sillage déjà en partie effacé.

FOBLANT.

LA FEMME CHRÉTIENNE[1]

Il y a environ deux ans, annonçant des premiers un livre de spiritualité qui venait de paraître à Poitiers, le *Correspondant* croyait pouvoir prédire à cet ouvrage un grand et légitime succès[1]. Par ce mot trop profane, il entendait une victoire toute religieuse. Malgré la rare originalité et la haute distinction d'un talent mis au service des doctrines les plus traditionnelles et les plus sûres, M. Gay, en effet, ne laissait pas à ses lecteurs le loisir de penser à lui. Les mains pleines de richesses, il ne songeait qu'à les répandre et à faire partager à ses frères un trésor qu'il savait infini. Ses vœux ont été exaucés et le succès a dépassé toute attente. Quinze mille exemplaires d'un livre où sont exposés, dans leur détail et dans leur ensemble, les plus graves, les plus délicats problèmes de la vie intérieure et mystique, ont été enlevés dans l'espace de deux années, et se trouvent entre les mains, non-seulement des Carmélites auxquelles il était primitivement destiné, mais de femmes de la société, mais de magistrats, de soldats, d'hommes du monde. Un tel accueil fait à un tel ouvrage au moment même où tant de haines, tant de calomnies sont accumulées contre l'enseignement de l'Eglise, tant d'abjectes sottises déclarées préférables aux lumières qu'on pourrait lui devoir, n'est-ce pas un signe caractéristique de l'époque où nous vivons, époque véritablement étrange, pleine des contrastes les plus imprévus, grosse de terreurs, pourquoi pas d'espérances?

Aujourd'hui, s'éloignant sans leur dire un long adieu, j'imagine, de « ces grilles inaccessibles qui menacent étrangement tous ceux qui approchent[3] », mais derrière lesquelles s'abritent de si grandes

[1] *Conférences aux mères chrétiennes*, par l'abbé Charles Gay, chanoine théologal et vicaire général de Poitiers, ouvrage approuvé par Mgr l'Evêque de Poitiers. — 2 vol. in-8°. Paris, Oudin, 1877.

[2] Voyez dans le *Correspondant* du 25 octobre 1874, l'article intitulé *Un livre de spiritualité*.

[3] Bossuet, *Sermon pour la vêture de Mlle de Bouillon*, premier point.

et de si aimables vertus, M. Gay vient s'asseoir au foyer domestique. Il avait célébré la sainteté de l'état religieux; il prouve la sainteté de l'état conjugal. Il avait chanté les gloires de la virginité; il lui est doux de dire celles de la maternité. On comprend que des hauteurs où plane son esprit, ce lui soit un besoin de contempler l'œuvre de Dieu dans son ensemble et de ne se borner point à l'admirer dans ses parties : il doit être satisfait désormais. Peu de peintres avaient eu cette fortune, ou pour parler plus chrétiennement cette grâce, d'être appelés à dessiner du même crayon, le portrait de la religieuse parfaite et celui de la femme forte. Nul ne lui avait encore donné un tel relief, parce que nul ne l'avait aussi fièrement posée dans cette pleine et radieuse lumière qui s'appelle Jésus-Christ.

I

Ce n'est pas sans un profond sentiment des besoins et des maux de nos contemporains que les Pères du Vatican reprenant et résumant l'œuvre de leurs devanciers, les Pères de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine, de Latran, de Trente, se proposaient de donner au monde un exposé complet de la doctrine chrétienne sur la foi et les mœurs [1]. Après deux mille ans de lumières versées à flots par la religion sur notre globe, ils voyaient tout remis en question; l'hérésie débordée et atteinte elle-même par une négation universelle et radicale; la raison en butte aux mêmes haines que la foi, et comme elle mise à néant; les sophistes qui, pour sauver du naufrage quelques épaves, s'étaient faits les inventeurs de « la morale indépendante, » dépassés et reniés, et ceux qui écrivaient joyeusement « comment les dogmes finissent », réduits à constater tristement comment la morale les suit.

Dans cette guerre acharnée contre tous les principes, ceux sur lesquels repose la famille ne pouvaient être respectés. « Le premier « empire parmi les hommes est l'empire paternel, dit Bossuet, en « un livre qu'il ne serait pas superflu de méditer aujourd'hui. Jésus-« Christ qui va toujours à la source, semble l'avoir marqué par ces « paroles : « Tout royaume divisé en lui-même sera désolé, toute ville « et toute famille divisée en elle-même ne subsistera pas. » Des « royaumes, il va aux villes d'où les royaumes sont venus, et des

[1] On sait que les constitutions *Dei Filius* et *Pastor æternus* n'étaient que les parties d'un vaste ensemble déjà presque totalement élaboré et dont la prorogation du concile, nécessitée par les événements politiques, a seule retardé la publication.

« villes, il remonte encore aux familles comme au modèle et au « principe des villes et de toute la société humaine [1]. » Contrefaisant Jésus-Christ dont elle est l'adversaire satanique, la Révolution, avec une logique impitoyable, s'efforce toujours, elle aussi, d'aller jusqu'à la source. Elle a envahi l'Etat et la cité; mais son empire, elle le sent, serait éphémère si la famille échappait à sa domination. N'est-ce pas là que se forment les hommes et que se préparent les citoyens? Aussi pour s'en emparer, n'épargne-t-elle aucun effort. Idéologues, journalistes, politiques, pamphlétaires ont reçu le mot d'ordre et ils l'exécutent. Timidement encore à la tribune, brutalement dans les réunions privées, cyniquement dans les feuilles quotidiennes et les publications démocratiques, ils prêchent, — car ce sont des prédicants et de la pire espèce, — des doctrines dont l'impiété n'est égalée que par la grossièreté et l'ineptie, mais qui n'en sont pas moins la négation effrontée de tous les droits et de tous les devoirs de la famille.

A une époque où « l'Eglise abêtissait la France » et le monde [2], — ce sont leurs euphémismes, — sous le ciel d'Italie, à la face de Dieu et des anges, le poëte murmurait tout bas à la jeune fille dont il venait de recevoir, et le cœur et la main : « Je t'appellerai mon « âme car l'âme est immortelle ainsi que notre amour. » La science a changé tout cela. Spiritualité, immortalité, liberté, responsabilité de l'âme, autant de vieilles formules, de ressorts usés que se sont employés à démonter et à détruire depuis quinze années, des sophistes transcendants, aujourd'hui dépassés par des rhéteurs subalternes dont rien ne peut contenir l'audace. Des animaux perfectionnés, à leurs yeux l'homme et la femme ne sont point autre chose, et pour eux, le mariage n'est plus qu'un accouplement. Les titres de la société domestique sont mis cavalièrement au nombre « des lieux communs [3]. » On s'unit, on se désunit, on se réunit; le mot de divorce devient réactionnaire [4]. Par une conséquence logique les parents cessent d'exister; ce sont des auteurs plus au moins anonymes qui ont vendu, dès son apparition, leur ouvrage à un éditeur seul responsable lequel s'appelle l'Etat. Pères et mères

[1] *Politique tirée de l'Écriture-Sainte*, liv. II, art. 1, prop. 3. *Œuv. compl.*, édit. Vivès, t. XXIII, p. 517.

[2] M. Louis Blanc. *Discours* aux électeurs du 5e arrond. 9 octobre 1875, rapporté dans *le Français* du 24 avril 1876.

[3] Je ne puis tout citer. — Le *Français*, sous le titre *Menus propos radicaux*, a publié plusieurs passages de ces moralistes de l'avenir 24 avril 1876.

[4] Pas pour tous cependant : un certain Dr Arsène Drouet vient de faire distribuer à MM. les sénateurs et députés une pétition en faveur du divorce. C'est surtout un factum contre l'Eglise, et dans un style absolument digne des théories de l'auteur.

n'ont rien à voir dans son exploitation. Si quelques femmes ont assez peu de civisme pour se plaindre, comme d'un attentat à leur autorité et à leur tendresse, de l'éducation progressiste, positiviste, laïque et humanitaire, distribuée obligatoirement à leurs enfants, on leur offre en dédommagement un brevet d'égalité avec les hommes. Dorénavant membres des conseils municipaux, des académies, des instituts savants, voire même des sociétés d'autopsie mutuelle, elles pourront prendre part aux luttes de la tribune, au gouvernement du pays, en attendant la conduite des armées. De si glorieuses prérogatives ne sont-elles pas pour consoler une femme d'être sans époux, sans enfants, sans foyer, sans honneur [1] !

Ces sottises solennelles sont débitées avec un aplomb imperturbable par d'habiles gens qui savent leur public. Ils n'ignorent pas qu'une des conquêtes les plus incontestables de la Révolution est d'avoir tué la gaîté en France, puisqu'on peut les écouter sans rire. Ils ont surtout, et de longue date, pesé la valeur des mots. Quelles absurdités n'est-il pas aisé de faire accepter à la foule, quand on lui affirme que la chose est scientifiquement démontrée, et « quand une fois on « a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de « la liberté, » qui ne sait « qu'elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en « entende seulement le nom [2]. »

A la scène, d'autres comédiens jouent la même pièce. « Que les « mariages des théâtres sont sensuels, qu'ils paraissent scandaleux « aux vrais chrétiens, s'écrie Bossuet qu'on ne se lasse pas de citer. « Ce qu'on y veut c'en est le mal ; ce qu'on y appelle les belles « passions, sont la honte de la nature raisonnable : l'empire d'une « fragile et fausse beauté, et cette tyrannie qu'on y étale sous les « plus belles couleurs flatte la vanité d'un sexe, dégrade la dignité « de l'autre, et asservit l'un et l'autre au règne des sens [3]. » Quel cri de douleur et d'indignation n'arracherait pas au grand évêque la vue de notre théâtre ? Qu'est-ce que l'émotion dramatique telle que l'entendaient Corneille, Racine et Molière et contre laquelle il fulminait déjà, à côté de cette émotion de la matière et des sens, érigée en théorie et mise en honneur par les coryphées de l'école romantique, devenue si rapidement et si fructueusement pour eux

[1] « L'enfant n'est pas la chose du père. Le père n'a donc pas le droit de « disposer de son intelligence à sa fantaisie. Le droit du père ne vaut pas le « droit de l'enfant... Il faut que l'enfant soit initié à la science, à la pensée, « à la vie républicaine, aux idées modernes. A ce titre non-seulement l'ins- « truction doit être obligatoire, mais aussi le programme. » Ch. Bellangé, le *Parti républicain*, p. 31-32. Cité dans *le Français* du 18 juin 1876.

[2] Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

[3] *Maximes et réflexions sur la comédie*, VI. Bossuet. *Œuv. compl.* Ed. Vivès t. XXVII, p. 29.

l'école démocratique! Que sont les œuvres les plus applaudies de ces derniers, sinon des plaidoyers contre les droits et les devoirs de la famille? Que sont leurs triomphes sinon sa défaite et son abaissement? Finir par le mariage serait une banalité : c'est par lui que l'on commence. Tout ce qui a l'apparence de la durée répugne invinciblement à cet âge. Il ne parle que des droits inaliénables de l'amour et de la science, et en science comme en amour, il ne veut vivre que de provisoire. Que peuvent dire des joies pures des époux ces apologistes du divorce; quel respect peuvent-ils mettre au cœur des enfants, lorsque la maison paternelle n'est plus qu'une hôtellerie de passage où se succèdent les étrangers! Et cela, non par erreur, mais par calcul. Rousseau — un si bon père! — reprochait à Molière, sans parler du reste, d'avoir abaissé la dignité paternelle à la scène, et certes Rousseau n'avait pas tort. Toutefois Molière, on doit l'avouer, n'avait pas songé encore à faire du théâtre un temple, des tréteaux une chaire, de sa profession un sacerdoce [1]. Il riait, et son génie rendait son rire immortel; mais aujourd'hui on ne rit plus. Tout poëte est doublé d'un avocat; tout auteur dramatique d'un rhéteur : rien n'est moins gai. Déguisés en comédiens, nos philosophes enseignent à l'humanité ce qu'elle doit croire et faire désormais, et pour commencer, ils lui apprennent à déshonorer la famille et à la ruiner.

« L'avenir est aux irrespectueux », ils ont osé le dire et l'écrire [2]. Le mot est juste et résume bien toute leur doctrine. Mais sommes-nous sûrs que son retentissement n'ait point dépassé l'enceinte où ils enseignent? Avec la détestable démangeaison de tout voir, de tout entendre, qui travaille notre génération, ne s'est-t-on pas accoutumé à des idées, à des maximes qui devraient soulever un cœur chrétien, que dis-je un cœur humain? Est-il certain que la tempête qui sévit si furieusement au dehors, n'ait point ébranlé les demeures qu'on eût cru à l'abri de ses coups? Est-il certain qu'avec des ménagements discrets, des masques hypocrites, les « irrespectueux » n'aient point pénétré jusque chez nous?

Toute société repose sur l'autorité. L'autorité en tient les membres unis par la recherche d'une même fin, par le secours qu'elle leur offre pour y atteindre. Enlevez l'autorité d'une société quelconque, vous n'aurez plus qu'une horde. Enlevez-la du foyer, vous

[1] Il faut lire sur cet important sujet, la critique si élevée, si fine et si mordante de M. Saint-Marc Girardin (*Cours de littérature dramatique*), Paris, Charpentier, neuvième édition, t. 1er *passim*; mais surtout leçons VIII, XIII et XXI.

[2] Yves Guyot, *Les lieux communs*, p. 63, 64. M. Taine avait dit avant M. Guyot : « L'examen vraiment libre chasse le respect. » Ce mot est cité par Mgr Dupanloup dans l'*Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille*.

n'aurez plus de famille. Or l'autorité domestique est atteinte, gravement, universellement atteinte. On n'obéit plus, c'est un grand mal; on ne sait plus commander, c'en est un plus grand encore. On trouve des mains vaillantes pour manier l'épée; où en découvrir qui soient capables de porter un sceptre, fût-ce celui de cette royauté vénérable, origine de toutes les autres, de la paternité? Notre âge est le siècle des abdications. Le souffle d'une égalité mensongère et meurtrière a tout desséché, tout flétri. Les femmes les plus vertueuses sourient quand on parle de l'autorité du mari, oubliant que saint Paul l'avait proclamée avant la loi civile, et que la foi l'élève plus haut encore que ne le fait la raison. Habitués de bonne heure à ne redouter aucune répression, mus par le seul espoir de la récompense, les enfants ne connaissent plus qu'une soumission sans désintéressement, sans vigueur et sans dignité. Il leur est d'ailleurs si aisé de triompher avec quelques caresses d'une autorité qui ne sait pas vouloir, d'obtenir tout de parents dont l'aveugle tendresse triomphe, quand ils ne sont plus aux yeux de leurs enfants que les aînés de leurs camarades [1] ! Parmi les serviteurs, autrefois membres humbles et disciplinés de la famille, comptez ceux qui aujourd'hui ne s'égalent pas à leurs maîtres! Le sentiment hiérarchique, partout combattu, est presque partout vaincu. Et avec lui s'en vont le respect pour la vieillesse, le culte des souvenirs, le souci des traditions, l'amour du foyer, la famille en un mot.

Tel est le péril, le plus grand peut-être de tous ceux qui nous menacent. Depuis des années déjà, il a été signalé. Le premier sur la brèche, l'évêque d'Orléans, dans ses graves avertissements aux pères de famille, a étalé à leurs yeux les détestables doctrines à l'aide desquelles on voudrait pervertir l'esprit et les mœurs de leurs fils; puis, se retournant vers les parents eux-mêmes, il les a adjurés, avec sa vive et entraînante éloquence, de ne point laisser l'autorité se déconsidérer et dépérir entre leurs mains [2]. Du haut de la chaire de Notre-Dame, le P. Félix a poussé le même cri d'alarme, et il s'est fait entendre bien au-delà de l'enceinte trop étroite de la vieille basilique [3]. Demandant aux faits observés avec sincérité, sagacité et persévérance le secret de cette réforme sociale dont il établit trop évidemment la nécessité, M. le Play déclare stérile toute réforme qui ne commencerait point par une recons-

[1] T. I, *Vingt-sixième conf.*, p. 433.

[2] *Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille*, 1863; *Traité de l'Education*, t. II, chap. XI : « De l'autorité paternelle et maternelle : ses déchéances par les parents eux-mêmes et par les lois; » *Le mariage chrétien*, Douniol, 1869, etc., etc.

[3] *Le Progrès de la Société par la famille*, 1860.

truction de la famille sur des bases puissamment chrétiennes [1]. Ce que l'observation comparée des peuples européens enseigne au savant publiciste, l'histoire de la société en France le démontre à M. de Ribbe : pure et touchante histoire, dont les documents originaux s'étaient jusqu'ici tenus modestement cachés dans les archives domestiques et dont la publication providentielle met en un si beau jour les incalculables, les inappréciables services rendus par l'Eglise à la famille et à la société [2].

Mais comment l'Eglise a-t-elle exercé cette influence décisive sur la famille? Tous le disent, c'est très-principalement en formant, en développant dans la femme les vertus de son état. Ces conditions de la rénovation sociale n'ont pas changé. « Que partout en France « et en Europe, les mères deviennent et se maintiennent chrétiennes : « alors malgré l'effroyable accroissement des puissances mauvaises « et la tyrannie perfide et violente qu'elles exercent à peu près par« tout; malgré l'apostasie des pouvoirs publics et l'antichristia« nisme de plus en plus hardi des constitutions et des lois qui régis« sent les nations modernes ; malgré ce déluge d'erreur, de corrup« tion et d'impiété auquel ces prévarications insensées livrent les « peuples, tout peut être réparé et tout sera sauvé! Mais le chris« tianisme des mères est l'une des premières conditions de ces ré« parations et de la paix qui les doit suivre, comme aussi la première « condition pour que les mères soient chrétiennes, c'est que toutes « prennent modèle sur ces deux mères divines, de qui elles sont « nées selon la grâce, à savoir l'Eglise et Marie [3]. »

Voilà ce que s'efforce, sous des formes variées à l'infini, de leur inculquer M. Gay. Il aurait pu choisir pour ses enseignements l'ordre didactique. Il a préféré conserver plus de liberté dans les allures. Comme il connaît bien son auditoire ! Si fines, si délicates, si élevées qu'elles soient, les intelligences auxquelles il s'adresse, ont plus de goût pour les idées elles-mêmes que pour leur enchaînement logique; plus d'attrait pour les sentiments profonds que pour les vues étendues. Il le sait, il sait aussi que les longues déductions lassent aisément leur courage; que la vérité, pour les séduire, leur doit apparaître plutôt parée de ses grâces pacifiques et attrayantes qu'armée pour le combat. Ainsi fait-il. Rien de plus solide que le fond, rien de plus attrayant que la surface. La nature a ses sou-

[1] *La Réforme sociale en France,* Dentu, 1866, 2e édit., t. I, p. 244 et suivantes. M. Gay cite plusieurs fois les œuvres de M. le Play.

[2] *Les familles et la société en France avant la révolution,* 2 vol. in-12, 3e édit. Paris, Albanel. — *La vie domestique, ses modèles et ses règles d'après les documents originaux.* Paris, édit. Baltenweck, 1877. 2 vol. in-12.

[3] Préface, p. 10.

rires, pourquoi la grâce n'aurait-elle pas les siens? Ce livre en est rempli. M. Gay avoue quelque part qu'il lui est impossible de comprendre pourquoi l'étude du christianisme serait dépourvue d'agrément [1]. On conçoit qu'il ne le comprenne pas. Mais c'est un agrément qui n'est point un amusement, c'est plutôt un charme, une innocente amorce, la forme trouvée avant d'être cherchée, dont le cœur revêt sans effort, naturellement, les sentiments qui jaillissent de ses plus intimes profondeurs. Race privilégiée que celle de ces hommes auxquels Dieu fait le double don de se former, sur toutes choses, qu'il s'agisse de la maternité ou de la virginité, des idées dignes de lui, et de trouver toujours des expressions dignes de leurs idées !

II

« C'est une bien grande puissance, c'est une puissance divine que « celle de rendre un être vraiment et saintement heureux. Femmes « chrétiennes, Dieu vous la donne et très-spécialement au regard « de vos maris [2]. » Ainsi parle M. Gay et comme, à ses yeux, Dieu ne peut concéder cet enviable pouvoir de faire des heureux, sans en imposer en même temps le devoir, tout dans la vie de la femme devra concourir à cette belle œuvre : créer le bonheur autour d'elle.

Pour l'assurer, la première des conditions est l'union : « Dieu « la veut partout. Il la veut entre tous les hommes, malgré les « différences et les distances; il la veut en dépit des antipathies et « des haines; il la veut dans tous les états; il la veut de tous et « toujours [3]. » Comment ne l'exigerait-il pas entre les époux? L'union de Jésus et de son Eglise; l'union de l'humanité sainte avec le Verbe qui est sa personne; l'union souveraine et ineffable des trois personnes divines entre elles: tels sont les types de l'union entre les époux; « telles sont les splendeurs plus que célestes que le mariage « doit refléter, comme l'eau limpide, qui coule entre les terres, reflète « les astres du firmament si sublimes et si purs. Dieu entend se « mirer et y retrouver l'image, l'image vivante, l'image fidèle et de « son être et de son œuvre [4]. » L'union qu'il veut réaliser ainsi, et sans laquelle le bonheur est la promesse d'un jour que toute une

[1] T. I, *quatrième conf.*, p. 64.
[2] T. I, *quatrième conf.*, p. 64.
[3] T. II, *quarante-septième conf.*, p. 307.
[4] T. II, *quarante-septième conf.*, p. 307.

vie dément, est l'union des cœurs, surtout l'union des âmes; sans l'union des âmes, que vaut celle des cœurs? Elle vient se briser au tombeau. Dure-t-elle même jusque-là? Loin de celui qui est la source toujours jaillissante de la vérité, de la beauté et de la vie, on se rapproche, on s'enchaîne, on ne s'unit pas. « Il n'y a que les sols « divins qui germent des plantes immortelles, et la seule atmosphère « chrétienne empêche les fleurs de se flétrir. Séparé de la charité, « l'amour humain n'est qu'un feu de paille. Plus il brûle fort, plus « vite dévore-t-il la pauvre matière où il a pris. Et la cendre de ce « triste feu, c'est l'ennui, le dégoût, parfois la haine. A qui « l'apprendre de ceux qui ont aimé ou se sont laissés aimer de la « sorte. Il n'y a même point à en excepter ceux qui s'aiment ainsi « dans le mariage..... Dès que l'on a entrepris de faire la route à « deux, ce que la foi et l'amour du Christ mettent en nous d'éter- « nité n'est que le viatique suffisant pour gagner le terme du « voyage [1] ». La donation de soi-même, l'habitude du sacrifice que réclame une telle union, on les devine; M. Gay ne les dissimule pas. Est-il une joie qui ne se soit pas fait acheter par les larmes? Est-il un épi qui n'ait coûté la mort au grain dont il est sorti? Non-seulement il faut se donner, mais souvent en semblant recevoir; non-seulement se sacrifier, mais parer la victime et couvrir d'une ombre discrète jusqu'à son immolation.

M. Gay traite quelque part et d'une manière admirable du rôle effacé de Saint-Joseph [2]. Que dire de celui de la femme chrétienne? Elle est unie, mais subordonnée. Bossuet parle, avec une hauteur un peu rude, du sexe né pour obéir [3]. On doit bien avouer qu'en effet il n'est pas né pour commander. L'homme a l'empire, et tout, dans la nature de la femme, révèle sa destinée d'être une aide aussi nécessaire qu'aimable; mais une aide enfin [4]. Vocation difficile, si Dieu qui proportionne à la loi qu'il prescrit les dons qu'il répand, n'avait mis au cœur de la femme une capacité pour souffrir, supérieure à celle de l'homme pour agir; s'il ne lui avait départi la faculté ou, pour mieux dire, la grâce de s'oublier elle-même, avec une incroyable persévérance, devant ceux qu'elle aime. Pour être son mérite, cette obéissance ne laisse pas que d'être son devoir. Toutes les lois le lui imposent, à commencer par la loi naturelle, et Dieu en a fait un précepte positif qu'il ne cesse d'intimer. M. Gay y revient souvent et avec une autorité singulière. Il tremble qu'on ne se fasse illusion sur

[1] *Quarante-septième conf.*, t. II, p. 309.
[2] *Trente-septième conf.*, t. II, p. 135 et suiv.
[3] *Politique tirée de l'Écriture-Sainte* , liv. II, art. I, p. 528.
[4] Sur cette question comme sur toute question, saint Thomas est d'une rare précision. Prima. Quæst., XCII.

ce point, qu'on ne se laisse surprendre par les détestables sophismes qui circulent présentement dans l'atmosphère des âmes. « Une femme « renonce implicitement l'Evangile, dit-il, si d'une manière cou- « pable et arbitraire, elle rompt ce lien d'obéissance qui l'oblige « envers son époux; elle pèche si, sans le rompre, elle s'y soustrait « hors des cas légitimes; et elle cesse d'être en sûreté de conscience « si, voulant dominer son mari, ce que l'Esprit-Saint défend expressé- « ment, elle prétend gouverner elle-même et sa vie, et sa maison, et « ses enfants, abstraction faite du chef de la famille qui est avant tout « son chef à elle, et agir en pleine indépendance[1].» Le mari, fût-il incapable de gouverner par lui-même, — exception assez fréquente hélas! en des jours où l'éducation se préoccupe moins de faire des hommes que de préparer des fonctionnaires, — la raison ne serait pas suffisante pour que la femme troublât l'ordre établi par Dieu même. « Que s'ouvrant « d'abord à son époux et de ses pensées et de ses désirs, « elle lui expose discrètement, humblement et avec affection, les rai- « sons qui la portent à juger comme elle fait; qu'ayant d'abord re- « commandé la chose à Dieu dans la prière, elle use de tant de res- « sources que la grâce et la nature lui donnent pour persuader; « qu'elle ne brusque rien et sache attendre : il est comme impossible « que tôt ou tard elle n'en vienne point à ses fins, au moins pour ce « qui est indispensable; et alors, de concert avec son époux, ou « autorisée par lui, elle agira selon Dieu, et verra tout réussir. Voilà « l'ordre, et il est si sacré que mieux vaudrait subir bien des incon- « vénients que de s'en écarter et surtout de s'en affranchir[2]. »

Cette subordination, exigée par la nature et voulue par Dieu, ne détruit donc en aucune sorte la légitime influence de la femme; elle en détermine seulement les limites et en règle l'exercice. M. Gay se plaît à revenir souvent sur une si délicate question, et il l'examine sous toutes ses faces. Dans une de ses plus remarquables conférences, parlant des devoirs de la femme vis-à-vis de son mari, considéré comme homme public, il adresse à son auditoire des conseils que nous n'aurons pas le mauvais goût d'abréger : « Si le forum « est à vos maris, le foyer reste votre domaine. Soyez-y à ce point « chrétiennes que, dans la vertu de Dieu, vous deveniez à vos maris « des conseillères utiles et des inspiratrices toujours écoutées. Numa « qui, le premier, donna des lois à Rome, essaya de faire croire au « peuple qu'une nymphe, qu'il nommait Egérie, lui avait dicté toute « cette législation. Faites de cette fable une vérité; soyez, méritez « d'être toujours les Egéries de vos époux. Dieu vous a placées à la « source et vous en a confié le soin; le fleuve qui en sort ira bai-

[1] *Trente-quatrième conf.*, t. II, p. 90.
[2] *Trente-quatrième conf.*, t. II, p. 91.

« gner des terres lointaines que votre pied ne foulera jamais ; mais « l'honneur vous revient de veiller à ce que ses eaux restent toujours « limpides. Vos maris, pour une part, forment l'esprit public ; peut- « être sont-ils de ceux qui concourent à faire les lois ; efforcez-vous « de faire leurs mœurs ; et vous ferez leurs mœurs en avivant leur « foi, leur piété, leur amour intelligent pour Jésus-Christ et leur « dévouement à l'Eglise ; vous êtes généralement mieux instruites « qu'eux de la religion. Vous les surpassez donc sur ce point. Cela « ne fait aucunement que vous deveniez leur tête ; mais c'est une « raison de plus pour que vous restiez leur cœur [1]. » Quelle mesure et quelle profondeur dans ce dernier trait !

Si belle que soit cette union des époux, elle n'est pourtant qu'un exorde. Dieu a sur eux de plus vastes desseins. Il a déposé dans leur cœur une étincelle de son amour : c'est pour qu'elle se communique. Il les a faits à son image : c'est pour qu'ils soient féconds. Une trinité se prépare qui sera ici-bas l'image vivante de celle qui règne aux cieux, et, chose merveilleuse, Dieu qui daigne associer de faibles créatures à son action créatrice, attendra leur acquiescement. Ils l'ont voulu, et la maternité commence. Déjà cette fille d'Eve possède et porte un être nouveau. Caché à tous les yeux, il tire tout de sa mère ; son corps n'a de vie que par elle ; comment son âme ne devrait-elle rien au cœur dont elle est si voisine ?

Les devoirs envers l'enfant précèdent donc de beaucoup sa naissance. Que sera-ce lorsque du sein de sa mère, il aura passé dans ses bras ; qu'elle le couvrira de ses baisers ; qu'elle interrogera son regard, qu'elle y lira tant de choses ; qu'elle devinera sa pensée naissante, à travers ces mots inarticulés qui pour une mère seule sont un langage. Elever cet enfant, voilà maintenant l'œuvre de la mère. Le mot dit bien la grandeur de la chose qu'il exprime. Elever ! c'est-à-dire dégager peu à peu de la matière et des sens ce petit être qui touche de si près à la terre et aux animaux, par la portion la plus apparente de lui-même, mais qui, par la partie la plus enveloppée, est déjà le compagnon des anges, l'image et le fils de Dieu ; l'élever, c'est-à-dire lui apprendre graduellement à discerner les objets, à s'en distinguer, à deviner en lui ce qu'il n'y voit pas, à y sentir ce qui échappe à ses sens, à y reconnaître la présence d'une autorité souveraine quoique impalpable : la conscience ; l'élever ! c'est-à-dire mettre entre ses mains, à mesure qu'elles deviennent capables d'en user, ces instruments divins, mais redoutables qu'on appelle la raison et la liberté, éclairer l'une, guider l'autre, les discipliner toutes deux, et, sans les confisquer jamais, les diriger toujours ;

[1] *Seizième conf.*, t. I, p. 253.

l'élever, c'est-à-dire par un progrès discret, mesuré, conforme aux lois providentielles, mais incessant, faire, en moins de vingt années, d'un être qui ne voit pas, qui n'entend pas, qui ne comprend pas, qui ne peut ni vouloir, ni agir, qui ne sait que pleurer, *flens animal cæteris imperaturum* [1], un homme, un homme capable de fonder lui-même une famille, d'illustrer son nom par son génie, de sauver sa patrie par son courage, de mourir martyr pour son Dieu. Telle est l'œuvre de l'éducation, et c'est très-particulièrement celle des mères.

Il y aura non moins d'intérêt que de profit pour elles à méditer les conseils que M. Gay leur prodigue. Avant tout, il entend que la mère se fasse respecter et obéir. « Tant que la raison n'est pas « venue, prudemment, paisiblement, affectueusement, imposez-lui « la vôtre ;.. que pas même un instant, il ne puisse croire qu'il est « le maître. » Cette dépendance a-t-elle pour effet de tuer la personnalité ? Nullement. « Ne vouloir rien tolérer d'un être naturelle- « ment si faible et forcément si imparfait, outre que ce n'est ni « équitable ni bon, c'est travailler à le rendre lui-même intolérable. « Une bonne mesure de liberté laissée à l'enfant, importe à son triple « développement physique, intellectuel et moral [2]. » Elle est sans péril si, en même temps qu'on lâche la bride à l'enfant, on lui donne le double frein d'une conscience bien formée et d'un caractère bien trempé.

De quel salutaire étonnement seraient saisis les hommes qui accusent sans relâche l'Eglise d'attenter à la dignité humaine et d'énerver les âmes, s'ils prêtaient un instant l'oreille aux discours de M. Gay : « Veillez de bonne heure à ce que vos enfants aient tous un carac- « tère élevé, noble, généreux, digne enfin. Faites-leur honte de « tout ce qui est bas, grossier, vulgaire, mesquin, misérable ; de « tout ce qui fait qu'on déroge... Par là même, faites que vos « enfants soient forts. Comment ne seront-ils pas forts, les fils de la « femme forte ? Nous mourons de faiblesse, nous sommes une géné- « ration d'énervés ; on ne sait plus se tenir debout ; un souffle nous « renverse ; on nous entraîne en nous prenant le petit doigt. C'est « un grand mal et un grand malheur : remédiez-y pour votre part. « Faites que vos fils soient véritablement des hommes, et vos filles « même des femmes viriles. Exercez-les, habituez-les, celles-ci « comme ceux-là, à tout faire plier devant le devoir [3]. » Le devoir, il importe d'abord de le connaître, et, sur la plupart des points, de la mère descend cette science. A elle d'être le premier catéchiste de

[1] Plin., *Hist.*, lib. VII, c. I.
[2] *Vingt-deuxième conf.*, t. I, p. 348.
[3] *Quatorzième conf.*, t. I, p. 217.

ses enfants ; à elle de mesurer à leur intelligence, à leurs facultés, « cette révélation, cette invitation, cette donation du cœur de Dieu « qui s'appelle l'Evangile [1]. » A elle de former en eux ce jugement chrétien par lequel ils estiment les personnes et les choses, comme Jésus-Christ les estime lui-même. A elle, après avoir ainsi nourri leur esprit, éclairé leur conscience, formé leur caractère, de faire l'éducation de leur cœur, d'en entretenir, d'en diriger, d'en ordonner les mouvements, de n'oublier jamais que « s'il faut que le cœur « humain s'élève, il faut aussi qu'il s'étende, » parce que « Dieu « l'a fait pour tout embrasser [2]. » Plus tard, quand l'enfant sera devenu un homme, ce cœur, hélas ! essaiera trop souvent de se soustraire au regard inquiet d'une mère qui a tout deviné. Peut-être alors les larmes qu'elle versera silencieusement seront-elles la rançon nécessaire à la délivrance de son fils. Qu'elle prenne courage. M. Gay, en lui racontant et les douleurs de la veuve de Naïm, et les erreurs d'Augustin, et les angoisses de Monique, lui apprendra combien Dieu est proche du cœur des mères et quelle est sa bienheureuse impuissance à repousser leurs supplications [3].

Cette femme, cette mère a-t-elle épuisé tout son dévouement et rempli tous ses devoirs ? Bien d'autres lui incombent : ne lui appartient-il point en effet de gouverner ce petit royaume intérieur dont elle est, et à tous les titres, la reine et le plus bel ornement ? Voici d'abord les domestiques qu'elle doit choisir, surveiller, diriger, commander, sachant unir, dans les ordres qu'elle leur donne, l'autorité dont elle n'a pas le droit de se jamais départir vis-à-vis d'eux, parce qu'ils sont des subordonnés, et le respect affectueux qu'ils attendent de sa foi, puisque fils d'un même père, membres d'un même Jésus-Christ, ils sont actuellement sur la terre ses égaux, et deviendront peut-être un jour, au ciel, ses supérieurs [4]. Voici la maison qui abrite maîtres et serviteurs ; le mari pourra la construire ou la choisir ; généralement il laisse à la femme le soin de la disposer et de l'entretenir. Pas plus pour l'ornement de son intérieur que pour celui de sa personne, la femme chrétienne n'est livrée aux hasards. « Nous sommes partout et en tout des gens « distingués ; car être chrétien, c'est toujours faire partie d'une « élite, ou plutôt de l'élite, puisqu'il n'y en a qu'une : l'élite et l'aris- « tocratie de Dieu, le patriciat du ciel, la noble famille des élus.

[1] *Quinzième conf.*, t. I, p. 230.
[2] *Quatorzième conf.*, t. I, p. 221.
[3] Ce sont les conférences quarante-trois, quarante-quatre et cinquante, du t. II. Il est difficile de lire des pages plus émouvantes et plus consolantes à la fois.
[4] *Vingt-troisième conf.*, t. I, p. 361.

« Eh bien ! ce qui est vrai des joies, des goûts, des mœurs, des « études, des relations, enfin de toutes les manières d'être, de « penser, de sentir et d'agir qui se rencontrent parmi les hommes, « cela est vrai aussi du mobilier. Il y a des mobiliers païens ; il y « en a de chrétiens [1]. » Comme la nature ici est d'accord avec la grâce ! Comme l'une réclame énergiquement, au nom de l'art, contre ce luxe que l'autre proscrit sans pitié, au nom de la morale ! Dans l'ameublement aussi bien que dans le costume, le bon goût, la dignité, cette simplicité élégante qui est le dernier mot de la distinction, ne sont nullement interdits à des chrétiennes. C'est ainsi que Dieu travaille dans sa création, et il ne nous défend pas de l'imiter. L'art sous toutes ses formes, pourvu qu'il reste pur, ne saurait jamais être l'ennemi de son auteur, et dans le portrait de la femme forte, l'Esprit-Saint n'a voulu nous laisser ignorer ni les tapisseries dont elle ornait sa demeure, ni le lin et la pourpre dont elle se revêtait elle-même. Mais, outre qu'elle pouvait compter pour payer ses dépenses, sur des vignes fertiles et des revenus assurés, elle devait garder un rang où Dieu l'avait lui-même placée. Que de femmes chrétiennes par leurs croyances, sinon par leur jugement, qui n'ont ni vignes, ni revenus, ni mari sénateur [2], et chez lesquelles le luxe de l'ameublement, celui du vêtement est un désordre social, un attentat à la charité dont il tarit la source, et la cause première de la ruine de leur maison.

La fortune crée une nouvelle source de devoirs pour la femme chrétienne. Aussi M. Gay s'applique-t-il à étudier la fortune, sa nature, sa valeur, son caractère moral et social ; il le fait à un jour sous lequel on n'est guère habitué à la considérer, et en des termes qui, de notre temps surtout, méritent d'être pesés et médités. « La « fortune vient de Dieu ; mais, chose digne de remarque, elle vient « régulièrement, elle vient le plus souvent de Dieu par les ancêtres. « Ce patrimoine, quel qu'il soit, qui est aujourd'hui votre propriété « personnelle, soit par le fait de la dot qui vous a été constituée, « soit par la succession de vos parents défunts ; avez-vous bien « compté ce qu'il représente de travail, de veilles, de soucis, de « privations endurées, de sueurs, de sang versé peut-être, et en « tout cas d'intelligence, d'activité, d'énergie, de patience, de ver- « tus ?... Les anciens recueillaient et conservaient dans des urnes « funèbres les cendres de tous leurs aïeux. Ayant le bien des vôtres, « vous avez beaucoup plus que leur cendre. Leur cendre, c'est le « reste inerte de leurs corps ; leur bien, c'est le fruit vivant de

[1] *Vingt-quatrième conf.*, t. I. p. 398.
[2] *Nobilis in portis vir ejus quando sederit cum senatoribus terræ.* Prov. xxxi, 23.

« leur âme : c'est presque leur vie perpétuée. Oh ! que considérée « ainsi, la fortune prend un aspect touchant et grave ! Quel respect « profond elle inspire ! Joignez à cela qu'étant pour vous la moisson « du passé, elle est en même temps la semence de l'avenir. Comme « la sève soutient et vivifie l'arbre, de même le patrimoine est le « soutien de la vie des familles. Tel il est, telles elles sont. Après « la bénédiction de Dieu, dont il est un signe ordinaire, c'est le « capital qui fait leur prospérité temporelle. Il est la source indi- « recte, mais souvent très-réelle de leur fécondité ; il fonde leur « permanence et prépare leur durée. Il les maintient au rang social « où elles sont parvenues, et tend à les faire monter plus haut encore. « Il est d'ailleurs le foyer du travail et l'encouragement de toutes « les entreprises utiles. Que dire de plus ? Voyez de quelle haine le « poursuivent aujourd'hui ces ennemis de tout ordre et de tout bien, « ces révolutionnaires conséquents, et par là même extrêmes, « qu'on nomme les socialistes ; et mesurez ainsi sa moralité intrin- « sèque, son importance sociale et politique, et l'estime singulière « où vous le devez tenir [1]. » Est-il besoin d'ajouter que l'entretien et l'accroissement de la fortune suppose l'ordre, l'économie, le sacrifice sous beaucoup de formes et l'exercice de très-nombreuses vertus ?

M. Gay les énumère ; il en dépeint bien d'autres encore. Cette maison où tout respire la dignité, l'aisance et la paix, ces serviteurs respectueux et disciplinés, cette fortune administrée avec une vigilance qui permet de se montrer non-seulement charitable, mais libéral et grand ; ce n'est pas encore tout le domaine que le regard de la femme chrétienne embrasse et qu'elle sait surveiller. Le monde est à sa porte : la lui fermer, elle ne le peut ni ne le doit. Il entre dans les desseins providentiels qu'elle ait un salon, qu'elle y attire par sa grâce, qu'elle y retienne par le charme solide de son esprit ; qu'elle y exerce cet empire dont elle seule a le secret ; qu'elle conquière ainsi une influence qui peut devenir considérable pour le bien, dès qu'elle réserve toujours chez elle la place d'honneur à l'hôte invisible qui daigne l'honorer de sa présence, à Jésus-Christ ! Si elle sait discipliner sa langue, il lui sera aisé de régler les discours d'autrui. Elle ne permettra jamais que, dissertant sur des sujets qu'on ignore, on se permette des entretiens dont la matière est si grave et le ton si frivole ; outre l'offense de Dieu, le scandale des âmes, il y a là un ridicule contre lequel le simple bon goût la tiendrait en garde. On n'aura jamais plus d'esprit que M[me] de Sévigné. Quoi de plus agaçant que ses badinages sur la grâce et sur la liberté !

[1] *Vingt-quatrième conférence*, t. I, p. 389-390.

« Pas de concession dans la doctrine; pas de connivence même ap-
« parente avec l'esprit profane et sophistique du monde, avec l'es-
« prit naturaliste et tout humain d'un grand nombre de fidèles mal
« instruits, mal pensants, quoique, à certains égards, ils puissent
« n'être pas mal vivants. Vous portez un drapeau; il ne faut ni le
« rendre, ni l'abaisser, ni le voiler [1]. » Ce beau drapeau ne souffre de souillure d'aucun genre, il le faut répéter. Tertullien reprochant aux chrétiennes de son temps le luxe énervant de leur toilette : « *Pudicitiæ Christianæ satis non esse, verum et videri.* Ce n'est point assez d'être honnête, il faut en avoir l'air, s'écriait-il. » Ne peut-on pas dire que la pureté de la vie ne suffit point à Dieu, et qu'il réclame de chastes discours? Or, qui ne le sait! les conversations du monde sont un scandale, et on ne se fait nul scrupule d'y placer son mot. « On est poli, on est délicat, on sait comment un
« miasme peut s'envelopper de fleurs, courir au milieu d'un flot de
« perles, se glisser dans une saillie qui fait sourire ou dans une
« poésie qui fait rêver [2]? » On sait tout cela et on continue; cependant M. Gay a certes raison d'ajouter : « Ce que les femmes
« peuvent avoir ici d'influence soit pour le bien, soit surtout pour le
« mal, n'est réellement pas calculable : celle des hommes n'est rien à
« côté [3]. » Chastes, fidèles, les paroles de la femme chrétienne seront charitables, jamais méchantes; jamais elles ne seront l'expression d'un cœur aigri, envieux, jaloux, vindicatif, malin, lent à reconnaître le bien, prompt à accueillir le mal, souvent joyeux de le dévoiler; elles seront simples, vraies, empressées à louer, mais avec une mesure sage et discrète. De telles conditions, à quoi bon le nier? rendent difficile et délicat le rôle de la femme. « Le monde,
« en effet, qui pardonne tant de choses, ne peut pardonner qu'on
« l'ennuie [4]. » L'intéresser, le charmer, disons le mot, l'amuser, sans flatter ses passions, c'est l'écueil de la femme chrétienne, c'est aussi son triomphe.

Ainsi peu à peu son influence a grandi avec son autorité. Par ses paroles, par ses exemples, par une abnégation constante, par une vertu croissante, elle a conquis la vénération de ceux qui, dès la première heure, lui avaient voué leur amour. « Ses enfants qui ont recueilli les fruits de ses labeurs cachés et persévérants, se plaisent à entourer cette mère mille fois bénie, à lui décerner
« toutes sortes de louanges, à lui rendre un véritable culte : *sur-*
« *rexerunt filii ejus et beatissimam prædicaverunt eam*... Tandis

[1] *Vingtième conférence*, t. I, p. 320.
[2] *Id. Ibid.*, p. 313.
[3] *Id., ibid.*, p. 314.
[4] *Vingtième conférence*, t. I, p. 311.

« que l'époux contemplant ce grand succès, qui est l'honneur hu-
« main et divin, la félicité terrestre et céleste de sa bien-aimée
« famille, se lève, lui aussi, comble sa femme d'éloges et sent sa
« vieille tendresse pour elle rajeunir comme en son printemps. »
« *Vir ejus et laudavit eam*[1] !

Souvent hélas ! tant de bonheurs ne lui sont point accordés à la fois. Comme ils bordaient autrefois les voies antiques, des tombeaux bordent la longue route de sa vie. Elle ne peut se retourner sans les voir. Mais aussi comme ils lui parlent d'espérances ! Elle sait qu'on l'attend, elle sait qu'elle va partir. La sérénité de son âme égale sa dignité. Laissons M. Gay célébrer la paix de la vieillesse.
« La paix est l'auréole naturelle de quiconque a cheminé longtemps
« ici-bas sous le regard de Dieu. Un vieillard est avant tout un
« homme qui se recueille en Dieu, qui se tient dans la vérité et se
« possède lui-même. Il est patient, égal et doux. Il voit si claire-
« ment le dessous de toutes choses ! Il sait si bien les créatures, et
« ayant tant de lumière pour les connaître, il a pour leurs misères
« tant de compassion et de pitié ! L'indulgence lui est familière et
« l'excuse facile ; il plaint plus qu'il ne blâme. Le mal l'émeut sans
« doute ; mais il en pleure plus qu'il ne s'en indigne, et rien ne
« peut altérer sa tranquillité. Il est, pour ainsi dire, entré déjà dans
« ce que l'Ecriture nomme « les puissances du Seigneur. » Il regarde
« tout ce qui est humain comme du haut d'une montagne ou d'un
« trône. Si fort que l'homme s'agite, il voit que Dieu le domine et
« le mène ; que les méchants eux-mêmes servent, sans le vouloir ni
« le savoir, ses éternels et salutaires desseins ; et qu'en définitive
« tout contribue au bien de ceux qui l'aiment. Pourquoi et de quoi
« se laisserait-il troubler ? Il est d'ailleurs si près du terme ! Tout
« va finir pour lui en ce monde, parce que tout va commencer dans
« l'autre. Il vit entre ciel et terre. Les lueurs naissantes du jour
« qui n'a pas de déclin dorent et caressent déjà les sommets de
« son âme. Sa vie intérieure ressemble à ces soirées d'été qui ont la
« solennité de la nuit, sans en avoir les ombres, tant il y a d'étoiles
« dans les cieux et tant elles y scintillent [2]. » Telles sont les dernières années de la femme chrétienne ici-bas.

III

Par nos citations, bien plus que par nos paroles, le lecteur peut déjà entrevoir les solides jouissances que lui réservent les « confé-

[1] *Vingt-sixième conf.*, t. I, p. 443.
[2] *Dix-huitième conf.*, t. I, p. 280-281.

rences aux mères chrétiennes » ; mais il est en droit de nous demander quelle est la physionomie particulière de ce livre, quelle marque le distingue des autres ouvrages qui traitent du même sujet, en quoi consiste cette puissante et salutaire originalité qu'on lui accorde. Nous répondrons d'un mot : le caractère propre de cet ouvrage est d'être essentiellement surnaturel. Jamais peut-être on n'avait considéré la famille à la clarté d'un surnaturel aussi large, aussi réel, aussi vivant.

L'influence des doctrines spéculatives sur la formation du jugement pratique est immense. Elles déposent dans l'âme des semences qui germent silencieusement et produisent, sans que le sol qui les porte ait toujours conscience de leur fécondité, des fruits inattendus : nous le voyons chaque jour. Que de raisonnements intermédiaires suppose la résolution de consacrer sa vie aux soins des malades les plus abandonnés, et la croyance à un Dieu rédempteur, premier motif d'un tel engagement! L'âme franchit d'un bond cet espace; ou plutôt elle n'a rien à franchir. Jésus-Christ auquel elle s'est liée, et qui est le principe des principes, se charge de lui en manifester les dernières conséquences. Si cela est vrai de toute âme chrétienne, combien plus du théologien ! Avec une logique instinctive, il tire les conclusions de principes auxquels il n'est pas nécessaire qu'il songe toujours, mais qui ne cessent pas d'être à son esprit la lumière qui l'éclaire et le poids qui l'entraîne.

Tel est le rôle capital qu'il convient d'assigner dans les œuvres de M. Gay à sa connaissance aussi large que profonde du mystère de la grâce. Fidèle aux enseignements de l'ange de l'école, il estime que la grâce, loin de détruire la nature, la suppose et la perfectionne. Sans doute, la nature n'est point un édifice dont les pierres brutes, mais intactes et respectées, n'attendent plus que le ciseau du sculpteur pour en recevoir leur dernier ornement. Dégradées, disjointes, privées de cette blancheur éclatante qu'elles avaient au sortir de la carrière, il faut qu'on les restaure avant de les décorer. Il n'en reste pas moins que la nature et la grâce ont le même Dieu pour auteur et que, pénétrée et transformée par la grâce, la nature concourt avec elle à n'exprimer plus qu'une pensée, à ne dire plus qu'un mot : Jésus-Christ.

Voilà pourquoi, tout en gardant un amer souvenir des conséquences désastreuses de la chûte originelle, tout en enseignant que par elle, l'homme n'a pas été seulement dépouillé des biens gratuits de la grâce, mais qu'il a encore été blessé dans ses facultés naturelles et d'une blessure si profonde que la cicatrice s'en voit toujours, M. Gay cependant n'oublie jamais ni la bonté intrinsèque de la nature, ni par suite le respect avec lequel il importe de la traiter, ni

l'amour qu'on lui doit porter, ni la liberté qu'il est juste et bon de lui reconnaître et de lui laisser. Epouvanté des ruines que la concupiscence accumule sur son passage, tout occupé à en décrire le pouvoir terrible, les secrètes et toutes puissantes alliances, Bossuet voit surtout dans l'enfant qui vient de naître, la victime du péché, et dans les parents qui lui ont donné le jour, les propagateurs involontaires de l'effroyable mal que nous apportons tous en naissant : « Qui nous engendre nous tue ! » s'écrie-t-il. Il ne regarde que la mort, il en oublie presque la vie. M. Gay tâche de voir l'une et l'autre, et de laisser à la maternité, malgré le voile de deuil que le péché jette sur elle, toute sa grandeur. « Le jour « où vous avez pu et dû vous dire : Je suis mère ! est la date « d'un grand prodige. Ce jour-là, quel qu'il soit, Dieu a créé une « âme à cause de vous, il l'a créée pour vous, il l'a créée en vous. « Vous êtes devenue le lieu de cet acte ineffable. Sans votre con« cours, sans votre volonté, cette âme qui ne vient pas de vous, « cette âme fille du souffle de Dieu, fût restée dans le néant d'où ce « souffle l'a fait sortir. Aussi, et en toute vérité, l'être que cette « âme achève et constitue dans son espèce est votre enfant et vous « appelle sa mère. Il tire son origine de vous comme de Dieu, « quoique non certes de la même manière, et qu'il soit et doive « éternellement être à Dieu plus qu'à vous. Il est né conjointement « et de Dieu et de vous, associés, unis, étroitement unis dans un « même acte, ou quand vous opériez humainement, Dieu agissait « divinement. Votre fruit, c'est ce fruit-là qui vient de la terre et « du ciel, qui est un baiser subsistant échangé simultanément entre « la terre et le ciel, entre le temps et l'éternité, entre la créature « et Dieu. Comprenez-vous, dès lors, ce que c'est qu'un enfant, et « quelle est la valeur, la dignité, la beauté de *ces petits* que la « bonté divine, à qui ils appartiennent, confie à votre cœur et livre « à votre liberté[1] ? »

Cette page — et combien d'autres pages du même genre il serait facile de citer ! — on la chercherait vainement dans les auteurs du dix-septième siècle. Nous avons de Bourdaloue des sermons sur l'état de mariage, sur l'éducation des enfants[2] ; je dis des sermons, on devrait dire plutôt des traités, tant cet homme apostolique

[1] *Quarante-neuvième conférence*, t. II, p. 343-344.

[2] Voyez le sermon pour le I[er] dimanche après l'Epiphanie, *sur les devoirs des Pères ;* celui pour le II[e] dimanche après l'Epiphanie, *sur l'état du Mariage ;* le sermon sur le *Caractère du chrétien* pour le XVII[e] dimanche après la Pentecôte. On ne peut parler de Bourdaloue sans renvoyer le lecteur à l'étude si consciencieuse, si complète et si élevée que M. Anatole Feugère a consacrée au grand Jésuite.

creuse et épuise tous les sujets qu'il traite. Grave, austère, toujours calme en apparence, mais forçant l'attention de son « cher auditeur, » le pressant de toutes parts, resserrant peu à peu le cercle de son argumentation de manière à ne lui laisser aucune issue, il déchire tous les voiles, arrache tous les masques et réduit au silence toutes les consciences, à la vue de leurs infidélités dont il étale la longue suite à leurs yeux. Plus encore que Bossuet il semble l'accusateur public chargé par Dieu de confondre son peuple. Du mariage, il montrera surtout les obligations, les peines, les dangers. Sur l'éducation des enfants, il rappellera aux parents tentés de les oublier les droits de Dieu. Dans le monde, il n'apercevra guère que les divertissements coupables auxquels on s'y livre. On n'en dira jamais trop sur la grandeur du ministère de la parole tel que Bourdaloue l'a compris et pratiqué. Il n'en demeure pas moins que dans ses œuvres, comme dans celles de ses plus illustres contemporains, la grâce se montre plutôt attérant la nature corrompue que rendant et au-delà à la nature purifiée sa beauté primitive. La grâce fait pourtant l'un et l'autre. La conception la plus large est celle qui admire l'œuvre dans son ensemble. Or s'il est une question où il importe pour la sécurité des consciences, la paix des cœurs et la soumission des esprits, de concevoir le dessein de Dieu dans toute sa largeur, de montrer la grâce et la nature, bien loin de se combattre, se donnant la main, s'embrassant et s'étreignant jusqu'à se confondre, n'est-ce pas la question que M. Gay examine sous toutes ses faces, celle de la beauté toute divine de la famille, de sa transformation par Jésus-Christ et en Jésus-Christ !

Ces doctrines qui nous montrent le surnaturel sous un aspect si large, nous le révèlent en même temps comme une frappante réalité. Ici je n'entends pas seulement parler de la faculté exceptionnelle que possède M. Gay de donner aux objets qu'il touche un relief saisissant. Jamais, je crois, on n'avait analysé, décrit les angoisses, les douleurs, les agonies, la mort intérieure d'une mère, comme il le fait dans les conférences consacrées à sainte Monique, à la veuve de Naïm et à la mère incomparable des âmes, Marie au pied de la croix. Jamais le travail du péché et celui de la grâce dans l'âme humaine, leurs luttes et le triomphe définitif de Dieu ou de Satan n'avaient été dépeints avec de si vives couleurs que dans la conférence sur saint Augustin, le grand converti ; mais je n'insiste pas. Ce que je voudrais signaler en ce moment, c'est le don plus précieux encore qui a été départi à M. Gay de ne jamais s'enfermer dans les abstractions et de substituer aux généralités philosophiques les réalités théologiques.

Le dix-septième siècle — on ne médit ainsi que de ceux qu'on aime — a commis une erreur impossible, je crois, à contester. Placé en face de l'œuvre de Dieu, au lieu de la considérer dans son ensemble, il a procédé par élimination. Dans toute la nature il n'a guère vu que l'homme, dans l'homme que l'âme, dans l'âme que la raison. On sait le mépris professé par le P. Malebranche pour les sens, la mémoire, l'imagination; on sait le culte exclusif rendu à « la droite raison » par ses contemporains. Ce n'est pas le moment de rechercher dans les conceptions incomplètes ou fausses répandues par le cartésianisme et le jansénisme triomphants, les causes de ce fait. Le fait en lui même est manifeste. Et pourtant l'homme n'est pas simplement une âme, c'est une âme et un corps. Dieu le veut ainsi, Dieu le conçoit ainsi; Dieu l'ayant ainsi conçu ne le peut voir autrement. L'âme elle-même a été créée en vue de son union avec un corps, union si étroite que la mort a reçu congé de l'interrompre, mais non de la briser définitivement. Et l'âme qui est contenue dans le corps et qui le contient tout ensemble n'est pas seulement une raison. Dieu l'a douée d'autres facultés. Nier leur valeur, c'est vouloir corriger l'œuvre du créateur. Ici comme partout la chute a troublé l'ordre. Il le faut rétablir. Mais on ne rétablit pas en détruisant. On n'affirme pas en se contentant de nier. A force de ne vouloir compter qu'avec la droite raison, on en est arrivé à ne présenter le dogme à l'âme humaine que sous des formules abstraites, à ne lui imposer la morale que sous l'aspect du devoir, en un mot à raffiner sur la religion comme on raffinait sur l'âme.

Formé à l'école des Pères et de saint Thomas, le grand metteur en œuvre de la tradition catholique, M. Gay, prend l'homme tel que Dieu l'a créé, et vise à son cœur comme à sa raison, à son imagination comme à son jugement. On ne contestera ni l'élévation de sa métaphysique, ni la certitude de ses principes; mais il l'emploie à faire passer sous notre regard, à faire entrer et demeurer dans notre âme, les réalités surnaturelles. On peut lui appliquer le mot de saint Paul : « contemplant les choses, les êtres qui ne se voient pas », il nous les rend présents. Son Dieu est le Dieu vivant dans l'auguste Trinité de ses personnes; si tremblants que nous nous tenions dans le vestibule derrière le voile, nous entendons la Parole substantielle que le Père profère, et nous sentons comme le souffle de son Esprit qui arrive jusqu'à nous. Le ciel, un instant entr'ouvert, nous laisse apercevoir ses milliers de triomphateurs, et Marie, leur Reine, et Jésus ressuscité, leur Roi, et, dans leur compagnie, au bruit de leurs saints cantiques, nous arrivons moins difficilement à nous faire une idée telle quelle des inénarrables délices de la

vision béatifique [1]. Entre le ciel et la terre, fidèles messagers, les anges montent et descendent, portant tour à tour les demandes des hommes et les réponses de Dieu [2]. Ici-bas tout s'anime sous le regard de celui qui veut être jusqu'au dernier des jours le compagnon de notre route et l'habitant de nos cités [3]. J'imagine qu'il doit être facile et doux à une mère d'élever ainsi ses regards jusqu'au ciel pour y chercher en Dieu même le type, l'origine, la grâce de sa maternité [4]; de songer que, si la mort vient à interrompre son œuvre, ses enfants ne seront pourtant pas complétement orphelins, qu'une mère veillera sur eux, cette mère qui a dit un jour et qui dira toujours « mon fils » à son Dieu! Je suppose qu'à la vue du berceau où repose son enfant, elle est saisie d'un respect presque égal à sa tendresse, en songeant que les anges font la garde tout autour. Et lorsque, entendant les cloches du sanctuaire voisin, elle se dit que, par le très-doux mystère de la communion des saints, d'un bout à l'autre du monde, l'Eglise travaille, souffre, prie, offre son sacrifice, immole sa victime, pour ce petit être qui est ainsi, comme Jésus lui-même, le fruit et du ciel et de la terre, je crois qu'à cette pensée ses yeux se remplissent de larmes et que, sans plus de raisonnement, elle se trouve bien grande et estime Dieu bien bon.

Ainsi compris, le surnaturel n'exige pas cette contention qui épuise l'esprit, cet effort qui suppose plus de liberté que n'en a d'ordinaire la femme au milieu d'un monde qu'elle gouverne, non sans être souvent dominée par lui. Ce n'est pourtant ni une simple règle de morale à laquelle on mesure ses actions, ni une vague sentimentalité qui charme et engourdit. C'est le dogme réalisé dans un fait; la doctrine prenant corps dans une personne; le devoir, déjà rempli, montré dans un modèle. C'est très-particulièrement Dieu disant à la femme: « Regardez ces deux mères, la mère de mon fils et la mère des âmes, Marie et l'Eglise. Regardez ce qu'elles font et faites ce que vous aurez vu; car elles sont des miroirs, de purs et fidèles miroirs en qui Jésus-Christ se reflète, pour apprendre à toutes les mères les conditions de leur ressemblance et de leur union avec lui. »

Tel est en effet le dernier mot, je devrais dire, l'unique mot de ce livre. Si le surnaturel s'y montre dans toute son ampleur, dans toute sa réalité, il s'y manifeste surtout comme étant en Jésus-Christ

[1] Voyez surtout dans le t. II les *cinquante-troisième* et *cinquante-quatrième conf.*
[2] T. II, *cinquante-deuxième conf.*
[3] T. I, *vingt-cinquième conf.*, t. II, *cinquante-huitième conf.*
[4] Voir t. II, p. 339, la *quarante-neuvième conférence* pour la fête de sainte Anne, sur la maternité chrétienne.

et par Jésus-Christ, une vie : « cette vie dont toutes les créatures ont « faim, et dont, malgré tant d'apparences contraires, notre siècle « semble encore plus affamé que les autres »[1]. Entre un objet si réel qu'on le suppose et la faculté qui le perçoit, il y a une distance. Toute distance doit disparaître entre l'âme et Jésus-Christ. L'âme en Jésus-Christ pour y chercher Dieu, et Jésus-Christ dans l'âme pour lui donner Dieu, la rencontre, l'embrassement, l'unité du créateur et de la créature en celui qui est tout ensemble le créé par excellence et l'incréé par essence ; et cela, non par un effort de la raison qui le conçoit, ou de l'imagination qui se le représente, ou de la volonté qui le tente, ou du cœur qui y aspire, mais par l'âme tout entière livrée à Dieu pour recevoir Dieu tout entier, voilà le surnaturel : voilà l'état dans lequel, si les voiles qui le recouvrent se déchiraient, nous apparaîtrait toute âme devenue au baptême un membre vivant de Jésus-Christ. Ainsi le voient les anges dans l'âme des petits enfants et dans l'âme des mères quand elles sont dociles à leur Dieu.

Quelle fidélité doit être la leur, puisque d'elles dépend principalement la fortune de cette vie divine jetée comme une semence dans l'âme de leurs enfants, mais exposée, avant de porter son fruit, à la rigueur des frimas, aux ardeurs d'un soleil desséchant et aux fureurs de maints orages ! Dans l'ordre de la nature, elles sont aussi heureuses que fières d'entretenir elles-mêmes, durant de longs mois, la vie qu'elles ont une fois donnée. Dans l'ordre de la grâce, Dieu leur confie un semblable ministère. En conçoit-on de plus grand? Mais de même que jamais le lait qui fait vivre et grandir ces chétives créatures n'arriverait jusqu'à leurs lèvres, si la mère négligeait de se nourrir, et en nourrissant sa propre vie, de se rendre apte à la communiquer ; ainsi elle ne répandra Jésus-Christ autour d'elle qu'à la condition de s'en être d'abord remplie elle-même. Tout le travail de M. Gay va à développer en elle cette vie surnaturelle, cette vie de Jésus-Christ. Le second volume des conférences, qui nous paraît d'une élévation et d'une beauté supérieure encore au premier, n'a pas d'autre but. A quoi bon se payer de mots et essayer de se soustraire à la vérité par des subterfuges? Pourquoi distinguer là où Dieu ne distingue pas ? Il n'y a pas deux vies, puisque Jésus-Christ n'en a apporté qu'une seule, celle qu'il reçoit de son Père éternellement. Ce n'est point au seul collége des Apôtres, ce n'est point au seul chœur des vierges, qu'il a dit, qu'il a répété : « Je suis la vie ; » c'est à tous. Les ruisseaux sont nombreux, mais la source est unique. Les fleurs et les fruits sont d'une ravissante

[1] Préface, p. XII,

variété, mais la sève est partout la même. Cherchez au fond de l'âme de cette jeune fille qui a tout sacrifié pour s'enfuir dans la solitude, la cause de sa détermination, la racine première de ses vertus, le secret de son héroïsme, et vous trouverez Jésus-Christ; pénétrez dans le cœur de cette jeune chrétienne, de cette jeune mère, descendez, si Dieu vous le permet, à des profondeurs que le monde ne soupçonne pas, et vous verrez, que si, oublieuse d'elle-même, elle ne songe qu'à autrui, si par son sourire, elle parvient à dissimuler ses larmes, si, malgré d'incurables blessures peut-être, elle demeure l'orgueil de son mari, l'exemple de ses enfants, la grâce et la joie de sa maison, c'est parce que Jésus-Christ vit en elle et qu'elle n'agit plus qu'en lui. Qu'on appelle ce grand mystère de vie du nom que l'on voudra, il n'importe. On peut le connaître ou le méconnaître. On ne saurait l'empêcher d'exister : il est l'œuvre, l'œuvre unique de Dieu dans les âmes.

Il était opportun de le dire : M. Gay vient de s'acquitter de cette noble tâche, et avec une élévation, une gravité, une ampleur, une mesure dont Mgr l'évêque de Poitiers, juge si expérimenté en de telles matières, se porte publiquement le garant. Au mensonge, il faut répondre par la vérité. Il faut affirmer, affirmer fièrement les merveilles opérées par Dieu dans la famille humaine, en des jours où l'on outrage si audacieusement, où l'on nie si impudemment et la famille et Dieu. Il faut contraindre les hésitants, au nom de leurs femmes qu'ils aiment encore et de leurs enfants qu'ils ne veulent pas abandonner, à choisir entre des doctrines sans vigueur pour défendre leur foyer quand elles ne le déshonorent pas, et l'Evangile qui en assure l'honneur et la stabilité. Il faut prendre à parti ceux qui croient, mais qui tremblent, qui ont peur que Dieu soit un trouble-fête et Jésus-Christ un rival, et leur demander quelle est la pure flamme qu'éteindra jamais dans les cœurs, celui qui seul les rend capables d'aimer. Ainsi le comprend M. Gay, et ses vœux ne seraient pas trompés, j'imagine, si ses conférences aux mères chrétiennes étaient lues surtout par des pères chrétiens.

L'abbé M. Houssaye.

MONTESQUIEU

SA VIE ET SES OUVRAGES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS [1]

III

MORT DU PRÉSIDENT DE MONTESQUIEU. — LA BRÈDE CHANGE DE NOM. — IL DEVIENT PRÉSIDENT A MORTIER. — VÉNALITÉ DES CHARGES. — LES PARLEMENTS : CELUI DE BORDEAUX. — ABOLITION DE LA TORTURE. — UNITÉ DE LÉGISLATION. — MONTESQUIEU : SA MERCURIALE AU PARLEMENT ET SES REMONTRANCES AU RÉGENT. — MONTESQUIEU ET D'AGUESSEAU. — MONTESQUIEU ET SES SUCCESSEURS.

Le baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Guyenne, qui avait perdu son fils unique au berceau, mourut dans les premiers mois de 1716, après avoir institué comme légataire universel son neveu, à condition qu'il porterait son nom. Celui-ci l'avait déjà pris le jour de son mariage ; depuis cette époque, en effet, La Brède signa « Montesquieu » et ne fut plus connu que sous cette appellation qu'il devait illustrer. C'est sans doute faute de savoir ou de se rappeler ce détail, que les biographes n'ont rien pu recueillir sur ses années de jeunesse.

En même temps il prit possession des autres biens de son oncle. L'hôtel était situé à Bordeaux, rue Margaux, près de la chapelle des Jésuites, et les terres dans l'Agénois. Mais la partie la plus brillante de la succession était la charge de judicature qui avait été achetée comptant par son bisaïeul et qu'il devait transmettre à son fils.

A ce sujet, on se souvient volontiers que l'*Esprit des lois* (l. V,

[1] Voir le *Correspondant* du 10 février.

chap. xix), parlant de cette vénalité, dit qu'elle est contraire au principe des gouvernements despotique et républicain et conforme à celui de la monarchie. Les lecteurs ont, un peu à la légère, accusé Montesquieu de s'en être fait l'apologiste. Voltaire entre autres, qui savait comment son contemporain était devenu président à mortier, a même ajouté : « On retrouve l'homme partout ; nul de nous n'est « sans faiblesse. » La vérité est que notre auteur a tout simplement écrit que ce mode de transmission est une conséquence de la monarchie. Les termes permettent de croire qu'il ne le désapprouvait pas ; d'ailleurs cette opinion eût été excusable le lendemain du jour où Law et Dubois, désespérant de vaincre l'influence des parlements qui s'opposaient à l'application du *système*, avaient songé à rembourser les charges pour les rendre amovibles.

Du reste cette vénalité était soumise, depuis l'ordonnance de Moulins, rendue par le chancelier de l'Hôpital, à des conditions de moralité et de capacité qui la rendaient aussi respectable que celle des officiers ministériels d'aujourd'hui. Je rappelle, au besoin, que rien ne contribua plus que cet usage à former ces familles où la science, la probité et le patriotisme étaient héréditaires. Ces magistrats, au milieu des Guises et des Espagnols, aidèrent le roi à opposer des principes toujours subsistants ; et, avant les Etats-Généraux élevèrent seuls la voix en faveur du peuple contre le despotisme des bureaux.

Pour se rendre compte de la charge de Montesquieu, il importe de savoir ce qu'étaient alors les parlements.

Ces cours souveraines se divisaient en cinq chambres, la grand'-chambre, la tournelle, les deux chambres des enquêtes et la chambre des requêtes. Ses membres étaient un procureur général et deux avocats généraux, quatre-vingt quatorze conseillers, deux présidents à mortier et un premier président. Les présidents à mortier ne faisaient qu'un avec celui-ci et le remplaçaient le plus souvent. On les nommait ainsi du bonnet de velours noir, bordé d'un galon d'or qu'ils portaient comme signe de leur dignité.

La juridiction des parlements consistait notamment à enregistrer les lettres de grâce, à juger les appels comme d'abus sur requête civile et autres causes majeures, à statuer sur les procès criminels intentés aux ecclésiastiques, aux nobles et aux magistrats, à décider en première instance les causes civiles personnelles, possessoires ou mixtes des privilégiés ayant droit de *committimus* au grand et au petit sceau.

Ces corps avaient aussi leur côté politique. Les actes législatifs du roi devaient être soumis aux parlements dont l'examen pouvait avoir l'un des deux résultats suivants. Ils les enregistraient et les

promulguaient, après en avoir résolu les difficultés pratiques, trouvé le moyen de les concilier avec les anciennes ordonnances et consulté les besoins des populations.

Dans le cas contraire, ils adressaient au chef de l'Etat une supplique pour lui représenter les inconvénients de la mesure proscrite. Car le serment de fidélité au roi les obligeait à ne pas épargner leurs conseils à celui dont ils étaient moins les sujets que les amis dévoués.

On connait l'origine, l'empiètement et l'annulation politique de ces cours souveraines. C'était le temps ou le régent, par reconnaissance et par conviction, leur avait rendu le droit de remontrances. Le parlement de Paris venait de se faire exiler pour son opposition au système de Law et à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*. Il fut la seule institution qui eut l'idée, sinon l'amour de la liberté civile, et l'horreur de l'agiotage.

Le ressort du parlement de Bordeaux comprenait la Guyenne, la Saintonge et le Limousin qui avaient à leur tour vingt-neuf sénéchaussées. C'était le troisième de France pour l'étendue, et le premier pour la rigueur de ses prisons. Je fais cette remarque parce que le spectacle du mal excite la pitié : celui-ci a sans doute inspiré à Montesquieu son beau chapitre sur la pénalité qui a décidé Louis XVI à abolir la torture. « Plus les gouvernements, dit-il, « sont animés de l'esprit de liberté, plus les peines y sont douces. »

Tels étaient la classe importante où Montesquieu fut élevé et l'air d'indépendance qu'il respira. Sa nomination comme président à mortier est du 29 juin 1716 et son installation du 23 juillet suivant. Mais il était entré dans la magistrature le 24 février 1714 et il y resta jusqu'en 1728. Ce sont donc quatorze ans de fonctions judiciaires.

Montesquieu se mit au courant de ses devoirs, qui exigeaient des études sérieuses; car si le parlement de Bordeaux suivait le droit romain et les lois françaises dans l'usage ordinaire, il avait à appliquer dix coutumes particulières qui formaient autant de jurisprudences spéciales. Cette multiplicité de textes ne déplaisaient pas à notre publiciste, au contraire. Il lui était favorable, non, malgré les apparences, parce qu'il était seigneur d'un fief ayant sa coutume, mais parce qu'il était partisan de la méthode historique. Savigny et M. Laboulaye, ses meilleurs disciples, en ont donné une excellente explication que j'abrège à regret. Sans doute en théorie, rien n'est plus beau et plus utile que l'unité de législation. Cependant, à toutes les époques, le droit se maintient dans un rapport essentiel avec la nature du peuple qu'il régit ; il en est la manifestation, loin d'être une règle absolue. D'après Montesquieu, « les lois ont suivi et doi-

« vent toujours faire les mœurs » et « il ne faut pas faire par les lois ce qu'on peut faire par les mœurs. » En un mot, au nom de la liberté, notre auteur ne voulait pas qu'un code modifiât le caractère d'une population ; il prétendait que le génie national agît peu à peu sur le développement de la législation : chez nous on n'en a demandé l'unité, que lorsqu'elle a existé dans les mœurs.

Quoi qu'il en soit, l'histoire d'un magistrat du siége n'est que celle de sa compagnie ; elles se confondent ensemble. Montaigne et La Boëtie, qui ont été aussi membres de ce même parlement pendant une dizaine d'années chacun, n'ont pas laissé de traces de leurs fonctions judiciaires.

La tradition dit que la carrière de Montesquieu fut pleine de dévouement aux intérêts publics, de travail et d'équité. Il s'est expliqué sans détour sur ses aptitudes : « Quant à mon métier de « président. J'ai le cœur très-droit, je comprenais assez les ques- « tions en elles-mêmes, mais, quant à la procédure, je n'y entendais « rien. » Son génie donnait à ses pensées un essor trop élevé pour l'assujétir à cette attention détaillée que nécessitent l'étude des dossiers, l'audition des plaidoiries et la minutie des formes si utiles aux intérêts des particuliers et si fastidieuses pour les juges. Montaigne avait dit : « Jurisprudence est science de sa nature géné- « ratrice d'altercation et division. » La pensée de Montesquieu était que : « On pourrait, par des changements imperceptibles dans la « jurisprudence, retrancher beaucoup de procès. » Enfin, comme ses collègues d'aujourd'hui, il était opposé aux appels et en donnait les raisons dans des termes presque inédits : « Quand on a appelé « d'un juge à un autre et que celui-ci a prononcé, c'est un grand « abus de permettre de recourir à un troisième ; parce que l'esprit « de l'homme est fait de manière qu'il n'aime pas à suivre les idées « des autres, qu'il se porte naturellement à réformer ce qui a été « fait par ceux à qui il croit des lumières inférieures. Multipliez « les degrés des tribunaux, vous les verrez moins occupés à rendre « la justice aux citoyens qu'à se corriger les uns les autres. »

Je n'ai guère trouvé que deux faits de la carrière de Montesquieu.

En 1725, il fut chargé de faire le discours de rentrée du parlement de Guyenne. Sa mercuriale, éloquente, émue, abondante, adressée plus à l'âme qu'à la raison, fait voir de quoi il était capable dans ce genre. On y retrouve d'abord ses plaintes habituelles contre la complication des lois et contre les formes judiciaires, « qui, selon lui, ruinent les plaideurs et embarrassent les juges. » La transition était facile de la justice à ses collaborateurs. Il loua le talent et le désinteréssement des avocats, tout en blâmant la vivacité dont ils usaient entre eux, et engagea les procureurs à

moins employer « les artifices et les piéges de la chicane. » Le point principal fut le portrait suivant, qui montre quelle haute idée il se faisait de sa profession. « Pour lors, il n'a plus suffi que le magis-« trat examinât la pureté de ses intentions, ce n'a plus été assez « qu'il pût dire à Dieu : *proba me*, *Deus*, *et scito cor meum*; il a « fallu qu'il examinât son esprit, ses connaissances et ses talents. « Il a fallu qu'il se rendit compte de ses études, qu'il portât toute « sa vie le poids d'une application sans relâche, et qu'il vît si « cette application pouvait donner à son esprit la mesure des con-« naissances et le degré de lumière que son état exigeait. »

Ce discours eut un tel succès que, jusqu'à la Révolution, on le réimprima tous les ans à la rentrée du Parlement de Bordeaux; et on le vendait ce jour-là, à la porte du palais de Justice.

Je veux parler d'un fait plus important. En 1722, le gouvernement avait imposé de quarante sols chaque tonneau de vin sortant de la Guyenne. Tous les négociants s'émurent de voir surtaxer la richesse principale du pays. Le parlement de Bordeaux, à l'exemple peut-être de celui de Paris, pensa aussi à présenter au roi des remontrances. Il en chargea Montesquieu, comme le plus capable de ses membres, et qui sait? comme le plus riche propriétaire de vignobles.

Le président à mortier du parlement de Guyenne, fut reçu par le chancelier de France qui était alors, je crois, d'Aguesseau. Ces deux hommes avaient été nourris dans les formes du palais, aussi tout ce qui était nouveau leur était-il suspect. L'un et l'autre voulaient le bien de l'Etat avant tout, et étaient pénétrés d'un contagieux amour de la patrie. Ils sont grands, mais d'une façon différente.

D'Aguesseau était un catholique pratiquant, un disciple de Mallebranche, un jurisconsulte doublé d'un moraliste, un politique inspiré de l'Ecriture sainte, un père de famille patriarcal. Sa vie fut entièrement consacrée à servir l'Etat et le roi, et ses loisirs à composer, dans une forme oratoire et savante, de nombreux et substantiels traités en règle sur des points de droit, qui font honneur à sa profession.

Montesquieu suivait sa religion en homme du monde, étudiait la philosophie en historien, ne prenait dans la jurisprudence que le côté politique, cherchait la raison de tous les gouvernements et ne donnait à son intérieur que les restes de la société. Son passage dans la magistrature, ses voyages hors de son pays, ses études, ses méditations, lui permirent de publier un chef-d'œuvre qui illustre la France, et qui a contribué à la civilisation.

Ici est le modèle du magistrat, là le publiciste de génie,

Au sortir de cette audience officielle, d'Aguesseau dut présenter Montesquieu à la cour. C'était pendant la vogue des *Lettres persanes*. Le duc d'Orléans n'ignorait pas que l'auteur dans son ouvrage regrettait l'ancien rôle des parlements et l'exil de celui de Paris, et qu'il l'avait un peu égratigné lui-même. Néanmoins, la tradition de son aïeul Louis XII l'emporta. « M. le président, lui « dit-il, votre livre est plein de bonnes choses. Que vous a-t-il « coûté à composer. — Le papier, Monseigneur, » répondit le gascon. Et l'entretien continua.

Personne n'était plus fait pour séduire le duc d'Orléans, que l'historien de son règne ; car rien ne peint mieux la régence que les *Lettres persanes*. Aussi, bientôt après cette visite, les Bordelais obtinrent tout ce que permettaient les finances de l'État : l'impôt, réduit à trois sols par livre, fut reporté sur toutes les marchandises.

On a remarqué que, depuis 1749, les cours portèrent dans leurs remontrances, une théorie de droit public plus élevée que celle dont jusque-là elles s'étaient prévalu. Le fait a été attribué à la lecture de l'*Esprit des lois*. Ce livre dit en effet : « l'influence des parle- « ments est aussi légitime qu'utile, et rien ne donne plus de force « aux lois que la subordination extrême des citoyens aux magistrats. » Mais il n'a pas un mot en faveur des prétentions politiques de ces corps.

Quelques historiens ont supposé que Montesquieu aurait suivi ses anciens collègues dans leur opposition contre le chancelier Maupeou et même dans la demande des Etats-généraux, parce qu'il a écrit : « Comme dans tout état libre, tout homme qui est censé avoir une « âme libre, doit être gouverné par lui-même... il faut que le peuple « fasse par ses représentants tout ce qu'il ne peut pas faire par lui- « même. » En 1771 et en 1788, les parlements étaient beaucoup changés. D'abord ils avaient secondé la royauté et s'étaient montrés ennemis de la féodalité par amour de la liberté des peuples et avaient protégé le clergé contre les entraînements d'une foi mal éclairée. Alors ils se prenaient pour la justice elle-même, contrariant les actes de l'autorité, voulant connaître des affaires ecclésiastiques et faisant les tribuns vis-à-vis des nobles. D'ailleurs soit à dessein, soit par le fait, ils ont été plus contraires que favorables à l'établissement des chambres législatives.

Une anecdote certaine répondra mieux que tous les arguments. C'était en 1751, pendant la plus grande opposition du parlement à la bulle *Unigenitus*, une discussion s'éleva entre l'auteur de l'*Esprit des lois* et le garde des sceaux. « Je me souviens, raconta Montes- « quieu, que causant un jour, sur le même sujet, avec mylord Ches- « terfield, il me dit : « Vos parlements pourront bien faire en-

« core des barricades, mais ils ne feront jamais de barrières. »

Toutes ces fonctions, ces devoirs de société et ces plaisirs occupaient Montesquieu sans l'absorber. Il lui restait encore du temps pour l'étude.

IV

MONTESQUIEU A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — SES ACTES ET SES TRAVAUX. — *Esprit des lois.*

Dans une ville riche, tout occupée de commerce et d'industrie, mais où avaient vécu Ausone, saint Paulin, Venet, Montaigne et la Boëtie, quelques personnes de la magistrature et du barreau se réunissaient et s'occupaient ensemble de musique, de littérature et de science. Le membre le plus actif de la société était un avocat, nommé Melon, qui plus tard fut inspecteur des fermes, contrôleur des finances et secrétaire de Law. Ce fut le même qui, après Vauban et Boisguilbert, mais avant les physiocrates, résuma le premier les questions d'économie politique et fit apercevoir les rapports qu'elles ont entre elles, c'est-à-dire montra la nécessité de soustraire à l'empirisme le gouvernement des intérêts matériels. D'ailleurs il était théoricien du système mercantile protecteur. Je crois qu'on n'a pas encore assez remarqué l'influence de ce Michel Chevalier du dix-huitième siècle sur Montesquieu dont il était l'ami.

L'avantage de mettre en commun les faits ou les résultats acquis isolément, et l'utilité de répandre et d'encourager l'instruction et les arts frappa bientôt Melon. Ses relations lui firent obtenir l'autorisation de constituer à Bordeaux une société « pour polir et perfectionner « les talents admirables que la nature donne si libéralement aux « hommes nés sous ce climat. » Les lettres-patentes, qui l'instituaient datées de 1712, furent enregistrées en 1713. Montesquieu disait d'elle au président Barbot, dans une lettre inédite du 3 septembre 1743 : « Je vous assure qu'avec de la bonne volonté et de la bonne con- « duite, on fera quelque chose de cette académie. » C'est après celles de Caen et de Paris, la plus ancienne de France et l'une des plus savantes.

Son premier soin fut de prendre pour protecteur le plus illustre de ses compatriotes, le duc de la Force, et pour secrétaire perpétuel son promoteur, Melon.

A peine constituée, elle s'occupa de donner des exemples et des récompenses. Grâce à elle, on sentit dans la province se développer

la poésie, l'histoire, la philosophie, l'anatomie, l'agriculture, l'astronomie, la météorologie; on vit surtout se multiplier les herbiers, les collection d'insectes, d'oiseaux, de minéraux et les cabinets de physique.

C'était à la fin de 1715, le dix-septième siècle venait de disparaître et le dix-huitième de se lever. Louis XIV avait encouragé les lettres et les arts de l'imagination; selon l'usage, la protection de son successeur fut acquise aux sciences et aux essais de la raison. Le duc d'Orléans était un prince fort intelligent et d'un esprit très-développé, que l'ennui de la vieille cour avait jeté dans les curiosités de l'alchimie, et que la révocation de l'Édit de Nantes avait rendu irréligieux. Aussi, comme les savants de son temps, aspirait-il à deviner les causes plutôt qu'à observer les faits, et son désir de connaître les phénomènes de la nature n'était-il que l'espoir piquant de démentir la Bible.

Bientôt les connaissances pratiques ne tardèrent pas à l'emporter dans l'académie de Bordeaux. C'est alors que Montesquieu demanda à y entrer. Ses titres étaient sa réputation de travailleur et son désir d'embrasser l'histoire naturelle, civile et politique.

Admis le 3 avril 1714, il fut installé le 18 du même mois. Peu de membres furent aussi dévoués, aussi assidus; aucun ne fut plus distingué. Il fonda, en 1716, un prix d'anatomie, accompagné d'une médaille qui porte d'un côté ses armes, avec ces mots : « *C. L. Secondat de Montesquieu, senatus Burdigalensis, præses infulatus a secretis officiarius.* » Plus tard c'est une collection d'objets de physique qu'il donne, et, en 1723, une action de la Compagnie des Indes. Les intérêts de l'académie le préoccupaient sans cesse. Vous le verrez y pensant à Bordeaux, à Paris, à Versailles, en voyage, présentant de nouveaux membres, attirant des érudits étrangers par une place de bibliothécaire, comme l'abbé Venuti, lui cherchant un protecteur, comme le cardinal de Polignac, soutenant ses procès contre tous, forçant enfin ses collègues à s'épargner le plus possible les uns les autres. Une lettre inédite du 17 décembre 1754 nous donne son programme à ce sujet : « ... Dans le fond, les académies « sont instituées comme une alliance entre les gens de lettres et peut-« être comme le temple de la paix. Il n'y en a jamais eu aucune qui « ait permis que, dans ses mémoires, quelque chose pût offenser « quelqu'un de ses membres. En effet, dans ce cas l'académie se « déclarerait elle-même et serait continuellement juge et partie dans « mille procès, et il serait absolument impossible qu'un tel corps pût « subsister. On ne peut pas dire que cela décourage la critique; si un « critique n'a pas ce champ de bataille, il en peut prendre mille « autres, parce que toutes les imprimeries sont ouvertes... »

Ces titres, ces services et ces qualités valurent à Montesquieu d'être nommé plusieurs fois président.

Mais ce qui nous attire le plus est ce qu'il a écrit pour cette société, à des dates diverses. Le malheur est que la moitié a péri par la négligence des uns et par la jalousie des autres. J'en ai trouvé un peu partout.

On peut diviser ce qui reste en plusieurs genres.

Les pièces les moins importantes sont un mémoire *sur le système des idées* (1716), où il prouvait que celui de Malebranche est très-ancien, et un second *sur la différence des génies*, dont je ne connais que le titre (1717).

La politique des Romains dans la religion fut, à mon avis, le seul ouvrage remarquable qu'il présenta. Le fond, inspiré du traité de *la divination* de Cicéron, était faible, les recherches insuffisantes; le panthéisme et le christianisme y étaient confondus d'une manière fâcheuse, et le style contenait trop d'antithèses; mais on y trouvait des aperçus brillants, une curiosité sagace et déjà des considérations générales. Montesquieu lut cette dissertation en deux séances particulières et eut un très-grand succès : l'académie décida qu'il la répéterait dans une séance publique, le 18 juin 1716. L'oubli dans lequel il l'a toujours laissée fait croire qu'il l'avait condamnée ou qu'il ne se doutait pas alors que sa voie fût dans la la philosophie de l'histoire.

Les travaux scientifiques furent ceux qui le captivèrent davantage; j'ai la preuve, dans une lettre inédite ci-dessous, qu'en 1737 son ambition était d'en publier un recueil.

Malgré une vue faible et basse, il faisait des observations à la loupe; il avait disséqué une grenouille et étudié les qualités nutritives de divers végétaux. Son herbier était fort précieux : les agents de la Convention le détruisirent, en 1793, comme suspect.

La médecine, la physique, l'histoire naturelle, tout le sollicitait. C'étaient, à ce propos, des discours, des observations, des réponses aux correspondants et des *résomptions* ou résumés de lectures faites à l'Académie.

Le 17 novembre 1717, la folle *recherche de l'essence des maladies en général* et des fièvres en particulier n'obtint que son blâme; mais la doctrine hasardée des esprits animaux le séduisit.

En 1718, il prouva d'une manière fort sensée à un médecin que les taches des enfants, appelées *envies* ne sont qu'un préjugé. On le voit, en août suivant, discuter très-pertinemment les différentes hypothèses qui s'étaient produites sur l'usage des *glandes rénales :* problème non résolu même aujourd'hui qu'on a des données plus exactes sur ce point de physiologie. Les maladies de l'année à Bor-

deaux ne lui donnèrent l'occasion que de faire des réponses aimables et ingénieuses.

Avec la médecine, il s'occupait aussi de physique. Son discours de 1718, *sur la cause de l'écho*, peut être considéré comme un exposé sommaire et sans doute incomplet des idées de son temps sur ce sujet; il est plus littéraire que scientifique.

Le mémoire sur la *transparence des corps* (1er mai 1720) admet que les corps sont d'autant plus transparents qu'ils opposent le moins de petites surfaces solides aux rayons de la lumière traversée par eux, et suppose qu'ils existe apparemment des animaux pour lesquels les murailles les plus épaisses sont transparentes.

Le rapport *sur la pesanteur des corps* garde l'empreinte plus ou moins défigurée de la philosophie cartésienne avec ses tourbillons et sa matière subtile. Newton était depuis longtemps membre associé de l'Académie des sciences de Paris; ses travaux sur l'attraction devaient donc être connus en France. On se demande si Montesquieu les a ignorés ou s'il ne les admettait pas.

Il résume, en 1720, un mémoire sur le *flux* et le *reflux* de *la mer* et semble approuver une hypothèse fondée sur un système des pressions qui est parfaitement inconnu aujourd'hui. Au reste, cette question ne lui a jamais porté bonheur. On se rappelle qu'il a dit, dans l'*Esprit des lois* (l. 2, ch. VI) : « La mer, qui semble vouloir « couvrir toute la terre, est arrêtée par les herbes et les moindres « graviers qui se trouvent sur le rivage. » Comme si la théorie de la gravitation n'était pas découverte depuis plus d'un quart de siècle !

En 1723, Montesquieu, dans une dissertation sur le *mouvement relatif*, refuta le mouvement absolu : chimère si appréciée alors. *Les observations sur l'histoire naturelle* nous font assister au travail d'un esprit qui cherche à se rendre compte des phénomènes. Il s'abstint de porter un jugement prématuré sur les *huîtres fossiles*.

La fleur de la Vigne était un sujet inconnu pour lui; la manière dont il s'en tira est fort spirituelle.

Tantôt un correspondant obtint de lui des encouragements pour avoir observé un insecte qui avait vécu plusieurs jours sans nourriture. Tantôt un médecin du crû mérite de sa part de gaies félicitations pour avoir trouvé le FRETILLARIA AQUITANIA.

Son *projet d'histoire physique de la terre ancienne et moderne* ne paraît pas avoir eu de suite; on sait seulement qu'en 1719, il pria, dans les journaux, tous les savants d' « adresser des mémoires « à Bordeaux, à M. de Montesquieu, président au parlement de « Guyenne, qui en payera le port. » Le sujet est digne de Humbolt; le génie lui faisait pressentir les rapports de l'histoire naturelle

avec la richesse des nations, les révolutions des empires, les besoins et les jouissances de l'homme en société; mais ses aptitudes, sa vue et l'état des connaissances en faisaient une entreprise vaine.

Tels sont les premiers et nombreux travaux de Montesquieu à l'Académie de Bordeaux. Le style se sert déjà des allusions anciennes pour parler des objets modernes, mais il est trop plein de mythologie, de réflexions recherchées et inconvenantes. Ainsi les deux phrases suivantes sont tirées de ses dissertations scientifiques : « La « vérité semble quelquefois courir au-devant de celui qui la cher- « che; souvent il n'y a point d'intervalle entre le désir, l'espoir et « la jouissance... On dirait que la nature a fait comme ces vierges « qui conservent longtemps ce qu'elles ont de plus précieux et se « laissent ravir en un moment ce même trésor qu'elles ont conservé « avec tant de soin et défendu avec tant de constance. » Je me figure que le galant auteur de la *Pluralité des mondes* a dû bien rougir d'un élève aussi grivois.

J'aime mieux remarquer le sentiment qui domine ces études. Certes on avait dit, avant Montesquieu, les motifs qui doivent nous encourager à cultiver les sciences. Personne n'a montré d'une façon aussi paradoxale et aussi originale qu'une connaissance acquise est souvent la cause indirecte du salut de la société. « Si un Descartes « dit-il, était venu au Mexique ou au Pérou cent ans avant Cortez e « Pizarre, et qu'il eût appris aux Américains que les hommes, com « posés comme ils sont, ne peuvent pas être immortels, que les res- « sorts de leur machine s'usent comme ceux de toutes les machines; « que les effets de la nature ne sont qu'une suite de lois et des « communications du mouvement, Cortez, avec une poignée de « gens, n'aurait jamais détruit l'empire du Mexique ni Pizarre celui « du Pérou. »

Enfin Montesquieu a écrit cette phrase admirable qui a été souvent attribuée à d'autres: « Le commerce, la navigation, l'astronomie, la « géographie, la médecine, la physique, ont reçu mille avantages des « travaux qui nous ont précédés. N'est-ce pas un beau dessein que de « travailler à laisser après nous les hommes plus heureux que nous « ne l'avons été ? »

Il importe de ne pas oublier l'influence qu'eurent sur lui ces premières études. Elles lui apprirent à observer les faits, à les réunir, à les comparer avec d'autres, à les analyser, à les classer, à en tirer des conséquences et à les subordonner à des idées. Mais je ne sais si la faute en est ou à lui-même ou à la méthode scientifique du temps; ses écrits en ce genre montrent un esprit plus ingénieux que logique et très-habile à se tromper lui-même, un goût pour les questions inopportunes ou prématurés, telle que la génération

spontanée, et une propension extrême à faire des conjectures avant de s'assurer de la réalité du fait, admis comme point de départ.

M. Sclopis a fort bien démontré que les principales définitions de l'*Esprit des Lois* ne sont ni d'un jurisconsulte, ni d'un métaphysicien, mais d'un géomètre et d'un naturaliste. Ainsi vous trouverez dans son chef-d'œuvre : « Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait des « rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste ni « d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est-à- « dire qu'avant qu'on eût tracé un cercle, tous les rayons n'étaient « pas égaux. — Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent « de la nature des choses. » On lit enfin dans une lettre à moitié inédite, adressée par lui à Ch. Bonnet, de Genève, en 1754 : « Je « garde la première définition que je donne des lois, où je parle de « la signification la plus étendue qu'elles puissent avoir, parce qu'il « me semble que les lois de l'universalité des êtres ne sont la « conséquence de rien, mais produisent des conséquences sans « nombre. »

... Magnisque agitant sub legibus ævum.

Tels étaient les travaux ostensibles de Montesquieu. Il en préparait d'autres dans le fond de son cabinet.

V

1721. — *Lettres persanes*. — PUBLICATION. — SUCCÈS. — INTERDICTION.

Montesquieu avait trente ans lorsqu'il eut achevé les *Lettres persanes*. Quelques-uns par respect pour le château de la Brède, prétendent qu'il les écrivit dans son domaine de Ramon, commune de Ramonet, près Bordeaux. Un autre assure qu'elles coulèrent de sa plume comme un délassement de ses cours de droit. Les Italiens affirment qu'elles ont été faites en collaboration.

Voici la vraisemblance, sinon la vérité.

La plus ancienne *Lettre persane* est datée du 21 de la lune de Maharran ou 21 janvier 1711, et la plus récente du 1er de la lune de Zeled ou 1er novembre 1720. Aussi j'estime que Montesquieu a conçu l'idée de son livre au sortir du collège, quelques mois avant la mort de son père; et qu'il l'a composé peu à peu, dans les neuf années suivantes, pendant les loisirs que lui laissèrent ses devoirs

d'étudiant, de magistrat, de métayer, de mari, de père et d'académicien, à Bordeaux, où tant de motifs le retenaient.

Cette supposition expliquerait bien le long temps qu'il a consacré à cette ouvrage. J'ai vu le premier jet de la composition qui avait été complétement changé. Montesquieu corrigeait beaucoup, refaisait souvent. Il y a des passages raturés jusqu'à quatre ou cinq fois. Preuves d'un travail très-difficile ou d'un très-grand souci de la perfection.

Des étrangers peu perspicaces ont pu seul avoir l'envie de prêter des collaborateurs à Montesquieu : C'est en vain qu'il a voulu faire parler un langage différent à ses personnages, on n'entend jamais que sa voix.

On a prétendu aussi que Montesquieu avait emprunté l'idée des *Lettres persanes* aux *Amusements sérieux et comiques*, à l'*Espion turc*, au *Spectateur* ou même au *Décaméron*. Je ne sais s'il a pris le cadre de son tableau, mais la peinture lui appartient en propre. Les petits détails que Dufreny recueille, les longues anecdotes que Morana rassemble, les contrastes qu'Addisson trouva et l'intrigue du conte de Boccace, Montesquieu les a imités, comme Molière a fait de Cyrano de Bergerac. Le succès des *Voyages en Perse* et surtout des *Contes arabes*, qui paraissaient dans ce temps-là et qui furent toujours la lecture de prédilection, eurent sur lui plus d'influence sans doute. Mon avis ne s'oppose pas à la remarque de Walter Scott : « La couleur orientale est ce qui a le plus fait défaut à l'auteur des *Lettres persanes.* »

Lorsque son livre fut terminé, Montesquieu n'avait plus, pour les consulter, ni son père ni son oncle. Il alla trouver un de ses anciens maîtres de Juilly, le P. Desmolets, bibliothécaire de l'Oratoire à la maison de Saint-Honoré, à Paris, critique influent qui rédigeait des feuilles littéraires. Le prêtre engagea le magistrat, par égard pour la religion, pour sa haute position et pour sa tranquillité, à ne pas faire paraître son ouvrage ; mais le journaliste ajouta, dans le cas évident où l'auteur ne suivrait pas son conseil : « cela se vendra comme du pain. »

L'influence de son père l'avait pu faire condamner à l'oubli un essai dont il n'était pas content. Cette fois, rien ne put le décider à sacrifier un chef-d'œuvre qu'il sentait appelé au succès. Cependant, comme il était timide par caractère et circonspect par profession, la prudence lui suggéra de publier les *Lettres persanes* sous l'anonyme et à l'étranger.

La révocation de l'édit de Nantes et la révolution d'Angleterre avaient causé une grande émigration en Suisse et en Hollande, où les réfugiés enveloppaient dans une égale haine l'Eglise et la

royauté, et attaquaient leur origine historique et leur personnalité. La Hollande surtout excellait dans cette double lutte; ses libraires se distinguaient dans l'art d'imprimer et de glisser en France les livres d'érudition de Van Dale et le dictionnaire de Bayle, ainsi que les journaux de Basnage et de Leclerc.

L'anonyme a toujours servi à cacher les talents incertains qui s'essayent, les esprits indépendants qui veulent jouir sans responsabilité de la liberté de la presse, les nobles et les fonctionnaires qui croyent déroger en écrivant. On en usait pour piquer la curiosité du public, pour éviter les caprices de la censure et donner au pouvoir la faculté d'interdire un ouvrage sans en poursuivre l'auteur.

Montesquieu a fait paraître tous ses chefs-d'œuvre à l'étranger et tous ses livres sous l'anonyme.

Pour être plus sûr que le secret fût bien gardé et que l'impression fut bien faite, il confia son manuscrit à son secrétaire et l'envoya à Amsterdam. Celui-ci y séjourna jusqu'à la fin de sa mission qu'il couronna en mettant sur la première page du livre un nom de libraire supposé et un lieu d'émission inexact.

On dit que cette manière de publier coûta fort cher à Montesquieu. Une chose étonne d'avantage, c'est que l'homme qui se chargea de ces soins était justement un abbé nommé Duval, qui plus tard obtint un bénéfice en Bretagne. J'espère au moins que ce ne fut pas comme récompense.

Les *Lettres persanes* parurent donc sans nom d'auteur, en deux volumes in-12, chez Marteau, sous la rubrique de Cologne, en 1721. Le titre rouge et noir du premier volume porte un monogramme; celui du deuxième, qui est aussi rouge et noir, est orné de deux enfants se tenant par la main. Le premier volume a des *cartons* pages 11 et 12, 103 et 104, 217 et 218, 223 et 224. Le deuxième volume en a un pages 85 et 86.

Un coup de théâtre venait de se produire en France : à Louis XIV avait succédé Philippe d'Orléans.

Quiconque perd son indépendance chez lui aime d'autant plus à l'affermir au dehors. Le grand roi, en 1685, après avoir épousé Mme de Maintenon, révoqua l'édit de Nantes et déclara la guerre aux peuples de religion réformée.

L'austérité de ses mœurs jeta les courtisans dans l'hypocrisie, ses croisades portèrent les exilés vers les questions théologiques; ses armements accrurent le déficit du trésor et ses défaites lui firent perdre son prestige. A quoi il faut ajouter la famine qui appela l'attention sur les moyens de la combattre. Ces malheurs, en portant à la réflexion, engendrèrent un esprit nouveau qui n'attendait que l'occasion pour se faire jour et s'aiguisa provisoirement.

Tout le monde alla à l'enterrement de Louis XIV rire, boire et chanter. C'était le dix-huitième siècle qui commençait par des critiques; il devait continuer par des théories et finir par des actes. Toujours la même marche : des chansons, des constitutions et des révolutions.

Philippe d'Orléans prit naturellement le contre-pied de tout ce qu'avait fait son prédécesseur. La majesté d'un roi convaincu fut abandonnée pour le laisser-aller d'un régent sceptique. Dubois l'exempta du souci d'entretenir les relations avec les puissances étrangères. A l'intérieur, ses autres ministres devaient assumer la responsabilité de leurs actes. Comme tous les incapables, il fit appel à tous les théoriciens, par exemple à Law qui, pour rétablir les finances, fit banqueroute sous prétexte d'inventer le crédit. Toute sa religion était le culte du plaisir qu'il poussait jusqu'à vivre avec sa fille; aussi, dit Michelet, l'inceste, mis à la mode par lui, fut-il pratiqué par M. de Wurtemberg et les enfants du prince de Montbelliard, célébré par Voltaire dans *Œdipe* et glorifié bientôt par Montesquieu dans *Aphéridon* et *Astarté*, des *Lettres Persanes*.

Les autres se suffisaient avec l'adultère et le concubinage. L'athéisme, cette dévotion de ceux qui ont intérêt à rejeter la véritable, fut l'assaisonnement de toutes les conversations et de tous les écrits.

Alors aux œuvres du grand art qui s'adresse à l'âme succédaient les mignardises qui flattent l'esprit et les sens. Coypel énervait l'histoire, Wateau enjolivait le paysage et les Coustou ne respectaient plus le marbre. Ce n'étaient que scènes allégoriques, froides, recherchées, libertines, que les architectes utilisaient à décorer de petits appartements, juste assez grands pour servir de cabinets particuliers.

Les écrivains s'apprêtaient à entrer en lice. On publiait sur la Fronde des mémoires « qui agitaient les faibles et augmentaient l'inquiétude des inquiets. »

Le plus à la mode, en littérature, était l'Orient vers lequel l'érudition, empêchée de s'occuper des origines nationales, s'était tournée. Des voyageurs venaient de révéler ce pays mystérieux. Des romanciers avaient eu du succès en lui empruntant des couleurs et des contrastes; enfin un ambassadeur turc était à Paris.

Deux points surtout occupaient les esprits.

On ne croit pas assez que les commencements du dix-huitième siècle attribuaient de l'importance aux difficultés théologiques et ne considéraient comme puérils les problèmes qui intéressent la vie chrétienne. La bulle *Unigenitus* passionnait alors les fidèles : la

France se divisait en *acceptants* et en *refusants*. Les uns se prévalaient de Rome, les autres de la Sorbonne et du Parlement. Tous se consumaient en négociations, en appels et en réappels, en mandements, en volumes et en lettres : mauvais spectacle pour les laïques, pour le clergé et pour les indifférents.

Le second événement était le *système*. Law, pour payer les dettes de l'Etat, avait été autorisé à créer des billets hypothéqués sur les impôts du royaume. Les avantages de cette invention furent vite saisis et exagérés. Law en profita pour dépasser son droit d'émission, mais les actionnaires, en demandant à être remboursés, lui firent faire banqueroute. Des princes furent ruinés et des valets devinrent millionnaires. Il résultat de ce changement soudain un goût du luxe, un amour du plaisir, une dépravation et une démoralisation, « pire qu'à Sodome et Gomorrhe, » comme disait la mère du Régent.

Jamais, à tous ces titres, la France n'avait été dans une pareille confusion. S'il est vrai qu'il faille des romans aux cœurs corrompus et aux esprits légers, surtout si le succès appartient aux livres dont les auteurs s'inspirent des circonstances et prennent le public pour complice, comme les *Provinciales* en 1656, et le *Génie du christianisme* en 1801, aucun ouvrage ni répondit mieux au temps que les *Lettres Persanes*.

Les *Lettres Persanes* sont la correspondance de deux persans de qualité, l'un sérieux et l'autre gai, qui voyagent en Europe, adressant des observations à leurs amis restés et recevant par leurs eunuques des nouvelles de leur sérail d'Asie. Ils ont à peine achevé de connaître notre pays, nos caractères, nos mœurs et nos institutions, que leur absence diminue l'amour de leurs femmes et nécessite leur retour.

Pas un livre n'avait réuni autant de séductions. Celui-là avait une intrigue pour entraîner l'imagination du lecteur, des ornements érotiques et des quipropos irréligieux pour éveiller nos mauvais instincts, et des divisions très-multipliées pour plaire à la paresse.

L'auteur, grâce à la forme épistolaire, qui comporte tous les tons, aborda sans respect tous les sujets, même (pour comble de nouveauté) les plus graves, et les fit succéder les uns aux autres avec un talent consommé qui délasse l'attention et un air superficiel qui les met à la portée de tout le monde.

Ce sont le pape « magicien qui veut faire croire que trois ne font « qu'un » et le roi, « autre magicien, qui guérit tous les maux en les « touchant » ; la noblesse et la magistrature, la galanterie française et le sensualisne oriental, les mœurs des eunuques et celles des moines, les problèmes de philosophie et de morale, la bulle *Unige-*

nitus et le *système* de Law, les questions de politique et de littérature, l'apologie et la critique du suicide, les sciences accusées avec force et défendues avec faiblesse, la supériorité des mariages incestueux; un peuple las du vice qui le ruine et de la vertu qui fait son bonheur, chargeant un roi de le gouverner; les objets de la conscience ou de la vénération sociale ridiculisés; la notion de la justice établie au-dessus de l'idée de Dieu; le christianisme immolé à la Réforme, enfin la puissance paternelle et l'amour de l'humanité réclamés. Toutes ces questions et tous ces tableaux ainsi réunis, Montesquieu en approche la lumière, la chaleur et le feu. Alors éclatent des épigrammes sifflantes, des portraits pittoresques, des aperçus saisissants, des réflexions frivoles, des pensées profondes, des apologues admirables et des sophismes odieux, tantôt fumants d'habiles réticences et d'oppositions insolentes, plus souvent embrasés d'une ironie hautaine et d'une expression nette et vigoureuse; ici d'une éloquence acérée et rapide, là d'une image qui éclaire l'idée, surtout satirique, elliptique, antithétique, vivant, brillant, étincelant, éblouissant, crépitant : un incendie sur un vaisseau cuirassé et armé en guerre.

Le succès du livre fut immense.

En 1721, il en parut au moins quatre éditions, dont une se dit *Revue, corrigée, diminuée et augmentée par l'auteur*, sans compter quatre contrefaçons. Les libraires mettaient tout en œuvre pour en avoir des imitations ou des suites; ils allaient, raconte Montesquieu lui-même, tirer par la manche tous ceux qu'ils rencontraient : « Mon« sieur, disaient-ils, faites-moi des *Lettres Persanes*. »

Le public ne les prit que pour un ouvrage d'agrément, un chapitre des *Mille et une nuits* habillé à la mode par un philosophe libertin. Car il ne faut pas oublier le caractère particulier aux premières années du dix-huitième siècle. On était sérieux comme un enfant élevé par un père rigide, mais on était charmé de voir traiter légèrement les choses graves et badiner au tour. L'opinion se sentait un faible pour le talent et pour l'esprit, dès qu'ils étaient relevés de scepticisme et de gravelure.

Tel peuple, tel gouvernement. Les critiques contre Louis XIV flattaient le Régent, qui faisait un peu ce que Montesquieu écrivait. Défendre les *Lettres Persanes* lui aurait donné l'air d'être susceptible ou de mettre une limite au plaisir. En outre, le livre était habile : comment reprocher à des Asiatiques de rire des usages européens? comment ne pas pardonner les allusions aux fautes du cabinet de Versailles transportés dans le conseil d'Ispahan, dans ce lointain favorable à la vérité et surtout à ceux qui la disent?

Le clergé remarqua bien que Montesquieu faisait le monde éternel,

niait la prescience de Dieu à l'égard des volontés libres, mettait des impiétés sur le compte des livres saints et commettait des blasphèmes sous le masque d'un mahométan. Que voulez-vous? les théologiens pensaient à la bulle *Unigenitus*.

Les hommes de lettres furent plus sévères. Marivaux, le futur auteur comique, alors journaliste, d'ailleurs fils de magistrat, dans la huitième feuille de son *Spectateur français*, écrivit à propos des *Lettres persanes :* « ... Dans tout cela, je ne vois qu'un homme de « beaucoup d'esprit qui badine, mais qui ne songe pas assez qu'en « se jouant il engage un peu trop la gravité respectable de ces « matières (la religion, les mœurs et le gouvernement). Il faut là-« dessus ménager l'esprit de l'homme, qui tient faiblement à ses « devoirs et ne les croit presque plus nécessaires dès qu'on les lui « présente d'une façon peu sérieuse... »

Le jugement de Montesquieu sur son œuvre est bon à connaître. Lorsqu'on lui en parlait vers la fin de sa vie, il convenait à peine l'avoir fait et prétendait qu'il n'en avait pas un seul exemplaire chez lui. Enfin voici qui est plus décisif; un jour, sa fille ayant ouvert les *Lettres persanes*, Montesquieu lui dit : « Laissez cela, « mon enfant; c'est un livre de ma jeunesse qui n'est pas fait pour « la vôtre. »

Cependant, tout à coup, après un an d'un succès extraordinaire, les *Lettres Persanes* cessèrent de paraître, et il devait se passer huit années sans qu'on en vît une nouvelle édition, du moins aucun catalogue n'en mentionne de 1722 à 1728 : lacune fort importante pour les bibliophiles et pour les lettrés.

On admettrait que Montesquieu renonçât à les réimprimer par déférence pour la magistrature dont il était revêtu, quoi qu'il ne les eût pas signées, et que personne ne trouvât alors mauvais que le président Hénault et le conseiller Cideville fissent des couplets qu'ils chantaient eux-mêmes au dessert. Peut-être littérairement ou moralement regrettait-il de les avoir écrites; car il disait : « A quoi bon « faire des livres pour cette petite terre qui n'est guère qu'un point. » Il ajoutait même : « J'ai la maladie de faire des livres et d'en être « honteux quand je les ai faits. »

Mais le public, qui n'est tenu que par son plaisir, pourquoi aurait-il cessé de demander un ouvrage dont il avait acheté huit éditions en moins d'un an?

Bien plus : les libraires ne s'occupent que de leurs intérêts. Pourquoi sur leurs catalogues ajoutaient-ils au titre des *Lettres persanes*, « dans le goût de l'*Espion dans les cours* », livre d'un pensionnaire de Louis XIV. Comment n'en donnaient-ils plus de réimpression ni de contrefaçon?

Reportons-nous au temps et, s'il le faut, rappelons-nous le mot de Lamennais : « On est roi, comme on est prêtre, non pour soi « mais pour le peuple qu'on est appelé à conduire, à sauver. » Je m'imagine que Dubois, nommé cardinal le 16 juillet 1721 et surtout premier ministre le 21 août 1722, dut à sa double dignité d'interdire un ouvrage qui, en somme, insultait la monarchie et la religion; et ses successeurs ne révoquèrent pas son ordre. En outre on a trouvé, dans les *Pensées* de Montesquieu, ce souvenir : « Lorsque « par le succès des *Lettres persanes* j'eus peut-être prouvé que « j'avais de l'esprit, et que j'eus obtenu quelque estime de la part « du public, celle des gens en place se refroidit; j'essuyai mille « dégoûts. »

Il vint s'en consoler à Paris.

VI

MONTESQUIEU A L'HOTEL SOUBISE : LE P. TOURNEMINE ; AU CLUB DE L'ENTRESOL : *le Dialogue de Sylla et Eucrate ;* CHEZ M[lle] DE CLERMONT : *le Temple de Gnide.* — IL EST NOMMÉ ET NON REÇU A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Le premier soin de Montesquieu fut de rechercher les sociétés savantes, afin de se lier avec des hommes instruits parlant de sujets élevés. Il avait plusieurs titres pour être admis parmi eux : il était membre de l'académie de Bordeaux et il venait de publier les « *Lettres persanes.* »

L'abbé Oliva, bibliothécaire du cardinal de Rohan, réunissait, une fois par semaine, à l'hôtel de Soubise, des gens de lettres. Montesquieu fréquenta d'abord cette société, mais trouvant que le père Tournemine y voulait dominer, il s'abstint d'y revenir et n'en cacha pas la raison. Dès lors le directeur du *Journal de Trévoux* commença à lui faire des tracasseries, peut-être à mal parler des *Lettres persanes.* Aussi Montesquieu dit-il à tout le monde : « N'é« coutez ni le père Tournemine ni moi parlant l'un de l'autre, nous « avons cessé d'être amis. » Cette rupture devait avoir des conséquences.

A défaut de ce cercle, on l'introduisit dans un autre qui paraissait lui convenir mieux.

La pensée de fonder une académie des sciences morales et politiques n'a pas été trouvée par la Convention ; car il y a toujours eu des tentatives avant le succès. L'abbé Alary, membre de l'Académie française et précepteur des enfants de France, rassemblait une ving-

taine de diplomates, de magistrats et de lettrés, chaque samedi (c'est-à-dire le jour actuel des séances de l'académie des sciences morales et politiques), place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault, à l'entre-sol. On trouvait dans ce salon, en hiver, de bons siéges, un feu doux et du thé ; en été, des fenêtres ouvertes sur un joli jardin et des liqueurs rafraîchissantes ; en tout temps les gazettes de France, de Hollande et d'Angleterre. Les séances duraient trois heures ; dans la première on recueillait les nouvelles politiques du moment, dans la seconde on raisonnait sur les événements, et dans la dernière on lisait des mémoires sur le droit public, l'histoire ou l'économie sociale.

Cette société, qui ressemblait autant à un café qu'à une réunion publique, s'appelait, à cause de l'étage qu'elle occupait et de son origine britannique « le club de l'entre-sol. »

En vérité, au commencement du dix-huitième siècle, l'influence de l'Angleterre sur la France et sur Montesquieu se révèle sous tant de formes qu'à mon avis ce cercle eut non-seulement pour parrain mais pour créateur un exilé anglais. Mylord Bolingbroke avait apporté chez nous la théorie des idées indépendantes, qu'il avait puisée dans le cataclysme politique et religieux de 1688 ; car les révolutions sont les écoles de l'histoire. Il était célèbre par l'influence qu'il avait exercée à la tribune de son pays, et était capable de rendre les Français envieux d'un gouvernement où l'on pouvait s'élever par la parole et par les écrits.

Après lui, les membres principaux étaient l'abbé de Saint-Pierre, qui a laissé aux hommes pratiques un arsenal de projets utiles ; d'Argenson, dit le secrétaire d'Etat de la République de Platon, à cause des utopies généreuses qu'il a répandues dans ses ouvrages ; Ramsai, disciple de Fénelon ou de Télémaque, Plelo, depuis ambassadeur, qui y lut une dissertation « sur les diverses formes de gouvernement » et d'autres esprits aussi distingués que théoriques.

Montesquieu fut admis dans cette société qui, pour son entrée, lui demanda un morceau.

Fontenelle, Fénelon et le président Hénault avaient mis à la mode les dialogues, renouvelés des Grecs, qui peignent et développent les caractères. Montesquieu apporta donc celui de *Sylla et d'Eucrate*, qu'il avait, si je ne me trompe, déjà essayé sur ses collègues de l'académie de Bordeaux.

Chacun connaît le sujet. Le lendemain de son abdication, Sylla éprouve le besoin d'en expliquer la cause et de justifier sa vie auprès d'un philosophe. Car tout criminel est doublé d'un sophiste, qui l'a démoralisé et qui voudrait démoraliser les autres.

Jamais dictateur en retraite n'a fait un éloge plus insolent de la

conduite de ces ambitieux qui se prétendent esclaves tant qu'ils ne sont pas tyrans; aucun n'a expliqué plus effrontément l'art de s'emparer du pouvoir par l'audace sanguinaire; nul enfin n'a vanté avec plus de cynisme ces hommes violents qui aiment à remuer le monde et ne savent pas le gouverner. La rhétorique s'est rarement montrée aussi subtile et aussi étonnante, et armée de pensées aussi fortes, exprimées avec autant de grandeur. Car Sylla représente la puissance du génie et la domination sur les hommes.

En présence d'un pareil pénitent, le confesseur d'abord fait quelques objections flatteuses, au milieu desquelles on sent des regrets pour cette vieille république romaine, qui ne devait plus durer trois jours. Cependant son rôle de moraliste l'oblige à lui dire : « En « prenant la dictature, vous avez donné l'exemple du crime que « vous avez puni. Voilà l'exemple qui sera suivi, et non pas celui « d'une modération qu'on ne fera qu'admirer. »

L'épilogue et très-dramatique. Sylla, inaccessible au remords et confiant dans sa cruauté, se rappelle tout-à-coup qu'il a épargné César; mais il se rassure en jurant de le faire tuer au besoin : suprême fanfaronnade d'un tigre mourant.

La scène est splendide, d'une conception heureuse, remplie d'imagination, de politique et d'éloquence. La langue en est mâle et le souffle grandiose. Tous les littérateurs sont unanimes.

Il me paraît utile de connaître le jugement des gens d'action. Napoléon disait à M. de Narbonne : « Maintenant allons au fait... de quelles lumières, de quelles idées justes cela peut-il remplir de jeunes esprits de notre temps et de mon règne?... quelle est la morale de ce parlage magnifique? Aucune. Rien de cette pompeuse analyse de Sylla n'est vrai; et la faire admirer, c'est fausser de jeunes esprits. »

On ignore le succès qu'obtint, au club de l'*Entre-sol*, cette œuvre factice.

Montesquieu aimait les sociétés de savants; il recherchait peut-être encore plus celles où ne se trouvaient pas seulement des hommes : « Il est heureux, dit-il, de vivre dans ces climats qui permettent « qu'on se communique, où le sexe qui a le plus d'agréments « semble parer la société, et où les femmes, se réservant au plaisir « d'un seul, servent encore à l'amusement de tous. » C'est bien le dix-huitième siècle, ce siècle de contrastes, plein de systèmes et d'anecdotes, de l'esprit de Voltaire et de l'éloquence de Rousseau, qui prêcha l'humanité et qui finit par la Terreur.

Philippe d'Orléans était mort en 1723. Le duc de Bourbon, qui lui succéda, était seul capable de le faire regretter. C'était un homme dans la force de l'âge, partagé entre l'amour du pouvoir, la

dévotion et les plaisirs. Son ministère rétablit l'impôt de joyeux avénement et leva une contribution de cinquante pour cent sur le revenu. Quant à la religion, il renouvela contre les jansénistes et contre les protestants les édits les plus rigoureux de Louis XIV. Mais le reste l'occupait davantage : son château de Chantilly, des salons aux écuries, des jardins à la forêt, fut aménagé avec une magnificence réglée sur la mythologie. Ce n'étaient qu'emblèmes, qu'allégories, que symboles, qu'incarnations d'idées abstraites ou métaphysiques. Les décors représentaient, sous les traits de sa famille et de ses commensaux, le triomphe d'Amphion, l'étude, Diane, les saisons, Hébé, Bacchus, des faunes et des chasseresses. Dans ces galeries, le duc de Bourbon, moitié dévot et moitié libertin, réunissait une société de femmes, de savants, d'artistes et de courtisans, à laquelle il faisait pratiquer la religion et inventer des tableaux vivants.

L'esprit, la physique, la théologie, la volupté, les lettres et les arts y étaient célébrés alternativement, quoiqu'il y eût plus de fêtes que de gaîté.

La marquise de Prie régnait dans les affaires, mais la surintendante des plaisirs était une de ses sœurs. Mme de Genlis en a fait, après coup, l'héroïne d'un roman pudique et sentimental, tandis que Voltaire lui a, de son vivant, dédié une de ses rares pièces où il ait employé des mots crus.

Marie-Anne de Bourbon, princesse du sang, née en 1697, descendait au deuxième degré du grand Condé et d'une fille légitime de Mme de Montespan. Sa mère Louise-Françoise de Bourbon, dite Mme de Nantes, mangait beaucoup, buvait trop, et tournait volontiers des couplets tels que Louis XIV l'avait appelée « la muse Rabelaisienne du temps. » Elle avait les mêmes goûts, auxquels elle ajouta le talent de divertir le roi à souper. Les chansonniers, pour ses audaces, la nommaient « Écoute s'il pleut, » et les courtisans, par déférence, « Son Altesse sérénissime Mlle de Clermont. »

A cette époque, elle était dans l'éclat de ses vingt-sept ans, en pleine possession de sa beauté, de son esprit et de son expérience. C'est alors que Natier l'a peinte sous un ciel chaud, dans un frais paysage, couronné de bois. Elle est vêtue à la grecque avec les traits d'une jolie naïade, assise sur un tertre de roseaux, un bras accoudé contre une urne penchante, et la main ouverte comme pour inviter à venir près d'elle ; deux attributs l'accompagnent, la jeunesse, qui lui verse le nectar, et l'amour, qui gouverne le cours de ses eaux : c'est l'allégorie de la volupté provocante.

Montesquieu fréquentait Chantilly. La politesse l'obligeait, paraît-il, à dire au duc qu'il faisait maigre, et à composer des madri-

gaux en vers pour Mme de Prie. Cependant il préférait la conversation de Mlle de Clermont. Celle-ci vivait alors en intrigue réglée avec le comte de Melun qui, selon l'expression de Voltaire, avait « peu d'agrément, mais beaucoup de vertu. » Mlle de Clermont semble avoir fait la galante avec Montesquieu.

L'amour est le même dans tous les temps, mais les moyens de plaire changent avec les époques. La mode en ce genre venait alors de la petite cour de Sceaux, avec ses fêtes galantes, pastorales et mythologiques, inspirées par Fontenelle, Saint-Aulaire et Lamotte. Chose remarquable : les littératures en décadence se plaisent aux idylles, comme les palais blasés recherchent les fruits verts. Le livre qui avait eu le plus de succès, dans la haute société, était *Daphnis et Chloé*, illustré par le Régent.

Montesquieu fit donc le *Temple de Gnide* pour Mlle de Clermont et le lut à sa société.

« La prétention de l'auteur, dit la préface, était de prouver que « nous sommes heureux par les sentiments du cœur et non par les « plaisirs des sens. » Son ouvrage était la peinture de l'amour des champs opposé à celui des villes. Aristée et sa bergère, Antiloque et son amante, après être partis du temple de Vénus, avoir traversé l'antre de la Jalousie et s'être calmés à l'autel de Bacchus, arrivent à des buts différents. Chez le premier couple, le penchant ingénu de la nature l'emporte ; le roman des autres finit par le triomphe de la vertu et le désespoir de la passion.

Tout porte à croire que Mlle de Clermont fut sensible à cette galanterie. Rien ne prouve mieux que les femmes sont aisément touchées par les ouvrages qu'elles inspirent ; car la seule chose remarquable du *Temple de Gnide* est la peinture des courtisans du prince de Condé sous le nom de Sybarites.

Le lecteur préférera lire quelques extraits de lettres inédites de Montesquieu, qui sont vraisemblablement adressées à Mlle de Clermont. Elles ont été trouvées, après sa mort, dans les tiroirs où il les avait conservées pendant vingt ans, comme un trophée de jeunesse, et déchiffrées par moi sous les ratures qui attestent le travail d'un amant non moins épris que coquet.

« Je ne sais si je vous aurai assez dit, hier, combien je vous aime, combien je me donne et combien je me sens à vous, toutes les fois que je vous vois...

« J'approuve infiniment ce que vous me mandâtes, hier, que vous ne vouliez pas de confidente. On n'en a que les inconvénients, on n'en aime que moins. Nous n'en aurions besoin que pour nous raccommoder et nous ne nous brouillerons jamais.

« Je suivrai vos ordres de point en point...

« Vous m'occupez entièrement. Vous faites le tourment de mon esprit, comme vous faites les délices de mon cœur.

« Je suis dans le dernier désespoir depuis que je vous ai quittée.

« J'ai craint et je crains encore que la personne que vous savez n'aye deviné; et je me reproche toute la peine que cela peut vous faire...

« Je ne daigne pas vous offrir les moments qui jusqu'à samedi ne sont rien, puisque je ne les passerai pas avec vous. »

Une intrigue entre une princesse galante et un magistrat en fonction ne pouvait être éternelle. Cette relation que la présence du comte de Melun rendait piquante, s'éteignit sans doute le 31 juillet 1724, à sa mort, par une de ces inconséquences qui datent du fruit défendu.

Le *Temple de Gnide* courut, je crois, quelque temps en manuscrit. Bientôt un périodique qui s'imprimait en Hollande l'inséra dans le second semestre de l'année 1724 avec cette note : « Cette « pièce a trop bien été reçue du public pour refuser de la mettre au « rang des pièces fugitives qui méritent d'être conservées. On as- « sure qu'elle est de la façon de celui qui nous donna, il y a trois « ans, les *Lettres persanes.* »

Montesquieu le publia en volume, à Paris, sous le pseudonyme d'un évêque grec, à la fin de mars 1725, pendant la semaine sainte et avec approbation.

« Tout le monde, dit un contemporain, fut scandalisé de l'époque où il paraissait et du privilége du roi. La haute société n'y trouva que des allusions couvrant des ordures sous des allégories.

En voyant des pensées au lieu de sentiments et plus d'observation que d'imagination, le tout présenté dans un style précieux et d'une fausse naïveté, le public, par la voix de Mme du Deffant qui avait plusieurs raisons de ne pas goûter un tel ouvrage, si peu en rapport avec son art d'aimer et son art d'écrire, l'appela de suite : « l'*Apocalypse de la galanterie.* »

On en fit une parodie intitulée : *le Temple de Gnide, le Muet babillard et la Sympathie forcée.*

Du reste, l'opinion hésitait à le donner à Fontenelle, à Hénault ou à son véritable auteur. Montesquieu a désavoué le livre à son ami Bel pendant longtemps et n'en avait pas même encore confié le secret au fidèle Guasco en 1742. Le mot le plus compromettant qu'il ait dit à ce sujet est dans une lettre de 1738, à Moncrif : « Je suis, « à l'égard des ouvrages qu'on m'attribue comme la Fontaine-Martel, « pour les ridicules; on me les donne, mais je ne les prends pas. »

Cependant des indiscrets révélèrent son nom et comparèrent son livre avec Télémaque, auquel il ressemble comme le Poussin à Wateau, ou l'*Illiade* à la *Henriade* qui paraissait alors.

Un abbé, qui malheureusement s'y connaissait, nous assure que ce Décaméron du dix-huitième siècle, « valut à Montesquieu beau-« coup de bonnes fortunes, à condition qu'il les cacherait. »

Il y a mieux. Aidé de ses amies, ses amis le firent nommer de l'Académie française cette année même. Il prépara son discours de réception. Fontenelle devait lui répondre comme directeur et lui remit la harangue qu'il se proposait de lire à cette occasion. Je donnerais presque la tirade de Voltaire sur l'abbé Trublet, de qui nous savons ces détails, pour trouver le chef-d'œuvre de sagacité et de finesse que ce devait être ; car il est perdu et n'a pas été prononcé. En effet quelques envieux invoquèrent le statut qui défendait de recevoir des membres non résidants à Paris ; et l'élection de Montesquieu fut invalidée.

Cette déconvenue le piqua au vif : le désir de prendre sa revanche devint chez lui une affaire d'amour-propre.

Louis Vian.

La suite prochainement.

ANTON MALISSOF

I

Anton Pétrovitch Malissof avait quarante ans, mais il n'en paraissait pas plus de trente-cinq. Ce n'est pas qu'il eût la tournure jeune, cependant : son visage sérieux et correct, ses tempes un peu dégarnies, sa façon sévère de porter le costume civil n'étaient pas d'un jeune homme; bien qu'il eût demandé un congé illimité au grand regret de son ambassadeur, dont il faisait toute la besogne, ce n'était pas non plus une fantaisie de jeune homme qui lui avait fait quitter le beau climat du Midi pour son domaine de Russie. Il était fatigué et sentait un besoin irrésistible de se reposer.

Se reposer de quoi? N'est-il pas convenu que les secrétaires d'ambassade n'ont jamais eu rien à faire? Cependant la fatigue de Malissof était réelle, si réelle, qu'un savant docteur étranger lui avait conseillé l'air natal.

Malissof était arrivé la veille au soir dans son beau domaine de Malissova, et sitôt descendu de voiture, il s'était couché. Le soleil du lendemain le réveilla de bonne heure à travers les stores de calicot jauni.

Par une des originalités de son caractère, il n'avait voulu faire préparer pour son arrivée rien de plus confortable que le vieux mobilier vermoulu, témoin de son enfance. Mais vingt-deux ans ne passent pas plus légèrement sur les choses que sur les hommes, à moins que ces choses ne soient des obélisques ou des cathédrales.

Malissof se leva donc, s'assit sur le bord de son lit, et promena autour de lui un regard interrogateur.

Par son ordre, on lui avait fait son lit dans l'ancienne chambre d'enfant, devenue ensuite sa chambre de jeune homme. Le papier jaune serin datait de sa naissance; le vieux dessin proclamait hautement la date de 1825, époque où la laideur triomphait sur toute la ligne des papiers peints. La table de noyer portait les nombreuses

entailles par lesquelles l'écolier distrait gravait sa leçon dans le bois au lieu de la graver dans son esprit rêveur. Les chaises étaient hideuses ; ces chaises de la Restauration qui imitaient l'Empire n'ont d'épithète convenable dans aucune langue.

Tout sentait le moisi, le renfermé, le lieu non-habité pendant une longue suite d'années. Malissof huma avec un visible plaisir cet air particulier des vieilles demeures ; puis il fit un rudiment de toilette, et ouvrit la fenêtre toute grande.

Une grosse branche de tilleul profita de la permission pour entrer dans la chambre avec ses houppes de fleurs encore en boutons. Dehors aussi tout était changé : autrefois, les tilleuls soigneusement taillés ne se permettaient pas de telles incartades ; le gazon était maintenant plein de fleurs sauvages que le vieux jardinier n'aurait pas tolérées.

— Ce n'est pas du gazon ! aurait-il dit. C'est du foin !

Mais le vieux jardinier dormait depuis dix ans sous une autre brassée de foin qu'on ne coupait jamais.

Les buissons étaient devenus énormes. Un rosier blanc, qui avait de tout temps joui du privilége d'attirer les cantharides, mesurait huit pieds de circonférence, et trônait à l'extrémité des communs, semblable à une corbeille de noces parsemée d'émeraudes vivantes. Les peupliers avaient grandi. La rivière qui faisait un coude au bout n'apparaissait plus que par intervalles au travers d'une muraille de lilas...

Tout était changé, et pourtant Malissof, en s'accoudant sur la fenêtre, éprouva une étrange impression familière, une sorte d'arrière-goût du passé.

Il s'abandonna quelque temps au plaisir mélancolique de songer à ce passé ; puis, sa mélancolie devenant trop douloureuse, il s'arracha à sa contemplation, termina sa toilette et se rendit dans la salle à manger.

Là aussi il retrouva les impressions de son enfance plutôt que celles de sa jeunesse : la vieille horloge dont le tic-tac retentissant couvrait parfois la faible voix de sa mère quand elle le réprimandait doucement pour quelque escapade, le vieux fauteuil de cuir où elle avait sommeillé tant de fois après le repas, tous ces chers objets lui rappelaient ses premières années, mais non celles qui avaient suivi.

— Où donc est ma jeunesse ? se demanda tristement Anton Pétrovitch : l'ai-je laissée tout entière dans les capitales et ne dois-je rien en retrouver dans mon vieux logis ?

Il parcourut ainsi les pièces de la maison paternelle ; puis, arrivé à l'extrémité, il s'arrêta devant une porte fermée à clé. La clé était

dans sa main; il la regarda à deux reprises voulut la mettre dans la serrure; mais son bras retomba et il fit un renoncement.

— Plus tard, se dit-il, quand j'aurai l'esprit plus calme.

Et il s'en fut inspecter son domaine.

II

La journée passa vite : tant de greniers, de granges, d'étables et d'écuries ne pouvaient manquer de charmer les heures oisives d'un propriétaire aussi peu blasé.

Le soir était venu lorsqu'il se trouva seul. Après le dîner, il s'assit sur le perron afin de respirer la fraîcheur.

Le ciel pâle, rayé de bandes orangées, avec la douce sérénité, la calme grandeur qu'on ne sent bien qu'à la campagne : le ciel des villes, si parcimonieusement mesuré à nos regards, ne peut donner une telle impression de solitude et d'immensité.

Anton Pétrovitch rêva quelque temps, fumant un cigare et suivant de l'œil les nuages qui se dissipaient dans l'azur... Tout-à-coup, une pensée lui vint; il rentra et se dirigea vers la porte qu'il n'avait pas voulu ouvrir le matin.

La clé tourna dans la serrure, il poussa la porte et s'arrêta sur le seuil. La vaste pièce, tapissée de gris-clair, n'offrait rien de particulier : c'était une sorte de salon ou de boudoir; une table de marbre blanc au milieu, des fauteuils et un divan le long de la muraille, entre deux fenêtres un petit piano carré, une chaise longue c'était tout.

Malissof alla droit à la chaise longue, et, sans s'occuper de la poussière qui recouvrait le parquet, il s'agenouilla, la tête inclinée sur le meuble fané. Au bout de quelques instants, il se releva, baisa pieusement le dossier, et deux larmes restèrent sur la perse poussiéreuse.

C'était là que sa mère était morte. Là, sa mère avait vécu les longues années de son veuvage austère. Il croyait la voir encore, pâle, allanguie, mais toujours charmante; — la beauté de l'âme n'a ni traits, ni âge, elle est parce qu'elle est, et nul ne saurait dire en quoi elle consiste; — il avait aimé sa mère de l'amour le plus tendre, le plus confiant, le plus intime; il lui disait tout, lui communiquait ses moindres pensées... Un jour, elle s'était endormie pendant qu'il lui parlait, endormie du sommeil éternel.

Après les funérailles, Malissof ferma le petit salon qui contenait l'abrégé de sa vie, — et quitta la maison paternelle. Il devait être vingt ans sans y revenir.

Quand il eut bien savouré la triste douceur de tant de souvenirs, il se leva pour retourner chez lui. Sur le seuil de la porte, il s'arrêta indécis: allait-il refermer ce sanctuaire pour n'y rentrer qu'aux heures de tristesse?

Il réfléchit un moment, puis ouvrit la porte à deux battants.

— Que la lumière et la vie pénètrent partout ici, se dit-il. J'ai trop fermé mon âme et ma maison. S'il en est temps encore, laissons le soleil entrer dans les moindres recoins.

III.

Malissof ne détestait pas la société. On le disait misanthrope, mais c'était une calomnie: par malheur, il préférait la société des gens d'esprit, et c'est là ce qui lui avait valu une assez jolie collection d'ennemis.

Dès son arrivée à la campagne, il fit quelques visites. Le voisinage n'avait pas beaucoup changé: aucune saumure ne conserve aussi bien que la province: on y retrouve les mêmes visages au bout de dix ans, un peu plus laids, un peu plus vieux, — mais les meubles étant restés à la même place, on reprend bientôt ses anciennes habitudes, et avec la moindre bonne volonté on peut s'imaginer que le temps n'a point marché.

Cependant les enfants avaient grandi. Les garçons, devenus des hommes, s'étaient pour la plupart envolés aux quatre vents du ciel; les filles s'étaient mariées, pas toutes; il en était resté quelques-unes, — pas des plus belles, bien entendu, — qui émaillaient le voisinage à peu près comme les vieilles tiges d'anis de l'année dernière émaillent le potager quand repousse le gazon.

Malissof trouvait un certain charme à ce monde campagnard: d'abord, cela changeait ses idées et ses habitudes, — et puis il admirait une certaine simplicité patriarcale dans cette manière de vivre. On n'y était certes pas meilleur que dans le grand monde, mais on y était mauvais avec une désinvolture charmante. L'égoïsme s'y montrait si naïvement, qu'on se bornait à le constater sans avoir le courage de l'incriminer.

Une vieille propriétaire des environs avait le privilége d'attirer fréquemment Malissof. Celle-là avait conservé toutes les vieilles coutumes; elle et son mari auraient cru déroger s'ils avaient franchi à pied les dix toises qui séparaient leur maison de l'église. De mémoire d'homme les Pajarof n'avaient été à la messe autrement qu'en voiture.

La bonne dame mariait ses serviteurs, tenait leurs enfants sur les

fonts de baptême, élevait chez elle une nuée innombrable de brodeuses, voyait grandir dans ses antichambres la collection la plus variée de petits domestiques de toutes tailles, destinés à toutes les menues fonctions, jusqu'au jour où leurs habits devenus trop étroits et leurs culottes devenues trop courtes annonçaient à la maîtresse qu'il était temps de faire des promotions.

Elle se faisait alors amener toute une bande de jeunes vauriens, et distribuait à tort et à travers les emplois vacants : — « toi, tu seras cocher, — toi buffletier, — toi tu tourneras la manivelle de l'orgue de barbarie, — toi, cuisinier, » — le tout sans se préoccuper des aptitudes.

Heureusement, comme elle avait la mémoire assez courte, les vauriens ne se gênaient pas pour permuter sans autorisation.

Quelquefois il arrivait bien que Mme Pajarof se sentait prise de doute.

— Je croyais t'avoir fait cuisinier, disait-elle à un gros gars robuste.

— Excusez, Madame, c'était Ilia, moi je suis Jachka et vous m'avez fait palefrenier ; — avec la permission de Votre Honneur, je m'occupe des chevaux de votre équipage...

— C'est bon, c'est bon, — j'ai si mauvaise mémoire, grommelait la bonne dame, et la question était vidée.

Cette maison toujours grouillante, ou cinquante serviteurs des deux sexes avaient fort à faire pour servir deux personnes, plaisait à Malissof. Les incidents s'y multipliaient sans cesse de la façon la plus imprévue, et les visiteurs y affluaient de tout le canton. On y trouvait toujours table ouverte; dix chambres d'amis ouvraient leur porte aux visiteurs inattendus et bien rarement elles étaient inoccupées.

Vers la fin de juin, Mme Pajarof se mit en tête de faire des mariages; il y avait longtemps qu'elle n'en avait fait, disait-elle; ne fallait-il pas s'assurer qu'elle avait toujours la main heureuse?

Ce fut une grosse affaire; un de ses forestiers ne s'était-il pas bêtement épris d'une paysanne, née sur les terres d'une voisine, et la voisine ne voulait pas perdre le profit que lui rapportaient les aptitudes spéciales de sa vassale. Ne pouvant arriver à satisfaire tout le monde, Mme Pajarof se décida un jour à envoyer chercher Malissof par estafette.

Celui-ci arriva en toute hâte. La bonne dame l'attendait sur le perron; dans son impatience, elle avait entendu le bruit des roues à deux verstes de distance.

— Que désirez-vous, Anna Karpovna? dit le nouveau venu, avant même d'avoir achevé de gravir le perron.

— Vous avez été dans la diplomatie, Anton Pétrovitch, venez à mon secours !

— Avec plaisir ! Cela me dérouillera, répondit Malissof. Qu'y a-t-il ?

— Ma voisine ne veut pas me céder sa paysanne pour mon forestier, dit la vieille dame en se laissant tomber dans un fauteuil. Faut-il qu'elle soit bête !

— Mais non, elle n'est pas bête, ma bonne, interrompit le général Pajarof émergeant d'un grand fauteuil à oreillettes où il passait le plus clair de son temps. Bonjour, Malissof. Dites donc à ma femme que sa voisine n'est pas bête ! La preuve c'est qu'elle veut que le forestier aille vivre sur son bien : elle ne veut pas nous faire cadeau de la paysanne, il faut que ce soit nous qui lui fassions cadeau du forestier !

— Ce n'est pas bête en effet, dit Malissof en riant, mais je ne vois qu'un moyen de trancher la question.

— Lequel ?

— Achetez-lui la belle fiancée !

— Là ! s'écria la vieille dame en se tournant vers son mari : quand je te disais que les diplomates ont toujours des solutions prêtes. C'est juste, Anton Pétrovitch, il n'y a rien de plus juste. Mais si elle ne veut pas la vendre ?

— En s'y prenant bien...

— Oui, oui, mais il ne faut pas que cela me coûte trop cher non plus, ajouta Anna Karpovna d'un ton sérieux qui fit sourire Malissof.

— Auriez-vous le courage, chère voisine, reprit-il, de refuser à ces amants infortunés le peu d'or qui doit les rendre heureux ?

— Vous parlez comme un roman de chevalerie, dit la vieille dame avec un clignement d'yeux très-éloquent, mais vous perdez votre temps. Tâchez de m'en tirer à bon compte.

— Je ferai de mon mieux. Où demeure la propriétaire de la dulcinée ?

— Pas bien loin, à une verste et demie d'ici ; voyez-vous sa maison, avec un toit vert-pomme, derrière le petit bois ?

— Je la vois. Fatal voisinage ! s'écria Malissof, je suis sûr que ce bois est le complice, le *Galeotto* qui les a perdus !

— Justement, mon cher. Eh bien, puisque vous daignez consacrer vos talents au service de l'amour malheureux, remontez en calèche et allez tout de suite chez la méchante fée qui s'oppose à la fin du conte.

— Et si elle me touche de sa baguette ? dit Malissof en s'arrêtant sur le seuil, prêt à partir.

La vieille dame haussa les épaules avec dédain. Le général, du fond de son fauteuil, mugit d'une voix profonde :

— Ne vous laissez pas épouser !

— Elle est donc veuve ? dit Malissof consterné.

— Elle est demoiselle.

— Quel âge ?

— Trente-sept ans et demi.

— Je suis blindé, répondit gaiement le messager. Une question encore, si elle n'est pas trop indiscrète ?

— Voyons ?

— Avec tout le respect que je dois et que je porte à votre jugement incomparable, je me demande, Anna Karpovna, pourquoi...

— Eh bien ?

— Pourquoi vous n'y allez pas vous-même ?

A cette question, le général pouffa de rire ; sa fidèle moitié, prête à en faire autant, se retint pour lancer cette phrase :

— Nous nous sommes dit des choses désagréables.

Pajarof riait plus fort que jamais ; Anna Karpovna ne se contenait plus ; Malissof pensa que la discussion avait dû être drôle ; s'inclinant avec gravité, il disparut.

IV

Un quart d'heure après il s'arrêtait devant le perron antique d'une maison de bois à l'ancienne mode. Un petit domestique s'avança sur le perron ; Malissof se fit annoncer et entra dans un salon aussi peu moderne que l'architecture de ce logis.

Mlle Pélagie Siméonof était une grande blonde couverte de taches de rousseur. Sa femme de chambre l'avait consolée de ce désagrément par l'assurance réitérée que les plus beaux teints seuls y sont exposés ; c'est pour ainsi dire un brevet de finesse de peau. Avec le temps, Pélagie avait fini par le croire et même par le répéter — à l'extrême joie des mauvaises langues du district.

Sur un canapé bloqué, d'après la bonne vieille coutume, par une lourde table inamovible, siégeait une dame vêtue de noir, très-simple dans sa mise et dans ses manières. A demi-cachée derrière celle-ci une jeune fille se dérobait modestement ; son visage à demi tourné vers la porte se couvrit de rougeur à l'entrée de ce beau monsieur, puis elle baissa les yeux et ne les leva plus jusqu'au moment du départ.

Malissof, frappé de la grâce de ce jeune visage, faillit oublier de décliner ses noms et qualités ; mais Pélagie, qui ne manquait pas

d'habitude du monde, les attendait d'un air si interrogateur que le diplomate rentra instantanément dans l'esprit de son rôle.

— Anton Pétrovich Malissof, dit-il, votre voisin, mademoiselle, et votre serviteur.

— Enchantée, monsieur, enchantée de vous voir dans nos parages, répondit aussitôt Pélagie; monsieur Malissof, ma voisine, Mme Berlaguine, avec sa fille Eugénie.

La présentation ainsi faite, la conversation s'engagea. Mme Berlaguine était aussi simple que sa toilette : elle parlait juste assez pour ne pas affecter la taciturnité, — assez peu pour laisser son hôtesse dérouler l'interminable chapelet de ses aventures domestiques. Mlle Eugénie ne disait rien du tout.

Au bout de dix minutes, Mme Berlaguine se leva.

— Comment, comment, vous avez l'air de vouloir vous en aller! s'écria Pélagie. Ne dînez-vous pas ici?

— Je regrette de vous dire non : nous sommes attendues chez ma vieille amie, Mme Pajarof. Venez-vous avec nous?

— Nous sommes en froid, répondit Mlle Pélagie d'un air pincé qui contrastait d'une manière amusante avec ses bonne grosses joues, faites pour la belle humeur.

— Ah! fit Mme Berlaguine, se rappelant peut-être que Mlle Siméonof était souvent en froid avec n'importe qui. C'est dommage.

Les dames échangèrent quelques politesses, puis Mlle Pélagie reconduisit ses visiteuses jusque sur le perron. Pendant qu'elles montaient en voiture, Malissof eut le temps d'étudier le salon.

Sur le piano s'étalaient quelques romances sentimentales, et l'inexorable *Prière d'une Vierge* que nul mortel ne peut éviter, fût-il plus beau qu'Apollon et plus courageux qu'Achille. Les *Harmonies* de Lamartine, ouvertes à la page la plus éplorée, indiquaient aussi une disposition élégiaque... Malissof n'en vit pas plus long, car Pélagie rentrait.

— Vous parliez tout à l'heure de Mme Pajarof, lui dit-il...

L'expression souriante de Pélagie disparut de son visage hâlé et fit place à celle de la dignité offensée.

— Mme Pajarof a été peu aimable envers moi, fit-elle de cet air pincé qui lui seyait si drôlement.

— Je viens ici, reprit le diplomate, comme la colombe de l'arche, porteur de propositions de paix.

Une aimable rougeur se répandit sur la figure jaunie de la demoiselle.

— Je n'en aurai que plus de plaisir à vous écouter, Monsieur, dit-elle avec la plus grande urbanité.

— Refuserez-vous de faire le bonheur d'un couple bien épris?..

fit Malissof prenant, comme on dit, le taureau par les cornes.

— Ce n'est pas moi qui refuse! s'écria Pélagie. C'est Anna Kapovna qui ne veut pas entendre raison. A quel propos irais-je lui faire cadeau de Dounia? C'est une très-bonne vachère et de plus elle brode les essuie-mains en perfection. Je ne vois pas pourquoi j'offrirais un pareil présent à Mme Pajarof, qui n'a jamais cherché à me faire plaisir, qui m'a dit l'autre jour des choses si désagréables, que...!

— C'est ce que je suis venu vous prier d'oublier, dit Malissof avec douceur.

— Eh bien! reprit Pélagie, profitant de cet avantage, qu'elle me donne son forestier!

— Mais son forestier vaut de l'argent! dit le diplomate.

— Est-ce que par hasard ma vachère ne vaut rien? riposta l'irascible demoiselle. En vérité, Monsieur, je m'étonne que vous soyez venu me tenir ce langage.

Ici, Malissof s'aperçut que tous les torts en cette affaire avaient pu ne pas venir de Mme Pajarof, et dans son âme il lui fit amende honorable pour le jugement téméraire qu'il avait porté sur elle.

— Je crois, Mademoiselle, dit-elle, que je me suis mal exprimé. Mme Pajarof n'a nullement l'intention de vous demander quelque chose de contraire à vos intérêts, elle veut vous proposer un échange.

— Je ne veux pas de ses paysannes, répondit vivement Pélagie. Elles sont trop grandes dames pour nous: elles ont des habitudes de dépense qui ne me conviennent pas...

Pélagie était avare — tout au rebours de sa voisine — et condamnait sévèrement ce qu'elle appelait des « prodigalités. »

— N'y aurait-il pas moyen de trancher le différent, fit insidieusement Malissof revenant aux saines coutumes de la diplomatie.

Pélagie lui lança un coup d'œil interrogateur qui devint tendre tout à coup, baissa les yeux et prit son éventail sur la table.

— Je ne sais pas, Monsieur, dit-elle, comment je dois comprendre vos paroles.

Une idée saugrenue traversa le cerveau d'Anton Pétrovitch. On n'est pas parfait! Il prit un air aimable, se pencha sur le bras gauche de son fauteuil, — côté du cœur, — et murmura à demi voix:

— Votre belle âme ne serait-elle donc insensible à la pitié.

Pélagie se mit à s'éventer doucement.

— Comment l'entendez-vous? dit-elle avec coquetterie.

— Ces jeunes gens s'aiment, continua Malissof; savez-vous ce que c'est que l'amour, Mademoiselle?

Pélagie rougit, rebaissa les yeux et garda le silence. Le diplomate continua, glissant peu à peu dans un lyrisme sans bornes.

— Savez-vous que l'amour pénètre dans les asiles les plus hum-

bles, que les bergers n'en sont pas plus exempts que les rois, — qu'il peut faire des héros, comme il peut faire des criminels?

Pélagie, dont les traits, au mot de « héros », s'était animés d'une noble fierté, frissonna légèrement au mot de « criminels, » et sa main, couverte aussi de taches de rousseur, continua de manœuvrer son éventail avec agilité.

— Songez, Mademoiselle, reprit Malissof toujours penché à gauche, et faisant légèrement trembler sa voix, songez que ce pauvre forestier aime...

Ici, Anton Pétrovitch s'aperçut que le mot vachère était absolument antipoétique; il donna le torticolis à son esprit, et trouva le mot « pastoure » aussi distingué que l'autre l'était peu.

— Il aime cette pastoure, continua-t-il, et que les ravages faits par la passion dans l'âme de ces hommes des — il n'osa dire « des bois », de peur d'attirer sur l'orang-outang les pensées vagabondes de M[lle] Pélagie — des champs, dit-il, après une courte hésitation, sont aussi dangereux que ceux qu'elle produit dans le cœur des habitants des villes.

— Croyez-vous? murmura la demoiselle.

Cette question donna à Malissof le temps de pousser un ouf intérieur dont sa longue période lui faisait éprouver le besoin.

— Si je le crois! reprit-il avec entraînement. Mais vous, Mademoiselle, vous que votre existence limpide — Pélagie poussa un soupir, — et vos vertus charmantes — Pélagie baissa les yeux et sourit — mettent à l'abri des orages de la passion, n'avez-vous pas vu dans les gazettes mille exemples de ces funestes entraînements.

— Vous croyez à l'amour alors? fit bravement Pélagie, braquant sur l'orateur le regard azuré de deux yeux légèrement éraillés.

— Comme à moi-même! s'écria Malissof avec l'héroïsme du désespoir. Voilà deux époux, ajouta-t-il *in petto*, qui me devront plus qu'ils ne pourront jamais payer!

Pélagie continuait à s'éventer; elle poussa un autre soupir.

— Eh bien, reprit notre héros, serez-vous inexorable?

— Vous invoquez les plus nobles sentiments de l'humanité, répondit Pélagie, je suis obligée de baisser pavillon. Vous avez parlé de transaction, si je ne me trompe... Qu'est-ce que M[me] Pajarof m'offre en échange de Macha?

— Vingt roubles, répondit Malissof, avec un aplomb imperturbable. Pélagie s'éventa pendant quelques secondes. — Que le diable t'emporte, pensa le diplomate, va-t-il falloir que je me lance encore une fois dans ce pathos?

— Vingt roubles... argent? fit Pélagie dont la voix aigrelette le tira de ses perplexités.

— Assignats ! s'écria le négociateur.

— Vous plaisantez, Anton Pétrovitch, on ne compte plus par assignats, du moins, je n'ai jamais entendu compter de la sorte.

— Menteuse ! pensa Malissof, tu veux te rajeunir ? Dans ton enfance et même peut être ta jeunesse tu n'as pas connu d'autre calcul.

— Permettez, reprit-il tout haut...

— Je veux cinquante roubles argent comptant et trois vaches laitières, proféra la demoiselle d'un ton rèche.

— Je ne suis pas autorisé à traiter sur de telles bases, dit Anton Pétrovitch en se levant ; je regrette, ajouta-t-il en posant la main sur son chapeau, d'avoir troublé votre quiétude par une visite inopportune...

— Il s'en va, pensa Pélagie, un si beau garçon ! Et il y a si peu de jeunes gens à marier dans le district !... Cédons ! se dit l'irascible propriétaire, pour la première et probablement la dernière fois de sa vie. — Anton Pétrovitch, fit-elle d'un accent câlin qui donnait à sa voix le ragoût particulier de conserves au vinaigre soudain plongées dans la crême douce, écoutez...

Malissof resta immobile, mais il se garda bien de poser son chapeau sur la table ; c'eût été donner un avantage à sa belle ennemie.

— Disons quarante roubles argent, continua Pélagie d'une voix à attendrir les pierres.

— Je ne suis pas autorisé, répéta Malissof.

— Trente-cinq, reprit la demoiselle, mais Mme Pajarof me donnera deux vaches laitières...

— Impossible, mademoiselle, je suis désolé de vous avoir dérangée...

— Trente roubles et deux vaches, soupira Pélagie, en petite flûte, et j'y perds. Monsieur, je vous jure que j'y perds, car Macha est une excellente vachère ; elle connaît son métier comme pas une !

— Mme Pajarof, reprit l'ambassadeur, ne ratifiera pas mes conventions, je le crains, mais je vous offre trente roubles argent, et une seule vache ; c'est tout ce que je puis promettre.

— Soit, dit la vieille fille en souriant avec grâce, c'est donné, mais il n'est rien, Monsieur, qu'on ne fît pour conserver de si agréables relations !

Malissof vainqueur s'inclina en souriant aussi avec la même grâce, ou même davantage.

— Soyons amis, continua-t-elle en lui tendant la main d'un geste plein de majesté théâtrale.

Malissof déposa un baiser diplomatique sur la main potelée de sa nouvelle amie, et les deux puissances rivales conclurent ainsi leur traité de paix.

Pélagie se montrait si fort à son aise, si enchantée de son nouveau voisin, que celui-ci jugea prudent de battre bientôt en retraite. Il eut quelque peine à obtenir sa liberté : on voulait le garder à dîner.

— Vous verrez mes jeunes sœurs, lui disait Mlle Siméonof, elles sont très-aimables...

Mais cette délicieuse perspective ne put arrêter Malissof; tout bouillant encore de l'ardeur du combat, il lui tardait de rendre compte de sa mission à Mme Pajarof. Déclinant l'invitation, il parvint à s'échapper, mais non sans avoir promis de revenir.

— Dites à Mme Pajarof que j'irai prendre le thé chez elle demain, fit Pélagie en reconduisant son hôte jusqu'au perron. J'espère vous y retrouver, et nous prendrons jour pour la noce.

Malissof, le long de la route, se prit à rire deux ou trois fois, moins du rôle qu'il avait joué que de sa mission en elle-même, et son humeur drôlatique ne l'avait pas encore quitté lorsqu'il entra dans la cour. Mme Pajarof à sa fenêtre faisait des signes avec son mouchoir depuis le bout de l'allée ; il déploya aussi pavillon blanc, cueillit une branche de bouleau et porteur de ce pseudo-rameau d'olivier, il entra dans le salon.

— Trente roubles et une vache ! proféra-t-il d'un ton solennel ; si j'ai outrepassé mes pouvoirs, auguste souveraine, je paierai la différence et ce ne sera pas cher, car je me suis bien amusé.

Une main timide joua sur le piano les premières notes de la marche nuptiale du *Songe d'une nuit d'été*, et tout le monde éclata de rire. Malissof se retourna et reconnut non sans plaisir le joli visage réservé qu'il avait rencontré une heure auparavant chez Pélagie.

Mme Berlaguine était en train de gronder sa fille de son idée malséante ; Mme Pajarof s'interposa.

— Allons, lui dit-elle, ce n'est pas sa faute, à cette enfant, si elle a de l'esprit jusqu'au bout des doigts ! C'est plus fort qu'elle ! Viens ici, ma mignonne ; quand ta mère te grondera, cache-toi derrière mon fauteuil, et tire-moi par la manche, je te protégerai !

— Je regrette, voisine, que vous n'ayez pas d'enfants, repartit Mme Berlaguine, je ne pourrai vous rendre la pareille !

Le général entrait pesamment : à la vue du rameau de paix que Malissof tenait encore à la main il éclata de rire.

— Vous avez réussi ? dit-il, mettons-nous à table ; pendant le dîner vous nous raconterez cela. Ça a dû être drôle.

V

Le récit de Malissof eut un succès prodigieux; Mme Berlaguine elle-même, en dépit de tout son sérieux, ne put s'empêcher de faire chorus avec les autres.

Au moment où l'on s'amusait le plus, car la gaiété s'était répandue dans l'air et avait gagné même la cuisine et les communs, la tête de Méduse apparut sous la forme d'un drochki de campagne, très-bas sur ressorts, fort poussiéreux, mais encore digne de figurer chez un propriétaire. Ledit drochki, attelé de deux chevaux poussifs, était surmonté de Pélagie Siméonof en personne, vêtue, pour la circonstance, d'une robe de nankin jaune, qui était loin de rehausser l'éclat problématique de son teint.

— Je n'ai pas pu y tenir! dit-elle en entrant à la société ébahie, j'étais toute seule, mes sœurs sont allées à droite et à gauche après le dîner; j'ai pensé que tout le monde s'amusait ici, pendant que je m'ennuyais solitaire, et je suis venue vous rejoindre.

Son œil bleu faïence lança un long regard de soumission et de tendresse dans la direction du diplomate, qui reçut le coup sans sourciller.

— Vous avez bien fait ma chère, dit tranquillement Mme Pajarof, à qui la rancune était absolument inconnue, pour l'excellente raison qu'elle ne gardait jamais rien sur le cœur. Celui qui lui avait déplu ou qui l'avait blessée était sûr de recevoir à bout portant une bordée de vérités plus ou moins déplaisantes; après quoi la bonne dame reprenait sa sérénité et pardonnait généreusement l'offense.

On prit jour pour la noce des amoureux dont la destinée avait failli troubler le repos de ce coin de terre, et on choisit le dimanche suivant. Mme Pajarof annonça son intention de prêter sa maison aux nouveaux époux pour y donner leur repas et leur bal de noces.

— On les mariera comme des seigneurs, dit-elle; j'invite tout le voisinage, et on dansera.

Mlle Berlaguine fit un petit mouvement joyeux, aussitôt réprimé, que Mme Pajarof eut le temps de saisir.

— Cela t'amuse, mignonne? dit-elle; tu as raison, va! Mieux vaut cent fois danser à la noce des autres qu'à la sienne propre.

— Ah! soupira Pélagie, vous en parlez bien à votre aise?

On se mit à rire.

— Pourtant, fit Mme Berlaguine, en s'adressant à la maîtresse du logis, je ne vous conseille pas, Anna Karpovna, de dégoûter les demoiselles du mariage; — avant de mourir, nous autres mères, nous avons besoin de voir nos filles établies...

— Eh! s'écria la vieille dame, laissez-les s'établir toutes seules! Quelle nécessité voyez-vous à leur fourrer sous la dent un promis tout mâché, choisi d'après vos goûts, qui ne sont pas les leurs! Ma parole d'honneur, quand je vois les mères se choisir un gendre, je suis parfois tentée de penser qu'elles le prennent pour elles. N'est-ce pas, général, continua-t-elle en s'adressant à son mari, toujours enseveli dans le fauteuil à oreillettes, n'est-ce pas que les demoiselles qui choisissent toutes seules ne font pas toujours une si mauvaise affaire?

Le général se souleva avec effort, sourit, et vint baiser la main blanche et ridée mais toujours fraîche de sa bonne vieille femme.

Quarante-deux ans auparavant, ils s'étaient gentiment enlevés l'un l'autre au grand désespoir de leurs familles respectives, qui avaient arrangé pour chacun d'eux un mariage beaucoup plus brillant.

— Nul sur la terre, dit-il de sa voix de basse asthmatique, ne peut se vanter d'avoir été plus heureux que nous.

Mme Pajarof jeta un regard triomphant sur l'assemblée. Mme Berlaguine n'était pas contente. Quant à la jeune fille, il était impossible de pénétrer ses pensées; son joli visage n'exprimait que le calme, ses yeux restaient baissés; seule une ombre de rougeur plus vive sur sa joue témoignait qu'elle entendait la conversation.

— Choisir! murmura Pélagie..., ce n'est pas toujours facile... et la vie est pleine de piéges... Je n'ai jamais eu le courage de me décider.

— Eh bien, voisine, lui jeta Mme Pajarof, dépêchez-vous, sans quoi...

Par bonheur on servit des glaces, ce qui rejeta la conversation dans un courant moins dangereux.

Quand on se sépara, enchantés les uns des autres, ce fut en se donnant rendez-vous pour le dimanche suivant, qui devait conjoindre les heureux époux.

En retournant à son domaine, éloigné d'une dizaine de verstes, Mme Berlaguine ne manqua pas de chapitrer sa fille.

— Tu n'es pas assez sérieuse, lui dit-elle. A-t-on jamais vu une petite fille se mettre au piano sans y être invitée et se mêler d'avoir de l'esprit quand personne ne lui en demande? L'esprit, vois-tu, c'est bon pour les femmes mariées; les demoiselles doivent se garder par-dessus tout d'en montrer. Les hommes n'aiment pas les femmes qui ont de l'esprit.

Mlle Eugénie baissa la tête et garda le silence.

— Tu n'es pas laide, continua la mère — elle était folle de la beauté de sa fille et le lui cachait soigneusement; — tu n'es pas bête, — tu

peux faire un beau mariage ; mais si tu veux en arriver là, il faut que tu sois comme toutes les autres.

— Maman, fit timidement M[lle] Eugénie, si je suis pareille aux autres, pourquoi un prétendu me choisira-t-il de préférence ?

Oh ! ces enfants terribles ! Quand ils sont bêtes, les mères les maudissent; quand ils ont de l'esprit, elles ne savent que répondre. C'est à cette enseigne que se trouvait logée M[me] Berlaguine plus d'une fois par jour. Aussi, depuis bien longtemps, elle avait pris le parti de ne pas entendre les questions embarrassantes.

— Ce M. Malissof est très-bien, continua la maman ; il a de la fortune, une belle position. C'est un parti convenable. Tachez d'être aimable. Je serais enchantée de l'avoir pour gendre. Avez-vous compris ?

Elle disait *vous* à sa fille dans les circonstances solennelles.

— Oui maman, répondit Eugénie, j'ai compris.

Elle n'ajouta rien touchant son intention d'obéir.

VI

Le dimanche suivant, tous les bons amis des Pajarof se rendirent chez eux pour fêter dignement :

..... Les noces désirées !
De ces deux illustres amants.

Leur vieux voisin Bourlakof, ne pouvant sortir à cause d'un rhumatisme qui le privait de ses deux jambes, envoya sa musique, composée, comme il disait, de six musiciens et demi ; le demi était un garçonnet d'environ douze ans, chargé du chapeau chinois, du triangle et du tambour de basque ; ce cumul ne l'empêchait pas d'ailleurs de s'acquitter de ses fonctions à la satisfaction générale. C'était encore un reste du bon vieux temps que cette musique féodale. Il n'existe peut-être plus en Russie qu'une vingtaine de ces orchestres élevés et entretenus dans la demeure du maître pour sa fantaisie de toutes les heures.

L'orchestre, bien et dûment abreuvé, occupait une tribune dans la grande salle, meublée de vieilles banquettes d'Utrecht jaune. Le grand orgue de Barbarie, dont les rouleaux usés par l'âge ne fonctionnaient plus que d'une manière intermittente, était détrôné pour ce jour-là, et la manivelle gigantesque, qui fatiguait promptement un robuste paysan, devait rester oisive.

Dans cette salle, dans le jardin, dans tout l'appartement, erraient

les visiteurs jeunes et vieux venus pour s'amuser du spectacle d'une noce villageoise.

Les nobles d'autrefois se faisaient un plaisir de donner pour un jour, à leur vassaux, l'illusion d'une vie plus relevée, de la propriété de ces choses qu'ils ne touchaient d'ordinaire que pour les offrir à leurs maîtres; on leur offrait à eux le repas qu'ils préparaient à la cuisine ou servaient à la table seigneuriale. Pour une fois seulemen les bougies s'allumaient à leur intention dans les lustres de cristal, les bouquets s'épanouissaient dans les vases, les fauteuils leur tendaient les bras...

Qui pourra jamais dire ce qui se passait alors sous ces crânes, quel remue-ménage bouleversait ces cerveaux étroits? Etait-ce l'envie ou la reconnaissance qui faisait monter le sang à leurs visages? En Occident, c'eût été probablement l'envie; mais le paysan russe est bon; sa nature simple est portée à la reconnaissance: pour une révoltée, mille de ces âmes naïves gardaient jusqu'à la mort le souvenir béni de cette grande journée où les maîtres leur avaient prêté leur maison pour y célébrer la fête nuptiale.

On mariait le forestier avec la vachère à sept heures du soir, toujours comme des seigneurs; Mme Pajarof les attendait sur le balcon avec le pain et le sel sur le plateau traditionnel, et comme elle n'était pas la patience même, elle trouvait la cérémonie longue.

— Ils n'arriveront pas! murmurait-elle à Mme Berlaguine, qu'est-ce que le prêtre peut bien avoir à leur dire de si particulier!

Malissof appuyé sur la balustrade, souriait de l'impatience de sa vieille amie, et trouvait ce retard fort agréable...

Au bas du perron, assise sur la dernière marche, Eugénie, vêtue de blanc, avec des rubans rose pâle, la tête appuyé dans sa main, formait un joli sujet de gravure anglaise. Elle eût pu représenter la la rêverie ou la mélancolie, ou toute autre figure de Keepsake, et pour notre diplomate ce tableau était fort plaisant à voir.

Le drochki de Pélagie apparut au bout de l'avenue, et la fringante demoiselle, toute vêtue de blanc, comme une pensionnaire, mit pied à terre avec un redoutable froissement de jupes très-empesées.

— Elle a un dessous de jupon en papier à sucre, bien sûr! marmotta Mme Pajarof. — Eh bien? En finiront-ils? demanda-t-elle à sa voisine.

— Ils viennent à pied par le jardin, ils seront ici à l'instant. J'ai voulu rester jusqu'à la fin, pour les voir s'embrasser à l'église. C'est si touchant, cette coutume, le baiser conjugal, échangé sous l'œil de Dieu...

— Et des hommes! gronda Mme Pajarof.

Pélagie s'essuya les yeux avec son mouchoir de batiste excessivement parfumé, et jeta un regard oblique à Malissof.

— Quoi de plus touchant? reprit-elle. Je ne puis assister de sang-froid à cette belle cérémonie du mariage. Une tendre jeune créature qui jure d'appartenir pour toute sa vie à celui qui doit la protéger et l'aimer...

Les yeux de Malissof se reportèrent sur Eugénie; elle était en effet jeune et délicate, et faite pour inspirer l'amour...

— La voilà, votre tendre créature, dit Mme Pajarof en s'armant du plateau. A-t-on vu quelque chose de moins poétique?

Le cortége nuptial débouchait sur la pelouse, les mariés en tête, et certes la mariée, par son extérieur, ne justifiait pas l'attendrissement de Pélagie.

Courtaude, rougeaude, hâlée, elle portait une robe de mousseline blanche qui la rendait noire comme une taupe. La couronne traditionnelle lui seyait comme une bague au nez d'une truie : ses grosses mains rouges faisaient éclater les gants de coton blanc du buffetier, qu'on lui avait prêtés pour la circonstance; mais toute cette vulgarité, toute cette laideur ne pouvait effacer l'air de joie profonde et épanouie qui ennoblissait cette bonne grosse face de vachère. Le marié, haut comme un peuplier, droit comme un i, lui donnait la main avec orgueil.

— Qu'il est bien, lui! C'est un joli garçon, soupira Pélagie, qui n'avait garde de laisser passer un bel homme sans lui accorder une minute d'examen.

— Chacun trouve sa chacune, dit philosophiquement en français Mme Pajarof; vous connaissez le proverbe français : il n'est si vilain...

L'arrivée des mariés lui coupa la parole, fort heureusement pour les oreilles bienséantes de Mlle Pélagie. On bénit bien et dûment le nouveau couple et ils pénétrèrent dans la maison aux sons de l'orchestre, qui y allait de tout cœur.

Qui pourra décrire le cortége nuptial! Quelle muse, quelle déesse de la couleur et de la forme pourra inspirer dignement un poëte envieux de le transmettre à la postérité!

Qui dira l'alliance monstrueuse des lilas et des bleus, des violets et des marrons, des verts et des jaunes, les quadrillés invraisemblables où le groseille domine, associés à des rayés impossibles où le ponceau jette une fanfare hurlante sur un gazouillis confus d'oranges et de roses!

Qui décrira les tailles courtes, sous l'aisselle, de robes destinées primitivement à une jeune maîtresse fluette et mignonne, et accommodée ensuite sur une robuste servante, bâtie comme un grenadier; les jupes allongées avec une bande de quadrillé écossais!

Qui dira les mantelets du premier empire et les jupons de la Restauration échus, par le caprice d'une héritière dépouillant une garde-robe d'aïeule, à une blanchisseuse de quatre pieds de circonférence?

La plume s'arrête devant l'inénarrable et laisse au lecteur le soin de compléter le tableau. C'était la province, toujours arriérée en fait de modes, caricaturée par un peintre en goguette.

Mme Pajarof, son lorgnon à l'œil, regardait ce beau défilé.

— Ne dirait on pas, fit-elle en français, une légion de singes qui a pillé une revendeuse à la toilette?

Cette réflexion lui fit du bien, et elle entra pour partager avec les époux le vin de champagne de rigueur.

Le bal commença ; Mme Pajarof l'ouvrit avec son mari, puis revint à sa place.

— Ouf! dit-elle en se laissant tomber dans son fauteuil, il y avait bien vingt ans que je n'avais dansé! Cela ne m'arrivera plus qu'à ta noce, mignonne, ajouta-t-elle en se tournant vers Eugénie, qui n'était jamais bien loin de ses jupons protecteurs. Tâche que ce soit bientôt, sans quoi mes vieilles jambes ne voudront plus me porter.

Eugénie ne répondit rien. C'était sa spécialité que de ne pas répondre.

— Eh bien, Malissof, reprit la vieille dame, dansez donc! Vous imaginez-vous que ce soit pour ce régiment d'orangs-outangs endimanchés que Bourlakof m'ait envoyé sa musique? Dansez donc! On n'est jeune qu'une fois, — et je voudrais bien l'être encore, ajouta-t-elle avec un soupir, moitié joyeux, moitié triste. Tenez, voilà Pélagie qui vous cherche... prenez-garde, elle va vous inviter.

Avec un éclair de drôlerie dans les yeux Eugénie se tourna vers le diplomate : celui-ci comprit, sourit, s'inclina, et enleva la jeune fille dans le tourbillon d'une valse.

— Vous m'avez tendu la perche, Mademoiselle, lui dit-il en la ramenant à sa place. Je n'aurais jamais osé sans cela...

— Ne faut-il pas sauver un homme avant qu'il se noie? dit Eugénie, en levant timidement sur lui ses yeux pétillants de malice.

— Elle est décidément pleine d'intelligence, pensa Malissof.

Toute la soirée il fut assidu auprès d'elle, à la joie extrême de Mme Berlaguine.

— Tu es une bonne fille, dit celle-ci à Mlle Eugénie pendant que leur calèche roulait sur la route. Tu m'as comprise.

Eugénie, comme toujours, garda le silence; mais si sa mère avait pu prévoir quelles batteries cachait ce silence fallacieux, elle eût probablement fouetté sa fille, sans égard pour ses dix-huit ans.

Comme elle ne savait rien, elle l'embrassa tendrement et l'envoya se coucher.

VII

Pendant le mois qui suivit, Malissof fit à Mme Berlaguine deux visites, trois visites, cinq visites,... puis les visites tombèrent les unes sur les autres comme des capucins de cartes, si bien qu'il ne s'écoula point de jour qui ne réunit les amis, soit chez la mère d'Eugénie, soit ailleurs.

Bien des mères eussent témoigné leur satisfaction, en présence de ces signes non équivoques d'attachement naissant ; mais Mme Berlaguine avait beaucoup trop d'esprit pour en agir ainsi.

Loin de se montrer plus empressée avec Malissof, elle sembla au contraire lui montrer une légère froideur, en même temps qu'elle éloignait soigneusement de sa maison tous ceux qui auraient pu effaroucher le diplomate.

Point de jeunes gens, — seuls de rares propriétaires, déjà vieux et parlant de préférence agronomie après dîner, sujets à s'endormir dans leur fauteuil entre les fruits et le thé, et enclins à se réveiller en sursaut, en demandant pourquoi on ne fait pas une petite partie de whist.

Point de jeunes filles, pas de jeunes femmes, mais, le plus souvent possible, l'adorable Pélagie ; celle-ci avait entamé un siége en règle à l'égard de Malissof; ses femmes de chambre passaient les nuits à lui inventer des coiffures, et les journées à lui repasser des robes.

Elle arriva un jour vêtue d'une robe rose-pâle, sur laquelle on avait drapé à la grecque une espèce de tunique de filet brodé... Mme Berlaguine soupçonna toujours cette tunique d'avoir été rideau de fenêtre dans son jeune temps. Des nœuds roses agrémentaient le tout, et Pélagie elle-même avait si bien l'air d'une vieille rose de l'an dernier, que Mlle Eugénie ne put s'empêcher d'exécuter de son index malicieux les premières mesures de la célèbre romance : *La dernière rose.*

Cette fantaisie lui valut un coup d'œil foudroyant de sa mère, qui lui fit prendre la fuite. Malissof, étouffant ses rires, la rejoignit dans le jardin, et ils se mirent à faire le tour d'un antique bosquet de tilleuls, encadré dans une de ces vieilles charmilles d'acacia jaune comme on n'en trouve que dans les jardins de seigneurs en Russie.

Eugénie était loin de décourager Malissof. Avec lui elle était tour à tour sérieuse ou enjouée, mais toujours naturelle. Il en savait

certes plus long sur les pensées secrètes de la jeune fille que personne au monde, — et cependant ce n'était pas l'intimité qu'il avait rêvée. On ne sait quelle barrière se dressait entre lui et la confiance parfaite ; au moment où il se sentait prêt à dévoiler ce qu'il éprouvait de confus et de tendre au fond de lui-même, un regard réservé, un silence, un geste l'avertissait qu'il ne devait pas s'aventurer sur ce terrain.

Malissof n'avait guère fréquenté de jeunes filles, et son embarras présent était le châtiment de sa vie passée.

Les hommes du monde, les meilleurs, s'entend, passent leur vie à courtiser les femmes mariées ou déclassées. Pourquoi s'étonner alors que la plupart d'entre eux se trompent d'une manière irréparable en se mariant aux premiers cheveux gris? Les malheureux! ils ne savent pas ce qu'ils font!

Il faut avouer aussi que, bien souvent, la punition serait hors de toute proportion avec le crime si on ne la considérait comme une expiation des fautes passées, de celles que le monde excuse et qui désagrégent lentement la famille.

Malissof, depuis sa dix-huitième année, n'avait jamais adressé la parole à une jeune fille, sinon pour lui dire : « Vous êtes le vivant portrait de madame votre mère, ou bien j'ai beaucoup connu votre père. Nous avons été grands amis. » Ces communications une fois faites, il ne s'occupait plus de la demoiselle autrement que pour lui adresser un salut respectueux accompagné d'un sourire paternel.

Eugénie était donc pour lui un mystère vivant et charmant. Un de nos romanciers modernes a écrit un jour : « Qui peut contempler « sans frémir cet abîme couvert de fleurs qu'on appelle une demoi- « selle à marier? » Malissof voyait bien les fleurs, mais l'abîme restait invisible pour lui.

Le jour que Pélagie arbora cette illustre robe rose pâle qui faisait un cadre si malencontreux à son visage couleur de lin écru, Anton Pétrovitch admirait plus que jamais les lianes et les églantines, voile du précipice en question. Eugénie était si simple, si jolie dans son petit costume de couleur indécise, toute sa personne respirait tant de candeur et d'innocence que notre héros se sentit disposé à l'éloquence.

« Mademoiselle, dit-il d'une voix moins ferme qu'il ne l'eût voulu, êtes-vous heureuse ici?

Eugénie leva sur lui ses yeux calmes, et répondit sans trouble :

— Certainement!

— N'avez-vous jamais rêvé autre chose? continua Malissof.

La jeune fille ne répondit pas d'abord : une teinte plus rosée colora ses joues.

— Comment l'entendez-vous? dit-elle enfin.

Malissof recula devant une question plus précise, et prit un biais.

— La vie de campagne vous plaît-elle, n'aimeriez-vous pas mieux habiter les villes?

— Je ne suis pas ambitieuse, répondit simplement Eugénie. La vie est bonne partout, pourvu qu'on soit heureux en famille.

Le cœur de Malissof bondit dans sa poitrine. Depuis bien des années il n'avait éprouvé d'émotion aussi vive. Cependant il sut garder un visage impassible.

— Alors, dit-il, le mariage ne vous fait pas peur?

Eugénie ne dit rien.

— Le mariage, reprit-il, c'est-à-dire la vie complète, la confiance mutuelle le partage des joies et des peines, qui double les unes et adoucit les autres, mais, continua-t-il, les jeunes filles ont peut-être une autre idée du mariage.

— C'est bien ainsi que je le comprends, répondit Eugénie, les yeux baissés.

Ah! si Malissof avait pu lire dans son âme le nom de l'homme avec lequel elle rêvait de faire le chemin de la vie! Mais, emporté par son idée, il fit comme tout le monde et partit sur une fausse piste.

— Avez-vous un peu d'amitié pour moi? reprit-il, liant dans son esprit cette question en apparence décousue avec son discours précédent.

— Beaucoup, répondit sans hésiter la jeune fille, qui rougit.

— Et de la confiance?

— Oui, je crois que vous êtes bon et qu'on peut compter sur vous.

— Merci, fit Malissof ému; il prit sa main et la porta à ses lèvres. Au même moment un grand bruit de jupes empesées se fit entendre derrière la charmille et Pélagie déboucha sur eux.

— On vous y prend, monsieur le diplomate, à confesser les petites filles! s'écria cette judicieuse personne du haut de sa voix pointue.

Mme Berlaguine, en mère prudente, arrivait sur ses talons, à toute vapeur, mais elle n'eut à sauver aucune apparence... à son grand regret, peut-être.

— On ne confesse pas les anges, mademoiselle Pélagie, dit Malissof vexé! mais si vous voulez bien m'accepter pour directeur spirituel, nous allons faire le tour de vos péchés mignons.

— Cela veut dire, riposta Pélagie, que je ne suis pas un ange, moi? Soit, monsieur l'ambassadeur, j'accepte l'épigramme, et je vous somme de tenir parole.

Est-ce l'idée des péchés mignons de Pélagie qui effraya Mme Berlaguine? toujours est-il qu'elle emmena sa fille et laissa en tête à tête le couple mal assorti.

Ils marchèrent en silence pendant quelques secondes, tournant toujours autour de la charmille, déjà jaunissante. Malissof, furieux d'abord de se voir interrompu en si beau chemin, avait fini par se réconcilier avec l'interruptrice; une démarche décisive est chose si redoutable qu'il faut être enragé pour ne pas bénir en secret — après réflexion — la main de la Providence qui vous a arrêté au seuil de l'abîme, et Malissof n'était pas enragé.

— Ah! soupira Pélagie, vous ne comprenez pas les choses du cœur!

— Hein! fit Anton Pétrovitch, tant soit peu abasourdi.

— Non, reprit la demoiselle, qui n'était pas facile à démonter, vous autres hommes, vous avez le cœur sec comme de l'amadou.

— Et aussi facile à enflammer! répliqua Malissof, naturellement prompt à la riposte.

La demoiselle sourit d'un air satisfait; elle aimait ce genre d'escarmouches.

— Ces passions-là ne sont que des feux de paille, reprit-elle ensuite; mais je parle des affections sérieuses, de celles qu'on éprouve à l'âge où l'on sait se rendre compte de ce que l'on ressent...

— Au mien, par exemple? fit Malissof d'un air innocent.

— Oui, murmura Pélagie... C'est lorsqu'on a passé le premier printemps de la vie, lorsque l'âme a jeté son premier feu qu'on connaît le vrai bonheur d'aimer.

— Racontez-moi vos amours, Mlle Pélagie! dit Malissof saisi par cette drôlerie si naturelle aux gens gais par nature et que leurs occupations forcent à revêtir une apparence sérieuse.

— Mes amours! s'écria la demoiselle offusquée. Combien de fois vous figurez-vous donc que j'aie aimé?

— Je n'en sais trop rien, pensa le diplomate à part soi; au train dont tu y vas, tu pourrais compter par centaines! Mais cette réflexion ne dépassa pas ses lèvres. Parlons des amours des autres, dit-il, ce sujet est plus fécond en appréciations ingénieuses, et vous avez tant d'esprit, Mlle Pélagie!

La vieille fille, encore à moitié fâchée, sourit à ce compliment, mais secoua la tête négativement.

— Les hommes sont tous les mêmes, dit-elle avec un enjouement qui n'excluait pas l'amertume; ils ne veulent pas traiter les femmes en personnes raisonnables, et eux-mêmes...

Elle leva les mains au ciel, pour le prendre à témoin de la folie masculine.

— Je n'ai rencontré, continua-t-elle, qu'un homme vraiment sérieux jusqu'ici.

— Moi? fit Malissof, qui reçut en réponse un coup d'éventail sur le bras.

— Non, un jeune et charmant garçon, le fils d'un petit propriétaire voisin qui a vendu son bien l'année dernière à Mme Pajarof. C'est un tout jeune homme, beau comme le jour — Pélagie en avait l'eau à la bouche — des yeux noirs fendus en amande, des dents blanches, une barbe blonde douce comme de la soie...

Malissof eut envie de lui demander comment elle avait eu connaissance de ce dernier détail, mais il se retint de peur d'arrêter les confidences.

— Eh bien, continua Pélagie sans reprendre haleine, c'était un homme sérieux! Il n'a fait la cour à aucune femme ni fille pendant les trois années que je l'ai connu. Beau et insensible!...

— Comme le farouche Hippolyte, conclut Malissof. Mais, Mlle Pélagie, je ne saisis pas bien la liaison de vos idées; vous disiez tantôt que les hommes ne savent pas aimer sérieusement, d'accord; mais quand ils n'aiment pas du tout, est-ce alors que vous les trouvez sérieux?

Pélagie détestait par-dessus tout se rendre compte de quoi que ce soit; c'était pour elle un travail au-dessus de ses forces.

— Je vous dis qu'il est charmant, répéta-t-elle avec l'entêtement d'une mule butée contre un mur. Du reste vous en jugerez vous-même, il viendra la semaine prochaine chez Mme Pajarof, qui l'adore.

Un domestique vint à leur rencontre et coupa les confidences de Pélagie. Ils rentrèrent pour prendre le thé; mais elle n'eut garde d'oublier sa nouvelle; un cancan est chose assez précieuse à la campagne pour qu'on en tire tout le parti possible; elle se beurra d'abord de deux tartines, puis parla.

— Nicolas Markof arrive lundi, proclama-t-elle entre deux gorgées de thé.

Mme Berlaguine posa sur le plateau la théière qu'elle tenait à la main.

— En êtes-vous sûre? dit-elle d'un ton plus aigre que de coutume. Vos nouvelles sont parfois sujettes à caution, ma chère...

— Pas celle-là toujours! s'écria Pélagie piquée au vif. C'est Mme Pajarof qui me l'a dit ce matin; il lui a écrit hier.

Eugénie prenait son thé par petites cuillerées d'un air indifférent; sa mère la regarda à la dérobée, ouvrit la bouche pour faire une question, puis la referma judicieusement.

— C'est un héros de roman, paraît-il, ce jeune homme? demanda Malissof.

— Je ne sais ce que ces dames lui trouvent de si particulier, répliqua Mme Berlaguine du même ton cassant nouveau dans sa bouche. Pour ma part, je suis loin de l'admirer. C'est un ours mal léché, un ambitieux, un sournois qui ne dit rien à personne...

— Ah ! fit Pélagie qui faillit s'étrangler en buvant, tant elle se pressa de parler, je vous y prends à blâmer ceux qui ne racontent pas leurs affaires ! Pourquoi alors méprisez-vous ceux qui les racontent ?

Mme Berlaguine fit un geste dédaigneux, et ne releva pas le gant.

— Vous me donnez envie de connaître cet ambitieux, dit Malissof, les ambitieux sont généralement des êtres tout à fait nuls, ou bien des gens supérieurs par un point quelconque, et qui ont conscience de leur supériorité; ceux-ci ne sont pas ambitieux, bien que le monde les confonde avec les autres...

Une controverse s'engagea sur l'ambition en général, et les deux dames s'y enferrèrent à qui mieux mieux. Eugénie leva sur l'orateur un regard si reconnaissant, si affectueux, qu'il en fut ébloui.

Ce regard de femme réfléchie lui donna beaucoup à penser pendant les deux jours qui suivirent. Il eût voulu la revoir, causer longuement avec elle ; son désir de l'épouser se formulait nettement devant lui ; cette jeune fille n'était-elle pas précisément la femme qui lui convenait ? Sa famille à lui l'eût désirée plus riche, ses amis l'eussent voulue d'une origine plus brillante ; mais Malissof se disait, non sans raison, qu'on se marie pour soi ; au moment où pour la première fois il éprouvait le besoin d'une famille, d'un intérieur, n'eût-ce pas été folie que de se laisser arrêter par des considérations purement mondaines ?

Il voulut cependant prendre conseil, et comme il ne connaissait pas de jugement plus sûr dans sa forme bourrue que celui de Mme Pajarof, c'est elle qu'il se décida à consulter.

VIII

Quatre ou cinq jours s'étaient écoulés quand Anton Pétrovitch, vêtu de neuf, paré, pimpant, ganté, comme on ne l'est guère à la campagne que les jours de fête paroissiale, fit atteler sa meilleure troïka à la calèche et se rendit chez sa vieille amie.

— Ah, mon Dieu ! s'écria celle-ci en le voyant entrer, vous partez pour Pétersbourg !

— Non pas, rassurez-vous, répondit Malissof, un peu embarrassé de l'effet inattendu qu'il produisait.

— Général, s'écria la bonne dame, au secours, il veut m'enlever !

Le général grogna quelques mots du fond de son fauteuil à oreillettes, tendit une main paresseuse à notre secrétaire d'ambassade, et repartit pour le pays des rêves.

— Hein ! fit Mme Pajarof, si j'avais besoin de secours, pourtant ! Voilà bien les maris !

Un beau jeune homme aux yeux noirs, à la barbe blonde, entrait en ce moment. Malissof reconnut l'original du portrait décrit avec tant de complaisance par Pélagie, mais celle-ci avait omis un détail : au lieu du bellâtre campagnard qu'il croyait devoir rencontrer, c'était un homme intelligent et sympathique qu'il avait devant lui.

— Voici un défenseur en tout cas, continua Mme Pajarof, et qui ne me laissera pas enlever sans coup férir. Nicolas Markof, mon fils d'amitié, monsieur Malissof, mon voisin et ami.

Les deux hommes se serrèrent la main, Markof sans mot dire, Malissof avec une phrase aimable.

— Pourquoi êtes-vous si beau ? reprit l'impitoyable Mme Pajarof, de qui voulez-vous tenter la conquête, si ce n'est de moi ? Faut-il que j'envoie chercher Pélagie ?

Les regards des trois personnes présentes, — car le général ne comptait pas, — se croisèrent avec un demi-sourire qui les mit tout de suite à l'aise. Rien ne rend plus sociables que de se moquer en commun de la même personne.

— Veuillez m'excuser, dit en riant Malissof, c'est une distraction ; je pensais à autre chose en faisant ma toilette ..

— Souvenir des capitales, dit Mme Pajarof d'un ton plein d'indulgence ; ce que c'est que les mauvaises habitudes, il en reste toujours quelque chose ! On vient voir une vieille propriétaire de campagne et on s'habille comme pour aller à l'Opéra ! Vous me faites rougir !...

— Je ne le ferai plus, dit Malissof ; pardonnez-moi pour cette fois.

— Allez en paix ; et maintenant, quel bon vent vous amène ?

— Le plaisir de vous voir, répondit galamment le diplomate en baisant la bonne vieille main de Mme Pajarof.

Pendant que le général dormait, on parla de tout. Markof était aussi instruit qu'on peut l'être à vingt-trois ans ; un peu trop de précision dans les jugements, quelques notions erronées, un peu de parti-pris dans quelques questions spéciales — restes de l'école et des leçons des professeurs ; — mais une certaine largeur dans les vues d'ensemble, la généreuse chaleur de la jeunesse, et pardessus tout le désir d'être utile, tel était le jeune Markof. Ces qualités, jointes à ce que Pélagie avait révélé de sa réserve à l'endroit des dames de la province, le rendait intéressant aux yeux de Malissof,

toujours porté par habitude à scruter ceux qu'il rencontrait.

Après une heure ou deux de conversation et de plantureux dîner campagnard, la compagnie se dispersa dans tous les coins, et Malissof se trouva enfin en tête-à-tête avec sa vieille amie.

— Qu'étiez-vous venu me demander? lui dit celle-ci. Je me suis moquée de vous, parce que c'est plus fort que moi, vous le savez, mais au fond si je puis quelque chose...

— Je le sais, merci, murmura le diplomate.

Il rumina quelques instants sa pensée, regarda la bonne dame et finit par lui décocher à brûle-pourpoint la phrase que voici :

— Suis-je trop vieux pour me marier?

— Je savais bien qu'il retournait mariage ! fit-elle d'un air triomphant. Mais, mon ami, je ne suis pas veuve ! J'espère que vous n'avez pas l'intention de tuer le général pour m'épouser ensuite!

Malissof, fit un signe de tête rassurant.

— Qui voulez-vous donc épouser? reprit Mme Pajarof, enchantée au fond de sa perspicacité.

— Je vous le dirai plus tard; dites-moi d'abord si je suis trop vieux pour me marier?

— Mais non ! mais non ! Vous avez ?

— Trente-neuf ans et sept mois.

— Donc vous n'avez pas atteint la quarantaine. Tournez-vous, que je voie votre crâne ? Une forêt de cheveux, devant comme derrière...

— Il y en a de blancs, fit observer timidement Malissof.

— Tant que vous ne les teindrez pas, personne ne s'en apercevra, dit Mme Pajarof d'un ton plein d'autorité. Quelle fortune?

— Une trentaine de mille roubles de revenu, bon an mal an.

— Vous voulez probablement épouser la reine de Golconde, ou la fille du Taïcoun ?

— Je ne vise pas si haut : une simple mortelle me suffira.

— Fort bien. Votre caractère?

— Indécis, mais assez commode... ; pas de fantaisies bizarres.

— Et un excellent cœur. Pour les principes, je n'en parle pas, puisque vous avez l'intention de vous marier; c'est comme le baptême du feu, le mariage, ça purifie tout. Amen. Eh bien, mon cher, mariez-vous !

Malissof ne répondait pas.

— Mariez-vous, en général, conclut Mme Pajarof, puisque paraît-il, vous n'avez pas l'intention de vous marier d'une façon moins vague.

— Il y a quelque chose de plus précis, hasarda Malissof.

— Ah ! ! ? ? Peut-on savoir?

— C'est Eugénie Berlaguine, dit-il, en surmontant une timidité de jeune premier de vaudeville, tout à fait malséante chez un diplomate.

— Elle est fort bien, fit Mme Pajarof, après un silence qui avait paru long au postulant; jolie, bien faite, bonne enfant... spirituelle... je l'aime beaucoup, conclut-elle.

— Lui souhaitez-vous d'être ma femme?

— De tout mon cœur, s'écria la vieille dame avec effusion.

— Et moi, me souhaitez-vous d'être son mari?

— Si elle vous aime, certes!

— Pourquoi ne m'aimerait-elle pas? Avec le temps? Jusqu'ici je n'ai pas osé tenter de lui plaire, mais...

— Essayez, mon ami; cependant, moi aussi je dirai « mais... »

— Connaîtriez-vous quelque raison? dit Malissof devenu très-pâle en se levant soudain.

— Je ne connais rien du tout; interrogez-la, je la crois très-sincère; vous saurez tout de suite ce que vous pouvez espérer.

— Pensez-vous que sa mère me l'accorde?

Mme Pajarof se laissa allez dans son fauteuil en riant de ce rire tranquille des vieillards, qui ont beaucoup vu et qui connaissent la nature humaine.

— Soyez tranquille, dit-elle, si vous voyez Mme Berlaguine refuser sa fille à un homme qui a trente mille roubles de revenu, vous pourrez vous vanter d'avoir vu une chose unique en son genre.

— Je ne voudrais pourtant pas être épousé uniquement pour ma fortune..., dit Malissof plein d'angoisse à cette idée.

— Adressez-vous à Eugénie elle-même; elle est sincère, vous dis-je; vous pouvez croire ce qu'elle vous dira.

— Je suivrai votre conseil, dit Malissof, et je vous en remercie.

— A mon tour, reprit la vieille dame, voulez-vous faire quelque chose pour moi?

Tout ce que vous voudrez!

— Tâchez de me caser Markof quelque part; il est très-capable: on ne l'aime guère ici; il est trop distingué pour notre monde; je crois que vous n'aurez pas de plaintes sur son compte.

Malissof promit de s'en occuper, et dès le lendemain, en effet, après avoir causé toute la soirée avec le jeune homme, il expédia deux ou trois lettres à certains de ses amis, dont la puissance et la bonne volonté lui étaient connues.

Henry Gréville.

La suite prochainement.

UN CONFLIT NAISSANT ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

EN ANGLETERRE[1]

Quand on se rend à Londres par le *South Eastern railway* ou par la *Direct Tunbridge line*, on rencontre, arrivé à la station de New-Cross, un faubourg que rien ne distingue des agglomérations du même quartier de la grande métropole. Il s'appelle Hatcham, s'étend, à gauche de la station, à l'est de Peckham et de Camberwell, au sud du *Grand Surrey canal* et de *Peckham new Town;* il est coupé en diagonale par le *Old Kent Road.*

Jusqu'ici ce faubourg était presque complétement inconnu. Rien n'avait attiré sur lui l'attention du public. C'est à peine si on trouvait son nom sur les plans et sur les cartes de Londres. Aucun guide n'en parle, pas même celui de Bradshaw.

Cet endroit vient de sortir soudain de l'obscurité qui l'environnait; il occupe et il occupera quelque temps encore une place notable dans les discussions publiques, dans les journaux, les livres et les revues. On pourrait même sans témérité prédire que son nom retentira plus d'une fois dans le Parlement britannique, qui vient de recommencer ses séances annuelles.

Et tout le bruit qui se fait autour du nom de ce faubourg depuis quelques semaines, le bruit qui se fera longtemps encore autour de Hatcham, l'espèce de célébrité que cette localité vient de conquérir soudain, à quoi sont-ils dûs? — Tout cela est dû à un ministre de l'Eglise anglicane, au modeste *vicar* de Saint-James, qui jusqu'ici n'était connu, dans le monde anglican, que pour ses pratiques ritualistes, taxées par ses amis mêmes d'excentricités.

Ce ministre de l'Eglise anglicane vient d'engager une lutte, dont le germe couvait déjà depuis longtemps au sein de l'anglicanisme, et

[1] Voir le *Correspondant* du 25 septembre 1874, 10 avril, 10 juillet, 25 septembre 1875, 10 janvier 1876.

il ne serait pas étonnant qu'il eût l'honneur d'avoir porté le premier coup à cette union entre l'Eglise et l'Etat que tant de ses amis déclarent dangereuse et fatale au bien des âmes. Il vient de dénier obéissance à son évêque et aux tribunaux anglais; il a manifesté hautement l'intention où il est de ne tenir aucun compte des décisions du tribunal institué par le *Public Worship regulation Act*, et il a engagé un conflit dont il est aisé de prévoir les graves conséquences.

Si le révérend Arthur Tooth était seul à penser comme il le fait et à agir comme il agit, son nom et celui de sa paroisse n'auraient acquis aucune notoriété; mais Arthur Tooth s'appelle légion, et c'est pourquoi sa cause a eu déjà et aura, dans l'avenir, un grand retentissement en Angleterre.

C'est un grave conflit entre l'Eglise et l'Etat qui commence en Angleterre, et ce conflit doit amener, d'abord, la discussion, et ensuite, la solution des plus redoutables problèmes que suppose l'union de l'Eglise et de l'Etat.

A ce point de vue, ce procès mérite de nous intéresser. Il inaugure une nouvelle phase dans le développement du mouvement religieux contemporain. C'est pourquoi nous croyons devoir nous y arrêter quelques instants pour en retracer l'origine, en décrire le progrès, en établir l'état présent et en faire ressortir les conséquences.

Ainsi que nous l'avons indiqué déjà, c'est un conflit qui surgit entre l'Eglise anglicane et l'Etat, comme il a surgi autrefois entre l'Eglise romaine et les pouvoirs civils. Reste à savoir si l'Eglise anglicane sortira de la lutte comme l'Eglise romaine.

On le voit, le procès du révérend Arthur Tooth est aussi palpitant d'intérêt que d'actualité.

I

Il y a un peu plus d'un an que nous avons entendu parler du révérend Arthur Tooth pour la première fois. On sait que le *Public Worship regulation Act*, passé en août 1874, ne devait commencer à fonctionner qu'au mois de juillet 1875. Cette date était critique, et elle ne fut pas plus tôt venue que, de tous les côtés, on se demanda ce qui allait arriver. La situation était tendue, l'attention était surexcitée et le public était dans l'attente. Clergé et laïques vivaient dans la plus grande anxiété.

C'est à ce moment même que nous voyons le révérend Tooth se mettre en avant par la lettre suivante, qui parut, à l'époque dont nous parlons, dans tous les journaux :

Vicairie de Hatcham, New-Cross, 1er septembre 1876.

Monseigneur,

C'est avec une patiente et douloureuse inquiétude que j'étudie, depuis longtemps, l'expression des sentiments de ceux qui possèdent l'autorité dans l'Eglise sur les efforts que tentent beaucoup de fidèles et de membres du clergé pour faire accepter plus entièrement la foi par le peuple, faire mieux observer les lois de l'Eglise et faire prêter aussi une obéissance plus entière à l'autorité. Il m'est impossible, en effet, de concilier la conduite tenue récemment par l'épiscopat et sa présente attitude avec la théorie que je me fais du gouvernement ecclésiastique. C'est pourquoi, je me sens obligé d'interroger Votre Seigneurie, d'abord parce qu'elle est mon supérieur ecclésiastique, et, ensuite, parce qu'elle est, en partie, responsable de la dernière législation, pour savoir s'il n'y a point, d'un côté, quelque malentendu, ou de l'autre, quelque modification de principes, auxquels il faudrait attribuer les embarras manifestes qui existent maintenant.

Dans la confusion où nous vivons, en ce moment, en tout ce qui touche l'Eglise, il devient, tous les jours, plus évident qu'il est nécessaire de définir le principe sur lequel repose l'action de l'Eglise. Une fois ce principe réaffirmé, le sacerdoce se reliant au passé par une chaîne continue se trouvera capable de supporter le fardeau qui lui revient dans la crise présente, sans courir risque d'entrer en collision avec l'épiscopat, et il y aura lieu d'espérer alors qu'avec le temps nos difficultés s'aplaniront et que nos incohérences seront corrigées.

Je vous pose donc cette question : L'Eglise regarde-t-elle toujours l'antiquité primitive et catholique comme son autorité en dernier ressort?

En conséquence de son intime union avec notre nation, l'Eglise a dû vivre de la même vie, jouir de la même prospérité et subir les mêmes inquiétudes. La théorie d'une pareille union entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel vivant côte à côte en se prêtant mutuelle assistance, cette théorie, dis-je, est belle au-delà de tout ce qu'on peut dire, mais, après tout, est-elle réellement possible? Cette vie commune peut avoir conduit à la confusion, et, peut-être de nos jours, le pouvoir temporel s'est-il substitué, en tout ou en partie, au pouvoir spirituel. Des changements politiques violents, surveillés avec négligence et incurie, peuvent affecter profondément et même modifier le développement de l'Eglise; mais ils ne peuvent changer aucunement son caractère, parce qu'il est divin. D'abord il y a la foi qui ne peut souffrir de changement, et ensuite, au-dessus et autour de la foi, il y a une autorité, qui, *dans les choses spirituelles est absolue et souveraine*[1]. Telle est, à mon avis, la

[1] L'évêque de Lincoln ne pense pas ainsi. Voir sa dernière lettre.

théorie que l'Eglise d'Angleterre enseigne dans ses dévotions, ses canons et ses rubriques; et, parce qu'elle agit ainsi, elle mérite d'être écoutée, lorsqu'elle exige obéissance. Mais, que faut-il alors penser de l'intervention du Parlement? Il semble impossible d'accepter la dernière législation. Je demande à Votre Seigneurie de vouloir me donner l'assurance qu'on n'a introduit dans notre système aucun principe nouveau et séculier.

La réponse que je sollicite est d'une nature extrêmement sérieuse : je ne demande, en effet, ni une opinion, ni une dissertation sur un principe fondamental, mais la reconnaissance formelle par un évêque d'une vérité qui constitue le fondement de toute l'autorité ecclésiastique.

Je suis, Monseigneur l'Evêque, votre obéissant serviteur,

Arthur TOOTH[1].

L'évêque de Rochester, le docteur Thomas Leigh Claughton, dans le diocèse duquel se trouve la vicairie de Hatcham, dut répondre à cette lettre, ainsi que nous le verrons plus tard, mais sa réponse n'a pas été rendue publique, c'est pourquoi nous ignorons quel en était le sens précis.

Evidemment un homme qui se mettait ainsi en avant se dénonçait de lui-même aux partisans de la basse Eglise, et de l'Eglise large, aux puritains et aux mécréants dont les forces combinées ont fait passer le *Public Worship regulation Act*. La *Church Association*, cette société qui s'est formée, il y a quelques années, et qui s'est donné la mission de traduire devant les tribunaux les ministres dont les doctrines et les tendances penchent vers le catholicisme, la *Church Association*, disons-nous, ne tarda pas à le faire espionner et à lui créer des embarras dans sa paroisse. Pendant l'avent qui suivit, il fut souvent question de Hatcham, New-Cross, Saint-James Road, et on sut qu'il s'y faisait des offices dont le rituel élaboré n'était pas du goût de tout le monde. On critiquait dans les journaux de la basse Eglise, dans le *Rock* et le *Record* ces cérémonies qui sentaient le papisme ou qui, en tout cas, s'écartaient considérablement de la simplicité si chère, de tout temps, aux puritains.

Tout cela annonçait un procès et promettait de fournir à lord Penzance un peu d'occupation. Seulement il fallait trouver les *aggrieved parishioners*, et cela semblait difficile dans une paroisse dont les membres étaient généralement attachés à leur *vicar*, ainsi qu'ils l'ont surabondamment prouvé depuis.

[1] Cette lettre et les suivantes ont été publiées par la plupart des journaux anglo-catholiques. Voir la *Church Review* de 1875, p. 516.

A la fin cependant et probablement, à l'aide des moyens employés par la *Church Association*, à Folkestone, à Saint-Alban, et ailleurs, on arriva à découvrir trois hommes de bonne volonté, qui consentirent à se faire les interprètes des plaintes de la paroisse de Hatcham. Ils répondaient bien au type ordinaire de ce genre de personnage qu'on a appelé l'*aggrieved parishioner*, et il faut l'avouer, n'y aurait-il pas autre chose qui pût intéresser le public en faveur des ministres persécutés, que l'étude du *paroissien lésé* suffirait, à elle seule, pour leur conquérir les sympathies de tout ce qui a un peu de sens et de raison.

Bientôt les journaux annoncèrent que le révérend Arthur Tooth était déféré à lord Penzance, et lui-même confirma ce bruit par la lettre suivante :

Vicairie de Hatcham, New-Cross.

Monseigneur l'Evêque.

Je viens de recevoir, de la part de votre seigneurie, notification des procédures qui vont être dirigées entre moi, en vertu du *Public Worship regulation Act*, à cause des vêtements, des lumières, de l'*Eastward position* [1] et des autres observances rituelles que je me permets, en célébrant l'*Holy communion* [2].

Je suis très-reconnaissant à votre Seigneurie de s'être bornée a ce point en litige et de s'être abstenue d'exprimer un sentiment qui aurait pu influencer ma ligne de conduite. En voyant que la plupart de nos difficultés viennent de ce qu'on a voulu user de tempéraments, au lieu de s'en tenir à ce qui est prescrit, et de ce que, maintes et maintes fois, on a accepté les opinions comme des doctrines et les sentiments comme des dogmes, je me sens tout particulièrement reconnaissant à votre Seigneurie, d'avoir bien voulu me laisser seul affronter la difficulté. La question en litige est trop importante pour qu'on puisse se laisser diriger par des influences personnelles.

J'espère ne rien dire qui puisse être considéré comme peu respectueux pour les augustes fonctions de votre Seigneurie. On me somme d'exprimer par écrit, dans l'espace de vingt-et-un jours [3], si je veux accepter sans appel la décision de votre Seigneurie.

Il est un peu trop tard pour se plaindre de quelques articles de l'*Act*; mais la soumission sans appel me semble un principe tout-à-fait nouveau, et l'acceptation du jugement de chaque évêque, comme un arrêt infaillible, est un triomphe théologique auquel l'église n'a jamais pensé, ni chez nous, ni ailleurs.

[1] Position du minstre tourné vers l'*autel,* c'est-à-dire vers l'Orient.
[2] Office correspondant à la messe.
[3] Ainsi le veut une des clauses du *Public Worship regulation Act.*

Votre Seigneurie s'adresse à moi, en vertu du *Public Worship regulation Act*, une autorité que je ne reconnais point, ni ne puis reconnaître car je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Seigneurie que c'est une loi qui n'a jamais été acceptée par l'Eglise, une loi qui a été édictée, malheureusement, par la pression que les évêques ont exercée sur un Parlement mixte, composé de membres de toutes religions et même de membres sans religion — contrairement aux résolutions des Chambres basses de la *Convocation* de Cantorbéry et d'York[1]. Quel sera le résultat final de ce recours d'un évêque à un Parlement qui n'est pas chrétien, c'est ce qui reste encore à voir; mais il est toujours certain que vous usez,Milord, des pouvoirs nouveaux que vous a donnés l'Etat, au préjudice de l'Eglise et contrairement à sa volonté. Il ne m'appartient, ni d'expliquer l'incompétence de l'autorité séculière, quand il est question de vérité chrétienne, ni de dire où finit le temporel et où commence le spirituel dans les évêques de l'Eglise d'Angleterre. C'est assez pour moi, que vous, comme étant mon évêque, vous réclamiez mon obéissance et que vous en appeliez à un principe que je reconnais volontiers et par lequel je me sens lié.

Milord, je n'ai jamais connu de doctrine de l'Eglise chrétienne autre que celle qui « a été une fois enseignée. » J'ai toujours pensé que l'autorité que je possède venait sans interruption du collége apostolique, et la discipline que j'ai administrée a été celle de l'Eglise catholique; j'ai toujours cru, en particulier, que l'Eglise, même dépouillée de tout pouvoir extérieur, avait, par devers elle, le droit de gouverner ceux qui sont commis à ses soins. J'admets volontiers que l'évêque, comme son principal pasteur, a le droit de faire exécuter ses lois; je ne me suis jamais rendu coupable d'une désobéissance canonique et je suis sûr qu'en cette matière je puis, au nom de tout le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, affirmer qu'il ne désobéit jamais sciemment et volontairement aux lois de l'Eglise.

Si les lois parlementaires relatives à l'Eglise se sont développées comme elles l'ont fait - elles ont plus que doublé dans l'espace de ces cinquante dernières années — il n'est pas étonnant que l'Etat, poursuivant le pouvoir absolu, demande enfin un contrôle complet sur les mystères de l'Eglise. Une pareille intrusion soulève naturellement des difficultés, mais faut-il pour cela nous censurer comme des rebelles, alors que, tout en souffrant d'être stigmatisés et insultés par les tribunaux comme des trangresseurs volontaires de la loi, nous n'arrivons pas à concilier des contradictions manifestes et à harmoniser des différences que le juge lui-même reconnaît exister dans la loi? Faut-il nous blâmer, dis-je, parce que, défendant la loi ecclésiastique comme

[1] Voir le *Correspondant* du 25 septembre 1874.

notre première obligation et notre légitime héritage, nous réclamons, à tout risque, le droit de lui obéir? On m'accuse de violer la loi ecclésiastique. Je ne soulèverai point de chicanes légales, et je ne me réfugierai point derrière des raffinements juridiques. Si je suis coupable, je ne refuse pas de souffrir.

La question est de savoir si la doctrine qui enseigne la présence réelle est vraie ou fausse.

L'Etat place Votre Seigneurie dans des difficultés considérables; car il vous oblige à accepter le jugement Bennett qui déclare soutenable la doctrine de la présence réelle et, d'autre part, cependant, il veut que vous lui prêtiez votre concours pour l'étouffer en supprimant les accessoires du culte divin qui l'expriment. C'est folie que de vouloir séparer le rituel de la doctrine, car il est maintenant admis franchement que les vêtements, les lumières, l'*Eastward position* employés ensemble ou isolément, — comme par exemple l'*Eastward position* qui est le seul rite usité par quelques-uns de nos ministres, — il est admis, dis-je, que tout cela affirme et maintient la vérité de la doctrine. Heureusement on n'a pas laissé de place à ceux qui prétendent ne rien symboliser par ces pratiques. Les catholiques acceptent et les protestants rejettent le rituel, parce qu'il signifie quelque chose, et heureusement ceux qui sont le plus intéressés dans la controverse se comprennent les uns les autres.

Vous voudrez bien vous rappeler que, sur ce point de controverse, j'ai invité Votre Seigneurie à dire que l'Eglise maintient encore le sentiment de l'antiquité catholique et primitive, comme autorité en dernier ressort, et vous ne l'avez point nié — De peur qu'en me servant du terme *primitif*, on ne m'accuse d'employer un mot vague dans sa signification, laissez-moi citer un extrait des II et III Edouard VI, chap. I, section 7, où ce terme est dit signifier « l'espace de cinq cents ans et plus qui a suivi l'ascension du Christ. »

C'est à ce tribunal que j'en appelle, c'est par lui que je veux être jugé, si cela est nécessaire.

Si je suis en erreur, si je me suis mépris dans ma mission et dans mon enseignement, Votre Seigneurie, j'en suis sûr, saura me dire, comment je me trompe sur la loi ecclésiastique, quand l'Eglise d'Angleterre a répudié la vérité catholique, et enfin, quand est-ce qu'ayant l'intention de condamner la vérité catholique par ses lois et par ses canons, elle a supprimé ou abrogé l'usage du cérémonial primitif et catholique. Par aucun de mes actes, je ne me soustrairai aux responsabilités que m'inspire mon ministère pastoral; quelque nombreux et quelque divers que soient les intérêts qui dépendent de moi, pourvu que Votre Seigneurie prenant solennellement en main, en face de l'Eglise et de son chef suprême, la cause du droit contre l'injustice, me con-

damne comme un violateur de la loi ecclésiastique et un hérétique dans la foi, je ne refuse point, pour de tels torts, de subir la peine de la privation de mon bénéfice et cela même sans procédure légale. — Je ne demande qu'une chose, c'est que Votre Seigneurie assume sur elle la responsabilité de décréter cette peine. Vous feriez cela en me retirant ma *licence* si j'étais *curate* [1]. Je vous assure que je ne réclamerai point la protection du bras séculier, comme mon titre de bénéficier me le permet.

Si Votre Seigneurie administre clairement la loi ecclésiastique et non point le *Public Worship regulation Act* ou des précédents, qui n'ont pas été l'objet d'une plaidoirie régulière [2], et si elle ne me demande pas de me soumettre à une autorité nouvelle et étrangère, je sacrifierai volontiers beaucoup de points de rituel et je renoncerai à user de la liberté dont je jouis légalement dans les questions de détail qui n'impliquent pas une question de doctrine. Mais, pour ce qui est primitif et catholique, pour ce qui réellement implique l'expression de la doctrine, il ne serait, ni juste pour nous, ni honnête à l'égard de nos adversaires de faire des concessions n'importe lesquelles. Vous ne pouvez pas nier la doctrine ou sacrifier le rituel. Quels que puissent être les avantages ou les inconvénients, je crois affirmer un principe de l'Eglise chrétienne en rendant obéissance à l'évêque dès qu'on me demande canoniquement d'agir ainsi.

Je crois sincèrement avoir réussi, en quelque manière, à affirmer, d'abord, le devoir de l'obéissance canonique, et secondement la responsabilité morale des jugements des évêques. L'expression d'un sentiment par un évêque peut, à bon droit, réclamer notre attention, mais un sentiment est chose tout à fait insuffisante maintenant. Nous voulons un jugement conforme à la loi ecclésiastique, un jugement qui ait l'autorité et non pas l'opinion pour fondement. C'est le meilleur moyen d'apaiser l'excitation publique.

L'Eglise demande que les principes fondamentaux soient réaffirmés. Prêtres et laïques demandent aux évêques, comme chefs de notre triple constitution, évêque, prêtre et laïque, de déclarer officiellement que l'Eglise est toujours la même, — la même dans sa foi, la même dans sa discipline.

Le principe impliqué dans nos luttes est grave au-delà de tout ce qu'on peut imaginer.

C'est sur vous maintenant que retombe toute la responsabilité. Votre

[1] On appelle *curate* en Angleterre le ministre amovible ou révocable *ad nutum*, ce que nous appelons, en France, du nom de *vicaire*.

[2] *Undefended cause*, c'est-à-dire une cause où l'accusé n'a point produit de défense.

Seigneurie peut encore choisir et dire si elle veut administrer la loi ecclésiastique, indépendamment de l'Etat.

Quant aux papiers que j'ai reçus et aux procédures qu'on veut instituer contre moi en vertu du *Public Worship regulation Act*, il est bon de dire que je ne puis admettre la juridiction de cette cour. Je crois qu'il serait inconséquent de plaider devant le juge. *Je me propose de ne point me défendre et je suis résolu à ne pas obéir si on me condamne.*

Croyez-moi, monseigneur l'Evêque, votre fidèle et obéissant serviteur [1].

Arthur Tooth.

Pendant que le *vicar* de Hatcham écrivait ainsi à son évêque et rendait sa lettre publique, suivant un usage presque universellement reçu en Angleterre, l'opinion publique commençait à s'agiter, et la paroisse de Hatcham s'apprêtait à protester, en faveur de son ministre, contre les attaques dont il était l'objet. Il faut bien l'avouer, c'était assez naturel.

On peut avoir des opinions très-diverses sur le mouvement religieux qui s'accomplit en Angleterre, mais tout le monde conviendra que c'est une étrange manière de rétablir l'ordre que de permettre à trois paroissiens lésés quelconques de jeter le trouble et le désordre au sein d'une population calme et unie.

Si on laissait à un homme n'ayant aucune attache religieuse à décider comment on doit procéder en pareil cas, il est évident qu'il demanderait au moins deux choses, à savoir, que les *aggrieved parishioners* ne fussent pas seulement des paroissiens lésés, mais des paroissiens *sérieux*, résidant sur la paroisse, fréquentant les offices d'une manière régulière et accomplissant leurs devoirs religieux. Le même homme demanderait aussi, sans aucun doute, qu'on consultât non pas seulement *trois* paroissiens, mais la majorité des paroissiens pratiquant.

Or, la loi de 1874 n'a tenu aucun compte des vœux de la partie saine et pratiquante des paroissiens, et c'est là ce qui la déconsidère aux yeux de tous les hommes réfléchis, calmes, impartiaux. Ce n'est pas une loi, nous voulons dire, l'expression de la justice, du droit, du devoir; la manifestation de quelqu'un de ces principes éternels d'équité et d'ordre qui règlent nos rapports avec nos semblables, au religieux comme au civil; c'est une arme de guerre qu'on a voulu forger pour jeter à bas un parti, pour persécuter une idée, pour faire triompher au besoin une minorité indigne et mécréante sur une majorité pieuse et respectable, et c'est pourquoi le *Public Worship regulation Act* ne saurait prendre racine en Angleterre.

[1] Cette lettre fut écrite le 11 mars 1876.

Si l'épiscopat et le gouvernement s'étonnent de rencontrer des résistances, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre. Il ne fallait pas dire qu'on faisait une loi exprès pour jeter à bas le ritualisme *Put down Ritualism*, il fallait faire une loi juste, équitable, sincère et jeter à bas le ritualisme s'il ne l'observait pas.

Il y a dans cette loi un vice d'origine dont elle ne guérira jamais.

Pendant donc que la paroisse de Hatcham s'occupait à organiser une démonstration en faveur du révérend Arthur Tooth, l'évêque répondait à la lettre du *vicar* dans les termes suivants :

Dambury, 17 mars 1876.

Révérend Monsieur,

C'est avec un profond regret que j'ai lu la lettre que vous m'avez adressée, et c'est avec un regret plus profond encore que j'apprends, si je vous comprends bien, la conduite que vous entendez tenir.

Il faut penser que ce n'est pas moi, votre évêque, qui vous invite à me rendre l'obéissance canonique, mais certains de vos paroissiens qui réclament ce à quoi ils ont droit, à savoir que l'office dans leur paroisse soit exécuté en conformité avec le *Livre de la commune prière* [1]. Alors que, d'après eux, vous avez, paraît-il, méconnu quelques-unes de ses prescriptions

La demande que j'avais à vous faire, pour accomplir mon devoir, tendait à m'assurer si vous voudriez suivre mes conseils sur les points qui formaient l'objet de la plainte.

Vous demandez à être jugé d'après la règle de l'antiquité primitive. J'ai eu déjà l'occasion de vous exprimer ma conviction et de vous dire que l'Eglise d'Angleterre, dans ses principes, adhère à cette règle. Cependant je dois vous rappeler aussi que c'est la loi de l'Eglise et celle du Royaume que vous vous êtes engagé à respecter, et que je dois mettre à exécution.

C'est par cette loi que doivent être dirigées les décisions de tout évêque. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu sur ce point. Tout ce que vous avez à décider c'est de savoir si vous voulez, pour ce qui vous concerne, soumettre le cas au jugement de votre Diocésain, au lieu de le déférer à la cour indiquée par le *Public Worship regulation Act*.

Voulez-vous vous soumettre à ma direction dans toutes les matières dont on se plaint? C'est ce qu'il appartient à vous de décider.

Vous savez que la question relative à la légalité de quelques-uns

[1] C'est le livre d'offices qui fait loi en Angleterre pour le clergé et les fidèles anglicans.

de ces points est portée, en ce moment, devant la cour d'appel. C'est pourquoi je puis dire que si, d'un accord unanime, le procès m'était soumis, je pencherais à différer mon jugement sur ces points particuliers jusqu'à ce que leur légalité ait été examinée devant la cour à laquelle je viens de faire allusion.

Je suis, Révérend Monsieur, fidèlement à vous.

T. L. DE ROCHESTER.

Cette lettre n'était pas encore parvenue à son destinataire, que l'évêque, de son côté, recevait une protestation en faveur du révérend Tooth, signée par quatorze cent cinquante-quatre personnes, les deux marguilliers (*churchwardens*), y compris. De ces quatorze cent cinquante-quatre personnes, treize cent trente-sept étaient réellement domiciliées sur la paroisse, tandis que les cent dix-sept autres ne faisaient que fréquenter l'église d'Hatcham, tout en habitant ailleurs.

Il y eut, à cette occasion, plusieurs lettres d'échangées entre les *churchwardens*, les paroissiens d'Hatcham et l'évêque de Rochester. Il serait trop long de les rapporter et, d'ailleurs, elles ne contiennent rien qu'il ne soit facile de deviner d'après la correspondance précédente [1].

Les paroissiens et les *churchwardens* protestent en faveur de leur *vicar* et demandent que l'Eglise et les choses de l'Eglise soient administrées en vertu de la loi canonique, et non point par les décrets d'une cour profane et s'éculière.

Ils demandent, en particulier, que le procès demeure suspendu, tant que l'appel dans l'affaire Ridsdale n'aura pas été décidé.

Aucune de ces démarches n'aboutit : l'évêque de Rochester ne se laissa point convaincre, et le révérend Tooth ne consentit pas davantage à se remettre à la discrétion de son diocésain, ainsi qu'il le lui fit savoir par une lettre qu'il nous faut citer encore :

Vicairie de Hatcham, New-Cross, 22 mars 1876.

Monseigneur l'Évêque,

Je crois m'être renfermé dans les limites du droit en définissant le devoir de l'obéissance canonique. Je me suis complètement remis entre vos mains pour être jugé conformément à la loi et à l'usage primitif de l'Eglise chrétienne. J'ai réclamé, ce qui est mon droit, d'être jugé par cette unique règle de l'Eglise, Votre Seigneurie refuse d'accepter ce rôle et me renvoie au *Public Worship regulation Act*.

L'administration de la loi est la grande question ecclésiastique du

[1] On peut les voir dans la *Church Rewiev* du 25 mars 1876, et dans le *Church Times* de la même époque.

jour, et, si on ne reconnaît pas, une fois de plus, les vieux fondements de nos obligations mutuelles, nous serons avant peu jetés dans une confusion sans remède. Les évêques ont renoncé au droit d'avoir des tribunaux et ont abdiqué leurs fonctions judiciaires. C'est là un abus de confiance dirigé contre la vie sociale de l'Eglise en Angleterre, dont les évêques sont seuls responsables et dans lequel le clergé inférieur n'a point de part. Aussi maintenant que les difficultés commencent à se faire sentir, les évêques ne réussiront pas à transférer notre obéissance canonique à une autorité séculière et nouvelle. Nous ne consentirons pas à prêter la main à la constitution d'un tribunal auquel nous n'avons jamais promis et auquel nous ne pouvons pas même promettre obéissance. S'il est vrai que l'Eglise exige de ses prêtres obéissance à ses lois, il faut qu'il y ait fidélité de la part des évêques et obéissance de la part des prêtres.

Votre Seigneurie définit, d'une manière très-heureuse, le caractère vrai et séculier des procédures qui ont été commencées contre moi. Son affirmation est, en effet, claire et précise : « Ce n'est pas « moi, dit-elle, votre évêque, qui vous invite à me rendre l'obéissance « canonique, mais quelques-uns de vos paroissiens. » Il est vrai, sans doute, que ces procédures ont l'approbation de Votre Seigneurie, mais il ne faut pas supposer, pour un moment, que leur caractère réel est changé pour cela. Ce sont toujours des procédures purement séculières, des procédures qui n'ont acquis aucune force ecclésiastique, à moins d'admettre qu'un évêque a un pouvoir plus que parlementaire, et qu'en touchant les lois de l'Etat, il peut les changer et lui donner quelque chose qu'elles n'avaient pas auparavant, à savoir, une force spirituelle qui leur imprime un nouveau caractère. Il est évident, par la nature même de la loi, que la procédure est tout-à-fait séculière et Votre Seigneurie reconnaît bien que tel est, en effet, le cas. Je suis donc délivré d'un grand péril, celui de refuser l'obéissance canonique ; et, quand on proférera contre moi les accusations d'illégalité et de désobéissance, j'espère qu'on verra que ce n'est pas moi qui refuse de me soumettre à l'autorité légitime.

Je ne puis admettre le bien fondé des plaintes de quelques-uns de mes paroissiens, car plus de quatorze cent cinquante membres de ma *Congrégation* ne tarderont pas à présenter à Votre Seigneurie une pétition et à lui dire qu'ils ne sont pas peinés par mes *services*[1] et par l'enseignement doctrinal de mon Église. Ils vous prieront aussi, Milord, de ne pas laisser placer sur mes pas des obstacles qui pourraient limiter ou obstruer mon action dans ma paroisse[2]. C'est plutôt moi qui ai raison

[1] C'est le nom qu'on donne, en Angleterre, aux offices ecclésiastiques.

[2] Ce sont les termes dans lesquels était conçue la pétition des paroissiens de Hatcham.

de me plaindre des trois champions choisis pour défendre l'ordre ecclésiastique et la vérité chrétienne. Un, en effet, a quitté la paroisse avant que la lutte eût commencé et s'est vengé déjà par son acte d'intolérance cléricale. Un autre a reconnu indiscrètement devant moi le peu de droit qu'il a à la protection de l'Eglise, car il admet que les offices des *clerggmen* évangélicaux agréés par lui n'arrivent pas à l'édifier; il trouve bien préférables les exhortations du ministre Wezléyen. Je ne tiens pas à examiner la moralité du cri des « paroissiens lésés », sa valeur ayant été si souvent anéantie. Il est vrai que ces messieurs ont pour eux l'avantage de la loi; je ne songe nullement à le leur contester.

Je dois remercier Votre Seigneurie pour avoir affirmé que l'Eglise maintient encore sa règle de l'antiquité primitive. Tout ce que nous réclamons, c'est le droit de pratiquer ce que nous croyons; nos prétentions sont à la fois justes et raisonnables. Je ne crois pas, en effet, que l'État, en me demandant un engagement, à l'époque de mon ordination ou de mon institution, ait fait autre chose que s'en tenir à l'antiquité primitive, et je crois que sa conduite était honnête. Il n'a mentionné aucun principe fondamental et il ne m'a pas imposé l'acceptation de ses interprétations de la doctrine ecclésiastique.

Enfin Votre Seigneurie fait allusion à son opinion sur le procès. Vous vous adressez, d'ailleurs, à moi, en vertu du *Public Worship regulation Act*, » et vous exercez votre pouvoir, non pas comme mon évêque, mais comme un officier sous ce malheureux « Acte » du Parlement. N'y aurait-il pas d'autres motifs pour me faire tenir sur la réserve, qu'il y a, au moins, l'allusion de Votre Seigneurie à la « loi », par où je suppose qu'elle a, sans doute, en vue les jugements du Conseil privé et autres précédents de mauvais augure. Dans de telles circonstances, on ne saurait s'étonner que j'éprouve quelque peine à accepter l'invitation que me fait Votre Seigneurie de me soumettre au *Public Worship regulation Act*, même en ayant l'avantage de connaître le sentiment du juge avant que mon procès ne soit jugé. Il n'arrive pas souvent à l'accusé, dans les procès criminels, de connaître la pensée de son juge, avant qu'on ait fait la plaidoirie et que la cause ait été entendue.

Croyez que je suis, Monseigneur l'évêque, votre fidèle et obéissant serviteur.

Arthur Tooth.

II

La difficulté était clairement exposée; le point sur lequel devait rouler le débat était bien mis en relief. Les deux partis étaient réso-

lus, décidés; il n'y avait pas à se faire illusion sur leur pensée. Restait seulement à savoir ce qui arriverait, une fois que la cause aurait été vidée par l'arrêt de la cour.

Les événements que nous venons de raconter se passaient vers la fin de mars 1876.

Dans le courant du printemps, pendant l'été et l'automne, on voit bien que l'opinion publique ne se détend guère, mais aucun événement grave ne se produit. On fait fréquemment allusion aux procès Dale et Tooth dans les journaux, les revues, les meetings et les correspondances publiques ; on parle de moyens termes, de compromis, et d'accommodements ; on écrit même des *Eirenicon* [1], mais la paix ne se fait pas ; l'opposition demeure toujours au fond des cœurs, ardente, vivace, et n'attend qu'une occasion pour éclater. On organise des comités de défense ; on recueille des souscriptions, et la société qui porte le nom d'*English Church Union*, société qui renferme l'élite du monde religieux anglican appartenant à la haute église, l'*English Church Union* décide de soutenir les ministres persécutés, quelles que soient leurs opinions, s'ils sont persécutés en vertu du *Public Worship regulation Act* [2].

Le reste du printemps et de l'été se passa, de part et d'autre, au milieu de ces préoccupations. De temps en temps de petits événements venaient seulement réveiller l'attention et redonner une nouvelle impulsion aux colères des partis. Ainsi, un jour, on apprenait que le chapitre de Bristol, après avoir réparé le porche de la cathédrale à grand frais, avait fait jeter à bas, furtivement, pendant une nuit, et cela par une bande de gens sans aveux, cinq statues, représentant les quatre grands docteurs de l'Eglise et la Vierge [3]. Un autre jour, c'était l'évêque de Durham qui refusait d'assister à la réouverture de sa cathédrale, fraîchement restaurée par le chapitre, sous prétexte que les dépenses affectées à ce travail auraient été plus utilement employées à bâtir quelques pauvres églises de campagne. Un autre jour encore, c'était un pauvre *curate* ritualiste qu'on frappait par le retrait de sa licence, ou un prédicateur qu'on empêchait de prêcher dans une paroisse étrangère à laquelle il était appelé, par les circonstances, à distribuer le pain de la parole. Rien de grave cependant ne marqua le cours de l'été et le commencement de l'automne.

[1] Titre d'un livre publié par le docteur Pusey en 1866, qui est devenu une appellation commune pour les écrits destinés à rétablir la *paix* entre les partis religieux.

[2] Voir le discours du président à la réunion du 8 avril 1876, dans la *Church Review*, p. 191, 192.

[3] Deux chanoines de Bristol ont protesté contre cet acte de vandalisme, commis par leurs collègues et le doyen.

A mesure toutefois qu'on approchait du moment où les procès de M. Dale et de M. Tooth devaient se juger, l'anxiété redoublait parmi les membres de la haute Eglise, et les animosités religieuses s'accentuaient plus vivement. Ce fut le 10 novembre, que le procès de M. Dale fut porté devant lord Penzance. Le *vicar* de Saint-Védast fut suspendu pour trois mois, et son Eglise fut occupée par son évêque le dimanche suivant. Cette intéressante victime du *Public Worship regulation Act*, céda sans résistance et s'attira, par cette conduite, quelques reproches de faiblesse.

On comprend aisément l'explosion de colère qu'il y eut alors. Des meetings furent organisés de divers côtés et toutes les branches locales de l'*English Church Union* retentirent de plaintes violentes contre l'épiscopat.

Rien, disait un orateur, rien ne saurait être plus malheureux pour l'église d'Angleterre, dans le moment présent que l'augmentation du nombre de nos évêques [1]. Les évêques s'opposent, en effet, à toute espèce de réforme. On n'est à l'abri de la persécution que tout autant que les affaires d'un diocèse égalent ou dépassent l'activité dont est capable un évêque [2].

D'autres fois, on allait même plus loin : on invitait à résister ouvertement aux évêques et à lord Penzance. Ainsi on proposait, devant un meeting, la résolution suivante :

Sans exprimer d'opinion sur la ligne de conduite adoptée par le révérend Pelham Dale, la branche de l'*English Church Union* établie à Holborn, espère que, lorsque la cour de lord Penzance prononcera une autre sentence en matière spirituelle, le *prêtre condamné saura trouver le moyen de résister directement* [3].

Ce n'était rien moins qu'un appel à la résistance ouverte. Il fut bientôt entendu.

C'était, en effet, le 29 novembre, que ces paroles étaient prononcées, et le samedi 2 décembre, lord Penzance suspendait le révérend Tooth pour trois mois.

Ainsi qu'il l'avait annoncé à son évêque, dès le commencement de la procédure, le *vicar* de Hatcham ne comparut pas, mais le lende-

[1] Allusion aux siéges de Saint-Alban et de Truro qu'on vient de créer, ainsi qu'à plusieurs autres qu'on veut créer encore.

[2] Le docteur Little dale devant l'*English Church Union*. Voir la *Church Review* du 2 décembre 1876, page 601, colonne 1.

[3] Voir la *Church Review* du 2 décembre 1876.

main, dimanche, 3 décembre, il monta dans la chaire de son Eglise, et là, en présence d'une nombreuse assemblée, toute debout, il lut à haute voix, au milieu du plus profond silence, une protestation solennelle contre la sentence dont il était l'objet et contre l'intrusion du pouvoir séculier dans les affaires religieuses.

Le lendemain, lundi, les paroissiens de Hatcham se réunirent pour exprimer leur sympathie à leur vicaire et joindre leur protestation à la sienne. Les évêques ayant déserté leur mission spirituelle et transmis injustement leurs fonctions à « une cour séculière, ils croyaient devoir, disaient-ils, adopter une ligne de conduite rigoureuse. « C'est pourquoi ils refuseraient de reconnaître un prêtre « intrus et lui enlèveraient tout leur concours moral, personnel et « financier. »

Ils eurent bientôt à mettre leur projet à exécution.

L'évêque de Rochester ne tarda pas, en effet, d'envoyer un de ses délégués pour remplacer le ministre suspendu, mais ce délégué, après s'être présenté à l'Eglise, un dimanche matin, dût repartir comme il était venu, en présence de l'attitude hostile de toute la paroisse réunie, et le révérend Tooth continua son ministère, comme si rien n'était advenu.

Evidemment on ne pouvait pas en demeurer là. Le gant avait été jeté, il avait été relevé. Restait à savoir auquel des deux, du *vicar* ou de l'évêque, appartiendrait la victoire.

Si l'*English Church Union* et les anglo-catholiques faisaient, d'une part, tous leurs efforts pour se défendre et opposer une résistance vigoureuse à leurs persécuteurs. La *Church Association* et les partisans de la basse Eglise, de l'autre, ne demeuraient pas oisifs. Eux aussi organisaient des démonstrations et voyant que le révérend Tooth ne voulait point quitter la place de gré, ils cherchèrent à l'expulser de vive force.

C'est pourquoi le dimanche 31 décembre, une bande de forcenés, dignes successeurs des fanatiques qui dévastèrent l'Angleterre au seizième siècle, une bande de forcenés se transporta à Hatcham et chercha, par ses cris, à troubler le cours de l'office. Il y eut des menaces et des insultes proférées, des coups furent même donnés. Des clergymens furent traînés dans la boue et de pauvres femmes se trouvèrent rudement maltraitées. Le dimanche suivant 7 janvier, les scènes de violences recommencèrent encore, et personne ne peut dire jusque à quels excès on se serait porté, si les *churchwardens* n'avaient pris la précaution de barricader le chemin qui mène à l'Eglise, et d'arrêter ainsi un peu la foule. On n'était, du reste, admis à franchir le seuil du temple que sur billet. On a porté à cinq mille hommes le chiffre des personnes réunies, et les journaux de toute

nuance s'accordent à reconnaître que cette foule était, en grande partie, formée de l'écume de la plus vile populace de Londres, populace infiniment plus méprisable et plus dégradée que celle de Paris.

Les dimanches suivants, les mêmes scènes et des scènes plus violentes encore se sont reproduites, si bien que l'autorité diocésaine a essayé de faire fermer l'Eglise.

Mais on ne s'est pas arrêté là. Le procès est entré bientôt dans une autre phase. Reste à savoir si ce sera la dernière.

La *Church Association* veut pousser les choses à tout extrémité. Il faut que la loi ait, bon gré, mal gré, le dessus.

C'est pourquoi elle a fait citer de nouveau le rebelle M. Tooth devant lord Penzance, lequel a condamné M. Tooth par défaut et a transmis à la *Chancery court* un avis pour que le coupable soit jeté en prison.

Cet ordre vient d'être mis à exécution. D'après les dernières nouvelles que nous apportent les journaux, M. Tooth a été enfermé dans « Horsemonger Lane Gaol. »

III

Et maintenant, quelle sera l'issue de la lutte? — Il n'est pas difficile de le prévoir.

L'emprisonnement de M. Tooth, loin de calmer les esprits, ne fera qu'enflammer davantage les colères, et recrutera de nombreux partisans au ritualisme. Si les protestants de la basse Eglise sont ardents et résolus, ceux de la haute Eglise le sont également, et ils le sont même plus, parce qu'il ont conscience de défendre une meilleure cause.

Les meetings qui se succèdent le démontrent, tous les jours, plus clairement.

Déjà, le 7 décembre, on passait les deux résolutions suivantes, aux applaudissements d'une nombreuse assemblée de l'*English Church Union*.

1° Le meeting déclare qu'à son avis toute sentence de suspension prononcée par une cour, en vertu du *Public Worship regulation Act*, est *spirituellement* nulle et sans valeur. C'est pourquoi, tout prêtre qui croirait de son devoir de continuer à s'acquitter de ses fonctions, malgré une pareille sentence, peut compter sur la sympathie de ce

meeting, ainsi que sur son appui et son assistance, autant que les circonstances pourront le permettre [1].

2° Le meeting de *l'English Church Union*, plein de sympathies pour le révérend Tooth, de Saint-Jacques Hatcham, se déclare satisfait de la ligne de conduite qu'il a adoptée dans la persécution à laquelle il est en butte, sous le *Public Worship regulation Act*, et s'engage à lui prêter tout l'appui dont il dispose [2].

La première de ces résolutions était formulée par le chancelier de la cathédrale de Lincoln, et la seconde était aceueillie par une triple salve d'applaudissements.

Mais on est allé plus loin. On a posé plus nettement encore la question, et, dans un grand meeting [3] tenu, il y a peu de jours, par l'*English Church Union*, on a clairement dit à l'Etat qu'il n'avait aucun « pouvoir dans les choses purement spirituelles », revendiqué pour l'Eglise le droit de se gouverner elle-même et affirmé qu'on soutiendrait contre tous les tribunaux tout ministre condamné qui ne serait pas coupable d'actes contraires aux mœurs ou aux canons.

Tout cela est grave et quand de telles résolutions sont accueillies avec enthousiasme et avec applaudissements par une assemblée qui comprend la fleur des membres de la haute Eglise d'Angleterre, on peut bien prévoir sans difficulté qu'on est à la veille de quelque grand événement.

Il faudrait traduire tous les discours qui ont été prononcés le 16 janvier, pour donner une idée exacte de l'état des esprits et de la violence de la lutte qui s'engage entre les divers partis de l'Eglise anglicane.

Si l'Etat, disait un de ces orateurs, essaie d'opprimer l'Eglise avec son pouvoir séculier, et de la considérer comme un clerc chargé d'enregistrer ses décrets et de leur obéir, l'Eglise a parfaitement le droit de se soulever pour défendre ses priviléges et de dire : « Nous ne consentirons pas à être tyrannisés par vous ; nous avons nos droits aussi bien que vous et il nous faut maintenant les affirmer. Le *Public Worship regulation Act* pousse à une crise, il a détruit les tribunaux ecclésiastiques et mis des juges séculiers à leur place. Il a enlevé aux évêques la procédure et la juridiction pour la transférer à James Plaisted, lord Penzance. Quand l'évêque de Rochester s'est rendu à Hatcham, il y est

[1] Voir la *Church Review* du 15 décembre 1876 : c'est une résolution de ce genre qui vient de provoquer la lettre si grave de l'évêque de Lincoln.

[2] *Ibid.*

[3] Ce *meeting* comprenait près de 5,000 personnes.

allé non pas comme évêque du diocèse, mais par les ordres et la direction de lord Penzance [1]. (*Applaudissements.*)

Un autre ajoutait :

Il faut que chacun de nous voie comment il pourra augmenter la somme qu'il peut donner (aux victimes de la persécution). Une pensée m'est venue à l'esprit ce matin et je l'ai mise à exécution aujourd'hui même. J'ai écrit une très-courte lettre, que je vais vous lire, au secrétaire de l'*Additional curates fund* [2]. — Cher monsieur le secrétaire, lui ai-je dit, je vous envoie un chèque de quatre livres sterling c'est la petite contribution de l'Eglise d'*East-Brent*, recueillie dimanche dernier, 14 janvier courant. En vous l'envoyant, j'ai la douleur de penser que je ne pourrai plus dorénavant prêter assistance à l'*Additional curates society*, car tout ce que je pourrai désormais donner sera consacré à soutenir les victimes du *Public Worship regulation Act* [3].

Quand un pareil discours, et des discours plus violents encore sont applaudis à outrance, on se demande tout naturellement si le moment de la crise suprême n'est pas arrivé pour l'Eglise d'Angleterre ; le moment est peut-être encore loin, mais il avance tous les jours, il avance à grand pas ; on le dit, on le sent et il viendra bientôt une heure où ce ne seront plus seulement quelques hommes politiques, mais la masse de la nation qui se demandera : *Is the church of England worth preserving?* On ne s'arrêtera même point là ; on ne se demandera pas uniquement si l'Eglise d'Angleterre vaut la peine d'être maintenue, on se demandera *si elle peut être maintenue.*

Et quand on aura fait, pendant quelque temps, de vains efforts pour la défendre, pour y rétablir l'unité, ou, du moins, pour y conserver la paix ; quand on aura vu que les évêques ne jouissent plus d'aucune considération et qu'ils sont descendus au rôle de simples officiers de l'Etat ; quand le clergé et les fidèles en proie à l'anarchie seront bien convaincus qu'il n'y a plus qu'un seul remède, le désétablissement, le désétablissement se présentera, et il sera accueilli de tous comme le seul moyen capable de remédier aux dissensions et de prévenir de graves désordres.

Il n'est pas étonnant que l'opinion politique et religieuse se préoccupe vivement, de l'autre côté du détroit, des événements qui se passent, au moment même où ces lignes s'écrivent.

[1] Voir la *Church Review* du 20 janvier 1877, p. 29, col. 2.

[2] Société destinée à recueillir des fonds pour augmenter le nombre des *curates* dans les paroisses.

[3] *Ibid.*

L'évêque de Lincoln, le docteur Wordsworth [1], un homme d'une valeur littéraire reconnue et d'une piété incontestable, un homme honnête, droit, généreux, celui certainement de tous les évêques qui possède le plus de sympathies dans la haute Eglise et dans le ritualisme; le docteur Wordsworth, disons-nous, vient d'écrire une lettre très-grave, à propos d'une résolution de l'*English Church Union*, semblable à une de celles que nous avons citées plus haut. Tous les journaux l'ont reproduite [2]; nous ne pouvons pas l'analyser, nous nous contentons d'en détacher le paragraphe suivant :

Si cette résolution, dit cet évêque, si cette résolution est mise à exécution, elle conduira ses partisans beaucoup plus loin. Ceux qui résistent à la cour des Arches pour les motifs qu'ils allèguent, doivent également repousser les décisions de la suprême cour d'appel..... De fait quelques-uns l'avouent nettement. *Mais alors, mon cher ami, quelle sera la fin du conflit qui commence ?*

L'évêque de Lincoln ne répond pas à la question qu'il pose, seulement tout le monde prévoit la réponse et les journaux religieux, qui insèrent sa lettre, n'ont pas manqué de dire le mot : la fin de ce conflit sera le désétablissement de l'Eglise anglicane.

Déjà on ne parle de rien moins que de faire de l'*English Church Union* une espèce de *Liberation society* au sein de l'Eglise d'Angleterre.

Quand on en sera venu là, c'en sera fait de l'union de l'Eglise et de l'Etat chez nos voisins. Restera à savoir ce que deviendront les anglicans une fois délivrés de la tutelle du pouvoir séculier.

L'abbé MARTIN,

Premier vicaire de Saint-Marcel de la Maison-Blanche.

[1] Il fut le seul parmi les évêques, qui s'opposa en 1874, au fameux *Public Worship regulation Act*.

[2] Voir, en particulier, le *Church Times*, du 19 janvier 1877, qui la cite et la critique vivement dans un de ses *leaders*.

MADAME DE LA VALLIÈRE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

Les relations du roi et de Mme de Montespan avaient commencé dès 1668. Mme de La Vallière souffrait d'autant plus de l'abandon dans lequel elle se trouvait, qu'elle avait aimé le roi avec une grande sincérité. Enfin, en 1671, abreuvée d'humiliations et de dégoûts, elle alla se jeter dans le couvent des Carmélites de Chaillot. Elle manda au roi, par le maréchal de Bellefonds, qu'elle aurait quitté plus tôt la cour, si elle avait pu obtenir de ne plus le voir ; que cette faiblesse avait été si forte en elle, qu'à peine était-elle capable présentement d'en faire un sacrifice à Dieu ; qu'elle voulait pourtant que le reste de la passion qu'elle avait eue pour lui servît à sa pénitence, et qu'après lui avoir donné toute sa jeunesse, ce n'était pas encore trop du reste de sa vie pour le soin de son salut. Le roi pleura, en apprenant cette nouvelle ; mais, comme dit Sainte-Beuve, ces larmes furent les dernières. Cette fois, il n'alla pas lui-même à Chaillot chercher Mme de La Vallière. Il se contenta d'y envoyer Colbert, qui la ramena dans sa voiture. Le roi s'entretint longtemps avec elle, et Mme de Montespan, selon le récit de Mme de Sévigné, vint au devant d'elle, les bras tendus et les larmes aux yeux. Mme de Sévigné ajoute : « Tout cela ne se comprend point. Les uns disent qu'elle demeurera à Versailles et à la cour, les autres qu'elle reviendra à Chaillot ; nous verrons. »

La correspondance de Mme de Sévigné révèle la surprise que cet événement et ses suites causèrent à la cour. « Mme de La Vallière est toute rétablie à la cour, dit quelques jours après la spirituelle marquise. Le roi la reçut avec des larmes de joie et Mme de Montespan avec des larmes de..... devinez de quoi. L'on a eu l'un avec l'autre des conversations tendres ; tout cela est difficile à comprendre. » Puis, à la date du 15 décembre 1672, Mme de Sévigné

[1] Voir le *Correspondant* du 10 février.

écrivait encore à sa fille : « Mme de La Vallière ne parle plus d'aucune retraite. C'est assez de l'avoir dit. Sa femme de chambre s'est jetée à ses pieds pour l'en empêcher, peut-on résister à cela? » Malgré ces plaisanteries, qu'elle s'était attirées par l'inconstance et l'incertitude de ses résolutions, Mlle de La Vallière était sincère, dans ses projets de conversion repris et abandonnés de nouveau. Ce n'était point pour jouer un rôle ou pour irriter la jalousie du roi qu'elle avait fui vers le cloître. Tourmentée à la fois par le regret de ses fautes passées et les souffrances d'un amour déçu, elle avait résolu de quitter définitivement la cour; mais l'ascendant de Louis XIV l'avait encore fait chanceler dans sa résolution. On remarquait cependant que, depuis son retour de Chaillot, elle menait une vie plus cachée, comme une personne qui veut abandonner le monde. Le bruit courait qu'elle avait le dessein de se retirer dans une maison pour y vivre régulièrement et y faire élever ses enfants; mais ce projet ne convint pas au roi, qui la trouvait trop jeune pour vivre de la sorte et qui craignait pour elle des relations trop fréquentes avec sa mère, Mme de Saint-Remy.

Mme de La Vallière se résigna donc à rester à la cour pendant quelques années encore. Elle supporta toutes les humiliations de sa rivale, qui se moquait d'elle publiquement et se faisait servir par elle comme par une véritable suivante. « Mme de Montespan, dit Mme de Caylus, abusant de ses avantages, affectait de se faire servir par Mme de La Vallière, donnait des louanges à son adresse, et elle assurait qu'elle ne pouvait être contente de son ajustement, si elle n'y avait mis la dernière main. Mme de La Vallière, de son côté, s'y prêtait avec tout le zèle d'une femme de chambre, dont la fortune dépendrait des agréments qu'elle prêterait à sa maîtresse. »

Si l'on en croit Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, le roi lui-même l'aurait abreuvée d'outrages. « La Montespan, dit la seconde Madame, se moquait d'elle publiquement, la traitait fort mal et obligeait le roi à agir de même. Il fallait traverser la chambre de La Vallière pour se rendre chez la Montespan. Le roi avait un joli épagneul appelé *Malice*. A l'instigation de la Montespan, il prenait ce petit chien, et le jetait à la duchesse de La Vallière, en lui disant : *Voilà votre compagnie, c'est assez!* Cela était d'autant plus dur, qu'au lieu de rester chez elle, il ne faisait que passer pour aller chez la Montespan. Cependant elle a tout souffert avec patience. »

En supposant que le roi n'ait pas poussé, jusqu'à cette extrémité, l'ingratitude et l'oubli des convenances, le spectacle de ce qui se passait tous les jours sous les yeux de la favorite délaissée était de nature à ébranler une santé plus solidement assise que la sienne.

Aussi, dans le commencement de l'année 1673, elle tomba dangereusement malade. C'est à la suite de cette maladie qu'elle composa ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* et qu'elle se décida sérieusement à embrasser la vie religieuse. Dans ce livre, qui est comme le reflet de son existence, mais qui a été probablement retouché, comme l'ont été ses lettres au maréchal de Bellefonds, elle s'épanche en actions de grâce envers Dieu, qui lui a rendu la santé et qui l'a fait rentrer dans les voies du salut.

Elle accepte, comme expiation, de rester encore à la cour, à côté de Mme de Montespan, au milieu des amertumes et des humiliations qu'elle y éprouve et, dans l'élan de son cœur vers Dieu, elle s'écrie: « Je suis prête, Seigneur, si vous voulez tirer de mon péché ma punition même, en faisant devenir les bourreaux de mon cœur ceux dont j'en avais fait les idoles. »

Mais de pareilles secousses et de pareils retours sur elle-même altéraient profondément sa frêle organisation ; et si un reste d'amour pour Louis XIV venait encore lutter contre les plus fermes et les plus héroïques résolutions, elle n'en comprenait pas moins la nécessité de quitter un monde qui lui était odieux et où tout lui rappelait ses fautes passées.

Des amis sérieux et dévoués la soutenaient, d'ailleurs, dans le dessein qu'elle avait conçu de se consacrer à Dieu : ces amis étaient Bossuet, le maréchal de Bellefonds et le duc de Saint-Aignan. Le nom de Bossuet est suffisamment connu et je n'ai nul besoin d'en faire ici l'éloge. Les moins lettrés n'ignorent pas quel était ce vigoureux génie et ce noble caractère. Quand les autres hommes, le front courbé dans la poussière, se taisaient autour du grand roi, Bossuet était un de ceux qui osaient lui parler avec une respectueuse et ferme liberté. C'est lui qui avait fait naître chez Mme de la Vallière la pensée de la retraite et de l'expiation. Toutefois la lutte devait être longue et difficile. Le roi, détaché de Mme de la Vallière, et, pour qui sa présence à la cour était un reproche continuel, l'aurait peut-être vue, sans regret, prendre définitivement le chemin du cloître; mais Mme de Montespan semblait vouloir y apporter des obstacles. Elle se croyait toute-puissante sur le cœur du roi, en présence d'une rivale délaissée et humiliée. Puis le roi ne s'attacherait-il pas davantage aux enfants de Mme de la Vallière, si, par la retraite de leur mère, ils devaient se trouver sans appui dans le monde? Il fallait donc combattre résolument et arracher à la servitude de la cour la pécheresse repentante en qui l'amour pour le roi n'était pas complétement éteint. Pour le seconder dans l'œuvre généreuse qu'il avait entreprise, Bossuet trouva d'utiles auxiliaires. L'un était le duc de Saint-Aignan, et l'autre, le maréchal de Bellefonds.

François de Beauvilliers, septième comte et premier duc de Saint-Aignan, ancien capitaine des gardes de Gaston d'Orléans, pair de France, lieutenant-général et premier gentilhomme de la chambre du roi, avait à la cour une position considérable. C'est lui que Mme de Sévigné appelle *Artaban* ou *le paladin par excellence.* C'était Saint-Aignan qui, en sa qualité de premier gentilhomme de la chambre du roi, était chargé d'organiser les fêtes et les divertissements commandés par sa Majesté. Il était parent ou allié de Mme de la Vallière, je n'ai pu vérifier à quel degré et de quel côté; mais l'intérêt vraiment paternel qu'il lui portait et les expressions caractéristiques dont il se sert dans une de ses lettres, ne peuvent guère laisser de doute sur ce point.

Bernardin Gigaut, maréchal de Bellefonds, était neveu de la mère Judith de Bellefonds, prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques et connue en religion sous le nom de Agnès de Jesus-Maria. Bellefonds et Saint-Aignan, malgré les insinuations malveillantes de Bussy-Rabutin, étaient d'honnêtes gens, des esprits supérieurs, auxquels les grandes qualités de Mme de La Vallière avaient inspiré une profonde estime. Ils pensaient, avec raison, que La Vallière ne pouvait plus vivre avec honneur et dignité dans le monde. Une correspondance suivie fut échangée entre Saint-Aignan, Bellefonds et Mme de La Vallière. Les lettres de Bellefonds paraissent avoir été perdues et celles de Mme de La Vallière, publiées d'abord par l'abbé Le Queux, ont été fréquemment réimprimées depuis. Celles de Saint-Aignan n'ont jamais vu le jour, ou, du moins, je n'en ai trouvé trace nulle part. Il est curieux de suivre, dans cette correspondance, les progrès effectués par la pénitente et combien il fallut d'efforts pour l'arracher à cette cour, où elle était si malheureuse, mais où elle pouvait contempler le prince qu'elle avait aimé d'un si ardent amour.

On remarquera les précautions sans nombre qui présidaient à l'envoi de cette correspondance. Evidemment des obstacles sérieux devaient se rencontrer à chaque pas et il fallait éviter les regards soupçonneux de la police de Mme de Montespan. En même temps que les lettres de Saint-Aignan, je publie, par ordre de date, et après les avoir copiées sur les manuscrits autographes, deux lettres de Mme de La Vallière, dont l'orthographe et même le style diffèrent sensiblement des leçons adoptées dans les éditions qui en ont été données jusqu'à présent, d'après le texte de l'abbé Le Queux. Mme de La Vallière n'était pas un écrivain de métier, et les éditeurs se sont plu à remanier les phrases, pour les rendre apparemment plus dignes de la publicité. Pour démontrer notre assertion, nous allons mettre en regard la leçon adoptée jusqu'à présent par les éditeurs et le texte même de La Vallière.

M[me] de La Vallière au maréchal de Bellefonds.

TEXTE ADOPTÉ JUSQU'A CE JOUR

Lettre II

A Versailles, 4 novembre 1673.

On ne saurait être plus reconnaissante que je le suis, monsieur, des peines que vous continuez de prendre pour moi. Je désire de toute mon âme pouvoir y répondre de la manière que vous le souhaitez; mais en quelque lieu que je sois, j'ai grand peur de n'être pas digne d'obtenir aucune grâce : avant tout, il faut se mettre en état d'en demander.

Vous me donnez une grande joie de m'assurer que je serai reçue quand j'aurai la force de me tirer d'ici. Je crois que c'est en savoir assez pour le temps présent. Je tâcherai de faire une visite à votre retour, et j'espère que Dieu nous assistera l'un et l'autre.

Je suis si faible que je ne mérite pas les grâces qu'il me fait; mais j'ai une grande confiance en sa bonté et dans les prières que vous me promettez. Remerciez si l'occasion s'en présente, les personnes charitables dont vous me parlez, et croyez que je suis bien persuadée que, sans vos bons avis, je ne serais pas aussi ferme et aussi résolue que je le suis. Je sens tout ce que je vous dois et je ne l'oublierai de ma vie.

TEXTE ORIGINAL.

Ie vous suis fort obligée de la paine que vous avés prise. Ie soitrés (souhaiterais) de tout mon cœur d'estre en état de reconestre vos bontés de la manière que vous le soités ; mais en quelque lieu que ie sois, iai bien peur de n'estre pas digne d'obtenir aucune grasse. Sepandant, il faut songer à se mestre en état d'en demander et vous me donnés une grande ioye de m'asseurer que ie serai rescüe cant iauray la forse de me tirer d'isy. Ie croy que c'est assés an sauoir pour le temps présans. Ie tacheray à faire une visite à vostre retour. ie croy et i'espère que Dieu nous assistera l'un et l'autre. Pour moy, ie suis si faible que ie ne mérite pas les grasses qui me faict. Sepandant iai une grande confianse an sa bonté et dans les prière que vous me prometés. Remersiés, sy l'occasion s'en présente, les charitable personne dont vous me parlés et croiés que ie me persuade, que sans vos bons avis, ie ne seres pas dans un état aussy résolu que ie suis et que s'est une obligation que ie n'oubliray de ma vie.

2 novembre 1673.

Comme on le verra par les lettres qui suivent, c'était le duc de Saint-Aignan qui faisait remettre à Bellefonds les lettres de M[me] de

La Vallière et qui recevait ensuite du maréchal celles qui étaient destinées à cette dernière.

Lettre du duc de Saint-Aignan au maréchal de Bellefonds.

Le mardy, 28 novembre 1673 à huit heures du matin.

I'estois hier à Paris et ne receüs vostre lettre, à mon retour, qu'après le coucher du roy. Ainsy, vous pouvez juger qu'il ne m'est pas possible, à l'heure qu'il est, d'avoir rendu celle que vous m'avez adressée et d'en avoir tiré responce, pour vous l'envoyer par nostre courrier qui attend ce billet pour partir. Si ce que vous escrivez est fort et pressant, cela viendra très à propos, non que l'on paroisse, à ce que ie crois, balancer dans la résolution; mais l'affaire s'estant divulguée et certaines gens, fort à craindre pour elle, témoignant ne s'y pas opposer, mais demander qu'elle se diffère, cela pourrait porter au retardement, ce qui serait très fascheux, comme vous le iugérés aisément. Pour moy, qui de mon costé, ay eü des affaires assés fortes à soutenir, dont vous avez veü les commencements avant vostre départ, je ne peux après ce qui a couru sur moy mesme, paroistre, dans la conjoncture présante, avoir un commerce avec cette personne, sans m'attirer assés inutilement peut-être des choses fascheuses à un homme rédüit à demeurer icy. Presantement le public est abreuvé du dessein de cette personne et hier mesme, elle en parla encores à ma belle-mère. Aussy tost que i'auray la responce, iy mettray une enveloppe et l'enverray à la mère Agnès pour vous la faire tenir seurement.

Je me suis tousiours bien doutté des distractions et de la dissipation où vous vous trouvés à présent. Dieu ne fait pas tous les jours des miracles et c'en seroit un fort grand, si vous vous trouviés dans d'autres dispositions. Il ne m'appartient pas d'oser vous donner des avis la dessus, mais ie suis persuadé que tant qu'il plaira à Dieu nous laisser beaucoup craindre, sans perdre l'espérance et que de votre costé, vous gémirés devant luy ne fusse que par une élévation de cœur chaque jour et que vous ferez dans sa veue le mieux qu'il vous sera possible, sa grâce vous soutiendra où son ordre vous a mis.

Je m'en vais m'habiller promptement pour le lever, ce qui m'oblige à finir plus tôt que je ne finirois sans cela. Ie crois que vous ne désirés pas que ie fasse avec vous toutes les cérémonies que je devrois. Deffendés le moy encore, par votre 1re lettre, ie vous supplie.

Autre lettre du duc de Saint-Aignan au maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, le 20 10bre 1673.

I'ai receu vostre lettre du 12 10bre et ay fait rendre par M. de Duras celle de Madame la duchesse, elle continue tous les iours dans

sa résolution et les grâces que Dieu lui a faittes sont inconcevables. J'espère qu'un jour elle ira bien loin et que nous irons nous fortifier auprès d'elle et recevoir des leçons pour advancer dans l'amour divin. Iay bien de la joie de l'estat ou vous estiés lorsque vous m'avez escrit et rien, ce me semble, ne marque mieux la fidélité de Dieu à secourir ceux qui l'aiment que les faveurs qu'il leur fait dans leurs pressants besoins et dans des temps où tout semble s'y opposer. Ie vous remercie des prières que vous avez obtenu de M. de la Trape. Je lui écriray moi même, pour lui en demander la continuation et le supplier de se souvenir pendant quelques jours d'une personne qui m'est fort proches et à qui Dieu fait sentir de bons mouvements. Ie crois que du costé où vos estes il y a des personnes fort près. Comme ce n'est pas le seul voyage que vous y avez fait, peut estre en connaissés vous, si cela est, ie vous supplie, monsieur, de leur recommander cette conversion que i'ai bien des sujets de désirer. Ie vous mande cela, avec liberté, dans la pensée que vous ne le trouverés pas mauvais, et qu'en pareille occasion vous ne feriés pas difficulté de me mander la même chose. Ce sont des secours que je crois qu'on se doit les uns aux autres et qu'il est agréable à Dieu qu'on se les rende en esprit d'union et de charité ; je peux vous asseürer, quoique mes prières ne soient rien que iobéis tous les iours à l'ordre que vous m'avés donné. Rendés moi la pareille, monsieur ; i'en ay un très-grand besoin. Madame de Saint-Aignan vous fait des complimens, elle est plus de vos amies que vous ne pensez.

Que signifient ces mots? *une personne qui m'est fort proche*, et *il y a des personnes fort près*? Il y a tout lieu de croire, comme nous l'avons déjà dit, qu'il existait des liens de parenté ou d'alliance entre le duc de Saint-Aignan et Mme de La Vallière. Quant à ces *personnages fort près*, il est probable que Saint-Aignan désigne ainsi, à mots couverts, des personnages s'intéressant à la conversion de Mme de La Vallière, et qui se trouvaient, en ce moment, dans le voisinage de la Trappe. Quoi qu'il en soit, c'est un spectacle curieux et touchant, à la fois, de voir l'abbé de Rancé, qui s'était arraché aux plaisirs du monde, après en avoir goûté l'ivresse et l'amertume, demander au ciel la conversion de celle qu'on appelait encore la duchesse de La Vallière, et qui allait bientôt échanger, avec joie, ce nom éclatant pour celui de Louise de la Miséricorde.

Mme de La Vallière raconte elle-même au maréchal de Bellefonds dans quelle disposition elle se trouvait à l'époque où Saint-Aignan écrivait les lettres que nous venons de reproduire. Nous donnons ici le texte des éditeurs et le texte original tel qu'il se retrouve sur le manuscrit autographe.

TEXTE DONNÉ PAR LES ÉDITEURS

Lettre V

A St-Germain-en-Laye, 6 déc. 1673.

Vous serez surpris d'apprendre par d'autres que par moi les bruits qui courent dans le monde sur ma retraite aux Carmélites ; cela s'est publié depuis dix à douze jours, sans que j'aie rien fait que ce que vous avez vu avant votre départ. Je crois que Dieu l'a permis pour me mortifier ; cependant je ne sais pas encore quand je sortirai d'ici. On me fait mille difficultés sur le temps : qu'il me paraît long ! et que j'ai d'impatience de voir arriver le moment ! Je vous jure que j'agis de bonne foi et je me sens par la grâce de Dieu plus vivement touchée et plus ferme que jamais. L'on me traite avec beaucoup de bonté ; cela m'engage à plus de ménagement pour exécuter avec douceur ce que j'ai très-vivement résolu. M. de Condom, que je consulte sur ce que je dois faire, me donne ses conseils : ce qu'il me dira sera ma règle. En vérité, tout ce que je vois augmente en moi l'envie que j'ai de me consacrer entièrement à Dieu. La mère Agnès aura la bonté de vous instruire un peu plus particulièrement que moi sur tout ce qui se passe à mon sujet. Je suis si pénétrée de reconnaissance des bontés de Dieu, que rien ne serait capable, à l'heure qu'il est, de me faire changer de résolution. La lettre que vous m'avez écrite me fait peine; vous me paraissez moins tranquille que quand vous

TEXTE ORIGINAL.

A St-Germain, ce 6 desambre.

Vous seres sans doute surpris d'aprandre par d'autre que par moy, les bruist qui court sur ma retraite aux Carmelite; sela est public depuis douse iours sans que i'aie rien faict que se que vous avez veü deuant vostre départ. Ie croy que Dieu l'a permis pour me mortifier. Sepandant, ie ne say ancore cant ie sortiray d'isy. L'on me faict mille difficultés sur le tamps. Ie fais tout ce que ie puis pour l'accoursir, ie vous iure que i'agis de bonne foy et par la grasse de Dieu. Ie me sans plus vivemans touchée et plus ferme que iamais. L'on me trete avec beaucoup de bonté et sela m'engage à faire tout ce que ie pourray pour exécuter avec douseur ce que i'ai résolu. M. de Condom à qui ie me remes me conseille et ie suivray se qui me dira. Anfin, tout ce que ie voy m'ogmente l'anvie de me donner à Dieu parfaitemans. La mère Agnese aura la bonté de vous instruire un peu plus particulièrement que moy de tout ce qui se passe sur mon suiet. Ie suis si pénétrée de reconnessanse des bontés de Dieu que rien ne seret capable, à l'heure qui l'est de me faire changer de résolution. priés le pour moy, ie vous prie et croiés que personne ne vous honore plus que moy. la lettre que vous m'avez écrite me faict. . . . . . .

. . . .

Le reste de la lettre manque sur le manuscrit.

êtes parti ; cependant puisque Dieu vous choisit pour le lieu où vous êtes, offrez-lui vos peines ; et bien loin de vous en affliger, goûtez le plaisir de sentir qu'elle viennent de lui. Ne lui est-on pas aussi agréable au milieu du monde que dans la retraite ? Mais je m'aperçois que je vous prêche et j'en suis honteuse : pardonnez à l'amour de Dieu de se montrer un peu ; je prendrais plus de mesures, si je ne vous connaissais pas aussi plein de charité que vous l'êtes pour votre prochain et pour moi en particulier. Ne doutez pas, je vous supplie, de ma vive reconnaissance et de l'attachement inviolable que j'ai pour vous.

Le moment approchait où la grande résolution allait être accomplie. Malgré les obstacles occasionnés par une seconde maladie dont elle fut atteinte à la fin de l'année 1673, Mme de la Vallière allait surmonter les difficultés de tout genre qu'elle rencontrait devant elle et triompher des résistances qu'elle trouvait jusque dans son propre cœur. C'est ce qu'indique la lettre suivante de Saint-Aignan à Bellefonds.

Le 11 avril 1664.

I'ai disné aujourd'huy aux carmélittes où i'ay entretenu long-temps la mère Agnès. Vous n'y avès pas été oublié, je vous asseüre et quoy qu'il y ait long-temps que ie ne me sois donné l'honeur de vous escrire, ie n'ay pas été un seul siour, ie croi, sans me souvenir de ce que vous m'avez ordonné. Voicy le temps de la conclusion d'une grande affaire pour Mme de Lavallière. Elle est fort guaye et paroit très résolue, cependant il y a quelque petitte chose où vous nous pourriez bien servir, si vous estiés icy ; ie ne vous mande point cela en détail, car avant que l'on puisse avoir de vos nouvelles, tout sera, j'espère, en éstat. Oseroi-je vous recommander très pressément un neveü de M. de Fénelon qui a l'honeur de servir soubs vous et commande le régiment de Conty. Ie vous supplie d'avoir quelque bonté pour luy. La mère Agnès se joint à moy pour vous demander la mesme grâce. Demandés pour moy au Seigneur les secours qui me sont nécessaires, dans les dissipations où ie me trouve, i'en ay, en vérité, grand besoin. Je m'accoutumerois si

aisément à oublier tout ce que le monde prescrit de cérémonies et formalités inutiles, qu'à peine me souviens-ie de vous dire à la fin de ma lettre que je suis vostre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-AIGNAN.

La résolution de Mlle de La Vallière, dit M. Romain Cornut, publiquement avouée et soutenue avec le plus tranquille courage, avait forcé le respect de ses ennemis même. « Je vous envoie, écrit Bossuet au maréchal de Bellefonds, une lettre de Mme la duchesse de La Vallière, qui vous fera voir que, par la grâce de Dieu, elle va exécuter le dessein que le Saint-Esprit lui avait mis dans le cœur. Toute la cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ces sentiments ont quelque chose de si divin, que je ne puis y penser sans être dans de continuelles actions de grâces. Et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées. C'est l'ouvrage du Saint-Esprit. Ses affaires se sont disposées avec une facilité merveilleuse. Elle ne respire plus que la pénitence, et sans être effrayée de l'austérité de la vie qu'elle est prête d'embrasser, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond ; je parle et elle fait ; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher et je ne prononce pas un seul mot que je ne croie prononcer ma condamnation. »

C'est ainsi, dit M. Sainte-Beuve, que parlait et que pensait sur lui-même, ce grand évêque, l'oracle de son siècle et le plus élevé des hommes par le talent.

A la fin d'avril 1674, Mme de La Vallière profita du départ de la cour pour réaliser le projet qu'elle avait formé depuis longtemps. La veille de son départ, elle soupa encore avec Mme de Montespan, et les principaux personnages de la cour allèrent lui faire leurs adieux en présence de la nouvelle favorite. Elle but le calice jusqu'à la lie, et elle put dire à celle qui devait un jour succéder à sa rivale : « Je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir. »

Avant de partir pour le cloître, elle se prosterna devant la reine, en présence de toute la cour, et lui demanda humblement pardon pour toutes les tristesses qu'elle lui avait causées. Ce dût être un touchant spectacle et une éloquente leçon. Malheureusement ces leçons, si éloquentes qu'elles soient, ne profitent guère qu'à ceux qui les ont payées au prix de leur sang et de leurs larmes. Mme de Montespan n'en songea pas davantage au

sort qui l'attendait au sortir de ses triomphes éphémères, et Louis XIV, comme le printemps du poëte Benserade, n'en continua pas moins à effeuiller, une à une, les plus belles fleurs de son parterre royal. Au moment de se séparer de la femme qu'il avait tant aimée, il ne parut point se souvenir qu'il l'avait, une première fois, ramenée lui-même des bénédictines de Saint-Cloud, et, qu'une seconde fois, Colbert avait été la chercher, de sa part, aux Carmélites de Chaillot. Cette fois, la mesure était remplie. Il n'y avait plus, dans le cœur consacré à tant d'autres hommages, de place pour cette affection des jeunes années. Soit qu'il comprît que la dignité de Mme de La Vallière était intéressée à ce que cette troisième fuite vers le cloître fût vraiment sérieuse, soit qu'en réalité, il fût complétement détaché d'elle, il ne fit aucun effort pour la retenir et il la laissa partir d'un œil sec.

Une fois arrivée aux Carmélites, Mme de La Vallière reçut, pendant huit jours, les parents et les amis qui venaient lui faire leurs adieux. « La pauvre personne, dit Mme de Sévigné, a tiré jusqu'à la lie de tout. Elle n'a pas voulu perdre un adieu ni une larme. Elle est aux Carmélites où, huit jours durant, elle a vu ses enfants et toute la cour, c'est-à-dire ce qui en reste. Elle a fait couper ses beaux cheveux ; mais elle a gardé deux belles boucles sur le front ; elle coquète et dit merveilles. Elle assure qu'elle est ravie d'être dans une solitude. Elle se croit dans un désert, pendue à cette grille. Elle nous a fait souvenir de ce que nous disait, il y a bien longtemps, Mme de La Fayette, après avoir été deux jours à Rueil, que, pour elle, elle s'accommoderait parfaitement bien de la campagne. »

Bossuet devait prononcer le sermon pour la prise d'habit ; mais il était précepteur du Dauphin et il fut obligé d'accompagner ce prince dans un voyage. Ce fut l'abbé de Fromentières, évêque d'Aire, qui le remplaça. Il prit pour texte de son discours le pasteur qui court après la brebis égarée. Après avoir tracé une vive peinture des dangers de la cour, et de la nécessité de fuir un air si contagieux, il dit, en s'adressant à l'illustre pénitente qui venait revêtir l'habit de carmélite :

« Qu'y a-t-il de plus admirable que de vous voir soutenir, au milieu de la cour, ce dessein si généreux? souffrir que tout le monde vous en parle, marquer le jour précis de son exécution? mais quel spectacle plus agréable aux anges et à Dieu même, lorsque ce jour arrive, ce jour éternellement marqué de Dieu, dans le décret de votre prédestination, lorsque ce grand jour, dis-je, étant arrivé à la face de toute la cour, ramassée, ce semble, alors, tout exprès pour votre gloire, le siècle étalant ses pompes, la nature

étalant ses tendresses, tout le monde sanglottant et fondant en larmes, nous vous vîmes, ma chère sœur, passer d'un air modeste, mais courageux, au travers de ces objets différents, laisser loin, derrière vous, tout ce qui devait vous faire obstacle et l'âme aussi remplie de joie que libre de faiblesse, accourir au saint lieu! »

Mais il appartenait à Bossuet de reproduire avec sa voix éloquente les faiblesses, les combats et les retours de cette âme troublée. Il était profondément attaché à Mme de La Vallière; comme nous l'avons vu, son zèle d'apôtre ne s'était pas rebuté un instant, et il n'avait abandonné son œuvre qu'après l'avoir complétement achevée. Le 19 mars 1675, il écrivait dans ces termes à la mère Agnès de Jesus-Maria[1] :

« Depuis notre dernière conversation et l'entretien que j'ay eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, il me semble qu'il faudrait, à chaque moment, s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avait quatre mois que je ne l'avais vue, et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voyes de Dieu, avec des lumières si pures et des sentiments si forts et si vifs, qu'on reconnoist à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce qu'on peut juger, cette âme sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même. Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte. Je croy, au reste, tout de bon, ma chère et révérende mère, que je ferai ce sermon. Car, apparemment, nous ne voyagerons pas. J'en ai une joye sensible, et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette âme une bonne parole. Mon cœur l'enfante, et je ne scay ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère mère, que cette parole incréée, conçeue éternellement dans le sein du père et enfin revettue de chair pour se communiquer aux hommes mortels possède mon intelligence. Il y a plus de quinze jours que j'ay toujours envie de vous écrire, mais je n'en ai trouvé qu'aujourd'hui la commodité. Que ma sœur Anne-Marie de Jésus[2] ne m'oublie pas devant Dieu! je vous mets toujours toutes deux ensemble et j'y mets pour une troisième ma sœur Louise[3]. La Trinité bénisse ces trois! la Trinité nous fasse tous un cœur et une âme pour aimer Dieu en concorde! Ainsi-soit-il! »

J. Benigne, *Evêque de Condom.*

La profession de Mme de La Vallière eut lieu, le 4 juin 1675, au milieu d'une assistance nombreuse et profondément émue. François

[1] Mlle de Bellefonds.
[2] Mlle d'Epernon.
[3] Mme de La Vallière.

Harlay de Champvalon, archevêque de Paris, fit la bénédiction du voile. La reine Marie-Thérèse alla couvrir du drap mortuaire l'ancienne rivale qui avait fait si souvent couler ses larmes. Elle était accompagnée de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle, de Mlle d'Orléans, de Mme de Guise et de Mme la duchesse de Longueville, qui expiait, depuis vingt ans, dans le cloître, les égarements de sa jeunesse. On ne voyait pas Louis XIV, dit l'historien de Bossuet, mais il était présent à toutes les pensées [1].

Mme de Sévigné, qui n'avait pas toujours été bienveillante pour Mme de La Vallière et qui s'était permis plus d'une plaisanterie à son égard, ne put s'empêcher de lui payer le tribut de sa vive sympathie, et voici dans quels termes elle racontait à sa fille ce qui s'était passé, le 4 juin, aux carmélites : « Elle fit donc cette action, cette belle et courageuse personne, comme toutes les autres de sa vie, d'une manière noble et touchante; mais ce qui vous surprendra, c'est que le sermon de M. Condom ne fut point aussi divin qu'on l'espérait. »

En général les contemporains de Mme de La Vallière s'attendaient à voir Bossuet, sortant des généralités pour entrer dans les situations particulières et, déchirant tous les voiles, tonner du haut de la chaire contre les désordres de la cour. Un autre orateur aurait sans doute profité de la circonstance pour exploiter le côté dramatique d'un pareil sujet. Rien n'était plus tentant pour un esprit d'une portée moins haute. Bossuet sut éviter cet écueil. Au lieu de peindre l'état de Mme de La Vallière avant et après sa conversion, il représenta, en termes généraux, l'état d'une âme qui s'est aimée jusqu'au mépris de Dieu et qui, ensuite, a aimé Dieu jusqu'au mépris d'elle-même. Cette magnifique étude psychologique, que tout le monde a lue et admirée, était pleine d'allusions discrètes et Mme de La Vallière dût s'y reconnaître plus d'une fois.

Ne peut-on pas dire, d'ailleurs, qu'en entrant aux carmélites, elle n'expiait pas seulement sa faute personnelle? Sa faute, en effet, c'était la faute des courtisans et des écrivains qui divinisaient les fantaisies royales ; c'était la faute des institutions, qui avaient fait table rase autour du trône, qui avaient habitué le roi à se considérer comme le maître, quand il n'était que le prince ou le premier, et qui, faisant disparaître tout contrôle et tout contre-poids, avaient transformé en dieu celui qui n'était affranchi ni des erreurs ni des passions humaines.

Un écrivain, qui ne saurait être suspecté de partialité, en portant un jugement sévère sur les grands seigneurs du dix-septième siècle, M. le duc de Noailles, dit, dans son histoire de Mme de Maintenon :

[1] *Vie de Bossuet*, par le cardinal de Beausset.

« Il est certain que les contemporains de Louis XIV furent, en quelque sorte, les complices de ses coupables écarts, par l'espèce d'approbation qu'ils lui donnèrent. » Voilà, en somme, pourquoi Bossuet, dont le discours sur la prise de voile de Mme de La Vallière est un chef-d'œuvre de délicatesse et d'éloquence, en généralisant ses leçons, ne fut pas, selon l'expression de Mme de Sévigné, aussi divin qu'on l'espérait.

Les amis de Mme de La Vallière, le maréchal de Bellefonds et le duc de Saint-Aignan, qui avaient applaudi à la généreuse détermination de la pénitente, ne furent pas les derniers à se réjouir de l'heureuse solution d'un projet concerté entre eux depuis si longtemps. Saint-Aignan se trouvait alors dans les Pays-Bas, à l'occasion de la guerre de la France contre la Hollande, et voici ce qu'il écrivait à Bellefonds quelque temps après la profession de Mme de La Vallière.

Le duc de Saint-Aignan au maréchal de Bellefonds.

Iay eü un extrême plaisir à lire la lettre que vous m'aves fait l'hôneur de m'escrire du 19 juillet. Elle a ésté asses long-temps en chemin et si nostre correspondance continue, celle-cy sera de vieille datte, quand vous la recevrés. Vous m'obligeres sensiblement de m'envoyer les sept passages de l'écriture que vous avez rassemblés. Je me plains un peu de ce que vous m'en aves privé si long-temps. Vous pouviez aisément juger qu'estant tirés de si bon lieu, ils n'avaient rien perdu de leur prix, pour m'être adressés par vous, et qu'au contraire, cela me pouvait encourager pour tascher d'en faire usage.

Ie loue Dieu de tout mon cœur, des grâces qu'il vous fait et le suplie de vous les continuer et d'augmenter, sans cesse, votre tranquillité. *Ce qui s'est passé depuis quelques jours, peut y contribuer et ie crois que vous n'avez pas manqué d'y faire bien des réflexions.* Ie ne saurais vous dissimuler la joye que iay eüe en voyant la situation d'esprit ou vous estes. Souvenes vous de moy devant le Seigneur. Ie vous supplie, et me croyes à vous, avec tout le respect et la tendresse possible.

Au camp de Brugelay [1] près Ath, le 21 août 1675.

La conversion de Mme de La Vallière fut solide et persévérante. L'admiration des contemporains et de la postérité la suivit dans cette retraite où elle voulait vivre cachée. Voltaire lui-même, si railleur qu'il soit, ne peut, quand il en parle, se défendre d'un certain sentiment de sympathie. « Elle embrassa, dit-il, la ressource des âmes tendres auxquelles il faut des sentiments vifs et profonds qui

[1] Brugelette.

les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvait succéder, dans son cœur, à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter la nuit au chœur, dans une langue inconnue; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse et de plaisirs [1]. »

De temps en temps, sœur Louise de la Miséricorde recevait les visites de personnages de la cour qui venaient la voir, les uns, par attachement, les autres, par curiosité. L'épouse délaissée de Louis XIV, la reine Marie-Thérèse, y allait assez souvent. Elle trouvait quelque adoucissement à ses chagrins, en voyant où conduisait la vanité des affections humaines. Mme de Montespan, elle-même, qui avait opposé tant d'obstacles à son entrée au couvent, osa se présenter plusieurs fois pour voir celle qu'elle avait remplacé dans les préférences royales. Etait-ce simplement question de curiosité et de désœuvrement de la part de la grande dame avide de spectacles, ou Mme de Montespan, jalouse encore de la femme à laquelle Louis XIV avait manifesté le plus d'amour, allait-elle observer l'état des sentiments de son ancienne rivale et poser la main sur son cœur, pour voir s'il ne battait plus que pour Dieu? Cromwell ne se considéra comme maître assuré du pouvoir, qu'après avoir contemplé Charles Ier dans son cercueil. Mme de Montespan ne se crut-elle vraiment la maîtresse triomphante, qu'après avoir contemplé La Vallière dans le tombeau du cloître et morte à tout sentiment profane? Quelles qu'aient été les causes de la détermination de Mme de Montespan, de pareilles démarches, de sa part, n'en étaient pas moins étranges. Il faut lire dans Mme de Sévigné ce récit à la fois dramatique et piquant :

« La reine a été deux fois aux carmélites avec Mme de Montespan, où cette dernière a été faire une loterie. Elle fit apporter tout ce qui peut convenir à des religieuses. Cela fit un grand feu dans la communauté. Elle causa fort avec Louise de la Miséricorde. Elle lui demanda, si tout de bon, elle était aussi aise qu'elle le disait. « Non, dit-elle, je ne suis point aise; mais je suis contente. » Elle lui parla fort du *frère de Monsieur*, et si elle ne voulait rien lui mander, et ce qu'elle dirait pour elle. L'autre d'un ton et d'un air tout aimable, et peut-être piquée de ce style : « Tout ce que vous voudrez, madame, tout ce que vous voudrez. » Mettez dans tout cela toute la grâce et toute la modestie que vous pourrez imaginer. Après cela, Quanto [2] voulut manger. Elle donna un pièce de quatre pistoles, pour

[1] *Siècle de Louis XIV.*
[2] C'est ainsi que Mme de Sévigné désigne Mme de Montespan.

acheter tout ce qu'il fallait pour une sauce, qu'elle fit elle-même et qu'elle mangea avec un appétit admirable. »

Cet admirable appétit de Mme de Montespan, qui vient s'étaler complaisamment, au milieu des austérités du cloître, ne fait-il pas involontairement songer à ce personnage d'une comédie célèbre, qui mangeait et buvait pour réparer les forces que le jeûne et la maladie avaient fait perdre aux autres? Et ne serait-on pas tenté de s'écrier, en empruntant le mot de Molière et en l'adaptant à la circonstance : « La pauvre femme! » Mais, en dehors de ce merveilleux appétit de Quanto, comme l'appelle Mme de Sévigné, je ne connais pas de sujet de tableaux plus saisissant et plus dramatique que celui de Madame de Montespan venant poursuivre Mme de La Vallière jusqu'au couvent des Carmélites, l'observant d'un œil tentateur et lui faisant subir un véritable examen de conscience. Quelle cruauté de la part de la femme mondaine et quelle délicatesse de la part de la religieuse! Les persécutions n'étaient donc pas encore terminées, et Louise de la Miséricorde devait achever de vider au cloître le vase d'amertume qu'elle n'avait pas épuisé pendant son séjour à la cour. Vraiment, en présence de pareilles tortures, il est impossible de ne pas rappeler ce jugement porté sur elle par la seconde duchesse d'Orléans : « Mme de La Vallière avait autant de vertus que la Montespan avait de vices [1]. »

Peu de temps après son entrée au couvent, en octobre 1676, Mme de La Vallière perdit son frère, Jean-François de la Baume Le Blanc, marquis de la Vallière et gouverneur du Bourbonnais. Louis XIV conserva ce gouvernement dans la famille de La Vallière et écrivit une lettre à la sœur du défunt pour lui dire la part qu'il prenait à cette perte.

Un événement considérable qui s'accomplit, en 1680, dans la famille de Mme de La Vallière, vint encore attirer l'attention sur elle, malgré le désir qu'elle avait de vivre à l'écart et sans bruit. Mlle de Blois, sa fille, avait atteint l'âge de quinze ans, et les plus grands seigneurs du royaume ambitionnaient l'honneur d'obtenir sa main. Les princes du sang, eux-mêmes, recherchaient une alliance avec la fille légitimée de Louis XIV, et son mariage fut décidé avec Armand de Bourbon, prince de Conti, neveu du grand Condé.

Citons encore Mme de Sévigné qui, avec moins de méchanceté que Saint-Simon, mais avec autant de malice et de perspicacité, observe les physionomies et les singularités du grand règne.

« Le mariage de Mlle de Blois plaît aux yeux. Le roi lui dit d'écrire à sa mère ce qu'il faisait pour elle. Tout le monde a été lui

[1] *Mémoires de Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans.*

faire compliment. Je crois que Mme de Coulanges m'y mènera demain.., Monsieur le prince et Monsieur le duc sont courus chez cette sainte fille et mère, qui a parfaitement bien accommodé son style à son voile noir, assaisonnant parfaitement sa tendresse de mère avec celle d'épouse de Jésus-Christ. Les princes ont poussé leur honnêteté, jusqu'à Mme de Saint-Remy et sa fille, et une vieille tante obscure, qui demeure dans le faubourg. On pardonne au côté maternel en faveur de l'autre. Le roi marie sa fille non comme la sienne, mais comme celle de la reine qu'il marierait au roi d'Espagne. Il lui donne cinq cent mille écus d'or, comme on fait toujours avec les couronnes, hormis que ceux-ci seront payés et que les autres ne font souvent qu'honorer le contrat. »

Mlle de Blois était charmante, et c'est à elle que La Fontaine adressait ces jolis vers dans la pièce intitulée *le Songe*.

Le songe me l'offrit par les Grâces parée ;
Telle aux noces des Dieux ne va pas Cythérée :
Telle même on ne vit cette fille des flots
Du prix de la beauté triompher dans Paphos.
Conti me parut lors, mille fois plus légère
Que ne dansent aux bois la Nymphe et la Bergère.
L'herbe l'aurait portée. Une fleur n'aurait pas
Reçu l'empreinte de ses pas.

La cérémonie des fiançailles de Mlle de Blois avec Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, eût lieu le 15 janvier 1680 et le mariage fut célébré le lendemain 16, en grande pompe. Il y eut des fêtes splendides à cette occasion. Le cardinal de Bouillon fit la bénédiction du lit nuptial, et les chemises des nouveaux époux leur furent données par le roi et la reine. Au dire des contemporains, le roi n'aurait point songé à ce mariage, s'il n'y eut été poussé et par Mme de Montespan et par le désir des princes de Condé eux-mêmes. « Mme la princesse de Conti, dit Mme de Caylus, donna l'exemple aux trois autres filles naturelles du roi d'épouser des princes du sang. Mme de Montespan, persuadée que le mariage de la fille de Mme de La Vallière serait le modèle et le premier degré de l'élévation de ses propres enfants, contribua à celui-ci de tous ses soins. Le grand Condé, de son côté, ce héros incomparable, regarda cette alliance comme un avantage considérable pour sa maison. Il crut effacer par là l'impression que le souvenir du passé avait laissé de désavantageux contre lui dans l'esprit du roi. »

Certes, ce n'était pas la sœur Louise de la Miséricorde, qui demandait, pour ses enfants, cette élévation et ces honneurs. Cette

modeste violette qui, selon l'expression de Mme de Sévigné, se cachait sous l'herbe, et qui était honteuse d'être mère et duchesse, n'ambitionnait pas, au fond du cloître, pour les enfants de sa faute, le bruit et les honneurs qu'elle avait tant redoutés, pendant le cours de son existence mondaine, quand elle vivait à la cour, agitée et ballottée par tous les vents du siècle. Son caractère n'avait pas changé. Elle avait seulement donné, à cet immense besoin d'aimer dont elle était possédée, une direction sûre et un aliment inépuisable, à l'abri des orages du cœur et des caprices du temps. Parmi ses contemporains, ceux mêmes qui avaient tourné en dérision certaines de ses démarches, les moins naïfs et les moins enthousiastes, Charlotte-Elisabeth de Bavière et Mme de Sévigné, témoins d'ordinaire peu bienveillants, en parlent avec une véritable admiration. Mme de Sévigné raconte, dans ces termes, à Mme de Grignan, une visite qu'elle était allée faire aux Carmélites, en 1680 : « Mais quel ange m'apparut à la fin ! car M. le prince de Conti la tenait au parloir. Ce fut à mes yeux tous les charmes que nous avons vus autrefois ; je ne la trouvai ni bouffie ni jaune ; elle est moins maigre et plus contente ; elle a les mêmes yeux et ses mêmes regards. La mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les ont ni creusés ni battus. Je n'ai jamais rien vu de plus extraordinaire. Elle a cette même grâce, ce bon air, au travers de cet habit étrange ; pour la modestie, elle n'est pas plus grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti ; mais c'est assez pour une Carmélite. Elle me dit mille honnêtetés et me parla de tous si bien, si à propos, tout ce qu'elle dit est si assorti à sa personne, qu'on ne croit point qu'il y ait rien de mieux..... En vérité ! cet habit et cette retraite est une grande dignité pour elle. »

Evidemment ce que Mme de Sévigné aime surtout dans cette apparition de Mme de La Vallière au couvent des carmélites, c'est le côté extérieur et légèrement dramatique. Mais ce n'était point pour se draper dans une dignité d'emprunt que sœur Louise de la Miséricorde avait revêtu l'habit religieux et s'était soumise à la rude discipline du cloître. Non, ces grilles affreuses, cette retraite profonde, cette clôture impénétrable, pour parler le langage de Bossuet, n'avaient pas pour but de saisir les imaginations par le spectacle d'une évolution étrange, et de représenter sur les frontières indécises, où finit la vie mondaine et où commence la vie religieuse, la statue de la pénitence, sous la figure sympathique de Mme de La Vallière. La sincérité des sentiments de la favorite convertie proteste contre toute idée de pose théâtrale. D'ailleurs Mme de Sévigné elle-même, toute railleuse qu'elle est, ne peut s'empêcher de rendre hommage à celle qui avait été déjà éprouvée par les austérités de

la cellule, et cherchant une expression qui rende toute sa pensée, elle ne trouve que celle d'ange, c'est-à-dire, de pur esprit, dégagé des orgueils et des passions de la chair.

Une autre grande dame du temps, Mme de Caylus, parle en ces termes de la conversion de Mme de La Vallière : « Je l'ai vue pendant les dernières années de sa vie, et je l'ai entendue avec un son de voix, qui allait jusqu'au cœur, dire des choses admirables de son état et du bonheur dont elle jouissait malgré l'austérité de sa pénitence [1]. »

En 1688, le comte de Vermandois vint à mourir, jeune encore, à la suite des désordres où l'avaient entraîné les conseils et les exemples de ceux qu'il fréquentait. L'illustre conseiller de Mme de La Vallière, Bossuet, fut chargé de lui apprendre le cruel événement qui venait de la frapper. Après avoir cédé au premier mouvement de sa douleur et avoir versé d'abondantes larmes, la pénitente revenant tout à coup à elle, dit au prélat qui cherchait à la consoler : « C'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance [2]. »

Parmi les visiteurs remarquables que Mme de La Vallière reçut dans la solitude, il faut citer l'abbé de Rancé. Avant d'entrer au cloître, le célèbre réformateur de la Trappe avait aimé Mme de Montbazon, comme Mme de La Vallière avait aimé Louis XIV, et, tous deux, éclairés et désabusés, l'un, par les terribles enseignements de la mort, l'autre, par l'ingratitude humaine, s'étaient réfugiés entre les bras de celui qui, seul, échappe au trépas et à l'oubli. Que se dirent-ils dans cet entrevue ? nul ne le sait ; mais on peut facilement le supposer, quand on les voit tous deux, le Trappiste et la Carmélite, expier par des macérations et des austérités qui ont duré plus de trente ans, les entraînements et les écarts de leur jeunesse.

Mme de Montespan, qui, elle aussi, devait bientôt éprouver les tristes effets de l'inconstance royale, était déjà supplantée dans le cœur du roi par la gouvernante de ses enfants. Délaissée à son tour, la rage et l'amertume au cœur, elle avait vu la veuve du poëte Scarron, s'élever jusque sur les marches du trône. Les écrivains qui avaient célébré les charmes de la favorite en crédit, étaient passés avec armes et bagages dans le camp de la rivale triomphante. A *l'altière Vasthi* succédait la douce *Esther*, et les poëtes, qui mouraient de chagrin quand le maître avait laissé tomber sur eux un regard sévère, s'agenouillaient devant la femme digne et habile

[1] Mme de Caylus, *Souvenirs*.
[2] *Id.*

qu'on ne connaissait plus que sous le nom de Mme de Maintenon, en attendant que les railleurs de l'époque, par un de ces jeux de mots qui font fortune, l'eussent transformé en celui de Mme *de Maintenant.*

Mme de Montespan était moins résignée que Mme de La Vallière à ces chutes inévitables, qui tôt ou tard sont réservées aux favorites. Ce que Louise de La Vallière avait aimé dans Louis XIV, c'était la personne même du roi [1]. Ce qu'avait aimé Athénaïs de Rochechouart, c'était la royauté, la royauté pour sa puissance, pour son éclat, pour les faveurs répandues sur elle et sur les siens, pour le crédit, la fortune et les honneurs qu'elle en retirait. Louise de la Vallière s'était, sinon consolée, du moins résignée, en songeant à la fragilité des affections mondaines et aux ineffables douceurs de l'amour divin. Mme de Montespan n'avait pas dans l'âme ces élans religieux et ces aspirations mystiques. Aucune compensation n'existait pour elle. Rien dans la réalité terrestre ou dans les espérances immortelles, ne pouvait lui faire oublier les amers désenchantements de la faveur perdue. Elle allait souvent aux carmélites verser ses ennuis et ses regrets dans le cœur de l'ancienne rivale dont elle avait fait si souvent couler les larmes. Louise de La Vallière, toujours accueillante et gracieuse, recevait, avec bonté, les confidences de celle qui, autrefois, lui avait causé tant de chagrins. A celle qui lui parlait de l'inconstance des hommes, elle parlait de la fidélité de l'immuable époux; à celle qui ne pouvait se consoler de la perte des plaisirs du monde, elle racontait le contentement de l'expiation, la joie du sacrifice et l'incomparable douceur de la prière. Mme de Montespan goûtait peu ce genre de consolation, et, un jour que Mme de Maintenon assistait à une de ces entrevues, avec ce coup d'œil observateur qui lui était habituel, une personne lui ayant demandé à quoi elle pensait, elle ne répondit que ces simples paroles : « Je réfléchissais sur Madeleine pécheresse et sur Madeleine pénitente. »

La pénitence de sœur Louise ne se démentit pas depuis le premier jusqu'au dernier jour. Jeûnes sévères, privation de sommeil, travail et prière, voilà ce dont se composait sa vie. Les journées, pour elle, se suivaient et se ressemblaient dans leur calme et monotone uni-

[1] Selon les contemporains, Racine aurait songé à La Vallière, en créant le personnage de Bérénice. Les vers suivants paraissent, en effet, s'appliquer parfaitement à la seule maîtresse de Louis XIV, qui l'ait aimé pour lui-même :

Mon cœur vous est connu, Seigneur, et je puis dire
Qu'on ne l'a jamais vu soupirer pour l'Empire.
La grandeur des Romains, la pourpre des Césars,
N'a point, vous le savez, attiré mes regards.
J'aimais, Seigneur, j'aimais, je voulais être aimée.

(*Berénice*, acte V, scène VII.)

formité. Les travaux les plus repoussants et les plus rudes ne répugnaient pas à cette nature frêle et délicate, qui avait été autrefois l'idole d'un roi puissant et l'admiration de la cour. Malgré la rigueur d'un tel régime, Louise de La Vallière survécut à Mme de Montespan. Elle mourut le 6 juin 1710 dans les sentiments de la piété la plus vive. Elle considéra la mort comme une délivrance. C'était, pour elle, la fin de l'expiation et le commencement de la félicité.

Il faut relire dans Saint-Simon, parfois si dur et si impitoyable, le court récit de la vie et de la mort de Mme de La Vallière ; les appréciations qui l'accompagnent sont de nature à être acceptés et enregistrés comme l'expression de la vérité historique. Il n'y a rien à ajouter à ce récit coloré et pittoresque ; il n'y a qu'à relever l'hommage rendu à Mme de La Vallière, qui forme un singulier contraste avec le mépris à peu près universel dont Saint-Simon enveloppe les hommes et les choses de son temps.

On a souvent agité la question de savoir si *les Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont bien de Mme de La Vallière ou si elles ne seraient pas l'œuvre d'un écrivain qui se serait inspiré des sentiments et de la situation de la célèbre pénitente. On a aussi cherché à savoir si le même livre n'avait pas été annoté et corrigé de la main de Bossuet. Il est assez difficile de trancher ces questions délicates. Sans contredit, si les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* sont bien de Mme de La Vallière, elles ont dû être modifiées par l'éditeur, comme les lettres dont nous avons donné le texte véritable. Il est facile de voir, par les deux lettres que nous avons rapprochées du texte des différentes éditions qui en ont été données, que la correspondance de Mme de la Vallière a été revue au point de vue du style et de l'orthographe. Ces remaniements n'ont même pas toujours été très-heureux. En a-t-il été ainsi des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu ?* Nous serions tenté de le croire. Mme de La Vallière avait beau être un esprit cultivé, ce n'était pas un écrivain de profession, et il est certain que le fond du livre retrace sa propre situation et exprime ses propres sentiments. La forme a donc dû en être modifiée par le premier éditeur.

Quand aux corrections qui existaient sur l'exemplaire de la bibliothèque du Louvre, ces corrections étaient-elles de la main de Bossuet ? Cela ne paraît guère vraisemblable. MM. Damas-Hinard et Romain Cornut, qui ont soutenu l'opinion affirmative, ont cru voir la démonstration de leur thèse, d'abord, dans la comparaison des écritures, puis dans la nécessité où se serait trouvé Bossuet de corriger des expressions qui n'étaient peut-être pas exactes au point de vue théologique. Pour nous, qui n'avons pu examiner un livre

que les incendies de la Commune ont malheureusement fait disparaître avec tant d'autres richesses, nous resterons, à cet égard, dans un doute prudent. Sans rien affirmer ou rien nier d'une manière absolue, il nous paraît que Bossuet devait avoir autre chose à faire qu'à redresser les erreurs littéraires ou théologiques de Mme de La Vallière. N'avait-il pas trop de goût, pour ne pas voir qu'un livre composé par une telle femme ne se corrige pas, et qu'il doit être légué à la postérité, dans son intégrité et son originalité, avec ses qualités et ses défauts, vierge d'interpolations et d'altérations, dues même à la main d'un homme de génie? Ce qui intéresse, en somme, dans les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, ce n'est pas le style plus ou moins irréprochable de l'écrivain, c'est qu'on croit y sentir tous les élans de ce cœur, qui a battu, d'abord, pour un roi puissant, et qui, brisé par l'abandon, a rompu avec le monde et a goûté ensuite toutes les consolations et toutes les espérances de l'amour divin.

C'est, du reste, à raison de ce caractère particulier que Mme de La Vallière restera, parmi les femmes qu'ont aimées les souverains, la seule vraiment intéressante. Toutes les autres rentrent plus ou moins dans la catégorie vulgaire des femmes ambitieuses ou froidement dépravées. Elle est la seule, qui ait aimé le roi d'un amour désintéressé, et, comme le dit excellemment Mme de Sévigné, on n'en a pas vu d'autre sur ce moule. C'est pour cela que l'histoire, qui, en général, n'aime pas à entrer dans le récit des faiblesses royales, et qui couvre du même mépris les courtisanes titrées ou non titrées, ne peut se défendre d'une certaine émotion, en reproduisant les entraînements presque irrésistibles d'une passion si persévéramment, si douloureusement et si saintement expiée. C'est aussi pour cela que le peuple, voyant que la sagesse absolue n'est pas plus le privilége des républiques que des monarchies, tout en accablant de ses malédictions les favoris et les favorites, a voué à la mémoire de Mme de La Vallière, un sentiment profond de sympathie, qui, à raison de la dernière partie de son existence, se trouve mélangeé d'admiration et de respect.

Alfred Giraud.

REVUE CRITIQUE

I. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine,* par M. Ernest Desjardins. 1 vol. — II. *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale,* par M. Himly. 2 vol. — III. *Henri IV et Marie de Médicis,* par M. Berthold Zeller. 1 vol. — *Lettres royaux,* par M. Casati. 1 vol. — IV. *Le cardinal du Perron, orateur, controversiste et écrivain,* par M. l'abbé Feret. 1 vol. — V. *Saint Grégoire de Nazianze, sa vie, ses œuvres et son époque,* par M. l'abbé Benoît. 1 vol. — VI. *Saint Irénée et son temps,* par le R. P. Gouilloud. 1 vol. — VII. *Histoire de saint Alphonse de Liguori.* 1 vol. — VIII. *Marie-Antoinette,* par M. Maxime de la Rochetterie.

I

L'enseignement de la géographie a pu être négligé chez nous, sous l'empire — tant de choses l'étaient alors ! — mais la géographie elle-même ne l'était pas. S'il en eût été autrement, si l'on ne s'en était pas occupé en dehors des écoles, nous serions-nous trouvés, lors du *Congrès des sciences géographiques*, trois ans à peine après nos défaites, en mesure de lutter à forces égales, sur ce terrain, avec nos détracteurs? Aurions-nous à enregistrer tous les jours, dans cet ordre de travaux, tant de publications éminentes et qui toutes accusent une longue préparation ? Est-ce, en effet, par exemple, une improvisation, que la *nouvelle Géographie* de M. Reclus, et croit-on qu'il ait suffi de quelques années pour amasser et coordonner les matériaux d'une œuvre si originale, si puissante, si remarquable, même aux yeux de ceux qui n'en approuvent pas complétement les doctrines?

Ce n'est pas une improvisation non plus, que cette *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* dont M. Ernest Desjardins nous donne aujourd'hui le premier volume [1], travail colossal où sont

[1] 1 vol. grand in-8°, avec 15 cartes en couleur et une eau-forte tirée à part, plus 22 figures intercalées dans le texte. Librairie Hachette.

repris, à l'aide des documents fournis par les nouvelles investigations de la science historique, les difficiles problèmes agités par les grands érudits du dix-septième et du dix-huitième siècles.

Ces explorateurs si laborieux et si sagaces de notre passé historique, M. Ernest Desjardins leur rend une ample justice; mais ce n'est pas, dit-il, manquer aux égards qu'on leur doit, que de faire remarquer ce qu'il y avait d'étroit dans la façon de concevoir leur sujet et d'insuffisant dans les ressources dont ils disposaient. Dans la géographie historique, en effet, les érudits des deux derniers siècles ne voyaient guère, comme dit M. Desjardins, que la recherche des identités des villes et des lieux célèbres de l'époque romaine avec les villes ou les localités de l'époque moderne, d'une part, et, de l'autre, que le tracé des anciennes voies de communication. Nous entendons maintenant la géographie historique d'une manière plus large et nous lui demandons plus que des renseignements topographiques; nous exigeons qu'avec les limites des Etats, elle nous fasse connaître leur régime politique et administratif, leurs nationalités détruites ou subalternisées, leur sol enfin dans sa constitution et ses aspects successifs.

Pour répondre à ces exigences nouvelles, la science dispose aujourd'hui, de ressources qu'elle ne possédait pas autrefois. « Alors, dit M. Desjardins, on n'avait guère que les textes des écrivains classiques et quelques rares monuments étudiés par l'archéologie naissante. Mais aujourd'hui nous possédons d'abord tout l'arsenal précieux des inscriptions, réunies déjà en partie, il est vrai, dans les siècles passés par Gruter, Muratori, Maffei et quelques autres savants, mais qui n'ont été exactement copiées et bien expliquées que depuis Borghesi, le vrai créateur de la science épigraphique, et surtout par ses dignes héritiers, MM. Léon Renier, Momsen, de Rossi et Hanzen. Outre cette incomparable source d'informations à laquelle rien ne saurait suppléer, les médailles gauloises et mérovingiennes, bien classés et bien comprises, nous livrent une foule de noms géographiques et de révélations curieuses sur les institutions locales. La diplomatique des premiers temps du moyen âge vient, d'autre part, nous prêter ses lumières pour l'époque de transition entre l'état ancien et l'état moderne des pays et des sociétés. Enfin les découvertes faites dans le sol de la Gaule accroissent incessamment le butin scientifique dont nous disposions déjà. » On comprend dès lors, ajoute l'enthousiaste érudit, quelle immense source de documents ignorés de nos pères les progrès de l'archéologie nous ont ouverte et combien ces documents l'emportent sur ceux que nous offrent les historiens, les orateurs et les poëtes.

A côté de ces nouvelles sources, un peu trop préconisées peut-être aux dépens des anciennes, il faut en mentionner une dont l'auteur a tiré grand parti et dont on avait à peine l'idée il y a cent ans, la géo-

logie qui explique la position aujourd'hui profondément changée d'une foule d'anciennes localités.

Le tableau qu'à l'aide de tous ces moyens M. Desjardins doit nous donner de la Gaule romaine sera, pour n'en pas préjuger davantage, infiniment plus complet que celui qu'en ont fait les Sanson, les Valois et les d'Anville; mais nous n'en avons jusqu'ici que le fond et les grandes lignes. Dans cette première partie, qui ne comprend encore que la description physique de la Gaule, M. Desjardins s'est inspiré des idées de M. Reclus; il croit, comme lui, que la position, la délimitation et la configuration physique d'un pays sont, avec ses productions, pour une grande part dans ses destinées historiques. Aussi commence-t-il par fixer les frontières naturelles de la Gaule et dessiner les reliefs et les dépressions que présente sa surface. Les chaînes de montagnes et les cours d'eau qui s'en échappent, ou, parler en termes techniques, l'orographie et l'hydrographie de la Gaule romaine, tel est le premier point sur lequel portent ses recherches. Ce chapitre est plein d'intérêt à tous égards, notamment sous le rapport économique, commercial et militaire. Il n'est personne, en effet, qui, à la vue du sol si privilégié de la Gaule, ne se demande si les Romains comprirent bien les avantages qu'il offrait. Connaissaient-ils déjà, par exemple, et pratiquaient-ils les passages que nous fréquentons aujourd'hui dans les Pyrénées et les Alpes, et tiraient-ils des rivières et des fleuves le même parti que nous? Leurs écrivains ne nous donnent, là-dessus, qu'assez peu de renseignements; pour éclaircir et compléter ce qu'ils nous apprennent à cet égard, M. Desjardins a dû recourir à la numismatique et à l'épigraphie, aux inscriptions et aux médailles, qui, dans la brièveté des indications qu'elles fournissent, sont souvent plus explicites que les historiens dans leurs éloquents récits. C'est dans la nouveauté de ces informations et celle de ces données, que réside l'intérêt de son ouvrage.

Plus laborieuse était la tâche que présentait l'étude des frontières maritimes, parce que le sol a subi, en ces lieux, plus de révolutions, et que, par suite, les établissements y ont plus changé. On s'en fera une idée si l'on se rappelle ce que nous avons dit ici (voir le numéro du 25 juillet 1876) des bouleversements du golfe de Lion. Cette étude des côtes de la Gaule romaine, qui n'avait guère été faite que pour la Méditerranée, M. Desjardins l'a étendue aux rivages de l'Océan où elle n'est pas moins curieuse et ne fournit pas des résultats moins importants. L'auteur a, ici plus qu'ailleurs, appelé à l'appui de son texte, les plans, es cartes, les figures intercalées que la typographie met aujourd'hui à la disposition de l'écrivain. Un rapide aperçu des productions naturelles et artificielles du sol termine ces délinéaments d'ensemble, ce fusain qui doit recevoir la peinture. « Quoique l'homme n'ait jamais

été absent de ce tableau, dit l'auteur en terminant cette première partie de son travail, nous n'avons fait cependant que disposer la scène et préparer la venue des Romains ; car, n'ayant pas à nous occuper des anciennes divisions de la grande famille humaine, et n'ayant garde, d'autre part, de nous engager dans les disputes interminables et trop souvent oiseuses touchant l'origine ethnographique, les rapports et les mélanges des divers rameaux qui s'étendent sur l'Europe occidentale, nous nous bornerons à donner la liste des peuples et des tribus qui occupaient le pays au moment même de l'arrivée des légions et nous aborderons, immédiatement après, l'étude de la géographie politique de la Gaule. »

Cette étude, on l'entrevoit déjà, ne sera pas si exclusivement consacrée à la géographie, que l'histoire n'y prenne place avec ses jugements et ses appréciations ; et, à en juger par quelques mots de la préface et des notes, ces jugements et ces appréciations pourraient bien, sur plusieurs points, heurter, sinon même blesser le sentiment traditionnel. L'auteur ne trouvera donc pas mauvais que nous fassions, dès ici et en tout cas, nos réserves.

II

Pour la géographie usuelle, pratique, utilitaire, donner la situation actuelle des Etats peut suffire. Mais la géographie véritable, la géographie prise dans sa complète acception ne saurait point s'en tenir là. Elle ne peut, en effet, séparer le présent du passé, parce que l'un ne s'explique pas bien sans l'autre et que le fait d'aujourd'hui est le résultat d'une longue succession de faits antérieurs dont il faut chercher la cause et montrer l'action. Selon la fameuse théorie du comte d'Aranda, cette cause serait simple et viendrait uniquement du besoin qu'a tout état de « s'arrondir. » On se rappelle sa leçon au jeune comte de Ségur :

« Regardez cette carte : vous y voyez tous les états européens grands et petits, n'importe leur étendue, leurs limites. Examinez bien, vous verrez qu'aucun de ces pays ne nous présente une enceinte bien régulière, un carré complet, un parallèlogramme régulier, un cercle parfait. On y remarque toujours quelques saillies, quelques renfoncements, quelques brèches, quelques échancrures. *Entendez-vous ? comprenez-vous ?*... Vous sentez bien que toutes ces puissances veulent conserver leurs saillies, remplir leurs échancrures, et s'arrondir enfin suivant l'occasion, Eh bien, monsieur, voilà *toute* la politique. *Entendez-vous ? comprenez-vous ?* »

Tel n'est pas le sentiment du savant professeur qui enseigne la géo-

graphie en Sorbonne. M. Himly ne croit pas que la politique d'*arrondissage* soit l'unique cause de la configuration qu'offrent aujourd'hui les états de l'Europe. Pour expliquer leur assiette et leurs limites présentes, « il faut remonter fort loin le cours des siècles, dit-il, et tenir compte d'une multitude presque infinie de faits physiques, ethnographiques et historiques. La configuration naturelle des pays a dicté tout d'abord et n'a cessé de faire prévaloir certaines combinaisons fondamentales dans le développement des sociétés politiques; personne ne met plus en doute aujourd'hui l'importance des questions de race et de nationalité relativement à la formation et à la durée des États; quant à ce qui est de l'influence de l'élément historique proprement dit, elle est bien plus évidente encore; les guerres et les traités, les mariages et les conquêtes, les intérêts dynastiques et les révolutions populaires, voilà les grands facteurs qui ont, de tout temps, fondé et agrandi, battu en brèche et fait disparaître les empires, en appelant tantôt à la vie des créations arbitraires, et en rayant d'autres fois de la liste des États indépendants des nationalités vivaces. »

C'est à ce point de vue que s'est placé M. Himly, dans son cours, ainsi que dans le grand ouvrage qui en est la rédaction écrite et dont il publie en ce moment la première partie sous ce titre : *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale* [1].

On pourra s'étonner, au premier moment, de voir commencer un tableau, tel que celui qu'entreprend M. Himly, par la région qui est la moins bien délimitée et qui n'a ni la priorité, ni la supériorité de rôle dans le passé. L'Allemagne (car c'est elle qui fait le sujet de ces deux volumes) n'offre, en effet, au Nord et à l'Est, que des frontières très-indécises, et elle est loin d'avoir tenu jusqu'ici la tête dans le mouvement européen. M. Himly peut répondre, il est vrai, qu'il peint l'état présent des choses en Europe, où incontestablement la première place, au moins quant à la force, appartient à la race allemande. Il peut ajouter d'ailleurs que son point de départ a une raison physique et qu'il est pris dans la constitution même du sol. L'Europe a un centre matériel, qui est le groupe des Alpes, dont les flancs, les dépressions, les bassins ont été le théâtre des évènements de tout genre d'où est résulté la figure politique de notre continent. Rayonner de ce centre, comme les eaux nourricières de la terre, était tout naturel. Ainsi a fait M. Himly.

C'est par la peinture physique de ces hautes terres que débute le savant géographe. Il les décrit d'abord par régions horizontales et en caractérise, au point de vue de la production, les quatre grandes zônes. Il les montre ensuite sous le rapport hydrographique, traçant à grands traits l'aspect des bassins formés par les fleuves qui en descen-

[1] 2 vol. in-8°, librairie Hachette.

dent et la physionomie des populations qui les habitent. Il y a là une foule d'aperçus neufs et d'observations originales. Peut-être seulement l'auteur accorde-t-il, ainsi que M. Reclus, une part trop large à l'influence réciproque du sol sur les habitants et des habitants sur le sol, ou du moins égalise-t-il trop cette réciprocité. Chez lui les hommes sont trop enfants ou trop tributaires au moins de la terre qu'ils habitent. Est-il bien certain, par exemple, que l'ancien et persistant antagonisme de la haute et de la basse Allemagne soit l'effet de la persistance des phénomènes physiques des deux régions, et que les monarchies rivales de l'Autriche et de la Prusse n'aient pu se former, se développer et grandir, l'une que dans la vallée du Danube et l'autre, que dans les plaines septentrionales? Le catholicisme de l'une et le protestantisme de l'autre tiennent-ils aussi vraiment à la même cause? A notre avis ces antipathies invincibles ont des raisons d'un ordre plus élevé et plus honorable pour l'humanité.

La scène préparée, M. Himly y introduit les acteurs, c'est-à-dire les nations qui se sont succédé ou se sont mêlées au pied des Alpes et dans les plaines qu'elles alimentent. Tout ce que l'on sait de ces rencontres et de ces substitutions d'envahisseurs barbares est là résumé en quelques pages d'une condensation puissante, à la suite desquelles se déroule un tableau rapide et net de cette vaine et incessante ambition d'organisation unitaire et de domination universelle connue, dans l'histoire, sous le nom de *Saint Empire romain germanique*.

L'histoire de cet empire dont la réalisation a été tant de fois tentée, où ont échoué tour à tour Clovis, Charlemagne, les maisons de Saxe, de Franconie, de Souabe, de Habsbourg, et dont la maison de Hohenzollern reprend aujourd'hui l'essai, n'est que le récit des efforts entrepris pour combattre l'individualisme teutonique et, d'une race, faire un peuple. Avant le grand Charles, Clovis, avec les Francs saliens, avait un instant réussi dans cette tâche : les batailles de Tolbiac et de Vouillé furent ses deux sacres militaires. Le sacre de Charlemagne fut autre et d'un plus large et plus durable effet, parce que ce n'était pas l'épée seulement qui l'avait préparé, mais la croix, c'est-à-dire la prédication chrétienne et la conversion des barbares. Cette raison des succès du fils de Pépin n'a pas échappé à M. Himly ; il la met vivement en relief et il apprécie sympathiquement les auxiliaires que les aïeux du grand empereur et lui-même se donnèrent, les pieux missionnaires qu'ils envoyèrent aux tribus païennes, et, en particulier, l'illustre saint Boniface, dont l'œuvre reçoit ici tout le tribut d'admiration qu'elle mérite.

Comment et pourquoi la dynastie de Charlemagne, et, après elle, celles de Saxe, de Souabe, de Habsbourg, échouent-elles dans leur

projet d'unifier l'Allemagne et de reprendre, en même temps que le nom dont elles se parent, l'autorité que les empereurs romains avaient eue si longtemps? Voilà ce que M. Himly explique, dans la première partie de son ouvrage, avec autant de précision que de sobriété. — Comment et pourquoi, d'autre part, tandis que l'empire allemand n'arrive pas à vivre, plusieurs fractions du monde allemand parviennent-elles à se constituer en individualités distinctes, à grandir et à exercer autour d'elles une action, à devenir enfin centre attractif ou envahisseur? C'est le problème que l'auteur aborde en second lieu. Il prend l'une après l'autre, dans l'ordre de leur fortune, ces individualités passées à l'état de grandes notabilités, voire de hautes puissances : l'Autriche, la Prusse, la Bavière, les grands duchés, les villes hanséatiques, les républiques de la Suisse et des Pays-Bas. Leur croissance, à toutes, est étudiée très-finement, mais en proportion de l'action qu'elles ont exercée et de l'importance qu'elles conservent en ce moment. Il n'en est pas qui, à leur point de départ, n'ait été humble; les plus fortes aujourd'hui, la Prusse et l'Autriche, ont eu peut-être les plus faibles commencements. Leur berceau, du reste, a été voisin observe M. Himly, et leur début contemporain. Ce n'est pas d'ailleurs le seul point de ressemblance qu'ont entre eux ces deux Etats : l'un et l'autre ont notablement gagné à l'atitude qu'ils ont prise dans les guerres religieuses de l'Allemagne. La remarque qu'en fait l'auteur à l'endroit de la Prusse est, pour lui, l'occasion d'une excursion sur l'histoire de l'Ordre teutonique où il y a des choses très-neuves. Quant aux beaux mariages, c'est décidément le privilége de l'Autriche : les Hohenzollern ne sauraient se mesurer, sur ce point, avec les Habsbourg, le *Felix Austria, nube !* n'est applicable qu'à ceux-ci. Ce parallèle entre la marche des deux grands états Allemands et les causes de leur fortune exceptionnelle est des plus piquants, et, bien que l'auteur ne cherche pas à le faire ressortir, ce n'en est pas moins un des grands intérêts de son livre. Celui qu'excite le tableau des autres Etats du même groupe géographique, si bien fait qu'il soit d'ailleurs, est moindre naturellement, en ce moment surtout où la plupart se sont exposés au sort dont se plaint le cheval de la fable, qui, pour se venger de son ennemi, se laissa mettre la bride aux dents et devint l'esclave de son cavalier.

III

Les archives des anciens Etats de l'Italie contiennent des documents du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Europe moderne, et pour la nôtre en particulier. Ces Etats entretenaient, en effet, près des souverains, des envoyés pleins de pénétration, de finesse et d'activité qui,

souvent rivaux les uns des autres, semblaient disputer entre eux à qui mettrait le plus et le mieux, les puissances qu'ils représentaient, au courant de ce qui se passait dans les cours auprès desquelles ils étaient accrédités. Tenues longtemps secrètes, ces informations sont mises aujourd'hui avec une rare libéralité, par le gouvernement italien, à la disposition du public. On y a déjà puisé, en ce qui concerne la France, des renseignements d'un piquant intérêt; mais il s'en faut, paraît-il, que la source soit tarie. On ne saurait en douter, après la lecture du curieux volume que M. Berthold Zeller vient de publier sous ce titre : *Henri IV et Marie de Médicis*[1].

Ce volume, remarquable début d'un aspirant historien, jaloux de marcher sur les traces paternelles, est le résultat de recherches faites dans les archives de Florence, en vue, si nous ne nous trompons, de mieux éclairer qu'il ne l'est le portrait de la seconde femme de Henri IV, cette petite italienne qui paya si cher l'honneur de ceindre la couronne royale de France. « Catherine de Médicis, dit M. Berthold Zeller, a été l'objet de beaucoup de travaux qui ont enrichi l'histoire de documents nouveaux : le personnage de Marie de Médicis nous a paru également digne de recherches. » Nous partageons, à cet égard, l'avis du jeune érudit. Il y eut, sans doute, de sa faute dans les peines et les malheurs qn'éprouva la femme de Henri IV et la mère de Louis XIII; mais son esprit médiocre et son caractère inégal n'en furent pas l'unique source : on ne sait pas assez de combien d'amertumes elle fut abreuvée par son mari, son fils et son protégé, le cardinal de Richelieu.

Ce sont les souffrances de l'épouse, *les barbouilleries* du ménage royal, pour parler comme Sully, et les dangers qu'elles ont fait, parfois, courir à l'Etat, dont M. B. Zeller s'occupe dans le volume que nous annonçons. Ces discordes domestiques et les tristes effets qu'elles eurent ou faillirent avoir au dehors ne sont pas choses inconnues assurément; tous les Mémoires du temps, même ceux du grave Sully en ont parlé; mais ni les uns ni les autres ne sont parvenus encore à satisfaire, nous ne disons pas l'avidité du public pour ces sortes de faits — elle est insatiable — mais la légitime curiosité de l'histoire.

C'est pour l'histoire seule, hâtons-nous de le dire, que M. B. Zeller a écrit. Ceux qui pourraient être attirés par un autre intérêt vers son livre seraient complétement déçus, nous les en prévenons. Du reste, pas plus que lui, les témoins qu'il a évoqués n'étaient gens à chercher ou à caresser le scandale. Celui qui dépose le plus souvent ici est un prêtre florentin qui avait été chargé par le grand-duc de Toscane des

[1] *Henri IV et Marie de Médicis*, d'après des documents nouveaux tirés des archives de Florence et de Paris, par Berthold Zeller. 1 vol. in-8°. Didier, édit.

négociations du mariage de Marie de Médicis et qui suivit cette princesse en France — le chanoine Baccio Giovanni, homme de petite condition et d'une grande simplicité de manières, mais esprit souple, délié, intrigant et intéressé, dévoué néanmoins à la reine, près de laquelle il resta presque jusqu'à son veuvage. La correspondance qu'il entretint tout ce temps avec la cour de Toscane, correspondance confidentielle, très-suivie et très-développée, n'a pas jusqu'ici vu le jour et fait partie, dans les archives de Florence, d'une collection particulière de documents qui porte ce titre : *Carteggio degli affari di francia.* M. B. Zeller ne s'en est pas rapporté aveuglément aux renseignements que lui ont fournis les lettres du zélé chanoine ; il les contrôle souvent par d'autres inédits ou connus ; toutefois c'est à cette source qu'il puise le plus souvent. Les détails qu'il en tire, presque toujours entièrement neufs, et quelques-uns du plus haut intérêt, portent, comme nous l'avons dit, sur les orages et les crises qui ont si violemment troublé la vie conjugale de Marie de Médicis. Ils prennent même de plus haut et remontent jusqu'aux négociations de son mariage, lesquelles, pour le dire en passant, n'eurent rien de bien royal, pas plus du côté de la France, que du côté de l'Italie. On y parla écus, comme dans les plus bourgeois contrats. Les Médicis, qui étaient créanciers du roi, entendaient se rembourser au préalable sur la dot de la princesse ; mais Henri IV qui avait besoin d'argent et ne s'en cachait pas, tenait à ce que cette dot, fort belle du reste pour le temps, lui fût entièrement comptée. Sully, dont on connaît la compétence en ces matières, y tenait plus que lui, et il l'emporta sur les mercantiles calculs des Florentins.

La cérémonie des fiançailles et des épousailles accomplie, la nouvelle reine partit pour la France, où les lettres des gens de sa suite et ses lettres personnelles nous la font suivre avec intérêt. Aussitôt le mariage réel célébré à Lyon, Henri IV y laisse sa fiancée et part à franc étrier pour Paris, sous prétexte de raison d'Etat, le bon apôtre ! mais en réalité afin d'apaiser Henriette d'Entragues, avant l'arrivée de la reine et empêcher, si cela était possible, l'insolente favorite de faire quelque esclandre. Jamais ce grand homme ne nous a paru si inférieur à lui-même que dans les humiliants embarras où le chanoine Giovanni nous le montre jeté par suite de son incroyable faiblesse à l'endroit des mœurs.

Aux scènes indécentes que l'on connait déjà et qu'on voudrait effacer de l'histoire d'un roi d'ailleurs si digne d'amour et d'admiration, s'en joignent ici d'odieuses et qui déshonorent, tout à la fois, l'homme, l'époux et le roi, parce qu'elles sont un triple outrage à l'épouse, à la femme et à la reine. Nous renvoyons au livre, ne pouvant et ne voulant pas, dans ces pages, être plus explicite. Et, chose plaisante et que l'on ne savait guère jusqu'ici, ce mari débauché était jaloux ; sa femme, devant qui il ne se donnait même plus la peine de cacher les scandales

de sa conduite, dut, pour ne pas irriter d'injustes soupçons, renvoyer en Italie un sien cousin qui l'avait suivie en France et faisait partie de sa maison particulière. Certainement la jeune reine avait, sur d'autres points, montré bien de l'imprudence et en particulier dans la confiance qu'elle avait accordée et qu'elle s'obstinait à conserver à ce couple rapace des Concini qui devait plus tard lui être si funeste ; mais, dans cette circonstance, elle montra, il faut le reconnaître, autant de tact que de dignité. La dignité n'est pas, au surplus, ce qui manqua jamais à Marie de Médicis, et c'est bien ce qui exaspérait le plus contre elle 'odieuse rivale avec laquelle son époux la forçait à vivre, même depuis qu'en donnant un héritier à la couronne Marie de Médicis avait reçu comme une nouvelle consécration.

Un moment la naissance du dauphin put faire espérer que Henri IV se relèverait de son abaissement moral. Ce prince avait le cœur religieux et bon. « Le roi qui ne cesse de reconnaître que la grâce signalée qui lui a été faite vient de Dieu, a fait faire, dit le résident Florentin, des prières publiques de reconnaissance. Pendant la nuit même il s'est rendu à l'église et a fait chanter le *Te Deum* ; le matin on a célébré par son ordre la messe du Saint-Esprit. » Mais, chez Henri IV, la chair était plus faible que l'esprit n'était prompt. Il ne quitta le berceau de son fils légitime que pour courir à un autre où reposait le fruit de ses relations adultères avec Henriette d'Entragues qui, en ce moment-là peut-être, tramait avec les mécontents de l'intérieur et les ennemis du dehors la conspiration fameuse où Biron périt et où cette indigne créature ne méritait pas moins que lui de laisser sa tête.

On ne se fait pas généralement une idée assez exacte de l'étendue et de la gravité de cette conspiration de Biron. M. B. Zeller nous la montre, à la lumière des pièces trouvées en Italie, telle qu'elle était en réalité, c'est-à-dire comme une vaste coalition d'intérêts égoïstes et de basses vengeances, soutenue, sinon ourdie par l'Espagne, et où il n'y allait rien moins que de la vie du roi, de la reine, du jeune dauphin et du démembrement de la France. « Complice des conspirateurs, Henriette d'Entragues ne recula pas, dit M. B. Zeller, devant la pensée de livrer le roi pour atteindre les objets de sa haine passionnée, » c'est-à-dire Marie de Médicis et son fils. Henri IV, éclairé à temps, comprit le péril mais en même temps aussi la nécessité de ménager Biron jusqu'à ce qu'il eût mis ses complices hors d'état de rien faire. La générosité eut ainsi moins de part qu'on ne le croit dans les égards qu'il témoigna à son ancien ami. Pourquoi d'ailleurs ne pas le dire franchement? En épargnant Henriette, son frère, son père et tous les siens, dont il n'avait jamais reçu aucun service, et en réservant pour Biron tout seul le châtiment mérité au même titre pour tous ceux dont il tenait la vie dans sa main, Henri IV fut loin de montrer le grand cœur dont il fit preuve

dans d'autres circonstances. Le peuple parut sentir qu'en cette affaire l'équité royale était en défaut; « il sembla protester contre l'exécution du maréchal de Biron, dit M. Zeller, en se portant en foule à Saint-Paul pour jeter de l'eau bénite sur sa tombe. » Le roi en fut frappé, et troublé, car, en racontant le fait dans une lettre, il ajouta que le peuple avait fait cela « plus par curiosité que pour faire honneur à Biron. » « Ne sentez-vous pas, remarque le jeune historien, comme la pointe d'un remords dans ces mots? » Remords? nous ne savons; mais pour de la honte, il y en a là assurément.

Cet épisode de la conspiration et de la mort de Biron ne pourra plus se raconter désormais sans recourir aux lettres du chanoine Florentin, car, d'après M. Zeller, son récit nous fait assister à toutes les phases de la tragédie qu'il vit du fond de la coulisse et qu'il ne raconte pas d'ailleurs sans talent.

Une conspiration moins célèbre, mais moins connue aussi, est celle de la famille d'Entragues, dont la poursuite aboutit, non pas à la rigueur du châtiment que méritaient les coupables, mais au moins à la remise, par la marquise de Verneuil, de la promesse de mariage si incroyablement imprudente que le roi lui avait signée et qui était une incessante menace pour la paix du royaume. Beaucoup de révélations encore ici, mais attristantes pour la plupart, car elles sont loin de grandir le premier personnage en scène, et confirment, en particulier, ce que l'on soupçonnait déjà, à savoir que l'amitié de Sully pour son maître lui a fait adoucir ou voiler plus d'une de ses fautes ou de ses faiblesses.

En résumé, celui des royaux époux qui gagne le plus à ces découvertes historiques, c'est la reine. M. Zeller a trouvé d'elle une correspondance de famille qui complète les tableaux déjà fort douloureux de sa vie tracés par les résidents florentins, et inspire pour elle, au moins dans cette période, un sincère intérêt. Cette correspondance était adressée à son oncle le grand-duc. « Si les lettres des résidents toscans, dit M. Zeller, instruisaient ce prince par le menu des péripéties dramatiques de cette union peu assortie, malgré sa fécondité, elles ne reflétaient cependant qu'imparfaitement les sentiments secrets d'une âme abreuvée d'amertume et qu'une désillusion profonde avait plongée dans une sorte d'indifférence dont elle ne sortait que rarement par des éclats de colère. C'est dans la correspondance même de la reine avec son oncle qu'il faut chercher l'explosion, si souvent contenue devant la cour de l'orgueil et de la jalousie qui se combattaient en elle. » Cette correspondance, qui supplée par moment à celle des envoyés officiels et qui contient épisodiquement une sorte de roman historique, nous conduit tout près du lamentable attentat de la rue de la Ferronnerie. C'est à ce fatal événement que s'arrête le curieux livre de M. B. Zeller,

première partie, — nous l'espérons, — d'une trilogie historique propre à tenter un jeune talent, et trop bien commencée d'ailleurs pour ne pas être poursuivie.

Un savant magistrat, M. Casati, juge au tribunal de Lille, avait entrepris aussi de fouiller les archives de l'Italie, en vue d'étudier comparativement son histoire et la nôtre pendant le quinzième et le seizième siècles. Détourné aujourd'hui de ce travail, et craignant de ne le pouvoir reprendre, M. Casati n'a pas voulu laisser infructueusement dans ses portefeuilles les documents inédits qu'il avait recueillis et que d'autres peut-être pourront utiliser. C'est à cette pensée, dont tous ceux qui s'occupent d'histoire lui seront reconnaissants, que nous devons un volume doublement précieux par sa belle exécution et par le petit nombre d'exemplaires qui en ont été tirés, les *Lettres royaux, ou Lettres missives inédites de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Bianca Capello, etc., relatives aux affaires de France et d'Italie* [1].

Le volume s'ouvre par les explorations faites dans les archives de Gênes, et avec raison, car nos relations avec l'Italie, pendant les quinzième et seizième siècles ont commencé par cette ville. Ses richesses nous ont tout le temps alléchés, dit M. Casati dans la piquante introduction qui précède ces documents, et ont été, en grande partie la cause de nos funestes expéditions transalpines. Le prudent Louis XI semblait le prévoir quand il répondait aux envoyés génois qui venaient lui offrir leur république : Gênes se donne à moi, moi, je la donne au diable. Son fils ne fit pas de même, et mal lui en advint, ainsi qu'à Louis XII. Il y a dans le recueil de M. Casati, une lettre de chacun de ces princes « à leurs très-chers et braves amis les Anciens et Officiers de la baillye de Gennes, » en même temps qu'une de François Ier, et un billet caressant de Marie Stuart, à l'époque où elle était sur le trône de France. Ce qu'on appréciait dans l'amitié de ces marchands, c'était, avec leur *Scudi*, le secours de leurs vaisseaux, comme le prouvent, même pour une époque postérieure, les câlineries d'une lettre latine d'Elisabeth d'Angleterre jointe par M. Casati à celles des rois de France.

Plus intimes et plus longues furent nos relations avec Florence qui, au seizième siècle nous donna deux reines. C'est, par suite, une riche mine pour notre histoire, que les archives de cette ville. Avant les découvertes que vient d'y faire M. B. Zeller, M. Abel Desjardins en avait déjà tiré trois volumes de documents. Petit assurément est l'ap-

[1] In-8° Didier, éditeur.

point qu'apporte ici M. Casati, mais il n'est pas à dédaigner. Il en faut dire autant des quelques épis qu'il a glanés, après les grands collectionneurs, dans les archives vénitiennes : il n'y a si petit débris du passé qui ne puisse servir à l'histoire.

IV

De Henri IV au cardinal du Perron, du prince réconcilié avec l'Eglise au prêtre qui travailla le plus efficacement à sa réconciliation, la transition est toute trouvée. Aussi n'en cherchons-nous point pour passer du livre de M. Zeller sur le premier de ces deux personnages à celui que M. l'abbé Féret vient de publier sur le second [1].

Ce n'est pas cependant du négociateur, faisons-le remarquer tout de suite, que s'occupe M. Féret; comme l'indique, du reste, le titre de son ouvrage, ce qu'il s'est proposé d'étudier, dans le grand athlète catholique des premiers jours du dix-septième siècle, c'est l'orateur, le controversiste et l'écrivain. Cette division n'est-elle pour un peu scolastique? Ces trois aspects sont-ils bien faciles à distinguer? L'orateur, chez du Perron, diffère-t-il beaucoup du controversiste, et l'écrivain de l'orateur? Nous en doutons. Du reste n'était-ce pas déjà beaucoup que d'avoir mis de côté l'homme pour n'apprécier que son rôle. Il fallait éviter cela, surtout pour du Perron qu'on a trop accusé d'avoir été un grand comédien. Au lieu de cette dissection, d'ailleurs habile, nous aurions préféré sur lui une étude d'ensemble qui eût montré tout en même temps le prêtre, l'évêque, l'orateur et le polémiste.

Ce n'est pas que, tel qu'il est, le travail de M. Feret n'ait une réelle valeur littéraire. Il témoigne d'abord de beaucoup de recherches et de lecture. M. Féret sait son du Perron sur le doigt, et a pratiqué ses adversaires. On s'en aperçoit, notamment au récit de la fameuse Conférence de Fontainebleau avec du Plessis-Mornay. L'histoire de ce grand duel théologique où l'adversaire du prélat catholique se déroba peu glorieusement, de l'aveu même de Sully son coréligionnaire, est le morceau capital de l'ouvrage de M. Féret. Il y aurait là un excellent chapitre pour une biographie du cardinal du Perron écrite dans les larges proportions qu'on donne de nos jours à ces sortes d'ouvrages. Ceux de : *Du Perron écrivain* et de : *Du Perron orateur* y figureraient également avec distinction, pour la justesse de la critique et de l'éloge. Nous en dirions volontiers autant de l'appréciation de du Perron comme poëte,

[1] *Le cardinal du Perron*, étude historique et critique, par M. l'abbé F. Féret, aumônier du lycée Henri IV. 1 vol. in-8°. Didier, éditeur.

morceau de bonne critique un peu déplacé seulement à l'endroit où il est. Quant au parallèle entre du Perron et Bossuet, par lequel M. Féret termine; c'est assurément la partie la plus brillante et la plus neuve de son livre. Il y a bien là quelque hardiesse, parce que les travaux de du Perron ne sont ni du même nombre, ni de la même valeur, ni du même éclat que ceux de Bossuet. Mais à cela près, les rapports qui existent entre ces deux hommes sont nombreux et frappants : ce sont les deux plus grands champions que le catholicisme ait eus dans les temps modernes. Bossuet le sentait quand il appelait du Perron : « Ce rare et admirable génie, dont les ouvrages presque divins sont les plus fermes remparts de l'Eglise contre les hérétiques modernes. »

Ce devrait être là pour M. l'abbé Féret une invitation à passer, de ces études trop peu liées sur du Perron, à une véritable histoire de ce vaillant chevalier de l'Eglise.

V

Les souffrances qu'éprouve aujourd'hui l'Eglise rappellent, par plus d'un côté, celles par lesquelles elle passa au quatrième siècle, alors que, la persécution païenne terminée, elle vit commencer celle des hérétiques, et qu'aux ennemis du dehors succédèrent ceux du dedans. De même que de nos jours, des prêtres qui cachaient, sous le manteau du Christianisme, des doctrines et des mœurs que le Christianisme réprouve, se mirent en révolte contre l'autorité divine qu'ils avaient eux-mêmes reconnue, séduisirent les populations dont ils flattaient les faiblesses, ainsi que le pouvoir qu'ils encourageaient dans ses prétentions ambitieuses. Les pasteurs furent enlevés à leurs troupeaux et les fidèles expulsés par l'émeute ou la force militaire des temples qu'ils avaient élevés de leurs mains. Sans doute le mal fut plus grand alors qu'il ne l'est en ce moment; mais sait-on ce qu'il peut devenir? Aussi y a-t-il, à la fois, un vif intérêt et une incontestable utilité à remettre sous les yeux des catholiques d'aujourd'hui l'histoire des luttes que soutinrent les catholiques des premiers temps, et en particulier, celle des hommes qui y combattirent avec éclat.

Ainsi le pensait M. le duc de Broglie lorsqu'il y a vingt ans bientôt, il publia son grand et beau tableau de l'Eglise et de l'empire romain au quatrième siècle. C'est aussi cette considération qui a inspiré à un modeste et laborieux eccclésiastique de province, M. l'abbé A. Benoit, le savant ouvrage qu'il vient de nous donner sous ce titre : *Saint Grégoire de Nazianze, sa vie, ses œuvres et son époque* [1]. « En ce temps

[1] 1 vol. grand in-8°, avec portrait. Poussielgue frères, édit.

d'épreuves pour l'Eglise et de malheurs publics, qui a tant de rapports avec celui où vécut saint Grégoire, nous avons pensé, dit qu'il ne serait pas hors de propos de remettre en lumière une des plus grandes figures des premiers siècles chrétiens ; une des grandes gloires de ces antiques et illustres églises d'Orient que tout bon catholique serait si heureux de voir ressusciter par un retour sincère à l'unité ; un des hommes, d'ailleurs, qui ont le plus souffert et le plus combattu pour conserver et établir la paix dans l'Eglise de Dieu. »

On ne pouvait plus heureusement choisir. Le poëte intime, le brillant orateur, l'habile polémiste, l'homme au cœur tendre et fort, qui aimait la solitude et ne craignait pas le mouvement et le bruit du combat, saint Grégoire de Nazianze, nous est plus sympathique qu'aucun autre des pères du quatrième siècle. Nous avons eu, de nos jours quelque chose de lui. Le P. Lacordaire, en particulier, nous l'a rappelé, sous le rapport du tempérament moral et du talent oratoire : leurs discours, à tous deux, sont des conférences, et par l'émotion qu'elles produisirent, les prédications de l'*Anastasie* à Constantinople font songer à celles du collége Stanislas et de Notre-Dame de Paris.

Cette vie de saint Grégoire de Nazianze, partagée entre l'étude de la théologie et celle des lettres, entre la polémique et la poésie, entre l'agitation du combat et le calme de la retraite, se reproduit tout entière dans ses écrits, dont la collection nous est parvenue à peu près complète; pour le côté extérieur et actif, dans ses discours et sa correspondance qui les relie entre eux et en remplit les intervalles; pour le côté intime, dans les poésies, la plupart élégiaques et contemplatives. De la se dégage, presque d'elle-même, une autobiographie à laquelle il y a peu à ajouter.

M. l'abbé Benoît l'a bien compris, et c'est la plupart du temps, dans le livre que nous annonçons, saint Grégoire de Nazianze qui se raconte et se peint lui-même. Vu ainsi debout et vivant, le grand évêque du quatrième siècle a tout l'air d'être du dix-neuvième !

Il y a, en effet, telles de ses apostrophes et de ses répliques à ses adversaires dont nous pourrions nous servir contre les nôtres, parce que la tactique et les procédés des ennemis de l'Eglise, à cette époque, étaient d'aussi bonne foi qu'aujourd'hui. « Bien que décidé à ne pas user de représailles, il voulut cependant, un jour, dit M. l'abbé Benoît, employer contre eux l'arme que le Sauveur a employée lui-même et qu'il a laissée, avec le bouclier de la prière, à ses disciples et à ses imitateurs : l'arme de la parole. Laissant de côté la doctrine déjà suffisamment établie, il résolut de les suivre jusque dans ces recoins obscurs du mensonge et de la calomnie, dans lesquels ils cachaient leur honte et leur méchanceté, de les prendre pour ainsi dire corps à corps, de les traîner au grand jour, et de montrer devant tout le monde ce qu'il

y avait de misérable et de honteux dans les coups perfides qu'ils essayèrent de lui porter. « Où sont, s'écria l'orateur en commençant, ceux qui nous reprochent notre pauvreté et se vantent de leur richesse? Où sont ceux qui font consister une Eglise dans la multitude et qui méprisent les petits troupeaux, ceux qui mesurent la divinité et comptent les personnes ?... »

« Ici, poursuit M. l'abbé Benoît, la partie arienne de l'auditoire fit entendre des murmures. L'orateur reprit : « Eh bien ! allez-vous vous emporter encore? Prenez-vous de nouveau les armes ? Nous outragez-vous de nouveau ? Y a-t-il encore dans ce que j'ai dit un changement de foi ? (Nouveaux murmures, agitations, gestes menaçants.) Allons, faites un peu trêve aux menaces afin que je puisse parler, (Le calme se rétablit.) Nous ne vous insulterons pas, nous vous réfuterons ; nous ne vous ferons pas de menaces, mais nous vous adresserons des reproches. « ... Où est, dit-moi, la multitude furieuse que j'ai ameutée contre vous ? Où sont les soldats que j'ai armés ?... Quelles personnes en prière, les mains étendues vers Dieu, ai-je assiégées ? Quelle psalmodie ai-je couverte du bruit de la trompette ! De qui ai-je changé les pieux soupirs en soupirs de mort et les larmes de componction en larmes tragiques ? »

Ces paroles ne semblent-elles pas être d'hier ? Ne croirait-on pas entendre un saint prêtre interpellant une bande de radicaux qui crient à la violation de la liberté religieuse par les catholiques, après avoir insulté quelque pélerinage? Et ces plaintes et ces reproches aux chrétiens de son temps, ne croirait-on pas que le saint archevêque les adresse à ceux de ce temps-ci? « Nous nous méfions méchamment les uns des autres; nous avons rompu la concorde pour des opinions fausses et nous sommes devenus, ou peu s'en faut, les uns pour les autres, plus violents et plus inhumains que les barbares qui nous font maintenant la guerre, avec cette différence que nous ne sommes pas des étrangers luttant contre des étrangers qui parlent une autre langue que la nôtre, mais des membres d'une même famille. »

Comme on le voit par cette citation (et nous en pourrions multiplier de semblables) les écrits de saint Grégoire de Nazianze n'ont pas seulement cet intérêt historique et ce pieux attrait dont M. l'abbé Benoît parle dans sa préface : ils offrent encore d'admirables modèles d'éloquence militante. C'est donc, à tous égards, une heureuse pensée qu'a eue l'auteur de nous remettre sous les yeux cette figure de l'archevêque de Constantinople, rayonnante à la fois de poésie, d'éloquence et de sainteté. Sans doute, on aurait pu donner à ce portrait plus d'animation et d'éclat, mais non plus de ressemblance et de suavité, croyons-nous.

VI

Ce fut une croyance générale chez nous, durant tout le moyen âge, qu'un grand nombre de nos églises étaient de fondation apostolique. Mais, dans le cours du dix-septième siècle, cette croyance, déjà ébranlée dans le seizième, fut battue en brèche par une école d'érudits jansénistes ou gallicans, qui firent prévaloir presque partout l'opinion contraire. De nos jours une réaction s'est faite contre cette école, et la question de l'origine de nos églises a été partout reprise et résolue dans le sens de l'ancienne tradition. Nous avons signalé ici quelques-uns des livres qui se sont produits dans cette religieuse et savante campagne, et en particulier le grand travail du P. Gouilloud, de la Compagnie de Jésus, sur l'établissement du christianisme à Lyon. La première partie de ce travail, consacrée à saint Pothin, dont il portait le nom en titre, était, non pas une histoire du glorieux apôtre, mais, si nous ôsons ainsi parler, un tableau de l'ensemencement chrétien du sol lyonnais.

Il en est de même de la seconde partie, récemment publiée sous ce titre : *Saint Irénée et son temps, deuxième siècle de l'Eglise* [1]. Ce n'est pas non plus une vie dans le sens propre du mot. Un ouvrage de ce genre est impossible, dit l'auteur. « Pour retrouver la vie d'un homme comme saint Irénée, quelques données sur son temps, son caractère, son influence et ses œuvres ne suffisent pas ; il est besoin de documents circonstanciés, de témoignages abondants et multiples, qui permettent à l'historien de suivre ce saint dans toute sa carrière, de le voir à l'œuvre dans le détail, d'en tracer un portrait d'une exacte et parfaite ressemblance. Or il s'en faut bien que nous soyons assez riches de matériaux biographiques pour qu'il soit possible d'écrire, dans ces conditions, sur saint Irénée. » Mais, à la place des renseignements particuliers qui nous manquent sur lui, nous en possédons de nombreux sur le temps et les lieux où il vécut, sur les événements publics dont il fut témoin et victime, sur les personnes avec lesquelles il fut en rapport ; puis la plupart de ses nombreux écrits nous restent. Il est donc possible, sinon de donner un portrait en pied du second évêque de Lyon, mais de le replacer dans son milieu et de nous faire apprécier, dans son ensemble, l'œuvre sainte qu'il accomplit et qu'il scéla de son sang. C'est ce qu'a fait le R. P. Gouilloud.

Aussi n'est-ce pas tant saint Irénée que l'auteur nous montre au début que la ville de Smyrne, son berceau présumé : Smyrne la païenne et Smyrne la chrétienne ; les écoles des rhéteurs Palémon et Aristide et l'école de saint Polycarpe, le disciple de saint Jean, dont il con-

[1] Un vol. in-8. Lyon, Briday, édit.

tinuait l'enseignement et redisait presque littéralement les paroles; le tableau de la vieille société divisée en riches et en pauvres complétement étrangers les uns aux autres et celui de la nouvelle, unie dans une chaleureuse fraternité et déjà organisée, dans son gouvernement, sur le savant modèle de l'administration romaine. Un instant même Irénée disparaît de la scène, mais sans qne l'intérêt qu'elle offre en soit amoindri, grâce au tableau que le P. Gouilloud nous fait de l'activité qui y règne : Smyrne est un foyer chrétien d'où rayonne de tous côtés, une armée de missionnaires dont saint Polycarpe échauffe le zèle et dirige l'ardeur. Quand Irénée reparaît, nous le trouvons à Rome, où probablement il avait accompagné son maître, qui était venu conférer avec le chef dès lors reconnu dans toute l'Église. Peu après nous le rencontrons à Lugdunum, dans les Gaules, où l'évêque de Smyrne avait déjà antérieurement envoyé saint Pothin, saint Bénigne, saint Andoche, toute une colonie de prédicateurs dont la parole avait opéré de promptes merveilles. Cette colonisation religieuse de la Gaule par l'Asie-Mineure n'a rien qui doive nous étonner, remarque l'auteur avec beaucoup de justesse : elle n'est que la continuation de la colonisation commerciale commencée par la fondation de Marseille et la suite naturelle de la connaissance qu'avaient faite entre eux, d'autre part, les Asiatiques et les Gaulois par le fait de l'établissement de ceux-ci dans les vallées de l'Halys et du Sangarius.

Où en était le christianisme à Lyon (ou plutôt à *Lugdunum*, comme parle le P. Gouilloud) quand Irénée y arriva, et qu'était lui même le nouveau missionnaire? Voilà ce que l'auteur nous montre. On ne saurait rien se figurer de plus touchant et de plus curieux que les commencements de cette Église-mère. Ce qu'on y remarque surtout avec admiration, c'est l'ingénieuse intelligence avec laquelle les disciples du Christ mettaient à profit, pour se voir, se réunir et s'organiser, la loi de l'État, les usages et les pratiques locales. Le culte des morts avec les assemblées et confréries qu'il autorisait, leur fut surtout une grande ressource. Il faut lire dans l'ouvrage même du P. Gouilloud comment ils purent, grâce aux pratiques funèbres, échapper, la plupart du temps, à la surveillance de la police et se soustraire, dans une certaine mesure, à la persécution de Marc-Aurèle. Quant à l'intervention de Marcia en leur faveur pendant le règne de Commode, c'est un fait contestable peut-être, mais un épisode au moins très-curieux. L'assassinat du fils de Marc-Aurèle par cette femme ouvrit pour l'Église une période de progrès rapides. Sous l'impulsion de saint Irénée, le Christianisme se répandit dans la campagne suburbaine d'abord, puis dans l'intérieur de la province, en amont du Rhône, de la Saône et du Doubs, sur les rives desquels furent dirigés des prédicateurs qui semblent avoir suivi un plan arrêté à l'avance. Les érudits du dix-

septième siècle ont mis en doute l'authenticité de quelques-unes des pièces où cette grande œuvre de propagande est retracée, mais la réalité de l'œuvre elle-même ne l'a jamais été. L'évangélisation de la Gaule orientale est incontestablement l'un des titres de saint Irénée à la reconnaissance de l'Église : le P. Gouilloud l'établit surabondamment.

Le saint évêque eut dans la défense de la foi contre les erreurs qui tendaient à la corrompre une part plus grande encore que dans sa propagation. Tout le monde a entendu parler de ses livres contre les hérésies, mais, hors les hommes d'étude, peu de personnes en comprennent même le sujet, et, à plus forte raison, s'en expliquent l'importance. L'un des mérites du P. Gouilloud est d'avoir mis à la portée de tous les lecteurs la nature propre et le caractère spécialement dangereux de cette contagieuse maladie du gnosticisme dont le monde intellectuel fut atteint au second siècle et qui faillit étouffer le christianisme naissant. Sans se perdre dans les profondeurs d'une analyse abstraite, l'auteur caractérise d'un seul mot cette monstrueuse doctrine : « C'était le panthéisme, dit-il, cette abdication de la personnalité humaine, cette philosophie du néant, qui cherchait à faire son chemin à l'aide du mouvement que le christianisme avait imprimé aux esprits. » Qu'on ne s'étonne pas de la place que cette question des gnostiques occupe dans l'ouvrage du P. Gouilloud : d'abord cette place n'est que proportionnée, après tout, à celle qu'elle tint dans la vie de saint Irénée; et puis, nous l'avons dit, ce n'est pas tant l'histoire du second évêque de Lyon que l'auteur a entendu retracer, que celle même du christianisme, dont il fut l'un des plus actifs propagateurs et le défenseur le plus habile et le plus puissant. Le danger que l'Église courut, de son temps, est un des plus grands auxquels elle ait échappé, et, pour cette raison seule, lors même que le panthéisme dont elle était menacée alors ne serait pas encore aujourd'hui pour nous un péril, il méritait l'excellente étude qui en est faite ici. Ce péril à peine conjuré, un autre survint, la persécution de Sévère, qui enleva saint Irénée et fit d'innombrables victimes dans son troupeau. Les motifs de cette persécution, que rien dans les antécédents de l'empereur n'aurait dû faire prévoir, sont recherchés par le P. Gouilloud avec beaucoup de sagacité. Quant aux Actes qui nous en ont appris les détails et qui ont été l'objet de nombreuses et vives contestations, l'auteur nous semble les apprécier avec équité : « Bien qu'ils ne puissent être reçus comme authentiques, dit-il, les Actes en question n'en conservent pas moins une incontestable valeur. En les dégageant des retouches qui les déparent, il n'est pas malaisé de les ramener au récit de Grégoire de Tours, récit si substantiel dans son énergique concision. »

Cette mesure dans la critique, également éloignée du rigorisme étroit de l'ancienne érudition ecclésiastique et de l'indulgence un peu large de la nouvelle, est le caractère dominant de cette seconde partie de l'histoire du christianisme à Lyon. Espérons que l'auteur ne nous en fera pas trop longtemps attendre la troisième.

VII

La librairie Poussielgue frères publie un livre qui intéressera vivement les lecteurs religieux, parce qu'il met sous un jour plus large qu'on ne l'a fait encore, chez nous, une des plus sympathiques figures de saints qu'aient vues ces derniers temps. Ce livre est une histoire de saint Alphonse de Liguori [1] étudiée aux sources et présentée, non plus seulement, cette fois, aux âmes pieuses, mais à tout esprit capable d'apprécier le bien accompli avec intelligence et courage, en vue des hommes et de Dieu. Ce que l'on connaît le plus, mais ce que l'on connaît seulement de ce côté des monts, dans saint Alphonse de Liguori, c'est le doux mystique et le casuiste au cœur large : du missionnaire, du polémiste, du chef d'ordre religieux, de l'homme d'action enfin, nous ne savons presque rien. Or, c'est peut-être ce côté de sa vie que nous serions le plus disposés à apprécier. Il y a, en effet, de singulières ressemblances entre ce que saint Alphonse de Liguori fit à Naples, il y a un siècle, et ce que nous faisons en France aujourd'hui, et l'on peut, à beaucoup d'égards, le considérer, par rapport à nous, comme un devancier. La polémique et les « œuvres », comme on dit maintenant, furent, avec la direction des âmes, son occupation principale. Défendre la religion avec la plume, la propager par la prédication, la nourrir dans les cœurs par le sage gouvernement des consciences, la maintenir dans le peuple par la fondation d'une institution spéciale et d'ingénieux moyens pris dans les mœurs locales, relever le clergé par la science et les mœurs : voilà à quoi il consacra une vie de près d'un siècle que le ciel sembla prolonger par une faveur particulière pour l'affermissement du bien commencé. L'écrivain distingué qui vient de nous en faire le récit, en se dérobant par l'anonyme aux éloges qui lui sont dûs, et qui, bien que très-pieux et très au courant des choses ecclésiastiques, paraît plus appartenir au monde qu'à l'Eglise, a parfaitement compris que c'était par le côté où elle peut nous servir d'encouragement et d'exemple qu'il convenait de nous la présenter. Aussi, soit qu'il nous peigne dans le saint le mis-

[1] *Histoire de saint Alphonse de Liguori,* fondateur de la Congrégation du Saint-Rédempteur, précédée d'une introduction par Mgr Dupanloup. 1 vol. n-8°.

sionnaire ou l'évêque, c'est sur ses établissements et ses réformes qu'il s'étend de préférence, nous en montrant les raisons et nous exposant avec soin les moyens qu'il prit pour les réaliser. Un chapitre qu'il n'a eu garde d'omettre, c'est celui des contrariétés, des obstacles, des défections, des amertumes toujours réservées à ceux qui font le bien et que saint Alphonse de Liguori connut plus qu'un autre, sans doute parce que Dieu lui ménageait une plus grande récompense. Le tableau en est d'autant plus touchant que le saint qui en souffre s'en plaint moins, que son caractère gai n'en est jamais affecté devant le monde et que Dieu seul en a le secret.

C'est donc une lecture curieuse et fortifiante à la fois, une lecture des mieux appropriées aux besoins actuels des âmes chrétiennes, que cette histoire de saint Alphonse de Liguori. Tous les mérites de ce livre ont été proclamés par l'illustre évêque d'Orléans qui a voulu le présenter lui-même au public. Après lui, il n'y a rien à ajouter, et nous ne saurions mieux finir que par son propre témoignage : « Je vous remercie, dit-il en terminant l'éloquente lettre qu'il a adressée à l'auteur et qui est devenue l'introduction naturelle de l'ouvrage, je vous remercie et je vous bénis d'avoir fait ce livre. Il vous a coûté, je le sais, pendant des années de longs labeurs : vous en serez amplement récompensé par les grands biens qu'il produira dans les âmes, auxquelles je suis heureux de le recommander. »

VIII

Il y a un mois, le 21 janvier, une foule plus considérable que les années précédentes se pressait dans l'enceinte et aux abords du monument expiatoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette. C'était comme une réparation anticipée aux outrages que le Jacobinisme, exaspéré par ce redoublement d'hommage à la mémoire des royales victimes, devait leur prodiguer de nouveau le lendemain.

Cette réparation muette se renouvellera assurément, et plus expressive encore, aux autres anniversaires ; mais elle ne serait pas suffisante si l'on s'y bornait uniquement. Les accusations portées contre Louis XVI et les calomnies vomies contre Marie-Antoinette sont aujourd'hui estimées à leur valeur et accueillies avec le mépris qu'elles méritent par les hommes instruits. Mais le peuple, ignorant ou prévenu par un enseignement perfide, croit encore à ces imputations absurdes et odieuses. C'est donc le peuple qu'il faut détromper à l'aide d'écrits mis à sa portée par leur rédaction et leur bas prix. C'est ce que s'est proposé la *Société bibliographique* [1] et ce qu'elle essaie par la publication

[1] Rue de Grenelle, 35.

de sa *Bibliothèque à 25 centimes*. Cette bibliothèque qui compte déjà une quinzaine de volumes, dont nous avons signalé ici quelques-uns, ne fait pas de polémique : elle fait, ce qui vaut mieux, surtout pour le but qu'elle poursuit, de l'histoire. Aux faux tableaux du passé, elle en oppose de vrais, consciencieusement étudiés et qui, ne serait-ce que par ce côté, ont une grande supériorité sur les publications du même genre que répand la presse révolutionnaire.

Ce double caractère d'enseignement exact et sain, qui distingue toutes les publications de la *Bibliothèque à 25 centimes*, est particulièrement remarquable dans le nouveau volume qu'elle vient de publier : *Marie-Antoinette*, par M. Maxime de la Rocheterie. Ce n'est ni un panégyrique ni un plaidoyer ; c'est une biographie complète dans sa briéveté, pour laquelle l'auteur a mis à contribution les documents les plus récemment parus en Allemagne et en France, et qui nous donne de la princesse, d'abord idole, puis victime de Paris, un portrait où rien n'est flatté ni dissimulé, un portrait vrai et que signera l'histoire, le jour où elle écrira avec le cœur et se rappellera le mot du poëte :

Sunt lacrymæ rerum.

P. Douhaire.

Le troisième volume des *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie*, publiées par le comte Prokesch-Osten vient de paraître à la librairie E. Plon et Cᵉ.

Cet ouvrage, aujourd'hui complet, « renferme, dit la *Gazette d'Augsbourg*, le vrai dossier de la question d'Orient. » Le chevalier de Gentz, secrétaire et confident du prince de Metternich, a eu entre les mains tous les fils de la politique européenne de son temps. Ses *Dépêches*, pleines de révélations intéressantes pour l'histoire, sont aussi d'un puissant secours pour aider la diplomatie contemporaine à débrouiller ce nœud gordien.

La librairie E. Plon et Cᵉ vient de publier la vie de la *Sœur Maria*, de la congrégation des Sœurs de Saint-Paul de Chartres. Cette femme gracieuse, spirituelle, au cœur noble, à l'intelligence tout à fait supérieure, mit ses plus chères délices dans l'amour des pauvres et de ceux qui souffrent. De là ces traits en nombre presque infini de dévouement sublime, de tendresse délicate et profonde qui remplissent son existence accidentée et parfois militante, et qui font de la sœur Maria une des figures de religieuses les plus remarquables de notre époque. Ces récits pleins d'intérêt sont faits dans un langage pur, clair, élégant, ému, auquel M. l'abbé Gaveau a depuis longtemps accoutumé ses lecteurs.

QUINZAINE POLITIQUE

25 février 1877.

La gauche peut, à bon droit, fêter les anniversaires que le temps ramène ces jours-ci, l'anniversaire de la République et celui de la Chambre. La République, qui ne régnait qu'à demi, paraît-il, sous le ministère de M. Dufaure, règne absolument sous celui de M. Jules Simon : on ne citerait pas, durant ces quinze jours, un acte de M. Jules Simon, ni même une parole, qui manifestât le pouvoir de plus en plus souverain que la gauche exerce dans le gouvernement, et la force de plus en plus hardie avec laquelle elle maîtrise son ministre. Quant à la Chambre, comment sa majorité ne célèbrerait-elle pas le souvenir de son élection? Evidemment, elle conduit à son gré, et de plus en plus loin, la destinée de la République : M. Gambetta fraternise avec M. Jules Simon, et voici que sous les coups de leur concorde vont tomber encore deux ou trois lois, parmi celles que la Chambre menace de ses vœux depuis un an et qu'elle avait menacées de ses serments dans les clubs électoraux de 1876.

Il n'est pas jusqu'au plaisir d'une dispute et d'un assaut que cette Chambre si active pour toutes les querelles de sa passion, aussi bien qu'oisive pour toutes les affaires du pays, ne se soit donné pendant ces quinze jours. La dépêche qui annonçait la disgrâce de Midhat-Pacha était arrivée plus vite à l'étranger qu'à Paris, et les banquiers, à Paris même, l'avaient reçue plus tôt que les journalistes. Pourquoi ce retard? M. le duc Decazes n'avait-il pas retenu entre ses mains le télégramme adressé de Constantinople à l'agence Havas? M. le duc Decazes avait-il lui-même été informé aussi rapidement qu'il fallait? M. le duc Decazes ne méritait-il pas d'être

congédié par la République ? Tels furent les murmures des journaux républicains, et des soupçons calomnieux y mêlaient leur voix dans l'ombre : murmures et soupçons qui sont devenus, à la tribune, l'interpellation de M. Antonin Proust, que M. Jolibois aidait dans sa plainte. Cette scène a été fort triste, en vérité. On se méprenait sur la responsabilité de chacun. Si les journaux avaient un compte à demander, c'était à l'*Agence Havas* qui a la fonction et qui fait le métier de les renseigner ; et si l'*Agence Havas* avait à élever ses griefs contre un ministère, c'était contre celui de l'intérieur qui a sous ses ordres directs l'administration du télégraphe et qui a un bureau de la presse. Quant aux ministères des affaires étrangères, si ses ambassadeurs et ses agents l'avertissent des évènements moins promptement qu'il ne convient et qu'il n'est possible, c'est à lui seul à juger et à punir ; mais ce n'est pas devant le tribunal des journalistes ni des députés qu'il sied au ministère d'instruire ce procès. Le bon sens disait tout cela. Mais les haines et les ambitions des partis parlaient plus haut que le bon sens et même que le patriotisme. Nous avons eu, par la volonté de la gauche, ce spectacle ridicule d'un ministre des affaires étrangères traité comme une sorte de pourvoyeur qui doit à la curiosité publique et à l'indiscrétion des journaux la communication de ses nouvelles diplomatiques ; nous avons vu un ministre des affaires étrangères sommé de déclarer, devant l'Europe, les heures et les minutes auxquelles on lui transmettait ses dépêches. On s'en est moqué à Londres, et on a pu, à Berlin, en sourire dédaigneusement.

Le secret de cette scène, on le connaît. Le ministère des affaires étrangères n'est pas aux mains de la gauche : elle le convoite comme une part de ce pouvoir qu'elle veut posséder tout entier. M. le duc Decazes est un conservateur : à ce titre seul, la gauche estime qu'il doit tôt ou tard être expulsé. De plus, il a le tort de croire que, pour être diplomate, il ne suffit pas d'avoir foi en la divinité et l'éternité de la République : il refuse obstinément de livrer à la gauche les places de son ministère, et il défend ceux des représentants de la France qu'elle attaque. Mais surtout il est coupable de ne pas se faire complaisamment, au ministère des affaires étrangères, le serviteur docile de M. Thiers. M. Thiers, avec l'activité de sa laborieuse et savante intelligence, avec son inquiétude patriotique, suit d'un œil attentif toutes les intrigues du drame qui se joue en Orient ou qui se prépare en Europe : il voudrait tenir quelques-uns de ces fils ; il voudrait nouer là quelques-unes de ses combinaisons. Il en a la plus jalouse impatience. Qu'il aille en Suisse rencontrer le prince Gortschakoff ou qu'il reçoive à Paris les grands-ducs, le prince Orloff et tous les diplomates, il a comme son minis-

tère privé des affaires étrangères, et il rêve bien des choses dans son cabinet, au dire de ses confidents. C'est l'autre ministère qu'il voudrait, le ministère réel. Or, il y pourrait régner sous le nom d'un « commis. » Dieu nous en garde! s'écrient sans irrévérence ceux qui, tout en respectant le plus M. Thiers, le connaissent le mieux. M. Thiers est certes l'un des hommes les plus sagaces et les plus expérimentés de la diplomatie européenne; il a un génie fertile et une dextérité singulière. Mais si, par son merveilleux talent, il est plus que digne de présider à nos affaires étrangères, au moins faudrait-il qu'il y présidât lui-même. Car il y a dans l'imagination diplomatique de M. Thiers une pointe de hardiesse aventureuse qui le pousse témérairement à travers ses plans; on l'a vu surtout dans toutes les conceptions que sa politique a jadis formées en Orient. Responsable du pouvoir, M. Thiers réprime cette audace : supposez-le ministre des affaires étrangères en personne, le sentiment du péril et la pratique des difficultés l'avertiront assez qu'il faut limiter ses vues et contenir ses élans. Irresponsable et ministre des affaires étrangères dans la personne d'un autre, M. Thiers, nous en avons peur, oserait davantage et oserait trop : il exercerait ses défauts plus encore que ses qualités; il conseillerait plus mal qu'il n'agirait; et c'est pour cette raison que nous souhaitons que le palais du quai d'Orsay ne devienne pas une simple ambassade de l'hôtel Saint-Georges.

Quoi qu'il en soit, M. le duc Decazes n'a pas quitté le ministère des affaires étrangères, malgré le souhait de M. Thiers et la demande de la gauche. On dit que M. le maréchal de Mac-Mahon jugerait périlleux, à l'heure où nous sommes, un changement qui pourrait non-seulement faire varier le cours de notre diplomatie, mais fournir aux inimitiés qui observent la France telle ou telle facilité pour accuser notre politique. On assure que, si M. le duc Decazes avait été contraint par M. Jules Simon de se retirer du cabinet, le président de la République avait le dessein de renouveler le ministère tout entier; et ce risque aurait paru à M. Jules Simon un hasard qu'il valait mieux éviter que courir. On raconte enfin que M. Jules Simon, qui avait été un défenseur bien tiède de son collègue et dont les propres journaux réclamaient de concert la révocation de M. le duc Decazes, a eu avec M. le ministre des affaires étrangères une entrevue où ils se sont réconciliés. Pourquoi ce besoin de réconciliation? Pourquoi les journaux où passe l'inspiration de M. Jules Simon se sont-ils tu à l'envi, après cette entrevue? Ce sont là, à vrai dire, de bien petits mystères, et nous n'y porterons pas le regard. Mais si, comme on l'affirme, M. Jules Simon a confessé qu'il était impuissant à dominer les opinions et à régler les senti-

ments de la gauche, s'il a confessé qu'il était obligé d'assister des desseins qu'il désapprouve et de participer à des actes qu'il regrette, l'aveu de cette faiblesse sera la moralité de ces scènes parlementaires et ministérielles. Quoi ! M. Jules Simon ne sera pas plus capable que M. de Marcère de gouverner et de tempérer la gauche? Quoi ! le plus éloquent et le plus habile des hommes que la gauche pût présenter à M. le maréchal de Mac-Mahon pour remplacer M. Dufaure n'aura aucun pouvoir sur son parti, et il en sera réduit à obéir à M. Gambetta? Quelle est donc cette fatalité pour la République? Et l'expérience en est-elle à sa fin, deux mois après le commencement de l'essai?

Certes, quand M. Jules Simon abandonne à la gauche, comme il le fait, la principale partie des lois de la presse qu'elle a décidé d'annuler, il apparaît bien qu'au lieu de commander à son parti, il en est l'esclave. La gauche a voulu abroger ces lois; il les abroge ou les abrogera. Déjà la Chambre a effacé le décret de 1852; la loi de 1875 va disparaître; il ne restera de celle de 1868 que quelques articles. Comment M. Jules Simon a-t-il pu consentir à l'abolition ou totale ou partielle de ces trois lois? Est-ce que naguère il ne proclamait pas à la tribune la nécessité qui l'obligeait à garder ces mêmes armes pour le salut de la société, du moins pour la défense de la République? Mais nous admettons que M. Jules Simon juge trop tyrannique la loi de 1875, trop oppressive la loi de 1868; qu'il soit, par philosophie, amoureux d'une certaine simplicité et d'une certaine clarté dans cette législation de la presse à ses yeux si confuse et si obscure; qu'il veuille donc un code plus bref en même temps que plus doux; que la liberté de la presse lui paraisse incomplète aujourd'hui et qu'il médite de l'affranchir des liens qui la gênent. Soit. Mais, si telles sont les pensées de M. Jules Simon, qu'il agisse; qu'il prenne l'initiative de ces réformes; qu'il propose une loi meilleure. C'est son devoir. Or, M. Jules Simon s'abstient de cet acte. Il se contente d'approuver la gauche, en tentant, tandis qu'il l'aide, de diminuer un peu la violence avec laquelle elle ruine toutes ces lois. Elle abroge le décret de 1852; il y souscrit; seulement il demande qu'on laisse en vigueur toutes les lois antérieures. Elle abroge la loi de 1875; il est de son avis; seulement il la prie de conserver un article ou deux. Elle voudrait abroger la loi de 1868; il a le même désir; seulement il aime mieux qu'elle ajourne cette suppression; on l'opérera un peu plus tard. M. Jules Simon ne résiste en rien; il ne met sa force qu'à imposer quelques restrictions; il ne met son adresse qu'à machiner quelques délais. Il cède presque tout, il ne garde presque rien. Avec cette politique, il n'aura bientôt plus que des débris de lois autour du gouvernement : la

gauche n'aura pas anéanti toutes les lois; elle les aura toutes mutilées, toutes affaiblies; et le jour où il lui plaira d'en briser les restes, comment M. Jules Simon l'en empêchera-t-il, après l'avoir assistée à cette première œuvre de destruction?

Cette politique, qui ne sait ni s'opposer résolûment à rien, ni rien seconder avec énergie, a un vice qui lui sera funeste : elle ne se crée de mérite devant aucun parti; l'un la trouve trop lâche, l'autre trop hésitante; pour celui-là, elle se laisse trop entraîner, pour celui-ci, elle suit trop lentement l'impulsion. Nous verrons quelles lois de la presse M. Jules Simon aura laissé faire parmi tous ces renoncements et avec toutes ces faveurs de sa timidité; mais nous doutons qu'elles satisfassent vraiment personne, et nous doutons surtout que lui-même en soit satisfait un jour, s'il reste assez longtemps ministre pour voir ces lois à l'épreuve, c'est-à-dire pliant sous les efforts licencieux des radicaux comme lui-même aura plié sous les volontés de la gauche. De même, nous craignons que, tout en mécontentant les conservateurs, il n'ait pas contenté suffisamment ou pour longtemps les républicains par les proscriptions dont il vient de frapper, aux cris triomphants de la gauche, cent soixante-neuf fonctionnaires. Certes, M. Jules Simon eût pu trouver de bonnes raisons pour refuser à ses amis ces nombreux sacrifices. Il eût pu dire qu'à force de fatiguer par ces changements tous les ressorts de l'administration, on les détend ou on les brise; il eût pu s'alarmer du discrédit où tombe l'autorité elle-même quand elle varie si souvent, et quand, dans ses mutations continuelles, c'est aux exigences des partis qu'on la subordonne; il eût pu assurer que ces variations troublent les intérêts des populations, en changeant sans cesse le cours de leurs affaires; il eût pu rappeler que ces mêmes sous-préfets et ces mêmes secrétaires-généraux n'avaient pas seulement paru dignes d'être épargnés par la sévérité, si âpre pourtant, de M. de Marcère, mais qu'il n'en connaissait pas un qui lui eût encore désobéi et qui eût manqué à son devoir constitutionnel; il eût pu enfin avertir la gauche que cette instabilité des places communique trop à la République elle-même le mouvement et l'inquiétude : car, plus le gouvernement de la République, avec ses élections et sa révision, est variable dans ses parties supérieures, plus il a besoin de fixité dans le reste; sinon, c'est l'agitation universelle et le désordre permanent.

Mais M. Jules Simon n'a voulu user d'aucune de ces raisons : il les a crues impuissantes; il a pensé que ces sacrifices, il les devait à telle vengeance ou à telle avidité de ses amis, sous peine de subir lui-même leur colère. M. Gambetta, par la voix de son journal, lui déclarait que principes et lois, tout dans la République aboutissait

à « la question des fonctionnaires »; on s'indignait de l'inertie de de M. Jules Simon; on menaçait de l'interpeller. Le lendemain que cette menace avait grondé, M. Jules Simon qui l'attendait, paraît-il, pour se décider, apportait au Conseil des ministres la liste des victimes que la gauche le pressait d'immoler aux autels de la République. La gauche est dans la joie maintenant : M. Jules Simon a révoqué quarante-deux fonctionnaires, il en a mis sept en disponibilité et déplacé cent-vingt, et tous étaient coupables, puisqu'ils étaient tous conservateurs! Mais M. Jules Simon doit le savoir déjà : cette joie sera courte; la gauche avait sollicité de sa justice des centaines d'autres punitions; elle avait sollicité de sa bonté des centaines d'autres récompenses; elle les redemandera. Déjà le *Siècle*, le journal presque intime de M. Jules Simon, écrivait hier : « Nous voyons dans les listes des sous-préfets en fonctions que nous avons sous les yeux bien des noms que M. le Président du Conseil fera bien d'ajouter, par la suite, à ceux qu'il a déjà frappés »; et ces noms, on en cite déjà, qui vont retentir dans les dénonciations et dans les plaintes de la gauche jusqu'à ce que M. Jules Simon ait de nouveau livré à chaque convoitise sa proie. La gauche menacera encore : le moyen est efficace. M. Jules Simon cédera encore : c'est une vertu qui lui paraîtra nécessaire à son ministère et à la République. Puis, quand il n'y aura plus dans toutes ces places que des républicains rivalisant par la foi ou le servilisme, comment les trois partis de la République se distribueront-ils les honneurs? Et, dans cette dispute, que fera l'éclectisme de M. Jules Simon? Après avoir nommé sous-préfet un Raspail, pourrait-il ne pas nommer un Saint-Martin? Nous verrons à cette épreuve aussi sa bienveillance républicaine : ce temps viendra.

Il y a quelques jours, les radicaux s'écriaient : « Quelle est la politique de M. le Président du Conseil? » Il leur semblait que cette politique, après un règne de deux mois, ne s'était pas encore définie par ses actes; elle leur paraissait ambiguë. Nous sommes bien sûrs qu'au lendemain de toutes ces proscriptions, elle devient plus nette à leurs yeux : elle se précise ainsi. Mais déjà M. Jules Simon avait accordé aux radicaux, dans les préfectures où il avait frappé des coups semblables, une satisfaction comme celle-là : satisfaction éphémère, dont le souvenir n'avait pas longtemps captivé leur reconnaissance. Il faudra donc que, pour les radicaux, M. Jules Simon recommence souvent par des mesures analogues la définition de sa politique; sinon ils ne croiront pas vraie cette parole de sa charte : « Je suis profondément républicain. » Mais les conservateurs, de leur côté, se demandent aussi : « Quelle est la politique de M. le Président du Conseil? » Et ils le lui demandent à lui-même avec

une angoisse d'autant plus douloureuse que, depuis sept semaines, il n'y a pas un acte de son ministère, pas un seul, qui justifie cette autre parole de M. Jules Simon : « Je suis profondément conservateur. » Il nous souvient qu'à l'heure où M. Jules Simon prit le pouvoir, sous les auspices d'on sait quelle grande réputation, quelques-uns espérèrent qu'il emploierait cette habileté et cette modération qu'on vantait si fort en lui à réconcilier les conservateurs avec la République : illusoire ou non, c'était une espérance qui ennoblissait l'homme sur qui elle allait rayonner; la tâche était grande et belle; elle pouvait tenter l'industrie de M. Jules Simon et son éloquence. Eh bien! cet espoir est déjà déçu. Habile, oui, M. Jules Simon l'est encore, mais pour ménager les radicaux : modéré, il l'est également, mais pour être faible à leurs prétentions. Ce ne sont pas les conservateurs qu'il réconcilie avec la République; ce sont les radicaux qu'il se concilie à lui-même, à lui et au pouvoir. Il devait gouverner la gauche; il est gouverné par elle. Il devait tenir tête à M. Gambetta; il s'incline devant lui. Il était son adversaire, quand il devint ministre; ministre, il est devenu l'allié de M. Gambetta. Est-ce ainsi que M. Jules Simon aura cru capter la confiance des conservateurs? Et si son art leur réserve une surprise, laquelle? Que pourra-t-il quand, recouvrant sa bonne volonté, il aura perdu toute sa force?

Tandis que nous nous débattons dans ces doutes et ces inquiétudes, un des plus valeureux d'entre nous, le général Changarnier, quittait la lutte, la vie. En le perdant, la France a perdu un brillant et glorieux soldat, le Sénat un conservateur vigilant et fidèle. Changarnier avait eu, dans l'histoire de son temps, ce rare honneur d'avoir son nom deux fois célébré par la légende, une légende chevaleresque. Un jour, pendant la retraite de Constantine, dans un de ces périls d'arrière-garde qui ne vont pas au courage français, si prompt à se troubler en reculant, la patrie avait vu Changarnier, alors chef de bataillon au deuxième léger, former le carré et arrêter l'ennemi bondissant qui se ruait sur l'armée malheureuse; elle avait entendu Changarnier crier à sa petite troupe un de ces mots héroïques qu'elle aime tant : « Ils sont bien six mille, mais nous sommes trois cents; c'est partie égale. » Une autre fois, au bruit de nos premiers désastres, ce vaillant homme, qu'une de nos iniquités politiques avait condamné à écouter, l'épée enchaînée et frémissante, au dehors de la frontière, les fanfares de la Crimée et de l'Italie, ces clairons qui avaient sonné autour de lui en Afrique, ce vaillant homme accourait à Metz, volontaire de soixante-seize ans, oublieux des inimitiés impériales qui l'avaient banni loin du drapeau, généreux et pardonnant à Napoléon III vaincu, jaloux d'aller

au feu dans l'infortune de son pays; et il menait à la mêlée, sur le champ de bataille de Gravelotte, sa bouillante et ferme vieillesse. Ce sont deux nobles souvenirs : la France les gardera. Les révolutionnaires, dont il avait défié les colères d'un front non moins hardi, auront en vain entouré son cercueil des huées de leurs insultes. Changarnier a personnifié, à de grandes heures, cette bravoure française qui sait avoir le visage calme avec un cœur ardent, sûre d'elle-même jusqu'à la témérité, spirituelle et gaie dans le danger, pimpante sous l'épaulette, courtoise au combat, crâne au milieu des balles et comme coquette avec la mort. Changarnier a eu toute cette aimable et fière intrépidité de la France; il a donné à notre armée une belle page de plus, et voilà pourquoi il laisse une mémoire; voilà pourquoi il y avait, aux Invalides, quelque chose d'un deuil national à ses funérailles.

C'était un soldat aussi dans les luttes de nos partis. Volontiers il bravait l'adversaire; volontiers il donnait le signal du conflit; volontiers il se chargeait du soin de porter les premiers coups et de faire la manœuvre principale. Changarnier était général à la tribune; et plus d'une de ses paroles y eut le tranchant du sabre : on n'a pas oublié les cris que la gauche poussa souvent contre lui dans l'Assemblée; les injurieuses clameurs proférées par les radicaux devant sa tombe n'en ont été que l'écho. Qui ne le savait? Changarnier détestait la République : il l'avait rencontrée dans les rues de Paris, tumultueuse, violente, cynique, émeutière, menaçant le Parlement et socialiste, le 16 avril 1848, le 29 janvier et le 13 juin 1849; il avait protégé contre elle la loi et l'ordre, et s'en était toujours souvenu : de 1871 à 1877, il fut toujours prêt à militer contre elle. Mais s'il détestait la tyrannie populaire, il ne haïssait pas moins le despotisme césarien : Louis Bonaparte, quand il préparait son usurpation, avait senti en lui cette résistance; Changarnier fut parmi les prisonniers et les exilés du 2 décembre; et c'est un titre pour lui que d'avoir supporté seize ans cette peine cruelle de l'exil avec autant de dignité que de constance. Patriote et conservateur, il était de ceux qui non-seulement voient dans la monarchie la seule sauvegarde capable d'assurer la paix de la société et la grandeur de la France, mais qui veulent que les monarchistes ne forment par leur concorde qu'une seule famille : il s'est efforcé de rétablir la monarchie; il a travaillé à cette union. Ce sont des idées vraies et des sentiments justes qui ont honoré le politique dans le général Changarnier. Commandant de la garde nationale ou député, Changarnier a mérité tous les regrets des conservateurs, comme il avait mérité, par ses services militaires, tous ceux des patriotes. Puisse le Sénat, quand il remplacera cet honnête

homme et ce bon Français, lui trouver un successeur qui l'égale !

En Orient, les signes ne sont guère plus favorables qu'il y a quinze jours. La Russie active ses armements et déploie devant la Turquie des menaces de plus en plus gigantesques. Si le prince Gortschakoff laisse reposer sa plume, s'il attend patiemment la réponse des puissances à sa dernière circulaire, la Russie s'apprête à la guerre ; et ceux mêmes qui se fient le plus volontiers à la sagesse du Tzar et à la sagacité de son grand chancelier, s'effraient de la continuité comme de l'immensité de ces préparatifs. Pourquoi ces dépenses où s'épuisent les précaires ressources de la Russie, si elles ne doivent servir qu'à quelque parade fastueuse d'une force inutile? Pourquoi rassembler ces instruments, si on n'a conçu aucun dessein ? La Turquie, de son côté, amasse armées sur armées, comme si elle sentait de plus en plus proche cette lutte suprême que Midhat-Pacha disait inévitable et qu'il semblait peu soucieux d'éviter. Il est vrai que la Turquie essaie de conclure la paix avec la Serbie et le Monténégro. Cette paix serait évidemment un moyen d'assurer l'autre, celle qui est en péril sur le Pruth et le Danube : il faut donc regretter que le Monténégro, enflé de ses petites victoires, se montre si intraitable dans ses conditions, tandis que la Serbie négocie avec un bon vouloir si louable. Il s'en faut pourtant que la paix de la Turquie avec ses deux principautés fût pour l'Europe un gage certain de la tranquillité qu'elle voudrait voir régner au printemps sur les deux frontières de la Roumanie. Rien n'est plus prompt à rompre, au printemps, que l'accord de la Serbie et du Monténégro avec la Turquie ; et, en attendant, les troupes serbes auraient repris, à la faveur de la paix, les positions stratégiques qu'elles ont perdues autour de Deligrad et d'Alexinatz. C'est en Bosnie et dans l'Herzégovine, c'est dans la Bulgarie que le gouvernement turc doit faire la paix véritable, en y opérant les réformes équitables que l'Europe lui a demandées pour ces pauvres populations chrétiennes dont il a été tour à tour l'oppresseur et le bourreau. Voilà l'habileté la plus ingénieuse et la plus fructueuse que puisse avoir la diplomatie. Par malheur pour la Turquie, ses commotions n'ont pas fini, ce semble. Son gouvernement ne paraît pas plus stable, en vérité, que si Midhat-Pacha, selon la supposition d'un nouvelliste qui plaisantait sans doute, avait mis la République à la Porte. On intrigue au sérail ; on murmure dans la rue ; trois ou quatre rivaux se disputent la place du grand-vizir ; les softas s'agitent, et, par Mahomet, la santé des sultans est bien fragile, quand il plaît aux softas : elle se ruine à la moindre consultation du mufti.

Naturellement, en ouvrant le Parlement et le Reichstag, la reine Victoria et l'empereur d'Allemagne ont parlé de cette insoluble

question d'Orient. La discrétion de leur langage n'a rien appris à la curiosité publique. Toutefois, s'ils espèrent tous deux dans la paix, s'ils la souhaitent à l'Europe et si même ils l'augurent volontiers, ils laissent entendre aussi que la Russie et la Turquie pourraient bien se rencontrer dans une sorte de duel; et tous deux promettent d'en être les témoins, sans tirer eux-mêmes l'épée pour l'un ni l'autre des champions. Nous avons peine à croire que l'Europe puisse assister à ce duel dans une neutralité si sage; et peut-être le croit-on moins encore à Berlin qu'à Londres; on y voudrait croire à Paris; on n'y croit nullement à Vienne. Les éloquents discours qui ont retenti dans le Parlement anglais, après l'allocution de la reine, ne sont pas plus significatifs. Lord Derby, lord Beaconsfield, lord Salisbury, sir Strafford ou M. Hardy ont parfaitement justifié contre leurs antagonistes la politique passée du Cabinet anglais; et lord Granville, M. Gladstone, lord Argyll les ont plutôt provoqués que combattus. Les annalistes de la Conférence auront même trouvé dans ces discours et dans les documents du *Blue book* des révélations qui éclairent d'une vive lumière certaines parties de cette histoire. Mais de l'avenir les orateurs du gouvernement anglais ne nous disent rien. On disserte sur le traité de Paris; on blâme l'obstination de la Turquie, sans vouloir exercer sur elle l'empire d'aucune contrainte réelle; on affirme que les puissances sont sorties de la Conférence de Constantinople pacifiques, unanimes, solidaires; on déclare que l'indépendance de la Turquie est nécessaire à son intégrité, et son intégrité nécessaire à l'équilibre actuel de l'Europe; mais on réserve la liberté de l'Angleterre; on veut bien assurer qu'elle sera neutre; toutefois on ne l'engage par aucun serment : elle jugera et décidera selon que la fortune agira. Le problème, au milieu de ces explications, reste donc le même. Que ferait l'Angleterre, si une armée russe venait donner l'assaut aux murs de Constantinople? Que ferait l'Allemagne, si la Russie prenait possession des bouches du Danube? Il serait bien intéressant d'avoir de M. de Bismark, sur ce dernier sujet et même sur le premier, non plus ces vagues propos qui sont un de ses jeux d'esprit au dessert de ses dîners parlementaires, mais quelqu'un de ces francs et hardis discours comme ceux où il se joua naguère de l'étonnement et de l'incrédulité des diplomates européens.

Pour nous, nous continuerons de croire que la toute-puissance de M. de Bismark est absolument maîtresse des destinées de l'Orient comme de l'Occident : s'il le veut fermement, ni la Russie n'attaquera la Turquie, ni la Turquie la Russie. Nous portons donc nos vœux à Berlin plutôt qu'ailleurs. L'Allemagne a besoin comme

l'Europe de cette paix que les nations craignent tant de perdre bientôt, qu'elles souffrent aujourd'hui dans leur frayeur comme si le mal lui-même les avait déjà touchées. Mais, quoi qu'il arrive, qu'on laisse à Berlin se déchaîner la guerre d'Orient ou qu'un mot de M. de Bismark l'arrête sur les bords du Pruth ou du Danube, il y a en Europe un peuple qui se désintéresse de toutes les alliances comme de toutes les luttes dont ce conflit serait l'occasion : c'est la France. Elle n'a rien à faire dans ce monde qu'à s'apaiser elle-même, se guérir, s'améliorer, travailler, s'instruire, reconquérir ses vertus d'autrefois et retrouver sa félicité intérieure. Elle a versé trop de son sang pour l'Europe ; elle a été folle et malheureuse ; elle s'enferme maintenant dans le juste et salutaire égoïsme de sa faiblesse ; et, à l'abri des traités qui la couvrent, elle ne quittera pas ce refuge. Rien ne la forcera de sortir de sa neutralité ; car cette sagesse, c'est sa vie même.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER

I

Nous ne voudrions pas laisser disparaître de ce monde le général Changarnier sans saluer d'un dernier hommage et d'un dernier adieu ce vaillant soldat, ce grand capitaine, cet intègre citoyen, que la gloire a visité de quelques-uns de ses rayons les plus beaux, et qui a connu les longues heures de l'adversité.

Le général Changarnier était arrivé tard à la renommée. Né en 1793, sous-lieutenant en 1815, capitaine en 1825, il n'était encore que chef de bataillon en 1836. Ce fut cette année-là, par un jour de défaite et de tempête, qu'il commença une fortune qui ne devait plus pâlir, pour demeurer toujours éclatante et rude.

Notre armée d'Afrique avait échoué devant Constantine, *le Gibraltar du désert*, qu'elle attaquait pour la première fois; le 24 novembre 1836, elle battait en retraite : l'homme de guerre qui la conduisait, le maréchal Clauzel, était un vigoureux soldat de Napoléon, qu'une retraite avait déjà rendu justement célèbre. C'était lui qui, le soir de la meurtrière bataille de Salamanque, recevant le commandement suprême des mains de Marmont grièvement blessé par un obus, avait, tout atteint qu'il fut lui-même d'un coup de feu à l'épaule, disputé et soustrait les débris de notre armée d'Espagne à Wellington! Le maréchal Clauzel se retrouvait dans des conjonctures aussi critiques, aux prises avec des ennemis non moins redoutables que les Anglais de la Péninsule. La fatigue, les souffrances, la démoralisation étaient au comble parmi nos troupes : tous les fléaux les assaillaient ; la neige tombait, un vent glacé soufflait, la fièvre sévissait, les vivres devenaient rares, les munitions mêmes allaient manquer ; il avait fallu abandonner des caissons d'artillerie, le matériel du génie, deux obusiers, même, hélas! des blessés que les femmes musulmanes étaient venues égorger. Etonnés, enhardis,

électrisés par la nouveauté de leur succès, les Arabes étaient sortis comme un torrent, de leur ville délivrée ; ils se précipitaient à grands flots de cavalerie contre nos soldats harassés : le sort de l'armée tout entière ne tenait qu'à un fil ; il tenait à la résistance de son arrière-garde qui n'était plus protégée à sa pointe extrême que par un bataillon du 2e léger, tout décimé par la maladie et par les balles. Ce fut alors, à une heure d'affreuse angoisse, la ligne de nos tirailleurs étant déjà enfoncée par les cavaliers ennemis, que le chef du petit bataillon forma en carré ce qu'il lui restait d'hommes; leur montrant du doigt la charge furieuse, dont ils n'étaient plus séparés par rien, il leur dit tranquillement : « Allons, mes amis, voyons ces gens-là en face, ils ne sont que six mille, et vous êtes deux cent cinquante : vous voyez bien que la partie est égale. Attention à mon commandement! Vive le roi! Feu de deux rangs! » A ce langage, aux accents de cette voix résolue comme si elle parlait à des vainqueurs, les Français se reconnaissent eux-mêmes ; ils laissent approcher l'Arabe jusqu'à une portée de pistolet, et l'accueillent par une fusillade bien nourrie qui jonche de morts le terrain : ils reprennent même l'offensive, tuant à la baïonnette tous ceux des cavaliers qui, démontés, n'ont pu fuir. Un cri de joie partit de l'armée ; elle était sauvée[1] ! L'âme d'un homme avait relevé toutes les autres ; stupéfaits de ce réveil inattendu, toujours contenus par la même volonté inexpugnable, les Arabes cessèrent peu à peu leurs charges pour se réduire à des escarmouches plus inoffensives ; la retraite s'opéra en bon ordre jusqu'à Bône, sur une étendue de quarante lieues d'un pays presque partout montagneux et sauvage. Quelques jours après, le nom de Changarnier était appris à la France : « Dans un moment si grave et si difficile, écrivait le maréchal Clauzel dans son rapport, M. le commandant Changarnier s'est couvert de gloire, et s'est attiré les regards et l'estime de toute l'armée[2]. »

Les premiers feux de la renommée qui tombent sur le front d'un homme, sont décisifs dans sa vie, ils lui donnent une auréole qui éclaire à jamais ses traits. La Moricière a eu beau éprouver toutes les fortunes, épuiser toutes les joies du triomphe, l'amertume de défaites plus illustres encore que des triomphes ; l'imagination popu-

« [1] Le commandant Changarnier venait de sauver l'armée tout entière ; car le massacre de l'arrière-garde au début de la retraite eût été un arrêt de mort pour tous. » *Campagnes de l'armée d'Afrique*, 1835-1839, par le duc d'Orléans, publiées par ses fils, à Paris, chez Michel Lévy; chap. *Constantine*, 1836.

[2] Ce passage du rapport du maréchal Clauzel a été reproduit par M. Alfred Nettement, dans le récit de la conquête de l'Algérie, dont il a fait suivre son intéressante histoire de l'expédition d'Alger.

laire se le représente toujours tel qu'elle le vit tout d'abord, tel que l'a fixé pour la postérité le pinceau d'un grand peintre : bouillant de jeunesse et d'entrain, un fez rouge sur la tête, un burnous blanc sur l'épaule, l'épée à la main, dans la poussière enflammée de Constantine qui, cette fois, est pris d'assaut, il a l'air de bondir dans la gloire, au milieu des murs qui sautent. Ainsi de son frère d'armes, ainsi de Changarnier : tel il émergea un jour, la mine haute et le cœur ferme, du sein d'un désastre qu'il répare, tel il apparaîtra toujours; il restera l'homme qui, tout étant désespéré, veut encore lutter et vaincre.

C'en est fait maintenant; sorti des rangs, le nom de Changarnier ne cessera pas de croître : le saint-Cyrien de 1815 a mis plus de vingt ans à devenir chef de bataillon, il n'en mettra pas sept à devenir général de division. Raconter l'histoire de son avancement, ce serait retracer celle de la conquête de l'Algérie : il est partout, aux affaires les plus sanglantes, dans les expéditions les plus aventureuses, aux Portes-de-Fer, à Milianah, au Bois des Oliviers, sur les bords du Chéliff, sur les cimes de l'Atlas, sur les confins du désert, aux prises avec Abd-el-Kader ou avec ses lieutenants qu'il bat toujours. En ces temps déjà lointains, c'était un charme d'entendre le bruit de tous ces faits d'armes, qui nous arrivait de la Méditerranée; les regards de la France que l'Europe jalousait sans oser la menacer encore, se reposaient avec complaisance sur son armée d'Afrique, belle comme la gloire, belle aussi comme l'espérance.

Le 12 mai 1840, sous le gouvernement du maréchal Valée, l'armée d'Afrique, divisée en trois colonnes dont l'une était commandée par le duc d'Orléans, avait entrepris de forcer et de tenir définitivement le col de Mouzaïa, où elle avait déjà fait deux incursions qui n'avaient pas eu d'effet durable. C'était une opération dont l'extrême difficulté n'était dépassée que par son importance : de ces hauteurs dont les défenses naturelles étaient formidables, Abd-el-Kader remuait toutes les tribus des montagnes, qu'il lançait ensuite jusqu'aux portes d'Alger, dans la plaine aujourd'hui si riche de la Mitidja, dispersant nos convois, ravageant et incendiant nos fermes, massacrant nos colons. Nous ne pouvions avoir un peu de sécurité que si le col de Mouzaïa et toutes ses avenues ne dépendaient que de nous.

L'armée avait mené victorieusement la première partie de sa tâche; par un combat continu de dix-huit jours, elle avait balayé tous les abords du bassin de la Mitidja, sur lesquels, pour nous fermer les passages, s'étaient jetées des nuées innombrables de bandes arabes. Les trois colonnes avaient commencé à gravir; elles

s'avançaient par trois chemins escarpés et sinueux où presque toujours il fallait s'aider de la main, montant le long de gigantesques rochers dont chaque anfractuosité cachait un gros d'ennemis qui tiraient à bout portant sur nos soldats, sous un feu perpétuel de mitraille vomie par toutes les batteries qui se dressaient sur toutes les crêtes. Le point que l'armée devait atteindre pour dominer tout le reste, était le piton le plus saillant et le plus abrupt de cette chaîne de l'Atlas, que couvraient trois retranchements et que couronnait une redoute. La Moricière, avec ses zouaves, avait pris par la droite ; après avoir tout franchi ou tout culbuté, il se trouvait arrêté à un endroit d'un escarpement énorme par un feu de deux rangs à demi-portée de fusil, que dirigeaient des masses de Kabyles postés de l'autre côté de l'abîme. Il cherchait à aller les joindre, lorsque, tout d'un coup, derrière eux, dans un épais brouillard, une vive fusillade se fait entendre, et, à travers cette fusillade, un bruit de tambours et de clairons. C'est la marche de nuit du 2e léger ! Comme elle monte toujours dans la nuée, elle annonce la victoire. C'est Changarnier[1] ! Il a tourné les Kabyles ; les habits et les épaulettes troués par huit balles, il renouvelle dans l'Atlas les exploits des preux de Charlemagne contre les Sarrasins des Pyrénées. Escaladant rochers sur rochers, il enlève à la baïonnette les retranchements qui protégent le piton ; à ses soldats qui voient leurs camarades tomber par files, il dit, pour les réconforter : « Courage, nous serons toujours assez nombreux pour arriver là haut ! » Il y arrive enfin ; les Arabes éperdus abandonnent leur redoute et se précipitent dans tous les ravins. Changarnier, le premier, plante le drapeau de la France sur le sommet de l'Atlas ; La Moricière est bientôt à ses côtés, et les deux héros s'embrassent au milieu de leurs soldats qui applaudissent.

II

L'année suivante, l'avénement du maréchal Bugeaud au gouvernement de nos possessions africaines allait donner un élan nouveau à la guerre ; le signataire malheureux du traité de la Tafna, le vain-

[1] Dans ses attachants récits, *les Zouaves et les Chasseurs à pied*, M. le duc d'Aumale dit, en parlant de l'affaire du col de Mouzaïa : « Le 2e léger était alors commandé par le colonel Changarnier, et, sans faire tort aux zouaves ou aux autres corps, on peut dire que c'est sur lui que porta le principal effort de la journée ; son héroïque chef avait, cette fois comme tant d'autres, échappé miraculeusement à la mort, que personne ne bravait plus que lui. »

queur heureux de la journée de la Sikkah, apportait avec lui le secret d'étouffer l'insurrection arabe, secret qu'il avait trouvé dans ses propres expériences, dans le souvenir de ses combats en Catalogne sous l'Empire, et aussi dans les ressources de son esprit inventif, laborieux et puissant. L'Algérie fut bientôt couverte d'une armée de cent mille hommes, distribués en colonnes mobiles et en postes fixes lesquels, s'avançant toujours ou se répandant partout, ne devaient laisser ni trêve ni refuge à l'émir. Est-il besoin d'ajouter que, dans ces actions rapides, incessantes, universelles où l'espace était ouvert si grand à l'initiative et aux qualités originales des chefs, le génie guerrier de Changarnier ne pouvait que se déployer à l'aise?

Entre tant de brillants faits d'armes dont la mémoire mérite de ne pas périr, l'un des plus étonnants, l'un de ceux qui frappèrent le plus l'imagination, fut l'expédition de l'Oued-Foddha : expédition dont un juge, plus équitable envers Changarnier que Changarnier ne l'a été envers lui, a dit « qu'elle restera dans l'histoire militaire du pays comme un de ces actes hasardés que le succès seul peut justifier, mais où général, officiers et troupes, avec de cruels sacrifices, se couvrent de gloire et impriment à la marche des événements une impulsion décisive [1]. »

Au printemps de 1842, le maréchal Bugeaud s'était proposé, pour la campagne de l'année courante, de cerner sur leurs deux versants toutes les régions de montagnes, de façon à y acculer et à y saisir l'ennemi; il y avait réussi admirablement, dès le mois de juillet, dans la contrée dont le centre est le col de Mouzaïa, entre Milianah, Médéah et Blidah. Le général Changarnier avait été, selon son habitude, l'un des exécuteurs du plan, qui avaient le plus contribué au succès ; il fut chargé de poursuivre la même opération sur la rive gauche de la vallée du Chéliff, au milieu des montagnes encore inexplorées de l'Ouérenseris où se pressait une population belliqueuse, et dans lesquelles Abd-el-Kader avait pu recruter jusqu'à dix mille cavaliers.

A peine entré dans l'Ouérenseris, Changarnier rencontra les défilés de l'Oued-Foddha ; il s'y engagea, le 21 septembre 1842, un peu témérairement, sans les avoir fait fouiller par ses spahis, sans avoir fait couronner les hauteurs par quelques tirailleurs. Il ne tarda pas à se voir dans la situation la plus périlleuse peut-être, qui eut

[1] Lettre du général Trochu à M. Guizot, insérée dans les *Mémoires* de M. Guizot, tome VII, chap. XLI, 128.

Parlant de l'affaire de l'Oued-Foddha, M. le duc d'Aumale dit également : « Il y a eu ans doute des actions plus importantes en Afrique, il n'y a pas eu de journée où chefs et soldats aient montré plus d'audace, de sang-froid et d'intelligence. » (*Les zouaves et les chasseurs à pied.*)

jamais tenté son courage. Dans cette gorge dont il n'apercevait pas le terme puisqu'elle avait une longueur de plusieurs lieues, toutes les tribus des Kabyles s'étaient donné rendez-vous, environnant notre armée de tous les côtés, la tenant sous le feu plongeant d'une fusillade qui partait de toutes les crètes. Le défilé était étroit, il s'encaissait de plus en plus entre une double rangée de rochers sous lesquels nos troupes paraissaient enfermées comme dans un tombeau. Que faire? Revenir sur ses pas? Mais, sans parler même de la difficulté du retour à travers tant d'obstacles amoncelés, quelle surexcitation pour les Kabyles, qui nous voyant reculer, nous croiraient vaincus! Changarnier poussa en avant, peu inquiété d'abord par l'ennemi qui le laissait s'enfoncer pour le mieux écraser, renversant du reste avec une tenacité furieuse tout ce qui voulait lui barrer la route. Les Français arrivèrent ainsi à une sorte d'oasis perdue au milieu d'un enfer de pierre; une vigne chargée d'un raisin magnifique y croissait dans la solitude; le général cueillit une des belles grappes qui pendaient[1]: « Elle me rappelle, dit-il en la montrant à ses officiers, les grappes qu'enfant j'admirais dans les gravures de la Bible de Royaumont, et qui annoncaient la Terre-Promise. Nous aussi nous touchons à cette Terre-Promise : jusqu'à présent, nous nous sommes défendus; cela ne peut suffire à des Français; le moment est venu d'attaquer; je désire que nous délogions les Kabyles de toutes les pointes qui sont devant nous. »

Les plus vaillants officiers, parmi lesquels Cavaignac, qui commandait les zouaves, écoutaient et regardaient, avec une défiance manifeste de cette témérité qui ne s'arrêtait plus; ils hasardèrent quelques objections. Nul, plus que Changarnier, ne pratiquait la maxime dont, à trente années de là, il devait reprocher l'oubli au général en chef de l'armée de Metz : « Quand un général en chef est possédé d'une idée énergique, il ne doit réunir ses lieutenants que pour leur donner des ordres[2]. » Il se contenta d'offrir les beaux raisins qu'il tenait, à ses interlocuteurs, et il répondit : « En avant! » Ce qui avait été dit fut fait : l'armée se montra digne du chef qui l'animait; à côté des zouaves, qui agrandirent leur vieux renom, il y eut des nouveaux venus qui les égalèrent, ce furent les chasseurs de Vincennes, création récente du duc d'Orléans : agiles, souples, munis de leur carabine au long tir, ils montaient à l'assaut des Kabyles moins épouvantés encore qu'étonnés; après une série de combats, qui avait duré trente-six heures, après d'hé-

[1] C'est le général lui-même qui nous racontait un jour ces détails.

[2] Discours du général Changarnier sur la campagne de l'armée du Rhin, prononcé à l'Assemblée nationale le 30 mai 1871.

roïques efforts, arrosés du sang le plus généreux, tout fut nettoyé, et le passage demeura libre.

Quelques jours après, le général Changarnier voulut revenir dans les lieux d'où il avait fait cette sortie triomphante, il les traversa d'un pas tranquille. Les Kabyles étaient attérés, ils ne doutaient plus de la fortune de la France.

Avant même que la conquête de l'Algérie fût achevée, la réputation militaire du général Changarnier était consommée ; de cette guerre d'Afrique qui, autrefois, avait suffi pour immortaliser les Scipions, il rapportait une physionomie à part. Il était supérieur même à sa renommée ; il laissait les esprits dans l'attente d'un rôle plus considérable encore, qui était comme promis à ses puissantes facultés ; à tous il inspirait le pressentiment vague qu'ayant fait de grandes choses, il en ferait de plus grandes si l'occasion et le théâtre s'offraient à lui.

A travers des prouesses de paladin, à travers les étourdissantes fantaisies d'un courage qui, selon le témoignage d'un adversaire politique [1], se jouait dans le danger comme la salamandre dans le feu, l'homme de guerre avait percé par quelques signes qui ne trompent pas ; c'était le Masséna africain, comme l'appelait un autre adversaire [2]. Parmi les illustres serviteurs de la France qui s'étaient élevés avec lui dans les camps, plusieurs le valaient pour la bravoure ; quelques-uns mêmes, d'une intelligence plus variée et plus riche, d'une application plus soutenue, s'entendaient mieux à organiser une armée ou à administrer une province : aucun ne possédait au même degré que Changarnier, l'art souverain de manier les masses humaines, de leur infuser son âme et de les conduire, en dépit de tous les obstacles, à son but. Il avait ce que le maréchal de Saxe nomme la partie sublime, et ce que Napoléon nomme, mieux encore, la partie divine du métier. Il avait le génie même du commandement [3] ; une confiance superbe en lui-même, qu'il communiquait aux autres ; un coup d'œil prompt, qui voyait plus clair dans la mêlée ; un esprit si naturellement hardi qu'il ne raisonnait jamais si bien que dans le péril [4] ; une audace, souvent présomptueuse, qui, dans l'action, se corrigeait par son excès même ; l'amour de la

[1] M. Ducuing, député républicain à la dernière Assemblée nationale. — Sous ce titre, *la guerre de montagne*, l'honorable écrivain, qui est mort récemment, a consacré à notre guerre d'Afrique un remarquable ouvrage ; nous en recommandons la lecture à ceux de ses coreligionnaires politiques qui ont si grossièrement insulté la mémoire de Changarnier.

[2] Le maréchal de Saint-Arnaud.

[3] C'est un des hommages que M. Thiers rendait à Changarnier dans son discours à l'Assemblée législative, prononcé le 17 janvier 1851.

[4] C'est l'expression du cardinal de Retz en parlant de Mathieu Molé.

gloire, qui est toujours, comme au temps du grand Frédéric, le nerf de l'âme ; la volonté terrible et dominatrice de vaincre.

Sur les qualités de Changarnier, tous ceux qui l'avaient suivi et considéré à l'œuvre, étaient d'accord : « Il est, disait le maréchal Valée, de la race des soldats qui prendraient des canons avec leurs dents » Il disait encore : « Depuis le maréchal Ney, je n'ai pas vu un pareil héroïsme sur un champ de bataille. » Le maréchal Bugeaud, pour qui le général Changarnier fut un lieutenant toujours utile, souvent incommode et ombrageux, ne lui marchandait pas davantage l'éloge; il le jugeait sans égal pour savoir se tirer avec honneur des complications les plus embrouillées [1] ; il répétait à qui voulait l'entendre : « C'est le seul homme à qui j'oserais confier une armée [2]. » Les émules de Changarnier, les nobles et loyaux émules que lui donna une faveur de la Providence, le saluaient comme un maître : le général Bedeau, cette pure et touchante victime de nos dissensions civiles, y mettait une effusion affectueuse ; lorsque, ministre de la guerre sous le gouvernement du général Cavaignac, La Moricière avisait aux éventualités d'une lutte avec l'Europe, il destinait le commandement de l'armée du Rhin au général Changarnier, *le premier dans son estime comme chef énergique et résolu* [3].

III

L'année 1848 s'était ouverte en Algérie sous les plus paisibles auspices : Abd-el-Kader avait rendu son épée à la France ; la guerre sainte était finie. Un prince qui était comme le dernier né de nos guerres d'Afrique, le jeune vainqueur de la Smala, avait succédé au maréchal Bugeaud dans le gouvernement de la colonie ; il y montrait, de l'aveu de tous, les qualités les plus éminentes : sous ses ordres, Changarnier commandait la province d'Alger, La Moricière celle d'Oran, Bedeau celle de Constantine.

Moins de deux mois après, la monarchie de juillet était tombée ; le général Changarnier avait respectueusement accompagné le duc d'Aumale jusqu'à bord du vaisseau qui l'emmenait en exil. Lui-même ne tardait pas à partir pour Paris ; il y trouvait une société sans

[1] Le marquis de Normanby, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris en 1848, rapporte le jugement du maréchal Bugeaud sur Changarnier, dans son livre de souvenirs : *Une année de Révolution, etc.* T. Ier, p. 353.

[2] *La Guerre de montagne*, par M. Ducuing, p. 5 de l'Avant-Propos.

[3] *Le Général de La Moricière, sa vie militaire, politique et religieuse*, par M. Keller, t. II, chap. III, p. 79.

gouvernement, l'effarement universel, toutes les convoitises, toutes les chimères, tous les appétits sortant de terre et pullulant au soleil, un air irrité ou désolé ayant remplacé partout le masque riant de la civilisation, en un mot la face hideuse d'un peuple en révolution.

Dans la matinée du 16 avril, Changarnier était allé au ministère des Affaires Etrangères pour remercier son compatriote bourguignon, M. de Lamartine, qui venait de le nommer ambassadeur de la République auprès du roi de Prusse. En l'absence du poëte, il fut reçu par Mme de Lamartine; elle lui fit les révélations les plus graves sur la crise effroyable où était le pays : une immense manifestation de la démagogie s'organisait pour la journée même ; tous les clubs, toutes les sociétés secrètes étaient sur pied ; conduits par quelques hommes qui étaient les pires scélérats, cent mille ouvriers avaient rendez-vous au Champ-de-Mars, ils devaient marcher sur l'Hôtel-de-Ville, exiger du Gouvernement provisoire l'éloignement indéfini des troupes et l'ajournement des élections. Contre le péril qui montait d'heure en heure, contre cette imminence d'un Comité de salut public et d'une Terreur sous lesquels Paris et la France étaient menacés d'être le soir même, M. de Lamartine et ceux de ses collègues qui représentaient la modération, n'avaient nulle défense ; ils seraient les premières victimes : la trahison était auprès d'eux ; le préfet de police, M. Caussidière, dirigeait patemment l'insurrection; la ressource, la seule ressource qui restât encore, serait une levée en masse de la garde nationale ; et cette ressource elle-même s'évanouissait, l'ordre de battre le rappel ne pouvant être donné que par le ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, qui, indécis entre les partis selon le vent de son intérêt ou de sa peur, était gagné d'avance à la popularité et à la force !

Le général, en habit bourgeois, courut immédiatement à l'Hôtel-de-Ville; il y trouva M. de Lamartine qui, jugeant tout perdu, s'apprêtait à mourir dignement : grande fut là joie de celui qui s'était cru le charmeur de la Révolution, en recevant la visite et l'aide de celui que les Arabes avaient surnommé le dompteur. Changarnier déclara qu'il fallait avant tout faire battre le rappel avec ou sans la permission du ministre de l'intérieur, en expédier l'ordre dans tous les quartiers de Paris et de la banlieue; que certainement la garde nationale prendrait les armes; qu'en attendant, il était urgent de se barricader dans l'Hôtel-de-Ville, de s'y préparer à soutenir un siége qui, laissant aux bourgeois le temps d'arriver, finirait par mettre la manifestation séditieuse entre deux feux : « Si vous me répondez, demanda M. de Lamartine, que nous tiendrons trois heures, je vous réponds du réveil des bons citoyens et du succès

définitif de la journée. — Je réponds de sept heures, » répliqua le général. « Il fut, ajoute le poëte qui le considérait comme une Providence, admirable de présence d'esprit, d'élan, d'activité, de confiance[1]. » Changarnier avait fait entrer dans la cour et dans les jardins intérieurs de l'Hôtel-de-Ville tout ce qu'il avait pu ramasser d'hommes armés, environ 400 baïonnettes; pendant ce temps-là, le tambour battait partout, appelant la garde nationale aux armes.

L'issue de cette journée qui s'annonçait si mauvaise, fut telle que le héros de Constantine l'avait promise, même plus rapide et foudroyante encore. Presque au moment où les insurgés commençaient à envahir la place de l'Hôtel-de-Ville, une légion de la garde nationale débouchait au pas de course par le pont d'Arcole. C'était un mouvement indescriptible de la population honnête; nous ne l'avons pas revu, hélas! dans nos agitations récentes! Exaspérés, poussés à bout, furieux d'être perpétuellement arrachés à leurs comptoirs ou troublés dans leurs champs, les boutiquiers de Paris, les cultivateurs de la banlieue, les uns en uniforme, les autres en blouse, ceux-ci avec leurs bonnets de police, ceux-là avec leurs casques de pompiers, le fusil sur l'épaule, quelques-uns mêmes avec leurs pioches, arrivaient tambour battant. Si la démagogie avait essayé la lutte, elle eut été écrasée sous toutes ces colères; elle se débanda, et, toute mortifiée, se retira.

Le général Changarnier a écrit avec son épée des pages plus éclatantes, il n'en a pas, dans sa vie, de plus simplement belle que cette page du 16 avril 1848 où, presque sans paraître, il avait recueilli un triomphe qui était celui de tous les gens de bien.

Changarnier n'alla pas à Berlin; il revint comme gouverneur général à Alger qu'il quitta encore, lorsque deux mois après, à la veille des sanglantes journées de juin, Paris l'eût élu pour député, dans un scrutin partiel où le suffrage universel tira de l'urne, pêle-mêle, les noms les plus disparates : M. Thiers, M. Proudhon, M. Victor Hugo, le prince Louis-Napoléon Bonaparte.

[1] *Histoire de la Révolution de* 1848, t. II, liv. XIII, et *Mémoires politiques*, t. III, liv. XVIII, par A. de Lamartine. — On peut également consulter, sur le grand rôle joué par Changarnier dans la journée du 16 avril, les *Mémoires posthumes de Odilon Barrot*, tome II, ch. 3, et *Une année de Révolution*, etc., par le marquis de Normanby, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris : « Je ne puis, dit le diplomate anglais, mentionner pour la première fois le nom du général Changarnier sans témoigner mon estime pour les grands services rendus à son pays pendant les deux années suivantes par cet homme distingué... Mes rapports avec lui ne datent que du jour où je le rencontrai lorsqu'il descendait l'escalier du ministère des Affaires étrangères, et où je fus aussi soulagé que Mme de Lamartine parût l'être elle-même en apprenant la promesse qu'il lui avait faite d'une prompte coopération. » T. Ier, p. 343 et suivantes.

A la fin de cette tumultueuse année 1848, le prince Louis-Napoléon étant devenu Président de la République, le cabinet parlementaire dont M. Odilon Barrot était le chef, et dont MM. Léon Faucher, de Falloux, Buffet étaient membres, réunit entre les mains du général Changarnier les commandements de l'armée et de la garde nationale de Paris. Le général avait la mission d'assurer, dans cette ville toujours frémissante, le maintien de la tranquillité publique : par son prestige, par son caractère, par sa prévoyance, il fit si bien, comme le disait [1] plus tard M. Thiers, que l'ordre fut, non-seulement inattaqué, mais inattaquable; que les démagogues perdirent jusqu'à l'idée de le troubler. Toutes les mesures conservatrices purent être décidées et exécutées sans crainte d'une résistance sérieuse. La garde mobile, hardie combinaison par laquelle, au lendemain du 24 février, le général Duvivier, de vaillante mémoire, avait passagèrement converti en soldats dociles les enfants étourdis de l'émeute, n'avait plus de raison d'être, elle fut licenciée; quelques-uns de ses officiers supérieurs réclamèrent bruyamment; Changarnier les fit arrêter sur place, il infligea le même sort à deux colonels de la garde nationale qui avaient écrit directement au Président de l'Assemblée constituante, M. Marrast, pour lui offrir, avec une sorte d'ostentation factieuse, l'assistance de leurs légions. L'extrême gauche était irritée, elle exhalait en taquineries sourdes le dépit qu'elle ressentait de son impuissance et de ses frayeurs ; elle réussit à faire voter un ordre du jour qui concluait à la suppression du cumul des deux commandements : « Je vous battrai gratis, » dit, en souriant, le général aux fauteurs de la proposition; et il ajouta pour ses voisins : « S'ils font une émeute, on en parlera encore dans mille ans. » Ils ne firent même pas une émeute; celle qu'à bout de motions et de déclamations, ils tentèrent, le 13 juin 1849, à l'occasion de l'expédition romaine, avorta misérablement sous les mépris plus encore que sous les coups de Changarnier. Les malheureux qui avaient été poussés sur les boulevards, y furent sabrés et dispersés ; ceux qui les avaient poussés, se sauvèrent à l'étranger et disparurent de la scène, à jamais ensevelis dans le ridicule.

Le général Changarnier était au faîte de l'importance politique. Il était le premier personnage du pays : prépondérant partout, auprès du gouvernement, dans les conseils de l'Assemblée, à la tête de l'armée. Cette prééminence glorieuse, cette dictature morale d'un citoyen dans une nation libre, ce n'étaient ni la violence, ni l'intrigue, ni la ruse qui les lui avaient procurées; il les tenait tout entières de la grandeur des services rendus et de la con-

[1] Discours de M. Thiers à l'Assemblée législative, le 17 janvier 1851.

fiance inspirée. Il avait la fortune rare de commander à la foule et de plaire à l'élite. Il était l'épée de la France, ayant pour témoins, à ses côtés, les représentants les plus considérables de la société contemporaine : M. Molé, le duc de Broglie, M. Berryer, M. Thiers, M. de Montalembert, M. de Falloux.

Mais à mesure que les mois s'écoulèrent, à mesure que la sécurité des rues laissa davantage le fond des âmes se répandre au dehors avec leurs pensées divergentes et leurs projets d'avenir, d'autres périls grossirent à l'horizon. Le Président de la République dissimulait de moins en moins, il voulait être Empereur : ce qui n'avait d'abord été qu'une aspiration incertaine dans ses moyens, s'afficha bientôt comme une conspiration flagrante ; le Prétendant s'acheminait à son but, abaissant les unes après les autres toutes les barrières, remplaçant par des commis et des favoris son ministère parlementaire, fomentant parmi les soldats l'esprit de révolte. Un jour fut où, tout étant prêt, il n'y avait plus qu'un obstacle : Changarnier ! Changarnier sous lequel l'armée ne serait jamais que l'armée de la loi !

Averti par la captation même qui s'était essayée sur lui, par toutes les offres d'honneurs, de dotations, de dignités magnifiques dont l'amorce l'avait trouvé insensible, mis en état de légitime défense par la notoriété du complot manifestement ourdi, comment l'invincible général d'Afrique fut-il vaincu dans une lutte, qu'il n'engagea même pas ? Sous peine de n'être à son tour qu'un conspirateur, il était résolu à n'agir que sur une autorisation de l'Assemblée ; cette autorisation qu'il attendait, il ne put l'arracher à ses divisions fatales. Ces divisions, sous lesquelles il succomba, avait-il, pour les détruire, usé de son influence qui peut-être eût été toute-puissante ? Ne les avait-il pas, à son insu, encouragées par un silence de sphinx qui, interprêté au gré de ses désirs par chacun des partis faits pour s'entendre, les tenait tous en éveil et en défiance? Très-convaincu que la monarchie traditionnelle et constitutionnelle serait la solution de nos difficultés nationales, la solution la plus honorable et la plus équitable pour tout le monde, n'avait-il pas gardé sur ses desseins un nuage qui le perdit? Ce sont des questions que nous abandonnons à l'histoire ; elle les tranchera lorsqu'elle aura recueilli et confronté tous les témoignages.

Quoiqu'il en soit, livré par l'inertie de l'Assemblée, le général Changarnier fut, au mois de janvier 1851, relevé du commandement qu'il exerçait à Paris ; la vile et sotte démagogie rugit d'aise, elle cria que la République était sauvée. C'était la loi, c'était la liberté qui était morte ; l'Assemblée ne fut plus qu'un ombre, debout encore par tolérance, et M. Thiers put dire avec assurance : L'Empire est fait !

Au mois de décembre suivant, en même temps que l'Assemblée disparaissait comme une tente qu'on enlève, le général Changarnier, arrêté la nuit, était incarcéré au fort de Ham, et de là, exilé en Belgique : il y retrouvait les plus illustres compagnons de ses anciens combats, il y retrouvait La Moricière; et tous les deux s'embrassèrent comme, dans des jours plus heureux, ils s'étaient donné l'accolade sur les plateaux de l'Atlas.

Alors s'ouvrit pour Changarnier une carrière nouvelle, carrière silencieuse, pleine d'une gloire imprévue, douce à contempler pour quiconque ne se sent pas indigne de répéter les paroles de Milton : « Si Dieu versa jamais un amour ferme de la beauté morale dans « un cœur, il l'a versé dans le mien. Quelque part que je rencontre « un homme qui, méprisant les sentiers vulgaires, ose aspirer et « atteindre aux plus hauts sommets du devoir et de l'honneur, cet « homme est mon ami; je m'unis à lui par une sorte de nécessaire « attachement! »

IV

Quelle ruine soudaine! Quel bouleversement dans une vie! Tout à l'heure, c'était le mouvement, tous les tumultes du camp et du forum, toutes les joies du commandement et de l'action, toutes les ivresses de la grandeur et de la renommée. Que tous ceux qui, jeunes ou enfants, ont vu le général Changarnier dans la journée du 13 juin 1849, veuillent bien se le rappeler : vainqueur d'une insurrection qu'il avait dissipée d'un geste, escorté d'un nombreux état-major, il parcourait les boulevards au trot de son cheval, toutes les mains et toutes les voix de cette population qui avait eu peur et qui se sentait rassurée, se confondant vers lui dans un immense applaudissement; il s'avançait, superbe et calme, souriant aux uns, défiant les autres; il semblait faire les honneurs de Paris pacifié au Président de la République, qu'il avait bien moins l'air d'accompagner que de présenter. Et puis, tout à coup, tout cela a cessé : plus de bruit, plus de cris, plus rien! De ce noble pavois où le portait l'enthousiasme reconnaissant de cette foule houleuse, le voilà jeté à l'étranger, dans une auberge de petite ville; il y restera huit ans, sans famille, sans patrie, pauvre, proscrit, solitaire : à peine, de loin en loin, quelque rare compagnon d'armes, quelque vieil ami viendra-t-il, entre deux trains de chemin de fer, lui porter un souvenir; ce seront désormais les événements de cette vie qui s'écoulera lente, monotone, implacable.

Mais enfin, l'éclat même de cette prodigieuse chute peut avoir sa

poignante douceur; ces coups de tonnerre qui brisent et déracinent toute une existence, l'environnent d'une sorte de beauté tragique où se complaît l'orgueil du foudroyé. L'épreuve, la grande épreuve n'est pas venue encore; laissez passer quelques jours, laissez la scène du monde changer, d'autres personnages l'envahir. Le supplice de l'exil va commencer; il ira se renouvelant et se raffinant sans cesse dans cette attente à jamais trompée, dans cet ennui qui s'alimente et se dévore lui-même, dans cette affreuse maladie de l'espérance qui ne veut pas guérir au cœur du malheureux; qu'il étouffe en vain; qui renait toujours, comme pour aider à vivre ceux qu'elle fait mourir. Oh! ces généraux d'Afrique, comme ils ont dû souffrir! Quelle amertume leur a été épargnée? Ils étaient à peine arrivés sur la terre d'exil, que le clairon sonnait en Crimée; leur drapeau volait à de nouveaux combats : pour eux, c'était fini, ils ne seraient pas de la fête; périls et victoires, tout leur serait refusé. Ils restèrent là, enchaînés et cloués à leur poteau sanglant : en croix sur leur honneur, ils virent l'oubli descendre peu à peu autour d'eux; ils virent la foule, plus légère que méchante, leur ravir jusqu'au fruit de leurs souffrances, ne plus les saluer comme les témoins volontaires d'une grande cause abandonnée, se mettre à les considérer comme des disgraciés et des mécontents; ils virent d'autres noms, qui ne valaient pas toujours les leurs, les couvrir de leur ombre, attirer les regards des multitudes, monter plus haut dans cette nue éblouissante qui s'appelle la gloire.

Ces angoisses, ces déchirements, cette torture, qui ne pouvaient avoir de terme et de repos qu'une tombe à l'étranger, les généraux exilés, nous aimons à le supposer, les auraient fait cesser par un mot adressé à l'Empereur : ce mot, leur dignité le défendit à leurs lèvres. Ils repoussèrent même le serment qui, pour conserver leurs grades, leur était demandé : « Bonheur passe, honneur reste [1], » disait Changarnier; et La Moricière ajoutait avec sa verve pittoresque : « Ce sera quelque chose que de pouvoir regarder tout le monde en face dans la vallée de Josaphat [2]. »

Pendant qu'ils liront ces pages, il y aura, nous le savons, des juges enclins à penser qu'après tout Changarnier et ses nobles compagnons ont eu tort de se mêler de politique; qu'ils auraient mieux fait de n'être que soldats, comme d'autres dont la patrie est si justement fière; qu'ils auraient dû résister à l'opinion publique

[1] C'est M. de Montalembert qui a rapporté ce mot de Changarnier, dans ses pages sublimes sur le général de La Moricière.

[2] Lettre du général de La Moricière à son ancien chef d'état-major, le général de Martimprey, — citée par M. Keller, dans la vie de La Moricière, t. II, p. 184.

qui, sauf à leur reprocher plus tard de lui avoir obéi, les avait si impérieusement poussés dans les Chambres. Cela est possible, cela peut se discuter; nous ne le contesterons pas. Mais du moment qu'ils avaient franchi le seuil de la dangereuse arène, qu'ils y avaient parlé et agi, joué un rôle, arboré un drapeau, épousé une cause, quel homme oserait dire que ce qu'ils ont fait dans la défaite, ils n'ont pas eu raison de le faire; que ce qu'ils ont souffert, ils auraient dû s'arranger à tout prix pour ne pas le souffrir; que tout en les couvrant d'un lustre ineffaçable, leur martyre n'a pas grossi le patrimoine de l'honneur de la France?

La guerre de Crimée passa, la guerre d'Italie passa encore, avant que la patrie fut rendue aux exilés. Les décrets de proscription ne furent abolis qu'au mois d'août 1859. Au bruit des dernières salves qui avaient fêté nos victoires de Magenta et de Solférino, le général Changarnier vint occuper un modeste appartement dans ce Paris transformé qui ne le connaissait plus.

Le général fit alors ce que l'on pourrait appeler sa rentrée dans le monde; il y parut comme autrefois, toujours jeune, plus disposé encore à mourir qu'à vieillir, portant avec grâce la lourde chaîne de ses espérances trompées et de ses ambitions trahies. Ce n'étaient plus les armées et les assemblées qui remplissaient sa vie, il la charmait par les plaisirs de l'esprit: très-lettré, très-amoureux du beau langage, se piquant de parler le français comme de battre l'ennemi; plein de mots fins, ciselés avec art, dans lesquels il avait exprimé à sec son indignation ou sa moquerie; exact à toutes les séances de l'Académie, assidu chez M. Thiers, fidèle au chevet du lit où M. de Montalembert se mourait avec tant de grandeur. Contre les lâchetés du sort, contre les défaillances d'une société où, trop souvent, on a vu la bêtise et la bassesse se disputer l'empire des hommes et finir par se le partager, il avait une extraordinaire puissance de mépris. S'il avait tressailli, s'il avait eu, à certains souvenirs ou à certains spectacles, comme un soubresaut terrible, il se remettait bien vite, reprenant sa contenance ferme et son front invaincu.

Le général Changarnier n'avait pas épuisé l'épreuve; il restait au fond du vase une goutte de lie, la plus amère de toutes, qu'il n'avait pas bue.

Après tant de traverses et de mécomptes, sous l'âge qui s'avançait, il avait formé un rêve, il le nourrissait de tout ce qu'il avait encore de sang et d'âme. Ce rêve, c'était de servir une dernière fois la France, c'était de rencontrer quelque jour, sous son drapeau, une mâle revanche, peut-être un triomphe, peut-être une mort immortelle.

Ceux qui ont fréquenté le vieux général, savent à quelle profondeur cette idée était ancrée en lui ; elle animait toutes ses pensées, elle dirigeait toutes ses démarches. Ne pas laisser dire que sa vigueur faiblissait était devenu sa préoccupation ; il se montrait souvent à cheval : à une séance de réception à l'Académie, il lui arriva de se trouver mal ; le soir même, il paraissait dans deux ou trois salons pour dérouter les mauvaises langues qui auraient osé parler du déclin de ses forces.

Après Sadowa, lorsque l'unité de l'Italie eut engendré l'unité de l'Allemagne, lorsque l'effroyable guerre qu'une politique égarée avait amassée, sembla prête à fondre sur la France, il prit la plume pour dire son mot sur les projets de réorganisation de notre armée, qui s'agitaient : « La France, écrivait-il, qui n'a pas mis en mouvement un seul bataillon, croit avoir subi en 1866 un des plus grands désastres de son histoire. Justement inquiète de l'avenir, persuadée qu'il lui faudra reconquérir les armes à la main son importance ou s'affaisser, elle s'est demandé si ses institutions militaires sont proportionnées aux exigences, aux périls de la situation[1]. » Le proscrit de l'Empire s'exprimait en loyal enfant de la France, *désintéressé de tout, excepté de la patrie et de la gloire :* sans dédaigner le nombre puisqu'il approuvait l'élévation de la durée du service à neuf ans, il conjurait le gouvernement de veiller avant tout à l'organisation ; de porter tous ses soins sur l'armée active, sur celle qui, entrant la première en scène, déciderait du reste de la campagne ; de la tenir bien constituée, bien préparée, bien approvisionnée, apte et prompte à se doubler par l'élasticité de ses cadres.

Enfin, au mois de juillet 1870, la guerre qui, depuis dix ans, s'amoncelait, éclata : l'altier soldat, si inflexible dans son orgueil comme dans une armure, se fit solliciteur, il pria, il supplia même pour avoir un commandement. Il fut éconduit ! C'était le coup de grâce ; il eut un sanglot, il poussa un cri qui nous émeut encore. Dans des jours moins difficiles, à la tête d'un cortége de grands capitaines dont il était le plus grand, Napoléon Ier avait rendu à d'anciens adversaires, à Macdonald et à Gouvion-Saint-Cyr, leur place au feu ; Napoléon III se refusa l'honneur de donner un commandement au général Changarnier[2].

[1] *Un mot sur le projet de réorganisation militaire*, par le général Changarnier, publié à Paris, chez Dentu, 1867, p. 3 et 4.

[2] Plusieurs journaux publièrent alors la lettre suivante que leur avait adressée le général Changarnier, et qu'on sera heureux de relire.

« Paris, 18 juillet 1870.

« Monsieur le Rédacteur,

« Plusieurs journaux ont annoncé que le général Changarnier a sollicité

La guerre commença sans le général; rongé de chagrin, il s'en alla se cacher dans sa maison d'Autun.

Mais, ô douleur! la défaite arrive; une poignée de braves est écrasée à Wissembourg, nom qui autrefois nous était propice, nom consacré par Villars et par Hoche. Ce n'est peut-être qu'une surprise, tout va être réparé : si quelques hommes ont tant disputé la victoire, elle n'échappera pas à notre armée qui avance. Voilà Forbach! Voilà Reischoffen! Hélas! Tout est vain; la France a beau lutter comme dans ses meilleurs jours, elle a beau prodiguer un sang qui ne fut jamais plus généreux, il faut qu'elle cède; il n'y a plus d'illusion à se faire; aux flancs de la patrie est une blessure béante; c'est l'invasion!

Ce que furent ces nouvelles s'abattant sur nous, point n'est besoin de le rappeler; elles jetèrent un son qui retentit toujours. Quel rêve! Quel réveil! C'était à ne pas y croire! Comme un soldat qui court à la frontière, Changarnier quitta Autun et se rendit à Metz, il fut reçu par l'Empereur. Singulière rencontre ménagée par la fortune à ces deux hommes! Ils ne s'étaient pas vus depuis vingt ans : signifiant sa rupture, le général avait dit : « Mon épée est condamnée à un repos, au moins momentané; mais elle n'est pas brisée, et si un jour le pays en a besoin, il la retrouvera bien dévouée et n'obéissant qu'aux inspirations d'un cœur patriotique et d'un esprit ferme, très-dédaigneux des oripeaux d'une fausse grandeur[1]. » Et le voilà qui apparaissait comme un revenant des anciens jours, à cette heure morne où tout sombrait, où tout s'effaçait, où dans l'âme du souverain malade, humilié, à moitié renversé, la mémoire des prospérités évanouies n'offrait plus que la confuse image d'un songe qui finit! C'est un hommage à rendre au général Changarnier qu'après avoir prononcé les mots les plus durs contre l'Empereur puissant, il ne laissa tomber que des paroles de respect sur l'Empereur déchu.

Après cette courte halte au bord de l'abîme, les deux interlocuteurs se séparèrent, l'un pour se diriger vers Sedan, l'autre pour assister aux combats suprêmes de l'armée de Metz.

l'honneur de servir dans la guerre qui commence. Ils étaient bien informés. J'ai prié, j'ai supplié M. le maréchal Le Beuf, ministre de la guerre, de me faire donner un commandement. Accueilli par le ministre avec les démonstrations de la sympathie la plus émue et la plus expansive, ma demande a été définitivement repoussée. C'est, pour moi, une douleur amère que je vais cacher dans ma province. Mais notre vaillante armée a tant de chefs habiles et expérimentés que l'absence d'un vieux patriote ne s'y fera pas sentir. Nos soldats, nos chers soldats seront partout vainqueurs.

« CHANGARNIER. »

[1] Discours à l'Assemblée législative, le 17 janvier 1851.

V

La guerre le revoyait donc une fois encore, le vieux général qui l'avait tant aimée. C'était un étrange et majestueux spectacle que ce volontaire de soixante-dix-sept ans, sans commandement, sans aide-de-camp, sans état-major, n'ayant pour toute suite que son domestique, partageant toutes les fatigues, restant jusqu'à dix heures à cheval, se reposant parfois sur un caisson d'artillerie, venu pour s'associer, non pas à des triomphes, mais à des défaites, venu là uniquement pour le plaisir de servir la France. Il était toujours le même, d'une tenue soignée et élégante, impassible au feu, plein de dédain pour le péril. Dépourvu de tout titre officiel qui lui permît de donner des ordres, il ne parlait que pour conseiller, et il ne conseilla jamais que l'énergie.

Nous avons entre les mains quelques notes écrites par un officier du 3ᵉ corps de l'armée de Metz, que ses fonctions rapprochèrent du général Changarnier. Les paroles qu'il recueillit de sa bouche, et qu'il a consignées, respirent invariablement le même sentiment : l'imperturbable résolution de se battre et d'aller en avant.

Le 16 août, après la bataille de Rezonville, Changarnier pensait que notre armée devait poursuivre ses avantages et continuer sa marche vers Châlons.

Le 18 août, jour de la formidable bataille de Saint-Privat où nos soldats combattirent et presque vainquirent un contre trois, il se tint à côté du commandant du 3ᵉ corps, sur un plateau dénudé contre lequel était dirigé une violente canonnade, auprès de l'Arbre-Mort, si connu dans ces contrées ; à mesure que se déroulaient les péripéties glorieuses de la journée, il répétait : que fait donc Bazaine ? pourquoi ne paraît-il pas avec la Garde ? pourquoi ne coupe-t-il pas les communications de l'ennemi avec les ponts ? Sur le soir, la bataille qui, sans cette immobilité fatale, aurait pu être décisive, semblant éteinte sur toute la ligne, Changarnier coucha par terre, non loin de l'Arbre-Mort, espérant bien qu'elle recommencerait le lendemain ; elle ne recommença malheureusement pas, un ordre de retraite pour le 3ᵉ corps étant survenu dans la nuit.

Le 26 août, eut lieu, au château de Grimont, le conseil de guerre où le maréchal Bazaine consulta les différents chefs de corps sur le parti à prendre ; le général Changarnier n'y assista pas, il ne doutait pas, comme le maréchal Le Beuf en exprima l'avis, que l'armée ne dût s'éloigner de Metz et faire une trouée : « Nous allons, disait-il, écraser un ou deux corps allemands et manœuvrer entre

la Seille et la Moselle. » En apprenant la décision contraire qui avait prévalu, il ne s'en consolait pas, il s'écriait : « Quelle belle occasion manquée ! »

Même après la catastrophe de Sedan qui accrut dans une proportion numérique si fâcheuse l'armée d'investissement, l'opinion de Changarnier persista ; il croyait, comme il l'a raconté [1] plus tard à la tribune, que nous devions tenter un effort démesuré pour pénétrer jusqu'aux Vosges, même pour gagner Langres et la vallée de la Haute-Seine.

Sous le coup de tant d'épreuves qui se précipitaient de plus en plus vers un dénouement affreux, l'âme du soldat presque octogénaire ne se démentit pas un instant. Le 23 septembre, en avant de la ferme de Belle-Croix, un obus éclata auprès de lui, tuant un homme, en blessant trois autres, tandis qu'il examinait des positions : il continua tranquillement sa conversation, insistant pour que plus que jamais, on attaquât avec vigueur ; puis il voulut signer le certificat d'origine de blessure de l'un des braves gens, un simple maréchal-des-logis, qui avait été frappé sous ses yeux.

A dater du mois d'octobre, l'artillerie et la cavalerie n'ayant plus de chevaux, le pain, le riz, la pomme de terre, le sel manquant, la force comme l'espérance avaient disparu, l'agonie avait commencé. Dans cette détresse, Changarnier prêchait la discipline qui est le sang-froid d'une armée, sa dignité devant une infortune imméritée. Le 24, il reçut des chefs de corps dont le maréchal Canrobert avait été le noble organe, la proposition d'aller au quartier général du prince Frédéric-Charles pour essayer une négociation à des conditions honorables. Il accepta, donnant cette marque d'un dévouement suprême à de vaillants compagnons d'armes, à une armée pour laquelle il conserva toujours une tendre admiration. Il partit pour sa pénible mission, accompagné de l'estime de tous [2] ; à son retour, avant qu'il eut parlé, ceux qui le virent avaient déjà lu dans son visage profondément bouleversé la volonté impitoyable qu'il avait rencontrée.

Il nous est inutile de raconter les détails de cette lugubre his-

[1] Séance de l'Assemblée nationale, 30 mai 1871.

[2] « Le chef de bataillon du 2e léger, qui, dans la retraite de Constantine, se maintenait inébranlable, au centre de son carré, devant les milliers d'Arabes qui l'entouraient, ne pensait certes pas qu'il lui serait réservé, comme dernier acte de sa vie militaire, d'aller implorer la pitié d'un ennemi pour 173,000 soldats français et de débattre le degré plus ou moins grand d'humiliation qui allait leur être infligé ! De la part d'un homme qui était resté étranger à toutes les causes d'une pareille catastrophe, cette démarche était un grand acte de dévouement. » (*Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin, ch. VI., p. 358.)

toire ; après la capitulation, Changarnier eut pour résidence assignée la Belgique qui était comme son pays d'exil.

Nommé député à l'Assemblée nationale par trois départements, le général retrouva sur les bancs parlementaires l'importance dont, vingt années auparavant, il avait joui ; avec plus de netteté dans les vues, il avait plus d'autorité dans le langage. A Bordeaux, il appuya dans des termes simples et fiers le vote douloureux de la paix. A Versailles, il recommanda l'union aux conservateurs ; il fut naturellement au premier rang des champions de l'ordre : champion bouillant, entreprenant, avec des allures d'autant plus libres qu'il n'avait pas la responsabilité du pouvoir, mêlant peut-être à sa patriotique ardeur l'impatience d'une vie qui est près du terme, le secret souci de l'homme qui ne voudrait pas quitter ce monde sans avoir donné toute sa mesure aux événements.

L'échec de la monarchie traditionnelle et constitutionnelle dans laquelle il avait placé sa meilleure espérance pour la France, l'atteignit au cœur ; ce lui fut un deuil que nos incertitudes ultérieures n'étaient pas faites pour diminuer. Il nous disait un jour : « Je suis plus triste qu'à Malines ; je me consolais alors en pensant que je souffrais pour l'honneur français. » Mais, dans cette âme robuste, la tristesse n'était jamais le découragement. Plus il était frappé des périls, plus il était empressé à l'action : il voulait toujours prendre l'offensive et commencer l'assaut. La mort seule pouvait l'abattre ; elle le trouva poursuivant encore de ses intrépides regards les perturbateurs et les corrupteurs qui se croient déjà nos maîtres.

Que dans la vie à laquelle nous avons consacré ces pages rapides, il y ait eu des imperfections, des lacunes ou des excès, un tribut quelconque payé à l'humaine misère ; à quoi bon le dissimuler? A quoi bon aussi le dire? Plein du plus viril orgueil, le général Changarnier a pu connaître, il a pu laisser paraître au dehors ce que Bossuet appelle avec tant de profondeur les noirs et secrets effets d'un orgueil faible ; lui qui a maîtrisé de si haut la destinée brutale, il ne s'est pas toujours maîtrisé lui-même ; dans son âme avide de renommée il n'a pas étouffé la voix dont parle encore l'orateur religieux, cette voix qui ne crie jamais à la louange : c'est assez ! Il a écrit des Mémoires où peut-être retentiront plus qu'il ne faudrait les éclats d'une personnalité superbe, ses recours à la postérité, ses justices ou ses vengeances contre les vivants. Tout en les regrettant, nous préférons ne pas nous arrêter aux vaines ombres : que ceux-là s'y complaisent pour lesquels l'admiration est comme un effort pénible de la nature ; pour lesquels le rabaissement de ce qui les domine, est une sorte de besoin et de joie ! Si le général Changarnier a eu quelques-uns des défauts qui sont le partage de

tout le monde, il a eu quelques-unes des qualités sublimes qui n'appartiennent qu'à l'élite.

Au milieu de ses ruines et de ses chutes, la France du dix-neuvième siècle aura un titre à l'estime de tous les âges, elle pourra leur montrer une couronne de généreux citoyens qui se sont immolés au devoir. Le poëte des vieux Romains, le poëte qui, pour les peindre, leur prenait leur âme ou plutôt leur prêtait la sienne, notre Corneille maudissait les temps,

> . . . . . où les chefs les plus braves
> Mettent toute leur gloire à devenir esclaves [1].

Tel n'aura pas été le spectacle offert à nos yeux : ceux que, parmi nous, leur génération proclamait les plus braves, n'ont pas voulu devenir esclaves; ayant embrassé une cause, ils y sont demeurés fidèles; ils ont perdu, pour elle, tous les prix de leur vie; pour elle, ils ont accepté la pauvreté, l'exil, l'obscurité; ils sont restés debout devant toutes les puissances, debout comme les dernières colonnes du temple. Le général Changarnier a été l'un de ces braves; le voilà mort maintenant; peut-être l'âpre part qu'il avait choisie, ne sera-t-elle pas jugée la plus mauvaise? Il n'aura fait que changer de grandeur : s'il n'a plus commandé aux armées qu'il avait menées à la victoire, il est entré dans le bataillon sacré de ces vaincus de la fortune qui l'ont vaincue à leur tour en la méprisant; il a reçu le rayon envié, le je ne sais quoi de délicat et de touchant que le malheur ajoute à la gloire; ses exemples feront école, ils seront une exhortation et une force partout où l'honneur aura des combats à livrer et à gagner. C'est là le mystère de cette existence si chargée d'années et pourtant inachevée, c'est la leçon qui lui survit; c'est là le secret de l'impression qu'a causée cette mort. Il y a quelques jours, lorsqu'aux Invalides, à l'ombre de la majestueuse coupole, à quelques pas des tombeaux de Turenne et de Vauban, devant le grand soldat de Malakoff, de Magenta et de Reischoffen, en présence de trois princes valeureux, d'une foule de généraux qui semblaient des témoins accourus de tous les champs de bataille, nos drapeaux en deuil s'inclinaient sur le cercueil de Changarnier, cercueil où n'était pas le bâton de maréchal de France, une irrésistible émotion remplissait les cœurs : on sentait qu'un drame pathétique était terminé; qu'une âme d'homme originale et supérieure n'était plus de ce monde; qu'une page héroïque et saignante de notre histoire était close.

[1] Corneille, dans *Cinna.*

Le général Changarnier est mort comme il devait mourir; ce grand homme d'honneur a fini en chrétien. C'était justice. L'honneur, avec ses généreux combats et ses nobles tourments, l'honneur est la plus belle figure terrestre que le Christ puisse revêtir ici-bas : comme dans les récits d'Homère, on voit les divinités de l'Olympe prendre l'habit poudreux du voyageur pour venir familièrement s'asseoir à quelque foyer désolé, ainsi le Dieu du Calvaire visite souvent une vie qui l'ignore; il y habite sous les traits pensifs et fatigués de l'honneur. Puis à l'heure suprême, à l'heure où tout se déchire et se dissipe, où tous les voiles tombent, où tout se regarde face à face, l'hôte inconnu se déclare : c'était Dieu ! c'est le Christ! Il met la lumière où était le nuage; il console ceux qui ont souffert; il pardonne beaucoup à ceux qui ont sacrifié beaucoup; et il les emmène avec lui dans ces régions où règnent éternellement, selon la promesse des Livres saints, la paix, la gloire et l'honneur.

H. de Lacombe.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

AUX ÉTATS-UNIS

Les Etats-Unis viennent de traverser une crise moins longue sans doute et moins aiguë que celle de la guerre de sécession, mais assez grave cependant pour que le général Grant ait pu dire qu'elle avait mis l'Union en péril. La récente élection présidentielle a été un véritable drame dont nul, pendant plusieurs mois, ne prévoyait le dénouement. Ce n'est pas seulement en Amérique que ce drame a causé une émotion bien naturelle ; il a attiré l'attention de l'Europe entière ; en France particulièrement, on en a suivi les péripéties avec intérêt, avec plus d'intérêt peut-être qu'on ne l'eût fait à aucune autre époque. Depuis quelques années, en effet, on s'est livré, chez nous, à de nouvelles et sérieuses études sur les institutions américaines; le public s'en était tenu, pendant longtemps, au célèbre ouvrage de M. de Tocqueville, et, oubliant quelques-unes des critiques de l'auteur, il ne voulait se souvenir que des avantages et des grands côtés des institutions démocratiques. Plusieurs publicistes ont fini par se demander si, depuis trente ans, les mœurs politiques américaines ne s'étaient pas modifiées, si elles méritaient encore autant d'éloges et aussi peu de critiques que par le passé. Quelques-uns d'entre eux ont traversé l'Atlantique, ou bien ils ont étudié l'Amérique actuelle sur les documents les plus récents et les plus dignes de foi. Il en est résulté pour eux la conviction que les Etats-Unis d'aujourd'hui n'étaient plus les Etats-Unis de 1835 ; un tiers de siècle avait suffi pour transformer la grande République d'Outre-Mer et mettre en relief les défauts, peu saillants autrefois, de ses institutions tant vantées. En voyant avec quelle rapidité se développaient, dans ce pays, les vices inhérents à la démocratie, l'abaissement des caractères, la vénalité, la soif des richesses bien ou mal acquises, à quel point les scandales de tout genre y devenaient fréquents et y restaient souvent impunis, ces écrivains ont pu se

demander si, après cent ans d'existence, l'Union américaine n'était pas à la veille de périr, ruinée par la corruption de ses gouvernants. Telle est la préoccupation constante de M. Claudio Jannet, dans son ouvrage si justement apprécié sur les *Etats-Unis contemporains*. Les mêmes craintes ont été exprimées non-seulement dans les remarquables articles que M. le duc d'Ayen offrait récemment aux lecteurs du *Correspondant*, mais dans les travaux d'écrivains ordinairement très-favorables à la démocratie: qui ne se souvient des lettres écrites, pendant l'Exposition de Philadelphie, par le correspondant du *Temps* et par M. de Molinari au *Journal des Débats* ?

Ce revirement d'opinion, auquel nous assistons aujourd'hui, est-il excessif? La maladie dont souffrent les Etats-Unis est-elle mortelle, ou bien existe-t-il quelques remèdes pour la guérir ? On trouve, ce semble, dans les événements qui ont précédé et suivi la récente élection présidentielle, une réponse à ces questions ; rarement on a mieux vu jusqu'où peut aller l'intensité des crises politiques, en Amérique, et aussi à l'aide de quelles ressources on peut en sortir. Il ne sera donc pas sans intérêt de retracer ici cette page de l'histoire contemporaine des Etats-Unis dont beaucoup de détails, omis par la presse française, ne sont peut-être pas connus de tous nos lecteurs. Est-il besoin d'ajouter qu'en parlant de la célèbre république d'outre-mer, nous aurons plus d'une occasion de penser à nous-mêmes ? Sans doute la distance est grande et les différences sont nombreuses entre les États-Unis et la France; mais puisque nous sommes devenus, comme eux, une nation démocratique, nous avons des périls communs à craindre et à éviter.

I

Il n'entre point dans le cadre de cette étude de décrire les institutions actuelles de la démocratie américaine : quelques lignes suffiront pour en donner une idée et pour montrer combien la constitution des Etats-Unis, tout en étant respectée dans la forme, est au fond oubliée et méconnue.

La pensée des fondateurs de la constitution américaine n'était point de favoriser le principe de la souveraineté du peuple, mais d'établir un gouvernement de balance dans lequel aucun des pouvoirs ne pût se prétendre le représentant unique des intérêts populaires [1] ; ils espéraient ainsi que les droits des minorités n'au-

(1) Voir à ce sujet les *Etats-Unis contemporains*, par M. Claudio Jannet, p. 23.

raient rien à craindre des majorités toujours portées au despotisme. Ils décidèrent donc que le Sénat ne serait pas nommé d'après la loi du nombre, mais que deux membres seraient élus par chaque Etat, quelle que fût sa population : le Sénat fédéral devenait ainsi la sauvegarde des droits des Etats, et en raison des garanties qu'il offrait, il reçut d'importantes attributions. Dans la formation de la Chambre législative, Washington et ses amis accordèrent sans doute à chaque État une représentation proportionnelle à sa population, mais ils lui laissèrent le droit absolu de déterminer les conditions auxquelles chaque citoyen pourrait prendre part à l'élection. Quant au président, ils voulurent que, dans les limites de ses attributions, il fût indépendant du Congrès et représentât plus spécialement l'union de tout le peuple des États-Unis ; mais ils prirent aussi leurs précautions pour que ce haut fonctionnaire ne dût pas son élection à une simple majorité numérique et ne cherchât pas, au nom des volontés de cette majorité, à dominer les autres pouvoirs. Il fut décidé que le vote serait à deux degrés, que chaque État nommerait autant d'électeurs présidentiels qu'il envoyait de représentants et de sénateurs au congrès de Washington, ce qui constitue un avantage considérable pour les petits États qui ont toujours au moins trois voix sur les 369 électeurs présidentiels. D'après la constitution, les électeurs ainsi désignés doivent se réunir au même jour, non point à Washington, mais dans leurs Etats respectifs où ils votent pour le candidat qu'ils préfèrent. Celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix est proclamé président pour quatre ans. — Ajoutons enfin que pour élever une barrière de plus contre les entraînements du peuple ou de ses représentants, les auteurs de la constitution fédérale donnèrent une forte organisation et une grande indépendance au pouvoir judiciaire. Les cours fédérales reçurent le droit de déclarer inconstitutionnelles et de refuser d'appliquer les lois du congrès qui leur paraissaient réellement contraires au texte et aux principes de la constitution.

Washington et ses amis espéraient avoir prévenu ainsi tous les dangers qui pouvaient menacer l'indépendance de l'individu ou des Etats, comme le pouvoir de l'Union. Leur constitution portait, en effet, l'empreinte d'une grande sagesse politique, et pendant nombre d'années, elle assura la paix et le développement des Etats-Unis. Mais les passions des hommes peuvent paralyser les bons effets des meilleures constitutions; on en a ici la preuve. Peu à peu, et par suite d'un mouvement dont on n'a pas à décrire ici les phases, on a vu se produire un résultat absolument opposé à celui qu'avaient poursuivi les fondateurs de la liberté américaine. A la pondération des pouvoirs, à l'indépendance respective des grands

corps de l'Union, au respect des droits des minorités, ont succédé l'omnipotence absolue, le despotisme tyrannique de la majorité. Tous les pouvoirs sont accaparés par le parti qui l'emporte, lors des élections. *Les dépouilles des vaincus appartiennent au vainqueur,* telle est la maxime qui règle, aux Etats-Unis, la conduite de la majorité. Le parti qui a triomphé s'installe solidement dans la place, envahit tous les postes, législatifs, administratifs, judiciaires, et distribue à ses amis toutes les faveurs. Quand viendront de nouvelles élections, il fera des efforts inouïs pour garder la majorité et le pouvoir; les soixante mille employés fédéraux, anxieux de conserver leurs fonctions, en assurant le triomphe de ceux qui les ont nommés, useront et abuseront de leur situation pour faire échouer leurs adversaires; ceux-ci, luttant à armes assez inégales, seront plusieurs fois battus; mais peu à peu, les fautes accumulées des gouvernants provoqueront le mécontentement universel et amèneront une réaction: alors le gouvernement passera à l'opposition qui, une fois devenue maîtresse du pouvoir, manquera rarement de suivre l'exemple de ses prédécesseurs.

Le pays tout entier prend-il part à cette lutte acharnée, incessante, entre le parti qui gouverne et celui qui veut gouverner? Nullement. L'entraînement général vers les entreprises industrielles et commerciales, déterminé par l'élévation des profits qu'elles procurent dans un pays encore neuf, a détourné peu à peu l'élite de la population de l'exercice des fonctions publiques. La politique qui, malgré la morale relâchée des gouvernants, ne mène pas assez vite à la richesse, est abandonnée à la secte trop bien connue des *politiciens:* « Faites de la bière, ne faites pas de politique, » dit une femme sensée à son mari, dans une comédie américaine, l'*Ecole de la politique*. Il y a sans doute de nombreuses et honorables exceptions; il n'en est pas moins vrai que la direction de la société américaine est tombée entre les mains d'un personnel mêlé, recruté parmi les déclassés, les commerçants malheureux, surtout les avocats sans causes, etc., etc. Tous ces hommes n'ont cessé, bien entendu, depuis trente ans, d'accroître le nombre des fonctions soumises à l'élection, afin d'accroître leurs propres ressources. Aujourd'hui, leur puissance s'étend à tout; sauf dans quelques circonstances graves, l'Union entière est tombée sous leur joug, et le président lui-même n'est qu'un instrument docile aux mains des hommes qui mènent son parti. On devine quels sont souvent l'incapacité et surtout l'infidélité des politiciens dans la gestion des deniers publics; mais qu'importe au reste de la nation? Elle s'enrichit assez vite pour payer des impôts de plus en plus élevés. Il sera temps pour elle, si quelque danger sérieux se révèle, d'inter-

venir et de renverser, par son vote, ceux qui auront trop gravement compromis la situation du pays.

Tels sont les principes politiques qui dominent actuellement aux Etats-Unis. On va en voir l'application dans la récente élection présidentielle.

II

Les partis politiques, dont l'existence, si utile aux *politiciens*, a toujours été soigneusement maintenue par eux, ont porté, selon les époques, différents noms. Aujourd'hui, les deux principaux partis s'appellent les *démocrates* et les *républicains* ou *radicaux*, les premiers portés à développer ou tout au moins à maintenir l'autonomie des Etats; les seconds désireux d'accroître sans cesse, au détriment des Etats, les pouvoirs du gouvernement fédéral. Un troisième parti composé des républicains modérés ou libéraux, s'est, selon les circonstances, rapproché des démocrates ou des radicaux.

Pendant de longues années, les démocrates occupèrent le pouvoir. En 1850, leur puissance paraissait assez bien établie pour défier tous les coups de la fortune; pendant les dix années suivantes, les élections présidentielles furent une série de succès pour eux. En 1860, ils eussent encore été victorieux, si une rupture n'eût éclaté entre les démocrates du Sud et ceux du Nord: deux candidats démocratiques furent présentés, et bien qu'il eussent, à eux deux, près d'un million de voix de plus que le candidat républicain, Abraham Lincoln, ce dernier fut nommé président; son élection précipita la guerre de sécession. Les événements qui s'accomplirent alors donnèrent la suprématie aux républicains. Depuis 1861 jusqu'en 1877, ils sont restés les maîtres. Lincoln fut réélu sans difficulté en 1864, contre M'Clellan, et le général Grant triompha de Seymour en 1868, comme d'Horace Greeley en 1872. Pendant ces seize années, quel usage les républicains ont-ils fait de leur autorité.

Il y aurait injustice à ne pas reconnaître les services que ce parti a pu rendre à son pays. S'il contribua à allumer la guerre qui signala son avénement au pouvoir, il montra, pendant la longue durée de cette lutte gigantesque, autant de sangfroid que d'habileté; il ne douta jamais du succès définitif, et, une fois la guerre achevée, il sut ramener promptement, sinon dans toute l'Union, au moins dans les Etats du Nord et de l'Ouest, la prospérité et les progrès matériels qui, depuis cinq années, étaient complètement paralysés. Mais, à côté de ces éloges, que des critiques sévères à adresser aux radicaux!

A la différence des anciens partis américains qui, s'inspirant des traditions anglaises, avaient un caractère essentiellement national, et voulaient tous maintenir la constitution, les radicaux ont trop souvent imité les révolutionnaires européens, et préparé, dans une certaine mesure, les voies au césarisme, en poussant à une centralisation excessive, en méconnaissant les droits des Etats et en voulant faire du gouvernement de l'Union l'exécuteur omnipotent des volontés du peuple. On verra ailleurs de nombreux exemples de ces regrettables tendances. — Mais ce qui mérite un blâme bien plus sévère encore, c'est la corruption dont ce parti a fait preuve, une fois au pouvoir. Un des principaux journaux américains, le *New-York Herald*, qui avait autrefois appuyé la candidature du général Grant, écrivait le 31 janvier 1874 :

Le succès est souvent plus difficile à porter que les revers pour les individus et les nations; or, il n'y a jamais eu auparavant un succès qui ait paru pervertir le sens moral de tous ceux qui y ont participé, autant que l'a fait le succès du parti républicain. Presque chaque homme éminent ou en évidence paraît avoir regardé son succès *comme un moyen direct de mettre de l'argent dans sa poche*. C'est ainsi que toute la nation a été dégradée dans sa vitalité politique.

Ces lignes paraissent bien sévères; les républicains se sont chargés de prouver qu'elles n'étaient que justes. Les détails qu'on donnera plus loin montreront jusqu'où peuvent aller les fraudes des fonctionnaires radicaux qui en une seule année, en 1867, ont fait perdre au Trésor 67 millions de dollars (335 millions de francs) sur l'impôt de whisky, et 15 ou 20 millions de dollars sur les douanes ! Les conséquences de cette corruption, qui atteint les membres de la représentation nationale comme les fonctionnaires, ont été une augmentation effroyable des charges imposées à la nation. En additionnant les taxes de l'Union, des Etats, des comtés et des villes, on trouve qu'en 1870, les 38,535,000 citoyens des Etats-Unis, ont payé 661,526,612 dollars; on a calculé que chacun des 800,000 électeurs de l'Etat de New-York arrivait à payer 125 dollars, dont 55 en taxes directes et le reste en taxes indirectes ! les dettes de cet Etat, réunies à celles de chacun de ses comtés, villes et villages, s'élevait, en 1873, à 239,685,902 dollars, soit *plus de* 12 0/0 *de la valeur vénale de toutes les propriétés*[1] !

Les républicains font observer que les démocrates ne se sont pas montrés moins corrompus dans l'administration des Etats dont ils sont les maîtres, notamment dans l'Etat de New-York, qui a été

[1] M. Claudio Jannet, ouvrage cité, p. 158.

témoin des scandales du *Ring*. Sans doute il serait imprudent d'accuser de vénalité les radicaux seuls, et on ne saurait trop flétrir les vols de cette fameuse *Tammany-Society* qui, pendant longtemps, gouverna l'Etat de New-York, en achetant les fonctionnaires de tout ordre; qui, en deux ans, augmenta de 70 millions de dollars la dette publique sans faire aucune dépense extraordinaire, trouva moyen de voler près de huit millions de dollars, sur les frais de construction d'un *court-house* et, pendant une seule session de la législation d'Albany, dépensa 1,300,000 dollars, pour acheter une vingtaine de députés républicains. Mais il faut ajouter que si un certain nombre de démocrates furent complices de la *Tammany-Society*, la masse du parti, ayant à sa tête M. Tilden, gouverneur de l'Etat de New-York, et futur candidat à la présidence, eut le courage d'attaquer de front cette gigantesque association de malfaiteurs, et l'honneur de mettre fin à ses dilapidations; les chefs du parti républicain, au contraire, se sont contentés de parler contre les fonctionnaires corrompus; ils n'ont rien fait pour combattre le mal, et, trop souvent, ils s'y sont associés.

C'est surtout dans le Sud que les Etats ont été la proie des affamés que le Nord a lancés sur eux. A peine la guerre de sécession terminée, on vit débarquer dans ces Etats une nuée de gens sans fortune et sans moralité, qui venaient soi-disant pour former à la vie politique les nègres devenus électeurs, mais, en réalité, dans le seul but d'administrer les budgets des Etats et de piller les caisses publiques. Ces individus, qui n'avaient, en général, pour toute fortune que le contenu d'un sac de voyage, sont restés célèbres sous le nom de *carpet-baggers*, (porteurs de sac). Avec l'aide des nègres dont ils ont capté ou acheté les votes, les *carpet-baggers* ont envahi tous les postes du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, et presque tous les siéges des Chambres de chaque Etat du Sud. Un exemple montrera quels furent, au bout de plusieurs années, les résultats de leur administration. La taxe annuelle de la Caroline du Sud qui était, avant la guerre, de 500,000 dollars, s'élève aujourd'hui à 1,500,000 dollars, bien que la valeur de la propriété soumise aux taxes, estimée autrefois à plus de 600 millions de dollars, soit évaluée aujourd'hui à moins de 140 millions. La législature, qui coûtait autrefois à l'Etat 18,000 dollars, en coûte aujourd'hui plus de 100,000 par an. Les impressions officielles, à elles seules, figurent au budget pour 50,000 dollars. Les emplois se sont multipliés dans une proportion énorme; les salaires ont été accrus, et le gouvernement de l'Etat coûte maintenant, en sus des dépenses de la législature, près de 800,000 dollars par an. En quelques années les radicaux ont émis, dans cet État, des obligations et des bons

pour plus de 14 millions de dollars : en 1874, cette dette a été répudiée complétement ou a subi une réduction de 50 0/0 [1] ! Des scandales de ce genre ont provoqué, dans plusieurs Etats du Sud, une prompte réaction. Partout où ils étaient encore les plus nombreux, les blancs, c'est-à-dire les démocrates, ont ressaisi le pouvoir, mais quelques Etats, comme la Caroline du Sud et la Louisiane, étaient encore, lors des élections de novembre dernier, gouvernés par les noirs et les *carpet-baggers*.

En résumé, administration parfois honnête, souvent aussi fort corrompue dans le Nord et dans l'Ouest, pillage organisé dans le Midi, tels furent les traits distinctifs de l'administration du parti qui, depuis seize ans, occupe le pouvoir. On conçoit qu'après avoir si bien profité de leur autorité, les radicaux aient songé aux moyens de la conserver le plus longtemps possible. Comment s'y sont-ils pris pour retenir entre leurs mains le gouvernement de l'Union?

III

Aussitôt après la réélection de Grant contre Horace Greeley, en 1872, les républicains, encouragés par ce nouveau succès, exagérèrent encore les défauts de leur politique. Ils avaient été rigoureux à l'égard du Sud; ils le furent davantage et la force militaire appuya, plus que jamais, le gouvernement corrompu des noirs et des *carpet-baggers*. Grant n'était pas homme à arrêter son parti dans cette voie; passionné pour le pouvoir, il voulait, avant tout, rester populaire; en outre, vindicatif autant que froid et mystérieux, il éprouvait un secret plaisir à satisfaire des ressentiments personnels, en faisant peser un joug insupportable sur les Etats qui, comme la Louisiane ou la Géorgie, avaient donné la majorité à son concurrent. Maîtresse absolue du Sud, l'autorité militaire annula, contrairement à tous les principes, les élections intérieures de certains Etats; dans la Louisiane, où deux assemblées rivales avaient été nommées, elle soutint, sans enquête, l'assemblée élue par les noirs, et dispersa pas la force l'autre assemblée dont la légitimité fut plus tard reconnue par le Congrès.

Ces excès commençaient déjà à indigner le parti modéré des républicains, quand de nouveaux scandales, tels que l'affaire du *Central-Pacific-Railroad* produisirent un véritable soulèvement du public honnête. Les élections de l'automne de 1874, celles du printemps de 1875 en ressentirent le contre-coup; elles tournèrent au

[1] Voir le *New-York Times*, cité par M. de Molinari, dans ses lettres sur les Etats-Unis, p. 192.

profit des démocrates dans des Etats où ce parti n'avait cessé d'être battu depuis dix ans et même dans le Massachusets qui, depuis cinquante ans, passait pour une des forteresses du parti républicain. Grande fut la consternation de ce dernier parti qui entrevoyait déjà avec terreur l'élection d'un démocrate aux élections présidentielles de 1876. Comment empêcher ce résultat? Où trouver un candidat qui n'eût été complice d'aucun scandale financier, qui pût regagner les voix hésitantes ou déjà hostiles des républicains libéraux et d'une partie de la nation? Un seul homme, dans le parti, remplissait jusqu'à un certain point, ces conditions : c'était le général Grant. Sa probité personnelle était au-dessus de tout soupçon; le souvenir de ses hauts faits militaires restait toujours vivant; tous les radicaux du Sud avaient pour lui un véritable culte. Pourquoi ne serait-il pas, pour la troisième fois, le candidat des républicains? Il est vrai que depuis le jour où Washington avait refusé, après deux élections consécutives, d'accepter une troisième candidature à la présidence, tous ses successeurs s'étaient invariablement conformés à cet exemple. Mais quelle que fût l'autorité d'une pareille tradition, on pouvait toujours s'en écarter, dans une circonstance importante, puisque la constitution était muette sur ce point.

Nombre de républicains, surtout dans le Sud, mirent donc en avant l'idée d'une troisième élection, et commencèrent aussitôt la campagne du *troisième terme*. Aucun moyen ne fut négligé pour la faire réussir : on reprit contre les démocrates une accusation qui, depuis dix ans, n'avait jamais manqué son effet, celle de vouloir diviser l'Union et faire du Sud un Etat indépendant où l'esclavage serait rétabli. Représenter Grant comme le seul homme capable de maintenir l'Union américaine et d'empêcher le retour de l'esclavage, c'était employer le meilleur moyen pour assurer sa réélection. — Pendant que ses amis agissaient pour lui, le Président gardait sa réserve accoutumée; il semblait qu'il fût absolument indifférent à la prolongation de ses pouvoirs. La première fois qu'il s'exprima à ce sujet, ce fut en termes assez ambigus, dans une réponse à la convention de Pensylvanie, qui estimait qu'une troisième élection était contraire à la tradition et à l'intérêt du pays. Dans cette réponse écrite, il établissait que la constitution gardant le silence sur ce point, le peuple était libre de nommer plusieurs fois de suite le citoyen qui avait sa confiance; il ajoutait qu'en soutenant cette thèse, il était parfaitement désintéressé, et était disposé à refuser une troisième candidature, « à moins qu'elle ne lui fût offerte dans des cir-« constances qui lui fissent un devoir impérieux de l'accepter, cir-« constances qu'il n'était pas probable de voir surgir. »

Ainsi, tout en effectant le désintéressement, Grant était prêt à se

laisser imposer une nouvelle candidature. Au fond, il ambitionnait toujours le pouvoir ; toute sa tactique consistait à étudier l'opinion publique, à lui plaire et à se faire imposer par elle une troisième élection. S'apercevant qu'une fraction de son parti l'avait jugé trop rigoureux à l'égard des Etats du Sud, il changea subitement de conduite, et par un compromis qui maintenait en fonctions le gouverneur républicain, tout en attribuant le pouvoir législatif aux deux Chambres du parti contraire, il pacifia la Louisiane. Dans ses excursions de l'année 1875, il ne négligea aucune occasion de faire des discours politiques et de réchauffer le zèle de ses amis. Il prit parti, avec une ardeur bien rare chez lui, dans une question d'une haute importance pour les Etats-Unis et qui, depuis plusieurs années, y est très-vivement discutée, la question du papier-monnaie. Les populations de l'Ouest, qui, pendant la guerre de sécession, ont fait de grands bénéfices qu'elles attribuent, en partie, à l'abondance du papier-monnaie créé à cette époque, demandent qu'on maintienne dans la circulation autant de billets que les besoins du commerce l'exigent ; aux yeux de ce parti, qu'on appelle le parti des *inflationistes*, restreindre la circulation fiduciaire, c'est comprimer l'essor du commerce et de l'industrie. Au contraire, les Etats du Nord et de l'Est regardent comme une nécessité le prompt retour au payement en espèces. On se l'explique aisément, puisque ces Etats qui servent d'intermédiaires commerciaux entre l'Europe et la vallée du Mississipi, sont souvent contraints d'acheter de l'or en Europe afin d'acquitter les droits de douane et de racheter cet or au Trésor fédéral pour payer leurs créanciers d'Europe. En outre, obligés de faire de longs crédits, ils voient parfois tous leurs bénéfices compromis par les variations subites du cours du papier. Le président Grant s'est rangé de leur côté, et a fait adopter, par le Congrès, un bill qui fixe au 1er janvier 1879 la reprise des payements en espèces. On peut admettre qu'il n'a pris ce parti que pour rendre hommage aux vrais principes économiques ; mais il serait difficile d'attribuer à des causes autres que l'intérêt politique l'attitude du président dans une question plus grave que la précédente, la question des écoles.

Des fonds considérables sont consacrés par chaque Etat de l'Union à l'entretien des écoles publiques où la jeunesse des Etats-Unis reçoit l'instruction primaire. Aucun enseignement religieux n'est donné dans ces écoles publiques : on se borne à lire la Bible et à faire réciter aux enfants des prières formulées en termes assez vagues pour être acceptées des différentes sectes protestantes. C'est en dehors de l'école, dans les Eglises et dans les temples, sous la direction des ministres de chaque culte, qu'est donné l'ensei-

gnement religieux proprement dit. Ce système a mécontenté beaucoup de protestants, et surtout les catholiques dont les progrès sont si rapides aux Etats-Unis, qu'ils forment aujourd'hui le sixième de la population totale et sont, après les méthodistes, la communion chrétienne la plus importante de l'Union. Ils ont fondé et entretiennent, grâce à des libéralités particulières, un grand nombre d'écoles privées dont les professeurs enseignent aux enfants non-seulement les différentes sciences profanes, mais les vérités fondamentales de leur religion ; leur exemple a été suivi par plusieurs sectes protestantes, telles que les presbytériens et les anglicans. Ces écoles privées sont, chaque année, plus nombreuses et plus florissantes. On comprend, dès lors, les plaintes que forment les catholiques et certains protestants contre le système des écoles publiques actuelles. « Pourquoi, disent-ils, sommes-nous obligés de payer des taxes pour « l'entretien d'écoles publiques dont nous désapprouvons la direction « et auxquelles nous ne voudrions pas confier nos enfants ? » Ils demandent donc que dans chaque ville, le gouvernement entretienne des écoles publiques pour les différents cultes, au moins pour ceux qui comptent un nombre suffisant de membres. Un ou deux Etats ont fait droit à cette réclamation ; mais dans tous les autres, les écoles publiques sont restées *unsectarian*, c'est-à-dire soustraites à l'influence de toute Eglise chrétienne.

Le président Grant ne vit pas, sans un secret plaisir, surgir cette question qui allait lui permettre, en réveillant des querelles religieuses, de rallier à lui beaucoup de républicains hésitants. Bien qu'il dit rarement sa pensée sur les questions religieuses, ses amis savaient qu'il était résolument hostile à l'Eglise de Rome et s'associait aux sentiments de l'église méthodiste, jalouse des progrès de sa rivale. Son intérêt politique, non moins que ses sentiments, le portaient à lui déclarer la guerre : en effet la plus grande partie des catholiques votent avec les démocrates et ont contribué dans différents Etats aux succès de ce parti. L'attaque contre les catholiques avait donc le double avantage d'affaiblir des adversaires et de plaire aux radicaux. — Le général Grant saisit la première occasion qui se présenta de faire connaître son opinion. Dans une réunion des officiers et soldats qui avaient fait partie de l'armée de Tennessee, réunion tenue à Demoynes, petite ville de l'Iowa, il aborda tout à coup, dans son discours, le terrain politique et dit : « Tenons la main à ce qu'aucun « dollar affecté aux écoles publiques ne soit consacré dans l'avenir « à subventionner une école sectaire. Déclarons que ni un Etat de « l'Union, ni le pouvoir central ne soutiendront d'autres établis- « sements que ceux dans lesquels tout enfant peut obtenir l'ins- « truction scolaire sans aucun mélange de doctrine athée, païenne

« ni sectaire. Laissons l'instruction religieuse aux soins de la « famille et tenons toujours l'Eglise et l'Etat séparés. Avec ces « précautions, je crois que les batailles dans lesquelles a combattu « l'armée du Tennessee n'auront pas été livrées en vain. » On croirait entendre parler un révolutionnaire européen ou les ministres de certains Etats qui ont déclaré une guerre ouverte au catholicisme.

Grant ne s'en tint pas à ce premier discours qui eut, bien entendu, un immense retentissement. Dans un message qu'il adressa au Congrès, au mois de décembre 1875, il proposait d'ajouter à la constitution américaine un amendement obligeant les Etats « à « entretenir des écoles publiques dans lesquelles aucun dogme « religieux, athée ou païen, ne serait enseigné » et interdisant « toute allocation, par disposition législative et municipale, de fonds « destinés à soutenir les écoles relevant d'une secte quelconque. » Il demandait également qu'on soumît « tous les biens des corpora- « tions religieuses, les Eglises et les cimetières exceptés, à l'impôt « commun. » La première proposition constituait un empiètement « sur les droits des Etats et flattait par conséquent les tendances centralisatrices du parti républicain. La seconde, en imposant de nouvelles charges aux catholiques, satisfaisait les passions de l'Eglise méthodiste ; aussi, dans une conférence du clergé méthodiste à Boston, l'évêque Haven, qui présidait, se prononça-t-il ouvertement en faveur de la réélection du général Grant, et le même langage fût tenu en chaire par de nombreux pasteurs de la même secte.

Mais pendant que cet appel aux passions religieuses ralliait autour de Grant tous les républicains ardents, divers événements survinrent qui indisposèrent les républicains modérés et accrurent rapidement les chances des démocrates. En l'espace de quelques mois, plusieurs chefs du parti républicain, les meilleurs amis et les parents mêmes du Président, furent convaincus de fraudes et de concussions, et le scandale, produit par ces révélations, dépassa celui de tous les procès précédents.

On a déjà parlé des fraudes gigantesques commises sur la vente du whisky et des spiritueux par les distillateurs et les agents des douanes, leurs complices. Une enquête est ouverte à ce sujet, par M. Bristow, ministre de la trésorerie ; il se trouve que le général Babcock, chef de cabinet de Grant, est fortement soupçonné d'avoir trempé dans cette affaire ; il comparaît devant les assises du Missouri, après que le président a inutilement essayé de le soustraire à la justice ordinaire. Malgré les charges qui pèsent sur lui, il est acquitté, mais de telle façon que le public est resté convaincu de sa culpabilité. Grant le soutint jusqu'au bout, hésita longtemps à lui enlever le poste de chef de son cabinet, et lui laissa la direction des travaux

du district de Colombie. Le bruit causé par cette affaire n'avait pas encore cessé qu'un autre scandale éclatait. Le général Belknap, ministre de la guerre, était mis en accusation pour crime de concussion. Il avoua le fait, mais le Président, en acceptant immédiatement sa démission, l'empêcha d'être frappé d'*impeachment* par la Chambre et jugé par le Sénat. Bientôt le ministre de la marine était, lui aussi, reconnu coupable de concussion. En même temps, une enquête établissait que le propre frère du général Grant et diverses personnes de son entourage s'étaient fait remettre des fonds par les concessionnaires de la vente des denrées alimentaires aux postes militaires établis dans l'Ouest. Puis ce furent de nouvelles charges contre le général Babcock et plusieurs amis du président. — Vivement affecté de ces tristes révélations, attaqué avec une passion croissante par ses adversaires, bien que personnellement il parût innocent de tout délit financier, mal défendu par ses partisans eux-mêmes, Grant renonça enfin à se représenter une troisième fois, et recommanda aux républicains, comme candidat à la présidence, M. Conkling, sénateur de New-York.

IV

La détermination de Grant fournissait à tous les ambitieux du parti républicain l'occasion de se mettre en avant ; ils n'y manquèrent pas. Les démocrates, de leur côté, ne restaient pas inactifs. La campagne présidentielle commença donc ou plutôt entra dans une nouvelle phase ; comme toujours, elle fut préparée et dirigée par les *politiciens* de chaque parti.

L'organisation des partis est calquée sur celle du pays lui-même. Dans les *townships*, dans les quartiers (*wards*) des grandes villes, dans les cités, les comtés, les Etats, dans l'Union enfin, chaque parti a une assemblée qui représente le pouvoir délibérant, et un comité exécutif [1]. Cette organisation est permanente, les partis ne désarment pas en Amérique. A l'approche des élections, le comité de chaque *ward* et *township* rural convoque ses adhérents en *primary meeting*. Presque toutes les élections se faisant en même temps, le *primary meeting* désigne les candidats du parti pour les élections municipales, puis il choisit des délégués qui assisteront à la *convention du comté*. Cette convention indique les candidats aux fonctions de la législature locale et au Congrès, et elle nomme à son tour des délégués à la *convention d'Etat*. La convention d'Etat choisit les candidats pour les fonctions de

[1] M. Claudio Jannet, ouvrage critique, p. 127.

gouverneur, de sénateurs, d'électeurs présidentiels, enfin elle nomme les délégués de l'Etat pour la *convention nationale* qui désignera les candidats du parti à la présidence [1].

La convention nationale siége avec l'appareil et les formes représentatives du Congrès de Washington. Chaque convention d'Etat y envoie un nombre de délégués égal à celui des sénateurs et des représentants auquel l'Etat a droit dans le Congrès. En outre, deux délégués, dits *delegates at large*, sont choisis par les adhérents du parti dans l'Etat entier. Aussitôt réunie, la convention nationale vérifie les pouvoirs de ses membres, fait préparer par un comité le programme (*platform*) du parti, le discute et l'adopte en assemblée générale. Ce programme devient pour quatre ans celui du parti tout entier. La Convention désigne également au scrutin son candidat pour la présidence ; enfin elle nomme un *comité exécutif national* qui, jusqu'à la prochaine convention, a la direction du parti et s'assure qu'après leur élection, les candidats restent fidèles au programme accepté par eux. Les fonds nécessaires aux dépenses de tous ces comités et aux luttes électorales sont fournis par les souscriptions fixes des adhérents, et surtout par l'abandon que les candidats aux fonctions s'engagent à faire d'une portion de leur traitement au profit de la caisse du parti. On a calculé que les soixante mille fonctionnaires dépendant du gouvernement fédéral étaient obligés de souscrire en moyenne cinquante dollars chacun, pour les intérêts de leur parti ; les sommes qu'obtient par cette voie le parti au pouvoir s'élèvent donc à trois millions de dollars, c'est-à-dire à quinze millions de francs !

La convention nationale républicaine fut fixée au 14 juin 1876, elle se réunit à Cincinnati, où près de cent mille personnes accoururent ; on devine quelle effervescence règna dans cette ville pendant toute la durée des séances.

Cinq ou six condidats principaux avaient été désignés par les conventions locales et se trouvaient en présence. Celui qui paraissait le plus populaire était M. Blaine, représentant de l'État du Maine au Congrès, homme d'un grand talent de parole et d'une rare habileté dans le maniement des affaires ; actif et ambitieux, il aspirait depuis longtemps à la présidence et s'était ménagé des amis dans tous les rangs du parti républicain dont il avait toujours servi avec passion les intérêts. Après lui venait M. Conkling, sénateur de l'Etat de New-York, encore jeune et déjà très-influent dans le Sénat. On se souvient que le général Grant, dont il avait été l'auxiliaire infatigable, l'avait recommandé au choix des républicains, sans oser

[1] V. M. Claudio Jannet, p. 128.

toutefois faire intervenir l'administration en sa faveur. M. Morton, qu représente au Sénat l'Etat d'Indiana, était le troisième candidat. Radical exalté, il avait toujours demandé ou approuvé les mesures les plus sévères à l'égard du Sud. Ce fanatisme éloignait de lui les républicains modérés; ceux-ci choisirent pour candidat M. Bristow, secrétaire de la trésorerie, homme qui avait montré autant d'honnêteté que d'énergie dans sa campagne contre les fraudeurs et les concussionnaires et dont on pouvait espérer la réforme des nombreux abus tolérés par le président Grant. Les candidats qui venaient ensuite n'étaient pas considérés comme sérieux. C'étaient M. Hartranft, gouverneur de Pensylvanie, M. Jewel, directeur général des postes, enfin M. Hayes, récemment élu gouverneur de l'Ohio.

Le choix entre tous ces candidats eut lieu, dans la séance du 15 juin 1876, au milieu d'une grande agitation. Rarement scrutin fut plus laborieux et donna des résultats plus inattendus. La majorité absolue des suffrages que devait réunir le candidat était de 379. Aux quatre premiers tours de scrutin, M. Blaine avait de 280 à 292 voix, et M. Bristow 120 : le reste des voix était réparti entre les autres candidats; M. Hayes n'obtenait que 68 suffrages. Le cinquième tour ne donna pas plus de résultats. Au sixième tour, M. Blaine avait 308 suffrages, et M. Hayes, sur lequel plusieurs membres de la Convention avait reporté leurs voix, en obtenait 113; une coalition se forma alors contre M. Blaine, et tous ses compétiteurs se désistant en faveur de M. Hayes, ce dernier obtint au septième tour 384 voix contre 351 données à M. Blaine. — M. Wheeler, représentant de New-York, fut ensuite désigné comme vice-président.

Ainsi, le plus obscur des candidats avait triomphé; mais à peine la décision de la convention républicaine était-elle connue que le nom de M. Hayes était dans toutes les bouches et que sa biographie remplissait tous les journaux. M. Hayes est âgé de cinquante-quatre ans seulement : pendant la guerre il se battit avec courage et fut blessé. Très-aimé de ses compagnons d'armes, il fut élu, grâce à leurs efforts, représentant de l'Ohio au Congrès et devint en 1867, gouverneur de cet État. Après quelques années de retraite, consacrées à l'éducation de ses nombreux enfants, M. Hayes, sollicité par ses compatriotes, dût accepter de nouveau la candidature au poste de gouverneur de l'Ohio; il fut réélu et cet honneur lui avait valu la candidature à la présidence. Dans toutes ces fonctions, M. Hayes s'était fait remarquer par son caractère obligeant et ses habitudes laborieuses bien plutôt que par un véritable talent. Le candidat à la vice-présidence, M. Wheeler, plus connu que M. Hayes, a été choisi surtout parce qu'il appartient à l'Etat de New-York dont les républicains espéraient, par ce choix, gagner les faveurs électorales.

La convention nationale démocratique s'ouvrit le 27 juin, quinze jours après celle de Cincinnati, et elle se tint dans une ville de l'Ouest, à Saint-Louis du Missouri. A la différence des républicains, les démocrates n'avaient à choisir qu'entre deux candidats sérieux, M. Hendricks, gouverneur de l'Indiana, et M. Tilden, gouverneur de l'Etat de New-York. Ce dernier, né dans le domaine patrimonial de New-Lebanon, en 1814, appartient à une des plus vieilles familles de l'Union. Après avoir débuté fort jeune dans la politique, il y renonça, en 1847, pour se consacrer au barreau où il gagna une fortune considérable. Vingt-cinq ans plus tard, en 1872, le motif le plus honorable le ramenait à la politique. On a déjà parlé des vols gigantesques dont se rendait coupable, à New-York, le *Tammany-Society* avec le fameux Tweed à sa tête. Cette redoutable association s'était assuré une impunité en achetant les juges, en même temps que les électeurs. M. Tilden entreprit la lutte contre Tweed et ses complices : après une guerre acharnée et fort habilement conduite, il réussit à faire condamner la *Tammany-Society*. Elu gouverneur de New-York en récompense de ce service, il réduisit les dépenses publiques, remit l'ordre et la probité en honneur dans toutes les branches de l'administration et parvint, après peu de temps, à alléger les taxes municipales. On ne pouvait se recommander par de meilleurs titres au choix des électeurs, surtout au moment où des scandales financiers éclataient chaque jour dans le camp républicain et où la réforme du service civil était réclamée de toutes parts. Aussi M. Tilden fut-il, dès le second tour de scrutin, choisi par une grande majorité comme candidat démocratique à la présidence. La convention désigna ensuite comme candidat à la vice-présidence, M. Hendricks, le compétiteur même de M. Tilden.

Il reste à connaître le programme des deux partis, programme qui est exposé dans la *Platform* de chaque convention nationale et dans les lettres d'acceptation des deux candidats.

Quand on lit ces lettres sans prêter attention aux reproches violents que chaque candidat adresse au parti opposé, on est frappé de la ressemblance des deux programmes, et on a peine à comprendre qu'ils émanent de deux adversaires. N'est-ce pas la preuve que les vœux du pays étaient, cette fois, bien clairs et la politique à suivre bien nettement indiquée? On avait cru un instant que les démocrates, pour ne pas perdre la faveur des *inflationistes* de l'Ouest, condamneraient la reprise des payements en espèces. Il n'en a rien été : dans sa lettre, M. Tilden expose, aussi bien que M. Hayes, les dangers de l'abondance du papier-monnaie. La seule concession qu'il fasse aux démocrates de l'Ouest est de blâmer la loi de 1875 qui a fixé au 1er janvier 1879, la reprise

des payements en espèces; ce délai, dit-il, sera peut-être trop court, et il y aura sans doute lieu de le proroger pour éviter une crise. D'un autre côté, on craignait que le candidat républicain ne demandât la prolongation de certaines mesures de rigueur contre le Sud. Au contraire, sur ce point, M. Hayes parle presque comme M. Tilden : cimenter l'Union du Nord et du Sud par une politique modérée et prudente, voilà le vœu des deux candidats. Quant aux scandales financiers qui ont fait tant de bruit, M. Hayes les condamne aussi sévèrement que M. Tilden et demande, comme lui, la réforme du service civil. « Il y a, dit-il, plus de quarante ans que « s'est développé, pour la nomination aux emplois, un système basé « sur la maxime que les dépouilles appartiennent au vainqueur... Ce « système doit disparaître. Il faut que la réforme soit générale, radi« cale et complète... » On comprend que certains radicaux mécontents aient dit que M. Hayes avait tenu le langage d'un démocrate : la vérité est que la réforme du service civil est réclamée si haut par l'opinion publique que M. Hayes ne pouvait guère s'exprimer autrement. Toute la question est de savoir si le parti victorieux aura la force de tenir ses promesses et de corriger des abus si invétérés. Les deux candidats ont cherché, sur ce point, à rassurer le public. Pour montrer qu'il ne se laissera pas arrêter dans sa tâche par le besoin de ménager son parti et sa popularité, M. Hayes annonce qu'il n'acceptera pas une deuxième candidature, et M. Tilden, allant plus loin encore, propose d'interdire, par un amendement à la constitution, la réélection du président des États-Unis.

V

On connaît maintenant les deux candidats en présence. Il serait difficile de donner une idée de la passion avec laquelle la campagne électorale fut menée par les deux partis. La presse américaine, assez familiarisée cependant avec les violences de tout genre, s'est, de l'aveu général, surpassée elle-même ; chaque jour, pendant quatre mois, chacun des innombrables journaux publiés aux États-Unis a prodigué à son candidat les éloges les plus emphatiques, et au candidat de l'autre opinion les insultes et les calomnies de la pire espèce. Les *politiciens* de chaque parti ont parcouru l'Union dans tous les sens, se sont abattus dans toutes les villes, dans les plus petites communes, tenant partout des *meetings*, prononçant trois à quatre discours par jour, multipliant au nom de leur candidat les assurances de réformes, les promesses de tous genres, en ajoutant trop souvent à ces promesses les espèces sonnantes, les *tout puis-*

sants dollars. Veut-on un exemple, entre mille, de cette activité des politiciens? Un correspondant du *Times* s'était rendu, au mois d'octobre dernier, dans l'Etat d'Indiana dont l'opinion politique était douteuse et dont le vote devait avoir une grande importance; il voit le président du comité républicain qui lui dit : « Je suis « arrivé à Indianopolis au mois de février; depuis ce temps, un « demi-million de journaux ont été, sous mes ordres, répandus dans « tout le pays. Dans une seule semaine, les membres de mon co- « mité ont fait, à eux tous, au moins *huit cents discours*, c'est-à- « dire près d'un discours et demi par jour, dans chacun des quatre- « vingt-douze comtés qui composent l'Etat d'Indiana. Et, bien « entendu, je ne fais pas entrer dans ce chiffre, les innombrables « discours des comités locaux organisés partout, même dans les « plus petites bourgades du pays [1]. »

Il est rare que les *meetings* ne se terminent pas par des processions avec torches et drapeaux en l'honneur du candidat du parti. Aux Etats-Unis, — comme dans quelques autres pays, — l'électeur veut qu'on l'amuse, qu'on lui donne des fêtes : il a bien droit à cette distraction après toutes les réunions publiques et les discours auxquels il est condamné. A l'approche des élections, il n'y avait pas de ville qui n'eût, à des intervalles fréquents, ses illuminations démocratiques, puis ses illuminations républicaines, des manifestations en l'honneur de la réforme et de Tilden, des *flag raising* (plantations de drapeaux) en l'honneur d'Hayes, etc., etc. Au commencement du mois de novembre, les marchands de pétrole de Philadelphie estimaient que, « depuis plusieurs semaines, on brûlait, en « moyenne, 400 barils de pétrole, chaque soir, pour les démonstra- « tions publiques [2] ». On a pu dire, sans rien exagérer, que les États-Unis « ont eu la fièvre pendant quatre mois ».

Le choix des électeurs présidentiels dans chaque État était fixé, on le sait, au 4 novembre. Plus on approchait de cette date, plus l'excitation croissait. Du côté des républicains tous les fonctionnaires publics, usant et abusant de leurs pouvoirs, faisaient, en faveur de leur parti, de la candidature officielle digne des beaux jours du second Empire. Les démocrates soutenaient vigoureusement la lutte. Qui finirait par l'emporter? La question devenait chaque jour plus douteuse : depuis 1860, on n'avait pas vu une élection mieux disputée. Parmi les États de l'Union, il en est qui sont depuis longtemps républicains, comme presque tous ceux de la Nouvelle-Angleterre et du Nord-Ouest, d'autres qui sont ardemment démocrates,

[1] Voir le *Times* du 9 octobre 1876.
[2] Voir le *Times* du 15 décembre 1876.

comme presque tous les États du Sud. Mais un certain nombre d'Etats sont douteux et ont voté tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre parti; tels sont : l'Ohio, l'Indiana, le New-Jersey, le New-Hampton, le Connecticut, le Wisconsin, etc., surtout l'important État de New-York. Du vote de ces Etats dépend, comme on le comprend, le résultat de l'élection présidentielle. Les derniers scrutins semblaient prouver qu'ils étaient presque également partagés entre les deux opinions. Ainsi, au commencement d'octobre 1876, des élections locales avaient donné la majorité aux républicains dans l'Ohio et aux démocrates dans l'Indiana. Cependant le parti démocrate semblait gagner tous les jours du terrain. De l'aveu de tous, M. Tilden montrait, dans la direction de sa campagne électorale, plus d'habileté encore que ses adversaires. Ce qui venait de se passer dans le Sud prouvait jusqu'où allaient parfois sa prudence et sa modération.

On sait quelles sont les haines de races qui, depuis la fin de la guerre de sécession, divisent les noirs et les blancs dans le Sud; on se souvient aussi qu'après avoir été longtemps gouvernés ou plutôt exploités par les noirs et les *carpet-baggers*, les blancs ont fini par reprendre le pouvoir dans tous les Etats où ils ont la majorité numérique, et on ne peut que s'en applaudir, quand on songe à leur supériorité sur les nègres au point de vue de l'intelligence et de l'instruction. Dans les Etats tels que la Caroline du Sud et la Louisiane, où les nègres sont encore les plus nombreux et les plus forts, les blancs supportent avec une impatience assez légitime la domination des noirs et les gaspillages des *carpet-baggers*; mais pour secouer ce joug, ils ont eu recours parfois aux moyens les plus coupables. Personne n'a oubliée les cruautés commises par les sociétés secrètes, telles que le *Ku-Klux-Khlan*, contre les noirs affranchis. Des excès de ce genre, quoique beaucoup plus rares, n'ont malheureusement pas encore cessé de se produire. Ainsi, le 8 juillet dernier, à Hamburg, petite ville de la Caroline du Sud, des miliciens noirs qui paradaient dans une grande rue, ayant refusé de se ranger pour laisser passer une voiture où se trouvaient deux ou trois blancs, une altercation s'en était suivie, et le lendemain, alors que l'incident paraissait oublié, les blancs étaient revenus en force, armés jusqu'aux dents, avaient cerné les miliciens noirs dans le lieu habituel de leurs réunions, les avaient sommés de se rendre et en avaient fusillé plusieurs. Le souvenir de cet horrible attentat était encore présent à tous les esprits pendant la campagne électorale; il servait d'argument aux républicains pour affirmer que le triomphe des démocrates amènerait non-seulement une nouvelle guerre civile, mais un véritable massacre de la population noire.

M. Tilden et les démocrates du Nord comprenaient le tort que la moindre violence des blancs dans le sud pourrait causer à leur parti. Aussi firent-ils les plus grands efforts pour les contenir et les empêcher même de répondre aux provocations. Ils y réussirent dans une circonstance ou le gouverneur républicain de la Caroline du Sud, M. Chamberlain, ancien *carpet-bagger*, venu du Massachusetts, semblait vouloir mettre leur patience à l'épreuve. De même que leurs adversaires, les démocrates de cet Etat avaient, dans plusieurs villes, des associations armées appelées *Rifles-Clubs*, qui appuyaient, en même temps que la candidature de M. Tilden à la présidence, celle de M. Wade Hampton aux fonctions de gouverneur de la Caroline. Aucun désordre n'avait signalé les réunions de ces comités. Tout à coup M. Chamberlain qui se présentait de nouveau, avec l'appui des républicains, au poste de gouverneur, intime à tous ces comités l'ordre de se dissoudre, « attendu, dit-il, qu'ils menaçaient la tranquillité publique » Les démocrates s'écrièrent, non sans apparence de raison, que c'était là une manœuvre du concurrent de M. Wade Hampton. « Comment, dirent-ils, peut-on nous reprocher de troubler la sécurité publique? Le seul désordre qui ait eu lieu depuis quelque temps s'est produit à Camboy près Charlestown, et ne saurait être imputé aux blancs, puisque les nègres les ont attaqués, ont blessé seize blancs, en ont tué trois, et après les avoir dépouillés de tout, ont horriblement mutilé leurs cadavres. » Les *Rifles-Clubs* refusèrent donc de se dissoudre. En apprenant cette décision, Chamberlain télégraphie aussitôt à Washington pour requérir l'aide de la force armée; le président Grant se hâte de lui envoyer des troupes. On pouvait craindre la guerre civile dans la Caroline du Sud ; elle n'éclata pas cependant. Bien qu'il fût injuste de désarmer un seul des deux partis, et que cette mesure fût doublement irritante pour les démocrates, par cela même qu'elle émanait du concurrent de leur candidat, les *Rifles-Clubs* se dispersèrent sans résistance. Le comité démocratique se borna à rédiger une adresse pour déclarer que la conduite de Chamberlain était illégale et que « l'intervention de la force armée détruisait à l'avance « la liberté et la sincérité du vote qui allait avoir lieu. » La conduite des blancs en cette circonstance était une réponse excellente aux accusations quotidiennes des républicains; on attribua à l'influence de M. Tilden la modération dont ils firent preuve.

M. Tilden ne montra pas une moindre habileté à New-York; il réussit, peu de jours avant les élections, à terminer tous les différends qui existaient entre les démocrates de cet Etat, et il empêcha ainsi toute coalition des fractions dissidentes avec les républicains.

VI

Le 4 novembre, jour de vote, arriva enfin. Dès le surlendemain, le télégraphe annonçait au monde entier que le succès des démocrates avait dépassé toute attente, et que les électeurs de M. Tilden avaient triomphé dans tout le Sud comme dans une partie des Etats douteux et notamment à New-York. Mais à peine les journaux d'Amérique et d'Europe avaient-ils eu le temps de commenter cet événement que de nouvelles dépêches apportaient des informations toutes différentes. Dans trois Etats, la Floride, la Louisiane et la Caroline du Sud, de graves contestations s'élevaient au sujet du résultat du vote et les deux partis s'attribuaient réciproquement la victoire. Or tant qu'un doute subsisterait au sujet du vote de ces Etats qui nomment dix-neuf électeurs présidentiels, on ne pouvait savoir lequel des deux partis l'emportait définitivement dans la lutte. En effet le nombre total des électeurs présidentiels nommés dans toute l'Union étant de 369, un candidat à la présidence n'est assuré de triompher que si au moins 185 de ses partisans sont élus. Or, 184 seulement des électeurs nommés appartenaient incontestablement à M. Tilden; 166 étaient acquis à M. Hayes : restaient 19 voix contestées: si on les accordait à M. Hayes, il était assuré de 185 suffrages, et battait, à une voix de majorité, M. Tilden; si au contraire les Etats contestés, ou un seul d'entre eux, étaient reconnus avoir nommé des électeurs démocratiques, ou même un seul électeur de ce parti, M. Tilden avait la majorité requise et était nommé. Sans doute, si l'on additionnait le nombre total des votes dans toute l'Union, la victoire du parti démocratique était complète, car M. Tilden avait réuni près de 300, 000 suffrages de plus que son concurent (4,290,187 contre 4,062,726); mais on sait qu'en vertu du système électoral adopté pour la nomination du président, il n'est tenu aucun compte du plus ou moins grand nombre d'électeurs du premier degré que chaque électeur présidentiel représente; seule, la majorité des électeurs du second degré décide du résultat définitif.

On juge quelle émotion ce résultat incertain du vote causa dans un pays où, depuis trois mois, les passions politiques avaient été si fortement surexcitées. Rendons cette justice à la population des Etats-Unis qu'il n'y eut de désordre nulle part. Toutefois, dans les Etats dont le vote était contesté, la fièvre devint plus intense que jamais. Toute l'Union avait les yeux sur eux, et chaque parti s'empressait d'y envoyer des délégués pour compter de nouveau les votes et vérifier les résultats. — Cette vérification ne mit pas fin aux débats. Les bureaux de recencement (*Returning-Boards*),

chargés de compter les voix, sont nommés à l'élection, et dans les Etats dont nous parlons, ils sont presque exclusivement composés de nègres et de *carpet-baggers*. Il est inutile de dire avec quel sans-gêne procèdent ces bureaux où l'ignorance et la fraude sont si largement représentées. On a dit plusieurs fois que la maxime des *Returning-Boards*, en Amérique, était : « Les électeurs voteront « comme ils voudront ; nous compterons leurs votes comme nous « voudrons. » Cette critique ne peut sans doute être adressée à tous les bureaux de recensement, mais elle est pleinement méritée par ceux de la Caroline du Nord, de la Louisiane et de la Floride. Ces bureaux ne sont-ils pas d'ailleurs occupés, aujourd'hui encore, par les mêmes hommes dont le congrès de Washington a flétri, en 1872, les fraudes et la corruption? Les délégués du Nord qui vinrent dans ces Etats pour vérifier les votes, s'aperçurent bien vite que les *Returning-Boards* avaient rejeté, sous prétexte qu'ils avaient été arrachés par la violence, les votes démocratiques de plusieurs paroisses, et avaient ensuite donné un certificat d'élection aux candidats républicains. L'enquête mit en lumière des abus de pouvoirs qui paraissent à peine vraisemblables. Dans la Louisiane, par exemple, le vote de neuf paroisses avait été purement et simplement annulé. Dans une ville importante de cet Etat, un nègre étant mort subitement d'une attaque d'apoplexie, cette mort avait été transformée en meurtre politique et avait servi de prétexte pour ne pas compter tous les votes démocratiques de la paroisse. Les républicains affirmaient, il est vrai, que même en tenant compte des votes annulés, leur parti conservait la majorité ; mais les preuves manquaient à l'appui de cette assertion.

L'indignation des démocrates était à son comble. A Washington, des scènes fort orageuses eurent lieu dans la Chambre des représentants qui, à la différence du Sénat est, en majorité démocratique. Le président Grant avait envoyé en Louisiane deux délégués Sherman et Garfield, chargés de surveiller le recensement des votes : dans leur rapport, empreint de l'esprit de parti le plus violent, ces délégués s'élevaient très-haut contre les manœuvres des démocrates, et ajoutaient que les *Returning-Boards* avaient annulé avec raison une partie de leurs votes. Grant ayant adressé à la Chambre des représentants ce rapport revêtu de son approbation, les députés de la majorité proposèrent et firent adopter une motion qui censurait le président, « pour avoir voulu imposer son opinion, « dans une question dont il n'avait pas à connaître. »

Pendant ce temps, les démocrates de la Caroline du sud, de la Louisiane et de la Floride déféraient à la cour suprême de ces Etats, les décisions des *Returning-Boards*. Notons, en passant,

un détail qui fait connaître l'opinion des républicains sur la probité des membres des *Returning-Boards*. Les radicaux de la Louisiane craignaient tellement que les nègres, siégeant dans ces bureaux de recensement, ne fussent achetés par les démocrates, que dans certaines villes, ils les faisaient garder à vue dans des bâtiments ou sur les bateaux du Mississipi où nul, à moins d'être un républicain éprouvé, ne pouvait pénétrer jusqu'à eux [1].

Les cours suprêmes des Etats du Sud jugèrent que les opérations des *Returning-Boards* étaient entachées de fraude, et ordonnèrent de délivrer le certificat d'élection aux candidats démocratiques. Cette décision était d'autant plus remarquable que la plupart des membres de ces cours suprêmes passaient pour républicains. Les radicaux s'écrièrent aussitôt que les juges des cours suprêmes avaient été achetés par les démocrates, et les *Returning-Boards* refusèrent d'obéir à leur injonction. On voit alors se reproduire, dans la Louisiane et la Caroline du Sud, des scènes dont le premier de ces Etats avait déjà été le théâtre deux ans auparavant. Les candidats républicains, munis de certificats d'élection par les *Returning-Boards* et les candidats démocratiques, munis de certificats identiques par les cours suprêmes des deux Etats, se prétendent les uns comme les autres régulièrement nommés, soit aux différentes fonctions de l'Etat, soit comme électeurs présidentiels. Dans la Caroline du Sud, par exemple, les radicaux veulent installer, pour gouverneur, Chamberlain, tandis que les démocrates prétendent installer Wade Hampton, leur candidat. Chamberlain télégraphie à Washington, en demandant l'appui armé du général Grant. Le président envoie des troupes qui installent Chamberlain comme gouverneur de la Caroline, et soutiennent en même temps la législature républicaine. Les démocrates protestent pacifiquement contre cet abus de la force armée, et annoncent l'intention de se réunir ailleurs. Il s'assemblent, en effet, dans la salle d'un autre bâtiment, déclarent leurs candidats aux deux Chambres de l'Etat régulièrement élus, et installent M. Wade Hampton comme gouverneur. Il y a donc désormais deux gouverneurs et deux législatures rivales dans la Caroline du Sud: le même fait se reproduit bientôt dans la Louisiane, et, chaque jour, on craint de plus en plus un conflit armé qui pourra prendre les proportions les plus effrayantes : le comique se mêle aussi parfois au tragique, et des scènes assez burlesques se produisent. Un jour, les législateurs démocrates tentent de s'emparer de la salle officielle des séances, à Colombia, capitale de la Caroline du Sud. Ils s'y établissent à une heure où les républicains ne sont pas encore en

[1] Voir le *Times* du 17 novembre 1876.

séance. Bientôt ces derniers arrivent, prennent place sur les bancs opposés à ceux qu'occupent les démocrates ; le président radical s'assied à côté du président démocratique ; puis les deux partis se regardent pendant quelque temps, sans savoir ce qu'ils peuvent dire ou faire. Aucun d'eux ne voulant se retirer, les républicains qui sont tous des nègres, sauf deux *carpet-baggers*, se mettent à chanter des hymnes politiques ; les démocrates rispostent, et, une heure durant, la salle retentit d'un tumulte indescriptible [1]. — Une autre fois, le Sénat républicain de la Caroline tient séance dans la soirée. On discute avec grand bruit sur la situation, quand subitement tous les becs de gaz s'éteignent, et les législateurs radicaux sont plongés dans la plus complète obscurité. Grand émoi parmi eux : ils voient là une manœuvre des démocrates qui vont sans doute profiter des ténèbres pour s'emparer de la salle. Ils se trompaient : c'était la Compagnie du gaz, fatiguée de faire crédit au Sénat, qui avait, ce soir-là, fait éteindre le gaz. Après un quart d'heure de désordre, on alla chercher des lumières au dehors, et les sénateurs purent continuer leur séance, éclairés par quelques bougies enfoncées dans des bouteilles [2]. Cette pénurie du gouvernement républicain, réduit à ne pouvoir acquitter ses notes de gaz, est peu surprenante : les blancs, c'est-à-dire la classe la plus riche de l'Etat, refusent en effet de payer la moindre contribution aux autorités républicaines. Depuis quelques mois, les législateurs radicaux ne reçoivent que fort irrégulièrement leur indemnité ; et comme ces législateurs sont pour la plupart des nègres pauvres, ivrognes et imprévoyants, ils sont parfois réduits aux expédients pour vivre, et pour acheter des alcools. Quelques-uns d'entre eux ont trouvé un moyen ingénieux d'économiser les frais de logement pour accroître leur consommation de whisky et de spiritueux. Un soir, des employés de la gare de Colombia, en ouvrant des wagons qu'ils voulaient réparer, y trouvèrent avec surprise des nègres couchés sur les banquettes et profondément endormis ; c'étaient des législateurs radicaux. Réveillés en sursaut, ils déclarèrent qu'ayant le droit de voyager gratuitement sur les chemins de fer de l'Etat, ils devaient avoir aussi le droit de séjourner gratuitement dans les wagons, et qu'à l'avenir, ils entendaient n'avoir aucun autre logement [3].

La constitution des Etats-Unis prescrit que les électeurs présidentiels, nommés par leurs concitoyens, se réunissent au chef-lieu de leur Etat, le premier mercredi de décembre, afin de voter pour

[1] Voir le *New-York Herald*, du 15 décembre et le *Times* du 18 décembre.
[2] Voir le *Times* du 7 décembre 1876.
[3] Voir la *Tribune* de New-York, et une correspondance de Charleston dans le *Times* du 18 janvier.

leur candidat à la présidence : leur vote est ensuite envoyé, sous pli cacheté, à Washington, et, au commencement de février, toutes les enveloppes sont ouvertes par le président du Sénat qui fait connaître le nombre de voix obtenu par chaque candidat. Ce vote des électeurs présidentiels donna naissance à une difficulté déjà prévue : dans la Floride, la Louisiane et la Caroline du Sud, les électeurs démocrates et les électeurs républicains, se prétendant régulièrement élus, envoyèrent tous leur vote à Washington. En outre, une contestation d'un autre genre surgit dans l'Orégon. Dans cet Etat, les républicains avaient eu la majorité et avaient choisi, comme l'un des trois électeurs présidentiels, un citoyen qui était fonctionnaire fédéral et par conséquent inéligible. Le gouverneur, M. Grover, lui avait refusé son certificat d'élection, et avait proclamé élu à sa place le candidat qui venait le quatrième d'après les suffrages exprimés, c'est-à-dire le premier des trois candidats démocrates. Les républicains protestèrent en soutenant que le gouverneur devait seulement constater les suffrages obtenus, et n'était pas juge de l'éligibilité des candidats. Les trois électeurs républicains votèrent donc et envoyèrent leurs votes à Washington : le démocrate vota de son côté, si bien que le Sénat fédéral reçut quatre suffrages pour l'Orégon qui n'a droit qu'à trois voix. On affirmait, en outre, que dans plusieurs autres Etats, des électeurs républicains, inéligibles en leur qualité de fonctionnaires fédéraux, avaient reçu de leur gouverneur un certificat d'élection.

A qui appartiendrait-il de trancher toutes ces difficultés, de décider, en cas de double vote, quel parti il convenait de prendre, s'il fallait annuler les deux votes, ou admettre celui qui paraissait le plus valable? La constitution n'avait pas tranché ces graves questions, et comme les élections présidentielles avaient rarement donné lieu à aucune contestation de ce genre, on avait peu de précédents à invoquer en faveur de telle ou telle solution. Au fond, la principale question à résoudre était celle-ci : Le président du Sénat, quand il ouvre les votes en présence du Congrès tout entier, doit-il se borner à compter les suffrages exprimés, ou bien peut-il apprécier ou faire apprécier par les Chambres la valeur de chaque vote? En 1872 on avait admis que le Congrès avait le droit d'apprécier la validité des votes, et que le vote d'un Etat contesté ne pouvait être rendu valable que par une décision conforme des deux Chambres; c'est ainsi que, lors de la seconde élection du général Grant, le sénat avait refusé d'accepter les votes de l'Arkansas. Mais alors, la majorité des voix en faveur de Grant était assez considérable pour que l'admission ou le rejet de quelques suffrages fût insignifiant et l'on n'avait attaché autant importance à la jurisprudence du Sénat. Il

en était autrement aujourd'hui, puisqu'une seule voix pouvait décider du résultat de l'élection ; aussi les deux partis étaient-ils très-divisés au sujet du maintien de cette jurisprudence. Beaucoup de bons esprits faisaient d'ailleurs une observation fort sérieuse : « Au-« jourd'hui, disaient-ils, que la majorité du Sénat est républicaine, « tandis que la majorité de la Chambre est démocrate, on pourra « frapper de nullité sous des prétextes frivoles les votes de tous les « les Etats, les deux Chambres ne se mettant jamais d'accord sur la « validité d'un seul suffrage. »

Cette situation difficile ne pouvait se prolonger pendant longtemps. Bien que le pays conservât pendant cette crise si aiguë une patience, un respect de la légalité qui lui faisaient le plus grand honneur, l'inquiétude croissait sans cesse, les affaires étaient suspendues de tous côtés, et les négociants, c'est-à-dire l'immense majorité des citoyens de l'Union, adressaient des pétitions au Congrès en lui demandant d'apporter, le plus tôt possible, un remède à une situation qui compromettait gravement tous les intérêts. Après avoir rejeté plusieurs moyens proposés par quelques-uns de ses membres, le Congrès entra enfin dans la voie de la conciliation. Une clause de la constitution américaine porte que « le Congrès à le pouvoir de faire toutes les lois jugées nécessaires pour assurer l'exercice des droits attribués par la constitution au gouvernement des Etats-Unis ou à toute partie ou à tout employé dudit gouvernement. » S'appuyant sur cette clause, un sénateur républicain, ancien concurrent de M. Hayes, M. Conkling, proposa que deux commissions de sept membres, nommées respectivement par le Sénat et la Chambre des représentants, fussent chargées, d'abord séparément, puis réunies en une seule commission mixte, d'étudier les moyens à employer pour arriver à une entente. Cette proposition fut successivement adoptée par les deux Chambres qui nommèrent chacune une commission de sept membres.

L'entente fut assez longue à s'établir entre ces deux commissions; il ne pouvait en être autrement, puisque la commission de la Chambre ne comprenait que des démocrates, tandis que celle du Sénat était exclusivement composée de républicains. A la fin, le souci de la tranquillité et le patriotisme l'emportèrent sur les sentiments de parti, et un projet préparé par M. Conkling fut approuvé par la majorité des membres de la commission mixte.

Ce projet peut se résumer ainsi : Le jeudi, 1er février 1877, le Sénat et la Chambre des représentants se réuniront en congrès dans une seule salle, sous la présidence du président du Sénat. Les pièces ayant rapport aux élections seront décachetées par le président qui les fera lire et soumettra les votes à l'approbation de la Chambre.

Si une protestation s'élève au sujet de certains résultats, le Sénat se retirera et les deux Chambres délibéreront sur cette protestation qui, pour être valable, devra avoir obtenu l'approbation séparée des deux Chambres. — Il est facile de voir qu'avec ce système, les élections contestées avaient peu de chance d'être annulées; car il n'était guère probable que le Sénat, en majorité républicain, et la Chambre des représentants, en majorité démocratique, s'accordassent jamais pour admettre une protestation.

Un article spécial du projet réglait le cas où il y avait *double vote*, comme dans la Louisiane, la Floride et la Caroline du Sud. Dans ce cas, les procès-verbaux, après avoir été ouverts par le président du Sénat, devaient être remis par lui à un *comité mixte* chargé de statuer sur ce différend. Ce comité devait être composé de quinze membres, dont cinq sénateurs et cinq députés choisis par leurs collègues, et enfin cinq juges de la cour suprême des Etats-Unis, dont le plus ancien présiderait la commission. Le projet ajoutait que les délibérations des comités seraient secrètes, et que ses décisions, prises à la majorité des voix, ne seraient obligatoires qu'après avoir été acceptées par le Congrès qui, d'ailleurs, s'engagerait d'avance à les respecter.

Soumis successivement aux deux Chambres de Washington, qui sentaient de plus en plus la nécessité de terminer promptement la crise, ce projet fut approuvé, au Sénat, par 47 voix contre 17 dont 16 voix de républicains ardents et une voix démocrate ; il fut voté à la Chambre des députés par 191 voix contre 86 : la plupart de ces 86 opposants appartenaient au parti républicain. Le président Grant se hâta à son tour d'adhérer au projet : le patriotisme lui commandait, disait-il, d'approuver une solution qui tirait le pays d'un grave danger. Malheureusement pour sa gloire, au moment où il vantait ainsi son patriotisme, il donnait une nouvelle preuve de rancune étroite, vraiment indigne d'un homme qui, depuis huit ans, exerçait la magistrature suprême aux Etats-Unis : sous prétexte que M. Tilden avait dissimulé une fraction de son revenu pour diminuer sa part de l'*income-tax*, il ordonna des poursuites contre lui. Cet acte de mesquine vengeance fut blâmé par les hommes modérés de tous les partis.

L'institution d'une commission électorale pour statuer sur les doubles votes étant décidée, il restait à désigner les membres de cette commission; il fut convenu que le Sénat choisirait trois républicains et deux démocrates, tandis que la Chambre des représentants élirait trois démocrates et deux républicains. Les sénateurs choisis furent MM. Edmunds, Morton et Freylinghuisen, du parti républicain, Thurman et Bayard, du parti démocratique. La Chambre

des députés désigna, parmi les démocrates, MM. Payne Hunton et Abbott, et parmi les républicains, MM. Hoar et Garfield. Quant aux membres de la cour suprême qui devaient compléter la commission électorale, quatre d'entre eux, deux démocrates et deux républicains, étaient nommés dans le projet voté par les deux Chambres : c'étaient MM. Clifford, Miller, Field et Strong. Le cinquième membre désigné fut M. Bradley.

On a vu, par les résultats des votes dans les deux Chambres, que les démocrates s'étaient ralliés, avec plus d'empressement encore que leurs adversaires, à la transaction proposée. Sans doute, il y avait, dans le projet de M. Conkling, certaines dispositions qui n'étaient pas conçues en leur faveur. Les élections contestées étaient presque toutes des élections républicaines, et nous avons dit pour quel motif les démocrates avaient peu de chances d'en obtenir l'annulation. Mais ce qui préoccupait avant tout les partisans de M. Tilden, c'étaient les doubles élections de la Floride, de la Louisiane et de la Caroline du Sud, élections qui devaient être soumises à l'examen de la commission électorale ; bien que M. Bradley, le membre de la cour suprême appelé en dernier lieu à faire partie de la commission, appartînt à l'opinion républicaine et donnât ainsi une majorité d'une voix aux républicains, les démocrates avaient confiance dans son impartialité, comme dans celle des autres membres de la cour suprême. Ils se considéraient comme certains que les élections des trois États dont il s'agit seraient annulées à cause des abus scandaleux qui en détruisaient la sincérité, et alors, pensaient-ils, aucun des candidats n'ayant les 185 voix requises, le président sera, en vertu de la constitution, élu par la Chambre des représentants qui choisira immédiatement M. Tilden ; le vice-président sera élu par le Sénat qui nommera M. Wheeler. Cette solution était généralement envisagée comme la plus juste et la plus sage, et on était convaincu qu'elle serait ratifiée par la commission électorale. Comment douter de l'invalidation des élections de la Floride et surtout de la Louisiane, en présence de la masse de preuves réunies par les amis de M. Tilden? Ceux-ci avaient fait comparaître à la barre de la Chambre certains membres des *Returning-Boards* de ces Etats, et établi, par la confession même des coupables, que des falsifications monstrueuses avaient été commises. Ils avaient produit le télégramme suivant, adressé au ministère de l'intérieur : « Nous ne pouvons pas emporter l'Etat pour Hayes, « si nous n'avons immédiatement de l'argent et des troupes, » et ils avaient prouvé que le gouvernement avait aussitôt envoyé de l'argent et des troupes dans la Louisiane ; ils avaient arraché à l'un des membres du *Returning-Board* l'aveu qu'un million de dollars

lui avait été promis, à lui et à ses collègues, etc., etc. Les journaux démocrates avaient, ce semble, le droit d'écrire « qu'après de pareilles révélations, les plus républicains eux-mêmes parmi les commissaires, ne pourraient maintenir la décision des *Returning-Boards* de la Louisiane. »

La confiance des démocrates fut trompée : ils avaient eu tort de compter sur l'impartialité des membres de la Cour suprême. Ceux-ci se sont chargés de prouver qu'aucun fonctionnaire américain, même le magistrat le plus élevé, ne sait se soustraire aux passions politiques, et préférer la justice aux intérêts de son parti. Quand les votes des Etats contestés arrivèrent devant la commission électorale, huit voix contre sept, — huit voix républicaines bien entendu, — déclarèrent qu'elles n'avaient point à examiner la véracité, mais seulement la légalité des certificats d'élection délivrés par les *returning-boards* ; en conséquence la majorité de la Commission, malgre les protestations de la minorité, décida que les électeurs républicains de ces Etats étaient en possession de pouvoirs réguliers ! Rien de plus étrange assurément que cette façon d'interprêter les pouvoirs de la commission électorale. Si le Congrès avait voulu s'assurer seulement que les pièces émanées des bureaux de recensement avaient été dressées conformément à la loi, il n'aurait pas eu besoin de confier cette tâche à une Commission nommée avec tant de solennité ; un simple greffier eût pu se charger de cette besogne. En formant une sorte de haute-cour, recrutée à la fois dans le parlement et la magistrature, le Congrès avait voulu évidemment ordonner une enquête approfondie sur les opérations électorales elle-mêmes. La commission le savait ; mais elle n'a pas craint de manquer à son devoir, afin d'assurer le triomphe de M. Hayes.

Ce résultat n'était pas encore certain cependant : il restait la question du vote de l'Orégon : on se souvient que le gouverneur de cet Etat, trouvant qu'un des candidats républicains était inéligible, avait délivré le certificat d'élection au candidat qui, après lui, avait obtenu le plus de voix et qui était démocrate. Il suffisait que la nomination de cet électeur démocrate fût confirmée, pour que M. Tilden eût une voix de majorité. Si la commission électorale eût voulu être conséquente avec elle-même, et examiner seulement la légalité du certificat délivré au candidat démocrate, elle devait sans hésitation valider cette élection. Mais que lui importait une inconséquence de plus? Les huit commissaires républicains ont déclaré que les trois suffrages de l'Orégon appartenaient aux républicains ; c'est ainsi que M. Hayes s'est trouvé en possession de 185 voix dont 19 au moins sont plus que douteuses, et triomphe de son rival à une voix de majorité !

Grande a été, comme on le comprend, l'indignation des démocrates. Les plus ardents parmi eux proposaient des mesures extrêmes : les uns voulaient demander qu'on recommençât l'élection présidentielle, les autres voulaient refuser les crédits demandés pour l'armée. La grande majorité du parti a compris qu'elle assumerait une grave responsabilité aux yeux du pays, depuis trop longtemps agité, en prolongeant la crise présidentielle ; elle a préféré subir patiemment l'injustice dont elle est victime et attendre, sans sortir de la légalité, le jour — sans doute assez prochain, — de la revanche. — On prétend même que certains démocrates importants du Sud seraient allés plus loin, et auraient déclaré aux amis de M. Hayes qu'ils cesseraient de combattre le nouveau Président, si celui-ci s'engageait à mettre fin au régime militaire dans le Sud et à reconnaître, comme légitimement élus, les gouverneurs démocrates de la Louisiane et de la Caroline du Sud. Les auteurs de ces propositions estiment, non sans raison, qu'il est encore plus important, pour les hommes du Sud, d'être maîtres chez eux et de reprendre en main l'administration de leurs affaires, que d'avoir un homme de leur parti installé à la Maison-Blanche. A l'heure où nous écrivons, on ne connaît pas la réponse précise de M. Hayes ; seulement un de ses amis vient de déclarer à la Chambre que le nouveau président regarderait comme un devoir d'assurer aux citoyens du Sud, quelles que soient leurs opinions, la puissance de leurs droits civils et politiques dans toute leur plénitude.

VII

Tels sont les principaux incidents qui ont signalé la récente crise présidentielle, aux Etats-Unis. Les conclusions qui se dégagent de cet exposé historique sont trop évidentes pour qu'il soit besoin de les développer longuement. Tous nos lecteurs comprennent que l'Union américaine est actuellement dans une situation grave : un pays où la corruption a pénétré dans toutes les couches du monde politique, où la plus haute magistrature elle-même sacrifie la justice aux intérêts de son parti, un tel pays est assurément fort malade et a un besoin urgent de remèdes, c'est-à-dire de réformes promptes et radicales.

Ces réformes, on a vu que les républicains les ont promises comme les démocrates : seront-ils capables de les accomplir pendant les quatre années de pouvoir qu'une décision inique de la commission électorale leur a assurées? Il serait téméraire de l'espérer. Sans doute, si l'on s'en rapporte à son passé et à ses décla-

rations, M. Hayes paraît un homme honnête, modéré, désireux de suivre une politique d'apaisement et de conciliation. Mais comment ne serait-il pas dominé par le parti radical? Son faible triomphe, il le doit aux républicains de la pire espèce, aux politiciens nègres, aux *carpet-baggers* du Sud, et surtout à ces membres tarés des *Returning-Boards*, dont le nouveau vice-président, M. Wheeler, flétrissait si énergiquement, il y a deux ans, les fraudes et la corruption. Quelle autorité M. Hayes aura-t-il pour parler de réforme à de pareils hommes? n'est-il pas à craindre qu'il soit réduit à subir le joug de son parti sur toutes les questions politiques, religieuses, administratives et financières, et à laisser les politiciens radicaux libres, comme par le passé, de mettre dans leurs poches l'argent des contribuables? Sans doute, les abus sont si enracinés aux Etats-Unis, que les démocrates eux-mêmes, s'ils fussent arrivés au pouvoir, auraient eu peine à les détruire. Cependant on avait, ce semble, le droit de compter sur eux plus que sur les républicains. Avec les 300,000 voix de majorité qu'il a obtenues dans toute l'Union, M. Tilden eût été plus fort que M. Hayes pour tenter l'éxécution de son programme. En outre, les réformes qu'il a opérées, depuis quelques années, dans l'Etat de New-York, donnent la mesure de son intelligence comme de sa bonne volonté. On pouvait espérer qu'une fois président des Etats-Unis, il s'attacherait avec la même résolution à accomplir ses promesses, à supprimer les abus les plus révoltants.

Nous n'avons dissimulé, on le voit, aucun des côtés fâcheux de la situation présente des Etats-Unis, aucun des vices qu'y produit la démocratie illimitée. Faut-il conclure de là que le pays est condamné à une décadence certaine? Faut-il prédire, comme on le fait souvent, qu'après être tombé dans une anarchie complète, il subira les coups d'Etat et la dictature? Telle n'est pas, selon nous, sa destinée, *au moins dans un avenir prochain.* Il y a bien des Etats où des crises, moins fortes que celle dont l'Union vient d'être le théâtre, auraient amené des émeutes, puis la dictature d'un sauveur « providentiel. » Mais les faiseurs de coups d'Etat n'ont jamais été goûtés par les Anglo-Saxons. Les peuples appartenant à cette forte race savent par leur sang froid, leur énergie et aussi leur prudence en temps de crise, sortir plus honorablement des situations difficiles. Le célèbre Burke disait un jour au parlement anglais : quand la nation exprime la ferme volonté de terminer une querelle, le grand mérite des hommes politiques anglais est de savoir se conformer à son vœu, et de trouver une solution à toutes les difficultés... L'art de transiger à propos, ajoutait-il, voilà un des traits les plus excellents du caractère britannique. — Malgré leur corruption actuelle, les Américains ont conservé plusieurs qualités de

leurs ancêtres. Leurs politiciens ne sauraient sans doute être comparés aux hommes d'Etat anglais, et la meilleure de toutes les réformes — si elle était possible, — consisterait à leur enlever le pouvoir, pour le rendre, comme du temps de Washington, aux propriétaires ruraux et aux saines influences locales. Mais, quels que soient leurs vices, les politiciens américains méritent encore parfois l'éloge que faisait Burke à ses compatriotes. Quand la nation, ordinairement trop indifférente aux affaires politiques, sort tout d'un coup de ses préoccupations commerciales pour indiquer sa ferme volonté de mettre fin à une crise qui fatigue le pays, les politiciens obéissent à cette voix et savent trouver une solution toujours légale, qui ramène la paix. C'est sous la pression de l'opinion publique qu'ils ont, à l'aide d'un compromis, terminé la récente et longue crise de l'élection présidentielle. On voit qu'il y a encore quelques ressources contre l'anarchie ou la dictature, et aussi quelques moyens de réforme aux Etats-Unis ; la masse de la nation qui a su imposer ainsi un armistice aux partis politiques, pourrait, le jour où elle le voudrait résolument, exiger la suppression de bien des abus.

Si le compromis, adopté le mois dernier par les partis, a eu l'avantage de mettre fin à la crise, il a eu, on le sait, un grave inconvénient : le parti le plus fort dans la commission électorale a pu abuser de sa supériorité numérique pour écarter du pouvoir ceux qui semblaient avoir réellement le droit d'y arriver. Jusqu'ici, avons-nous dit, les démocrates aiment mieux être victimes d'une injustice que de recourir à la violence pour défendre leurs droits. Ce sera un honneur pour eux s'ils persistent dans cette attitude. Pourquoi d'ailleurs perdraient-ils patience ? Quoique vaincus, ils sont presque aussi forts que leurs adversaires, et, pendant les quatre années qui vont s'écouler, ils peuvent remplir un rôle aussi important qu'utile. Ils ont la majorité dans la Chambre des représentants ; qu'ils s'en servent pour appuyer loyalement toutes les mesures utiles, comme pour faire échouer toutes les propositions dangereuses de leurs adversaires. Si les républicains tentent la réforme des services civils, qu'ils votent sans hésiter avec eux. Si, au lieu d'entrer dans cette voie, le gouvernement préfère suivre les traditions de Grant et soulever, par exemple, les passions religieuses, en entamant une lutte contre les catholiques, que les démocrates s'y opposent résolument, et ne négligent aucun effort pour maintenir la paix religieuse entre leurs concitoyens. Par cette conduite à la fois sage et patriotique, ils grandiront dans l'estime du pays, et, au bout de quatre ans, une victoire, décisive cette fois, sera leur récompense.

Anatole Langlois.

CAMERON

VOYAGE A TRAVERS L'AFRIQUE CENTRALE [1].

Poussée par la soif d'investigations qui lui est particulière, notre époque s'avance, avec une ardeur chaque jour plus grande, vers la solution des problèmes que l'Afrique, sphynx mystérieux, pose devant l'Europe depuis tant de siècles. Ce vaste continent, placé si près de nous, était cependant la partie du monde que naguère encore nous connaissions le moins. Des géographes de fantaisie distribuaient au hasard sur leurs cartes les déserts et les montagnes; mais de données certaines, on n'en avait aucune. Aujourd'hui, grâce aux explorateurs courageux qui n'ont pas craint de braver la fièvre et la mort, les fatigues les plus rudes, les privations les plus extrêmes, la réalité commence à prendre la place de la fable. On sait que l'Afrique, véritable Nouveau-Monde offert à notre activité, forme l'une des régions les plus fécondes du globe. A la place des fantastiques montagnes de la Lune dont les sommets arides se perdaient, disait-on, dans les nues, des lacs immenses, véritables mers intérieures, servent de réservoirs aux grands fleuves qui arrosent ce riche continent.

L'Angleterre comprenant, mieux que nous peut-être, l'importance de ces découvertes, les intérêts de civilisation et de commerce qui s'y rattachent, a témoigné de la façon la plus éclatante sa gratitude aux voyageurs qui élargissent nos horizons. Hier, elle réservait au maître et au modèle de ces hardis pionniers, à Livingstone, une tombe au milieu des sépultures de ses rois. Aujourd'hui, c'est Cameron qui entre à son tour dans la pléiade glorieuse des explorateurs africains. Depuis longtemps, l'intrépide officier brûlait de prendre part aux travaux qui ont illustré déjà plusieurs de ses compatriotes. L'occasion tant souhaitée se présenta enfin.

[1] *Across Africa*, by Verney Lovett Cameron. Londres 1877.

C'était avant la mort de Livingstone. Le grand voyageur consacrait sa profonde expérience, son vaste savoir, toutes ses facultés à explorer la région des lacs, cette région qu'on peut appeler le cœur de l'Afrique, puisque de là partent les artères puissantes qui en fécondent la plus grande partie, le Zambèse, le Nil, probablement aussi le Congo et l'Ogoué. Tout entier à son œuvre, et sentant peut-être que les heures lui étaient comptées, Livingstone ne revenait point en Europe. Plusieurs expéditions furent organisées pour aller à sa recherche. Ce fut la gloire de l'Américain Stanley de le découvrir[1]. Mais, en Angleterre, des souscriptions avaient été organisées, des fonds réunis pour lui porter secours. Son fils, M. Oswell Livingstone, se disposait à partir pour Zanzibar quand il apprit qu'un autre l'avait précédé. Livingstone n'avait plus besoin d'assistance.

L'entreprise eût été abandonnée sans la persévérante énergie du commandant Cameron. Il se présenta devant la Société géographique de Londres et proposa le plan hardi de visiter la région lacustre, d'arriver au Loualaba, cette rivière qui, depuis quelques années, donne lieu à tant d'hypothèses, de trouver les sources du Congo, et, suivant ce fleuve immense, de déboucher sur la côte occidentale, après avoir traversé le continent dans toute sa largeur. L'expédition devait être placée sous les ordres de Livingstone.

Ce projet grandiose, digne de celui qui l'avait conçu comme de celui qui devait le mettre à exécution, fut adopté avec enthousiasme. Le 30 novembre 1872, Cameron quittait l'Angleterre.

I

Pour l'assister dans ses travaux, notre voyageur emmenait avec lui deux de ses compatriotes. Le premier, appelé Dillon, était un de ses amis les plus chers, le second, un lieutenant nommé Cecil Murphy.

Après les lenteurs inséparables des apprêts d'une pareille expédition, les explorateurs quittèrent l'île de Zanzibar pour se rendre à Bagamoyo, ville de la côte africaine qui sert de point de départ à la plus grande partie des caravanes. Défendue contre les vents de la mer par des collines sablonneuses, cette bourgade chétive n'offrirait absolument rien de remarquable, si une florissante mission française ne s'élevait non loin de l'amas de cabanes grossières qui s'alignent le long de son unique rue. Rien ne saurait être plus frappant

[1] Voir dans le *Correspondant* du 10 février 1873 la relation de ce voyage.

que le contraste entre la petite cité musulmane et la station catholique. D'un côté, une population turbulente et farouche, Hindous, Arabes, trafiquants d'Afrique et d'Asie, avec leur escorte de mercenaires sauvages, avec les malheureux nègres qui leur servent de porteurs. De l'autre, de pieux missionnaires, des filles de la Charité qui prenant, au nom de l'Evangile, possession de cette terre vouée jusqu'ici à l'esclavage, ont réuni autour d'eux plusieurs centaines d'enfants indigènes pour leur apprendre les arts de la civilisation. Des cultures étendues entourent l'établissement; les plantes de nos climats, souvenirs de la patrie lointaine, s'y mêlent aux produits de la zone tropicale; à l'ombre de la chapelle se trouvent les bâtiments où les élèves sont initiés aux métiers de l'Europe. Partout règnent l'ordre, le travail et la paix. Cameron ne put se défendre à cette vue d'une admiration profonde. « Les Pères, dit-il, accomplissent une œuvre laborieuse. Avec une simplicité véritablement évangélique, ils se réservent toujours la tâche la plus dure, et prêchent d'exemples bien plus que de paroles. Au milieu des difficultés qui les assiégent, ils restent confiants et paisibles, et leur patience finit souvent par aplanir les obstacles. Je ne doute pas que leur zèle ne contribue puissamment à civiliser cette partie de l'Afrique. » Le souvenir des missionnaires de Bagamoyo suivit Cameron durant son voyage. Parvenu dans l'intérieur et témoin des misères sans nombre qui accablent les races nègres, il se prit plus d'une fois à souhaiter que des apôtres, dévoués comme eux, vinssent panser tant de blessures, et dissiper tant de ténèbres.

Cameron avait rencontré à Zanzibar un neveu de Livingstone, Robert Moffat qui, jeune et aventureux, s'était joint avec enthousiasme à l'expédition. Pour subvenir aux dépenses d'un semblable voyage, il n'avait pas hésité à vendre la plantation de cannes à sucre qui formait à Natal son unique héritage. Quelqu'un lui ayant remontré l'imprudence de cette conduite.

— Je veux comme mon oncle, s'était-il écrié, consacrer ma vie jusqu'à mon dernier souffle, et ma fortune jusqu'à mon dernier penny à l'exploration de l'Afrique. C'est la cause de l'humanité comme celle de la science.

Quand il sut que Cameron acceptait ses offres de services, sa joie ne connut plus de bornes. « Ce jour est le plus beau de ma vie! » dit-il à celui qui en apportait la nouvelle.

L'expédition commençait donc sous les plus heureux auspices. Nul pressentiment fâcheux, nulle crainte secrète ne vint attrister les voyageurs lorsque, quittant Bagamoyo, ils se dirigèrent vers cette Afrique intérieure qui, pourtant, avait déjà dévoré tant de victimes. « Nous avancions au milieu des prairies verdoyantes,

dit Cameron, aussi joyeux qu'une noce de village qui, au son des cloches, s'achemine vers l'église. »

Moffat était resté à Zanzibar. Par une fortune qui semblait des plus heureuses, on avait recruté pour l'expédition le chef des *fidèles* de Speke, le guide de Stanley, le nègre enfin dont le nom se trouve lié à tant d'explorations fameuses, Bombay, toujours accompagné de son inséparable Mabruki. Cameron s'aperçut plus tard que ce diamant n'était pas sans tache ; mais l'heure du désenchantement n'avait pas sonnée. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, les illusions étaient grandes, la confiance sans bornes. L'escorte cependant était difficile à réunir. Moffat dut avec Murphy s'occuper à la compléter, tandis que Cameron, impatient de ces retards, s'engageait le premier sur la route qui allait le conduire à l'Oujiji, où il pensait trouver Livingstone. On choisit le lieu où les deux parties de la caravane devaient se réunir, et l'on se sépara, en se promettant une prompte réunion.

Le chemin que suivaient les voyageurs était celui-là même qui avait été parcouru par Stanley deux années auparavant. Devant eux s'étendaient de vastes plaines parsemées de bouquets d'arbres ; çà et là, de petits étangs, sur lesquels flottaient des nénuphars blancs et bleus, variaient ce paisible paysage ; des lys splendides croissant parmi les hautes herbes, emplissaient l'air de senteurs embaumées ; les collines de Rosako fermaient au loin l'horizon et confondaient avec l'azur du ciel leurs lignes vaporeuses.

L'agriculture est des plus primitives ; le manioc et le maïs sont à peu près les seules céréales que les indigènes s'appliquent à produire. Des huttes en miniature, construites au milieu des champs, excitèrent la curiosité de Cameron. A quoi pouvaient servir ces demeures lilliputiennes ?

— A protéger les récoltes, lui fut-il gravement répondu. C'est là que se déposent les offrandes faites aux mauvais esprits pour les apaiser.

Quant aux habitations, elles sont à peine visibles. Pour se préserver des attaques, les villages s'abritent au milieu des jungles ; les sentiers qui mènent à ces hameaux sont de véritable labyrinthes, étroits et tortueux, faciles à défendre en cas de surprise. Mais ces forteresses naturelles ne servent pas seulement à déconcerter l'ennemi ; sûrs de n'avoir pas de représailles à craindre, les habitants vont de là tomber sur des voisins moins prudents et moins protégés qu'eux-mêmes ; le but de ces agressions est de faire de nombreux prisonniers, qui sont vendus comme esclaves aux marchands de la côte.

Malgré sa fertilité, le littoral bas et plat qui longe les bords de

la mer, est particulièrement insalubre pour les Européens. Dès les premiers jours de marche, Cameron se trouva pris de fièvre. Il s'efforçait pendant la route de faire bonne contenance. Monté sur son ânesse favorite, Jenny Lind, il continuait de se tenir à la tête de la caravane ; mais dans les heures de halte, il expiait par un délire continuel cet excès de courage. Ces accès cependant ne lui causaient encore aucune inquiétude. On approchait de la région des montagnes, un air plus salubre allait apporter avec lui une vigueur nouvelle. Dillon qui, jusque-là, n'avait pas éprouvé les atteintes du mal, suffisait à tout, et son inépuisable bonne humeur éloignait l'abattement, dissipait les prévisions fâcheuses.

On arriva de la sorte à la vallée du Lougérengéri, site admirable que nous ne décrirons pas, car déjà il a été dépeint par Stanley. Le lendemain, la caravane passa non loin des murs de Simmbaouéni, « l'antre du lion, » la redoutable forteresse d'où le chef Kisabenngo portait autrefois la terreur dans tout le district. Mais le sceptre du monarque nègre est tombé en quenouille; sa fille, qui porte le titre de reine, n'a jamais commandé aucune expédition guerrière; aussi les caravanes se dispensent-elles aujourd'hui de payer le droit de passage. L'escorte de Cameron, bannières déployées, traversa le pays au bruit des fanfares, et notre voyageur ferma résolument l'oreille aux timides protestations de la princesse africaine. Un tel procédé n'était peut-être pas fort chevaleresque. L'expédition, en pénétrant dans l'intérieur, allait se trouver en présence d'autres prétentions, plus coûteuses encore, auxquelles il faudrait pourtant se soumettre. Cameron le savait, mais il n'en était que plus décidé à ménager les ressources de la caravane, afin d'arriver auprès de Livingstone avec des ravitaillements capables de faciliter son œuvre.

Entre les montagnes de Simmbaouéni et celles de l'Ousagara se trouve une vaste plaine marécageuse, dont le nom est devenu l'effroi de tous les explorateurs de cette partie de l'Afrique. Cameron y arriva le 26 avril 1873. « La Makata, dit-il, nous apparut sous sa forme la plus menaçante. Les pieds des éléphants, des girafes et des buffles avaient creusé dans la boue argileuse des trous, profonds au moins d'un demi-mètre, qui s'étaient remplis d'eau. Nos ânes tombèrent en grand nombre dans cette sorte de piége; il fallut presque étrangler les malheureux animaux pour les tirer, eux et leurs charges, de la vase glissante où ils étaient embourbés. »

Pendant cinq heures, sous une pluie diluvienne, qui les trempait jusqu'à la moëlle des os, les hommes s'efforcèrent de se frayer un chemin... Hélas, ils n'avaient pas même, en cet espace de temps, parcouru deux lieues. Force fut de s'arrêter sur une éminence un

peu moins boueuse que le reste du marécage et d'y passer la nuit. Cette halte devait être fatale. La pluie continua de tomber sans interruption jusqu'au matin, et nos voyageurs, transis sous leurs vêtements humides, avaient encore à traverser un courant large et rapide qui s'en allait un peu plus loin joindre la rivière Makata.

Cameron s'était muni d'un bateau de gutta-percha qui devait lui servir en pareille occurrence. Il appela le *pagazi* ou porteur à qui le précieux canot avait été confié.

— Maître, dit l'un des hommes, il est parti depuis déjà longtemps avec un autre détachement de la caravane pour chercher un passage moins difficile.

— Parti ! sans attendre mes ordres !

— C'est le vakil (chef d'escorte) qui le lui a permis.

— Et quelle direction a-t-il prise ? »

Ici, les renseignements devinrent tellement contradictoires qu'il fallut renoncer à voir la lumière jaillir du sein de ce chaos. Selon toute apparence, le pagazi qui avait pris les devants avec ses compagnons ne se retrouverait pas avant la halte du soir.

— Bah ! s'écria Dillon, le mal n'est pas si grand. Nous passerons à la nage ! »

Il n'y avait en effet guère autre chose à faire. Cameron et son ami donnèrent l'exemple, et restèrent dans l'eau jusqu'à ce que la manœuvre fût achevée.

L'ardeur avec laquelle nos deux Européens avaient accompli cette rude besogne, les avait empêchés de sentir le froid et la fatigue. Avant de reprendre la marche, Cameron eut toutefois la prudence de changer ses habits ruisselants. Il engagea Dillon à suivre cet exemple, mais son ami répondit en riant que ce serait faire injure au soleil d'Afrique. Le soir, toujours sous des torrents d'eau, on campa près d'un petit village. Cameron avait les pieds enflés et saignants. Jenny Lind, par un de ces caprices particuliers aux ânes, avait, pendant une partie de la route, refusé de porter son maître. Les chaussures du voyageur ne se trouvant pas à l'épreuve des épines et des hautes herbes, il s'était formé près des chevilles des plaies qui le faisaient souffrir cruellement. Quant à Dillon, il fut toute la nuit en proie au délire.

Le lendemain, Cameron était incapable de marcher, ou même de se tenir à cheval. Il n'en avait cependant que plus de hâte d'arriver à Réhenneko, village situé à l'entrée de l'une des gorges de l'Ousagara, et qui était le rendez-vous convenu avec Robert Moffat et Cecil Murphy. Là, on aurait le temps de prendre du repos et des forces. Cameron fut porté dans une litière, tandis que Dillon, luttant contre le mal, cheminait à ses côtés sur un âne auquel il avait donné

le surnom caractéristique de *Philosophe*, à cause de l'égalité avec laquelle il envisageait la bonne et la mauvaise fortune. En réalité, le docile animal avait une sagesse pratique infiniment plus grande que celle d'une foule de bipèdes.

Les habitants de l'Ousagara sont doux et paisibles. Quand ils furent assurés des intentions pacifiques des voyageurs, ils accoururent en foule au campement, poussés par le désir de voir ces étrangers au pâle visage, frères des voyageurs dont ils avaient entendu déjà raconter tant de merveilles. Leur aspect ne causait pas à Cameron moins de surprise. Grâce au passage fréquent des caravanes arabes, ils étaient vêtus à peu près comme les esclaves de la côte. Mais, pour affirmer peut-être leur qualité d'hommes libres, ils avaient joint à ce costume un ornement des plus étranges. Qu'on se figure un plat de cuivre, large d'environ deux pieds, et percé au milieu d'un trou assez grand pour laisser passer la tête ! Tel était le collier que ces nègres inventifs avaient imaginé pour ajouter à l'élégance et à la dignité de leur maintien ; tant la vanité, sous toutes les latitudes, rend habile à se torturer soi-même. « Ils me remettaient en mémoire, dit Cameron, les tableaux représentant la décollation de saint Jean-Baptiste. » Ces curieux et peu confortables bijoux sont, paraît-il, en usage dans tout le district voisin de Réhenneko.

Les jours cependant s'écoulaient pour nos deux Européens avec une insupportable lenteur. Une attaque de dyssenterie était venue compliquer l'état de Dillon ; pour comble d'infortune, l'inflammation causée à Cameron par la marche avait déterminé un abcès. Enfin, depuis déjà deux semaines, on était à Réhenneko ; Moffat et Murphy n'arrivaient point. Quelle cause pouvait les retenir si longtemps?

Le 26 mai, des hauteurs où le camp était situé, on vit au loin se dérouler une caravane. Aussitôt des longues vues furent placées en observation. En tête de la file de visages noirs ou bronzés, marchait un homme blanc que la distance ne permettait pas de reconnaître.

— Il n'y en a qu'un seul ! s'écrièrent à la fois Cameron et son ami. Un seul ! Quel est celui qui manque ?

A mesure que les voyageurs approchaient, l'impatience et l'anxiété de Cameron devenaient plus vives. Incapable enfin de supporter plus longtemps l'attente, il oublia la plaie à peine fermée de son pied droit, et courut au devant de la caravane.

Ce fut Murphy qu'il rencontra.

— Et Moffat, où est-il ? demanda Cameron.

— Il est mort !

— Est-il possible ! Où cela ? depuis quand ?

— Dès le jour de son arrivée à Bagamoyo, il a commencé à ressentir les atteintes de la fièvre, mais la caravane était prête à partir,

il ne voulut pas s'arrêter. Les jours suivants, le délire augmenta, il fallut faire halte près du village de Simmbo. C'est là que notre malheureux ami a rendu le dernier soupir.

Ainsi, ses forces ni sa jeunesse n'avaient pu le préserver. Entraîné par sa généreuse ardeur, il était tombé, comme tant d'autres, victime du climat meurtrier de l'Afrique, avant même d'avoir pu mettre la main à l'œuvre qu'il voulait entreprendre. Un palmier, qui s'élève non loin de la plaine Makata, marque seul aujourd'hui la place où repose ce martyr de la science.

Cameron et Dillon demeurèrent attérés. Ainsi tant de projets et d'espérances avaient été moissonnés en quelques jours ! Cette vie qui semblait devoir être remplie de tant de travaux féconds, se terminait inconnue dans un désert de l'Afrique ! Eux aussi avaient quitté la côte remplis de joie et déjà ils subissaient l'influence délétère de ces régions, qui ont dévoré tant d'Européens ! Arriveraient-ils au bout de la longue route qu'ils avaient entrepris de parcourir ?

Dillon fut le premier à surmonter ces impressions pénibles. Il n'était plus besoin de prolonger le séjour à Réhenneko, il fallait reprendre la marche, même en se faisant porter en litière, afin d'arriver au plus vite auprès de Livingstone. Les hauts plateaux de l'Afrique centrale sont fort salubres, on avait donc tout avantage à se hâter.

Trois caravanes arabes récemment arrivées se joignirent à nos Européens pour profiter de la protection du nombre, car les districts où l'on allait entrer, avaient la réputation d'être peu sûrs.

II

Au-delà des montagnes de l'Ousagara s'étend l'Ougogo, pays habité par une peuplade fière et belliqueuse, qui, loin de se laisser opprimer par les trafiquants, impose au contraire un tribut à tous les voyageurs qui passent sur son territoire. La nature même de cette région, particulièrement âpre et stérile, défend les Vouagogo contre les agressions des marchands d'esclaves, en même temps qu'elle donne une trempe plus énergique au caractère des indigènes. Il y a quelques années, paraît-il, un Arabe, plus brave, mais non pas plus sage que ses compatriotes, résolut de ne pas subir plus longtemps l'obligation humiliante de payer un tribut à de misérables petits hobereaux nègres. Il réunit environ neuf cents hommes bien armés, et déclara qu'il allait se frayer un passage par la force. Les Vouagogo n'attendirent pas sa venue ; ils remplirent leurs étangs

d'herbes et de vases, brûlèrent leurs cabanes avec tous les approvisionnements qu'ils ne pouvaient emporter, puis ils se retirèrent au milieu de jungles inaccessibles. Les Arabes étaient prêts à combattre : ils avaient de la poudre et des balles pour exterminer les indigènes, mais ils n'étaient pas en mesure de lutter contre la soif et la faim. Pas un d'eux ne franchit l'Ougogo, et ce fut à peine si huit ou dix revirent Zanzibar; le reste avait péri au milieu de la région inhospitalière que les habitants leur avait abandonnée.

Au moment où Cameron traversa le pays, c'est-à-dire au mois de juin 1873, on était en pleine saison sèche, et le pays présentait l'aspect le plus désolé, le plus aride qu'on puisse imaginer; mais grâce au généreux mgongo (droit de passage), que Cameron paya aux différents chefs dont il traversa les hameaux, il trouva partout à s'approvisionner d'eau, de grains, et même de miel. Pendant les jours de halte, les indigènes se pressaient en foule autour du campement; quelques-uns, qui par leurs titres avaient droit à cette faveur toute spéciale, entraient dans la tente de nos Européens et témoignaient une admiration sans bornes à la vue des merveilleux objets offerts à leur curiosité; montres, livres, fusils, revolvers, boussoles, etc.

— Oh! ces hommes blancs, s'écria l'un d'eux, que de choses ils font! Et penser qu'ils savent se servir de tout cela!

— Ce sont de grands magiciens, reprit un autre en hochant la tête d'un air méditatif, ils doivent sûrement connaître aussi le secret de ne jamais mourir. Ils sont si habiles; pourquoi ne fabriqueraient-ils pas des drogues qui les garderaient toujours jeunes et toujours forts!

— Le vieillard avait, je suppose, dit Cameron, quelque vague idée que nous devions être vieux de deux ou trois mille ans, et que cette longue vie nous avait probablement rendus capables d'acquérir une science que n'a jamais possédée aucun nègre. »

Si le chef qui parlait de la sorte avait pu voir nos voyageurs un mois auparavant, alors que, en proie eux-mêmes à la fièvre, ils avaient encore à déplorer la mort de Moffat, il eût conçu une moins bonne idée de la longévité des Européens. Au contraire, les explorateurs qui ont voyagé en Afrique signalent des faits dont notre Europe ne saurait donner l'exemple. Ainsi le chef de Kanyenyé, le plus important district de l'Ougogo, était, lorsque Burton y passa en 1857, un vieillard nommé Magommba dont les *petits-fils* avaient à cette époque des cheveux grisonnants et le visage déjà couvert de rides. Cameron, en 1873, trouva le patriarche encore au pouvoir. Les fables les plus merveilleuses couraient sur son compte parmi ses sujets. Il devait avoir, disait-on, plus de trois cents ans. Mais les

siècles n'avaient pas épuisé en lui la sève de la vie, on ne pouvait même pas dire qu'il fût vieux, car il était à l'aurore d'une nouvelle jeunesse, et, pour la quatrième fois, ses gencives, veuves de leurs dents, commençaient à montrer les germes d'une dentition plus parfaite encore que les précédentes. Par malheur il leur fallait beaucoup de temps pour accomplir cet important travail. Depuis sept ans et plus, le monarque était réduit à vivre uniquement de pombé (boisson du pays), sa haute dignité ne lui permettant pas d'user des aliments du menu peuple, et l'état de ses mâchoires lui interdisant la viande, seule nourriture qui convînt à son rang.

Magommba n'est ni le seul, ni même le plus étonnant exemple de cette extraordinaire longévité des races africaines. Lorsque Livingstone visita Makazembé en 1871, il vit un homme, appelé Pemberch, qui avait des fils âgés d'au moins trente ans à l'époque où Lacerda explora le pays, c'est-à-dire en 1796. Et ce même nègre, au dire des Arabes, était encore plein de vie en 1874, quoiqu'il fût âgé de cent trente ou peut-être cent quarante ans.

C'est à la magie que les indigènes attribuent ce qui paraît tant soit peu en dehors des règles de la nature, la longue vieillesse aussi bien que la mort prématurée. « La sorcellerie, dit Cameron, est une des malédictions et des plaies de l'Afrique. »

Toutes les maladies, tous les événements fâcheux sont dûs à l'influence de quelque esprit du mal. Qu'il s'agisse de recouvrer la santé, d'obtenir la pluie après une longue sécheresse, de remporter la victoire sur un ennemi, c'est le sorcier qu'on appelle aussitôt. Ces tribus, qui n'ont pas l'idée consolante d'un Dieu de miséricorde et d'amour, peuplent l'espace de divinités malfaisantes devant lesquelles ils tremblent sans cesse, et qu'ils cherchent à pacifier par de larges offrandes, au grand profit des habiles fripons qui se prétendent les intermédiaires entre l'homme et ces funestes génies. Les sorciers jouissent donc d'une vie des plus confortables ; mais cette prospérité n'est pas à l'abri de terribles retours ; Cameron put en juger.

Il visitait non loin du campement le lieu où les habitants de Kanyenyé ont coutume d'accomplir des incantations fréquentes pour conjurer l'avare esprit des eaux qui laisse leur pays si souvent aride.

— Quelle est donc cette place toute noircie, et d'où vient ce monceau de cendres ? demanda le voyageur, en désignant un endroit un peu plus écarté.

— Oh ! ce n'est rien, répondit l'indigène à qui s'adressait cette question. A force de fréquenter les méchants esprits, les sorciers deviennent quelquefois, eux-mêmes, très-mauvais : le fils d'un de nos chefs était malade, nos champs manquaient de pluie ; eh bien,

tout cela était arrivé par la faute d'un magicien nommé Sambo.

— Mais, comment avez-vous pu savoir?.....

— Un autre sorcier, un bon celui-là, est venu nous dire que Sambo avait jeté un sort sur le village et sur la tembé (hutte) du chef.

— L'accusation pouvait être fausse.

— Oh! non, et la preuve, c'est que le malade est mort.

Bien que l'argument ne lui parût pas sans réplique, Cameron vit qu'il serait inutile de chercher à ébranler la conviction de l'indigène.

— Alors, qu'avez-vous fait? reprit-il.

— Nous avons, à l'endroit que vous voyez là, planté en terre un grand pieu, nous y avons attaché Sambo, et nous avons allumé tout autour de lui un feu de bois et de feuilles sèches. Il niait d'abord, mais quand il a senti les flammes lui griller les pieds et les jambes, il a changé de langage : « Oui, s'est-il écrié, c'est moi qui ai fait manquer vos récoltes!... c'est moi qui ai tué le fils du chef, j'aurais dû vous tuer tous, tous!... » Alors, saisis de terreur, nous l'avons empêché d'en dire davantage en jetant sur lui l'immense brasier qui formait un cercle autour du poteau.

Cameron ne put s'empêcher de frémir.

— Et personne n'a pris sa défense? demanda-t-il encore.

— Ses fils et ses frères ont essayé; il y avait là tout un nid de reptiles. Pour préserver le pays de la vengeance de cette race maudite, nous les avons tués jusqu'au dernier.

Il n'est pas rare que le malheureux sorcier appelle ainsi sur lui et les siens les colères de la foule. A force de tromper les autres, il finit par se tromper lui-même, et par croire, presque autant que ses dupes, à l'étendue de sa ténébreuse puissance. La profession de magicien est d'habitude héréditaire; les femmes mêmes pratiquent la sorcellerie; elles prédisent l'avenir, fabriquent des charmes, etc., mais elles se bornent à la partie la plus inoffensive de leur art. La magie noire, avec ses risques et ses périls, est le partage exclusif des hommes.

La caravane poursuivit sa marche à travers un pays où les jungles et les bois alternaient avec des prairies couvertes de hautes herbes. S'y frayer un chemin était déjà une tâche assez malaisée, mais sur plus d'un point le feu avait été mis à ces plaines, et leur végétation trop luxuriante se trouvait réduite en cendres noires et grossières, on pourrait plutôt dire en menu charbon, qui tourbillonnait au souffle du vent et remplissait la bouche, les oreilles, la gorge des voyageurs, ajoutant de la façon la plus pénible aux tortures de la soif qu'ils éprouvaient déjà.

Ils se trouvèrent toutefois fort heureux d'atteindre l'Ounyanyembé sans autre mésaventure, car le pays continuait d'être en

proie à la guerre la plus acharnée. Mirammbo, ce chef nègre contre lequel Stanley avait prêté son aide aux trafiquants, soutenait la lutte contre les forces réunies des Arabes, et, d'un côté comme de l'autre, le conflit donnait lieu aux barbaries les plus odieuses.

Mais si les Arabes sont impuissants à soumettre Mirammbo, ils ont du moins réussi à préserver l'Ounyanyembé de ses déprédations. Ce district, dont le nom même donne l'idée d'une région fertile et cultivée (Ounyanyembé, pays de labour) forme leur quartier-général. On y voit partout de florissants villages entourés de champs où croissent du blé, des oignons, des fruits, des légumes, des concombres, toutes choses dont nos voyageurs étaient privés depuis longtemps, et qui leur parurent d'un inappréciable avantage. Les Arabes de ces régions mènent une vie fort douce; ils ont des maisons spacieuses et bien bâties, de beaux jardins remplis d'arbres et de fleurs, enfin, pour ajouter au luxe de cette existence confortable, ils entretiennent avec Zanzibar des communications constantes, et se procurent ainsi du café, du thé, du sucre, et une foule d'autres articles, de telle sorte qu'un gastronome ne dédaignerait nullement de s'asseoir à leur table.

Le gouverneur de l'Ounyanyembé mit à la disposition de nos voyageurs l'habitation même qu'avaient occupée déjà Livingstone et Stanley. Désireux de donner à ses hôtes tout le bien-être dont ils avaient besoin après tant de fatigues, il leur envoyait chaque jour de nouveaux présents; des chèvres, de la volaille, du lait, des œufs, etc. Il semblerait que nos Européens, qui retrouvaient ainsi au fond de l'Afrique les douceurs de la vie civilisée, eussent dû reprendre dans l'Ounyanyembé des forces pour continuer leur voyage, malheureusement, il n'en fut rien.

Cameron et Dillon se virent, au moment où ils s'occupaient à recruter des porteurs, assaillis une fois encore par la fièvre. Murphy ne tarda pas à en ressentir également les symptômes. Peut-être le mal eût-il cédé si on avait pu se remettre en marche et gagner un autre district; mais les indigènes chargés du transport des bagages désertaient les uns après les autres, dès qu'ils avaient reçu, selon l'usage du pays, l'avance d'un mois de paye. Bombay qui, dans cette difficulté, aurait dû venir en aide à ses maîtres, était pris au piége de la Capoue nouvelle, et ne cessait guère d'être ivre. Pendant ce temps les ressources de l'expédition s'épuisaient; la maladie qui minait lentement les voyageurs s'aggravait chaque jour; Dillon lui-même avait perdu son entrain et commençait à considérer les choses sous l'aspect le plus sombre.

« Les pages qui vont suivre, écrit-il le 23 août, ne seront que le lugubre récit de nos maux et de nos tristesses. Dans les environs

du 13, (aucun de nous ne sait exactement les dates), Cameron a commencé à devenir fort malade. Je n'étais pas bien du tout, Murphy non plus; dans la soirée, nous nous sentîmes je ne sais comment, mais j'étais décidé à ne pas laisser la fièvre prendre le dessus. J'avalai un morceau, mais il me semblait voir la maison tourner sens dessus dessous; il fallut bien me mettre au lit... Les jours suivants, nous ne pûmes rien prendre que de l'eau ou bien du lait, pourtant nous continuâmes de sortir. Nous trébuchions comme des gens ivres, nos jambes flageolaient à qui mieux mieux. »

Un mois plus tard Cameron écrivait à son tour : « Me voici une fois encore en état de tenir une plume, mais je viens d'être tout-à-fait aveugle et j'ai eu plusieurs accès de fièvre. Les derniers ont été particulièrement pénibles. J'avais en dégoût toutes choses. Le succès de l'expédition ne me touchait plus; j'aurais donné tout au monde pour être en Angleterre au milieu des miens. Grâces à Dieu, me voici debout, Dillon va beaucoup mieux; il commence à reprendre sa joyeuse humeur. Je pense que bientôt nous allons partir d'ici. »

Cet espoir ne devait malheureusement pas se réaliser si vite. L'impossibilité de retenir les porteurs retarda le départ de la caravane. La fièvre, qui avait paru leur faire grâce, revînt plus menaçante encore; les accès étaient si violents que Dillon faillit devenir aveugle. Rien n'est plus lugubre, dans sa simplicité navrante, que le journal des deux voyageurs pendant ces jours de détresse : « Oh! s'écrie Cameron, si nous pouvions seulement sortir de ce village empesté par la fièvre! Si nous pouvions faire quelque chose au lieu de mourir ici, inutiles à nous-mêmes et aux autres! Mon Dieu, donnez-moi de quitter ce pays, et je me trouverai heureux comme un roi! Que dis-je? Bien plus heureux, dussé-je faire nu-pieds la route entière! »

Le 20 octobre, les malheureux voyageurs étaient encore dans l'Ounyanyembé, toujours en butte aux mêmes difficultés, en proie au même mal, quand une nouvelle aussi douloureuse que soudaine et inattendue vint ajouter à leur découragement. Cameron était étendu sur son lit, incapable d'agir tant il était affaibli par la fièvre. Ses pensées vagues et confuses le reportaient en Angleterre, au milieu des êtres chéris qu'il y avait laissés. Tout à coup un serviteur entra et lui remit une lettre, Cameron la prit machinalement. Elle était ainsi conçue :

Oukhonongo, octobre 1873

Monsieur,

Nous avons appris dans le courant d'août que vous avez quitté Zanzibar, et nous savons que vous êtes maintenant dans l'Ounyanyembé.

Votre père a succombé au mal dont il souffrait depuis longtemps ; mais nous avons emporté son corps avec nous. Dix de nos soldats sont perdus ; plusieurs ont péri. Nous nous voyons obligés de vous demander quelques pièces d'étoffe pour acheter les approvisionnements nécessaires à nos hommes. Nous voudrions aussi savoir si, quand nous arriverons, nous devons nous annoncer par une décharge de mousqueterie ; dans ce cas envoyez-nous de la poudre.

Ecrit en la résidence du roi ou sultan Mowza, par le secrétaire de Livingstone.

Jacob Wainwright.

Cameron lut et relut cette lettre, mais son cerveau était si fatigué par la fièvre qu'il lui fut impossible d'en comprendre le sens. Il alla trouver Dillon qui, tout aussi incapable de débrouiller ses idées, ne lui donna aucun éclaircissement. « Votre père a succombé : » ces mots seuls frappaient leur esprit et leur causaient une terreur confuse. Tandis qu'ils se regardaient l'un l'autre, se demandant comment la lumière sortirait de ce chaos, le fidèle serviteur de Livingstone, Chouma, entra dans la tente. Comme M. Oswell Livingstone avait, à l'origine, dû prendre part à l'expédition, il croyait parler au fils de son maître. Il apprit à Cameron la mort du grand explorateur, et lui annonça qu'il précédait de quelques jours seulement la caravane qui amenait ses restes.

Cet événement fut un coup de foudre pour nos Européens. L'espérance qui les avait soutenus à travers leurs épreuves était maintenant brisée. Leur ambition était de secourir Livingstone et partager ses travaux; ils n'arrivaient, hélas, que pour recevoir son cercueil !

Tous les Arabes établis dans l'Ounyanyembé vinrent au-devant de la funèbre caravane pour rendre au défunt les derniers devoirs. Les soldats de Cameron formaient le cortége, les couleurs de l'Angleterre avaient été arborées, les tambours faisaient entendre des roulements sourds et lugubres. Tous les visages étaient recueillis, tous les cœurs émus, noble et touchant témoignage rendu au grand homme qui venait de quitter ce monde, au glorieux martyr, à l'illustre héros de la science.

— Il ne nous reste plus rien à faire ici, dit Murphy à ses compagnons. Vous allez, je pense, revenir comme moi en Europe ?

Mais la mort même de Livingstone avait réveillé plus ardent au fond du cœur de Cameron le désir de suivre ses traces, de compléter ses découvertes.

— Je reste, répondit-il. Les serviteurs de Livingstone m'ont appris qu'il a laissé dans l'Oujiji une boîte contenant des papiers et des livres. Peu avant de rendre le dernier soupir, il leur a recommandé ce dépôt. J'irai le chercher.

— Confiez ce soin aux Arabes. Vous souffrez encore de la fièvre, il est plus sage de revenir.

— Non. Je n'aurai pas pénétré jusqu'ici sans avoir rien fait d'utile. La perte de Livingstone est irréparable; je le sais, je le sens. Mais je chercherai du moins à résoudre quelques-uns des problèmes qu'il voulait éclaircir. Je verrai la Loualaba, je suivrai son cours; je ne sortirai d'Afrique, que par la côte occidentale!

En vain on lui représenta que, dans l'état de faiblesse où il était, une telle entreprise était téméraire, impraticable; rien ne pouvant ébranler sa résolution, Dillon lui déclara que, du moins, il partagerait ses fatigues et ses périls.

Le dévouement d'un tel ami eût été pour Cameron un inappréciable bienfait; mais il n'en devait pas être ainsi. La fatalité qui, dès le début de l'expédition, semblait s'être attachée aux pas de nos voyageurs, continuait à les poursuivre. Les tortures de la dyssenterie s'ajoutèrent à la fièvre qui épuisait les forces de Dillon. Un prompt changement d'air et de climat était le seul moyen de combattre cet ennemi nouveau. Il dut se séparer de l'expédition et prendre avec Murphy la route de la côte.

« La soirée qui précéda le départ, dit Cameron, fut solennelle pour Dillon et pour moi. Nous parlâmes du foyer natal, du jour où nous nous retrouverions en Angleterre; mais je sais à peine si réellement nous en nourrissions au fond du cœur l'espérance. Nous avions l'un et l'autre les plus tristes pressentiments. Je voyais ma santé affaiblie, tout était devant moi sombre et incertain. Cependant, quoique l'angoisse de la séparation fût si vive, aucun de nous ne voulait l'exprimer par des paroles. »

« La fièvre, continue-t-il, avait fait de moi un vrai squelette; l'ophthalmie m'avait rendu presque aveugle. Si l'un de nous devait revoir jamais l'Angleterre, il ne paraissait guère probable que ce fût moi. J'étais cependant résolu à poursuivre ma route, me confiant à la miséricorde de Dieu pour accomplir l'œuvre que j'avais entreprise. Dillon, de son côté, parlait joyeusement; il allait vers la santé, vers la patrie... Jamais nous n'avions paru plus gais que pendant ces tristes heures. »

Quelque jours plus tard, Cameron partait à son tour, se dirigeant vers l'Oujiji, c'est-à-dire vers le nord-ouest. Il avait atteint un village nommé Itoumvi, situé encore dans l'Ounyanyembé, quand un messager vint, de la part de Murphy, lui annoncer un malheur nouveau, qui allait être pour lui le coup le plus terrible. Dillon était mort le 18 novembre. Dans le délire de la fièvre et dans l'exaltation causée par ses atroces souffrances, il s'était fait sauter la cervelle! Paix cependant soit à sa tombe! Jamais il n'eût commis cet

attentat, contraire à toutes les lois humaines et divines, s'il avait eu conscience de lui-même. Ceux-là seulement qui ont éprouvé les terribles effets de la fièvre d'Afrique peuvent comprendre jusqu'à quel point elle obscurcit le cerveau, et nul d'entre eux ne se lèvera pour accuser la mémoire de Dillon.

La douleur de Cameron fut profonde. « Ce jour, dit-il, a été le plus triste de ma vie entière. J'avais perdu un de mes meilleurs, de mes plus fidèles, de mes plus anciens amis, celui dont l'affection m'avait si souvent soutenu dans les heures de fatigues et de souffrances. Le choc fut si affreux que, pendant la semaine qui suivit, je crus être en proie au plus horrible cauchemar. Je fus quelque temps incapable d'ouvrir mon journal, et rien que mon amer chagrin n'est resté dans ma mémoire. »

III

Profitant de la détresse et de la maladie de Cameron, les porteurs désertaient fréquemment ; les hommes d'escorte commettaient des vols nombreux ; Bombay, qui aurait dû chercher à maintenir l'ordre au milieu de cette bande de mercenaires, ne savait exercer ni autorité, ni surveillance. Un jour, les soldats refusaient de marcher ; le lendemain, on n'avait pas la moitié du nombre d'indigènes indispensables pour transporter les bagages : il en résultait des lenteurs interminables, et les ressources de l'expédition s'épuisaient en délais inutiles. Par bonheur, le pays était salubre. L'Ounyamouézi, dont l'Ounyanyembé forme un des principaux districts, offre presque partout une succession de forêts, de clairières et de plaines verdoyantes. Décembre est pour ces régions l'époque de la saison nouvelle ; l'herbe était émaillée de fleurs ; les bourgeons gonflés s'ouvraient au soleil, les arbres offraient les nuances fraîches et délicates du printemps.

Ce réveil de la nature sembla ranimer en Cameron la sève de la vie. Pour la première fois depuis qu'il avait quitté Dillon, il put suivre la marche sans être porté sur une litière ; il recommença aussi à observer les mœurs des indigènes. Il les vit, formant de véritables clubs, se réunir dans des huttes spacieuses construites à cet effet, pour causer, fumer, discuter les affaires de la tribu. C'étaient toutefois seulement les notables du pays qui se donnaient le luxe de passer ainsi la journée tout entière ; la plupart des indigènes, après une courte station dans ce lieu de plaisance, s'en allaient, comme les bons paysans de nos campagnes, travailler à leurs champs. Ceux qui n'étaient pas trop éloignés revenaient prendre

chez eux le repas de midi; mais tous rentraient le soir et le village ne tardait pas à offrir le spectacle le plus animé. Tandis que les barbes grises fumaient et buvaient autour d'un feu pétillant, la jeunesse se livrait à des amusements moins paisibles. L'Africain est avide de mouvement et de bruit; plus assourdissant est le vacarme, plus grand est le plaisir. On apportait des tambours, sur lesquels des musiciens improvisés frappaient à tour de bras; cette symphonie était accompagnée de chants qui montraient, d'une façon indiscutable, la force de poumons de l'assistance; tout en répétant le refrain, les jeunes nègres dansaient, bondissaient, tournaient sur eux-mêmes de la façon la plus vertigineuse, et la fête bruyante se prolongeait bien avant dans la nuit.

Les femmes ne se mêlent point aux exercices chorégraphiques des hommes; mais la morale gagne peu de chose à cette abstention. Elles ont leurs réunions particulières, et Cameron, qui put en être témoin, assure que l'on se tromperait fort si l'on croyait trouver chez le beau sexe de l'Ounyamouézi l'innocence, la simplicité, la candeur primitives.

Les villages que la caravane rencontrait sur sa route étaient entourés d'épaisses palissades; souvent, grâce à la vigueur de la végétation, les branches dont elles étaient formées avaient pris racine dans le sol, et, poussant des tiges luxuriantes, donnaient au hameau l'aspect d'une forêt impénétrable. Mais, depuis quelques années, bien des changements se sont faits dans le pays; outre ces fortifications végétales, maint village est aujourd'hui défendu par un fossé profond, sur les bords desquels s'élève une sorte de rempart de pisé percé de meurtrières. Au temps de Burton, un fusil était une chose rare et précieuse, que possédaient seuls les chefs de quelque grand district; aujourd'hui, presque toutes les bourgades que Cameron rencontrait sur sa route étaient en état de pourvoir d'armes à feu la moitié au moins de leurs guerriers.

Ce sont les conflits des Arabes avec les indigènes, particulièrement avec l'indomptable Mirammbo, qui ont amené ces modifications rapides. L'origine de cette guerre, qui met à feu et à sang la région comprise entre l'Ounyanyembe et le lac Tanganîka, est due, comme il arrive d'ordinaire, à l'injustice des Arabes. Mirammbo était autrefois le chef d'un district de l'Ounyamouézi, et il entretenait avec ses voisins musulmans les plus amicales relations. Généreux autant que brave, il récompensait par de larges présents le moindre service; mais cette libéralité, qui aurait dû lui créer des alliés fidèles, fut la cause de sa perte. Un Arabe, qui lui avait acheté une grande quantité d'ivoire, demanda pour le paiement un sursis. Mirambo l'accorda sans peine. Quand vint l'époque de l'échéance, il

réclama sa dette. Pour toute réponse, l'Arabe se mit à rire et railla sa crédulité. Le chef nègre en appela au gouverneur de l'Ounyanyembé qui, ne voulant pas donner raison à un noir, ferma l'oreille à ses plaintes. Mirammbo avait inutilement essayé de la conciliation, il prit en mains sa propre cause et jura de se faire justice à lui-même.

Depuis cette époque, fidèle à sa parole, il porte sans cesse la dévastation chez les Arabes et leurs alliés. Aussi Cameron rencontrait-il à chaque pas des champs laissés en friche, des villages déserts. Qu'étaient devenus les habitants? Ils avaient sans doute été emmenés en esclavage, ou bien ils étaient morts de faim dans la jungle.

« L'Afrique, dit Cameron, verse par tous les pores son sang et sa vie. Ce riche continent, dont le travail pourrait aisément faire un des grands producteurs du monde, voit ses habitants, déjà trop rares, décimés par un odieux trafic et par d'incessantes guerres intérieures. Si un tel état de choses devait continuer, le pays tout entier redeviendrait une jungle, habitée seulement par les bêtes féroces et complétement inaccessible aux marchands comme aux voyageurs. »

L'Ouvinnza, qui est le district le plus voisin de l'Oujiji, offrait les mêmes scènes de dévastation. Ces campagnes, que la main de l'homme a faites si désolées, prenaient un aspect plus lugubre encore sous les torrents de pluie qui tombaient sans interruption, La violence du vent était telle, les éclairs et le tonnerre faisaient si grande rage, que le malheureux voyageur, faible encore et fatigué par la marche, ne pouvait, la nuit, goûter aucun repos. « Si le lac reçoit toutes ces eaux-là, se disait-il pendant ses heures d'insomnie, assurément il doit, ou déborder, ou se déverser dans quelque puissant fleuve; cette issue, que nul ne connaît encore, il faut que je la trouve ! » Et le lendemain il reprenait, avec une ardeur nouvelle, sa route au milieu des herbes, souvent d'une hauteur prodigieuse, et toujours dégouttantes de pluie.

Une autre mésaventure rendit encore sa marche plus pénible : son âne mourut faute de nourriture convenable. Il essaya d'aller à pied; la plaie de sa cheville se rouvrit et il dut se faire porter en litière. Enfin, comme si ce long et difficile voyage devait être privé pour lui de tout adoucissement, son chien, le seul être qui lui témoignât affection et sympathie, fut mordu par un serpent et il expira sous ses yeux. « On imaginerait difficilement, dit Cameron, combien la perte du fidèle animal vint ajouter à ma solitude, et le vide qu'elle laissa dans ma vie journalière. »

Mais d'autres préoccupations allaient bientôt l'absorber tout entier. Le 18 février 1874, il se trouvait sur une éminence assez escarpée, quand il aperçut au loin un espace bleuâtre, d'environ un mille de

longueur, qui semblait briller sous les rayons du soleil. Au-delà s'élevaient quelques arbres et enfin une grande étendue vaporeuse qui lui parut être le ciel.

— Maître, s'écria Bombay, voilà le lac! Voilà le Tanganîka!

— Le Tanganîka! ce petit étang? répondit avec dédain Cameron, en regardant la nappe limpide qui scintillait sous ses pieds.

Tout-à-coup une pensée le fit tressaillir. Ce qu'il avait pris pour le ciel, n'était-ce pas le lac immense? Les nuages, qui lui semblaient flotter au-dessus, devaient être les lointaines montagnes de l'Ougoma, tandis que l'espace plus rapproché, qu'il avait irrévérencieusement appelé un étang, était un canal formé par une île. Palpitant d'émotion, il arriva sur les bords du lac. Oui, c'était bien le Tanganika, et un panorama grandiose se déroulait devant lui. A l'ouest, de gigantesques montagnes se dressaient le long de la rive et fermaient l'horizon. A l'est, au contraire, s'étendaient de vastes plaines d'un vert d'émeraude; çà et là des villages, abrités par de hauts palmiers, se détachaient sur ce fond plantureux; des barques nombreuses sillonnaient les eaux, et une foule d'oiseaux aquatiques ajoutaient encore à l'animation de cette scène.

Notre voyageur était arrivé dans l'Oujiji, ce district que les travaux de Livingstone ont rendu si célèbre. Les habitants lui parurent intelligents et robustes; les races de l'Afrique centrale sont ordinairement fort supérieures aux nègres de la côte. Les indigènes de Kahouélé, village où Cameron demeura quelques jours, sont riches et industrieux; ils savent forger le fer, fabriquer des tissus d'étoffe qu'ils peignent en noir et en jaune de façon à imiter la peau d'un léopard; en outre, ce sont des pêcheurs fort adroits et leur bourgade forme un des rendez-vous les plus fréquentés par les caravanes.

Deux marchés se tiennent chaque jour à Kahouélé. Le plus important est celui du matin, qui dure depuis sept heures et demie jusqu'à dix heures. Les marchands prennent place sur les bords du lac; pour se défendre des rayons du soleil, ils se fabriquent avec des feuilles de palmiers, de légers abris. Les femmes des hameaux voisins apportent des paniers de farine, des patates, des bananes, du tabac, des concombres et autres végétaux, des gourdes de pombé, du vin de palmier, enfin différents articles de poterie. Les hommes vendent du poisson, de la viande, des chèvres, des cannes à sucre, des arcs, des lances, des filets, etc. Les tribus riveraines viennent de fort loin à la foire de Kahouélé. Les Vouarundi, riches de céréales et bateliers habiles, fournissent des rames et des grains, les Vouavira, différents outils et des instruments d'agriculture; les habitants de l'Ouvinnza, du sel qui est regardé comme le meilleur

de ces régions ; d'autres tribus enfin apportent de l'huile de palmier, des tissus d'écorces, etc. Kahouélé ne serait pas un marché africain s'il ne s'y faisait un grand trafic d'esclaves et d'ivoire. Les chefs des peuplades de l'intérieur franchissent souvent de très-grandes distances pour venir livrer aux Arabes ces produits d'une vente si fructueuse; puis, ils retournent dans leur pays préparer par de nouvelles violences une autre cargaison.

Rien n'est plus curieux que le spectacle offert par la foule des marchands et des acheteurs. Les indigènes des différentes tribus se reconnaissent par des tatouages particuliers, par des coiffures d'une complication impossible à décrire ; l'édifice de leur chevelure demande souvent plusieurs jours, et même plusieurs semaines de soins assidus ; il est vrai que cette œuvre de haute fantaisie dure ensuite des mois entiers sans que son heureux possesseur ait la peine d'y mettre la main. Quelques peuplades élargissent d'une façon démesurée les lobes de l'oreille, et se servent de cet appendice pour suspendre une foule de menus objets. Quant au costume, il est des plus élémentaires qu'on puisse imaginer ; la parcimonie de l'étoffe n'a d'égale que la profusion d'ornements dont les indigènes se couvrent le cou, les bras et les jambes. Les bracelets de fil de laiton s'échelonnent depuis le poignet jusqu'au coude ; mais l'article le plus en vogue est le *sambo*. Cet indispensable complément de toute toilette fashionable se compose de cercles fort minces faits de poils d'éléphants tordus autour d'un fil de laiton. Les nègres les plus riches en portent, de la cheville au genou, jusqu'à trois ou quatre cents. Le suprême bon ton consiste à les garnir de petites clochettes que le moindre mouvement met en branle, à la grande satisfaction de leur propriétaire, dont ce tintamarre annonce l'opulence.

A ces sonneries, déjà passablement énervantes pour des oreilles européennes, se joint le vacarme encore bien plus assourdissant, causé par les voix des vendeurs et des acheteurs. Arabes et indigènes s'évertuent à qui pourra crier le plus fort ; on croirait que le commerce est une lutte dont le prix doit être décerné aux poumons les plus vigoureux. Aussi notre voyageur, amusé un instant par l'animation du tableau, ne tarda-t-il pas à se réfugier dans sa tente, pour échapper à ce concert, que l'accent africain, — un des moins mélodieux qui soient au monde — rend désagréable au-delà de toute expression.

Grâce aux Arabes établis à Kahouélé, Cameron put se procurer deux canots et quelques bateliers indigènes. Il voulait, non pas seulement traverser le Tanganîka, opération que le peu de largeur du lac rend fort aisée, mais parcourir dans toute son étendue cette vaste mer intérieure qui, du nord-ouest au sud-ouest, n'embrasse

pas une longueur moindre de cent cinquante lieues, depuis le 3° jusqu'au 9° de latitude australe.

Le 13 mai 1874, favorisé par une brise légère, il partit avec une trentaine d'hommes sous les ordres du nègre Bombay. Le long de la côte se déroulait un admirable paysage. Les éminences rocheuses dressaient sous les feux du soleil leurs cimes rougeâtres ; la lumière et l'ombre se jouaient dans le feuillage des arbres, produisant des teintes d'une indescriptible harmonie ; les eaux limpides reflétaient l'azur profond du ciel ; tout cet ensemble, baigné par la chaude clarté des régions tropicales, formait, dit Cameron, « un spectacle d'une beauté si radieuse qu'il est impossible à qui ne l'a point vu de s'en faire une idée. »

Chose singulière, ces sites splendides que le Créateur a revêtus d'une magnificence idéale, ont été peuplés par l'imagination des indigènes d'une foule de démons et de mauvais génies. Cameron avait à peine parcouru quelques lieues, en côtoyant les bords du lac, et il allait doubler un cap appelé Ras Kabogo, lorsque les pilotes s'arrêtèrent tout à coup.

— Eh bien ? demanda Cameron.

— Un mauvais esprit habite ici avec sa femme ; il faut lui faire une offrande, si nous ne voulons pas être engloutis dans le lac.

En vain le voyageur essaya de rire de cette superstition. Son escorte partageait la terreur des indigènes ; il fallut jeter dans les flots quelques verroteries, tandis que les hommes récitaient une sorte de prière dont voici la traduction : « O vous, grand esprit, démon terrible, vous qui prenez les canots et qui tuez l'équipage, épargnez-nous, roi des eaux ! Faites que le lac nous soit propice ; n'envoyez pas les vents et la tempête ; que nos barques glissent sur les ondes et nous ramènent bientôt dans nos demeures ! »

Le génie étant ainsi apaisé, Cameron put continuer sa route ; mais des cérémonies semblables se renouvelèrent maintes fois, car le Tanganîka semble avoir un contingent plus qu'ordinaire de malfaisants esprits.

Au sud du Ras Kabogo, le lac forme une baie profonde où affluent de nombreux cours d'eau. De grandes chaînes de montagnes s'élèvent au loin, mais Cameron ne put alors les apercevoir ; elles étaient cachées par les collines pittoresques dont le rivage est bordé. Obligé, dès le moindre vent, à stationner sur la côte, il cherchait à prendre auprès des indigènes quelques informations sur ces districts, où nul Européen n'était encore parvenu. Mais les renseignements qu'il recueillit étaient des plus confus et des plus contradictoires ; le pays où ils demeuraient semblait, pour ces sauvages, être le bout du monde ; au-delà, ils ne connaissaient rien.

Plus souvent encore, les naturels s'enfuyaient à l'approche des étrangers. « Ce sont les soldats de Mirammbo, » s'écriaient-ils avec effroi, en apercevant les hommes armés de fusils qui accompagnaient Cameron, et peu s'en fallait qu'ils n'abandonnassent leurs villages, tant était profonde la terreur inspirée par le nom seul du redoutable partisan.

Le 15 avril, après avoir dépassé les hameaux chétifs des Bafipa, et vu deux importantes rivières, la Mouamisa et la Moundioulé, apporter au lac le tribut de leurs eaux, Cameron arriva devant une île couverte de la plus luxuriante végétation. Sur la côte s'étageait un fantastique amphithéâtre de montagnes abruptes qui semblaient dresser jusqu'au ciel leurs pics, leurs obélisques, leurs bastions et leurs remparts. Des arbres gigantesques s'élançaient de chaque crevasse des rochers; des plantes grimpantes, qui n'avaient trouvé à s'accrocher nulle part, laissaient pendre, à une longueur de cinquante ou soixante pieds, leurs verdoyants rameaux. Les indigènes que Cameron rencontra dans ces parages ne sont pas craintifs comme les Bafipa. Belliqueux et nomades, toujours armés d'arcs, de flèches, de lances et de haches, protégeant leur corps à peu près nu et noir comme l'ébène, par un épais bouclier, ces naturels, appelés Vouatouta, sont l'épouvante des plages méridionales du lac. Comme ils vivent uniquement de chasse et de rapine, quand ils ont pillé les villages d'un district et détruit le gibier, ils vont porter leurs déprédations dans un autre. Les habitants paisibles prennent la fuite devant eux, sans même chercher à leur opposer de résistance ; ils se retirent dans les jungles et reviennent quand le flot dévastateur a passé. Mais les hameaux où s'élevaient leurs cabanes ne sont plus que des ruines; les hautes herbes ont envahi leurs champs, la nature sauvage a repris possession de son empire.

L'esclavage étend aussi sur ces régions sa lèpre hideuse. Les marchands arabes qui, naguère, franchissaient à peine le Tanganîka, ont aujourd'hui formé des établissements considérables dans les districts de l'ouest, particulièrement à Nyanngoué, qui leur sert de point de départ pour des expéditions plus lointaines encore. Le trafic de bétail humain se répand au nord et au sud, à l'est et à l'ouest ; il continuera ses progrès sinistres jusqu'à ce qu'une main puissante vienne l'arrêter, ou jusqu'à ce que, la population étant détruite, il finisse par mourir de sa mort naturelle. Malgré les efforts tentés jusqu'ici par l'Europe, c'est, il faut bien le dire, vers cette dernière alternative que semblent se précipiter les événements.

Tandis que les villages abandonnés, les champs laissés en friche se succédaient sur la côte, Cameron reportait involontairement sa pensée vers le paisible établissement des missionnaires français

de Bagamoyo. « Des maisons de ce genre, dit-il, où les indigènes pourraient apprendre l'agriculture et les arts les plus indispensables, seraient pour le pays un bienfait immense ! » La religion, le travail et la charité sont assurément les agents les plus efficaces de civilisation et de progrès. Ce vœu, qu'inspirait à Cameron la vue des plaies de la malheureuse Afrique, sera répété par tous les cœurs chrétiens.

Quoique retardé par des pluies fréquentes, et aussi par la fièvre, qu'avait ramenée l'humidité du climat, Cameron poursuivait ses travaux avec une indomptable énergie. Dans les instants de répit que lui laissait son mal, il relevait les latitudes et les longitudes, observait la configuration du sol et dessinait sur sa carte le contour, jusqu'alors inconnu, du Tanganîka. La largeur du lac ne répond, ni au nord, ni au sud, à son immense longueur ; il est fort rare que, d'une rive à l'autre, on puisse compter plus de dix ou quinze lieues. Mais, ce qui causait à Cameron une extrême surprise c'est que, de toutes les montagnes qui bordent la côte, il voyait se jeter dans la Tanganîka une innombrable multitude de rivières, et nulle part son œil ne découvrait pour les eaux le moindre écoulement. « Qu'est-ce que le lac, bon Dieu, peut faire de tout cela? se demandait-il. Si profondément encaissé qu'il soit, il devrait, depuis longtemps, avoir submergé les cimes les plus hautes. »

Enfin, un jour, les deux barques arrivèrent à un endroit, où les montagnes en s'abaissant, formaient dans la direction de l'ouest une vallée profonde. Un large cours d'eau, appelé par les indigènes Loukouga, s'offrit aux yeux de Cameron. Il était presque entièrement recouvert par une épaisse couche de plantes aquatiques, mais au milieu un étroit canal restait libre, et permettait de constater la direction du courant. Notre voyageur poussa un cri de joie et de triomphe. Le problème était enfin résolu. Les eaux du fleuve, quoique endormies et profondes, avaient un mouvement facile à reconnaître ; elles sortaient du Tanganîka.

Les renseignements fournis par le chef du district ouvrirent une perspective encore plus vaste. Son peuple connaissait depuis longtemps le Loukouga; plusieurs indigènes avaient suivi ses bords pendant des jours et des jours; enfin, après avoir marché durant une lune entière, ils l'avaient vu joindre ses eaux à celles de la Loualaba.

Le Loualaba ! Ce nom produisit sur l'explorateur l'effet d'une secousse électrique. S'il pouvait, en suivant le Loukouga, atteindre ce grand fleuve que Livingstone, son maître et son devancier, identifiait avec le Congo ! Enfin, si, continuant sa marche, il réussissait à longer l'immense cours d'eau jusqu'à l'Océan, et parvenait de la

sorte à établir, d'une façon indiscutable, que le Tanganîka est le nourricier de la puissante artère africaine ?

Enfiévré par cet espoir, il fit entrer sa barque dans le Loukouga. Il n'avait pas fait deux lieues qu'il lui fut impossible d'aller plus loin. La végétation fluviale devenait si exubérante qu'elle fermait complétement le passage. Cameron crut un instant pouvoir, avec l'aide des indigènes, surmonter cet obstacle. Mais couper un canal au milieu de ces masses de plantes enchevêtrées les unes dans les autres de façon à former une sorte de muraille, n'est nullement une entreprise aisée. Le nombre d'hommes qu'il aurait fallu employer à ce travail eût causé une énorme dépense, et Cameron, appauvri par les vols incessants de son escorte, n'était pas en mesure de la faire.

IV

Ce fut le cœur navré qu'il quitta les bords du Loukouga pour aller dans l'Oujiji chercher le reste de ses bagages. Toutefois, une espérance lui restait. Les Arabes lui avaient indiqué une route plus facile et plus courte pour rejoindre le Loualaba près d'une bourgade appelée Nyangoué, dans le pays de Manuema. Les habitants, disait-on, pourraient lui fournir des barques, et le mettre en état d'accomplir encore la plus importante partie de son projet. Il suivrait la Lualaba et aurait le dernier mot de cette énigme qui avait si longtemps arrêté Livingstone.

Mais les difficultés naissent en Afrique sous les pas du voyageur. Quand, après avoir fait près d'une centaine de lieues au milieu d'un pays splendide, coupé de forêts vierges, et fécondé par de nombreuses rivières, Cameron arriva enfin à Nyanngoué, il y trouva la plus amère désillusion. Devant lui, le Loualaba, large de près d'une demi-lieue, roulait ses eaux vaseuses et jaunâtres, sur lesquelles voguaient une foule de canots indigènes. Le village, mi-nègre, mi-arabe, a, comme Kahouélé, un marché qui attire dans le pays un flot incessant de vendeurs et d'acheteurs. Rien n'aurait dû être plus facile que de se procurer des canots ; mais lorsque notre voyageur voulut tenter cette transaction, il se heurta contre une opposition invincible.

Vainement offrit-il le double de la valeur des canots en étoffes et en verroteries. Tout fut inutile, et il commençait à désespérer de l'entreprise, quand, le 17 août, il entendit retentir au loin le roulement des tambours et les décharges de la mousqueterie. C'était une caravane de trafiquants qui arrivait à Nyanngoué.

Le chef était un homme appelé Tipo-tipo, qui avait dans les veines assez de sang africain pour être tout-à-fait noir, bien qu'il fût Arabe par les idées, la religion et le langage. Il accueillit Cameron avec la courtoisie la plus grande et lui offrit de le conduire jusqu'à un affluent du Loualaba, nommé le Lomami. De cette façon, disait-il, l'explorateur pourrait se passer de canots. Il trouverait en ce lieu des guides indigènes, qui le conduiraient au lac Sankorra, autre mer intérieure que le Loualaba traverse dans sa course vers l'Océan.

Cameron partit donc avec l'Arabe. Chemin faisant, il rencontrait plus d'un village désert, où le feu avait récemment accompli son œuvre. D'autres hameaux étaient au contraire entourés de cultures, et abrités par des bosquets de palmiers; les hommes s'occupaient à fabriquer l'huile; les femmes, réunies en groupe, riant entre elles et chantant de joyeux refrains, pêchaient dans la rivière. Nulle part les habitants ne se montrèrent hostiles. Les Arabes avaient pourtant averti Cameron de se tenir sur ses gardes et de ne pas laisser les hommes s'éloigner, car ces parages ont un renom sinistre; maintes fois ils ont été, paraît-il, le théâtre de lugubres aventures. Les indigènes, en un mot, sont cannibales, et cannibales de la plus repoussante espèce. Non contents de dévorer les ennemis tombés dans un combat, ils prennent pour pâture, ni plus ni moins que s'ils étaient des corbeaux ou des hyènes, les corps de ceux qui ont succombé à une maladie quelconque. Souvent, près de leurs villages, on aperçoit des cadavres à demi-plongés dans la rivière, décomposés, horribles à voir. C'est la seule préparation qu'on leur fasse subir. Le feu enlèverait la saveur de ce mets de haut goût. Quand la chair entre en putréfaction, les naturels se repaissent, avec une atroce volupté, de l'horrible festin.

Et pourtant ces malheureux, tombés au dernier échelon de la sauvagerie, n'ont pas les mœurs féroces qu'une telle coutume devrait faire supposer. Pareils aux Niams-Niams que visita Schweinfurth, ils semblent même plus unis entre eux, plus accessibles aux affections de la famille que beaucoup d'autres indigènes. Plusieurs avaient vu Livingstone; ils en parlaient avec une admiration profonde, avec un respect religieux pour ainsi dire, et Cameron ne put voir sans attendrissement le souvenir laissé par son illustre compatriote chez ces êtres incultes.

On arriva, dans les premiers jours de septembre, au campement de Tipo-tipo, sur les bords du Lomai. Là les deux caravanes devaient se séparer. Cameron se proposait de prendre la direction du nord, pour retrouver, à l'endroit où elle débouche dans le lac Sankorra, la puissante rivière dont il voulait étudier le cours.

Mais il fallait auparavant se procurer des guides; il fallait aussi

payer le mhongo, ou droit de passage, au chef du district qu'on allait traverser. Quel ne fut pas le désappointement de Cameron quand le prince nègre répondit à ses ouvertures par le refus le plus décisif!

— Aucun de ces étrangers armés de fusils n'entrera sur mon territoire, dit-il à Bombay; s'il veut s'y frayer un chemin malgré moi, nous combattrons, et nous défendrons pied à pied le pays.

Cameron eut un moment d'angoisse poignante. Ainsi, grâce au mauvais vouloir d'un nègre ignorant, il allait se voir frustré du prix de tant de travaux! Cette solution, poursuivie avec une si persévérante ardeur, lui échappait au moment où il croyait la saisir. Et pourtant, de quelle importance n'était-il pas, au point de vue de la civilisation et du commerce, d'éclaircir le système fluvial de l'Afrique. S'il s'ouvrait une route de vive force? La chose était aisée; Tipo-tipo n'eût pas demandé mieux que de lui venir en aide dans une entreprise de ce genre. Cameron repoussa aussitôt cette pensée avec horreur. Chargé d'une mission essentiellement pacifique, il pouvait risquer sa propre vie, mais il se couvrirait de honte en s'alliant avec un marchand d'esclaves pour porter le fer et le feu chez un peuple dont le seul crime était de craindre des étrangers qui, à en juger par les Arabes, étaient les pires ennemis de sa race. « Quelle découverte géographique, s'écrie Cameron, peut valoir une goutte de sang d'indigène! »

La route du nord se trouvant ainsi fermée, il résolut de se rendre dans le royaume d'Ouroua, vaste région qu'arrose le Lomami et que baignent des lacs nombreux. Des trafiquants portugais, assurait-on, se trouvaient dans la capitale de cette contrée. Cameron, avec la persévérance indomptable dont il avait donné tant de preuves, voulait leur demander assistance, et il se flattait de pouvoir, grâce à eux, rejoindre le Loualaba par un long circuit.

Après s'être procuré des guides et il prit, non sans un inexprimable serrement de cœur, la route du sud. Le pays offre une succession de collines abruptes et de vallées, au milieu desquelles serpentent de limpides cours d'eau, affluents du Lomami; mais ce riche district portait, comme tous ceux que Cameron avait déjà traversés, les traces trop évidentes du passage des marchands d'esclaves. Nombre de villages avaient été détruits, les plantations de bananiers arrachées du sol, les hommes égorgés sans merci, les femmes et les enfants emmenés pour être vendus comme des bêtes de somme. Cette fois ce n'étaient pas seulement les Arabes qui avaient semé dans ces parages la dévastation. Les ruines que la caravane rencontrait sur son chemin, avaient été faites, hélas! par des mains européennes. Des trafiquants portugais, alliés du chef de l'Ouroua, le farouche Kasongo, s'étaient répandus dans le bassin du Lomami,

et avaient porté la terreur au milieu des populations sans défense qui habitent ces régions.

Cameron allait bientôt, du reste, faire connaissance avec les aventuriers qui donnent aux naturels une opinion si fâcheuse des étrangers de race européenne. Vers la mi-octobre, après avoir traversé de vastes marais salants, il arrivait à Kilemba, capitale du royaume et résidence de plusieurs marchands arabes et portugais.

L'un de ces derniers, nommé José Antonio Alvez, se présenta chez Cameron dès le lendemain de son arrivée. Cette visite, qui devait donner à notre voyageur une haute idée de l'importance du trafiquant, fut faite avec le plus grand apparat. Deux hommes, aux ceintures desquels pendaient de grosses clochettes de cuivre, portaient un hamac couvert d'étoffes aux couleurs éclatantes. Puis venait une escorte, composée d'une vingtaine d'hommes armés de vieux mousquets, enfin un négrillon fermait la marche, portant sur son épaule le fusil du maître, et tenant à la main le siége sur lequel Alvez devait s'asseoir, précaution qui n'est pas toujours inutile dans un pays où les chaises sont un objet de luxe à peu près inconnu.

Debout à l'entrée de sa tente, Cameron attendait avec impatience que son visiteur fût descendu. Il lui tardait de serrer la main d'un Européen, de causer avec lui. Quelle ne fut pas sa déception de voir un mulâtre vieux et laid, sortir de la litière. Il portait à la vérité le costume de drap de nos pays, et parlait Portugais ; mais c'était là les seules traces de civilisation dont il pût se glorifier.

Peut-être lut-il sur le visage de Cameron l'impression peu flatteuse qu'il avait produite :

— Malgré ma couleur, dit-il, après les compliments d'usage, je suis Européen jusqu'à la moëlle, ni plus ni moins que vous, Monsieur, je vous assure. J'ai les goûts, l'instruction, les habitudes......

— Je vous crois, s'empressa de répondre Cameron.

— Et vous avez raison, Monsieur. Je n'ai jamais menti. Franc comme l'acier, tel est Antonio Alvez.

Cameron lui fit connaître son nom, sa nationalité, le motif qui l'amenait dans le pays.

— Comment ! s'écria Antonio Alvez avec une indicible surprise, comment ! c'est pour voir des lacs et des rivières que vous avez entrepris un si long voyage ! Oh ! vous trafiquez bien un peu, pour vous payer de vos peines.

— Non vraiment, la seule récompense que j'attende, c'est la gloire d'avoir fait une chose utile.

Alvez n'était pas en état de comprendre des mobiles de ce genre, il toussa légèrement et changea d'entretien. Cameron, assura-t-il, devait renoncer à se rendre au lac Sankorra. Il en était séparé

maintenant par une fort grande distance et des districts extrêmement hostiles. Avec une escorte aussi faible que la sienne, jamais il ne pourrait triompher de ces obstacles, et même, si par impossible, il y réussissait, il ne reverrait plus son pays, car il serait certainement retenu en esclavage par les indigènes.

— Venez plutôt avec moi, conclut-il, je vous conduirai jusqu'à Bengouela ; nous sommes nombreux, nous vous protégerons sur la route, et vous en aurez besoin, car il faudra traverser des pays diablement dangereux, foi d'Antonio Alvez ! vous pouvez m'en croire, je n'ai jamais trompé personne, c'est connu.

Cameron soupira. La véracité du Portugais ne lui inspirait pas grande confiance ; mais il avait déjà pris des renseignements à différentes sources, et il s'était convaincu de l'impossibilité d'accomplir son plan. Ses ressources commençaient à s'épuiser ; outre les vols nombreux dont il avait été victime, il lui avait fallu payer des droits de passage beaucoup plus onéreux qu'il ne l'avait prévu. Grâce au nombre toujours croissant des caravanes, les cotonnades et les verroteries ont grandement baissé de valeur en Afrique. De plus, lorsqu'il discutait le mhongo, avec les chefs indigènes, Bombay ne manquait pas de prendre le parti de ces derniers, ce qui, comme on pense, ne facilitait pas pour son maître la transaction. Dans l'état de pénurie où Cameron se trouvait, séparé encore de la côte par une distance de près de trois cents lieues, devait-il repousser l'offre d'Alvez? Après avoir anxieusement calculé ses ressources, et supputé le temps que l'exploration devait durer encore, même en la réduisant aux proportions les plus restreintes, force lui fut de s'avouer que s'adjoindre à un trafiquant était à peu près la seule chance qui lui restât de gagner la côte. Alvez lui inspirait une sympathie des plus médiocres, mais, après tout, autant valait lui qu'un autre.

Le Portugais ne devait pas quitter le pays avant plusieurs semaines. Une partie de ses hommes accompagnait le roi Kasongo qui faisait une tournée dans ses Etats pour prélever lui-même les taxes. Le monarque nègre, fort rigoureux sur ce point, abandonnait les villages où les impôts n'avaient pas été payés, à la rapacité des marchands d'esclaves qui, pareils à une nuée de corbeaux, marchaient sur ses pas.

En attendant le départ d'Alvez, Cameron résolut d'explorer le royaume d'Ouroua. Il se présenta donc chez la sultane favorite, Fumé a Kenna, qui, en l'absence, de Kasongo, exerçait le pouvoir, et il lui demanda l'autorisation nécessaire pour visiter le pays. La noire princesse, entourée de ses femmes et assise sur une peau de lion, reçut l'étranger avec une grande bienveillance. En véritable fille d'Eve, elle lui adressa, non sans rire presque à chaque parole,

une foule de questions. La couleur de sa peau lui causait surtout un étonnement inexprimable. Cameron dut même ôter ses bottes afin de montrer que les pieds et les jambes avaient la même blancheur. Il était au fond peu satisfait de poser ainsi en bête curieuse : l'hilarité de la princesse et de ses suivantes n'avait rien d'admiratif : mais au bout d'une heure d'entrevue, Fumé a Kenna le congédia enfin, après lui avoir octroyé gracieusement la permission demandée.

L'Ouroua, fort vaste pour un royaume africain, s'étend depuis le Lomami jusqu'au Tanganîka, comprenant de la sorte une grande partie de la région lacustre que traverse le Loualaba depuis le Moëro jusqu'au Landji. Cameron aurait voulu visiter au moins les grands lacs du pays, mais Fumé a Kenna, qui craignait d'encourir par une facilité trop grande, la disgrâce de son seigneur, employa toute sa diplomatie féminine à reprendre en détail l'autorisation qu'elle se repentait d'avoir accordée. Le voyageur ne put explorer que le Mohrya, nappe d'eau située près du Lomami et fort curieuse par la population aquatique pour ainsi dire, qui habite ses villages bâtis sur pilotis. Ces singuliers indigènes ne sortent guère, paraît-il, de leurs habitations lacustres, ils vont d'une hutte à l'autre, nageant comme des poissons, et n'abordent au rivage que pour mener paître leurs chèvres. Cameron essaya d'entrer en conversation avec quelques-uns d'entre eux, mais ces sauvages, effarés à son approche, sautèrent aussitôt dans le léger canot qui les avait amenés, et disparurent en un clin d'œil.

Le pays est partagé en plusieurs districts administrés, plus ou moins mal, par des gouverneurs que nomme Kasongo. Ces dignitaires, qui relèvent uniquement de l'autorité royale, peuvent être révoqués ou bannis selon le bon plaisir du prince. Mais l'exil n'est pas le seul châtiment qui leur soit infligé quand ils ont eu le malheur d'offenser l'autocrate africain. Cameron s'étonnait de rencontrer dans l'Ouroua un nombre prodigieux de gens mutilés.

— C'est qu'ils ont encouru la disgrâce du roi ou de quelque chef, lui fut-il répondu. Quand la faute est légère, quand, par exemple, on a eu l'audace de s'asseoir devant un supérieur, on est condamné à perdre un doigt, une narine, une lèvre, un bout d'oreille. Si l'offense est plus grave, il en coûte parfois un membre, parfois le nez ou les yeux.

— Mais ne se révolte-t-on jamais contre de si cruels châtiments?

— Comment le pourrait-on ? reprit l'indigène, que la seule pensée d'une telle audace parut faire frémir, Kasongo n'est-il pas un Dieu ?

— Un Dieu !

— Certainement. Tout le monde dans l'Ouroua lui rend les

honneurs divins. C'est une chose bien connue qu'il n'a pas besoin comme les hommes de boire ni de manger pour vivre.

— Alors il ne prend jamais aucune nourriture?

— Oh! si! mais uniquement parce qu'il y trouve du plaisir.

La religion des Vouaroua est un mélange de fétichisme et d'idolâtrie. Tous les villages ont des huttes, nous ne pouvons pas dire des temples, où de grossières figurines, placées sur un piédestal, représentent quelque génie malfaisant; du pombé, de la viande, des graines sont offerts chaque jour à ces dieux néfastes pour apaiser leur colère. Le pays a aussi ses oracles; ce sont des magiciens qui vont d'un village à l'autre, portant de petites idoles auxquelles ils adressent les questions posées par leurs crédules clients. L'esprit interrogé s'empresse de répondre à la grande admiration des indigènes. On devine que le prétendu sorcier n'est qu'un adroit ventriloque.

Mais la divinité suprême, celle à qui toute puissance est attribuée pour le bien comme pour le mal, c'est une idole appelée Koungoué a Banza qui, dit-on, représente le fondateur de la famille de Kasongo. Une hutte, placée au milieu d'une jungle presque impénétrable, renferme ce Dieu terrible. Une sœur du prince régnant lui est donnée pour épouse. A part cette royale prêtresse, personne n'est admis à jeter même un coup d'œil sur la mystérieuse divinité, si ce n'est Kasongo lui-même qui, en certaines occasions, rares et importantes, peut consulter son redoutable ancêtre. Autour de la jungle habitent un grand nombre de prêtres, qui reçoivent les offrandes des tremblants adorateurs de Koungoué a Banza; ils sont chargés aussi de défendre le bosquet sacré contre les intrusions profanes; mais, sous ce dernier rapport, leur emploi doit être à peu près une sinécure, tant est grande la terreur inspirée par ce Dieu.

A quelques lieues de la jungle sainte se trouve une autre demeure presque aussi révérée par les Vouaroua, c'est l'habitation de l'épouse favorite du prédécesseur de Kasongo, son père Bambarré. De sultane en titre, la veuve du prince est devenue prophétesse, ou plutôt medium, pour parler un langage plus en harmonie avec le courant des idées actuelles. L'esprit de son défunt époux entretient avec elle des communications incessantes, et ouvre devant ses yeux les mystérieuses profondeurs de l'avenir. Bien que séparée de lui par la mort, elle entend sa voix et recueille ses paroles; nul n'a le droit de troubler ce tête-à-tête auguste; la seule visite que la princesse consente à recevoir, c'est celle d'un magicien qui vient parfois, de la part de Kasongo, la consulter sur des affaires importantes.

D'après la crainte superstitieuse qui protége les rois et entoure

leur mémoire, on peut supposer, que les funérailles de ces princes sont accompagnées des solennités les plus imposantes ; mais ce qu'on ne saurait jamais imaginer, ce sont les cruautés inouies dont elles deviennent l'occasion. Si les faits n'étaient affirmés par les témoins les plus dignes de foi, on se refuserait à croire que des créatures humaines soient capables d'atrocités aussi monstrueuses, et cela sous prétexte de rendre aux morts les honneurs qui leur sont dus.

« Quand Bambarré eut cessé de vivre, on commença, rapporte Cameron, par détourner le cours d'une rivière, et par creuser dans son lit une fosse immense au fond de laquelle on plaça, — chose horrible à dire, — une couche épaisse de créatures vivantes, les épouses du roi défunt. A l'extrémité de l'horrible sépulcre, une de ces malheureuses, dut s'accroupir sur les mains et les genoux ; c'était le siége destiné à recevoir le cadavre ; une autre femme, assise auprès de lui, tenait les perles et les trésors de Bambarré ; enfin une troisième fut contrainte de se placer à ses pieds ; cette dernière, qui était de sang royal, et l'une des épouses favorites du despote, eut le privilége de recevoir une mort plus prompte et fut tuée d'un coup de lance. Alors on recouvrit de terre toutes les victimes qui furent ainsi ensevelies vivantes avec le mort. »

« Mais la barbare cérémonie n'était pas complète. Cinquante esclaves mâles furent amenés sur la fosse, puis égorgés jusqu'au dernier ; leur sang, recueilli par les féroces exécuteurs, arrosa le sol du sépulcre, affreuse libation offerte aux mânes de Bambarré. » On laissa ensuite la rivière reprendre son cours et cacher sous ses eaux le lieu de tant de crimes.

Le successeur de ces princes farouches, le roi Kasango, fut enfin de retour dans son palais le 21 janvier 1875. De grandes acclamations, de bruyantes fanfares, mêlées au son du tambour, annoncèrent son arrivée. Cameron, fort curieux de voir l'autocrate africain, se joignit à la foule qui entourait l'enclos où s'élevaient les huttes du harem, et, les naturels s'écartant pour lui livrer passage, il aperçut le monarque au moment où il entrait dans sa demeure. Kasango est un homme encore fort jeune, à la physionomie vive et intelligente. Il est bien fait, robuste et d'une stature si haute qu'il dépassait de la tête tous les hommes de son escorte. Il tenait à la main une courte lance ; quelques-unes de ses femmes, qui sans doute l'avaient accompagné dans son expédition, portaient ses boucliers.

Le mussumba, ou enclos royal, était gardé par des sentinelles armées de piques, dont la consigne était d'interdire à tout intrus d'approcher ; la plupart des hommes qui composaient cette garde d'honneur avaient perdu qui une main, qui le nez, les oreilles ou

les lèvres par suite des fréquents accès de colère de Kasango; mais ils ne semblaient pas moins, dit Cameron, « disposés à baiser le sol qui portait l'empreinte de ses pas. » Il n'est donc pas étonnant qu'adoré ainsi comme une divinité, Kasango fût enflé d'orgueil.

— Je suis le plus grand roi du monde, dit-il modestement à son visiteur européen, dès la première audience qu'il daigna lui accorder. Nulle puissance ne peut être comparée à la mienne, si ce n'est peut-être celle de Mata Yafa, le chef du Lunda, qui, comme moi, est issu de la race des dieux.

Il s'informa ensuite du pays de Cameron et de la route qu'il avait dû parcourir pour se rendre dans l'Ourona.

— C'est fâcheux que le Tanganîka soit sur le chemin, dit-il; j'aurais aimé à voir l'Angleterre.

— Le Tanganîka, repartit Cameron, n'est qu'une mare insignifiante, comparée aux mers qui séparent l'Afrique de mon pays.

— Je verrai plus tard à faire ce voyage, reprit négligemment Kasango. Mais quand vous serez de retour auprès de votre chef, vous lui direz d'avoir à me payer tribut. Il faut qu'il m'envoie des fusils, des canons, des bateaux et des hommes pour apprendre à mon peuple à manier tout cela.

— Ne vous faites pas d'illusions, prince. Ceux qui savent fabriquer de telles choses ne se soumettent guère à payer des tributs.

— Votre chef ne peut cependant pas être égal à moi?

— Il est bien plus puissant. Combien de guerriers avez-vous? Combien chacun de vos canots contiendrait-il d'hommes si vous veniez en Angleterre?

— J'ai une armée si nombreuse que je ne saurais la compter; mais chacune de mes barques est capable de porter cinq ou six Vouarona.

— Oh bien! répliqua en riant Cameron, chacun des navires de mon pays est grand comme une île entière; plus de mille hommes armés de fusils peuvent y prendre place et y demeurer pendant des mois.

La vanité de Kasango ne lui permit pas de témoigner la moindre surprise. Il admit bien l'exactitude des paroles de Cameron, mais il n'en demeura pas moins convaincu que les souverains d'Angleterre étaient fort inférieurs à Sa noire Majesté.

V

En même temps que Kasango, les hommes de la bande d'Alvez étaient revenus, sous la conduite de son digne lieutenant, le Por-

tugais Lorenza da Suza Coimbra. Cet homme, qui avait capturé un grand nombre d'esclaves, est, paraît-il, le plus insigne bandit qu'on ait jamais pu voir sous le soleil. Son costume et tout son extérieur répondaient à son caractère. Un chapeau fort large et encore plus sale, si gras, si déformé qu'un chiffonnier n'en aurait pas voulu, coiffait cet auguste personnage. Sa chemise, qui n'avait jamais connu l'injure de l'eau ni du savon, était d'une couleur des plus équivoques. Une sorte de jupe, faite de tissu d'écorce, s'attachait à sa taille et traînait jusqu'à terre. Il avait les cheveux coupés fort court, et sa figure, presque imberbe, offrait, dans les endroits où elle n'était pas recouverte d'une épaisse couche malpropre, une teinte jaune, grisâtre, indécise, des plus désagréables à voir ; enfin, quand il n'aurait pas toujours été à peu près ivre, ses yeux, injectés de sang, auraient suffi à dévoiler l'histoire peu édifiante d'une vie de débauches et de brigandages.

Ce fut en cette compagnie suspecte que Cameron quitta l'Ouraua pour se rendre au pays de Mata-Yafa, le puissant prince que Kasongo trouvait seul digne d'entrer en parallèle avec lui. Les Portugais traînaient avec eux une foule d'esclaves, particulièrement des femmes qui étaient liées les unes aux autres par bandes de dix-huit ou vingt. Plusieurs portaient des enfants dans leurs bras, ce qui ne les empêchait point d'être, comme leurs compagnes, chargées d'énormes fardeaux. Les pauvres créatures, brisées de fatigue et les pieds ensanglantés par la marche, avaient le corps couvert de plaies ou de cicatrices qui montraient, d'une façon trop évidente, à quels barbares traitements les avaient soumises ceux qui s'intitulaient leurs propriétaires et leurs maîtres.

« Pour capturer ces femmes, écrit Cameron, il n'avait pas fallu détruire moins de dix villages, habités chacun par une population de cent cinquante à deux cents âmes. En vérité, les atrocités commises en Afrique, par des hommes qui revendiquent le nom de chrétiens, et s'abritent sous le drapeau portugais, dépassent tout ce que peut se représenter l'imagination. Si le gouvernement de Lisbonne connaissait les actes odieux perpétrés par les brigands qui se disent ses sujets, il voudrait sûrement mettre fin à un état de choses qui est pour lui une honte. »

Inutile de dire que le christianisme de ces misérables est une pure question de forme et de vanité ; bien loin de connaître aucun des dogmes de leur religion, ils partagent les superstitions grossières des indigènes. Ainsi Coimbra reçut de Kasongo une idole qu'il garda précieusement comme un préservatif contre les malignes influences. Cette divinité là, pour lui, n'en valait-elle pas une autre ?

Cameron, en plus d'une circonstance, avait élevé la voix pour

protester contre les barbaries dont les marchands d'esclaves musulmans se rendent coupables, et son intervention avait souvent réussi à protéger les indigènes ; mais aujourd'hui, ses réclamations eussent été inutiles ; « les Arabes, d'après son témoignage, sont des anges de miséricorde auprès des Portugais. » Lui-même n'était pas à l'abri des insolences, des vols, des inqualifiables procédés de Lorenzo Coimbra; et quand il se plaignait à son maître, Alvez refusait de rien entendre.

Pour ne pas être témoin de violences qu'il ne pouvait empêcher, Cameron se tenait le plus possible à distance de la caravane portugaise. Ce fut ainsi qu'il traversa le royaume d'Oulunda, région étroite et longue qui s'étend depuis de 5° jusqu'au 12° de latitude sud. Les villages y sont chétifs et peu nombreux. Une immense forêt vierge couvre presque toute la totalité du pays, contrairement à ce qu'attendait Cameron qui, d'après les pompeuses paroles de Kasongo, s'attendait à rencontrer de populeuses bourgades. Il ne vit pas non plus le puissant Mata-Yafa. Une révolution de palais venait de le renverser du trône, dans des circonstances trop caractéristiques pour ne pas être rapportées.

Ce prince, qui se glorifiait, comme Kasongo, de descendre d'une lignée divine, dédaignait naturellement de se soumettre aux préjugés communs de la faible humanité. Il ne reconnaissait d'autre loi que son caprice. Mais les dieux terrestres, paraît-il, ne possèdent pas toute science, et Mata Yafa aimait à s'instruire. Il cultivait particulièrement l'anatomie. Tant qu'il se contenta d'arracher un œil, de couper un bras ou une jambe aux hommes de sa garde, tout marcha bien ; de semblables procédés sont choses licites dans l'Oulunda. Mais un jour il s'avisa de prendre une de ses femmes pour sujet d'expérience. La malheureuse créature était sur le point d'être mère ; c'était un cas de vivisection des plus intéressants. La sœur du roi trouva la chose moins à son gré. Elle était elle-même l'épouse de Mata Yafa ; l'instinct de la conservation lui dit qu'un jour ou l'autre, dans sa soif de science, il pourrait aussi la prendre pour victime. Elle souleva secrètement plusieurs chefs, et les conjurés formèrent le projet d'égorger le prince pendant la nuit.

Mata Yafa fut averti du complot. Il réussit à s'échapper avec une poignée d'hommes, et l'un de ses frères devint à sa place roi d'Oulunda.

L'espace nous manque pour suivre Cameron à travers toutes les péripéties de son immense voyage. Après avoir parcouru les districts de Lovali et de Kibokoué, fertiles régions dans lesquelles se trouvent les sources de la Louloua et celles du Zambèze, il arriva au pays de Bihé, sur les bords de la Kouança. Là s'arrêtaient

Alvez et ses hommes. Ce lieu, situé sur les frontières des colonies portugaises, est la résidence de plusieurs mulâtres de la même trempe qui, sous prétexte d'acheter du miel et de l'ivoire, exercent dans ces parages un trafic à peu près semblable. Il ne serait peut-être pas bien difficile de supprimer, au moins en grande partie, ce négoce odieux. Les bâtiments de la compagnie du Kouança remontent le fleuve jusqu'aux chutes de Dondo ; mais il est navigable au-delà même de Bihé ; amener en ce pays des bateaux à vapeur qui intercepteraient à leur profit le commerce entre Bengouela et l'intérieur serait donc, selon toute vraisemblance, une entreprise peu coûteuse et fort rémunératrice. Le trafic des esclaves se trouverait ainsi supprimé dans ces régions, dont les vastes ressources ne tarderaient pas à se développer rapidement.

A mesure qu'on approche de la côte, les caravanes portugaises deviennent plus nombreuses. Toutes ne sont point, hâtons-nous de le dire, conduites par des gens de sac et de corde comme Alvez et Coimbra. Il est même quelques négociants dont les stations, modèles d'ordre, d'activité, de travail, exercent sur les indigènes une influence véritablement civilisatrice.

Cette partie de la route fut cependant pour Cameron la plus pénible. Ses approvisionnements étaient épuisés ; il n'avait plus ni vivres, ni verroteries, ni ressources d'aucune espèce. Les gens de son escorte avaient depuis longtemps laissé sur les chemins de l'Afrique les derniers lambeaux de leur costume d'hommes à peu près civilisés ; des tissus d'écorce, achetés dans l'Ouroua, couvraient à peine leurs membres demi-nus. Cameron lui-même fut obligé de vendre ses habits, à la seule exception de ceux qu'il avait sur le dos. Ce n'était pas encore assez de tant d'infortunes. On était en novembre, c'est-à-dire au plus fort de la saison pluvieuse. Des torrents d'eau transformaient le pays en un vaste marécage, et pourtant, il était impossible de s'arrêter, car les hommes devenaient de plus en plus faibles, et le nombre des maladies causées par les privations augmentait chaque jour. La caravane ressemblait à une marche funèbre. La côte était proche, mais l'escorte épuisée perdait l'espoir d'y jamais atteindre. Impuissant à vaincre ce morne découragement, Cameron résolut de prendre avec lui deux ou trois serviteurs fidèles, et de gagner à marches forcées Bengouela, d'où il enverrait du secours au reste de ses hommes.

Le jour même, il mettait son plan à exécution. Il faut entendre, de la bouche même de Cameron, le récit de ces heures de détresse. La route était entrecoupée de roches abruptes, de collines et de ravins. Force était aux voyageurs affaiblis et brisés de fatigue de se traîner sur les mains et les pieds pour franchir ces difficiles pas-

sages. Enfin, le 21 novembre, une ligne indécise apparut au loin dans l'azur du ciel. Dire l'émotion de notre explorateur serait impossible. C'était la mer, c'était le salut!

Il était temps. Une surexcitation fiévreuse l'avait jusque-là soutenu ; mais s'il lui avait fallu marcher quelques jours encore, jamais il n'eût atteint Bengouela. Il souffrait dans la tête et dans tout le corps des douleurs atroces, le sang s'échappait de sa bouche ; il était gravement atteint de scorbut. Ce fut un négociant français, M. Cauchoix, qui, le premier, le rencontra sur la plage. Il lui ouvrit sa maison, le soigna pendant sa maladie avec cette générosité, ce dévoûment dont nos compatriotes trouvent le secret dans leurs cœurs. Ainsi la France, dans la personne des missionnaires de Bagamoyo, avait salué, de sa sympathie et de ses vœux, ses premiers pas sur la terre d'Afrique, c'était elle qui le recueillait lorsqu'après avoir terminé sa courageuse entreprise, il arrivait presque mourant à Bengouella.

Cameron n'a pas sans doute rempli le gigantesque programme qu'il s'était proposé. La mort de Livingstone l'a privé de précieuses lumières, celles de Moffat et de Dillon lui a enlevé des auxiliaires pleins de zèle et d'énergie, enfin la maladie, s'attaquant à lui-même, lui a créé des entraves qui eussent, dès les débuts, découragé tout autre. On ne peut sans admiration le voir, couché sur une litière et brûlé par la fièvre, poursuivre cependant son exploration avec une persévérance invincible, et traverser, de l'est à l'ouest, l'immense continent africain. Le premier, il a réalisé ce dessein ; le premier aussi, l'éminent voyageur a relevé le contour du Tanganîka, compté les rivières qui l'alimentent, découvert l'issue par laquelle s'échappe le trop plein de ses eaux. Il a donc bien mérité de la science, et les acclamations dont Londres et Paris retentissent encore, sont un juste hommge rendu à ses services.

Ce qui ne nous semble pas moins important, c'est la lumière qu'il jette sur l'état social de l'Afrique. Ces malheureux peuples, dégradés, ignorants, barbares, véritablement assis à l'ombre de la mort, sont encore rongés par une plaie qui chaque jour s'étend davantage. Du nord au midi, de l'est à l'ouest, l'esclavage étreint les populations nègres, enlève leur force et leur vie. Ces tribus dociles, qui accepteraient avec joie la civilisation, ne la connaissent que par les cruautés et les violences de trafiquants arabes, de mulâtres portugais. Mais les travaux infatigables des explorateurs européens préparent une ère nouvelle. Si la succession de « l'homme malade » est, nous l'espérons pour le repos de l'Europe, longuement ajournée, celle de l'homme noir paraît près de s'ouvrir. Déjà, les steamers anglais naviguent sur les lacs Albert et Victoria. Avec toute la véhémence d'un ardent patriotisme, Cameron appelle la

Grande-Bretagne dans les riches régions qui, d'une côte à l'autre, se sont déroulées à ses regards. « Espérons, dit-il, que la race anglo-saxonne ne se laissera devancer par aucune autre. A elle appartient l'honneur d'arracher l'Afrique à la misère et à la dégradation qui sont son partage. » Loin de nous la pensée de blâmer cette noble émulation. Le champ toutefois est assez étendu pour que plus d'une ambition légitime puisse y trouver place. Déjà nos missionnaires sont à l'œuvre; nos voyageurs aussi partagent avec les explorateurs anglais la gloire et le péril des découvertes géographiques; peut-être même leur est-il réservé d'éclaircir les hypothèses relatives au Loualaba; car, d'après des informations récentes, cette grande rivière se rattacherait, non pas au système du Congo, mais à celui de l'Ogoué. On le voit, ce n'est pas un intérêt de pure science ou de curiosité que soulèvent ces régions lointaines. La question est plus haute. Il y a ici une œuvre catholique, française, civilisatrice.

Pierre du Quesnoy.

ANTON MALISSOF[1]

IX

Quelques jours s'écoulèrent, de ces jours malins qui semblent prendre plaisir à contrecarrer les projets des faibles mortels. Il fit un temps abominable, puis les travaux des champs nécessitèrent une surveillance particulière, et c'est ce moment-là que l'intendant de Malissof choisit pour tomber malade; notre ami passa de tristes soirées seul dans le petit salon de sa mère, à interroger l'avenir et à douter du bonheur. Chacun n'a-t-il pas fait sur lui-même l'expérience que, par les jours de pluie, l'âme est spécialement disposée aux impressions mélancoliques? Enfin le soleil sortit des nuages, et Malissof fit atteler pour se rendre chez Mme Berlaguine.

C'était un dimanche soir, vers six heures; la terre reposée par les pluies reverdissait de toutes parts; le regain promettait d'être superbe, et la moisson rentrée mettait aux cœurs des paysans une sécurité qui se reflétait sur leurs visages.

Malissof traversait les villages prospères où les enfants barbottaient dans les flaques d'eau, vestiges des ondées précédentes; les vieillards, assis sur les bancs de bois, devant les cabanes, regardaient s'ébattre la jeunesse; on avait accroché aux madriers la longue balançoire sur laquelle s'entassent les fillettes en chantant en chœur, pendant que les garçons vêtus de chemises rouges, — le chapeau de feutre rond et plat couronné de plumes de paon, fièrement campé sur l'oreille, — les balancent doucement en mesure des heures entières.

Malissof regardait en passant ces tableaux de la vie agreste, et se demandait si le bonheur de ces hommes n'était pas supérieur à celui des citadins quand ils atteignent à grand'peine quelque but d'ambition ou d'intérêt; il se sentait redevenir simple, lui aussi, au milieu de cette simple nature, et Eugénie lui parut cent fois plus aimable encore, quand elle lui apparut à la fenêtre du salon de sa mère, au milieu des arbustes verts qui encadraient la façade.

[1] Voir le *Correspondant* du 25 février.

A peine descendu de voiture, il remarqua sur les traits de la jeune fille un air de tristesse qui ne lui était pas habituel. Elle avait pleuré, car ses yeux étaient légèrement battus, et quelques rougeurs marbraient ses joues veloutées. Après les questions préliminaires, Malissof essaya de s'enquérir discrètement de ce qui avait pu arriver dans la journée, mais Mme Berlaguine ne se laissa point percer. Elle aussi avait quelque chose d'insolite dans son apparence; sa rudesse naturelle, ordinairement cachée sous une épaisse couche de politesse affectueuse, se laissait deviner plus qu'il n'eût fallu ; de plus, au lieu de se livrer, comme de coutume, à des allées et venues sans fin , pour les devoirs de l'hospitalité, elle ne quittait pas le salon, et surveillait attentivement sa fille avec des yeux sévères.

Malissof était fort intrigué, mais pour cette fois toutes ses finesses diplomatiques paraissaient devoir être perdues. Enfin Mme Berlaguine sortit du salon, et avant qu'il eût eu le temps d'ouvrir la bouche elle appela sa fille au dehors. Eugénie obéit, s'excusant d'un mot, et abandonna le diplomate à ses perplexités.

Un moment, il eut envie de prendre son chapeau et de s'en aller, mais la vue de la disgrâce où Eugénie était évidemment tombée lui inspira la pensée qu'il pourrait être utile, et il resta. Un chuchotement irrité dans la pièce voisine indiquait que Mme Berlaguine grondait sa fille : on a beau ne pas vouloir écouter en de pareils cas, l'oreille se tend d'elle-même et acquiert une acuité prodigieuse, tout à fait involontaire. Il entendit donc, sans préméditation aucune, cette phrase qui semblait terminer une longue admonestation :

— Je ne veux pas de lui, entendez-vous? Et vous ferez ce que je vous ai commandé, sans quoi je vous mettrai en pension à l'étranger et vous ne me reverrez jamais!

Eugénie rentra presque immédiatement; elle était devenue très-pâle, ses yeux semblaient agrandis, elle marchait péniblement, les mains pendantes... Malissof se leva pour courir à elle; d'un geste elle l'arrêta, et levant sur lui ses yeux pleins d'un feu sombre :

— Voulez-vous faire un tour de jardin, Monsieur? lui dit-elle.

Il s'inclina en silence et la suivit. Elle se dirigea vers le vieux bosquet, entra sous le couvert des grands tilleuls et s'assit sur un banc de bois vermoulu qui faisait le tour de la rotonde.

— Vous avez du chagrin, Mademoiselle? dit Malissof, profondément remué à la vue de ce désespoir digne et muet.

— Oui, répondit-elle, et ses grands yeux se fixèrent un instant sur lui, pour retomber ensuite mornes et éteints vers la terre.

— Vous ne pouvez pas ignorer combien je vous suis attaché, reprit Malissof; parlez-moi franchement, dites-moi si je puis quelque chose pour vous?

Elle le regarda, puis baissa la tête et ne répondit pas.

— Je vous aime, dit-il... Il se reprit, car la circonstance lui paraissait peu propre à un aveu d'amour; je vous aime tendrement, je serai pour vous un ami véritable, le meilleur, le plus sûr...

— Est-ce vrai? fit-elle avec une lueur d'espoir dans ses yeux fatigués.

Le soleil traversait horizontalement le bosquet; ses rayons entraient par la porte taillée dans la verdure et jetaient un large faisceau lumineux sur le gravier; toute la nature était en fête, la gaieté des beaux soirs d'été se répandait jusque sur l'herbe où bruissaient les cigales... Anton Pétrovitch se leva et s'approcha d'Eugénie.

— Le meilleur ami, reprit-il, le plus sûr; je vous aime plus que moi-même, et je ne peux pas vous voir souffrir. Confiez-vous à moi, mon enfant...

A mesure qu'il parlait, il sentait une douleur amère lui mordre le cœur; le chagrin d'Eugénie n'était pas un chagrin puéril; quelle cause alors avait altéré si profondément ce doux visage? Le mot « mon enfant » vint à ses lèvres naturellement, mais avec un arrière-goût d'amertume.

Eugénie le regarda longuement, scrutant ses traits; il était debout devant elle, attendant sa réponse... elle se jeta dans ses bras, blottit sa tête sur le cœur de Malissof et se mit à pleurer.

Il la tenait serrée contre lui, c'était elle qu'il avait rêvé de nommer sa femme, elle s'abandonnait en toute confiance, et pourtant, non-seulement il ne ressentait pas de joie, mais il éprouva un déchirement douloureux qu'il savoura un moment avec une sorte de volupté amère.

— C'est donc là le bonheur qui m'était réservé! se dit-il. Il fit asseoir la jeune fille auprès de lui, sur le banc, prit une de ses mains dans les deux siennes et lui parla d'une voix douce et caressante.

— Contez-moi vos peines, lui dit-il, ayez confiance...

— Vous m'aimez, vous, dit-elle en levant vers lui son visage inondé de larmes, ma mère ne m'aime pas, elle n'aime que son orgueil et son ambition...

— Calmez-vous, interrompit Malissof; votre mère ne vous aime peut-être pas comme vous désirez être aimée, et pourtant elle a pour vous une grande affection...

— Elle veut me voir riche, occupant un haut rang... Ces choses ne sont pas faites pour moi... je ne les aime pas!

Malissof soupira; elle était bien telle qu'il la voulait; fallait-il que cette fleur des champs ne s'ouvrît pas dans son jardin!

— Depuis que vous êtes venu, reprit Eugénie, ma vie a été très-dure; avant, tout allait bien, on me laissait tranquille... et depuis...

Elle rougit, s'arrêta, et voulut dégager sa main, que Malissof retint doucement en lui disant :

— On m'a considéré dans le pays comme un parti convenable et on a voulu vous forcer à m'envisager de même?

— Oui, répondit-elle rassurée en se voyant comprise. On m'a ordonné d'être aimable avec vous... Ce n'était pas difficile, ajouta-t-elle avec un sourire angélique qui toucha Malissof presque jusqu'aux larmes, vous êtes si bon! Mais ce n'était pas ce qu'on voulait de moi, on voulait me voir coquette, on me reprochait de ne pas chercher à vous plaire...

— C'était une bien plus sûre coquetterie, dit Malissof à voix basse.

Elle le regarda étonnée, il sourit et lui fit signe de continuer.

— Je ne voulais pas vous plaire, moi, dit-elle en s'animant; je trouve que c'est mal de donner des espérances que l'on ne veut pas réaliser, — et puis, quand bien même vous m'auriez préférée aux autres...; elle rougit et perdit contenance, puis reprit : — Moi, je ne pouvais pas... je n'étais pas...

Elle retira vivement ses deux mains et en couvrit son visage.

— Vous aimez quelqu'un et vous lui avez promis de l'épouser? dit Malissof sans émotion apparente. Depuis le commencement de leur entretien, il s'était préparé peu à peu à cet aveu, et le choc lui fut à peine sensible.

— Oui, dit-elle avec feu, j'aime Nicolas Markof; vous l'avez vu, vous avez pu vous apercevoir de ce qu'il vaut...; mais vous ne savez pas quel cœur est le sien! Personne ne le sait excepté moi. Depuis deux ans il travaille pour moi, il se prépare une position, il passe les jours et les nuits au travail... A force de courage et de patience, il a obtenu une place dans l'administration des chemins de fer, — une petite place, c'est vrai, mais enfin de quoi vivre... Il n'a rien, continua-t-elle en tournant vers Malissof son visage ingénu, resplendissant d'orgueil féminin; son père a vendu son bien l'année dernière, c'était Nicolas qui le lui avait conseillé, pour payer de vieilles dettes, des dettes du temps où il était hussard. Mon père, lui disait-il, je ne pourrais pas manger une bouchée du pain que vous récoltez sur vos terres tant que vos créanciers ne seront pas désintéressés. Il y en avait, de ces créanciers, qui avaient depuis longtemps renoncé à leur argent; devenus tout à fait pauvres, ils ne se souvenaient plus du vieux Markof que pour le blâmer comme un malhonnête homme; Nicolas n'a pas voulu qu'une âme au monde pût dire un mot contre son père; on a vendu le bien et tout est payé; le vieillard vit d'une petite rente qu'il s'est conservée et qui mourra avec lui, mais Nicolas n'a plus rien, rien que sa grande

âme, et son intelligence. Et quand il est venu tantôt me demander à ma mère, ma mère l'a chassé, oui, Anton Pétrovitch, elle l'a chassé, parce qu'il est pauvre. Et je l'aime, moi, cet homme pauvre, et je serai sa femme, ou bien je mourrai !

Elle s'était levée et l'indignation la grandissait d'une coudée. Malissof la regarda longtemps, puis l'attira à lui par les deux mains et déposa un baiser paternel sur son front.

— Vous serez sa femme, je vous le promets, et vous vivrez de longues années.

— Ah ! s'écria-t-elle en lui jetant soudain ses deux bras autour du cou, comme je vous aime ! Je vous aime comme un père !

Comme un père ! Hélas ! Pendant qu'il lissait de sa main paternelle les beaux cheveux dérangés dans ce brusque mouvement, une larme unique et brûlante tomba sur la tête inclinée d'Eugénie. Elle ne la sentit pas et rien ne troubla sa joie.

— Qu'est-ce que nous allons dire à ma mère ? reprit-elle au bout d'un moment.

— Dites-lui que je vous ai témoigné beaucoup d'estime et d'affection, et que j'ai l'intention de revenir bientôt pour parler avec elle d'affaires sérieuses, répondit Malissof redevenu diplomate.

Elle le regarda d'abord d'un air de doute, puis comprit et sourit. Une réflexion lui vint, cependant, et la rendit sérieuse.

— Mais vous, Anton Pétrovitch, dit-elle, on disait que vous vouliez vous marier...

— Je serai parfaitement heureux si vous êtes heureuse, lui dit-il en toute sincérité. Et maintenant, rentrons.

Le cœur maternel de Mme Berlaguine s'épanouit ce jour-là d'une manière inusitée. L'entente la plus cordiale régnait entre la fille et le riche prétendu ; ils se souriaient à travers la table, s'envoyaient des regards émus, le timbre même de leurs voix avait quelque chose de tendre et de vibrant... Quand Malissof fut parti, la bonne mère interrogea sa fille, mais celle-ci n'avait pas l'habitude de faire des réponses détaillées, et elle ne put obtenir d'autres renseignements que les phrases convenues avec le diplomate.

X

Anton Pétrovitch rentra chez lui dans un état d'esprit tout particulier ; pour la première fois de sa vie, il éprouvait une véritable jouissance à se sentir souffrir ; le souvenir d'un premier amour, d'une coupe brusquement retirée à ses lèvres vingt-deux ans auparavant, lui revint avec une douceur inusitée ; sa situation ac-

tuelle n'était pas sans analogie avec celle où il s'était trouvé alors; alors aussi, il avait cru toucher de la main son rêve, mais les années lui avaient apporté, avec la sagesse et la modération, cette profondeur d'impressions qu'ignore la jeunesse. Il aimait maintenant comme il n'avait jamais cru aimer, et voilà qu'il avait renoncé à son amour sans lutte, sans révolte, à la première sommation du destin?

Cette période de stupeur et de résignation ne fut pas longue; bientôt une voix s'éleva en lui et cria : Pourquoi est-ce moi qui renonce aux joies de la vie? Pourquoi ne serait-ce pas elle? Serait-elle la première à avoir épousé un autre homme que celui qu'elle aimait? Sa destinée avec moi ne sera-t-elle pas plus belle et plus enviable qu'avec son pauvre employé? Je puis lui donner tous les biens qu'elle ignore! Haute position, toilettes, bijoux, chevaux, ce que procurent la fortune et le dévouement d'un époux bien épris, elle aura tout, et nous verrons si, ambassadrice à Paris ou à Rome, elle se souviendra encore du pauvre gratte-papier, Nicolas Markof!

Il parcourait sa chambre à grands pas, menaçant du geste la destinée ennemie... Son agitation tomba et il s'assit.

— Oui, se dit-il, sa mère la jette dans mes bras, le monde me la donne, mais qu'adviendra-t-il si je la prends malgré elle? Pendant que je dormirai heureux et fier, elle passera ses nuits à pleurer, étouffant ses sanglots et pensant à l'humble demeure qu'elle aurait partagée avec celui qu'elle aime... Que lui importeront alors le luxe dont je l'aurai entourée, les jouissances d'amour-propre sur lesquelles on se blase si vite, les triomphes du monde pour lesquels elle ne se sent pas née... Et si je m'éveille et que je la trouve en larmes, pleurant son rêve brisé par moi, est-ce elle, est-ce lui, est-ce moi, que je tuerai pour mettre un terme à ce supplice?

J'ai promis, se dit-il, je tiendrai. Maintenant que je connais la vérité, je ne puis jamais être heureux; qu'elle soit heureuse, elle, à qui la vie n'a pas encore donné de trop rudes leçons!

Il descendit dans le jardin; la nuit était avancée : déjà une raie plus pâle à l'orient indiquait l'aube; il marcha quelque temps dans les allées humides et fraîches, puis rentra chez lui. Il écrivit un billet à Nicolas Markof pour le prier de passer chez lui sur-le-champ, dépêcha un exprès et se jeta sur son lit au moment où le soleil paraissait au bas de l'horizon.

Le messager trouva Markof sur pied, quoiqu'il ne fût guère plus de sept heures du matin. Lui non plus n'avait pas passé une bonne nuit. Il fit seller un cheval, laissa un mot pour Mme Pajarof avec l'ordre de le lui remettre à son réveil, et partit en toute hâte, fort étonné et un peu inquiet.

Malissof dormait quand il arriva, mais le bruit léger des sabots

du cheval dans la cour le réveilla. Il fut prêt en un clin d'œil et se rendit dans le salon pour recevoir son hôte.

— Vous m'excuserez de vous avoir dérangé de si bonne heure, lui dit-il en lui tendant la main, mais l'affaire qui nous occupe est trop grave pour admettre des délais.

Markof s'inclina en silence.

— Mme Berlaguine, à ce que j'ai appris, continua Malissof, ne vous voit pas d'un bon œil.

— Permettez, dit le jeune homme en se levant, ceci me regarde.

— C'est Mademoiselle Berlaguine qui me l'a confié...

Markof se rassit en se mordant la lèvre.

— Mademoiselle Eugénie veut bien m'honorer de sa confiance, je crois être le seul à qui elle ait jamais mentionné votre nom. D'ailleurs je serai bref, de peur de malentendu. En deux mots, Monsieur, elle vous aime... et je l'aime.

Les deux hommes se regardèrent fixement, comme deux ennemis pendant une seconde, puis le regard de Markof perdit son expression menaçante pour devenir triste et amer.

— L'avantage est de votre côté, Monsieur, dit-il, on me la refuse et on vous l'accorde... Je la respecte trop pour l'enlever... Je ne sais pas pourquoi vous m'avez fait venir, à moins que ce ne soit pour jouir de votre triomphe...

— Je vous ai dit qu'elle vous aime, répéta Malissof, donc l'avantage est de votre côté, non du mien. Je vous ai également avoué que je l'aime, mais ce n'était pas pour le motif que vous m'attribuez; si vous l'aimez véritablement, si vous connaissez son caractère, c'est à vous de juger s'il sera meilleur pour elle de vous choisir à ma place. Si vous vous sentez capable de supporter avec elle une vie de lutte et de pauvreté, si vous êtes sûr de l'aimer assez pour qu'elle ne regrette jamais de vous avoir choisi, je me retirerai; mais avant de vous décider, prenez le temps de vous demander si, pour son bonheur à elle, il ne serait pas préférable qu'elle fût ma femme.

Markof resta silencieux pendant un instant, puis il leva son beau regard viril sur Malissof.

— Vous êtes un homme de bien, Monsieur, lui dit-il; nous ne sommes pas accoutumés, dans la société, à voir les hommes se préoccuper du bonheur de leurs femmes... Mais la réponse que vous me demandez est toute faite dans mon cœur depuis deux ans. Je ne puis pas être heureux sans Eugénie, et je suis également persuadé qu'elle ne saurait être heureuse sans moi. Un cœur comme le sien ne se donne qu'une fois, et ce cœur m'appartient depuis qu'il s'est senti battre. Quant à la différence de nos positions, elle est grande, mais Eugénie n'a jamais élevé ses regards au-dessus de ce que nous

pouvions espérer ensemble; donc les biens que vous pouvez lui offrir n'existent pas pour elle, qui ne doit jamais les connaître.

— Un peu trop phraseur, pensa Malissof, mais le sentiment est sincère. — Soit, reprit-il tout haut; mais vous, n'aurez-vous jamais de regret de l'avoir privée de ces biens réels, quoiqu'ils n'aient aucune valeur à ses yeux?

Un sourire éclaira le visage de Markof, le sourire de l'amour jeune et triomphant, qui méprise les obstacles, et les renverse, par cela même qu'il les méprise. Ce sourire vainqueur acheva de charmer Malissof, en même temps qu'il enfonçait plus avant dans son cœur l'aiguillon de la souffrance. Ils se serrèrent fortement la main.

— C'est bien, dit le diplomate, je retire ma demande; désormais vous avez en moi un ami. Puis-je faire quelque chose pour vous?

— Je n'en sais rien, répondit Markof avec cette franchise qui le rendait si sympathique. Peut-être ne pouvez-vous rien du tout.

Malissof pensa qu'il pouvait toujours lui faire avoir une bonne place, mais il garda sa réflexion pour lui.

— Où en êtes-vous, dit-il, avec Mme Berlaguine?

— Dans les plus mauvais termes, répondit le jeune homme, qui ne put réprimer un sourire. A présent que j'ai un allié, je puis me permettre d'en rire, mais je ne riais pas hier soir; elle m'a positivement défendu de me montrer chez elle, et m'a juré que tant que j'y serais, elle ne mettrait pas les pieds chez Mme Pajarof.

— C'est net, au moins, dit Malissof. Est-elle entêtée?

Markof fit un geste d'assentiment très-énergique...

— Alors, il n'y a pas à espérer qu'elle change d'avis?

— Ce n'est pas probable; mon père a vendu son bien l'année dernière, comme vous le savez peut-être. Auparavant, elle me recevait assez volontiers, et je crois que j'aurais pu être agréé alors; mais depuis...

Il acheva sa phrase avec un geste de la main plus éloquent que les paroles.

— De sorte que si vous voulez épouser Mlle Eugénie, il faudra l'enlever? glissa doucement Malissof.

Markof resta soucieux. — C'est une grosse affaire, dit-il enfin, mais Mme Pajarof me l'avait déjà conseillé.

— Ah! fit Malissof, qui ne put s'empêcher de rire, c'est qu'elle n'y va pas par quatre chemins, ma vieille amie!

Les nouveaux alliés déjeunèrent ensemble et combinèrent un plan qui ne pouvait manquer d'obtenir le plus brillant succès; après le déjeûner, Markof retourna chez la bonne Mme Pajarof, pendant que Malissof s'en allait chez les Berlaguine.

Bien lui prit de n'avoir pas eu le temps de s'apitoyer sur lui-même;

il s'épargna ainsi une foule de douleurs inutiles ; une fois sa résolution prise, d'ailleurs, il avait l'habitude de ne plus revenir sur le passé.

XI

La maison Berlaguine dormait du sommeil de l'après-midi ; les domestiques aussi bien que les maîtres s'étaient étendus n'importe où, le plus possible au frais, bien entendu, et les antichambres sonores retentissaient de ronflements mélodieux. L'arrivée d'Anton Pétrovitch troubla cette quiétude, et la valetaille s'enfuit de tous côtés, jusque dans la pièce réservée aux femmes de chambre, où résonnèrent bientôt des gloussements de poules effarouchées.

— Seigneur mon Dieu, grommela la vieille femme de charge au cocher de Malissof qui conduisait lentement à l'ombre ses chevaux essoufflés, qu'est-ce qui prend votre maître de se promener à travers champs à l'heure où tous les chrétiens se reposent de la chaleur du jour ?

— Ah bien oui ! répondit le cocher, s'il n'y avait que cela ! On dit chez nous que le maître a passé la nuit à se promener soit dans l'appartement, soit dans le jardin. Il faut qu'il soit joliment amoureux de votre demoiselle pour en perdre ainsi le sommeil ! Vous aurez bientôt une noce, à ce que je pense !

Pendant que ces propos et d'autres s'échangaient dans les communs, Mme Berlaguine, les yeux encore gonflés de sommeil, mais le cœur encore plus gonflé d'impatience joyeuse, entretenait dans le salon une conversation aussi décousue que peu intéressante avec Anton Pétrovitch. Celui-ci, les yeux fixés sur la porte, attendait l'entrée d'Eugénie pour aborder le sujet de sa visite. La mère s'en aperçut, et sonna deux fois pour qu'on prévînt sa fille. En réalité elle n'ignorait pas que la pauvre enfant était livrée aux mains d'un demi-quarteron de femmes de service, qui la paraient en toute hâte d'une robe blanche fraîchement repassée. Elle fit enfin son apparition, et sans trouble cette fois, marcha droit à Malissof, qui lui tendait la main. Un sourire furtif accompagné d'un léger mouvement qui signifiait « déjà ? » récompensa celui-ci de son empressement. Elle s'assit et tout le monde attendit...

— Madame, dit Malissof, vous avez bien voulu me témoigner quelque estime, Mademoiselle votre fille me témoigne de son côté un peu d'amitié... voulez-vous remettre son sort entre mes mains ?

Mme Berlaguine porta son mouchoir à ses yeux ; de vraies larmes d'orgueil et de tendresse débordèrent sur ses joues.

— Ah ! cher Anton Pétrovitch, avec quelle joie! Qui plus que vous est digne de ce trésor...

— Votre confiance en moi est donc absolue? Vous êtes sûre que je ne puis rien vouloir que ce qui est bon pour votre fille?

— Est-ce que cela se demande! s'écria la mère avec transport; il n'est pas difficile de voir que vous l'aimez à la folie!

Eugénie pâlit et regarda Malissof; celui-ci fit bonne contenance et cacha sa blessure sous un sourire engageant.

— Alors, chère Madame, vous me donnez plein pouvoir sur elle;

— Cela va de soi! dit Mme Berlaguine, un peu étonnée de cette insistance.

— En ce cas, continua Malissof, permettez-moi de l'accorder en mariage à l'homme qu'elle préfère, à celui qui bien mieux que moi, par l'âge et les goûts, semble fait pour elle, à un homme que j'estime et que je traiterai comme mon fils..., à Nicolas Markof.

— Lui! s'écria Mme Berlaguine en bondissant, vous vous moquez de moi, Monsieur Malissof! Et vous, fille sans pudeur, qui complotez avec des étrangers contre le repos de votre mère...

Eugénie s'était levée aussi, instinctivement, pour éviter le bras menaçant de sa mère en ce moment fort rapproché de sa joue; elle se serra contre Malissof, qui passa un bras autour d'elle.

— Vous me mettez dans une étrange position, Madame, dit-il avec calme, veuillez remarquer que c'est moi étranger, comme vous le dites, qui protége actuellement votre fille contre votre fureur!

— Vous êtes un malhonnête homme, dit entre ses dents Mme Berlaguine, dont la colère venait de tomber pour faire place à une rage concentrée. Vous avez compromis ma fille par vos visites, tout le district parle de son prochain mariage avec vous...

— Ce n'est toujours pas moi qui ait fait répandre ce bruit, dit Malissof avec calme.

— Le bruit en court cependant, par vous ou par d'autres, et aujourd'hui, après l'avoir compromise, vous offrez à votre place je ne sais quel vaurien...

— C'est l'homme que j'aime, ma mère, dit Eugénie le front haut en avançant d'un pas; cet homme vaut mieux que nous...

Elle n'eut pas le temps d'achever sa phrase : un soufflet retentissant lui coupa la parole. Malissof replia ses deux bras sur elle et cacha sur son épaule la joue outragée.

— Madame, dit-il, vos droits de mère vous restent, vous pouvez en faire usage; mais jusqu'à ce que vous ayez recouvré la possession de votre jugement, je crois qu'il est opportun de mettre votre fille à l'abri de vos violences.

Il prit son chapeau, et, tenant toujours la jeune fille embrassée,

il l'emmena jusque sur le perron. Le cocher attendait à deux pas en arrière; sur un signe de son maître il fit avancer la calèche, Malissof y monta, y porta presque Eugénie et partit sans mot dire, au grand ébahissement de la valetaille.

Au bruit des roues, Mme Berlaguine, qui n'avait pas compris la véritable signification des paroles du diplomate, arriva en courant sur le perron, mais pour voir la calèche disparaître au détour du chemin, dans un nuage de poussière.

Pendant la route, nos deux voyageurs échangèrent peu d'idées; Eugénie n'avait pas de chapeau, et le soleil lui brûlait la tête; Malissof fit relever la capote, et tous les deux souffrirent grandement de la chaleur; enfin, grâce aux excellents chevaux du diplomate, la maison de Mme Pajarof apparut au bord de la route en moins de temps qu'il ne l'avait supposé.

A l'apparition d'Eugénie, sans chapeau, en robe blanche avec une ceinture bleue, une joue très-rouge, et l'autre très-pâle, Mme Pajarof comprit qu'il s'était passé quelque chose d'extraordinaire, et sans pousser d'oh! ni d'ah! elle fit entrer ses visiteurs dans le salon, dont elle referma la porte elle-même; mais au moment où ils entraient à gauche, à droite paraissait Markof, qui de sa fenêtre avait vu arriver cette étrange compagnie.

Ils restèrent tous les quatre pétrifiés: le premier mouvement des amants avait été de courir l'un à l'autre, mais la présence de Malissof, arrêta cette impulsion si naturelle. Il les embrassa du regard, et refoulant une fois de plus l'amertume au fond de son âme, il prit Eugénie par la main.

— Je vous la donne, dit-il à Markof; soyez heureux.

Les deux jeunes gens se touchèrent timidement la main, puis Markof enhardi saisit celle de la jeune fille et tous deux d'un même mouvement se mirent à genoux devant Malissof, comme devant leur père, pour recevoir sa bénédiction. Il les bénit et les releva, puis sans parler leur indiqua le jardin. Ils sortirent tous deux, les mains toujours entrelacées, et la porte se referma sur leur jeune ivresse. Malissof, toujours muet, s'assit et cacha dans ses mains son visage décomposé. Sa vieille amie s'approcha de lui, et, muette aussi, lui posa la main sur l'épaule. Il se retourna.

— J'ai eu pendant un instant la pensée de l'emmener chez moi, dit-il; je suis heureux d'avoir résisté.

— Dieu vous bénira, dit Mme Pajarof, vous êtes un homme de bien.

Malissof lutta un moment avec une émotion insurmontable; puis il refoula les larmes jaillissantes, pressa sa main sur son cœur, qui lui faisait cruellement mal, et fit deux tours dans l'appartement.

— Ce n'est pas tout, dit-il quand il put parler; qu'allons-nous

faire? sa mère l'a frappée; si elle retourne chez elle, ce mariage ne se fera jamais.

— Naturellement, dit Mme Pajarof; aussi elle n'y retournera que mariée. Je prends tout sur moi.

Elle sonna, un domestique parut.

— Va me chercher le prêtre, dit-elle.

Vingt minutes après le prêtre entra. C'était un bon vieillard, un peu sourd, débonnaire au point qu'on eût inventé l'adjectif pour lui s'il n'avait pas existé. Il entra, salua et s'assit, le tout avec un sourire qui lui eût fait des amis parmi les loups des forêts.

— Ecoutez, père André, dit Mme Pajarof, qui avait repris la rondeur de ses allures; voici qui nous arrive quelque chose de bien extraordinaire. Ma voisine et amie Mme Berlaguine avait l'intention de marier sa fille Eugénie...

Le père André sourit et cligna de l'œil dans la direction de Malissof.

— Non, continua la bonne dame, pas à Monsieur, mais au jeune Markof : c'est pour cela que j'ai fait venir ce jeune homme ici, il y a une huitaine de jours. La noce devait avoir lieu à l'église de Mme Berlaguine, et le jour était fixé pour dimanche, mais son prêtre a été obligé de partir pour un petit voyage; ces jeunes gens sont impatients, vous comprenez, et nous avons pensé que vous consentiriez à les marier chez moi.

— Parfaitement, dit le père André, donnant en plein dans le panneau.

— Mais Mme Berlaguine me charge de la remplacer; vous connaissez les jeunes gens, vous n'avez pas besoin de papiers, je suppose.

— A quoi bon? dit le vieillard en souriant, des enfants que j'ai vus naître!

— C'est moi qui remplace la mère; Monsieur Malissof sera le père d'honneur de la fiancée, et nous les marions ce soir à sept heures.

— Ce soir! fit le prêtre un peu surpris.

— Oui; Monsieur Malissof doit partir demain pour un long voyage, et, comme il a promis de servir de père à la jeune fille, nous sommes obligés de nous presser...

— Je vous serai reconnaissant de ce service, mon père, dit Malissof en tendant la main au vieillard. Dans sa main, il y avait un billet de cent roubles qu'il fit passer dans celle du père André.

Celui-ci, qui connaissait la fortune et la générosité de son riche voisin, n'eut pas un soupçon, se confondit en remerciements, en salutations, et rentra chez lui dire à sa femme de lui préparer ses plus beaux habits.

Quand il fut sorti, malgré la gravité de la circonstance, les deux complices ne purent s'empêcher de rire.

— Bien joué, dit Mme Pajarof, et d'un. Maintenant Mme Berlaguine pourrait avoir l'idée de venir chercher sa fille : je ne le lui conseille pas, car, ma parole d'honneur, je lui rendrais le soufflet qu'elle a donné à cette pauvre Eugénie ! Mais ça ferait peut-être du bruit...

— Je vais lui envoyer Pélagie, dit Malissof, avec mes chevaux, pour perdre moins de temps...

— Non pas, interrompit la vieille dame ; Pélagie raconterait demain que vous l'épousez et que vos chevaux étaient votre cadeau de fiançailles ; avec les miens, s'il vous plaît.

En moins d'un quart d'heure une petite calèche attelée d'une troïka agile emmena Malissof vers la demeure de l'aimable demoiselle.

— Anton Pétrovitch ! s'écria Pélagie du plus haut de sa voix.

— Lui-même, ma chère voisine ; je viens à vous comme on vient aux saints quand on a une grâce difficile à obtenir du bon Dieu.

Enchantée de la comparaison, Pélagie déploya toutes ses dents dans son plus beau sourire.

— Je me suis un peu querellé avec Mme Berlaguine, continua le diplomate... — Pélagie ouvrit des yeux ronds comme ceux d'un hibou, — je suis persuadé que vous seule au monde pouvez faire ma paix avec elle ; je vous supplie de lui dire que je suis au désespoir de ce qui s'est passé et que j'implore son pardon. Mais allez-y tout de suite, je vous en prie.

— Sans dîner ? fit la vieille fille, chez laquelle la gourmandise et la curiosité se livraient un terrible combat.

— Oui, chère amie, reprit Malissof en lui serrant la main ; vous dînerez avec elle, vous savez qu'elle dîne à six heures ; mais il n'y a pas un moment à perdre. Mme Pajarof vous envoie ses chevaux, afin de ménager les vôtres....

— Allons, j'y vais ! soupira Pélagie. Mais que s'est-il donc passé ?

— Mme Berlaguine vous le dira, hâtez-vous, chère demoiselle.

— Vous n'épousez pas Eugénie, au moins ? s'écria tout à coup la jalouse Pélagie.

— Je vous donne ma parole d'honneur que je ne l'épouse pas ! mais pour l'amour du ciel, par charité chrétienne, hâtez-vous de finir mes tourments !

— Je voudrais bien pouvoir finir de même tous vos tourments ! lui jeta Pélagie par-dessus l'épaule avec un regard de coquetterie consommée, pendant qu'il la mettait en voiture. Où faut-il vous donner la réponse ?

— Chez Mme Pajarof, dit Malissof, qui avait fait ses comptes. Pendant qu'il revenait à pied chez sa vieille amie, il se livra encore une fois à cet exercice de calcul mental.

— Il est cinq heures, se dit-il ; Pélagie sera là-bas dans une

heure; elles se chamailleront pendant vingt minutes faute de s'entendre; elles s'expliqueront pendant vingt autres minutes, ce qui fait quarante; une heure pour revenir, cela fait deux heures trois quarts... Si elles ne perdent pas leur temps à manger, elles arriveront pour la fin de la cérémonie.

XII

Après un dîner auquel personne ne toucha, sauf le général, qui, éveillé en sursaut et forcé de se sangler dans son uniforme, essayait vainement de rétablir par l'exercice de la table le courant de ses idées encore mal débrouillées, les hôtes de la maison Pajarof se réunirent dans le salon. Eugénie, toujours vêtue de sa robe blanche, un peu fripée, à vrai dire, s'était laissé mettre au cou et aux oreilles les diamants de sa vieille amie. « Je ne les porterai plus, lui avait dit celle-ci, je suis trop vieille, et je n'ai pas d'enfants; porte-les, ma mignonne, pour l'amour de moi. » On avait exhumé de quelque tiroir mystérieux un voile de tulle, — peut-être celui qui avait paré la tête de la vachère achetée à Pélagie, et de véritables fleurs d'oranger avec leurs feuilles, cueillies en hâte dans l'orangerie, formaient une couronne pittoresque, mille fois plus élégante que la guirlande traditionnelle. La fiancée avait pleuré, ses yeux étaient rouges, — mais toutes les fiancées ne pleurent-elles pas ?

Le fiancé était très-pâle, mais très-résolu; si sa belle-mère avait essayé de s'opposer au mariage il l'aurait très-probablement jetée par la fenêtre, — avec le seul regret de penser que le rez-de-chaussée n'était pas assez élevé pour qu'elle se fît sérieusement mal.

Les voitures roulèrent devant le perron; le général effrayé se précipita au dehors, acquit la persuasion que ce n'était pas Mme Berlaguine, et fit monter tout le monde dans les équipages. L'église était illuminée, le chœur des chantres faisait merveille, la fiancée s'avança conduite par Malissof, qui mit lui-même sa main dans celle du fiancé. Celui-ci l'emmena à l'autel, déjà sienne; celui qui la lui avait donnée venait de renoncer à elle à jamais.

Pendant la cérémonie, les portes se fermèrent bruyamment à deux ou trois reprises, et toutes les têtes se tournèrent aussitôt vers le fond obscur de la petite église; ce n'était qu'une fausse alerte.

Dans son émotion Mme Pajarof n'avait cessé de pincer fortement le bras de Malissof, qui en garda un bleu pendant plusieurs semaines : lorsque les époux, les couronnes d'or en tête, eurent fait le tour du pupitre consacré, elle relâcha ses doigts crispés, au grand soulagement du diplomate.

— Elle peut venir à présent, dit la bonne dame presque à haute voix; ils sont mariés irrévocablement!

La cérémonie s'acheva paisiblement; les noms des époux inscrits au livre de la paroisse, les salutations d'usage terminées, on se remit dans les équipages. L'usage veut que les jeunes époux partent au grand galop et arrivent avant les autres à la maison nuptiale, où les attend la parente qui doit leur souhaiter la bienvenue. Craignant la rencontre de Mme Berlaguine, Malissof avait accompagné Mme Pajarof; tous deux reçurent les mariés et leur offrirent le pain et le sel. On apporta du vin de Champagne, mais au moment où le général portait le verre à ses lèvres, la voix de Pélagie se fit entendre.

— La noce est finie! finie? une noce? sans moi?...

La porte s'ouvrit toute grande, et Mme Berlaguine parut sur le seuil; elle jeta autour d'elle un regard haineux, et apercevant sa fille dans son blanc costume, elle s'avança sur elle avec tant de rapidité que le petit domestique porteur du plateau de vin de Champagne s'en alla rouler contre un fauteuil avec sa charge, qui se brisa à grand fracas.

Markof se précipita au-devant d'elle, protégeant sa femme de son corps.

— Vous ne la frapperez pas une seconde fois, Madame, dit-il, je viens d'obtenir le droit de la défendre, — même contre vous.

— Misérable! fit la belle-mère, vous me l'avez volée.

— Je vous demande pardon, Madame, dit Malissof en s'avançant; vous me l'aviez donnée, — mais Monsieur Markof était plus digne que moi...

Mme Berlaguine dans sa rage impuissante se tordit les mains, poussa un cri et s'abandonna à une véritable attaque de nerfs.

Les attaques de nerfs ont la précieuse propriété, quand elles ne sont pas jouées, de détendre tout l'organisme et d'amener forcément une réconciliation. Après avoir bien crié, bien battu son gendre et le général, qui tentaient de la secourir, la mère infortunée finit par s'adoucir sous l'influence d'une carafe pleine d'eau que Mme Pajarof lui versa sur le visage juqu'à la dernière goutte. Les larmes vinrent, puis la réconciliation attendue. Pélagie au fond était enchantée, Malissof restait disponible. Aussi se hâta-t-elle de faire demander d'autre vin de Champagne.

— Nous n'en avons pas bu, dit-elle; il faut pourtant boire à la santé des mariés. C'est dommage que Mme Berlaguine ait renversé la première tournée, ajouta-t-elle en contemplant les débris avec regret.

— Tant mieux, lui répondit Mme Pajarof, le verre cassé porte bonheur.

XIII

Pendant que la famille si singulièrement formée se livrait aux douceurs de la réconciliation, Malissof s'en retournait chez lui, seul, dans la nuit fraîche et étoilée. Au détour de l'avenue il se retourna pour regarder la maison; les fenêtres du salon vivement éclairées faisaient une rangée de trous lumineux sur la façade, et plus loin, dans le pavillon détaché, abrité par les arbres noirs du grand jardin, une lumière allait et venait... on préparait la chambre nuptiale. Malissof s'abreuva de cette amertume tant que la faible lueur brilla à travers les buissons du petit bois, puis il poussa un soupir et se laissa aller dans le fond de la calèche.

Rentré chez lui, il congédia tous ses gens, prit une lumière et s'en alla dans le boudoir de sa mère, dont il ferma la porte.

La lueur de la bougie dansait au plafond noirci; les ombres des objets se projetaient longues, démesurées, sur les vieux lambris, sur le vieux papier poussiéreux et triste; Malissof s'assit au piano; la première note qu'il effleura du doigt lui entra dans le cerveau comme un coup de poignard; il se leva, ferma l'instrument et ouvrit la fenêtre. La grosse branche de tilleul, faisant ressort, le frappa au visage; il recula d'un pas, triste au fond de l'âme, et joignit les mains devant cette fenêtre béante, ouverte sur la nuit noire, où les arbres lui cachaient les étoiles, où tout était ténèbres et deuil.

— Est-ce là, se dit-il, la récompense d'une bonne action? Dois-je souffrir comme un damné pour m'être montré honnête homme? Ne se moquent-ils pas de moi là-bas, pendant que je suis seul ici, et malheureux?... Si je pouvais oublier! s'écria-t-il en pressant ses mains jointes sur son front brûlant.

Une idée lui vint, il sonna; les gens endormis ne répondaient pas; il traversa la maison d'un pas irrité et réveilla le sommelier.

— Du vin, lui dit-il en le secouant rudement. Du vin de Champagne, des liqueurs, du Porto — tous les vins que nous avons à la cave. Apporte-moi des bouteilles et des verres.

Le vieux sommelier le regardait avec étonnement.

— Du vin, maître, dit-il, à cette heure de la nuit, vous qui ne buvez pas?

— Fais ce que je t'ordonne! répliqua durement Malissof.

Le vieillard secoua tristement sa tête grise et descendit à la cave.

Malissof était retourné dans le boudoir; debout devant la fenêtre, il plongeait ses regards désespérés dans la nuit noire; le bruit des verres s'entrechoquant sur le plateau le fit retourner.

— Où faut-il les mettre, Monsieur? dit le sommelier. Excusez-

moi, je n'étais pas entré ici depuis la mort de votre digne mère... C'est sur cette table ronde qu'on a mis les images pendant ses derniers moments...

— Emporte tout cela dans la salle à manger, dit Malissof redevenu maître de lui.

Il prit la lumière et montra le chemin à son vieux serviteur, qui se retira après avoir tout arrangé pour la commodité de son maître.

Resté seul là aussi, Malissof ouvrit la fenêtre : il étouffait partout; prenant un couteau, il fit sauter le goulot d'une bouteille de champagne et versa la mousse pétillante dans un verre.

— A la santé des nouveaux mariés! s'écria-t-il avec un rire moqueur. A peine ses lèvres avaient-elles effleuré le bord du verre qu'il s'arrêta ; sa main redescendit lentement vers la table ; il regarda autour de lui, frissonna, saisit la bouteille et le verre et les lança dans le jardin par la fenêtre ouverte.

— Soyons homme, se dit-il, et sachons supporter la souffrance.

Il prit la bougie, et passa dans son cabinet. Des livres de tout genre gisaient épars sur le bureau; il en prit un, — c'était un livre d'histoire, — le feuilleta, et le reposa en hésitant; un traité de physique se trouva sous sa main ; il l'ouvrit, prit une feuille de papier, s'assit devant le bureau et se mit à poser des chiffres.

Il travailla ainsi deux heures, puis la fatigue se fit sentir. Il se leva, s'étira longuement et se rendit dans sa chambre à coucher. Un petit portrait de sa mère était suspendu à la muraille, il le baisa pieusement et le regarda longtemps d'un air satisfait.

— Je puis embrasser ma mère sans rougir, se dit-il, je suis sauvé!

Il se coucha et dormit du sommeil qui suit les grandes fatigues.

XIV

Il fallait bien revoir le jeune couple, cependant. Après quelques jours, Malissof se rendit chez Mme Pajarof, porteur de bonnes nouvelles. — Voici mon présent de noces, dit-il à la jeune femme en lui remettant une enveloppe.

C'était une lettre d'un haut fonctionnaire, ami de notre diplomate. Plusieurs places étaient vacantes, et Markof avait le choix entre deux ou trois positions également faites pour lui plaire.

— Je ne rougis pas d'accepter, dit-il en serrant la main de son bienfaiteur; après la première obligation que je vous ai, les autres ne sont que peu de chose.

Eugénie souriait; ses regards émus allaient de l'un à l'autre de ces deux hommes dont l'un lui était aussi cher qu'un père, et dont l'autre était pour elle l'incarnation du bonheur et de l'amour.

Ils partirent pour Pétersbourg et s'y installèrent modestement. L'hiver venu, Anton Pétrovitch ne tarda pas à les y rejoindre. Mme Berlaguine, un peu rancunière, avait lésiné; le jeune ménage n'était pas bien riche; bien des conforts manquaient dans ce pauvre nid. Grâce à Malissof, un piano y fit son apparition; des fleurs, des arbustes verts ornèrent les fenêtres; une chaise longue vint s'offrir à Eugénie pour y reposer les fatigues de sa jeune maternité... Malissof passait là une ou deux bonnes soirées toutes les semaines; il devait être parrain l'été suivant, et déjà les cadeaux de toute espèce destinés au filleul attendu s'entassaient dans les armoires, quand il reçut une lettre de Mme Pajarof.

« Je vous sais assez de courage, lui disait-elle, pour envisager « avec calme une éventualité pénible. On parle beaucoup ici de vos « assiduités près de Mme Markof. Pélagie, inconsolable de votre « départ, a tourné à l'aigre; elle raconte que vous comblez Eugénie « d'attentions délicates, que ce bébé, grâce à vous, sera riche avant « de naître, que vous faites bien, d'ailleurs, le premier de tous les « devoirs étant de réparer noblement ses fautes... Je vous donne « ces calomnies pour ce qu'elles valent, mais je ne crois pas qu'elles « vous laissent indifférent; vous trouverez, j'en suis persuadée, un « moyen de les mettre à néant. »

La lecture de cette lettre plongea Malissof dans un profond chagrin. L'amour qu'il avait eu pour Eugénie s'était épuré en passant par le creuset du sacrifice; certes, il l'aimait mais peut-être plus comme sa fille que comme une jeune femme aimable. La maternité prochaine la rendait encore plus inviolable à ses yeux; c'était une sorte d'égide faite pour arrêter les mauvaises pensées. Fallait-il donc renoncer à la joie de voir ce bonheur s'épanouir, œuvre de ses mains pieuses, fallait-il s'en aller seul, à travers la vie, tandis qu'il s'était fait là une famille dévouée, qui l'adorait?

Il hésita quelque temps, puis se rendit au bureau de Markof, afin de le trouver seul, et lui mit la lettre dans les mains.

Le jeune homme la lut, pâlissant de colère, et la froissa avec fureur sans mot dire. Malissof lui tendit la main, et Markof la serra fortement dans les siennes.

— Vous ne le croyez pas? dit le diplomate à voix basse.

— Ah! Monsieur, répondit celui-ci, ne me faites pas injure!

Malissof lui tendit les bras, et Markof s'y précipita en le nommant: Mon père!

— Je m'en vais, dit Malissof, quand ils eurent repris un peu de

calme, je ne serai pas parrain de votre fils, — mais il n'en sera pas moins mon héritier...

Markof voulait parler, son ami lui imposa silence.

— Je n'ai plus que cette joie, dit-il, ne me l'enlevez pas. Je viendrai vous voir ce soir, — pour la dernière fois. Je prétexterai un petit voyage, et quand je serai parti, vous expliquerez à Eugénie que je ne dois pas revenir... avant que je ne sois tout à fait vieux, ajouta-t-il avec un triste sourire.

Il se rendit en effet le soir même auprès de Mme Markof; la soirée se passa comme à l'ordinaire; la jeune femme gaie et confiante causait avec abandon... A l'heure de la séparation, Malissof se leva.

— Je pars pour un petit voyage, dit-il. Markof, me permettez-vous d'embrasser votre femme?

Celui-ci prit Eugénie par la main et la conduisit à leur bienfaiteur. Anton Pétrovitch serra sur son cœur la tête brune de la jeune épouse, déposa sur son front un baiser dont l'amertume dut lui être comptée en paradis, serra la main de l'époux, et se retira. Quand il fut parti, Markof prit sa femme dans ses bras, à son tour, — et c'est lui qui pleura.

Malissof partit le lendemain même. L'enfant, qui s'appelait Anton dès avant sa naissance, vint au monde... Une main étrangère le porta au baptême, mais à ses anniversaires c'est le véritable parrain, absent et triste ces jours-là, dans les cités lointaines de l'étranger, qui lui envoyait les plus riches présents et les lettres les plus affectueuses.

Mais le petit Anton ne devait pas connaître cet ami dévoué; avant qu'il sût écrire son nom, Malissof s'était endormi du sommeil éternel et reposait sur les bords d'un beau lac, dans un cimetière étranger.

Pélagie est restée fille. Mme Pajarof n'a jamais cessé de lui reprocher la mort de Malissof.

— Sans votre langue infernale, lui dit-elle, ils seraient tous heureux et vivants à l'heure qu'il est.

Pélagie a raconté à tout le district et a fini par persuader que Malissof est mort d'amour pour elle, — faute de s'être compris. Le petit Anton est déjà grand, mais il prie soir et matin pour l'âme de son vrai parrain, Anton Pétrovitch Malissof.

Henry Gréville.

Genève, 8 août 1876.

MONTESQUIEU

SA VIE ET SES OUVRAGES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS [1]

VII

MONTESQUIEU LIT A L'ACADÉMIE DE BORDEAUX UN *Traité des devoirs* ET UN DISCOURS SUR LA *Considération*. — SES RELATIONS AVEC SULLY. — IL DEMANDE UN CONGÉ. — AU PARLEMENT IL INSTALLE UN PREMIER PRÉSIDENT ; SA *Mercuriale* ; IL VEND SA CHARGE.

Après cet échec à l'Académie, la grande occupation de Montesquieu fut de chercher les moyens d'habiter Paris. Au contraire, ses amis de Bordeaux, surtout ses collègues de l'Académie et ceux du parlement luttèrent pour le décider à rester en province. Les uns le nommèrent président, après avoir obtenu de lui deux opuscules inédits dont la découverte est toute récente : un *Traité général des devoirs de l'homme*, lu le 1er mai 1725, et *un Discours sur la différence entre la considération et la réputation*, prononcé le 25 août de la même année.

M. Despois a trouvé un compte-rendu de ces ouvrages, rempli de citations, dans un journal du temps. J'en extrais du premier les pensées suivantes de Montesquieu.

« Il est utile que la morale soit traitée en même temps par les chrétiens et par les philosophes, afin que les esprits attentifs voient dans le rapport de ce que les uns et les autres enseignent combien peu de chemin il y a à faire pour aller de la philosophie au christianisme.

« Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que

[1] Voir le *Correspondant* des 10 et 25 février.

nous voyons dans le monde, on dit une grande absurdité; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui produit des êtres qui ne le sont pas. Si Dieu est plus puissant que nous, il faut le craindre; s'il est un être bienfaisant, il faut l'aimer; et, comme il ne s'est pas rendu visible, l'aimer c'est le servir avec cette satisfaction intérieure que l'on sent, lorsque l'on donne à quelqu'un des marques de reconnaissance.

« Enfin nos devoirs envers Dieu sont d'autant plus indispensables qu'ils ne sont pas réciproques, comme ceux que les hommes se rendent, car nous devons tout à Dieu et Dieu ne nous doit rien.....

« Nos devoirs envers les hommes sont de deux espèces : ceux qui se rapportent plus aux autres hommes qu'à nous et ceux qui se rapportent plus à nous qu'aux autres hommes...

« Si je pouvais un moment cesser de penser que je suis chrétien, je ne pourrais m'empêcher de mettre la destruction de la secte de Zénon au nombre des malheurs du genre humain; elle n'octroit que les choses dans lesquelles il n'y a que de la grandeur : le mépris des plaisirs et de la douleur... Les stoïciens, nés pour la société, croyaient tous que leur destin était de travailler pour elle; d'autant moins à charge que les récompenses étaient toutes dans eux-mêmes et qu'heureux par leur philosophie seule, il semblait qu'ils crussent que le seul bonheur des autres put augmenter le leur.

« ... La plupart des vertus ne sont que des rapports particuliers, mais la justice est un rapport général; elle concerne l'homme en lui-même; elle le concerne par rapport à tous les hommes.

« ... Tous les devoirs particuliers cessent, lorsqu'on ne peut les remplir, sans choquer les devoirs de l'homme. Doit-on penser, par exemple, au bien de la patrie, lorsqu'il est question de celui du genre humain? non, le devoir du citoyen est un crime, lorsqu'il fait oublier le devoir de l'homme. L'impossibilité de ranger l'univers sous une même société a rendu les hommes étrangers à des hommes, mais cet arrangement n'a point prescrit contre les premiers devoirs, et l'homme, partout raisonnable, n'est ni romain ni barbare.

« ... Qui aurait dit aux huguenots, qui venaient avec une armée conduire Henri IV sur le trône, que leur secte serait abattue par son fils et anéantie par son petit-fils. Leur ruine totale était liée à des accidents qu'ils ne pouvaient pas prévoir; ce qui fait que la politique a si peu de succès, c'est que ses sectateurs ne connaissent jamais les hommes : comme ils ont des vues fines et adroites, ils croient que tous les hommes les ont de même; mais il s'en faut bien que tous les hommes soient fins; ils agissent au contraire presque toujours par caprice ou par passion, ou agissent seulement pour agir ou pour qu'on ne dise pas qu'ils ne font rien. Mais ce qui ruine les plus grands poli-

tiques c'est que la réputation qu'ils ont d'exceller dans leur art, dégoûte presque tout le monde de traiter avec eux et qu'ils se trouvent par là privés de tous les avantages des conventions... »

Je tire de l'analyse du second opuscule sur la *réputation* et la *considération* les passages suivants de Montesquieu :

« ... Un honnête homme, qui est considéré dans le monde, est dans l'état le plus heureux où l'on puisse être. Il jouit à tous les instants des égards de tous ceux qui l'entourent; il trouve dans les moindres gestes, des marques de l'estime publique. Son âme est délicieusement entretenue dans cette satisfaction qui fait sentir les satisfactions et ce plaisir qui égaye les plaisirs mêmes.

« La considération contribue bien plus à notre bonheur que la naissance, les richesses, les emplois, les honneurs. Je ne sache pas dans le monde de rôle plus triste que celui d'un grand seigneur sans mérite, qui n'est jamais traité qu'avec des expressions frappées de respect, au lieu de ces traits naïfs et délicats qui font sentir la considération.

« ... Quoique la politesse semble être faite pour mettre au même niveau, pour le bien de la paix, le mérite de tout le monde; cependant il est impossible que les hommes veuillent ou puissent se déguiser si fort, qu'ils ne fassent sentir de grandes différences entre ceux à qui leur politesse n'a besoin de rien accorder et ceux à qui il faut qu'elle accorde tout. Il est si facile de se mettre au fait de cette espèce de tromperie, le jeu est si fort à découvert, les coups reviennent si souvent, qu'il est rare qu'il y ait beaucoup de dupes.

« ... Nous voulons nous distinguer ; mais il ne nous suffit pas de le faire en général, nous voulons encore nous distinguer à chaque moment, et pour ainsi dire en détail : et c'est ce que les qualités réelles, la probité, la bonne foi, la modestie ne donnent pas; elles font seulement un mérite général, mais il nous faut une distinction pour le moment présent. Voilà d'où vient que nous disons souvent un bon mot qui nous déshonorera demain ; que, pour réussir dans une société, nous nous perdons dans quatre, et que nous copions sans cesse des originaux que nous méprisons.

« Une chose qui nous ôte plus la considération que les vices ce sont les ridicules. Un certain air gauche déshonore bien plus une femme qu'une galanterie. Comme les vices sont presque généraux, on est convenu de se faire bonne guerre, mais chaque ridicule étant personnel, on les traite sans quartier.

« ... La considération est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner de la réputation.

« ... De toutes les vertus, celle qui contribue le plus à nous donner une réputation invariable, c'est l'amour de nos concitoyens. Le peuple, qui

croit toujours qu'on l'aime peu et qu'on le méprise beaucoup, n'est jamais ingrat de l'amour et de l'estime qu'on lui accorde. Dans les républiques, où chaque citoyen partage l'empire, l'esprit populaire le rend odieux ; mais dans les monarchies où l'on ne va à l'ambition que par l'obéissance, et où par rapport au pouvoir, la faveur du peuple n'accorde rien lorsqu'elle n'accorde pas tout, elle donne une réputation sûre ; parce qu'elle ne peut être soupçonnée d'aucun motif qui ne soit vertueux.

« ... Pour acquérir la réputation, il ne faut qu'un grand jour, et le hasard peut donner ce jour ; mais pour la conserver, il faut payer de sa personne à tous les instants. Quelquefois on y réussit par sa modestie ; d'autrefois on se soutient par son audace. Souvent l'envie s'élève contre un audacieux et souvent elle s'irrite de voir un homme modeste couvert de gloire.

« Cependant le meilleur de tous les moyens que l'on puisse employer pour conserver la réputation, c'est celui de la modestie qui empêche les hommes de se repentir de leurs suffrages, en leur faisant voir que l'on ne s'en sert pas contre eux.

« Il n'y a rien qui conserve et qui fixe mieux la réputation que la disgrâce. Il n'y a point de vertus que le peuple n'imagine en faveur de celui qu'il plaint ou qu'il regrette ; mais comme la plupart des hommes ne sont pas dans un état assez élevé pour être outragés de la fortune, ils ont la retraite, qui souvent fait en eux l'effet de la disgrâce.

« ... Il y a eu des fautes faites par d'illustres personnages qui faisaient bien voir qu'ils ne savaient avec quels hommes ils vivaient et qu'ils ignoraient les Français comme les Japonais. Dans chaque siècle, il y a de certains préjugés dominants dans lesquels la vanité se trouve mêlée avec la politique ou la supertition, et ces préjugés sont toujours embrassés par des gens qui veulent avoir de la réputation par des voies plus faciles que celle de la vertu.

« On s'impatiente, dans la recherche des causes morales, de trouver toujours l'amour-propre sur son chemin et d'avoir toujours la même chose à redire.

« Cet orgueil qui entre dans tous nos jugements met une certaine compensation dans les choses d'ici-bas, et venge bien des gens des injures de la fortune.

« Un homme est d'une noblesse distinguée : s'il n'a pas de bien, on lui laissera sa noblesse, on se plaira même à la relever ; mais si la fortune donne de l'envie, on examinera sa naissance avec les yeux de l'envie ; non-seulement on lui disputera la chimère, mais on lui ôtera du réel.

« ... Les richesses contribuent aussi quelquefois à nous ôter l'estime publique, à moins que l'on n'ait acquis auparavant tant d'honneur et

tant de gloire, que les richesses soient, pour ainsi dire, venues d'elles-mêmes, comme un accessoire qui est presque inséparable. Pour lors on jouit de ces richesses comme d'un vil prix de sa vertu. Qui est-ce qui a jamais été choqué des grands biens du prince Eugène. Ils ne sont pas plus enviés que l'or que l'on voit dans les temples des dieux... »

Le discours que Montesquieu prononça, comme président de l'Académie de Bordeaux, le 25 août 1726, contient l'éloge du protecteur de cette société, le duc de la Force. Il se montra habile et même ému dans la tâche de panégyriste de ce grand concussionnaire, devenu son ami depuis qu'il était rendu à la vie privée.

Un autre motif prolongea son séjour en province. Henry Sully, anglais qui s'était fait estimer de Newton dans son pays pour ses recherches astronomiques, et que le duc d'Orléans avait chargé de créer la manufacture d'horlogerie de Versailles, venait d'arriver avec une nouvelle invention scientifique. Il s'agissait d'une pendule à levier pour mesurer le temps en mer : ce qui permettait de parvenir à la connaissance exacte des longitudes. Le seul moyen de vérifier cet instrument était de faire des expériences sur un navire. Sully avait choisi Bordeaux à cause de son port et surtout de son Académie, où les sciences étaient mieux connues et appréciées qu'en aucune ville de province. La compagnie l'admit en séance, délégua des membres pour assister à ses essais et lui en rendre compte. Montesquieu qui était, comme on l'a vu, président, traita Sully avec la plus cordiale affabilité. Aussi, un jour, ce grand « horlogeur », venant d'éprouver des pertes considérables comme il en arrive à tous les inventeurs, écrivit à Montesquieu cette lettre qui est bien anglaise et bien naïve : « J'ai envie de me pendre, mais je crois que je ne me pendrais pas, si j'avais cent écus. » — « Je vous envoie cent écus, répondit aussitôt le correspondant. Ne vous pendez pas, mon cher Sully, et venez me voir. »

Cette bonne action, qui honore tant son auteur, n'a été révélée qu'après sa mort par sa fille. Vous demandez d'où vient une telle discrétion de la part de Montesquieu ? La réponse est peut-être dans cette observation de lui : « La timidité a été le fléau de ma vie. »

On aimerait à savoir que cette générosité a sauvé Sully, mais rien ne préserve un inventeur de son sort ; celui-là mourut, deux ans après, dans la misère, selon l'usage.

Cependant Montesquieu demanda et obtint un congé de l'Académie. Les difficultés furent plus grandes au parlement. Ses collègues, pour le retenir sans doute, le chargèrent, comme on l'a vu, du discours de rentrée ; ils le prièrent de plus de remplir momentanément la place de premier président, vacante par la mort du

titulaire. A quoi il obtempéra. Mais l'intérim ne pouvait être long. Voici la mercuriale inédite qu'il prononça en installant son successeur défintif. Elle fait partie de la bibliothèque Cousin et m'est donnée par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

« Monsieur, le choix que le roi vient de faire de votre personne pour remplir la première place de ce parlement, nous est d'autant plus agréable qu'il répond fidèlement à tous les sentiments d'estime que nous avons toujours eus pour vous.

« Nous sommes persuadés que cette estime ne fera qu'augmenter par votre attachement inviolable à tous les intérêts de la Compagnie qui sont, Monsieur, présentement les vôtres. Toute sa gloire devant être à l'avenir l'unique objet de vos réflexions les plus sérieuses, votre nouvelle dignité vous fournira de plus grandes occasions à faire briller avec plus d'éclat le zèle que vous avez toujours marqué pour l'honneur de la magistrature. Ces occasions serviront aussi à mettre dans un plus grand jour votre fidélité à toute épreuve pour le service du souverain qui nous gouverne, votre amour sans relâche pour la pureté de la justice, votre attention aussi vive que constante à maintenir ou à rétablir le bon ordre, votre fermeté à soutenir l'ancienne et naturelle dignité de ce parlement, et cette autorité supérieure qui ne doit jamais reconnaître d'autre modérateur que le monarque qui nous l'a confiée, ni d'autre grandeur que celle de nos charges.

« Nous savons, Monsieur, que les lumières et les meilleures intentions d'un chef de compagnie deviennent souvent inutiles si l'union et la subordination ne règnent pas parmi les officiers qui la composent. Je puis être garant de ces heureuses dispositions par l'expérience que j'en ai fait durant le peu de temps que j'ai eu l'honneur d'exercer par ordre du roi les fonctions de cette première place. Je n'aurai plus rien à désirer si cette illustre Compagnie paraissait aussi satisfaite de mon ministère, que le public a raison de se louer de son application continuelle à remplir exactement tous ses devoirs.

« Vos paroles, Monsieur, et votre exemple nous y confirmeront davantage. C'est à présent que nous allons voir refleurir cet éclat solide, cet ordre constant et cette sage dignité qui doivent rendre un parlement aussi auguste que celui-ci : digne dans tous les temps de la vénération des peuples, de la plus haute estime des grands et de l'entière confiance de son roi. »

Alors rien ne put empêcher Montesquieu de se retirer, ni les traditions de sa famille, ni son opinion sur la faiblesse de « ceux qui, se trouvant au-dessous de leur état, le quittent par une espèce de désertion. » Il céda, pour la vie de l'acquéreur, sa charge de

président à mortier, afin qu'elle retournât plus tard à son fils, qui n'avait encore que dix ans.

Le motif qu'il allégua au ministère fut qu'il voulait consacrer son temps à un ouvrage sur la législation. Ses amis rappelèrent que « quand Lycurgue voulut donner des lois à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté. » Ses ennemis dirent de lui et du président Hénault qui venait de l'imiter : « Ces messieurs quittent leur métier pour aller l'apprendre. »

La vérité est que Montesquieu s'occupait depuis longtemps de son grand ouvrage. Dès sa sortie du collége, il avait cherché l'esprit des livres de droit qu'on mit entre ses mains; depuis il écrivit sur ce sujet toutes ses pensées; il faisait des extraits de ses lectures et accumulait ses réflexions et ses idées à cet égard, cherchant un lien qui les rattachât.

Les dix premiers livres de *l'Esprit des Lois* étaient en train, sinon achevés. M. Paul Janet l'a fort bien remarqué, on les dirait contemporains des *Lettres Persanes :* même idéal, même doctrine, même ignorance du gouvernement parlementaire, même médisance de la monarchie. Montesquieu les a nécessairement écrits avant son voyage en Angleterre, puisqu'il y parle vaguement des libertés de ce pays et qu'il n'a pas l'air d'y comprendre le mécanisme de sa constitution, dont il devait faire une analyse si admirablement précise dans les onzième et douzième livres. Du reste l'auteur dit deux fois dans sa préface : « C'est un livre de vingt ans... « C'est le résultat de vingt ans d'études... » Ce qui indique bien que *l'Esprit des Lois*, publié en 1748, a été commencé avant 1730, date du passage de Montesquieu en Angleterre, où il devait trouver son chemin de Damas.

J'oubliais de dire que vers cette époque, un dernier enfant, son benjamin, nommée Denise, lui était né.

Donc, après avoir dénoué ses liens (son Académie, son Parlement et sa femme), qui le retenaient à Bordeaux, il s'en alla à Paris.

VIII

Mlle DE CLERMONT : *Voyage à Paphos.* — ENTRESOL : *Richesses de l'Espagne.* — Mme DE LAMBERT : *Pensées sur le bonheur.*

Les sociétés galantes et les salons littéraires avaient toujours attiré Montesquieu. Son but me fait croire qu'il les fréquenta davantage encore, comme on recherche des protecteurs.

Mlle de Clermont, son ancienne amie, logée au petit Luxembourg avec la princesse sa grand'mère, vivait aussi retirée que le

lui permettait sa charge de surintendante de la reine, depuis l'exil de son frère en 1726, et la mort du comte de Melun en 1724. Montesquieu voyant que la perte de cet amant paraissait l'avoir fait renoncer à plaire, résolut de faire revivre un moment le cher défunt.

Un souvenir heureux est peut-être sur terre
Plus vrai que le bonheur.

Le nouveau poëme s'appelait le *Voyage à Paphos*. Je l'attribue à Montesquieu d'après sa famille et d'après la *France littéraire* de 1778 ; quelques extraits convaincront les plus hésitants.

Les dieux, ainsi que les mortels, ne flattent que pour obtenir ce qu'ils désirent... Pour réussir dans ce qu'on projette, il faut aller par degrés au bonheur qu'on attend... Que de belles seraient aimables, si elles savaient ignorer que la beauté sert à se faire aimer !... Chaque dieu à ses autels, et chaque autel a ses faux prêtres ; la politique, l'ignorance et la corruption en forment tous les jours ; peut-être ne connaîtrait-on point de vices, sans le pernicieux exemple de ceux que les dieux choisissent pour les bannir... Mais j'oublie un disciple de Thémis, qui n'a jamais aimé que la parure ? — Ah ! s'écria Vénus, qu'on le frise tous les quarts d'heure du jour ; et dès qu'il paraîtra content de son ajustement, on le fera promener au grand vent. Le supplice est cruel, mais l'offense est trop forte... Souvenez-vous que les précautions qu'on prend pour cacher ses feux ne servent qu'à les faire plus tôt paraître... Ceux qui affectent des dehors sevères s'offensent aisément et ne pardonnent jamais... Chez les morts, sa distraction passerait aisément pour fierté ; car souvent ceux qu'on en accuse y sont les moins sujets. Ne vous y trompez pas, tel ne vous paraît méprisant que parce qu'il ne comprend pas qu'on puisse l'être ; il s'abandonne à sa pensée, ou à sa nonchalance naturelle et s'il croyait qu'on put soupçonner quelqu'un de fierté, il s'appliquerait à détromper ceux qui l'en soupçonnent... L'amour-propre fait souvent naître les sentiments de jalousie qu'on attribue à l'amour... Ainsi l'on croit aimer et l'on n'est que jaloux... On aime aussi quelquefois sans croire aimer... Nous arrivâmes dans un bois de lauriers, où le soleil donne un jour si tendre,qu'on dirait qu'il reconnait encore Daphné sous l'écorce de cet arbre... Quand il s'agit de soutenir ses droits, la plus forte amitié n'est pas exempte de froideur.

Ce *Voyage à Paphos* célèbre le cynisme de l'amour et du vin, et raille l'hypocrisie du plaisir, représentée par Diane courant après Endymion dans les bois. La principale scène montre Vénus avec Adonis, et Bacchus avec Ariane à table, unissant la volupté à l'ivresse. Montesquieu semble s'appliquer surtout à faire voir que

les dieux viennent quelquefois sur la terre goûter les plaisirs des mortels et qu'Adonis, tué à la chasse par une bête fauve, comme M. de Melun, a été changé, à la demande de sa maîtresse, en une fleur qui reprend sa première forme à Paphos : telle l'image d'une personne se ravive quand on y pense de tout cœur.

Ce poëme, d'une exécution supérieure au *Temple de Gnide*, parut dans le *Mercure de France* de décembre 1727, et dut concilier à l'auteur les amis puissants dont disposait Mlle de Clermont.

Le club de l'*Entresol* durait encore en 1728, mais il commençait à s'occuper de politique active. Il n'en était encore qu'aux allusions, et le cardinal de Fleury le surveillait avant de l'interdire en 1730. Je suppose que Montesquieu écrivit pour cette société un mémoire d'une quarantaine de pages « sur les finances de l'Espagne, » qu'il a fondu dans l'*Esprit des Lois* (l. XXI, ch. XVIII,) comme il le dit lui-même dans l'édition de 1749. Le manuscrit est entre les mains d'un amateur inconnu. En voici le commencement et la fin :

« Il existe deux espèces de richesses, la richesse réelle et la richesse de fiction. La première tient à la terre, à l'industrie, à la production ; elle se détruit et se renouvelle sans cesse ; la seconde, celle de l'argent, ne se détruit pas ; et comme chaque jour elle augmente dans sa représentation, elle va sans cesse en se détériorant dans sa valeur réelle. Lors de la découverte des Indes occidentales, l'Espagne.... se trouvant tout à coup en possession d'une plus grande quantité d'or et d'argent, a été un moment riche ; mais la multiplication du numéraire a fait hausser le prix des objets d'échange, et la production d'argent a suivi à peine ce renchérissement. Mais la main d'œuvre a augmenté dans la même proportion ; le prix des métaux précieux a doublé, triplé, quadruplé, et pareille quantité d'or et d'argent a bientôt coûté, pour l'extraction et le transport, deux, trois, quatre fois plus qu'au début de la possession, et a représenté dans les échanges une valeur graduellement décroissante, à mesure que le numéraire métallique se multipliait.....

« Il n'est pas bon que la richesse d'un prince lui vienne immédiatement et par voie accidentelle ; elle doit lui arriver par la voie des impôts qui doivent toujours être l'expression de l'aisance des sujets...

« Jouissons donc de notre terre et de notre soleil, nos richesses en seront plus solides, parce qu'une abondance toujours nouvelle viendra satisfaire des besoins toujours nouveaux. »

Montesquieu avait trouvé une de ses voies : l'économie politique. Ce morceau le fit remarquer du club de *l'Entresol*, et lui attira l'estime de beaucoup de membres. Comme on le voit, c'était un siége en règle. Il avait déjà les gens de lettres par le moyen que

je viens de dire, et la cour par Mlle de Clermont; il ne lui restait plus qu'à faire partie du salon où se faisaient les élections de l'Académie, car il y en a toujours un.

La marquise de Lambert était la fille d'un maître en la cour des Comptes de Paris, la bru de Bachaumont, le joli voyageur, la correspondante de Fénelon, l'auteur anonyme des *Avis d'une mère*, et la veuve d'un lieutenant général des armées du roi, gouverneur du Luxembourg. A la mort de son mari, après avoir bien élevé ses enfants, l'idée lui vint, pour lutter contre l'introduction du café et la passion du jeu, d'offrir l'hospitalité à la causerie bienséante, fine, ingénieuse, délicate, moraliste et littéraire. Elle était noble, riche, âgée, instruite. Son salon fut composé de gens de condition, gouverné avec le tact le plus expérimenté, enfin ouvert à quelques lettrés de marque, tels que Fontenelle, Mairan, les abbés de Mongault, de Choisy et de Bragelonne, le Père Buffier, le président Hénaut, l'avocat Sacy, la duchesse du Maine et le marquis de Saint-Aulaire.

Peu à peu on ne fut guère reçu à l'Académie que l'on n'eût été présenté chez elle, et par elle : « Il est certain, dit d'Argenson, « qu'elle a bien fait la moitié des académiciens actuels. » Aussi était-il très-recherché, très-difficile et très-précieux d'être admis dans cette maison.

Montesquieu y parvint sans doute sur la présentation de Fontenelle, et y conquit tous les suffrages, surtout celui de la marquise de Lambert elle-même; car cette aimable douairière avait fait de sa propre main un extrait du discours de son hôte sur la *différence de la considération et la réputation*; à preuve que ses éditeurs l'ont inséré dans ses œuvres où il est resté.

Je soupçonne que le gascon, après avoir pris l'air de cette société, y lut un morceau *sur le bonheur*, dont voici quelques passages :

« Le bonheur ou le malheur consistent dans une certaine disposition d'organes favorables ou défavorables.

« Les uns ont une certaine défaillance d'âme qui fait que rien ne les remue ; elle n'a la force de rien désirer, et tout ce qui la touche n'excite que des sentiments sourds. Le propriétaire de cette âme est toujours dans la langueur, la vie lui est à charge, tous ses moments lui pèsent; il n'aime pas la vie, mais il craint la mort.

« L'autre espèce de gens malheureux opposés à ceux-ci est de ceux qui désirent impatiemment tout ce qu'ils ne peuvent pas avoir, et qui sèchent sur l'espérance d'un bien qui recule toujours... Je ne parle ici que d'une frénésie de l'âme et non pas d'un simple mouvement. Ainsi un homme n'est pas malheureux parce qu'il a de l'ambition, mais parce qu'il en est dévoré...

Il y a aussi deux sortes de gens heureux : les uns sont vivement excités par les objets accessibles à leur âme et qu'il peuvent facilement acquérir. Ils désirent vivement, ils espèrent, ils jouissent et bientôt ils recommencent à désirer. Les autres ont leur machine tellement construite qu'elle est doucement et continuellement ébranlée. Elle est entretenue et non pas agitée : une lecture, une conversation leur suffit.

Il me semble que la nature a travaillé pour des ingrats. Nous sommes heureux...»

Ces mesures ainsi prises, Montesquieu attendit l'occasion.

X

RÉCEPTION DE MONTESQUIEU A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — *Esprit des lois*. — DÉPART POUR SES VOYAGES.

L'Académie française se composait alors de trois cardinaux, six évêques, neuf abbés, deux maréchaux, six ducs et pairs, cinq fonctionnaires, trois magistrats et quelques gens de lettres. L'un de ces derniers, hôte de prédilection de la marquise de Lambert, avocat distingué au parlement de Paris, élégant traducteur de Pline, Louis de Sacy mourut le 26 octobre 1727.

L'abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie, en prévint immédiatement le premier ministre de Louis XV. C'était alors le cardinal de Fleury, homme facile à séduire comme parvenu, économe comme successeur de Law et comme prêtre, doux, modéré, prudent même, « d'humeur si pacifique, qu'il aimait mieux feindre « d'ignorer les torts que d'en poursuivre la réparation. » Il répondit :

« Je n'ai, monsieur, aucune vue particulière pour remplir la place de M. de Sacy dont vous m'apprenez la mort; je me rangerai au plus grand nombre de voix de l'Académie et tout ce j'ai à désirer est que la compagnie s'arrête à faire le meilleur choix.

« Je crois que le président de Montesquieu s'est déjà présenté, mais je n'ai pris aucun engagement avec lui, et n'en prendrai pour personne en cette occasion. »

En effet, comme nous l'avons vu, Montesquieu avait déjà posé sa candidature, en 1725, et se mettait encore sur les rangs. On sait que ses titres étaient ses dissertations à l'Académie de Bordeaux, le *Temple de Gnide*, l'ébauche du *Traité des devoirs*, le discours *sur la Considération*, le *Voyage à Paphos*, le *Mémoire sur les richesses*

de l'Espagne et le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, sans compter les *Lettres Persanes :* le tout, il est vrai, sous l'anonyme, mais c'était l'usage. La candidature de Montesquieu était patronnée au dehors par la marquise de Lambert et au-dedans par un de ses hôtes, l'abbé de Mongault, ancien précepteur du duc d'Orléans. Elle avait même si fort prévalu qu'il n'y avait qu'elle. Du moins ses seuls concurrents étaient le garde des sceaux Chauvelin et surtout un avocat distingué, bon humaniste, nommé Mathieu Marais. Il s'était déjà présenté plusieurs fois et avait été repoussé autant, faute d'être connu des académiciens ou de faire partie d'un salon.

Le succès de Montesquieu paraissait assurée lorsqu'un incident survint tout à coup. On se rappelle qu'il avait cessé de fréquenter la société de l'hôtel de Soubise, à cause du père Tournemine. Le directeur du *Journal de Trévoux* avait une revanche à prendre. L'occasion était belle : Fleury n'avait peut-être jamais parcouru les *Lettres Persanes*, ni à leur apparition, ni depuis six ans qu'il ne s'en publiait plus. On peut penser s'il lui en fut rapidement soumis un extrait. Aussi le jeudi 11 décembre, jour de réunion pour la proposition, les membres apprirent que les *Lettres Persanes* déplaisaient au cardinal ministre et qu'il avait dit la veille, en propres termes, à l'un d'eux, l'abbé Bignon : « Le choix que l'Académie veut faire sera « désapprouvé de tous les honnêtes gens. »

Il paraît que ce qui avait indigné Son Eminence c'était la lettre XXII, sur « le Pape et le roi, » qui y sont nommés les deux magiciens. Quelques membres étaient encore plus mécontents des traits dirigés contre leur corps.

Dans une telle conjecture, le maréchal d'Estrées, grand bibliophile, alors directeur de l'Académie et ami de Montesquieu, obtint qu'on rédigeât le procès-verbal dans les termes suivants :

« La compagnie, convoquée par billets pour la proposition d'un académicien, à la place de M. de Sacy, ne s'étant trouvé qu'au nombre de dix-huit, et un des académiciens ayant demandé que le statut qui concerne les élections fût observé suivant sa teneur, la proposition a été remise au samedi, vingtième de ce mois. »

Nous tenons ces renseignements de l'abbé d'Olivet qui accepta d'être du dîner de condoléance donné par la marquise de Lambert à Montesquieu, et qui le raconta, le même soir, dans une lettre où il appelle l'une « la Vieille » et l'autre « le Gascon. »

Le maréchal d'Estrées entreprit de raccommoder tout. Montesquieu lui déclara d'abord qu'après l'outrage qu'on lui faisait, il irait chercher à l'étranger les récompenses qu'il ne pouvait espérer dans son pays. Le prince Eugène, comblé d'honneurs en Autriche pour

des talents militaires que Louis XIV avait, hélas! tournés contre la la France en les dédaignant, était un exemple vivant, capable de faire réfléchir. Le négociateur s'effraya, et crut pouvoir s'adresser aux sentiments d'économie bien connus du candidat. Voici comment Montesquieu a noté le fait dans ses papiers : « N..., qui avait « de certaines fins, me fit entendre qu'on me donnerait une pension. « Je dis que n'ayant pas fait de bassesses, je n'avais pas besoin « d'être consolé par des grâces. » Il restait un dernier moyen à tenter : une entrevue entre le cardinal ministre et le gentilhomme-lettré. Elle eut lieu. Que s'y passa-t-il ?

M. de Secondat écrit : « M. de Montesquieu déclara qu'il ne se « disait point auteur des *Lettres Persanes*, mais qu'il ne donnerait « pas de désaveu qu'il les eût faites, qu'il renonçait à la place « d'académicien, s'il fallait l'acheter à ce prix. M. le Cardinal de « Fleury fut content de ce procédé; il lut les *Lettres Persanes*, et « la paix fut faite. » Cette version est d'un bon fils; elle a eu trois échos. Selon le premier, Fleury parcourut le livre et le trouva plus agréable que dangereux. Le deuxième raconte que Montesquieu le lut lui-même au ministre et le séduisit par son talent de lecteur : recueillez ce tour de gascon. D'Alembert raisonne d'une façon encore plus compromettante : « Parmi les véritables lettres, l'imprimeur « étranger en avait inséré quelques-unes d'une autre main, et il « eut fallu du moins, avant que de condamner l'auteur, démêler ce « qui lui appartenait en propre. »

Le récit de Voltaire est plus vraisemblable : « M. de Montesquieu « fit faire en peu de jours une nouvelle édition de son livre, dans « lequel on retrancha ou on adoucit tout ce qui pouvait être con- « damné par un cardinal ou par un ministre. »

Des critiques fort compétents, tels que Landrin, Sainte-Beuve, Lefèbre et Laboulaye ont hier, par des raisons très-habiles, nié cette version. Mais, si elle n'eût pas été exacte, La Beaumelle, Fréron, Richer et Secondat l'eussent démentie, lorsqu'elle parut en 1764 : au palais, ce qui n'est pas contesté est acquis.

Du reste Voltaire n'avait qu'un souvenir vague. La vérité me semble être dans le fumier de Soulavie : « Montesquieu fit imprimer « furtivement des cartons et présenta son livre à Fleury pour le « lire... Le cardinal n'ignora pas la ruse, » mais le ministre devina l'homme de génie et eut l'habileté de conserver à la France le futur auteur de l'*Esprit des Lois*. A l'issue de cette audience, il écrivit au maréchal d'Estrées que « après les éclaircissements que le pré- « sident lui avait donnés, il n'empêcherait pas l'académie de l'élire. »

Cependant, le surlendemain 20 décembre, la lutte fut très-vive, quoique ce fût le premier scrutin et qu'il en fallût deux : l'un pour

la proposition au roi, l'autre pour l'élection du candidat. « M. de « Montesquieu, ci-devant président à mortier au parlement de « Guyenne, réunit la pluralité des suffrages. » Mais il y eut des boules noires, entre autres, celles de d'Olivet et de Bouhier qui votèrent pour ce pauvre Mathieu Marais, naturellement.

Cette opposition eut du retentissement au dehors. Les adversaires de Montesquieu ne désespérèrent pas jusqu'au dernier moment de faire revenir le ministre sur l'agrément qu'il avait donné. Ils y travaillaient encore la veille du scrutin définitif, fixé au 5 janvier 1728. On se figure avec plaisir leur dépit lorsqu'arriva, le matin même, au secrétaire perpétuel la lettre suivante, qui est un chef-d'œuvre du genre :

« Marly, 5 janvier 1728.

« Il me paraît, monsieur, que la manière dont vous avez dressé le registre, le 11 décembre, est très-sage et très-mesurée. Il y a certaines choses qu'il vaut mieux ne pas approfondir par les suites qu'elles pourraient avoir, et, si on voulait aller plus loin, on ne diroit pas assez ou on dirait trop. La soumission de M. le président de Montesquieu a été si entière, qu'il ne mérite pas qu'on laisse aucun vestige de ce qui pourroit porter préjudice à sa réputation ; et tout le monde est si instruit de ce qui s'est passé, qu'il n'y a aucun inconvénient à craindre du silence que gardera l'Académie.

« Voilà mon sentiment, et je ne prétends pourtant point le donner comme une décision. Je serais bien fâché de vouloir jamais m'ériger en juge de ce que pourra faire la Compagnie. En général je ne puis m'empêcher de penser que le parti de prévenir les tracasseries est toujours le plus prudent.

« Cardinal DE FLEURY. »

Après cette lettre, « l'Académie, assemblée au nombre de seize, « a procédé au second tour de scrutin pour l'élection d'un académicien à la place de M. de Sacy, et M. de Montesquieu y a eu la « pluralité des suffrages. »

Enfin Montesquieu était de l'Académie ; il ne s'en fallait plus que de la séance de réception qui fut fixée au 24 janvier.

Son discours fut un véritable panégyrique de M. de Sacy, de Richelieu « qui tira du chaos les règles de la monarchie, qui apprit « à la France le secret de ses forces, à l'Espagne celui de sa fai- « blesse, ôta à l'Allemagne ses chaînes, lui en donna de nouvelles, « brisa tour à tour toutes les puissances ; » du cardinal de Fleury « toujours prêt à faire le bien qu'on lui propose ou à réparer le « mal qu'il n'a point fait et que le temps a produit. » Mais, bien

entendu, l'éloge de Louis XIV fut ce qui frappa le plus chez l'auteur de la XXII[e] *Lettre persane.*

Le discours du directeur, Mallet, qui avait succédé au maréchal d'Estrées, fut plein de sous-entendus incisifs. Oubliant de quelle façon le récipiendiaire avait traité la Compagnie, il le loua du talent « de faire des portraits ressemblants ; » il lui dit en outre :

« Né dans une province où l'esprit, l'éloquence et la politesse sont des talents naturels ; connu par plusieurs dissertations savantes que vous avez prononcées dans l'Académie de Bordeaux, vous serez prévenu par le public si vous ne le prévenez. Le génie qu'il remarquera en vous le déterminera à vous attribuer les ouvrages anonymes où il trouvera de l'imagination, de la vivacité et des traits hardis ; et pour faire honneur à votre esprit, il vous les donnera malgré les précautions que vous suggérera votre prudence. Rendez donc au plus tôt vos ouvrages publics... notre ambition est d'écrire des choses dignes d'être lues. Pour être académicien, ne craignez point d'être obligé de louer ce qui ne sera pas digne de l'être ; assidu à nos exercices, vous travaillerez avec nous à faire connaître l'utilité de l'établissemeut de l'Académie. Venez nous aider à célébrer la mémoire du plus grand des rois, » et... ce cardinal « également judicieux et actif qui pénètre avec facilité le fond des affaires les plus importantes, en démêle toutes les circonstances, en prévoit toutes les suites, et prend les moyens les plus sages et les plus doux pour les concilier. »

La première phrase de Mallet ne se trouve pas dans le texte imprimé. Elle avait été si remarquée à la lecture publique qu'il l'a supprimée. Il en adoucit quelques autres qui étaient vives et à bout portant, mais le fonds y resta toujours, comme on le voit. Aussi Montesquieu donna-t-il son discours à part, ne voulant pas le joindre avec celui du directeur, selon l'usage.

Du reste, il ne vint que trois fois à l'Académie, où l'abbé d'Olivet lisait des morceaux de son histoire et n'ouvrit pas la bouche. Ses amis même ne lui firent pas grand accueil et d'Argenson a écrit : « On a justement reproché à M. le cardinal de Fleury, si sage « d'ailleurs, d'avoir montré, en cette occasion, une mollesse qui « pourra avoir de grandes conséquences. »

Le lecteur s'étonne sans doute que Montesquieu n'ait pas fait expier à ses adversaires la peine qu'il venait d'éprouver. Je vais le satisfaire. La vengeance fut aussi fine que cruelle pour le dénonciateur des *Lettres persanes*. Tout le monde savait que le P. Tournemine aimait passionnément la célébrité. Dès lors chaque fois que l'on prononça devant Montesquieu le nom de ce jésuite, il prit soin

de dire : « Le P. Tournemine ! Qu'est-ce que le P. Tournemine? Je « n'en ai jamais entendu parler. »

Tous ces dégoûts, ajoutés à son projet de voyager pour son grand ouvrage, le décidèrent à accepter la chaise de poste d'un de ses amis, qui s'en allait à Vienne.

X

VOYAGES EN ALLEMAGNE, EN HONGRIE, EN ITALIE, EN HOLLANDE, ET EN ANGLETERRE : LEUR INFLUENCE. — RETOUR.

Montesquieu aimait infiniment les voyages et parlait avec éloquence de leur utilité. Aussi son dernier mot était toujours : « Il y « a beaucoup de personnes qui payent les chevaux de poste, mais « il y a peu de voyageurs. » Les seuls, pour lui, avaient été Platon, Démocrite, Aristote ou Cicéron, s'expatriant afin d'étudier un pays étranger, le physique et le moral des habitants, leurs mœurs et leurs lois, les causes de leur grandeur ou de leur décadence, et de visiter les célébrités dont l'entretien vaut des années d'observation. C'est que son but, comme le leur, était de rectifier par la pratique des hommes et par l'évidence des choses, les préjugés nationaux et les systèmes préconçus, enfin de tirer de la comparaison entre les peuples et leurs institutions des idées générales, capables de servir d'instruction aux diplomates et de méditation aux législateurs.

Une si haute théorie, mise en œuvre par un si grand génie, fait bien regretter la non publication de son journal de voyage.

Montesquieu se mettait en route dans des conditions exceptionnelles. Son compagnon était le comte de Waldegrave, neveu du maréchal de Berwick, homme fort distingué, ministre plénipotentiaire qui avait été envoyé d'Angleterre en France en 1725, et qui allait de là à Vienne, d'où il devait revenir à Versailles en 1730.

Le titre d'académicien assurait alors la considération et les avantages d'un ambassadeur; la gloire des *Lettres persanes* le précédait et la bienveillance de son caractère l'accompagnait. « Quand j'ai « voyagé dans les pays étrangers, disait-il, je m'y suis attaché « comme au mien propre; j'ai pris part à leur fortune, et j'aurais « souhaité qu'ils fussent dans un état plus florissant. »

Il ne faut pas oublier qu'il emportait beaucoup d'argent; du moins il s'est plaint d'en avoir beaucoup dépensé ainsi; mais c'est partout le seul moyen de bien voir et d'être bien vu. Les deux amis partirent de Paris, le 5 avril 1728. Le trajet avait lieu à petites étapes. Les

voyages, moins rapides, étaient plus instructifs : on observait et on causait le long du chemin.

Un jour, Montesquieu, découragé par les déboires qu'il avait éprouvés en France, écrivit au cardinal de Fleury et au ministre des affaires étrangères, son ancien concurrent à l'académie, afin d'être nommé à quelque poste diplomatique. Il fit même renouveler sa demande par l'abbé d'Olivet, auquel il mandait : « Les raisons pour « qu'on jette les yeux sur moi sont que je ne suis pas plus bête qu'un « autre ; que j'ai ma fortune faite, et que je travaille pour l'honneur, « et non pas pour vivre ; que je suis assez sociable, que j'ai beaucoup « travaillé pour m'en rendre capable... » On ne lui répondit pas. Tant mieux ! Le plus habile traité diplomatique vaut-il le moindre chapitre de l'*Esprit des lois ?*

Montesquieu fut, le 10 mai 1725, à Vienne. La cour de Charles VI était alors la seule de l'Allemagne qui eût des goûts artistiques et littéraires Le nouvel arrivant y fut reçu comme il le méritait et s'y plut comme il le devait. Ses principales relations furent les marquis de Breil et de Prie, les comtes d'Harrach, de Staremberg et Kinski, le prince de Lichteinstein, le duc Charles-Emmanuel, héritier présomptif du trône de Savoie, qui trouva peut-être dans ses entretiens avec notre voyageur l'idée de ses constitutions, et le médecin belge Van Swieten, censeur des livres de l'Autriche, qui devait empêcher l'*Esprit de lois* d'être défendu à Vienne. L'oracle du pays était le prince Eugène, ancien français, aussi grand capitaine que grand politique. Montesquieu lui était recommandé par le duc de Bouillon et avait écrit autrefois de lui dans un journal important : « Il y a des mérites qui portent à « l'émulation et qui ne sont pas au-dessus de l'exemple... Le prince « Eugène a fait des généraux en Europe... »

Les entrevues de ces deux hommes supérieurs furent fréquentes. Le Coriolan sans pitié demanda, un jour, à son interlocuteur, en quel état étaient les affaires de la *Constitution* en France. « Le ministère prend des mesures pour éteindre peu à peu le Jan- « sénisme. — Vous n'en sortirez jamais. Le feu roi s'est laissé « engager dans une affaire dont son arrière petit-fils ne verra pas la « fin. »

De Vienne, Montesquieu passa en Hongrie, contrée riche et fertile, habitée par une noblesse « qui, dit-il, s'indigna contre l'Autriche, « oublia tout pour la défendre et crut qu'il était de son devoir de « périr et de pardonner, et par une population frappée de servitude « réelle comme la Germanie de Tacite, c'est-à-dire obligée de « rendre à leur maître une certaine quantité de blé, de bétail ou « d'étoffe. » C'était la vie féodale du moyen âge avec son dévoue-

ment au souverain et sa langue latine. Il a écrit avec soin cette partie de ses voyages.

Les événements politiques l'obligèrent de s'arrêter à Belgrade en route pour la Turquie. Il rebroussa chemin et traversa l'Illyrie.

A peine en Italie, le hasard mit sur ses pas un homme qu'il avait peut-être connu au club de l'*Entresol*, mylord Chesterfield. Ils convinrent de voyager ensemble. Quoi de plus naturel ? Ils étaient nobles, riches, à peine mariés, d'une érudition étendue, d'une conversation agréable, d'une politesse charmante, d'un caractère solide, plaisant et curieux. Leur différence était dans leur nationalité, dont ils parlaient sans cesse. L'un vantant avec vivacité l'esprit de ses compatriotes ; l'autre, avec flegme, le bon sens des siens.

On arrive à Venise, le lundi 16 août 1728. Montesquieu, pour tout voir et tout approfondir, dès le matin, visitait les monuments, les bibliothèques, les cabinets, les cafés, et les galeries, liait conversation avec chacun, s'informait des moindres détails de la politique et de la société ; et le soir, rentré chez lui, il écrivait ses remarques et ses réflexions. Après sa provision faite, rien ne le retint de partir. Tout à coup, vers le milieu de la traversée de Venise à Fucina, des gondoles qui lui paraissaient suspectes, vinrent rôder autour de la sienne. La peur le prit ; il tira de son sac de nuit toutes ses notes sur le pays, et les jeta à la mer.

Chesterfield a raconté que le tour était de lui, que Montesquieu n'aurait pas dû anéantir son ouvrage sur une crainte aussi chimérique : « Ce que, dit-il, un Anglais n'aurait pas fait. » Chesterfield s'est vanté d'avoir joué un rôle dont il est innocent : ce qu'un Français n'aurait pas fait non plus. Depuis lors, le gouvernement de Venise a assuré « qu'on ne voulait que tâter Montesquieu et qu'il eût « passé, s'il eût attendu l'abordage, pour lequel on n'avait point donné « d'ordre. » Notre homme s'est-il vengé, dans l'*Esprit des Lois*, de « cet Etat et de sa bouche de pierre, ouverte à toutes les délations ? »

Deux monuments ont survécu à cette aventure. C'est d'abord une lettre, adressée à lord Waldegrave, dont les plaisanteries grivoises ne pourront passer que dans des *Œuvres complètes*. Cette réflexion est plus précieuse : « J'ai vu les galères de Venise ; je n'y ai pas vu « un seul homme triste. Cherchez à présent à vous mettre au cou « un morceau de ruban bleu pour être heureux. »

Des notes bien curieuses devaient lui avoir été fournies par les deux hôtes les plus originaux de cette ville, les hommes qui connaissaient tous les secrets économiques et militaires de l'Europe.

On sait que Law a créé le crédit dans le monde et qu'il a été ministre des finances dans notre pays. Il ne lui restait de ce passé que le goût des spéculations et un diamant assez beau. Sa vie se passait

à faire des combinaisons aux jeux de hasard, engageant son bijou en cas de perte et le retirant en cas de gain. Il accueillit, avec l'indulgence d'un inventeur, l'auteur des *Lettres persanes*, qui avait été sévère pour lui, mais il ne convainquit pas le futur écrivain de l'*Esprit des Lois* qui devait le traiter encore plus sévèrement. Montesquieu lui demanda un jour « pourquoi il n'avait pas, comme le « ministère anglais agit à l'égard des Chambres, songé à séduire « les membres du Parlement de Paris. » Law lui répondit : « Ce « ne sont pas de si grands génies, mais ils sont beaucoup plus « incorruptibles. » Le voyageur vit davantage Bonneval, ce gentilhomme français qui fut aide de camp d'un maréchal dans sa patrie, qui l'abandonna pour devenir général en Autriche, et qui devait combattre son pays d'adoption et mourir pacha turc : espèce mal équilibrée, qui à la plus folle conduite mêlait les talents les plus séduisants. Le comte de Bonneval, heureux de trouver un auditeur choisi, et de tromper son repos momentané, lui raconta, à cœur ouvert, son histoire héroïque et aventureuse, lui parla de toutes les batailles auxquelles il avait pris part et lui fit le portrait de tous les officiers et de tous les ministres qu'il avait connus.

De Venise, Montesquieu se rendit à Rome pour passer les quatre derniers mois de l'année dans un hôtel garni, où il rencontra le pasteur protestant Jacob Vernet, qui devait être l'éditeur de l'*Esprit des Lois*. Le centre de sa vie fut le salon du cardinal de Polignac, un des plus fins ambassadeurs que la France ait eus, et auteur inédit de l'*Anti-Lucrèce*. Il connut, chez cette Eminence, le cardinal Corsini qui devint le pape Clément XII ; le Père Fouquet qui avait été missionnaire en Chine et le P. Vitry qui « faisait, dit-il, des « médailles antiques et des articles de foi. »

La Rome ancienne, celle des rois, de la République et des empereurs, avec ses monuments, frappèrent vivement son imagination et lui donnèrent l'idée des *Considérations*.

La Rome moderne le fixa aussi. Il en disait plus tard à Duclos : « C'est une des villes où je me serais retiré le plus volontiers. » Il ajoutait : « Si j'avais des yeux, je l'aimerais autant que Paris. Mais, « comme elle est toute extérieure, on y a continuellement des « privations, lorsqu'on est aveugle. »

Avant de la quitter, il alla faire ses adieux au Saint-Père. Benoît XIII lui dit : « Mon cher président, je veux que vous empor- « tiez quelque souvenir de mon amitié. Je vous donne la permis- « sion de faire gras pour toute votre vie à vous et à toute votre « famille. » Montesquieu remercie le pontife et prend congé. Le lendemain on lui apporta les bulles de dispense et le chiffre des droits de daterie. Le Gascon toujours économe, rendit le brevet et

ajouta : « Le pape est un très-honnête homme ; sa parole me suffit, « et j'espère que Dieu en fera autant. »

Après Rome, Naples et Pise furent les objets de ses visites, sans laisser de traces connues.

On trouve dans une lettre inédite, du 26 octobre 1728, des détails intéressants sur la suite de son séjour dans la péninsule : « J'ai » oublié de vous dire que j'ai été huit jours à Gênes et je m'y suis « ennuyé à la mort : c'est la Narbonne de l'Italie. Il n'y a rien à y « voir qu'un très-mauvais port, des maisons bâties de marbre, « parce que la pierre est trop chère, et des juifs qui vont à la messe.. » L'humeur qu'il en conçut s'exhala dans une petite pièce de vers médiocres et cyniques.

Voici, tirée de la même lettre inédite, son opinion sur Florence :

« C'est une belle ville. On n'y parle du prince ni en blanc, ni en noir. Les ministres vont à pied, et, quand il pleut ils ont un parapluie bien ciré ; il n'y a que les dames qui ont un bon carrosse, parce que tout honneur leur est dû... Nous allons dans des maisons où nous trouvons deux lampes d'argent sur la table et tout autour des dames très-jolies, très-gaies et qui ont beaucoup d'esprit...

« Les femmes y sont aussi libres qu'en France, mais il ne paraît pas qu'elles le soient tant, et elles n'ont point acquis cet air de mépris pour leur état, qui n'est bon à rien. »

On sait que Montesquieu fut fort attaché pendant son séjour à Florence à la marquise de Ferroni, spirituelle et belle personne qui recevait la meilleure société. « Il y a ici bien de la politesse, de l'esprit et même du savoir. » Ces mots s'appliquent au marquis de Nicolini et surtout au chevalier Venuti qui le présenta à l'Académie de Cortone où il fut reçu le 17 mars 1729.

« Les mœurs y sont très-simples. On a peine à distinguer un homme d'un autre qui a cinquante mille livres de rente de plus. Une perruque mal mise ne met personne mal avec le public ; on fait grâce des petits ridicules et on n'est puni que des grands... Tout le monde vit dans l'aisance : comme la misère est peu de chose, le superflu est beaucoup ; cela met dans la maison une paix et une joie continuelles.

« On ne peut lever les yeux sans voir quelque chef-d'œuvre de peinture, sculpture ou architecture : il y a eu ici en même temps de grands ouvriers et des princes qui aimaient les arts. On voit partout le grand goût de Michel-Ange naître peu à peu dans ceux qui l'ont précédé et se soutenir dans ceux qui l'ont suivi. La galerie du grand-duc est non-seulement une belle chose mais une chose unique. Depuis un mois j'y vais tous les matins et je n'en ai vu qu'une partie ; là et au palais Pitti, est un

amas immense de tableaux des plus grands maîtres et de statues antiques et modernes ; et dans cette quantité il n'y a rien que d'exquis : il y a une chambre qui contient tous les portraits des peintres qui ont quelque réputation, faits par eux-mêmes. Outre le plaisir de voir une chose qui ne se trouve que là, on a encore celui de comparer les manières.

« Depuis que je suis en Italie, j'ai ouvert les yeux sur les arts dont je n'avais absolument aucune idée. »

Cette dernière phrase fait croire que c'est à Florence que Montesquieu conçut son *Essai sur le goût*.

Sa réputation l'avait devancé à Turin. Mais sa bienveillance ordinaire contribua autant à le lier avec le comte de Breil, qui a été depuis gouverneur du prince de Piémont, avec son frère le commandeur de Solar et avec le marquis de Saint-Germain qui ont été ambassadeurs de Sardaigne en France et qui le présentèrent à la Cour. Le roi Victor lui dit ; « Monsieur, vous êtes parent de M. l'abbé « de Montesquiou, que j'ai vu ici avec M. l'abbé d'Estrades. — Sire, « répliqua-t-il, Sa Majesté est comme César, qui n'avait jamais ou-« blié aucun nom. »

Les pays qui s'étendent des deux côtés du Rhin attirèrent vivement son attention. A Luxembourg, dans la salle où dînait l'empereur, le prince Kinski lui dit : « Vous, Monsieur, qui venez de « France, vous êtes bien étonné de voir l'empereur si mal logé » — Monsieur, répondit-il, je ne suis pas fâché de voir un pays où « les sujets sont mieux logés que le maître. »

Dans le Hanovre, le ministre Michel et d'Ayrolles accueillirent Montesquieu avec distinction.

Il arriva en Hollande, cette admirable conquête du travail sur les éléments, où le commerce a donné au peuple la liberté, mais « la « liberté de la canaille : c'est son expression. » Chesterfield y était alors ambassadeur d'Angleterre. Ils partirent ensemble de La Haye, le 31 octobre 1729, sur le yacht du noble lord qui le logea chez lui, à Londres, tout le temps de son séjour en Angleterre « le pays le plus utile à visiter » selon Montesquieu.

La réforme de Henri VIII et la révolution de 1688 y avaient déchaîné les passions, les intérêts et les appétits, ébranlé les âmes faibles, encouragé les esprits faux et donné le pouvoir à la force. Ces crises avaient laissé derrière elles le rationalisme religieux et le scepticisme politique, ou plutôt un doute universel, comme la cendre du double incendie qui avait embrasé la nation. C'était un spectacle curieux et nouveau. Le peuple ne croyait plus qu'au *gin* qu'on venait de découvrir et les grands étaient traîtres ou concussionnaires. Les savants renouvelaient les sciences, les philosophes ouvraient des

carrières inconnues à la métaphysique et aux connaissances gouvernementales; Athènes au temps de Cicéron.

Montesquieu, selon son habitude, s'appliqua à fréquenter les personnages de marque, qui sont comme les résumés des autres. Son hôte, qu'on nommait le bel esprit des lords ou le lord des beaux esprits, voyait une société fort variée. Le plus singulier était un gendre du fameux Malboroug. Il l'invita un jour à venir le voir et, à son arrivée, lui jeta une cuvette d'eau à la figure. Montesquieu, vingt-cinq ans après, en racontant le fait sans aigreur, ajoutait : « Les « voyageurs doivent prendre les gens comme ils sont. La liberté est « la plus belle chose du monde. Il n'y a qu'elle qui permette à « chaque individualité de se produire, et qui, à côté des quelques « excentricités, donne de bons et utiles résultats. » Le salon de Chesterfield lui facilita de voir encore les ministres Walpoole, les poëtes Swift et Pope, sans compter Forthis, savant professeur d'Edimbourg, qui l'entretint d'instruction publique, et le naturaliste génevois Tremblay qu'il invita à venir le voir. Il forma des relations avec tous les savants, tous les politiques, tous les hommes enfin que l'étude et les événements avaient fait réfléchir.

La société royale le reçut, le 26 février 1730, sur la réputation des Mémoires qu'il avait lus à l'académie de Bordeaux, sur son goût pour les sciences et son aptitude pour les questions sociales. Nous verrons qu'il lui envoya des Mémoires à son retour à la Brède.

Les ressorts de la constitution attirèrent surtout son attention et lui dévoilèrent leurs secrets dans les discussions parlementaires. Il assistait, le 28 janvier 1730, à la séance de la Chambre des communes, où lord Bolingbroke reprocha au ministère Walpoole d'avoir négligé, conformément au traité d'Utrecht, de faire démolir le port de Dunkerque et où, après quatorze heures de discussion, le gouvernement obtint la majorité. Une de ses notes mentionne que les membres criaient « aux voix » pour empêcher le débat d'une question délicate et que « les ministres ne songeaient qu'à triom- « pher de leurs adversaires, et, pourvu qu'ils y réussissent, ven- « draient leur pays. » Il approfondit les hommes et les institutions et les jugea sans se préoccuper de la corruption des mœurs politiques, de la vénalité des consciences, de l'égoïsme des grands et du mercantilisme du peuple.

Enfin le désir lui vint d'être présenté à la cour. Ce fut le 5 octobre 1730, à Kinsington, pour la première fois. La reine, Charlotte de Brandebourg, qui avait conversé avec Locke et Newton, voulut jouir souvent de son entretien. A défaut du fameux chapitre de l'*Esprit des Lois*, on connaîtrait son admiration pour l'Angleterre par une anecdote qu'il a racontée lui-même.

« Je dînais chez le duc de Richemond, gentilhomme ordinaire. La Boine, qui était un fat, quoique envoyé de France, soutint que l'Angleterre n'était pas plus grande que la Guienne. Je tançai mon envoyé. Le soir la reine me dit : « Je sais que vous m'avez défendue contre votre M. de la Boine. — Madame, je n'ai pu m'imaginer qu'un pays où vous régnez ne fût pas un grand pays. »

La dernière remarque, qui le frappa par-dessus les autres, c'est que l'avènement de Guillaume d'Orange était l'ère de la liberté constitutionnelle, c'est-à-dire l'union complète du prince et de la nation.

Ensuite il partit satisfait d'avoir trouvé la conclusion de son livre. C'était dans le premier mois de 1731 ; la date précise en est inconnue, je vois seulement qu'il venait de partir, quand une actrice, exilée de l'Opéra, apporta pour lui chez Chesterfield, une lettre de Fontenelle :

« ..... On dit que vous êtes fort bien auprès de la reine, et je l'eusse presque deviné, car il y a longtemps que je sais combien elle a de goût pour les gens d'esprit et combien elle est accoutumée à ceux du premier ordre... Si la reine voulait faire apprendre à danser aux princesses ses filles... elle serait trop heureuse que la fortune lui eût envoyé Mlle Sallé. Enfin je vous demande votre protection pour elle en toute occasion, ou plutôt je ne vous demande que de la voir un peu, après quoi le reste viendra tout seul..... »

Montesquieu avait passé environ un an et demi dans ce pays, où les idées que les Anglais ont proposées en religion, en politique et en science, attendaient, selon l'usage, des Français pour les vulgariser.

Son séjour eut une influence considérable sur lui, comme il avait fait sur Voltaire et comme il devait faire sur Buffon.

Le futur auteur de l'*Esprit des Lois* en rapporta l'intelligence du régime aristocratique, le respect du pouvoir héréditaire et la déférence pour le culte établi.

Pareil voyage jeta l'écrivain des *Lettres philosophiques* dans un scepticisme universel ou dans la négation railleuse des institutions et des problèmes les plus intimes de la destinée humaine.

Buffon n'avait donné que des Mémoires sur la géométrie, la physique et l'agriculture avant 1738. Depuis il porta le premier, dans l'*Histoire naturelle*, la critique qui édifie et non celle qui renverse. En un mot, celui-ci fut frappé de la liberté scientifique, celui-là de la liberté religieuse et l'autre de la liberté politique.

Les voyages avaient beaucoup profité à Montesquieu, parce qu'il s'était plié aux mœurs de chaque pays. C'était sa méthode :

« Quand je suis en France, disait-il, je fais amitié à tous; en Angleterre, je n'en fais à personne ; en Italie, je fais des compliments « à tout le monde; en Allemagne, je bois avec tout le monde. »

Le résumé de ces observations fut, suivant d'Alembert, « que « l'Allemagne était faite pour y voyager, l'Italie pour y séjourner, « l'Angleterre pour y penser et la France pour y vivre. » Le mot est sans doute un badinage, mais il a de l'importance parce qu'il est sensible dans la conduite et dans les jugements de Montesquieu.

Il alla se reposer à La Brède.

XI

MONTESQUIEU DISTRIBUE LE PARC DE LA BRÈDE A L'ANGLAISE, FAIT DRESSER SA GÉNÉALOGIE; CRÉE UNE SUBSTITUTION ; SOLLICITE L'ÉRECTION DE SA TERRE EN MARQUISAT; EXERCE LES DROITS FÉODAUX.

Il y avait trois ans que Montesquieu avait quitté sa femme, ses enfants, ses affaires et son château. Ses enfants avaient grandi ; l'aîné avait quinze ans, ses deux filles en avait onze et quatre. Ses affaires n'avaient point dépéri : il avait en voyage, par lettre, indiqué les arbres qu'il voulait faire planter à tel ou tel endroit de sa terre. Pour la baronne, elle avait bien soigné les uns et bien élevé les autres. Mais son attention fut attirée ailleurs.

J'ai rappelé que Buffon visita l'Angleterre en 1738 et qu'il rapporta de ses savants la critique scientifique. La fréquentation de son aristocratie lui donna cette dignité dans la démarche, cette recherche dans les vêtements, ces grandes manières qu'il posséda à un si haut degré par la suite.

Montesquieu de même n'emprunta pas seulement à ce pays le système parlementaire. Quand il y arriva, une révolution spéciale venait d'avoir lieu. La mode des parterres en arabesques, des grottes et des fontaines de rocailles, des cabinets de verdure, des arbres découpés avait bientôt atteint les dernières limites de la puérilité. L'excès, qui corrompt les meilleures choses, ne s'était pas fait attendre; la tyrannie de la règle du compas avait poussé à la révolte. Le Nôtre avait été détrôné par Kent; l'architecte français par le paysagiste anglais. Montesquieu visita les parcs de Carltonhouse, de Roustham, de Claremont, d'Esther et de Kinsington. « Là, dit Walpole, on repoussait l'exactitude des formes carrées de « l'âge précédent. On étendait les places; on dédaignait la symétrie « et ses compartiments. Ce n'étaient que grandes lignes. Le surplus

« était varié par des sites agrestes, par des petites futaies de chênes « plantés par sans ordre, mais entourés de palissades. »

La vue de ces parcs et de ces paysages frappa beaucoup Montesquieu. Aussi, de retour en France, la majestueuse simplicité de La Brède et la régularité de son domaine lui sembla monotone. Il le fit bouleverser par *L'Eveillé*, le chef de ses manœuvres, qui le mit, d'après ses souvenirs, dans l'état actuel.

On se souvient du château, sévère comme un cloître et fortifié comme une citadelle. Des arbres noirs l'enveloppent au sud et à l'ouest ; au nord et au levant, il est environné de pelouses vertes. De ses fossés partent des eaux qui, soit en cascades, soit en pièces, soit en ruisseaux, serpentent dans le domaine en y recueillant les sources sur leur passage. A travers des accidents de terrain s'étendent des prairies grasses et des massifs touffus, coupés par des allées à ciel ouvert ou en berceau, à lignes courbes, qui sont bordées par des rideaux de jeunes peupliers ou par de vieux chênes. L'horizon est formé par une forêt de sapins percée de routes aux bords desquelles gisent des roches contemporaines du déluge.

Le premier aspect de ce parc est un peu mêlé, mais, lorsque passant d'un détail à un autre, l'œil embrasse toute l'étendue, peu à peu la confusion se dissipe, on éprouve un plaisir vif qui loin d'embrouiller l'esprit, le classe dans l'intelligence et l'agrandit. La variété, l'élégance, la profondeur, l'imprévu, la netteté, la vigueur, toutes les qualités de Montesquieu sont là. C'est qu'il les y a placées avant de les mettre dans ses grands ouvrages.

Il a du reste écrit à Guasco le 1er août 1744 :

« Je me fais une fête de vous mener à ma campagne de la Brède, où vous trouverez un château orné de dehors charmants, dont j'ai pris l'idée en Angleterre... A votre retour d'Italie, pourquoi ne passeriez-vous pas par Bordeaux et ne voudriez-vous pas voir vos amis et le château de la Brède, que j'ai si fort embelli depuis que vous ne l'avez vu. C'est le plus beau lieu champêtre que je connaisse :

« Sunt mihi cœlicolæ, sunt cætera numina fauni. »

Enfin ce n'était pas tout ce que Montesquieu avait rapporté de ce pays. Là, comme chacun peut, par ses services publics, aspirer à la noblesse, non-seulement l'aristocratie, mais tous ceux qui exercent des professions libérales, connaissent les grandes maisons, leurs armoiries, et leurs alliances. C'est chez elle que les questions nobiliaires sont discutées avec le plus de compétence. Elle a des colléges héraldiques, des *peerages* annuels et des rois d'armes nommés par le gouvernement, Les majorats y maintiennent la stabilité des

familles et de l'Etat; grâce à eux, le foyer paternel n'est ni abandonné, ni vendu, ni partagé. Les enfants trouvent dans ce sanctuaire perpétuel, sous les arbres plantés par les ancêtres, des traditions de vertu, de respect et d'indépendance. Les cadets, ne comptant point sur une part d'héritage, ont plus d'émulation au travail et, au lieu de végéter avec leur frère dans une égale médiocrité, s'enrichissent dans l'industrie ou dans le commerce, aidés par l'aîné qui a succédé à son père dans sa fortune et dans ces devoirs, *contry gentleman.*

On se rappelle ces deux passages des *Lettres persanes :*

« C'est un esprit de vanité qui a établi chez les Européens l'injuste droit d'aînesse, si défavorable à la propagation, en ce qu'il porte l'attention d'un père sur un seul de ses enfants et détourne ses yeux de tous les autres; en ce qu'il l'oblige, pour rendre solide la fortune d'un seul, de s'opposer à l'établissement de plusieurs; enfin en ce qu'il détruit l'égalité des citoyens, qui en fait toute l'opulence.

« Tout près de là était un homme très-mal vêtu qui élevant les yeux au ciel, disait : « Dieu bénisse les projets de nos ministres ! Puissé-je voir les actions à deux mille et tous les laquais de Paris plus riches que leurs maîtres. » J'eus la curiosité de demander son nom. « C'est un homme extrêmement pauvre, me dit-on; aussi a-t-il un pauvre métier : il est généalogiste; et il espère que son art rendra, si les fortunes continuent, et que tous ces nouveaux riches auront besoin de lui pour réformer leur nom, décrasser leurs ancêtres et orner leurs carrosses; il s'imagine qu'il va faire autant de gens de qualité qu'il voudra, et il tressaille de joie de voir se multiplier ses pratiques. »

Nous allons voir comment, après son retour de Londres, Montesquieu mit sa conduite d'accord avec ses anciennes opinions. D'abord il commanda l'histoire sommaire de ses aïeux, tant en ligne directe que collatérale. Mais le jour même, pour s'excuser, il écrivit sur ses tablettes : « Je fais faire une assez sotte chose, c'est ma généalogie ! »

Secondat était son nom patronymique et Montesquieu son nom féodal. On trouve pour la première fois ses ancêtres dans le *Registre des finances des rois et reines de Navarre*, où Jehan Secondat, panetier de la maison de Marguerite d'Angoulême, est porté pour une gratification de deux cents livres, en 1542. Son fils Jacob obtint en février 1606, de Henri IV, « voulant reconnaître les bons, « fidèles et signalés services qui nous ont été faits par lui et les « siens, » l'érection en baronnie de la terre de Montesquieu.

Cette désignation venait d'une ancienne forteresse, située entre

l'Agenais et le Condomois, dans un petit pays appelé le Bruhlois. Aucune n'avait été si bien placée : au sommet de la colline escarpée, où elle était bâtie, sur la rive gauche de la Garonne, elle dominait, à égale distance à peu près d'Agen et de Nérac, une plaine magnifique. Tout porte à croire qu'elle a été détruite pendant les guerres de religion qui furent si ardentes dans ces contrées au seizième siècle.

Le fils de Jacob Secondat s'appelait Jean-Baptiste Gaston, né en 1652. On croit qu'il vint d'Agen à Bordeaux avec le bureau des finances dont il était titulaire. Il acheta une charge de conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Guyenne, et mourut en 1678.

De ses neufs enfants, l'aîné messire Jean-Baptiste, baron de Montesquieu, qui succèda à son père dans son office de magistrat, s'éteignit sans postérité, en 1716, laissant pour héritier, comme nous l'avons dit, son neveu Charles-Louis, le sujet de ce livre.

Le cadet de Jean-Baptiste, né en 1654, baron de La Brède du chef de sa femme, élu jurat-gentilhomme de Bordeaux en 1689, mourut en 1713, laissant six enfants, dont l'aîné est le même Charles-Louis, écuyer, baron de la Brède et de Montesquieu et seigneur de Baron dans l'Entre-deux-Mers.

La généalogie s'arrêtait à la naissance de ses enfants : Jean-Baptiste, venu au monde à Martillac, en 1716 ; Marie, en 1720 et Marie-Josephe Denise, en 1727, à Bordeaux.

C'est sans doute après cette lecture qu'il écrivit sur son portefeuille : « Quoique mon nom ne soit ni bon, ni mauvais, n'ayant « guère que deux cent cinquante ans de noblesse prouvée, cepen- « dant j'y suis attaché et je serais homme à faire des substitutions. »

Ensuite sa résolution fut de conserver ses titres nobiliaires et même de les augmenter. Une lettre à son adresse, conservée aux archives de la Gironde, prouve qu'il avait fait des démarches à ce sujet.

« Du 15 décembre 1733.

« ... J'ai appris, monsieur, avec bien du plaisir que vous faisiez ériger Montesquieu en marquisat. Je souhaite que ce soit bientôt et que vous puissiez faire ce que vous souhaitez, et que je puisse vous rendre mon hommage en cette qualité...

« Redon de Saint-Fort. »

Mes recherches ne m'ont pas permis de savoir si son instance fut couronnée de succès ; toutefois dans un inventaire de production, le syndic de Bordeaux, l'appelle, à la date du 9 juin 1734 : « Messire Charles-Louis de Secondat, chevalier, seigneur, marquis de « Montesquieu. »

Le grand soin des nobles doit être surtout de ne pas se mésallier. Il maria donc son fils aîné « à dame Marie-Catherine-Thérèse de la Tour de Mons, baronne de Soussans. » Marie, sa première fille, épousa « messire Joseph-Vincent de Guichanères d'Armajan, » conseiller du roi, chevalier d'honneur à la cour des aydes de Guyenne. Enfin ce fut à messire Godefroy de Secondat, qu'il donna sa seconde fille, Denise, avec les baronnies de Montesquieu et de Montagnac. Cette dernière union paraît avoir fort excité sa sollicitude, si on en juge par plusieurs lettres inédites, où il dit entre autre : « Il y a « furieusement de la baronnie dans notre famille. »

Pour faire voir jusqu'où allaient ses idées nobiliaires, il faut détacher quelques lignes de son testament [1] daté du 26 novembre 1750 :

« ... Je déclare... que dans ces mariages (ceux de ses enfants), outre mon devoir, j'ai eu principalement en vue d'avoir des héritiers de mon nom. C'est dans ce même objet que j'ai fait mon testament.

« Je déclare que, dans le contrat de mariage de mon fils, je lui ai constitué la somme de 210,000 livres.

« J'institue mon dit fils mon héritier général et universel. Je substitue ma terre de la Brède à son fils, mon petit-fils et à ses autres enfants mâles, s'il venait à en avoir, suivant l'ordre de primogéniture. Et, en cas que mon fils mourût sans enfants mâles, je substitue ladite terre aux enfants mâles de ma fille puînée, Denise de Secondat, suivant l'ordre de primogéniture, ma quelle fille puînée est mariée avec M. de Secondat, mon cousin. Et je veux que cette substitution soit graduelle de mâle en mâle... »

C'est alors, je le soupçonne, que fut composé un morceau inédit *sur les successions*, où il propose d'établir l'égalité des partages, de conserver dans la classe noble seulement les droits d'aînesse et de transmettre dans cette classe tout l'héritage à l'aîné des mâles, à l'exclusion des autres enfants.

Ces détails de généalogie et de noblesse paraissaient déplacés à d'Alembert, enfant naturel non reconnu de ses père et mère. Dédain du renard qui a la queue coupée ! D'ailleurs, puisque les ouvrages et la conduite de Montesquieu ont montré qu'il tenait aux priviléges de la naissance, j'ai traité sa mémoire, comme il voulait qu'on fit de sa personne.

Cependant je me flatte de me joindre aux observations qu'a faites M. de Raynal, de la Cour de cassation, sur l'*Esprit des lois :* Mon-

[1] *Archives départementales de la Gironde*, série B. Registre contenant l'insinuation des substitutions apposées dans les testaments.

tesquieu, dit-il, passe sous silence les institutions municipales. Il semble ignorer la place qu'elles tenaient dans le monde romain et celle qu'elles ont eu dans notre histoire. Il ne parle qu'en passant des affranchissements des communes, pour indiquer que les chartes qui les consacraient formèrent une partie de nos coutumes. Le caractère et la portée de la grande révolution communale des douzième et treizième siècles lui échappent; il ne tient pas compte des garanties que les citoyens peuvent trouver dans une forte organisation de la commune.

De tels oublis s'expliquent par la position féodale de l'auteur. Qui est-ce qui n'a pas les opinions de sa profession? Quelques mauvaises langues de son temps ont raconté à Chamfort, qui l'a répété, que Montesquieu était un seigneur fort jaloux de ses droits. Elles auraient pu citer ce passage féroce d'une de ses lettres inédites au président Barbot du 8 mars 1752 :

« Les braconniers chassent sur nos terres. Ces vagabonds sont sans respect pour les propriétés. Ils font cent fois plus de mal à nos moissons que les renards et les blaireaux. On sera obligé de tendre des piéges pour diminuer l'espèce de ces animaux bipèdes... »

Je suis heureux de pouvoir répondre à ces accusations vagues et à ces fanfaronnades, par la manière dont il jouissait de ces priviléges principaux, le droit de justice et celui de chasse : mes documents émanent d'un Bordelais qui l'avait connu.

Le président de Péchard, son voisin de campagne, allait à la Brède. Il trouva une pauvre femme qui, ne le connaissant pas, lui proposa d'acheter une paire de perdrix. Il la fit mettre derrière sa voiture et la força de le suivre jusqu'au château. Il la présente à Montesquieu : « Vous voyez, lui dit-il, à quoi aboutit votre indulgence : les bracon-« niers dévastent votre terre. — Point du tout, répondit Montesquieu. » Je suis moins rigoureux que vous pour la chasse, et j'ai plus de « gibier. » Alors se tournant vers la pauvre femme, il lui dit : « Voilà « six francs pour vos perdrix. Allez boire à la cuisine. »

L'autre citation d'un de ses contemporains est plus instructive encore :

« Il chérit toujours ses tenanciers, et (je lui ai ouï dire quelquefois) qu'une de ses jouissances les plus pures était de les revoir. On le devinait aisément à l'air de satisfaction qui se peignait sur son visage chaque fois qu'il revenait de Paris... Il n'allait jamais dans ses terres sans en visiter les habitants de toutes les classes. Il parcourait chaque jour

tantôt un village, tantôt un autre, et savait le nom et les plus petites possessions de tous ses paysans, auxquels il ne parlait jamais qu'en gascon. Il se plaisait à s'occuper de leurs intérêts : pour mieux les connaître, il s'informait aux enfants des facultés de leurs parents. On l'a vu souvent aller vers ces derniers leur proposer les moyens de pacifier leurs querelles domestiques, pour arranger leurs affaires particulières et même pour leur porter des secours pécuniaires, sans que ces bonnes gens puissent savoir comment il avait pu être instruit de leur position. »

Après avoir ainsi mis ses jardins à l'anglaise, dressé sa généalogie, fait une substitution, exercé, à sa manière, ses droits seigneuriaux et mis son fils au collége, Montesquieu songea à faire une œuvre digne de la postérité.

On a justement remarqué que les quatre grands novateurs du dix-huitième siècle avaient travaillé dans la solitude, Buffon à Montbard, Voltaire à Cirey, Rousseau à Montmorency et Montesquieu à la Brède. Ce n'est que dans la retraite que l'on peut écrire, parce que la composition d'un livre exige une plénitude d'esprit et d'âme qui ne se trouve que dans le silence, *si das pacem, erit anima plena modulatione*. Du moins, il n'y a d'œuvres influentes que celles qui ont été faites loin du monde : les *Provinciales* de Pascal sont démodées, ses *Pensées* dureront éternellement.

Louis Vian.

La suite prochainement.

SAINTE-BEUVE POSTHUME[1]

Dans son *Analyse de la beauté*, Hogarth préconise la ligne *serpentine*. Cette sorte d'esthétique est particulièrement goûtée, non-seulement en politique où elle est devenue aujourd'hui la loi dominante, mais encore en littérature, et l'illustre critique dont nous allons un moment entretenir le lecteur en a fait une application aussi adroite que profitable. Interprète fidèle d'une période de doute, dont l'enthousiasme s'est retiré et qui substitue à l'admiration pour les gloires traditionnelles la critique et l'examen soupçonneux, il a voyagé à travers toutes les doctrines, parfois peut-être un peu convaincu, mais surtout curieux, en faisant scrupuleusement le tour sans jamais s'y asseoir. Lui-même aussi intéressant à étudier, que ses modèles les plus compliqués, il n'a reculé devant aucun moyen d'information et d'analyse. D'abord doctrinaire au *Globe*, saint-simonien ensuite, puis mystique et presque croyant, passant par la porte étroite du jansénisme pour aboutir à la libre pensée; mené du romantisme qui lui confère sa première renommée, à l'éclectisme dédaigneux, à l'âcreté corrosive de Chamfort, le dernier type dans lequel il a essayé de s'incarner, il a abordé chaque école dans sa ferveur et sa nouveauté et, l'expérience une fois terminée, s'est hâté de l'abandonner. Pour peu qu'il eût espéré conquérir quelque renseignement nouveau, nul doute qu'il ne se fût fait recevoir Rose-croix ou glissé en adepte dans les assemblées de Convulsionnaires, à l'exemple de la Condamine, ce dilettante en toutes choses, auquel le bourreau réservait sa place les jours de grande exécution.

Sainte-Beuve fut du groupe de ceux que, sans détriment pour soi, la médecine a abandonnés aux lettres[2]. Interne d'hôpital, il se prépare par la table de dissection aux autopsies savantes qu'il a pratiquées avec tant d'éclat pendant quarante ans, où son scapel impitoyable autant qu'habile a fouillé jusqu'au plus profond les person-

[1] *Les Cahiers de Sainte-Beuve.*

[2] Peisse, Eugène Sue, etc.

nalités littéraires. Si la nature ne l'avait pas créé pour être un de ces écrivains de premier jet, qui éclatent et bouillonnent sans effort comme les geysers d'Islande ; si elle ne l'avait pas destiné aux vastes horizons où planent les orateurs puissants, les grands historiens, les poëtes sublimes, il suppléait à l'absence des dons spontanés et primordiaux par une sagacité merveilleuse, par une patiente analyse, qui ne s'est jamais ralentie. Ainsi il sut refaire et refondre son style rétif, obscur et embarrassé, où le travail se trahissait trop et la recherche aussi. Doué de la faculté d'assimilation et préparé, comme Courier, par de fortes études classiques, il est arrivé, ainsi que lui, mais dans un goût moins archaïque, à se construire une langue technique avec ses formes propres, ses idiotismes, élargissant le cadre en multipliant les effets. Mais, forcé d'écrire au courant du jour et cédant aux exigences du labeur incessant du journaliste, peut-être creusait-il moins que dans les premières études. Ses défauts mêmes l'ont servi : sa perspicacité singulière à démêler les travers et les faiblesses des illustres, en aiguisant la finesse de son observation, lui fait reconnaître et attaquer les points vulnérables. L'helléniste, l'humaniste, l'érudit, le sophiste parfois s'enveloppent et se dérobent avec un art infini sous les nuances perpétuellement variées du causeur souple, incisif, entraînant, n'oubliant jamais de décocher à propos, au milieu de ses admirations apparentes, la flèche barbelée qui déchire. Plus avisé et plus heureux que d'autres mieux doués, qui n'ont eu qu'un éclat éphémère, en expliquant et complétant l'écrivain par l'homme, il s'est ouvert une voie nouvelle et a chance d'être parmi les rares auteurs contemporains qui survivront. Tandis que chez lui le poëte et le romancier ne sont que des jalons — à peu près abattus — et des dates dans le mouvement romantique, le critique, resté debout, n'a pas été jusqu'ici surpassé. Son immense répertoire forme un musée de photographies aussi frappantes que peu flattées, dont un petit nombre seulement aura besoin de retouches.

Malheureusement, et c'était presque inévitable dans la spécialité qu'il s'était faite, le caractère de Sainte-Beuve ne fut pas à la hauteur de son talent. Toujours froissé de son contact avec les hommes, de chaque excursion dans un nouveau groupe littéraire il retenait des rancunes indélébiles contre ses collaborateurs et ses commensaux successifs. Le regretté Nettement écrivait de lui : « Ce n'est pas seulement un esprit sceptique, c'est quelque chose de plus : c'est un cœur sceptique. Point d'enthousiasme, point d'amitié. Il fait vanité de n'aimer qui que ce soit au monde [1]... » Il a beau se regim-

[1] *Union* du 1er juin 1855.

ber contre cet arrêt trop juste. « Dans mes portraits, avoue-t-il, le plus souvent la louange est extérieure et la critique intestine... » « Savez-vous la véritable supériorité de Mérimée sur Sainte-Beuve, disait un jour Cousin? Je vais vous la dire : Mérimée est gentilhomme, Sainte-Beuve n'est pas gentilhomme [1]. » Cousin connaissait bien son personnage, qui du reste ne craint pas de professer qu'entre le critique et le chevalier il ne doit y avoir rien de commun [2]. Evidemment, progressant avec son siècle, son idéal serait plutôt le vivisecteur.

Emporté par cette rage aveugle de vanité, déjà si fatale aux célébrités du temps, en les induisant trop à poser en pied devant la postérité qu'ils pensent éblouir, il semble qu'il ait eu à cœur de justifier, article par article, pièces en main, les imputations de ses adversaires. Dans ses dernières années, il semait à travers ses causeries quelques-unes des vivacités amassées depuis longtemps. Garanti par la tombe, il lui a plu de laisser répandre en une fois toute la poche au fiel. En nous donnant les *Cahiers de Sainte-Beuve*, M. Jules Troubat, son secrétaire, qui paraît être un homme d'esprit, entend bien dégager sa responsabilité [3] et s'abriter derrière la volonté expresse du maître, qui avait lui-même préparé cette singulière et compromettante publication, où parmi les intimes et les gens un peu en vue, personne n'échappe à une véritable ivresse de dénigrement. C'est triste à dire pour nous qui ne pouvons nous empêcher de rester les admirateurs de cet incomparable talent, le réel fond de Sainte-Beuve est là, dans cette noirceur préméditée. Entrons donc dans cette exposition ouverte au public, sans aucun scrupule de respect pour l'écrivain éminent, qui a entendu se livrer ainsi.

M. de Pontmartin et M. Othenin d'Haussonville, le dernier et excellent biographe du grand critique, ont touché, avec la réserve qui convenait, aux côtés féminins de sa vie. On sait qu'enfermée dans un extérieur ingrat et vulgaire, sa jeunesse sans épanouissement, où brûlaient sans flamme les désirs inassouvis dont le roman de *Volupté* a trahi le secret, n'arriva pas au succès rêvé, que son amour-propre réclamait peut-être plus impérieusement encore que son cœur. Parvenu trop tard à être du monde, les délicates flatteries des patriciennes, s'adressant au littérateur déjà mûr, ne purent guérir la blessure toujours saignante de cette tenace vanité. De là ces

[1] Le vicomte d'Haussonville, *C.-A. Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres*. Il n'est pas nécessaire de rappeler que *gentilhomme* est employé ici dans le sens anglais de *gentleman*.

[2] *Les nouveaux Lundis*, t. II, article Pontmartin.

[3] Sainte-Beuve a usé presque autant de secrétaires que Voltaire lui-même.

odieuses paroles, que l'on ne devrait pas avoir la maladresse d'écrire, même en des œuvres posthumes : « Une des plus vraies satisfactions de l'homme, c'est quand la femme qu'il a passionnément désirée et qui s'est refusée opiniâtrement à lui cesse d'être belle. » Ce lakiste émérite n'a donc su retrouver, aux approches de la vieillesse, dans le fond de son cœur flétri, d'autres souvenirs des Laure et des Béatrix glorifiées autrefois sur tous les modes de sa lyre, que ces sentiments d'injuste et basse rancune. « Pour exprimer ici toute ma pensée, disait, en lui succédant à l'Académie française, celui que la foule prévenue nommait le prince de la critique, une chose a manqué à M. Sainte-Beuve, l'exemple et le conseil de l'épouse. Il a dû souvent se répéter cette parole du livre saint : « Malheur à qui vit seul [1]. »

Chez ce fils du ciel brumeux de Boulogne-sur-Mer, il y a du Corse, mais du Corse sournois [2]. Il se pique de ne rien oublier. Selon une énergique expression populaire il a la mauvaise habitude et le vilain penchant de manger *froide* l'injure réelle ou supposée. Ceux qu'il a fréquentés, à une époque quelconque, sont des imbéciles ou des charlatans, l'un et l'autre quelquefois. Voyez plutôt Pierre Leroux : « J'ai connu Pierre Leroux, homme distingué, mais depuis il s'est fort gâté. Je l'ai perdu de vue ou plutôt nous avons rompu. Il est devenu dieu, et je suis devenu bibliothécaire. Nous avons pris des carrières différentes... Il n'a jamais su écrire... En 1830 nous fîmes le *Globe* ensemble, et je lui servais de plume, car alors la sienne n'était guère plus taillée qu'un sabot. Mais il était plein d'idées et avait ce que j'appelais un cerveau *ubéreux*, il ne s'agissait que de le traire.... Quand il se fit saint-simonien, c'est moi qui lui rédigeai sa profession de foi : il n'a fait qu'y mettre deux ou trois pâtés en y touchant. Je l'aimais et faisais grand cas de lui, mais non comme d'un dieu, ni d'un révélateur. » Ailleurs il revient sur le malheureux philosophe pour lui donner le coup de grâce : « Il m'a fait comprendre ce que la jeunesse ne soupçonnerait pas d'elle-même, qu'il y a chez les systématiques convaincus une heure mauvaise, où le charlatanisme se glisse aisément et où, si l'on n'y prend pas garde, l'indifférence sur le choix des moyens commence. C'est là une amère et utile école et je la lui dois. » Comme ces protestations de bienveillance si bizarrement encadrées ajoutent à la pittoresque cruauté de l'exécution !

On sait que sa réputation commença par le camp des romanti-

[1] J. Janin, *Discours de réception à l'Académie*, 9 novembre 1871.

[2] A propos de ce coin railleur, que l'on prétend être l'apanage de la race picarde, Sainte-Beuve disait quelquefois : « A Boulogne on aime à se moquer. » (*Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 48.)

ques. Aussi, quand on a la clé de son caractère, n'est-on pas étonné de le voir là également impitoyable. « Je n'ai jamais vu d'homme aussi dépourvu de jugement proprement dit et ayant aussi peu la juste mesure des choses, que Charles Nodier. Et, en général, dans cette école dont j'ai été depuis la fin de 1827 jusqu'à juillet 1830, ils n'avaient de jugement, personne, ni Hugo, ni Vigny, ni les deux Deschamps ; je fis un peu comme eux, durant ce temps ; je mis mon jugement dans ma poche et me livrai à la fantaisie. Au sortir d'une école toute rationaliste et critique, comme l'était le *Globe*, au sortir d'un commerce étroit avec M. Daunou, ce m'était un monde tout nouveau et je m'y oubliai, savourant les douceurs de la louange qu'ils ne ménageaient pas..... Je sentais bien par moment le faux d'alentour ; aucun ridicule, aucune exagération ne m'échappait ; mais le talent que je voyais à côté me rendait le courage et je me flattais que ces défauts resteraient le secret de la famille. Hélas ! ils n'ont que trop éclaté depuis à la face de tous. »

Si dans les beaux jours écoulés du *Cénacle*, un souvenir devait lui demeurer sacré, c'était celui du salon de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, où le jeune poëte encore inconnu, Joseph Delorme, avait été accueilli comme un frère et mis sur la voie de cette rénommée qu'il ambitionnait. Là où tous ont le droit de reprocher au génie égaré ses déviations et ses chutes, les convenances élémentaires obligeaient lui seul à se taire. Mais n'est-ce pas à Victor Hugo, ce bâtard de Corneille en ses rodomontades castillanes, que s'applique ce passage où personne pourtant n'est nommé ? « Quand il unit une sorte de génie à un grand orgueil, l'homme grossier devient irrassasiable de louanges. Quand vous lui en serviriez tous les matins une tranche aussi forte et aussi épaisse que l'était la fameuse table de marbre sur laquelle on jouait les comédies au Palais, il l'aurait bientôt digérée, et avant le soir, à demi baillant, il vous en demanderait encore... »

Passons d'Olympio à une gloire plus intacte et plus pure, mais qui a eu aussi ses travers. Humble familier de l'Abbaye-aux-Bois, thuriféraire de Chateaubriand, dont l'ombre tutélaire l'abrita un moment, Sainte-Beuve ne tarda pas, dans son cours de Liége, à se venger, en esclave révolté, des obséquiosités passées, utiles à leur heure. Il se vantait lui-même de ne s'être jamais donné, mais prêté : il eut pu ajouter à gros intérêts. D'ailleurs il s'empressait de reprendre le capital, dès qu'il cessait de rester productif. Dans les *Causeries du Lundi* (t. Ier) il écrivait à propos des *Mémoires d'outre-tombe*, ces singulières paroles si faciles à retourner contre lui-même : « Si l'on va au fond, le public n'a pas été trompé sur un

point capital : il n'a pas, je crois, été assez frappé du talent ; mais il a senti, à travers ce récit, où tant de tons se croisent et se heurtent, une opiniâtre personnalité, une vanité résistante et amère, qui, à la longue, devient presque un tic. S'il est des vanités qu'on excuse et qui trouvent grâce par leur air bienveillant et naturel, celle-ci était trop peu indulgente et trop aiguë pour se faire pardonner insensiblement ; et, comme dans ces sortes d'ouvrages c'est bien plutôt le caractère et la personne qu'on juge que le talent de l'artiste, le public a reçu, au total, une impression désagréable. » Et pour justifier ses palinodies et ses louanges ardentes de jadis, le critique se rejetait sur une influence toute-puissante : « Mme Récamier nous demandait d'être gracieux, et en vous le demandant elle vous prêtait de sa grâce. » Sans doute cette excuse pourrait être admise jusqu'à un certain point, à la condition d'être parfaitement sincère. Mais aujourd'hui l'universelle enchanteresse n'est pas plus ménagée que les simples mortels. « Tout grand talent, tout personnage en vue, en même temps qu'il a ses admirateurs et ses enthousiastes, a ses ennemis naturels, ses adversaires ou ses antipathiques, qui saisissent le point faible et piquent le défaut. Mme Récamier, avec ce don merveilleux de plaire, n'échappait point à cette loi. La spirituelle Mme Hamelin, femme pleine de montant et de verve, par moment éloquente et qu'on appelait la *jolie laide*, une rivale à sa manière, avait de piquantes railleries sur ce charme universel et cette faculté d'enchantement qu'on accordait à Mme Récamier. Elle avait une histoire, à mourir de rire dans sa bouche, d'un serin privé, l'heureux captif de Mme Récamier, qui s'était envolé un jour et qui revenait par ennui frapper du bec au marteau ou à la vitre pour redemander sentimentalement son servage. Cela ne s'écrit pas, il fallait l'entendre. C'était la parodie des adorations excitées par Mme Récamier. »

La bienveillance faisait absolument défaut à notre écrivain. On ne rencontre jamais en lui ces élans généreux et spontanés que la correspondance de Balzac, récemment publiée, nous montre chez l'auteur de la *Peau de chagrin*, pourtant si naïvement infatué de sa personnalité et qui, ayant plus eu à lutter contre la fortune, est descendu plus bas dans la peinture des infirmités et difformités humaines, aurait été autrement excusable de se livrer à l'amertume de la misanthropie. Sainte-Beuve obéissait-il en ceci à l'inspiration d'une triste muse ? Du moins son langage a l'imprudence de nous le laisser supposer. « L'envie, dit-il, est un sentiment petit et qui agit surtout à de petites distances. On envie particulièrement ses égaux, ses camarades, ses voisins : Villemain envie Cousin, Nisard envie Saint-Marc. Le potier envie le potier. » Et il se hâte de nous

fournir d'abondantes démonstrations à ce vilain axiome. Vivants et morts, tous, surtout les chers collègues de l'Académie française, passent à leur tour devant le miroir morose, qui grime les traits et les fait tourner à la caricature. Il y a un instinct de haine, une entente des points faibles ou ridicules, qui, en de telles mains, ne manque jamais son but. « Cousin est un perpétuel Phédon de haute comédie, ou même de comédie italienne, un Phédon Scapin. Il porte dans tout ce qu'il écrit une personnalité, qui serait vraiment outrageante, si elle n'était toujours un peu plaisante. Son allure ordinaire est celle d'un vainqueur : *Veni, vidi, vici*; il court, il triomphe, il se glorifie, il monte continuellement au Capitole. Ce qui lui manque, c'est l'entière franchise; il fait de la politique en tout; il a du manége. En philosophie, il ne dit pas son dernier mot. » — « On peut dire quelquefois de Viennet qu'il a la sottise spirituelle. » — « On a beau faire, on ne peut se purger de tout son christianisme : Mérimée ne croit pas que Dieu existe, mais il n'est pas bien sûr que le diable n'existe pas. — « Depuis son accident, Villemain dit du bien de tout le monde, lui qui auparavant était le plus méchant singe. Ainsi M. de Forbin, quand il fut devenu idiot, disait chaque fois qu'on nommait quelqu'un devant lui : *Brave homme!* et Forbin était également un homme à épigrammes malignes. Mais se sentant désarmés et à la merci des autres, ils demandent grâce. — Villemain a une flûte admirable, il en joue à ravir; c'est toujours surprise de l'entendre, par moment, même lorsqu'on y est accoutumé. A l'Académie, l'autre jour, il a parlé durant une heure un quart à propos du *Dictionnaire* et devant treize personnes que nous étions, avec un talent, une fertilité, une effusion, dont rien ne saurait donner une idée à qui ne l'a pas entendu. Etait-ce faire preuve d'un esprit bien solide? non pas; mais il avait besoin de jouer de son instrument et il en a joué. » Quelquefois, afin de lui donner plus de crédit et comme un passeport, l'épigramme, chez Sainte-Beuve, est placée dans la bouche d'une personne réputée pour son esprit et d'une haute situation : « Mme de Broglie disait de M. Guizot : Ce qu'il sait de ce matin, il a l'air de le savoir de toute éternité. O légèreté, suffisance et faux semblant! Voilà tout l'homme. » — « On a parlé de Béranger; Thiers, qui l'a bien connu et qui a vécu avec durant de longues années, dans les moments les plus décisifs de son existence, le juge comme moi : un homme *calculé*, faux bonhomme, comédien qui ne fait rien que par rapport à son *rôle*, dans les plus petites choses comme dans les plus importantes; d'une *vanité* qui n'a de comparable que celle de M. de La Fayette. » Que de jugements des *Lundis* refaits et envenimés! Ainsi derrière Renan, Pelletan et Pontmartin, Sainte-Beuve marchait à la charge contre le fameux

chansonnier qui, par bien des côtés, devait cependant lui aller. Que voulez-vous! c'était une manière de rival. En tout cas, on n'eût pas osé dire tout haut devant la jeunesse des écoles, dont on recherchait les applaudissements, ce qui s'écrivait ici dans l'ombre.

Sainte-Beuve a surtout une antipathie et comme une jalousie de métier vis-à-vis de ceux qui savent jouer de toutes les cordes. Son attitude avec M. Thiers dont il apprécie les *pantalonnades* est curieuse à étudier. Cet esprit à ressorts et à facettes, souple, inépuisable en ressources, prêt aux évolutions les plus inattendues, défiant toutes les définitions et les comparaisons, met par moment sous le charme notre véritable et fin connaisseur; mais il ne néglige pas de nous apprendre qu'en 1847 l'éminent homme d'Etat prophétisait que le rôle de l'Allemagne était fini. A la date de 1836, lorsque le petit grand homme devient premier ministre, Sainte-Beuve lui décoche ce couplet un peu vif, qui a conservé encore aujourd'hui une certaine actualité. « Allez, triomphez, tirez-vous des mauvais pas et des mauvaises paroles! Que Mercure vous porte de ses six ailes; croyez-vous le génie de votre temps. Mettez dehors les maréchaux de France et ces autres aussi qui passaient, hélas! pour trop philosophes. Soyez seul et faites-vous, pour vous croire plus grand, un piédestal, une colonne de tout ce qui se peut de monuments d'art, d'obélisques à grands frais rapportés, de vases étrusques, de pots cassés... Que vos complaisants s'y ajoutent, que les convives de vos villas et de vos *folies* (sans doute l'orgie de Grandvaux) s'empressent, le dos voûté, et y servent, aux quatre faces, de cariatides... Allez, allez au bout et vous ne ferez jamais qu'il y ait sur votre colonne autre chose que la statue du plus spirituel des marmousets. » On le voit, rien n'est oublié, pas même les prétentions artistiques. Le bon sens à la Molière flagelle tout doucement ce petit homme preste et remuant, ce bouillant Ajax myrmidon, si drôlement surnommé depuis « le sinistre vieillard. » Encore un trait, qu'il serait regrettable d'oublier : « Guizot dit de Thiers, qui voit de loin et qui de près s'engoue et n'y voit goutte : « Mon cher, vous devinez et vous ne voyez pas. »

Sainte-Beuve tenait du gouvernement de Juillet la place, disons mieux, la sinécure de conservateur à la bibliothèque Mazarine; naturellement il témoigne au pouvoir tombé la même sorte de reconnaissance, dont il a fait preuve vis-à-vis de ses anciens patrons et initiateurs littéraires : « En voyant cette chute ignominieuse d'un roi qui avait pris la place d'un autre, et dont la race depuis la régence n'avait reculé devant aucun crime, ni devant aucune bassesse pour se substituer à la branche aînée, en voyant cette chute merveilleuse et facile enlevée en un tour de main, quelqu'un disait : « C'est le

doigt de Dieu! — Le doigt de Dieu! dites plutôt qu'il y a mis les quatre doigts et le pouce « répartit la spirituelle Mme de V. » Un tel langage ne se fût compris que chez un légitimiste exalté : l'obligé de Louis-Philippe n'avait pas ce droit. En réalité, il n'aimait pas les révolutions, qui dérangeaient la quiétude de son train ordinaire de vie. L'homme politique ne s'épanouit en lui que sous l'empire, quand il poursuivit, par des manifestations antireligieuses, une popularité qu'il n'avait pu atteindre jusque-là. Cet investigateur infatigable, ne rencontra pas la perle d'une valeur inestimable que le hardi plongeur rapporte du fond des mers. En s'approchant de l'éternité, il sentait s'éteindre le sentiment des choses éternelles. N'est-ce pas l'inévitable châtiment de quiconque a abusé en se jouant des systèmes religieux, politiques, philosophiques, auxquels il ne prétend demander que des sujets d'expérience et des émotions littéraires, que de retomber à la fin dégoûté et désabusé en face de l'implacable néant.

Ses jugements se ressentent de ce dernier et triste parti pris. A Montalembert trop grand et trop droit, il préfère les infiniments petits de la presse libre-penseuse, Sarcey-Suttières par exemple, ce démocrate de même espèce que lui, qu'il a dû rencontrer sous les frais ombrages de Saint-Gratien. Les amateurs de gauloiseries rabelaisiennes peuvent voir ce qui l'attire et ce qu'il loue chez le futur auteur du *Piano de Jeanne*, dont la renommée n'était point alors assez éclatante pour lui porter ombrage. Devenu, en sa dernière manière, du dix-huitième siècle, par la tournure de son esprit, le plus ordinairement cependant il resta de notre temps par l'ampleur des aperçus et aussi par un réel fonds d'indifférence.

Le penseur, nous l'avons dit, l'emportait de beaucoup sur l'individu privé ; si amoureux qu'il fût de son repos, si attaché au terre à terre et au confort vulgaire, un merveilleux sentiment d'analyse et d'observation, le rendant meilleur prophète que le futur président de la République de 1871, lui faisait pressentir les catastrophes : « Le jour viendra, écrivait-il, où la nation corrompue au dedans, énervée par les mœurs pacifiques et gorgée de sophismes philanthropiques, se trouvera en face d'un ennemi armé, puissant, égoïste. Comment soutiendra-t-elle alors la lutte formidable? » Dans la révolution du 4 septembre, il eût vu avec douleur la perte de son siége au Sénat, qu'il appelait plaisamment « le droit à être malade » ; mais opportuniste de nature et préparé à cette nouvelle transformation par la passion antireligieuse de ses derniers jours, il l'eût promptement reconquis grâce à la coalition des gauches. Après avoir flatté le prince Napoléon et loué *Mme Bovary*, il écrirait aujourd'hui dans la *République française*, courtiserait Gambetta et ferait ressortir

avec complaisance le relief brutal de l'*Assommoir* d'Emile Zola.

J'avoue n'être pas de ceux qui regrettent qu'il n'ait pas coordonné ses chapitres épars en un livre selon les règles. La liberté, la variété de son œuvre empreinte d'émotions changeantes, lui a permis, au contraire, d'ouvrir des jours plus intimes et plus profonds sur les hommes, les époques, les choses. Moins systématique, il est par là supérieur à M. Taine et a su se tenir mieux que lui à l'abri du fâcheux abus de la généralisation, épidémique dans le camp des libres penseurs. Mais fallait-il grossir le nombre des morceaux?

De notre temps, une des nouvelles misères s'attachant inévitablement aux notabilités, c'est, une fois disparues de la scène du monde, le soin jaloux, l'avidité insatiable avec lesquels on va recueillir leurs premiers articles, leurs *juvenilia.* Sans doute quelques puissantes et pures figures n'ont rien à redouter de cette sorte d'enquête familière. Les fouilles récentes pratiquées autour de la statue de Mme de Sévigné ne lui ont rien fait perdre de cette distinction suprême, de ce charme vainqueur qui rayonne, comme le sourire d'une jeunesse éternelle, dans la physionomie de ses nobles traits; chaque fragment retrouvé ou pieusement reconstruit est venu confirmer l'impression d'admiration presque passionnée, que cette grâce si originale et si vraie, que cette plume de grande dame à part, comme celle de Saint-Simon, ont su inspirer aux générations qui se succèdent depuis deux siècles. Dans un autre temps et avec des conditions différentes, il a été donné à Joseph de Maistre d'éprouver une plus rare fortune : ses lettres à sa fille, ainsi que les volumes de sa correspondance diplomatique, en nous livrant les pénétrantes effusions de l'amour paternel, en nous faisant assister aux causeries de cet homme du monde, de cet homme de cour accompli, où se rencontrent à la fois l'habileté et la bonhomie, la tolérance et l'esprit sous sa forme la plus éblouissante, complétent par les côtés humains, par la séduction et l'attrait inespérés, le gentilhomme chevaleresque, l'écrivain sublime, le philosophe austère, le grand chrétien, dont la voix inspirée tonnait dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, comme sur un autre Sinaï. Ce genre de bonheur est toujours mérité; les organisations vaillantes et primesautières, où la droiture de la pensée répond à l'éclat du talent, n'ont qu'à gagner à être éclairées d'une lumière vive dans leurs derniers recoins.

Il en est tout autrement lorsqu'une mosaïque assemblée avec art, lorsqu'un vernis brillant et factice recouvrent le fonds que l'on a quelque raison de dissimuler. En quoi ont pu servir à la mémoire de Sainte-Beuve, ces froides *Lettres à la princesse*, où ce singulier cour-

tisan, tantôt familier, tantôt obséquieux, n'aboutit qu'à nous montrer combien il est loin du grand ton, auquel il a toujours aspiré, et du grand siècle, dont pourtant ailleurs, dans *Port-Royal* par exemple, il a fait habilement revivre quelques-uns des côtés importants. L'attrait littéraire manque tout à fait cette fois, et l'on chercherait vainement les portraits à la La Bruyère imprudemment annoncés par le trop complaisant éditeur. Dans ces billets secs et décolorés, étrangers à la manière ordinaire du maître; dans cette sorte de journal de Dangeau écrit par le malade lui-même, où s'aperçoivent l'égoïsme sénile et des préoccupations mesquines, la véritable pensée qui domine, c'est le cheminement opiniâtre sous un voile d'indifférence et de désintéressement, vers ce Sénat d'autant plus ardemment convoité qu'il semble se dérober sans cesse. Rien de vif dans cette chasse au panache : la patience de la fourmi tourne autour du grain de sable résistant aux chocs lents et multipliés. L'entreprise, qui finit par réussir, est en effet capitale. Outre le repos permis après un labeur incessant de tant d'années, l'entrée au Sénat fournit, à dix années d'intervalle, les moyens d'une revanche aux effroyables huées accueillant, en 1855, le professeur au discours d'ouverture du cours de poésie latine du Collége de France, blessure cruelle et jamais oubliée pour cette organisation portée au souvenir. Du haut de cette nouvelle chaire autrement en vue, on pourra prononcer des harangues qui plairont aux foules et ramener, par une démonstration triomphale, les étudiants en médecine autour de « Werther carabin, » assez adroit pour se réclamer de cette confraternité prise d'un peu loin [1].

Cependant, pour être juste, les *Lettres à la princesse* ont rendu à Sainte-Beuve le service de le montrer sous un jour inattendu et plus favorable. Il est inutile de le répéter : il n'y a pas à espérer, de sa susceptibilité soupçonneuse, quelque équité pour ses pairs; il louera plus volontiers ceux qui ont dominé sur un point où il ne prétendait pas, un excellent scholiaste et correcteur de textes comme Dübner, dont il fait ressortir les mérites avec une aigreur provocante pour l'Académie des inscriptions; un homme de guerre comme le maréchal de Saxe; un écrivain stratégiste de la valeur de Jomini, auquel il a consacré un de ses meilleurs volumes. Dans les placets adressés à la princesse Mathilde, il demande — ce dont on doit lui savoir gré quand on le connaît — aussi fréquemment pour autrui que pour soi. On est heureux de voir, à l'honneur de la nature humaine, où malgré tout se cache presque toujours un coin de bienveillance, qu'il eut ses protégés, même ses amis; il apportait à les servir une

[1] Voyez le discours de Sainte-Beuve aux étudiants, p. 335 des *Lettres à la princesse.*

sorte de délicatesse qui surprend agréablement. Ses biographes ajoutent qu'il ne thésaurisait pas et que, sans ostentation, sa main s'ouvrit maintes fois aux misérables. D'ailleurs il ne fut pas insensible à l'honneur professionnel des gens de lettres : longues années il vécut fièrement de son travail, visant à la perfection de son art et ne voulant pas se laisser aller aux entraînements du métier facile; à tort ou à raison, il sut se refuser ou se défendre en certaines occurrences, et l'argent ne fut pas tout pour lui. L'hermine et le porc-épic n'entendent peut-être pas la dignité absolument de la même façon, mais c'est quelque chose que de se garder et de conserver un idéal tel quel en pareille question. Arrêtons-nous sur cette note consolante, espérant que celui qui ne laisse pas sans récompense un simple verre d'eau donné au pauvre, aura trouvé, dans les replis de ce cœur, obstinément fermé en apparence, des motifs suffisants de pardonner bien des injustices volontaires et le cynique étalage de pernicieuses doctrines.

Anatole de Gallier.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE & DES ARTS

La *mal'aria*. Epidémies de scandales et de crimes. Exhumation clandestine des gendarmes de la rue Haxo. Inauguration du monument d'Auber. Vente de la bibliothèque de Jules Janin ; excursion à travers le catalogue. Vente de l'atelier de Fromentin. — Le vieux modèle Dubosc et son testament. Après M. Buloz, M. Amédée Pichot. Les apprêts de l'Exposition universelle. La rue des Tuileries. Le grand bal de bienfaisance de l'Opéra et la ligue des robes de soie. — Les caprices de la mode : *Cendrillon* et la *Damnation de Faust*. M. Saint-Saëns et le *Timbre d'argent*. L'*Hetman* de M. Déroulède. Rentrée de Geffroy et retraite de Bressant. Reprise de *Chatterton*. Autrefois et aujourd'hui. La nouvelle série de la *Légende des siècles* de M. Victor Hugo. Mort de M. Autran.

I

L'épidémie morale que je signalais, dans l'une de mes dernières causeries, a pris depuis deux ou trois mois les proportions d'un véritable fléau. Nous sommes en proie à une sorte de *mal'aria* dont les ravages se font chaque jour plus meurtriers. Il est devenu impossible d'ouvrir un journal sans tomber sur un crime horrible ou sur un scandale pire encore. Rien n'est plus commun que de rencontrer dans un seul numéro une demi-douzaine d'assassinats, autant de suicides et deux ou trois attentats aux mœurs, sans compter, bien entendu, le menu fretin des vols et autres bagatelles de la sorte, bonnes tout au plus à amuser les badauds en attendant le drame. De grands noms, jusque-là respectés, ont servi de pâture à la malignité publique et aux commentaires déshonorants de la presse radicale et athée, heureuse d'une telle aubaine ; des personnages que leur caractère et leur position sociale semblaient devoir suffisamment garantir, ont compromis dans leur chute et éclaboussé de

leur honte des causes dont les passions haineuses des gens acharnés à pervertir, à démoraliser, à empoisonner l'opinion publique, s'empressent de proclamer bien haut la solidarité. A la première série de l'interminable procès Bauffremont, qui dure depuis des années et se prolongera sans doute pendant des années encore, va succéder le procès de Caux-Patti, — un dénouement que les expertsattendaient avec patience, comme cet Anglais qui suivait le dompteur Van Amburg de ville en ville, jusqu'à ce qu'il eût été dévoré par ses lions. L'affaire Godefroy, où l'assassinat soumis au verdict du jury s'est vu, pour ainsi dire, relégué au dernier plan, devant l'horreur de révélations inattendues, qu'on eût cru empruntées à quelque roman malsain de M. Adolphe Belot, a ouvert d'effrayantes perspectives sur les mœurs d'une certaine bourgeoisie riche, et dévoilé tout à coup ce qui se cache souvent de troubles profonds et d'inavouables secrets sous la surface en apparence la plus claire et la plus paisible. On a vu le même jour ces deux choses navrantes, devant lesquelles l'esprit demeure épouvanté, un jeune homme de dix-huit ans se tuant chez l'une de ces créatures qu'on ne nomme pas, après avoir tiré sur elle un coup de pistolet ; une enfant de treize ans, nourrie de la lecture des romans à un sou, se précipiter par la fenêtre et venir s'écraser sur le pavé de la rue, les yeux bandés d'un mouchoir de couleur noire ; car elle avait eu soin d'arranger en petite fille qui a fréquenté l'Ambigu la mise en scène de sa mort.

Billoir et la femme coupée en morceaux ont été détrônés dans la prose des *reporters* et dans la curiosité publique par Moyaux et l'enfant jeté dans le puits de Bagneux. Tout le Paris populaire est allé en procession voir le puits. Pendant trois semaines, les recettes des tramways qui conduisent de la place Saint-Germain des Prés à Châtillon en ont triplé. L'insaisissable Moyaux, qui met la police sur les dents et semble se jouer du service de sûreté comme un renard déroutant les chasseurs, qui reparaît tout à coup à son domicile quand on le cherche en Belgique et se signale par de nouveaux crimes, puis s'évanouit comme par une trappe anglaise aux yeux des agents abasourdis, est en train de renouveler la légende de Jud. On oublie sa scélératesse pour applaudir à son habileté. On s'intéresse à cette poursuite absolument comme à une partie de barres ou de cache-cache. Il s'en faut de peu qu'on ne siffle les agents et qu'on n'applaudisse Moyaux, de la même façon que les Espagnols, dans leurs *corridas*, huent le *torero* maladroit et couvrent de bravos l'animal qui tient tête aux chiens et aux hommes. Le bourgeois émerveillé trouve ce gaillard très-fort, s'amuse des bons tours qu'il joue à la police et rit des mots qu'on lui prête. Cette gaieté, qui éclate et déborde dans toute une catégorie de journaux fort ré-

pandus, passant pour représenter spécialement l'esprit français, est peut-être le plus significatif et le plus fâcheux des symptômes qui dénoncent à l'heure présente un véritable abaissement, une sorte d'altération du sens moral. Ce qu'on peut espérer de mieux, c'est qu'il s'agit d'une crise passagère et qu'elle est arrivée à sa période aiguë. Nous voulons l'espérer du moins, car il ne sied pas à un chroniqueur d'être trop pessimiste, et il ne saurait non plus avoir l'ambition de se poser en moraliste austère et de chercher philosophiquement à creuser le mal jusque dans ses racines.

Tandis que cette averse de crimes s'abattait sur Paris, les victimes d'un crime ancien, le plus grand de ce siècle peut-être, mais déjà presque oublié au bout de cinq à six ans, les gardes républicains et gendarmes fusillés rue Haxo, le 26 mai 1871, étaient exhumés du cimetière de Belleville et transportés au Père-Lachaise, où les attendait le monument bien simple voté par l'Assemblée nationale. C'était le 13 février, jour du mardi gras. Il pleuvait. On n'avait convoqué personne, ni les représentants de la presse, ni même les membres des familles. Avec les maçons et les fossoyeurs, les seuls spectateurs présents étaient, dit-on, un inspecteur et deux ou trois agents. Les obscurs héros du devoir dont la postérité ne saura même pas les noms méritaient mieux que cette cérémonie clandestine, qui, sous prétexte sans doute de ne pas raviver les souvenirs de la guerre civile, leur a ravi l'hommage légitime et salutaire dû aux humbles vertus dont ils avaient donné l'exemple. Il ne fut jamais plus nécessaire d'honorer hautement l'obéissance, la discipline, le respect de l'ordre et de la loi; et, en les privant de l'honneur qu'ils méritaient, c'est Paris et la France qu'on a privés d'une éloquente leçon.

Quinze jours auparavant, dans le même cimetière, une autre cérémonie funèbre rassemblait autour du monument d'Auber, enfin achevé, une foule considérable. Les restes d'Auber, mort aux derniers jours de la Commune, étaient restés longtemps délaissés à Montmartre, dans un caveau provisoire, d'où on les avait exhumés sans aucune pompe, il y a quelques mois. La commission nommée au lendemain de la mort a mis plus de cinq ans à recueillir les souscriptions et à faire élever à l'auteur de la *Muette*, par M. Lefuel, la tombe d'assez maigre aspect qui fait vis-à-vis, dans la grande allée centrale, à celle des généraux Lecomte et Clément Thomas. Un soubassement entouré de grilles, au-dessus duquel s'ouvre l'entrée du caveau, supporte à l'arrière une pyramide de marbre noir, dont le piédestal présente, gravés en relief, les attributs de la musique. Sur le fond noir de la pyramide se détache le buste d'Auber. On avait voulu donner du moins une certaine solennité à l'inaugu-

ration. Ni l'éloquence, ni la musique n'y ont fait défaut; le recueillement seul y manquait. Le soir, nos trois théâtres lyriques ont célébré à leur tour la mémoire du maître par des représentations trop visiblement improvisées, qui ne méritaient leur titre d'*extraordinaires* que par une extraordinaire insignifiance, et par l'idée, assez extraordinaire également, de composer cet hommage posthume avec des éléments empruntés à une foule de musiciens étrangers, de Mozart à Gounod, d'Adolphe Adam à M. de Flotow, mais un peu aussi, il est vrai, à Auber lui-même.

Le nom d'un autre homme célèbre, mort depuis quelques années, a été également rappelé à ses contemporains par une cérémonie d'un genre différent. Les bibliophiles sont venus de tous les points de l'horizon rendre hommage à la mémoire de Jules Janin dans l'une des salles de l'hôtel Drouot. Le talent de Janin, aimable, gracieux, séduisant, plus en surface qu'en profondeur, et sa vie toute couronnée de roses n'ont pas été sans analogie avec le talent et la carrière d'Auber. Janin fut un homme heureux, à la manière de son grand ami Horace, et il a retrouvé après sa mort quelque chose de ce bonheur proverbial dont, en dépit de la goutte, sa seule ennemie, il portait l'expression sur sa face souriante et largement épanouie. On l'a gâté, défunt, comme on le gâtait, vivant. La critique et la chronique ont fait un grand bruit d'anecdotes, de souvenirs, de descriptions complaisantes, autour de la vente de sa bibliothèque, et les amateurs sont accourus pour se disputer, à coups d'enchères, cette brillante collection qu'il avait formée à son image.

La bibliothèque de Jules Janin n'était guère moins connue que son maître. Il lui avait réservé, dans son châlet de Passy, une salle qu'égayaient à l'envi les chants des oiseaux, les parfums des fleurs et les rayons de soleil entrant de toutes parts. Il n'est guère d'écrivain qui n'ait vu au moins une fois, dans ce cadre lumineux et riant, assis sur le fauteuil de cuir où était mort Béranger et que lui avait légué le chansonnier, celui qu'on appela si longtemps le prince de la critique. Dans les dernières années de sa vie, on le trouvait tous les jours et tout le jour, comme il aimait à le dire. Il avait l'accueil hospitalier et cordial, le rire sonore, le cœur ouvert, la main facilement tendue, la conversation colorée, abondante en traits gaulois, en citations latines et aussi en jurons français. Les livres apparaissaient dans un beau corps de bibliothèque, avec d'élégantes et riches reliures qui charmaient l'œil tout d'abord; et, si on les ouvrait, les vignettes, les grandes marges, le papier, l'impression continuaient la séduction commencée. On connaissait sa passion pour les beaux livres, et ses amis la flattaient à l'envi, ses justiciables aussi, éditeurs ou écrivains. Le meilleur moyen de se concilier la bien-

veillance un peu capricieuse du critique influent était de lui envoyer un exemplaire de choix, tiré sur papier de Hollande ou de Chine, sur vélin, sur papier rose, bleu ou jonquille, car son goût n'était pas dépourvu d'une sorte d'aimable enfantillage. On le savait et on en usait.

Comment n'eût-il pas été le bien venu, l'auteur qui se présentait à son juge en si pimpant équipage, tout habillé de neuf par Duru, Capé ou Bauzonnet? On peut dire que le plus clair de la bibliothèque de Janin provenait de cadeaux, mais qui n'étaient pas tous intéressés. Mme de Gasparin lui envoyait une belle Bible protestante; Mme Hélène Fould une *Histoire du vieux et du nouveau Testament* en deux volumes in-folio enrichis de quatre cents figures, publiée chez Pierre Mortier, l'an 1700; Ponsard, Catulle, Tibulle et Properce, première édition aldine, avec cette suscription : « De la part de Catulle, de Tibulle et de Properce à l'ami d'Horace, hommage confraternel, » et Roger de Beauvoir le *Caton* de Cicéron, *ex typis Darbou*, 1758, avec le quatrain suivant :

A toi cet orateur romain,
Philosophe au brillant plumage.
Accepte Caton de ma main :
C'est un fou qui te donne un sage.

Le bibliophile Jacob, qui fut, avec Charles Nodier, Aimé Martin, Pixérécourt, l'un de ses premiers initiateurs, lui faisait cadeau, pour stimuler son ardeur naissante, du *Démon travesti, découvert et confus*, et du *Faut mourir*, par M. Jacques-Jacques; Mlle Rachel, d'un manuscrit donnant jour par jour, dans des tableaux admirablement calligraphiés, les ouvrages représentés à la Comédie française avec le concours de la grande tragédienne depuis son début jusqu'en 1855, et le chiffre des recettes. Mme Doche lui adressait une édition originale de Ronsard : « offert à J. Janin par la *Dame aux camélias* » ; la reine Marie-Amélie un exemplaire non rogné de la précieuse édition du Regnier-Elzévir (1652), et un superbe exemplaire des *Marguerites de la Marguerite des princesses*, provenant de la bibliothèque du duc d'Aumale, — un livre qui s'est vendu 1,050 francs à la vente Solar, et qui est monté à 2,800 à la vente Janin; enfin, car il faut se borner, et nous voulons finir par cet exemple, qui n'est pas le moins étonnant de tous, Mlle Suzanne Lagier lui donnait un *Plautus*, in-4°, sorti des presses d'Alde en 1572, en écrivant sur la garde : *Ex munificentia equidem nostra, anno J.-C.* 1847. On voit que princes et journalistes, reines et comédiennes s'accordaient à gâter Janin.

Les éditeurs, Ladvocat, Urbain Canel, Gosselin, Jouaust, Plon, Didot tiraient pour lui des exemplaires uniques, qu'ils venaient suspendre en ex-voto dans sa chapelle. Les auteurs s'ingéniaient de leur côté; mais si nous voulions aborder le chapitre des offrandes d'auteurs, le défilé ne finirait pas. Nous noterons seulement trois ou quatre cas qui sortent du commun : un drame de M. Adolphe Dumas, en tête duquel l'auteur a écrit une quarantaine de vers, suivis de cette note :

Janin, cette année-là, était le plus heureux des hommes, et il le méritait bien, car il était le meilleur des hommes. Il eut pour moi un duel à l'épée, une bataille rangée à la plume, et me fit une pension de 2,000 francs.

Les œuvres de Victor Hugo, enrichis de dessins originaux, de portraits, de lettres, de variantes autographes et de dédicaces comme celle-ci :

A celui qui, comme poëte et comme ami, est inépuisable,
A la plume vaillante et ailée,
Au noble cœur qui comprend et qui célèbre la victoire des vaincus,
A l'homme qui, depuis trente ans, est un des éblouissements de Paris.

A JULES JANIN.

Sur l'*Invitation à la valse*, manuscrit autographe, Dumas père a écrit à la dernière page : « Non corrigé et tel qu'il doit être offert à un bibliophile, pour lequel les fautes sont des preuves d'authenticité : » Le manuscrit du *Père prodigue*, d'Alexandre Dumas fils, « le dernier survivant de sept, » dit une note de l'auteur, s'est vendu 325 francs, — un peu moins que l'*Honneur et l'argent*, de Ponsard, dont le manuscrit a atteint 400 francs, tandis que ses *Œuvres complètes* en 2 volumes, exemplaire sur grand papier de Hollande, relié par Trautz-Bauzonnet, avec une pièce autographe de quarante vers, montaient à 1,000 francs, — ceci soit dit à la louange de la littérature classique. Citons enfin les manuscrits des *Petits hommes* et des *Petites femmes* de M. Louis Ratisbonne, dont les soixante dessins originaux de M. Ed. de Beaumont ont élevé le prix à 750 francs.

M. Louis Ratisbonne était l'un des assidus visiteurs du châlet de Passy; il a écrit la notice qui ouvre le catalogue de sa bibliothèque. Ponsard, qu'il avait mis en lumière, s'en était venu mourir chez lui. Mais il n'avait pas toujours été l'ami d'Alexandre Dumas, ni de Victor

Hugo, non plus que de Mlle Rachel : « Mlle Rachel, disait jadis un admirateur d'Hermione, a été mauvaise dans cent cinquante feuilletons de M. Jules Janin, pour avoir oublié de lui donner des bonbons le jour de sa fête. » A la suite des *Demoiselles de Saint-Cyr*, que Dumas avait fait jouer en 1843 à la Comédie française, il s'était engagé entre le dramaturge et le critique une grande bataille qui ne présageait guère leur liaison future. Janin avait exécuté dans son feuilleton la pièce et l'auteur. Dumas répondit en relevant les bévues de son adversaire, en le traitant d'ignorant, de Fréron (ce qu'il croyait une grosse injure), d'homme qui mord tout le monde. La polémique alla si loin qu'elle aboutit même à un duel, qui a laissé des souvenirs homériques dans l'histoire des combats singuliers. Les adversaires ne parlaient de rien moins que de s'exterminer et de s'anéantir. Ces deux vaillants sortirent pourtant sains et saufs de la terrible rencontre qui devait faire pâlir celle de Roland et d'Olivier, et ils se tendirent la main ; on assure même que ce fut avant de s'être battus, tant chacun d'eux, au moment décisif, craignit de priver la littérature française d'une de ses gloires ! Ils avaient l'amitié aussi facile l'un que l'autre, et à partir de ce grand jour ils se tutoyèrent.

« Ne pouvant mordre notre grand poëte dans le *Journal des Débats*, écrivait Dumas, vous avez été l'attendre dans quelque feuilleton obscur de quelque journal ignoré, pour le mordillonner lorsqu'il passait, espérant que, s'il ne mourait pas de la blessure, il mourrait du venin. » Ce n'est pas seulement dans un journal ignoré que le critique avait mordillonné M. Victor Hugo. Ouvrez le *Dictionnaire de la Conversation* ; vous y lirez, dans une notice signée Jules Janin, des phrases comme celle-ci : « M. Hugo est de bonne heure un novateur pédant et entêté... Qui de nous n'a été affligé par la préface de cette longue tragédie de *Cromwell*, où M. Victor Hugo se mettait sans façon à la place de Racine et du vieux Corneille ? Il se nommait de son plein droit le chef d'une secte qu'il annonçait devoir remplacer tout à fait le dix-septième siècle, la grande époque de la vérité, du talent et du génie. M. Victor Hugo démolissait tout notre passé poétique en vrai jeune homme et, qui plus est, il démolissait Racine comme un homme qui ne comprend pas Shakespeare... *Cromwell* a été enterré sous la préface et ne s'en est pas relevé depuis... Sa tragédie d'*Hernani* était longue, invraisemblable, mal arrangée ; le dénouement en était impossible. Et pourtant *Hernani* est encore le meilleur drame de Victor Hugo. Tout ce qu'il a fait depuis pour le théâtre nous paraît chose misérable... Comme dramaturge, M. Victor Hugo est bien loin, mais bien loin de Victor Ducange et de Guilbert de Pixérécourt. A force

d'imiter Shakespeare, dont il n'a jamais connu la portée poétique, M. Victor Hugo nous a tout à fait rejetés dans l'enfance de l'art. » Mais ce n'est pas une contradiction de plus qui a jamais effrayé Jules Janin. Sa critique au jour le jour, légère comme l'oiseau, allait où elle était poussée par la fantaisie, cédant à tous les souffles et ne relevant que de son caprice. Puis, avec la générosité qui était le fond de sa nature, il a toujours eu un faible pour les vaincus. Lorsque Victor Hugo fut exilé, Jules Janin lui envoya, dans son feuilleton des *Débats* et son *Histoire de la littérature dramatique*, un chaleureux hommage, auquel répondit la voix de Jersey :

Merci, toi dont le cœur aima, sentit, comprit!
Merci, divin! merci, frère, poëte, esprit,
Qui viens chanter cet hymne à côté de ma vie!...
Tu changes en blancheur la nuit de ma géhenne,
Et tu fais un autel de lumière inondé
Du tas de pierres noir dont on m'a lapidé...
Le ciel s'est éclairci sur mon île sonore
Et ton livre, en venant, à fait venir l'aurore.

Voyez que de choses il peut tenir dans un catalogue! Et il faut nous arrêter dans les souvenirs que nous suggère à chaque pas celui-ci. Dans sa partie moderne, qui est la plus importante, c'est comme une revue, incomplète sans doute et irrégulière, mais pleine de rencontres imprévues et piquantes, de la littérature et des écrivains depuis quarante ans. On dit quelquefois : « Ennuyeux et aride comme un catalogue. » Quelle erreur! Un catalogue bien fait, comme celui où M. Labitte a dressé l'inventaire vivant de cette bibliothèque, en le rehaussant de notes qui prennent la fleur de chaque article, je ne sais rien de plus amusant, rien de plus varié! A chaque ligne une idée s'éveille et une figure se lève. Celui-ci restera dans les archives des amateurs. J'y dois signaler pourtant une bévue analogue à celles de ces bibliographes qui ont rangé le *Pastor fido* de Guarini parmi les ouvrages ecclésiastiques; la *Sauce au verjus*, pamphlet contre M. de Verjus, ambassadeur de France, avec les livres de cuisine, et l'opuscule en vers de Pierre Gringore contre la papauté : la *Chasse du cerf des cerfs*, — allusion épigrammatique au *servus servorum Dei*, — au nombre des traités de vénerie. Le libraire, trompé par le titre, a classé sous l'étiquette *Jurisprudence* le *Plaidoyer pour ma maison,* de l'acteur Tisserant, qui est une apologie du théâtre sous un titre suggéré par Jules Janin lui-même, grand latiniste et grand cicéronien.

La voilà donc dispersée maintenant à tous les points de l'horizon, cette bibliothèque amassée avec tant d'amour et pour laquelle son maître rêvait l'immortalité! L'intention formelle de Jules Janin était qu'elle fût léguée à un corps savant ou à un établissement public. Sa veuve l'offrit d'abord à l'Académie, qui dut décliner poliment le don à cause des conditions onéreuses qu'y mettait la piété conjugale de la donatrice. L'Institut l'avait refusée; la ville natale du critique, Saint-Etienne, ne put l'obtenir. Eh! qu'auraient fait, je vous le demande, tous ces poëtes imprimés sur papier rose et magnifiquement habillés de maroquin rouge ou de cuir de Russie, dans ce royaume de la houille, dans cette capitale des hauts-fourneaux? Puis ce fut la Bibliothèque de l'Arsenal qui devait s'annexer cette attrayante collection, en lui faisant les honneurs d'une salle particulière, où l'on eût réuni aux livres les tableaux, les bustes et les médailles. La veuve, bientôt surprise elle-même par la mort, n'a pas eu le temps d'assurer l'exécution de sa volonté, et finalement les 1376 numéros du catalogue, ont ajouté un peu plus de 80,000 francs à la riche succession de Mme Janin.

La vente posthume d'Eugène Fromentin a peut-être obtenu plus de succès encore. La double célébrité de l'homme, le fin talent de l'artiste, le redoublement de sympathie excité par sa mort prématurée, le nombre et l'importance des œuvres qu'il laissait dans son atelier expliquent ce succès. On avait réuni à l'hôtel Drouot trois cent dix aquarelles ou dessins et cent quarante-huit tableaux, dont la plupart, sans être entièrement achevés, étaient cependant poussés assez loin pour qu'on ne pût les considérer comme de simples ébauches. Suivant l'usage, la vente avait été précédée d'une exposition publique et d'une exposition particulière. Même à l'exposition particulière les visiteurs s'écrasaient, comme au Salon, le jour de l'ouverture. On y regardait avec curiosité un certain nombre de toiles et d'esquisses où Fromentin se montrait sous un jour nouveau : quelques marines, beaucoup de paysages, des portraits de femmes d'une exécution large et simple. Les enchères ont été poussées avec l'ardeur qui se retrouve dans toutes les ventes artistiques patronnées par la mode. Des esquisses sont montées à trois et quatre mille francs; l'un des tableaux qui avait figuré au dernier Salon a été adjugé au prix de vingt-cinq mille. Les toiles ont produit à elles seules, en deux vacations, une somme supérieure à 350,000 francs. La vente de Diaz en avait produit près de 434,000. — Gueux comme un peintre, disait un ancien proverbe, qui doit faire sourire les commissaires-priseurs de l'hôtel Drouot spécialement affectés à la vente des tableaux et des galeries. Voilà à quel prix se vendent aujourd'hui les ébauches et les croquis des artistes connus, —

surtout quand ils sont morts, il est vrai. Et au lendemain du jour où ils ont payé le *Nil* de Fromentin au poids de l'or, ils couvrent vingt fois de billets de banque les Hobbema, les Troyon et les Meissonnier de la galerie Suermondt, d'Uthrecht, expédiés, après la mort du propriétaire, sur ce grand marché de Paris où tous les amateurs millionnaires des deux mondes se donnent rendez-vous.

II

Les amis de Fromentin préparent une exposition de ses principales œuvres, qui va s'ouvrir à l'Ecole des beaux-arts. Nous y reviendrons alors. Mais puisque nous y avons mis le pied, restons-y pour enregistrer le riche cadeau que vient de lui faire par testament le vieux modèle Dubosc. Il a voulu que toute sa fortune, près de deux cent mille francs amassés, à force d'économies et de privations, au service des peintres et des sculpteurs, retournât à l'art dont il la tenait, et il en a destiné le revenu annuel aux jeunes élèves qui entrent en loges pour le concours du prix de Rome. Cette libéralité intelligente doit sauver définitivement de l'oubli le nom du vieux modèle jadis célèbre dans les ateliers, qui se disputaient son torse et ses effets d'ensemble. Dubosc, mort octogénaire, avait commencé à poser presque dès le berceau. Il est un des enfants d'Hersilie dans les *Sabines* de David, un des licteurs d'Ingres dans le *Martyre de saint Symphorien*, et le bourreau de Jane Gray dans le tableau de Paul Delaroche. Sa figure est devenue classique; et l'art contemporain, depuis le baron Gérard jusqu'à Flandrin et M. Guillaume, l'a cent fois consacrée. Peut-être l'homme mériterait-il maintenant son tour après le modèle, et si l'honorable directeur de l'Ecole des beaux-arts, qui fut l'ami du vieux modèle, et qui n'est peut-être pas étranger à la rédaction de son testament, perpétuait en un médaillon, dans la grande salle des distributions de récompenses, ou même dans un simple couloir, le souvenir de ce modeste et généreux bienfaiteur, je ne crois pas qu'un tel hommage pût paraître déplacé à personne.

Nous signalions dans notre dernière chronique la mort de M. Buloz, directeur de la *Revue des deux Mondes;* nous avons à enregistrer aujourd'hui celle du directeur de la *Revue britannique*, M. Amédée Pichot, qui l'a suivi de bien près dans la tombe. Comme nous l'avons dit, la *Revue britannique* est plus âgée de quatre ans que la *Revue des deux Mondes*. M. Pichot la dirigeait depuis trente-cinq années; auparavant, il avait dirigé la *Revue de Paris*, fondée par le docteur Véron, puis achetée par M. Buloz, qui lui laissa faire naufrage, après l'avoir quelque temps suspendue comme une cha-

loupe aux flancs de sa frégate, suivant l'expression de M. Marmier, qui a consacré au laborieux écrivain une excellente notice. Le rôle de M. Pichot fut plus utile que brillant. Il est l'un de ceux qui ont le plus contribué à populariser en France, par sa plume et par l'influence de sa Revue, la notion et le goût, non-seulement de la littérature, mais des institutions, des idées et des mœurs anglaises. M. Pichot était un élève de Juilly, et il y avait professé l'anglais pendant quelque temps, au sortir de ses classes, puis il s'était fait recevoir docteur en médecine. Mais sa science approfondie de la langue britannique et divers voyages en Angleterre et en Ecosse, où il se lia avec Colerige, Wordsworth, Macaulay, O'Connell et surtout avec Walter Scott, le décidèrent à consacrer des aptitudes très-diverses et une intelligence très-active à faire connaître en France, dans leurs manifestations multiples, le caractère et le génie, le mouvement social et littéraire de nos voisins d'outre-Manche. M. Amédée Pichot honora les lettres par son caractère plus encore que par son talent. Il resta toujours fidèle au souvenir de Juilly et à l'éducation qu'il y avait reçue. Il était de toutes les fêtes, et il s'y rencontra souvent avec le chancelier Pasquier, avec le comte de Gasparin, avec le marquis de Mirville, avec MM. de Crouseilhes, Dariste, de Parieu, avec Bethmont, avec Berryer et tant d'autres qui formaient comme la couronne de la vieille maison oratorienne, et au milieu desquels il était digne de figurer.

Nous laissons à l'un de nos collaborateurs l'honneur de saluer ici d'un dernier adieu l'illustre général Changarnier, et nous nous en tenons à notre tâche plus modeste, qui n'est pas d'écrire l'histoire, mais tout au plus d'en donner la monnaie. L'œuvre que M. Amédée Pichot poursuivait dans sa sphère, le commerce international qu'il cherchait à établir entre l'Angleterre et la France, la prochaine exposition universelle va le renouer pour la troisième fois entre la France et le reste du monde civilisé, sauf l'Allemagne, qui ne désarme pas.

A travers les bruits de guerre qui nous viennent de l'Orient, à travers les inquiétudes politiques et les crises commerciales, les travaux de l'Exposition continuent avec une activité aussi tranquille que si l'année qui commence était sûre de l'année qui suivra. Déjà le palais des fêtes a surgi de terre et s'arrondit en forme de fer à cheval au sommet du Trocadéro. De toutes les pentes de la butte, changée en un immense chantier, recouverte de baraquements et de hangars, encombrée de matériaux comme pour la construction d'une ville, le regard domine et embrasse dans son étendue la vaste fourmilière du Champ de Mars, nivelé de l'Ecole militaire au pont d'Iéna, où s'agitent quinze cents ouvriers et où chaque ligne du

futur palais se dessine à la surface du sol. Les murs de la galerie des beaux-arts s'élèvent déjà à 8 mètres ; les charpentes en fer vont arriver et peut-être, à l'heure où paraîtront ces lignes, les combles métalliques du palais de l'Exposition commenceront-ils à se dresser dans les airs.

La percée de la butte des Moulins est finie, et de la place du Théâtre-Français, l'œil peut apercevoir au loin, à travers des rangées de décombres, la façade dorée du nouvel Opéra. Le Conseil municipal a voulu ménager encore un autre débouché au flot de visiteurs qu'il prévoit, et l'on a commencé une voie carrossable à travers le jardin des Tuileries, le long du palais en ruines. On a accusé en cette circonstance nos conseillers de reprendre les traditions et les plans de M. Haussmann, comme ils l'avaient déjà fait pour la nécropole de Méry-sur-Oise, après les avoir combattus. Et quand cela serait, n'est-il pas tout naturel que les radicaux appliquent les idées de l'ancien préfet de la Seine, et n'est-ce pas une règle généralement établie de faire au pouvoir le contraire de ce qu'on demandait dans l'opposition ? Mais on oublie une différence essentielle, et qui les justifie du reproche d'imitation, entre le projet du Conseil et celui de M. Haussmann. Ce dernier voulait percer la rue au milieu du jardin ; nos conseillers municipaux la perceront sous les murs branlants du château. Tout est là. Comprenez bien que cette rue n'est pas une simple rue, mais une déclaration de principes démocratiques, un manifeste républicain, une revanche du 24 mai. C'est surtout au jardin réservé qu'ils en veulent. Ils tiennent à punir le jardin royal en le mutilant, à l'humilier dans son orgueil, à lui fermer l'avenir, faute de pouvoir supprimer son passé, à le séparer des ruines du château pour achever de dresser contre le retour d'un tyran la barrière du fait accompli. Il est clair que, sans palais et sans jardin, la royauté n'est plus possible. Si ce fantôme revenait hanter les décombres de sa demeure détruite, il verrait nuit et jour passer sous ses fenêtres le peuple du 20 juin et du 10 août. C'est pourquoi, dans le rapport qu'il vient de soumettre au Conseil sur les changements à apporter aux désignations des rues, rapport où il propose, en particulier, les noms de George Sand, de Charras, de Michelet, de Quinet, de Ledru-Rollin, M. Engelhard a pu, sans inconséquence, demander qu'on débaptisât le boulevard Haussmann pour l'appeler à l'avenir boulevard Hoche ou Halévy.

Grâce à tous ces travaux, les maçons parisiens sont assurés de mieux passer leur saison que les ouvriers lyonnais. Le 27 février, le jour même où la neige faisait timidements sa première apparition dans le clément hiver qui nous a si doucement acheminés au printemps, on donnait à l'Opéra, sous le patronage de la maréchale de

Mac-Mahon et de la haute société parisienne, un grand bal de bienfaisance au profit des canuts atteints par la crise de la soierie. Cette étape à travers les austérités de l'époque quadragésimale aura permis d'atteindre sans trop de fatigue l'oasis de la mi-carême. Danser par charité, c'est plus qu'un prétexte, plus même qu'une excuse; c'est un mérite, c'est une obligation. Le luxe était un devoir en cette occasion, et la conscience faisait une loi de s'amuser. Les Parisiennes s'en sont acquittées en personnes qui poussent, sur ce chapitre, la conscience jusqu'au scrupule. Il est si doux d'être bonne, surtout lorsqu'il s'agit pour cela d'être belle. Le bal du 27 février a été une féerie : féerie de lumières, de fleurs, de musique, de toilettes et de diamants. L'éblouissement commençait à la façade richement illuminée et à l'immense véranda sous laquelle on descendait de voiture au milieu d'un véritable jardin improvisé par les serres de la Ville, et dont les cloisons disparaissaient sous les tapisseries du garde-meuble. Dès l'entrée du vestibule, décoré de vases de fleurs et de draperies somptueuses, on était accueilli par la musique de la garde républicaine. Sur chaque marche de l'escalier monumental s'étageaient des gardes de Paris en grand uniforme. Dans le couloir de l'amphithéâtre, les palmiers, les camélias, les roses pourpres, les plantes tropicales, sans parler des parterres et des pelouses créées dans les deux parties en retrait, effaçaient les splendeurs de l'art devant celles de la nature. La salle, les loges, les foyers de ce merveilleux palais, qu'on croirait bâti par les génies d'Aladin, offraient dans leur encadrement de marbre, d'or et de peintures, tout ruisselant de lumières, un tableau qui eût charmé et désespéré Véronèse. Strauss et Métra conduisaient alternativement l'orchestre. On a dansé un peu, tout juste assez pour justifier à demi le titre de bal. Mais les hommes allaient là surtout pour regarder, les femmes pour se faire voir. Enivré par les parfums, ébloui par les lumières, étourdi par les harmonies et les fanfares des deux orchestres, les jeux des étoffes magnifiques, les contrastes et les harmonies de couleurs, le scintillement des bijoux renvoyant les feux des lustres, pareils à des myriades d'étoiles, par le mouvement de la foule et le miroitement des toilettes diaprées, on marchait comme en rêve dans un conte des *Mille et une nuits*. La recette s'est élevée à plus de cent soixante-dix mille francs : c'est un beau chiffre, inférieur pourtant à celui que rêvaient certaines imaginations exaltées.

Nos élégantes ont renouvelé à l'Opéra leur serment contre les tarlatanes et les crêpes de Chine, les étoffes de laine et les articles anglais substitués à la soie depuis quelques années par les caprices de la mode et la tyrannie des couturiers, qui ont atteint

ce triomphe de l'art, de faire payer cinq cents francs de façon pour une robe à cinquante sous le mètre. C'est toute une croisade qui commence, au cri de : Vive la soie. Ce cri n'a rien d'effrayant pour les dames, et leur enthousiasme se comprend. Des duchesses ont juré de renoncer pour toujours aux lainages; des comédiennes ont fait annoncer dans les journaux qu'elles s'engageaient à ne plus porter à la scène et à la ville que des soieries, et se montrent persuadées qu'elles méritent une ovation pour cet acte héroïque. Dans l'ardeur de leur charité, elles récitent, en l'adressant à la soie, l'invocation que M. Sardou adressait jadis à *Sainte Mousseline*. Bref, c'est la ligue des robes de soie qui commence, et comme la charité y est d'accord avec l'élégance et le luxe, on peut espérer qu'elle réussira; Messieurs les maris seront trop heureux de payer les frais de la guerre.

III

Si la mode s'en mêle, la crise de l'industrie lyonnaise ne durera pas longtemps. La mode fait souvent de ces miracles, et le théâtre lui a plus d'une fois servi d'auxiliaire. Un historien de Mlle Mars a raconté comment la grande actrice sauva de la ruine un fabricant de Lyon, en portant sur la scène, dans la *Gageure imprévue*, qu'elle avait choisie, sans doute, à cause de son titre de circonstance, certain velours épinglé de couleur jaune qu'il semblait impossible d'écouler et qu'elle mit en vogue.

Je pensais à ces caprices et à ces variations de la mode, en écoutant, à l'Opéra-Comique, la reprise d'un opéra comique d'Etienne et Nicolo : *Cendrillon*. En 1810, *Cendrillon* remporta l'un de ces succès prodigieux, étourdissants, qui font date dans un théâtre et presque dans l'histoire d'une époque. Pendant quelque temps, tout fut à la *Cendrillon*, comme plus tard au *Trocadéro*, à la *Dame Blanche*, à la *Girafe :* il y eut des étoffes couleur *Cendrillon;* on porta des robes, des pantouffles, des toques *Cendrillon*. Aujourd'hui, l'opéra de Nicolo, très-soigneusement monté, rehaussé d'un ballet des *Saisons*, avec musique de Lulli et de Destouches, costumes mythologiques et chorégraphie du temps de Louis XIV, a pu fournir à peine une course de dix représentations. Nous sommes devenus trop blasés, trop raffinés pour goûter cette musique simple, fraîche, naïve, qui n'a certainement ni une grande richesse, ni une grande variété d'idées mélodiques, mais qui garde sous ses airs vieillots je ne sais quelle grâce juvénile et que, pour ma part, j'ai écoutée avec plaisir comme le gazouillement d'un ruisseau après le fracas d'un torrent.

Autre exemple, en sens contraire. L'espèce d'oratorio fantastique que Berlioz a intitulé la *Damnation de Faust*, accueilli par le public, lors de son apparition, en 1846, avec une indifférence et un dédain qui furent plus sensibles à Berlioz que des coups de sifflets et dont il a consigné l'amer souvenir dans ses *Mémoires*, la *Damnation de Faust* vient d'être exécutée concurremment aux concerts Pasdeloup et, trois fois de suite aux concerts Colonne, au milieu d'un véritable succès d'enthousiasme, non devant un petit cercle d'amateurs, mais devant un public innombrable, qui n'avait pas voulu se contenter d'en entendre de longs fragments, Après l'exemple d'une transformation aussi radicale opérée en vingt ans dans les goûts musicaux des amateurs, comment s'étonner que les sectateurs de Wagner et de la musique allemande persistent à compter sur le succès futur?

Parmi ces germanisants, qui mettent en péril, sous prétexte de progrès, le caractère national de la musique française, le nom de M. Saint-Saëns est l'un des plus en évidence. M. Saint-Saëns fut un enfant presque aussi précoce que Mozart : il commença l'étude du piano à deux ans et demi; à sept, il était l'un des meilleurs élèves de Stamasi; avant quatorze, il remportait le second prix d'orgue au Conservatoire, et le premier avant seize. Il n'était pas entré dans sa dix-septième année quand il débuta avec éclat par sa symphonie en *mi bémol*, à la Société de Sainte-Cécile. Tout le monde s'accorde à lui reconnaître une science de composition dont il pourrait faire seulement un plus discret emploi. Nous avons entendu de M. Saint-Saëns des symphonies d'un art consommé, suivant les initiés capables d'approfondir ces arcanes, mais redoutables pour le commun des martyrs, qui ne les écoutaient pas toujours avec résignation. Cependant M. Saint-Saëns a été mordu au cœur par l'ambition de travailler, lui aussi, pour le théâtre. Il a eu du moins le bon esprit de choisir un sujet fantastique, mieux en rapport avec les qualités et les prétentions de sa musique que la plupart des histoires banales où vont s'alimenter les faiseurs de livrets. Le *Timbre d'argent*, de MM. J. Barbier et Michel Carré, est un rêve, ou plutôt un cauchemar en quatre actes, qui rappelle à la fois *Victorine ou la Nuit porte conseil*, la *Peau de chagrin* de Balzac et le *Bouton du mandarin*, de Jean-Jacques Rousseau, mais qui a du moins le mérite d'offrir au compositeur une succession de scènes dramatiques et pittoresques.

La renommée particulière de M. Saint-Saëns l'a rendu particulièrement suspect aux directeurs de théâtres. Aussi, depuis une douzaine d'années, le *Timbre d'argent* errait-il de porte en porte, quêtant une hospitalité qu'on promettait souvent, qu'on n'accordait

jamais, et reprenant ensuite sa course infatigable comme celle du Juif-Errant. Après tant de pérégrinations et de vicissitudes, il a enfin trouvé un asile au Théâtre-Lyrique, qui n'aura pas trop à se repentir de lui avoir fait accueil. La partition, en effet, ne méritait pas cet excès de défiance. M. Saint-Saëns s'y est, évidemment, tenu en garde contre lui-même ; il s'est efforcé d'être scénique, et il y a réussi plus d'une fois. Nous avons remarqué au 1er acte la romance du ténor : *Demande à l'oiseau qui s'éveille*; au 2e, la scène de l'orgie et le grand air de la malédiction, qui a de l'énergie et de la couleur ; au 3e, les scènes d'amour entre le peintre Conrad et Hélène, puis entre les deux jeunes époux, dans lesquelles il nous semble que M. Saint-Saëns a sacrifié au préjugé de l'inspiration mélodique ; enfin au dernier acte le chœur du carnaval. L'orchestre occupe naturellement une très-large place dans le *Timbre d'argent*, et il faut en tenir grand compte dans l'appréciation de l'œuvre. Ce n'est pas un simple accompagnement, il a autant que les personnages sa part dans le drame. C'est surtout dans son orchestration que M. Saint-Saëns fait parade d'habileté et de science. Il s'est amusé à y piquer une foule d'ingénieuses curiosités harmoniques, notamment dans la danse de l'abeille, la valse des filles d'enfer et tous les airs de ballet. Le principal défaut du *Timbre d'argent* est de ne pas laisser une impression bien nette, surtout après la première audition. Nulle part un contour précis, une forme arrêtée. De là, l'effet confus de l'ensemble, et pour l'auditeur, malgré la variété et la richesse du spectacle, une sensation de gêne qui finit par aboutir à une sorte de fatigue.

En dépit de l'évolution de goût que nous signalions tout à l'heure, il est à croire que le *Timbre d'argent* n'obtiendra point, à beaucoup près, un succès aussi prolongé que la *Marjolaine*, la dernière opérette donnée à la Renaissance par M. Lecoq, l'auteur de la *Fille de Mme Angot*, des *Cent Vierges*, de la *Petite Mariée*, qui se pose de plus en plus en héritier présomptif de M. Offenbach.

Nous ne reviendrons pas sur la *Dora* de M. Sardou, que nous n'avions pu qu'annoncer en quelques lignes dans notre dernière chronique, sinon pour confirmer le succès de cette ingénieuse comédie d'intrigue, où il y a de quoi rire et de quoi trembler, qui met tous les ressorts de la curiosité en jeu et qui excite le genre d'intérêt qu'on prendrait à voir dénouer le nœud gordien, ou trouver le secret d'une serrure compliquée.

Le 3 février, l'Odéon a donné la première représentation de l'*Hetman*, drame en cinq actes, en vers, de M. Paul Deroulède. M. Deroulède, neveu d'Emile Augier, est un soldat poëte, dont la plume et l'épée sont sœurs. Il a conquis vaillamment, dans la der-

nière guerre, une blessure et des épaulettes, et il a publié des *Chants du Soldat*, inspirés du patriotisme le plus pur et qu'il eût pu intituler, comme Kærner : *Lyre et Epée*. Jamais aucun nom ne rallia plus de sympathies que le sien. Les deux grandes familles auxquelles appartient à titre égal M. Deroulède, la famille des lettres et celle du régiment, s'étaient donné rendez-vous pour l'applaudir. Les officiers, surtout, s'en sont acquittés avec un entrain tout militaire.

La scène de l'*Hetman* se passe en Pologne et en Ukraine, vers le milieu du dix-septième siècle. Avec l'intrépidité de la jeunesse, l'auteur nous introduit dans un pays dont l'histoire et la géographie, surtout à cette époque, ne sont guère plus familières aux neuf dixièmes des spectateurs que l'intérieur de l'Afrique. La Pologne de 1646 est une terre enveloppée de ténèbres et à demi-sauvage. Quand les envoyés de Ladislas vinrent chercher en France Marie de Gonzague, la cour, stupéfaite, regarda ces Sarmates velus comme des bêtes fauves, et la pauvre princesse qu'avait aimée Cinq-Mars lui fit l'effet d'un cygne enlevé par des ours. Ce Ladislas était justement le roi que M. Deroulède nous montre dans sa pièce, et il y avait quelques mois à peine qu'il avait épousé Marie, après lui avoir fait un accueil si maussade et si dur que la pauvre princesse déclara le soir même à la maréchale de Guébriant qu'elle aimait mieux s'en retourner en France. Tout autre poëte eût tiré parti de cette blanche figure pour adoucir çà et là les âpres couleurs du drame, pour y jeter, par le contraste, un peu de grâce et de variété. Mais M. Deroulède est tout d'une pièce. Il n'a pas reculé devant l'idée d'un drame qui se joue entièrement sur une seule corde, la corde d'airain, où le sentiment patriotique et belliqueux règnent sans partage, qui ne compte parmi ses personnages que deux femmes : Mikla, la digne fille du chef Frol-Gherasz, égale à ces héros scandinaves qui, dit Saxo le grammairien, tombaient, riaient et mouraient, car son dernier mot, quand le traître Rogoviane la cloue d'un coup de poignard sur le corps de son fiancé Stenko est : *Merci!* et la Marucka, une prophétesse sauvage, une inspirée farouche, qui tient à la fois des *vocératrices* corses et de la Débora biblique, dont les prunelles noires luisent comme des charbons d'enfer sur sa face jaune de sorcière inspirée par le démon du patriotisme, et qui anime les soldats kosaks en chantant des hymnes à l'épée, aux corbeaux et à la mort, dépourvus de toute espèce de gaieté.

On vient d'avoir un échantillon déjà des noms que portent les personnages. Les autres s'appellent Mosy, Chmoul, Remen, Pauluck, Osiecki, Backwiz, etc. Peut-être y-a-t-il là un excès de couleur

locale. Qu'en eût dit Boileau, lui qui se plaignait d'avoir à mettre en vers dans une épître le Zuiderzée, Zutphen, Wœrden, Doësbourg, et qui ne pouvait comprendre qu'on allât choisir pour héros Childebrand? M. Deroulède, qui a tous les courages, n'a pas craint non plus de dépayser l'auditeur en bouleversant ses notions acquises. Dans l'*Hetman*, les oppresseurs sont les Polonais ; les opprimés sont les Kosaks : c'est sur eux que se concentre toute la sympathie ; c'est eux qu'il a chargés de représenter la France vaincue et se relevant, dans le grand sous-entendu patriotique qui fait le principal intérêt du drame. L'esprit a quelque peine à s'y habituer. Où est le temps qu'on nous montrait chaque soir, sur le théâtre de la Gaîté, aux bravos frénétiques du parterre, les *Cosaques* (on ne disait pas encore *Kosaks* alors,) mangeant de la chandelle, battant les femmes, hideux, souillés de vols et de crimes, assommés à coups de chaises dans un café, précipités du haut des galeries et happés au vol par des chiens qui les mettaient en morceaux? Il y a vingt ans de cela, — vingt ans : un siècle! Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les Russes, mais les Cosaques qui sont à la mode. O vicissitudes de l'histoire, de la politique et de la littérature!

M. Deroulède savait donc bien ce qu'il faisait et que sa témérité ne lui porterait pas malheur. Il savait aussi sans doute, ou du moins le directeur qui a reçu sa pièce et qui l'a montée avec un soin si curieux, savait parfaitement que le souffle patriotique dont elle est pénétrée emporterait tous les défauts du poëte pour ne laisser voir que la générosité de son inspiration, et qu'elle soulèverait le public dans un élan irrésistible en lui enlevant, pour ainsi dire, la liberté, ou la volonté du moins de s'arrêter aux détails. En assistant à l'*Hetman*, ce n'est pas une œuvre d'art, c'est une œuvre patriotique qu'on va entendre. Il n'a fallu rien moins, à vrai dire, pour suppléer à toutes les lacunes du drame. L'inexpérience de l'auteur éclate à chaque pas. Les idées dramatiques ne lui manquent point, mais il est rare qu'il en tire tout le parti qu'il pourrait. L'exposition est froide, lourde, embarrassée ; toute la pièce est monotone et tendue. Pas de diversion, pas de relâche, jamais de repos pour l'esprit. Un seul sentiment, une seule note, et vibrant toujours comme dans un clairon d'airain. Le style n'a pas plus de souplesse que les caractères et les situations n'offrent de variété. Parfois obscur, toujours âpre, rendu plus âpre encore par les noms barbares des personnages et des localités qui s'y entrechoquent avec un bruit de ferraille, il ne dit pas toujours exactement ce qu'il veut dire : il faut que l'auditeur y mette du sien et que sa pensée achève l'expression de l'auteur. Il déblaie, pour ainsi dire toutes les parties secondaires de l'œuvre pour ne s'arrêter qu'aux points saillants, et

peu lui importent les négligences du *récitatif*, qui n'est qu'un moyen de relier ses grands airs. M. Deroulède a raison sans doute, en principe, de subordonner les détails à l'ensemble et le mot à l'idée; ce n'est qu'une question de mesure. Rien n'est plus déplacé au théâtre que les raffinements et les curiosités de la forme. Mais, sans aller jusque là, il est permis de souhaiter plus de choix dans le tissu général du style, une trame plus aisée, plus de propriété et de netteté dans les termes, plus de soin dans les rimes.

De toutes les qualités littéraires, M. Deroulède n'en a visé qu'une: l'énergie. Il a dédaigné de sacrifier aux Grâces. Il n'a voulu chercher aucun secours dans l'effet des contrastes : son drame a la grandeur triste, aride et farouche des steppes de l'Ukraine. Mais tous ces défauts sont bien oubliés dès qu'on arrive aux situations dramatiques, aux pensées nobles et aux sentiments généreux qui se coulent en vers d'un jet large et ferme. Jamais on ne fit plus vigoureusement vibrer la fibre patriotique, Et il ne s'agit pas de vulgaires allusions destinées à flatter et à endormir par des consolations menteuses notre orgueil national. C'est du développement même des situations que sortent ces rapprochements. Trop fier pour s'abaisser à des adulations dangereuses et déshonorantes, le poëte y prodigue les conseils autant que les encouragements; il y prêche la concorde, l'obéissance, la discipline, le dévouement et toutes les formes austères du devoir. Mosik, parlant à ses compagnons découragés par un premier échec et criant à la trahison, s'écrie :

Où croyez-vous en être, et quel est votre rêve ?
Qu'un peuple est rétabli dès lors qu'il se soulève,
Et qu'à brandir ses fers il va tout renverser?
Si c'est là votre espoir, il faut y renoncer.
La guerre est une tâche et non une équipée.
Ce n'est rien que tenir le mousquet ou l'épée;
Le fer n'est qu'un métal, la poudre n'est qu'un bruit,
Si le cœur désarmé meurt d'un espoir détruit.
Jugez mieux des efforts dont votre œuvre est formée :
Ce n'est pas en un jour qu'on refait une armée,
Que des soldats sont prêts, des chefs bien obéis ;
Ce n'est pas en un jour qu'on refait un pays.

Et le vieil hetman, Frol Gherasz, au moment où il vient d'apprendre la fausse nouvelle de la mort de sa fille laissée en otage à la cour de Lublin, relève le courage de son fiancé qui pleure et le rappelle à la grande œuvre qu'il a entreprise :

Mon fils, avant deux jours, ce peuple sera libre.
Profite de cette heure où l'allégresse vibre,
Où la fierté s'exalte, où resplendit la foi,
Pour faire sa grandeur ce qu'il faut qu'elle soit.
Mets-lui l'idée au cœur et le devoir en tête ;
Qu'aucun ne se désarme en disant : l'œuvre est faite.
L'œuvre est perpétuelle, et pour qui s'y soumet
Chaque jour qui se lève est un effort qui naît.
Etablis ton pouvoir en chef prudent et sage,
Prends-le comme un dépôt, tiens-le comme un partage,
Que, le devoir rempli, le droit soit respecté,
Car ce sont ces trésors de juste liberté
Que revendiquent tous, que nul ne s'approprie,
Qui sont le patrimoine et qui font la Patrie.

Ecoutez encore la Marucka entonnant le chant de guerre au milieu des soldats :

Les loups ont hurlé, les vautours ont faim !
Oh ! comme la terre est rouge où nous sommes !
Le vent siffle et crie au creux du ravin :
En selle, mes fils ! en guerre, mes hommes !
Les loups ont hurlé, les vautours ont faim !

O mon cavalier ! la course est lointaine,
Si le ciel est bleu, l'horizon est noir.
Il te faut aller jusqu'où va la haine,
Et la haine ira tant qu'ira l'espoir.
O mon cavalier ! la course est lointaine.

Pique à ton bonnet ce rameau béni.
Le Dieu des combats veille sur qui l'aime.
Quand le lâche meurt, il se croit puni,
Mais la mort du brave est l'honneur suprême.
Pique à ton bonnet ce rameau béni.

Et gloire à ceux-là que rien n'épouvante,
Qui tombés vainqueurs sont morts réjouis :
Leur perte qu'on pleure est un deuil qu'on chante.
O grands cœurs, ils sont l'âme d'un pays,
Gloire à tous ceux-là que rien n'épouvante !

Qu'importe les morts ! la liberté vit.
Un peuple est sauvé, la Patrie est grande,
Ne mesurons pas la perte à l'offrande :
C'est un ciel de gloire où Dieu les ravit.
Qu'importe les morts ! la liberté vit.

Au dénoûment, lorsque Frol Gherasz, victorieux, arrive tout à coup devant le cadavre de Mikla et s'aperçoit qu'il a acheté la délivrance de sa patrie au prix de la mort de sa fille, son cœur faiblit d'abord, mais la Marucka lui murmure à l'oreille sa dernière strophe :

C'est un ciel de gloire où Dieu les ravit,

Et le vieillard répète, en levant les bras au ciel :

Qu'importe les morts ? La liberté vit.

Cela est beau, mais cela est plus grand que nature. M. Deroulède a pris évidemment modèle sur Corneille : on pouvait plus mal choisir. Il a eu l'ambition de l'imiter dans la structure du vers, dans la mâle beauté du style, dans les maximes, dont il pousse l'usage jusqu'à l'abus, dans le dialogue rapide et pressé, dans la riposte rapide, et aussi dans les sentiments qu'il exprime et dans la conception de ses personnages. Comme lui, il fait les hommes « non tels qu'ils sont, mais tels qu'ils devraient être. » L'héroïsme et le patriotisme d'un Frol Gherasz, d'un Mosik, d'une Mikla reculent les bornes de l'humanité. On a vu par nos citations les graves défauts qui se mêlent aux qualités du poëte, mais on a pu comprendre aussi comment de tels passages se sont fait applaudir et comment la critique la plus sévère éprouve elle-même pour ce drame imparfait quelque chose de la sympathie qu'inspirent les généreuses intentions de l'auteur.

Le vieil hetman a été admirablement incarné par Geffroy, qui peut revendiquer une bonne part du succès. Geffroy faisait sa rentrée sur la scène juste à l'heure où Bressant, déjà retiré en fait depuis quelques années, prenait officiellement sa retraite. Avec Bressant disparaît le type accompli du parfait gentleman, de l'homme comme il faut, qu'il représentait à la scène avec une distinction si aisée, une grâce si aimable, une élégance si facile, des manières si naturellement nobles et aristocratiques. Ceux qui l'ont vu dans le Carnioli de *Dalila* et l'Almaviva du *Barbier de Séville* n'oublieront pas aisément quelle spirituelle et joyeuse désinvolture

il savait joindre à ses airs de grand seigneur. Le départ définitif de Bressant mérite un regret comme celui de Mme Arnould Plessy. Bressant était plus qu'un grand premier rôle dans l'excellente troupe où il était entré d'assaut, en vertu d'un ukase ministériel et malgré les protestations des sociétaires; il avait donné son nom à l'emploi qu'il remplissait à la Comédie française. On dit encore : « jouer les Bressant, » comme on dit : « jouer les Déjazet. » Par un contraste qui se produit trop souvent sur les planches pour qu'on ait le droit de s'en étonner, ce gentilhomme de théâtre est né dans les rangs les plus humbles du peuple, et tandis qu'il continuait à jouer la comédie, sa fille, que nous avons vue jadis sur une autre scène parisienne, devenait une princesse très-authentique et dame d'honneur de l'impératrice de Russie. Ce sont là de ces histoires de coulisse qui habituent les comédiens à ne jamais s'étonner des pièces fantastiques qu'on leur fait jouer.

Presque en même temps aussi, le Théâtre-Français reprenait, pour les débuts du jeune Volny, une pièce qui avait été l'un des grands triomphes de Geffroy : le *Chatterton* d'Alfred de Vigny. Cette exhumation inattendue a produit un effet de stupeur, comme l'évocation d'une époque antidiluvienne. Il a suffi de quarante ans pour donner à l'une des pièces les plus applaudies de la période romantique, qui a passionné et fait pleurer nos pères, dont le souvenir était resté comme celui d'un manifeste littéraire presque aussi significatif en son genre que la préface de *Cromwell*, cet aspect suranné, j'allais dire fossile, qui a véritablement consterné le public du Théâtre-Français. Jamais on ne rendit un plus fâcheux service à la mémoire d'Alfred de Vigny, en mettant dans tout son jour ce que cet esprit élevé et sincère, mais travaillé par la mélancolie solennelle de sa nature et par les fièvres du temps, eut toujours de sophistique et même d'un peu maladif.

Pour comprendre *Chatterton* il faut se reporter à l'époque où il parut, et pour le faire comprendre au public d'aujourd'hui, il eût fallu qu'un conférencier se chargeât de présenter et d'expliquer la pièce. Le Chatterton de Vigny n'est pas seulement un frère de René, de Werther, d'Obermann, d'Antony, de toute cette famille d'âmes et d'esprits malades qui ont pour père Jean-Jacques Rousseau. Il est aussi le produit particulier d'une période littéraire où le poëte était un être sacré, marqué au front du sceau fatal, resplendissant comme un phare sous sa lumineuse et sanglante auréole; un martyr sublime dont le bourgeois stupide était tenu de laver pieusement les blessures; un être à part, en dehors des conditions ordinaires de l'humanité, pâle convive au banquet de la vie, dévoré par le vautour de l'inspiration et à qui, pour le refaire, tout gouvernement digne de

ce nom devait s'empresser d'offrir le vivre et le couvert, en l'asseyant à la table d'honneur. Ce type apparaît sans cesse dans les poésies du temps, depuis Petrus Borel jusqu'à Victor Hugo. Théophile Gautier l'a plaisamment parodié dans les *Jeune-France*. Mais Vigny n'était pas un railleur et il ne riait jamais. Il avait pris au sérieux cette conception paradoxale du poëte et pour l'incarner, d'abord dans son roman de *Stello*, puis sur la scène, il s'en était allé choisir en Angleterre un poëte, phénomène d'orgueil insensé autant que de talent précoce, et il avait ressuscité ce fantôme en l'échauffant de sa propre fièvre et en ajoutant à la vaniteuse misanthropie du jeune fou de 1770 toutes les extravagances déclamatoires qu'avaient fait éclore, de 1830 à 1835, les théories sur la divinité de l'art

Pour bien comprendre dans quelles dispositions d'esprit Alfred de Vigny avait écrit son drame, il faut relire sa préface, intitulée *Une dernière nuit de travail :*

Je viens d'achever cet ouvrage austère dans le silence d'un travail de dix-sept nuits. Les bruits de chaque jour l'interrompaient à peine et, sans s'arrêter, les paroles ont coulé dans le moule qu'avait creusé ma pensée. — A présent que l'ouvrage est accompli, frémissant encore des souffrances qu'il m'a causées, et dans un recueillement aussi saint que la prière, je le considère avec tristesse, et je me demande s'il sera inutile, ou s'il sera écouté des hommes.

Déjà j'ai dit par la bouche de Stello ce que je vais répéter bientôt par celle de Chatterton... Le plus grand nombre a dit en jetant ce livre : « Cette idée pouvait en effet se défendre. Voilà qui est un assez bon plaidoyer ! » Mais la cause, ô grand Dieu ! la cause pendante à votre tribunal, ils n'y ont plus pensé ! — La cause ? c'est le martyre perpétuel et la perpétuelle immolation du poëte. — La cause ? c'est le droit qu'il aurait de vivre. — La cause ? c'est le pain qu'on ne lui donne pas. — Le cause ? c'est la mort qu'il est forcé de se donner.

Comparez cette préface au long monologue, également nocturne, qui ouvre le troisième acte du *Chatterton*. C'est la même inspiration maladive. La nuit est mauvaise conseillère, elle met la fièvre dans le sang, elle évoque les spectres. Vigny a rêvé, lorsqu'il croyait penser.

Si nous voulions noter les invraisemblances du drame, nous demanderions qu'est-ce que ce quaker sentencieux et bavard établi à demeure dans le logis de John Bell, qui ne peut supporter personne autour de lui et qui le supporte. Nous demanderions aussi comment John Bell, un riche manufacturier, habitant une maison confortable, où les jeunes seigneurs de la cour aiment à venir sou-

per après la chasse, loue à Chatterton une misérable chambre à laquelle on monte par un escalier qui s'ouvre précisément dans son appartement, et admet ainsi dans son *home* cette promiscuité forcée avec un inconnu qu'il sait très-pauvre et qu'il n'aime pas. Mais ces peccadilles sont bien peu de chose en regard du vice fondamental de la pièce. Cet enfant qui à dix-huit ans est déjà célèbre, lorsque Corneille ne l'a été qu'à trente et La Fontaine à quarante cinq, non seulement n'est point satisfait d'une renommée si hâtive, mais il se répand en imprécations aussi violentes que vagues. Au premier obstacle il se désespère et abandonne la partie, en maudissant le sort, qui lui a été plus favorable qu'aux neuf dixièmes des autres hommes, Dieu qui lui a donné le génie, la société qui lui a donné la gloire et le succès. Croit-il être le premier qui ait eu à lutter? Bien d'autres avaient lutté avant lui et plus longtemps que lui? Quoi! il est illustre à l'âge où l'on sort à peine du collége, il est aimé d'une femme adorable qu'il aime, son esprit et son cœur ont ainsi tout ce qu'il peuvent souhaiter, et l'insensé se tue, sous prétexte que la vie est impossible au poëte; et un homme raisonnable, un grand écrivain se fait le champion de ce triste héros et reprend pour son propre compte, en les présentant comme des axiômes, ces rêves d'un cerveau malade! Chatterton est un malade, en effet: c'est la seule explication de son langage et de sa conduite. Il faudrait conduire à Bedlam cet enfant que l'orgueil a rendu fou et lui donner une douche puisqu'il est trop grand pour qu'on lui donne le fouet.

Alfred de Vigny a commis cette énorme méprise de prendre au sérieux, et même au tragique, les divagations d'une intelligence qui a perdu son équilibre, et de leur prêter le dangereux appui de sa sincérité et de son talent. Ecoutez-les : je vous défie d'y trouver une seule raison précise et saisissable. D'où vient ce grand désespoir? A qui en veut-il? Pourquoi se tue-t-il? Un pamphlétaire l'a accusé de n'être pas l'auteur de ses vers? Eh! c'est lui qui l'a voulu; il se plaint qu'on ait pris sa supercherie au mot, après avoir tout fait pour qu'elle réussît! D'ailleurs lord Talbot est prêt à confondre la calomnie sur sa parole de gentilhomme. — Il a froid, il a faim, il va être arrêté, faute d'argent? Mais ses amis sont là, et Talbot, malgré sa frivolité, lui fait des offres cordiales et délicates que le plus susceptible pourrait accepter, à la seule condition de ne pas être assez orgueilleux pour vouloir, comme Chatterton, ne compter que sur le gouvernement de l'Angleterre. — M. Beckford lui a offert une place de premier valet de chambre chez lui? Je conçois que cette proposition le choque, mais la vie d'un grand poëte ne saurait dépendre de l'insulte naïve d'un imbécile, et si l'on était tenu de se

tuer parce qu'on a rencontré un sot, on n'échapperait au suicide qu'en allant s'enfermer à la Trappe. Ajoutons qu'Alfred de Vigny a fait M. Beckford vraiment plus sot que nature pour les besoins de sa thèse. Il n'est guère admissible qu'un lord maire élu, apparenté aux plus grandes familles, puisqu'il est le cousin de lord Talbot, soit d'une aussi lourde bêtise. On comprend, après avoir assisté à ce drame, la réponse du comte Molé à Vigny, lors de sa réception à l'Académie française et, après l'avoir jugée longtemps d'une sévérité excessive, nous la trouvons à peine aujourd'hui d'une sévérité suffisante :

« Vous avez voulu, lui disait-il, rendre sensible par cette émotion du théâtre, cette idée qu'il y a des êtres autour desquels il se crée une sorte de nécessité de mourir, soit que leur organisation trop faible, trop fine et trop délicate ne puisse supporter les froissements et les mécomptes de chaque journée, soit qu'un concours de circonstances accablantes leur fasse de l'existence un trop pesant fardeau ; idée, j'ai besoin de le dire, qui blesserait mes plus chères et plus profondes convictions. Si Chatterton, si ce jeune homme de dix-huit ans m'eût laissé lire au plus profond de lui-même, ne croyez pas que je me fusse borné, comme le lord maire ou lord Talbot, à lui ouvrir ma bourse : non ; son âme souffrait plus que son corps, c'est elle qu'il fallait arracher au poison dont elle se nourrissait, au charme enivrant et corrupteur de ses vagues et mélancoliques rêveries ; il fallait lui montrer sur la terre cette vie pratique dans laquelle nous marchons tous, et au-dessus de sa tête quelque chose de plus élevé de plus poétique que sa propre poésie ; lui dire que l'amour et la foi retiennent également le faible tenté de fuir dans le tombeau. Son cœur si noble, sa jeunesse si pure se serait bientôt rappelé que celui de qui nous tenons le souffle de la vie a seul le droit de nous le retirer un jour, et qu'il ne nous refuse jamais à la fois le soulagement de nos misères et le courage de les supporter. »

Mais tout, dans le drame de *Chatterton*, lorsqu'il se produisit pour la première fois sur la scène, avec le puissant concours de Geffroy, de Joanny, surtout de Mme Dorval, répondait au courant des idées du temps, et l'on ne voit pas que cette pièce dont les idées et les théories, sinon les sentiments, sonnent le faux aujourd'hui jusqu'à causer une véritable souffrance, ait soulevé alors dans la critique les protestations qui se sont élevées de toutes parts à la dernière reprise. Dans les réserves même, plus morales que littéraires, dont le ferme et grave esprit du comte Molé se faisait l'interprète plus de dix ans après, on peut surprendre comme un écho des applaudissements d'autrefois, quand l'éminent directeur de l'Académie française ne se borne pas à louer le caractère de Kitty-Bell comme « une création pleine d'art et de charme, » mais décerne

le même éloge au caractère de Chatterton. Il n'était pas jusqu'à la réponse du jeune inspiré au lord-maire : « Que diable peut faire le poëte dans la manœuvre? — Il lit dans les astres la route que nous montre le doigt du Seigneur, » qui ne parût admirable et n'excitât l'enthousiasme du parterre. Heureux temps où l'on croyait non-seulement au poëte sacré, mais au poëte pilote! Hélas! l'expérience nous est venue depuis. Nous avons vu des poëtes au gouvernail, de plus grands poëtes que l'auteur de la *Bataille d'Hastings*, et nous avons pu nous convaincre que s'ils lisaient dans les astres, c'était plutôt à la façon de l'astrologue de La Fontaine que du Chatterton de Vigny.

L'influence de cette pièce se traduisit par des effets curieux. Goldoni raconte dans ses *Mémoires* qu'un jeune débauché se convertit après avoir assisté à sa comédie de la *Bonne femme*; il n'ajoute pas, seulement, combien de temps dura cette conversion. J'ai lu qu'un homme de qualité, connu jusque-là par la dureté de son caractère, fut si touché de la représentation de *Nanine* qu'en rentrant à son hôtel, il ordonna au suisse de ne refuser désormais la porte à personne, pas même aux gens en sabots : « Si je n'avais aperçu Mlle D. dans le carrosse de Monseigneur, disait au valet de chambre le suisse profondément surpris, je croirais qu'il revient de confesse. » C'est, dit-on, l'impression produite par le premier dénouement du *Déserteur* de Mercier qui fit abroger la peine de mort portée par la loi contre les déserteurs. *Chatterton* eut l'honneur d'inspirer au comte de Maillé de la Tour-Landry l'acte de munificence qui fonda à l'Académie française un prix en faveur d'un écrivain pauvre. Rien ne prouve mieux dans quelle atmosphère propice était éclose cette œuvre artificielle et la nécessité de la replacer dans dans son milieu de serre-chaude pour la bien comprendre. Mais, d'autre part, on raconte que, au lendemain de ce plaidoyer passionné pour les droits superbes des poëtes, le ministère de l'intérieur fut envahi par une avalanche de pétitions où cent Chatterton, tous plus méconnus et plus éclatants de génie les uns que les autres, réclamaient, sur le ton d'une mendicité impérieuse et en menaçant de se tuer, leurs droits au soleil, c'est-à-dire à l'émargement. Ce trait caractéristique suffirait à juger l'œuvre déclamatoire de M. de Vigny.

Que reste-t-il donc à *Chatterton?* Un style choisi et châtié dans sa sobre emphase et son maniérisme discret, quelques cris éloquents, deux ou trois belles scènes, un dénouement dramatique et, par-dessus tout, la douce, chaste et touchante figure de Kitty-Bell, peinte avec une délicatesse infinie dans la demi-teinte. Kitty, c'est l'Eloa du drame, l'ange de la consolation, que la pitié conduit

à l'amour. Sans vouloir lutter contre les souvenirs laissés par Mme Dorval, Mlle Broizat y a trouvé le sujet d'une création exquise qui lui a définitivement conquis sa place dans la troupe d'élite du Théâtre-Français, comme le jeune débutant, M. Volny, qui a l'âge de Chatterton, est parvenu, par sa physionomie heureuse et expressive, sa voix chaude et mordante, son jeu correct, nerveux et *senti*, à incarner en lui, jusqu'à y faire croire par moments, ce personnage chimérique, et à rendre supportable un rôle convulsif, conçu en dehors de toute vérité.

Que les temps sont changés depuis 1835, et quelle salutaire défiance des modes littéraires de tels exemples sont propres à nous inspirer! Les poëtes pour lesquels Alfred de Vigny réclamait en phrases déchirantes le droit de vivre, ont aujourd'hui, pour la plupart, biens au soleil, pignon sur rue et rentes sur l'Etat. Les uns sont chefs de bureau, professeurs, ingénieurs, receveurs des contributions et ne s'en croient pas déshonorés; les autres se font plusieurs mille livres de rentes chez l'éditeur Lemerre. J'en sais que leur titre de poëtes n'a pas empêchés de devenir millionnaires. La pauvreté de Lamartine n'avait rien de commun avec celle de Chatterton; M. Th. Gautier a pu vivre sans trop souffrir; Musset n'est pas mort de faim, M. de Vigny non plus. La plume de M. Coppée lui rapporte autant que celle d'un notaire. Aujourd'hui Chatterton, l'enfant prodige, a soixante-quinze ans, s'appelle Victor Hugo, vend ses volumes de poésies cent mille francs aux éditeurs, en écoule six éditions en huit jours, et M. Beckford, bien qu'il n'aime pas plus les vers qu'autrefois, achète 50 francs un exemplaire sur grand papier de la *Légende des siècles* et le fait relier en maroquin du Levant par Bauzonnet.

La nouvelle série de la *Légende des siècles* est le grand fait littéraire de ces dernières semaines. Elle partage toutefois cet honneur, bon gré, mal gré, avec l'*Assommoir* de M. Emile Zola, qui a inauguré le genre du *Père Duchesne* appliqué à la littérature et qui dépasse le réalisme de toute la prééminence d'un égoût sur le simple ruisseau. Nous n'avons point l'intention d'apprécier en détail l'œuvre nouvelle dont M. Victor Hugo vient de gratifier le monde, avec une coquetterie de vieillard sublime, pour célébrer à jour fixe le soixante-quinzième anniversaire de sa naissance. La chronique n'est pas la critique, et si elle ne peut oublier une œuvre qui a fait événement, elle doit se borner à en dégager les grandes lignes. On peut dire d'ailleurs de M. Victor Hugo ce que Bussy-Rabutin disait de l'amour : c'est un recommenceur. Il recommence avec force, avec éclat, avec une puissance que l'âge ne diminue en rien, mais il recommence. Il y a dans sa variété un certain fond de monotonie.

La physionomie de son talent s'est figée en *tic*, si je puis ainsi dire, et les audaces les plus imprévues de son inspiration viennent s'y couler docilement dans le moule bien connu de son procédé. Ce qu'on pourrait appeler le matériel de la poésie de M. Hugo a été depuis longtemps analysé et démonté pièce à pièce, depuis l'antithèse qui en est la forme élémentaire, jusqu'à l'énormité, énormité dans le mot et dans l'idée, dans l'épithète, dans l'image, dans la vision. Sur l'enclume sonore de la rime, il martèle depuis un demi-siècle son vers d'airain, à la clarté rougeâtre du foyer, avec la souveraine aisance des Cyclopes forgeant et ciselant le bouclier d'Achille dans l'antre de Lemnos; mais il n'a pas ajouté au métal sans cesse en fusion dans la fournaise un seul élément essentiel. Son vocabulaire spécial n'a pas varié non plus. Je me suis amusé à en noter tous les mots au passage, — les noms d'abord : *gouffre*, *abîme*, *vertige*, *huée*, *larve*, *spectre*, *fantôme*, *flamboiement*, *échevélement*, *rugissement*, *écroulement*, *éblouissement*, *apothéose*, *géant*, *Titan*, *le chaos*, *la nuit*, *le dragon*, *l'hydre*, *le sépulcre*, etc.; puis les adjectifs : *morne*, *énorme*, *difforme*, *sombre*, *pensif*, *hagard*, *monstrueux*, *effaré*, *blême*, *fauve*, *béant*, *farouche*, *vertigineux*, *tragique*, *horrible*, *auguste et hideux*, *hurlant*, *lugubre*, *colossal*, *démesuré*, *formidable*..... Tout ce répertoire est pris uniquement dans les trois ou quatre premiers morceaux, après lesquels je me suis aperçu que M. Victor Hugo, génie intempérant, avait à peu près épuisé son vocabulaire et que les pièces suivantes tournaient dans le même cercle de mots. Cette énumération n'est-elle pas une définition à elle seule?

La nouvelle série de la *Légende des siècles* s'ouvre par une *Vision*, et se ferme par l'*Abîme*, une des plus admirables pièces du livre. Victor Hugo tout entier est là. La Vision et l'Abîme sont l'alpha et l'oméga de son génie. L'idée même se traduit pour lui en vision. Il aperçoit les choses les plus simples par un verre grossissant, qui leur donne des apparences gigantesques, et qui les déforme en même temps qu'elle les grandit. L'abîme l'attire, et il aime à s'y plonger, à traverser l'Insondable, à regarder l'Invisible en face, comme le Titan dont il a fait son emblême. Le poëte est toujours la bouche d'ombre, — saint Jean dans la grotte de Cumes, ou la sybille sur le rocher de Pathmos, — qui rend des oracles, prophétise et pontifie, tantôt du haut des nues, tantôt du fond des gouffres, mais jamais de plein pied avec le reste de l'humanité. Même à ne les envisager qu'au point de vue littéraire, les productions de ce génie plus allemand que français sont comme des symphonies à grand orchestre, qu'il faut déchiffrer laborieusement et écouter deux ou trois fois avant d'y prendre pied. Comme la plupart des

œuvres de M. Hugo, surtout les dernières, cela est plus puissant que beau ; cependant, par une exception assez rare, on pourrait citer, notamment dans le second volume, une demi-douzaine de pièces d'une forme complétement belle et irréprochable, — ou peu s'en faut, — quoique toujours colossale. Quant aux idées dont il s'inspire, elles sont toujours les mêmes ; on les connaît. Le poëte croit en Dieu, qui lui apparaît, comme à son Titan,

> Dans on ne sait quelle ombre énorme une prunelle.

Mais pas d'intermédiaire entre Dieu et l'homme. Il hait le temple et le prêtre,

> Qui pour un dogme obscur déserte un clair devoir,...
> Ayant sous lui l'erreur comme l'onde a le gouffre,

le juge et le roi,

> Quiconque vit d'erreur, d'imposture et d'effroi.

Sa pitié pour le misérable et pour le criminel se tourne en colère contre le justicier. Les pendus de Montfaucon sont sacrés, puisqu'ils sont pendus ; le bandit Masferrer est héroïque et sublime, et M. Victor Hugo l'oppose aux rois ignobles et monstrueux, vautrés dans leur sanglante orgie.

Le grand prêtre, le vrai juge et le seul roi de la terre, c'est le penseur, le poëte :

> Un poëte est un monde enfermé dans un homme...
> Si ce n'est pas un fou, serait-ce donc un Dieu?

Oui, un dieu, c'est bien cela. Dieu règne dans son ciel ; le poëte sur la terre : « ce sont deux puissants dieux. » Ils se regardent l'un l'autre, s'admirent, s'interrogent et se répondent. Dieu fait luire son soleil ; le poëte fait luire l'Idée. Dieu mûrit les moissons, le poëte mûrit l'humanité. Dieu commande aux vents et à la mer ; le poëte commande au progrès. Au fond, quel est le véritable Dieu? Tous les lecteurs du *Rappel* le savent bien, quoique M. Victor Hugo soit bon prince et se contente du partage. C'est à cette divinisation du penseur qu'aboutisssent tant de vers éclatants et superbes, et le penseur, il n'est permis à personne d'ignorer, comment il s'appelle.

Pendant que nous corrigions ces lignes sur le poëte de la *Légende des siècles*, une mort subite et prématurée frappait à Marseille le poëte de la *Légende des paladins*. La douloureuse nouvelle nous arrive à la dernière minute, nous laissant à peine le temps et la place de payer en toute hâte un bien insuffisant tribut de regrets à un

homme dont nous aimions le caractère loyal, bienveillant et sûr comme nous admirions son noble talent. Né au mois de juin 1813, M. Joseph Autran n'avait pas accompli sa soixante-quatrième année et il pouvait enrichir encore de bien des productions inédites la belle édition de ses Œuvres complètes qu'il avait entreprise en 1875 et dont sa mort, nous aimons à l'espérer, ne suspendra pas la publication. C'était son *exegi monumentum*. Poëte par-dessus tout, on pourrait dire uniquement et exclusivement poëte, M. Autran avait touché toutes les cordes de la lyre, et quiconque parcourra le recueil dont la mort vient de faire son testament s'étonnera de la souplesse de ce talent et de la riche variété d'une œuvre qui va de la *Fille d'Eschyle* aux *Sonnets capricieux*, qui a marié la *flûte* au *tambour*, les pipeaux virgiliens au clairon d'Afrique et qui, après avoir créé la poésie de la mer, a donné à la France ses *Géorgiques* dans la *Vie rurale*. M. Autran se rattachait à l'école de Lamartine, mais avec un caractère bien à lui : il a plus de précision dans la forme, et un rayon du soleil provençal se joue çà et là sur ses vers. Nos lecteurs savent mieux que personne avec quel art exquis il mêlait, dans une forme d'une pureté classique, l'esprit à l'émotion, l'enjouement à la rêverie et le sentiment à la grâce ; quelle tournure piquante il donnait à l'idylle, comme il s'entendait à relever les peintures agrestes par une touche ingénieuse et neuve, à être familier sans trivialité et élevé sans emphase. Dans ce deuil de la poésie française, le *Correspondant* a sa large part : il tient à la revendiquer dès la première heure et à saluer tristement, avant que la terre ne se soit refermée sur son cercueil, la dépouille mortelle de celui qui fut, en même temps qu'un homme de cœur et un homme de bien, un poëte original à l'inspiration toujours généreuse, salubre et vraiment chrétienne.

Victor FOURNEL.

Un intelligent et laborieux officier, comme notre armée en compte aujourd'hui beaucoup, vient de publier sur le Volontariat militaire, aujourd'hui si vivement attaqué par une partie de l'opinion, une étude curieuse par les renseignements qu'elle contient et dont les conclusions sont d'un grand intérêt[1]. L'auteur met en comparaison le volontariat tel qu'il est constitué en France et tel qu'il fonctionne à l'étranger où il existe depuis plus longtemps que chez nous. Tout en lui reconnaissant des défauts, M. Levasnier conclut énergiquement au maintien de cette institution qu'il est facile d'améliorer, et que, dans l'état présent de l'Europe, on ne supprimerait pas sans danger.

[1] *Etude sur le volontariat en France et dans les pays étrangers*, par M. Levasnier, capitaine au 117e de ligne. In-8°, lib. Dumaine.

QUINZAINE POLITIQUE

10 mars 1877.

Aux banquets plus ou moins platoniques de ses anniversaires, la République aime à célébrer le passé et à chanter l'avenir : mieux vaudrait pour elle qu'elle pût être glorifiée ou bénie dans le présent; mieux vaudrait qu'elle nous gratifiât aujourd'hui d'un peu de cette fortune heureuse qu'elle se vante d'avoir donnée hier à la France et qu'elle lui promet pour demain. Les peuples, pour juger leur gouvernement, ne consultent pas tant les historiens et les prophètes comme M. Louis Blanc et M. Madier de Montjau : la mesure des intérêts, c'est-à-dire la règle du vrai juge, c'est moins en politique ce qu'on a vu ou ce qu'on prévoit que ce qu'on sent. Or la République n'a pas su satisfaire les intérêts, dans ce règne de deux ans que l'autre jour, le 24 février, elle jurait d'éterniser. Elle avait annoncé bien haut qu'aussitôt proclamée par la loi, aussitôt fondée sur une Constitution, elle assurerait tout en elle et autour d'elle. Certes, elle s'est bien trompée. Si elle a changé son nom provisoire en une sorte de titre définitif, son régime est resté le même; il est toujours provisoire : provisoire, parce que plus approche l'année fatidique de 1880, plus il est évident que tout, à cette date, peut se renouveler dans la République; provisoire, parce que le temps, en dévorant ce pouvoir de cinq ans qu'on appelle la présidence de la République, l'anéantit peu à peu sans qu'on sache comment il continuera; provisoire enfin, parce que, dans le mouvement de ses partis et la succession de ses ministères, il a été prouvé par les événements que la République s'en allait portant son inquiète destinée toujours plus loin et plus bas, des mains de M. Buffet à celles de M. Dufaure, puis à celles de M. Jules Simon qui lui-même, au moindre coup, la laissera tomber, si le maréchal le permet, à celles

de M. Gambetta. La République, dans ce règne de deux ans, n'a pas eu le mérite et le bonheur d'accréditer son principe dans les esprits : elle n'est encore à tous les yeux qu'une expérience. Précaire vertu pour le gouvernement d'une grande nation déchue, qui a besoin d'une sécurité lointaine et profonde, précaire vertu que d'être l'essai conditionnel d'une expérience !

Pour que cette expérience fût le commencement de la perpétuité, pour que cet essai prît possession des faits et du temps en paraissant de moins en moins aléatoire et passager, il fallait que la République fût conservatrice : on l'a dit dès le premier jour, en alliant deux mots que l'histoire avait séparés dans le souvenir de la France, et l'accord laborieux de ces deux mots, l'antithèse de cette devise, marquait bien la difficulté. Or, la République, en 1876 surtout, a démontré qu'elle ne saurait pas être conservatrice. Jamais, comme en 1876, on ne vit un Etat plus remué dans tous ses fondements, puisque la plupart des lois sur lesquelles le nôtre s'appuie ont été l'une après l'autre détruites par la Chambre, ébranlées, ou menacées d'être abolies. Jamais on ne vit un parti régnant provoquer contre lui plus d'inimitiés, en alarmant tour-à-tour ceux qu'il devait se concilier par les soins les plus jaloux : la gauche, en moins d'un an, a levé la main sur le personnel de l'administration, sur le clergé, sur l'armée et sur la magistrature ; elle a soit irrité par les blessures dont elle les frappait, soit mécontenté par la crainte, quatre des grandes classes de la nation. Cette République qui devait être conservatrice, il se trouve que, sous l'empire du suffrage universel, qui tend volontiers à réaliser en elle l'idéal d'un gouvernement social plutôt que celui d'un gouvernement politique, elle devient de plus en plus radicale par ses vœux, par ses réformes, par ses changements, par ses faveurs. Elle devait oublier et faire oublier qu'elle avait été en 1793 et en 1848 le règne de la violence et de l'utopie ; elle devait proscrire elle-même de son cœur et bannir doucement du nôtre la mémoire des sanglantes et folles audaces qu'elle eut alors. Eh bien ! c'est cette mémoire que réhabilitent aujourd'hui ceux de ses doctrinaires et de ses héros qui se targuent de connaître les devoirs du vrai républicain et qui se vantent d'établir tôt ou tard les droits de la vraie République : hier, M. Louis Blanc prêchait le socialisme, ce socialisme qui n'est à ses yeux que le fond même de la République, et M. Madier de Montjau portait un toast « à la République démocratique et sociale ; » l'un légitimait le drapeau rouge ; l'autre justifiait l'insurrection de juin. Non la République, en commettant ces fautes, en émettant ces prétentions, n'est pas conservatrice : tort d'autant plus grave que, dans cette incertitude ou cet effroi, mille intérêts matériels souffrent, s'éton-

nent, se plaignent et bientôt murmureront. Et voilà pourquoi tous les conservateurs, resserrant leurs rangs dans le péril commun, s'unissent intelligemment et généreusement, au Sénat, pour soutenir une seule et même candidature ; voilà pourquoi, dans le pays, un soupir s'est échappé tout à coup des âmes, un soupir qui résume en soi le regret et le souhait de la monarchie ; voilà pourquoi les paroles que M. le comte de Chambord prononçait, l'autre jour, à Goritz, sont pour la République un avertissement bien autrement significatif que n'affectent de le croire les apologistes qui la déclarent souveraine de la France pour toujours.

Si la République doit jouir en France de l'éternité, ce n'est pas à la Chambre, assurément, qu'elle sera redevable de ce bienfait. Cette Chambre, elle aussi, fêtait son anniversaire dans la dernière semaine de février. Quelle fête, en vérité ! Il y a un an, la Chambre s'assemblait pour doter la République de mille biens dont on se rappelle le programme. Après de tels serments électoraux, que ne devait-elle pas faire ? Et qu'a-t-elle fait ? Sans doute, elle a chassé de ses bancs quelques députés conservateurs ; elle a vu planer sur elle la dictature financière et même oratoire de M. Gambetta ; elle a réduit certaines parties des budgets de la guerre et des cultes ; elle a eu la velléité de disputer au Sénat un de ses droits constitutionnels ; elle a renversé M. Dufaure de son ministère. Mais de toutes ces grandes transformations sociales qu'elle avait promis d'opérer, laquelle a-t-elle effectuée, ou plutôt laquelle a-t-elle sérieusement tentée? On sait comment a fini déjà cette tromperie du radicalisme électoral : ces réformateurs ont joué leur comédie, et ils se reposent maintenant dans les honneurs oisifs de leur magistrature populaire ; M. Gambetta, le Necker de Belleville après en avoir été le Carnot, ne songe même plus à son plan de finances ; et ces dix ou douze formules de l'avenir, que M. Laurent Pichat et ses collègues de Paris étalaient, en 1876, devant la foule délirante de leurs naïfs électeurs, sont déjà vieilles et indéchiffrables comme les oracles sibyllins.

Non-seulement cette Chambre n'a rien fait de tout le chimérique qu'elle avait promis de faire ; et la République, sous le règne de cette majorité républicaine qui semblait avoir d'avance le secret de toutes les félicités, n'est ni plus heureuse, ni plus sage : au contraire. On peut dire surtout qu'elle n'a rien fait, rien. Elle a bien essayé de détruire une trentaine de lois, depuis celle de l'enseignement supérieur jusqu'à celle des prud'hommes : elle se plaît innocemment à exercer par cet amour de la destruction la patience et la fermeté du Sénat. Mais qu'on cite d'elle une loi, une seule loi, essentielle et utile, capable d'aider au relèvement de la patrie ou d'amé-

liorer la société; qu'on cite une seule loi qui soit un travail digne d'honorer son nom : on ne le pourra pas. Jamais Assemblée n'entassa au pied de sa tribune plus de vains projets, aucune ne parut jamais remplie de plus pompeux desseins et peuplée de plus nombreux désirs; et jamais aucune ne fut plus paresseuse : cent sept commissions sont aujourd'hui à l'œuvre dans son sein, et les principales n'ont rien élaboré, même en six mois; lundi, la Chambre a siégé huit à dix minutes, et ce pénible effort l'ayant fatiguée, elle ne siégera plus cette semaine : la matière lui manque! Nous ne lui reprochons pas sa médiocrité : elle n'a pas produit un seul orateur; sur ce fond d'ignorance tumultueuse, dans cette obscurité de la gauche où brille seulement l'étoile de M. Gambetta, pas le moindre rayon de talent nouveau qui ait lui encore. Médiocre, plus que médiocre, elle l'est naturellement : le suffrage universel l'a choisie telle; inclinons-nous devant cette médiocrité. Mais au moins, si elle sait démolir les lois, devrait-elle avoir le souci de les remplacer par de plus justes ou de plus efficaces; et si elle n'aime que l'éclat de la dispute, au moins devrait-elle s'apercevoir que, dans les querelles souvent injurieuses où les bonapartistes ont l'art de la mettre hors d'elle-même, dans ces débats où elle se rue contre le moindre des fantômes que l'Empire agite devant elle, c'est l'Empire qu'elle sert sans le vouloir. Tant d'inertie et tant de passion! Ne rien faire ou ne faire peu de chose que pour faire mal à la République elle-même! C'est pour cette Chambre un bien fâcheux destin.

La Chambre s'augmente et s'orne d'un radical de plus dans le personnage qu'Avignon vient de députer à Versailles, M. Saint-Martin, un de ces hommes « nouveaux » comme Salluste en a dépeints pour les avoir vus autour de Catilina. M. Saint-Martin, lui aussi, est affamé d'une République nouvelle, et c'est de la parole et des espérances de M. Naquet qu'il se nourrit, en attendant que la démocratie fasse à ses élus un meilleur partage des biens d'ici-bas. Nous doutons, à vrai dire, que M. Saint-Martin dispense à la République ni à la bonne ville d'Avignon beaucoup de prospérité ou de gloire. Nous ne sommes même pas sûr que le bon peuple d'Avignon ne l'accuse bientôt d'être un timide ou un oublieux. Mais que M. Saint-Martin soit ou non un tribun à bouche éloquente; qu'il justifie ou non, à la Chambre, la confiance ingénue de ses électeurs; qu'il accroisse ou non d'une valeur quelconque la majorité de la gauche, peu importe. Ce qui aura importé dans son élection, c'est la moralité du spectacle qu'elle nous aura donné; c'est la force que le radicalisme communique à ceux qu'il choisit pour être ses mandataires, même indignes; c'est qu'avant de vaincre M. du Demaine, M. Saint-Martin avait humilié et supplanté M. E. Raspail; c'est que

ce victorieux a passé d'abord à travers le mépris des républicains, puis à travers leur complicité; c'est que sa victoire, outre qu'elle atteste l'impuissance résignée des républicains, présage la supériorité que la république des socialistes aura sur celle des politiques, le jour où elles se trouveront seules, face à face, dans le champ clos des élections.

Les conservateurs de Vaucluse ont été vaillants dans cette lutte; et M. du Demaine, par ses talents, par ses services, par la noblesse et l'utilité de la cause qu'il défendait, méritait mieux, même du suffrage universel. M. Jules Simon, M. Gambetta et M. Naquet ont cru nécessaire de fraterniser contre lui : c'est un honneur qu'ils lui ont fait. Mais quelle duperie dans cette fraternité! M. Jules Simon combat M. du Demaine avec les armes de son préfet, et qui triomphe? Non pas M. E. Raspail, le modéré que l'éclectisme républicain de M. Jules Simon caressait de sa préférence; mais M. Saint-Martin, le pire ennemi de M. Jules Simon et le pire ami de la République. M. Gambetta expulse de la Chambre M. du Demaine; mais les électeurs ont singulièrement satisfait la vengeance de M. Gambetta : il avait été battu en personne par M. du Demaine, un véritable adversaire; il est maintenant battu, dans la personne de M. E. Raspail, par un radical qui lui dispute la faveur de la République, par M. Naquet. O le bel avantage pour M. Gambetta et pour M. Jules Simon! Quant à la dignité ou à l'autorité du suffrage universel, qu'en ont-ils fait, ces fiers démocrates, dans l'élection d'Avignon? Voici un homme que, durant quinze jours, les républicains et même une moitié des radicaux dénoncent comme un aventurier qui court après la fortune dans toute la République; on publie des documents qui trahissent sa convoitise; on le baffoue; on supplie le suffrage universel de se détourner de lui, par pudeur et par honnêteté. Puis, à la seconde élection, on l'adopte, on le recommande, sans oser ni pouvoir le purifier; et on invite le suffrage universel à se livrer à ce même homme qu'on avait signalé non-seulement à sa réprobation, mais à son dédain. Il est donc vrai que le titre de républicain efface et couvre tout le reste! Il est donc vrai que le républicanisme est une vertu qui condamne le suffrage universel à le révérer sous toutes les espèces, même celle du pire dans le mauvais! Nous n'avions peut-être pas besoin de cette leçon pour le savoir : nous en avions eu déjà d'autres exemples. Mais ce que nous n'avions jamais constaté avec une égale stupéfaction et une égale douleur, c'est la honteuse faiblesse du centre gauche votant pour M. Saint-Martin, pour un radical décrié par les radicaux eux-mêmes. Quelle abdication! Comme il est loin le temps où les ministres du centre gauche s'écriaient qu'ils voulaient la République pour mieux combattre les radicaux!

Comme elle est devenue tyrannique, cette « union indissoluble » qui contraint le centre gauche à se laisser traîner de pente en pente par l'extrême gauche et presque à ramper derrière elle! Et comme elle a changé de sens, comme elle s'est oblitérée dans la mémoire du centre gauche, la fameuse devise de M. Thiers, sa sentence : « La République sera conservatrice ou ne sera pas! »

M. Thiers, Dieu merci, n'a pas pour les radicaux cette complaisance molle et docile. S'il a eu, en 1873 et depuis, l'illusion de croire que son art suffirait à les dompter et à les assouplir, il a trop d'esprit et de sagacité pour ne pas reconnaître à la fin qu'on ne les maîtrise jamais que tant qu'ils se sentent les plus faibles; et, d'autre part, si M. Thiers a servi les radicaux et s'est servi d'eux, il a bien pu avoir la pensée téméraire d'en faire certains instruments de sa politique, il n'a jamais eu la pensée lâche de devenir l'instrument de la leur. Il faut le reconnaître, sous peine d'être violemment injuste. Il y a en M. Thiers deux ressorts, l'amour-propre et l'amour du pays, et celui-ci plus que celui-là, qui redressent au besoin sa volonté. Il est fort douteux que, quinze jours après la défaite de M. de Rémusat, M. Thiers eût donné son vote à M. Barodet, comme le centre gauche à M. Saint-Martin. Il est certain qu'avec ou sans l'assistance de M. Gambetta, M. Thiers combattra M. Laisant et les radicaux qui veulent avec lui changer la loi de recrutement de 1873. M. Laisant annonce ce projet; et M. Thiers, ému pour l'armée et pour la France comme il le fut en des jours devenus douloureusement célèbres dans l'histoire de l'empire, se lève, accourt, brigue l'honneur de paraître et de lutter, s'enquiert, s'agite et parle comme au meilleur temps de sa vie : la joie courageuse d'être sous le drapeau rajeunit ses quatre-vingt-quatre ans. C'est que M. Thiers a vu les radicaux menacer de ruine la dernière puissance de la patrie, l'armée. Ah! s'il avait toujours vu avec la même terreur les coups dont ils ruinent également les dernières puissances de la société! Il n'aurait pas aidé de son crédit et de son patronage des hommes tombés, en 1871, les uns dans le sang et les autres dans la boue; il n'eût pas permis qu'ils se relevassent à l'abri de son nom et comme à l'ombre du respect que la France avait pour lui; et maintenant ils ne seraient ni si forts ni si hardis.

Qui ne le devine? La loi Laisant désorganiserait demain l'armée française, refaite d'hier à peine et si faible encore. Habitués à détruire, les radicaux ne savent pas peut-être que les institutions militaires sont celles qu'on peut le moins souvent remanier, parce que c'est à la vie même de la patrie qu'on touche en elles; ils ne savent pas que de toutes les institutions qui forment ou protégent une société, ce sont celles-là qui ont le plus besoin de durée, parce

qu'elles veulent plus que les autres, dans l'obéissance des peuples, un long pouvoir de l'éducation et de la tradition, un long usage du devoir, une longue pratique de la difficulté. Au moins, ces jaloux imitateurs du système prussien ne devraient-ils pas ignorer que la Prusse a gardé intacte près d'un demi-siècle, avec la plus sévère constance, sa loi militaire de 1814; et encore, quand elle la modifia en 1860, ce ne fut ni pour diminuer la durée du service, ni pour en alléger l'obligation : ce fut uniquement pour changer le caractère et le rôle de la landwher, qu'on destina dès ce moment à « la défense intérieure » du territoire; ce fut même pour prolonger de deux années le temps qu'au sortir de l'armée active, le soldat passait dans la réserve. Réduire aujourd'hui de cinq à trois ans le service actif, surtout à un moment où les sous-officiers manquent de plus en plus à nos régiments, ce ne serait pas seulement mettre dans l'armée le désordre d'une réorganisation qui la rendrait impuissante pendant une période nouvelle que ni les radicaux eux-mêmes, avec leur goût du changement, ni personne du reste, dans l'instabilité de nos lois et les vicissitudes de nos gouvernements, ne pourraient préciser d'avance. Ce ne serait pas seulement lasser et décourager l'armée déjà éprouvée par tant d'innovations. Ce serait rendre la France incapable de faire face au moindre danger, et cela quand, sur toute la surface de l'Europe, tous les peuples sont en armes, comme si de l'Orient à l'Occident la guerre allait gronder demain !

Au surplus, si les radicaux affirment qu'un Français peut bien en trois ans faire un soldat, rien n'est moins certain pour les gens compétents qui distinguent dans la vie militaire l'instruction et l'éducation, l'instruction par laquelle on forme un homme et l'éducation par laquelle on forme une troupe. L'exemple de la Prusse est trop invoqué par ceux qui demandent en France le service de trois ans, à l'imitation de l'Allemagne. On oublie que si la loi prussienne fait un soldat en trois ans, l'esprit de la nation aide la loi avec une force toute particulière. Tout, en Prusse, tout concourt à faire le soldat : c'est l'exercice de l'école, c'est l'enseignement de tout ce qui parle ou écrit, c'est la coutume, c'est l'influence de la société, c'est le sentiment national, c'est la discipline qui règne sur l'existence entière du citoyen, c'est l'instinct de la destinée qui préside dans le sort de l'individu à l'avenir même de l'Allemagne. La Prusse est un peuple militaire; on pourrait presque dire qu'elle est comme une caste militaire en Europe. Eh bien ! la France n'est plus un peuple militaire, et son génie belliqueux lui-même a diminué. Sans doute le Français est un soldat aussi intelligent que le Prussien : il l'est même davantage. Mais est-il aussi docile? Est-il aussi instruit? Emploie-t-il autant d'heures à son métier, pendant le service? Est-il

soumis à la même méthode d'entraînement? Et ces différences, n'en faut-il pas tenir compte? Breton ou Provençal, Corse ou Auvergnat, Basque ou Flamand, l'homme a-t-il donc chez nous une si égale facilité de « se débrouiller » pour devenir soldat? Et d'ailleurs, qui ne sait, comme l'a fort bien rappelé M. Thiers, que les généraux prussiens souhaiteraient un service plus long? Qui ne sait que la loi prussienne, reconnaissant pour la cavalerie l'insuffisance d'un service de trois ans, offre au cavalier qui veut bien servir une quatrième année certains avantages exceptionnels, comme l'immunité d'un service plus court dans la landwehr?

Dans cette incertitude, l'homme de guerre a donc raison, comme le patriote, de vouloir maintenir la loi de 1873. On ne peut aujourd'hui la modifier en rien, et M. Thiers le sait trop pour proposer d'y introduire la pratique du remplacement, qu'il continue de regretter sans vouloir reconnaître que nous sommes dans un autre âge militaire. Que la loi de 1832 ait été excellente en son temps, qu'elle ait formé les armées solides que l'empire a usées sur ces chemins de hasard où il les a conduites avec tant de négligence : rien n'est plus vrai. Mais la France est maintenant en face, non-seulement d'une Allemagne où le service obligatoire organise pour la guerre un million et demi d'hommes, mais en face d'une Europe entière qui organise de même ses multitudes en les armant. Non, quelque apologie que M. Thiers puisse faire de la loi de 1832, cette loi n'eût pas suffi pour la victoire en 1870, même sous la direction d'un gouvernement prévoyant et habile. Sans parler du défectueux système de mobilisation qui régnait alors, souvenons-nous que, dans toute la guerre de 1870, M. de Moltke n'a vraiment eu qu'une tactique, celle du mouvement tournant, c'est-à-dire une manœuvre que la supériorité du nombre rend seule ou possible ou sûre. Il nous faut le nombre devant le nombre, et la fortune appartient d'autant plus aux gros bataillons dans les combats modernes que le courage individuel, cette belle vertu chevaleresque de la vieille France, cette irrésistible puissance avec laquelle le soldat français a jadis accompli tant de prodiges, est maintenant dominé et primé par la force des engins. La Prusse, en 1870, a eu la quantité. N'a-t-elle pas eu aussi la qualité? N'a-t-elle pas résolu aussi bien qu'elle le pouvait ce double problème? Et même pour que l'armée ait cette excellence de la qualité, que M. Thiers veut lui donner d'abord, est-ce que le remplacement a l'efficacité morale et intellectuelle qui est nécessaire? S'il faut la qualité, il faut donc le patriotisme et l'instruction; il faut que l'égalité d'un grand devoir règne dans toute l'armée, en y descendant de toute la nation; il faut que l'armée soit capable d'une idée générale non moins que d'un sentiment généreux, qui

la précède et la mène au combat comme la colonne de feu ; il faut, par conséquent, que les classes élevées se mêlent aux autres dans le régiment, pour les élever avec elles. L'Assemblée nationale, en imposant l'obligation du service par la loi de 1873, a trouvé le cœur de la France préparé au sacrifice par la leçon cruelle de ses malheurs. C'était une loi consentie avant d'être acceptée. La changer sur le plan de la loi de 1832, ce serait méconnaître la différence des temps et des nécessités. La changer sur le plan de M. Laisant, ce serait risquer la sécurité déjà bien incertaine de la France. Gardons-la tout entière. Nous l'améliorerons quand l'avenir de notre pauvre patrie se sera lui-même amélioré.

Tandis que ces souvenirs se réveillent et que ces craintes nous agitent, tandis que ces débats se préparent, le ministère de M. Jules Simon continue son régime douteux, dans les mêmes contradictions et dans les mêmes tergiversations. Aujourd'hui, il a un ennemi, (c'est à ne pas croire,) qui lui est venu de Genève et qui ameute les radicaux contre lui, au prétendu nom de la liberté religieuse. M. Loyson voulait débiter à Paris on ne sait quelles déclamations sur le christianisme ; n'ayant plus d'église, il avait choisi pour chaire les planches d'un théâtre. Chose invraisemblable et pourtant vraie ! M. Jules Simon lui a interdit cet exercice d'éloquence, et les radicaux, qui devraient bien pardonner quelque chose à M. Jules Simon, ne fût-ce que pour la bonté illégale avec laquelle il tolère leurs clubs du dimanche, se récrient violemment, en lui rappelant qu'il a été, lui, l'apôtre de la religion naturelle, et qu'il a naguère réclamé la liberté absolue des conférences comme celle de la presse. Que M. Jules Simon, en cela, s'accorde avec lui-même et avec les radicaux, nous en laissons le soin à son art et au leur. Nous ne plaignons dans cette scène que ce moine défroqué et marié, qui vient à Paris, vers le temps même où jadis il prêchait à Notre-Dame la vérité du catholicisme, prêcher contre elle avec tout l'appareil d'une vanité non pas seulement charlatanesque mais avide. Où donc, moins qu'à Paris, et presque sous les voûtes sereines où il apparut comme un successeur de Lacordaire, pouvait-il annoncer sa foi nouvelle, cette foi variable et désordonnée qui, dans son trouble, ne se connaît pas elle-même ? Dans quel pays moins que dans cette France, où même en politique, on aime si peu les apostasies, surtout celles qui se pavanent sous leurs changeantes couleurs et qui font du bruit ? Et quel temps aura-t-il choisi ? Celui où la justice va le condamner pour un abus et pour un mensonge, pour un attentat commis contre l'âme d'un mort qu'il a osé prendre au secret de sa tombe et relever audacieusement à son côté comme un associé qui aurait partagé sa révolte ! En trafiquant de la confiance de M. de Montalembert, en altérant

son histoire, en diffamant les dernières pensées de ce noble cœur, l'ex-père Hyacinthe a cru qu'il atténuait la honte de sa propre chute. C'est une erreur qui aggrave sa première faute. Et rien, mieux que le procès que la famille de M. de Montalembert lui a intenté, ne pouvait rendre cette erreur plus manifeste. Courageux et sage autant qu'intelligent et ferme, M. de Montalembert a été, en religion, fidèlement catholique, et, en politique, loyalement libéral. Il laisse une mémoire aussi pure que haute, où ne se mêle l'ombre ni d'un souvenir qui puisse ternir l'éclat de ce libéralisme, ni d'un souvenir qui puisse diminuer l'honneur de cette fidélité. On le verra amplement par les témoignages tirés de ce procès : ces témoignages sont tous écrasants pour l'infidèle qui, après avoir trahi contre lui-même la loi religieuse, a tenté de trahir aussi contre M. de Montalembert la loi humaine.

De l'Orient et d'au-delà nos frontières, il ne nous est venu, durant ces quinze jours, que des bruits vagues avec une seule nouvelle certaine. Cette nouvelle, c'est que la Serbie a séparément signé la paix avec la Turquie. Est-il vrai que le Monténégro s'efforce de prolonger par tous les délais possibles l'armistice qui va finir ? Est-il vrai que le prince Nikita, aiguillonné par certaines excitations secrètes, se prépare à d'autres hostilités ? Quelle est la mission du général Ignatieff à Berlin, à Paris et à Vienne ? La Russie va-t-elle, comme on l'affirme, déclarer qu'elle cessera de se croire liée par le traité de Paris, si la Turquie n'accepte pas les conditions stipulées par la Conférence de Constantinople ? Toutes ces questions sont autant de mystères fort obscurs où il serait vain et inutile, en ce moment, de prétendre voir clair : il faudrait pour cela les lumières de M. de Bismark plus encore que celles du général Ignatieff lui-même. Quoi qu'il en soit, nous avons au moins la certitude que toute l'habileté et tout le talent de persuasion qui distinguent, on le sait, le général Ignatieff, ne changeront rien aux sentiments du gouvernement français : la France n'a rien à faire ni à dire, quelque charme qu'on puisse employer pour qu'elle parle ou agisse : elle est neutre, et sa neutralité doit rester absolue.

Auguste Boucher.

L'un des gérants: JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LA RESTAURATION

PREMIÈRE PARTIE

RÈGNE DE LOUIS XVIII

1814-1824[1]

I

Dans la dernière partie de ce travail historique consacré à l'étude des principales phases de nos révolutions depuis 1789, nous nous sommes surtout proposé pour objet de rechercher les causes qui avaient empêché la France de concilier son passé et son avenir, et de se donner un gouvernement libre en gardant ses traditions comme la base du développement de ses destinées.

A ce titre, l'histoire de l'Empire reste en dehors de notre sujet. Son éphémère et gigantesque fondateur avait un tout autre principe, un but bien différent. Sans racines dans le passé, son œuvre commençait avec lui-même et se résumait dans sa personne. Loin d'avoir la prétention d'élever un édifice à la liberté, ou de lui faire seulement une place dans le monument de sa propre grandeur, il l'écartait au contraire; il proscrivait tout germe, tout élément d'activité dont il n'était pas le principe et la fin.

Il avait si bien réussi qu'après dix ans de règne, en même temps

[1] Voyez : *Les Vicissitudes politiques de la France* (1 vol. chez Douniol), et les articles insérés dans le *Correspondant*, du 25 août 1866 : *Louis XVI et Turgot;* du 25 mars 1867 : *Louis XVI et les successeurs de Turgot;* des 25 avril, 10 et 25 mai 1868 : *Louis XVI et les Etats généraux jusqu'aux journées des* 5 *et* 6 *octobre* 1789*;* du 10 juillet 1872 : *Le* 13 *vendémiaire;* du 10 janvier 1875 : *Le* 18 *fructidor;* du 25 avril 1876 : *Le* 18 *brumaire.*

que toute vie politique, toute vie intellectuelle et morale était comme éteinte dans son vaste empire.

Quelqu'un demandait en 1813 à M. Sieyès, au fier théoricien de 89 : « Que pensez-vous? — Je ne pense pas » répondait le vieux métaphysicien intimidé et dégoûté. — C'était son dernier mot, et il disait celui de tout le monde. M. de Rémusat, qui a cité ce trait caractéristique, ajoute en le complétant : « L'esprit français a rarement été moins fier de lui-même ; c'est un temps où il fallait être soldat ou géomètre. »

Ainsi cette révolution entreprise au nom de l'indépendance de la raison humaine finissait par l'anéantissement même de la pensée. La chute était complète, et on se demande ce que serait devenu notre nation si elle était restée plus longtemps enchaînée dans cet abîme.

Souvent on a cru faire le procès des Bourbons, en répétant que leur nom était inconnu en 1813. Mais n'était-ce pas déclarer que la France avait été soumise à un tel régime d'étouffement qu'elle en était venue à oublier, à force de se taire, ce dernier degré de la servitude auquel Tacite ne croyait pas [1], et qu'elle avait ainsi perdu le souvenir de toute son histoire, aussi bien de ses vieilles annales que de l'immense crise d'où était issu son nouveau maître?

Il existe deux documents peu connus et, à ce titre, on nous permettra de les citer, qui témoignent de l'état d'appauvrissement matériel et moral de cette malheureuse nation, payant vraiment trop cher la gloire d'avoir été pendant vingt ans la terreur de l'Europe.

Dans les derniers mois de l'Empire, le ministre de l'intérieur adressait aux préfets une instruction qui contenait les passages suivants : « Le défaut de bras, de chevaux et de mulets conduira nécessairement à suivre l'exemple de plusieurs endroits dans lesquels on laboure avec des ânes et des vaches ; ensuite tous les bras, ceux des femmes et des enfants compris, agissant selon leurs forces, produiront d'utiles résultats. Qu'on ne dise pas que ces efforts sont impraticables ; il est beaucoup de pays où les femmes n'ont pas attendu les circonstances actuelles pour se livrer aux travaux des champs!... »

A côté de ce triste spécimen de la dépopulation des campagnes et de la misère publique, voici un témoignage non moins curieux de la compression qui s'exerçait au même moment sur la pensée humaine. Un homme d'habitudes studieuses et de sentiments très-modérés, qu'on ne pouvait accuser d'hostilité préméditée contre l'Empire, avait publié en 1804 un *Traité d'économie politique*, ouvrage consacré à la pure science et qui semblait devoir échapper aux sévérités de la censure. Cependant la seconde édition ne put paraître, et l'irritation que

[1] « Memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostra potestate esset oblivisci quam tacere. » (Tacit., *Agricolæ Vita*.)

ressentit M. Say de ces incroyables rigueurs, lui dictait, en 1814, une dédicace du même livre à l'empereur de Russie où il laissait ainsi déborder les flots d'indignation amassés dans son âme : « Pendant des années, j'ai été obligé de cacher comme un crime un ouvrage qui me semble offrir quelques résultats utiles pour les princes et les nations; mais enfin la puissance de vos armes, sire, secondée par les efforts de vos généreux alliés et par l'élan de tout ce qui s'est rencontré en Europe d'amis des lumières, a brisé les fers qui enchaînaient toute pensée libérale et a repoussé la barbarie dont nous observions avec terreur les progrès. »

Ainsi, grâce aux excès de la tyrannie, la notion du patriotisme s'était effacée dans les âmes. Benjamin Constant écrivait « que les flammes de Moscou devaient être l'aurore de la liberté du monde », et pour tout dire enfin la France se sentait délivrée à l'heure même où elle était envahie. Cette impression fut générale dans la population civile, épuisée et décimée par ces guerres interminables et devenues désastreuses. Ce qu'on a appelé le parti des mères était nombreux et ardent. Les chefs de l'armée eux-mêmes étaient atteints par la lassitude générale, et le colossal édifice de l'Empire, ainsi miné matériellement et moralement de la base au sommet, s'écroulait de toute part. Napoléon ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même de cette chute immense. Il avait tout subordonné, tout sacrifié à son ambition et à son orgueil; il s'était mis en dehors et au-dessus du monde; le monde l'abandonnait; il se retrouvait seul, et le *moi* de Médée qu'il prononçait encore avec une fièvreuse énergie, n'était plus dans sa bouche que le cri de l'impuissance et du désespoir.

C'est alors que dans son écrit : *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, Benjamin Constant montrait la différence des destinées qui attendent, en présence des mêmes disgrâces, le souverain légitime appuyé sur les traditions de la patrie, sur l'indissoluble solidarité de ses peuples, et l'usurpateur « siégeant avec effroi sur un trône illégitime comme sur une pyramide solitaire. »

Louis XIV, plus grand encore dans le malheur que dans la prospérité, put résister à une puissante coalition et arracher une paix honorable à l'Europe conjurée. Napoléon chancelle au premier revers; son titre disparaît avec la victoire; il tombe comme un arbre sans racines, nouvellement planté, et la nation décapitée est livrée à la merci du vainqueur.

Hélas! deux fois depuis la même leçon nous a été infligée, et il faut se demander encore si elle a été suffisante.

Au moins, en 1814, une voix instinctive, sortie des entrailles même du pays, invoqua aussitôt le remède suprême, et la France fut sauvée autant qu'elle pouvait l'être.

II

S'il est une vérité historique aujourd'hui démontrée, c'est que loin d'être entrés en France avec l'idée préconçue de rétablir les Bourbons, loin même d'avoir au premier moment désiré leur retour, les alliés ont cédé presque à regret aux manifestations de l'opinion qui se prononça spontanément et avec une irrésistible unanimité pour la restauration de l'ancienne royauté.

Les négociations des alliés avec Napoléon se prolongèrent jusqu'au 18 mars; on lui offrait encore les conditions du 17 février, c'est-à-dire le territoire de l'ancienne France dont il serait resté le souverain. Le conseil de régence consulté par Napoléon le 4 mars, plutôt affligé qu'indigné de ces propositions, inclinait à les accepter; mais lui, Napoléon, ne pouvait s'y résoudre. Il envoyait à M. de Caulaincourt des dépêches ambiguës, qui ne pouvaient satisfaire les alliés, et pourtant ceux-ci témoignaient encore leur bonne volonté en dépassant le terme fatal du 10 mars, fixé par le traité de Chaumont. Enfin le 18, les plénipotentiaires, réunis à Châtillon, déclarèrent qu'ils regardaient les négociations comme terminées par le gouvernement français, tout en ajoutant que les puissances alliées ne faisaient pas la guerre à la France, mais ne pouvaient se départir des principes qu'elles avaient arrêtés. Le même jour M. de Metternich écrivait à M. de Caulaincourt, le suppliant de réfléchir, et voici dans quels termes s'exprimait le ministre du beau-père de Napoléon : « Il dépend encore de votre maître de faire la paix. Le trône de Louis XIV, avec les ajoutés de Louis XV, offre d'assez belles chances pour ne pas être joué sur une carte : je ferai ce que je pourrai pour retenir lord Castlereagh encore quelques jours; ce ministre parti, on ne fera plus la paix. » Ne semble-t-il pas que l'on sente dans ces paroles l'affectueuse sollicitude d'un ambassadeur de famille?

Tout cela d'ailleurs est aussi clair que possible. Pour les alliés, les principes de gouvernement n'étaient pas en question ; de la légitimité, ils n'avaient alors aucun souci; ils acceptaient Napoléon; ils ne s'attaquaient qu'à son ambition et à ses exigences.

Il y a plus : ils auraient préféré traiter avec lui, si, en diminuant ses prétentions, il leur avait inspiré la moindre confiance. On vient de voir le langage confidentiel et amical de M. de Metternich à M. de Caulaincourt; on dirait qu'il est attristé de la rupture des négociations. Il en était de même des autres souverains.

Lorsque pour la première fois à Langres, le 22 janvier, le nom des Bourbons avait été prononcé à l'empereur Alexandre, il avait répondu « que la France ne désirait point le retour des Bourbons,

et que les souverains coalisés n'avaient point le projet de favoriser leur rentrée en France. » Un mois plus tard, à Troyes, Alexandre tenait un langage analogue à deux chevaliers de Saint-Louis qui étaient venus lui exprimer leurs vœux pour une restauration.

Le 17 mars, dans un entretien plus sérieux avec M. de Vitrolles, il exprimait plus que des doutes, des répugnances même contre les projets d'une Restauration. « Les obstacles qui séparaient les Bourbons du trône lui paraissaient insurmontables. Ils reviendraient aigris par le malheur. Alors même qu'ils sacrifieraient leurs ressentiments, ils ne pourraient modérer leurs amis. L'armée, les générations nouvelles, les protestants leur étaient opposés. L'esprit du temps était contre eux. Tout cela avait été pesé. On a songé à Bernadotte, mais on y a renoncé. Le prince Eugène agréable à l'armée pourrait convenir. Qui sait si une République sagement organisée n'irait pas mieux à l'esprit français ? »

On reconnaît l'élève du général suisse Laharpe, et les préventions d'un esprit adonné alors à des rêveries libérales. Il était impossible d'ailleurs de se montrer moins bourbonien.

Au même moment, mais à une grande distance, le duc de Wellington, avec des formes plus réservées, ne montrait pas plus de sympathie pour la cause royaliste ; il témoignait au duc d'Angoulême qui venait de pénétrer en France, à Saint-Jean de Luz, une respectueuse froideur et évitait avant tout de se compromettre avec lui.

Le maréchal Beresford, son lieutenant, fut encore plus explicite et glacial jusqu'à la dureté, dans la journée du 12 mars, à Bordeaux, lorsque le maire, M. Lynch, lui déclara « qu'il entrait dans une ville soumise à son roi légitime, Louis XVIII, allié de S. M. Britannique : — Faites ce que vous voudrez, répondit-il, vos dissentions intérieures ne me regardent pas ; je ne suis ici que pour le compte de mon souverain. »

Telles étaient, presque à la dernière heure, les dispositions des trois puissances qui marchaient à la tête de la coalition ; la Prusse alors ne venait qu'en quatrième ligne, et était trop occupée de ses propres affaires pour s'inquiéter beaucoup de celles des autres.

Dans l'intérieur de la France, c'était tout autre chose. Dès qu'on commença à s'affranchir de la compression universelle qui ôtait presque jusqu'à la faculté de penser, dès qu'on se permit de porter un jugement sur la situation, Napoléon parut perdu sans ressources, et pour le remplacer, on ne vit que les Bourbons. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, avec plus ou moins d'empressement, de sympathie ou de joie, la Restauration sembla aux yeux de tous l'unique et nécessaire dénouement de la crise.

Dans la soirée du 30 mars, après le dernier combat livré sous les

murs de Paris, un grand nombre de personnes étaient réunies chez le duc de Raguse, qui s'était vaillamment battu toute la journée, et arrivait couvert de sang et de poussière : les conversations étaient très-animées, chacun donnait son avis avec une liberté inaccoutumée : « Tout le monde semblait d'accord que la chute de Napoléon était le seul moyen de salut; on parla des Bourbons. La voix la plus énergique en leur faveur, celle qui me fit le plus d'impression (c'est le duc de Raguse qui parle) fut celle de M. Laffitte. Il se déclarait hautement leur partisan, et quand je renouvelai les arguments présentés contre eux quelques instants auparavant, il me répondit : « Eh ! monsieur le maréchal, avec des garanties écrites, avec un ordre politique qui fondera nos droits, qu'y a-t-il à redouter ! » Quand je vis un homme de la bourgeoisie, un simple banquier, soutenir une telle opinion, je crus entendre la voix de la ville de Paris tout entière[1]. »

Enfin le 31 mars, dans le salon de M. de Talleyrand, en présence du maître de la maison, du roi de Prusse et du prince de Schwartzemberg, l'empereur Alexandre, dans son résumé de la situation, n'exprima pas d'autres sentiments que ceux qu'il avait déjà manifestés. Il avait entendu sur les boulevards les cris d'un grand nombre de royalistes redemandant les Bourbons, et il n'en continua pas moins à déclarer : « que dans la pensée des alliés, il n'y avait d'exclusion absolue que contre Napoléon, parce qu'il s'était exclu lui-même en refusant péremptoirement des conditions auxquelles l'Europe attachait sa sûreté; mais, qu'après lui, la régente Marie-Louise, le prince Bernadotte, la République elle-même, et enfin, les Bourbons, ils étaient prêts à admettre tout ce que la nation française paraîtrait désirer [2]. »

Ce fut M. de Talleyrand, qui dans ce moment solennel, se prononça de la manière la plus formelle, et avec l'accent d'une conviction qui paraissait absolue, en faveur du rétablissement de l'ancienne royauté. C'est alors qu'il formula son opinion dans ces mots devenus célèbres, et dont lui-même et la France auraient dû toujours se souvenir : « La République est une impossibilité; la Régence, Bernadotte sont une intrigue; les Bourbons seuls sont un principe. »

Mémorable hommage rendu à la légitimité traditionnelle par un des plus notables représentants de la Révolution, qui en avait suivi toutes les phases. Constituant de 89 et ami de Mirabeau, évêque constitutionnel, ministre du Directoire, grand dignitaire de l'Empire!

Il ne faut, au surplus, attribuer le mérite de cette détermination de M. de Talleyrand qu'à son discernement, à son flair politique; il pres-

[1] *Mémoires du duc de Raguse*, t. VI, p. 240.
[2] *Histoire de l'Empire*, par M. Thiers, t. XVII, p. 641.

sentait, il voyait le courant qui allait entraîner vers les Bourbons la nation tout entière, et il voulait le devancer pour le diriger à son profit.

III

Le mouvement pleinement royaliste éclata bientôt, en effet, avec un élan extraordinaire.

Le conseil municipal de Paris avait donné le signal. Dans la journée même du 1er avril, il avait émis « *le vœu le plus ardent pour que le Gouvernement monarchique fut rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs.* »

M. de Talleyrand ne voulait pourtant pas qu'on allât aussi vite et ne permit pas que cette délibération fut insérée au *Moniteur*. Il se borna à demander au Sénat la déchéance de la dynastie napoléonnienne, qui fut prononcée dans la séance du 2 avril, et suivie de l'adhésion immédiate du Corps législatif.

Mais les autres corps officiels de l'Empire, la magistrature, l'administration, dans des adresses qui parurent le même jour 2 avril, demandaient que « la France fut replacée sous le sceptre antique et vénéré des descendants d'Henri IV. » Ainsi s'exprimaient à l'envi la Cour de cassation, la Cour impériale, le Tribunal de première instance, les avocats à la Cour de cassation, le Barreau de Paris, la Chambre des avoués, la Cour des comptes, l'Institut, le Conseil de préfecture de la Seine, le préfet, les maires et les adjoints de Paris.

Tous ces vœux avaient été émis avant le 6 avril, jour où le Sénat se décida à déclarer que le peuple français appelait librement au trône Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi. Parmi les signatures qui couvraient ces adresses se trouvaient celles des régicides Merlin et Mailhe, l'un procureur général, et l'autre avocat à la Cour de cassation.

L'archichancelier Cambacérès envoya de Blois son adhésion pendant que l'impératrice y était encore. Fouché, duc d'Otrante ; Régnier duc de Massa, président du Corps législatif, nommé par l'empereur, firent de même, ainsi que le général Hullin, celui qui avait présidé le conseil de guerre devant lequel avait comparu le duc d'Enghien.

Il n'y eut pas une protestation.

La voilà donc réfutée, jusqu'à l'évidence et surabondamment, cette calomnie tant de fois répétée que les Bourbons avaient été imposés par l'étranger. Les témoignages contemporains qui viennent à l'appui de cette démonstration sont innombrables ; nous n'en citerons que deux qui dispensent des autres :

Carnot, dans sa proclamation à la garnison d'Anvers, disait le 18

avril : « Soldats, aucun doute raisonnable ne pouvant s'élever sur le vœu de le nation française en faveur des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime que de différer plus longtemps à le reconnaître. Nous avons dû procéder avec circonspection, nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même.... »

Et Napoléon, dans ses adieux aux soldats de sa garde à Fontainebleau, les engageait à « rester fidèles au roi que la France s'était choisi ! — La France elle-même, ajoutait-il, a voulu d'autres destinées. »

Les manifestations de l'esprit public ne laissaient aucun doute sur ses dispositions véritables. Dès le 1er avril, lendemain de leur entrée à Paris, les souverains se rendirent à l'opéra et furent accueillis par des cris répétés de : « Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! »

La puissante philippique de M. de Chateaubriand : *De Buonaparte et des Bourbons*, qui parut au moment même, obtint un succès d'enthousiasme ; elle était dans toutes les mains.

L'entrée du comte d'Artois à Paris, le 12 avril, fut une de ces fêtes publiques ayant le caractère d'une joie de famille, délicieuse, enivrante, à laquelle rien dans le passé ne pouvait être comparé. Les paroles adressées au prince par M. de Talleyrand à la barrière, peuvent donner une idée de l'émotion qui remplissait toutes les âmes : « Monseigneur, le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération est au-delà de toute expression, si *Monsieur* reçoit avec la bonté céleste qui caractérise son auguste maison, l'hommage de notre religieux attendrissement et de notre dévouement respectueux. »

« Dans cet auguste cortége, dit un journal du temps, la France voyait avec bonheur les enfants des héros d'autrefois, et les héros dont elle s'honore aujourd'hui, les maréchaux Ney et Marmont, le vainqueur de Valmy, réunis dans un sentiment commun avec les descendants des La Trémouille et des Montmorency. » — Noble rapprochement qui confondait tous les âges et toutes les gloires de la France ! Là était la grandeur de la Restauration, grandeur incomparable et qui ne pouvait appartenir qu'à elle.

Ce fut le maréchal Ney, hélas ! et il était sincère, qui porta la parole au nom de ses frères d'armes : « Nous avons servi avec zèle un gouvernement qui nous commandait au nom de la France ; votre Altesse et Sa Majesté verront avec quel dévouement nous saurons servir notre roi légitime ! »

MONSIEUR lui répondit ! « Vous avez illustré les armées françaises, vous avez porté dans les contrées les plus reculées la gloire du nom français, à ce titre le roi revendique tous vos exploits ; tout ce qui a été fait pour la France n'a jamais été étranger au roi ! »

Plus on est touché par toutes ces généreuses paroles, et plus le cœur est déchiré quand on songe à tout ce qui a suivi !

« L'impression causée par cette journée, dit M. Thiers, avait été des plus vives. Le prince, par sa bonne grâce, son émotion sincère, l'à-propos de son langage, y avait contribué sans doute; mais elle était due surtout aux grands souvenirs du passé, si puissamment réveillés en cette occasion. Il semblait que la nation et l'ancienne royauté s'adressassent ces paroles : « Nous avons cherché le bonheur « les uns sans les autres, nous n'avons marché qu'à travers le sang « et les ruines; réconcilions-nous et soyons heureux en nous faisant « des concessions réciproques [1]. »

« L'accueil fait à Louis XVIII dans la journée du 3 mai fut aussi des plus chaleureux. Cette profonde émotion des souvenirs, que les Bourbons avaient le don d'exciter, avait été plus forte peut-être à l'aspect de M. le comte d'Artois, parce qu'on l'éprouvait pour la première fois; mais la réflexion avait convaincu tous les esprits qu'on ne pouvait mieux faire que de rappeler les Bourbons et qu'avec eux seulement on aurait la paix et un gouvernement tempéré [2]. »

Et cette conviction, qui avait pénétré tous les esprits, était fondée; l'instinct national ne se trompait point. Nous allons voir si ces espérances ne se réalisèrent pas, et si ce programme de la Restauration, la paix et un gouvernement tempéré, n'a pas été loyalement et complétement tenu.

IV

Le 31 mars 1814, Paris était occupé par l'ennemi; la France était envahie, toutes ses frontières entamées. Plus de deux cent mille soldats étrangers foulaient son territoire; cinq cent mille Russes, Prussiens, Allemands, restés de l'autre côté du Rhin, étaient prêts à consommer par une seconde invasion les maux de la première, et les Espagnols se préparaient à franchir les Pyrénées sur les traces de l'armée anglaise. Dépouillé du prestige de la victoire, l'ancien conquérant de l'Europe ne pouvait plus tenter qu'un coup de désespoir qui aurait fait de la France un monceau de cendres. Il avait tellement énervé, épuisé, fatigué, décimé la nation et l'armée par son despotisme et ses guerres interminables que toute résistance sérieuse devenait impossible. Ses lieutenants eux-mêmes désiraient la fin d'une lutte trop inégale et inutilement sanglante. Il semblait qu'il n'y eût plus d'autre alternative pour notre malheureuse patrie que la mort ou la honte.

C'est alors que la France est sauvée comme par un miracle. Le

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire,* par M. Thiers, t. XVII, p. 820.
[2] *Idem,* t. XVII, p. 112.

retour des Bourbons apparaît à tous comme l'unique moyen de salut. Presque personne n'y songeait la veille, et tout d'un coup la nation entière les invoque comme des libérateurs. « Nous avons eu assez de gloire, monseigneur, écrivait M. de Talleyrand au comte d'Artois, venez nous rendre l'honneur. » Oui, la Restauration remettait la France en possession de ces trois biens suprêmes : la paix, l'honneur et la liberté.

Pour apprécier les mérites du traité de paix de 1814, il n'y a qu'à le comparer à ceux de 1815 et, mieux encore, à celui de 1871. Nous avons maintenant l'expérience des invasions et de leurs conséquences : nous pouvons les juger en connaissance de cause.

La France était, il est vrai, ramenée à ses anciennes frontières de 1790 ; mais c'était le résultat nécessaire, inévitable des folies de Napoléon ; il avait reperdu, par sa faute, non-seulement ses propres conquêtes, mais celles de la Révolution ; nous ne les cédions pas, on constatait seulement qu'elles ne nous appartenaient plus. Nous recevions toutefois quelques additions qui n'étaient pas sans importance : les places de Philippeville, Mariembourg, Sarrelouis et les terrains adjacents, sur la frontière belge ; Chambéry et Annecy, c'est-à-dire la Savoie presque entière, et enfin la principauté de Montbéliard et le comtat Venaissin, sur lequel le pape abandonnait ses droits.

1815 nous enleva une partie de ces avantages : on ne sait que trop ce qui nous a été arraché depuis !

Notre établissement colonial eut à subir aussi un douloureux sacrifice. L'île Maurice était entre les mains des Anglais, et ils la gardèrent. Heureusement l'île Bourbon nous fut restituée, et, restée seule entre nos mains, elle a pris depuis une importance qu'elle n'avait point alors.

Hélas ! qui nous la rendra cette France de 1814, et la reverrons-nous jamais ?

Les autres conditions de la paix étaient tout à notre avantage. Aucune contribution de guerre ne fut exigée malgré les ardentes réclamations de la Prusse, qui furent noblement et résolûment repoussées par Louis XVIII. Il fut également décidé que les armées alliées évacueraient immédiatement le territoire : noble témoignage de confiance de la part du roi, et qui aurait mérité d'être mieux récompensé !

Enfin, un joyau inestimable et inespéré nous était laissé : les monuments des arts, dont l'Italie avait été dépouillée, restaient en notre possession, et, en allant au musée du Louvre contempler la *Transfiguration* et l'*Apollon du Belvédère*, nous pouvions encore nous croire les vainqueurs de l'Europe.

V

A cet immense bienfait d'une paix honorable venait s'en joindre un autre non moins précieux. La Charte était donnée à la France, et le retour de l'ancienne royauté rendait ainsi la plus belle chance de vie qu'elle pût avoir à cette liberté politique, vainement rêvée en 89, étouffée dans les convulsions révolutionnaires et définitivement anéantie par le héros du 18 brumaire.

On eût dit qu'une faveur du sort offrait à ce malheureux pays une revanche de ce premier échec et la faculté inespérée de reprendre cette œuvre admirable au moment où le désordre intérieur et la guerre l'avaient interrompue. La société allait se reconstituer sur ses bases normales. Le droit y aurait partout sa place. Avec la légitimité, l'autorité traditionnelle était sur le trône et formait la clé de la voûte. Sous cet abri tutélaire, la liberté tempérée et ennoblie n'aurait jamais été mieux garantie contre elle-même et contre le pouvoir. Le but cherché à travers tant d'épreuves apparaissait enfin.

Pourquoi faut-il que ces nobles espérances aient été déçues? Tous les esprits raisonnables conviennent que ce fut un grand malheur, et cet accord est déjà un hommage. On ne dispute plus que sur les causes. A qui donc la faute? C'est à l'impartiale histoire à nous le dire.

Louis XVIII accepta sans difficulté toutes les conditions du gouvernement représentatif; il tint seulement à ne pas laisser mettre en doute son droit héréditaire et traditionnel : pouvait-on le lui reprocher? En se laissant élire par le Sénat, il aurait perdu son propre titre et privé les institutions nouvelles de leur base la plus solide. Ce furent les prétentions constituantes du Sénat qui l'amenèrent à revendiquer pour lui-même une prétention semblable. Il eût été plus régulier sans doute que la Constitution eût été le produit d'un libre concert entre le roi et la nation, reconnaissant mutuellement leurs droits respectifs, fondés sur la raison et le droit historique, sur les traditions et les besoins du temps. Mais où prendre la nation dans un pareil moment, et n'y avait-il pas une suprême urgence à régler des questions aussi brûlantes? La solution qui fut adoptée a été critiquée, mais, si l'on y regarde de près, on verra que c'est plutôt par la forme que par le fond qu'elle a donné prise au blâme.

La dix-neuvième année du règne, et l'octroi, tels sont surtout les deux points qui ont servi de texte aux reproches dont la Charte a été l'objet. Or, cette date que l'on voulait trouver excessive et presque ridicule, qu'était-elle, sinon la conséquence du principe même de la

légitimité héréditaire? La dénomination de *Louis dix-huit*, ainsi présenté comme oncle et non pas frère du dernier roi, ne choquait personne et avait pourtant la même signification [1]. Le vieux mot d'octroi était à coup sûr inutile, et il eût été facile de le remplacer par d'autres expressions qui auraient sauvegardé la dignité royale, sans courir le risque de froisser celle de la nation. Nouvel exemple de la valeur des mots et de l'importance des formes quand il s'agit des susceptibilités populaires !

Ils se sont bien trompés, au surplus, ceux qui ont voulu voir dans l'emploi de ces locutions un calcul profond de despotisme et des armes cachées mises en réserve pour une future contre-révolution. La vérité est qu'il n'y eut rien dans tout cela de prémédité, que Louis XVIII n'eut pas même connaissance de cette partie de la rédaction et qu'elle fut exclusivement l'œuvre du spirituel et bien peu féodal M. Beugnot, lequel dans ses *Mémoires* ne dit point qu'elle lui eût été demandée ni conseillée par personne. Il ajoute même que M. Ferrand, ancien membre du Parlement de Paris, alors commissaire du Roi, avait insisté pour que la Charte fût envoyée à l'acceptation des assemblées électorales de canton ; ce qui impliquait une sorte de sanction demandée au peuple ou à ceux qui étaient censés le représenter ; on aurait ainsi notablement atténué le principe de l'octroi pur et simple. Ces questions furent posées, mais non pas résolues ; le temps manqua pour les examiner.

Les souverains alliés ayant résolu de quitter Paris le 5 juin, et mus par une sorte de préoccupation libérale, voulaient absolument que la constitution fût promulguée avant leur départ. La commission chargée de la rédiger n'avait pas terminé son travail ; il ne restait plus que la journée du 3 pour examiner les derniers articles. Il résulta de cette précipitation que la rédaction du préambule et la fixation de la date furent entièrement abandonnées à M. Beugnot, qui eut à peine le temps d'en dire un mot le 4, lorsque le cortége se mettait en marche pour se rendre à la séance solennelle du Palais-Bourbon. Louis XVIII ne voulut pas l'écouter, disant qu'il s'en rapportait à lui. Le roi était lui-même tout occupé de son propre discours, qui eut un succès complet, et il entendit pour la première fois, en même temps que le public assemblé, la date de son règne ainsi que la fameuse phrase de l'octroi. Ainsi vont les choses de ce monde ! Il faut à coup sûr regretter un tel défaut d'attention, bien éloigné cependant des desseins machiavéliques attribués à l'éditeur

[1] L'acte du Parlement anglais, qui ordonne un service public annuel le 29 de mai, jour de la Restauration de Charles II, et qui a été rendu au moment même, en 1660, est daté *de la douzième année* du règne de ce prince, que l'on fait ainsi commencer en 1648, au moment de la mort de Charles Ier.

responsable et pourtant innocent, de ces paroles destinées à faire tant de bruits.

La substitution de la cocarde blanche aux couleurs tricolores ne fut pas davantage le résultat d'une délibération expresse ni l'effet d'exigences absolues qui n'eurent pas l'occasion de se produire. C'est à l'entraînement des circonstances qu'il faut attribuer ce changement, lequel s'opéra de lui-même et sans contrainte [1].

La cocarde blanche avait été arborée dans Paris dès le 31 mars; elle était portée par les royalistes sans exciter aucune protestation, et leur exemple fut bientôt généralement suivi. Chose digne de remarque et qui prouve combien cette question était loin d'avoir alors l'importance qu'on lui a attribuée depuis! Le Sénat, gardien soigneux de tous les intérêts de la Révolution, qui dans l'un des premiers articles de son projet de constitution mentionnait le maintien de la nouvelle noblesse et de la Légion d'honneur, le Sénat gardait un silence absolu sur les couleurs du drapeau et de la cocarde. N'était-ce pas comme un abandon?

Dès le lendemain 7 avril, on lisait dans le *Journal des Débats* : « Aujourd'hui (c'est-à-dire le 6) pendant toute la journée, il n'a cessé d'arriver à Paris des officiers et des soldats venant du camp de Bonaparte et décorés de la cocarde blanche. »

Au même moment, il est vrai, M. de Talleyrand, le duc de Dalberg, et M. de Jaucourt, membres du gouvernement provisoire, adressaient au comte d'Artois, avec le projet du Sénat, une lettre où ils disaient que « l'affaire de la cocarde était un objet à méditer, et que tout le monde se réunissait à désirer qu'elle fut adoptée par Monseigneur. » Le prince reçut cette lettre à Vitry-le-Français le 8 avril; il fit répondre qu'il entrerait dans Paris en habit de garde national,

[1] Un fait singulier, dont on a peu parlé, mais qui n'en est pas moins certain, c'est que Napoléon pendant son premier règne avait une tendance à laisser tomber en désuétude les couleurs tricolores.

On lit dans un écrit contemporain : « Personne ne peut nier qu'avant le 30 mars 1814, la cocarde qui décorait le chapeau des officiers était tellement disposée que l'on n'y voyait aucune apparence de rouge ou de bleu. Le centre de la cocarde était à la vérité formé des trois couleurs, mais caché par la ganse et l'on ne voyait que le bord extérieur qui était d'une blancheur éblouissante. Il en était de même pour la garde nationale. » (*Trois mois de Napoléon*, par Breton de la Martinière. 1815.) La même assertion se retrouve dans un écrit d'un esprit bien différent, favorable aux idées de la révolution, et intitulé: *Esquisse historique sur les Cent-Jours*. 1819. Baudouin, libraire, page 22. — On peut voir, au musée de Versailles, des tableaux où la cocarde portée par Napoléon est ainsi disposée; indiquons notamment un tableau d'*Appiani* représentant un débarquement dans l'île de Lobau : 19 mai 1809.

mais qu'il garderait la cocarde blanche, acceptée par des populations entières dans les provinces et même dans la capitale. »

C'est la première fois qu'il se prononçait à ce sujet. Pouvait-on l'en blâmer? Le même jour, 8 avril, paraissait à Rouen un ordre du jour du maréchal Jourdan portant ces mots! « Jurons obéissance et fidélité à Louis XVIII, et arborons la cocarde blanche! »

On a prétendu, et tous les historiens ont répété, sans en rapporter la preuve, que M. de Talleyrand avait fait écrire au maréchal Jourdan pour lui annoncer que la cocarde blanche venait d'être prise par les troupes du duc de Raguse, que la bonne foi de ce maréchal avait été surprise et que, croyant suivre l'exemple, il l'avait donné. Mais peut-on croire, si fort que l'on suppose M. de Talleyrand en double jeu, qu'il eût adressé une pareille insinuation au maréchal Jourdan, lorsqu'il désirait encore évidemment le maintien de la cocarde tricolore et qu'il en faisait la demande au comte d'Artois?

Des documents authentiques, négligés jusqu'à ce jour, permettent même d'aller plus loin, et d'affirmer que ce prétendu stratagème de M. de Talleyrand n'est qu'une fable.

On lit, en effet, dans le *Journal des Débats* du 10 avril 1814, un rapport adressé par MM. Vente de Francmesnil et Roure [1], commissaires envoyés dans le département de la Seine-Inférieure par MM. de Polignac et de Semallé, fondés de pouvoir de *Monsieur*. Ce rapport daté de Rouen, 8 avril, contient le passage suivant : « Nous nous sommes présentés chez le préfet, M. de Girardin [2] qui nous a accordé à l'instant tout ce qui pouvait être favorable à notre mission... D'après nos observations, il a envoyé sur le champ à Dieppe, au Havre, etc., l'ordre de substituer le pavillon blanc au pavillon tricolore. Il nous a accompagnés ensuite chez *M. le maréchal Jourdan qui a fait sous nos yeux l'ordre du jour que nous avons l'honneur de vous adresser.* » Suit en effet dans le même journal l'ordre du jour du maréchal, en date du 8, avec cette annotation : « *Pour copie conforme à l'original resté entre nos mains : Paris,* 9 *avril* 1814, *de Semallé, fondé de pouvoir de Son Altesse Royale Monsieur, lieutenant général du royaume.* »

Quels étaient ces pouvoirs de M. de Semallé? Quelles en étaient la portée et l'étendue? Aucun document précis n'existe à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est que la détermination du maréchal Jourdan ne fut pas l'effet d'une supercherie, que M. de Talleyrand n'y fut pour rien, et il faut bien admettre que le vainqueur de Fleurus lui-même, l'un des héros de la république, ne tenait pas beaucoup alors

[1] Le vrai nom était : *Robert,* incorrectement mentionné dans le journal.

[2] C'est le même M. Stanislas de Girardin, qui se fit remarquer plus tard par sa vive opposition sur les bancs de la gauche.

aux couleurs de cette époque, puisqu'il les abandonnait sur une simple invitation de deux individus se disant envoyés du comte d'Artois, lequel n'avait encore en France aucune autorité officielle.

Le lendemain 9 avril, dans la soirée, était publié un ordre du jour du général comte Dessoles, commandant la garde nationale de Paris, portant ce qui suit : « Le gouvernement provisoire de France ordonne à la garde nationale de prendre la cocarde blanche, qui redevient dès ce moment la cocarde nationale et le seul signe de ralliement des Français. »

Ainsi, dès le 9, trois jours avant l'entrée du comte d'Artois à Paris, tout était consommé, et il n'y a jamais eu aucun acte de ce prince, ni du gouvernement royal prescrivant le port des couleurs blanches. L'acte officiel qui les a rappelées a été signé par M. de Talleyrand et le gouvernement provisoire : Ne voit-on pas qu'ils écrivaient sous la dictée de l'opinion?

VI

La vérité est qu'en rentrant en France les Bourbons, et le roi moins que tout autre, n'avaient nullement la pensée de rétablir l'ancien régime en tout ou en partie. La déclaration du comte d'Artois au Sénat dans la séance de réception du 14 avril, la déclaration de Saint-Ouen et la Charte en sont des preuves sans réplique.

A l'exception de M. de Blacas, aucun des membres du ministère de 1814 n'appartenait à l'émigration; on y voyait figurer deux anciens prêtres constitutionnels, M. de Talleyrand et M. Louis; l'abbé de Montesquiou et Malouet y représentaient la partie modérée du côté droit de l'Assemblée constituante.

Ce gouvernement fut doux, on peut dire débonnaire jusqu'à l'imprudence.

C'est une des singularités de ce temps que M. Guizot, protestant, bien jeune encore, ait été choisi par l'abbé de Montesquiou pour exercer les fonctions de secrétaire général au ministère de l'intérieur. Il avait vu de près les hommes et les choses, et voici ce qu'il en a dit :

« Louis XVIII et ses conseillers n'étaient pas, en fait de régime libre, plus expérimentés et plus aguerris que la France elle-même. Ils avaient cru que la Charte empêcherait les inquiétudes de naître; dès qu'elles se manifestaient un peu vivement, ils s'efforçaient de les calmer en atténuant ou abandonnant les mesures qui les avaient suscitées; au fond, les intérêts qui se croyaient menacés ne couraient aucun péril; en présence des alarmes de la France nouvelle, le roi et ses principaux conseillers étaient bien plus disposés à céder

qu'à engager la lutte; mais après avoir fait acte de sagesse constitutionnelle, ils se croyaient trop vite quittes de tout souci [1]. »

Dans un pays qui venait d'être si profondément bouleversé, en présence de tant de craintes à calmer, d'espérances à satisfaire, des partis renaissants, chacun était abandonné à soi-même. A cette tension excessive de tous les ressorts de gouvernement qui se faisait sentir sous Bonaparte, succédait une immense détente. Les anciens fonctionnaires de l'empire étaient presque tous restés en place; seulement ils se reposaient de leur ancienne besogne. La police ne faisait plus peur; les gendarmes n'allaient plus à la chasse aux conscrits, et c'était dans chaque foyer une joie et une sécurité inconnues depuis trop longtemps.

Personne ne fut inquiété pour son opinion. La France était ouverte de toute part. On allait, on voyageait comme on voulait. Les parents, les créatures de Bonaparte jouissaient de la protection commune. La reine Hortense obtenait de Louis XVIII le titre de duchesse de Saint-Leu, et la permission de séjourner aux eaux d'Aix en Savoie.

La confiance renaissait, les ports se rouvraient, l'industrie et le commerce allaient reprendre l'essor et, comme pour inaugurer cet heureux avenir, le gouvernement du roi, en s'imposant la règle d'acquitter scrupuleusement toute dette qui pouvait être considérée comme dette de l'Etat, proscrivait à tout jamais l'odieuse banqueroute, fondait le crédit de la France et accroissait dans des proportions infinies la fortune publique et les fortunes privées.

Une liberté, une prospérité si nouvelles auraient dû profondément toucher ceux qui en profitaient, c'est-à-dire la France entière, et au premier abord ce fut l'impression générale; mais ce à quoi on s'accoutume le plus facilement, ce dont on se fatigue le plus vite, surtout en France, c'est le bonheur. Au bout de quelques mois, ce repos si ardemment souhaité paraissait à plusieurs terne et insipide; les imaginations rassurées commençaient à regretter les folles aventures, les grands coups d'épée dont elles ne redoutaient plus les atteintes.

N'ayant plus d'actes tyranniques à subir ou à craindre, on devenait d'autant plus susceptible et, le moindre coup d'épingle, la moindre blessure d'amour-propre faisaient jeter les hauts cris. Croirait-on, par exemple, qu'on fit une affaire d'Etat de la prétention d'un ancien seigneur de village, un seul, qui avait demandé qu'on lui offrît le pain bénit à l'Eglise avant de le présenter au maire? Une pétition fut adressée à la Chambre, et si on en avait cru les malveillants, on aurait dit que la France était menacée du retour de la féodalité : beaucoup de bruit pour rien, à coup sûr!

[1] *Mémoires*, t. I, p. 55.

Quelques maladresses furent commises, cela est vrai ; quelques expressions impropres, malsonnantes, si l'on veut, échappèrent à des représentants du pouvoir. Fallait-il s'en étonner; la nouvelle langue politique n'était pas faite encore, et le gouvernement ne pouvait-il prendre sa part d'excuse de l'inexpérience universelle? Il y avait si peu de mauvais vouloir que, dès que ces fautes étaient signalées, on s'empressait d'en faire amende honorable et de les réparer.

C'est ainsi que des ordonnances sur l'école militaire, où un édit de 1751 était inopportunément rappelé, et sur les maisons d'éducation de la Légion d'honneur dont on restreignait le nombre, furent expliquées ou modifiées. Une ordonnance sur l'observation du repos du dimanche, rédigée par M. Beugnot, directeur de la police générale, fut retirée et remplacée par une loi qui n'était pas tellement déraisonnable puisqu'elle existe encore aujourd'hui. Il ne faut pas oublier non plus la phrase malheureuse de M. Ferrand « sur la ligne droite et la ligne courbe suivies diversement pendant la révolution, » phrase dont la malveillance a tant abusé, qui était personnelle à son auteur, et dont l'interprétation qu'on en faisait dépassait sûrement sa pensée. Ces paroles avaient été prononcées à propos du projet de loi sur la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus et se trouvant encore dans les mains de l'Etat. Le fond de la mesure n'était pas contesté; au moment de la clôture de la discussion, M. Lainé, président de la Chambre, fit entendre de nobles paroles qui, tout en consacrant l'irrévocabilité des ventes faites aux particuliers et garanties par la Charte, exprimaient pourtant l'espoir que ceux qui avaient été dépouillés trouveraient bientôt un dédommagement « dans les trésors de la miséricorde et de la justice nationales. » Le maréchal Macdonald à la Chambre des pairs s'empara de cette pensée et demanda pour les émigrés, aussi bien que pour les légionnaires privés de leur dotation, une juste indemnité. » Aujourd'hui, disait le maréchal, les émigrés reparaissent parmi nous, protégés par la vieillesse et le malheur ; ce sont des espèces de croisés qui ont suivi l'oriflamme en terre étrangère et nous racontent ces longues adversités et ces tempêtes qui les ont poussés dans le port où ils avaient perdu l'espoir d'aborder. Qui de nous pourrait se défendre de leur donner la main en signe d'alliance éternelle ? » Les discours du maréchal et de M. Lainé furent applaudis; celui de M. Ferrand avait excité de vives réclamations ! « La délicatesse de notre langue se révolte encore plus contre les mots que contre les idées. » C'est le cardinal de Bernis qui l'a dit avec une exquise justesse.

La discussion de la loi sur la presse souleva aussi des orages. La liberté des journaux fut suspendue jusqu'à la fin de la session de 1816. C'était une question de prudence, pleinement admise alors

par M. Royer-Collard et M. Guizot qui avaient coopéré au projet. Doit-on décider que cette prudence était excessive, quand on songe à l'animation des esprits, au danger d'un colloque quotidien et violent entre des partis qui revenaient des deux bouts du monde politique et n'avaient pas eu encore le temps de s'aborder, de s'expliquer et de se faire une langue à peu près commune? On avait du moins la liberté des brochures qui était alors l'arme la plus usitée de la polémique. On avait surtout cette liberté pleine et entière de la tribune dont la France était privée depuis le 18 brumaire. Mais ceux-là mêmes qui s'étaient tus sous le règne de Bonaparte, ne voulaient pas tenir compte de ce qu'ils recouvraient; ils ne songeaient qu'à ce qu'ils n'avaient pas encore, oubliant que la patience est la première vertu des gouvernements libres.

L'esprit de raison et d'équité n'était pas toutefois tellement absent qu'il ne trouvât des interprètes dans les organes les plus éminents des opinions constitutionnelles : voici ce qu'écrivait Benjamin Constant, dans une brochure sur la responsabilité des ministres publiée au mois de février 1815 :

« Si la prévoyance peut concevoir encore quelques inquiétudes, la malveillance elle-même ne peut alléguer aucun grief sans remède, aucune injustice irréparable. Le jugement d'aucun tribunal n'a été annulé, la conscience d'aucun juge n'a été forcée, aucune forme constitutionnelle, aucune garantie judiciaire n'a depuis six mois été enfreinte. L'exécution même des lois défectueuses a été empreinte de modération. Je me suis élevé plus qu'un autre contre les entraves dont on a voulu entourer la presse; mais si la loi même a été fautive, qui peut nier que l'application n'en ait été libérale et presque insensible?... Pour être forts contre ce qui est mal, soyez justes envers ce qui est bien. Reconnaissez qu'à aucune époque, sous aucun règne, sous aucune forme de gouvernement, la France n'a été aussi libre qu'aujourd'hui. »

On voit ainsi à quoi se réduisaient *ces fautes* dont on a fait tant de bruit, et qui n'étaient que le résultat inévitable d'une situation si nouvelle, si complexe, si belle à la fois et si périlleuse.

VII

Quel était, en effet, le problème de la Restauration? Il s'agissait de rétablir l'unité dans cette nation déchirée par vingt-cinq ans de guerres civiles et de révolutions; pour le bien du pays et pour l'accroissement de ses richesses sociales, il fallait faire vivre ensemble des hommes qui s'étaient longtemps combattus, et se retrouvaient

soudainement en présence. Quoi d'étonnant, surtout au moment de la première rencontre, qu'il y eût parfois des malentendus et des froissements ?

Par la force même des choses, des courants contraires étaient exposés à se heurter dans cette société composée d'éléments si divers ; mais avec un peu de sangfroid, on devait regarder ces oscillations comme naturelles, et ne pas croire des deux parts que tout était perdu parce que la balance paraissait pencher tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. Après tous les gages donnés par Louis XVIII aux intérêts nouveaux, pouvait-on, par exemple, lui demander d'oublier son nom et les devoirs sacrés de sa race, en laissant passer inaperçu l'anniversaire du 21 janvier [1] ?

Il y avait une double vérité qu'il fallait admettre. Si le roi, en donnant la Charte, avait reconnu que toutes les causes et tous les résultats de la révolution n'étaient pas illégitimes, la France révolutionnaire, enchaînée aux pieds d'un despote et foulée ou menacée par un million de soldats étrangers, devait reconnaître aussi que l'aide de son roi ne lui avait pas été inutile pour reconquérir ses libertés et son indépendance. La conservation de la royauté légitime importait donc au plus haut degré aux plus chers intérêts de la France, et, comme l'a dit Montesquieu en parlant de la Liberté, il fallait savoir la payer aux dieux.

Ainsi aurait dû être comprise la Restauration. Son véritable esprit se personnifiait dans le président de la Chambre des députés, M. Lainé, orateur éloquent, homme antique par le caractère, le désintéressement et le courage, royaliste par le cœur, ardemment dévoué aux Bourbons et ne séparant pas leur cause de celle d'une liberté sage et raisonnable ; illustré par sa résistance à la tyrannie en 1813 ; grand citoyen que la Providence semblait avoir donné à la Royauté légitime pour être son bon génie et qui aurait mérité d'en être le sauveur aussi bien que le défenseur.

Il était un autre homme dont le talent prestigieux semblait également un bienfait du ciel ; qui, après avoir été le héraut passionné, entraînant de la légitimité, consacrait maintenant sa plume, devenue sobre et sévère, tout en restant vivante et colorée, à soutenir les institutions nouvelles. Il les expliquait et les recommandait aux royalistes, en même temps qu'il s'efforçait de faire comprendre aux nou-

[1] Un service solennel avec jeûne a été institué et se célèbre en Angleterre, même depuis la Révolution de 1688, le 30 janvier de chaque année, « en ce jour, du martyre du roi Charles Ier, d'heureuse mémoire, pour implorer la miséricorde de Dieu, afin que le crime de ce sang sacré et innocent ne nous soit point imputé à l'avenir, ni à nous ni à notre postérité. » Ainsi s'exprime le formulaire des prières officielles.

velles générations que le trône antique des Capétiens était un appui nécessaire pour cette liberté naissante, fragile, et qui, livrée à elle-même, avait déjà succombé tant de fois depuis vingt ans. « La Convention, disait M. de Chateaubriand dans la conclusion de ses *Réflexions politiques*, nous a guéris du penchant à la république ; Bonaparte nous a corrigés de l'amour pour le pouvoir absolu. Ces deux expériences nous apprennent qu'une monarchie limitée, telle que nous la devons au roi, est le gouvernement qui convient le mieux à notre dignité comme à notre bonheur. »

Louis XVIII donna publiquement à cet écrit sa haute approbation et déclara que c'était bien là l'esprit dans lequel il voulait être servi par ses amis. Il ne perdait aucune occasion de manifester des sentiments semblables. Il disait aux députés à la réception du 1er janvier 1815 : « Je désire que tous les Français forment un faisceau ; j'ai voulu que la Charte constitutionnelle en fut le lien ; rappelez dans vos départements la fable de La Fontaine sur la nécessité de l'union. Il est impossible qu'il n'y ait pas quelquefois des divergences sur telle ou telle question, mais les intentions sont au fond les mêmes et toutes pour le bonheur du peuple. »

Il avait des mots heureux avec lesquels il mettait ces principes en action, et savait au besoin redresser et réhabiliter les lignes courbes de M. Ferrand. A cette même réunion du 1er janvier, apercevant M. Boissy d'Anglas au milieu des pairs de France : « M. le comte, lui dit-il, je me reproche de ne vous avoir pas encore félicité sur la conduite ferme et courageuse que vous avez tenue dans la journée du 1er prairial. » M. Boissy d'Anglas ayant remercié le roi de ce qu'il daignait se souvenir d'une circonstance dans laquelle il n'avait fait que son devoir : « Comment si je m'en souviens ! répliqua le monarque : je m'en souviens avec toute la France, et l'histoire aussi s'en souviendra. » Réponse digne et charmante pour celui à qui elle s'adressait, et qui était en même temps l'expression de toute une politique, puisqu'elle témoignait qu'on avait pu siéger avec honneur au sein même de la Convention.

Quelques jours après, à son cercle du soir, il remerciait avec une grâce infinie Mme de Staël de lui avoir envoyé la défense de Louis XVI par M. Necker ; il causa longtemps avec elle ; ce qui prouve, disait-on, que Louis XVIII n'a pas peur d'une femme d'esprit, et que sous son règne : « On peut être innocent malgré sa renommée ! »

Dans les occasions solennelles où il eut à prononcer des discours du haut de son trône, et notamment à la séance de la promulgation de la Charte, il sût allier la justesse, la convenance et l'élévation des pensées à la beauté de l'organe, la dignité du geste, la noblesse de

l'attitude ; « enfin, dit un des auditeurs [1], le succès fut universel et sincère, il était mérité, nous reconnûmes l'accent français, l'accent du roi de France. »

Il y avait un certain mérite à faire une telle figure, en dépit de l'âge et des infirmités, à la place qu'occupait naguère le vainqueur de l'Europe, et l'histoire ne doit-elle pas reconnaître que ce roi, au lendemain d'un si long exil, n'avait pas l'air d'un revenant et d'un étranger, et parlait assez correctement la meilleure langue de son temps et de son pays ?

M. de Talleyrand lui fit dire dans une proclamation, au retour de Gand, « Mon gouvernement devait faire des fautes, peut-être en a-t-il fait ! » Ce n'est pas par la mienne, aurait pu dire Louis XVIII en donnant sa signature. Aussi, malgré les incohérences, les faiblesses, les fautes, si l'on veut de ce premier gouvernement de la Restauration, il n'aurait pas été ainsi rapidement emporté, sans l'entraînement, disons le mot, sans la défection militaire, devant lequel il succomba.

VIII

Et pourtant cette armée avait-elle à se plaindre ? N'avait-on pas fait pour elle tout ce qui était possible dans de pareilles circonstances ?

Une des premières mesures du gouvernement royal fut d'assurer le paiement de la solde que Napoléon avait laissée en retard, et 40 millions d'argent comptant furent consacrés à cet objet.

Malgré l'énorme consommation d'hommes qui avait été faite depuis vingt ans sur les champs de bataille, on se trouvait encore en présence de 400,000 officiers ou soldats de toutes armes provenant soit des corps qui avaient pris part à la dernière campagne de France, soit de la rentrée des prisonniers et des garnisons éloignées [2]. Il était

[1] M. Beugnot.

[2] Au moment où 300,000 soldats alliés franchissaient le Rhin et envahissaient la France, Napoléon n'avait à leur opposer de ce côté de la frontière que 40 à 50,000 hommes tout au plus.

Il avait en Italie 36,000 hommes opposés à 67,000 Autrichiens, en Espagne 75,000 qui faisaient face à 170,000 Anglais, Espagnols ou Siciliens, et enfin il lui en restait 140,000 disséminés dans les diverses places fortes de l'Allemagne. Ainsi avec une armée de 300,000 hommes, il ne pouvait en réunir que 40,000 environ sur le point le plus important et le plus menacé. Malgré tous ses efforts, quoiqu'il eût fait voter par le Sénat des rappels de classes dont il se promettait 150,000 hommes, quoiqu'il essayât d'en rappeler à peu près autant d'Espagne, son infériorité numérique resta toujours si considérable, qu'il ne put jamais s'en relever. Il expiait ainsi l'immensité de son ambition, et pour avoir voulu étreindre l'Europe entière il laissait la France sans défense suffisante. Les prodiges de la campagne de France furent ainsi en pure perte.

Les chiffres que nous venons de citer sont authentiques, relevés sur ceux

impossible, avec la paix et l'état des finances, de conserver une armée aussi considérable. Malgré l'insistance du duc de Berry, « le plus jeune, le plus actif des princes de la famille royale, qui mettait à s'occuper de l'armée un goût sincère, un calcul légitime [1], » le ministre, M. Louis, ne voulut jamais promettre plus de 200 millions, et cette somme n'était pas même suffisante pour entretenir sur le pied de paix la moitié de cette armée.

Il fallait prendre un parti pour l'autre moitié, et la décision prise fut aussi équitable que possible. Les soldats furent renvoyés dans leurs foyers en congé illimité, et une demi-solde fut assurée aux officiers avec droit aux deux tiers des places vacantes. Quant à l'ancienne garde impériale, on ne voulut pas la dissoudre de peur qu'on ne vît dans cette mesure une marque de méfiance et de dédain. On en fit un corps à part, conservant sa haute paye et ses priviléges. On eut ainsi deux régiments d'infanterie portant le titre de grenadiers et chasseurs de France, et quatre régiments de cavalerie, ayant celui de cuirassiers, dragons, chasseurs à cheval et lanciers de France. L'infanterie avait pour chef le maréchal duc de Reggio, et la cavalerie le maréchal prince de la Moskowa. Le général Petit, celui-là même qui avait reçu les adieux de Napoléon à Fontainebleau, était major des grenadiers. Tels étaient ce qu'on appelait *les corps royaux de France*, et certes il était impossible de traiter avec plus d'honneur les vétérans des armées impériales. Il y avait peut-être dans cette organisation un excès de confiance qui n'était pas sans danger, mais on ne pouvait du moins contester le sentiment de générosité qui l'avait inspiré.

Ce devoir ainsi noblement rempli, n'était-il pas permis, n'était-il pas commandé au roi de songer à ceux qui l'avaient suivi dans l'exil, ou s'étaient condamnés à la retraite pour lui rester fidèles, et auxquels il venait de demander le plus cruel des sacrifices ; la renon-

donnés par M. Thiers *, et justifient pleinement l'accusation que renvoya Marmont le 1er avril 1815, à celle dont il était l'objet dans le manifeste du golfe Juan :

« Disons-le : celui qui a aidé les étrangers dans leurs opérations, et rendu inutile le dévouement de tant de bons soldats et d'officiers instruits, c'est celui qui avec 300,000 hommes a voulu garder l'Europe depuis la Vistule jusqu'au Cattaro et à l'Ebre, tandis que la France avait à peine pour se défendre 40,000 soldats réunis à la hâte, et les libérateurs de la France sont ceux qui, comme par enchantement, l'ont délivrée de la croisade dirigée contre elle, et assuré le retour de 250,000 hommes éparpillés dans toute l'Europe et de 150,000 prisonniers qui font aujourd'hui sa force. » (*Réponse du duc de Ragure*), avril 1815.

[1] M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

* *Hist. de l'Empire*, t. XVII. Pages 3 et 4. — P. 143. — P. 249.

ciation absolue aux patrimoines dont ils avaient été dépouillés ? Chef de la grande famille, le roi devait à tous ses enfants une part de bienveillance ; là, il est vrai, était la difficulté, mais aussi la grandeur de sa tâche.

C'est cette pensée qui suggéra le rétablissement des gardes du corps portés à six compagnies, car on voulut en réserver deux nouvelles pour des maréchaux de l'empire, Berthier et Marmont. Peut-être aurait-on dû se dispenser de rétablir aussi les anciennes compagnies rouges, mousquetaires gris, noirs, gendarmes et chevau-légers. Ces noms, ces uniformes un peu surannés prêtaient à la critique excitée par la jalousie et déjà prête à s'exercer ; tous ces corps réunis ne comprenaient pourtant pas plus de trois mille six cents hommes pris parmi les volontaires de familles dévoués ; ils ne faisaient pas concurrence et n'auraient pas dû porter ombrage aux officiers de l'armée, dont ils étaient distincts, formant un corps à part qui était payé sur la liste civile. Il faut avouer d'ailleurs que cette précaution n'était pas tout à fait inutile ; car cette maison du roi fut presque son unique garde, son unique protection après le 20 mars.

Nous ne dissimulons rien, on le voit, mais tout cela n'empêchait pas que l'armée n'eût été traitée avec tous les égards, avec toute la largesse que permettaient les circonstances. Quant à ses chefs, ils avaient été constamment l'objet des prévenances les plus flatteuses. On sait l'accueil que les maréchaux avaient reçu à Compiègne, et ces attentions empressées ne se démentirent jamais. Les grands gouvernements des divisions militaires étaient presque tous entre leurs mains. On peut dire que le roi s'était livré à eux sans réserve [1].

[1] Nous donnons ici une liste des généraux les plus connus pour leur opposition à la Restauration ; on verra avec quelle faveur ils avaient été traités par le roi en 1814, et avec quelle facilité la plupart d'entre eux rentrèrent en grâce, malgré l'attitude qu'ils avaient prise pendant les Cent-Jours :

1° Général Gérard, nommé en 1814 grand croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, inspecteur général d'infanterie, se rallie à Napoléon après le 20 mars ;

2° Général Foy, en 1814 chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la Légion d'honneur, reçoit en même temps le titre de comte et les fonctions d'inspecteur général d'infanterie, prend du service pendant les Cent-Jours.

3° Général Decaen, en 1814 grand-croix de la Légion d'honneur, commandant de la onzième division militaire, soutient faiblement la duchesse d'Angoulême, à Bordeaux après le 20 mars, compris dans l'amnistie sur la demande de cette princesse à la seconde Restauration.

4° Général Exelmans, en 1814 reçoit la croix de Saint-Louis et le titre de comte (il était baron de l'Empire), sert dans les Cent-Jours, exilé en 1815, rappelé en 1819, et rétabli dans le cadre de l'état-major général, en 1827 inspecteur général de cavalerie ;

5° Général Clausel, en 1814, inspecteur général d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, grand-croix de la Légion d'honneur, accepte le 25 mars 1815 le

Quelle qu'ait été du reste la conduite ultérieure de quelques-uns d'entre eux, on ne peut généralement pas les accuser d'avoir préparé ni même désiré le retour de Napoléon. Quel avantage, en effet, pouvaient-ils trouver dans cette aventure qui devait troubler leur repos, les placer dans la position la plus fausse et mettre leur conscience mal à l'aise entre leurs devoirs actuels et leurs anciens souvenirs!

On a fait grand bruit du procès du général Exelmans, traduit devant un conseil de guerre pour avoir correspondu avec Murat, encore sur le trône de Naples, et avoir refusé d'obéir aux ordres de séjour qui lui étaient donnés par le ministre de la guerre. On a voulu voir dans cette affaire un indice de l'audacieuse désaffection de l'armée et de l'esprit de tracasserie du gouvernement, aussi bien que de sa faiblesse; mais il ne faut pas oublier que c'est le maréchal Soult, alors ministre, qui prit l'initiative de ces poursuites et les poussa personnellement jusqu'au bout avec une obstination extrême. Dans un mémoire publié en faveur du général, on semblait craindre pour lui « le sort réservé sous le *dernier tyran* à Pichegru étranglé dans sa prison, et au duc d'Enghien assassiné dans les ténèbres. » Le général ne fut ni étranglé, ni fusillé, mais jugé très-régulièrement; il fut acquitté et mis immédiatement en liberté; ce qui indiquait un régime de garantie inconnu sous le *dernier tyran*. Le général demanda aussitôt à se présenter aux pieds du roi pour le remercier de lui avoir fait rendre justice et lui jura une fidélité à toute épreuve. Les têtes les plus ardentes ne songeaient donc pas à sortir de la ligne du devoir.

A l'exception de quelques enfants perdus, tels que les généraux Drouet d'Erlon, Lefèvre-Desnouettes et les frères Lallemand, qui ne furent que des instruments dans la main de Fouché, et dont le complot échoua à la veille même du 20 mars, la masse de l'armée restait fidèle, et il ne fallut rien moins que la présence du grand tentateur pour la fasciner, l'ébranler et lui faire oublier ses serments.

commandement de la onzième division militaire, marche sur Bordeaux et force la duchesse d'Angoulême à quitter cette ville ; amnistié le 20 juillet 1820 :

6° Général Gilly, en 1814 chevalier de Saint-Louis, commandant le département du Gard, marche contre le duc d'Angoulême en 1815, déclaré compris dans l'amnistie sur les démarches instantes de ce prince, le 11 février 1820, remis en non activité avec rappel de sa demi-solde depuis 1815;

7° Général Mathieu Dumas, en 1814 commandeur de l'ordre de Saint-Louis, grand-croix de la Légion d'honneur, et conseiller d'Etat, prend du service dans les Cent-Jours, réintégré dans ses fonctions de conseiller d'Etat en 1819.

IX

Le vrai coupable de cette folie criminelle des Cent-Jours, c'est donc Napoléon lui-même, et l'histoire n'admettra pas les circonstances atténuantes qu'il a invoquées pour sa justification.

Non, il n'est pas vrai que la France l'ait appelé comme un libérateur, et qu'elle fut humiliée et fatiguée du joug que la Restauration faisait peser sur elle[1].

Il eut beau faire appel aux passions révolutionnaires pour venir en aide au fanatisme de ses soldats; il avait la conscience que la nation n'était pas avec lui. Sa rentrée nocturne dans Paris est un indice de ce sentiment; il n'osait pas se trouver au grand jour en face de cette population qui venait d'accompagner de ses larmes le départ du roi, et qu'un avenir inconnu et menaçant remplissait d'inquiétude.

Cet attentat des Cent-Jours, si égoïstement, si inexcusablement consommé, a fait peut-être plus de mal à la France que toutes nos autres révolutions. Ce caprice impérial, cette course de Cannes à Paris a coûté à notre patrie un nouvel amoindrissement de son territoire, une amende de plus d'un milliard, la honte d'avoir revu une seconde fois l'étranger sur notre sol, la diminution et presque l'effacement de ce prestige de grandeur qui existait encore en 1814, une inutile et cruelle effusion de sang sur les champs de bataille, hélas! et ailleurs; enfin, et par-dessus tout, la plus triste recrudescence de nos discordes intérieures, venant ainsi interrompre et compromettre l'œuvre de réconciliation entre le passé et le présent, entre l'autorité et la liberté, si loyalement entreprise par la première Restauration.

Et même à son unique et propre point de vue, quelle pouvait être l'espérance de Napoléon? Allait-il venger l'honneur de ses armées, prendre sa revanche de l'invasion et tenter de recommencer sa course triomphante à travers l'Europe? Lui-même ne le croyait plus possible; son premier soin après son arrivée fut d'écrire une lettre autographe aux souverains pour leur annoncer qu'il respecterait le traité de Paris. Songeait-il à inaugurer un régime sérieux de liberté? Qui peut croire à une telle pensée de sa part? Obligé de faire des avances aux révolutionnaires, il se fit arracher l'acte additionnel, copié sur la Charte, et au fond moins libéral. Se serait-il résigné, dans la France rétrécie, à abaisser son front découronné devant les tribuns de la Chambre?

C'est au point que l'imagination ne peut se figurer le rôle qu'il

[1] « Si, au 20 mars, entre Napoléon et Louis XVIII, le suffrage universel avait pu se prononcer, nul doute qu'à Paris du moins Louis XVIII l'eût emporté. » Duvergier de Hauranne. *Histoire du Gouvernement parlementaire*, t. XI.)

aurait joué, s'il n'avait pas été renversé du premier coup. Le soir même de son entrée à Paris, il était triste, nous dit-on. C'est que l'émotion poétique du voyage ayant cessé, il ne voyait plus rien devant lui. Les foudres de Waterloo, le rocher désert de Sainte-Hélène sont venus à point pour ajouter à sa gloire une funèbre et dernière auréole ; mais la France a payé trop cher ce dramatique contraste.

Oui, quoi qu'en aient pu dire des historiens trop indulgents, ce serait une grande illusion de supposer que Napoléon se fut réellement converti aux idées de liberté. Elles s'imposaient à lui comme une nécessité ; il les subissait sans y croire et sans les aimer plus qu'autrefois ; mais il fallait bien parler la langue du jour. Accoutumée au régime de la Charte, la nation ne pouvait être replacée tout d'un coup sous celui de 1813. « Les Bourbons m'ont gâté ce pays-ci », disait-il, dans sa mauvaise humeur ; et il ne voyait provisoirement qu'un remède contre ce mal ; c'était de l'empirer et de substituer la passion révolutionnaire à l'esprit libéral et constitutionnel. « La cause dont il s'agit aujourd'hui, écrivait-il à son ministre Carnot, qu'il avait pourtant affublé du titre de comte, c'est la cause du peuple contre les nobles, des paysans contre les seigneurs. » L'avantage qu'il trouvait dans ce procédé, c'était de colorer d'un vernis démocratique ses velléités persistantes de pouvoir absolu, et de les rendre ainsi plus acceptables à ses nouveaux alliés.

C'est cet instinct de tyrannie, trop inhérent à sa nature pour qu'il s'en dépouillât tout à fait, qui le poussa à se réserver obstinément, comme une arme nécessaire, le principe de la confiscation. Ses décrets de Lyon frappaient de séquestre les biens des princes, des émigrés, de treize proscrits nominativement désignés, et le 18 avril, quatre jours avant la publication de l'acte additionnel, il écrivait à son ministre de la justice, Cambacérès, pour demander ce qu'il fallait faire *de la personne et des biens* de ceux qui refusaient le serment ou donnaient des marques quelconque d'insoumission.

L'opinion publique ne s'y trompait pas ; aussi l'acte additionnel, malgré ses promesses de liberté, provoqua un immense mécontement; jamais blâme ne fut plus amer, critique plus unanime ; chaque article fut signalé comme un piége. On se plaignait surtout du maintien de la confiscation, et du dernier article qui, en interdisant à tout jamais le droit de rappeler les Bourbons, portait atteinte à la souveraineté nationale ; on s'indignait enfin de cette opiniâtreté à conserver les anciennes constitutions impériales comme base du nouveau régime, et on se disait qu'après avoir voué au ridicule les prétentions du roi d'Hartwell, Napoléon, empereur par la grâce de Dieu, se per-

suadait à lui-même que son règne n'avait pas été interrompu par son séjour à l'île d'Elbe.

La Charte, acte sérieux, avait été salué comme un gage de liberté; l'acte additionnel parut, ce qu'il était en effet, une concession passagère et forcée, une pierre d'attente pour une prochaine dictature [1].

Malgré les déclarations réitérées de Napoléon et un article très-explicite de l'acte additionnel, la presse n'en fut pas moins soumise au régime le plus arbitraire. Un décret avait, il est vrai, supprimé la direction générale de l'imprimerie et de la librairie, ainsi que les censeurs; mais en même temps, d'autres décrets soumettaient les imprimeurs aux anciens réglements et plaçaient les journaux sous la surveillance de la police. Chacun d'eux était soumis à un rédacteur général désigné par le ministre, de sorte qu'au lieu d'être censuré par les censeurs officiels, les journaux étaient rédigés par eux [1]. On sait d'ailleurs que dès le 20 mars le *Journal des Débats* avait été confisqué et enlevé à ses légitimes propriétaires; les rédacteurs intrus, qu'on avait imposés à cette feuille, célébraient eux-mêmes de leur plume servile la suppression de la censure et le triomphe des idées libérales. Toujours l'ancien système de tromperie!

La liberté individuelle n'était pas mieux respectée. Les membres des deux Chambres de 1814, tous ceux qui avaient accepté les fonctions ministérielles sous Louis XVIII, ou qui avaient fait partie de sa maison civile ou militaire, étaient bannis de Paris, et devaient à la première réquisition prêter serment à l'empereur, sous peine en cas

[1] Dans une de ces conversations ayant pour sujet l'esprit de liberté qui s'exprimait partout avec une si grande force, Napoléon me dit du ton d'une question : « Tout cela durera deux ou trois ans?... » (*Mémoires de M. de Lavalette*).

[2] On lit dans l'*Essai historique sur les Cent-Jours*, qui ne peut être suspect en cette matière : « A l'époque où l'on parlait de l'élection des nouveaux députés, Bonaparte résolut d'enlever au ministre de la police la direction des journaux. Le *Journal des Débats* fut confié à Lucien; celui *de Paris* au duc de Bassano; le *Journal général*, au ministre de l'intérieur; la *Gazette de France* à je ne sais plus quel dignitaire : Fouché n'eut pour sa part que les journaux les moins répandus. » On voit où en était à cette époque la liberté des journaux, et ce qu'il faut penser de cette phrase du discours de l'empereur à l'ouverture des Chambres : « La liberté de la presse est inhérente à la constitution actuelle; on n'y peut rien changer sans altérer tout notre système politique. »

M. de Lourdoueix a souvent raconté qu'étant, pendant les Cent-Jours, au bureau de la *Gazette de France*, il avait vu entrer un personnage à bottes à éperons qui se plaça devant la cheminée, annonçant qu'il venait d'être nommé rédacteur en chef du journal, et que les anciens rédacteurs n'avaient qu'à se retirer. La nouvelle rédaction fut en effet immédiatement installée. (*Gazette de France* du 29 janvier 1877.)

de refus d'être exilés, emprisonnés, ou mis en surveillance. Les volontaires royaux du Midi furent enrôlés de force dans les régiments et les sommes souscrites par les particuliers pour le service du duc d'Angoulême durent être versées au Trésor.

En présence de pareilles mesures chacun restait convaincu que la légalité n'était qu'un vain mot et que, comme sous le premier empire, la force seule faisait le droit.

Aussi quand vinrent les élections, les urnes furent abandonnées; jamais on n'avait vu une pareille désertion civique, le nombre des votants, dans la totalité des colléges qui nommèrent la Chambre des Cent-Jours, ne dépassa pas *sept mille sept cent soixante-dix-neuf;* à Bordeaux les députés furent élus par *vingt-neuf* électeurs; *treize* seulement se présentèrent dans les Bouches-du-Rhône pour nommer *six* députés et il en fut à peu près de même presque partout.

IX

A part quelques exceptions, cette Chambre des représentants ne fut à vrai dire qu'une réunion d'hommes de parti. L'esprit de la révolution s'y mêlait au bonapartisme, mais l'emportait sur lui. Le général La Fayette y représentait la Constituante; Cambon et Barrère, la Convention; MM. Dupin, Manuel, Dupont (de l'Eure), les tribuns des Chambres futures.

Dès le premier jour, cette Assemblée et Napoléon se regardèrent avec méfiance : il était évident qu'une lutte s'engagerait bientôt, et ce n'était pas des éléments aussi disparates qui pouvaient servir à la fondation d'une véritable monarchie constitutionnelle.

Non, encore une fois, les lois du cœur humain ne permettent pas de supposer que Napoléon se fut jamais, de son plein gré, résigné à la liberté. Il ne pouvait pas du premier coup retirer celle que les Bourbons avaient ramenée avec eux. Il faisait, contre mauvaise fortune, bon cœur, mettait tout son espoir dans le coup de dé d'une bataille et attendait qu'une victoire le débarrassât de ses ennemis du dehors et de ses alliés du dedans.

Après avoir promis la paix par ses premières déclarations, il était obligé d'avouer qu'il fallait se préparer à une guerre formidable, et dans son discours au Champ-de-Mai il semblait annoncer déjà tous les maux que son ambition et celle de sa race devaient amonceler sur la France : « Français, disait-il, en traversant les diverses provinces de l'empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix, mais les princes qui ont méconnu tous les principes et froissé les plus chers intérêts de tous les peuples, veulent

nous faire la guerre ; ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places fortes du Nord, et de concilier les différents qui les divisent, en se partageant la Lorraine et l'Alsace. »

Grâce aux Bourbons, ce ne fut alors qu'une vaine menace ; mais après plus d'un demi-siècle, grâce à leur absence et à la venue d'un autre Bonaparte, nous avons vu la sinistre prophétie se réaliser pleinement sous nos yeux.

Le drame militaire ne fut pas long. Parti dans la nuit du 11 juin, après avoir passé par Ligny et Waterloo, Napoléon revenait à Paris dans la matinée du 21, vaincu, fugitif, ayant abandonné son armée, et s'offrant lui-même comme une victime expiatoire aux rancunes révolutionnaires de la Chambre des représentants ; c'était pour lui la statue de Pompée, devant laquelle il venait tomber avec moins de dignité que César. Cette assemblée qui devait bientôt disparaître elle-même, cette assemblée, qui rappelait par bien des côtés celle de Saint-Cloud, prenait ainsi sa revanche du 18 brumaire : les vengeurs étaient dignes des offensés.

Cette seconde abdication, bien plus humiliante que la première, fut définitive. A partir de ce moment, du 22 au 29 juin, jour du départ pour Rochefort, dans ces vides et tristes journées, passées à l'Elysée et à la Malmaison, Napoléon se sentit accablé par la destinée. Il ne lui opposait que la ressource des indécis et des faibles, l'ajournement. Il semblait toujours attendre quelque secours de l'imprévu et offrait à tout instant son épée à titre de volontaire et de simple général, comme s'il ne s'accusait pas ainsi d'avoir abandonné son armée après Waterloo. S'il s'était alors déclaré impuissant à continuer la lutte, cet aveu se retournait maintenant contre lui-même et devait lui faire comprendre combien sa demande tardive était vaine et inadmissible.

Enfin, lorsque relégué à l'île d'Aix, séparé de la terre et en présence de l'Océan, il reconnut qu'il n'avait plus rien à attendre du hasard et que toutes ses chances de résurrection politique et militaire étaient perdues, on le vit dédaigner les moyens vulgaires de fuite qu'on lui proposait, et se livrer volontairement aux Anglais, sans en avoir obtenu aucune garantie. La captivité lointaine était là devant ses yeux ; impossible qu'il ne la prévit point, et qui sait s'il ne comprit pas que cette fin pouvait seule le relever de sa chute, et le grandir aux yeux de la postérité en ajoutant à toutes ses gloires celle que donne aussi le malheur?

« C'est la couronne d'épines qui a fait Jésus-Christ Dieu, dit-il un jour à Sainte-Hélène : c'est son martyre qui a parlé à l'imagination des peuples. Si, au lieu d'être ici, j'étais en Amérique, comme

Joseph, on ne penserait plus à moi et ma cause serait perdue [1] ! »

Pendant que Napoléon soignait ainsi son attitude personnelle et commençait par ses protestations la légende retentissante de Sainte-Hélène, s'inquiétait-il de cette pauvre France qu'il laissait par sa faute dans un état effroyable ? Quel contraste entre la situation où il l'avait trouvée au mois de mars et celle où il l'abandonnait en juillet 1815 ! Le sang versé à Waterloo, celui qui allait couler encore criait contre lui ; seul responsable de son entreprise, il était tenu de vaincre ; vaincu il restait sans excuse.

X

Il n'y a pas dans toute notre histoire de moment plus déplorable que cette fin des Cent-Jours : les étrangers au cœur de la France, l'anarchie, le découragement et l'imprévoyance partout, une Chambre perdant, au milieu d'oiseuses discussions, les seules ressources qui lui restaient de se défendre avec honneur ou de capituler avec bon sens ! Vaincre ou mourir avec Napoléon, ou bien, ainsi que le proposait dans les derniers jours le maréchal Davout, proclamer Louis XVIII en faisant avec lui et avec l'étranger d'honorables conditions, il n'y avait que l'un de ces deux partis à prendre. La Chambre des représentants en choisit un troisième que l'histoire a jugé : ce fut d'envoyer des plénipotentiaires aux souverains étrangers avec mission de s'entendre sur le gouvernement à donner à la France. Les instructions de ces plénipotentiaires excluaient les Bourbons, et constataient l'abdication de Napoléon, qui se trouvait ainsi écarté ; la régence avec Napoléon II fut à peine indiquée et aussitôt abandonnée, et comme il n'était point alors question de la république, il en résultait que la démarche des négociateurs français ne pouvait avoir d'autre conclusion que d'offrir le trône à un prince étranger. Tant d'humiliation était d'ailleurs en pure perte ! Dans l'audience que les plénipotentiaires obtinrent non pas des souverains, mais de leurs ministres, ils se déclarèrent prêts à écouter leurs conseils, mais ils reçurent pour toute réponse que les alliés ne voulaient en aucune façon se mêler de la forme du gouvernement de la France.

Ainsi finit cette ambassade d'un gouvernement anonyme, produit lui-même d'une Chambre qui s'amusait, au milieu d'un tel écroulement, à voter des articles d'une Constitution où le nom du monarque était laissé en blanc.

« N'imitons pas, leur avait dit Napoléon, l'exemple du Bas-Em-

[1] *Récits de la captivité de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène*, par le général Montholon. (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXXII, p. 430.)

pire, qui pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites, au moment où le bélier brisait les portes de la ville ! »

Depuis Waterloo et l'abdication, ambassadeurs, chambres et gouvernement n'étaient à vrai dire que des fantômes, s'agitant dans le vide, en présence d'un dénouement devenu inévitable. Le seul personnage vivant de cette période de quinze jours, jusqu'à la rentrée de Louis XVIII, ce fut Fouché, ce fameux duc d'Otrante, ex-ministre de Napoléon, président de la commission de gouvernement, et futur ministre du roi. Il se jouait de tout le monde, se complaisait dans ses intrigues qu'il nouait et dénouait à plaisir ; mais son habileté n'était pas assez puissante pour conduire les événements ; elle se bornait à les prévoir et à les exploiter.

Il n'y a pas de scène de comédie pareille à celle dans laquelle il annonça à ses collègues du gouvernement, ébahis et confondus, qu'ayant vu que les représentants de toutes les puissances étaient d'accord pour la reconnaissance de la maison de Bourbon, il avait pensé que ce qu'il avait de mieux à faire, c'était de la reconnaître aussi lui-même, ajoutant que, comme garantie des intérêts de la révolution, il avait stipulé la conservation de son portefeuille et le tenait maintenant des mains de Louis XVIII. C'est alors que Carnot lui écrivit ce fameux billet : « Où veux-tu que j'aille, traître ? — Où tu voudras, imbécile ! » répondit Fouché [1]. — Digne fin de cet imbroglio !

Louis XVIII, il faut le confesser, poussé par un mouvement d'opinion qui entraînait jusqu'aux plus ardents royalistes, avait, les larmes aux yeux et en demandant pardon à l'ombre de son malheureux frère, signé la nomination du duc d'Otrante comme ministre de la police. On lui disait de tous côtés que c'était le seul moyen d'éviter de funestes collisions qui ensanglanteraient Paris : il préféra cette sauvegarde à celle des Prussiens ; seule excuse de cette faute, car l'histoire l'a jugée telle, quoique au moment même, elle ait été moins ressentie au milieu du tumulte des événements.

XI

Le 8 juillet, le roi n'écoutant cette fois que lui-même, dédaignant de timides et perfides conseils, rentra dans Paris en plein jour, avec un cortége militaire français peu nombreux, se livrant ainsi à la population qui l'accueillit par des acclamations chaleureuses et un véri-

[1] *Mémoires* de Fouché, tom. II.

table enthousiasme : « Où le roi paraît, avait-il dit, il n'y a plus de ligueurs », et il avait eu raison.

Ainsi, après ce siècle des Cent-Jours, après tant d'événements prodigieux et misérables, il fallait, par l'inexorable force des choses, en revenir au point de départ, à ce qui existait avant le 20 mars !

Mais cette fois encore les souverains étrangers ne songeaient nullement à imposer les Bourbons à la France ; ils ne varièrent jamais à cet égard dans leurs déclarations, pas plus dans les conférences d'Haguenau que lors de la capitulation de Paris conclue le 3 juillet entre le maréchal Davout et le duc de Wellington. Le roi avait quitté Gand, s'était avancé vers Paris, et y était rentré sans avoir consulté les souverains alliés [1] ; il avait volé son trône, comme l'a dit Châteaubriand.

Au point de vue des intérêts français, le retour de Louis XVIII était non-seulement la solution désirable, mais la seule possible. Napoléon, au 20 mars, avait fait alliance avec la révolution, et avait échoué ; après sa défaite, la révolution le renversa, et n'en devint que plus impuissante. Si les Bourbons avaient disparu de la terre, l'Europe victorieuse, au lieu de s'arrêter, n'aurait fait qu'accroître ses exigences. Loin d'avoir été un obstacle à son salut, c'est aux Bourbons que la France a dû de ne pas sombrer entièrement dans le gouffre ouvert par le fatal retour de l'île d'Elbe.

Louis XVIII remontait sur ce trône qu'il avait été forcé de quitter dans la nuit du 19 au 20 mars, mais que de changements autour de lui ! que de malheurs à réparer ! quelle différence avec l'année précédente !

En 1814, les alliés entraient dans Paris avec une sorte de sympathie respectueuse. Comme l'autre Alexandre, l'empereur de Russie semblait rechercher avant tout les louanges de ces Athéniens, dont il s'étonnait d'être le vainqueur. Deux mois après leur arrivée, toutes ces armées étaient reparties les mains vides, laissant intact le territoire de la vieille France.

Maintenant, en 1815, au premier rang des triomphateurs était le farouche Blücher. Tout avait changé de face ; 1,200,000 soldats

[1] Le désappointement de cette rentrée fut grand au quartier général des Prussiens, les premiers arrivés ; il y fut décidé qu'on ne ferait pas la plus petite attention au retour du roi, et qu'on se comporterait comme s'il était encore à Gand. Leur bivac était établi dans la cour des Tuileries, le roi en témoigna son indignation et sa douleur, et par sa fermeté sauva le pont d'Iéna. Le comte de Goltz, ministre de Prusse, répondit à M. Beugnot qui se plaignait de ces procédés : « Vous avez voulu marcher seuls, sans avoir de troupes à vous, et sans nous demander des nôtres : vous voyez ce qui est arrivé ; on n'est pas fâché que le roi l'ait senti. » (*Mémoires* de *M. Beugnot*, t. II, p. 349, 351.)

étrangers couvraient le sol de la France. Ils y étaient tous, les Prussiens, les Anglais, les Russes, les Saxons, les Badois, les Bavarois, les Wurtembergeois, les Autrichiens; il faudrait ajouter et les Espagnols, sans l'intervention personnelle du duc d'Angoulême auprès du général Castanos. La coalition irritée exigeait une rançon énorme, et méditait déjà ces spoliations de provinces que nous avons subies depuis.

Ce fut encore au Czar qu'on eut recours. Un Richelieu qu'il aimait obtint de lui qu'on respectât les conquêtes, fruit de la politique de son grand oncle; il en reçut, plus tard comme un trophée, cette carte, où était marquée la nouvelle frontière projetée, reculée en deçà de la Lorraine et de l'Alsace[1].

Cependant le noble négociateur, loin de se féliciter de son succès, était accablé d'une patriotique douleur : « Tout est consommé, écrivait-il, j'ai apposé plus mort que vif mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au roi. Ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et dès ce moment je n'ai pas hésité...La France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance. »

Nous ne croyons pas qu'il y ait dans l'histoire un plus touchant tableau, de plus nobles larmes, un plus grand service rendu, ajoutons, et plus d'ingratitude de la part de ceux qui ont profité du bienfait! Que n'a-t-on pas dit de ces traités de 1815, qui furent alors le *minimum* de nos malheurs et qui seraient aujourd'hui le *maximum* de nos espérances?

Les conditions du traité du 20 novembre, pour être sensiblement réduites au-dessous des premières exigences, n'en étaient pas moins dures. La France conserva Condé, Givet, Charlemont, les forts de Joux et de l'Ecluse, que les alliés revendiquaient encore dans leur dernier ultimatum; mais elle perdit Landau, Philippeville, Sarrelouis, Mariembourg, et la portion de la Savoie qui lui avait été laissée en 1814.

Il fallut payer une contribution de guerre de 700 millions, à laquelle vinrent s'ajouter 400 millions pour les réclamations des divers gouvernements étrangers antérieures à 1814, 400 millions pour l'occupation de dix-huit de nos places fortes pendant trois ans et enfin 400 millions que coûta la présence des soldats ennemis pendant cinq mois sur toute la surface du territoire; les dépenses de la

[1] Cette carte fut remise à M. de Richelieu par l'empereur Alexandre, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818. « Voilà à quoi nous avons échappé, » lui dit-il avec une exquise bonne grâce. « J'ai vu de mes propres yeux, dit M. de Chateaubriand, cette carte du Styx entre les mains de Mme de Montcalm, sœur du noble négociateur. »

campagne de Waterloo s'élevaient en outre à près de 600 millions : En tout beaucoup plus de 2 milliards !

Et encore, dans cette immense catastrophe, ce n'est pas ce traité et ses charges financières qui sont le plus à déplorer surtout aujourd'hui. Non-seulement la Restauration les avait toutes acquittées, mais encore, grâce à l'habileté et à la probité de son administration, elle avait en peu d'années rétabli la fortune publique et élevé le crédit de l'Etat à une hauteur qu'il n'a jamais retrouvée depuis.

XII

Ce qui est le plus poignant dans ces tristes souvenirs, ce sont les discordes civiles, enfantées et ravivées par cette brutale voie de fait du 20 mars, les atteintes portées au caractère national par ces défections dont rougissaient ceux-là mêmes qui s'y laissaient entraîner et qu'ils n'ont jamais pu pardonner à ceux qu'elles offensaient, ces vengeances légales qui, toutes justes qu'elles soient, paraissent toujours trop cruelles aux yeux de la postérité! Amas de douleurs et de ressentiments qui ont produit une semence inextinguible de divisions et de haines, au grand dommage du premier de tous les biens, la concorde et l'unité nationales !...

Eh bien ! de même qu'aujourd'hui, à cette distance des événements, nous ne pouvons que donner des larmes aux victimes de cette époque, si réguliers qu'aient été les châtiments qui les ont frappées, en même temps pour être tout à fait équitable, pour que les arrêts de l'histoire conservent toute leur impartialité, il faut assigner à tous ces maux leur véritable cause, et remonter jusqu'à leur véritable auteur ! Avons-nous besoin de nommer une fois de plus le 20 mars et Napoléon !

Il faut songer aussi que cette philosophie de l'histoire, cette appréciation sereine des événements, si naturelles, si faciles pour les générations futures, ne peuvent être exigées des contemporains. En présence de ces calamités effroyables, que l'on se figure la douleur des bons citoyens restés fidèles au roi et aux véritables intérêts de la patrie ! Quelle ne devait pas être leur indignation contre ceux dont la complicité criminelle portait à leurs yeux la responsabilité de tous ces désastres ? Ils se seraient cru coupables eux-mêmes, s'ils n'avaient pas fait tout ce qui dépendait d'eux pour obtenir une éclatante réparation de ces crimes et en empêcher le retour. De nos jours, dans nos troubles civils, nous avons été témoins de l'ardeur avec laquelle les esprits les plus modérés et les plus généreux revendiquaient d'énergiques répressions, d'éclatants exemples de justice et de sévérité.

Et cependant, malgré cette crise terrible qui, en excitant outre mesure les passions du parti vainqueur, aurait pu être mortelle pour la liberté, le gouvernement représentatif, encore si nouveau et qu'on pouvait croire si fragile, ne subit aucune atteinte et reçut au contraire de ces graves circonstances un redoublement de vitalité et d'énergie.

XIII

La Chambre des députés, qui fut convoquée au milieu de ce désordre, avec Fouché pour ministre de la police, présenta un spectacle inattendu, qu'on n'avait pas revu en France, depuis les élections qui avaient précédé le 18 fructidor : c'était une assemblée d'honnêtes gens, librement élue, composée surtout de propriétaires attachés au sol et dévoués aux vieilles traditions de la patrie.

L'immense majorité était ardemment royaliste, mais si l'on excepte les opposants de gauche, de nuances plus ou moins révolutionnaires qui ne se montrèrent que plus tard, presque tous les hommes qui ont joué depuis un rôle sous la Restauration se trouvaient réunis dans cette Chambre. Sa composition attestait une fois de plus la puissance de cette forte génération de la seconde moitié du dix-huitième siècle, qui après avoir rempli les premières assemblées de tant de personnages éminents, avoir fourni un si magnifique cortége d'hommes de guerre, pouvait encore produire en si grand nombre des hommes politiques jusque-là inconnus, et destinés à jeter tant d'éclat sur cette renaissance du gouvernement représentatif de 1814 à 1830.

Il suffit de mentionner quelques-uns de ces députés dont les noms sont gravés dans tous les souvenirs.

Nous avons déjà nommé M. Lainé qui, par sa noble et courageuse attitude pendant les Cent-Jours, s'était acquis de nouveaux titres à l'estime publique, et à qui ses collègues décernèrent la présidence à la presque unanimité.

Venaient ensuite M. Royer-Collard, membre du conseil des Cinq-Cents, proscrit au 18 fructidor, conseiller intime de Louis XVIII pendant son exil, ayant rendu la vie, dans la chaire de la faculté des lettres, à la philosophie spiritualiste, voulant aujourd'hui unir par des liens indissolubles la Légitimité et la Charte, mais ne s'apercevant pas assez que, par la rigidité de ses doctrines, il courait parfois le risque de sacrifier la mère à la fille, donnant toujours à ses pensées une forme élevée et magistrale, enfin le maître éminent du régime parlementaire ; — M. de Serre, officier à seize ans dans l'armée de Condé, depuis avocat à Metz, et premier président à Hambourg, fidèle à ses origines, alliant la foi royaliste à l'amour du droit, défen-

dant tour à tour, et toujours passionnément, les objets de ses affections, quand il les croyait menacés, puisant sa vive éloquence dans la chaleur de son âme; — M. Pasquier, qui avait eu sa place dans l'ancienne société et se sentait à l'aise dans la nouvelle, si intelligent, maître de lui-même, répugnant à tous les excès, vivant au milieu des partis sans se livrer à aucun; — M. Decazes, bien jeune encore, à la physionomie fine et attrayante, devenu, par l'esprit, le favori d'un roi qui s'y connaissait, ayant donné dans les Cent-Jours des gages éclatants de royalisme, mais pénétré de la puissance des intérêts nouveaux, et convaincu de la nécessité de s'en faire avant tout des alliés et un appui.

Puis, aux premiers rangs de la majorité provinciale, M. de Villèle doué d'un bon sens si lucide, d'une aptitude supérieure pour les affaires, annonçant déjà le grand rôle qu'il allait jouer, nouveau venu dans le monde politique, mais ayant vite compris qu'il devait cet avénement au régime représentatif, et que là seulement il devait chercher pour sa cause et pour lui-même la force et l'avenir; — M. Corbière, son inséparable, ayant siégé aux Cinq-Cents, à côté de M. Royer Collard, représentant du barreau et des classes bourgeoises au milieu de ces gentilshommes si nombreux, et attestant, comme M. Lainé, que le dévouement à la monarchie n'était pas un sentiment de caste, mais une opinion vraiment populaire, surtout parmi les populations de l'Ouest et du Midi; — M. de Bonald, déjà célèbre par des ouvrages, fruits de méditations profondes, systématisant ses doctrines et les formulant dans des théories qui parfois ne s'inquiétaient pas assez de l'application, mais auxquelles il donnait toujours un tour ingénieux et original; — M. Hyde de Neuville, aux accents chevaleresques, qui dans sa première jeunesse avait eu l'honneur de soutenir de son bras M. de Malesherbes, se rendant à la Convention pour défendre Louis XVI, et avait, depuis, risqué souvent sa vie pour la même cause; — M. de la Bourdonnaye dont les opinions passionnées avaient quelque chose de l'indépendance et de la hauteur féodales; — enfin de nobles caractères, types de loyauté, MM. de Kergorlay, de Marcellus et tant d'autres!

Quel malheur que la Providence n'ait pas permis de tirer un meilleur parti de tant de richesses!

Tous ces hommes, sans nul doute, avaient le même but: ils voulaient tout à la fois l'affermissement de la monarchie et des libertés publiques. Aucun d'eux ne rêvait sérieusement le retour à l'ancien régime ou des usurpations nouvelles; mais ils différaient sur les moyens à employer, sur la conduite à suivre. Les uns songeaient surtout aux dangers du trône, les autres aux exigences de la société telle que les temps l'avaient faite. Le problème avait plus d'une face, et ils

étaient amenés à se préoccuper presque exclusivement de celle vers laquelle les attirait la nature de leur esprit et de leur éducation.

La différence des points de vue n'était pas d'ailleurs l'unique obstacle à une entente commune. Le gouvernement représentatif a pour effet nécessaire d'aiguillonner les talents et par suite les amours-propres, de surexciter les tempéraments, de faire vibrer les cordes les plus intimes et les plus sensibles du cœur humain ; c'est à la fois son mérite et son écueil. Les passions y jouent un rôle aussi grand que les intérêts et les doctrines.

La Chambre de 1815 n'échappa pas, il est vrai, à ce péril. Sa majorité a été en butte à bien des accusations ; mais, tout pesé et considéré, nous croyons encore que, malgré les torts qu'on a pu lui reprocher, et quelquefois sans injustice, elle contenait cependant des éléments précieux qui auraient pu être employés avec grand avantage pour le service de la monarchie légitime et de la vraie liberté.

C'était la première fois depuis bien longtemps que le parti royaliste arrivait aux affaires. On l'accusait de regretter l'ancien régime, de tendre au pouvoir absolu, et il s'attira bientôt des reproches tout contraires ; il revendiqua « la Charte et l'exercice des droits politiques qu'elle assurait aux Français, comme le dédommagement nécessaire des garanties que trouvaient autrefois leurs intérêts et leurs franchises dans les institutions monarchiques renversées par la révolution [1]. »

Il se rencontrait une occasion unique pour fonder en France et y faire vivre ensemble la monarchie légitime et le gouvernement représentatif. La classe politique dont l'un et l'autre avaient, au moins à l'origine, un besoin non pas exclusif, mais indispensable, était là toute trouvée. Il ne manquait que de l'expérience à ces ouvriers de bonne volonté, mais novices ; ils se seraient bientôt façonnés aux affaires et aux besoins du temps ; mais il fallait les diriger et les conduire avec précaution et intelligence. Ce fut tout le contraire.

XIV

Le ministère Talleyrand-Fouché s'était retiré aussitôt après les élections. L'ombre seule de la Chambre l'avait fait fuir.

Le nouveau ministère était présidé par le duc de Richelieu, grand seigneur rentré en France en 1814, ayant l'esprit libre et ouvert comme s'il ne l'avait pas quittée, exempt de tout esprit de parti, à l'âme noble et généreuse, mais n'ayant peut-être pas le coup d'œil

[1] Rapport sur la loi des élections fait à la chambre des députés par M. de Villèle dans la séance du 16 février 1816.

assez vaste et le caractère assez à l'abri des impressions du moment, pour embrasser et dominer l'ensemble d'une situation aussi complexe.

M. de Vaublanc à l'intérieur, M. de Marbois à la justice, le duc de Feltre à la guerre formaient autour du duc de Richelieu un cabinet disparate et faible. M. Decazes, ministre de la police, se tenant encore sur le second plan, commençait à faire sentir son influence. Il avait une idée juste, condamnée à devenir fausse dans l'application qui allait en être faite : « Il fallait, disait-il, royaliser la nation et nationaliser le roi ; » mais il ne tenait pas la balance égale dans la poursuite de ce double dessein. Il en venait à croire que le danger était plutôt dans les amis du roi que dans ses ennemis, et qu'il valait mieux chercher à se concilier les derniers qu'à ménager les premiers, ne voyant pas qu'entraîné par cette préoccupation exclusive, il risquait d'irriter et de décourager les uns, sans gagner les autres. Ces préventions qui pénétrèrent aussi peu à peu dans l'esprit du duc de Richelieu et du roi lui-même n'étaient pas de nature à faciliter les rapports des ministres et des députés.

Des dissentiments ne tardèrent pas à se manifester entre le gouvernement et la majorité de la Chambre. La faute en revenait pour une large part à certains actes du ministère Fouché-Talleyrand, qui avaient embrouillé et gâté, au lieu de les résoudre, les questions les plus délicates et les plus brûlantes. La première qui se présenta fut celle de l'amnistie.

L'ordonnance du 24 juillet, contre-signée par le duc d'Otrante, contenait une série de noms exceptés de l'amnistie et qui paraissaient désignés par une volonté arbitraire plutôt qu'en vertu de principes définis et rationnels. Le mérite de cette ordonnance eut consisté à clôturer les listes des coupables ; c'est ce qu'elle ne faisait pas ; elle semblait au contraire renvoyer aux Chambres le soin de porter de nouvelles accusations. Ce n'était ni la justice ni la clémence. Tout se réunissait pour apporter la confusion et le trouble dans un débat qui aurait dû être tranché au plus vite avec netteté et décision.

Et cependant le gouvernement représentatif fit ici son office, presque toujours salutaire, quand il n'est pas contrarié par la mauvaise foi. Les débats furent longs et animés, mais en définitive le projet du ministère, inspiré par la pensée de restreindre le nombre des poursuites, fut adopté et même avec des atténuations qui eussent été plus considérables, s'il l'avait voulu [1]. Grâce à l'honorable per-

[1] La commission rendit seulement facultatif et à la volonté du roi l'exil des trente-huit personnes portées dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet, et elle avait proposé de supprimer l'article qui exceptait de l'amnistie ceux contre lesquels des poursuites auraient été commencées; cet article fut

sistance de Louis XVIII, et à de nobles paroles de M. de Serre, la peine de la confiscation des biens, qu'on demandait à ressusciter sous la forme de dommages intérêts envers l'Etat, fut absolument rayée, en fait comme en droit, de la législation française, et de tout ce qu'avait proposé la commission, organe de la majorité, il ne subsista qu'un seul article : celui qui bannissait les régicides ayant adhéré à l'usurpation des Cent-Jours. Cet article fut adopté à l'unanimité moins trois voix. Dans la pensée de la Chambre, c'était surtout un grand acte de moralité politique, une condamnation solennelle des principes et des crimes de la Révolution [1]. Le projet ainsi formulé fut porté par le gouvernement à la Chambre des Pairs et adopté sans débat à l'unanimité. L'accord s'était donc fait dans cette matière, où il avait paru d'abord impossible.

Il en fut de même pour les discussions ayant la religion pour objet. La Chambre était sans doute essentiellement dévouée aux intérêts religieux ; le gouvernement lui-même les avait recommandés à sa sollicitude. « Faire refleurir la religion, épurer les mœurs, fonder la liberté sur le respect des lois,... » avait dit le roi dans le discours du trône, « voilà où doivent tendre tous nos efforts. » La majorité se consacra avec zèle à cette tâche, mais les limites que commandait la prudence, ne furent pas dépassées. Des délibérations parlementaires de la session, sur ce grave sujet, sortirent seulement deux lois qui subsistent encore aujourd'hui : l'abolition du divorce, gloire éternelle de M. de Bonald, et la faculté accordée aux établissements ecclésiastiques, légalement reconnus, d'accepter des donations et legs avec l'autorisation du gouvernement [2].

Les questions financières soulevèrent de nombreux débats, mais se terminèrent aussi par des transactions, dont aucun intérêt n'eut à souffrir et qui consolidèrent le crédit public. A la majorité de la Chambre revient le mérite d'avoir rendu aux communes un service

malheureusement maintenu. Il faut remarquer aussi que par son amendement, dont on a tant parlé, sur les catégories, la Commission permettait les poursuites, mais ne les ordonnait pas : « Nous demandons, disait le rapporteur M. Corbière, que l'indulgent examen du roi précède les sévères recherches de la justice. »

[1] C'était bien une dérogation au pardon général de la Charte, mais on y répondait par cet argument repris et exagéré plus tard par ceux qui le combattaient alors, à savoir que la violation du contrat par l'une des parties rend à l'autre toute sa liberté.

[2] M. Guizot a reconnu qu'il n'y eut rien à regretter de ce qui fut fait alors : « De tout ce mouvement, dit-il, qui avait menacé de jeter tant de perturbations dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il ne sortit rien qui portât une sérieuse atteinte soit aux anciennes maximes, soit aux principes modernes de la société française. » *Mémoires de mon temps*, t. 1er p. 129.

décisif en empêchant la vente du reste de leurs biens qui avait échappé aux confiscations de 1813.

Il est un seul point, très-important il est vrai, sur lequel on ne put parvenir à s'entendre; c'était la loi des élections. Le ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, avait présenté un projet dans lequel il admettait un grand nombre de fonctionnaires comme électeurs de droit, et cela, disait-il, en vertu du principe que dans une monarchie tous les pouvoirs, autres que le pouvoir royal, doivent être subordonnés et dépendants. M. de Villèle, rapporteur de la commission, soutint au contraire « que la réalité du gouvernement représentatif et la jouissance des avantages qu'il présente dépendaient de la libre élection des députés. « Son projet établissait des assemblées primaires, se composant de tous les citoyens, âgés de vingt-cinq et payant au moins 50 francs de contributions directes [1]; ces assemblées élisaient les électeurs départementaux, lesquels nommaient les députés. Par l'abaissement du cens et les deux degrés, on revenait ainsi autant que possible aux traditions françaises de tous les temps, aussi bien de l'ancienne monarchie que du régime électoral de 1789, et de l'an III. Il était beau pour des royalistes de se confier ainsi aux bons rapports mutuels, à l'alliance de toutes les classes de la nation, au lieu de s'adresser exclusivement à l'une d'elles.

Ce système des deux degrés, qui paraît encore aujourd'hui plus conservateur et plus libéral que ce qu'on a vu depuis, témoignait de la part de ceux qui l'adoptaient d'une grande hauteur de vues et d'une foi généreuse dans le bon sens de la France. Il fut combattu tout à la fois par le gouvernement et par les doctrinaires, qui voulaient avant tout la prédominance des classes moyennes. On soutenait alors de ce côté que la doctrine de la représentation n'était qu'un préjugé, que les Chambres ne devaient avoir aucune influence sur la formation du ministère. On trouvait les royalistes trop libéraux, presque révolutionnaires.

Que prouvait tout cela? qu'il y avait de l'inexpérience partout, que les mœurs politiques n'étaient pas formées : il aurait fallu une indulgence et une patience mutuelles, et, par malheur, ces querelles en se prolongeant s'envenimaient de plus en plus.

Le projet de loi électorale, élaboré par M. de Villèle, fut adopté, avec quelques modifications, par la Chambre des députés [2]. Le gou-

[1] M. Corbière, membre de la Commission, demanda que le cens fut réduit à 25 fr. et il fut appuyé par M. de Villèle.

[2] La commission n'avait pas proposé ces modifications, elle les avait même combattues; elles lui furent imposées par la Chambre. Voici en quoi elles consistaient : concurremment avec les électeurs élus par les assemblées de canton, les plus imposés devaient former de droit le tiers du collége, et

vernement le porta à la Chambre des Pairs sans le soutenir, et il y fut rejeté.

Un legs fâcheux du ministère précédent venait encore compliquer cette situation déjà si troublée. Une ordonnance du 13 juillet 1815 prescrivait, « conformément à la leçon de l'expérience et au vœu bien connu de la nation, » la révision de quatorze articles de la Charte, dont la plupart étaient relatifs à la formation et au mode de délibération de la Chambre des députés. Il était dit dans les considérants de l'ordonnance que ce serait là le premier objet dont le Parlement aurait à s'occuper, et, parmi ces articles de la Charte ainsi remis en question, se trouvait le trente-septième, disposant que la Chambre des députés serait renouvelée tous les ans par cinquième. La loi des élections n'ayant pu se faire, le mécanisme électoral et législatif se trouvait entièrement livré à l'inconnu, et toute cette confusion était le fait de l'ordonnance du 13 juillet. Naturellement la Chambre des députés se croyait, par son mandat, investie du droit de statuer sur tous les articles désignés dans l'ordonnance et tenait par suite au renouvellement intégral qui seul lui permettait d'accomplir sa mission dans toute son étendue. Le ministère, mécontent des tendances de la Chambre, ne renonçait pas au désir de la modifier le plus tôt possible par un renouvellement partiel, et n'osait cependant pas annoncer cette intention en rapportant ouvertement l'ordonnance du 13 juillet. De là des tiraillements qui amenèrent à la Chambre des députés des scènes très-vives et eurent pour conséquence une scission profonde et des plus regrettables entre la majorité et le président M. Lainé. Un projet de loi transitoire, dont M. de Villèle fut rapporteur, et qui supprimait tout renouvellement partiel de la Chambre jusqu'à la confection de la loi électorale, vint accroître le mécontentement du roi et des ministres, qui n'en tinrent aucun compte. L'antagonisme était flagrant.

La majorité aurait pu faire un acte de force en ajournant ou en rejetant le budget ; elle l'adopta à la presque unanimité et vota en même temps, aux cris de « Vive le Roi ! » un crédit de confiance de 6 millions de rente, demandé par le président du conseil [1]. Elle ne voulut pas qu'on pût l'accuser d'arrêter la marche du gouvernement.

de plus le roi aurait eu la faculté d'adjoindre au collége ainsi composé des électeurs de son choix dans la proportion d'un dixième : c'était simplement maintenir un droit dont jouissait le gouvernement d'après la législation en vigueur (art. 27 de l'acte du 16 thermidor, an X). Beaucoup de députés avaient cru par cette disposition répondre au reproche qu'on leur adressait de faire une loi d'opposition dans le sens démocratique.

[1] Séance du 17 avril, neuf jours après la scène dont M. Lainé avait eu à se plaindre.

Elle tenait surtout à ce qu'on ne pût méconnaître ses sentiments royalistes. Elle fut heureuse d'en donner une preuve éclatante, en doublant la dotation qui lui était demandée à l'occasion du mariage du duc de Berry. Quelques jours après les ministres venaient annoncer l'abandon fait par ce prince aux départements en détresse des sommes votées au delà de celles qui avaient été indiquées par le roi : noble assaut de générosité, qui n'était, hélas ! qu'une trêve.

XV

La mésintelligence entre la Chambre et le gouvernement n'était malheureusement pas dissipée ; la réconciliation n'était pas faite, surtout de la part du ministère. La session venait de se clore ; les députés se retiraient dans leurs provinces. Les ministres restaient auprès du roi. M. Decazes, le plus jeune d'entre eux, le plus animé contre la majorité, obtint une modification dans le cabinet. M. Lainé, toujours froissé, irrité contre la droite, mais dont le sentiment royaliste restait inébranlable, consentit, après quelques hésitations, à remplacer M. de Vaublanc à l'intérieur.

C'est alors que l'idée de la dissolution de la Chambre fut mise en avant par M. Decazes. M. de Richelieu s'y refusa d'abord, il se sentait ému et troublé. « Je n'y consentirai jamais, disait-il. Ils sont royalistes, il faut gouverner pour eux et malgré eux, il faut les sauver malgré eux. » M. Decazes insista avec une persévérante habileté. L'influence diplomatique secondait au moment même ses projets. M. de Richelieu fut amené à penser que c'était le seul moyen de hâter la libération du territoire. Plusieurs lettres et mémoires dans ce sens furent envoyés au roi de la part des souverains et de leurs ambassadeurs. M. de Richelieu finit par céder, et cet assentiment entraîna celui de M. Lainé malgré ses répugnances ; mais il fallait aussi et surtout emporter l'adhésion du Roi, qui résista longtemps ; il éprouvait des scrupules, il ne pouvait se dissimuler le danger de la mesure ; mais il fut de plus en plus pressé par M. Decazes, qui lui remit successivement trois mémoires, dans lesquels on faisait surtout valoir l'intérêt de la prérogative royale, menacée par la majorité, que dominait, disait-on, l'influence du comte d'Artois. Louis XVIII se rendit enfin et après un nouveau délai, signa, le 5 septembre 1816, la fameuse ordonnance qui dissolvait la Chambre de 1815, celle que, dans un premier mouvement de joie et d'effusion, il avait appelée *introuvable*.

XVI

C'était là un bien grave événement! Dix-huit mois après le 20 mars, le roi brisait une Chambre royaliste, rompait avec ses propres amis, et semblait diriger contre eux une sorte de dénonciation publique. Y avait-il péril en la demeure? était-il impossible de de gouverner avec cette Chambre? On a vu au contraire que l'accord s'était fait toutes les fois que le ministère avait voulu s'y prêter. Que sur certains points, le parti royaliste dut être contenu et ramené à des idées plus pratiques et plus calmes, ce n'est pas ce qu'il faut nier; mais c'est par d'autres moyens qu'il fallait tendre à ce résultat; c'est par d'autres moyens seulement qu'on pouvait l'obtenir. La dissolution de la Chambre de 1815 était une sorte de coup d'Etat, en désaccord avec la politique de modération que l'on prétendait inaugurer, et qui débutait étrangement par cet acte de violence. Exclure les royalistes, gouverner sans eux et contre eux, fonder la monarchie légitime en éloignant ses serviteurs les plus dévoués, c'était là une impossibilité morale, dont les déplorables conséquences devaient éclater tôt ou tard.

Au lendemain de si terribles catastrophes, le premier intérêt de la royauté comme de la France, c'était l'union de tous ceux qui acceptaient la monarchie légitime, aussi bien que les libertés et les intérêts dont elle s'était déclarée la gardienne. Que parmi ces hommes mêmes il y eût des tendances diverses, c'était inévitable; mais ces tendances, qui des deux côtés avaient leur part de justice et de vérité, il fallait s'efforcer de les rapprocher et de les unir en les tempérant les unes par les autres. C'est à cela que devait servir l'action du gouvernement représentatif; et c'est ce qui avait eu lieu dans une certaine mesure pendant la session de 1815. En sortant de cette voie de conciliation, difficile sans doute, mais obligée, en s'alliant exclusivement à l'un des partis en présence, le gouvernement s'exposait à tomber bientôt sous son joug, et à ne pouvoir y échapper que par le secours et la domination du parti même qu'il venait de frapper. On entrait ainsi forcément dans une série de réactions contraires.

« L'ordonnance du 5 septembre, dit très-bien M. Nettement, empêcha la fusion de la droite avec le centre droit. » Ce qu'il y avait, en effet, de malavisé et de grave dans cette mesure, c'est qu'elle frappait la droite tout entière sans distinction de nuance, la partie modérée aussi bien que les ardents, M. de Villèle aussi bien que M. de La Bourdonnaye. C'est alors que fut imaginée cette dénomination d'*Ultras* appliquée aux royalistes sans distinction et qui semblait les désigner tous à l'animadversion publique. « Le minis-

tère, écrivait à ce moment même M. de Villèle, ne peut vivre avec le gouvernement représentatif; il veut l'annuler. De notre côté, il y a de l'exaspération, et il faudrait être modérés. Serons-nous assez forts? Serons-nous assez sages? »

Comme tous les vaincus, la Chambre de 1815 a été l'objet de bien des critiques et de bien des attaques. Elle a cependant trouvé une certaine justice parmi ses adversaires les plus prononcés :

« De toutes les assemblées convoquées depuis la chute de la république, la Chambre de 1815 est celle qui se montra la plus économe et la meilleure gardienne des deniers de l'Etat. Formée en grande majorité de propriétaires, simples contribuables, gens passionnés, mais probes, et qui apportaient une sorte de religion dans l'accomplissement de leur mandat de censeurs des dépenses publiques, sa composition exceptionnelle imprima à ses travaux financiers une rectitude et une rigidité qui les ont fait survivre même à la chute de la seconde restauration. » Ainsi s'exprime M. de Vaulabelle [1].

« Il reste à la majorité de 1815, dit à son tour M. Duvergier de Hauranne, un grand honneur, celui d'avoir rompu avec les traditions de la servilité impériale, et d'avoir ainsi, sans le vouloir et sans le savoir peut-être, notablement contribué à l'affermissement, au développement du système parlementaire [2]. »

Ajoutons cet éloge suprême décerné par M. de Barante : « La Chambre de 1815 doit être remerciée d'avoir installé le gouvernement représentatif en France; elle a créé l'état de député et l'a entouré d'une consistance et d'une considération, qu'il n'avait jamais eues que par intervalle au milieu des troubles de la révolution. En ce sens elle a travaillé pour la liberté et l'ordre social [3]. »

Disons enfin, pour terminer, que dans cette Chambre, si ardente, si active et qui fit un si fréquent usage du droit d'initiative, l'intérêt privé garda le plus absolu silence. Pas une seule proposition, pas un seul discours ne fit allusion à l'indemnité des émigrés.

Quand il fut question de celle des députés, un membre monta à la tribune et s'exprima en ces termes : « Un grand publiciste, Montesquieu, a dit que l'honneur était le mobile de la monarchie. Si vous voulez maintenir ce puissant ressort, décidez que ceux, à qui l'on accorde la noble prérogative de concourir à la formation des lois, ne recevront aucun traitement! » La proposition fut adoptée par acclamation à l'unanimité.

Serait-il possible de ne pas admirer de tels caractères! Tout esprit de parti à part, n'est-ce pas un grand dommage qu'une portion

[1] *Histoire des deux Restaurations.*
[2] *Histoire du gouvernement parlementaire.*
[3] *Des communes et de l'aristocratie.*

aussi précieuse des forces vives du pays, du trésor national, si l'on peut ainsi parler, ait été si souvent stérilisée ou proscrite par le fait de nos révolutions? Mais devait-on s'attendre à ce que la Restauration se fit elle-même complice de cet ostracisme?

« Je ne suis point, dit M. Guizot dans ses *Mémoires*[1], et même en 1815, je n'étais point de ceux qui regardent le côté droit comme impropre au gouvernement de la France. J'avais dès lors au contraire, quoique avec un sentiment moins profond et moins clair qu'aujourd'hui, l'instinct qu'il fallait le concours de toutes les classes éclairées et indépendantes, anciennes et nouvelles, pour retirer notre pays des ornières alternatives de l'anarchie et du despotisme et que sans leur accord, nous ne posséderions jamais longtemps ensemble l'ordre et la liberté. Peut-être même serais-je en droit de ranger cet instinct au nombre des raisons un peu confuses qui m'avaient disposé en faveur de la Restauration. La monarchie héréditaire, devenue constitutionnelle, s'offrait à mon esprit et comme un principe de stabilité et comme un moyen naturel de rapprochement entre les classes et les partis qui s'étaient fait ardemment la guerre. »

C'était bien là le programme élevé et sensé que devait se proposer le gouvernement de la Restauration ; malheureusement il ne fut point suivi par les hommes d'Etat qui tenaient alors le pouvoir, et M. Guizot lui-même n'en eut que beaucoup plus tard, et après deux révolutions, la complète intelligence.

[1] Tome Ier, p. 146.

R. DE LARCY.

La suite prochainement.

LES PUBLICISTES AMÉRICAINS

ET LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS [1]

I

« Dira-t-on encore de l'autre côté de l'Atlantique que l'esclavage n'a rien à faire dans la guerre de la Sécession ? » s'écriait le sénateur Charles Sumner, quand le président Lincoln, par sa mémorable déclaration de 1863, proclamait l'émancipation des noirs. Assurément, qu'on le voulût ou non, l'esclavage fut l'enjeu de la guerre, personne ne se refuse à le reconnaître. En face de cette grave question, qui donc peut s'empêcher tout d'abord de protester personnellement sans phrases, ni commentaires, contre une inadmissible aberration sociale dont la civilisation chrétienne paraît enfin tout près d'être délivrée ? Suivant leur goût traditionnel pour les citations bibliques, les Américains ont quelque peu abusé du texte des épîtres rapportant que saint Paul renvoya l'esclave échappé, Onésime, avec une lettre pour son maître qu'il exhortait à la mansuétude et à l'indulgence. Mais, réserve faite de tous droits, l'apôtre ajoutait : « Afin que tu le recouvres non plus comme un esclave, mais comme un frère très-cher à moi et combien plus à toi, selon la chair et selon Jésus-Christ. » Voilà ce qu'il y avait dans cette lettre qui a mis si longtemps pour parvenir à son adresse aux Etats-Unis. Désormais tout débat semble inutile ; la cause est jugée et, en théorie du moins, l'accord est unanime.

Mais les publicistes américains nous ont déjà démontré que tout gouvernement républicain et démocratique comme toute question se change forcément en gouvernement et en questions de parti. Il ressort aussi de leurs écrits les plus autorisés, que l'esclavage et l'émancipation devinrent de même à tous égards non-seulement une

[1] Voir le *Correspondant* du 25 mai 1876 et du 10 février 1877.

question, mais encore un instrument de parti, malgré les efforts des esprits prudents pour éviter ce péril. Ce n'était en aucune façon par amour de la justice ou des principes que le Nord commençait la longue série des agitations antiesclavagistes. La guerre sourde et toute politique d'abord, sanglante ensuite, fut une lutte fratricide implacable, où les deux adversaires cherchaient à s'arracher l'arme qui faisait la force du frère ennemi. Le Nord, sans avoir nul souci des esclaves, attaquait l'esclavage qui faisait la force du Sud, et le Sud, sans cesser d'être libéral sur le terrain de la politique gouvernementale, était entraîné à détruire le libéralisme social qui faisait la force du Nord. Au point où les choses étaient arrivées, le Nord, pour réussir à supprimer l'esclavage, devait régner en maître sur le Sud, tandis que le Sud, pour se défendre et rester maître chez lui, était contraint de chercher à dominer complétement l'Union tout entière.

Dans un discours prononcé en 1839, M. Clay distinguait déjà plusieurs phases de cette redoutable question de l'esclavage. La première correspond au moment de la fondation du gouvernement fédéral et de la Constitution actuelle, c'est-à-dire à la fin du siècle dernier. Il y eut alors à ce sujet beaucoup de pétitions, de rapports et de comités dans le sein du Congrès et au dehors. Ces motions furent accueillies, discutées et repoussées sans amertume ni violence, parce que les partis avaient à peine encore eu le temps de s'organiser. Le gouvernement se regardait comme dépourvu de pouvoirs suffisants pour trancher la question. La deuxième période commence avec l'agitation motivée par l'admission de l'Etat de Missouri. Dans la troisième qui débute vers 1830, l'agitation, provoquée par plusieurs causes, le fut en particulier par l'exemple du succès de l'émancipation dans les colonies anglaises. Les difficultés suscitées par le compromis de Missouri marquèrent une phase nouvelle. Puis l'agitation abolitionniste, un instant endormie, se réveilla plus intense que jamais et finit par aboutir à la terrible guerre de la Sécession. Enfin cette même question servile, transformée en question d'influence, de race et de couleur, et doublée du même intérêt de parti, se montre encore dans le plan de reconstruction adopté envers les Etats vaincus, tout comme dans la politique tracassière, oppressive et injuste que le Nord n'a cessé de poursuivre contre eux et qu'il prétend continuer à leur imposer aujourd'hui.

La Convention de 1787, au moment d'établir la proportion entre le chiffre de la population et le nombre des représentants, s'était, dès l'abord, trouvée en face de cette question irritante de l'esclavage. Elle proposa une transaction qui fut acceptée comme un sacrifice

nécessaire à la conciliation et à la paix. La Constitution décida donc que les esclaves, désignés sous l'indulgente périphrase *d'autres personnes*, seraient représentés non sur le pied des citoyens libres, mais seulement dans la proportion des trois cinquièmes, c'est-à-dire que les propriétaires d'esclaves auraient trois voix par cinq noirs. Cette décision assurait la prépondérance du Sud. En effet les Etats à esclaves obtinrent ainsi un plus grand nombre de représentants qu'ils n'avaient droit d'en nommer d'après le chiffre de leur population libre. En retour et à titre de compensation, ils consentirent à payer les impôts directs dans une proportion plus forte, d'après ce principe admis aux Etats-Unis que le nombre des représentants est proportionnel à la quotité de l'impôt direct et réciproquement. Mais cette compensation était plus spécieuse qu'effective. Car, tandis que la représentation est un fait constant et régulier, la levée de la taxe directe fédérale est accidentelle et rare aux Etats-Unis. En quarante ans (de 1789 à 1833) la taxe directe ne fut perçue que trois fois. Sans doute ce compromis évita un conflit immédiat, et réussit à conjurer pour un temps le plus terrible danger qui ait menacé le gouvernement américain. Toutefois l'amertume des plaintes proférées dès lors indique assez qu'il recélait le germe de divisions graves, et constituait plutôt une trêve qu'une paix définitive entre les partis. Chacun sentait que là était le côté faible des institutions, et que le patriotisme faisait un devoir de n'y toucher qu'avec une extrême réserve, dans la crainte de ruiner tout l'édifice.

« Je reconnais, disait M. Webster en 1829, que la représentation des Etats au Congrès n'est pas égale, et que de grands avantages sur ce point sont faits aux Etats esclavagistes. Je sais aussi que la compensation à ce privilége est purement nominale, c'est-à-dire que l'impôt fédéral direct, d'après la proportion de la représentation, n'est presque jamais voté ni perçu, car les revenus fédéraux proviennent de sources différentes, telles que douanes et autres. Néanmoins je ne veux ni me plaindre ni récriminer. Le contrat originel a été fait ainsi, conservons-le tel qu'il est, et sachons profiter des bienfaits qu'il nous procure d'ailleurs. Notre union est trop précieuse pour que nous en risquions la rupture sur cette question. » Tel était l'avis de tous les hommes éclairés. « L'Américain véritablement ami de son pays, écrivait Story en 1830, défendra de toutes ses forces cette disposition constitutionnelle comme une ligne politique de première importance et comme un moyen de conjurer les plus funestes divisions intestines. Au sujet de cette redoutable question, le vœu de tout bon patriote doit être aujourd'hui : *Requiescat in pace!* » En d'autres termes, dit un journal américain, « la vraie place d'un cadavre est sous terre. » Mais

le cadavre devait se ranimer, ou plutôt la question n'avait jamais cessé d'exister vivante et fatale. Le Nord ne pardonnait pas au Sud sa supériorité dans le nombre des représentants qui excédait de vingt-cinq la proportion normale, et le Sud se plaignait vivement d'être moins bien protégé dans ses intérêts commerciaux par les tarifs de douane que les autres Etats de l'Union. En résumé, les partis manœuvraient et cherchaient les meilleures positions de combat.

Le sénateur Benton pouvait avancer avec raison que l'esclavage, au point de vue abstrait, avait peu de partisans ou de défenseurs, même dans les Etats à esclaves. « Cette institution qui nous est venue de nos ancêtres, disait-il, aurait beaucoup moins d'avocats parmi nous, si ceux que cela ne regarde pas voulaient bien nous laisser tranquilles. L'opinion était beaucoup moins favorable à l'esclavage avant que des intermédiaires maladroits ne fussent venus faire campagne à ce sujet. Les vues des principaux hommes politiques du Nord et du Sud étaient, à l'origine, identiques sur ce point ; nos annales législatives en font foi. » Mais les intermédiaires brouillons, les hommes de parti avaient intérêt à envenimer la querelle plutôt qu'à chercher une solution pacifique. Comme M. Clay le remarquait, non sans tristesse, trop de personnes mal inspirées, dans l'un et l'autre camp, s'efforcèrent de mêler la question de l'abolition à la question politique, afin de mettre en lutte une moitié des Etats-Unis contre l'autre. C'est un des malheurs des pays libres, dans les temps de compétition ardente entre les partis, que cette tendance irrésistible de s'emparer de toute question pour s'en faire un engin de guerre. Au moment de l'élection du président Jackson, lui et ses partisans s'entendaient accuser d'être abolitionnistes. A peine fut-il nommé, que l'accusation était retournée contre ses adversaires. On se rejetait à la tête les mêmes griefs.

Cependant l'agitation antiesclavagiste devenait chaque jour plus violente. A propos d'une pétition de la Société émancipatrice *des Amis*, formée en Pensylvanie, pétition que présenta Buchanan, Benton remarque que ces sortes de sociétés eurent pour résultat, sinon pour but, de pousser les noirs à l'insurrection. C'est ainsi, d'après lui, qu'avaient été provoqués les massacres de Saint-Domingue, dont les principaux instigateurs furent les *Amis des noirs*, Société de Paris affiliée à celles de France et de Londres. Comment se composaient ces sociétés ? « Au commencement elles comptaient à la fois dans leur sein les extrêmes du vice et de la vertu, les meilleurs comme les plus vils représentants de l'humanité ; à côté des noms des plus purs philanthropes, on y voyait ceux de Marat et d'Ana-

charsis Clootz, ces suppôts d'enfer à forme humaine. Puis bientôt, les hommes honnêtes, dégoûtés de leurs associés, se retirent et laissent la place aux pervers qui règnent à plaisir et sans obstacle : car toutes ces sociétés suivent une même filière qui les fait dégénérer rapidement. Les publications incendiaires, les estampes, les pétitions en faveur de l'émancipation, les démarches et les cris des poissardes de Paris elles-mêmes poussèrent imprudemment à l'insurrection. Tout le monde sait quelles en furent les terribles conséquences pour les îles françaises, et comment Saint-Domingue, ce jardin splendide, se trouva changé en désert, abreuvé de sang et ravagé par l'incendie. Mais ce qu'on ne sait pas suffisamment, c'est que les ramifications de ces sociétés s'étendaient au continent américain. Le massacre des blancs était décidé en Louisiane ; l'insurrection éclata, mais elle put être immédiatement étouffée par la répression la plus sévère [1]. »

Les esprits les plus éclairés aux Etats-Unis prévoyaient déjà la Sécession et les dangers extrêmes que de telles manœuvres pouvaient amener. Aussi les bons patriotes adjuraient leurs concitoyens d'éviter une crise redoutable, et s'exprimaient parfois avec une ardeur de convictions et des pompes d'éloquence qui paraissaient alors à bien des gens dépasser l'importance du sujet. Certains auditeurs, moins clairvoyants ou plus légers, se permettaient même de les tourner en ridicule. « Lorsque mes yeux, s'écriait M. Webster, s'élèveront pour la dernière fois vers le soleil qui brille dans les cieux, puissé-je ne pas le voir éclairer de ses rayons le sol de la patrie rougi du sang versé dans des luttes fratricides, et les débris déshonorés de notre Union rompue, si glorieuse autrefois. Puisse mon languissant et dernier regard s'évanouir en contemplant le glorieux drapeau de notre union républicaine connu et honoré par toute la terre. Dieu veuille que chaque étoile de ce splendide étendard reste lumineuse et sans tache ! » Il n'y avait pas de quoi rire à cette explosion de rhétorique, qui était un cri d'alarme patriotique. On l'a bien vu depuis. La crise suprême, conjurée pour quelque temps encore, grâce au compromis du Missouri, éclata enfin par la plus terrible et la plus inutile guerre qui ait ensanglanté un pays civilisé depuis bien des siècles. On retrouva aux prises les deux partis du Nord et du Sud qui s'étaient mesurés, attaqués et déjoués au Congrès et aux élections pendant soixante-quinze ans, avant d'en venir aux mains sur les champs de bataille.

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre les émouvantes péripéties de ces six années de combats que le comte de Paris a racontés avec

[1] *Trente ans au Sénat*, par Thomas H. Benton.

la chaleur de cœur d'un volontaire convaincu d'avoir combattu pour la bonne cause, et avec l'entrain du soldat qui se souvient des périls brillamment affrontés. Il suffit ici de constater quels furent les résultats de la guerre. Dans un rapport présenté par Calhoun en 1835, on lit que la valeur de la propriété noire menacée, c'est-à-dire de tous les esclaves, s'élevait à 950 millions de dollars, soit un peu moins de 5 milliards de francs. De sorte que, d'après l'estimation d'un partisan du Sud, évidemment plutôt amplifiée que réduite, une indemnité de 5 milliards au plus, payée aux propriétaires, aurait pu tout arranger à l'amiable et en peu d'années. D'autre part la guerre a coûté la vie à un million de blancs, pour l'émancipation de quatre millions de nègres qui n'en paraissent pas beaucoup plus heureux, et qui même, dit-on, sont destinés à disparaître par la force des choses et par suite de l'infériorité incurable de la race. En outre, les frais de la lutte ont absorbé une trentaine de milliards dont 18 ou 20 au compte du Nord seul. On pouvait donc éviter une perte sèche de 25 milliards de francs au moins. Pour des commerçants et des hommes pratiques, comme les Américains, voilà une bonne opération manquée. Car l'honneur national ne s'opposait pas à ce qu'une question tout intérieure fût réglée en famille, préalablement à tout combat, par la soulte d'une forte somme d'argent.

Les républiques n'ont pas de bonheur dans la façon dont elles soutiennent les causes justes et résolvent les grandes questions de progrès légitimes. La république française en 93 verse des flots de sang et bouleverse l'Europe et la société pour se débarrasser des derniers vestiges du moyen âge, tandis que tous les autres Etats européens, de Cadix à Archangel, ont réalisé pacifiquement des réformes aussi difficiles et complètes, sans crises trop violentes ni sanguinaires. N'est-il pas notoire que toutes les réformes et améliorations utiles qui ont subsisté en France étaient faites, conclues et acceptées dès 1790 et 1791, et que depuis ce moment aucun pas décisif n'a été profitablement effectué dans la voie du progrès politique et libéral? Quant aux progrès économiques, retardés par le désordre et la guerre, ils ne sont dûs qu'à la marche du temps et de la civilisation, ainsi qu'à l'application de ces mêmes réformes raisonnables et limitées. Depuis quelques années déjà les colonies étaient à peu près délivrées de l'esclavage. Seule la république américaine le maintient ouvertement tant qu'elle y trouve son profit, et l'attaque seulement quand elle croit y perdre. L'Angleterre et la France monarchiques s'efforcent de le supprimer par des moyens pacifiques et y réussissent. L'empire du Brésil poursuit et atteint la solution du problème de

l'émancipation sans ruines, sans combats ni bouleversements; ce succès fait honneur à la race latine. Le gouvernement semble d'ailleurs si bien pondéré en ce dernier pays, que le souverain s'éloigne impunément, en laissant pour toute garantie sa procuration et un bon pour pouvoirs à celle des princesses ses filles qui garde la maison. Au contraire, dans cette même question de l'affranchissement, les Etats-Unis trouvent moyen de faire couler un sang précieux pendant six ans, et de ruiner le pays pour plus longtemps encore.

C'eût été pourtant un beau spectacle, tel qu'on l'avait rêvé en Europe au temps des illusions, de voir une vaste et ardente démocratie prenant pacifiquement en main la cause la plus morale, la plus humaine et la plus libérale du monde, proclamer que sa force et sa richesse étaient développées à ce point, qu'elle pouvait se donner le luxe d'une bonne action en grand et consacrer toute son énergie et tout son superflu à l'œuvre évangélique du rachat des esclaves. Cela se pouvait puisque d'autres l'ont fait plus ou moins, et c'était même une bonne affaire. Combien il eût été original aussi de voir ce pays neuf et entreprenant réaliser des bénéfices sur la morale des épîtres de saint Paul, et se créer un capital de vertus sociales et religieuses! C'est alors et sur cette question qu'il aurait fallu laisser voter les femmes et les charger d'une propagande active, bien digne d'elles. C'était la paix, la charité et l'amour de l'humanité, sans disputer des couleurs, et non la guerre et le carnage qui devaient sortir de la case de l'oncle Tom [1].

Mais l'esprit de parti, toujours à l'affût de discordes nouvelles, les compétitions et le gouvernement de parti, enfants parricides et indomptables de toute république, s'opposaient aux combinaisons pacifiques. Ceux que possédait cet esprit mauvais ont envenimé la querelle pour s'en faire des profits, au lieu d'en chercher la solution à l'amiable. De gaieté de cœur ils risquaient de faire massacrer les blancs par les nègres ou ceux-ci par les blancs; on n'a pas été jusque-là, mais ce ne fut pas leur faute; trop de sang a coulé sur les champs de bataille et le désastre est assez complet. Des signes non équivoques montrent quelle peine les Etats-Unis auront à s'en relever. En effet la solution paraissait trouvée et le port atteint, dès que la funeste et immorale question de l'esclavage fut résolue. Il semblait que l'Amérique, une fois dégagée de son iniquité sociale, se réformerait facilement et n'aurait plus qu'à jouir en toute sécurité et en tout honneur de ses richesses, de son travail et de sa liberté. C'est précisément le contraire qui est arrivé. Les mi-

[1] *La case de l'Oncle Tom*, par Mme Beecher Stowe. 1853.

sères sous-cutanées que les praticiens lui reconnaissaient déjà, non sans appréhensions, ont depuis fait éruption en plein visage de l'Amérique, et sa victoire dans une cause juste, injustement exploitée, lui laisse une plaie qui saignera longtemps encore.

II

Le Nord s'est fait honneur de n'avoir pas ordonné de proscriptions après la guerre. Mais, pour ruiner l'influence du Sud, il disposait de moyens plus efficaces, sinon plus violents. Par un vote du Congrès, en 1867, les noirs, à peine émancipés, furent soudainement appelés au partage des droits civils et politiques, réservés jusqu'ici à la race blanche. « Cet acte législatif, le plus audacieux que l'on ait jamais vu tenter dans ce pays, dit M. Ezra Seaman, fut un véritable coup d'Etat. Non-seulement le peuple fut pris par surprise, mais l'audace du procédé produisit un tel choc sur l'esprit public, que l'opposition en resta paralysée pour un certain temps. Le Congrès agit révolutionnairement en accordant les droits politiques à 750 mille hommes de couleur, tandis qu'il les retirait à un demi-million de blancs, pour contre-balancer la puissance de ces derniers dans dix Etats, et livrer dans plusieurs d'entre eux la domination absolue à la race nègre. »

Sans cette mesure arbitraire, la reconstruction simple et normale de l'Union aurait eu pour effet de déplacer la majorité au détriment des républicains et en faveur des planteurs du Sud. Du moment que, par l'émancipation même, la population de couleur était évaluée au total et non plus seulement au trois cinquièmes de son chiffre réel, comme par le passé, le Sud acquérait le droit de nommer au Congrès trente députés de plus qu'autrefois, et retrouvait ainsi sa prépondérance. Le fruit de la victoire était donc perdu pour les républicains. Afin de ne pas le laisser échapper, les vainqueurs accordèrent d'emblée aux affranchis les droits politiques sans s'inquiéter nullement de savoir s'ils étaient capables de les exercer. Ce n'était pas encore une garantie de domination suffisante, et les politiciens nordistes rencontraient là un danger qu'ils devaient conjurer à tout prix. Si les noirs s'abstiennent, ou s'ils votent avec les blancs du pays, le Sud se trouve ramené et raffermi au pouvoir par les conséquences du système imaginé précisément pour l'en exclure. Car, abandonnés à eux-mêmes, les noirs auraient vite laissé les grands planteurs du Sud ressaisir leur suprématie naturelle et reprendre la direction du pays. Il fallait donc par tous les moyens possibles faire voter les affranchis, et les faire voter contre leurs

anciens patrons, dût-on même pour y réussir exciter les plus mauvais instincts et réveiller les haines de race.

N'est-ce pas là tout le secret de la conduite invariablement tenue par le parti vainqueur depuis la guerre de la Sécession ? De là le système d'empiétements continuels du pouvoir fédéral, qui, sous une apparence de légalité, règle à son gré les affaires intérieures des anciens Etats rebelles ; de là ces campagnes électorales conduites par des politiciens besogneux qui enrégimentent les noirs comme pour les mener au combat et au pillage ; de là enfin la terreur noire, imaginée afin de maîtriser plus facilement les blancs et de les ruiner plus à l'aise. Tels furent les moyens employés méthodiquement pour exploiter la défaite du Sud et l'empêcher de s'en relever. A ces conditions seulement l'octroi des droits politiques aux hommes de couleur donna tous les résultats qu'on s'en était promis ; le vote noir devint une arme de parti et un instrument de règne.

Nous n'avons pas à rappeler ici tous les incidents grotesques ou scandaleux qui ont marqué cette nouvelle phase de l'histoire des Etats-Unis. Comment éviter les derniers désordres, dès que ces affranchis d'hier devenaient tout à coup fonctionnaires, députés, officiers de police, jurés, juges et faisaient partout la loi à la population blanche contre laquelle les politiciens du Nord ne cessaient de les exciter ? On prêchait aux noirs la vengeance, on leur en traçait le programme. Pouvaient-ils manquer de l'appliquer brutalement ? « Il faut que le pays soit un enfer pour les blancs » disait nettement l'un d'entre eux. Rien ne résume mieux la situation dans laquelle se trouvèrent pendant longtemps les Etats du Sud et dont quelques-uns mêmes, tels que la Caroline du Sud et la Louisiane, ne paraissent pas encore près d'être sortis. Faut-il s'étonner que le président Johnson n'ait pas craint d'affirmer dès 1866 que le parti radical poursuivait avant tout l'anéantissement du Sud, et que la question de l'esclavage et de l'émancipation n'était plus désormais qu'un prétexte ? Jamais les torts des deux partis n'ont été mieux jugés que par ces mots : « Le crime du Sud était l'esclavage, le crime du Nord est d'avoir permis la domination de la race noire sur la race blanche [1]. »

Cette politique inflexible du parti radical peut-elle s'expliquer du moins par un zèle ardent, quoique indiscret, en faveur des hommes de couleur et par de hautes considérations de philanthropie ? Il est à peu près prouvé maintenant que la politique suivie par le parti républicain dans les Etats du Sud est plutôt contraire en somme aux vrais intérêts actuels des affranchis. « Les noirs, disait Robert Lee, sont ici dans une position meilleure qu'ils ne seraient en Afrique

[1] *Un conflit de races aux Etats-Unis,* par M. Montégut. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1876.

au point de vue moral, physique et social. » La pensée de Montesquieu, nous le savions déjà, était que l'esclavage tire son origine d'un sentiment de pitié, et que la servitude du premier esclave fut l'acte de générosité d'un vainqueur épargnant la vie de son prisonnier de guerre, au lieu de le massacrer ou de le dévorer peut-être, selon l'habitude vraisemblablement générale des premiers humains à l'état sauvage. Cela ne justifie pas l'esclavage. Mais ce qui semble certain, c'est qu'en Amérique, depuis l'émancipation, les nègres sont devenus des fainéants et des vagabonds. Ils désertent aujourd'hui les écoles où ils se précipitaient au début. « Ils perdent leur temps, dit M. Perry, ex-gouverneur de la Caroline du Sud, à assister de jour et de nuit aux meetings publics, aux assemblées de la ligue loyale, et ne soutiennent leur existence oisive et misérable, qu'en commettant de petits vols et en mendiant. » Mais ce sont là, dira-t-on, des allégations et des opinions blanches, intéressées peut-être. Quelle est donc sur ce point l'opinion des nègres eux-mêmes? Comprenant enfin que leur véritable intérêt n'est pas de perpétuer des conflits de race, les affranchis se sont organisés dans plusieurs Etats, la Virginie, le Kentucky, la Caroline du Sud, pour recommander à leurs frères la réconciliation complète et sans arrière pensée avec les blancs du pays; tant les scandales, les rapines et les duperies flagrantes des carpet-baggers ont fini par indigner ceux-là mêmes qu'ils avaient affranchis.

Au fond, les intérêts vrais de la race noire préoccupent peu les républicains. On avait soudainement émancipé les noirs au nom de l'égalité des hommes, sans s'inquiéter de savoir s'ils étaient capables d'user de leurs nouveaux droits. Peu importait qu'au lieu de s'élever par la liberté, le nègre retournât à l'état sauvage, et restât livré sans défense aux rapacités des usuriers qui le grugent et aux excès du wisky irrésistible qui le tue? M. de Molinari a résumé d'un trait la situation. « Tommy ne peut pas vivre libre, qu'il meure, mieux vaut la mort que l'esclavage. Pourtant la mort, c'est dur, pauvre Tommy. » Mais avant qu'il ait disparu, les politiciens auront fait leur affaire. Qui ne sait que le préjugé de couleur est aussi vivace chez les républicains que chez les démocrates? Pour qu'il en fût autrement, il faudrait faire peau neuve d'un côté ou de l'autre, ce qui ne s'est jamais vu nulle part, si républicain qu'on soit.

« L'égalité sociale des races est une chimère, elle est impossible, elle est contraire aux lois de la nature. » C'est un républicain, un abolitionniste éprouvé, M. Thurlow Weed, qui lance cette affirmation radicale dans le *New-York Tribune*. Cela revient à affirmer que la chimère serait donc l'égalité des races au point de vue de la théorie

et de la science, tandis qu'au point de vue pratique du profit, on a su faire de cette même égalité une réalité lucrative. Car au moyen du vote noir, le parti a conquis la majorité, c'est-à-dire la puissance, avec l'exploitation assurée du Sud. Les républicains trouveront piquant sans doute, non moins qu'utile à leur cause, d'imposer à la population élégante et cultivée de la Nouvelle-Orléans un gouvernement composé de noirs grossiers et de politiciens rapaces. Ils essaieront par le bill des droits civils de contraindre le blanc du Sud à frayer partout avec le noir, à permettre aux enfants de couleur l'accès libre dans les écoles des blancs. Ils feront volontiers du nègre un juge, un sénateur, un gouverneur des Etats du Sud. Mais néanmoins l'Etat de New-York n'accordera la qualité d'électeur au noir que s'il paye une contribution de 250 dollars, quoique les blancs soit exempts de cette condition. Jusque dans les processions électorales organisées par les républicains, les noirs sont soigneusement tenus à l'écart et doivent marcher par pelotons séparés. De longtemps, pas plus dans le Nord que dans le Sud, le nègre ne deviendra l'égal de l'ouvrier blanc ou du gentleman.

Mais à propos d'ethnographie, une tout autre affaire surgit à l'extrême Occident. Les Américains n'ont pas encore fini d'exterminer les derniers restes de ces tribus indiennes qui ont inspiré le poétique épisode d'Atala et de Chactas; les soldats et les settlers du Far-West sont encore occupés à enfermer ces infortunés Peau-rouge dans un cercle sans cesse retréci d'eau de feu et de coups de fusils également meurtriers; les Etats-Unis en sont encore à digérer péniblement la question noire, et voici que la question jaune débarque et s'avance par l'Ouest, sournoise et menaçante. Le Célestial, le fils du Céleste Empire, le Chinois en un mot, a déjà envahi la côte du Pacifique et pénétré jusqu'au centre du continent. Quand il touchera les rives de l'Atlantique, accaparant tous les services inférieurs qu'on était heureux de lui laisser au début, lorsqu'il se sera élevé à des fonctions sociales moins humbles, travaillant à moitié prix et mieux que l'ouvrier d'origine européenne, il deviendra maître de poser des conditions. Alors plus d'émigration d'Europe apportant, avec ses capitaux, l'élévation de cœur et d'esprit qui reste le privilége de notre race, quelles que soient les conditions personnelles de l'individu. Privé de cet élément de régénération constante, le pur sang anglo-saxon, déjà croisé de sang irlandais et germanique, se perdra dans cette promiscuité de races inférieures. Y aurait-il là quelque dessein providentiel? De quelle tour de Babel découle donc cette confusion de peaux de toutes nuances, rouges, jaunes, blanches et noires, qui se donnent rendez-vous sur le sol des Etats-Unis?

Dès longtemps les Américains de bonne souche se préoccupaient

de cette question. En 1852, le brave général Scott raconta dans un banquet qu'à l'époque où il était maître de Mexico et de tout le pays, la grande majorité des Mexicains désiraient vivement leur annexion aux Etats-Unis. Pour préparer ce résultat, on lui offrit la présidence avec 250,000 dollars par an. « Mais, dit-il, ce n'était pas mon avis ; il me répugnait de voir huit millions d'hommes, dont sept millions de race inférieure (Indiens ou métis) venir se mélanger à notre race anglo-saxonne. Et puis, j'avais dans le cœur l'amour du sol natal ; à tout je préférais mon pays et ses institutions. J'ai voulu revenir y mourir en leur restant fidèle, et me voilà [1]. »

Va-t-on croire du reste que John Chinaman est reçu en frère par les Américains ? N'en croyez rien : tous les hommes seront frères dans l'autre monde où la question de peau sera de mince importance, mais il n'en est rien, dit-on, en Amérique. La Californie s'efforce non-seulement d'opposer à l'invasion chinoise toutes les barrières possibles, mais encore de crier avec un cortége de violences et d'invectives aux frères jaunes d'Asie : « La maison est à moi c'est à vous d'en sortir ! » Les Californiens, dit-on, ne viennent-ils pas encore de tuer sans façon leur douzaine de Chinois en un jour de mauvaise humeur ? On s'explique d'ailleurs l'inquiétude des Etats-Unis. Comment conserver les libertés et les institutions plus ou moins savantes de la race européenne, au milieu d'une population dont une forte et grandissante proportion viendrait d'Asie et d'Afrique ? Pour maintenir les compétitions de parti, et se faire des moyens de succès, on voulait bien exciter l'animosité des races et en protéger les variétés inférieures. Mais devant cette inondation de sang idolâtre et dégradé, le *sangre azul*, le sang bleu, comme disent les Espagnols, se révolte et prend peur.

Et puis ce n'est pas tout. On assure qu'il y a une question blanche et un secret derrière le mur de la vie privée américaine. On parle d'une corruption de mœurs spéciale aux Etats-Unis, et comme signe du temps on remarque en outre que l'indignation publique ne s'y montre pas pour mettre bon ordre à d'odieuses pratiques. Les familles nombreuses, l'orgueil naguère, la force et l'espérance de la jeune Amérique, s'y font très-rares, dit-on, et la race anglo-saxonne, sensiblement diminuée en nombre, devra renoncer à la lutte contre l'envahissement des races étrangères. Dans un récent numéro, le *Journal des Economistes* [2], (où s'arrêtent les investigations de

[1] *De la Liberté civile et du Self government,* par François Lieber. Philadelphie, 1859.

[2] *Une Excursion aux Etats-Unis à l'occasion de l'Exposition de Philadelphie,* par M. Charles Limousin. *Journal des Economistes* de février 1877.

l'économie politique?) ne craint pas de rapporter sur ce sujet scabreux les observations un peu crues d'un touriste qui revient mal édifié de l'exposition du Centenaire. Nous n'avons pas été à Philadelphie et ne voulons rien savoir de ces choses. Mais s'il fallait croire ce que racontent les moralistes et les voyageurs, le spectre de Malthus lui-même se dresserait pour protester contre un scandale dont les conséquences rappellent le mot d'Horace, *vitio parentum rara juventus*. Seulement c'est *vitio matrum* qu'il faudrait pouvoir dire ici.

On voit que sous ces questions de races, de couleurs et d'égalité, dont on a fait des questions de parti en Amérique, il se révèle de redoutables et tristes problèmes de tout genre. Et pourtant le pays semblait préparé tout exprès pour la solution heureuse et facile des difficultés économiques, politiques ou sociales.

III

Ce n'est pas ici le lieu de se lancer dans une enquête sur les faits d'iniquité flagrante commis au détriment du Sud, victime des nuées de politiciens sauterelles, soufflés sur lui par le vent du Nord, et si alertes dans l'application de ce système de rapines, élégamment qualifié de « socialisme spéculateur [1]. » Il serait utile sans doute de dénoncer tous les actes illégaux et inconstitutionnels au premier chef dont les Etats vaincus ont été le théâtre, et de les rappeler au souvenir trop fugitif de nos contemporains. Mais la liste en serait trop longue, et il faudrait un travail spécial pour reprendre en détail le triste procès de cet esprit de parti qui, par la marche inflexible et logique des choses, doit tout subordonner à ses intérêts dans une république dont il annule forcément les avantages et dont il compromet l'existence et la sécurité. Ce travail, fait avec conscience et talent par M. Langlois, vient d'être publié à cette place même, et donne une juste idée d'un ensemble de corruptions politiques sans précédent jusqu'ici.

Les lois de reconstruction ne furent que la destruction légale du Sud ; il n'est plus question de liberté, de droits ou d'institutions, la force seule règne, l'absolutisme le plus violent, personnel ou collectif, remplace la loi, pour assurer et pressurer les fruits de la victoire. En même temps que l'on s'efforce de maintenir la suprématie des noirs, les blancs sont persécutés ou tenus à l'écart du scrutin par les mesures les plus arbitraires. On proclame l'amnistie, mais tout propriétaire de 100,000 dollars en est excepté. Les pouvoirs civils

[1] *Histoire de la guerre civile en Amérique,* par M. le comte de Paris.

et la dictature sont confiés à des généraux, et le sol américain apprend à connaître les gaietés du sabre. L'*habeas corpus*, la liberté de la presse et des élections, le principe de la *self taxation*, c'est-à-dire le droit de voter l'impôt qu'on paie, ne sont plus qu'un vain mot, tout cela est bien loin. Les citoyens blancs seuls paient et sont privés de représentants. La loi martiale et l'état de siége en permanence sont appliqués dans toute leur rigueur, et, sous le vain simulacre d'une légalité frelatée, la loi c'est le bon plaisir. L'industrie et le commerce du Sud sont ruinés et les affaires paralysées à ce point que les autres Etats en ressentent le contre-coup. Les caisses sont vides, la banqueroute est imminente.

Qui ne connaît aujourd'hui les exploits des Kellog, des Packard et des Chamberlain ? La presse américaine nous a fait assister à ces scènes, à la fois comiques et odieuses, où des gouverneurs intrus, appuyés sur des « sénats éthiopiens, » se maintiennent violemment au pouvoir, grâce à la protection des baïonnettes prétoriennes de l'exécutif fédéral. En vain les blancs parviennent à ressaisir la majorité. Le returning-board, ou bureau des vérificateurs de scrutins, l'une des plus ingénieuses institutions américaines, est là pour tout arranger. Il casse les élections contraires à son parti et valide celles qui lui sont favorables. Puis ne voit-on pas deux parlements rivaux se disputer les salles de séances, où ils siégent, mangent et dorment jour et nuit, séparés en deux groupes ayant chacun leur président, leur greffier, leur sergent d'armes, et deux courants de discours simultanés et incessants. Cependant on finit par s'aigrir. La bataille est imminente. On se montre les poings, on va en venir aux mains, peut-être aux coups de revolver, lorsque par une inspiration soudaine l'un des deux présidents donne le signal de la prière d'usage. Chacun se découvre et s'associe à l'oraison; le tumulte s'apaise et la situation est sauvée. Mais comme un pareil état de choses ne saurait se prolonger, les républicains appuyés par le gouvernement central, finissent toujours, pour avoir raison, par recourir à la force armée, l'*ultima ratio* des républicains comme des monarques. A bout de patience, les démocrates envoient à Washington un comité pour demander protection au président Grant et réclamer de lui le redressement du droit méconnu. Celui-ci, changeant soudain de rôle, répond aux délégués avec une modestie et une correction parfaites que la politique intérieure des Etats n'est point de son ressort, et qu'il appartient au Congrès seul d'ordonner une enquête, s'il le juge convenable. Le Président s'amuse.

Puis arrive le *force-bill*, loi de vengeance, qui assimile complétement toute résistance contre les déplorables gouvernements qui pèsent sur les Etats du Sud, à la rébellion contre le gouverne-

ment fédéral, c'est-à-dire contre l'autorité nationale elle-même. C'était le régime de la dictature illimitée, et la plus flagrante violation de toutes les garanties constitutionnelles générales, comme de tous les droits particuliers des Etats. Mais cela donnait le moyen de manipuler la matière électorale, et d'empêcher le Sud de se relever. Le sénateur Bouthwell ne proposa-t-il pas purement et simplement, dans son rapport sur les élections du Mississipi, de réduire à la condition de territoires, c'est-à-dire de priver de toute autonomie et de toute représentation au Congrès, les Etats assez audacieux pour regimber contre le joug des aventuriers du Nord et des nègres coalisés?

La tyrannie imposée était telle qu'on pouvait craindre le réveil de la guerre civile compliquée d'une guerre sociale. « Le temps est venu d'opposer baïonnettes à baïonnettes, s'écriait à son tour un des principaux organes de la presse démocrate exaspérée. C'est le seul moyen de sauver la république et la démocratie aux Etats-Unis. A tes tentes, ô Israël. » Mais ces excitations restèrent sans écho. Le Sud avait sincèrement renoncé à toute idée de sécession, il acceptait franchement et sans réserve la suppression de l'esclavage. Jusqu'ici nul ne songeait à une résistance armée. Les avis sont unanimes à cet égard [1]. C'était la politique du Nord d'affecter de croire à une aggression nouvelle. De là ces provocations incessantes en même temps que ces supplications hypocrites adjurant le Sud de ne pas troubler la paix. On voulait exaspérer les Sudistes pour les pousser à quelques fausses démarches qui pussent justifier les rigueurs dont ils étaient les victimes. « Il ne fallait pas que le Sud fût tranquille, » dit le *Courrier des Etats-Unis*. Car le Sud tranquille et libre envoyait au Congrès des représentants démocrates, et les républicains voulaient à tout prix garder la majorité à la Chambre, au Sénat, et aux élections présidentielles. Toute cette agitation, cette ruine et cette oppression du Sud n'est qu'une simple question électorale, sur laquelle se greffe et bourgeonne la question des profits pécuniaires pour les politiciens du Nord.

L'hostilité entre les races fut donc attisée par tous les moyens. Aucun mensonge ne fut épargné. Tantôt on jetait la terreur dans l'esprit des noirs ignorants, en leur persuadant que leur liberté ou leur vie même était menacée. Tantôt on ravivait en eux le sentiment de la vengeance en leur rappelant le passé dont on exagérait à dessein les souffrances. Les menaces comme les promesses étaient prodiguées. On excitait les convoitises du noir en lui pro-

[1] Lorsqu'éclata l'émeute de la Nouvelle-Orléans, un certain nombre d'anciens officiers confédérés qui se trouvaient à Washington télégraphièrent aussitôt à leurs amis de la Louisiane de se soumettre sur le champ.

mettant, pour prix de son concours, le partage des terres des anciens rebelles, une somme d'argent et une paire de mules pour chacun. N'avait-on pas vu déjà, lors des lois de confiscation du 17 juillet 1862, les vainqueurs se livrer pour leur compte personnel aux commerces les plus scandaleux? C'était un précédent et les imitateurs ne manquèrent pas.

Dans la récente campagne présidentielle, l'égalité numérique des partis, qui se balançaient presque, a communiqué une violence inouïe à la lutte. On cherchait à réveiller les vieilles animosités de la guerre et les conflits de race à peine assoupis, en commençant « la campagne de la chemise sanglante » *the bloodhy shirt campaign.* Dès longtemps les meneurs avaient si bien travaillé les Etats, que ceux-ci se trouvèrent à point divisés en deux camps ennemis. C'est ce qu'il fallait tout d'abord aux politiciens pour entamer la partie avec de bonnes chances. Partout des troubles, partout le désordre et l'anarchie. Dans l'Arkansas, blancs et noirs se fusillent. Sans cesse des émeutes meurtrières sont signalées dans le Kentucky, le Texas, le Mississipi, la Géorgie, l'Alabama, la Louisiane, la Caroline du Sud. La presse américaine est remplie de faits analogues. Ici des pillages et des massacres commis par des nègres; ailleurs, dans la Caroline du Sud, la milice blanche intervenant entre deux factions noires qui sont aux prises et tirant impartialement sur l'une et l'autre; les excès des bandes nègres suscitant les représailles terribles des ligues blanches, et les actes sanglants des *ku-klux-klan* servant d'aliment à la haine que le petit blanc du Sud semble avoir conservée si vivace contre les anciens esclaves. La justice n'est plus qu'une arme de parti; noirs et blancs sont assurés à l'avance d'être acquittés ou condamnés suivant la couleur et les opinions du juge. D'ailleurs les procédés légaux sont trop lents au gré des passions déchaînées; on a recours à des moyens plus expéditifs, et la loi de Lynch a presque partout remplacé les tribunaux.

Ce qui trahit la main des politiciens du Nord dans tous ces désordres et ces misères, c'est que les Etats gouvernés par des majorités d'anciens rebelles sont précisément les plus tranquilles aujourd'hui. Nul n'y songe à rétablir l'esclavage réel ou déguisé, ni à parler de séparation. Depuis que les élections de 1874 ont replacé un grand nombre des Etats du Sud sous la direction des blancs du pays, le calme a succédé aux divisions, et l'on y jouit d'une prospérité relative. Les noirs n'y ont pas été inquiétés; on y respecte les droits personnels qui leur ont été accordés par l'acte d'émancipation et, en temps normal, l'ordre est rarement troublé. Au contraire, dans ces malheureux Etats, tels que la Louisiane et la Caroline du Sud en particulier, où les républicains s'efforcent de

maintenir par des moyens artificiels et violents la suprématie de leur parti, en ameutant les noirs contre les conservateurs, l'anarchie persiste, accompagnée de violences inouïes.

Un gouvernement indépendant et impartial aurait mis son honneur à ramener l'apaisement dans ces contrées si éprouvées. Il aurait considéré que c'était là sa haute mission et son devoir. Mais l'administration fédérale, liée par ses obligations de parti, se trouve impuissante, par son caractère même, à jouer ce noble rôle. Au contraire, par ses actes et ses paroles, elle semble prendre plaisir à attiser encore les discordes qui peuvent tourner à l'avantage du parti qu'elle représente au pouvoir. En dépit des assertions contraires, l'idée républicaine ne saurait donc passer pour un préservatif contre les catastrophes qui menacent les nations. Soumise aux mêmes épreuves que les autres formes de gouvernement, la république des Etats-Unis aboutit à les aggraver d'abord par la seule conséquence des institutions et à provoquer soit la lutte politique permanente, soit la guerre déclarée et sanglante entre les deux partis qui se disputent le pouvoir et se partagent le pays.

La République aux Etats-Unis reste en tout et toujours une république de parti. Annihilant sur le terrain électoral les minorités si nombreuses qu'elles soient, parfois même les majorités, comme on vient de le voir dans l'élection de M. Hayes, elle fait du pouvoir la proie d'une oligarchie victorieuse. Et celle-ci, loin de chercher à prévenir les désordres locaux, ne songe au contraire qu'à en tirer avantage, car elle n'y voit qu'un prétexte à intervention et un moyen de gouvernement. Le Nord avait incontestablement raison en attaquant l'esclavage, mais il s'est donné tort et a fait grand mal au pays entier par la façon déplorable dont il a mené une juste entreprise et abusé d'une juste victoire. Les doctrines et les vues politiques des hommes du Sud étaient les bonnes; leur prédominance a créé les Etats-Unis, a fait leur grandeur, et aurait prolongé tout au moins la période de leur prospérité sans nuages. Par malheur, la force et la puissance du Sud étaient fondées sur une base inique et inacceptable à la longue, l'esclavage. De ce mal toutefois il pouvait guérir. Mais ceux qui auraient dû l'aider à surmonter cette maladie sociale non incurable, en ont profité pour précipiter sa perte, et s'enrichir de ses dépouilles.

Si l'on reprend à un autre point de vue cette longue histoire de la rivalité du Nord et du Sud, et qu'on étudie la grosse question des tarifs qui, de tout temps, les a si profondément divisés, là encore reparaît cet esprit de parti qui suscite et envenime les questions pour en faire tour à tour l'arme de l'opposition et du pouvoir. Car le gouvernement aux Etats-Unis est toujours un gouvernement

de combat. Le Sud agricole et producteur du coton était libre échangiste, le Nord manufacturier restait protectionniste. Le Nord enfourchait la question de l'esclavage comme un cheval de bataille électorale; le Sud embouchait la trompette du libre échange, et menaçait d'exclure les navires du Nord de ses ports, et d'y laisser arriver librement et en franchise les navires étrangers. Dans l'affaire des Banques, qui a passionné et divisé les Etats-Unis depuis leur origine jusqu'à présent, sans solution complète, il en est tout de même. Si les doctrines économiques sont toujours flottantes et indécises aux Etats-Unis, n'est-ce pas encore à l'esprit de parti qu'on doit l'attribuer? Il est singulier, du reste, de constater l'infériorité de science financière de ce pays, qui, outre ses autres richesses, a eu la bonne fortune de trouver assez d'or et d'argent pour en inonder le monde jusqu'à l'excès, sans pourtant avoir su maintenir chez lui une circulation métallique normale. Mais aucun parti n'a voulu laisser à l'autre le bénéfice des influences qu'aurait mises entre ses mains un système de banques stable et fort. Cette triple affaire pouvait s'arranger à l'amiable. Une monarchie n'eût pas manqué d'y réussir, on l'a bien vu ailleurs. Mais les républiques ont d'autres exigences. Il a fallu se battre et l'on a failli périr tous ensemble. Certaines gens prétendent même que les haines de parti n'ont pas encore dit leur dernier mot en Amérique.

Pourtant il est juste de reconnaître que pour le moment présent, l'esprit de parti, la ruine et le fléau des démocraties républicaines, se montre assez modéré. A l'honneur des Américains, on doit mettre en relief la tranquillité résignée avec laquelle les vaincus acceptent jusqu'ici leur défaite imméritée. L'un des deux camps est battu par la fraude, il ne s'en considère pas moins comme bien battu et remet sa revanche aux élections prochaines. Dans tout cela se révèle un certain esprit politique et un certain bon sens anglo-saxon. Cette modération qui nous étonne en France où nous connaissons mal l'étranger, était prévue et signalée par un juge de première compétence, tout voisin en outre des Américains et bien à portée de les juger. Lord Dufferin, gouverneur général du Canada, s'adressant à ses administrés, assez fortunés, à ce qu'il semble, sur ces quelques arpents de neige que Voltaire ne regrettait pas, et que le sang de Montcalm et d'une poignée de braves n'a pu nous conserver, disait récemment : « Si nous regardons de l'autre côté de la frontière, que voyons-nous? Un peuple placé dans une des situations les plus pénibles et les plus critiques qui puisse être imaginée. Deux camps hostiles et puissamment organisés, s'attaquant l'un l'autre dans la mêlée la plus furieuse de la crise politique la plus violente. Néanmoins, malgré l'importance des intérêts en

jeu, malgré les colères que doit faire naître une lutte aussi ardente, on constate des deux côtés une modération patriotique dans les actes et le langage, et une attitude pleine de dignité et de sage réserve qui appelle non-seulement notre admiration, mais encore l'imitation du monde civilisé [1]. » Toutes les causes, on le voit, peuvent trouver un homme d'esprit qui s'en fait l'avocat. Si les éloges du noble lord gouverneur sont pleinement mérités, les Américains seraient dignes de s'élever jusqu'aux félicités sereines et supérieures de la monarchie constitutionnelle.

Mais ces paroles bienveillantes ne renferment-elles pas la critique capitale des institutions qui, tous les quatre ans, jettent forcément la nation entière dans « la mêlée la plus furieuse de la crise la plus violente qui se puisse imaginer? » Lors de l'élection de Lincoln on fut moins sage qu'aujourd'hui; le sera-t-on autant que cette fois-ci à la prochaine élection présidentielle? C'est jouer l'existence même du pays sur un coup de dés ou plutôt à pile ou face, puisqu'il n'y a pas d'autre combinaison que l'alternative entre les deux grands partis rivaux.

La crise qui finit à peine démontre en effet que l'élection présidentielle devient une trop grosse affaire et une machine trop gigantesque pour qu'on puisse rester maître de lui imprimer une direction raisonnée. La dernière commission mixte ou comité des quinze, n'a été qu'un expédient qui a tendu outre mesure tous les ressorts politiques et gouvernementaux. L'arrêt prononcé est accepté parce que c'est une solution, mais non pas parce que c'est la bonne. Il reste aux Américains la satisfaction d'avoir échappé à un grand péril, mais les mêmes moyens seraient désormais impuissants à conjurer les dangers d'une nouvelle crise analogue. Les partis n'accepteraient plus de se soumettre à un pareil arbitrage. Le sang coulerait évidemment dans une semblable compétition pour le pouvoir exécutif devenu d'un trop haut prix.

Au surplus, lord Dufferin se charge lui-même de tempérer l'éloge et de faire ressortir les inconvénients de l'élection présidentielle par quelques traits de courtoise ironie où percent la finesse d'esprit héréditaire et l'humour d'un *Sheridan qui ne boit pas.* [2] « Je suis certain d'une chose, ajoute le vice-roi du Dominion canadien, c'est qu'à l'heure présente entre l'Atlantique et le Pacifique, il n'y a pas d'Américain qui ne donnerait une part de sa fortune pour posséder cet inappréciable objet, un gouverneur général non élu. La possession d'un si précieux fonctionnaire paraîtrait depuis quelque temps d'une si impérieuse nécessité aux Etats-Unis pour ré-

[1] *Spectator* du 3 février 1877.
[2] *Ibid.*

soudre leurs difficultés intérieures et pour remédier au vice de leur machine gouvernementale, qu'au point de vue de ma sécurité personnelle j'ai été extrêmement inquiet de passer tout près de la frontière américaine en me rendant ici. Qui sait jusqu'où la tentation et l'occasion pouvaient pousser nos voisins ! Enlever un gouverneur général anglais pour le mettre à la tête des affaires, quelle jolie façon de trancher le nœud gordien électoral ! Quelle aubaine que le rapt d'un personnage qui n'a jamais besoin de couper le pays en deux partis hostiles en vue de son élection ! Un personnage vivant qui représente les traditions nationales, et aussi tout ce qu'il y a de durable, d'auguste et de stable dans le gouvernement ; un être à part qui plane bien au-dessus de l'atmosphère des factions, et n'est forcé ni de livrer toutes les places en récompense à ses partisans, ni de destituer tous ses adversaires. Docile aux suggestions de ses ministres, il donne pourtant au peuple ce gage de sécurité qu'il peut le débarrasser d'un ministère ou d'un parlement qui trahirait les vrais intérêts du pays. Franchement, Messieurs, ne pensez-vous pas que je ferais prudemment de m'éloigner encore de la frontière américaine ? » On sera heureux d'apprendre sans doute que l'aimable gouverneur général a échappé au désagrément d'une aventure comparable à l'enlèvement des Sabines.

IV

L'Amérique aux Américains, les élections aux électeurs, les places aux honnêtes gens, retour au vote indépendant et plus de politiciens pour escamoter les scrutins et régenter les affaires, tel paraît être aujourd'hui le cri général aux Etats-Unis. C'est plus facile à dire qu'à faire, et il est moins malaisé de se plaindre des politiciens que de secouer leur joug. En effet, l'organisation des partis les rend indispensables pour discipliner cette immense cohue démocratique et en tirer des votes sur lesquels repose le système entier du gouvernement. Le politicien est le premier-né de la République, il lui emprunte sa force, mais la fait vivre, et demeure inséparable du milieu politique où il a surgi.

Ce que vaut au juste cette classe d'hommes, il est difficile de le déterminer exactement. On l'a définie « une société de renards organisée pour vivre aux dépens d'une démocratie de corbeaux[1]. » En Amérique, chacun dit volontiers du mal des politiciens. Les gens honorables font ouvertement profession de les mépriser. Tout Américain comme il faut rougirait d'être confondu avec eux. Le nom seul en est presque considéré comme une injure. Chaque parti d'ailleurs

[1] M. de Molinari.

a sa troupe d'agents aussi régulièrement embrigadés et aussi peu scrupuleux les uns que les autres. Si les journaux démocrates insistent avec véhémence sur l'urgente nécessité de nettoyer les écuries d'Augias de l'administration républicaine, les républicains répondent, non sans quelque vraisemblance, que les écuries des démocrates ne sont pas non plus des modèles de bonne tenue.

Le politicien n'est pas une création purement moderne ; il est né avec la plus ancienne des républiques. Dans les fripons sans sou ni maille qu'Aristophane nous représente flattant le bonhomme Dèmos pour le gruger bien à l'aise, on voit se dessiner les traits des carpet-baggers de l'avenir. Si fort que les Américains paraissent tenir à l'originalité de leurs institutions, sur ce point, unique du reste, ils ne sont que les imitateurs d'Athènes. Mais le métier, acclimaté sur le sol plantureux de la libre Amérique, s'y est développé avec exubérance comme sur un terrain particulièrement convenable. Il s'exerce aujourd'hui sur une vaste échelle, et cette carrière fort courue assure à ceux qui la suivent, sinon la considération et l'honneur, du moins les avantages solides et les gros profits.

Il ne peut être question de donner ici la monographie complète du politicien, ce produit particulier aux démocraties en plein épanouissement. Toute une classification et une nomenclature seraient à faire dans cette flore politique spéciale aux Etats-Unis. On y distingue des familles, des genres et des espèces.

Au bas de l'échelle apparait d'abord le politicien débutant. Chargé de diriger les élections inférieures, de parler dans les meetings et les tavernes des villages ou des bas quartiers des villes, il a l'ardeur, parfois même la conviction du néophyte. Tout gonflé de son importance locale, il prend son rôle au sérieux. A cette catégorie appartient aussi l'orateur de borne et de ruisseau (*stump speaker*), agent ambulant la plupart du temps, « qui parcourt le pays un pot de goudron et un pinceau à la main, avec mission de noircir la réputation de tout adversaire. » Hâbleur de profession, il exalte jusqu'au délire l'orgueil du peuple souverain représenté par les petits groupes dont il est l'oracle. Toujours au courant des rivalités locales, il est passé maître en l'art de faire éclore à propos les médisances et les calomnies fructueuses. C'est aussi l'homme des coups sournois et des manœuvres de la dernière heure. Il supporte sans broncher les injures les plus grossières et les avanies de toute espèce, sûr de la provision d'invectives qu'il tient prête pour la riposte. N'a-t-il pas le secret de ces apostrophes pleines de couleur locale et d'allusions bibliques selon l'usage des polémiques américaines ? Il appellera l'anathème *sur les fils de Bélial;* il démontrera chiffres en mains que ses adversaires ont fait plus de victimes

que le *tomahawck et le couteau à scalper de l'Indien* en vingt ans. Si on croyait les réquisitoires des deux partis, il est évident, d'après l'énumération des crimes dont se trouvent chargés leurs candidats respectifs, que toutes les prisons et galères du monde ne suffiraient pas à contenir ceux qui méritent d'y être enchaînés.

Voici le *carpet-bagger*, dont le nom et les allures sont aujourd'hui connus du monde entier. Il arrive un sac de nuit ou valise vide (*carpet-bag*) à la main ; de là son surnom. Ce sac vide est toujours remporté plein, et du reste, si dégarni qu'il parût, autant de maux en sortirent que de la boîte de Pandore. Protégé par la neutralité complaisante, souvent même par l'intervention officielle du gouvernement central dont il négocie les affaires véreuses, il s'est glissé peu à peu à toutes les hautes fonctions dans les différents Etats vaincus que les rivalités de parti ou les conflits de race mettaient plus aisément à sa merci. Actuellement le Sud est donc devenu le champ d'exploitation préféré des carpet-baggers ; là, en effet, ils peuvent librement se donner carrière et mettre le pays en coupe réglée sous l'œil bienveillant du gouvernement central qui trouve en eux des agents parfois désavoués, quand ils vont trop loin, mais toujours utiles, et méritant à ce titre d'être ménagés. Il ne faudrait pourtant pas abuser de ce qui se passe dans le Sud, ni des suites de l'esclavage, double question incidente, malgré sa gravité, dans la grande évolution démocratique des Etats-Unis. Les carpet-baggers ont fait là plus d'affaires qu'ailleurs par suite des événements. L'Ouest aussi, avec sa population agricole clair-semée, était une terre promise pour les politiciens. Car on les rencontre partout où il y a de l'ouvrage suspect à brasser et des profits équivoques à tirer du métier politique. Seulement ces missionnaires d'une nouvelle espèce, au lieu de prêcher la concorde et la réconciliation, ravivent au contraire les conflits, et sèment les haines pour en récolter des profits. Une question irritante vient-elle à se présenter, comme par exemple la clause du bill des droits civils relative aux écoles mixtes, où l'on veut forcer les enfants des blancs à se mêler avec les noirs, vite le carpet-bagger s'en empare, la maquille à sa manière, lui donne sa dernière façon et la produit sur la scène électorale. S'il est républicain, profitant de quelque émeute locale, il s'écriera que les droits des noirs sont ouvertement menacés; surtout, qu'on le nomme député, juge ou gouverneur, sans quoi c'est fait de la constitution et la liberté a vécu. Et le politicien démocrate de répondre que les meurtres des noirs ne sont que de simples manœuvres électorales suscitées par des agents provocateurs. On ne déjouera ces machinations d'un gouvernement corrupteur qu'en le nommant lui-même à la place qu'il ambitionne pour le bien de la grande cause,

et pour le salut de la race blanche qui n'a pas d'égale et doit régner en souveraine. « Le Christ lui-même n'appartient-il pas à notre race, et non à celle du nègre fils de Cham le maudit? »

A l'échelon supérieur paraissent les politiciens des *caucus*, des Conventions et des réunions importantes. Leur rôle est plus élevé, ainsi que la sphère où ils opèrent. Plus d'un parmi eux est en passe de se faire un nom dans le parti et d'arriver aux honneurs ou plutôt aux fonctions lucratives. Ne leur demandez pas les hautes qualités de l'homme d'État, le caractère, l'instruction, l'éloquence noble, l'expérience de la grande politique. Le politicien n'est pas un homme d'État, mais plutôt l'homme d'affaires, le courtier-marron de la démocratie américaine, et le meneur actif, l'impresario des partis. A ces entraîneurs de course électorale il faut, outre l'entregent de l'aigrefin, le souffle puissant, la note stridente pour dominer le tumulte des meetings, mais, avant tout, une étonnante élasticité de conscience et une complète imperméabilité de délicatesse. Peu scrupuleux sur le choix des moyens et des plus grossiers paradoxes, ils savent justifier toutes les fautes de leurs adhérents. Ou plutôt, ces fautes n'existent pas; le peuple est impeccable, et le peuple c'est leur parti. Eux seuls auront l'aplomb de s'adresser ainsi à une grande réunion électorale: « Voici notre candidat, je n'ai rien à dire en sa faveur, ce n'est pas un voleur. » Etonnement et silence dans l'assemblée, puis tonnerre d'applaudissements et cris d'enthousiasme. La foule, charmée du tour délicat de ce cynisme à double entente, adopte le candidat à l'unanimité.

Parallèlement à cette catégorie, travaille la famille innombrable des politiciens fonctionnaires, en place ou hors de place, selon la fortune de leur parti, les *office-seekers* et les *office-keepers*, c'est-à-dire ceux qui courent les places et ceux qui les tiennent. En d'autres termes les amis du gouvernement qui entendent garder leurs fonctions lucratives et les prétendants qui veulent les prendre et combattent dans ce dessein sous le drapeau de l'opposition. Car il faut que le politicien arrivé laisse passer celui qui s'efforce de parvenir à son tour. De là cette nécessité de la rotation des emplois, sans laquelle il n'y aurait plus d'avancement dans le corps, ni aucun espoir d'entretenir l'activité des agents et d'éviter leur découragement absolu. De là aussi la nécessité de s'enrichir vite et par tous les moyens. La seule condition imposée, c'est la soumission complète, la docilité sans restriction aux volontés des chefs de parti. A ce compte le politicien fonctionnaire peut se payer lui-même des services rendus; il n'a pas obtenu son emploi pour autre chose. Toutefois les abus sont devenus si criants que la tactique a dû changer; mais les résultats substantiels et les profits poursuivis

restent toujours les mêmes. On peut se tranquilliser sur les suites de ce rigorisme passager. En face de la réprobation publique, le coureur de places a dû modifier son costume et se draper en incorruptible. Aujourd'hui la *great attraction* est la vertu. Cela s'explique. La vertu a du bon, ne fût-ce qu'à titre d'enseigne et pour rallier les voix des naïfs. Puis n'a-t-elle pas l'attrait piquant des vraies nouveautés? Pourquoi ne serait-elle pas appelée cette fois à jouer son rôle dans la grande comédie des élections populaires? Car il faut une question quelconque pour faire campagne; autant celle-là qu'une autre. Les fraudes récemment dévoilées imposaient ce choix. Rien que des honnêtes gens partout, tel fut le mot d'ordre universellement répété, et l'effet oratoire à la mode. Les corrupteurs et les corrompus qui vont trop loin, ou qui ont la maladresse de se laisser prendre, n'ont après tout que ce qu'ils méritent. Au besoin on achève les blessés. Leur parti les jette lestement par-dessus bord, et le navire allégé reprend tranquillement sa course vers le même but qu'auparavant, mais avec une circonspection plus grande pour éviter les écueils et sauver la cargaison.

Quand le politicien fonctionnaire est arrivé au sommet de l'échelle, il devient l'intermédiaire naturel entre l'administration centrale du parti et les affiliés dans l'Etat. Tout puissant par son patronage, il tient à sa dévotion une clientèle nombreuse et la dirige à son gré, bien que restant personnellement soumis au conseil supérieur mais non officiel du parti. Maître enfin du poste longtemps convoité, gouverneur, haut fonctionnaire, ministre même, il en profite pour s'indemniser grassement de ses peines et opère sur une grande échelle. Hier il s'appelait Belknap ou Robeson, et trouvait moyen d'escamoter à son profit les vivres et fournitures des soldats affamés ou soixante-et-onze navires de guerre.

Les politiciens parlementaires, au Sénat et à la Chambre, comptent aussi des variétés différentes. D'abord les mandataires des grandes compagnies, envoyés au Congrès par leur haute influence, non pour traiter les affaires du pays, mais pour enlever des bills favorables et pour éloigner ou endormir une surveillance gênante. La plus respectable assemblée se trouve bien vite rabaissée par la présence d'un nombre même restreint d'aventuriers de cette sorte et par la nécessité, pour un parti comme pour l'autre, de se les concilier et de négocier quotidiennement avec eux. « Quand j'étais à la Chambre, dit M. Greeley, il y avait bien dix ou douze membres, pas plus de douze j'espère, généralement soupçonnés d'être à acheter. Ils formaient à eux seuls un groupe aussi visible que le seraient quelques moutons noirs au milieu d'un troupeau blanc. Je serais heureux de penser que ce groupe n'a pas augmenté depuis, mais les faits n'ont

pas justifié cette croyance. » Serait-ce donc l'inverse aujourd'hui? Faut-il croire que ce sont les moutons blancs qui font exception dans le troupeau noir? Même épidémie de corruption dans l'autre assemblée. « Ce qu'on appelle la courtoisie du Sénat, dit un des organes importants de la presse américaine, n'est pour nos politiciens qu'une réciprocité de connivences et un léger manteau protecteur servant à couvrir leurs méfaits, comme celui que portent élégamment les filous sur le bras, afin de faciliter leurs tours de main quand ils dérobent les montres et les bourses dans les omnibus. » Les intrigues du politicien parlementaire ont fait tomber dans un tel mépris les Chambres américaines que bien des gens rougiraient d'en faire partie. « Si l'on vous rendait justice, vous siégeriez au Congrès, dit un Américain à son ami qui répond avec humeur : — Je ne vois rien dans ma conduite qui autorise une pareille injure. »

Quant à la variété des *lobby-members*, ce sont de véritables coulissiers parlementaires chargés de surveiller à Washington les députés et les sénateurs du parti, et de poursuivre les négociations d'une nature particulièrement délicate. Ce sont les entremetteurs naturels entre les grandes compagnies qui désirent entrer en affaires et ceux des députés ou sénateurs qui consentent « à se laisser approcher. » Toutefois le lobbysme, qui d'abord n'était qu'un instrument d'intrigues et de corruptions, arrive, dit-on, à former aujourd'hui une sorte d'institution consultative utile et comptant aussi des membres honorables. En tout cas c'est une puissance avec laquelle il faut compter. « Elle a son roi, bien connu à Washington, et, Congrès après Congrès, année après année, la roue de la fortune politique tourne, le parti vainqueur succède au parti vaincu, mais c'est toujours la même chose, toujours la coulisse règne, elle sait et fait toutes les affaires; elle s'entend à diriger et à circonvenir les débutants. » En un mot, elle s'est rendue indispensable et tient au Congrès comme les fers aux pieds des chevaux, qui ne pourraient pas travailler ni faire aucun service sans ferrure.

Au sommet, règne le groupe restreint des politiciens occultes, qui dirigent tout sans mandat ni publicité. Ils connaissent à merveille le prix marchand des hommes ou des choses, et affichent la prétention de pouvoir toujours arranger une affaire avec n'importe qui et n'importe où. Aussi ce sont eux qui choisissent les agents, distribuent les rôles, répartissent les fonds, rédigent les programmes ou *platforms* du parti, et donnent le mot d'ordre qui est obéi d'un bout du pays à l'autre, des régions polaires aux rives brûlantes du golfe du Mexique, des côtes du Pacifique à celles de l'Atlantique. Car chacun des deux grands partis américains possède une formidable épée dont la poignée est cachée quelque part, et dont la pointe est partout.

V

Telles sont en résumé les différentes variétés de politiciens qui forment à vrai dire le grand ressort des institutions républicaines aux Etats-Unis. Leur nécessité se fait si bien sentir qu'en dehors du mouvement, un peu surfait, d'hostilité méritée dont ils sont aujourd'hui l'objet, les Américains semblent moins songer à supprimer l'institution qu'à réformer les hommes et à se procurer de meilleurs agents. On cherche le bon politicien. Existe-t-il? On a bien trouvé le bon larron; mais c'était *in extremis* et dans une circonstance toute particulière, il est vrai. En tous cas, on reconnaît aujourd'hui que les garanties constitutionnelles ne sauraient en rien suppléer à l'honnêteté et au mérite personnel de ceux qui participent aux affaires publiques. C'est là le sens des demandes de réforme qui se font entendre de tous côtés. Puisque le gouvernement direct du peuple reste impossible à un certain degré, puisqu'il faut toujours en fin de compte des guides à la démocratie, pourquoi le talent, le mérite, les services rendus, ne formeraient-ils pas une aristocratie individuelle sans cesse renouvelée, et qui composerait la classe dirigeante et la fleur de chaque génération ? Serait-ce donc impraticable en face du suffrage universel et républicain ?

« Avant tout, dans les réclamations qu'il adresse aux deux grands partis dominants, le pays demande que le pouvoir politique et administratif ne soit confié qu'à des hommes d'intelligence reconnue et d'intégrité incontestable. Ce vœu semble si simple que tout habitant d'un autre pays civilisé le trouverait superflu. Pourtant il n'est pas de réclamation, qui, chez nous, ait été plus ouvertement et plus insolemment repoussée. On en voit les conséquences fâcheuses dans notre département exécutif, aux postes, aux douanes, dans nos administrations locales de villes et de comtés, dans nos législatures soit fédérales, soit locales, et jusqu'au Sénat des Etats-Unis [1]. » Dès lors ce vœu de réforme est-il bien réalisable? N'est-il pas contraire aux tendances mêmes de la démocratie ? « Si le peuple reste libre de choisir, disait Story, cédant à un singulier optimisme, c'est dans la classe supérieure qu'il choisira tout naturellement ceux qui, d'après l'opinion générale, sembleront le mieux faits pour défendre ses intérêts et sauvegarder ses libertés. Le corps électoral aux Etats-Unis est le corps même de la nation, jalouse de ses droits et accoutumée à l'exercice du pouvoir. Qui pourra donc être l'objet de son choix, sinon quiconque obtient la confiance et l'estime de ses concitoyens? » Les faits n'ont pas justifié ces illusions généreuses. Ce que poursuit la démocratie actuelle, c'est la suppression radicale de toute

[1] *The Nation.*

supériorité. Presque toujours la foule repousse des fonctions électives les citoyens les plus instruits et les plus honorables, au profit des médiocrités obscures ou décriées.

En Amérique chacun sait que pour toute entreprise, toute affaire et tout métier il est important de recourir à un spécialiste habile. Mais dès qu'on passe sur le terrain électoral, il paraît impossible de faire entrer ce principe dans l'esprit des masses. D'après l'opinion des électeurs, l'élu est toujours assez bon pour le poste auquel on le nomme. Aucune connaissance ou études spéciales ne sont jugées nécessaires pour administrer le pays ou pour siéger aux assemblées. Les uns sont accoutumés à regarder toute place comme une proie qu'on ravit ou un prix qui se gagne par les hasards des fantaisies populaires et par certaines complaisances. Les autres, convaincus que toute fonction est une pure faveur, trouvent qu'il est superflu de s'inquiéter des qualités et des aptitudes du candidat. C'est là une des causes de l'infériorité inhérente à la composition du personnel gouvernemental, représentatif, et administratif de tout pays où l'élection populaire est l'organe prédominant de la Constitution.

Si, par exception, un homme de mérite et d'honneur a réuni les suffrages de ses concitoyens, la défiance jalouse de la démocratie, en le renversant, le punit vite d'oser s'élever au-dessus du niveau commun. Boston avait un maire qui réalisait précisément l'idéal rêvé par les réformateurs. Grâce aux talents et à la probité de cet administrateur modèle, la ville connut pendant deux ou trois années les bienfaits du gouvernement le plus honnête qu'elle eût possédé depuis longtemps. Une telle situation ne pouvait pas se prolonger sans fatiguer les politiciens de l'endroit. Tant de vertu leur portait ombrage et préjudice. Aussi, comme ils l'avaient fait souvent à New-York, les républicains se coalisèrent-ils avec une fraction des démocrates pour empêcher la réélection de ce magistrat intègre, et l'Aristide du Massachusetts dut se retirer, banni par l'ostracisme de ses concitoyens.

On conçoit que, devant ces procédés, renouvelés sans cesse, les hommes de mérite se sentent peu encouragés à briguer les suffrages populaires. Aussi se sont-ils à peu près désintéressés des affaires publiques. « Aux Etats-Unis, écrivait déjà M. de Tocqueville, je ne sais si le peuple choisirait les hommes supérieurs qui brigueraient ses suffrages, mais il est certain que ceux-ci ne les briguent pas. » Il résulte de cette attitude d'émigrés à l'intérieur, que la direction du pays a passé entre les mains des politiciens d'aventure. Le pouvoir tout entier est devenu le partage des médiocrités, des ambitions de bas étage et des gens déconsidérés, qui font de la politique un véritable commerce. *Salve lucrum!* tout pour le dieu dollar, idolâtrie pécuniaire mêlée d'assez de religion chrétienne toutefois

pour maintenir le peuple dans le respect de la propriété et de la richesse acquise. On sait à merveille en Amérique tirer profit de l'alliance entre le dollar et l'autel.

Voilà un ensemble de critiques dur à formuler ainsi sans réserves. Mais nous sommes forcé d'avouer que tel est le résumé trop fidèle de tout ce qu'on lit et qu'on dit aujourd'hui aux Etats-Unis. Il doit pourtant y avoir d'honorables exceptions à tant de misères morales. Chacun nomme avec respect le dernier président, ou *speaker*, de la Chambre des représentants, M. Kerr (de Titusville, Pensylvanie), récemment enlevé par une mort prématurée. Mêlé pendant vingt ans aux luttes et aux rivalités politiques de son pays, il a traversé toutes les corruptions sans qu'une souillure ou une tache soit venue ternir son bon renom, rehaussé encore par l'épreuve. Car un jour il eut la joie d'entendre la Chambre répondre par d'unanimes acclamations à d'audacieux calomniateurs. Le rare et suprême honneur lui était réservé d'emporter en mourant l'estime de ses ennemis politiques et de ses rivaux; tout le peuple américain lui rendit hommage. Ce fut un juste.

Et d'ailleurs, les Américains qui nous connaissent n'ont peut-être pas tort de prétendre que leur pays a cette supériorité sur le nôtre que leurs politiciens si concussionnaires, si fripons ou banqueroutiers qu'ils soient, possèdent malgré tout 50 °/₀ de bon sens et d'esprit politique de plus que nos honnêtes conservateurs eux-mêmes, et au-delà de 500 °/₀ de plus que nos politiciens révolutionnaires, radicaux ou non. Tandis que les politiciens d'Amérique ont soin presque toujours de ne se livrer qu'à des écarts profitables pour eux et logiques à un certain degré, les nôtres ne savent pas le plus souvent choisir le mal utile à leurs intérêts réels, et font tout à tête perdue.

Il ne faudrait pas croire non plus que les Etats-Unis se laisseraient mener absolument au rebours de leurs sentiments et de leurs tendances dans les grandes questions. Tous les politiciens du monde ne parviendraient pas à faire accepter l'esclavage dans le Nord, ni l'égalité de fréquentation entre noirs et blancs dans le Sud, pas plus qu'à faire supprimer, pour le moment du moins, la liberté de la presse et des cultes. Leur principale et presque unique préoccupation est de pousser aux places leurs hommes ou eux-mêmes pour mener les affaires selon leurs intérêts personnels, dans un sens ou dans l'autre. Ni les préjugés, ni les convictions ne les gênent. D'ordinaire ils s'embarquent, sans souci de la direction, sur l'un des deux courants dominants du jour; mais ils sont parfois obligés d'en faire singulièrement dévier la marche naturelle. Sans doute, les efforts loyaux comme les tours de passe-passe n'ont pour motifs que des intérêts de personnes; mais les conséquences qui en

découlent influent notablement sur le cours des choses mêmes. Il y a bien paru dernièrement dans la campagne électorale, désormais historique, en faveur de M. Hayes. Tout le monde reconnaît d'ailleurs dans le nouvel élu un vrai président galant homme, un peu faible peut-être pour ses amis et leurs procédés, mais sa respectabilité et ses bonnes intentions rassurent le pays entier. Nous verrons bien. N'en disait-on pas autant à l'élection de M. Grant, tout comme à l'avénement de chacun des derniers sultans? Le harem attend encore sa réforme, et le sérail une comptabilité sévère.

Cette dernière élection présidentielle est le chef-d'œuvre des politiciens et leur plus beau triomphe. Ils ont montré là ce qu'on peut faire avec les institutions républicaines, quand on possède la manière de s'en servir. Mais un des résultats notoires et particuliers de l'intervention incessante des politiciens et peut-être aussi de l'ensemble des institutions, est de créer des Chambres représentatives inférieures à la moyenne intellectuelle et morale de la nation qu'elles représentent. « La Chambre des députés, dit M. Moncure Conway, n'a jamais pu s'élever jusqu'à un niveau véritablement égal à celui de l'intelligence et du caractère de la nation, et il est prouvé maintenant que les défauts de nos assemblées ont des racines profondes. » Ainsi, tandis que dans une monarchie, aristocratique ou non, on s'efforce d'obtenir, sans y réussir toujours, il est vrai, des assemblées de représentants, des administrateurs et des hommes d'Etat supérieurs à la moyenne du pays, une démocratie tend toujours à placer au pouvoir et à nommer aux élections des hommes qui sont au-dessous du niveau commun. Cette singulière préoccupation populaire de pousser à l'infériorité, rendrait bien du prestige au mot aristocratie pris dans le sens grec et philosophique de gouvernement des meilleurs. Au contraire, la fraction de la démagogie, qui se pique encore de garder quelques tendances conservatrices, n'en est-elle pas réduite à choisir pour chefs les moins mauvais parmi les pires?

Il faut remarquer ici combien les auteurs de la constitution américaine se sont trompés sur un point important. La Convention de Philadelphie adopta le système de la rétribution des députés et des sénateurs; elle flattait le sentiment d'égalité populaire, en élargissant le cercle des candidats parmi lesquels on pourrait choisir les membres des deux Assemblées. Les fonctions représentatives se trouvèrent ainsi mises à la portée de tout individu des classes moyennes, même sans situation ou sans talents personnels. Mais la Convention obéissait en même temps à des préoccupations plus élevées. On pensait alors que l'indemnité assurerait la dignité et l'indépendance du législateur, et suffirait à préserver l'intégrité des représentants contre toutes tentatives corruptrices. Chacun sait à

quel point cette illusion a été déçue. Autrefois d'ailleurs l'indemnité était trop faible pour exciter beaucoup les intérêts et les convoitises; on y a pourvu depuis.

La forte rémunération des fonctions électives est un des nouveaux dogmes républicains et de première importance; aussi, dans ces dernières années surtout, les Américains ne se sont pas fait faute de s'y rallier. « Actuellement, disait M. Disraéli dans un banquet à Manchester, le Congrès fédéral coûte aux Etats-Unis 389,000 livres sterling par an (9 millions 725 mille francs), c'est-à-dire une somme à peu près égale à notre liste civile. » Sans compter les frais considérables de la représentation dans les 80 Chambres des 40 Etats de l'Union. Assurément ce n'est pas là le gouvernement à bon marché. Les sénateurs et les députés ont graduellement élevé leurs honoraires jusqu'à 50 mille francs par chaque Congrès de deux ans [1]. C'est un joli denier propre à exciter les convoitises et qui explique bien des compromis et des capitulations de conscience. Qui reconnaîtrait les fils de ces austères puritains de Pensylvanie inscrivant dans leur constitution que l'assemblée législative aurait soin de réduire les honoraires de toute fonction assez lucrative pour surexciter l'ambition des concurrents? Encore s'estimerait-on heureux si les politiciens s'en tenaient à leur rémunération officielle. Mais les bénéfices occultes sont de beaucoup les plus considérables et paraissent constituer les véritables profits du métier.

L'histoire entière des Etats-Unis fait donc justice de ces prétentions américaines au gouvernement de la loi seule. A tous les degrés de cette démocratie militante, ce sont bien les hommes qui gouvernent, et quels hommes! Tout se tient dans le système. Le gouvernement direct du peuple, impossible en fait, conduit au gouvernement de parti dirigé par quelques meneurs. L'élection à outrance livre les fonctions publiques en proie à une coterie de sujets médiocres ou tarés. A l'aide des carpet-baggers, oppression universelle des Etats du Sud; dans tous les autres Etats, pression administrative, déguisée ou non, sur les électeurs; puis, au moyen des lobbystes, pression des intérêts privés et des chefs de parti sur les Chambres elles-mêmes; en somme, l'illusion de la liberté parlementaire s'ajoutant à l'illusion de la liberté électorale.

[1] Chaque membre du Congrès, outre l'indemnité fixe, reçoit comme frais de route une rémunération variable, calculée d'après les distances à parcourir pour se rendre au siége du Congrès.

NOAILLES, duc d'Ayen.

La suite prochainement.

LE TRAVAIL D'UNE AME[1]

I

La foi qu'on est convenu d'appeler celle du *charbonnier* est, au bout du compte, inévitablement la foi du plus grand nombre, Non-seulement les catholiques, mais les protestants ; non-seulement les pauvres, les enfants et les ignorants, mais les gens de tout âge et de toute classe sociale ou intellectuelle, acceptent, sans examen, les croyances religieuses de ceux qui les ont précédés, et reçoivent de leurs parents, sans contradiction, l'enseignement qu'ils leur donnent. C'est, au fond, la loi commune pour tous quelles que soient leurs croyances.

Lorsqu'on y réfléchit cependant, il faut bien remarquer que les seuls catholiques obéissent ainsi, avec une raison que confirment toutes leurs réflexions subséquentes, car seuls ils reçoivent pour premier enseignement de leur foi : *Qu'il existe une Eglise infaillible dépositaire de la vérité.* Plus tard ils peuvent et ils doivent sans doute s'affermir dans cette foi, et en étudier les preuves. Mais, en attendant, ils sont déjà dans la logique en s'y soumettant.

Cette même logiqne devrait, au contraire, maintenir les protestants dans l'ignorance de toute religion et même de toute prévention religieuse jusqu'au jour où chacun d'eux serait capable de la formidable exploration à laquelle les appelle leur principe. On sait assez qu'il n'en est rien et que, par une inconséquence, qui est un involontaire hommage rendu à la loi de l'autorité et à celle de la tradition, on donne aux enfants protestants un enseignement très-formel, et que tout en leur disant qu'ils devront lire et interpréter eux-mêmes la Bible, on les munit sans scrupule, de beaucoup d'interprétations toutes faites, qui pour ne point émaner d'une autorité infaillible n'en sont pas moins péremptoires.

C'est là le fait, et qui pourrait s'en étonner, si l'on considère un moment ce que signifierait pour chaque individu l'application litté-

[1] Ayant touché dans ces pages de graves sujets religieux, il est superflu de dire que l'auteur les soumet, et se soumet d'avance au jugement de l'autorité seule compétente en pareilles matières.

rale du principe protestant ? Si on se demande, en particulier, combien de femmes auraient le loisir et seraient douées des facultés nécessaires pour entreprendre cette recherche difficile, et cependant vitale de la vérité ? — Par le fait, le bon sens se révolte contre cette loi, et la raison en eût déjà fait justice depuis longtemps, si, admettre la nécessité d'une autorité en matière de foi, ce n'était pas répudier le protestantisme lui-même. On accepte donc l'inconséquence de préférence à la logique, qui mettrait trop vite à nu l'absurdité du principe.

Mais tous les esprits ne se prêtent pas à accepter ainsi toujours des conséquences contraires aux prémisses qu'on leur a appris à poser. Quelques-uns prennent au sérieux la base sur laquelle on leur répète que leur foi repose, et, la Bible à la main, s'embarquent sur la mer sans rivage du libre examen. Les naufrages de ceux-là ont été nombreux et célèbres. Nous ne nous arrêterons pas ici à les rappeler. Notre dessein étant, au contraire, de parler d'une exploration de ce genre qui eut pour terme la conquête de la vérité et de la paix. Mais plus on aura lieu d'admirer la volonté énergique et la vigueur de réflexion manifestées dans cette expérience, plus on reconnaîtra avec évidence, ce nous semble, la nécessité absolue d'une autre règle de foi. S'il n'en existait point, alors il faudrait que l'exception dont nous allons parler fut la règle de tous ; et comme cependant le nombre de ceux qui pourraient l'appliquer est fort restreint, il en résulterait entre les âmes une inégalité qui mettrait en cause la justice de Dieu elle-même.

L'écrit que nous allons signaler est encore, à l'heure qu'il est, complétement inédit. C'est un travail absolument intime, accompli dans le but de rendre claires, en les exprimant, des pensées qui se pressaient, plus ou moins confusément, dans un esprit singulièrement ferme et lucide, mais trop jeune pour pouvoir supporter, sans fatigue et sans partage, le poids d'un tel fardeau : écrire en pareil cas soulage, et c'est au besoin de se procurer ce soulagement que nous devons des pages dont l'indubitable véracité est loin d'être le seul mérite.

L'auteur de ces pages est une jeune anglaise dont il ne nous est point permis de révéler le nom. Nous la désignerons donc ici pour aider la clarté de notre récit, sous celui d'*Honoria*, mais nous pouvons dire qu'elle était du rang le plus élevé, et qu'à l'époque où elle entreprit ce travail, elle avait vingt ans à peine. Non-seulement alors elle appartenait encore à l'anglicanisme, mais jamais elle n'avait eu l'occasion de causer avec un seul catholique, ou, du moins, si cette occasion s'était quelquefois offerte, elle n'en avait pas profité. Vivant, soit à Londres, soit à la campagne, dans le somptueux

bien-être qui règne dans les hautes régions de l'aristocratie anglaise, placée, en un mot, dans une de ces situations qui, plus que d'autres en ce monde, semblent propres à faire comprendre le sens des mots *orgueil de la vie*, et presque à en excuser l'enivrement, il est infiniment digne de remarque que l'esprit de cette jeune fille ait été assez peu distrait, et son cœur assez peu satisfait, pour avoir éprouvé le besoin de se soustraire complétement à toutes les influences extérieures, et de se livrer à une étude solitaire, silencieuse, aride, persévérante, dont la vérité invisible était le seul but.

Comme cette histoire est fort instructive pour tous, nous laisserons celle qui écrit nous dire comment jaillit dans son esprit l'étincelle première qui devait, avec le temps, y répandre une grande lumière. Rappelons seulement encore une fois à nos lecteurs que toutes les pages que l'on va lire, datent d'une époque antérieure de plusieurs années à celle où Honoria embrasse le catholicisme.

Il y a environ quatre ans, dit-elle, que pour la première fois l'Eglise catholique s'offrit à ma pensée, dans une certaine lumière : ce fut comme un éclair soudain... Je n'avais encore aucune religion, c'est-à-dire que la religion ne s'était jamais, jusque-là, emparée de mon âme quoique, je le suppose, à son insu elle eût soif de ce bien qu'elle ne possédait pas. Ce qu'elle vit, en ce moment, sembla lui révéler ce qu'elle cherchait, et elle se sentit portée à aimer et à embrasser sur-le-champ cette image qui lui était offerte.

Je ne fis aucun cas cependant de cette première impression, comme argument, en faveur de la vérité de l'Eglise catholique. Mais ce fut elle qui me détermina à faire la recherche sur laquelle doit reposer ma conviction. Seulement je sentis, dès ce moment-là, que si (comme tant de millions de chrétiens le pensent) la religion catholique est la vraie religion, jamais je ne saurais assez bénir la merveilleuse bonté de Dieu qui aurait ainsi arraché de mes yeux le bandeau qui m'empêchait de la voir. »

Ce bandeau avait été si épais, que dans son enfance, elle ne pouvait entendre prononcer le mot de catholique sans éprouver un sentiment de haine profonde :

Lorsque je savais à peine prier je me souviens d'avoir ajouté chaque jour quelques mots à ma prière pour remercier Dieu de n'être pas catholique : il y avait quelque chose d'amer et de bizarre dans ce que j'éprouvais. Je me souviens d'avoir désiré et demandé à Dieu d'anéantir l'Eglise catholique. »

Cette vive répulsion manifestait au surplus, déjà un sentiment

qui n'était ni l'indifférence, ni la légèreté en matière religieuse habituelles à l'enfance. Mais plusieurs années s'étaient écoulées depuis lors, et Honoria avait dix-sept ans lorsque, pour la première fois, elle vint sur le continent avec sa mère, et que peu de jours après son arrivée à Paris elle alla à Notre-Dame.

Ce fut là que, pour la première fois de ma vie, je fus tout d'un coup frappée de l'immense puissance de l'Eglise catholique. Et ce fut alors que me vint cette idée (qui a régné depuis sur ma vie) : que cette grande puissance qu'on m'avait toujours représentée comme l'instrument du mal, était peut-être l'instrument du bien... Ce fut alors aussi que, sans y attacher une grande importance religieuse, je commençai à apprécier la signification du mot : *Unité*... Je sentis dans ce moment-là combien l'Angleterre était isolée dans sa foi et séparée du monde entier, tandis que dans cette église de Notre-Dame, je me trouvais tout aussi près de Rome que de Paris. Je compris que pour l'Eglise catholique il n'y avait ni nation particulière, ni étroites frontières. A dater de ce jour, à mesure que, dans notre voyage, j'avançais vers le Midi à travers des pays catholiques, une sensation de bien-être pénétrait mon âme, et quelque chose la remplissait qui me faisait comprendre combien elle avait été vide jusque-là : il me semblait que Jésus-Christ n'avait pas entièrement quitté la terre ; et cela me fit commencer à l'aimer. Je dirai presque que cela me fit réellement croire en lui pour la première fois, car jusque-là, pratiquement, il n'existait pas pour moi. J'avais beaucoup souffert dans mon enfance de cette séparation totale, qui me semblait être survenue entre le ciel et la terre, et je me disais que j'aurais voulu naître juive avant la venue du Christ, parce qu'alors le peuple de Dieu était visiblement guidé par lui, tandis que depuis qu'il était venu sur la terre, il semblait avoir mis fin pour nous à toute communication directe avec lui... Oui, mon sentiment dominant avant ce premier voyage à Rome, c'était que j'étais une créature isolée, séparée de son créateur. Il nous avait créés, il est vrai, — puis il nous avait rachetés, — mais depuis qu'il nous avait rachetés, il nous avait quittés. — J'écris tout ceci pour bien me rappeler quel était l'état de mon esprit et pour dire pourquoi dès que je compris un peu la foi catholique elle fit pénétrer en moi, à l'instant, comme un flot de vie religieuse. Ce Dieu dont l'absence me faisait tant souffrir, il était tout d'un coup présent partout, il remplissait tout, je ne pouvais plus l'oublier ou le perdre. Ces rapports imparfaits, qui existaient dans l'ancienne loi, entre Dieu et son peuple, ils s'étaient transformés pour le peuple chrétien en une union indissoluble, continuelle ! Cela seul suffit pour m'amener à la conclusion immédiate que l'Eglise catholique était la voix infaillible de Dieu. Je me sentis prête

à croire et à embrasser aveuglément tout ce qu'elle me proposerait, sans m'inquiéter des choses enseignées et simplement *parce qu*'elles étaient *son* enseignement... Je me figurais même une foule de choses qu'elle n'a jamais enseignées, mais que je n'aurais pas hésité à croire si elles me les avait proposées... Tel fut mon état pendant cette phase de ma vie, mais je n'y demeurai pas, et depuis quatre ans maintenant ce rayon de foi vivante étant évanouie, je reprends lentement possession de la même conviction par un autre chemin.

Quelles furent les longueurs et les difficultés de ce chemin c'est ce dont nous allons juger. Mais avant de poursuivre nous ajouterons ici un passage saisissant, qui complète tout ce qui précède, et qui nous fait comprendre l'attrait surnaturel qu'elle éprouvait et auquel elle résista si longtemps.

C'est à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie que je dois ma foi, dit-elle, avec une affirmation répétée d'une manière solennelle. Il est vrai que ce qui me détermina d'abord à examiner quelles étaient les doctrines de l'Eglise catholique, ce fut cette première impression de sa grandeur et de son importance dont j'ai parlé plus haut; mais, parmi ces doctrines, celle qui me fit penser que l'Eglise qui la proposait était divine, et qui m'attira le plus puissamment vers elle, ce fut cette bienheureuse doctrine de la présence de Dieu dans l'Eucharistie. J'attribue aujourd'hui le sentiment extraordinaire de ferveur que j'éprouvais dans ces Eglises catholiques à cette présence divine que j'ignorais alors. J'en fus saisie le jour où je mis les pieds à Notre-Dame de Paris (la première Eglise catholique où je sois entrée). Je l'éprouvai plus vivement encore à Chambéry; à Bologne, dans l'église de San-Petronio, elle fut si vive que je pus à peine me contenir, et dans toutes les églises où je suis entrée depuis le même sentiment m'a toujours envahie. Il était alors si impérieux que si je n'avais pas été habituée à exercer sur moi-même un empire extrême je serais tombée à genoux sur la pierre dès que j'entrais dans une Eglise catholique, et j'avais recours à toutes sortes de moyens pour m'agenouiller sans être vue. Ne sachant pas que l'on conservait l'Eucharistie dans le Tabernacle, je ne pouvais me rendre compte de cette étrange sensation qu'en l'attribuant à la sainteté d'un lieu où la prière était continuelle, et c'était par l'absence de prières seulement que je m'expliquais une tristesse et une horreur singulières que j'éprouvais lorsque j'entrais dans une Eglise soit abandonnée soit en réparation. C'était au point que lorsque je voulais exprimer qu'un lieu me semblait désolé, je disais *qu'il ressemblait à une église abandonnée.* Ce ne fut que longtemps après mon retour en Angleterre que (mieux informée des habitudes des catho-

liques) je commençai à soupçonner la cause véritable de cette étrange et pieuse émotion.

Mais longtemps avant de m'être expliqué à moi-même que ce que j'éprouvais ainsi provenait de la présence réelle, la doctrine de l'Eglise sur ce point s'était imposée à ma foi... A Rome, lorsque par hasard j'entrais dans une église pendant une messe, je m'agenouillais toujours ; au moment de l'Elévation, je puis dire que mon âme s'élança au-devant de cette croyance, car, ainsi que je l'ai déjà dit, elle comblait le vide qui avait toujours existé en moi ; et elle me semblait jeter tant de lumières sur les relations avec Dieu, que je sentais qu'on me tuerait plutôt que de m'y faire renoncer. A travers toutes les vacillations de ces dernières années, elle est demeurée inébranlable, et avec l'aide de Dieu, elle le demeurera toujours. A cet égard, mon amour et ma foi augmentent chaque jour, et si jamais enfin, je surmonte les obstacles qui m'arrêtent encore, et je parviens à me reposer enfin dans l'Eglise catholique c'est cette croyance qui me donnera la force de tout supporter, comme c'est elle qui me fait trouver si difficile de lutter contre l'attrait que cette Eglise m'inspire.

Ces derniers mots nous ramènent au moment dont elle a parlé plus haut, et qui nous semble donner un intérêt extraordinaire à cette sorte d'autobiographie spirituelle. Nous voulons parler de celui, ou après avoir vécu pendant quelques mois dans la vive lumière d'une foi sensible et presque surnaturelle, elle retomba à son retour en Angleterre dans un état de semi-obscurité. Cet état ne l'empêcha pas, néanmoins, de conserver son attrait pour l'Eglise catholique. Mais il lui inspira la crainte d'y céder, et la porta à s'imposer une laborieuse et pénible recherche afin d'amener sa raison à consentir à l'élan de sa foi.

Certes le jeu était dangereux, et la volonté droite de cette âme pure et ferme l'empêcha seule d'être funeste. Elevée dans la conviction que l'Ecriture sainte était l'unique règle de sa foi, et que son interprétation individuelle suffisait à en découvrir tous les mystères, Honoria se plaçait du reste en ce moment dans la ligne de sa seule notion du devoir. Toutefois, avec l'étrange lucidité d'esprit dont elle était douée, elle entrevit elle-même le danger auquel elle allait s'exposer, et voici comment elle s'exprime à ce sujet :

Mon but est de rassembler mes propres convictions, tandis que j'en ai le pouvoir. Il ne m'est pas facile de les écrire, car, quelques-unes sont encore très-flottantes ; mais je veux essayer sans perdre de temps de me rendre compte (pour moi toute seule) des choses que je crois et de mes motifs pour les croire, car, je ne puis répondre que du moment présent. Ces croyances, au lieu de s'affermir, elles pourraient bien

s'évanouir tout d'un coup de mon esprit et disparaître sans retour; et cela pour deux raisons : je pourrais découvrir dans une lumière supérieure que j'ai tort, ou bien je pourrais tomber dans une obscurité qui me ferait perdre le don de la foi, car enfin, *si ce que je crois de l'Eglise catholique est vrai, et si c'est avec la vérité que je joue ainsi, et que, pour ainsi dire, je prends mon temps, ne serait-il pas possible que Dieu m'enlevât toute lumière et me précipitât dans les ténèbres extérieures.*

Tel était bien, en effet, le péril. Mais ce sont les orgueilleux que Dieu précipite ainsi, non point les cœurs humbles et sincères.

Qu'on se figure donc, maintenant, cette jeune fille plongée dans des réflexions que les plus robustes esprits se fatiguent à approfondir, retirée dans sa chambre pour s'y livrer à son grave travail, tandis que la magnifique demeure qu'elle habite est remplie par un monde, dont elle se sépare. Qu'on se la figure, à sa fenêtre, regardant, sans les voir, les beaux jardins qui se déploient sous ses yeux et dont les larges allées, les brillants parterres, les vertes pelouses, n'arrêtent point ses regards qui vont plus loin et plus haut!

Nous avons lu récemment la vie d'une femme remarquable, Mme Somerville (dont le nom a pris place, en Angleterre, parmi ceux des astronomes les plus célèbres), et nous nous souvenons d'une page qui nous la montre à dix-huit ans, debout, un soir, devant sa fenêtre, sondant de son regard l'immensité des cieux et ne s'arrachant à cette contemplation que pour se jeter avec avidité sur des livres consacrés aux calculs les plus ardus. Cette image nous est demeurée gravée dans la mémoire. Mais la jeune fille, dont nous nous occupons en ce moment, regardait bien au-delà du ciel visible, et nous osons dire que les solutions qu'elle cherchait étaient bien autrement importantes encore que celles qui fixaient l'attention de la première. Interroger étroitement son âme, s'adonner à une ardente recherche de la vérité, lire, étudier et comparer les textes des livres saints, il faut, en effet, pour tout cela, une puissance d'attention et de volonté plus grande assurément, que pour maîtriser les plus difficiles problèmes de la science.

Ajoutons encore qu'un mélange de profondeur, de timidité et d'extrême réserve, empêchait Honoria de partager avec qui que ce fut, le secret de ses préoccupations. Ce fut donc toute seule qu'elle se plaça en face de ses pensées et qu'elle entreprit selon sa propre expression : *d'en démêler jusqu'au bout, l'écheveau embrouillé* [1], afin de parvenir à former de ses convictions un ensemble ferme et

[1] *Unravelled Convictions* (Convictions démêlées), tel est le titre que porte cet opuscule en anglais.

compact. Elle commence donc sa méditation, et elle se reporte d'abord au moment où, après avoir été vivement et soudainement frappée de la grandeur et de la puissance de l'Eglise catholique, elle s'informa pour la première fois de ses dogmes et les trouva si conformes aux aspirations de son âme qu'elle fut tentée de les embrasser sur l'heure. Puis elle poursuit :

Bien que j'aie résisté à cette impulsion, et qu'au lieu d'y céder j'aie voulu depuis examiner et me démontrer à moi-même la raison de mes croyances, sans égard pour cette impression première, il est indubitable qu'elle a eu pour moi ce résultat important, qu'elle me fit dès le premier moment entrevoir une solution. Cette solution, je ne la perdis plus de vue, en sorte qu'au lieu de chercher vaguement la vérité à travers les doutes de mon esprit j'examinais d'abord si cette solution les résoudrait, et en leur faisant tour à tour subir cette épreuve, je sentis qu'il en serait effectivement ainsi pour tous. Alors toute la question prit à mes yeux, une forme qui n'est pas, je le crois, celle, sous laquelle l'envisagent la plupart de ceux qui comme moi, cherchent et luttent pour trouver ce qui est vrai, ceux-là, ordinairement, se demandent d'abord : *Où est la vérité?* Mais moi, je me demandai dès le début : *Pourquoi l'Eglise catholique ne serait-elle pas la vérité?* Oui, pourquoi ne croirai-je pas ce qu'elle me dit d'elle-même, puisque je reconnais que ce serait une vérité merveilleuse et digne d'être divine ?

Je suis chrétienne, je ne puis être autre chose. Rien sur la terre ne saurait faire chanceler ma foi dans le Christ. La vie, la mort, le sacrifice de Jésus-Christ, Homme-Dieu, voilà la base sur laquelle tout repose. Or, m'appuyant sur cette base, je dis que ce que l'Eglise catholique proclame, me semble la conséquence la plus naturelle de cette vie et de cette mort du Sauveur. Que dit-elle, en effet ? En résumé le voici, ce me semble : quelle est la grande voix de Dieu sur la terre? qu'après la venue du Christ, lorsque les législateurs, les prêtres et les pontifes de l'ancienne loi eurent achevé leur mission, un grand et mystérieux pouvoir fut déposé dans l'Eglise, et que jusqu'à la fin des temps, l'appui et la direction de l'Esprit-Saint, lui sont promis pour maintenir intactes les vérités révélées par Jésus-Christ aux apôtres et transmises par ceux-ci à leurs successeurs. Elle dit : qu'appuyée sur cette infaillible assistance, elle est l'unique dépositaire de la vérité révélée et le canal des dons les plus précieux de Dieu.

Et maintenant je me demande : pourquoi ces prétentions ne seraient pas fondées et si un tel système ne serait pas conforme à toutes les notions que nous avons, de ce que la divine miséricorde pourrait et et devrait faire pour le bonheur et le bien-être de ses enfants ?

Voilà la question que la jeune protestante se pose sous toutes les formes : si elle osait croire sur le champ à cette solution, tout lui semblerait clair, bienfaisant et conforme à la bonté du Christ, ainsi qu'aux promesses dont celle de sa venue était accompagnée. Tandis que, hors de l'Eglise, toutes ces vérités précieuses que Jésus-Christ a révélées lui semblent livrées aux disputes des hommes, sans que rien ait été institué pour les protéger. Elle voit, sans doute, que cette institution est souvent méconnue. Mais que lui importe? Certes ce ne serait pas une preuve qui lui serait contraire : « Le Christ lui-même n'a-t-il pas été méconnu? N'est-il pas venu au milieu des siens guérissant les malades et chassant les démons, et ne l'a-t-on pas appelé le prince des démons? Pourquoi l'Eglise serait-elle mieux traitée? Jésus-Christ n'a-t-il pas prédit aux siens qu'ils seraient haïs comme lui-même a été haï?...

Nous résumons ici en peu de lignes ce qui remplit plusieurs pages, déjà suffisantes (il le semblerait du moins), pour amener la conclusion d'un travail dont elles ne sont que le début. Mais toutes ces réflexions préliminaires ne sont, pour elle, que les motifs qui l'encouragent à poursuivre jusqu'au bout la recherche qu'elle s'est proposée. Il ne lui suffit pas, en effet, de désirer ardemment que l'Eglise catholique soit la vraie Eglise ; il ne lui suffit pas de l'avoir entrevue dans une lumière qui a donné à toutes ses réflexions et à toutes ses lectures un aspect nouveau. Elle peut se tromper. On lui a dit, depuis son enfance, que l'Eglise catholique était fausse. Il faut donc maintenant qu'elle résiste à l'attrait qu'elle éprouve jusqu'à ce qu'elle soit convaincue, par tous les moyens en son pouvoir, qu'elle peut en conscience y céder.

Nous n'examinerons pas ici, si c'était bien précisément le bon esprit qui attirait ainsi cette jeune fille dans une région où tant d'obstacles pouvaient la faire trébucher, et tant de nuages devaient l'environner. Nous songeons plutôt à faire une étude qu'à proposer un exemple, Mais il est impossible, toutefois, de ne pas s'incliner avec respect devant un tel emploi des facultés d'une jeune intelligence, de ne pas suivre avec un ardent intérêt dans la route où s'engage celle qui se hasarde ainsi, même témérairement, à la recherche du vrai.

Après avoir bien réfléchi, voici comment elle divise l'étude, qu'elle juge indispensable, pour rassembler ses pensées et pour établir ses convictions sur un solide fondement :

1° La nécessité d'une règle de foi, et l'insuffisance de toute autre règle que celle de l'Eglise catholique.

2° L'esprit des saintes Ecritures.

3° Celui des écrits des Pères de l'Eglise primitive.
4° L'histoire de l'Eglise.

On peut s'étonner, on peut même sourire à la pensée qu'un pareil travail put se présenter à l'esprit d'une jeune fille, On ne niera pas, cependant, que c'est bien cela, ni plus ni moins, que tous et chacun auraient à faire si, pour arriver sur ce monde à la connaissance de la vérité, il n'était d'autre moyen que le libre examen. Je n'insiste pas davantage sur cette réflexion, dont chacun peut tirer la conclusion évidente et pratique. J'en reviens à celle qui, après s'être donné une pareille tâche se met tranquillement à l'œuvre pour l'accomplir et en prépare ainsi qu'il suit le sommaire :

Pour le premier de ces quatre points, je me demande quelle est l'idée que je me forme des qualités que doit posséder une Règle de foi véritable. Je reconnais qu'elle doit être telle que ni le temps, ni les circonstances extérieures ne puissent la modifier ; qu'elle doit être assez sublime pour satisfaire les plus vastes esprits, et assez simple pour être comprise des plus petits enfants. J'en compte trois (en dehors de l'Eglise catholique) : l'inspiration individuelle, l'antiquité, la Bible. Je passerai rapidement sur la première ; j'examinerai plus tard la seconde. Je m'arrêterai d'abord à la troisième, et je dirai pourquoi la Bible ne me semble pas assez vivante, ni assez définie ; j'essaierai de me représenter quelle eût été l'histoire du christianisme, si la Bible, interprétée par le libre examen, eût toujours été la seule Règle de foi.

Pour le second point, j'examinerai l'histoire de la croyance en Dieu telle que je la reçois de l'Ecriture sainte ; je la suivrai jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Puis j'étudierai l'histoire du christianisme, d'abord au point de vue protestant, puis, au point de vue catholique et j'examinerai lequel de ces deux points de vue me fait le mieux considérer cette histoire, comme la suite et l'accomplissement de tout ce qui l'a précédée.

Je repasserai attentivement sur tous les passages de l'Ecriture sainte qui se rapportent aux temps qui devaient suivre l'avénement du Christ. Les prophéties en particulier. Je relirai les promesses de paix et de sécurité, de jugement et de justice, de sainteté, de droiture qui s'y trouvent, et je chercherai dans la seconde loi révélée, ces mêmes promesses répétées plus clairement encore, promesses qui me semblent marquer ainsi d'avance les traits de l'Eglise du Christ : elle sera une ; elle transmettra la vérité ; l'Esprit de vérité vivra à jamais en elle ; elle sera établie sur un solide fondement ; de grandes grâces et des dons précieux résideront en elle. Je me dis que je saurais *où* j'aurais été chercher l'application de ces passages si je n'avais rien su de l'Eglise catholique, et je veux voir, en les relisant tous aujourd'hui,

s'il n'est pas vrai qu'ils s'appliquent à cette Eglise d'une façon extraordinaire.

Pour le troisième point je dois commencer par me poser deux questions : 1° L'Eglise des Pères est-elle la même que celle des apôtres ? Je crois que oui. Car au deuxième siècle toutes les doctrines caractéristiques des catholiques étaient établies : je veux réfléchir et examiner comment, humainement ou divinement, elles auraient pu surgir sans que l'on sache quand ni comment, si elles n'eussent été transmises par les apôtres.

Pour le quatrième point, je commence par déclarer ma conviction, que l'Eglise catholique n'est pas une organisation humaine. En sorte que ce que j'ai à rechercher, c'est à laquelle des deux influences surnaturelles que nous subissons on peut attribuer cette organisation. Je jetterai un regard rapide sur l'histoire pour voir lequel est le plus probable : l'Eglise est-elle l'instrument du Christ ou celui de son ennemi? — J'examinerai d'abord ce qui s'y est rencontré de mal; j'admettrai tous les abus, tous les excès, toutes les corruptions; mais ce que j'ai à voir, c'est si ces abus et ces corruptions ont formé ou altéré une seule doctrine catholique : j'examinerai ensuite le bien. Dès ce moment je vois que c'est pour le Christ que l'Eglise a toujours combattu, et que sans elle la foi chrétienne n'aurait jamais triomphé. Quant à sa sainteté, je dirai pourquoi il me semble qu'il existe dans cette Eglise une sainteté d'une sorte et d'un degré inconnus en dehors d'elle. Dans tout ce travail, je ne cherche qu'à tirer au clair, pour mon propre bien, les convictions personnelles qui depuis quelque temps se sont formées dans mon esprit par mes réflexions et par mes lectures. — Je n'ouvrirai aucun livre en le poursuivant (à moins que ce ne soit pour faire une citation), et si dans ce que j'écris, se retrouve la trace de ceux que j'ai lus ce sera à mon insu, et parce que leur contenu se sera identifié avec ma propre pensée.

II

Nous ne prétendons pas avoir une grande expérience en matière de controverse. Ce n'est point un genre d'étude auquel les femmes soient habituellement appelées à se livrer. Mais il nous semble cependant, que ce programme à un caractère frappant de vigueur, de sincérité, d'originalité et de clarté. Sans doute le plan est vaste, au-delà de toute mesure : sans doute une vie, et une longue vie pourrait s'écouler avant d'en avoir réalisé une minime partie. C'est, parce que nous en sommes convaincus qu'il nous semble si évident qu'une autre voie, et non celle-là, nous donne accès à la vérité. Mais il est curieux et intéressant néanmoins de voir comment sut na-

viguer, sur cet océan plein de périls, une jeune fille livrée à elle-même et n'ayant d'autre guide que la droiture de son désir. Qui peut douter qu'elle n'eût sombré mille fois; si un invisible appui n'eût donné à sa main assez de fermeté pour tenir le gouvernail qu'elle avait saisi, et à son regard assez de force pour demeurer toujours attaché sur le phare qu'elle avait entrevu?

Malgré la difficulté de l'entreprise, la voilà donc développant tour à tour chacun des quatre points de son hardi programme. Nous ne la suivrons pas absolument dans toutes les longueurs de sa marche. Mais nous citerons sur chacun de ces points les passages qui nous paraissent les plus intéressants, et qui nous permettront le mieux de juger l'esprit qui la guide.

Ecoutons-la d'abord sur les deux principales règles de foi, qui prétendent exister en dehors de l'Eglise catholique : l'inspiration individuelle et la Bible :

..... Beaucoup de chrétiens de mon temps, je le sais, dit-elle, croient au Christ, tout en se refusant à analyser les motifs de leur croyance et en étant irrités et mécontents si on leur propose d'assigner une règle à leur foi. Cet état diffère de celui où j'étais dans mon enfance, lorsque j'obéissais à la loi chrétienne sans aucune réflexion. Ceux-là croient véritablement en Jésus-Christ, avec réflexion, mais sur la foi d'une sorte de témoignage intérieur qui leur suffit. Ils se disent unis à Jésus-Christ par un lien mystique de foi et d'amour, et je veux bien croire, en effet, que ceci est une vraie foi, une vraie lumière, et une vraie grâce. Je suis si ardemment convaincue de la vérité du christianisme, que je suppose que ce qui unit ainsi ces âmes à la grande croyance fondamentale des chrétiens, c'est bien quelque chose de surnaturel, mais cela s'applique seulement aux individus. Car enfin... est-ce là une règle qui puisse diriger le monde? et peut-on s'imaginer que ce soit celle que le Christ a laissée à son peuple? Comment pourrait-elle être stable et sûre? Comment peut-on même se figurer que l'imagination aidée des premières impressions reçues, ne soit pas la vraie cause de ce témoignage intérieur et mystique sur lequel on se base? Comment pourrait-on transmettre la foi par ce moyen? Une première génération, ainsi pénétrée de la beauté du Christ, l'eût peut-être communiquée à la suivante. Mais le temps altère tout. Et c'est contre cet effet du temps qu'une règle de foi pour transmettre la croyance, me semble être une nécessité et la plus ou moins grande puissance de transmission que possédera une règle de foi sera pour moi la pierre de touche de sa vérité.

Elle passe ensuite à l'examen de la règle de foi fondée sur la libre interprétation de la Bible :

J'ai lu la Bible, non pas peut-être comme d'autres qui en ont fait une étude assidue. Mais en général, je l'ai beaucoup lue. Je la connais bien et je déclare qu'il me semble impossible que ce soit là la règle de foi des chrétiens.

Ma première raison, c'est que cette parole *écrite* ne me paraît pas assez vivante.

La seconde c'est que la Bible ne me donne *rien* de cette union entre le ciel et la terre, que l'action toujours vivante de l'Esprit saint, parlant par la voix de l'Eglise, me fait concevoir.

La troisième enfin, c'est que l'Ecriture sainte elle-même, à aucune de ses pages, ne me dit qu'elle est ma seule règle de foi. Je parle ici du nouveau Testament, car, dans l'ancienne loi, la Loi et les Prophètes étaient bien donnés explicitement aux Juifs comme les guides de leur foi, et c'est précisément ce contraste entre leur situation et celle qui serait la nôtre (si le texte de l'Evangile devait seul nous guider) qui me ferait trouver cette dernière si insuffisante. En vérité, s'il fallait l'admettre, je retomberais dans cet état désespéré de tristesse où j'étais avant de savoir quelle était la règle de foi catholique et pendant lequel, comme je l'ai dit, je trouvais le sort des Juifs mille fois préférable au nôtre!

Je sais qu'on me dit que les doctrines de l'Incarnation et de la Rédemption sont parfaitement claires dans le nouveau Testament et que ces doctrines suffisent.

Mais d'abord sont-elles si claires, et est-il vraiment exact que les enfants, les pauvres, les ignorants sauraient les y découvrir sans peine? Est-il vrai ensuite que, bien que toutes les doctrines découlent de ces deux grandes doctrines fondamentales et y remontent, il n'en soit aucune autre qui nous soit nécessaire, pour éclairer la voie chrétienne de foi, d'amour et d'espérance où nous devons marcher? Je ne vois pas, au fait, quelle est celle dont nous pourrions nous passer? Ce que je puis dire de plus fort à ce sujet c'est que la vénération des saints est peut-être de toutes les doctrines catholiques celle qui me semble la moins importante; et cependant quand je pense qu'il s'agit, en y adhérant ou en la repoussant, d'accepter ou de rejeter la protection de toutes les bienheureuses hiérarchies célestes, cela me permet de mesurer l'inexprimable importance de celles qui me semblent en avoir plus que celle-là. Et c'est parce que la Bible ne fait que des allusions plus ou moins claires à toutes ces choses, qu'elle ne me semble pas pouvoir être l'unique guide des chrétiens? D'autant mieux que (ceci est évident) elle ne pouvait l'être au début. J'ignore l'époque précise, où les Ecritures ont été traduites de manière à pouvoir être comprises de tous. Elles étaient écrites, je le crois, en grec (langue inconnue au peuple) ou en hébreu (langue comprise des seuls Juifs), et il me semble que c'est, au plus tôt, cent ans après la mort du Christ, et peut-être

beaucoup plus tard, qu'elles ont été traduites dans la langue du peuple romain auquel alors appartenait la terre. Qu'il me soit donc permis de le demander : Si les Ecritures saintes avaient véritablement dû être notre seule règle de foi, ne serait-il pas bien extraordinaire qu'elles n'eussent pas été rassemblées par les Apôtres, et solennellement remises par eux au peuple, comme la loi qui seule devait le guider. Et cela dans un jour qui serait demeuré aussi mémorable parmi les chrétiens que tant d'autres jours importants dont ils gardent la mémoire ; depuis ces temps primitifs jusqu'aux nôtres ?...

En aspirant ainsi à de claires définitions de la vérité, est-ce à une chose impossible que j'aspire ?... Peut-être : en tous cas, toute la joie intérieure de mon âme, le but tout entier de ma vie en dépendent. De sorte que, je n'abandonnerai pas facilement la conviction que cette espérance peut se réaliser. Une des choses les plus fermement arrêtées dans mon esprit c'est que notre connaissance des choses invisibles, bien qu'*incomplète*, doit nous être donnée d'une manière *explicite*. S'il n'y a pas quelque chose que nous puissions tenir fortement, je sens que nous nous perdons immédiatement dans la vague immensité de toutes les choses, et lorsque je considère quel atome est notre monde dans cette immensité, et dans ce monde quel atome je suis moi-même, je chercherais avec désespoir la raison et le but de ma courte vie si je n'avais cette pensée qui me remplit de joie et de persévérance que Dieu m'a révélé quelque chose. Sans doute il est étonnant que le Dieu tout-puissant ait révélé quelques-uns de ses mystères à un atome, habitant un atome de la création, tel que l'est notre globe. Mais il serait plus étonnant encore que, l'ayant fait, c'eût été vaguement et non d'une manière claire et définie.

Il est certainement désespérant (je compte cela parmi les plus grands maux de cette vie d'épreuve) que nous ne puissions comprendre l'infini et qu'à ce sujet nous soyons obligés de nous contenter de petites parcelles de connaissances. Mais qui sait ?.. Notre terre est peut-être la seule qui ait été rebelle. Peut-être sommes-nous les seules créatures que le péché ait aveuglées au point de ne plus voir, leur Dieu, les seules que le péché aient exilées de sa présence. Peut-être ce qui est obscur pour nous, est-il clair pour le reste de la création. Mais nous n'en devrions, en tous cas, saisir qu'avec plus d'avidité tout ce que Dieu a daigné nous faire connaître. Nous sommes des exilés (comment peut-on aimer Dieu et ne pas le sentir à chaque instant de la vie !) mais nous avons pour nous l'espérance. Nous verrons et nous saurons *tout* un jour, nous en avons la promesse. Eh bien, puisque, lorsque nous serons régénérés et transformés, nous sommes destinés à tout connaître, qu'y a-t-il d'extraordinaire à penser que dans notre état présent, nous pouvons savoir quelque chose ?

S'il m'était impossible de me persuader que la Bible interprétée par le libre examen est une règle de foi qui a pu convenir à tous les temps, qui est appropriée aux besoins des nations esclaves comme des nations sauvages, aux ignorants comme aux savants, et que *toujours*, elle a été accessible aux pauvres, comme aux riches, aux simples, comme aux sages, alors je dirais : « C'est bien » et je n'en chercherai plus d'autre. Mais si elle n'est rien de tout cela, il me sera, impossible de n'être pas convaincue, au contraire, qu'une règle de foi qui ne convient pas à *tous n'est* pas, et ne peut pas être la règle universelle établie par Jésus-Christ.

Avant de quitter cette partie de son sujet, elle s'arrête un instant pour considérer le système particulier de l'Eglise établie d'Angleterre, et elle fait à ce sujet des réflexions qui nous semblent si frappantes et si originales que nous ne pouvons les passer sous silence :

Je ne parle pas ici dit-elle de cette nouvelle école de l'Eglise anglicane qui (bien qu'elle me semble assurément faire partie de l'Eglise établie) regarde pour ainsi dire, par dessus sa tête, pour déclarer qu'elle n'appartient qu'à l'Eglise catholique et apostolique, je parlerai de ceux-là plus tard. En ce moment je ne m'occupe que de la partie de l'Eglise établie qui ne rejette pas le nom de *protestante*, qui a été élevée comme une barrière entre l'Eglise de Rome et l'Angleterre et qui prétend ne reposer ni sur l'enseignement catholique, ni sur la libre interprétation de la Bible. C'est sur l'antiquité, dit-elle, qu'elle repose et c'est sur cette base que je veux et je dois chercher à établir une règle de foi qui soit et qui ait toujours été celle des chrétiens.

A cela, je vois, dès le début, une grande difficulté ; c'est que, pour qu'une chose date du commencement et dure à travers des siècles, il faut avant tout qu'elle ait commencé. Or, je ne vois pas comment l'Eglise anglicane aurait pu avoir un commencement si l'Eglise catholique n'avait pas commencé avant elle. Jamais ses fondements n'aurait pu avoir même le vague contour qui leur donne une forme s'ils n'avaient reposé sur un système puissant et défini dont on reconnaissait l'existence, même lorsqu'on ne s'y conformait pas. Comment, par exemple, l'explication de la signification des sacrements eût-elle été laissée aussi vague qu'elle l'est dans l'Eglise anglicane si, d'une manière ou d'une autre, cette signification n'eût été si distinctement définie ailleurs, qu'il suffisait de dire qu'on rejetait ou qu'on acceptait une partie de cette signification pour se faire comprendre de tous.

L'Eglise anglicane, à son début, me fait l'effet de ressembler à un papier sur lequel on aurait calqué un dessin, tout en prétendant en modifier quelques traits, en effacer quelques autres, et en ajouter quel-

ques-uns de nouveaux. Tant que le papier demeurerait fortement appuyé sur l'original on comprendrait parfaitement le dessinateur parce que au dessous de son dessin, on en apercevrait un autre d'un contour ferme et arrêté, ainsi que des effets d'ombre et de lumière qui, dissimuleraient les traits incertains par lesquels le vrai contour aurait été altéré. Mais lorsqu'on enlèverait le papier, et qu'on le regarderait à lui tout seul, on n'y comprendrait plus rien, et le dessin semblerait si incomplet, si disgracieux, si dénué de forme, que pour savoir ce qu'il signifie on serait obligé de consulter l'original.

Il me semble que lorsqu'il existe une difficulté de cette sorte, à prouver le début primitif et indépendant d'une Eglise, il est superflu de se demander si elle est dans des conditions qui peuvent lui permettre la durée. Il suffit d'ailleurs de la regarder aujourd'hui cette Eglise d'Angleterre, cette arche du seizième siècle, vacillante, et faisant eau de toutes parts, incapable de satisfaire ceux qu'elle porte, jetant d'un côté son lest, de l'autre se laissant charger d'une foule d'objets hétérogènes et pour essayer de se relever et de se maintenir à flots, acceptant des doctrines que ses fondateurs eussent abhorrées, et contre lesquelles ils n'ont rien dit, précisément parce qu'ils ne pouvaient prévoir qu'on pût les admettre jamais, et encore moins que leur silence pût être regardé comme une adhésion. Ce serait une folie, à propos d'une Eglise dans un semblable état, que d'oser parler de durée.

Mais cet examen critique lui coûte cependant et elle exprime une sorte de regret de s'y livrer.

Je n'aime pas, dit-elle, à me servir de ce livre sacré *dans un but de controverse*, car tandis que je le considère sous cet aspect, il me semble que la claire vue des préceptes qu'il contient court le risque de s'obscurcir dans mon âme.

Cette réflexion pleine de justesse et de profondeur était d'autant plus fondée que le terme de cette route qu'il lui plaisait maintenant de parcourir à travers tant de sinuosités, ce terme qui lui avait été montré dès le début, presque par intuition, ne cessait jamais de lui apparaître, comme celui vers lequel elle tendait. Elle comptait bien y revenir, mais auparavant elle voulait parcourir la route tout entière dans laquelle elle s'était engagée. Aussi la répugnance instinctive que lui inspire son propre travail, tenait-il peut-être à une secrète protestation de sa conscience contre de si longs délais après un si pressant appel. Voici encore comment elle s'exprime à ce sujet :

Je fais ceci à contre cœur, car il me semble que j'ai déjà saisi le bout de la chaîne et je n'aime pas à en remonter les chaînons. — Mais

je *veux* cependant le faire une fois, afin de me rendre compte de toutes mes raisons. Je crois, d'ailleurs, que les anneaux de cette chaîne sont assez solidement joints ensemble, pour que je puisse à mon gré la remonter et la descendre sans craindre de la briser.

Malgré la témérité de cette assurance, ceux qui ont lu les extraits que nous avons cités plus haut ne trouveront peut-être pas en effet que celle qui sait ainsi exposer et démêler ses convictions, ait cru, à tort, l'enchaînement de ses pensées assez solide pour ne pas être facilement disjoint.

Il nous semble en avoir dit assez sur le premier point de son programme (la règle de foi), pour pouvoir passer au second. Celui-ci (*l'Esprit des Livres saints*) n'est qu'un nouvel aspect du premier. Dans ce second point elle débute par un résumé qui, pour être familier à tous, n'en est pas moins digne d'être cité comme un modèle de rapidité et de clarté.

Je veux commencer, dit-elle, par me rappeler tout ce que la Bible m'apprend sur le vrai Dieu, et résumer l'ensemble des choses, que cette foi divine (telle qu'elle se révèle dans cette histoire), a gravées dans mon âme : Dieu a créé l'homme à son image : L'homme a souillé cette image de Dieu, et Dieu alors a rejeté l'homme et l'a livré à la douleur, suite du péché qu'il avait librement commis, mais en lui laissant l'espoir d'un temps meilleur. L'homme ainsi tombé pouvait cependant et devait servir Dieu, et pendant un temps, il le servit en effet fidèlement. Mais les hommes croissant et se dispersant sur la terre, perdirent peu à peu les notions du vrai, sans qu'aucun homme en particulier fût sciemment coupable d'y avoir renoncé. Dieu alors choisit un des peuples de la terre comme dépositaire de la vérité divine, et cette vérité (ou du moins tout ce qu'il lui plaisait d'en révéler aux hommes), il l'entoura de lois et de cérémonies nombreuses et définies qui la préservèrent du danger de disparaître du milieu du peuple, comme elle avait disparu en d'autres lieux, et ces lois divines furent immuables et obligatoires. Tous durent s'incliner devant elles. Dieu, de temps à autre, faisait entendre sur terre des voix inspirées qui rappelaient au peuple l'esprit de la loi, et lui en imposaient l'accomplissement, et ces voix ne se turent jamais longtemps dans le peuple d'Israël. Néanmoins, elles ne suffirent pas à le maintenir dans l'adoration fidèle du seul vrai Dieu. Ils l'oublièrent souvent, ils le quittèrent pour des dieux étrangers, mais toujours Dieu suscita des messagers dont la voix vivante les ramenaient à lui. Ceci dura jusqu'à ce que vînt enfin cet accomplissement de la loi et des prophéties qui était le but vers lequel tout avait convergé jusque-là. Alors tout l'ordre de choses fut changé, quoiqu'en même temps on nous dise expressément, que ce changement ne fut pas

la *destruction* de la loi ancienne, mais au contraire, son *accomplissement* parfait, et la réalisation de tout ce qui avait été figuré et prophétisé jusque-là.

Nous voici donc parvenus à l'ère chrétienne. Voyons maintenant comment cet ordre nouveau a été envisagé par les protestants d'un côté, et par les catholiques de l'autre.

Que disent d'abord les protestants?

Elle repasse ici, sur la plupart des choses déjà dites plus haut à propos des règles de foi fondées sur l'inspiration, ou sur l'interprétation de l'Ecriture sainte en donnant seulement aux mêmes réflexions un plus long développement. Mais lorsqu'elle arrive à la venue du Saint-Esprit sur terre et à la promesse du Christ à cet égard, elle nous semble plonger si profondément dans les entrailles de la vérité, qu'il faut citer intégralement ce passage où véritablement Celui dont elle parlait semble avoir illuminé son intelligence :

Après avoir dit que, selon la donnée des protestants le Christ en quittant la terre leur avait laissé pour guide unique des écrits disséminés qu'ils devaient recueillir; écrits qui, par la force des choses, devaient, pendant quinze cents ans, être inaccessibles à la masse des chrétiens. Elle poursuit :

Le Saint-Esprit, il est vrai, devait bien aussi résider parmi eux, après l'Ascension du Christ. Mais après tout, cette mission de l'Esprit-Saint n'était point une grâce réservée à la loi nouvelle. Il avait séjourné parmi les hommes depuis le commencement et si les paroles du Christ ne signifient pas autre chose, on pourrait même dire que cette présence de l'Esprit de Dieu était plus visible avant la venue du Christ, que depuis, et que (sauf pendant l'époque rapide qui suivit immédiatement sa mort), elle aurait entièrement cessé. Le peuple chrétien, ce peuple nouveau, racheté et sauvé, dont les pères avaient prophétisé la venue du Christ et envié d'avance ceux de leurs descendants qui vivraient sous son règne. Il se trouverait abandonné et cherchant sa voie?..... mais s'il en est ainsi n'aurait-il pas le droit de se tourner vers l'auteur de son salut, vers celui qu'il veut aimer et servir, pour lui demander comment il doit satisfaire ce besoin de son âme? La réponse divine serait-elle vraiment que chacun doit suivre l'inspiration de son cœur aveugle?... Ne leur avait-il pas été dit et répété cependant que la loi ancienne ne leur était donnée que pour un temps d'attente, et de ténèbres? La lumière était-elle donc devenue si éclatante aujourd'hui, que l'erreur ne fût plus *possible*, en sorte qu'aucune loi, aucun guide n'étaient plus nécessaires? La loi ancienne n'eût pas suffi sans la voix des prophètes pour maintenir le peuple juif dans la vérité. Et cette voix elle-même des prophètes, n'avait pas toujours été entendue. Qu'allait donc devenir le

peuple chrétien mis en possession de plus grands et redoutables mystères et laissé ainsi entièrement à lui-même ?... Qu'allait-il devenir en présence des opinions diverses que l'esprit de l'homme allait indubitablement faire naître ?... Qui leur montrerait la voie véritable ? Qu'y avait-il aujourd'hui *de vivant* pour maintenir le peuple nouveau dans la vérité?... Qu'y avait-il ?... *Rien*. Que des fragments écrits de la doctrine du Christ, une lettre morte confiée à des mémoires humaines, à des traditions mortes comme la lettre et, comme toute chose morte, certaine de se corrompre ?...

Si telle était véritablement la situation des chrétiens, n'aurions-nous pas le droit, sans être coupables d'une criminelle présomption, de demander à notre Dieu pourquoi il a tout d'un coup laissé sa loi divine privée sur terre de toute protection. Oh ! oui ; *pourquoi ?* Le dépôt des vérités chrétiennes était-il donc moins précieux à ses yeux, ou moins facile à altérer, que celui des vérités primitives dont le peuple juif était dépositaire ?...

Après cet ardent appel qui termine l'essai qu'elle a tenté pour faire concorder le protestantisme avec l'*Esprit des livres saints*, elle en vient aux considérations étrangement lucides sur lesquelles j'appelais plus haut l'attention de mes lecteurs.

Voyons maintenant comment l'Eglise catholique m'expose le christianisme : elle le fait clairement et simplement. Elle aussi, comme le protestantisme me dit que la loi ancienne était la promesse et l'image du Christ et que la venue du Christ a été l'accomplissement de cette promesse, et la réalisation de cette image. Mais elle ajoute que cette lumière divine qui a succédé à l'ombre ne s'est pas bornée à répandre un éclat qui, tout en transformant toutes choses, se serait évanouie ensuite en laissant à peine la trace d'un rayon étincelant. Elle enseigne qu'un changement durable s'est accompli que la substance du Verbe incarné subsiste encore, et toujours au milieu de nous, que nous sommes réellement depuis la venue du Christ entrés en possession d'une autre terre et que le Ciel s'est rapproché de nous. Le christianisme nous aurait donné ainsi, en effet, des biens si grands qu'ils justifieraient les plus ardentes aspirations des siècles qui l'ont précédé, car ce qu'il enseigne encore, et enseigne *seul*, c'est que de même qu'une faible image du Christ attendu était offerte au peuple ancien sous diverses formes, de même la mission que le Saint-Esprit devait accomplir pleinement plus tard était annoncée et comme ébauchée, par ce souffle dont il remplisssait les prophètes, suscités de temps à autre pour faire entendre sa voix au peuple. L'ordre ancien a cessé d'être (non pas par l'anéantissement, mais par *l'accomplissement* de la loi et des Prophètes) le jour où la seconde et la *troisième* personne de la

Sainte-Trinité sont venus habiter parmi nous. Le Verbe divin s'est révélé à nous sous une forme humaine, et en mourant pour nous, il nous a assuré la possibilité du salut, et nous a promis la venue du Saint-Esprit qui devait nous en enseigner les moyens. Le Christ, sous sa forme humaine, a disparu pour un temps à nos yeux. L'Esprit-Saint, un avec lui, est demeuré au milieu de ceux que Jésus-Christ avait rachetés pour les préserver des erreurs que l'œil de Dieu voyait d'avance surgir parmi les hommes. Cet Esprit divin se révèle dans le corps mystique du Christ, d'une manière spéciale et merveilleuse, comme Dieu le fils s'est révélé dans son humanité sainte, et, c'est cet Esprit incessamment présent dans l'Eglise, selon la promesse du Christ, qui indique et indiquera jusqu'à la fin des temps la vérité aux chrétiens et leur montrera le but véritable de leur vie et de leur mort, tout en leur prodiguant les forces nécessaires pour atteindre ce but.

Ainsi expliquée je comprends que la doctrine qui distingue particulièrement l'Eglise catholique ne touche rien moins que la mission de la troisième personne de la Sainte-Trinité. Ce ne sont pas, comme on nous le dit souvent, des doctrines secondaires qui nous séparent. Non. Lorsqu'un homme ne croit pas fermement que le Christ s'est incarné, nous ne lui donnons pas le nom de *chrétien*. Lorsqu'il ne croit pas à la personne du Saint-Esprit dans le corps mystique de l'Eglise, on ne peut l'appeler *catholique*.

Et après cette illumination du vrai, qui vient de luir à ses yeux comme un éclair, elle ajoute :

Lorsque le christianisme m'est ainsi présenté je trouve, je l'avoue, dans cet ensemble, une simplicité et une harmonie qui font pénétrer dans mon âme une sensation profonde de sécurité et de paix.

Mais ici, elle arrête encore une fois l'impulsion qui l'entraîne, pour rechercher dans le texte de l'ancien et du nouveau Testament. les passages relatifs aux trois points dont l'importance lui semble dominer celle de tous les autres, à savoir : L'*Unité enjointe, et l'infaillibilité promise à l'Eglise*[1]*; les pouvoirs des Apôtres et la transmission de ces pouvoirs;* enfin et surtout, *la mission spéciale et merveilleuse du Saint-Esprit dans l'Eglise.* Après avoir soigneusement recherché, et transcrit tous ces passages elle poursuit :

J'ai dit au début de cette recherche que la question qui s'était offerte à mon esprit n'était pas. « Où est la vérité ? » Mais celle-ci « Pourquoi l'Eglise catholique ne serait-elle pas la vérité ? » Et maintenant je veux encore une fois, après tout ce que je viens d'examiner, me rappeler ce

[1] Nous rassemblerons, à la fin de ces pages, tous les passages qu'elle avait choisis et cités.

que dit cette Eglise lorsqu'elle émet ses affirmations les plus hautes, ces affirmations qui seraient monstrueuses si elles n'étaient pas absolument fondées. Ce qu'elle dit encore une fois, le voici :

Qu'elle est établie dans « la droiture, dans le jugement, dans la justice, » que l'homme errant sur terre, fut-il le plus simple et le plus ignorant de tous, ne se trompera pas en marchant dans sa voie,— que la parole que Dieu a mise en sa bouche ne faillira jamais, — que Dieu est sa perpétuelle lumière, — qu'elle est fondée sur la Pierre, — qu'elle est la colonne et le fondement de la Vérité, — qu'elle est sans tâche et sans rides, sainte et exempte de souillure, — qu'elle est infailliblement et mystiquement UNE, que le Saint-Esprit demeure en elle, enseignant toute vérité et rappelant à tous la doctrine du Christ,— qu'elle tient les clefs du royaume des Cieux,— qu'elle est enfin envoyée par Dieu le fils, comme Dieu le fils avait été envoyé par Dieu le père.

Oh! pourquoi, pourquoi ne serait-ce pas vrai? Quelle grandeur simple et divine, si tout cela est la vérité ! Quelle grandeur simple et terrible, si tout cela est mensonge !

III

Ce doute inconcevable, confond après tout ce qu'elle a vu et reconnu. Toutefois, il faut l'avouer, c'est une chose peu commune que de voir ainsi s'exercer dans une même personne, deux facultés distinctes, et d'assister, en quelque sorte, à un dialogue entre l'âme interrogeant avec droiture et l'intelligence répondant avec clarté et dans un langage, sinon toujours exact, du moins si près de l'être qu'on en demeure stupéfait, lorsqu'on se rappelle que celle qui écrit n'avait eu à cette époque, de rapports directs, avec aucun catholique.

Mais ce qui est non moins surprenant, ce qui est même parfois presque effrayant, c'est de la voir tout d'un coup s'arrêter, ralentir comme volontairement sa marche et se rendre enfin coupable, de ce « jeu *avec la vérité* » qu'elle a signalé elle-même, au début, comme une offense digne de châtiment. Dieu, qui voyait au-delà des fluctuations de sa pensée, daigna toutefois l'épargner et l'attendre patiemment au terme de sa route. Nous poursuivrons donc jusqu'au bout notre analyse de cet étrange travail ; car malgré le mélange de hardiesse et de défaillance qui s'y rencontre, il est cependant un rare exemple de clarté spirituelle accordée à une âme errante encore hors de l'Eglise, mais cherchant avec sincérité et persévérance la voie qui devait l'y ramener.

On se souvient que dans la troisième partie de son programme, elle s'est proposée d'examiner *l'Esprit des écrits des Pères*. Elle veut voir, dit-elle, si la doctrine qui s'y trouve est conforme à

celle que Jésus-Christ a communiquée à ses apôtres, et ensuite si la doctrine enseignée aujourd'hui par l'Eglise catholique est la même que celle des Pères de l'Eglise primitive. Cette nouvelle recherche nous semble être un de ces temps d'arrêt qui naissent chez elle d'une sorte de répugnance à tirer une conséquence immédiate de ses découvertes, car pour s'y livrer, elle retourne en arrière et recommence le travail déjà terminé qui l'a convaincue que l'Église catholique tient encore *aujourd'hui* un langage conforme à celui que l'ancien et le nouveau Testament lui ont fait envisager comme celui qui appartient à l'Eglise véritable. A coup sûr si cette conformité existe au bout de dix-huit siècles, il est impossible de supposer qu'elle n'existait pas au premier. Aussi nous ne la suivrons pas dans tous les défilés où elle se replonge. Nous ne citerons pas les nombreux passages qu'elle a recueillis dans les écrits de Tertullien, de saint Irénée, de saint Justin et de saint Ignace. Nous choisirons seulement quelques-unes des pages, où en présence des nouvelles difficultés qu'elle a soulevées autour d'elle à plaisir, elle nous semble se donner à elle-même, avec une lucidité extrême des réponses, qui sont celles de la réflexion et du bon sens.

Après avoir reconnu que *l'ensemble* des doctrines professées aujourd'hui par les catholiques se retrouve dans les écrits des Pères des deuxième, troisième, quatrième et cinquième siècles, elle continue :

Les plus anciens sont peu explicites, il est vrai, sur un grand nombre de ces doctrines, mais bien loin de les contredire, tout ce qui est défini et expliqué plus tard, se trouve déjà implicitement mentionné dans ces premiers écrits. Rien du reste, ne me paraît plus simple que cette absence de développement au début. Notre-Seigneur Jésus-Christ venait de quitter la terre. Tous les autres points de doctrine (moindres, quoique importants alors comme aujourd'hui) pâlissaient devant la grande réalité de sa vie, de sa mort et de sa mission. Tant que les fidèles furent pour ainsi dire absorbés par ce grand objet, il était à peine nécessaire de leur rappeler toutes les autres doctrines inhérentes à la perfection de la foi en Jésus-Christ ou de les mettre par écrit, comme cela devint indispensable lorsque la foi ne fut plus aussi vive. C'est, en effet, lorsque la foi se refroidit que les doctrines deviennent nécessairement plus explicites. Saint Irénée fut plus explicite que saint Ignace, saint Ignace plus que saint Paul, et saint Paul, ne peut-on pas dire qu'il fut plus explicite que notre Sauveur lui-même? N'en est-il pas d'ailleurs toujours ainsi? Si un pasteur s'adresse à un auditoire imbu des vérités qu'il a apprises dès l'en-

fance, il ne lui rappellera ces vérités textuellement que de loin en loin et en tant qu'elles s'identifient à la pratique des vertus chrétiennes qu'il lui prêche. En ce cas, une simple allusion suffit à ceux qui croient et qui n'ont jamais entendu émettre un doute sur l'objet de leur foi. Mais que des doctrines erronnées circulent tout d'un coup, autour de cet auditoire, et menacent de l'envahir, on verra le même pasteur repousser ces erreurs en affirmant les vérités contraires..... Ceci, il est vrai, ne peut s'appliquer littéralement aux premiers chrétiens qui, dès le début, étaient environnés de païens, mais ce qui confirme cependant ce que je viens de dire, c'est que les doctrines les plus explicitement définies d'abord, ce sont précisément celles qui sont le plus opposées au paganisme.

C'est dans cette partie de son étude qu'elle considère les prétentions de la fraction de la haute Eglise anglicane (dite aujourd'hui ritualiste). Ces passages, bien qu'ayant un intérêt un peu trop exclusivement anglais, ne sont point déplacés ici, à cause de l'étrange empire que ce fantôme d'Eglise exerça sur la jeune anglicane dont nous suivons les pas : fantôme qu'il ne fallut rien moins que la clarté du grand jour pour faire évanouir. Ce phénomène est d'autant plus singulier qu'elle semble ne jamais cesser de voir l'inanité de cette vision :

Je ne veux pas nier, dit-elle, qu'il n'y ait des difficultés dans les écrits des Pères, ni affirmer qu'il suffise de les lire pour se faire catholique. Ceux des membres de l'église anglicane qui ont fait une étude spéciale de ces écrits « pour établir leur foi sur ce qu'ils ont appelé *la foi de nos pères* » ne sont point en effet arrivés tout à fait à la foi catholique, quoiqu'ils professent quelque chose qui y ressemble de fort près. N'ayant pu moi-même, prendre connaissance de tout ce que les Saints Pères ont écrit je crois donc devoir conclure, *contrairement à mes propres observations*, que l'Eglise des Pères de l'Eglise n'est pas tout à fait semblable à l'Eglise catholique du dix-neuvième siècle. Et cependant il est certain que les premiers principes de la foi des catholiques y sont posés de la façon la plus claire, et il l'est également que *tout* ce qui caractérise le protestantisme, c'est-à-dire le schisme, le jugement individuel, la Bible comme seule règle de foi, tout cela y est si explicitement condamné, que ce n'est en aucun cas, vers ce côté-là, que cette étude pourrait faire incliner ma conviction. Mais ce fut pendant un instant dans la théorie anglicane de l'ultra haute Eglise que je crus trouver le plus de ressemblance avec l'Eglise primitive et j'essayai de demeurer dans cette branche[1] de l'Eglise d'Angleterre, non pas pour protester contre l'Eglise romaine, mais, au contraire, parce que, en regardant les choses par les

[1] Elle ferait mieux en ce cas de dire « sur » cette branche.

yeux de quelques anglicans je me figurai que nous faisions avec elle partie de *la même église.* Je tranquillisai donc ainsi provisoirement ma conscience.

Ce repos, on va le voir, ne fut pas long, car elle reprend presque aussitôt :

Je l'avoue cependant, jamais je n'ai pu réellement *comprendre* les motifs sur lesquels se base cette fraction de l'Eglise anglicane qui prétend faire partie de l'Eglise catholique. A dire le vrai, l'autre fraction (celle qui proteste contre cette Eglise et se vante d'être séparée d'elle) me paraît beaucoup plus compréhensible. Mais ce petit noyau qui tout d'un coup réclame les mêmes dons, les mêmes grâces, les mêmes priviléges que l'Eglise catholique..... me semble absolument inexplicable. Je ne veux pas les railler cependant, car ce désir d'appartenir à l'Eglise catholique est un noble désir, et les anglicans qui peuvent se persuader qu'il en est ainsi effectivement doivent être heureux, et souvent je pense que je voudrais bien pouvoir sincèrement être de leur nombre..... Et cependant ce que je dis là est-il tout à fait vrai ? et ne me semble-t-il pas au fond que, si cette conviction pouvait réellement s'enraciner en moi solidement, si je pouvais croire que cette théorie anglicane est vraiment la vérité, cette vision de grandeur et de majesté qui environne l'Eglise de Dieu, telle qu'elle m'apparaît, et qui donne à ma propre existence une grandeur inconnue, serait terriblement amoindrie. Ce petit coin de la Cité de Dieu, sans harmonie avec le reste, empêcherait le grand ensemble de s'emparer de mon âme, comme il le fait..... Je le répète, je n'ai pas étudié en détail les raisons pour lesquelles les anglicans de cette école prétendent à cette identité avec l'Eglise catholique, mais en dépit de ce qui m'attire vers eux, ma raison, mon instinct, mon bon sens m'empêchent d'admettre la possibilité qu'ils aient raison.

Si on me dit que l'apparence d'impuissance qu'elle présente m'abuse, et qu'en dépit de cela, elle est bien l'Eglise apostolique, je demeure insensible à cet argument. Je ne puis pas abaisser l'idée que je me fais de la grandeur du Tout-Puissant, jusqu'à supposer que pour discerner la vérité de l'erreur, il faille entrer dans une foule de petits détails, Je crois qu'il y a *une grande Route et une grande parole de Vérité*, comme je crois aussi qu'il y a *une grande Route et une grande parole d'Erreur.* Appartiendra-t-il aux convictions tardives d'un petit nombre d'individus de changer tout cela ? Car, après tout, ce parti de la haute Eglise est-il autre chose qu'une faible poignée d'hommes, placés au milieu d'une foule de sectes contraires, eux-mêmes sectaires condamnés par leur propre Eglise, cette Eglise qu'ils déclarent être une partie intégrante de celle de Rome et son égale?.....

Je ne voulais pourtant pas parler d'eux légèrement, et je l'ai fait peut-être un peu trop vivement. C'est que, ce n'est pas sans chagrin, qu'après avoir cherché à m'attacher à eux, j'ai reconnu peu à peu que cet appui m'échappait, et qu'il m'était impossible de m'y cramponner. *Et cependant je sens que cette théorie anglicane me trouble encore et qu'elle se dresse entre mon âme et le repos.*

Ces dernières paroles, nous semblent au nombre des plus singulières de ce travail : elles servent à montrer une fois de plus les inconvénients de cet examen privé, qui donne ainsi carrière à l'imagination et lui permet de soulever, dans ce champ illimité, des nuages de poussière, qui dérobent tout d'un coup, même à l'œil le plus attentif, la lumière si clairement apparue un moment auparavant.

Conçoit-on, en effet, qu'après avoir su reconnaître d'une façon si lucide l'Eglise telle que les prophètes l'ont annoncée, telle que Jésus-Christ l'a fondée, telle que le Saint-Esprit résidant au milieu d'elle, la maintient à jamais ; après avoir reconnu, presque au premier aperçu, la valeur que pouvaient avoir, en regard de cette imposante réalité, les prétentions récentes de la haute Eglise anglicane ; après avoir senti qu'il lui était impossible de s'appuyer sur elle, conçoit-on, dis-je, qu'elle ait été troublée par ce que nous avons nommé à bon droit un fantôme et qu'elle ait même essayé de se forger vis-à-vis de lui un devoir imaginaire.

Disons-le, il est impossible de n'en pas conclure qu'à son insu une infidélité secrète se glissait en ce moment dans sa conscience et que, ce qui plaidait en elle la cause de ce semblant d'Eglise catholique, c'était l'espoir d'y trouver, sans effort et sans difficultés extérieures, ce qu'elle ne pouvait aller chercher dans l'Eglise véritable qu'en surmontant de grands obstacles et en s'exposant à de grandes souffrances. Arrivée si près de la conviction invincible *qui oblige*, elle commençait à fermer les yeux pour retarder l'heure où il faudrait sous peine de se mentir gravement à elle-même, en accepter toutes les conséquences.

Nous faisons ces réflexions, d'autant plus librement, que celle qui en est l'objet, juge aujourd'hui, plus sévèrement encore que nous les fluctuations surprenantes, qui se terminèrent toujours cependant par un retour plus vif vers ce point calme et fixe d'où elle revoyait luire distinctement devant elle l'étoile qui la guidait. L'aiguille aimantée, détournée un instant de son point d'attraction, n'y revient pas plus vite, dès qu'elle a retrouvé son mouvement naturel, que cette âme ne revenait à la vérité lorsqu'elle s'en était pendant quelques instants détournée comme de *force*.

Ici toutefois, il serait fatigant de la suivre, et d'entrer avec elle

dans le dédale de subtilités où il faut s'engager pour comprendre l'insaisissable thème, au moyen duquel une fraction de l'Eglise anglicane prétend, sans rompre avec l'établissement qui promulgue les trente-neuf articles (au nombre desquels figurent l'assertion que la messe est une fable blasphématrice) prétend, dis-je, appartenir à l'Eglise de Rome par un lien qui n'a jamais été brisé. Mais sans exposer les faibles arguments sur lesquels elle s'appuie, les réflexions qui se présentent à son propre esprit presque au même instant, suffisent par les faire estimer à leur juste valeur.

Elle commence par déclarer qu'après avoir étudié avec un peu d'attention les Livres saints, le protestantisme lui paraît si absolument dénué de tous les traits qui (d'après ces livres sacrés) appartiennent à l'Eglise fondée par Jésus-Christ, que *si elle était née dans une secte protestante de l'anglicanisme, elle se serait tournée sur le champ vers l'Eglise romaine seule représentante de cette Eglise.*

Mais voilà, poursuit-elle naïvement, qu'appartenant par ma naissance à l'Eglise anglicane, je découvre (lorsque je ne suis plus déjà un enfant) que cette Eglise prétend ne *pas être protestante*... et qu'elle affirme n'avoir jamais été séparée de Rome par aucune doctrine essentielle. Cette assertion m'arrête et m'embarrasse... Je me demande si peut être on ne pourrait pas prouver qu'une séparation telle que la sienne n'a pas brisé la chaîne de ces grâces divines, accordées par le Christ à l'Eglise, et qui m'attirent si fortement vers Rome...

Cette possibilité *même douteuse* produit en moi quelque incertitude au moins sur la nécessité d'un changement *immédiat*. Il est bien certain que la chance de cette chaîne *non brisée* n'est en effet qu'une *possibilité*, mais c'en est une. Et quand je pense aux suites qu'auront *pour moi mon adhésion à Rome*, *est-il surprenant que je cherche à m'accrocher à cette paille?*

Il est impossible de mieux trahir le motif d'une défaillance d'autant plus étrange, que sur-le-champ, elle ajoute :

Toutefois je reconnais que l'Eglise de Rome porte seule tous les traits caractéristiques de l'Eglise du Christ, et je sens de toute mon âme que ceux qui se sont séparés d'elle ont commis en la quittant le péché le plus grave et ont déchiré la robe sans couture.

Et cependant elle n'abandonne pas encore sa chimère. Elle cherche à se prouver que la séparation des anglicans est d'une autre sorte que celle des autres protestants; puis enfin elle s'arrête au seul point qui présente une ombre de plausibilité, c'est-à-dire à quelques passages dans les écrits des Pères qui ne semblent pas absolument

conformes au langage actuel de l'Eglise catholique. Mais à peine a-t-elle envisagé un instant cette difficulté qu'elle la résout d'une manière lucide, et qu'elle peut à bon droit s'étonner de l'avoir trouvée *à elle toute seule.*

Ce que je vais dire est singulier, mais je proteste que c'est par le simple bon sens, que je suis arrivée à comprendre que les doctrines ne se sont pas le moins du monde altérées dans l'Eglise; mais qu'elles se sont développées... Au fond, il ne fallait pour cela qu'appliquer aux siècles suivants ce que j'avais déjà appliqué aux cent cinquante premières années de l'ère chrétienne. J'avais déjà reconnu que les différences qui existaient entre saint Irénée et saint Ignace, et entre saint Ignace et saint Paul s'expliquaient très-simplement par la nécessité d'expliquer les vérités plus clairement à mesure que le temps s'écoulait... Mais alors pourquoi en rester là. L'erreur et le doute ne devaient-ils pas croître à mesure que le monde s'éloignerait de plus en plus de ses premiers jours de ferveur; et les attaques en se multipliant ne devaient-elles pas amener des définitions de plus en plus explicites et tranchées de la vérité?... Je ne vois pas à dire le vrai qu'il y ait à cet égard entre le temps où nous sommes, et celui de saint Irénée plus de différence qu'entre celui de saint Irénée et celui de saint Paul; et je vais même jusqu'à dire entre le temps de saint Paul jusqu'au Christ lui-même. Si ma foi m'enseigne et si ma raison me permet de discerner qu'il y a eu un développement graduel de la doctrine chrétienne pendant les cent cinquante années qui ont suivi la mort du Sauveur, pourquoi devrais-je croire qu'ensuite tout est demeuré stationnaire pendant mille sept cents ans? Il est presque superflu d'ajouter qu'en envisageant les choses ainsi, je n'apprends plus aucune différence entre le premier, le deuxième, le cinquième ni le dix-neuvième siècle.

Arrivée à ce point, elle sort tout à fait des nuages, et la page par laquelle elle termine ce chapitre ne serait, ce nous semble, désavouée par aucun apologiste catholique. Nous la citerons tout entière :

Lorsque cette idée du développement de la doctrine s'offrit à ma pensée, ce fut comme un rayon qui me fit tout apercevoir dans une lumière aussi claire que celle du jour, et qui sur-le-champ ajouta immensément pour moi à la grandeur divine de l'Eglise. Non-seulement je vis alors l'Esprit-Saint habitant en elle, mais, si j'ose le dire, il me sembla le voir *grandissant* en elle. En sorte que, quoique parfaite dès son berceau elle devait cependant croître sans cesse en stature, jusqu'à ce qu'elle eût atteint le développement de l'*homme parfait.* L'Eglise fut ainsi animée et bénie par l'Esprit-Saint pendant son époque primitive de simple et ferme foi, assistée pendant celle des épreuves et des luttes qui suivirent

et enfin sera toujours conduite par lui vers les jours du triomphe, tandis que successivement chaque doctrine est clairement et infailliblement définie.

Quand, après tout cela, j'examine les autres Eglises chrétiennes, j'aperçois de plus en plus sur elles la main des hommes, et de plus en plus dans l'Eglise catholique la main de Dieu. Aussi, lorsque pour un moment ma foi en elle chancelle, un froid glacial me saisit. Tout se rétrécit et se refroidit autour de moi et l'air me manque comme si le Très-Haut avait disparu ou s'était amoindri... Alors rien de certain ni de complet n'existe plus pour moi nulle part. Je ne vois plus même d'harmonie ni de beauté sur la terre, parce qu'il me semble que dans tout l'ordre admirable de la création, le Créateur n'a oublié qu'une seule chose, celle d'organiser un système par lequel sa créature puisse parvenir jusqu'à lui! Aussi, lorsque ensuite je ramène mes regards vers l'Eglise catholique j'éprouve un transport ardent de joie et de reconnaissance! car là je retrouve la main de mon Dieu! Là je puis être satisfaite. Là ce qu'il me donne suffit véritablement pour me faire comprendre et accomplir en paix les devoirs de ma vie, et pour marcher enfin avec courage jusqu'au jour où il me sera donné de le voir face à face!

IV

Cette fois, il semblerait qu'elle est arrivée au terme et que notre tâche est achevée. Mais notre jeune voyageuse à la recherche du vrai, s'était donné quatre étapes à parcourir, et elle les poursuit obstinément comme une personne qui, parvenue à une hauteur d'où elle découvrirait l'horizon tout entier, voudrait aller plus loin et monter plus haut, au risque de voir le paysage s'effacer et les nuages l'environner de nouveau. Ce risque, il est certain qu'Honoria s'y exposa, et qu'elle allongea, en tout cas, inutilement sa route.

Aussi ne la suivrons-nous que de fort loin dans cette dernière partie. Elle-même au surplus peut à peine en effleurer le vaste sujet, lequel, on s'en souvient, n'est rien moins que celui de l'*histoire de l'Eglise*. Toutefois, avec cette perpicacité dont elle a déjà fait preuve, elle sait saisir dans ce grand ensemble deux ou trois points qui bien observés et mis en lumière, servent à éclairer tout le reste, et à la conduire enfin au terme de sa laborieuse recherche. Ne voulant pas pourtant allonger démesurément cette analyse, nous nous bornerons à signaler ici quelques-uns des passages les plus frappants de cette quatrième partie, ainsi que la page émouvante qui la termine.

La première réflexion que lui suggère ce qu'elle a lu dans l'histoire, c'est celle-ci :

Avant toute autre chose ce qui me frappe dans l'histoire, c'est (je l'ai senti dès le début) la grandeur et l'immense importance du rôle que l'Eglise catholique a joué dans le monde. Rien après cela ne peut me faire accepter l'opinion qui rangerait la religion catholique parmi les autres religions chrétiennes. Elle est trop grande, trop puissante, trop présente en tous temps et en tous lieux, pour qu'il puisse en être ainsi. Elle émet des prétentions trop hautes, trop particulières, trop saisissantes pour pouvoir être traitée comme indifférente ou inoffensive. Elle est la vérité et toute la vérité, ou bien elle est l'erreur et pire que l'erreur. Il serait aussi étrange de dire que le christianisme n'est qu'une forme de religion comme une autre, que de le dire du catholicisme.

Au surplus, cette importance n'échappe qu'à ceux qui n'y regardent pas. Amis et ennemis, dès qu'ils sont attentifs à la marche de cette Eglise, la trouvent surprenante et humainement inexplicable ; et lorsqu'ils se refusent à y voir la puissance de Dieu, ils sont plus disposés à y voir la puissance de Satan que celle de l'homme. Il est impossible en effet de croire qu'un homme, ou plusieurs hommes ou générations d'hommes et à plus forte raison que « le hasard, ait pu diriger une organisation vaste comme le monde, de manière à la faire agir et se mouvoir de siècle en siècle, avec fermeté, égalité, consistance, tendant toujours au même but sans s'en laisser détourner un seul jour. Lorsque les hommes croient l'avoir frappée, renaissant plus vigoureuse qu'auparavant et aussi vivante aujourd'hui qu'elle le fut jamais. Prenant partout les âmes d'assaut, et amenant à elle des convertis si fervens que, dans l'ivresse de leur joie et de leur reconnaissance, on les voit souvent trop prompts à affronter le martyre. Et (chose plus difficile encore) ! non-seulement elle sait conquérir, mais elle sait encore *reconquérir* ceux qui se sont éloignés d'elle. Il y eut un moment où le nombre de ses enfants était si diminué que le nom de *catholique* semblait être devenu une dérision. Mais peu à peu elle a repris son empire. Si les peuples chrétiens ne sont pas tous rentrés sous sa loi, il n'y en a pas un seul aujourd'hui où ses adhérents ne soient redevenus nombreux et fervents, et lorsque leur chef suprême appelle à lui tous les évêques de la terre, il n'est pas dans tout l'univers une seule contrée qui ne soit représentée. Quant aux branches qui se sont séparées du grand arbre, celles qui (comme les hérésies des premiers siècles) ne sont pas mortes et anéanties, ont cessé d'être elles-mêmes, et tandis que ceux qui assistèrent à l'heure de leur séparation auraient peine à les reconnaître aujourd'hui, l'arbre lui-même toujours là, toujours le

même, plein d'une sève intarissable, continue non-seulement à pousser de nouvelles branches, mais encore des fleurs et des fruits d'une beauté et d'une saveur qui ne le cèdent en rien à ceux des premiers jours de l'ère chrétienne!

Non, je le répète, je ne puis regarder comme indifférente ou comme inoffensive, une puissance telle que celle-là. Si elle est vraie, sa mission n'a pas d'égale sur la terre, si elle est fausse, il n'y a pas non plus d'erreur qui se puisse mesurer avec elle. Mais si je devais maintenant croire que Dieu a donné un tel pouvoir à son ennemi, que ce qui me semble si divin, n'est qu'une formidable erreur (erreur qui pendant de longs siècles aurait cependant *seule* rempli le monde chrétien), s'il me fallait croire *cela*, je le déclare, je sens que mon cœur se briserait.

Croirait-on qu'après cela, elle entreprenne cependant (pour pousser sa gageure jusqu'au bout), de refaire l'histoire à *faux*, c'est-à-dire de se figurer que c'est en effet l'erreur et non la vérité qui a triomphé avec l'Eglise du Christ, *l'erreur,* qui a arraché le monde aux ténèbres du paganisme, l'*erreur*, qui a suscité une armée de martyrs, tous immolés pour le nom de Jésus-Christ, l'*erreur* enfin qui pendant des siècles aurait guidé les pas des missionnaires, successeurs des apôtres! Sans doute en envisageant ainsi le sujet à rebours, l'absurdité colossale de cette hypothèse apparaît dans toute son étendue. Toutefois de même qu'elle se fatigue visiblement à écrire ces pages, le lecteur se fatigue à les lire, et n'a pas de peine à partager le soulagement qu'elle éprouve elle-même lorsque, parvenue au bout de son pénible travail de contre-vérité, elle se replace au point de vue dont elle s'était volontairement détournée.

C'est avec un grand soulagement dit-elle dans des termes colorés par une poésie qui est ici l'expression exacte de la vérité, c'est avec un grand soulagement, je l'avoue que j'envisage les choses sous un autre aspect : en écrivant tout ce qui précède, j'éprouvais un inexprimable malaise : il me semblait que tout l'univers retombait dans le chaos, et qu'une mélodie parfaite entendue naguère, jouée aujourd'hui sur un instrument faux, remplissait mon oreille de dissonnances, et mettait mes nerfs à la torture. J'avais compris un ensemble où, en moi, autour de moi, et au-dessus de moi, tout était harmonieux. D'un seul coup, cette harmonie était brisée, et il n'était plus possible d'en rassembler les notes éparses pour parvenir à en former un accord quelconque.

Après être ainsi définitivement revenue à sa conviction du caractère *divin* de l'Eglise, le nouvel obstacle qu'elle a placé devant sa marche et qu'elle se donne la tâche de franchir, c'est celui des abus

et des crimes divers qui dans le cours des siècles, ont déshonoré un grand nombre des enfants de l'Eglise, placés dans tous les rangs de la hiérarchie sociale et même religieuse. Ce serait bien ici pour elle, une occasion de rentrer dans les broussailles, et peut-être d'y demeurer encore longtemps accrochée et retardée. Mais il n'en est rien, car après avoir considéré fort hardiment ce triste côté de son sujet, elle discerne sur le champ d'un œil sûr, quel est le seul point à considérer pour savoir, s'il est possible de tirer des excès quelle signale une conséquence préjudiciable à l'Eglise. Ou bien si au contraire celle qui en résulte n'est pas formellement à son avantage. Elle établit d'abord que ni le bien, ni le mal individuel dans les membres d'une église ne suffisent *en eux-mêmes* pour prouver la vérité ou l'erreur de ses doctrines.

Mais, poursuit-elle, il est des choses d'une autre sorte qu'il m'eût été impossible de rencontrer sans éprouver des doutes sur la mission de l'Eglise. Ainsi, par exemple, si je m'étais aperçue que en raison des abus enregistrés par l'histoire, les doctrines elles-mêmes eussent jamais été modifiées *dans le sens de ces abus*, assurément j'eusse été troublée. Mais, lorsqu'au contraire j'ai reconnu qu'aux moments où les abus les péchés, les scandales, étaient les plus nombreux, les doctrines demeuraient inaltérables, alors j'ai compris que *rien* ne pourrait les altérer jamais. Je sais bien que les protestants rangent au nombre des abus toutes les doctrines qu'il leur convient de nier (telles par exemple que la présence réelle, le purgatoire, l'invocation des saints, l'absolution). Mais je l'ai déjà dit et redit; quant à ces croyances là il est facile de prouver qu'elles ont toutes existé depuis le commencement telles qu'elles sont aujourd'hui enseignées dans l'Eglise. Les dissidens eux-mêmes fixent comme une période où la doctrine était demeurée pure, celle qui s'écoula du sixième au neuvième siècle (ou au onzième selon d'autres). Peu importe les siècles écoulés depuis lors contiennent les époques des abus les plus désastreux dont il soit fait mention dans l'histoire. En quoi cependant les doctrines de nos jours différent-elles de celles du quatrième siècle? En quoi les abus dont on parle les ont-ils modifiées? La doctrine des indulgences, par exemple, a-t-elle été altérée en quoi que ce soit par l'abus qui, il y a trois cents ans, en fit en plusieurs lieux un trafic? Je ne demande pas ici : cette doctrine est-elle *vraie*? Je demande : est-elle *autre* qu'elle n'était? Les catholiques de nos jours ont-ils sur la nature et les effets de l'absolution des notions différentes de celles des catholiques du moyen âge? et parce que ce pouvoir a été exercé par quelques individus d'une manière abusive en est-il résulté que les catholiques aient aujourd'hui de l'absolution une conception différente de celle qu'ils en avaient il y a mille ans? Pour moi, il me

semble de toute évidence que les abus les plus coupables ont laissé toutes les doctrines intactes. Et s'il en est ainsi, n'est-ce point tout ce qu'on peut imaginer de plus extraordinaire? Comment en effet, si ces doctrines étaient d'invention humaine, pourrait-on expliquer que ni les excès, ni la volonté pervertie des hommes ne les aient jamais altérées? Et cela dans un temps où l'Eglise était toute-puissante, et le monde, en dehors d'elle, plongé encore dans une grande ignorance?

Elle passe naturellement et presque sans transition, de cette considération à celle de la vie des saints et là, inspiré par la vérité et l'amour de Dieu : son langage devient d'une élévation surprenante :

Quels sont d'ailleurs, poursuit-elle après le passage qui précède, quels sont ceux que cette Eglise a élevés sur ses autels?... Ne sont-ce pas précisément les hommes qui ont le mieux combattu, par leurs exemples et par leurs paroles, toutes les œuvres de Satan?... Ne sont-ce pas ceux qui ne ménageant ni la puissance, ni le rang, ont le plus hautement proclamé les lois de l'Eglise et le plus hardiment condamné ceux par qui elles étaient enfreintes, lors même que ces coupables se trouvaient dans les rangs du clergé et jusqu'au sommet de la hiérarchie?... Et cependant parmi ces âmes héroïques et pures, que les offenses faites à Dieu blessaient plus profondément encore que nous, assurément en est-il une seule qui ait cru que la doctrine du Christ déposée dans l'Eglise pût être altérée par les péchés de quelques-uns des hommes qui en étaient les gardiens? N'est-il pas vrai que s'il s'est trouvé en tout temps dans l'Eglise des Judas dont la noirceur épouvante, il n'est point une seule époque où, à côté d'eux ne se soient trouvé des Pierre, des Jacques, des Jean dont la splendeur éblouit. Cette splendeur de la vie des saints est telle, qu'il me semble souvent que si les ennemis de l'Eglise voulaient seulement prendre la peine de les examiner, il serait entièrement impossible que leur opinion sur l'Eglise dont ils sont les enfants, n'en fût pas modifiée. Mais les saints ne sont pas connus; et tandis que, parmi les protestants et les incrédules, les noms des grands pécheurs qui ont déshonoré l'Eglise, sont dans toutes les bouches, celui des saints qui l'ont glorifiée est ignoré de tous, et dans ce monde qui m'entoure, par exemple, je prononcerais en parlant d'eux des noms inconnus, et je me placerais sur un terrain qui n'a jamais été exploré! Les champions les plus nobles et les plus glorieux du Christ passent, pour ceux-là, inaperçus dans l'histoire, ou ne demeurent dans leur mémoire que parce que quelque légende ou quelque anecdote apocryphe s'est attachée à leur nom. Quant à moi je la vois cette sainteté sublime! je la connais presqu'autant que si j'avais vécu avec ceux qui en furent les modèles. J'y crois, parce que j'ai lu leur vies écrites par des témoins oculaires (témoins souvent aussi

saints que ceux dont ils racontent l'histoire), et que je crois à ces récits avec la même assurance que je croirais aujourd'hui à des biographies dont les auteurs seraient dignes de foi et qui auraient connu personnellement ceux dont ils parlent. J'y crois d'autant plus, en ce qui concerne les saints, que leurs biographes contemporains, comme s'ils eussent prévu qu'un jour viendrait où la sainteté véritable serait regardée comme un mythe légendaire, ont appelé de nombreux témoins à confirmer jusqu'au moindre des détails qu'ils rapportaient.

Ma ferme conviction (acquise par des témoignages qui seraient inattaquables dans toutes les cours de justice), c'est donc que la sainteté qui a existé dans tous les siècles, au sein de l'Eglise catholique, est d'une nature et d'un degré inconnus à tous ceux qui ne lui appartiennent pas, et à laquelle ne peut être comparé rien de ce qui dans les autres communions (dans la mienne, par exemple) est regardé comme le sommet le plus élevé de l'humaine vertu. C'est une sainteté telle qu'elle dépasse notre entendement. C'est une perfection que nous n'osions rêver, et que nous pouvons à peine saisir, car jamais nous n'avions cru qu'il fût donné aux créatures de remporter sur elles-mêmes de si complètes victoires.

Je crois que quiconque voudra bien étudier cette merveilleuse histoire des saints catholiques, éprouvera quelque chose de semblable à ce que j'ai éprouvé moi-même. Il se sentira comme transporté sur une terre nouvelle et sous d'autres cieux et son cœur se gonflera de joie et de reconnaissance envers Dieu, qui a rendu capables d'une vie si pleine de grandeur et de majesté, les créatures qu'il a rachetées !...

Qu'on lise maintenant les raisons qu'elle découvre de cette hauteur de perfection atteintes par les saints catholiques. Elle nous semble pénétrer jusqu'aux plus profondes racines du sujet.

Plus j'y pense, dit-elle, plus je comprends que l'un des résultats les plus destructeurs de la Réforme, a été d'*annuler* une grande partie des effets de l'Incarnation. Grâce au ciel l'enseignement des quinze cents années qui l'avaient précédées avait laissé une impression trop profonde pour pouvoir être effacée par la doctrine de la justification, par la foi sans les œuvres; aussi cette doctrine ne fut-elle heureusement jamais qu'imparfaitement appliquée. Mais partout où on y adhèra même partiellement, elle eût pour effet de briser en morceaux l'ensemble complet et harmonieux de la doctrine du salut. Celle-ci telle que je la conçois ressemble à un instrument divin composé de trois cordes. Les réformateurs en ont brisé deux. Seuls, les catholiques les ont toujours fait résonner toutes les trois, et ont maintenu ce puissant accord qui, si l'une ou l'autre des trois cordes lui manque, n'est plus qu'un son fragmentaire et incomplet. Ce que j'entends par cette image, c'est que

les effets de l'Incarnation sont : 1° Le rachat des pécheurs ; 2° l'ennoblissement de l'homme par le modèle d'un homme parfait, sur lequel nos regards doivent être sans cesse attachés ; 3° la descente du Saint-Esprit comme guide permanent de l'Eglise, et sanctificateur de tous les moyens de grâce qui doivent nous donner la force d'opérer notre salut.

Or, le protestantisme n'a donné qu'au premier de ces effets, toute son importance, — il a amoindri le second, — il a anéanti le troisième.

Je crois donc que les catholiques ont des saints qui approchent plus près du ciel que les chrétiens les plus vertueux des autres communions chrétiennes, parce qu'ils n'ont jamais séparé ces trois effets l'un de l'autre et je ne m'étonne pas qu'embrassant ainsi le grand mystère de l'Incarnation dans son entier, ils obtiennent des grâces auxquelles ne peuvent prétendre ceux qui l'ont divisé et morcelé.

Encore un extrait relatif au même sujet, et nous touchons à la fin de nos citations.

Les catholiques sont accusés de ne point faire un usage universel de la Bible. Quant à moi, il me semble que l'esprit de la Bible est réalisé par la vie de leurs saints, comme il est loin de l'être par une foule de ceux qui en savent le texte par cœur. Dans l'Eglise catholique l'imitation de Jésus-Christ (dans laquelle se résume la Bible toute entière), est vivante et pratique. L'Ancien et le Nouveau Testament ne sont pas il est vrai, livré à ses enfants pour y décider des points de controverse. Mais l'Eglise recueille dans l'Evangile tous les préceptes chrétiens et elle les leur présente tous les jours de leur vie. Son enseignement contient la plus pure substance des livres saints. Cette assertion de ma part paraîtra hardie peut-être, puisque je n'appartiens pas à cette Eglise, mais je me sens autorisée à la maintenir, lorsque je reconnais que ce sont ceux qui ont suivi ses enseignements le plus fidèlement, qui ont été les observateurs par excellence des préceptes de l'Evangile et que c'est précisément pour cette raison qu'elle les propose pour modèles à tous. Par le fait, on n'est embarrassé que d'une chose, c'est de savoir laquelle est celle des vertus dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple, que les saints ont le mieux pratiqué. Amour de Dieu et des hommes, douceur, humilité, pureté, obéissance, oubli de soi, abnégation de toutes choses, amour de la souffrance par amour du Christ, *toutes les choses qui sont belles*, *toutes les choses qui sont pures*, se rencontrent dans la vie des saints. Quelle que fut leur occupation sur terre, jamais leurs regards ne se détachaient du Christ. Cette image gravée dans leur âme était leur unique lumière. Lumière suffisante pour tout pénétrer, pour tout comprendre et pour concilier ensemble, les choses même qui semblent se contrarier. Aussi voyons-nous ceux qui ne semblaient

vivre que de méditation et de prière, laisser après eux les œuvres les plus bienfaisantes et les plus durables et tandis qu'ils accomplissaient dans toute son étendue le premier et le plus grand des commandements de la loi, celui d'aimer Dieu, trouver moyen d'accomplir de même le second et d'aimer non moins parfaitement leur prochain. Leur âme illuminée sut comprendre que selon la parole du Sauveur, ce second amour est semblable au premier, et ils aimèrent le Dieu Rédempteur au point d'embrasser dans le même amour l'homme racheté. Quelque chose que l'on puisse en dire, on ne dira jamais que la religion des saints ait été une religion vaine ou vide!...

Et par quels moyens ont-ils ainsi touché ce sommet de la perfection humaine? Par la prière et par la contemplation assurément. Mais comment ont-ils acquis ce don de contemplation et de prière si intense? Précisément, par ce troisième fruit de l'Incarnation dont j'ai parlé plus haut. Ils croyaient, comme je le crois aussi, que Dieu a placé sur terre des sources de grâce, et ils y puisaient sans cesse. Ils croyaient à l'ineffable présence de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement et cette présence réelle était l'âme de leur contemplation aussi bien que de leurs communions. « J'ai faim, » disait sainte Catherine, lorsqu'elle était privée de ce sacrement divin et elle apaisait cette faim en y participant, et elle, ainsi que tous les autres saints, avaient sans cesse recours à cet autre sacrement de grâce : la pénitence. Peut-on s'étonner ensuite de les voir, ainsi renouvellés et purifiés sans cesse, parvenir à ces hauteurs qui nous donnent le vertige?

Après de tels passages, nous ne retournerons plus avec elle, dans le champ aride de la controverse où nous l'avons peut-être trop longtemps suivie. Nous avons hâte d'en venir aux dernières pages de son travail, où, lassée elle-même de la sécheresse de sa longue étude, elle fait taire pour un instant toutes les réflexions de son esprit et permet enfin à la voix qui retentit dans son âme de se faire seule entendre :

Ma tâche approche de sa fin. Je ne puis l'achever néanmoins sans toucher ici le plus grand côté de la question dont il s'agit : je parle de ce témoignage intérieur qui atteste dans nos âmes l'efficacité de la prière et la réalité de la lumière dont elle nous pénètre. Quelques-uns, dit-on, en contestent les effets. Quant à moi, je sens si clairement que toutes les pensées qui m'agitent proviennent du monde invisible où elles me font vivre, que tout ce que je puis faire c'est de me prosterner en silence sous l'action mystérieuse que je subis. Je déclare donc ici, que je ne fais aucun cas des raisonnements dont mon esprit est capable, à moins que je ne les sente appuyés par cet étrange et lumineux

témoignage de ma conscience. Je regarde tous les arguments, et toutes les raisons du monde, comme de simples moyens d'exposer les choses le plus clairement possible. Mais c'est du ciel que vient la lumière qui seule donne la certitude. Il est vrai, toutefois, que les hommes ont l'art de se tromper, et se regardent parfois, à tort, comme éclairés d'en haut. C'est pour cela que j'ai évité pendant tout le cours de ce long travail de donner ma propre impression intérieure et mystique, comme un argument en faveur de ma conviction et cependant je n'ai pas, un instant, cessé de l'éprouver, je veux donc maintenant en dire deux mots. je ne sais si d'autres éprouvent les mêmes choses, je ne tiens pas à le savoir. Je veux dire uniquement ici ce que j'éprouve moi-même.

Je crois d'une ferme foi aux effets de la prière. Le monde invisible ne saisit pas tout le monde au même degré, je le sais ; mais pour moi la réalisation de la présence de Dieu est d'une force irrésistible et je ne cesse jamais de la sentir, même lorsque je lui résiste. Quand je prie, je suis assurée que Dieu m'entend. Il me serait aussi impossible de penser que mes paroles tombent dans l'espace vide, qu'il m'est facile et nécessaire de croire que celui qui les recueille peut et veut y répondre. C'est un grand mystère, mais j'y crois. Je suis certaine en priant d'être non pas toujours exaucée, mais d'être toujours entendue et je m'attends à une réponse, selon qu'il plaira à Dieu, favorable ou contraire à mes vœux, mais je, ne m'attends pas à être trompée car je crois à sa miséricorde, et je suis convaincue que lorsque je demande sincèrement la lumière et la vérité, ce ne seront pas l'illusion et l'erreur qui viendront remplir mon âme.

Voilà cinq ans à peu près que j'ai commencé à aimer Dieu et plus je l'aime, plus, comme de raison, je désire faire sa volonté. Mon long voyage à la recherche du vrai n'a pas eu d'autre but. A chaque pas j'ai demandé la lumière et l'assistance de Dieu, et à chaque pas, j'ai senti s'augmenter ma foi dans l'Eglise catholique. Lorsque pendant la durée de ces cinq années, mon esprit devenait distrait, mon cœur plus froid, mes prières moins ferventes, lorsque soit par indifférence pour Dieu ou par peur de voir la lumière, je cessais de la demander, alors un nuage semblait me voiler l'Eglise catholique. A mesure, au contraire, que la ferveur et l'amour se réveillaient dans mon âme, je la voyais resplendissante et glorieuse m'environnant de toutes parts, donnant un sens plein de clarté à toutes les choses visibles et invisibles et me montrant en tout et partout, les fruits de la vie et de la mort de Celui qu'alors, il me semblait aimer uniquement, comme en ce moment je l'aime, mon Seigneur et mon Dieu! et je sens que ce ne peut être l'erreur, mais la vérité qui remplit ainsi mon cœur de son amour.

Oh ! pourquoi donc ne suis-je pas encore catholique? *Pourquoi* en vérité? Si j'étais seule avec ma conviction, si je n'avais à blesser aucun

cœur qui me fût cher, hésiterais-je un seul instant? Oh! non, je souffrirais tout, je risquerais tout, car je sens que c'est là la voie de l'obéissance à Dieu et avant tout je veux lui obéir. Mais lorsque je pense à d'autres, je deviens lâche et alors je me dis que je ne suis pas assez convaincue, qu'il me faut d'autres preuves encore... Je m'arrête ici car si je veux conserver le moindre reste de cette hésitation qui me permet encore d'éviter la lutte, il faut que je ne presse pas trop ma conscience de me donner une réponse décisive.

Et cependant, quelle est la certitude que j'attends encore pour être sûre d'obéir à la volonté de Dieu? Pierre, et les autres apôtres savaient-ils mieux que moi que c'était le Dieu du ciel qui les appelait, lorsque Jésus-Christ leur dit : « *Suivez-moi* ? »

V

Ce sont là les paroles qui terminent, ou plutôt qui interrompent brusquement son travail. Le nôtre pourrait aussi s'arrêter, puisque l'analyse que nous en avons voulu faire est achevée. Mais nous croyons devoir compléter une histoire, dont la fin intéressera peut-être quelques-uns de ceux qui ont suivi les longues fluctuations de cette âme, et qui s'attendaient sans doute à en trouver le terme à la fin de la page précédente. Mais Dieu, qui avait aidé cette jeune fille à accomplir sa tâche hasardée, voulait lui donner une plus haute leçon. Il ne manquait cependant rien à ce travail de ce qui devait en assurer le succès : droiture, courage, intelligence douée pour l'étude à laquelle elle avait osé l'appliquer, toutes ces conditons se trouvaient ici réunies dans un degré rare, et cependant Honoria, en déposant la plume, ne tomba pas à genoux vaincue par la vérité. Pourquoi? Ce ne fut certes pas qu'un seul argument nouveau vint lui servir de prétextes à de nouveaux délais. Ce ne fut pas même pour la raison qu'elle laisse échapper plus d'une fois pendant son travail, ou du moins ce ne fut pas seulement parce qu'elle redoutait *les suites qu'aurait pour elle son adhésion à Rome* ou bien parce que *lorsqu'elle pensait à d'autres* (c'est-à-dire à ceux qu'elle craignait d'affliger), *elle devenait lâche.* Mais c'est qu'effectivement la route qu'elle avait suivie n'était pas celle que Dieu nous a tracée. C'est qu'après avoir, par une grâce spéciale, si bien compris d'un premier regard où se trouvait la vraie voie, elle s'était efforcée d'en chercher une autre, et de même qu'un homme qui, au lieu de reposer ses yeux sur le paysage éclairé par la splendeur du jour, s'obstinerait à fixer le soleil et en demeurerait aveuglé, il advint qu'à la suite du travail qui avait porté Ho-

noria jusqu'au sein même de la vérité, le courage lui ayant manqué pour faire immédiatement l'acte de foi qui en était la conséquence nécessaire, une soudaine obscurité se fit dans cet esprit lucide, et celle qui avait si bien su coordonner ses pensées et les formuler si clairement, perdit tout d'un coup jusqu'à la faculté de les rassembler. Ce châtiment, à la fois de l'abus de sa force intellectuelle et de la défaillance momentanée de sa volonté, fut long et douloureux. Ce noble esprit, ce cœur brûlant d'amour de Dieu, semblèrent devenir arides et aussi incapables de penser à lui que de l'aimer ! Et lorsque peu à peu les nuages se dissipèrent de nouveau, ce ne fut pas pour lui laisser revoir la clarté du catholicisme, mais pour l'engager de nouveau dans la région nébuleuse des théories de la haute Eglise anglaise. Un instant même, en sentant le vide, elle fut tentée par le mirage plus vide encore de la secte des *Irvingites*. Celle-ci, comme l'autre, imitait d'aussi près que possible le culte catholique, et semblait lui rendre cette Eglise qu'elle aimait uniquement, même quand elle se détournait ainsi d'elle ! — Mais rien n'apaisa longtemps le trouble de son âme. Un jour, le nom inconnu d'un prêtre catholique étant, par hasard, tombé sous ses yeux dans un journal, elle lui écrivit, sans se nommer, et sans rien dire qui pût faire soupçonner quelle était sa situation sociale. Elle reçut une réponse pleine de clarté, de piété et de sagesse, mais celui qui avait su dissiper tous les doutes qu'elle lui avait soumis, sans la presser de mettre un terme immédiat à de si longs délais, l'adjurait d'examiner s'il lui était possible de demeurer dans l'Eglise anglaise *avec bonne foi?* et s'il en était autrement, il lui rappelait qu'il y aurait pour elle un grand péril à laisser planer un tel doute sur l'heure de sa mort. Ce n'était que lui répéter ce que lui disait sans cesse sa conscience.

Sur ces entrefaites, une amie de sa mère vint passer quelque temps chez elle à la campagne et ce fut alors que pour la première fois Honoria put s'entretenir avec une catholique. Celle-ci n'était pourtant pas pour elle une nouvelle connaissance. Elle l'avait vue souvent depuis son enfance, et dans ce même lieu elle l'avait plus d'une fois suivie des yeux avec un étrange sentiment d'envie, lorsqu'elle la voyait le dimanche se diriger, en voiture, vers le village assez éloigné, où se trouvait la chapelle catholique, la plus voisine du beau château qu'habitait Honoria. Jamais, toutefois, il ne s'était échangé entre elles une seule parole sur les sujets religieux. L'une était, par caractère, trop peu disposée à parler d'elle-même pour qu'il fût facile de démêler ce qui se passait dans son âme ; l'autre, la croyant dans une parfaite bonne foi, se fût fait scrupule de la troubler. Cette fois elle fut informée des doutes

d'Honoria, et autorisée à lui en parler par la mère de celle-ci, dont la conscience était assez droite et assez haute pour ne vouloir qu'une seule chose ; l'accomplissement de la volonté de Dieu, telle que la conviction de sa fille la lui ferait apercevoir.. Conduite parfaitement conséquente chez une protestante et cependant si rare, qu'elle est assurément digne de remarque et d'admiration.

Que fit maintenant Honoria, ainsi pleinement encouragée à ouvrir son cœur tout entier ? Pense-t-on qu'elle s'empressa d'en profiter, et que son premier mouvement fut (comme cela semblerait naturel) de mettre entre les mains de cette amie de son enfance le manuscrit dont nos lecteurs viennent de lire l'analyse et qui eût fait si complétement juger celle-ci de tout l'ensemble de ses pensées ? Elle n'en fit rien. Maîtrisée une dernière fois par l'esprit de doute et de controverse, bien loin de montrer le travail qu'elle avait achevé, ou même d'en parler, elle se mit à peu près à le recommencer d'un bout à l'autre dans de longues conversations dont le but semble avoir été pour elle d'en faire une sorte de contre-épreuve. C'est-à-dire de s'assurer si les réponses d'une personne appartenant, depuis son enfance, à l'Eglise catholique, seraient d'accord avec celles que dans son étude solitaire elle s'était données à elle-même.

Peut-être jamais plus qu'alors, la pauvre Honoria ne courut-elle le danger de lasser la patience de Dieu, et dans ce dernier et inutile délai, sa bonne foi elle-même semblait chanceler lorsqu'elle s'efforçait de répéter « que les pratiques de la haute Eglise donnaient à son âme pleine satisfaction. » Un jour qu'elle faisait cette affirmation hasardée, son amie lui répondit : *Le diamant faux vous paraît brillant, uniquement parce que vous ne possédez pas encore le diamant véritable.* Paroles non oubliées à cause de la pleine et entière vérification qu'elles eurent plus tard.

Après quelques semaines, ainsi que cela devait arriver, l'esprit d'Honoria, tendu jusqu'à l'excès par cette controverse inutile et déjà épuisée, tomba dans un état de lassitude extrême, mais qui, bien loin d'être le repos, était accompagnée d'une agitation fébrile, état fatiguant pour l'intelligence autant que pour l'âme, et qui, s'il se prolongeait, serait dangereux pour la raison elle-même. Son amie qui l'observait avec inquiétude, refusa maintenant de lui répondre lorsqu'elle voulut renouveler ses questions.

« Je n'ai plus rien à vous dire, vous n'avez plus rien à me demander, lui disait-elle, votre unique besoin maintenant c'est de prier. Venez avec moi à l'église. » Jamais depuis les jours fervents de son voyage en France et en Italie, Honoria n'était entrée dans une église catholique. Elle n'eût osé le faire après son retour en Angleterre, malgré l'ardent désir qu'elle en ressentait. Mais aujourd'hui, lorsque

sa mère elle-même lui permettait de céder à ce désir, elle résistait violemment, et ce ne fut qu'après une véritable lutte avec elle-même, qu'elle parvint à vaincre enfin la répugnance extraordinaire qu'elle semblait éprouver. Expliquons sur le champ que cette répugnance avait pour cause une crainte qui fut alors sa dernière tentation ou plutôt sa dernière épreuve. Elle se souvenait de ce qu'elle avait éprouvé à Paris, à Bologne, à Rome, devant les autels catholiques. Elle se souvenait aussi que si elle avait résisté à l'impulsion qui l'entraînait dès lors vers l'Eglise, c'était cependant cette vive et ineffaçable impression qui l'avait portée à entreprendre une étude pendant laquelle, à chaque pas, elle avait senti renaître, appuyé sur d'irréfragables raisons, cet attrait qu'elle éprouvait toujours, tout en lui résistant encore.

Ce qu'elle craignait maintenant, c'était (chose assurément possible et moins grave qu'elle ne l'eût jugée) de demeurer froide et insensible en présence de ces augustes tabernacles, et de perdre alors sans retour, avec la ferveur éprouvée naguère, l'ardeur des aspirations qui remplissaient encore son cœur.

Nous le répétons, cela eût pu facilement arriver. Il suffisait même de cette appréhension nerveuse pour que l'effet redouté se produisît. Mais, par l'infinie miséricorde de Dieu, il n'en fut rien. Lorsque Honoria entra dans l'Eglise, la bénédiction allait avoir lieu, le Saint-Sacrement était exposé. Elle fit quelque pas vers l'autel, puis elle s'arrêta, et elle tomba à genoux par terre; la tête appuyée contre le dossier du banc où elle n'avait pas pris le temps de se placer. Elle demeura ainsi immobile et prosternée, et non-seulement elle garda cette attitude jusqu'à la fin de la bénédiction, mais les chants avaient cessé depuis longtemps, et les assistants étaient presque tous sortis de l'Eglise avant qu'elle eût quitté la place où elle venait de retrouver, nous osons presque dire de *revoir* son Dieu!

Cette fois la lutte était achevée. La longue route l'avait conduite au terme désiré. La demeure paternelle était atteinte, et elle vit s'en ouvrir les portes. Celui qui l'avait prévenue avec tant de miséricorde et attendue avec tant de patience, la reçut enfin au nombre des brebis du seul troupeau qui, selon sa parole, n'ont qu'un seul pasteur; et où tous sont *un*, comme Lui, notre Dieu lui-même est UN.

Deux ou trois ans plus tard, quelques-uns de ceux auxquels, au moment de son entrée dans l'Eglise, Honoria avait communiqué le manuscrit que nous venons de faire connaître, obtinrent d'elle, à force d'instances, non pas de le publier, mais comme nous l'avons dit plus haut, de le faire imprimer à un petit nombre d'exemplaires.

Après une longue résistance elle s'y décida. Mais, avant de livrer ces pages à une demi-publicité, elle voulut y ajouter les lignes suivantes qui, en complétant son travail, complétent le nôtre. Nous terminerons donc par cette dernière citation :

Ces pages furent écrites près de quatre années avant l'époque où par la grâce de Dieu je trouvai enfin dans l'Eglise catholique la paix et la joie de mon âme.

Ayant accompli alors ce travail seule et pour moi seule, j'y trouve en le relisant maintenant beaucoup de passages qui indiquent que lorsque je les écrivais j'étais encore dans les ténèbres, et j'aimerais à jeter sur ces passages la pleine lumière dans laquelle je me trouve aujourd'hui, mais c'est ce désir lui-même qui m'arrête. Si ces pages ont une valeur quelconque, elle provient de ce fait qu'elles expriment les sentiments d'une âme évidemment encore aveuglée, mais aux regards de laquelle cependant, Dieu daignait, par sa grâce faire luire assez de rayons d'en haut pour la guider et la conduire enfin à la pleine clarté.

Si j'y touchais aujourd'hui, j'en altérerais le caractère : il vaut donc mieux les laisser telles qu'elles sont. Certes les vérités divines y sont bien souvent présentées d'une manière vague et confuse ; certes le chemin que j'ai parcouru a été plus d'une fois tortueux. Mais c'est par ce chemin que Dieu m'a conduite et non par un autre. Ces demi-vérités que je parvenais à entrevoir, sa grâce me les a enfin montrées tout entières et ce qui était tortueux dans ma marche, il l'a redressé. Lorsque j'ai rendu à la vérité un témoignage complet, c'est par l'effet de son action dans mon âme, lorsque j'ai erré, c'est à cause de mon ignorance et de mon inintelligence de sa parole.

J'étais, en écrivant ces pages, dans un état extraordinaire que je ne puis exprimer, auquel j'ai peine à reporter ma pensée, et dont cependant je conserve un souvenir presque sacré, parce que ce fut le moyen par lequel il plut à Dieu de me ramener au sein béni de son Eglise et de me la faire voir enfin telle qu'elle est. C'est ainsi qu'elle m'apparaît aujourd'hui, non-seulement semblable à ce que j'avais espéré, deviné, rêvé, pendant mes jours de demi-obscurité, mais plus belle, plus glorieuse, plus digne encore de son auteur, comme le soleil envisagé longtemps à travers un voile, apparaît plus éclatant et plus magnifique au regard qui le contemple enfin sans obstacle.

Mme Craven.

LA HIÉRARCHIE OTTOMANE

On ne saurait avoir la prétention de parler exactement de la société turque par cette bonne raison qu'elle est à peu près fermée aux Européens. La conversation des femmes qui, dans les autres pays, est si utile aux voyageurs pour l'étude des mœurs et des idées, nous est complétement interdite : nous voyons de loin, aux eaux douces d'Europe et d'Asie, des groupes de dames ottomanes uniformément enveloppées de ces larges manteaux de soie multicolore qu'on appelle des « féredjé », la moitié du visage cachée sous ce voile de gaze blanche qui ne laisse voir que les yeux ; nous les apercevons aussi quelquefois dans une voiture fermée, ou bien sur le Bosphore où elles passent dans un caïque comme de gracieuses apparitions. Rien de plus : le harem est bien clos par les usages plus encore que par les grillages des fenêtres ou par les eunuques noirs. Nous ignorons ce qui s'y passe, et lorsque des dames européennes de haut parage sont admises dans ces enceintes et racontent ce qu'elles y ont vu, cela se borne au récit d'un petit goûter de confitures accompagné de café et de quelques cigarettes. Nous savons aussi que les femmes turques sont fort curieuses des robes et coiffures de leurs visiteuses et qu'elles veulent se rendre compte des moindres détails de leur toilette. Mais que pensent de leur solitude et de leur captivité ces êtres résignés à la servitude et qui paraissent se consoler de tout en se couvrant la figure de blanc et de fard ou en se peignant en noir le tour des yeux ? A quoi emploient-elles leur temps? quels sont leurs rapports entres elles? quel est l'aspect général et le détail de leur vie? Sur ces points, nos informations sont assez courtes, toujours douteuses, et tout un côté de la société turque nous demeure ainsi fort mal connu. Le harem reste un mystère. De même on n'oserait en parler à un Turc, sous peine de passer pour un homme fort mal élevé et de se voir opposer le plus obstiné silence. On nous dit seulement que les personnages riches ont plusieurs épouses légitimes, moins qu'on le croit cependant ; quant au nombre des autres femmes, il est illimité et n'a d'autres bornes que le caprice ou la fortune du maître. Il n'y a guère à douter que les Turcs n'en aient beaucoup, et bien qu'à l'avénement des sultans on prétende invariablement que le nouveau prince est monogame, cette

affirmation des journaux fait sourire ceux qui connaissent l'Orient.

Il est plus aisé de décrire l'organisation extérieure de la société. Nulle part il n'en est de plus démocratique, en ce sens que les Turcs n'ont pas, comme nous, d'anciennes familles ni de classes élevées. Le fils d'un ministre peut devenir portefaix ou rameur de caïque, de même que l'homme du peuple peut être revêtu demain des plus hautes dignités, s'il est assez habile pour y parvenir. Il n'existe pas de noms de famille : on connaît à peine son grand-père, et au-delà nul n'a la moindre idée de sa race. Les Turcs ont cependant des grades, tant civils que militaires ou religieux, et cette classification, fixée par décret du souverain, représente l'ordre, la hiérarchie de la société. On peut diviser ces titres en quatre classes distinctes : ceux qui sont réservés aux interprétateurs de la loi sacrée, ou mollahs et ulémas, ceux qui appartiennent spécialement aux fonctionnaires ; ceux qui sont simplement des dénominations honorifiques, enfin les grades militaires.

Les ulémas forment une corporation des plus considérables, non-seulement par leur nombre, mais encore par l'influence que leur donne la quantité de fonctions ecclésiastiques, pédagogiques et judiciaires, auxquelles ils sont appelés. La carrière des mosquées, qui n'implique d'ailleurs aucun sacerdoce, car il n'y a pas dans l'Islam de consécration sacerdotale, de prêtre proprement dit, embrasse à la fois la garde du temple, la direction de la prière, la prédication, l'enseignement et la distribution de la justice selon le *chér'i*, loi entièrement déduite des principes du Coran. Les simples interprètes de cette loi sont les *khodjas*, c'est-à-dire professeurs : on arrive à ce grade après un examen auquel sont soumis tous les *softas*, étudiants qui se destinent à la carrière religieuse. Les *khodjas* forment ainsi une sorte de bas clergé, mais ceux qui, par leur piété ou leurs connaissances, se distinguent de leurs collègues, ne s'arrêtent pas à ce degré. Ils deviennent successivement *kibaz-muderissin*, ou membres de l'enseignement supérieur, puis *makradj-mevlevieti*, ce qui signifie qu'ils sont investis de la dignité des mollhas des villes saintes. Ceux qui ont plus d'ambition ou plus de mérite, ont de quoi se satisfaire dans la série des titres plus élevés : ils peuvent arriver d'abord au rang de *biladi kamsa mevlievieti*, ou mollhas des cinq villes saintes, lesquelles sont, comme on sait, la Mecque, Médine, Jérusalem, Damas et Andrinople : plus tard, ils sont placés dans la catégorie des *araméin-chériffein*, ce qui veut dire qu'ils ne sont plus seulement mollhas, mais bien chérifs des deux premières villes saintes. Enfin, s'ils sont dignes de conquérir une place plus haute, ils reçoivent le nom d'*Istambol-payessi*, ou dignitaires de Stamboul, et, de là, peuvent atteindre au suprême

honneur d'être *soudan Rouméli ve Anatoli*, ou dignitaires des siéges de Roumélie et d'Anatolie. Les théologiens qui ont reçu l'un de ces trois derniers titres ont droit, dans les grandes cérémonies, à un costume fort majestueux : les *araméin-chériffein* portent une robe violette, les *Istambol-payessi*, une robe gris-clair et les *soudans* une robe verte : tous ont sur la tête un turban blanc entouré d'une large bande d'étoffe d'or, et je dois ajouter que la troupe de ces vieillards à longue barbe, montés sur des chevaux arabes qu'un écuyer tient à la tête, fait vraiment un fort bel effet dans un cortége. On se sent en présence de personnages vénérables qui ont blanchi dans l'étude des lois sacrées, et qui représentent une multitude de fidèles fervents, passionnés, une des plus puissantes constitutions de l'humanité. Au sommet de cette hiérarchie est placé le *cheik-ul-Islam* (le vieux de l'Islam,) chef des interprètes du Coran, le premier personnage de la religion musulmane après le sultan, et en même temps ministre des choses religieuses aussi bien que de la justice dans une certaine mesure.

Je dois expliquer ce dernier mot : la justice relève en partie du cheik-ul-Islam, parce qu'il y a deux sortes de tribunaux. Ceux qu'on appelle *nizamiés* (du mot *nizam*, qui signifie règlement) sont composés de musulmans et de chrétiens et dépendent du ministre laïque de la justice ; ils jugent d'après les lois et codes généralement traduits des législations européennes, en matière criminelle, correctionnelle, commerciale, civile et de simple police, soit entre musulmans, soit entre chrétiens et musulmans. Mais à côté d'eux il y a d'autres tribunaux désignés sous le nom de *mekhémés* et qui s'inspirent uniquement de la loi religieuse ou *cher'i*. Ils connaissent de toutes affaires entre musulmans qui les réclament, de toutes les causes immobilières ou testamentaires, que les plaidants soient musulmans, chrétiens ou étrangers, et ils sont placés sous la direction du cheik-ul-Islam.

Je ne sais pas si les procès jugés en vertu du *cher'i* sont mieux ou moins bien réglés que les autres, mais il est certain qu'on ne décide dans les *mekhémés* que d'après le témoignage. Il faut qu'on s'y défie singulièrement des papiers et de l'écriture, car aucun document n'y est admis comme preuve. Tout plaideur a ses témoins qu'il amène, comme ailleurs un avocat exhibe son dossier. Si les conditions exigées par la loi religieuse étaient toujours remplies, ce ne serait pas un trop mauvais système, car, d'après elle, tout témoin doit être un très-saint homme, faire ses cinq prières par jour, s'abstenir de viandes impures, se livrer à toutes les ablutions prescrites etc., et il ne serait pas probable qu'un personnage aussi respectable voulût commettre un faux témoignage. Mais, dans la pra-

tique, il serait malaisé d'être si scrupuleux dans les choix, et l'on trouve trop souvent dans la salle des Pas-Perdus beaucoup de gens qui attendent, en fumant leur cigarette, qu'on leur propose, moyennant finance, d'entrer dans l'enceinte des lois pour y jurer tout ce qu'on veut. A Constantinople et dans quelques grandes villes, les chrétiens sont admis comme les musulmans à l'honneur de raconter devant les juges ce qu'ils ont vu ou ce qu'ils n'ont pas vu ; mais dans la plupart des *mekhémés* de l'Empire, les musulmans seuls sont réputés être sincères, et ils sont seuls en possession du droit précieux et lucratif d'attester, soit les faits qui se sont réellement produits, soit les convictions qu'on leur a inculquées à l'aide d'arguments irrésistibles.

Il y a donc toute une magistrature qui ne connaît que le Coran et ses commentateurs ; mais ses commentateurs ne sont pas toujours du même avis ; le prophète n'a pas toujours été si clair qu'on ne puisse interpréter sa pensée dans des sens tout à fait différents : chaque plaideur a souvent son texte et c'est au juge à démêler la véritable solution au milieu de citations contradictoires. C'est parfois une tâche assez difficile, et voici pourquoi : il y a dans les bureaux du *cheik-ul-Islamat* une section dite le *fetva-hané*, c'est-à-dire l'endroit où se fabrique la réponse juridique préliminaire au procès et qui se nomme *fetva*. Par exemple, avant d'introduire son affaire devant les tribunaux, tout plaideur peut obtenir de la manière suivante un *fetva* qui en préjuge l'issue : il expose dans une note l'objet de la discussion sous forme de problème théorique et avec des noms supposés : « Achmet veut faire telle ou telle chose : a-t-il raison ? — Mustapha se refuse à payer Ibrahim sous tel ou tel prétexte : en a-t-il le droit ? — Soliman prétend à la propriété du champ réclamé par Ali : doit-il le rendre ? etc. « Le mémoire est jeté dans un sac, et quelques jours après son auteur vient chercher la réponse en payant une somme d'ailleurs assez modique. Les employés rédacteurs de *fetvas* ont dans l'intervalle plus ou moins compulsé le Coran et ses savants commentateurs : ils ont inscrit leur décision au bas de la requête, mais cette décision n'exige pas de leur part une grande éloquence : elle ne se compose jamais que d'un seul mot, *olour* ou *olmaz*, oui ou non. Il semblerait que, là-dessus, celui qui a obtenu la réponse favorable devrait certainement gagner son procès, mais cela n'est pas si simple, car la question n'étant point posée de même par les deux adversaires, et, de plus, les commentateurs étant fort peu d'accord, chaque plaideur arrive généralement à l'audience avec un *fetva* qui lui donne raison, ce qui place le juge dans un grand embarras. Ces contradictions, qui se renouvellent sans cesse, n'ont cependant pas dégoûté les Turcs d'un procédé aussi

peu décisif. Le *fetva-hané* est toujours religieusement consulté non-seulement pour les affaires des particuliers, mais dans les plus grosses difficultés politiques. Lorsqu'il s'agit même de déposer un souverain, on ne peut le faire, eût-on à son service beaucoup de janissaires, de softas et de gros canons, avant d'avoir à produire devant l'opinion publique, en bas de la question soumise au cheik-ul-Islam, un *olour* parfaitement significatif. Il est inutile d'ajouter que le souverain dont le sort est en jeu ne pouvant pas présenter de son côté sa requête, il n'y a qu'un seul *fetva*, ce qui fixe immédiatement le sentiment du rédacteur aussi bien que celui du public et ne laisse aucune place à des mouvements séditieux.

Avant de quitter le *cheik-ul-Islamat*, il ne faut pas négliger de citer tout un ordre de personnages appelés *cazi-askers*. Ce sont des ulémas de haute volée, pourvus d'un des grades supérieurs dont nous avons parlé tout à l'heure et qui exercent les fonctions de grands juges pour les causes considérables. D'après leur nom, qui signifie « juges militaires, » ils étaient jadis attachés exclusivement aux armées, les suivaient en campagne et décidaient les contestations à la manière des grands prévôts. Ils sont maintenant chargés de régler les procès civils qui exigent une science de premier ordre, et ils occupent ainsi l'un des rangs les plus élevés de l'Etat. Dans les provinces, le cheik-ul-Islam est représenté par les muftis, juges supérieurs pourvus également d'un titre de la hiérarchie précitée, qui rendent les *fetras*, président les tribunaux du *cher'i* et forment l'élément religieux des tribunaux du nizam. Le cadi est un juge ordinaire, uléma plus ou moins gradé. L'iman est chargé particulièrement de la garde des mosquées et de quelques fonctions analogues à celles des curés; il dirige la prière, il prêche et il assiste aux enterrements. Quant au muezzin, c'est un sacristain qui, cinq fois par jour, d'une voix nasillarde, appelle à la prière du haut des balcons des minarets.

Les maîtres d'école turcs sont de simples khodjas, qui se bornent à apprendre aux enfants de tous rangs placés sous leur férule la lecture du Coran. L'instruction primaire est réduite à ces leçons qui, du reste, sont moins simples qu'on ne se l'imagine, car la lecture de l'arabe et du turc est une véritable science. Non-seulement il n'existe pas de voyelles dans ces langues, ce qui souvent transforme ces mots en énigmes, mais encore l'usage des points, des virgules, des grandes lettres est absolument inconnu. Ce système est peu favorable à la diffusion de l'enseignement, ce qui se trouve d'ailleurs tout à fait conforme à l'idée orientale. Chez nous, la science doit être accessible au plus grand nombre; mais dans le Levant elle est considérée comme le privilége de quelques-uns. Plus l'écriture ressemble à la cryptographie, plus elle répond à l'idéal calligraphique. Il y a des

artistes en ce genre qui sont vraiment merveilleux ; ils font de leur travail de véritables arabesques, et ils enchevêtrent les caractères les uns dans les autres avec une foule de combinaisons bizarres et d'ornements fantaisistes. Ce n'est pas favorable à la lecture, mais c'est de quoi l'artiste se préoccupe le moins. Les gens qui savent lire sont d'ailleurs très-considérés : leur nom est suivi du titre d'*effendi*, qui se trouve être ainsi relativement rare. On le prodigue à tous les Européens de distinction, parce qu'on leur suppose cette belle science de la lecture, mais on ne le donne aux Turcs qu'à bon escient. Tout cela n'empêche pas qu'il n'y ait des Ottomans instruits ; un certain nombre d'étudiants de mosquée apprennent même tout le Coran par cœur ; ils se parent alors du nom de *hafiz*, c'est-à-dire *qui conserve*, et ils jouissent d'une réputation parfaitement méritée, car vraiment se mettre dans la tête un aussi gros livre ne laisse pas d'être assez difficile, et il me semble qu'on doit être fort content de soi quand on a fini.

J'en reviens aux classifications de la société turque. L'armée est à peu près organisée comme celle de l'Europe, quant aux grades, bien entendu. Le généralissime porte le nom de *serdar-ekrem* (le chef le plus généreux) ; au-dessous de lui sont les *muchirs* (conseillers), qui sont des maréchaux parmi lesquels on choisit les commandants de corps d'armée, puis les *fériks* ou généraux de division, et les *livas*, généraux de brigade. Tous ces personnages ont droit, en outre, au titre de pacha. Leurs inférieurs sont les *miz-alaï* ou colonels, les *caïmakams* ou lieutenants-colonels, qui portent les uns et les autres le titre de *bey*, puis les *binbachi* et les *yuz-bachi*, chefs de bataillons et capitaines.

Les fonctionnaires civils sont distribués d'une manière un peu moins claire. Indépendamment de leur emploi, ministres, sous-secrétaires d'Etat ou *mustéchars*, secrétaires généraux, *valis* ou gouverneurs de provinces, *mutessarifs* ou sous-gouverneurs, *mouavins* ou conseillers des valis, etc. ; ils ont en outre des titres hiérarchiques et des rangs spéciaux tout à fait bien combinés. Le grand-vizir ou *sadrazem* est naturellement à la tête de tous les fonctionnaires ; il est même supérieur au cheik-ul-Islam et au serdar-ekrem. Comme représentant direct du souverain, il commande en effet à l'un et à l'autre. Il n'est pas tout à fait le Giafar des *Mille et une nuits*, mais s'il est moins avant dans la confiance du maître, il court aussi moins de risques. Les tragédies finales sont devenues assez rares : tout au plus le grand-vizir est-il exilé lorsqu'il inquiète trop vivement le calife, et d'ordinaire, quand ce dernier est las de ses services, le premier ministre s'en va chez soi fort paisiblement. Il revient de même au pouvoir quand le sultan a

changé d'avis et lui rend le sceau de l'Etat. Beaucoup de grands-vizirs d'autrefois, j'imagine, eussent préféré à leur dangereux prestige la sécurité d'aujourd'hui, d'autant plus qu'après tout le poste est encore très-beau. Sans parler des appointements, qui sont considérables, des honneurs dont on est entouré, du pouvoir très-réel dont le premier ministre est investi, il a qualité d'Altesse pour sa vie entière et regarde de haut la multitude des Excellences qui pullulent dans l'empire ottoman. L'épée de Damoclès est bien émoussée et l'on revient des blessures qu'elle fait lorsqu'elle tombe.

Le rang inférieur à celui de sadrazem est celui de vizir. Ce mot, l'un des plus expressifs des langues orientales, signifie « celui qui aide à porter un fardeau ». Il est impossible de mieux exprimer le caractère et les devoirs des conseillers du prince, et d'autant mieux qu'on ne peut pas dire ici que le fardeau soit léger. On n'arrive, en général, à ce rang, qui seul dans la hiérarchie civile donne irrévocablement le titre de pacha, qu'après de longues années passées dans les fonctions publiques, et il est la plus belle récompense qu'un Turc non militaire puisse recevoir. Le rang qui suit celui de vizir est celui de *bala*, que l'on traduit par le mot « élevé », en quelque sorte haut et puissant seigneur. Les *balas* sont de très-gros personnages qui jouissent du privilége d'être appelés au Divan, c'est-à-dire au conseil de hauts fonctionnaires, convoqués par le gouvernement dans les graves circonstances ; mais, ce qui est assez bizarre, bien qu'ils soient supérieurs aux généraux de division et n'aient au-dessus d'eux que les premiers ulémas, les vizirs et les muchirs, ils n'ont pas le droit de se nommer pachas. Ils sont beys s'ils sont fils de pachas, autrement il leur faut se contenter, comme le premier individu qui sait lire, de l'appellation banale d'*effendi*. Cette règle amène parfois des complications assez bizarres, et voici comment : souvent un fonctionnaire de rang inférieur a reçu temporairement, par une de ces combinaisons particulières dont nous parlerons tout à l'heure, le titre de pacha : s'il est nommé *bala* par avancement, il redevient *effendi*. Naguère un ambassadeur auprès d'une des grandes puissances de l'Europe, qui avait obtenu antérieurement le droit d'être pacha, était sur le point d'être élevé au rang de *bala* en témoignage de la parfaite satisfaction de son gouvernement. La nouvelle de ce prochain avancement causa une certaine émotion parmi les hommes politiques du pays de sa résidence : l'ambassadeur allait perdre le titre de pacha, et en Europe, où l'on ne connaît pas la hiérarchie turque, on n'aurait pas manqué de le croire en disgrâce. Il était donc nécessaire de conjurer le danger de cette faveur souveraine, et l'on obtint que le diplomate ne serait point *bala*. Quelque temps après on lui fit franchir deux degrés, et

il fut décoré vizir. Dès lors, il était pacha pour sa vie entière.

Les *oulas* de première et de seconde classe (*senf-ewel* et *senf-sani*), viennent après les *balas*; puis arrivent les *sanié* de premier rang, dits *mutemaïz*, et les *sanié* de second rang, enfin les fonctionnaires de troisième classe (salissé) et de quatrième (rabia). Au-dessus il y a encore quelques classifications insignifiantes dont se repaît l'amour-propre des petits employés, puis vient la foule obscure et sans grade des individus quelconques, que rien ne distingue les uns des autres, commerçants, portefaix, petits bourgeois et menu peuple, coiffés de n'importe quel fez et de n'importe quel turban.

J'ai parlé plus haut de combinaisons hiérarchiques particulières qui ne sont ni religieuses, ni civiles, ni militaires. Il y a en effet certains grades spéciaux, dont le gouvernement fait usage à sa convenance, surtout dans les provinces, pour relever le prestige de l'administration ou pour faire plaisir à des personnes qu'il veut obliger et qui sont friandes de qualifications sonores. Le moindre est celui de *capoudgi-bachi* ou chef des parties; il paraît que ce titre sonne bien dans les vilayets éloignés. Le *mir-ul-uméra*, qui le préside, est plus pompeux : cela veut dire chef des chefs : mais, bien qu'assez solennel, ce nom est inférieur à celui d'*istabel-amiré-mudrii*, ou chef des écuries impériales, desquelles on n'est d'ailleurs nullement tenu de s'occuper. Les deux grades supérieurs ont une valeur toute particulière ; bien que celui qui les porte soit seulement l'égal des *oula*, le titre de *mir-miran*, chef de tous les chefs, et celui de *rouméli-beylerbey*, bey des beys de Roumélie, confèrent le nom de pacha. On les donne au fonctionnaire qu'on veut honorer d'une façon exceptionnelle, soit en province, soit à l'étranger ; mais il les perd quand il est destitué, et le titre de pacha disparaît en même temps. Lorsque, par exemple, on entend attribuer une situation avantageuse à un simple *mutessarif*, qui n'est que le gouverneur d'une fraction de vilayet, on le déclare *mir-miran* ou *rouméli-beylerbey* ; il devient ainsi provisoirement pacha, et cela le relève aux yeux de ses administrés. Lorsqu'il cesse d'être *mutessarif* ou lorsque, par quelque motif, il est rappelé à Constantinople pour y occuper un autre poste, il redevient *effendi* comme devant.

Tel est à peu près l'ensemble de la hiérarchie sociale au sommet de laquelle est placé le Sultan. La souveraineté a conservé ici, qu'on ne s'y trompe pas, en dépit de tant de malheurs, et malgré les essais constitutionnels, tout son pouvoir et tout son prestige. Le prince, calife, sultan, commandeur des croyants, padischah, descendant direct des fondateurs de la dynastie, investi de la double autorité civile et religieuse, demeure en réalité le maître absolu de la vie et des biens de ses sujets, en même temps que le chef indiscuté du

gouvernement. Tout plie devant lui, sa volonté est acceptée par tous, sans hésitation, comme la loi humaine ou divine; son caprice élève ou brise les visirs, et le cheik-ul-Islam, nommé par lui, obéit à ses ordres comme le moindre des *khodjas* ou des *bin-bachi*. Se faire illusion sur ce point, c'est ne pas connaître la Turquie; les réformes n'y feront jamais rien; le respect profond de l'autorité est trop solidement établi dans les mœurs pour être modifié par aucun changement politique : toute constitution sera toujours considérée comme un simple don du Sultan qu'il est libre de retirer quand il lui convient, et jamais Sultan ne saurait comprendre qu'il ne demeure point le maître, quels que soient les lois, règlements, firmans et combinaisons politiques qu'il ait daigné octroyer à ses sujets.

Son pouvoir reste donc au fond intact et inviolable : la simple expression verbale de sa volonté, nommée *iradé*, constatée par un humble secrétaire, donne force de loi à tous ses désirs et à toutes les propositions de ses ministres. Les rescrits impériaux, rédigés dans l'intérieur du palais à la suite de l'*iradé*, prononcés par les lèvre augustes, prennent le nom de *hatti-chérifs* ou écriture sacrée. Tout firman ou bézat, (documents authentiques délivrés par la chancellerie de la Porte) doivent être précédés de la figuration de la signature primitive des sultans, appelée *thougra*. Dans cette espèce d'arabesque sont inscrits les noms du prince régnant, de son père et de son aïeul, accompagnés d'invocations à la divinité. Le reste du firman est écrit en lignes alternativement dorées, rouges et noires et ordinairement précédé d'une formule qui indique le *thougra* comme « le signe resplendissant de la puissance souveraine conquérante du monde. »

L'hérédité du trône, inviolablement maintenue dans la race d'Othman et de Mahomet II, appartient toujours au plus vieux de la famille, dans le but d'éviter que l'autorité spirituelle ne tombe aux mains d'un enfant. De la sorte, le fils ne succède au père que dans le cas où nul des princes impériaux n'a sur lui l'avantage de l'âge. Seul de ses sujets, le Sultan a une généalogie. J'ai dit plus haut qu'aucun Turc ne connaît ses ancêtres; en revanche, le padischah, jadis qualifié « sa Hautesse » et appelé « Majesté » depuis 1856, comme tous les souverains du monde, est un des plus nobles princes de l'Europe. Depuis près de six siècles, ses aïeux sont sur le trône, et malgré bien des tragédies et bien des catastrophes, malgré cette coutume inexplicable et persévérante qui relègue dans l'obscurité les héritiers du trône jusqu'au jour où ils ont en main l'autorité suprême, la famille d'Othman, héritière des califes de Damas et de Bagdad, a maintenu sans interruption son gouvernement effectif sur tous les peuples divers soumis par la race turque, et sa suprématie religieuse sur la plupart des musulmans du globe.

Hormis au Maroc, où le prince est un grand-chérif indépendant, et en Perse, où les prétentions des schiites hétérodoxes rompent l'unité de l'Islam, le Sultan est reconnu partout comme le chef de la religion. Naguère encore les émirs de l'Asie centrale le reconnaissaient comme le représentant du Prophète, et son autorité morale s'exerce, non-seulement auprès du chérif de la Mecque, auquel chaque année il envoie un chameau chargé de présents magnifiques, mais encore jusque chez les musulmans de l'Inde, de la Chine et de l'Océanie.

Il faut toutefois, pour qu'il soit en mesure d'exercer le pouvoir avec une pleine légitimité, qu'il ait ceint le sabre d'Othman dans la mosquée d'Eyoub. Cette cérémonie était autrefois entourée d'une pompe extraordinaire : le cortége s'avançait entre les lignes des janissaires sans armes et dont le chef, superbement vêtu, apparaissait à cheval entre ses lieutenants recouverts de leurs armures et coiffés de casques à grands panaches. Les ministres, les ulémas, les hauts fonctionnaires, dont les bizarres costumes sont conservés aujourd'hui à Constantinople dans un musée spécial, se suivaient en longues files d'après leurs rangs. Les *kavouks* du Sultan (coiffures en forme de cône), couverts de plumes et de pierres précieuses, étaient portés sur deux trépieds, puis venaient le grand vizir, le cheik-ul-Islam, les officiers qui agitaient des bâtons en argent surmontés de grelots d'or, les chambellans, les chevaux de main richement caparaçonnés, les hallebardiers, les archers, les gardes du corps, puis enfin le Sultan suivi du porte-sabre, du *kister-aga* (premier eunuque), du *kaznadar* (trésorier) qui jetait des pièces de monnaie au peuple, enfin de toute la multitude dorée et empanachée du palais impérial.

Nous avons revu dernièrement par une splendide journée d'été, auprès des vieux murs de Constantinople qui profilaient leurs créneaux sur l'azur du ciel, cette même cérémonie qui n'a plus tout à fait le même aspect bizarre, mais qui présente encore un caractère imposant : une multitude immense inondait la colline d'Eyoub : sur des estrades étagées au pied des cyprès et des grands platanes, se groupaient d'innombrables spectateurs, femmes turques dont les *féredjés* multicolores ressortaient sur le fond noir des feuillages, vieux Ottomans barbus, aux larges pelisses et aux lourds turbans, Grecs, Juifs, Bulgares, Arméniens, toute la foule bariolée qui remplit d'ordinaire les rues de Stamboul de son activité, de son bruit et de ses accoutrements étranges. La Corne-d'Or était couverte de bateaux et de caïques bercés sur la pointe lumineuse de ses petites vagues : le petit village d'Eyoub, ses rues bordées de maisons grillées, son cimetière où se dressent les tombes peintes et dorées, les chemins tortueux qui montent sur les côteaux, étaient remplis de toute une

population impatiente, curieuse, entassée par masses sur tous les points où pouvait se mouvoir son flux et son reflux, pendant en grappes le long des pentes, accrochée aux arbres séculaires, s'étouffant aux fenêtres d'où se penchaient les femmes voilées du *yachmak*, les barbes blanches des vieux Turcs immobiles, les faces noires des négresses esclaves et les essaims d'enfants rieurs. Il y avait des gamins coiffés du fez et vêtus de casaques aux couleurs vives jusque sur les toits et jusque sur les vénérables tours des antiques murailles des Paléologue et des Comnène. Nous avons contemplé alors ce grand cortége, qui présentait au peuple ébloui toutes les autorités de l'empire.

Les costumes n'avaient pas sans doute la magnificence et l'originalité d'autrefois : les janissaires ont disparu, et les visirs ne portent plus les ornements singuliers des compagnons de Mahomet II et de Soliman ; l'entourage du maître n'a plus ces manteaux, ces armures, ces panaches, tout ce chatoiement fantasque de la soie et de l'or qui donnait jadis un si merveilleux prestige à ces fêtes. Aujourd'hui toutefois cet ensemble, pour être moins brillant, avait encore une certaine grandeur. Des gardes vêtus de rouge ouvraient la marche, puis venaient les ulémas à cheval, enveloppés de leurs longues robes et le front ceint de la bande d'or autour de leur turbans blancs : puis les muchirs, les visirs, les balas, les fériks en uniforme brodé; puis, conformément à l'antique tradition, les chevaux du Sultan couverts de housses resplendissantes et tenus au frein par des écuyers ; puis les gardes du palais avec des aigrettes en plumes de paon : enfin le Sultan avec l'uniforme de général. Il avait négligé de placer sur son fez l'agrafe de diamants de ses pères et il s'avançait au pas lent de son cheval arabe. Nous étions émus devant ce jeune homme sur qui pèse le lourd fardeau de l'empire, et qui, remarquant à peine la foule respectueuse, tenant ses yeux fixés en avant, au-dessus de la multitude, paraissait absorbé dans un rêve mystérieux. Il venait de la sainte mosquée d'Eyoub, où nul chrétien n'a pénétré, et où le mollah Hounkias, chef des derviches *mevlevis* de Konieh, descendant du sultan de Konieh qui en 1300 céda le sceptre au premier des Ottomans, lui avait ceint le sabre des ancêtres. Il suivait ces mêmes murailles conquises par son aïeul en des temps plus heureux pour sa race, et où est tombé le dernier des Constantin ; il parcourait pour la première fois en souverain sa capitale superbe, et le calife héritier de tant de princes illustres, entouré des splendeurs de la monarchie, amené au sommet du pouvoir par deux catastrophes aussi imprévues que rapides, portait sur son visage pâle l'empreinte d'une indéniable majesté.

***

HUET, ÉVÊQUE D'AVRANCHES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

IV

L'ÉPISCOPAT ET LA VIEILLESSE DE HUET

Huet fut nommé à l'évêché de Soissons le 13 novembre 1685. C'était au plus fort des démêlés de Louis XIV avec le Saint-Siége. Aussi sa préconisation n'avait pas encore été faite lorsqu'à la suite de négociations assez longues et fort peu intéressantes pour les lecteurs d'à-présent, il échangea cet évêché contre celui d'Avranches, avec Fabio Brulart de Sillery. Il fut enfin sacré le 24 août 1692, dans l'église de la Visitation de la rue Saint-Jacques.

Ce n'était pas un grand diocèse que celui d'Avranches. Le chapitre de la vieille cathédrale de Saint-André, bâtie sur ce rocher élevé d'où l'œil découvre l'admirable baie du Mont-Saint-Michel, était le moins riche du royaume. Les évêques, prédécesseurs de Huet, n'ont pas laissé de souvenirs illustres, et c'est tout au plus si, à côté des noms vénérés d'un saint Pair, d'un saint Senier, d'un saint Aubert, l'histoire a gardé le souvenir de Jean d'Avranches, de Robert Cenau et de Charles Vialart. C'étaient surtout les célèbres monastères du Mont-Saint-Michel et de Savigny qui faisaient l'honneur de ce petit coin de la Normandie. Et les habitants sont encore fiers de relire dans l'histoire religieuse de leur pays les noms illustres de Robert du Mont, de Massillon et de Belsunce [2]. Ruinée par les guerres de religion, la contrée avait souffert des luttes sanglantes que les Montgommery soutenaient contre les Lamoricière [3] et

[1] Voir le *Correspondant* des 10 et 25 décembre 1876.

[2] Robert du Mont ou de Torigni fut l'un des plus célèbres abbés du Mont-Saint-Michel. Massillon fut abbé commendataire de Savigny, et Belsunce, abbé de Montmorel.

[3] Louis de Lamoricière, sieur de Viques, fut gouverneur du Mont-Saint-Michel au seizième siècle.

les Matignon. Au commencement du dix-septième siècle, la misère, produite par ces guerres pleines de violence et de pillage, était telle que les impôts sur le sel, augmentés sous Richelieu, amenèrent la sanglante révolte des *Va-nu-pieds*. Il fallut une armée et un maréchal de France, le vaillant Gassion, pour réduire cette rébellion dont le chancelier Séguier nous a conservé dans son *Diaire* l'intéressant récit. Le règne de Louis XIV rendit au diocèse une paix depuis longtemps ignorée, et ces pays fertiles, habités par une race si laborieuse et si économe, avaient retrouvé l'aisance et le bien-être lorsque Pierre-Daniel Huet prit possession de son siége en 1692.

L'épiscopat de Huet a été l'objet d'appréciations mal fondées, mais qui, ayant été pour ainsi dire frappées en médailles, courent encore aujourd'hui les rues et s'impriment dans tous les recueils d'anecdotes. Tout le monde a lu le prétendu bon mot du paysan normand, qui, ennuyé de n'avoir pas un accès assez facile auprès d'un prélat qui étudie toujours, s'écrie : « Pourquoi ne nous a-t-on pas donné un évêque qui ait fini ses études! » On sait l'origine de ce mot : Segrais en est l'auteur, et il le répandit dans toute la société aussi bien de la cour que de la ville. Mais, il est évident qu'il l'a fabriqué. Le court épiscopat de Huet en fournit une preuve facile.

Huet fut un évêque pieux et zélé. Pour sa piété, nous avons dans l'abbé d'Olivet un témoin aussi sincère que bien informé : « Depuis qu'il fut prêtre, tous les dimanches, après s'y être disposé par le sacrement de pénitence, il approchait des saints autels... depuis qu'il fut évêque, il avait ses heures réglées avec son aumônier pour réciter ensemble l'office divin. Tous les jours il récitait son chapelet en trois fois, un tiers le matin, un tiers à midi, et un tiers le soir aux coups de l'*Angelus*. »

Il fit plusieurs fois la visite de son diocèse ; il avait même laissé un registre de cette visite, où se trouvaient de nombreux et intéressants renseignements sur l'état de chacune des paroisses [1]. Par quelques fragments qui en ont été publiés çà et là, on voit que sa sollicitude s'étend à tout, au zèle des pasteurs, à la bonne vie et à la piété des fidèles, à l'instruction des enfants, à la décence des temples. Les voyages qu'exigeaient ces visites n'étaient pourtant alors rien moins que faciles. Les chemins de l'Avranchin et du Mortainais surtout accumulaient devant les voyageurs les obstacles les plus invraisemblables. Ces difficultés n'arrêtèrent point l'Evêque. « J'ai pris, écrit-il, un grand détour pour visiter plusieurs paroisses

[1] Ce Registre, malheureusement disparu, mais qu'on a des raisons de ne pas croire tout à fait perdu, a été longtemps la propriété de l'abbé Desroches, curé du diocèse de Coutances, auquel on doit quelques ouvrages importants pour l'histoire locale.

écartées de mon diocèse. Je pars demain, Dieu aidant, pour en aller visiter d'autres, occupation sainte et fort utile, mais bien pénible, particulièrement par des chemins presque impraticables, et où je suis arresté à chaque pas [1]. » Joignez à ces visites le soin minutieux avec lequel Huet s'enquit de l'état des maladreries et des hôpitaux de son diocèse [2], et vous conclurez volontiers qu'il ne se renfermait pas toujours dans sa bibliothèque, et qu'il n'était érudit que dans les rares moments d'un loisir pris à grand peine au milieu de tant d'occupations et de fatigues.

Une preuve irrécusable du zèle de Huet nous est parvenue avec les statuts synodaux qu'il promulga dans les quatre synodes qu'il tint, durant son court épiscopat, en 1693, 1695, 1696 et 1698. La vigilance du prélat s'étend à tout, et rien n'est plus instructif que la lecture de ces statuts pour ceux qui veulent connaître l'état du clergé paroissial à la fin du dix-septième siècle. Nous ne citerons ici que les points relatifs à l'enseignement primaire. On s'imagine avoir fait beaucoup de progrès en ce genre : sans doute les écoles primaires, les petites écoles, comme on disait alors, sont répandues partout et sont généralement bien tenues. Mais, tout en constatant ce fait et en s'en réjouissant, il serait de bon goût de ne pas oublier que l'Eglise, seule chargée alors de l'instruction des enfants, n'avait pas négligé ses devoirs. Les Evêques, qui, comme l'a rappelé si éloquemment Mgr Dupanloup [3], ont travaillé à la gloire de la France, aux époques les plus brillantes de notre histoire, s'occupaient très-activement, au dix-septième siècle, de l'instruction du peuple. Huet ne manqua pas à cette obligation sacrée que sa charge lui imposait. Voici comment il s'exprime sur ce point si important :

Nous ordonnons à tous les curés de notre diocèse, conformément aux règles de l'église, de tenir ou faire tenir par leurs vicaires, ou autres personnes capables et approuvées de nous, les petites écoles pour l'instruction des enfants de leurs paroisses. Pour cet effet nous déclarons qu'aucun ecclésiastique ne sera reçu à l'avenir pour faire les fonctions de vicaire que sous la condition de tenir les dites écoles, lorsqu'il en sera requis par son curé. Nous enjoignons à ceux qui tiendront les dites écoles d'y recevoir indifféremment les pauvres et les

[1] Lettre *inéd.* au P. Martin, cordelier de Caen, Avranches, 8 août 1698. Bibl, nat. mss. fr. 15187. V. une autre lettre *inédite* aussi comme toutes celles que nous citons dans ce travail, Caen, 2 oct. 1652, Bibl. nat, mss. fr. nouv. acq. 4047.

[2] Cet *Etat* existe ; nous espérons que l'érudit, entre les mains duquel il se trouve, le publiera un jour.

[3] Discours au Sénat le 23 décembre.

riches, sans exiger, ni même recevoir aucune rétribution des premiers. On enseignera aux enfants dans ces écoles les principaux articles du catéchisme ; les prières du soir et du matin ; à lire, à écrire et à servir la messe ; et même les principes de la langue latine, et la note du plain-chant aux enfants qui leur paraîtront y avoir quelque disposition, et si le nombre de ceux de l'instruction desquels ils sont chargés le leur permet. Les maîtres prendront garde de ne se servir, pour les faire lire ou traduire, d'aucuns livres qui ne soient approuvés, ou qui contiennent des matières dangereuses. Les curés qui ne tiendront pas eux-mêmes les écoles, auront attention sur les maîtres qui les tiendront pour leur faire faire leur devoir. Et pour l'instruction des jeunes filles, nous les exhortons d'employer tous leurs soins et toute leur industrie pour trouver et engager quelques filles et femmes pieuses, et de vie exemplaire et capables de cet emploi, à vouloir s'en charger, après avoir pris auparavant notre approbation [1].

Nos législateurs modernes pourraient-ils mieux dire? Pour nous, nous ne trouvons rien de plus beau que ce souci des petits et des pauvres, et cette ordonnance de Huet servira plus, à notre avis, pour sa gloire, que toutes ses œuvres les plus savantes. Des documents authentiques nous permettent d'affirmer que ces statuts furent pleinement suivis d'effet : au commencement du dix-huitième siècle, il y avait des petites écoles pour les garçons et pour les filles dans presque toutes les paroisses du diocèse d'Avranches.

Un autre monument de zèle de Huet nous est resté dans le Bréviaire qu'il donna à son diocèse en 1698. Dans le préambule qu'il y mit, Huet s'exprime ainsi : « Rien ne nous a été plus à cœur, depuis que nous avons reçu la charge de cette église, que la révision de ces livres où sont contenues, avec les prières qu'on chante en public, celles que l'on récite en particulier, et où se trouvent les rites sacrés. » Cette entreprise eût été difficile, sans la générosité d'un modeste bienfaiteur qui ne voulut pas même être nommé, parce qu'il ne désirait pas d'autre récompense que celle de la grâce divine. Les goûts littéraires de Huet lui servirent beaucoup dans ce travail. Le poëte latin célèbre, qui venait de donner une nouvelle édition de ses *Carmina* (1694), employa tout son talent à réviser les hymnes de ce Bréviaire ou à en composer de nouvelles. Les admirateurs passionnés du moyen âge ne goûteront pas sans doute ces compositions, inspirées de Santeuil plutôt que d'Adam de saint Victor ou de saint Thomas. Il faut au moins convenir qu'elles sont théologiquement irréprochables, et que le clergé d'Avranches les accueillit avec enthousiasme. Ne nous mettons pas, pour juger ce

[1] *Statuts*, Caen, 1694, in-18, p. 41-43.

travail, à un autre point de vue qu'à celui du dix-septième siècle lui-même. Dans un temps aussi majestueux, aussi régulièrement ordonné, les Evêques les premiers tenaient à introduire la majesté et la pompe dans le sanctuaire. Et, en tous cas, le Bréviaire d'Avranches qu'il s'agissait alors de remplacer ne mérite pas beaucoup de regrets.

L'épiscopat de Daniel Huet ne fut donc pas stérile. Et nous sommes loin de citer tous les monuments de son zèle. Mais comment oublier la faveur dont l'Evêque entoura le saint curé de Barenton, Pierre Crestet, qui sut dans un canton perdu de la Basse-Normandie renouveler les merveilles du zèle le plus pur et de la charité la plus ardente? Collége, hôpital, église s'élevèrent par les soins de ce saint prêtre, dont la mémoire est encore en vénération chez les descendants de ceux pour lesquels il s'était, en digne ministre de Jésus-Christ, sacrifié sans réserve [1]. Huet s'occupa encore ardemment de l'instruction du clergé : il introduisit les Eudistes au séminaire d'Avranches. Il avait pour le P. Jean Eudes, frère de l'historien Mézerai, et fondateur de la congrégation de Jésus et Marie, une grande estime et une vénération profonde. « Je l'aimais et je l'admirais depuis longtemps à cause de sa vertu singulière et de sa piété ardente... j'ai toujours eu pour ce saint personnage un respect profond tant qu'il vécut, et, soit que je conversasse avec lui, soit que je l'entendisse prêcher, je sentais se dissiper ma léthargie, et mon cœur se pénétrer du feu de l'amour divin » [2].

Son zèle pour la réformation des ordres monastiques ne fut pas moindre. Il n'eut pas à s'occuper du Mont-Saint-Michel, où la congrégation de Saint-Maur avait introduit la réforme au commencement du dix-septième siècle. Nous ne savons à peu près rien de ses rapports avec les autres monastères de son diocèse, qui, pour la plupart exempts de la juridiction de l'ordinaire, menaient une vie presque entièrement indépendante des Evêques. Huet s'éleva toujours avec vigueur contre les abus qui pouvaient encore subsister. Dans une lettre au P. Martin, savant cordelier de Caen, son ami, l'évêque d'Avranches s'exprimait ainsi, à propos d'un jeune religieux qu'on l'avait prié d'admettre à l'ordination, mais qu'il avait été obligé de renvoyer : « Permettez-moi de vous dire que je ne comprends pas comment on laisse croupir un religieux de vingt-deux ans dans une si grossière ignorance. Comment saura-t-il sa règle, s'il ne sait pas sa religion ? [3] »

[1] V. *Sa Vie*, ed. par Grandet, Rouen, 1722, in-12, ou la réimpression, Paris, Poussielgue, 1872.

[2] *Mémoires*, éd. Nisard, p. 213.

[3] Avranches, 17 mars 1698.

Est-il possible, en présence de ces témoignages d'hommes sérieux et autorisés, de ces paroles empreintes de l'esprit religieux le plus pur et le plus sincère [1], de tous ces actes enfin dignes assurément d'un véritable Evêque d'ajouter foi encore au mot conservé ou plutôt inventé par Segrais? Pour nous, nous n'y croyons pas plus qu'à la locution reproduite par M. Sainte-Beuve. Le critique des *Lundis* prétend, je ne sais sur quelle autorité, qu'en Normandie, si l'on voit un homme distrait, absorbé par de sérieuses pensées, on dit de lui qu'il est *tout évêque d'Avranches* [2]. Et il explique ce mot en le rapportant au souvenir laissé par l'épiscopat de Huet. Mais des savants bien informés et fort au courant du langage bas-normand n'ont jamais pu constater cette manière de parler, qui ne prouve que la fertilité des faiseurs d'*Ana*.

Quoi d'étonnant d'ailleurs que Huet eût cherché dans les études et les recherches de l'érudit un délassement aux travaux du pontife? Cependant nous devons dire que, durant la période active de son épiscopat, il n'a rien publié d'original et s'est borné à donner des réimpressions de ses anciens ouvrages. C'est ainsi qu'il réédita sa *Démonstration évangélique*, ses *Alnetanæ quæstiones*, son *Traité de la situation du Paradis terrestre*, ses *Poésies*. Nous ne considérons pas comme un ouvrage sérieux, mais plutôt comme une fantaisie assez peu spirituelle, les *Nouveaux Mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme*, qu'il publia en 1692 sous un pseudonyme. Il est plus que probable d'ailleurs qu'il l'avait fait paraître avant d'être sacré.

Le clergé de son diocèse lui témoigna toujours un grand respect et une sincère vénération. Il ne le vit se démettre qu'avec un vif regret et, huit ans après son départ, il le regrettait encore [3]. Ces éloges et ces regrets ont d'autant plus de prix qu'ils sont spontanés. Si le littérateur était assez sensible aux critiques, l'Evêque du moins interdisait les éloges officiels : « J'avais, dit-il, expressément défendu à Avranches aux prédicateurs de me faire jamais d'éloges [4]. »

[1] Aussi trouvons-nous assez étonnant que M. Sainte-Beuve ne sache que penser de la religion de Huet, *Causeries du Lundi*, t. II, p. 172. Parmi les témoignages que nous avons cités, il y en a un certain nombre qu'il n'ignorait pas et dont il eût dû se souvenir avant d'exprimer ce doute.

[2] *Causeries du lundi*, t. II, p. 158.

[3] Lettre du P. Martin, 28 janvier. 1707. Bibl. nat. mss fr. 1592.

[4] Lettre au P. Martin, 18 oct. 1702. Le P. Martin, dont nous avons déjà plusieurs fois rencontré le nom, était un bibliophile aussi ardent que Huet. Il avait réuni une très-belle collection de livres qu'on recherche encore lorsque sa marque s'y trouve. Les érudits réclament toujours la publication de ses *Athenæ Normannorum*, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Caen. Quoique janséniste très-prononcé, le P. Martin resta toujours

Il ne devait pas occuper longtemps le siége d'Avranches. Après un épiscopat de sept ans, il donna au Roi sa démission. Les motifs qui le déterminèrent sont indiqués par lui dans ses *Mémoires*. Ceux qu'il donne d'abord font honneur à sa piété et à son amour pour l'Eglise :

« A la longue et par ma propre expérience, je reconnus que des travaux infinis et presque supérieurs aux forces humaines étaient le lot de quiconque entendait exercer dignement l'épiscopat, veiller au salut des âmes, extirper les germes des vices, ranimer le zèle pour la vertu, défendre la pureté de la religion, et se faire à soi-même des mœurs qui servissent de modèle à tout le troupeau... Cependant j'étais résolu à mourir dans ma charge d'évêque, si l'inclémence du ciel, si la crudité d'une eau qui filtrait à travers des rochers siliceux et dont l'usage avait été suivi pour moi de cruelles douleurs d'entrailles ne m'eussent chassé de mon poste [1].

La sollicitude de Huet pour sa santé avait toujours été prononcée : les lettres de Bossuet que nous avons publiées le prouvent surabondamment. Au fond c'était la principale cause de sa démission. Car il écrivait, dès ce 20 avril 1699, à son neveu, M. de Charsigné :

« Vous serez bien surpris, mon cher neveu, quand vous apprendrez par cette lettre que je ne suis plus évêque d'Avranches. J'ai remontré au Roy que l'air et les eaux de ce lieu-là sont entièrement contraires à ma santé, et m'ont souvent doné de cruelles coliques et des rumes continuels, et l'ay supplié de me descharger de cet evesché ; il a eu la bonté de me l'accorder [2]. »

V

Louis XIV avait « en dédommagement [3] » donné à Huet l'abbaye de Fontenay, de l'ordre de saint Benoît, au diocèse de Bayeux. Cette abbaye sembla d'abord à l'ancien évêque « un port pour sa vieillesse. » Mais, nous devons l'avouer, son caractère, à mesure qu'il avançait en âge, devenait assez difficile, et cette manie des procès, qui, dit-on, surtout depuis Boileau, est la maladie des Bas-Normands, s'était assez violemment emparée du prélat. Malherbe,

l'ami de Huet, qui jamais n'avait donné dans les erreurs de Port-Royal, et qui, dans sa correspondance avec son ami, parfois persécuté pour ses opinions, maintient toujours avec fermeté l'intégrité de sa foi.

[1] *Mémoires*, éd. Nisard. p. 221.

[2] Lettre *inéd.* 20 avril 1699. Bibl. nat. mss. fr. Nouv. acq. 4048.

[3] *Ibid.*

l'illustre compatriote de Huet, était atteint de la même infirmité. « Il avoit un frère aîné avec lequel il a toujours été en procès; et comme un de ses amis se plaignoit de cette mauvoise intelligence, Malherbe lui dit qu'il ne pouvoit pas en avoir avec les Turcs et les Moscovites, avec qui il n'avait rien à partager [1]. » Huet aurait pu faire la même réponse. On le voit presque toujours aux prises, soit avec son prédécesseur Sillery, soit avec son successeur, M. de Coëttanfao, soit avec les moines ou les fermiers de ses deux abbayes. En proie à l'excitation que lui causaient ces démêlés, il ne ménageait guère ses adversaires. M. de Coëttanfao est pour lui « un petit homme qui ne doute de rien, qui va viste et parle de même, vray gascon né en Bretagne et fécond en bretonnades [2]. » Il perdit cependant et fut condamné par l'arbitre, le P. de la Chaise, à payer 13,000 livres pour la réparation des bâtiments de l'évêché d'Avranches [3]. Aussi se plaint-il amèrement du confesseur du roi, sur l'amitié et la partialité duquel il croyait, comme ami déclaré de la compagnie, pouvoir compter [4].

Ce caractère un peu difficile ne lui rendait pas le séjour de sa nouvelle abbaye très-agréable. Il nous apprend lui-même qu'il était peu aimé à Caen et à Fontenay, même des ecclésiastiques et des religieux [5]. Aussi ferme-t-il volontiers sa porte pour se donner tout entier à ses études et à ses livres. Il écrit à son neveu :

« Je vous prie enfin, et vous et ma sœur, de répondre doucement et sans affectation que je regarde ce lieu-cy comme une retraitte, que j'y viens en quittant Paris, pour y trouver de la solitude et du repos, que je ne suis pas un homme de plaisir ni de parties. Et cela afin d'écarter d'icy les fainéants et les fainéantes. Car effectivement si cela estoit trop fréquent, je regagnerais Aunay. Tous mes bons et mes vieux amis, je serai ravi de les y voir, parce qu'ils me laisseront dans ma liberté. Vous pouvez même ajouter si vous voulez que j'ai esté tenté de mettre sur ma porte ce que le maréchal de Brezé mit sur celle de sa maison de campagne : *Nemo veniat nisi vocatus*. On me traittera de sauvage et de bourru, mais j'aime encore mieux cela que l'importunité des survenants et la perte de mon tems [6].

Le travail ne cessait en effet d'occuper tout ses instants. Levé tous les matins à trois heures, Huet consacrait à l'étude les heures que

[1] Racan, *Vie de Malherbe*.
[2] Lettre *inéd.* du 31 janvier 1700.
[3] 21 juin 1700.
[4] *Mémoires*, p. 222.
[5] 23 avril 1704.
[6] 28 août 1700.

le soin de sa santé lui laissait libres. D'ailleurs sa bibliothèque était restée toujours, et même pendant son épiscopat, à Paris. Cette ville, où ses amis et ses livres se trouvaient réunis, lui convenait mieux que son pays natal. Il s'y retira dans la maison professe des Pères Jésuites de la rue Saint-Antoine [1]. La reconnaissance qu'il ressentit toujours pour ses premiers maîtres, les relations affectueuses qu'il ne cessa d'entretenir avec eux, peut-être aussi les avances des Pères Jésuites déterminèrent le choix de cette résidence. Une circonstance, pour nous fort insignifiante, faillit faire échouer le projet de Huet. Il voulait à toute force un appartement exposé au nord, et la maison professe en avait fort peu. Enfin on finit par le satisfaire. Les raisons de cette préférence sont assez curieuses :

« Tous les orages, dit-il, les grands vents, les grêles et les pluies violentes viennent du midi. Les fenêtres qui y sont tournées se trouvent souvent brisées par la tempête. Ces chambres sont des fournaises pendant les chaleurs de l'été ; et le soleil vous aveugle et vous brûle tout le long de la journée. Les objets du dehors qui se présentent aux yeux ne sont vus que du côté de l'ombre qui en dérobe tout l'agrément. Aucun de ces défauts ne se trouve dans l'exposition au nord. Le calme y est toujours ; la fraîcheur s'y trouve en été. On se garantit de la bise et des froids de l'hiver, qui sont par tout égaux, en se calfeutrant et se munissant de châssis et de rideaux. Les objets n'y paraissent que de leur beau côté, et du côté qu'ils sont éclairés et dorés des rayons du soleil [2]. »

C'est dans cet appartement assez sévère et situé à un des étages les plus élevés de la maison que Huet recevait ses amis. Nous citerons seulement parmi ceux-ci l'abbé d'Olivet, à qui nous devons de précieux renseignements sur les dernières années du savant évêque, et le P. Bourdaloue. Huet était très-lié avee le grand orateur dont il célèbre la candeur et la naïveté :

« On lisait, dit-il, au fond de son âme, tant elle était transparente et pure. Nul n'était plus aimable, d'un esprit plus charmant, d'une gaîté plus sympathique. Depuis plus années je le voyais presque tous les jours chez moi, où il venait le soir et où il me racontait complaisamment et avec amitié tout ce qu'il avait appris de nouveau. »

On regrette de ne pas trouver plus souvent dans les *Mémoires* de Huet des pages de ce genre. Il faut dire qu'il les écrivit, arrivé à l'extrême vieillesse, et que, par crainte peut-être d'être interrompu par la mort, il glissa sur bien des faits dont le détail aurait aujourd'hui pour nous un vif intérêt.

[1] Aujourd'hui le lycée Charlemagne.
[2] *Huetiana,* Paris, 1722, in-12, p. 65.

Par reconnaissance pour les PP. Jésuites, Huet leur fit don de sa belle bibliothèque. L'amour des livres avait toujours été très-grand chez lui. Dès l'âge de vingt ans il avait commencé à en amasser. Le célèbre bibliothécaire G. Naudé, son ami, l'avait aidé dans cette entreprise non-seulement de ses conseils, mais même de sa bourse. Il ne cessa d'augmenter sa collection, qui devint bientôt une des plus considérables que possédât un particulier. Il faut avouer que l'amour de Huet pour ses livres était sincère : quand, dans ses voyages, il en emportait, il les faisait envelopper, pour qu'ils ne fussent pas « écorchez, » — c'est le mot dont il se sert [1] — dans des sacs de cuir, faits exprès pour cet usage ; il en avait plus de cent cinquante. Dès le 18 avril 1691, un contrat passé par devant notaire avait assuré à la maison de la rue saint-Antoine la possession de cette belle bibliothèque, qui comptait plus de huit mille volumes et de deux cents manuscrits. Ce contrat fut renouvelé tous les ans jusqu'à la mort de Huet. Les conditions de cette donation sont très-minutieuses [2] : rien n'y est omis de ce qui pouvait contribuer à l'entretien et à la conservation de ces volumes. Les intentions de Huet furent exactement suivies jusqu'en 1763 : d'après un des articles du contrat, la bibliothèque du prélat fit alors retour à sa famille, qui la céda à la bibliothèque royale.

Presque tous les livres de Huet sont annotés de sa main. Ce n'était pas la manie du collectionneur qui le poussait, mais bien plutôt la passion d'apprendre. Jusqu'au dernier moment il travailla. Pendant trente et un ans, de 1681 à 1712, il ne laissait pas passer un seul jour sans s'appliquer, deux ou trois heures, à la littérature orientale : il lisait l'hébreu, l'arabe, le syriaque : « Les voyages, les affaires, les maladies même ne furent pas capables, dit-il, de m'en empêcher ». Il arriva, grâce à cette merveilleuse assiduité, à lire plusieurs fois le texte hébreu de la Bible, en le comparant avec les autres textes orientaux.

Les œuvres de sa vieillesse n'ont pas cependant la valeur de celles qu'il avait autrefois données au public. Son *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*, peu intéressant, mal conçu, a été aux yeux de Voltaire un démenti ou une contradiction de la *Démonstration évangélique*. Nous n'irons pas jusque-là; mais nous y verrons la marque d'un esprit affaibli, et qui se plaît dans le paradoxe. La philosophie ne fut jamais pour Huet l'occasion d'un succès : comme beaucoup d'érudits, il ne brille pas par la logique, et, à force d'accumuler les faits, il finit par perdre de vue les principes.

[1] 26 août 1700.

[2] Elle se trouve dans A. Franklin, *Les anciennes Bibliothèques de Paris*, in-4° t. II, p. 278.

Il retrouve dans ses *Origines de Caen* toutes ses qualités. C'est du reste avec le soin le plus minutieux qu'il avait préparé ce travail. Toute sa correspondance avec le P. Martin roule sur ce sujet qui lui tenait à cœur. Il voulait élever un monument à son pays. Ce pays ingrat n'apprécia pas le travail, et Huet s'en plaint avec amertume. Il prit le parti de mépriser les mauvaises langues, surtout celles « de Caen, dont, dit-il j'ai senti le venin dès mon enfance et que j'ai toujours méprisées [1]. »

Sa résignation n'était pas aussi entière que cette lettre pourrait le faire supposer, car, quelques jours après, il revient sur le même sujet. Les critiques ne l'étonnent pas de la part de ses compatriotes, qui ne l'ont jamais aimé, quoiqu'il leur ait toujours rendu service. Ceux qui l'attaquent ne savent pas, suivant lui, faire la différence qu'il y a entre un panégyrique et une histoire. « L'historien est assujetti, dit-il, à ces grands préceptes de l'histoire : *ne quid dicat falsi; ne quid sileat veri*. Mais ces règles ne s'apprennent pas au carrefour, ni en mangeant des matelottes au soleil [2]. »

Il doit être permis, quand il s'agit d'un ami des anciens aussi passionné que Huet, de rappeler ici le *manet alta mente repostum* du poëte latin. Jamais citation n'aura semblé plus à propos, après la lecture de la lettre suivante [3] :

« Pendant les trois jours que je passay à Caen, il me revint de plusieurs d'endroits (*sic*) que mon ouvrage y avait reçu beaucoup de contradictions, même qu'il n'y avait pas de pédagogue, ny de régenteau à l'Université, pas de fainéant et de batteur de pavé, et de débiteur de fausses nouvelles au carrefour, qui ne se donnast la licence d'y exercer leur indocte et maligne critique, jusqu'à dire que je n'y parle pas françois, et reprendre quelques termes dont je me suis servi. J'ay donc bien peu profité pendant quarante ans que j'ay passez à la source de la pureté de la langue, et pendant trente ans que j'ay fréquenté l'Académie, si j'ay besoin de venir l'apprendre à Caen des nigauds de la rue de Geosle, du Vaugueux et du Bourg-l'Abbé. Mais ce quy m'a attiré le plus de plaintes c'est le chapitre des Eloges. La plupart de ceux qui y ont intérêt ne savent pas l'obligation qu'ils m'ont et de ce que j'ay dit et de ce que je n'ay pas dit. Mais aucun de ces gens-là sait-il ce que c'est qu'éloge, et ce que c'est qu'histoire. Il est donc vray, et je l'éprouve, que *Pro captu lectoris habent sua fata libelli*, et je puis bien m'appliquer sans trop de vanité ce passage d'un ancien,

At mihi quod vivo detraxerit invita turba,
Post obitum duplici fœnore reddet honos.

[1] Lettre au P. Martin, 20 sept. 1702.
[2] Au même, 27 sept. 1702.
[3] Au même, 10 déc. 1702.

« Je me sais aussi fort bon gré d'avoir dit de moy-mesme :

Livor edax, ni me vanis incurris habenis,
Melpomene cedro nomina nostra linet :
Meque suis addet laudatrix Gallia fastis.
Illum post cineres spondit Apollo diem. »

Il n'y a peut-être pas dans les œuvres de Huet de page aussi émue que celle qu'on vient de lire. Ses compatriotes ignorent trop l'affection qu'il eut toujours pour sa ville natale. Serait-ce trop leur demander qu'un buste ou une statue pour l'auteur des *Origines de Caen?*

Seule son animosité contre Boileau l'emporte. Une discussion s'était élevée entre le satirique et l'érudit à propos du *Traité du sublime* de Longin. Boileau admirait le *fiat lux* de la Genèse et, comme le rhéteur ancien, y voyait un des traits les plus sublimes que la littérature puisse offrir. Huet, qui ne trouvait là qu'un hébraïsme assez fréquent chez les auteurs bibliques, combattit avec vivacité son collègue à l'Académie. Boileau ne céda pas. Huet et Despréaux avaient été d'accord dans la fameuse dispute des anciens et modernes; la Fontaine avait même à ce propos adressé en 1686 à « Mgr l'Evêque de Soissons » sa célèbre épître XXIIe où on lit les beaux vers suivants :

Térence est dans mes mains ; je m'instruis dans Horace,
Homère et son rival sont mes dieux du Parnasse.
Je le dis aux rochers; on veut d'autres discours;
Ne pas louer son siècle est parler à des sourds,
Je le loue, et je sais qu'il n'est pas sans mérite;
Mais près de ces grands noms, notre gloire est petite.

Cette conformité de vues n'empêcha pas Huet d'attaquer, dans ses *Mémoires*, les opinions et la mémoire de Boileau. Il y parle, en termes peu mesurés, de la violence, de la brutalité sauvage avec laquelle le parti de Despréaux en avait agi envers lui. Quand cette attaque posthume parut en Hollande, dans les Mémoires de Huet publiés par d'Olivet, les amis de l'auteur de l'*Art poétique* s'émurent. Mathieu Marais, qui fait un éloge brillant de notre évêque, ne put s'empêcher de dire : « On est scandalisé d'y voir le satirique traité comme le dernier des hommes parce qu'ils avaient eu un démêlé ensemble. »

Mais n'insistons pas sur cette acrimonie. Il y a de plus beaux côtés dans la vie de Huet. Nous avons montré, d'après d'incontestables autorités, sa piété réelle, son ardeur au travail, son amour passionné des lettres et de l'érudition ; nous signalerons encore le soin avec lequel il se tenait au courant de ce qui se passait dans la république des lettres, comme on disait du temps de Louis XIV. Sa correspondance est étonnante : dans sept mois, du 13 juin au 31 dé-

cembre 1707, il écrit deux cent neuf lettres. En 1708 il en envoie cinq cent quarante-cinq [1]. Et ce ne sont pas de simples billets qu'écrit ce vieillard de soixante-dix-sept ans, mais de véritables traités d'érudition. On en peut juger par le recueil que publia en 1712 l'abbé de Tilladet.

Toute cette correspondance abonde en traits d'esprit, et on y admire une grâce enjouée à laquelle la science un peu pédante de sa jeunesse et de son âge mûr ne nous avait pas accoutumés. Une maladie le frappe en 1707. Il écrit à ce propos au P. Martin, son zélé correspondant :

« Depuis mon retour en cette ville, j'ay eu quelque indisposition qui m'a paru légère, quoy qu'elle n'ait pas paru telle à mes amis. J'ay pris cette attaque pour le premier son de complies. Ce sont des avertissemens de la miséricorde de Dieu de tenir mes comptes prêts [2]. »

Et quelque temps auparavant [2], écrivant àson neveu de Charsigné, à propos de l'Académie de Caen qui venait d'être rétablie, il lui dit :

« Le Père Martin m'a mandé tout le détail de l'ouverture de la nouvelle académie, et m'a envoyé son programme. Mais il ne m'a pas appris ce que j'ay le plus envie de savoir, qui seront les membres de cette assemblée. Le Père de Vitry est de quoy faire un bon académicien. M. Galland [4] scait bien de belles choses. Mais ce sont gens passagers. Il s'agit des gens de Caen. Car à commencer par le restaurateur M. de Croisilles, je n'avais jamais ouï dire qu'il aspirait à estre homme de lettres, et entre nous je n'en connais pas un seul à Caen, si ce n'est des gens de l'Université qui y sont obligez par leur profession. On pourra dire de cette Académie ce que M. de Montausier disait des fontaines de Versailles, que ce sont les plus belles fontaines du monde et qu'il n'y manque que de l'eau. On pourra dire aussi que c'est la plus belle académie du monde et qu'il n'y manque que du savoir [5]. »

L'heure avait cependant sonné pour Huet. Quelques années avant sa mort, il avait perdu la mémoire. « Ainsi, n'étant plus capable

[1] Bibl. nat. mss. lat. 11451,fol. 147-150.
[2] Paris. 17 décembre 1707.
[3] Paris, 17 janv. 1704.
[4] Le traducteur des *Mille et une nuits*.
[5] Et dans une autre lettre à son neveu (Paris 16 avril 1705) qui avait voulu lui aussi être académicien, Huet écrit : « Puisque vous estes donc devenu homme de lettres, je vous envoye une ode de dévotion que j'ay aussi envoyée à M. l'intendant. Il m'a mandé que vous avez étalé à l'académie un grand appareil de littérature grecque et romaine sur la matière des chaussures. Je voudrais savoir si à votre dissertation vous n'aurez point ajouté un corollaire touchant l'origine des cors aux pieds, et si les cordonniers ont esté ainsi nommez parce qu'ils donnent des cors. »

d'un ouvrage suivi, il ne fit plus que jeter sur le papier des pensées détachées, travail proportionné à son état [1]. » La dernière année de sa vie, nous apprend aussi Marais, on ne le voyait plus, parce que son esprit était fort baissé. Il mourut le 26 janvier 1721, âgé de quatre-vingt-onze ans, et fut inhumé dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis, où on lit encore son épitaphe.

Nous ne prétendons pas porter un jugement sur Huet. Le travail que nous avons entrepris laisse volontairement de côté l'analyse de ses œuvres théologiques et philosophiques. C'est surtout l'homme, et non l'auteur, que nous avons voulu étudier. Tenu en haute estime par presque tous ses contemporains, Huet n'a pas dans notre siècle conservé la même valeur. Sa philosophie n'a plus de partisans (il est douteux, à dire vrai, qu'elle en ait jamais eu beaucoup) : on va même jusqu'à voir un motif intéressé dans ses attaques contre le cartésianisme. « Il comprenait, après y avoir réfléchi, que le cartésianisme, en recommandant l'étude directe de l'âme et de la nature, était funeste à l'érudition, le seul fondement de sa renommée et le seul résultat de ses labeurs [2]. » Quant à son érudition elle-même, elle est peu prisée aujourd'hui. C'est qu'on ne trouve dans ses meilleurs ouvrages ni ce bon sens pénétrant, ni cette vivacité critique qui ont fait la célébrité d'un Richard Simon ; on n'y remarque pas non plus ce choix judicieux des matériaux qui fera toujours mettre Mabillon au premier rang des savants. M. Sainte-Beuve n'avait peut-être pas tort, lorsqu'il disait que Huet a trop lu [3]. Rien n'échappait en effet à la curiosité de notre auteur, et, comme le dit d'Olivet, « c'est peut-être de tous les hommes qu'il y eût jamais, celui qui a le plus étudié. »

Et tout ce travail, toutes ces études qui ne cessent guère qu'avec la vie, pour qu'aujourd'hui on n'ouvre plus ces gros volumes qui coûtèrent tant de soins à leur auteur, et pour que le passant, dédaigneux de tant de savoir, se dise devant le portrait de l'ancien évêque d'Avranches : il fut l'ami de Bossuet et de Mme de La Fayette, de Chapelain et de Mlle de Scudéry. Ce sont là, en effet, les seuls titres qui appellent encore l'attention sur Pierre-Daniel Huet. Les idées larges et généreuses lui ont trop souvent fait défaut, et son style, lourd, embarrassé et vieilli, n'a pas les qualités qui forcent l'attention. Néanmoins on lira toujours sa correspondance avec intérêt, à cause des noms illustres qui s'y rencontrent. On y reconnaîtra aussi à Huet des qualités réelles, et cette lecture lui rendra peut-être un peu de l'estime qui, malgré tout, doit toujours entourer son nom.

C. Trochon.

[1] D'Olivet, *Eloge historique de Huet.*
[2] Frank. l. l.
[3] *Causeries du lundi,* t. II, p. 177.

REVUE CRITIQUE

I. *Le marquis de Compiègne.* — II. *Autour du monde,* par A. Carlisle, traduit de l'anglais par M. G. Marcel. 1 vol. — III. *Voyage sentimental dans les pays slaves,* par Cyrille. 1 vol. — IV. *Le Caucase, la Perse et la Turquie d'Asie,* par M. de Thielmann, trad. de l'allemand par M. le baron Ernouf. 1 vol. — V. *Rome, Naples et Florence,* par M. Duchesneau. 1 vol. — VI. *Le Volga, notes sur la Russie,* par M. Legrelle. 1 vol. — VII. *L'Attentat de Fieschi,* par M. Maxime du Camp. 1 vol.

I

Au moment où nous écrivions les premières pages de cet article, qui sera consacré surtout aux voyageurs, la mort, une mort prématurée, lamentable et cruelle, en emportait un dont les récits pleins d'intérêt et de charme ont souvent rempli les pages de cette *Revue*. Le 28 février, M. le marquis de Compiègne succombait, en Egypte, aux suites d'un duel amené par des causes encore imparfaitement connues, mais où l'on entrevoit l'impulsion mal contenue d'un sentiment à la fois patriotique et chevaleresque. Ce duel, en effet, n'aurait pas été exclusivement la suite de l'incident de fête dont il a été parlé dans ces derniers jours, et ce serait son honneur de français encore plus que l'injure faite à une femme voilée que M. de Compiègne aurait voulu venger. L'adversaire dont la belle l'a frappé mortellement serait un prussien d'origine israélite, qui aurait accusé M. de Compiègne d'avoir obtenu, par l'intrigue et au détriment du célèbre voyageur allemand Shweinfurth, la place de secrétaire de la Société kédiviale de géographie qu'il occupait depuis tantôt deux ans, au Caire. Il suffit d'avoir un peu vu le jeune et loyal voyageur pour s'inscrire eu faux contre une pareille accusation ; jamais il n'y eut d'âme plus haute, plus droite, plus désintéressée. Tous ceux qui l'ont fréquenté savent qu'il était plus enclin à la tristesse qu'à l'ambition, et que, si quelque chose le poussa vers les aventures de la vie d'explorateur, ce fut précisément le renoncement à toute carrière et une sorte de mépris amer pour tout ce qui passionne les hommes dans la société actuelle.

D'où lui venait, à lui, jeune, riche et en position de parvenir vite, ce

dédain fier et quelque peu hautain de ce que tant d'autres recherchent? C'était son secret; mais cette disposition existait déjà chez lui avant nos défaites militaires et nos discordes civiles, qui la portèrent, par moments, jusqu'au dégoût. Ce fut pour s'arracher à l'ennui qui en naissait et qui pesait à son âme énergique, que fut entrepris son voyage en Amérique et cette excursion en Floride qu'il a racontée ici d'une manière si saisissante et par laquelle il préluda à son audacieuse exploration du Gabon et du fleuve Ogôoué.

— Qui vous a rendu si téméraire? lui demandait-on un jour. — La confiance en Dieu et le mépris de la vie, répondit-il.

Un sentiment plus élevé inspira son second voyage, ou du moins se joignit à la pensée qui le lui avait d'abord suggéré. M. de Compiègne qui avait fait, comme volontaire, les deux campagnes de 1870 contre la Prusse et de 1871 contre la Commune, séparées entre elles par six mois de captivité en Allemagne — épisodes qu'il a retracés ici très-dramatiquement — souffrait profondément de son inaction et de notre abaissement. L'Angleterre et l'Allemagne s'illustraient, depuis quelque temps, par des efforts hardis et heureux pour pénétrer au cœur du continent africain et y ouvrir la voie à la civilisation européenne. Il ne voulut pas que, malgré ses revers, la France restât étrangère à ces tentatives, et, sans aucune des ressources dont disposaient les étrangers avec lesquels il allait rivaliser, il eut, seul avec un ami, dont le cœur était à la hauteur du sien, M. Marche, l'audace d'attaquer, sur un point encore inabordé, la frontière du monde nègre et d'y pousser une importante reconnaissance. Au prix de quels sacrifices et de quelles souffrances, nos lecteurs l'ont appris les premiers, car M. de Compiègne nous a toujours réservé la primeur de ses publications.

C'est à nous aussi qu'était destinée la relation de la nouvelle campagne qu'il comptait faire sur le fleuve Ogôoué, dès qu'il aurait organisé la Société kédiviale de géographie dont M. Shweinfurth, en retournant à ses explorations, lui avait laissé tout le fardeau. Sa mort est donc pour nous une perte sensible; elle nous prive d'un commerce aimable et de communications précieuses, que nous feront toujours regretter celles dont il a enrichi ce recueil. Les sociétés géographiques qui avaient fondé sur lui de grandes et légitimes espérances, porteront toutes son deuil. Pour nous, une consolation du moins nous reste, c'est de penser que ce jeune homme qui tenait si peu à la vie a dû, vraisemblablement, la quitter sans peine, et d'apprendre qu'il est mort, trois jours après sa blessure, en pleine possession de sa raison, et dans les bras de la religion qu'il avait toujours hautement confessée. Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'article ému que lui consacre le dernier numéro du journal l'*Exploration* :

« Heureux ceux qui meurent jeunes! dit la sagesse païenne. Heureux

ceux qui meurent en Dieu, dit la sagesse chrétienne. Victor de Compiègne est mort jeune et il a eu le temps de mourir avec tous les sentiments d'un chrétien. »

Son corps, rapporté d'Egypte à sa vénérable mère, la marquise douairière de Compiègne, a été inhumé ces jours-ci à La Chaise, près Bar-sur-Aube, en présence d'une assistance où se distinguait, avec M. de Balincourt, beau-frère du défunt, M. Bourbon de Sarty, délégué de la Société géographique de Paris.

II

Le monde est pris d'un étrange besoin de locomotion. Nous avons l'air de gens longtemps retenus en captivité. *Juvat ire!* C'est notre cri, comme celui des Troyens après leur dix ans de siége. Les moyens de tranport ont beau s'accélérer et se multiplier, ils ne répondent pas à notre insatiable désir de changer de place. Il faut sortir de chez soi, il faut aller et aller vite et loin. Un voyage à l'étranger n'est plus une affaire, et le tour du monde lui-même ne sera bientôt plus qu'une promenade. Voici, en effet, qu'on l'organise en manière de train de plaisir avec escales, relâches, excursions et retour à jour fixe[1]. Neuf mois de temps, dont trois seulement à la mer, et ce sera tout. Après avoir visité l'Egypte, l'Inde, la Chine, le Japon, l'Océanie et les deux Amériques, on reviendra assez à temps pour en revoir les produits naturels et industriels au Champ-de-Mars.

Nous avons, d'un périple de ce genre exécuté par des Anglais, presque d'après le même programme que celui qui se prépare chez nous, une relation qui vient avec un véritable à-propos pour tenter les amateurs[1]. Il est évident, en effet, d'après cette relation rédigée en forme de journal et qui a tous les caractères de la véracité, qu'un tel voyage n'offre aucun danger particulier et que la fatigue n'en est pas même très-sensible, grâce à l'aménagement confortable des paquebots, ainsi qu'au nombre et à la durée des stations à terre. Quant à l'intérêt, il suffit de suivre des yeux sur la carte l'itinéraire des passagers, leurs hâltes, leurs excursions, pour s'en faire une idée. La station de l'Inde, par exemple, a été assez longue pour leur permettre d'aller de Calcutta à Bénarès, Cawnpore, Lucknow, Agra, Delhi, tantôt en chemin de fer et tantôt en palanquin, couchant alternativement dans les riches hôtelleries des villes ou dans le bungalow du planteur anglais, que la solitude a dépouillé de la raideur et du formalisme, « ces mauvaises herbes de la

[1] Voir le programme, librairie Delagrave, 54, rue des Ecoles.

[2] *Autour du monde*, par A. Carlisle, traduit. de l'anglais par Gabriel Marcel. 1 vol. in-12 avec carte. Georges Decaux, édit.

civilisation britannique », comme dit l'auteur, et qui est redevenu aussi simplement hospitalier qu'un patriarche de la Bible. En Chine, les excursions sont moins longues et moins nombreuses, parce qu'elles se bornent aux villes où résident les Européens, mais elles sont, en revanche, plus riches en détails. Le journal de M. Carlisle note là beaucoup plus de choses et souvent des choses non signalées encore par les voyageurs. Ses tableaux sont très-remplis et très-pittoresques, et ses appréciations, lorsqu'il y livre, sont originales et parfois même en contradiction avec les plus généralement reçues. Telle est, notamment, son opinion sur l'usage de l'opium, universellement regardé comme délétère. « Aujourd'hui, dit-il, il y a divergence sur ce point; des appréciations modérées conduisent à cette conclusion, qu'en Chine, il n'y pas plus qu'un homme sur dix fumant l'opium, et que, dans ce petit nombre, il n'y en a pas plus d'un sur dix dont la fin soit prématurée. Et, bien que cette drogue soit particulièrement tentante pour le tempérament des Chinois, car ils en usent dix fois plus que le reste du monde tout entier, encore est-il extrêmement douteux qu'elle fasse plus de mal que l'alcool n'en peut faire dans tout autre pays. »

Il y a plusieurs points encore où M. Carlisle se montre en dissidence avec les autres voyageurs; à son avis, on a trop généralisé, trop jugé de l'état physique et moral du Céleste Empire, par les parties que l'on en a d'abord connues. L'agriculture, par exemple, n'y serait pas, à beaucoup près aussi avancée qu'on l'a dit; cet immense jardin, bêché, arrosé et ratissé comme un potager hollandais, dont on nous a fait de si brillantes descriptions, renfermerait bien des steppes, bien des marécages, même bien des régions désertes. Il est vrai de dire que les dernières guerres, celle des Taï-pings notamment, ont ravagé, dépeuplé et plongé dans la misère plus d'une province jadis florissante, et que le gouvernement n'a rien fait pour réparer ces ruines, pas même celles de la fameuse tour de porcelaine dont il ne reste plus que des débris; mais notre touriste n'en croit pas moins que les Chinois ont été jusqu'ici surfaits. « Quels tableaux décevants on nous fait, s'écrie-t-il, de ce célèbre pays? Mais qu'on les compare à l'original, et l'on verra combien de couleurs éclatantes on a ajoutées, combien de taches et de souillures on a fait disparaîtres. En fait, le contraste entre ces peintures et la réalité est presque aussi grand que celui qui existe entre les noms pompeux employés par les Chinois et les choses auxquelles ils les appliquent. »

En revanche, le Japon a complétement séduit M. Carlisle. « Bien qu'il n'y ait que 400 milles de distance entre le Japon et la Chine, il semble qu'il y ait plus loin que cela, dit-il. Et peut-être même serait-il difficile de trouver dans les deux pays deux villes où le contraste soit plus frappant pour le voyageur qu'entre Schangaï et Nagasaki..... Au

lieu des rues étroites de là-bas, bordées de boutiques et de maisons en brique, ce sont ici des routes larges qui courrent entre des rangées pittoresques de maisons en bois semblables à des châlets suisses, d'un étage seulement. A la place de l'activité empressée, bruyante qui dévore les villes chinoises, règne ici un air de paisible contentement. Ces voix gutturales et ces rudes accents qu'on entend en Chine sont, au Japon, remplacées par une langue douce et presque aussi coulante, aussi pleine de voyelles que l'italien, etc. » Le parallèle continue ainsi pendant plusieurs pages en faveur de la *Terre du soleil levant* et aux dépens de l'*Empire du Milieu*. Entreprises sous cette impression première, les excursions que fait le touriste anglais dans l'intérieur du pays, à Kobé, à Osaka, à Yakoama, à Yédo, ne paraissent pas avoir amené de désenchantement.

Le Japon est-il bien, au détail, ce qu'il paraît à première vue? Nous permettrons d'en douter; les particularités que signale M. Carlisle sont, au reste, toutes de l'ordre extérieur; son journal n'est guère, en général, qu'une plaque photographique sur laquelle se détachent les objets au fur et à mesure qu'ils passent devant. De l'état moral du pays, des idées et des sentiments de la population, de la perturbation qu'a dû y jeter l'importation des mœurs et des institutions de l'Occident, il est à peine question. Et cela se conçoit : un voyage aussi rapide, dans un pays aussi récemment ouvert, n'autorisait pas trop à en parler à ce dernier point de vue. Il ne faut donc guère chercher que des tableaux, ou plutôt des croquis dans le volume dont nous parlons; mais, reconnaissons-le, ces croquis sont aussi remarquables par la vivacité du crayon que par la nouveauté des scènes ou des sites qu'ils représentent. Notre jeune touriste ne va guère par les chemins battus, ou, quand il est forcé de les suivre, il sait y découvrir souvent ce qu'avant lui on n'avait ni aperçu ni remarqué. Toutefois cette façon de voyager, n'en déplaise aux organisateurs de l'excursion autour du monde dont nous parlions en commençant, n'est ni la plus agréable ni la plus utile. Neuf mois pour faire tant de chemin, c'est véritablement trop peu. A aller si vite, on voit, mais on n'observe pas.

III

La question d'Orient — cela devait arriver — a considérablement influé sur la production des relations de voyage; le stock s'en est énormément accru. Seulement il en est, dans le nombre, de réelles et de fictives; car, parmi les écrivains de cette spécialité, il y a les abeilles et les frêlons; les explorateurs consciencieux qui vont étudier sur place et les industriels littéraires qui, sans sortir de leur officine, mani-

pulent à leur bénéfice, les renseignements laborieusement recueillis par autrui.

Ce n'est pas au moins une de ces élucubrations, que le *Voyage sentimental dans les pays slaves* publié il y a quelques mois sous le pseudonyme de Cyrille [1]. L'auteur, dont le vrai nom n'est un mystère pour personne, et qui a déjà marqué sa place par des écrits authentiquement signés sur les affaires qui se rattachent à la question d'Orient, connaît, de longue date, ces populations de race slave qu'il nous montre aujourd'hui dans la situation d'esprit où les a mises la reprise du grand problème dont la solution tenait encore hier en haleine toute l'Europe. On ne le saurait pas d'ailleurs, que l'on se convaincrait, rien qu'à lire ces pages colorées et vivantes, qu'elles ne sont pas une œuvre de cabinet, un travail de seconde main. Il faut avoir longtemps pratiqué cette foule confuse de toute race et de tout régime qui frémit d'attente aujourd'hui dans ce grand cirque de la presqu'île des Balkans, pour s'y reconnaître comme le fait Cyrille, pour démêler les groupes, donner à chacun sa physionomie et son caractère, et lui assigner son rôle probable dans la lutte finale, au cas où elle viendrait à s'engager définitivement.

C'est ici, en effet, nous l'avons dit, moins une description qu'une caractérisation des pays slaves, considérés au point de vue des événements qui peuvent se produire et de la sympathie qu'ils peuvent inspirer. Voilà, ce semble, ce qu'a voulu indiquer l'auteur par l'adjectif *sentimental* joint, dans son titre, au mot voyage — à moins qu'il n'ait entendu donner à ce terme le sens d'humoristique, ce qui serait juste aussi, à certains égards ; car, outre que la forme de l'ouvrage est ingénieuse et variée, les peintures originales et les traits piquants y abondent. Telle est, au début, cette conversation entre l'auteur et un Allemand prévenu contre les Monténégrins qu'il tient pour d'abominables brigands et qui voit des menaces d'assassinat dans leurs plus innocents mouvements. Tel est encore cet entretien sur un bateau à vapeur entre des passagers de nations différentes et un journaliste parisien : façon ingénieuse de donner du relief aux idées et d'en aviver l'intérêt. Quant aux tableaux de mœurs, en voici un spécimen fort pittoresque. On venait d'inaugurer en grande pompe l'université d'Agram, à la fondation de laquelle le clergé avait pris une large part et dont les prêtres des derniers villages étaient accourus saluer l'ouverture. « Le convoi qui m'emportait en était plein, dit Cyrille. C'étaient des gens très-simples et très-causeurs. Leur accoutrement extérieur contrastait avec la régularité un peu militaire de la tenue des prêtres français. Les coiffures étaient particulièrement variées : les uns portaient notre chapeau élevé qu'on appelle le *cylindre ;* les autres un chapeau de brigand calabrais, ou un

[1] *Voyage sentimental dans les pays slaves*, par Cyrille. 1 volume in-12. Librairie Palmé.

melon retroussé comme le mien, mais faisant encore plus crânement le bateau. L'un était coiffé en matelot, sur le derrière de la tête; celui-ci sur le nez, cet autre sur l'oreille. Par dessus la soutane, ils avaient mis, qui une vareuse longue, qui un crispin, qui un carrik, qui un saute-en-barque, etc., etc. A la station, ils vident cordialement avec moi un verre de *slivovistza* (eau-de-vie de prunes), à la santé de l'université d'Agram, et de Mgr de Diakovo : *Jivi! Jivi!* »

De tous ces peuples, plus ou moins slaves et plus ou moins vassaux de la Turquie, que le voyageur fait passer sous nos yeux, celui qui a ses prédilections, et à juste titre, selon nous, et qu'attend l'avenir le plus brillant, ce sont les Serbes. Ils sont pleins de vie, et la preuve, dit Cyrille, c'est qu'ils ont une poésie à eux, une poésie héroïque, fruit de leurs mœurs, témoignage de leurs luttes, âme de leurs derniers triomphes. De cette poésie historique, l'auteur nous donne des échantillons d'une grande beauté et d'une date toute récente, qui font bien augurer du peuple des entrailles duquel ces chants sont sortis : car, dit Cyrille, « comment un peuple pourrait-il rendre un idéal sublime, s'il ne le portait pas dans son sein? » Sans doute ces paroles étaient écrites avant les revers que viennent d'éprouver les Serbes; mais ces revers passagers et qui ne leur sont pas imputables, ne préjugent rien pour l'avenir.

S'en suit-il pourtant que les Serbes doivent obtenir l'hégémonie des Slaves de l'Europe orientale, et qu'un empire doive s'élever, dont la Serbie sera le cœur? Nullement, répond Cyrille. « Le vœu commun de toutes les populations de l'Europe orientale est de vivre de leur vie propre, dans l'indépendance de leur administration intérieure. Il y en a encore qui aspirent à réunir en un seul faisceau les parties aujourd'hui séparées de leur *nationalité*, — je ne dis pas leur race. On aura déjà fait un grand pas, lorsqu'on se sera bien persuadé que les Serbes veulent rester Serbes; que les Tchèques veulent rester Tchèques; les Roumains, Roumains; les Bulgares, Bulgares; que les Grecs surtout n'ont jamais désiré et ne désireront jamais que rester Grecs. Les populations de l'Europe orientale ne veulent pas plus être Russes que Turques ou Madgyars, quelles que soient les communautés de race ou de religion... Si une fédération entre elles devient possible un jour, ce sera la solution de la question d'Orient. »

C'est là la conclusion qui ressort logiquement de la lecture de cette étude faite sur place, et en action, pourrait-on dire. Quiconque aura suivi l'auteur sur les routes et dans les conversations qu'il engage avec les gens de toute nationalité et de toute opinion, en demeurera, croyons-nous, convaincu, mais se persuadera aussi que, « pour que l'agitation présente ait l'issue désirée, il faut que l'idée chrétienne rentre dans le monde, que l'esprit de la vraie liberté renaisse, que

l'expression même de *nation dominante* disparaisse et que les agrégations n'aient plus pour objectif l'exploitation des agrégés par l'un d'eux. » La Suisse a jadis donné ce spectacle, mais c'était avant qu'elle fut infectée par l'esprit révolutionnaire. Si cet esprit-là s'introduit, comme il y a lieu de le craindre, chez les populations de l'Europe orientale, elles pourront se débarrasser du joug sous lequel elles sont plus ou moins courbées aujourd'hui, mais ce sera pour retomber sous un autre ou s'épuiser dans une anarchie mortelle.

IV

La question d'Orient n'a pas qu'un seul théâtre; sa solution se prépare ailleurs encore que dans le bassin du Danube. La Russie s'est ouvert sur l'antique Asie d'autres portes que celles des Balkans. Elle est maîtresse aujourd'hui de celles du Caucase. Schamyl, qui lui en a si longtemps disputé la dernière, est tombé depuis plus de quinze ans, et son fils sert aujourd'hui dans les gardes d'honneur du tzar. Est-ce bien toutefois une conquête achevée et sûre que ce formidable passage dont les Romains eurent tant de peine à s'emparer et qu'ils gardèrent si peu de temps? Qu'est-ce que ce pays d'entre la Caspienne et le Pont-Euxin? sur quel pied y sont les nouveaux conquérants et quel parti en peuvent-ils tirer pour les desseins qu'on leur prête? Voilà des questions que les hommes politiques ont dû s'adresser plus d'une fois. Les moyens d'y répondre ne sont pas, malheureusement, aussi nombreux qu'on le désirerait. La région du Caucase n'est pas très-connue, non plus que la position qu'y ont les Russes. On lira donc avec intérêt le récit d'un voyage qu'a fait récemment en ces lieux un touriste allemand, M. de Thielmann, et qu'un de nos collaborateurs, M. le baron Ernouf, vient de traduire en français [1].

Disons-le cependant, pour ne pas tromper l'attente que pourraient faire naître les lignes que nous venons d'écrire : ce voyage s'adresse à d'autres lecteurs encore qu'à ceux qui s'occupent des destinées du monde; il est presque tout narratif, tout descriptif, et la politique n'y tient qu'une place très-secondaire.

En dehors de quelques ouvrages spéciaux et d'un caractère savant, nous n'avons, sur le beau et curieux pays récemment visité par M. de Thielmann, que le voyage d'Alexandre Dumas; mais le célèbre romancier a transfiguré ou défiguré trop souvent les choses, dans le présent comme dans le passé, pour inspirer grande confiance. Son récit

[1] *Le Caucase, la Perse et la Turquie d'Asie.* 1 vol. in-12. Ouvrage enrichi d'une carte et de 30 gravures. E. Plon, éditeur.

date déjà d'un peu loin d'ailleurs. L'itinéraire de M. de Thielmann, au contraire est, en quelque sorte, d'hier.

Si A. Dumas a eu l'occasion de signaler plusieurs fois la considération dont jouissait le nom français chez les habitants du Caucase, M. de Thielmann a eu la satisfaction de voir qu'auprès d'eux celui de ses compatriotes est aussi en bonne place ; seulement ces belliqueux enfants des montagnes ne s'expliquent pas que les vainqueurs des Russes aient été vaincus à leur tour. M. de Thielmann a trouvé jusque dans les cellules des moines arméniens d'Etschmiadzin des gravures représentant les principaux événements de 1870. Ce n'est pas, au surplus, que, depuis la guerre de Crimée, ils aient attendu une diversion et qu'ils rêvent aujourd'hui un affranchissement. La soumission des tribus du Caucase est bien complète, un soulèvement sérieux de leur part est impossible ; il n'y a pas assez d'unité entre elles. M. de Thielmann remarque, en effet, qu'il en est de ces populations comme de celles de la presqu'île des Balkans : on dirait un dépôt fossile de toutes les races d'hommes qui ont traversé ces défilés et y ont laissé leurs débris confus, ainsi qu'ont fait, par endroits, pour les roches de toute nature, les grands courants diluviens. Aussi, dit M. Ernouf, les Arabes, frappés de cette diversité, ont-ils appelé le Caucase : *la montagne des langues*. Chacune de ces races a conservé jusqu'ici, avec son type et ses mœurs, son costume primitif ; et néanmoins, signe singulier de ce temps, ces costumes, magnifiques même dans la grossièreté des objets dont ils se composent souvent, commencent à être délaissés pour les nôtres, que ne recommandent assurément ni le pittoresque ni la commodité. C'est par là que commence la civilisation du Caucase ! Il est vrai que cette contagion n'atteint encore que les classes supérieures, les *princes*. Mais, dit assez irrévérencieusement M. de Thielmann, les princes sont aussi nombreux, dans cette contrée, que les volailles, dont on rassasie le voyageur à l'en écœurer.

La religion de ces populations est l'islamisme, qui, chez quelques-unes, celles du Daghestan en particulier, est à l'état de fanatisme sauvage. Hélas ! c'est sur les ruines du christianisme que s'est établi ce culte farouche des sectateurs du prophète. Les vestiges des églises, quelquefois même des églises entières, se montrent encore là aux yeux. M. de Thielmann, dont l'attention n'est pas très-particulièrement tournée vers les choses du passé, et du passé religieux spécialement, en signale cependant plusieurs. Il a même accordé une place assez grande, dans son journal, à ce qu'il a rencontré sur sa route d'établissements chrétiens. L'un des plus singuliers est l'ex-monastère de Wardzia, entièrement creusé dans le roc à plusieurs étages, que le voyageur croit être une ancienne habitation de Troglodytes, et qui, des religieux chrétiens, qui avaient approprié ces cavernes à leur usage, passa aux

musulmans, qui n'y comptent plus qu'un ermite, lequel encore ne l'est que peu.

Les traditions et les croyances que M. de Thielmann a recueillies sur le mont Ararat sont aussi très-curieuses. Les souvenirs de Noé, et en particulier de la plantation et de la culture de la vigne, se retrouvent dans le nom de plusieurs localités de la montagne sainte. Les habitants des environs, malgré l'ascension authentique qui en a été faite, en croient le sommet inacessible. « Arméniens et Tartares sont convaincus, dit M. de Thielmann, non-seulement que l'arche s'est arrêtée au sommet de l'Ararat, mais qu'elle y est encore dans une profonde échancrure qu'on distingue très-bien de la plaine, seulement elle est inacessible. Ils croient que leur apôtre, saint Grégoire l'*illuminateur*, n'a pu, lui-même, parvenir à s'en approcher, et qu'un jour, ayant fait la pieuse tentative d'atteindre à la sainte relique, il fut arrêté par un ange. Ils ajoutent que, pour consoler toutefois le saint, l'ange lui donna un morceau de l'arche. Ce fragment se montre encore dans un monastère des environs d'Eriwan. Les Arméniens sont, comme on sait, divisés en catholiques et schismatiques. De l'aveu de M. de Thielmann, l'instruction chez ces derniers est fort négligée. « Il en est tout autrement, dit-il, chez les catholiques, qui forment la portion la plus instruite et la plus intelligente de la nation. Le prieur (schismatique) d'Etschmiadzin reconnaissait lui-même que ses coreligionnaires étaient, sous ce rapport, fort en arrière des papistes. »

C'était de l'impartialité, chez le moine dissident, qu'un aveu si formel; c'en est aussi, chez le voyageur protestant, que de le répéter. Nous le proclamons à l'honneur de tous deux.

V

Qu'est-ce aujourd'hui, qu'un voyage en Italie, à côté de ceux dont nous venons de parler? une promenade. Et, auprès des innombrables ouvrages dont Rome, Naples, Florence sont tous les jours et partout l'objet; auprès notamment du splendide in-folio que publie la librairie Hachette (l'*Italie*, par M. Gourdault), quelle figure peut faire le modeste in-18, que M. Duchesneau vient de mettre au jour sous ce titre : *Rome, Naples et Florence* [1]? Point de rapport ou de comparaison possible, ni quant aux proportions du format ni quant à la beauté de l'exécution typographique. Ce n'en est pas moins une agréable et saine lecture que celle de ces trois cents pages. Il y a de l'esprit d'abord et du meilleur, de l'esprit souriant. Ainsi, en décrivant le palais du roi, à Gênes, M. Duchesneau y signale deux belles tapisseries des Gobelins,

[1] Paris, librairie Dillet, 15, rue de Sèvres.

présent de Pie IX à Victor Emmanuel, et ajoute : « Cela donne lieu de regretter, qu'entre souverains les petits cadeaux ne suffisent pas toujours à entretenir l'amitié. » Un vif et libre sentiment de l'art se révèle aussi dans ce léger volume. M. Duchesneau y apprécie les monuments de la peinture, de l'architecture et de la sculpture sans système, sans préoccupation d'école, uniquement d'après l'impression qu'ils font sur lui, et cette impression est sincère ; M. Duchesneau, n'a pas ces enthousiasmes convenus, en quelque sorte obligés, dont tant de gens, ont peine à se défendre. Voyez, par exemple, le premier effet de la vue de Saint-Pierre : « Je soulève, dit-il la lourde portière qui me cache encore Saint-Pierre, et me voici enfin agenouillé sur ce marbre. L'admiration ne se fera pas attendre; mais est-ce le premier sentiment qui m'a saisi ? Non ; c'est plutôt celui d'un étonnement confus, d'une sorte d'enivrement dont je ne me rends pas bien compte. De chaque côté du premier pilier deux *petits* anges de marbre blanc m'offrent de l'eau bénite dans une coquille : j'arrive à eux, et je vois qu'ils mesurent plus de deux mètres ! je marche vers le baldaquin que j'ai en face, et il semble que mes pas s'allongent sur le marbre sans m'en rapprocher. »

Si Saint-Pierre ne ravit pas tout d'un coup notre voyageur, en revanche, Rome avec ses rues irrégulières et étroites et les façades souvent mal tenues de ses édifices, ne lui cause pas ces brusques déceptions dont se plaignent tant de touristes bourgeois. « Que Rome laisse aux autres capitales la vulgaire et contestable beauté de la ligne droite, s'écrie M. Duchesneau : elle brille d'un plus noble prestige et d'une grandeur plus vraie par ses majestueuses basiliques, par les tombeaux de ses martyrs, par les chefs-d'œuvre de tous les arts, par ses ruines comme par ses monuments sacrés ou profanes. Par là, elle s'élèvera toujours au-dessus des autres cités,

Autant que le cyprès domine l'humble arbrisseau,

ainsi que le chantait déjà son poëte Virgile, qui ne connaissait pourtant qu'un côté de sa grandeur. »

Le lettré et le chrétien, que nous voyons réunis ici, se retrouvent partout ensemble ; l'émotion de l'un n'altère pas la jouissance, non plus que l'indépendance d'esprit de l'autre. Le touriste catholique ne fait nulle difficulté de blâmer ce qui est d'une convenance ou d'une beauté douteuse dans les monuments religieux ; il plaisante même un peu, en particulier, le baptême forcé qu'on a trop souvent donné, dans la Rome des papes, aux monuments de la Rome des Césars, et notamment l'emploi des dieux de l'Olympe, soit fondus, soit déguisés en saints, pour la décoration des églises. « On ne les a pas profanés, dit-il; tout au contraire. Néanmoins je n'aime pas cette manière de se procurer du

bronze; on devrait envoyer les Jupiter et les Mercure prendre leur retraite dans quelque musée et chercher du bronze ailleurs. »

Dans de pareilles dispositions d'esprit, M. Duchesneau n'a négligé, on le conçoit, ni Naples, ni Florence. Les pages qu'il consacre à ces deux excursions sont charmantes et communicatives au plus haut degré. Nous voudrions les citer toutes et surtout celles qui sont consacrées à Pompéï, où la réserve la plus délicate, dans les descriptions, s'unit à l'intérêt le plus vif. Nous y renvoyons le lecteur. Il pourra dire, dans une certaine mesure, en les achevant ce qu'écrit l'auteur en les terminant : « Je m'applaudis d'avoir, pour ce qui me reste de vie, enrichi mon cœur et mon intelligence de tous les souvenirs et de toutes les émotions qu'éveillent ces trois grands noms : Rome, Naples, Florence. »

VI

Les fleuves ont, de tout temps, joué un grand rôle dans la formation et le développement des peuples. Ils ont, par les moyens de communication et de commerce qu'ils offrent, mis en rapport les populations répandues sur leurs rives ou dans leurs bassins et, selon les circonstances ou les temps, donné naissance à des Etats ou à des provinces. Cela est particulièrement vrai du Volga, ainsi que l'établit l'auteur d'une étude très-originale et très-curieuse sur ce roi des fleuves russes, rival des fleuves américains, dont le développement présente quelque chose comme la distance de Paris à Moscou [1]. « Les bords du Volga, dit-il, dans un langage brillant qui n'a que le tort d'être un peu trop travaillé, forment comme une sorte de musée d'anthropologie comparée, contenant des échantillons vivants des groupes de la grande famille humaine qui, s'ils n'ont pas tout à fait disparu, tendent à disparaître partout ailleurs. Le mélange des peuples de l'Asie et de l'Europe se fait encore sur ses rives comme aux premiers siècles de l'invasion... C'est derrière cette barrière naturelle que la première partie de la grande émigration européenne semble avoir fait volte-face pour arrêter le débordement des hordes qui la dominèrent. Les races les plus variées se rencontrent donc le long de cette mer d'eau douce, toujours occupée à descendre. » Mais, ajoute M. Legrelle, « l'ethnographie a produit là sa réaction sur l'histoire. Nul champ de bataille ne s'est trouvé peut-être plus ensanglanté par les luttes de races que la vallée du Volga. Si les Slaves gouvernés par Rurik et ses successeurs, ont eu tout d'abord d'autres points de concentration et d'agglomération civilisatrices, avant de porter le centre de gravité

[1] *Le Volga*, notes sur la Russie, par M. Legrelle. 1 vol. in-8°. Librairie Hachette.

de leur puissance entre le Volga et l'Oka, on peut affirmer que cette vaste région, à cheval sur le Volga et l'Oka, a été le berceau historique de la puissance moscovite, le point de départ d'où l'aigle à deux têtes prit son vol avant de poser ses serres sur la moitié nord de l'Asie et la moitié est de l'Europe. Le souvenir de la république de Novogorode-la-Grande est sans doute peu de chose auprès de l'empire actuel des grands princes de Moscou, devenus tzars. Ce n'en est pas moins le petit peuple moscovite qui a réussi, par son énergie et sa foi, à repousser vers l'Asie les Tartares, et vers le centre de l'Europe les Polonais, afin de se refaire enfin une place à lui-même entre ses deux ennemis. »

Le Volga, dans le bassin duquel s'est constituée la puissance russe, est demeuré sa grande artère. C'est ce fleuve qui entretient, par lui-même et par ses affluents naturels et artificiels, l'activité et la vie commerçiales dans tout l'empire des tsars. Les chemins de fer ne rivaliseront jamais avec lui, car, sans lui, ils ne pourraient subsister. C'est lui qui fournit aux provinces leurs plus grands débouchés et ouvre la voie la plus large aux importations étrangères. Il traverse, sans grands circuits, toutes les Russies, met en communication directe et facile l'Europe avec l'Asie : assez semblable ainsi, dit M. Legrelle, par sa position comme par sa fonction, à l'épine dorsale d'un animal vertébré. « Qu'on se figure, ajoute l'auteur, le Rhône prenant sa source dans l'Orléanais ou le Maine, et tout notre système orographique et fluvial rectifié d'après cette transposition, c'est-à-dire notre plateau central d'Auvergne réporté d'autant vers le nord-ouest, et tous nos bassins réduits en proportion directe de cet intervertissement d'un fleuve privilégié ; l'on pourra alors se faire une idée de ce qu'a toujours été le Volga sur le sol russe. »

Etudier le mouvement d'un tel fleuve, le voir, si nous osons parler ainsi, vivre et fonctionner, est un spectacle prodigieusement intéressant. M. Legrelle a voulu se le donner. Il a descendu le Volga, non dans toute l'étendue, mais dans une bonne partie de son cours, l'ayant quitté à Tver pour la reprendre à Nijnii-Novorgorod, après avoir fait en chemin de fer, une pointe détachée sur Moscou. Nous regrettons pour lui cette interruption, qui lui a épargné des circuits un peu monotones sans doute, mais où il aurait trouvé à s'instruire de bien des choses dont il ne se doute pas, nous pouvons le lui garantir. La visite à Moscou était obligatoire, assurément, mais elle pouvait se faire en tarentasse ou en kibitka, façon un peu rude de voyager et véhicules peu élastiques, mais du haut desquels on voit de plus près que par les portières d'un wagon, et dont les guides, quand on parle le russe, comme le fait, paraît-il, M. Legrelle, sont plus communicatifs que les gardiens des stations. Et puis, de Twer à Kostrama et à Iaroslaff, sans être fort pittoresque, le Volga mérite d'être regardé.

Nous n'avons rien à dire des descriptions de Moscou et de Nijnii-Novogorod pendant la foire, parce qu'elles ressemblent à celles qu'on lit partout. Plus curieuse est la peinture de Kazan (que M. Legrelle écrit *Kazane* pour mieux imiter la prononciation russe.) Ce qui est surtout curieux, bien observé et bien dépeint, c'est la descente en paquebot sur le Volga. On se croit à côté du voyageur.

Rapportera-t-on cependant de cettte lecture, l'impression que le voyageur a reçue des choses qu'il a vues et observées? Nous en doutons. A la différence de M. de Montalembert, qui allait de temps en temps en Angleterre pour y prendre, disait-il, un bain de libéralisme, M. Legrelle est allé en Russie, pour se guérir de l'infection libérale — du moins est-ce l'effet curatif qu'a produit sur lui le séjour qu'il y a fait. « Plus que partout, dit-il, on comprend là (en Russie) par les réalités dont on se sent entouré, que l'idée de progrès ne se développe jamais mieux, en pratique, que sous la protection du principe d'autorité, et que le libéralisme est souvent le pire ennemi des libertés vraiment sincères, réciproques et fécondes. »

D'accord! Mais est-il bien l'ami de ces « libertés sincères, réciproques et fécondes », tout fondé qu'il est sur le « principe d'autorité » le gouvernement qui envoie aux mines et le schismatique russe qui se fait catholique, et le catholique polonais qui refuse de se faire schismatique russe? Regardez d'ailleurs les Nihilistes de Saint-Pétersbourg et de Moscou, et dites-nous si, par lui-même et par son « principe », un tel gouvernement est, plus qu'un autre, une garantie contre le développement des dépravations sociales?

VII

Ces dépravations de l'instinct social, dont ne préserve aucun régime politique et qui ne nous sont point particulières, remontent pourtant plus loin dans notre histoire, il faut le reconnaître, que dans celle des autres peuples européens. Un livre qui vient de paraître en montre des symptômes déjà caractérisés dans nos révoltes bourgeoises et populaires du quatorzième siècle. Ce livre qui a pour premier titre : *Les ancêtres de la commune*, est l'histoire de l'*Attentat de Fieschi* [1].

Malgré le retentissement qu'il eût et les proportions que prit l'enquête à laquelle donna lieu le procès dont il fut suivi, ce crime n'est pas encore très-connu, ni dans ses origines, ni dans ses relations avec l'opposition politique de l'époque, ni même dans le détail de son exécution et le caractère de ses auteurs. Pour le mettre bien en lumière, sous ces divers aspects, il n'a pas fallu moins que l'infatigable et pénétrante

[1] *L'Attentat de Fieschi,* par Maxime du Camp. 1 vol. in-12. Charpentier édit.

activité de l'éminent écrivain à qui nous devons le tableau de Paris au dix-neuvième siècle. C'est en fouillant dans l'immense amas de documents qu'il lui a fallu compulser pour son grand travail, que M. Maxime du Camp a découvert les éléments du livre qu'il nous donne aujourd'hui. Ce n'est plus, comme dans le volume publié l'an dernier par lui sous la révolution de février, ses souvenirs personnels qu'il raconte. A l'époque de l'évènement qui fait l'objet de ce second ouvrage, l'auteur n'était qu'un écolier, et ce qu'il a vu de la catastrophe, bien qu'il en ait été témoin oculaire, se borne à très-peu de choses. Ce ne sont donc plus ici des Mémoires personnels, mais une histoire formelle, écrite après enquête et d'après les pièces authentiques.

Le premier fait qui ressort de cette histoire, c'est la complicité tout au moins morale, sinon l'initiative proprement dite, des sociétés secrètes dans l'attentat. Le tableau que fait M. Maxime du Camp de leur organisation et de leurs projets est, pour nous aujourd'hui, du plus grave et du plus alarmant intérêt. Si, dès lors en effet, les desseins de toutes ces associations mystérieuses étaient si menaçants, que ne doivent-ils pas être, après tout ce qu'elles ont fait de chemin et conçu de légitime espoir !

Un autre fait mis hors de contestation, c'est la résolution bien arrêtée, dès cette époque, dans les sphères maîtresses et les têtes dirigeantes du carbonarisme, d'établir la république sociale et le régime de la Commune, telle que nous l'avons vue fonctionner en 1871. Ce fut là, de tout temps le rêve, l'idéal suprême et final des républicains. Si Paris n'en a pas eu la réalisation trente-six ans plus tôt, cela a tenu à la lenteur que mit Fieschi à enflammer l'amorce de sa machine infernale. Sur la personne de cet « horrible histrion », comme l'appelle M. du Camp, et celle de ses deux compagnons d'échafaud, Pépin et Morey, on trouvera, dans ce volume, des investigations d'une rare sagacité et qui forment une véritable étude de psychologie sociale.

Curieuses aussi sont les lumières que le même ouvrage répand sur les ancédents de certaines grandes individualités républicaines récemment disparues de la scène ou encore sur les planches et portant panache officiel. Le soin que met l'auteur à ne pas écrire leurs noms très-reconnaissables est, pour ces illustrations, une sorte de châtiment dantesque.

Prise d'ailleurs en elle-même et comme récit, l'histoire de l'*Attentat de Fieschi* a, pour parler comme les petits journaux, l'intérêt empoignant d'un roman judiciaire de première force.

P. Doujiaire.

MÉLANGES

L'ALLIANCE DE L'ITALIE AVEC LA PRUSSE

ET LE NOUVEAU LIVRE DU GÉNÉRAL LA MARMORA.

(*I Segreti di stato del governo costituzionale vel generale*, Alfonso La Marmora. Firenze. Barbera, editore 1877.)

Il faut avouer que la discrétion n'est pas une des vertus dominantes de notre époque; la faute en est peut-être à ces hommes des temps passés qui, à force de l'exagérer, en avaient fait presque un défaut. Aujourd'hui tout le monde a la manie de la publicité; et les tournois à la lance qui faisaient les délices de nos ancêtres ont été remplacés par ces duels à la plume qui excitent et passionnent tous les jours nos esprits et nos cœurs; on se battait autrefois dans un champ clos, aujourd'hui on se bat sur du papier. Les gracieuses dames qui suivaient d'un œil langoureux ces hommes de fer qui luttaient sans haine pour faire preuve de leur courage et de leur adresse, se sont évanouies dans l'espace comme tous les fantômes de cet âge poétique, dont le souvenir éveille encore plus d'admiration que de regret. L'opinion publique, cet être collectif et prosaïque, à la fois si caressé et si redouté, préside aux joutes haineuses des temps modernes et à ces luttes quotidiennes qui absorbent une si grande quantité d'encre et de temps. Ce nouveau juge, à vrai dire, a beaucoup à faire à cause de la multitude des procès qui lui sont soumis; il ne faut donc point trop se formaliser si parfois il décide assez lestement les questions les plus graves; ses sentences ne sont pas sans appel, et bien souvent il les corrige lui-même après avoir eu le temps d'observer et de réfléchir.

Nous devons reconnaître, pour être justes, que le général La Marmora n'a point tout à fait manqué de patience. Si on considère la gravité des accusations qui ont été portées contre lui, et la persistance avec laquelle ces accusations étaient répétées de toutes parts, on ne peut s'empêcher de lui accorder le mérite d'une généreuse longanimité. A sa place, la plupart des hommes politiques de notre époque se seraient jetés depuis longtemps dans l'arène, la plume au poing, pour se faire

rendre justice, sans craindre de compromettre leur propre pays. Le général La Marmora a mérité pendant quelque temps l'éloge des livres saints : « L'homme patient vaut mieux que le courageux, et celui qui est maître de son esprit vaut mieux que celui qui force les villes. » Après avoir fait preuve de courage militaire et avoir forcé des villes, le général piémontais a montré qu'il savait modérer sa colère contre ceux qui l'avaient si ignoblement calomnié. Il espérait que le gouvernement italien serait le premier à lui rendre justice et à dissiper tout malentendu, car les accusations dont il avait été l'objet déshonoraient à la fois l'homme et le pays. Ces accusations venaient à la fois de l'Italie et de l'étranger, et elles avaient deux sources différentes. En Prusse, les esprits, aveuglés par l'orgueil des victoires sur l'Autriche et par les mensonges de la presse officielle, témoignaient un profond dédain pour l'alliance italienne en affectant de croire qu'elle n'avait été d'aucune utilité pour les intérêts prussiens. On poussait même le mépris de toute vérité jusqu'à traiter l'Italie comme une alliée de mauvaise foi, qui n'avait guère fait honneur à sa signature, et cela à cause du général La Marmora sur lequel on concentrait toutes les accusations. En Italie, au contraire, l'humiliation des défaites subies en 1866 avait fait naître des récriminations d'un genre tout différent. On prétendait que tout était arrangé d'avance entre l'Italie, l'empereur Napoléon III et l'Autriche; qu'on s'était mis d'accord pour réunir la Vénétie aux autres provinces sous le sceptre de Victor-Emmanuel; mais pour ne pas humilier l'Autriche, il était entendu que l'armée italienne ferait une simple démonstration militaire et se laisserait battre tout simplement, afin que l'Autriche fût en état de se débarasser avec plus de dignité d'une province qui, tôt ou tard, par la force même des choses, devait échapper à sa domination. L'accusation d'avoir ainsi foulé aux pieds l'honneur national pesait naturellement sur les épaules du général La Marmora qui se sentait à la fois blessé au cœur par les écrivains étrangers et par ses propres concitoyens. L'histoire offre peu d'exemples d'une situation morale aussi pénible, et le général La Marmora avait raison de croire que les hommes qui étaient montés au pouvoir après lui n'auraient pas hésité un seul instant à le venger de ces calomnies qui retombaient sur la nation. On ne pouvait répondre aux adversaires que par des documents; les documents existaient, ils étaient d'une évidence écrasante et n'avaient besoin d'aucun commentaire pour rétablir la vérité. Le général attendit en vain; les ministres actuels étaient résolus à ne pas froisser les susceptibilités prussiennes; d'autre part la publication qu'on demandait devant être complète pour obtenir son effet aurait mis en plein jour certaines misères de famille qu'on aurait voulu tenir dans l'ombre pour ne pas compromettre tel ou tel individu dont la position aurait été ébranlée.

C'était abuser de la patience du général qui, voyant croître chaque jour le flot calomniateur, avait le droit de craindre que sa renommée ne fut engloutie à jamais. Ce fut alors qu'il publia ce livre *Un peu plus de lumière*[1] qui eut un si grand retentissement et qui éclata comme un coup de foudre au milieu de l'Olympe berlinois. M. de Bismark se sentit atteint par les révélations de ce livre et sous la hauteur méprisante de son langage au Reichstag perçait un profond dépit. Il eut même la maladresse étonnante de nier l'authenticité parfaite d'une partie des documents publiés par le général, ce qui a obligé ce dernier à déposer les documents en question chez un notaire de Florence, après avoir averti le public que chacun était libre de les examiner à son aise. L'émotion n'avait pas été moins grande en Italie dans les régions officielles; on craignait fort le courroux du chancelier, et ces craintes se firent entendre à la Chambre des députés; un membre de la gauche, aujourd'hui ministre, se chargea d'élever la voix contre le général qui n'avait pas voulu sacrifier à de serviles complaisances son honneur et celui de sa patrie. La réponse de M. Visconti Venosta fut pitoyable, et on se mit bientôt d'accord pour voter une loi contre la publication non autorisée des documents diplomatiques. C'était une loi *ad hominem*, mais enfin elle arrivait trop tard. Le général était vengé.

Nous ne reviendrons pas sur ce livre, qui a été lu dans toute l'Europe et traduit dans toutes les langues; il a justifié la conduite du général La Marmora et la politique italienne durant l'année 1866, et par conséquent son but était atteint.

Mais le succès de ce livre a été une séduction dangereuse pour le général La Marmora. Les provocations continuaient de plus belle en Prusse et en Italie; le parti avancé s'acharnait de plus en plus sur sa réputation; on ne lui pardonnait pas la défaite de Custozza et on cherchait comme toujours à jeter sur un bouc émissaire toute la faute de ce triste événement. Le sénat de l'ancienne Rome, après le désastre de Cannes, avait remercié Varron de ne pas avoir désespéré de la république; les républicains des temps nouveaux ont profité des malheurs de la patrie pour afficher leurs prétentions et leurs haines. En Allemagne, la presse des reptiles avait reçu le mot d'ordre pour continuer à exciter l'esprit public contre le général La Marmora, et pour affirmer toujours plus haut que l'Italie doit tout à la Prusse, qui n'a rien reçu d'elle en échange de ses innombrables bienfaits. Telle est, en effet, dans les intentions de la chancellerie allemande, la base de l'alliance avec la nation italienne; elle laisse à cette dernière tous les devoirs en se réservant tous les droits. Le premier symptôme de cette ingérence que l'Italie est condamnée à subir date de l'année 1866. La

[1] *Un po' più di luce ne gli eventi politici e militari dell'anno* 1866. Firenze, Barbera, 1873.

Prusse à cette époque avait une si bonne opinion des généraux italiens qu'elle prétendit leur imposer un plan de campagne préparé à Berlin, et il fallut toute la fermeté du général La Marmora pour écarter cette humiliante prétention. Parmi les adversaires du général, il faut compter un de ses anciens subordonnés, aujourd'hui diplomate, dont l'esprit de discipline n'a pas toujours été exemplaire; ce n'est pas en vain qu'on a du sang espagnol dans les veines, et on raconte que le général La Marmora, en parlant de ce fougueux rival, s'est écrié un jour : « Il prétend, que s'il avait occupé ma place, nous n'aurions eu que des succès; cela pourrait bien être; en tout cas il aurait eu sur moi un grand avantage : car il n'aurait pas eu sous ses ordres un officier aussi indocile que lui. » L'officier indocile est maintenant ambassadeur, tandis que son chef vit dans la retraite, méditant sur l'ingratitude des hommes et sur la vanité des choses d'ici-bas.

Le livre : *Un peu plus de lumière* fut une contribution importante apportée par le général La Marmora à l'histoire d'Italie; il avait rectifié tous les jugements malveillants et erronés, et le général aurait pu s'en tenir là. Mais quand une fois on a troqué son épée contre une plume, il est difficile d'arrêter cette plume, surtout quand on a été un homme politique associé à des événements importants et difficiles. C'est du reste la mode depuis quelques années, parmi les hommes d'Etat, de se raconter soi-même, et cette mode comme bien d'autres a été inaugurée en France. Dans ces derniers temps surtout la littérature autobiographique a pris un essor merveilleux. Nous croyons que c'est là un des signes nombreux de la décadence du caractère moral à notre époque. Le témoignage de la conscience ne suffit plus; celui que les haines d'un moment accablent de leurs traits acérés ne se résigne plus à attendre la justice de l'histoire; il devient immédiatement avocat de sa propre cause, qui le plus souvent ne gagne rien à ses plaidoiries, si ce n'est une recrudescence de colères et de récriminations.

Le général La Marmora est un homme de son temps, et il n'a pas échappé au défaut de ses contemporains; nous nous trouvons d'autant plus à l'aise pour le lui dire que nous aimons à reconnaître toutes les vertus civiles et militaires qui chez lui rachètent ce défaut. Son premier livre, malgré la tache ineffaçable d'indiscrétion qui se trouvait à chacune de ses pages, était l'effet de circonstances exceptionnelles et d'une situation dont les obscurités réclamaient de prompts éclaircissements. Mais une fois n'est pas toujours, et ces circonstances pourraient difficilement être invoquées pour justifier la seconde publication, par laquelle le général prétend faire de l'indiscrétion une théorie, et des révélations diplomatiques un système de tous les instants. Le général s'appuie sur cet argument, très-faible à notre avis, que les documents publiés dans ses deux livres n'appartiennent pas à l'Etat; à son avis, ce ne sont que

dépêches privées et lettres confidentielles échangées entre le ministre des affaires étrangères et les représentants du pays auprès des différents gouvernements; ce sont les préliminaires des véritables négociations qui paraissent plus tard sur les documents d'une importance plus grande, lesquels doivent être déposés aux archives du ministère. Pour ce qui est des rapports intimes entre un ministre et ses délégués, l'Etat n'a rien à y voir, et le ministre, une fois retiré des affaires, est libre d'en disposer à sa guise et de les mettre au grand jour, quand bon lui semble. Il est clair que cette théorie est insoutenable; elle ouvrirait entre les gouvernements un abîme de défiances et de soupçons, et les représentants de l'Italie auprès des cours étrangères ont été les premiers à s'en apercevoir. La diplomatie italienne, dont l'antique renom de prudence et d'habileté s'était maintenu jusqu'à ces derniers temps, a reçu un coup dont elle aura de la peine à se relever. Mais quand même on arriverait à prouver la thèse du général La Marmora, quand même on reconnaîtrait un ministre propriétaire d'une grande partie des documents qu'il a eus entre les mains durant son passage aux affaires, la conduite du général La Marmora n'en serait pas moins digne de blâme au point de vue des bonnes traditions diplomatiques. La propriété d'un objet donne sans doute au possesseur le droit d'en disposer à son gré, mais s'il en dispose mal il ne peut échapper à la désapprobation. C'est en vain que le général invoque le gouvernement constitutionnel pour prouver que chez les peuples libres tout doit se faire en plein jour, et que les secrets d'Etat ne sont plus de mise. Le gouvernement constitutionnel n'a rien à faire ici; il s'agit des rapports internationaux, des égards que les différents Etats se doivent entre eux et qui reposent sur une délicatesse réciproque, sur une discrétion à toute épreuve. Il est vrai que la plupart des puissances européennes ont désormais adopté le système de communiquer aux Chambres les documents diplomatiques qui ont trait aux grandes questions du jour; de là les livres bleus, jaunes, verts, etc... qui tiennent l'opinion publique au courant de la politique étrangère des différents gouvernements. Mais on sait que ces publications ne sont jamais complètes; on a soin d'écarter tous les détails blessants, toutes les dépêches d'un caractère trop vif; on imprime les documents principaux qui sont comme les grandes lignes d'une négociation, et on laisse le reste dans l'ombre pour ménager toutes les susceptibilités. Tout homme d'Etat vraiment digne de ce nom doit avoir cette sagesse, non-seulement pendant qu'il est au pouvoir, mais aussi après qu'il l'a quitté. Dans la vie privée, sa position devient même en quelque sorte plus délicate, car ses moindres actes sont facilement interprétés comme l'expression d'un regret pour la place qu'il n'a plus. Nous l'avons dit, le général La Marmora s'est trouvé dans une position exceptionnelle, et c'est ce qui justifie son premier

livre; mais le dernier qu'il vient de publier n'a pas les mêmes raisons en sa faveur; il tend à transformer l'exception en règle, ce qui ne manquera pas d'éveiller les inquiétudes de la diplomatie. Nous avons assez de scandales vrais et imaginaires à notre époque, pour qu'il ne soit pas besoin d'en augmenter le nombre par des scandales diplomatiques.

Quoiqu'il en soit, le nouveau livre du général La Marmora sera lu avec avidité dans toute l'Europe, non pas certainement à cause de ses mérites littéraires, car on sait que le général écrit l'italien en vrai piémontais, mais à cause des faits curieux qu'il contient. Une anecdote fort piquante démontre quel était l'état des esprits en Allemagne à l'égard du général; voici comment il l'a racontée plaisamment lui-même :

« Afin de convaincre le lecteur que je ne m'étais pas trompé en affirmant que mes ennemis étaient réellement parvenus à persuader aux Allemands que ma haine contre leur pays m'avait poussé à en chercher la ruine par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, je vais raconter ce qui m'arriva dans un hôtel de Carlsruhe quelques semaines avant la publication de mon livre. Je reconnais volontiers que ce fait me confirme dans ma résistance aux invitations du ministère, qui me faisait prier, ainsi que je l'ai déjà dit, de retarder cette publication.

« C'était l'heure du déjeuner. Dix ou douze voyageurs étaient à la même table, prenant le repas simple et frugal de ces pays-là, du pain, du café et du beurre. Parmi les convives je ne tardai pas à remarquer un homme d'une soixantaine d'années qui parlait politique; il portait une longue barbe et fumait une très-longue pipe. Il parlait lentement, gravement, d'un ton sentencieux, et par conséquent je le comprenais à merveille. Il parlait allemand, bien entendu. Ce monsieur employait son éloquence un peu forcée à prouver que l'Allemagne, après les derniers événements étant satisfaite, la France devait l'être aussi. Que par conséquent on redeviendrait bons amis, comme devant. Il répondait avec un calme parfait à toutes les objections qui lui étaient faites, et semblait convaincu d'avoir persuadé tout le monde. Naturellement, j'écoutais sans dire mot cette discussion assez originale. Par un singulier hasard, les autres personnes s'étant retirées, je me trouvai en tête-à-tête avec le patriote, qui attendait probablement d'avoir fini sa pipe pour se lever, tandis que j'attendais de mon côté l'heure du départ du chemin de fer. Il ne tarda pas à m'interroger sur ma nationalité, me demandant si, par hasard j'étais Français.

— Ni Français, ni Allemand, répondis-je, je suis Italien.

— *So!* répliqua aussitôt l'Allemand, nous sommes bons amis avec les Italiens, et nous le resterons longtemps, j'espère, car l'Italie doit beaucoup à l'Allemagne.

— Oui, dis-je, avec empressement l'Allemagne a rendu à l'Italie un

grand service, mais l'Italie de son côté a rendu un immense service à l'Allemagne, car l'Allemagne, sans l'alliance italienne, n'aurait pas osé attaquer l'Autriche; et si l'Autriche eût attaqué la Prusse, alors dépourvue d'alliances, et si les troupes autrichiennes qui occupaient la Vénétie eussent rejoint l'armée autrichienne en Bohême, la Prusse fort probablement aurait été battue.

— Mais de quelle alliance parlez-vous donc? s'écria le professeur, car il venait de me dire qu'il était professeur à Berlin. Ce n'était pas une véritable alliance; quelques accords furent pris, et voilà tout, et le roi de Prusse eut encore cette générosité, en faisant la paix, d'assurer à l'Italie les provinces vénitiennes. »

« On comprend aisément que je commençais à sentir bouillonner le sang dans mes veines; mais je réussis à ne pas m'écarter de la prudence que je m'étais imposée, et dont je ne tardai pas à reconnaître les avantages; car, poursuivant la conversation, le professeur se prit à faire les éloges des hommes d'Etat italiens, amis de l'Allemagne, tout en blâmant ceux qu'il croyait être ennemis de sa patrie. Prévoyant que mon nom ne tarderait pas à paraître sur la scène et voulant corriger les fausses idées du professeur, je me bornai à déclarer que l'Italie avait été loyalement et scrupuleusement fidèle à tous les engagements pris dans le traité.

« Mais, chose incroyable! surtout de la part d'un professeur, et d'un professeur allemand qui est convaincu de sa supériorité sur tous les professeurs de la terre! il insista pour me prouver qu'un traité véritable n'avait jamais existé, et il affirma en même temps que quelques-uns des ministres italiens avaient eu l'intention de perdre l'Allemagne, en violant leurs promesses.

« Il est prouvé par des documents, dit-il, que La Marmora *ziem beispiel* (par exemple) intriguait avec Napoléon pour démembrer l'Allemagne, et s'il n'a pas réussi, nous le devons à la perspicacité d'Usedom et à la loyauté de Ricasoli..... *Dass muss ein boser Mensch seyn* (cet homme-là est un fameux coquin).

— *So!* m'écriai-je à mon tour, et j'avoue que je n'en pouvais plus. Je réfléchis cependant que mon livre allait être publié, que la lumière allait bientôt se faire, et que le scandale d'une provocation n'aurait été d'aucune utilité; d'ailleurs, ce brave homme ne faisait que répéter simplement ce que les publicistes allemands avaient affirmé tant de fois; je pris donc mon chapeau et je quittai l'hôtel après avoir déclaré d'un ton ferme au professeur que ses idées seraient bien différentes s'il avait pu connaître La Marmora comme je le connaissais moi-même et les faits tels qu'ils s'étaient réellement passés.

« Puisque j'ai raconté cette anecdote, je m'en vais dire quelle fut la vengeance que je me plus à tirer de ce professeur.

« Quelques mois s'étant écoulés, le livre était déjà publié, et tandis que tous nos journaux, à de rares exceptions près, ne savaient que se taire ou me désapprouver, je recevais de l'étranger un grand nombre de lettres qui demandaient l'autorisation de traduire ce livre, et qui contenaient des phrases tellement aimables pour moi que je ne saurais me permettre de les reproduire. De l'Allemagne même je reçus cinq ou six demandes semblables ; mais un éditeur de Mayence fit mieux et plus ; il traduisit immédiatement et en très-peu de temps mon livre ; après quoi il m'en adressa un exemplaire en me priant de vouloir bien lui pardonner l'irrégularité qu'il venait de commettre. Je lui répondis aussitôt que je n'aurais point plaidé contre lui, mais cela à une condition ; c'est qu'il ferait parvenir un autre exemplaire de cette traduction au propriétaire de l'hôtel de Carlsruhe, en le priant d'envoyer cet exemplaire au professeur, qui m'avait assuré qu'on possédait à Berlin les preuves nécessaires pour démontrer que le général La Marmora s'était conduit en *traître* et en *coquin*.

« L'éditeur de Mayence, enchanté de cette pénalité d'un nouveau genre que les codes n'ont pas encore prévue, s'empressa de me remercier, et il m'envoya en même temps le nom du professeur, que le propriétaire de l'hôtel avait su retrouver immédiatement, pour lui remettre l'exemplaire qui lui était destiné.

J'ignore quelle a été l'impression du professeur à la lecture de mon livre, car il ne m'a jamais écrit ; j'ose toutefois espérer que ses idées à mon égard auront subi quelque modification. »

Le général La Marmora ne s'est pas contenté de défendre sa conduite de l'année 1866 ; il a voulu maintenant défendre son livre, qui se défendait bien lui-même, et c'est ce qui nous explique cette dernière publication. Elle contient comme la précédente des détails curieux, quoique d'une importance moins générale, et elle est bien faite pour nous édifier sur le désordre qui règne dans les administrations publiques en Italie. Le général La Marmora cite plusieurs faits pour montrer avec quelle négligence on égarait au ministère des affaires étrangères les pièces diplomatiques les plus importantes : un de ces faits est particulièrement curieux :

« Nous étions au printemps de l'année 1865, écrit le général La Marmora, activement occupés pour le transfert de la capitale, et la plus grande partie des caisses du ministère des affaires étrangères étaient déjà sur la route de Florence, lorsque j'eus l'idée de donner un dernier coup d'œil aux papiers qui étaient restés dans mon cabinet. Ayant fouillé par hasard dans un tiroir ouvert, que j'avais toujours cru destiné aux papiers qui devaient être jetés au feu, d'autant plus qu'il était à côté de la cheminée, je ne trouvai d'abord que de vieux journaux entassés pêle-mêle les uns sur les autres ; mais voilà que tout à coup

mes yeux tombent sur un parchemin qui excita vivement ma curiosité, car je reconnus immédiatement qu'il portait la signature de Victor Emmanuel II et de Napoléon III.

« Ce n'était rien moins que l'original du traité qui avait cédé à la France Nice et la Savoie, et que je n'avais jamais eu l'occasion de voir. On peut aisément se figurer l'impression éprouvée par moi en voyant un document d'une si haute importance jeté au milieu des paperasses destinées au feu, et je ne manquai pas de témoigner mon profond étonnement aux employés du ministère. »

Une autre fois c'était la copie authentique de la convention de Genève qu'on ne retrouvait plus, et qu'on croyait perdue, tandis qu'elle était tout simplement sur une table dans un des bureaux du ministère. Puis le rapport original du général La Marmora sur le siége de Gênes durant l'année 1849, que le général retrouva par hasard entre les mains d'un de ses amis, qui l'avait acheté chez un marchand pour quelques sous ! Enfin un rapport du général fait durant l'année 1844 sur l'armée française en Algérie après la campagne du Maroc, et qui a définitivement disparu, après avoir été lu attentivement par Charles-Albert ! Telles sont les singulières révélations du général La Marmora qui, en nous montrant le déplorable laisser-aller d'une des administrations italiennes, nous donne la mesure de ce qui arrive dans les autres.

Nous n'insisterons pas davantage sur la première partie de ce livre, qui contient les réponses du général aux publicistes qui l'avaient précédemment attaqué, ou qui n'avaient pas compris ses véritables intentions. La seconde partie est un véritable traité de droit constitutionnel, et le général s'est plû à faire un grand étalage d'érudition. Pour prouver que toutes les tyrannies sont détestables, celles qui viennent d'en haut, aussi bien que celles qui surgissent d'en bas, il appelle à son secours Platon, Aristote, Xénophon, Plutarque, Cicéron, Salluste, Pline, Marc-Aurèle, et il s'efforce de dégoûter les esprits de toute imitation des institutions républicaines et impériales de l'ancienne Rome. N'en déplaise au général, nous croyons que les législateurs modernes feraient bien parfois de puiser des inspirations aux grandes sources romaines ; ils gagneraient beaucoup en autorité et en dignité. Nous ne nions aucun des véritables progrès accomplis pendant dix-huit siècles ; la morale chrétienne a renouvelé la société ; mais elle n'a point effacé les traces des civilisations antérieures ; elle a seulement déclaré la guerre à la fausseté et à la corruption. C'est pourquoi, tout en reconnaissant la supériorité morale des temps nouveaux, nous croyons que l'antiquité nous a fourni des exemples nombreux de sagesse politique qu'il ne faut pas oublier de nos jours.

Il nous semble que le général La Marmora a rêvé pour lui-même le rôle de Xénophon. Après avoir commandé la retraite des Dix-mille,

il a voulu, dans son éloignement forcé des affaires, consacrer son temps à l'économie politique; il a voulu ajouter à ses lauriers de soldat les lauriers de l'écrivain. Nous ne pensons pas que la postérité lui accorde facilement ce nom d'*abeille* qui a été donné à Xénophon en raison de la douceur et du charme de son style; nous sommes aussi obligé de reconnaître qu'un peu de vanité perce à travers les conseils que le général adresse aux hommes de son temps; c'est un défaut trop répandu de nos jours pour qu'on puisse en faire un reproche sérieux à un homme qui a occupé des positions éminentes. Dans l'antiquité, et surtout en Grèce, les hommes les plus illustres savaient être modestes; Xénophon lui-même, ce type si cher au général La Marmora, en est une preuve.

Après avoir donné un rapide coup d'œil à l'histoire du moyen âge, le général La Marmora arrive aux temps modernes et il trouve le moyen de parler, en passant, de Bellarmin et de Galilée. Depuis cinquante ans, il n'y a pas une page touchant de près ou de loin aux questions philosophiques religieuses ou sociales qui ne parle de Galilée et de sa condamnation. Mais quant à faire entrer le nom du célèbre physicien dans un livre qui parle de la guerre de 1866 et des secrets diplomatiques, c'est là un véritable tour de force dont les ennemis de l'Eglise seront très-reconnaissants au général La Marmora.

Dans ce chapitre si plein d'hommes illustres de l'antiquité, le général a oublié un nom, que nous nous permettons de rappeler à son souvenir, c'est le nom d'Aristide. Cet homme vertueux, lorsqu'il encourut la disgrâce de ses concitoyens, ne fit point retentir l'air de ses plaintes et se résigna noblement à son sort. L'histoire ne nous dit pas qu'Aristide se soit vengé de son injuste bannissement sur Thémistocle par la publication de documents conpromettants pour son rival; elle nous raconte, au contraire, que son unique vengeance fut de se présenter à Thémistocle la veille de la bataille de Salamine et de s'unir à son adversaire pour le salut de la patrie. Et le nom de *juste* est resté à cet homme qui, dans un moment d'erreur, avait été frappé d'ostracisme par sa ville natale.

Les récentes publications du général La Marmora lui ont fermé probablement pour toujours le chemin du pouvoir. Nous disons franchement que c'est un malheur pour son pays, car, parmi les hommes qui ont gouverné la Péninsule depuis l'année 1860, nous ne croyons pas qu'on puisse en trouver aucun d'un caractère plus noble et plus loyal. Nous ne savons pas si le général, condamné à cet ostracisme moral, saura profiter de la belle sentence de Sénèque : « Ce n'est point l'exil qui est digne d'éloge, mais celui qui sait le supporter sans plainte[1]. »

(1) *Laudatur non exilium sed qui hoc non doluit*, II ep. 83, 164.

Nous sommes persuadés toutefois que, dans la solitude politique que ses livres ont faite autour de lui, le général La Marmora ne manquera pas de faire un triste retour sur le passé. Alors il se souviendra d'un noble évêque arraché par ses ordres à la paix laborieuse de son ministère et condamné à toutes les douleurs de l'exil pour avoir été un courageux défenseur de la liberté de la sainte Eglise, de même que le général La Marmora a été un vaillant soldat de l'indépendance italienne.

Charles CONESTABILE.

LE LIVRE D'UN PÈRE, par M. DE LAPRADE[1].

Nous ne nous sommes pas trop avancé, ce nous semble, en osant prédire au dernier ouvrage de M. de Laprade, un éclatant succès. L'édition illustrée du *Livre d'un père*, tirée à un très-grand nombre d'exemplaires, a été comme enlevée en deux mois, et voici le recueil qui reparait sous ce vêtement simple que Fénelon appelait celui des honnêtes gens, celui dont on se sert, disait-il, pour se couvrir. Nous ne voulons pas nous faire plus insensible que nous le sommes au charme des belles gravures; mais il ne nous en coûte pas de convenir que nous aimons un peu aussi les livres pour eux-mêmes. Les vers de M. de Laprade n'ont rien à perdre d'ailleurs à se présenter au public dans le chaste déshabillé de la Muse, et c'est avec pleine confiance qu'après la superbe édition des pères et des enfants, nous voyons venir celle de tout le monde. Parlant des lecteurs d'un tel poëte, on sait ce que ce tout le monde contient de délicat. Mais y il a d'abord le grand nombre de ceux qui, préoccupés avant tout du développement moral de leurs enfants, ne redoutent pas, dans leur sainte entreprise, l'alliance de la poésie. C'est tout profit quand le poëte, à côté de tant de dons supérieurs, sait garder, comme ici, dans l'expression des mille pensées et des sentiments généreux, cette simplicité qui les rend facilement accessibles à tous les cœurs et à toutes les âmes.

Antoine DE LATOUR.

La librairie Didier vient de mettre en vente la troisième édition de l'ouvrage de M. Charles de Lacombe : *Henri IV et sa politique*. L'auteur a donné pour préface à cette nouvelle édition les pages que les lecteurs du *Correspondant* ont admirées dans une de nos dernières livraisons, et qui nous présentaient en quelque sorte le règne de Henri IV contemplé à la lumière de notre temps et de nos épreuves.

[1] 1 vol. in-18. Hetzel.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge du livre : couronné par l'Académie sur un rapport de M. Mignet et avec l'appui de M. Guizot, présenté au public dans les termes les plus flatteurs par M. Villemain, loué ici même par M. le comte de Champagny, l'ouvrage de M. Charles de Lacombe a obtenu dès son apparition un succès que le temps n'a fait que confirmer.

La librairie Firmin Didot et C[e] vient de mettre en vente la sixième édition de l'*Histoire de la littérature française* de M. Désiré Nisard, de l'Académie française.

Cette nouvelle édition, complétement revue par l'auteur, forme une véritable bibliothèque historique et littéraire, où sont conservés les plus précieux trésors de notre langue. Le tome I[er] est une introduction à l'histoire de la littérature française; le tome II conduit l'histoire de cette littérature depuis l'époque de la Renaissance jusqu'aux premières années du seizième siècle ; le tome III traite des premiers modèles de l'art d'écrire en prose et en vers et de l'influence soit de certaines institutions, soit du gouvernement et de la royauté sur la littérature du dix-septième siècle ; le tome IV embrasse le dix-huitième tout entier, et se termine par une appréciation générale des principales richesses littéraires de notre époque.

Nos lecteurs n'auront peut-être pas oublié que, l'année dernière, à pareille époque, nous avons été des premiers à annoncer un nouvel ouvrage de M[me] la comtesse de Flavigny, revêtu des plus hautes approbations épiscopales et intitulé : *La Première Communion*, *Règlement de vie pour la Persévérance.*

Dans un article remarquable, M. le vicomte de Melun, faisant de ce livre un complet éloge, formait le vœu de le voir bientôt entre les mains de toute la jeunesse chrétienne, car il estimait que les enfants de toutes classes, garçons et filles, élevés dans les écoles et les pensionnats, ou dans l'intérieur de leurs familles, trouveraient également dans cet ouvrage un guide et un appui pour leur persévérance.

Le succès du livre de M[me] de Flavigny a dépassé toutes les espérances. En l'espace de quelques mois, plus de 12,000 exemplaires ont été vendus. Nous croyons donc être agréable à nos lecteurs en leur rappelant qu'on peut se le procurer dans toutes les librairies religieuses de Paris et de la province, et que des reliures de toutes sortes le rendent accessible à tous.

QUINZAINE POLITIQUE

25 mars 1877.

Il y a quinze jours, le Sénat remplaçait le général Changarnier par M. Dupuy de Lôme, un illustre ingénieur de la marine qui a eu le rare honneur de bien mériter de la France, et qui, si fastueusement que le parti bonapartiste le proclame sien, est certainement plus conservateur qu'il n'est bonapartiste. Quels cris de folle colère la gauche a poussés, au lendemain de cette élection, les échos de la République le disent encore. Il n'était pas de honte, à entendre les républicains, qui pût égaler l'ignominie dont se couvraient les conservateurs coupables d'un tel choix : pudeur honnête et glorieuse chez des gens qui, en 1875, quand l'Assemblée nationale nomma ses soixante-quinze sénateurs, mêlèrent dans le trafic de haines et de convoitises qu'on se rappelle les suffrages de M. Jules Simon et de M. Gambetta avec ceux de M. Rouher et de M. Raoul Duval ! De même, il n'était pas de vengeance, semblait-il, dont la République ne dût frapper le Sénat : évidemment, le Sénat conspirait, le Sénat voulait mettre en pièces la Constitution et détruire la République ! Ceux qui avaient ces tremblements de fureur et de peur en même temps ne se donnaient pas sans doute la peine de réfléchir : sinon, ils eussent compris que, formée autour de M. Dupuy de Lôme aujourd'hui ou demain autour de M. Chabaud Latour, une coalition n'est faite pour ruiner le présent que quand elle peut se partager l'avenir. Ils auraient dû aussi se demander si la vieille coutume républicaine de déclarer traître quiconque ne jure pas par la République n'est pas un genre de suspicion et de violence plus propre à indigner qu'à intimider, à écarter qu'à ramener ; et certes, si la République est maîtresse de la France et sûre de l'éternité comme on le déclare, c'est se démentir soi-même et rendre la nation incré-

dule à ces fortes vertus de la République que d'accuser le Sénat de la « renverser », pour peu que dans le Sénat une unité se déplace et qu'un conservateur y succède à un conservateur ! Mais cette colère de la gauche était une sorte de délire. On s'écriait qu'il fallait abolir, en 1880, ce Sénat qui osait élire M. Dupuy de Lôme. On indiquait, jusque dans des journaux ministériels, les moyens qu'aurait la Chambre de provoquer le Sénat à un conflit. Quelques-uns mêmes, par un effort de logique vraiment merveilleuse, demandaient la dissolution de la Chambre, pour mieux punir le Sénat !

Quelque déraisonnable qu'elle ait été, cette fureur a été juste, nous l'avouons, si la République, sondant son cœur et sachant ce qu'elle porte en ses entrailles, sent en effet qu'elle ne peut pas être conservatrice. Car voilà l'exacte signification de ce choix : ceux qui ont donné leurs voix à M. Dupuy de Lôme ont des doctrines bien diverses et même des espérances hostiles l'une à l'autre, aucun d'eux ne l'ignore ni ne compte sur l'ignorance de son voisin ; mais il y a un sentiment qui leur est commun et qui les rassemble quand il s'émeut : c'est qu'ils veulent également l'ordre et la paix de la nation, de quelque nom que s'appelle le gouvernement qui administre les intérêts de la France ; et surtout ils le veulent sous un gouvernement qui se nomme la République, qui a ses titres dans la volonté souveraine et passionnée de la foule, et qui nourrit, avec les souvenirs de sa trop menaçante histoire, les libres rêves de tant de chimères ou les libres convoitises de tant d'ambitions. Entre l'élection populaire d'Avignon et celle de Bordeaux, cette élection du Sénat dit à la République qu'il la veut conservatrice et à la Chambre qu'il se maintiendra tel qu'il est, non dans le dessein qu'on lui prête de détruire les lois constitutionnelles, mais dans celui qu'il a de sauvegarder les lois essentielles à la société et à la patrie.

Rien n'atteste plus éloquemment ce sentiment du Sénat que l'union même qui a groupé dans ce vote les constitutionnels avec les royalistes et les impérialistes, avec tous les conservateurs. Evidemment, quand M. le duc d'Audiffret-Pasquier, M. Bocher, M. Lambert-Sainte-Croix et leurs amis votent pour M. Dupuy de Lôme, ils n'oublient pas plus 1870 que 1875. Ils ne viennent, parmi tant de débris qui hélas ! se repoussent encore, ni faire la monarchie ni refaire l'empire ; ils viennent seulement empêcher que le Sénat ne s'affaisse, et qu'avec lui ne tombe la dernière forteresse qui défende la République contre le radicalisme. Ils ont vu, depuis un an, la République emportée de plus en plus à l'extrême gauche, ici par le mouvement du suffrage universel, là par la faiblesse des partis qui devaient se modérer, ailleurs par l'impuissance du gouvernement. Ils s'épouvantent de la violence des uns et de la com-

plaisance des autres ; et ils se retournent vers la droite pour y former, en s'appuyant à elle, un faisceau de toutes les forces qui peuvent retenir la République sur cette pente. Ils ne sont infidèles ni à eux-mêmes ni à personne ; ils n'avaient pas promis à la République de la laisser précipiter leur pays à ce gouffre du radicalisme où la liberté périt comme tout le reste ; ils ont cru un jour qu'il leur fallait protéger avec elle, malgré leur défiance, la patrie et la société ; et maintenant, si elle ne le peut ou si elle ne le veut, ils protégeront sans elle ou contre elle ces deux grands biens pour la sûreté desquels on élève les gouvernements. Tel est tout le secret de leur vote. Loin de s'alarmer de leur effroi, les républicains y insultent : c'est une faute de plus. Car, que des hommes qui ont maudit l'empire dans des imprécations à jamais mémorables et dont leur âme est pleine encore, soient en cette angoisse, et que, reconnaissant leur vrai devoir, ils votent pour M. Dupuy de Lôme sous l'impulsion d'une nécessité si impérieuse, les républicains devraient avoir la sagesse de méditer un peu sur les raisons de cet événement : la leçon est grave pour la République.

Certes, M. Jules Simon et M. Gambetta ne sauraient se vanter d'abhorrer l'Empire plus que M. d'Audiffret-Pasquier et M. Bocher. Mais ils se trompent sur les conditions auxquelles cette haine doit rester soumise pour rester victorieuse. Ni M. d'Audiffret-Pasquier ni M. Bocher ne sauveront la République, si la République ne se sauve pas elle-même de l'Empire, c'est-à-dire si les républicains ne font pas à la France une République paisible autant qu'honnête et tolérante. Ce n'est pas la France libérale qui redressera le trône d'où l'Empire l'a opprimée. Ce n'est pas la France, amoureuse de gloire ou jalouse de sa grandeur, qui ira ramasser aux fossés de Sedan l'épée que l'Empire y a laissé tomber. Non. Ce serait une France fatiguée ou affolée par la licence du radicalisme. Ce serait une France que la République aurait trop agitée et qui finirait, dans sa frayeur, par demander la tranquillité à la compression, à ce sommeil du despotisme où les nations ne s'endorment que pour mourir. La République veut-elle se préserver de l'Empire? Qu'elle ne soit pas radicale ; qu'elle ne le soit ni par complicité ni par duperie ; qu'elle n'enferme pas la volonté des honnêtes gens entre le radicalisme et le césarisme. Or, depuis un an, ses essais et ses efforts, la progression de ses œuvres et la hardiesse de ses vœux ont de plus en plus alarmé les conservateurs. La Chambre qu'elle a créée, le 20 février 1876, s'est placée sous la dictature de M. Gambetta ; elle n'a paru occupée qu'à détruire des lois ; elle a été tumultueuse ; elle a commis des actes de proscription ; elle a menacé ou frappé les intérêts de quelques-unes des grandes classes de la nation, l'armée, la magistra-

ture, le clergé; elle a donné sa faveur aux déclamateurs et aux utopistes; elle a retiré le pouvoir à M. Dufaure et elle ne le garde à M. Jules Simon qu'au prix d'une politique illusoire, incapable ni de suffire aux promesses ni d'y satisfaire. Pendant ce temps les radicaux portaient à l'extrême l'audace de leurs revendications, soit dans leurs journaux, soit dans les discours de leurs banquets; et non-seulement, devant les électeurs, les modérés étaient réduits au silence ou s'effaçaient dans l'ombre, non-seulement les violents semblaient devenirs les possesseurs privilégiés du suffrage universel et les directeurs nouveaux de la République; mais les mots qui avaient le plus épouvanté, de 1848 à 1851, les gens honnêtes et sensés, les mots de « République démocratique et sociale » de « prolétariat » et de « socialisme », retentissent aujourd'hui, autour des scrutins, comme la vraie devise du bon républicain. Eh bien! nous avons la douleur de le dire : loin que, par des erreurs et par des excès semblables, les radicaux fondent la République idéale de l'avenir, ils anéantissent la République réelle du présent; et vainement ils auront, par l'invective, triomphé de l'Empire à la tribune, dans les clameurs des disputes où les bonapartistes les provoquent à plaisir, vainement ils auront condamné à la prison les journalistes les plus insolents de l'Empire : eux-mêmes, par leurs désordres, auront restauré l'Empire; il ne restera plus à l'inconstant suffrage universel que la peine de le proclamer lui-même.

En vérité, nous admirons la simplesse des républicains qui croient fructueuse à la République une journée comme celle où la Chambre a décrété que M. Paul de Cassagnac pourrait être poursuivi. Certes, M. Paul de Cassagnac mérite le blâme : avec le cœur d'un impérialiste, il a l'esprit d'un radical. Mais comment M. Jules Simon ne devine-t-il pas qu'à prendre M. Paul de Cassagnac pour adversaire, à faire tout ce bruit parlementaire autour de lui, à lire devant la France entière ses romantiques pamphlets du *Pays*, à l'amener devant des juges superbe et pérorant lui-même, il favorise au profit de l'Empire la réputation de M. Paul de Cassagnac, l'apologie de l'un s'étalant dans la défense de l'autre? Il n'est guère habile à la République de vouloir sans cesse, à la tribune ou dans les tribunaux, cette sorte de combat singulier avec l'Empire : il se recompose ainsi une histoire. M. Gambetta, depuis deux ans, s'est plu à provoquer l'Empire; il a pensé qu'il fallait déclarer morts et vains comme des fantômes tous les partis sauf un, l'Empire : il s'est imaginé que, resté seul à seul avec la République, l'Empire succomberait, et que sous le coup tous les ennemis de la République auraient dès lors péri. Un jour, il a même honoré l'Empire jusqu'à l'appeler presque un frère, au nom de cette souveraineté nationale

dont, à l'égal de la République, l'Empire se targue de naître. Eh bien! mis dans cette lumière, comparé et opposé à la République par les soins mêmes des républicains, l'Empire a été reconnu d'eux comme son compétiteur naturel, son unique antagoniste, son successeur légitime : apparence où il s'est fortifié, attitude où il a grandi. Cette faute de M. Gambetta, M. Jules Simon devait-il la continuer? Et d'ailleurs, qui donc, si ce n'est l'Empire, a gagné quelque chose dans ce débat de M. Jules Simon et de M. Paul de Cassagnac? Ce n'est pas M. Jules Simon. Car M. Paul de Cassagnac l'a prouvé par une double série de documents : si le délit que M. Jules Simon veut punir en lui est un délit politique, M. Jules Simon, qui jadis prêchait l'impunité pour le journaliste, a trahi sa doctrine et abjuré son libéralisme ; si le délit est de droit commun, les radicaux en ont commis de plus nombreux et de plus graves, et comme M. le ministre de l'Intérieur les laisse impunis, il aura forfait à l'équité, en n'étant sévère que pour M. Paul de Cassagnac seul. Ce n'est pas non plus au parti républicain que cette dispute a profité : il s'est combattu lui-même, puisque M. Madier de Montjau, avec les docteurs de toute une école républicaine, a contredit si fortement M. Jules Simon. Est-ce enfin pour la République qu'une telle journée aura été bonne? Car, s'il est illogique que l'Empire invoque contre la République une liberté qu'au temps où il règne, il refuse de regarder comme un droit juste et nécessaire, est-il donc moins illogique qu'au temps où elle gouverne, la République refuse de pratiquer une liberté qu'elle a invoquée contre l'Empire comme un droit primordial et absolu?

La destinée de la République est fatalement prise dans un étroit dilemme. La République ne peut pas tolérer la liberté absolue de la presse, sans mettre en péril sa paix constitutionnelle; elle ne peut pas, d'autre part, restreindre cette liberté, sans violer la loi qui fait qu'elle est la République, c'est-à-dire un gouvernement absolument libre de changer sa constitution. Elle ne peut ni permettre ni défendre qu'on conteste son principe. Si elle le permet, que devient la sécurité de l'Etat? Quelle société serait habitable, où, chaque matin, tous les partis pourraient dénier au gouvernement la légitimité de son titre et son droit de durer? Mais si elle le défend, que devient son principe lui-même, qui est celui du changement? Car la République n'est-elle pas sujette à la volonté de la souveraineté nationale, si capricieuse et variable que cette volonté puisse être? N'est-elle pas le règne d'une majorité qui élit, qui est élue et qui peut être détruite par les électeurs? N'est-elle pas, par sa constitution même, un gouvernement révisable totalement et périodiquement? N'a-t-elle pas, dans sa tradition, cette parole de ses premiers fondateurs :

« Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures? » Et si elle est une sorte de provisoire permanent, si elle est subordonnée au bon plaisir de la volonté populaire, si le pouvoir de la transformer est un attribut pour tous ses citoyens, comment empêcher que nos journalistes signalent au peuple, quand ils le jugent utile à la nation, la nécessité de substituer à la République un meilleur gouvernement? Comment la République forcera-t-elle ces journalistes à la révérer dans son instabilité légale comme un gouvernement stable et fixe? Des deux côtés, il y a là une égale impossibilité pour la République. Si elle me contraint à la respecter comme un fait immuable, elle manque à la liberté politique, qui est sa raison d'être; si elle m'autorise à nier son droit de subsister, elle manque à l'ordre social qui est la condition essentielle de son existence. De tout ce débat il reste donc cet enseignement historique autant que philosophique : la République s'agite dans une antinomie d'où elle ne peut sortir; elle est incapable ni de vivre avec la liberté que son principe porte en soi, ni d'assurer dans les esprits, à moins de se renier elle-même, l'idée d'ordre qui s'attache à la stabilité.

Au lendemain de cette discussion, il a pu sembler que la Chambre allait élaborer quelque chose d'utile. Nous ne voulons pas parler du service qu'elle a cru rendre à l'Etat en abolissant l'impôt intérieur des savons : elle a pu ainsi plaire démocratiquement aux électeurs de Marseille; mais, quand les ressources du Trésor sont insuffisantes pour tant de nécessités nationales, quand l'équilibre du budget est si fragile, opérer un tel dégrèvement au commencement de l'année, c'est une imprudence qu'on risque d'expier, soit par un déficit, soit par un autre dommage. Nous voulons seulement dire que la Chambre a failli prouver sa capacité financière et administrative, à propos d'un réseau d'Orléans et des Charentes. Pendant que le Sénat faisait paisiblement une grande loi, le Code rural, que, depuis un demi-siècle, l'agriculture attendait avec une impatience toujours trompée, la Chambre paraissait s'occuper à régler les rapports de l'Etat avec les compagnies des chemins de fer.

Malheureusement, personne n'ignorait, dès le premier jour, que tout ce débat n'était en réalité qu'une manœuvre dirigée contre M. Christophle, le faible et verbeux ministre des travaux publics : plus ou moins visible dans l'ombre, M. Gambetta était le *Deus ex machina* qui conduisait le train de l'intrigue; il voulait amener et placer au siége de M. Christophle l'homme qui fut, à Tours et à Bordeaux, le coadjuteur de sa dictature militaire, l'ambitieux M. de Freycinet. Ce dessein de M. Gambetta a présidé, pendant huit jours, à toute cette suite de coups parlementaires et de fastidieuses

harangues. Selon le mot d'un radical lui-même, M. Lecesne, tout a été « surprise et imprévu » dans ce débat : commission, ministres, députés, retiraient ou rapportaient tour à tour leurs projets de loi, et la Chambre, perdant comme l'esprit dans cette mêlée de longs discours et de propositions changeantes, finissait par voter, avec M. Allain-Targé et M. Christophle miraculeusement réunis, une sorte d'ajournement qui renvoie l'affaire à on ne sait quelle date. Quel inutile apparat de sérieux! Que de pesantes dissertations qui seront tombées dans le vide! Tout a été agité, rien n'aura été résolu. Et en attendant, la gauche aura menacé de graves intérêts qui vont rester inquiets. Comme si, pour troubler ces intérêts, ce n'était pas assez des incertitudes de la situation générale! M. Christophle, il est vrai, a échappé au sort que M. Gambetta lui préparait ; mais c'est aux dépens de son autorité et de sa dignité; et, d'ailleurs en acceptant à demi des mains de M. Allain-Targé un projet de loi que celui-ci n'avait forgé, sous les yeux de M. Gambetta, que comme un engin propre à le renverser, M. Christophle s'expose à plus d'un péril : s'il maintient ce projet de loi, il compromet l'Etat, que les radicaux prétendent pousser du rachat partiel des chemins de fer à ce rachat total qui serait la ruine de nos finances; s'il le rejette, il se compromet lui-même. En somme, quel aura été le bilan de cette pénible discussion? Un acte de convoitise parlementaire, une capitulation ministérielle, un ajournement, et, par dessus tout cela, une utopie dont déjà la formule est inscrite en ces mots dans le programme des socialistes bordelais : « Rachat des chemins de fer par l'Etat. »

Céder et ajourner, ajourner pour ne pas céder, ou céder pour ajourner : voilà, ce semble, la profonde maxime qui dirige dans sesvoies la politique embarrassée de M. Jules Simon! Ah! M. Jules Simon voudrait bien, on n'en saurait douter, avoir à suivre une autre méthode de gouvernement. Mais le peut-il? Assurément, en abrogeant les lois de la presse, celles de 1852 et de 1875, il n'ignore pas qu'il désarme l'Etat, pour le livrer à la licence des journalistes révolutionnaires; mais la gauche le veut; il promet donc; seulement il diminuera sa promesse dans le détail, et surtout il en retardera indéfiniment les effets; il chargera le temps d'annuler sa parole. L'amnistie! il n'ignore pas que la Commune la réclame au lieu de l'implorer, et, que, pendant que les coupables demandent à l'histoire moins le pardon que l'honneur, leurs avocats demandent à la justice sociale moins un acte de clémence qu'un acte d'abdication. M. Jules Simon voit comme nous tout ce que cette grâce impérieuse a de dangereux; mais l'extrême gauche veut l'amnistie; il promet donc; seulement il fera qu'on oublie sa promesse dans la lenteur des délais. Les élec-

tions! il n'ignore pas que les Raspail et les Steeg, aussi bien que les Saint-Martin et les Castaing, ne sont pas les candidats d'une République sage et honnête; mais, dans leur choix, les radicaux commandent, et M. Jules Simon s'incline : il soutient donc la candidature de M. Raspail et celle de M. Steeg; mais il ne les patronne qu'en secret, et puis, il se console de favoriser le mauvais, en se disant qu'il pourrait favoriser le pire! C'est que M. Jules Simon se sent impuissant, soit à coordonner ces éléments incohérents et désordonnés de la République, soit à maîtriser l'un par l'autre. Cette impuissance est-elle la faute de l'homme? Non. Car l'homme est habile, ingénieux, souple, éloquent, sagace, et il est le chef du groupe qui se prétendait le plus nombreux dans la nation et le plus capable de gouverner la République. L'impuissance de M. Jules Simon est donc plutôt celle de la République elle-même, qui, dans la division de ses doctrines et la rivalité de ses sectes, ne semble pas plus capable, en 1877 qu'en 1793 ou en 1848, de marquer à leurs tendances la limite de l'impossible, ni de modérer l'élan par lequel les violents et les utopistes l'entraînent au-delà du juste et du vrai. Telle est en ce moment l'épreuve de M. Jules Simon, ou plutôt la nôtre. Voilà l'expérience de la République.

De Paris, devenu comme par enchantement le théâtre de la paix, une bonne nouvelle s'était répandue il y a quelques jours à travers l'Europe. L'entente de l'Angleterre et de la Russie s'opérait, dit-on. L'accord était certain; et le général Ignatieff allait en achever à Londres l'heureuse conclusion. On avait rédigé un protocole et dans ce protocole il y avait le mot magique que la diplomatie avait tant cherché pour ménager à l'amour-propre des deux puissances un égal refuge. On n'avait plus qu'à signer. Or personne ne refuserait sa signature. L'Allemagne l'avait promise la première : un télégramme adressé au comte de Munster par M. de Bismarck, sur l'ordre même de l'Empereur, exhortait l'Angleterre à consommer cette œuvre de conciliation. On n'avait pas à s'inquiéter du consentement des autres nations; on ne devait pas craindre la résistance de la Turquie. Telle était la bonne nouvelle; et l'Europe, surtout la France, l'accueillait avec un transport de joie. Malheureusement, il y a en Europe comme une mauvaise fortune pour les espérances des pacifiques : une sorte de mauvais génie empêche que l'Europe échappe au doute et à l'inquiétude. Voici qu'on apprenait tout à coup que le texte du protocole n'était pas fixé et ne pouvait pas l'être immédiatement : le prince Gorstchakoff, assurait-on, désirait le changement de certains termes. Puis, le lendemain, on racontait qu'une condition accessoire, mais la plus nécessaire de toutes, était en litige : l'Angleterre demandait qu'après la signature

du protocole, on désarmât des deux côtés du Danube; elle croyait que la paix ne serait bien sûre que si la Turquie et la Russie retiraient en même temps et renvoyaient dans leurs foyers une partie au moins de ces grandes multitudes de soldats dont le pied impatient presse et bat la frontière d'où elles se regardent. Or, la Russie ne voudrait désarmer qu'après la Turquie; son honneur l'exige, prétend-elle, et l'intérêt des chrétiens le lui commande : la Turquie a tant de fois abusé l'Europe et la chrétienté par ses promesses de réformes! Ce serait cette difficulté qui empêcherait en ce moment l'accord complet et définitif qu'on nous annonçait. Toutefois, on pensait qu'elle serait surmontée. Et elle le sera en effet si la Russie veut réellement la paix, parce qu'elle a pu mesurer nettement, dans les desseins qui s'agitaient autour d'elle, toutes les menaces du lendemain, les maux de la défaite et les périls de la victoire. La Russie, si elle tirait l'épée, ne serait plus maîtresse de son avenir : elle ne serait pas libre de finir la guerre; mais elle reste libre de ne pas la commencer. Nous la croyons éclairée. Nous présumons donc que, plus ou moins lentement, plus ou moins péniblement, elle saura éviter ce qu'elle craint avec une sagesse aussi courageuse qu'adroite.

Nous ne pouvons que signaler, en passant, les actes et les discours de M. de Bismarck dans le Reichstag : la France n'a pas à commenter ce qui se dit ou ce qui se fait en Allemagne. Elle regarde au pied des Vosges, elle écoute et pense. Mais elle a enveloppé son cœur de cette même neutralité dont elle veut que son corps mutilé soit protégé. Que M. de Bismarck dise, s'il lui plaît : « Depuis que les temps sont devenus tranquilles, la marée impériale se retire : nous sommes dans la période du reflux. » Si M. de Bismarck craint que l'unité de l'empire ne perde, temporairement, un peu de sa force, il aura quelque peine à nous inspirer pour cette unité, pour cette puissance, une crainte qui, au fond, le trouble si peu : nous nous rappelons qu'il l'a cimentée et accrue avec la chair et le sang de la France. Quant à l'Alsace-Lorraine, à ses souffrances et à ses vœux, ses députés fidèles, MM. Winterer, Simonis et Bezanson, en ont parlé assez éloquemment pour que la France et l'Europe aient entendu. Mais ils n'ont pu émouvoir, on le sait, ni M. de Bismarck, ni le Reichstag, ni même ce Schneegans, qui fut Français et qui invoque aujourd'hui, pour légitimer son nouveau genre de patriotisme, l'exemple de M. Gambetta et de son « opportunisme. » Contentons-nous de citer ces nobles paroles du vaillant et ancien maire de Metz, M. Bezanson : « Il y a un fait que vous ne contesterez certainement pas : c'est que la conscience que les peuples ont de leurs droits est plus forte que la violence. Si le désir que je voudrais voir

se réaliser est réduit à néant, il me restera une chose qui sera ma consolation et ma force ; il me restera ma confiance ferme et inébranlable dans l'avenir. Quant à vous, messieurs, vous serez forcés de reconnaître que, si le présent est dans vos mains, l'avenir est dans les mains de Dieu. » Certes, il serait téméraire de dire, contrairement au mot désespéré d'une nation malheureuse, que la France est assez près pour recueillir ce soupir de l'Alsace-Lorraine. Mais on peut dire que Dieu n'est pas trop haut pour que l'appel de cette confiance arrive jusqu'à lui et ne fasse descendre sa pitié sur l'Alsace-Lorraine. Les vaincus qui confient à Dieu leur douleur et leur espérance sont sûrs de se survivre.

Auguste Boucher.

LE PROCÈS MONTALEMBERT

La première Chambre civile du tribunal de la Seine vient de consacrer quatre audiences aux débats et au jugement d'une affaire où le public, toujours plus soucieux du vrai fond des choses que de la procédure, a vu sans hésiter le procès de M. de Montalembert contre l'ex-Père Hyacinthe. C'était bien en effet l'illustre mort qui se dressait du fond de sa tombe contre l'infidélité d'un ancien ami; c'est bien lui qui vient de gagner sa cause après trois jours de discussions dignes de son nom et de la justice.

On se rappelle l'origine de ce procès. Depuis un an déjà les héritiers et les exécuteurs testamentaires de M. de Montalembert avaient porté plainte contre M. Loyson, coupable, suivant eux, d'avoir, sans leur aveu, publié un des écrits posthumes du grand orateur. On sait que par une clause impérative de son testament, toute œuvre inédite, toute correspondance, tout papier quelconque laissé après sa mort est devenu la propriété de sa famille et qu'en même temps le droit de publier quoique ce soit, en tout ou en partie, a été exclusivement attribué à un comité de quatre amis désignés par lui.

L'écrit livré par M. Loyson à la *Revue Suisse* était intitulé: l'*Espagne et la Liberté.* On a dit à l'audience que cette brochure aurait désormais sa légende ; nous pouvons, sans violer aucun mystère, en donner ici la très-simple histoire.

Au mois de décembre 1868, M. de Montalembert envoyait au *Correspondant* un manuscrit assez volumineux portant pour titre : L'*Espagne et la Liberté.* On était au lendemain d'une conspiration militaire qui venait de renvoyer la reine Isabelle hors de la frontière ; et dans cette Espagne que nous devions voir, si peu d'années après, disputée l'épée à la main entre deux princes de la maison de Bourbon, le cri de *Mai los Borbonnos! Plus de Bourbons!* retentissait de Cadix aux Pyrénées. En attendant d'en être réduite à confesser son impuissance, la révolution se déchaînait odieusement contre l'Eglise et les catholiques. C'est à ce lâche et facile début de

toute émeute embarrassée de sa victoire que l'éminent écrivain s'en prenait et qu'il adressait ses vitupérations les plus indignées. Mais il voulait aussi remonter aux causes, rechercher les responsabilités, prouver que le pouvoir absolu, même quand il sauve l'unité de la foi chez un peuple, ne le condamne pas moins à l'inertie et au dépérissement; il voulait enfin donner l'Espagne en spectacle et en leçon à la France et au monde. Son travail se trouvait ainsi divisé en deux parties : une partie toute historique; l'autre toute polémique. Dans la première, l'auteur, qui savait l'histoire de la Péninsule Ibérique pour l'avoir étudiée à sa vraie source, dans les couvents, nous ramenait en plein moyen âge, en plein épanouissement des libertés locales, en pleine lutte nationale et religieuse contre l'étranger ennemi de l'Espagne et du Christ. Puis, rencontrant la décadence dès le lendemain de l'affranchissement, il n'hésitait pas à en accuser l'alliance du despotisme monarchique et du despotisme religieux, nous avons nommé l'inquisition espagnole.

Dans la seconde partie, l'auteur, comme rappelé par le bruit des querelles du jour, tournait brusquement le dos à la patrie du Cid et s'en allait guerroyer à Paris et jusqu'à Rome, ici contre les fauteurs religieux de l'absolutisme politique, là contre deux ou trois P. Jésuites qui rédigeaient alors une revue célèbre.

Ce fut cette seconde partie qui rencontra de graves objections dans le conseil de rédaction du *Correspondant*. Non-seulement la vivacité de certaines expressions, la rigueur de certaines censures furent contestées; mais, de plus, l'année 1869, où on allait entrer, était marquée d'avance par deux événements de grande importance, l'un pour notre pays, l'autre pour la chrétienté toute entière. Je veux parler des élections générales qui devaient être les dernières de l'empire, et de l'ouverture du Concile du Vatican. A la veille d'un si profond ébranlement dans les âmes et dans les faits, était-il juste, était-il permis, était-il opportun d'engager tout de suite la lutte sur les deux terrains, et non pas certes entre les catholiques et les révolutionnaires, mais entre les catholiques eux-mêmes divisés par les plus déplorables malentendus? La majorité des amis du *Correspondant* ne le pensa pas et supplia notre illustre maître et collaborateur de consentir à l'ajournement de son travail. Nous disons la majorité, car la décision ne fut pas prise à l'unanimité.

Le coup fut malheureusement très-sensible à M. de Montalembert. Dans le misérable état où la maladie l'avait réduit, il avait les plus tristes raisons de croire que cet effort était le dernier dont il serait capable et que l'*Espagne et la Liberté* marquait le terme de sa carrière d'écrivain. Cependant la force des raisons alléguées ne fut pas non plus sans le toucher, car il n'accepta pas un

seul moment l'idée si naturelle de publier son écrit en brochure. Seulement, comme la composition et la mise en pages pour le *Correspondant* étaient prêtes, il s'en fit remettre huit à dix épreuves qu'il se donna la consolation d'adresser à quelques amis, tant en France qu'à l'étranger, en leur demandant non des compliments mais leur avis et se montrant d'avance disposé à accepter plus d'une correction.

C'est ainsi que le P. Hyacinthe, alors dans tout l'éclat de ses succès d'orateur chrétien à Notre-Dame et à Saint-Louis-des-Français, se trouva en possession de l'exemplaire qu'il a cru pouvoir livrer à la publicité. « Ne publiez pas, lui écrivait à ce sujet M. de Montalembert, ne montrez même pas... C'est l'avis unanime de nos meilleurs amis. Gardez pour vous ce quasi-manuscrit que vous publierez, si vous voulez, après ma mort. En ce moment, la moindre indiscrétion plongerait dans un véritable désespoir plusieurs âmes que nous devons aimer et respecter... »

Voilà pourtant le simple billet d'envoi, avec une initiale pour toute signature, qu'on a voulu faire passer pour un mandat en bonne forme! C'est ce billet qu'on opposait à la volonté si fortement exprimée et à trois reprises différentes depuis 1864, par M. de Montalembert, de confier à une commission d'amis le soin de publier ses papiers! C'est ce billet du 17 février 1869 qu'on osait invoquer encore après la clause révocatrice du 7 octobre 1869, ainsi conçue : « Je déclare nulle et non avenue toute mention faite dans mes dispositions antérieures de M. l'abbé Charles Loyson, dit en religion le P. Hyacinthe, des Carmes déchaussés. »

On distingue, on équivoque, on subtilise, on veut prouver que ce codicille du 7 octobre, tout en excluant l'ex-P. Hyacinthe de la commission des livres, lui laisse tout pouvoir sur *l'Espagne et la Liberté*. Voilà le billet du 17 février, nous dit-on, voilà notre mandat spécial; Où en est la révocation expresse, formelle, notifiée? La révocation! Mais regardez donc le mandataire, la voilà la vraie révocation, là voilà en chair et en os, et, ce nous semble, suffisamment notifiée! Le mandat est avant tout un contrat de bonne foi. A qui était donné celui du 17 février? *Au cher et bon Père*. Or, du cher et bon Père, qu'en restait-il après sa fuite du couvent? Le tribunal paraît avoir été sensible surtout à cette considération morale qui domine toute la cause. Il laisse entendre qu'alors même que le P. Hyacinthe serait simplement resté l'abbé Charles Loyson, le changement survenu dans la personne eût été suffisant pour annuler l'autorisation du 17 février. Or, de l'abbé Charles Loyson, que reste-t-il à l'heure où nous sommes?... Il y a là, tout le monde en sera frappé, un *a fortiori* terrible!

Où le tribunal a-t-il puisé cette conviction? Dans une pièce qui résume à elle seule tout le procès et dont la révélation à la barre a fait passer sur tout l'auditoire un frisson d'admiration et de respect, comme si le grand orateur catholique fut venu lui-même défendre sa cause et la nôtre. Nous voulons parler de la lettre écrite par M. de Montalembert à celui qui n'était déjà plus le P. Hyacinthe, mais qui était encore l'abbé Charles Loyson.

La Roche-en-Brénil, ce 28 septembre 1869.

« Mon pauvre cher ami,

« Huit jours se sont écoulés depuis le coup terrible que vous « m'avez infligé par la publication de votre lettre dans le *Temps*, et « je n'en suis pas encore revenu. Pourquoi donc faut-il que j'aie été « condamné à assister, deux fois dans ma trop longue vie et de si « près, à des catastrophes comme celle de M. de Lamennais et la « vôtre! La sienne du moins s'est fait attendre trois ans, et, pendant « tout ce temps, j'ai fait tous les efforts que comportaient ma jeu- « nesse et ma faiblesse pour détourner le coup. Mais vous, mon « pauvre ami, vous m'avez foudroyé! Comment avez-vous pu mépriser « à ce point mes conseils, mes avertissements, mes prières? Je vous « ai aimé avec la tendresse d'un vieillard et d'un mourant pour le fils « chéri de son âme; je vous ai prodigué toute la lumière que je « puisais dans cette affection, dans les nombreuses et profondes « sympathies qui nous unissaient, et aussi dans ma longue et rude « expérience des luttes d'ici-bas. Et vous avez pris cet affreux parti, « que vous me laissiez à peine entrevoir, non-seulement sans me « consulter, mais sans même daigner discuter avec moi les termes « de ce congé injurieux et calomnieux que vous venez de signifier à « l'Eglise et à vos frères, à vos amis les plus chers et les plus « dévoués!

« Vous avez méprisé bien plus encore que mon amitié: le grand « exemple du P. Lacordaire, que je vous ai tant de fois cité, qui a « rencontré, tout le long de sa vie, des croix bien autrement lourdes, « des calices bien autrement amers que les vôtres, et dont le nom « surgit dans toutes les mémoires et sur toutes les lèvres dans cet « orage que vous venez de soulever si follement.

Si vous aviez su vous borner aux cinq premiers alinéas de votre « lettre, vous eussiez grandi de cent coudées aux yeux du public, « tout en restant irréprochable devant tous ceux d'entre vos amis « qui veulent rester catholiques. Mais dans *tout* ce qui suit, TOUT est « inexcusable.

« Vous n'avez pas été persécuté, comme on le croirait à vous

« entendre, par ce *pharisaïsme* que vous avez mille fois raison de « détester et de dénoncer. Personne n'en a moins souffert que vous, « puisqu'il ne vous a point empêché d'acquérir, avant quarante ans, « une autorité et une renommée sans rivale dans l'Eglise de France. « Vos supérieurs religieux eux-mêmes vous avaient traité jusqu'ici « avec une indulgence singulière et vous avaient laissé une liberté « à peu près complète. Ce qui a manqué précisément à votre gloire, « ce sont les persécutions et les adversités où le génie et le cœur de « Lacordaire ont pris leur trempe surnaturelle.

« Vous auriez eu encore mille raisons de signaler la guerre déclarée « par l'école dominante à la société moderne et à la nature humaine; « mais nul chrétien ne comprendra que vous en ayez rendu respon- « sable le catholicisme tout entier, et qu'un prêtre, un religieux, en « parlant de la façon dont la religion *est depuis longtemps comprise* « *et pratiquée* n'ait pas trouvé un mot, un seul mot de justice et « de vérité au profit de ces merveilles de charité, de chasteté, « d'humilité et d'abnégation que l'Eglise enfante chaque jour avec « une fécondité sans pareille dans son histoire.

« Vous en appelez au Concile, et vous ne l'attendez pas, alors « que deux mois à peine vous séparent de sa réunion. Mais d'avance « vous l'accusez, vous le déclarez suspect et avec une iniquité par « trop criante vous lui imputez de n'être pas *libre dans sa prépa-* « *ration*, au moment même où les évêques d'Allemagne viennent « de manifester à la fois leur souveraine indépendance et leur « résolution de n'admettre aucun décret « incompatible avec la civi- « lisation et la science, avec la juste liberté des peuples et les « besoins des temps actuels; » au moment où vingt symptômes « divers démontrent que ce qui a tout arrêté jusqu'à présent, ce « n'est pas la pression d'en haut, mais la mollesse et la diplomatie « mal avisée de ceux qui avaient le droit et le devoir d'agir ou de « parler, qui allaient enfin se réveiller et que votre chute va peut- « être replonger dans une inaction et une prostration dont vous, « mon pauvre cher ami, vous serez responsable devant Dieu et « devant les hommes.

« Mais le plus grand des reproches que j'aie à vous adresser, « c'est d'avoir trahi vos amis, vos frères d'armes en procurant le « triomphe le plus éclatant aux délations et aux prévisions insul- « tantes de nos adversaires. J'ai vu pendant quinze ans le nom de « Lamennais servir d'épouvantail, exploité par tous les esprits « étroits et soupçonneux, serviles et jaloux. Si j'avais le malheur « de vivre quinze ans de plus, j'entendrais de même opposer chaque « jour votre nom à tout prêtre, à tout chrétien chez qui l'on verrait « poindre une étincelle d'intelligence ou de générosité.

« En trahissant vos amis, vous avez surtout trahi notre cause, « celle que nous vous avions tous confiée, nous champions jeunes et « vieux de cette *royale liberté* qui est la loi propre du chrétien. « Vous avez agi comme agirait M. Thiers s'il s'avisait de quitter le « terrain légal et constitutionnel où il a remporté des victoires si « imprévues et si fécondes, pour aller construire une barricade dans « le faubourg Saint-Antoine.

« Hélas! mon pauvre ami, que votre châtiment sera terrible! En « perdant toute autorité sur le vrai public, vous aurez perdu tout « moyen de servir la liberté, la justice, la vérité que vous avez si « noblement servies jusqu'à présent, que vous avez tant aimées, que « vous aimez encore avec une passion si légitime.

« Je ne dis pas, du reste, que votre faute soit aussi *irréparable* « qu'elle me paraît inexcusable. Si, après cette explosion terrifiante, « vous savez vous tenir tranquille, vous condamner à un silence « absolu pendant plusieurs années; si vous savez réclamer une place « obscure, mais régulièrement obtenue dans les rangs du clergé « séculier et pratiquer avec lui les vertus modestes et austères qui « le distinguent: si vous êtes capable, comme je n'en doute pas, de « vous imposer ce sacrifice, ne fût-ce qu'en expiation de la douleur « cuisante où vous venez de plonger tant d'âmes chrétiennes; alors, « vous pourrez désarmer non-seulement l'acharnement de vos trop « heureux adversaires, mais encore le désespoir de vos amis et « admirateurs; et avec l'aide du temps et des événements, vous « remonterez peut-être dans la chaire où vous aviez encore tant « de conquêtes à faire et qui est la seule tribune où vous puissiez « parler avec honneur, je dirais même avec décence.

« Mais si vous avez le malheur de céder aux invitations, aux « provocations dont les libres-penseurs et les *protestants surtout* « vont vous assaillir, si vous entreprenez de vous justifier en atta- « quant de plus en plus l'Eglise votre mère; si vous devenez un « orateur de réunions profanes et vulgaires, vous tomberez dans le « néant, au-dessous de Lamennais lui-même, qui a fini au moins par « se retrancher dans le silence; et tandis que vos amis, comme moi, « ne pourront que pleurer en silence sur votre déchéance, vous « deviendrez le jouet d'une publicité sans entrailles, sans frein, « *ludibrium vulgi*, comme ces gladiateurs captifs, exploités et dés- « honorés, malgré leur noblesse naturelle, par les caprices de la « foule obscène des païens.

« Vous le voyez, je vous parle sans détour, sans précaution, sans « réserve. Je ne vous parle pas en chrétien, en confesseur, en doc- « teur. Je n'en aurais pas plus le droit que l'envie. Je vous parle « uniquement en ami, en homme du monde, en vieux libéral, en

« vieux soldat amoureux de la lutte, de l'honneur, de la gloire et de « la vôtre non moins et peut-être plus que de la sienne. Ecoutez, je « vous en conjure, cette voix qui ne vous a jamais trompé, jamais « trahi, jamais flatté et qui vous indique aujourd'hui votre der- « nière chance de salut.

« Laissez-moi encore vous donner une dernière preuve de cette « affection dont vous n'avez évidemment jamais mesuré la profon- « deur ni compris l'intensité. Mon âge me donne à la fois la triste « expérience des nécessités de la vie, et le droit de prendre avec « vous une liberté devant laquelle d'autres reculeraient peut-être. « Vous devez être sans ressources matérielles, et cette pénurie ne « peut qu'aggraver les difficultés inexprimables de votre situation. « Eh bien ! je vous en supplie, confiez-moi vos embarras, et pour « en sortir, ne vous adressez qu'à moi ou, à ceux qui, comme moi, « sont avant tout les amis de votre passé ! Je ne suis pas opulent ; « mais j'ai une grande aisance et jamais je n'aurai fait du superflu « que Dieu m'a accordé un usage plus doux à mon cœur.

« C'est ce cœur, et lui seul, qui m'a dicté cette lettre. Pardonnez « à ce cœur blessé, meurtri, profondément troublé par vous, par- « donnez l'âpre franchise de mon langage. Sachez reconnaître *cette « colère de l'amour* dont parle M. de Maistre. Surtout plaignez-moi « de cette épreuve dont vous êtes l'auteur, épreuve ajoutée à tant « d'autres et d'autant plus cruelle qu'elle tombe sur moi au moment « où vient de m'être arrachée cette chère sœur Saint-Marcellin que « vous avez vue chez moi et dont les soins incomparables, prodigués « depuis plus de trois ans, avaient un peu adouci mon triste sort. « Mais, certes, de toutes les peines qui pourraient m'être encore « infligées avant ma fin, aucune ne saurait dépasser ni même égaler « la cuisante amertume que vous me vaudriez, si je vous voyais « poursuivre la voie fatale où vous êtes entré et sortir misérable- « ment de cette Eglise que vous êtes fait pour servir, pour affranchir, « pour honorer mieux que tous vos contemporains. Je m'arrête après « en avoir dit beaucoup trop pour ce qu'il nous reste, à moi de « force, à vous peut-être de patience. Je vous embrasse encore avec « une triste mais invincible affection.

« Ch. de Montalembert. »

Il faudrait pouvoir lire d'un bout à l'autre cette admirable effusion d'une grande âme chrétienne avec les accents que M. Bétolaud a su lui donner à l'audience ; il faut surtout, comme lui, se garder de tout commentaire. Ce procès n'aurait-il eu d'autre résultat que de fournir à cette lettre la retentissante publicité des débats judiciaires, il faudrait se féliciter de l'avoir intenté. Le blâme de ce qui doit

être blâmé, y est; la condamnation de ce qui est condamnable, y est; — et le jugement prend soin de constater dans quels termes — mais aussi la commisération, l'espoir persistant, le conseil viril, l'offre secourable, la supplication désolée de l'ami et du chrétien devant l'abîme entre ouvert dont il voit, dont il éclaire par quelques mots prophétiques les dernières profondeurs! Ah! que M. Loyson avait bien compris que le jugement du procès était là lorsqu'il évitait de nous communiquer cette pièce décisive, lorsqu'il se gardait bien de nous faire connaître cette lettre qui seule donne leur vrai sens à toutes celles dont il a essayé de se faire un titre!

« Ce que la famille et les exécuteurs testamentaires ont voulu, s'est écrié M. Bétolaud, c'est défendre énergiquement M. de Montalembert contre toute alliance avec vos clients; c'est défendre sa mémoire contre tous ceux qui, par un calcul perfide de parti, ont voulu en faire aux yeux des chrétiens fidèles et fervents, un révolté. »

Et l'avocat des adversaires, Me Allou, a loyalement reconnu que jamais la pensée ne lui serait venue de montrer dans M. de Montalembert un complaisant de « celui qui fut le P. Hyacinthe. Libéral, il le fut ou voulut toujours l'être en politique; mais en religion il ne s'est jamais honoré que d'un titre, celui de catholique, catholique fidèle et soumis. »

Et, à son tour, le jeune magistrat qui a tenu avec autant de distinction que d'autorité le siége du ministère public, n'a-t-il pas rappelé que M. de Montalembert a donné le sens de sa vie en s'appliquant à lui-même ces dernières paroles d'un vieux Polonais de la confédération de Bar : « J'ai aimé la liberté plus que tout au monde et la religion plus que la liberté! »

Ainsi, pour la mémoire de M. de Montalembert comme pour toutes les grandes causes, le temps fait rapidement son œuvre d'apaisement et de vérité. Dans le cours de ces mémorables débats, on peut dire que justice lui a été rendue par tout le monde, avant de l'avoir été par le tribunal lui-même. Oserons-nous espérer que ce noble exemple gagnera enfin ses plus implacables détracteurs? En lui le libéral s'unissait au catholique en ce sens que la liberté lui semblait à bon droit l'arme la mieux trempée pour la défense de l'Eglise, et la seule que l'incrédulité moderne ne puisse facilement briser dans nos mains. Quand on voit quelles conquêtes ont été faites, depuis quarante ans, quels alliés gagnés, quelles positions prises, quelles œuvres créées, quelles ruines relevées, quel retour d'opinion assuré, on a vraiment quelque peine à se persuader que la voie suivie ait été celle qui mène aux abîmes.

M. de Montalembert était entré dans la vie publique au lendemain

de 1830. C'était, personne ne l'ignore, le moment de la plus violente réaction contre l'Eglise et ses ministres. Déchaînement inouï de la presse et des clubs, barricades dressées contre l'autel plus encore que contre le trône, gouvernement et pouvoirs publics honnêtes, mais livrés d'avance aux préventions et à l'ignorance voltairiennes, sac de l'archevêché, proscription du costume ecclésiastique dans les rues de Paris, lois de colère et tout au moins de défiance contre les catholiques, tels sont les traits principaux de l'histoire de ce temps.

Eh bien! prenez le même pays, les mêmes hommes, la même ville de Paris, dix-huit ans plus tard : que trouvez-vous? Une révolution qui demande à se faire bénir par nos prêtres, qui donne la liberté de l'enseignement, qui décrète l'expédition de Rome, qui se recommande du nom populaire de Pie IX, qui enfin par le suffrage universel ouvre larges et faciles devant les catholiques tous les accès du pouvoir. D'où pouvait venir un changement si radical?

Quelques hommes jeunes, ardents, convaincus, s'étaient groupés autour de la croix délaissée, et ils avaient dit : « Nous sommes des catholiques mais nous ne sommes pas des ennemis de la société moderne. Nous sommes respectueux du passé de la France, mais nous ne sommes pas des chevaliers attardés de l'ancien régime. Il avait du bon et même du sublime aux siècles de foi! Il avait du mauvais et du très-mauvais lorsque 89 est venu le jeter par terre. Nous ne sommes pas des révolutionnaires mais nous sommes des libéraux. Nous revendiquons hautement pour notre foi, pour nos œuvres, pour notre clergé, pour notre enseignement, pour notre propagande par la parole et par la plume, les garanties et les libertés qui semblent désormais conquises pour tout le monde. Nous ne voulons pas un autre droit ou plus de droit pour nous que pour les autres; mais nous voulons le même droit et autant de droit pour les catholiques que pour leurs adversaires! »

Et ce généreux langage était compris. Tant de sincérité et de courage avait électrisé les catholiques et ramené à eux, non pas certes tous leurs ennemis, mais la masse des indifférents.[1] Ce que ce mouvement d'opinion, dont l'honneur revient surtout à M. de Montalembert, nous a valu de progrès et de conquêtes, on le sait, on en jouit encore, on a pu même en augmenter dernièrement le dépôt sacré en répétant à la tribune les déclarations qui nous avaient valu nos premières victoires.

Maintenant si tout est en péril, si les plus mauvais jours semblent à la veille de revenir, si les misérables qui vivent de mensonges ont tant de facilité à exaspérer l'ignorance des foules contre l'Eglise, si la situation s'annonce plus mauvaise et plus difficile à réparer

qu'en 1830, à qui la faute? Le moment n'est peut-être pas venu de le chercher; mais à coup sûr personne ne songera à l'attribuer à M. de Montalembert.

Notre adversaire, au tribunal, dans un langage d'ailleurs élevé et courtois, a porté contre nous l'accusation de vouloir rapetisser et décolorer l'image du grand catholique qui fut en même temps un grand libéral. Qu'il se rassure! Nous sommes tentés moins que jamais de le confondre avec ceux qui furent et qui sont restés ses plus cruels ennemis. Et en réalité on se demande comment un esprit aussi avisé que Me Allou a pu prêter le secours de sa belle parole à de si pauvres contrefaçons de la vérité. Est-ce parce que Me Bétolaud avait occupé trop fortement tout le terrain du droit et tout le terrain du fait, que son contradicteur s'est réfugié dans le vaste champ des hyppothèses?

En tout cas, il eut été facile à l'avocat de la *Revue Suisse* de se renseigner à la bonne source. Ce n'est pas la première fois qu'il est question ici de M. de Montalembert depuis sept ans déjà que la mort nous l'a ravi. Combien d'entre nous ont parlé de lui en public? Lequel de nous ne l'a pas cherché, ne l'a pas rappelé à son poste de combat quand le flot des assaillants ébranlait la porte du temple? Qui d'entre nous a trahi cette chère mémoire qui n'est pas seulement le trésor d'une famille? Où sont les concessions, les faiblesses, les infidélités? Voyons, et qu'on nous pardonne cette récapitulation rendue nécessaire.

Le lendemain des funérailles, le *Correspondant* publiait quelques pages vraies et tristes comme une photographie au lit de mort [1], Est-ce là qu'on a vu commencer cette fameuse conspiration des amis et des proches pour donner au public un Montalembert rendu semblable à ses plus acharnés diffamateurs? Quinze jours après et dans un discours applaudi par un immense auditoire, Cochin, dont Me Allou a si délicatement parlé, disait en racontant la vie de son illustre ami : « Je ne veux rien irriter, mais je ne veux non plus rien déserter [2]! » Et M. Cornudet, l'ami de collége, le confident de toute la vie, l'exécuteur testamentaire, est-ce dans les admirables lettres de jeunesse qu'il a publiées qu'on trouvera trace de ce Montalembert amoindri et nouveau? Et le P. Adolphe Perraud, de l'Oratoire, alors professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, aujourd'hui évêque d'Autun, est-ce aussi un faux Montalembert qu'il a donné à ce grand public dont nous étions et qui débordait dans les escaliers de la vieille Sorbonne? Et M. Besson, alors directeur du collége catholique de Besançon, aujourd'hui Evêque de Nîmes, a-t-il

[1] *Correspondant* du 25 mars 1870.
[2] *Correspondant* du 10 avril 1870.

dit aussi le contraire de la vérité dans son *Montalembert en Franche-Comté ?* Et notre savant et vénéré Foisset [1], lorsqu'il a entrepris de devenir l'historien de M. de Montalembert comme il avait été celui du P. Lacordaire, a-t-il aussi prêté la main à ce pieux travestissement d'un ami dans le tombeau ? Et M. de Falloux, dont le nom est si naturellement associé à celui de M. de Montalembert dans la reconnaissance des catholiques, trouve-t-on qu'il ait affaibli aucun des traits de cette grande figure, quand il l'a rencontrée dans son beau livre sur Augustin Cochin ?

Qualis ab incepto ! écrivait M. de Montalembert au frontispice de ses œuvres complètes. Cette devise s'impose à tous ceux qui ont le culte et la garde de sa mémoire. Aussi ont-ils dû demander justice d'une trahison, venue de Genève ou d'ailleurs, qui ne tendait à rien moins qu'à mettre la fin de M. de Montalembert en contradiction avec sa vie toute entière. Cette justice, comme on va le voir par le jugement rendu, ils l'ont obtenue.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1er ch.)

Présidence de M. Aubépin.

Audience des 28 février, 7, 14 et 21 mars.

L'Espagne et la Liberté, ŒUVRE DE M. DE MONTALEMBERT. — PUBLICATION PAR L'EX-P. HYACINTHE DANS LA *Bibliothèque universelle*, REVUE SUISSE. — SAISIE DES NUMÉROS EN VENTE A PARIS. — PROHIBITION PAR LA FAMILLE DE L'AUTEUR DE CONTINUER LA PUBLICATION. — Mme VEUVE DE MONTALEMBERT ET AUTRES CONTRE M. LOYSON EX-P. HYACINTHE, MM. SANDOZ ET FISCHBACHER. — DEMANDE EN DOMMAGES-INTÉRÊTS. — DEMANDE EN GARANTIE DE M. SANDOZ CONTRE M. TALLICHET.

Voici le texte du jugement rendu le 21 mars par le Tribunal.

Le Tribunal,

Attendu qu'à la date du 21 janvier 1876, et en vertu d'une autorisation de justice, les demandeurs ont fait saisir aux mains de Sandoz et Fischbacher, libraires à Paris, deux exemplaires d'une livraison de la *Bibliothèque universelle* et *Revue Suisse*, publiée à Lausanne, par Tallichet, laquelle contenait, sous le titre : l'*Espagne et la Liberté*, une œuvre inédite du comte de Montalembert ;

Attendu que, sur l'instance introduite par les demandeurs, tant contre Sandoz et Fischbacher que contre Loyson, ce dernier comme ayant fourni à

[1] *Correspondant* des 25 mai, 25 juillet, 10 septembre et 10 novembre 1872.

la *Bibliothèque universelle* le manuscrit de l'œuvre indûment publiée, Sandoz et Fischbacher ont conclu à leur mise hors de cause et appelé Tallichet en garantie ;

Que Tallichet est intervenu au procès et a déclaré assumer la responsabilité de la publication en prenant le lieu et place de Sandoz et Fischbacher ; qu'en présence de cette déclaration, Loyson a, de son côté, réclamé sa mise hors de cause.

Attendu qu'à l'égard de Loyson, comme à l'égard de Sandoz et Fischbacher, l'action procède d'un fait personnel, qui crée éventuellement un lien de droit entre eux et les demandeurs ;

Que spécialement, à l'égard de Sandoz et Fischbacher, la garantie invoquée par eux envers Tallichet est une garantie simple, dérivant d'un mandat, et non point une garantie formelle ;

Que si Tallichet a pris leur lieu et place, et si son intervention, basée sur un intérêt légitime et recevable, la nature de la garantie n'en est pas modifiée ;

Que seulement les demandeurs sont autorisés à conclure directement contre lui, au même titre qu'ils concluent contre les autres défendeurs ;

Attendu, dès lors, que l'intervention de Tallichet est recevable et qu'il y a lieu de maintenir dans la cause Sandoz et Fischbacher, en même temps que Loyson ;

Au fond :

Attendu que le 17 février 1869, le comte de Montalembert adressait à Loyson, qui était alors en religion le P. Hyacinthe, des Carmes déchaussés, un exemplaire en épreuve de son écrit l'*Espagne et la Liberté*, avec une lettre ainsi conçue :

« Cher et bon Père,

« Non-seulement il ne faut pas que cela soit publié d'après l'avis unanime
« de nos meilleurs amis, mais il ne faut pas même que cela soit montré.
« Ainsi, je vous prie instamment de garder pour vous ce quasi-manuscrit que
« vous publierez, si vous le voulez, quand je serai mort. Mais en ce moment,
« la moindre indiscrétion plongerait dans un véritable désespoir plusieurs
« âmes que nous devons aimer et respecter.

« Tout à vous,
« M... »

Attendu qu'on ne saurait voir dans cette lettre un acte testamentaire, en la forme olographe, la condition essentielle de la signature faisant défaut ;

Qu'on ne saurait y voir, pour la même raison, un mandat donné par écrit sous seings privés ; mais qu'elle laisse place à une autorisation ou à un mandat verbal, facultatif pour le mandataire, sur la portée duquel les parties n'élèvent d'ailleurs aucune contestation, quelque caractère qu'elles lui attribuent ;

Qu'il n'importe que le terme assigné à l'ouverture du mandat soit la mort même du mandant, alors qu'en thèse générale cet événement met fin au contrat ;

Que la règle s'applique au cas où le contrat a reçu un commencement d'exécution pendant la vie du mandant, et qu'elle n'exclut en aucune façon le mandat *post mortem*, s'ouvrant à la mort, lorsqu'il n'a pas été jusqu'à cette époque l'objet d'une révocation ;

Attendu qu'il est sans intérêt pour la solution du débat de rechercher si

le mandat facultatif résultant de la lettre du 17 février 1869 a été modifié par l'acte testamentaire du 7 mai suivant, par lequel le comte de Montalembert a introduit le P. Hyacinthe dans la commission chargée de disposer de ses correspondances, manuscrits et autres documents analogues, en même temps qu'il lui laissait divers dossiers de notes manuscrites avec le pouvoir de les publier, selon les circonstances ;

Attendu en effet que par un dernier codicille du 7 octobre 1869, le comte de Montalembert a déclaré nulle et non avenue toute mention faite dans ses dispositions antérieures de l'abbé Charles Loyson, dit en religion le P. Hyacinthe, et lui a substitué une tierce personne dans la commission préposée à l'examen de ses manuscrits.

Que les termes de ce codicille ne prêtent à aucun doute sur sa portée et sur son étendue ; que, par leur généralité même, ils embrassent, sans aucune exception ni réserve, les dispositions de toute nature dans lesquelles le nom de Loyson était mentionné ; qu'ils visent au même titre et le testament du 7 mai 1869 et la lettre du 17 février précédent, et ne laissent rien subsister tant du mandat verbal afférent à l'écrit l'*Espagne et la Liberté*, que du mandat testamentaire et du legs relatif à d'autres écrits.

Attendu que les défendeurs s'autoriseraient vainement des lettres adressées à Loyson par le comte de Montalembert, aux dates des 28 septembre, 4 octobre et 4 décembre 1869 ; 16 et 24 janvier 1870, pour établir que le mandat relatif à l'écrit l'*Espagne et la Liberté* échapperait à la révocation testamentaire du 7 octobre 1869.

Que ces lettres, si elles témoignent d'une vive amitié pour le prêtre qui veut demeurer fidèle à sa foi, témoignent aussi d'un blâme sévère, suivi d'une compassion profonde pour le religieux qui a répudié son ordre ; qu'elles qualifient sa détermination de « chute » et de « catastrophe » et en accusent hautement les suites funestes ; qu'elles sont manifestement inconciliables avec le maintien d'un mandat qui s'adressait avant tout au P. Hyacinthe et qui n'a pu survivre, dans la pensée du comte de Montalembert, même en faveur de l'abbé Charles Loyson.

Attendu que de ce qui précède, il résulte que c'est abusivement et sans droit que la publication de l'écrit l'*Espagne et la Liberté* a eu lieu dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, tant de la part de Loyson, qui connaissait de codicille révocatoire du 7 octobre 1869, que de la part de Tallichet, qui ne pouvait davantage prétexter de son ignorance en présence de l'avis dont il fait précéder ladite publication.

Attendu que les droits des demandeurs, et spécialement des représentants du comte de Montalembert sur cet écrit sont protégés par la loi du 17 juillet 1793, au même titre que leurs droits sur les autres écrits de leur auteur.

Qu'ils étaient autorisés, par cette même loi, à recourir à la voie de la saisie pour réprimer une usurpation préjudiciable à leurs intérêts les plus élevés.

Qu'en effet, la loi du 17 juillet 1793, lorsqu'elle donne protection aux écrits de tout genre, s'applique également aux manuscrits et aux productions qui ont vu le jour par la voie de l'impression et de la publication ;

Qu'elle s'applique de même aux épreuves qui doivent être considérées, sous ce rapport, comme de véritables manuscrits ;

Qu'on ne saurait prétendre qu'un manuscrit ou les épreuves ne pouvant être l'objet d'un dépôt préalable, leur publication abusive ne pourrait donner ouverture à une action, dont le dépôt est la condition préliminaire et essentielle ;

Que la loi, lorsqu'elle impose cette formalité, n'entend y soumettre que

les œuvres pour lesquelles son accomplissement est possible, et qu'à ce titre elle n'a pu y astreindre ni les manuscrits, ni les épreuves ;

Attendu qu'en cet état l'action des demandeurs est justifiée à l'égard de Loyson et Tallichet ; qu'elle l'est également à l'égard de Sandoz et Fischbacher, qui exciperaient inutilement de leur bonne foi dans les conditions particulières où ils ont opéré la mise en vente de la *Bibliothèque universelle* et où ils l'ont continué même après le procès engagé ;

Qu'il échet, en ordonnant la destruction des exemplaires saisis, de condamner tous les défendeurs solidairement à des dommages-intérêts qui seront fournis par état, conformément aux conclusions des demandeurs, et autoriser ces derniers à publier le présent jugement dans cinq journaux à leur choix, tant en France qu'à l'étranger, aux frais des défendeurs ;

Qu'il n'y a plus lieu, la publication étant aujourd'hui achevée, d'en ordonner l'interruption sous une sanction pénale ;

Attendu que le recours en garantie de Sandoz et Fischbacher contre Tallichet n'est pas contesté par ce dernier et qu'il doit être accueilli ;

Par ces motifs,

Admet l'intervention de Tallichet ;

Dit qu'il n'y a lieu de prononcer la mise hors de cause de Sandoz et Fisbacher et de Loyson, et statuant au fond ;

Déclare bonne et valable la saisie opérée à la date du 21 janvier 1876, sur Sandoz et Fischbacher, d'exemplaires de la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, livraison dudit mois de janvier 1876 ;

Ordonne la destruction des exemplaires saisis ;

Condamne les défendeurs solidairement envers les demandeurs à des dommages-intérêts à donner par état ;

Ordonne l'insertion des motifs et du dispositif du présent jugement dans cinq journaux de France ou étrangers, au choix des demandeurs et aux frais des défendeurs ;

Condamne Tallichet à garantir Sandoz et Fischbacher de toutes les condamnations prononcées contre eux, y compris la condamnation aux dépens ;

Dit qu'il n'y a lieu de statuer pour le surplus sur les conclusions des demandeurs;

Condamne les défendeurs aux dépens envers les demandeurs.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT SIXIÈME

(SOIXANTE-DIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : C. R., compte rendu ; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1877.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT SIXIÈME

TABLE

DU TOME SOIXANTE-DIXIÈME DE LA NOUVELLE SERIE

(CENT SIXIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1877

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1877

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1877

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1877

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1877

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1877

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

